www.ecolo.be

VOTEZ AVEC VOTRE TEMPS

Tous les Livres, tous les Chapitres

Programme 2014

JUSTICE SOCIALE
Sécurité sociale - Lutte contre la précarité – Santé – Logement - Aînés et Pensions - Personnes handicapées

REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE
Transition écologique – Fiscalité - Indépendants et PME - Emploi et Formation professionnelle - Economie sociale et coopérative - Recherche et innovation - Régulation bancaire et financière - TIC – Tourisme

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE
Energie et Climat – Environnement - Alimentation et Agriculture - Aménagement du territoire - Mobilité et Transports

JEUNESSE, EDUCATION ET CULTURE
Enfance - Jeunesse et Aide à la jeunesse – Ecole - Enseignement supérieur - Culture et médias – Sports

DEMOCRATIE, GOUVERNANCE, EGALITES
Démocratie et éthique politique - Egalité femmes-hommes - Vivre ensemble – LGBTQI – Bioéthique - Service public, Gouvernance et Fonction publique – Institutionnel

JUSTICE ET SECURITE
Justice et Prisons - Sécurité, Police et Incendie

RELATIONS INTERNATIONALES
Europe – International - Coopération au développement - Asile et migration

ecolo

TABLE DES MATIERES

JUSTICE SOCIALE

Sécurité sociale 3
Lutte contre la précarité 20
Santé 44
Logement 72
Aînés et Pensions 93
Personnes handicapées 118

REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE

Transition écologique 138
Fiscalité 163
Indépendants et PME 184
Emploi et Formation professionnelle 206
Economie sociale et coopérative 242
Recherche et innovation 253
Régulation bancaire et financière 270
Technologies de l'information et de la communication 285
Tourisme 297

JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

Energie et Climat 308
Environnement 335
Alimentation et Agriculture 367
Aménagement du territoire 394
Mobilité et Transports 417

JEUNESSE, EDUCATION ET CULTURE

Enfance 447
Jeunesse et Aide à la jeunesse 465
Ecole 492
Enseignement supérieur 522
Culture et médias 538
Sports 567

DEMOCRATIE, GOUVERNANCE, EGALITES

Démocratie et éthique politique 581
Egalité femmes-hommes 599
Vivre ensemble 621
LGBTQI 634
Bioéthique 642
Service public, Gouvernance et Fonction publique 648
Institutionnel 672

JUSTICE ET SECURITE

Justice et Prisons 686
Sécurité, Police et Incendie 711

RELATIONS INTERNATIONALES

Europe 735
International 761
Coopération au développement 781
Asile et migration 789

Justice sociale

SECURITE SOCIALE
Une société solidaire pour une prospérité partagée

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux : les défis de la protection sociale

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des dispositifs performants de protection sociale ont été développés en Belgique, particulièrement dans le cadre de la sécurité sociale. Ces conquêtes sociales importantes ont permis de répondre avec succès à de nombreux défis sociaux et d'améliorer sensiblement la protection des citoyens face aux divers risques de la vie (maladie, chômage, vieillesse, invalidité …).

En fonction du contexte et des besoins émergents, notre système de protection sociale a déjà été adapté à plusieurs reprises. Outre la défense de certaines conquêtes sociales particulièrement importantes, l'enjeu majeur pour la sécurité sociale est de pouvoir continuer à répondre de façon performante aux différents défis d'aujourd'hui et de demain, de continuer à jouer son rôle d'amortisseur dans le contexte de crise économique que l'Europe connaît.

Néanmoins, en Belgique et dans la plupart des pays de l'UE, les systèmes de protection sociale font face à divers défis. Ces défis, liés pour la plupart, ont largement été accentués par les crises que nous connaissons.

La persistance et la montée d'inégalités sociales

Les Belges sont collectivement parmi les plus riches du monde. Globalement, le patrimoine des Belges ne cesse de croître. Le patrimoine net de l'ensemble des Belges s'élève ainsi en 2013 à 1 916 milliards d' €, soit 60 % de plus qu'en 2002 et 16 % de plus qu'en 2007 (soit avant la crise). Cela représente une moyenne de 401 600 € par ménage.

Néanmoins, si la valeur moyenne du patrimoine des ménages belges croît, les inégalités dans la répartition de ces richesses et l'insécurité socio-économique d'une part de plus en plus importante de la population croissent également.

Cette montée des inégalités touche bien évidemment en premier lieu les allocataires sociaux (pensionnés, demandeurs d'emploi, invalides …). Vivent ainsi sous le seuil de pauvreté 37,8 % des personnes sans emploi, 22,8 % des invalides et 20,2 % des pensionnés, dont une majorité de femmes. La faiblesse des allocations et l'absence de liaison au bien-être de ces dernières expliquent largement cette réalité et son aggravation au fil des années.

Par ailleurs, bien qu'il soit exact d'affirmer que le fait d'avoir un emploi est le meilleur rempart contre la précarité, les travailleurs sont également touchés par la croissance des inégalités. Des travailleurs, de plus en plus nombreux, se voient en effet contraints d'occuper des emplois précaires assortis de rémunérations insuffisantes et, par ailleurs, de moins en moins parfaitement liées à l'évolution des prix. Les points d'orgue de cette croissance des inégalités chez les travailleurs sont l'apparition de « travailleurs pauvres », c'est-à-dire de travailleurs vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (4,2 % en Belgique) et l'augmentation de celles et ceux qui doivent cumuler deux occupations professionnelles pour s'en sortir financièrement.

La création d'emplois de qualité[1]

La plupart des pays de l'UE font par ailleurs face à la persistance d'un chômage de masse. La zone euro compte, depuis février 2013, plus de 20 millions de chômeurs. Ils sont 9 millions de plus qu'en 2008 et 5 millions de plus qu'en 2010 ; cela démontre, au passage, l'inefficacité des politiques d'austérité si on les juge à l'aune de la création d'emploi. Il y a 200 000 à 300 000 chômeurs de plus chaque mois dans la zone euro.

En Belgique, d'après le Bureau Fédéral du Plan, plus de 660 000 travailleurs sont sans emploi en 2013. Le Bureau Fédéral du Plan estime que ce chiffre pourrait grimper à près de 700 000 en 2015. La situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes. Ils sont plus de 170 000 de moins de 30 ans à ne pas avoir d'emploi en Belgique[2].

De nombreux travailleurs doivent par ailleurs accepter des emplois précaires : emplois de (très) courte durée, conditions de travail indignes, rémunération insuffisante, stages incessants et peu ou non rémunérés … Le travail à temps partiel, majoritairement assumé par des femmes, a, par exemple, connu une ascension fulgurante au cours des dernières années Il atteint aujourd'hui près de 30 % de l'emploi total. De même, le recours aux contrats à durée déterminée (12 % des contrats) ou aux contrats intérimaires est de plus en plus fréquent. Le nombre d'intérimaires a ainsi augmenté de manière très importante depuis le début des années '80. 7 450 intérimaires équivalents temps plein étaient mis au travail, par jour, en 1983, alors qu'ils sont actuellement plus de 81 000 (et ce, malgré la baisse importante intervenue en 2008 à la suite de la crise économique). En Belgique, la part de l'emploi temporaire dans le total de l'emploi salarié est plus importante qu'au Royaume-Uni (7,6 % contre 5 %).

Cette précarisation accrue des emplois se traduit par l'augmentation du nombre d'accidents du travail (une personne décède 2 jours ouvrables sur 3 dans un accident de travail en Belgique) et par une hausse des bénéficiaires des indemnités INAMI. Le nombre de bénéficiaires des indemnités INAMI pour incapacité primaire (incapacité de travail reconnue pendant la première année) et invalidité (incapacité de travail reconnue au-delà de la première année) a ainsi crû de près de 40 % depuis 2008. Au total, en 2013, 139 millions de jours ont ainsi été indemnisés.

Pour la plupart des Etats membres de la zone euro, la question de la création d'emplois de qualité, notamment pour les jeunes, constitue un autre défi de taille.

L'allongement de la durée de la vie[3]

L'espérance moyenne de vie a augmenté de 24 ans au XXe siècle et ne cesse de progresser : nous gagnons actuellement, en Belgique, un trimestre tous les ans en espérance de vie ! La Belgique compte dès lors plus de 2 millions de pensionnées et de pensionnés, soit environ un cinquième de sa population.

Pour diverses raisons, dont l'arrivée à la pension des enfants issus du baby boom, la dénatalité et l'allongement de la durée de la vie, cette proportion ne fera que croître au cours des prochaines années. Aujourd'hui, 1,9 millions de personnes ont plus de 65 ans en Belgique (17,6 % de la population). En 2030, 2,7 millions seront dans la même situation (soit 22,6 % de la population). Le coefficient de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre les personnes de 65 ans et plus et les personnes d'âge actif entre 15 et 64 ans, passera progressivement de 26,8 % aujourd'hui à 37,3 % en 2060.

Cet allongement de la durée de la vie se traduit par une série de défis importants : comment mieux inclure les aînés dans nos sociétés, comment assurer aux aînés des ressources suffisantes pour

[1] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de création d'emplois de qualité, voir Chapitre « Emploi et formation professionnelle ».
[2] Perspectives économiques régionales 2013-2018, Bureau fédéral du plan.
[3] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».

vivre dignement, comment assurer la soutenabilité budgétaire de cet allongement de la durée de la vie[4] ?

L'évolution des carrières et des modes de vie[5]

Au XXIe siècle, et sans que l'on puisse automatiquement parler de précarisation, les travailleurs ne sont plus habituellement occupés de 20 à 65 ans chez le même employeur. Les carrières sont de moins en moins linéaires : les travailleurs changent souvent d'employeurs, de lieux de travail, de statut …. Dans une même carrière, il n'est plus rare que des travailleurs soient tour à tour indépendant, salarié, fonctionnaire, quand ils ne combinent pas tout simplement plusieurs statuts en même temps.

Par ailleurs, les travailleurs adaptent et souhaitent adapter plus souvent leur temps de travail, par choix ou par obligation, afin de prendre soin de leur famille, afin de se former, afin de souffler, parce qu'ils ont perdu leur emploi, parce qu'ils sont malades …

Le maintien à l'emploi des travailleurs dans des conditions satisfaisantes jusqu'à la fin de leur carrière dépend dès lors de la capacité de la société à proposer aux travailleurs des parcours qui leur permettent de préserver leur santé, de développer leurs compétences, de maintenir leur engagement au travail et de concilier vie privée et vie professionnelle.

Le financement adéquat des systèmes de protection sociale

La Belgique dépense 30,7 % de son PIB en dépenses sociales. Ces dépenses ont augmenté depuis le début de la crise, car le PIB est moins important et les dépenses sociales augmentent. Avec l'allongement de la durée de la vie, cette part des dépenses sociales va encore augmenter.

Dans un contexte européen marqué par des choix d'austérité et par une croissance atone, ces chiffres font dire à certains que les dépenses sociales devraient être réduites de manière importante et linéaire. Ce que les mêmes ne disent pas, c'est que les mesures d'austérité et les coupes sombres dans les dépenses sociales menacent les emplois actuels et futurs, le bien-être des citoyens et donc la prospérité future de nos sociétés. Ce qu'ils ne disent pas non plus, c'est qu'un taux relativement faible de dépenses sociales publiques peut induire des dépenses sociales privées supplémentaires - dites « volontaires » - ce qui engendre des inégalités d'accès à la santé, à la protection vieillesse, etc. Ainsi aux Etats-Unis, en 2009, la part des dépenses sociales privées volontaires, incluant par exemple la souscription à une mutuelle de santé privée ou à une complémentaire retraite, était la plus élevée des 34 pays de l'OCDE, avec 10,2 %. En deuxième position se trouvaient les Pays-Bas (6 %). Enfin, ce que ceux-là nient, c'est le rôle stabilisateur de la sécurité sociale en période de crise : en assurant des revenus décents à un maximum de citoyens, quelle que soit leur situation professionnelle, de santé ou leur âge, elle prévient des phénomènes de grande pauvreté, qui engendrerait des désordres et des coûts publics importants et elle assure une certaine stabilité de la consommation intérieure, les revenus concernés étant affectés à des besoins primaires : se nourrir, se chauffer, se vêtir, se déplacer … plutôt que d'être thésaurisés.

Etendre la protection sociale dans la mondialisation

Les systèmes de protection sociale nationaux sont influencés par l'environnement international, et notamment par les mouvements incessants des travailleurs et des entreprises.

En l'absence de règles communes visant à harmoniser les droits sociaux, le risque de dumping social croît. De nouvelles fermetures d'usines et de sites de production dans notre pays, au bénéfice d'entités n'appliquant pas les mêmes règles de protection sociale ou environnementale, nous l'ont rappelé ces derniers mois et ces dernières années. Malgré la qualité de la main-d'œuvre et des produits conçus dans notre pays, notre économie est victime — comme c'est d'ailleurs le cas dans

---

[4] D'après le dernier rapport annuel du comité d'étude sur le vieillissement, le poids de l'ensemble des dépenses sociales augmentera de 5,4 % du PIB sur la période 2012-2060.

[5] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Emploi et formation professionnelle ».

les autres pays européens — d'un libre-échange qui est tout sauf juste et qui est devenu aujourd'hui le libre-échange de la pollution et de l'exploitation des travailleurs. La concurrence mondiale se fonde de moins en moins sur la qualité des marchandises proposées sur les marchés internationaux, tandis que les prix ne reflètent pas l'ensemble des coûts générés lors de leur production et que la concurrence mondiale n'est pas fondée sur des normes ambitieuses de respect de l'environnement. Nous constatons donc que l'un des principes que d'aucuns ont voulu au centre du projet européen et du marché unique, à savoir celui de la "concurrence libre et non faussée", est clairement de l'ordre du mythe.

La sécurité sociale mise sous pression

En Belgique, la sécurité sociale constitue le cœur de nos dispositifs de protection sociale. Une part importante des réponses aux défis évoqués ci-dessus passe donc par le redéploiement de cette dernière.

Or, actuellement, cette sécurité sociale est mise sous pression de tous côtés : par les forces séparatistes, par ceux qui se servent du contexte budgétaire pour estimer que l'Etat est trop généreux et que cette solidarité coûterait trop cher, par ceux qui déclarent vouloir sauver l'essentiel mais qui ont avalisé d'importantes régressions sociales et ne pensent pas à demain, par les forces du marché (notamment en termes de pensions et de soins de santé) qui ne rêvent que de privatisation et ainsi de pouvoir bénéficier du « pactole » des cotisations citoyennes tout en sélectionnant très strictement les « risques » à couvrir.

Contrairement à ce que certains tentent de faire croire, les régressions sociales intervenues ces dernières années[6] ne constituent pas du tout un mal social nécessaire en vue d'un mieux économique futur. La catastrophe sociale actuelle est aussi dans le même temps une catastrophe économique. La récession empêche en effet les pays en crise de se désendetter, tant du côté des acteurs privés que de celui des Etats, elle ralentit la consommation intérieure, tandis que le chômage de masse, en persistant, devient de plus en plus structurel, compliquant d'autant tout redéploiement futur de l'économie.

Si l'on continue dans cette voie et qu'on n'y prend garde, la Sécu perdra petit à petit son efficacité, sa crédibilité et sa légitimité. Elle sera mise en danger par son incapacité à répondre aux défis évoqués ci-avant.

L'horizon politique d'Ecolo en matière de sécurité sociale

Pour Ecolo, chacune et chacun doit pouvoir se choisir un avenir et avoir les capacités de rebondir si cela s'avère nécessaire, peu importe son âge, son origine, son genre, son orientation sexuelle, son handicap … Chacun doit avoir la possibilité de se former, de développer une profession ou d'entreprendre. Personne ne peut rester au bord de la route. L'Etat et la collectivité constituent un rempart à la fragilité sociale de chacun et plus particulièrement des enfants, des personnes en situation de précarité, en situation de handicap, âgées ou accidentées de la vie. Le rôle de l'Etat et de la collectivité est également de prévenir et de remédier à la précarité[7].

Même si les périodes de récession ne sont pas favorables aux mobilisations sociales et qu'elles pourraient inciter au chacun pour soi, Ecolo plaide pour un raffermissement de la solidarité, au travers des dispositifs de protection sociale et, en premier lieu, au travers de ce qui se fait de mieux en la matière en Belgique depuis la fin de la seconde guerre mondiale : la sécurité sociale. Ecolo propose donc de la renforcer et de la remodeler en dialogue avec les interlocuteurs sociaux afin de répondre de façon pertinente aux différents défis d'aujourd'hui et de demain, dont notamment

---

[6] Voir à ce sujet les différentes communications d'Ecolo (ou bilan de la majorité fédérale 2010-2014) au sujet des politiques menées par le Gouvernement fédéral : rabotage de l'enveloppe destinée à lier partiellement les allocations sociales au bien-être, accélération de la dégressivité des allocations de chômage, durcissement de la notion d'emploi convenable, manipulation du mécanisme d'indexation des salaires, durcissement de l'accès au crédit-temps et aux interruptions de carrière, une réforme inéquitable des pensions …

[7] Manifeste politique d'Ecolo. Pour une transition écologique de la société. 23 juin 2013.

l'allongement de la durée de la vie, la modification profonde des carrières, l'enjeu d'un financement adéquat et la lutte contre les inégalités (ce dernier défi exigeant bien évidemment, au-delà d'un renforcement de la protection sociale, une réforme de la fiscalité).

Par ailleurs, le contexte institutionnel propre à la Belgique a conduit au transfert vers les entités fédérées de plusieurs politiques précédemment gérées au niveau de la sécurité sociale fédérale. Pour Ecolo, il est essentiel que les politiques déployées au niveau des entités fédérées dans le prolongement de ce transfert soient efficaces et répondent aux mêmes exigences de solidarité et de service public, en lien avec les interlocuteurs sociaux.

Vu l'internationalisation croissante de nos sociétés, Ecolo est par ailleurs favorable, dans la mesure du possible, au développement progressif de dispositifs de protection sociale au niveau européen, afin d'harmoniser vers le haut les normes sociales et d'élargir la solidarité.

Enfin, Ecolo souhaite encourager toutes les formes d'innovations sociales, contribuant à accroître la solidarité. Dans le monde associatif ou syndical, dans celui de l'économie sociale, des PME ou des grandes entreprises, avec nos proches et dans nos quartiers, nous vivons l'expérience quotidienne de la solidarité. Ecolo encourage toute initiative qui réinvente le lien social et les échanges quotidiens par la convivialité, le « don contre don » et la coopération. Ecolo soutient en particulier les multiples engagements associatifs car ils constituent eux aussi un remède à l'insécurité sociale.

Ce chapitre esquisse des propositions générales et transversales afin de renforcer et remodeler la sécurité sociale et les dispositifs de protection sociale. Les chapitres thématiques suivants du livre « Pour une Justice sociale », ainsi que le chapitre « Europe » du programme Ecolo poursuivent sur cette voie en présentant des réponses plus spécifiques aux thématiques considérées.

Les lignes de force d'Ecolo

Pour Ecolo, une sécurité sociale forte, dont les mailles sont resserrées et qui assure la solidarité et l'émancipation des individus, passe par la mise en place des priorités suivantes :

- Réaffirmer les missions et les principes que sont l'assurance, l'émancipation, la solidarité et la cohésion sociale, d'une sécurité sociale fédérale forte
- Assurer un financement adéquat de la sécurité sociale et des dispositifs de protection sociale
- Garantir la dignité des travailleuses et des travailleurs par des mesures transversales
- Donner corps à l'Europe sociale, notamment par une harmonisation vers le haut des normes sociales
- Développer la protection sociale au niveau des entités fédérées, complémentairement à une sécurité sociale fédérale forte
- Favoriser l'innovation sociale pour renforcer et moderniser la solidarité

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : REAFFIRMER LES MISSIONS ET LES PRINCIPES D'UNE SECURITE SOCIALE FEDERALE FORTE

Ecolo entend réaffirmer clairement ce qui constitue à ses yeux les missions de la sécurité sociale. Les écologistes assignent en effet quatre missions à la sécurité sociale : assurance, émancipation, solidarité et cohésion sociale.

- **Assurance,** de manière à ce que les travailleurs qui ont cotisé puissent bénéficier d'une couverture suffisante et puissent surmonter les aléas de la vie (maladie, vieillesse,

chômage …). A cet égard, nous assistons à une érosion des couvertures assurantielles de notre système. Le taux de remplacement de nombreuses allocations minimales ne cesse de baisser depuis les années '80, faute d'une réelle liaison au bien-être. Ce constat est valable pour le montant des pensions, le montant des indemnités d'invalidité ou celui des indemnités de chômage[8]. D'autres décisions, comme la dégressivité accrue des allocations de chômage, la chasse aux chômeurs ou la récente réforme des pensions ont également affaibli le caractère assurantiel de la sécurité sociale ;

- **Emancipation**, afin que la sécurité sociale constitue un véritable tremplin pour les citoyens. Pour Ecolo, la sécurité sociale, bien plus qu'un filet de protection minimal, aux mailles de plus en plus larges, doit rester un véritable tremplin qui permet aux citoyennes et citoyens de s'émanciper, de se lancer ou de se relancer, quel que soit le moment de leur vie. Pour Ecolo, il s'agit de garantir la dignité des personnes, y compris lorsqu'elles sont en difficulté ou bénéficiaires d'une aide, et de leur donner un rôle d'actrices de changement ;
- **Solidarité et cohésion sociale**, afin de mieux distribuer les richesses et afin de contribuer à la lutte contre le décrochage social et la marginalisation qui menace nos sociétés. Les personnes sont plus épanouies dans une société plus égalitaire. Divers chercheurs dont Wilkinson et Pickett[9] ont montré que, dans une société plus égalitaire, divers coûts à charge de la collectivité étaient moins importants, dont les coûts des politiques de santé et les coûts des corrections des déséquilibres socio-économiques à charge de la sécurité sociale.

  En outre, en organisant une redistribution des richesses, la sécurité sociale contribue à l'activité économique, dès lors que ses bénéficiaires sont aussi des consommatrices et des consommateurs.

Dans le cadre de ces 4 missions, la sécurité sociale est fondamentalement écologique, c'est-à-dire qu'elle applique à l'enjeu de la solidarité les principes du développement durable : prévenir plutôt que guérir, assurer l'accès des générations futures à ces mécanismes de solidarité, penser à long terme et prévenir les conséquences des choix posés.

Au-delà des quatre missions de la sécurité sociale (assurance, solidarité, émancipation et cohésion sociale), Ecolo entend réaffirmer les principes suivants :

- le système de sécurité sociale est, et doit rester, un **système collectif public** ; son renforcement doit s'inscrire dans ce cadre et non se développer par la voie de la privatisation de certains secteurs ;
- le principe historique d'une **gestion paritaire de la sécurité sociale entre interlocuteurs sociaux** doit se voir conforter ; nos propositions en matière de refinancement de la sécurité sociale sont des outils qui permettront d'éviter de mettre les interlocuteurs sociaux systématiquement en position de demande et de dépendance vis-à-vis d'une majorité gouvernementale ;
- la sécurité sociale doit rester **fédérale dans son financement et dans ses mécanismes de couverture** ; les écologistes demeurent attachés à une conception interpersonnelle de la solidarité et non une conception interrégionale ; seule une conception interpersonnelle, parce qu'elle libère des systèmes d'allégeance de toute nature, permet de sortir des notions d'assistance ou de charité ; elle est par ailleurs d'autant plus efficace qu'elle se construit sur une base large ;
- la **gestion des budgets de la sécurité sociale doit rester globale** ; si des bonis structurels devaient se dégager dans certaines branches, ils pourraient être, le cas échéant, affectés à d'autres, notamment pour couvrir de nouveaux besoins, par exemple liés à l'augmentation de la durée de vie. Ce possible glissement des dépenses semble

[8] C'est a fortiori plus encore le cas pour les demandeurs d'emploi qui ne retrouvent pas d'emploi suffisamment rapidement, qui sont purement et simplement privés du bénéfice du caractère assurantiel de la couverture du risque de chômage, avec l'instauration de la dégressivité accrue des allocations de chômage.

[9] Wilkinson, R.G et Pickett, K. (2009), The Spirit Level : Why More Equal Societies Almost Always Do Better, Allen Lane.

particulièrement utile au vu des évolutions sociales et démographiques que nous connaissons.

PRIORITE 2 : ASSURER UN FINANCEMENT ADEQUAT DE LA SECURITE SOCIALE ET DES DISPOSITIFS DE PROTECTION SOCIALE

Pour rencontrer les enjeux financiers des différents défis présentés précédemment, Ecolo propose d'actionner différents leviers, que ce soit une meilleure contribution des revenus des capitaux, notamment spéculatifs, au financement de l'Etat et de la solidarité, l'augmentation du taux d'emploi, la lutte contre la fraude fiscale, une meilleure gouvernance à tous les niveaux de pouvoir ou la maîtrise de certaines dépenses.

Proposition : Augmenter le taux d'emploi[10]

Lorsque plus de personnes travaillent, et pendant une période plus longue, elles paient davantage de cotisations sociales et le coût budgétaire du vieillissement se réduit. Cela, les partis traditionnels le disent déjà depuis des années.

Cependant, comme dit précédemment, dans un même temps le chômage est historiquement haut, la qualité des emplois se détériore et les possibilités de concilier vie privée et vie professionnelle, quand elles n'ont pas purement et simplement été rabotées, ne sont plus toujours adaptées à la situation des travailleuses et des travailleurs. Il faut tenir compte du fait que, dans l'absolu, il n'y a actuellement pas assez d'emplois pour l'ensemble des personnes disponibles et que les travailleurs ne sont pas toujours en mesure de travailler plus longtemps.

Pour Ecolo, un financement adéquat de la sécurité sociale passe par l'augmentation du taux d'emploi. Ecolo propose plusieurs pistes pour créer des emplois de qualité : investir dans la transition vers une économie durable, développer des dispositifs novateurs de partage du temps de travail (comme, par exemple le Plan Tandem – voir chapitre « Aînés et Pensions »), faire glisser la fiscalité du travail vers la fiscalité du capital et améliorer la qualité des emplois tout au long de la carrière, notamment en accompagnant l'évolution des carrières. A cet égard, la question du « travailler plus longtemps » ne trouvera une réponse adéquate que si la question du « travailler autrement » est posée et traitée simultanément.

Proposition : Maîtriser les dépenses en sécurité sociale

L'introduction d'une cotisation sociale rééquilibrée telle que nous l'imaginons et la hausse du taux d'emploi assureront des recettes pérennes à la sécurité sociale et permettront de redynamiser celle-ci. Au-delà, une réorientation de certaines politiques sociales peut améliorer le bien-être des citoyens, tout en générant certaines économies.

En matière de soins de santé[11] par exemple, des coûts élevés peuvent être évités en aval si la médecine de première ligne est revalorisée et rendue plus accessible à toutes et tous et si, en collaboration avec les entités fédérées, la prévention en matière de santé est développée. Cela doit notamment concourir à une diminution de soins inutiles ou de la consommation de médicaments, comme les psychotropes par exemple.

De même, il est indispensable de poursuivre la forfaitarisation du financement des hôpitaux et d'entamer sérieusement la structuration en territoires de soins pour sortir de la logique de concurrence stérile qui est source de doublons et de dépenses inutiles.

---

[10] Les chapitres « Emploi et formation professionnelle » et « Ainés et Pensions » du programme 2014 reviennent en détail sur les propositions d'Ecolo en la matière.
[11] Pour de plus amples informations au sujet des propositions d'Ecolo en matière de santé, voir Chapitre « Santé ».

En outre, en améliorant la qualité de l'emploi, les coûts liés aux maladies professionnelles, aux accidents du travail, aux incapacités de travail ou aux traitements médicamenteux seraient réduits, potentiellement de manière importante. Ainsi, divers coûts à charge de la sécurité sociale diminueraient.

Enfin, la plupart des politiques qui visent à favoriser l'émancipation ou à améliorer notre environnement sont aussi de nature à réduire l'addition des dépenses sociales. La pratique d'une activité physique ou le lien social contribuent au bien-être de la population. De même, la qualité de l'air, de l'eau, des aliments sont autant de facteurs qui influencent la santé et donc les coûts y afférant. A cet égard, force est de constater que justices sociale et environnementale vont de pair. Les citoyens les plus précarisés vivent généralement dans un environnement de moins bonne qualité.

Ecolo entend donc veiller à une gestion rigoureuse des budgets destinés à la solidarité et œuvrer à une meilleure gouvernance en la matière. A contrario, Ecolo s'oppose farouchement aux mesures qui, sous couvert d'économies, ont pour effet de transférer les charges d'un budget vers un autre. Parmi ces fausses économies, on retrouve notamment la politique d'exclusion des chômeurs, la politique de dégressivité des allocations de chômage et la politique visant à limiter le stage d'insertion, qui ont pour conséquence d'augmenter le nombre de bénéficiaires des aides des CPAS et notamment le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration. De même, la politique visant à durcir l'accès aux allègements du temps de travail en fin de carrière a pour conséquence d'augmenter les accidents du travail, les maladies professionnelles et le nombre de personnes en incapacité de travail[12].

Proposition : Faire davantage contribuer les revenus du capital à la solidarité

En Belgique, la sécurité sociale constitue le cœur de la protection sociale. Il convient donc de la financer adéquatement.

Actuellement, la sécurité sociale est principalement financée par les cotisations sociales prélevées sur le travail : celles-ci assurent toujours deux tiers de ses recettes. Le transfert de recettes fiscales opéré par le financement alternatif (recettes TVA, notamment) vient en complément. La troisième source de financement de la sécurité sociale provient de subventions de l'Etat fédéral. Parmi ces subventions figure « une dotation d'équilibre de la sécurité sociale » dont le montant est fixé chaque année et qui a pour objectif d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale. En 2013, cette dotation d'équilibre s'est élevée à 5,3 milliards d' €. Vu l'insuffisance des autres sources de financement, cette dotation d'équilibre est plus importante chaque année[13].

Ce mode de financement ne permet toutefois pas de faire face aux évolutions sociales et démographiques et de donner le souffle nécessaire au développement de nouvelles initiatives. Il peut au contraire faire l'objet de marchandages malsains, voire dangereux pour l'équilibre structurel des finances publiques. Or, le XXIe siècle ne peut se résumer à une simple défense des acquis du passé ou à un repli de la solidarité.

Pour Ecolo, le financement de la sécurité sociale doit donc être revu plus largement, afin de consolider l'assise de la sécurité sociale. C'est dans ce contexte que depuis des années déjà, Ecolo propose de faire davantage contribuer les revenus du capital au financement de la solidarité dans le cadre de la sécurité sociale à travers une cotisation sociale rééquilibrée. L'universalisation de l'accès aux protections offertes et la volonté de les développer davantage doivent en effet être accompagnées d'une modification de la structure des prélèvements contributifs à la sécurité sociale.

---

[12] Ces différentes mesures ont été adoptées par la majorité fédérale sortante (2011-2014).

[13] La mise en place d'un financement alternatif puis plus tard de la dotation d'équilibre de la sécurité sociale a été rendue nécessaire par plusieurs évolutions intervenues depuis la naissance de la sécurité sociale au sortir de la seconde guerre mondiale. Les dépenses ont suivi une tendance haussière : universalisation de l'accès à la solidarité, allongement de la durée de vie, chômage devenu structurel, hausse des dépenses en soins de santé (surconsommation, évolution technologique …). Les recettes, elles, sont mises sous pression par la crise économique et par le contexte concurrentiel lourd d'une économie mondialisée de libre marché et avec un taux d'inactivité important, la sécurité sociale devenant souvent, par ailleurs, un instrument d'une certaine politique d'emploi via l'octroi massif de réductions des cotisations sociales.

Il faut faire évoluer le financement de la protection sociale pour le rendre plus diversifié et plus équitable et pour s'assurer que son évolution spontanée soit au moins aussi rapide que celle du PIB.

Ecolo propose donc d'alléger la pression fiscale sur le travail, particulièrement le travail peu qualifié, en supprimant les cotisations socialement injustes et en les remplaçant par une d'une Cotisation Sociale Rééquilibrée (CSR). Mis à part pour les plus bas revenus qui seraient exemptés de cette cotisation, ce rééquilibrage viserait l'ensemble des revenus, y compris ceux des capitaux. Retenir une base large permet d'avoir un taux d'imposition plus bas tout en préservant le volume de recettes. Par ailleurs, introduire une exemption à la base, c'est assurer une certaine progressivité du prélèvement, tout en évitant qu'elle soit excessive dans un système où la redistribution se fait davantage par les prestations que par les prélèvements. Proposer un abattement forfaitaire, c'est également éviter d'ouvrir le débat sur les exonérations par nature (qui avantagent surtout les plus haut revenus) tout en réduisant les « pièges à la pauvreté », puisque les bas revenus, quelle que soit leur source (salaire ou allocation de remplacement) seraient traités de manière similaire.

La principale raison d'être de l'instauration d'une CSR est bien de changer la philosophie du financement de la protection sociale : la CSR se veut être l'instrument d'un financement équitable et durable de la protection sociale qui réponde à l'évolution de la couverture, tout en transférant une partie de la fiscalité du travail vers la fiscalité du capital, ce qui ne peut que favoriser une politique d'emploi dynamique et efficace.

En mai 2011, la Banque nationale de Belgique et le Bureau Fédéral du Plan ont analysé les effets d'une réduction des cotisations patronales et des cotisations personnelles de sécurité sociale, compensée par une augmentation d'autres prélèvements. Ces institutions ont testé plusieurs scénarios et il s'avère que la mise en place d'une cotisation sociale généralisée (soit une mesure qui s'approche fortement de la proposition de CSR défendue par Ecolo) est la meilleure modalité de financement alternatif, tant d'un point de vue budgétaire que pour la compétitivité et l'emploi. Selon la Banque nationale de Belgique et le Bureau Fédéral du Plan, cette modalité est en effet susceptible de créer plus de 35 000 emplois à un horizon de 7 ans.

Proposition : Lutter contre la fraude sociale

La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité doit constituer l'un des principaux objectifs de la politique sociale de l'État belge. À cet égard, il est essentiel que les travailleurs puissent évoluer dans un environnement de travail sûr et sain.

Or, tout comme la fraude fiscale, la fraude sociale, sous toutes ses formes, met en péril notre modèle social, conduit à la précarisation des conditions de travail (absence de salaire minimum, de jours de repos, d'encadrement d'horaires de travail), à une précarisation des travailleurs (absence de protection contre le licenciement, de salaire garanti en cas de maladie ou de perte d'emploi) et fausse les équilibres sur le marché du travail.

Les risques liés à la fraude sociale sont donc dommageables tant pour le travailleur que pour l'employeur et, dans ce cadre, l'éviter constitue un impératif de justice sociale et d'efficacité économique. Cela ne doit cependant pas constituer un prétexte de stigmatisation de certains travailleurs : il s'agit de viser prioritairement les mécanismes de fraude et ceux qui l'organisent.

Dans ce cadre, Ecolo estime que la lutte contre les abus en matière de détachement de travailleurs doit constituer une priorité. De plus en plus de cas de concurrence déloyale et d'exploitation de travailleurs, notamment dans les secteurs de la construction, du transport ou du nettoyage, ont vu le jour ces dernières années. Il convient tout particulièrement de les combattre, notamment en dotant les services d'inspection du personnel d'outils suffisants en la matière.

Par ailleurs, afin de lutter efficacement contre la fraude sociale, certains secteurs particulièrement exposés à ce phénomène doivent être encadrés et soutenus. Il est en effet essentiel que l'arsenal de mesures visant à réprimer les fraudes soit corrélé avec des mesures de soutien qui tiennent compte de la spécificité de ces secteurs fragiles sur le marché économique. En effet, les

mécanismes de lutte contre la fraude qui ne tiennent pas compte de la réalité du marché de l'emploi, sont souvent inefficaces pour éradiquer les mécanismes de fraude sociale.

PRIORITE 3 : GARANTIR LA DIGNITE DES PERSONNES PAR DES MESURES TRANSVERSALES

Chaque domaine de la protection sociale (emploi, santé, aînés, lutte contre la pauvreté …) fait face à des enjeux spécifiques. Les chapitres suivants du livre Justice sociale présentent les propositions détaillées d'Ecolo à cet égard. Néanmoins, au-delà de ces réponses particulières, il existe des principes transversaux qui doivent guider les politiques en matière de protection sociale. Il s'agit en quelque sorte du prolongement des missions qu'Ecolo assigne à la sécurité sociale.

Proposition : Garantir des revenus décents

Ecolo souhaite permettre à chacun et chacune de vivre avec un revenu décent. Pour ce faire, au travers des différentes parties de ce programme, Ecolo propose notamment de revaloriser le salaire minimum, les pensions[14] et les allocations sociales[15], de préserver le mécanisme d'indexation des salaires et des allocations sociales qui permet de lier ces revenus à l'évolution du coût de la vie (de moins en moins parfaitement malheureusement) et, enfin, d'instituer une véritable liaison au bien-être des allocations sociales.

Proposition : Individualiser les droits sociaux

Ecolo propose d'approfondir l'individualisation des droits sociaux. Il s'agit par là de tenir compte de l'évolution des familles, de supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation et de permettre à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte. En effet, alors que l'on perçoit les cotisations de manière individuelle, il n'en va pas de même pour l'octroi des prestations, où la notion de ménage prévaut, en cas de chômage, d'allocations pour personnes handicapées et de pensions notamment. Dans l'absolu, cela se fait au détriment du principe de l'égalité et, de manière concrète, le plus souvent en défaveur des femmes. Cela conduit également, dans certaines situations, à des stratégies de contournement coûteuses et dévastatrices pour le lien social (par exemple via la création d'adresses fictives ou par le biais de « marchands de sommeil »).

Concrètement, Ecolo propose la mise en place de régimes transitoires permettant, pour les situations acquises, une individualisation des droits par palier et par cohorte d'âge, avec pour première étape la suppression de la catégorie « cohabitant » dans les régimes d'allocations de chômage, allocations d'invalidité et un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie « isolé ».

Proposition : Combattre les pièges à l'emploi afin d'éviter les effets couperets ou les effets de seuil et de faciliter le passage à l'emploi

Un piège à l'emploi, c'est toute situation où l'incitant pour le demandeur d'emploi à chercher ou à accepter un emploi est insuffisant ou inexistant. On parle d'effet de seuil lorsqu'une augmentation de salaire entraîne au bout du compte une diminution du revenu disponible.

Ecolo souhaite lutter contre ces situations intolérables et augmenter la différence entre le salaire et le revenu de remplacement. A cette fin, Ecolo propose, entre autre, un relèvement du salaire

---

[14] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».
[15] Ecolo propose de porter les allocations au dessus du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian.

minimum, l'allègement de la pression parafiscale sur le travail via l'introduction d'une cotisation sociale rééquilibrée, l'allègement de la pression fiscale sur le travail et une revalorisation de l'allocation de garantie de revenus afin de rendre le travail plus rémunérateur que le chômage lors de la reprise d'un travail à temps partiel.

Proposition : Assurer la non-discrimination et une plus grande égalité dans les droits sociaux octroyés[16]

Ecolo souhaite mettre fin à certains privilèges octroyés à travers plusieurs régimes particuliers : pensions de hauts fonctionnaires, des gouverneurs …

Ecolo souhaite également lutter contre des droits sociaux différents qui ne se justifient pas ou plus totalement, en allant vers une égalité des pensions minimum par exemple, que les travailleurs aient effectué une carrière en tant que salarié, en tant qu'indépendant ou une carrière mixte.

De manière générale, Ecolo souhaite mettre fin aux discriminations notamment liées au genre, à l'âge et à l'origine ethnique qui existent, entre autres, sur le marché du travail.

Proposition : Améliorer l'accès aux dispositifs de protection sociale, la transparence de ces dispositifs et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi des politiques

Ecolo souhaite améliorer l'accès à un plus grand nombre de personnes aux prestations sociales auxquelles elles pourraient avoir droit : garantie de revenus aux personnes âgés, statut Omnio …, en automatisant les procédures d'octroi[17].

Ecolo plaide par ailleurs pour une plus grande transparence des dispositifs. A titre d'exemple, la récente réforme de la dégressivité des allocations de chômage ou des pensions va à l'encontre de cet objectif, personne (pas même les services publics concernés) ne pouvant répondre aux questions légitimes que se posent les citoyens, faute de clarté de la part des décisions gouvernementales. Ce faisant, ces réformes contreviennent fortement au principe de la Charte de l'assuré social. Au niveau de la transparence, Ecolo souhaite également que les citoyens puissent savoir facilement quels sont les droits qu'ils se sont constitués en matière de pension.

Enfin, Ecolo estime pertinent, chaque fois que c'est possible et utile, d'associer les citoyennes et les citoyens aux politiques à mettre en place, de les informer, de leur permettre de comprendre les enjeux, de leur demander leur avis, d'en tenir compte et d'enrichir de leurs apports les dispositifs mis en place.

PRIORITE 4 : DONNER CORPS A L'EUROPE SOCIALE

Les objectifs généraux des Traités européens mettent les valeurs et principes de solidarité, de cohésion sociale et territoriale et de niveaux élevés de protection sociale au cœur du dispositif européen. Et pourtant, l'Union européenne est souvent – et à juste titre - pointée du doigt comme étant un vecteur d'insécurité sociale. De trop nombreuses recommandations de la Commission européenne, endossées par le Conseil – c'est-à-dire par les Etats membres, comme la pression constante en faveur de la dérégulation du marché du travail (en ce compris la remise en cause systématique de l'indexation automatique des salaires) et de la réduction des dépenses sociales tendent ainsi à mettre à mal des droits sociaux particulièrement importants, notamment pour les plus fragiles.

---

[16] Pour en savoir plus à ce sujet, voir Chapitres « Aînés et Pensions » et « Lutte contre la précarité ».
[17] Ecolo propose par ailleurs la création d'un explorateur de droits, voir à ce sujet Chapitre « Lutte contre la précarité ».

Par ailleurs, de plus en plus de travailleurs sont confrontés à une concurrence sociale déloyale entre les travailleurs issus des 27 pays, communément appelée le « dumping social ». En effet, de nombreuses entreprises situées au sein de l'Union européenne abusent des règles de libre circulation, notamment par le biais du détachement de travailleurs d'un pays à un autre, afin de contourner et de dégrader le droit social qui est d'application.

De cette manière, certaines entreprises se dirigent vers l'embauche systématique de travailleurs les moins protégés, au niveau social et salarial, dans le but d'augmenter leurs marges bénéficiaires et de contrecarrer la représentation des travailleurs.

Cette situation conduit inévitablement à une concurrence déloyale vis-à-vis des autres entrepreneurs qui se voient refuser des marchés mais aussi à une concurrence inacceptable entre les travailleurs de l'Union européenne, à un nivellement par le bas de la protection des travailleurs et à des emplois où les conditions de travail et d'emploi minimales ne sont souvent pas respectées.

Il y a lieu de s'atteler d'urgence à lutter contre ce phénomène de dumping social qui précarise le marché de l'emploi et discrédite le projet européen. Aux yeux des écologistes, la dimension sociale doit être placée au cœur du projet européen, qui a jusqu'ici été excessivement marqué par la priorité donnée à l'économie et surtout à la finance dérégulée. En matière sociale comme en matière fiscale, l'Europe doit passer d'une logique de compétition à une logique de coopération et d'harmonisation vers le haut. Dans cette perspective, l'Union européenne dispose de plusieurs leviers pour faire évoluer la situation et pour éradiquer ce phénomène. Ecolo juge essentiel que ces outils soient mobilisés.

Proposition : Aligner vers le haut les normes sociales

Tout d'abord, les écologistes souhaitent la mise en œuvre de procédures de convergence entre pays membres de l'Union européenne, sur la base d'indicateurs communs, visant à un alignement « par le haut » des normes sociales.

Dans cette optique, afin de promouvoir la protection sociale au niveau européen et pour combattre le dumping social, une série d'instruments de régulation et de contrôle doivent être mis en place :

- la révision à la hausse des normes planchers communes dans le domaine des politiques sociales, notamment en matière de temps de travail, de congés de maternité-paternité, de conditions de travail. Ecolo propose l'adoption à terme d'un revenu minimum garanti au-dessus du seuil de pauvreté des États membres fixé à au moins 60 % du revenu médian national (soit 1 000 €/mois pour un isolé en Belgique en 2010), dans le but de concrétiser partout la mise en œuvre effective des droits énoncés dans la Charte des Droits Fondamentaux, la Charte Sociale Européenne ou les conventions de l'ONU sur les droits civils, sociaux et économiques ;
- la concrétisation d'un objectif à court terme de réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2020[18], avec une attention particulière à la pauvreté infantile, le but ultime étant l'éradication de la pauvreté ;
- le renforcement de la lutte contre les discriminations directes et indirectes qui mettent à mal l'égalité de genre au niveau de l'accès au travail, des conditions du travail, de l'accès aux différentes fonctions et du salaire ;
- l'amélioration de la directive sur le détachement des travailleurs de manière à supprimer les montages de concurrence déloyaux, et l'élargissement de sa base juridique à la politique d'emploi (et non pas seulement la libre prestation des services) ;
- la mise en place d'une plus large coordination entre les services d'inspection sociale de chaque Etat-membre ainsi qu'un renforcement des contrôles sur le terrain.

[18] La Belgique s'est engagée à réduire de 380 000 unités le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, d'ici 2020 (par rapport à une année de référence 2008 : 2 194.000 personnes).

Au-delà de la lutte contre le dumping fiscal, ce processus d'harmonisation doit permettre une meilleure mobilité des travailleurs, par le fait qu'elle rendrait les droits à la sécurité sociale plus aisément comparables et portables d'un pays à l'autre. A plus long terme, il doit permettre la mise en commun au niveau européen d'éléments de la sécurité sociale, traduisant dans la réalité une véritable solidarité de tous les Européens. Enfin, cette harmonisation vers le haut des normes sociales doit également s'appliquer à l'intérieur de chaque État membre concerné, à chacun de ses résidents, quelle que soit leur nationalité.

Proposition : Inclure la dimension sociale dans la gouvernance économique de l'UE

Si la nécessité d'une intégration plus étroite des politiques économiques au niveau européen est une évidence pour les écologistes, il n'est pas concevable d'aller de l'avant sur la base d'une discipline exclusivement budgétaire, qui accélère de facto le nivellement par le bas de la protection sociale.

Dans cette optique, les processus de gouvernance commune doivent être élargis en incluant des critères quantitatifs sociaux tels que la réduction de la pauvreté et des inégalités. Ces critères (ainsi que les critères environnementaux) doivent être placés sur un pied d'égalité avec les critères budgétaires. Une future révision des traités européens doit leur donner une force contraignante.

Proposition : Renforcer le dialogue social européen

Les interlocuteurs sociaux européens doivent devenir des acteurs de premier plan dans la construction d'une Europe plus sociale. L'élaboration de conventions collectives européennes est plus que nécessaire aujourd'hui. Les acteurs politiques doivent soutenir de telles initiatives, d'autant plus dans un contexte où l'adhésion des nouveaux membres au sein de l'Union accentue l'hétérogénéité des pratiques de négociation collectives et de leur degré d'aboutissement. Afin d'éviter un nivellement par le bas, il convient de soutenir activement les nouveaux pays membres, en visant le renforcement des acteurs sociaux et les possibilités de négociation collective.

Proposition : Instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux aux frontières de l'Union

Pour protéger notre économie et prémunir nos travailleurs des effets d'un marché mondial dérégulé, et conformément aux possibilités ouvertes par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de l'Union européenne (UE), Ecolo propose l'instauration de droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen à l'égard des biens et services produits dans des conditions sociales et environnementales problématiques au sein des pays émergents. Il s'agit là d'un levier puissant que l'Union européenne peut et doit utiliser pour contribuer au relèvement des normes sociales et environnementales applicables dans ces pays et les rendre comparables à ce que l'UE s'impose. Au-delà, c'est une piste intéressante en vue de la sortie de crise, de la relocalisation de l'économie et de la réduction des besoins en transport et des émissions de CO_2. L'instauration de tels droits de douane sociaux et environnementaux constituerait donc une plus-value évidente sur les terrains à la fois économique, social et environnemental … à l'inverse des politiques d'austérité menées par les États membres dont les effets économiques et sociaux sont dramatiques.

Concrètement, les normes sociales fondamentales (telles que la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé ou des enfants, l'égalité salariale femme-homme, etc.) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes environnementales découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, du Protocole de Kyoto de 1997 et de la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique de 1992, doivent constituer autant de

références utiles pour réguler les échanges commerciaux avec les pays hors Europe et autant d'incitants pour ceux-ci à améliorer le bien-être de leur population. Ainsi, par le biais du dispositif proposé, ces normes constitueront autant de motivations pour les pays en relation commerciale avec l'UE à améliorer leurs performances sociales et environnementales et récompenseront leurs efforts en la matière.

A contrario, ce dispositif pénalisera les pays qui tirent une partie de leur avantage compétitif sur le non-respect de ces normes sociales ou environnementales ou sur une politique agressive de taux de change telle que leur devise est maintenue à un niveau artificiellement bas. Les recettes fiscales perçues par l'Union européenne à titre de prélèvement de ces droits de douanes seront principalement affectées au renforcement de la solidarité avec les pays du Sud et à la lutte contre le dérèglement climatique. Elles contribueront à la fois à rencontrer ces objectifs essentiels et au redéploiement de l'économie européenne.

En aucun cas, il ne s'agit d'instaurer un protectionnisme aveugle. L'objectif poursuivi vise à lutter contre le dumping social et environnemental qui, tout en portant préjudice à la compétitivité de nos entreprises, bafoue les droits des travailleurs et épuise les ressources de certains pays qui exportent vers l'Europe. Le respect de ces normes doit orienter l'économie mondiale sur le chemin du développement durable et permettre, entre autres, le développement du commerce local, le soutien aux circuits courts et l'emploi peu délocalisable.

PRIORITE 5 : DEVELOPPER LA PROTECTION SOCIALE AU NIVEAU DES ENTITES FEDEREES, COMPLEMENTAIREMENT A UNE SECURITE SOCIALE FEDERALE FORTE

Un certain nombre de compétences gérées dans le cadre de la sécurité sociale fédérale ont été transférées aux entités fédérées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat. C'est le cas des allocations familiales, ainsi que de certaines compétences liées au marché du travail ou ayant trait aux soins de santé, aux aînés et aux personnes en situation de handicap.

Les entités fédérées, à qui il revient de perpétuer les missions de notre système de sécurité sociale au travers de ces politiques, disposent à présent de la possibilité de rendre ces dispositifs plus efficaces, plus solidaires, plus émancipateurs, afin de renforcer la cohésion sociale, tout en les intégrant au mieux à leurs politiques actuelles. Les propositions concrètes d'Ecolo relatives à l'accueil des nouvelles compétences au sein des entités fédérées figurent dans les chapitres thématiques « Emploi et formation professionnelle », « Santé », « Aînés et Pensions », « Jeunesse et Aide à la jeunesse » et « Institutionnel ».

Ecolo identifie par ailleurs quelques principes transversaux qui doivent guider au mieux l'accueil de ces compétences au sein des entités fédérées :

- l'association à la réflexion et à la gestion de ces compétences des acteurs concernés, au premier rang desquels figurent les interlocuteurs sociaux, et des usagers ;
- le développement de ces compétences dans le cadre d'une perspective Wallonie-Bruxelles, visant à garantir un espace commun de solidarité, un accès égal aux prestations et une homogénéité la plus grande possible entre la Wallonie et Bruxelles, notamment en mettant pleinement en œuvre le socle de principes communs et les organes de concertation qui ont été adoptés ; plus largement, une coordination des politiques entre l'Etat fédéral et l'ensemble des entités fédérées, vu le contexte institutionnel belge particulièrement complexe ;
- la nécessité d'assurer la continuité et de faciliter autant que possible la vie des bénéficiaires et prestataires, afin que la mobilité des citoyens ou leur accès aux prestations ne puisse être entravé par les effets de ce transfert de compétences.

PRIORITE 6 : FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE POUR RENFORCER ET MODERNISER LA SOLIDARITE

Les dispositifs publics de protection sociale, et a fortiori la sécurité sociale, sont plus que jamais indispensables. Comme les propositions ci-dessus le montrent bien, Ecolo souhaite renforcer et redynamiser ces dispositifs publics sans aucune ambiguïté.

Pour surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons par ailleurs mobiliser l'innovation et la créativité à tous niveaux. A cet égard, Ecolo porte une attention particulière aux nombreuses innovations sociales qui se développent en Belgique et dans le monde. Par innovations sociales, on entend des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits : emploi, vieillissement, petite enfance, logement, santé, cohésion sociale …

Bien souvent, ces innovations sociales sont portées par des citoyens ou des groupes citoyens fédérés au sein d'organisations (formelles ou informelles) d'économie sociale. Elles peuvent revêtir des formes très variées : crédit social accompagné, banques alimentaires, services d'échange locaux, développement de monnaies complémentaires favorisant la solidarité (comme le Fureai Kippu au Japon), villes et quartiers en transition …

L'économie sociale représente en Belgique 16,7 % de l'emploi salarié et se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit de façon générale par les principes suivants :

- finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit ;
- autonomie de gestion ;
- processus de décision démocratique ;
- primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Les organisations d'économie sociale, lorsqu'elles réalisent des profits, doivent entièrement ou majoritairement les réinvestir afin d'atteindre les finalités sociales ou environnementales qu'elles se sont fixées. Par exemple, à la place de donner des dividendes aux actionnaires, une organisation d'économie sociale de crédit peut décider d'offrir des crédits à des taux plus accessibles à ses bénéficiaires, une coopérative de travailleurs peut décider d'investir dans de meilleures machines, un service social peut décider d'améliorer la qualité des services offerts, etc.

Bien souvent, ces organisations répondent à des besoins insatisfaits par les entreprises privées à but lucratif et par l'Etat. En étant ancrées localement et en identifiant de facto mieux les besoins, notamment les besoins émergents, ces organisations d'économie sociale jouent, depuis longtemps déjà, un rôle de pionnier en matière d'innovation sociale.

Historiquement, les initiatives d'économie sociale ont d'ailleurs souvent précédé l'action des pouvoirs publics. Par la suite, il n'est pas rare que les pouvoirs publics prennent le relais de réponses préalablement testées par des organisations d'économie sociale. Lors de l'instauration d'un système de sécurité sociale en Belgique, la gestion de l'assurance maladie-invalidité fut, par exemple, confiée aux mutuelles qui occupaient le terrain du secours mutuel depuis plus d'un demi-siècle déjà. Au niveau de l'action sociale et de l'aide à domicile, les associations précédèrent également les initiatives publiques au sortir de la seconde guerre mondiale.

Afin de favoriser les innovations sociales, Ecolo souhaite donc encourager le développement des initiatives d'économie sociale, poursuivant ainsi sa longue tradition de soutien au tiers-secteur et à l'économie plurielle.

Plus particulièrement, Ecolo propose :

- d'amplifier et de renforcer les mécanismes qui permettent de faciliter l'accès au financement de ces organisations (renforcement du capital des coopératives, octroi de garanties bancaires ou de prêts …) ;

- de faciliter les échanges entre les différents acteurs, en accumulant et en disséminant les résultats issus de la recherche, du terrain et de projets pilote, en favorisant les visites et les échanges sur le terrain ;
- d'accompagner et de soutenir structurellement les initiatives existantes qui ont fait la preuve d'innovations sociales et d'en faciliter leur réplication, tout en respectant leur autonomie et l'égalité de traitement entre différentes initiatives du même type ;
- d'assurer un financement structurel et une régularité de paiement des subventions à ces associations ;
- de faciliter le développement d'outils de gestion à destination de ces organisations et de les professionnaliser ;
- d'octroyer des aides spécifiques aux innovations sociales, par exemple en mettant l'innovation sociale sur le même pied que l'innovation technologique.

TABLE DES MATIERES

SECURITE SOCIALE
Une société solidaire pour une prospérité partagée

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX : LES DEFIS DE LA PROTECTION SOCIALE 1
La persistance et la montée d'inégalités sociales 1
La création d'emplois de qualité 2
L'allongement de la durée de la vie 2
L'évolution des carrières et des modes de vie 3
Le financement adéquat des systèmes de protection sociale 3
Etendre la protection sociale dans la mondialisation 3
LA SECURITE SOCIALE MISE SOUS PRESSION 4
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE SECURITE SOCIALE 4
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 5

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 5

PRIORITE 1 : Réaffirmer les missions et les principes d'une sécurité sociale fédérale forte 5

PRIORITE 2 : Assurer un financement adéquat de la sécurité sociale et des dispositifs de protection sociale 7
Proposition : Augmenter le taux d'emploi 7
Proposition : Maîtriser les dépenses en sécurité sociale 7
Proposition : Faire davantage contribuer les revenus du capital à la solidarité 8
Proposition : Lutter contre la fraude sociale 9

PRIORITE 3 : Garantir la dignité des personnes par des mesures transversales 10
Proposition : Garantir des revenus décents 10
Proposition : Individualiser les droits sociaux 10
Proposition : Combattre les pièges à l'emploi afin d'éviter les effets couperets ou les effets de seuil et de faciliter le passage à l'emploi 10
Proposition : Assurer la non-discrimination et une plus grande égalité dans les droits sociaux octroyés 11
Proposition : Améliorer l'accès aux dispositifs de protection sociale, la transparence de ces dispositifs et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi des politiques 11

PRIORITE 4 : Donner corps à l'Europe sociale 11
Proposition : Aligner vers le haut les normes sociales 12
Proposition : Inclure la dimension sociale dans la gouvernance économique de l'UE 13
Proposition : Renforcer le dialogue social européen 13
Proposition : Instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux aux frontières de l'Union 13

PRIORITE 5 : Développer la protection sociale au niveau des entités fédérées, complémentairement à une sécurité sociale fédérale forte 14

PRIORITE 6 : Favoriser l'innovation sociale pour renforcer et moderniser la solidarité 15

Justice sociale

LUTTE CONTRE LA PRECARITE
Une société égalitaire

État des lieux et horizon politique

État des lieux

Si les Belges sont, collectivement, parmi les habitants les plus riches au monde, le calcul de la valeur moyenne de leur patrimoine occulte cependant des inégalités croissantes dans la répartition des richesses. En même temps que la richesse globale augmente, nous assistons en effet à une montée générale de l'insécurité socioéconomique.

Ce phénomène, sérieusement renforcé par les crises sociale et financière, apparaît à travers une série d'indicateurs inquiétants :

- Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a crû de 14 % depuis 2008 ;
- 15,3 % de la population belge vit sous le seuil de pauvreté (défini à 60 % du revenu médian) contre 14,7 % en 2008. Cette pauvreté affecte davantage les jeunes jusqu'à 18 ans et les aînés de 65 ans et plus ;
- Les femmes (16 %) sont davantage exposées au risque de pauvreté que les hommes (14,6 %) ; les familles monoparentales - majoritairement des femmes - constituent également un groupe particulièrement vulnérable puisque leur risque de pauvreté est de 36 % ;
- 5,2 % des ménages belges tombe sous le seuil de pauvreté suite à des crédits à la consommation ;
- 30,1 % de la population éprouve des difficultés à couvrir ses dépenses de logement et le risque de pauvreté des locataires est trois fois supérieur à celui des propriétaires (29 % pour les locataires contre 10 % pour les propriétaires) ;
- 5,1 % de la population belge vit dans un ménage dont un des membres a dû reporter ou annuler des soins de santé au cours de l'année écoulée pour des raisons financières (contre 2,7 % en 2008) ;
- environ 660 000 travailleuses et travailleurs sont sans emploi.

La pauvreté ressentie est un indicateur utile, complémentaire aux indicateurs plus objectifs détaillés ci-dessus. Ainsi, l'enquête EU-SILC de 2011 a révélé que 20,8 % de la population belge indiquait avoir des difficultés ou de grandes difficultés à s'en sortir.

A titre de comparaison avec les pays limitrophes, la Belgique a, avec l'Allemagne, le pourcentage le plus important de population vivant sous le seuil de pauvreté (15,3 %) (Pays-Bas 10 % ; France 13 % ; Luxembourg 14 %). Contrairement à ces pays, c'est l'absence d'homogénéité dans la répartition du risque de pauvreté entre les différentes catégories d'âge qui est particulièrement frappante en Belgique. Ainsi, hormis la Belgique, l'écart maximum entre deux taux de pauvreté est de 5 % au Pays-Bas entre la catégorie d'âge moyen (9 %) et les jeunes (14 %). En Belgique, l'écart maximum entre deux taux de pauvreté grimpe à 10 % et sépare la catégorie d'âge moyen (13 %) et les personnes âgées de plus de 65 ans (23 %).

Cette évolution est particulièrement inquiétante en termes de justice sociale. Elle l'est aussi plus globalement, en termes de bien-être collectif, puisque divers auteurs[1] ont démontré que les sociétés les plus inégalitaires et duales font le nid de phénomènes de violence et d'insécurité, de problèmes d'assuétudes, de santé mentale, d'obésité … et portent ainsi atteinte au bien-être de l'ensemble de ses membres.

La justice sociale comme projet politique

La transition écologique de la société portée par Ecolo passe nécessairement par une société où la répartition des richesses est plus équilibrée, tant en Belgique, qu'en Europe et entre le Nord et le Sud[2]. Il ne s'agit pas d'une utopie, mais d'une condition nécessaire à la prospérité de chacun et au développement durable.

Concrètement, outre l'accès à des droits fondamentaux tels que le logement, la santé, l'éducation, cela se traduit par la garantie de conditions d'existence dignes, lesquelles passent entre autres par la revalorisation des salaires, des pensions et des allocations les plus basses en Belgique.

La lutte contre la pauvreté et la précarité est une politique transversale. Il s'agit dès lors pour Ecolo d'aborder la question de la politique sociale et de la solidarité dans l'ensemble des politiques menées, à tous les niveaux de pouvoir et de prioriser l'action sociale pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

Au travers de ce chapitre, nous nous attacherons aux propositions en matière de lutte contre la précarité. Etant donné que ces propositions brassent un large éventail de politiques, la majorité d'entre elles sont développées plus avant dans les chapitres thématiques « Logement », « Emploi et formation professionnelle », « Sécurité sociale », etc.) du programme Ecolo 2014, que nous vous invitons à parcourir.

Les lignes de force d'Ecolo

Pour permettre la transition vers une société plus égalitaire, il convient :

- D'assurer des conditions d'existence décentes
- De garantir aux CPAS les moyens de leurs missions et leur rôle d'insertion sociale ;
- De prévenir l'apparition de la pauvreté, par une approche transversale de la lutte contre la pauvreté et des politiques sectorielles d'accès à l'emploi, au logement, à l'énergie, à la santé, à une alimentation saine ;
- De mettre fin à la reproduction de la pauvreté ;
- De lutter contre la grande précarité, en ayant une vision de long terme.

Priorités et propositions d'Ecolo en matière de lutte contre la pauvreté

PRIORITE 1 : ASSURER DES CONDITIONS D'EXISTENCE DECENTES

Si les allocataires sociaux (pensionnés, demandeurs d'emploi, invalides, personnes handicapées …) sont les premiers exposés au risque de pauvreté, les travailleuses et les travailleurs sont également touchés par la croissance des inégalités. Ces derniers sont de plus en plus contraints d'accepter des

[1] Voir par exemple *The spirit level de Wilkinson*, 2009.
[2] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de coopération au développement, voir Chapitre « Coopération au développement » et en matière de solidarité européenne, voir Chapitres « Sécurité sociale » et « Europe ».

emplois précaires et un salaire parfois inférieur au seuil de pauvreté, voire de combiner plusieurs emplois précaires. Avoir un emploi ne prémunit donc pas les travailleurs de la précarité. Pour Ecolo, il est urgent, particulièrement dans un contexte économique difficile, d'assurer à chacune et chacun un revenu décent, quelle que soit sa situation sociale, et d'enrayer la spirale de la pauvreté. Pour ce faire, Ecolo propose notamment de revaloriser le salaire minimum, les pensions et les allocations sociales, de préserver le mécanisme d'indexation des salaires et des allocations sociales qui permet de lier ces revenus à l'évolution du coût de la vie et d'instituer une véritable liaison au bien-être des allocations sociales.

Parce que chaque citoyenne et citoyen européen a le droit de vivre dignement, Ecolo propose une harmonisation vers le haut des normes sociales européennes. A titre d'exemple, Ecolo propose l'adoption à terme d'un revenu minimum garanti au-dessus du seuil de pauvreté des États membres fixé à au moins 60 % du revenu médian national.

Proposition : Relever les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté[3]

Le montant actuel du revenu d'intégration sociale[4] ne permet pas de vivre avec un minimum de dignité. Pour Ecolo, cette allocation minimale doit rapidement dépasser le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian), soit atteindre 1 000 € par mois pour une personne isolée. A terme, dans le cadre de l'individualisation des droits, ce minimum doit être identique pour chaque personne indépendamment de sa situation. Cela correspond à relever les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté.

Dans cette optique, étant donné leur risque accru de pauvreté, les familles monoparentales doivent également faire l'objet d'une attention prioritaire.

Il convient de relever les minima de l'ensemble des allocations sociales, car dans le cas contraire, de nombreux allocataires deviendraient, à leur tour, dépendants d'un complément à charge des CPAS.

Proposition : Individualiser les droits sociaux[5]

Ecolo propose d'approfondir l'individualisation des droits, en ce compris au niveau du droit au revenu d'intégration sociale. Cette proposition vise à tenir compte de l'évolution des familles, à supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation, et à permettre à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte. En effet, alors que les cotisations sont perçues de manière individuelle, il n'en va pas de même pour l'octroi des prestations, où la notion de ménage prévaut en cas de chômage, d'allocation pour personne handicapée et de pension notamment. Dans l'absolu, cela met à mal le principe d'égalité, le plus souvent au détriment des femmes[6].

La non-individualisation des droits sociaux, compte tenu de la faiblesse de ces revenus, tend à rompre les solidarités familiales ou amicales, et pousse l'individu à développer des stratégies qui, selon le contexte personnel, peuvent parfois relever plus de la survie que du délit : travail au noir, domiciliation fictive …

Ecolo propose la mise en place de régimes transitoires permettant, pour les situations acquises, une individualisation des droits par palier et par cohorte d'âge, avec pour priorité la suppression de la catégorie cohabitant dans les régimes d'allocations de chômage et d'invalidité ; un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie isolé. Dans cette perspective d'individualisation, la reconversion progressive du quotient conjugal sera également envisagée.

---

[3] Ecolo a déposé une proposition de loi à ce sujet : http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0319/53K0319001.pdf

[4] Au 1er septembre 2013 : 817,36 € pour un isolé ; 544,91 € pour un cohabitant et 1 089,82 € pour une personne vivant avec une famille à charge voir http://www.mi-is.be/be-fr/cpas/lequivalent-du-revenu-dintegration-sociale.

[5] Ecolo a déposé une proposition de loi à ce sujet : http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/0319/53K0319001.pdf

[6] Pour en savoir plus à ce sujet et sur les propositions d'Ecolo en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, voir Chapitre « Egalité femmes-hommes ».

Proposition : Assurer la liaison intégrale des allocations sociales au bien-être

A l'heure actuelle, la liaison automatique et complète des allocations sociales au bien-être n'est pas réalisée[7]. Tout au plus le Gouvernement doit-il, tous les deux ans, prendre une décision sur un « coefficient » de liaison en concertation avec les partenaires sociaux. Rien n'est décidé définitivement quant à l'ampleur de cette adaptation par rapport à l'évolution de la richesse. Fin 2011, le Gouvernement fédéral a décidé de réduire de 40 % l'enveloppe destinée à la liaison des allocations sociales au bien-être pour 2013 et 2014. Si, récemment, quelques minima sociaux ont été augmentés de 2 %[8], ces augmentations restent néanmoins insuffisantes compte tenu de l'augmentation du prix des besoins de base (logement, énergie et alimentation en particulier) : elles n'empêchent donc pas le décrochage des allocations par rapport à l'évolution de la richesse.

Il convient dès lors de rapidement prévoir une liaison automatique et intégrale de l'ensemble des allocations sociales au bien-être.

Proposition : Revaloriser la pension minimum et la lier au bien-être[9]

En 2040, une personne sur quatre en Belgique aura 65 ans ou plus. Un des défis lié au vieillissement de la population est notamment de prévenir le basculement dans la pauvreté d'un nombre toujours grandissant de retraités. L'absence de liaison complète des allocations sociales au bien-être a en effet pour conséquence un décrochage social et économique grandissant des allocataires sociaux et particulièrement des bénéficiaires des pensions les plus modestes[10]. 17 % des pensionnés et pensionnées vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Il est donc urgent de revaloriser les pensions les plus basses, notamment celles des femmes, des petits indépendants et des bénéficiaires les plus âgés. Ecolo propose donc d'harmoniser et de relever les pensions minimum des salariés, des carrières mixtes et des indépendants à 1 200 € par mois (pour un isolé) pour une carrière complète.

Proposition : Simplifier l'accès à l'aide sociale et instituer un « explorateur de droits »

Pour demander et obtenir des aides supplémentaires, une personne en difficulté doit souvent se soumettre à des démarches administratives complexes, y compris lorsque ces difficultés sont déjà connues et reconnues. Toute nouvelle aide entraine généralement une nouvelle enquête sociale, l'obligation de prouver à nouveau sa situation, le plus souvent dans une certaine complexité administrative : statut Omnio, fonds énergie, carte médicale, garantie locative, frais scolaires, réduction sur les frais de transport …

Ainsi par exemple, nombreuses sont les personnes qui renoncent au bénéfice du statut Omnio, étant donné la lourdeur des démarches qu'elles doivent entreprendre.

---

[7] Tous les deux ans, le Gouvernement fédéral doit se prononcer sur l'importance et la répartition des moyens financiers destinés à l'adaptation au bien-être des prestations de remplacement de revenus et des allocations d'assistance sociale.

[8] Augmentation de 2 % de la garantie de revenus aux personnes âgées (qui passe alors au-dessus du seuil de pauvreté) ; des allocations aux personnes handicapées et du RIS ; et des indemnités d'incapacité primaire des indépendants.

[9] L'ensemble de nos propositions en matière de pensions se trouve dans notre chapitre « Ainés et pensions ».

[10] Le risque de pauvreté (calculé selon la norme européenne à 60 % du revenu médian) est clairement plus élevé chez les personnes pensionnées que chez les personnes actives et il est plus élevé encore chez les pensionnées et pensionnés les plus âgés : si, en 2001, on estimait que 13 % de la population belge vivait sous le seuil de pauvreté, tel était le cas de 26 % chez les plus de 65 ans, et ce, même si c'est globalement chez les personnes âgées que le patrimoine est le plus élevé (mais ce patrimoine est réparti de manière peu équitable). Les personnes âgées éprouvent par ailleurs plus de difficultés à sortir de cette situation de pauvreté. Le pourcentage de pauvreté de longue durée s'élève à 18 % chez les personnes âgées contre 8 % pour la population totale.

A l'image de la carte « Santé »[11] mise en place par le CPAS de Namur, Ecolo propose dès lors de généraliser les mesures visant une simplification des démarches administratives demandées aux citoyens.

Ecolo propose également une plus grande automaticité des aides. Ainsi, au sein de chaque CPAS, il est possible de prévoir la définition, à partir de bases de données existantes externes (Omnio …) ou internes (bénéficiaires du revenu d'intégration, de l'aide sociale, en médiation de dettes, attributaire de l'allocation de chauffage …), de catégories de personnes pouvant avoir accès automatiquement à des interventions récurrentes (aide aux soins de santé, aux interventions dans la cadre du plan d'action et de prévention en énergie …), sans devoir recourir à nouveau à la contrainte d'une enquête sociale. L'automatisation de la reconnaissance comme bénéficiaire du statut Omnio pour tous les ayants droit apparaît ainsi prioritaire.

Ecolo propose également d'instituer un « Explorateur de droits » en Région bruxelloise et au niveau fédéral et de renforcer le projet existant au niveau de la Wallonie. Cet outil est destiné à rassembler sur un site Internet l'ensemble des aides relatives à l'emploi, à la formation, à l'énergie, à la santé, à l'environnement, aux transports, à la mobilité, etc. Ces aides seront déclinées en fonction de la situation personnelle de chacun. Ecolo propose que ce site internet soit couplé à un « guichet unique » au sein de chaque CPAS, afin de faciliter le conseil et les démarches des bénéficiaires, notamment de celles et ceux qui n'ont pas accès à la toile, dans les demandes d'aides ou de primes. L'explorateur de droits constitue par ailleurs un outil précieux pour les travailleurs sociaux qui bénéficieront ainsi de l'ensemble des informations à transmettre aux bénéficiaires.

Pour Ecolo, cette proposition doit être assortie d'une simplification des aides existantes ainsi que d'une automaticité plus importante de ces dernières chaque fois que cela est possible.

Proposition : Permettre une adaptation des aides en fonction de la situation des personnes et éviter les pièges à l'emploi

La multiplication des emplois précaires (intérims de courte durée, temps partiels), entraîne de plus en plus régulièrement une perte de revenus pour les allocataires sociaux qui parviennent à décrocher un emploi. Les frais de garde d'enfants, de déplacement, la perte d'aides sociales complémentaires et les bas salaires expliquent cette situation particulièrement pénalisante pour les personnes seules avec enfants, et donc particulièrement pour les femmes. Une telle situation entraine évidemment des distorsions et constitue un piège à l'emploi[12].

Pour Ecolo, il s'agit dès lors de limiter ou de supprimer la perte d'avantages sociaux en organisant un système transitoire, afin de permettre aux personnes qui acceptent un emploi en échange de leur allocation, de continuer à bénéficier, durant une certaine période, des avantages qui étaient liés à leur statut précédent. Ecolo propose par ailleurs d'octroyer les avantages sociaux sur la base d'un revenu de référence, en deçà duquel toute personne pourrait continuer à percevoir certains avantages sociaux, et non plus sur base d'un statut (de demandeur d'emploi, de bénéficiaire du RIS …)[13]. La transition d'un mode de calcul vers l'autre devra se faire de manière progressive.

Proposition : Améliorer l'accès au service bancaire de base

Ecolo propose aussi d'améliorer l'accès au service bancaire de base en supprimant toute condition liée à l'existence d'un crédit en cours. En effet, bien que le nombre d'exclus bancaires ait fortement diminué (40 000 en 2003, 10 000 en 2005) suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le service bancaire de base, certaines personnes se voient toujours refuser l'ouverture d'un compte à vue.

---

[11] La carte induit une simplification et une systématisation du remboursement des soins, les CPAS remboursant directement les médecins et pharmaciens.

[12] Un piège à l'emploi est une situation où l'incitant pour le demandeur d'emploi à chercher ou accepter un emploi est insignifiant, voire inexistant. Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Sécurité sociale ».

[13] La présente proposition ne concerne pas certains avantages liés à l'âge par exemple, tels que les tarifs préférentiels des transports en commun pour les jeunes ou les aînés.

Cela complique largement la vie de ces personnes et va à l'encontre de l'inclusion sociale dès lors que l'accès à un nombre de plus en plus grand de services et de marchandises exige le recours aux services de paiement de base. Cela concerne le plus souvent des personnes surendettées (voir infra), des personnes ne maîtrisant pas l'automatisation des services bancaires ou des personnes d'origine étrangère.

Le dispositif de la loi doit dès lors être amélioré afin d'ouvrir davantage l'accès au compte à vue en supprimant la condition liée à l'existence d'un crédit en cours.

PRIORITE 2 : GARANTIR AUX CPAS LES MOYENS DE LEURS MISSIONS ET LEUR ROLE D'INSERTION SOCIALE

Les CPAS ont de plus en plus de difficultés à assurer leurs missions. Depuis 2008, on constate une croissance de 14 % des personnes ayant droit au revenu d'intégration sociale (RIS)[14]. En effet, aux conséquences de la dégradation du contexte économique s'ajoute un report de charge de la part du Gouvernement fédéral, en particulier à travers sa politique de sanction et d'exclusion des demandeurs d'emploi.

Ecolo entend rendre aux CPAS les moyens d'assurer leurs missions, mais également développer d'autres dimensions de l'action sociale que sont l'insertion sociale et citoyenne, renforcer et respecter les collaborations avec les acteurs de terrain et le tissu associatif et tracer avec eux les lignes d'une politique cohérente, émancipatrice et durable. Dans ce cadre, il convient de sortir le CPAS d'un strict rôle d'insertion professionnelle et de le placer comme pivot central de l'insertion sociale et citoyenne.

Proposition : Garantir des moyens d'action suffisants et adéquats pour l'action des CPAS

Pour Ecolo, il convient d'augmenter les moyens d'action des CPAS, notamment en augmentant la part d'intervention fédérale dans le RIS. Ecolo propose de porter cette part, qui oscille aujourd'hui entre 50 et 65 % (selon le nombre de personnes accompagnées) à 90 %. L'intervention fédérale actuelle et son remboursement tardif sont à l'origine de l'appauvrissement de certaines communes et sont de nature à freiner les initiatives pourtant nécessaires en faveur de la dignité humaine des personnes aidées[15]. Par ailleurs, la Belgique est l'un des rares pays où l'aide sociale est à charge des communes et non à charge de l'Etat fédéral. Ecolo estime que la solidarité doit être organisée au niveau le plus large et que la réalisation du droit à la dignité humaine ne peut être laissée à la seule responsabilité des pouvoirs communaux, eux-mêmes souvent appauvris. Une prise en charge fédérale permettrait aussi une plus grande égalité de traitement entre les bénéficiaires des différentes communes[16].

Cette mesure est d'autant plus nécessaire que sur la période de 1976 à 2010, le nombre de bénéficiaires du RIS a été multiplié par 10 et continue de croître … tandis que le nombre de travailleurs sociaux n'a fait que doubler. Il va sans dire que les assistants sociaux sont surchargés et travaillent sans cesse dans l'urgence. Il semble difficile dans de telles conditions de sortir de

---

[14] « Alors que la croissance du nombre mensuel moyen de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale se situait entre 1,7 % et 3,5 % de 2004 à 2008, elle a atteint 9 % en 2009. Bien qu'ayant ralenti par rapport à 2009, la croissance en 2010, avec un taux de 4,8 %, est restée supérieure aux taux observés avant la crise économique et financière de la fin 2008. En 2011, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires se situe toujours au-dessus du niveau observé en 2008 : 104 342 bénéficiaires en moyenne contre 92.357 en 2008, soit 13 % de plus » SPP Intégration sociale, 08/02/2013.

[15] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens : 53K1164

[16] Cette revendication est portée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Union des Villes et Communes de Flandre ; elle répond également à diverses observations du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

l'approche curative de l'aide sociale, voire d'une forme d'assistanat (fonds divers, chèques, aides ponctuelles …).

Parallèlement, Ecolo souhaite que le cadre des travailleurs sociaux des CPAS soit renforcé et que ces travailleurs disposent de davantage de temps de formation et de supervision. La possibilité doit leur être offerte de travailler sur des dynamiques collectives ou communautaires en certains lieux ou quartiers ou sur des matières spécifiques (surendettement, énergie, logement), au-delà de la prise en charge des situations individuelles. Une telle approche permet de lutter contre l'isolement des personnes et de créer ou de renforcer des solidarités de plus en plus mises à mal par l'urgence des situations et le manque de moyens d'action adéquats.

Proposition : Assurer le soutien des projets d'insertion durable

La plupart des CPAS ont développé un parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RIS. Ainsi, les budgets « insertion » des CPAS ont-ils fortement augmenté, tandis que le nombre d'emplois « article 60 »[17] a été multiplié par treize en 15 ans. Pour Ecolo, la logique du parcours d'insertion ne peut être essentiellement utilitariste, à savoir mettre à disposition une main-d'œuvre bon marché ou servir à améliorer les chiffres de taux d'emploi. En effet, Ecolo estime essentiel que le choix des personnes soit respecté, qu'un réel projet d'intégration individualisé puisse leur être proposé et construit avec elles. A côté de ce parcours et de l'accès à l'emploi, il convient de prendre en compte les difficultés sociales auxquelles les personnes sont souvent confrontées. Dans ce cadre, un accompagnement reste nécessaire, que ce soit en matière de logement, de santé ou dans le cadre d'une situation familiale difficile.

Par ailleurs, la qualité des emplois et leur aboutissement, à savoir une réinsertion durable, doit primer sur la quantité. Ce travail d'insertion ne peut en effet se limiter à la remise au travail et doit intégrer un aspect de réinsertion sociale durable, approche qui demande indéniablement un renfort en personnel au sein des CPAS.

Proposition : Permettre aux étudiants émargeant au CPAS de suivre les études de leur choix

A l'image de la population globale, de plus en plus de jeunes et d'étudiants vivent dans des conditions socioéconomiques précaires. Les jeunes constituent aujourd'hui un tiers du public émargeant au CPAS, tant en Wallonie qu'à Bruxelles ; ainsi, 8 % des 18-19 ans vit d'une allocation du CPAS. Ces chiffres reflètent de manière inquiétante la pauvreté et souvent la solitude dans lesquelles de plus en plus de jeunes se trouvent plongés.

Dans le cadre des contrats d'aide sociale liant les CPAS aux étudiants, les CPAS s'arrogent le droit de juger de l'aptitude d'un étudiant à poursuivre ou non ses études ou de lui proposer une réorientation. Les situations diffèrent grandement d'un CPAS à l'autre, engendrant une discrimination géographique. Ecolo est favorable à une harmonisation des procédures, la solidarité entre CPAS ayant plus d'étudiants que d'autres étant garantie par le remboursement à 90 % du RIS (voir supra).

Ainsi, l'accès à l'université est-il parfois refusé au motif que ces études sont jugées trop longues ; certaines orientations (telles que l'histoire ou les arts) sont refusées au motif de l'absence de débouchés. Par ailleurs, l'application de certaines dispositions telles que l'obligation de mise au travail dans des périodes difficilement compatibles avec les études, combinée à un montant du revenu d'intégration sociale qui diminue lors de la mise au travail, s'avère contreproductive.

Dans le respect de l'autonomie des CPAS, Ecolo souhaite la création d'un statut pour l'étudiant qui émarge au CPAS, afin de lui permettre de poursuivre les études de son choix, dans des conditions

[17] L'article 60 permet au CPAS d'engager une personne sous contrat de travail afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquérir une expérience professionnelle. Le contrat de travail est exécuté soit au sein du CPAS, soit auprès d'un tiers.

d'existence dignes. Ecolo propose aussi de supprimer la limite d'âge de 25 ans imposée aux personnes émargeant aux CPAS qui souhaitent démarrer des études, car toute personne doit pouvoir bénéficier de la possibilité de réorienter son parcours professionnel, grâce à une formation dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, les étudiants émargeant au CPAS ne peuvent être contraints à une réorientation en cas d'échec. Ils doivent être traités équitablement par rapport aux autres étudiants et donc être libres de poursuivre leurs études tant qu'ils sont en statut d'étudiant finançable. La loi doit également interdire au CPAS d'exiger de l'étudiant qu'il travaille pendant les mois d'été s'il doit représenter une seconde session.

Proposition : Tendre vers une harmonisation des procédures

Les critères d'octroi de l'aide médicale, des types de soins, des prestataires et des services accessibles, la hauteur de l'intervention financière et les modalités de cette intervention par exemple, varient parfois fortement d'un CPAS à l'autre. Comme toutes les autres aides sociales, l'aide médicale peut dès lors être attribuée de façon plus ou moins restrictive ou généreuse selon la situation budgétaire de la commune ou selon l'intérêt politique accordé à la santé publique et à la prévention et les arbitrages budgétaires qui en découlent.

Dans tous les cas où la spécificité des publics n'appelle pas des politiques différenciées, Ecolo est en faveur d'une harmonisation progressive des procédures des CPAS en s'alignant sur les systèmes les plus respectueux des droits des citoyens en difficulté.

Proposition : Assurer le respect des bénéficiaires et leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des CPAS

Pour Ecolo, le CPAS ne constitue pas un simple organe politique et administratif constitué de travailleurs sociaux, mais est bien une structure qui vise à soutenir et accompagner les personnes. A ce titre, quelle que soit la modalité de participation, il convient d'intégrer les ayants droit dans l'amélioration de cette structure et de son fonctionnement, par exemple par le soutien à la création de collectifs de bénéficiaires ou par une publicité des débats du Conseil de l'action sociale ne portant pas sur des personnes.

Par ailleurs, dans la relation entre CPAS et bénéficiaires, les droits et la vie privée de ces derniers doivent être respectés. A titre d'exemple, les visites domiciliaires du personnel du CPAS sont des moments de rencontre essentiels qui ne doivent pas être pensés comme des moments de seul contrôle, mais aussi comme un moment d'échange, dans un respect mutuel, et une possibilité pour la ou le travailleur social de rencontrer la personne dans son cadre de vie. Le rôle des travailleurs sociaux doit être prioritairement axé sur l'accompagnement social et non sur le contrôle.

PRIORITE 3 : PREVENIR L'APPARITION DE LA PAUVRETE PAR UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET DES POLITIQUES SECTORIELLES D'ACCES A L'EMPLOI, AU LOGEMENT, A L'ENERGIE, A LA SANTE ET A L'ALIMENTATION ET PAR LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

La pauvreté est souvent liée à un ensemble de facteurs au premier rang desquels se situe l'organisation de la société et de l'allocation des ressources financières ou autres (accès au logement, à la santé, à l'éducation, aux services …). Si le système de protection sociale et la garantie de niveaux de salaire minimum sont une des réponses à la pauvreté, l'accès à l'emploi, au logement et aux services précités en est une autre. Il est essentiel que les pouvoirs publics mettent

en œuvre les politiques nécessaires pour permettre à chacun-e de jouir de ses droits fondamentaux.

D'autres paramètres peuvent avoir une influence sur le risque de pauvreté : la taille de la famille, le genre, le handicap ou l'appartenance à une minorité ethnique. Ainsi les familles nombreuses et monoparentales (frais plus élevés, petits revenus …) et les femmes (emplois moins bien rémunérés, plus petites pensions …) sont davantage exposées au risque de pauvreté. Il convient dès lors de tenir compte de l'impact des politiques menées sur la situation de ces personnes.

Pour Ecolo il convient donc à la fois d'agir au niveau des politiques sectorielles et d'assurer une approche transversale de la lutte contre la pauvreté eu égard à la multitude de domaines sur lesquels il convient d'agir pour prévenir et enrayer la pauvreté.

Proposition : Développer une approche transversale de la lutte contre la pauvreté

Une lutte efficace contre la pauvreté demande une approche transversale, à long terme, de l'ensemble des politiques et de tous les niveaux de pouvoir. La pauvreté ne se limite en effet pas à une politique de gestion de la pauvreté mais demande une action politique concertée, des affaires sociales aux affaires économiques, en passant notamment par la politique énergétique, d'emploi, de formation et de mobilité. Cette coordination et cette transversalité nécessaires ne sont pas encore devenues un réflexe.

Si chaque entité a adopté des mesures de lutte contre la pauvreté, Ecolo souhaite que cette politique fasse l'objet d'un réel plan intégré, assorti d'objectifs stratégiques et transversaux, afin de permettre une action concertée et une implication de l'ensemble des politiques sectorielles dans la lutte contre la pauvreté, à l'image par exemple du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté mis en place dans cette optique.

Proposition : Préserver l'autonomie du Service de lutte contre la pauvreté

L'accord de gouvernement fédéral de 2011 prévoyait le transfert du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale vers le SPF intégration sociale. Ecolo s'oppose à un tel transfert, de nature à mettre à mal la garantie de rapports indépendants et critiques du point de contact étant donné qu'il relèverait directement de l'autorité du ministre qui définit la politique de lutte contre la pauvreté.

Le point de contact de lutte contre la pauvreté est actuellement logé au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, service public agissant en toute indépendance. Il est notamment chargé de formuler des recommandations aux différents niveaux de pouvoir (Etat fédéral et entités fédérées). Il s'agit donc d'un acteur essentiel dans la politique transversale à mener dans la lutte contre la pauvreté. Pour Ecolo, son autonomie, son indépendance, son caractère interfédéral et son rôle privilégié d'interlocuteur avec les associations de terrain doivent dès lors être préservés.

Proposition : Mettre en place un Plan pour l'Alphabétisation

L'analphabétisme est source de déficit démocratique et représente un obstacle réel pour l'accès à l'emploi et à la vie sociale. Il est donc urgent de consolider et de rendre structurels les moyens accordés aux associations qui développent les actions d'alphabétisation. Il convient, en outre, de ne pas limiter la démarche d'alphabétisation au seul objectif d'insertion socioprofessionnelle, pour répondre aux besoins des pensionnés, femmes au foyer, clandestins … L'action sociale doit donc intégrer directement cette problématique.

Les personnes qui ne savent pas (ou peu) lire ou écrire sont clairement handicapées dans leurs tentatives d'insertion sociale et/ou professionnelle. Bien que certains acteurs associatifs

développent des actions à leur égard, l'offre reste encore insuffisante et trop de personnes ne sont pas touchées par ces services.

Ecolo propose :

- de développer, comme la Communauté flamande, un plan coordonné d'alphabétisation. Ce plan devrait être initié par une plateforme réunissant les associations dispensant des formations, les services publics, les syndicats, les employeurs et les services d'action sociale. Il devrait se décliner dans chaque bassin de vie, de manière à mettre réellement en place des dispositifs territoriaux permanents de l'alphabétisation, ce qui permettrait de réunir autour d'un projet, construit ensemble, des acteurs locaux de lutte contre l'exclusion ;
- d'améliorer la détection de l'analphabétisme et de veiller à faire émerger les demandes en soutenant les expériences d'accroche des publics ;
- de favoriser l'accès à tous à l'éducation et donc à l'alphabétisation … et donc d'éviter de concentrer les moyens sur l'insertion socioprofessionnelle; les apprenants ou apprenants potentiels sont aussi des femmes ou des hommes au foyer, des pensionné-e-s, des demandeurs d'asile, des personnes en très grande précarité … qui ne sont pas inscrits dans une démarche de recherche d'emploi ;
- d'améliorer la formation des formateurs ;
- de renforcer les moyens structurels alloués aux opérateurs, afin de stabiliser les actions en cours.

Proposition : Faciliter l'accès de toutes et tous à l'emploi et refuser l'appauvrissement des chômeuses et des chômeurs

L'emploi ne garantit pas toujours des conditions d'existence dignes, mais il y contribue largement. Or le marché du travail produit des exclusions aux conséquences financières mais également sociales et familiales dévastatrices. La dégressivité accrue des allocations de chômage ainsi que l'allongement du stage d'insertion décidés par la majorité fédérale sortante renforcent cette précarisation grandissante.

Ecolo propose dès lors plusieurs actions visant à faciliter l'accès à l'emploi.

Revoir les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi, afin qu'ils ne produisent pas d'exclusion sociale

Depuis 2004, la mise en place du plan d'activation des chômeurs produit des effets négatifs pour les personnes sans emploi ainsi que pour les travailleurs en charge de leur accompagnement, bien au-delà des objectifs annoncés en termes de sanction des abus :

- les sanctions sont souvent arbitraires ;
- le plan d'activation touche davantage les plus démunis et les appauvrit ;
- il engendre d'importants problèmes de santé mentale chez certains individus à qui l'on fait porter la charge du déficit d'emploi ;
- il est très peu efficace en matière de mises à l'emploi ;
- il induit une confusion grave dans le rôle des conseillers « emploi » des Services publics régionaux contraints à participer au contrôle des chômeurs tout en étant chargé de leur accompagnement ;
- il est en partie responsable de la dégradation des statuts et des conditions de travail des travailleurs (les demandeurs d'emploi étant quasi obligés d'accepter n'importe quel emploi dit « convenable ») ;

- il pèse lourdement sur les finances fédérales (contrôleurs ONEM), régionales (qui s'activent parfois à agiter le demandeur d'emploi par des ateliers de formation « carrousel ») et communales (prise en charge par les CPAS des personnes sanctionnées).

Pour Ecolo, il ne peut y avoir de sanction que si le demandeur d'emploi refuse au préalable un emploi réellement « convenable ».

Face à la pénurie structurelle d'emplois, Ecolo propose de réformer le système d'accompagnement des chômeurs afin :

- d'éviter toute sanction injustifiée en regard du contexte économique actuel ;
- de réorienter les moyens mobilisés directement ou indirectement par ce plan d'activation vers un accompagnement adapté des demandeurs d'emploi, respectueux de leur projet professionnel, qui s'inscrit dans un climat de confiance et dans une démarche constructive ;
- de renforcer les moyens pour le développement de la formation des demandeurs d'emploi, en considérant celle-ci d'abord comme un droit et un moyen d'apprendre, et non comme une nouvelle obligation sociale.

Par ailleurs, dans le cadre de la prochaine régionalisation du contrôle de la disponibilité, Ecolo propose que :

- les fonctions d'accompagnateur et de contrôleur soient distinguées ;
- la transmission des données (de l'accompagnateur vers le contrôleur) soit « qualitative » et la procédure connue de tous (demandeurs d'emplois, opérateurs …) ;
- le demandeur d'emploi n'ait plus qu'un seul plan d'action, qui fait sens ;
- des règles claires soient fixées pour les publics éloignés de l'emploi (mieux tenir compte de leur situation difficile) ;
- l'égalité de traitement soit la règle, pour toutes les sous-régions ;
- le dispositif de contrôle (comme celui de l'accompagnement) soit géré avec les interlocuteurs sociaux.

Enfin, il convient de supprimer la dégressivité et la limitation dans le temps des allocations de chômage et l'allongement du stage d'attente. Le nouveau système de calcul des allocations de chômage conduit en effet très rapidement les chômeurs à un niveau d'allocation qui ne permet plus d'assurer une vie décente et encore moins d'avoir les moyens de rechercher un emploi.

Le Gouvernement sortant a décidé de limiter à trois ans les allocations d'insertion. Dès 2015, nombreux seront les chômeurs et les chômeuses, isolé-e-s, chef-fe-s de familles ou cohabitant-e-s qui seront privés d'allocations et renvoyés vers la solidarité familiale, la débrouille ou le CPAS.

Par ailleurs, à l'issue de leurs études, les jeunes ont vu leur période sans droit au chômage prolongée à minimum 12 mois. De nombreux jeunes recevront des évaluations négatives afin de correspondre aux économies planifiées. Pour Ecolo, le stage d'insertion doit devenir une véritable période d'accompagnement et doit donc permettre d'accéder rapidement à des revenus suffisants pour vivre et chercher du travail.

Réconcilier emploi et publics précarisés

Faire rencontrer publics précarisés et employeurs est une façon originale de rendre possible, pour les premiers, la perspective de retrouver un emploi. C'est par l'éloignement avec l'immédiateté de la précarité que le véritable travail de réinsertion est rendu possible. Ainsi, l'accès à un emploi stable, de qualité, épanouissant, correctement rémunéré, et, si possible, à durée indéterminée (CDI) constitue une réponse essentielle à la sortie de la précarité.

Pour ce faire, la méthode IOD (« intervention sur les offres et les demandes d'emploi »), utilisée depuis plus de 25 ans en France, vise à réduire les pratiques sélectives d'embauche des employeurs

en intégrant tous les individus, surtout les plus précarisés. Elle constitue un accompagnement au recrutement des entreprises, privilégiant les CDI.

Il s'agit de passer de la logique de l'adéquation du demandeur d'emploi au marché du travail à un travail avec les employeurs afin de les convaincre d'engager sur base de l'aptitude de la personne à remplir le cahier des charges inhérent à la tâche qui doit leur être dévolue, et non plus sur l'« employabilité » du candidat ou de la candidate. Pour l'employeur, la plus-value est celle apportée par l'organisme intermédiaire tant dans la sélection que dans l'accompagnement discret du travailleur et des rapports de ce dernier avec l'employeur (qui a aussi à gagner dans une professionnalisation de ces processus de recrutement) dans le début de leur relation contractuelle.

Sachant que la plupart des employeurs en Belgique sont des PME souvent démunies en matière de procédures de recrutement, cette méthode peut constituer une réponse à un besoin exprimé par de nombreux employeurs.

En Belgique, cette méthode a déjà été mise en œuvre avec succès dans divers endroits, comme plusieurs CPAS liégeois, la Région bruxelloise ou la Mission régionale pour l'insertion et l'emploi de Charleroi.

Ecolo propose de généraliser son application dans les différentes sous-régions, en collaboration avec les Missions régionales et locales pour l'emploi et autres acteurs de terrains et ce, via des subventions permettant la mise en place d'équipes de travailleurs sociaux capables d'aller au contact des employeurs, de les convaincre de donner une chance à des travailleurs précarisés et d'accompagner le début de cette relation nouvelle.

Une telle initiative peut avoir un effet de levier sur le reste du marché de l'emploi, en permettant à chacun d'exercer un travail en lien avec ses compétences réelles et en aidant les petites et moyennes entreprises à poser les meilleurs choix de recrutement.

Viser l'insertion sociale, à côté de l'insertion professionnelle

L'intérêt de l'insertion ou de la participation sociale ne concerne pas que les jeunes. Tous les adultes, en particulier les moins qualifiés ou les plus fragilisés, ont besoin que soit soutenu et reconnu leur engagement auprès de leurs proches ou au sein de la société.

Ecolo estime donc nécessaire d'encourager et de soutenir certaines activités sociales comme « relais » d'activités de formation ou de périodes d'emploi, et de reconnaître progressivement celles qui répondent à un besoin. Le sentiment d'inutilité ou la rupture après des périodes d'activité (de formation, d'emploi) affectent le mental des personnes concernées et peuvent les plonger dans des périodes sombres. En revanche, l'insertion sociale (comme le bénévolat facilité ou la construction avec d'autres partenaires d'un projet social, articulant à la fois des activités sociales et l'entraide coopérative par exemple), procure un soutien social, un bien-être, une attitude proactive vis-à-vis de la vie en général et des opportunités d'emploi en particulier.

Pour atteindre cet objectif, Ecolo souhaite dès lors que l'insertion socioprofessionnelle ne se résume plus à la mise à l'emploi sur le marché « classique » du travail mais s'envisage également via des activités sociales, dans des structures adaptées[18]. Le rôle des Services d'Insertion Sociale (SIS), des Services d'Action Citoyenne (SAC), des régies de quartiers et des dispositifs spécifiques mis en place par certains CPAS doivent être réaffirmés et encouragés, de même que l'extension de ceux-ci par d'autres CPAS. Leur utilité est indéniable notamment dans une période de récession économique et de pénurie structurelle d'emploi.

Proposition : Garantir l'accès à un logement décent[19]

Pour Ecolo, l'accès à un logement décent constitue le point de départ pour mener une vie digne. Les politiques de logement font partie intégrante des politiques d'équité sociale. C'est donc une

[18] Voir à ce sujet nos propositions en matière de personnes handicapées, Chapitre « Personnes handicapées ».
[19] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de logement, voir Chapitre « Logement ».

priorité pour Ecolo de permettre à chaque ménage d'avoir accès à un logement de qualité, à un prix décent. Pour ce faire, plusieurs actions conjointes sont nécessaires.

Aider les locataires à accéder à un logement décent en renforçant les aides existantes et en augmentant l'offre de logements accessibles

- Continuer à augmenter le nombre de logements publics à hauteur de 2 500/an en Wallonie et de 2 000/an en Région bruxelloise ;
- Renforcer les aides existantes et mieux les articuler : allocation de relogement, aides du Fonds de solidarité du Code du logement, allocations-loyers ;
- Étendre le nombre de logements à finalité sociale (agence immobilière sociale, etc.) ;
- Réguler le logement privé ;
- Augmenter le nombre de logements accompagnés pour des publics spécifiques (personnes handicapées, anciens sans-abri …).

Aider les ménages à revenus faibles et moyens à acquérir leur logement en renforçant les moyens des acteurs publics

- Renforcer les moyens des acteurs publics tels que le Fonds du logement, la SDRB, la Société Wallonne de Crédit Social ;
- Encourager la production de logements neufs à des prix de vente (ou des loyers) accessibles au plus grand nombre, via des mesures fiscales, tout en veillant à la qualité architecturale des réalisations.

Mettre fin aux expulsions hivernales dans les logements privés, en concertation avec les représentants des propriétaires bailleurs et des locataires.

Proposition : Lutter contre la précarité énergétique

L'évolution des prix de l'énergie et la crise économique mettent de plus en plus de ménages en difficulté financière, les privant des moyens nécessaires pour affronter les profondes mutations du secteur de l'énergie. La précarité énergétique ne touche aujourd'hui plus uniquement les citoyens les plus précarisés.

Les statistiques montrent que la consommation énergétique augmente avec la richesse des ménages (cela est dû à la fois à la taille des logements, à la température et au nombre de pièces chauffées, ou encore au degré de confort et aux équipements notamment). Par contre, si les déciles les plus pauvres consomment moins, la part du revenu consacrée à leur facture énergétique est plus importante. Près de 30 % des ménages belges dépensent 10 % de leurs revenus ou plus pour l'énergie[20].

Par ailleurs, plus spécifiquement en Région bruxelloise, il est interpellant de voir une relation très forte entre le statut de l'occupant et la qualité énergétique du logement : ainsi les locataires occupent des logements mal isolés, principalement localisés dans le centre et la première couronne de Bruxelles. Enfin, l'impact de l'augmentation des prix de l'électricité est proportionnellement beaucoup plus important pour les personnes plus précaires[21].

Repenser en profondeur sa consommation d'énergie n'est pas chose aisée et nécessite des moyens, notamment pour réaliser les investissements nécessaires qui permettront de faire baisser la facture d'énergie. Il est donc indispensable de poursuivre et amplifier les mesures prises pour garantir la

[20] F. Huybrechs, S. Meyer, J. Vranken, *La précarité énergétique en Belgique*, 2011. G. Wallenborn, C. Rousseau, K. Thollier & H. Aupaix ; Détermination de profils de ménages pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie ; Politique Scientifique Fédérale, Août 2006 ; sur base des statistiques INS 2001.
[21] Idem.

fourniture d'une quantité minimale d'énergie à un prix acceptable pour toutes et tous et pour faciliter les démarches d'économies d'énergie.

Par ailleurs, ces mesures doivent s'inscrire dans un dispositif global de lutte contre la pauvreté. En effet, les problèmes liés aux factures énergétiques vont régulièrement de pair avec des situations d'endettement (voir infra). Ainsi, pour certains ménages, quelles que soient les mesures visant à améliorer la qualité énergétique des logements, les revenus disponibles sont insuffisants pour honorer les factures. Si la priorité est au relèvement de ces revenus[22], Ecolo propose également une définition de la précarité énergétique qui permette d'ouvrir le droit pour les ménages dans cette situation à des interventions destinées à régulariser leur facture d'énergie, et plus globalement à diminuer leur facture d'énergie (investissements en vue d'économiser l'énergie)[23].

Agir sur la qualité du logement

Lier le coût du logement à sa qualité énergétique : Les ménages fragilisés occupent souvent des logements moins bien entretenus et isolés, avec des équipements dont le rendement énergétique est mauvais, ce qui les amène souvent à des factures énergétiques supérieures à la moyenne. Des mesures similaires à celles relatives à la qualité sanitaire du logement pourraient être introduites, telles que la correspondance du logement à un certain niveau de performance énergétique pour sa mise en location. Par ailleurs, il convient de limiter les augmentations de loyers des biens dont la rénovation a été aidée par les pouvoirs publics. Il n'est en effet pas souhaitable qu'un propriétaire bénéficie d'une aide publique et réalise par la suite des bénéfices au détriment des locataires qui ne peuvent que difficilement profiter des mêmes aides. Il s'agit en quelque sorte d'un contrat conclu avec les propriétaires.

Agir sur les logements : Des mesures similaires à celles de l'Ecopack[24] en Wallonie doivent être prolongées et amplifiées. Ecolo propose par ailleurs le développement de démarches collectives telles que la rénovation quartier par quartier avec développement de sources d'énergie locales (énergies renouvelables mais aussi micro-cogénération). De nouvelles stratégies publiques pourraient être développées visant à mobiliser les ménages et à les accompagner, via des démarches collectives, mais aussi via le soutien aux communes, en collaboration avec le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) (communication au moment du relevé d'index dans une commune ou un quartier, courriers de sensibilisation aux consommations élevées ou qui ont sensiblement augmenté, etc.).

Agir sur les équipements pour économiser l'énergie : Lorsqu'un ménage est en médiation de dettes ou bénéficie d'une intervention du CPAS pour raison d'énergie, il faudrait considérer qu'à un euro pour payer la facture, le pouvoir public ajoute un euro pour économiser l'énergie dans le logement, que le créancier soit ou non propriétaire. Il serait possible de récupérer ensuite une partie de l'investissement auprès du propriétaire s'il n'occupe pas le logement lui-même. Dans tous les cas, les ménages qui sont déjà en difficulté de paiement d'une facture d'énergie doivent être prioritaires pour l'aide aux investissements d'économies d'énergie, justement pour apporter une solution structurelle à leur problème, d'où l'idée d'un euro pour payer la dette et d'un euro pour soutenir les économies d'énergie. Des stratégies d'approche et d'accompagnement spécifiques doivent être développées pour ces ménages précarisés qui peuvent difficilement investir. En élargissant le programme wallon Mebar (Ménages à bas revenus) à des actions sur l'enveloppe du bâtiment, et en proposant aux personnes en difficulté de paiement le passage d'une équipe qui pourrait faire de petits travaux d'économie d'énergie (jusqu'à un montant à déterminer), il serait possible d'avoir un effet plus durable sur la consommation de ces ménages en difficulté de paiement.

---

[22] Voir notre proposition de relever les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté.

[23] Une telle définition doit permettre d'assurer une aide aux ménages en réelle situation de précarité énergétique. Ainsi, le passage du RIS au chômage (via un article 60 par exemple) fait perdre une série d'aides du CPAS alors que la personne pourrait toujours se trouver en situation de précarité énergétique.

[24] L'ÉCOPACK est un emprunt à 0 % destiné aux ménages wallons désireux d'améliorer la performance énergétique de leur habitation par des travaux de rénovation. De plus, des primes complémentaires peuvent être immédiatement déduites des mensualités du remboursement. http://www.ecopack-wallonie.be

Agir sur les compteurs individuels : Même si la législation le prévoit (obligation en RBC ; obligation dans certains cas en RW), certains immeubles ne sont pas équipés de compteurs individuels. Les conséquences sont souvent néfastes pour les ménages de manière générale et ceux qui vivent dans la pauvreté en particulier. En effet, l'absence de compteurs individuels empêche la possibilité de bénéficier de kWh gratuits, de prix sociaux maximaux ou de la possibilité de comparaître devant une commission locale. Par ailleurs, le fait de ne pas connaître sa consommation individuelle et de devoir partager les frais n'incite en rien à l'utilisation rationnelle de l'énergie. En Wallonie, Ecolo propose que le financement du placement du compteur individuel soit à charge du propriétaire.

Protéger les plus faibles des fluctuations de l'énergie

Poursuivre la mise en œuvre d'une tarification progressive :

- En maintenant, pour le mazout, les mesures sociales existantes comme le fonds mazout et en instaurant dans une première étape un tarif identique quelle que soit la quantité consommée. Ecolo propose également la mensualisation automatique de la facture de mazout.
- En accordant, pour le gaz, au niveau du distributeur, les mêmes aides que pour le fonds mazout.

Pour ce faire, Ecolo propose une fusion des fonds énergie fédéraux[25] à finalité sociale.

Automatiser et diminuer le tarif social :

- Octroyer le tarif social sur base des revenus d'une personne et non sur base de son statut. Un plan d'apurement de la dette, lorsqu'il y en a une, et un audit énergétique gratuit doivent être proposés à ces clients.
- Revoir les conditions d'imposition d'un compteur à budget et d'un limiteur de puissance. Ils ne constituent en rien une solution au problème d'accès à l'énergie. Ecolo estime qu'avant le placement d'un compteur à budget, un plan d'apurement de la dette et un audit énergétique gratuit doivent être proposés au client par le distributeur. Il est aussi nécessaire de réglementer le mode de calcul du montant des provisions en fonction de la consommation annuelle du client et des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie prises par celui-ci pour éviter des acomptes trop élevés.
- En Wallonie, réactiver les Commissions locales de l'énergie (CLE) afin de leur rendre un rôle de premier plan dans la lutte contre la précarité énergétique.

Réguler les tarifs des clients passifs : Même s'ils sont de moins en moins nombreux, plusieurs milliers de clients n'ont pas choisi leur fournisseur et sont donc fournis par défaut par l'opérateur désigné par les GRD lors de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Les tarifs appliqués à ces clients sont souvent parmi les plus chers du marché.

Mettre en place un guichet unique avec une antenne de proximité dans chaque CPAS : Le guichet unique aurait pour fonction d'accompagner tant les ménages en défaut de paiement que ceux qui éprouvent du mal à payer leur facture et plus généralement l'ensemble des ménages qui rencontrent des difficultés dans le marché libéralisé (calcul de la facture intermédiaire, choix du fournisseur, aide juridique en cas de problème, etc.). Le service de médiation existant ferait partie de ce guichet unique. Avant toute procédure de litige entre fournisseur et client, il convient de s'assurer du passage du dossier par les services du médiateur.

Par ailleurs, les clients et les travailleurs sociaux ne sont pas toujours en mesure de rédiger des courriers lorsqu'il y a litige ou que le fournisseur ne respecte pas ses devoirs. La création d'un service juridique au sein du guichet unique au bénéfice des consommateurs (sur le modèle d'InforGazElec à Bruxelles) permettrait de pallier en partie ce problème.

---

[25] Fonds social Mazout, Fonds social énergie.

Proposition : Assurer l'accès aux soins de santé[26]

Lorsque les revenus du ménage sont bas, il arrive souvent que les dépenses de santé soient reportées, que les médicaments prescrits ne soient pas pris ou que l'impossibilité de payer les factures contribue au surendettement. De plus, l'occupation de logements insalubres et l'absence d'alimentation saine ont un impact considérable sur la santé, entraînant des dépenses importantes par la suite. Considérant par ailleurs que l'espérance de vie des moins nantis est nettement plus faible[27], Ecolo propose les mesures suivantes afin d'assurer l'accès de toutes et tous aux soins de santé.

Accorder le statut Omnio de façon automatique et sans formalité préalable complexe

Pour Ecolo, toute personne dont les revenus se situent sous le plafond ouvrant le droit à des remboursements majorés, doit automatiquement bénéficier du statut Omnio. Par ailleurs, si on limite, comme actuellement, l'accès au statut Omnio à un plafond de revenu bas, visant les familles les plus pauvres, il en résulte, par exemple, qu'une personne au chômage cherchant activement du travail et trouvant tout au plus quelques mois d'intérim, se voit pénalisée en perdant l'accès à ce statut. Ecolo propose dès lors la création d'un système Omnio plus largement accessible, y compris aux travailleurs « pauvres » et d'un système Omnio +, destiné aux familles qui vivent les situations de pauvreté les plus lourdes.

Augmenter le taux de remboursement de la médecine générale pour les assurés les plus faibles

Ecolo propose d'augmenter le remboursement de la consultation du médecin généraliste de 95 à 100 % pour les personnes relevant des statuts Omnio et Omnio+. Actuellement, les personnes en situation de précarité se rendent souvent à l'hôpital plutôt que chez le généraliste, simplement parce que la facturation par l'hôpital est différée et qu'ils ne disposent pas des liquidités suffisantes pour payer une consultation. Ceci peut induire des dépenses inutiles en termes d'examens complémentaires et d'hospitalisations, et représente un coût pour l'assurance maladie comme pour le patient, sans compter le risque d'endettement.

Améliorer la transparence des tarifs, pour limiter les mauvaises surprises

L'obligation pour tout prestataire d'afficher dans sa salle d'attente s'il est conventionné ou non est désormais inscrite dans la loi, à l'initiative d'Ecolo. Pour aller plus loin il convient de pousser les prestataires de soins à afficher leurs tarifs pour les prestations les plus courantes.

Réduire le prix des médicaments

Ecolo propose de renforcer la régulation des prix sur le marché des médicaments, y compris sur le « sous-marché » des médicaments génériques. Il convient notamment d'agir sur le développement de conditionnements adaptés aux durées des traitements pour éviter de devoir acheter de trop grandes quantités. Par ailleurs, il importe de poursuivre l'extension progressive du mécanisme type « kiwi », qui est une mesure de régulation des prix des médicaments par appel d'offre.

Proposition : Assurer l'accès à une alimentation saine et de qualité

L'alimentation est une dépense indispensable et pourtant souvent réduite au strict minimum, et partant, à des produits dont la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Outre des mesures visant à assurer une alimentation saine, notamment dans les structures publiques, Ecolo soutient des mesures spécifiques à destination des ménages les plus précarisés.

---

[26] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de santé, voir Chapitre « Santé ».

[27] Le service de lutte contre la pauvreté révèle que la différence en termes d'espérance de vie entre le plus haut et le plus faible niveau d'instruction s'élevait, en 2001, à 7,47 ans pour les hommes et 5,92 ans pour les femmes.

Garantir l'accès à l'aide alimentaire

Le Programme européen d'aide alimentaire, établi en 1987, fournit actuellement de la nourriture à 13 millions de personnes vivant dans la pauvreté dans 19 Etats membres. A la suite d'un recours de l'Allemagne, en septembre 2011, soutenue par la Suède, la Cour de Justice européenne a déclaré illégale l'utilisation de fonds de la Politique agricole commune pour ce qu'elle considère être un programme d'aide sociale. En 2014, le budget se verra donc drastiquement réduit alors qu'en Belgique par exemple, l'aide alimentaire européenne constitue près de la moitié de l'approvisionnement des banques alimentaires. Les écologistes réclament que le nouveau cadre financier européen pérennise ce programme européen, dans le cadre de la politique de cohésion.

Par ailleurs, il convient de développer, au niveau européen, des instruments politiques innovants pour soutenir autrement, dans une perspective émancipatrice, les ménages en situation précaire. L'UE doit ainsi redéfinir, en partie, les missions du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) pour qu'il devienne aussi un instrument de solidarité territoriale, via la promotion des circuits courts notamment, et concilier ainsi innovation sociale et environnementale.

Mettre en place un système cohérent de collecte des invendus alimentaires

La quantité d'invendus alimentaires mis au rebut par le secteur de la distribution ne peut que nous interpeller alors qu'en Belgique certains ne mangent pas à leur faim. Il convient, avec les acteurs publics locaux, les banques alimentaires et autres associations d'action sociale, en concertation avec le secteur alimentaire, d'assurer la collecte, le stockage et la redistribution au bénéfice du plus grand nombre. Des outils tant volontaires que juridiquement contraignants peuvent s'envisager.

Encourager les potagers collectifs et individuels

Il convient d'encourager, aux côtés des CPAS et du secteur associatif, le développement de parcelles pour potagers, en accordant une attention particulière aux publics précarisés. De telles initiatives permettent de renforcer la cohésion sociale et de valoriser la diversité culturelle et intergénérationnelle dans le quartier où se trouve le potager. Elles permettent également aux usagers de bénéficier de fruits et de légumes frais, qu'ils ont contribué à faire pousser, dans le cadre d'un projet commun avec d'autres et d'échanges d'expériences.

Ainsi Ecolo propose par exemple de systématiser, là où c'est possible, l'installation de jardins collectifs et de potagers pour les logements à finalité sociale.

Soutenir l'installation d'épiceries sociales

Les épiceries sociales sont accessibles à un public précis (bénéficiaires du revenu d'intégration …), et pratiquent des prix planchers pour les biens alimentaires essentiels. Ecolo propose que ces épiceries soient soutenues et que les bonnes pratiques, telles que la vente de produits frais et de qualité, via la distribution de paniers de fruits et légumes par exemple, soient généralisées. Ecolo propose également de réfléchir à l'opportunité de développer des chèques fruits et légumes.

PRIORITE 4 : METTRE FIN A LA REPRODUCTION DE LA PAUVRETE

Une des priorités absolues est de lutter contre la pauvreté infantile afin de rompre avec la reproduction de la pauvreté. Assurer des conditions d'existence digne, des revenus décents, une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et familiale, un logement, un emploi, l'accès à l'énergie, à la santé et à l'alimentation, aux services ; c'est aussi garantir le droit aux enfants de grandir et de vivre dans la dignité.

De même, assurer l'accès à un enseignement gratuit afin de garantir l'égalité des chances dans le parcours scolaire et l'accès aux études supérieures permet également, dès lors que le risque de pauvreté diminue avec le niveau d'étude, d'enrayer la reproduction de la pauvreté.

Proposition : Assurer les droits de l'enfant en combattant la pauvreté

Si la pauvreté touche de plus en plus de ménages, les enfants en sont les premières victimes. En Belgique, près d'un enfant sur cinq est en risque de pauvreté ; notre pays obtient ainsi le 5e moins bon score de l'Europe !

La pauvreté met en péril chacun des droits de l'enfant énoncés dans la Convention des Nations Unies, et notamment :

- le droit à un niveau de vie suffisant et donc à des conditions de vie dignes : les enfants vivant dans la pauvreté font partie de familles où les revenus sont trop faibles, vivant dans des logements trop petits et parfois insalubres, manquant souvent du minimum de confort et d'hygiène ;
- le droit à la vie familiale : selon l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, deux tiers des placements des enfants de moins de 7 ans sont liés aux difficultés des parents, 7 à 11 % résultent uniquement de leur précarité[28] ;
- le droit à la santé : les enfants vivant dans la pauvreté souffrent trop souvent de malnutrition, sont moins bien protégés contre toute forme de violence et de maltraitance et accèdent moins facilement aux soins de santé ;
- le droit à l'éducation : les enfants vivant dans la pauvreté se sentent souvent mal accueillis à l'école et rencontrent de nombreux obstacles tout au long de leur scolarité (frais scolaires trop élevés, ressources culturelles de leur famille ne correspondant pas à celles demandées par l'école, peu d'accès à l'éducation, à la citoyenneté et à la participation, mauvaise qualité de relation entre l'école et la famille, orientation abusive vers l'enseignement spécialisé, avenir prématurément bouché …) ;
- le droit aux loisirs et à la culture (activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles), le droit à la justice, le droit à la participation …

Pour Ecolo, il est urgent d'améliorer la situation et l'accès aux droits de tous ces enfants vivant dans la pauvreté parfois extrême, non seulement parce qu'elle affecte leur développement mais aussi parce qu'elle met en péril leurs perspectives d'avenir.

L'ensemble des propositions précitées est de nature à lutter contre la pauvreté des enfants, car la pauvreté des enfants est intrinsèquement liée à celle de leurs parents.

Proposition : Tendre vers la gratuité effective de l'enseignement

Si la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacrent la gratuité de l'enseignement, l'école coûte en réalité encore trop cher aux parents, et ce coût augmente au fur et à mesure de la scolarité. Dans un contexte de quasi-marché scolaire, les pratiques des écoles en termes de coût sont, pour un nombre croissant de parents, déterminants dans le choix de l'école[29].

Ecolo prône une politique globale de réduction du coût de la scolarité à charge des familles et a soutenu le décret introduisant une obligation pour les écoles de fournir aux parents un décompte périodique des frais scolaires réclamés. Mais pour réduire effectivement les frais scolaires et éviter les abus, il faudra poser d'autres pas :

- fixer par décret un montant maximum pour les frais dits « autorisés » et évaluer la mise en œuvre des dispositions décrétales en matière de gratuité (notamment la distinction entre frais obligatoires et frais facultatifs prévue par le décret « Missions » ;

---

[28] CODE « *Etre un enfant de famille pauvre en Belgique* », août 2007 ou www.oejaj.cfwb.be

[29] C'est notamment ce qu'a mis en évidence la Ligue des Familles dans sa dernière étude à ce sujet. Le coût d'une rentrée scolaire, les pièges à éviter, .août 2013.

- évaluer la règle des 90 %[30] pour permettre effectivement au plus grand nombre d'enfants de partir en classes de dépaysement. Ecolo plaide pour l'adoption, en concertation avec les représentants de l'enseignement, des familles et des opérateurs de classes de dépaysement, d'un décret qui en fixerait des critères de qualité pédagogique, de sécurité, de cohérence avec les contenus pédagogiques ainsi qu'un plafond de prix ;
- inciter les écoles à adopter de bonnes pratiques en matière de gratuité ayant fait leur preuve dans d'autres établissements scolaires (commandes groupées, bourses aux fournitures scolaires, etc.) ;
- veiller à la gratuité pour les enseignants des activités pédagogiques organisées dans le cadre scolaire, sans que cela ne se fasse par le biais d'un surcoût à charge des élèves et de leurs familles.

Proposition : Lever les obstacles financiers pour accéder aux études supérieures

L'enseignement supérieur accueille de plus en plus d'étudiants chaque année. Cette massification se heurte néanmoins à plusieurs obstacles, rendus visibles par les taux d'échec élevés en première année et leur lien étroit avec l'origine socioéconomique des étudiants. Des efforts variés ont été entrepris depuis plusieurs années pour lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Ils méritent d'être poursuivis et évalués.

Depuis la rentrée académique 2010, de nouvelles mesures en faveur de la gratuité de l'enseignement supérieur sont ainsi en vigueur. Les droits d'inscription ont été gelés pour tous les étudiants et ramenés à zéro euro pour les étudiants boursiers. Ces derniers peuvent également bénéficier de l'impression gratuite des supports de cours obligatoires, désormais mis à disposition en ligne tout aussi gratuitement.

Certaines difficultés sont apparues dans l'application des dispositions relatives aux supports de cours: de nombreux bénéficiaires potentiels sont mal informés et/ou soumis à des procédures rédhibitoires, et les enseignants ont parfois été soumis à des contraintes excessives découlant d'une application trop stricte du décret. Il apparait dès lors nécessaire d'évaluer ces mesures afin d'en améliorer l'effectivité. Certains établissements se sont distingués par des bonnes pratiques, telles que la mise en place d'un système de chèques permettant à l'étudiant boursier de bénéficier de la gratuité des supports de cours sans devoir avancer le montant lors de l'achat. Ces bonnes pratiques gagneraient à être généralisées. Néanmoins, la distribution gratuite des supports de cours exige actuellement une démarche volontaire des étudiants. Certains ne l'entreprennent pas de peur d'être stigmatisés. Dès lors, les établissements d'enseignement supérieur devraient proposer à tout étudiant boursier la gratuité des supports de cours. La mise à disposition en ligne doit aussi être élargie.

En outre, Ecolo soutient la pérennisation du gel des droits d'inscription au-delà de l'année académique 2014 – 2015, dans la logique du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

De plus, les allocations d'études devraient être revalorisées et couvrir un nombre plus important d'étudiants. Les bourses doivent être exclusivement conditionnées par des critères socio-économiques (tenant compte de l'ensemble des revenus) et non académiques[31].

Enfin, il convient surtout d'amplifier les politiques développées pour lutter contre l'échec au sein de nos universités, hautes écoles et établissements d'enseignement artistique[32].

---

[30] Il s'agit du taux de participation minimum des élèves d'une même classe requis pour l'organisation des activités extérieures à l'établissement scolaire et des classes de dépaysement et de découverte.
[31] La règlementation actuelle persiste à exclure du bénéfice des bourses, l'étudiant qui a raté plus d'une fois dans son cursus.
[32] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo au sujet de l'école et de l'enseignement supérieur, voir Chapitres « Ecole » et « Enseignement supérieur ».

Proposition : Lutter contre le surendettement et renforcer la médiation de dettes

Les causes du phénomène du surendettement sont souvent complexes et multiples ; elles peuvent résulter d'un « accident de la vie » ou d'une évaluation inappropriée des capacités de remboursement. Un problème venant rarement seul, les personnes qui éprouvent des difficultés à rembourser peuvent alors entrer dans un cycle sans fin avec l'accumulation des dettes. La lutte contre le surendettement, par ailleurs étroitement liée aux problématiques plus globales de pauvreté et d'exclusion, comprend plusieurs volets : la prévention, l'information, l'aide juridique, la définition de normes visant à assurer la protection des consommateurs, etc. Elle implique aussi la formation des personnes à risque afin d'induire un véritable changement dans les habitudes de consommation.

Ecolo propose de :

- Poursuivre le développement des politiques de prévention et des « écoles de consommateurs » ;
- Renforcer la législation en matière de crédit à la consommation (taux d'intérêt maximum, limiter davantage les lignes de crédit non bancaires (grandes surfaces …), etc.) et élargir e nombre de bénéficiaires de tarifs sociaux ;
- Plafonner les taux d'intérêt usuriers, en limitant par une loi le pourcentage maximum de frais annuels pour tous les crédits à la consommation ;
- Faciliter l'accès à la justice pour les personnes en difficulté en renforçant l'aide juridique et en améliorant l'accès à l'information juridique afin que chacun puisse maîtriser ses droits et ses obligations au mieux ;
- Assurer un financement stable des services de médiation de dettes afin d'étendre et de multiplier les actions pédagogiques en rapport avec la problématique du surendettement ;
- Par ailleurs, assurer une analyse de l'évolution des procédures de règlement collectif de dettes, devant les Tribunaux du Travail, dans le cadre de la précarisation produite par les mesures d'austérité. Le glissement des allocations de chômage vers l'aide sociale va réduire le pouvoir d'achat de personnes, va modifier leur budget et leur capacité de paiement des factures récurrentes que nous avons tous dans notre quotidien. Avoir l'attention orientée vers les Tribunaux du Travail en période de crise est important pour mesurer l'oppression sur le budget des familles et leur entrée en précarité.

PRIORITE 5 : LUTTER CONTRE LA GRANDE PRECARITE, EN AYANT UNE VISION A LONG TERME

Proposition : Mettre fin au sans-abrisme

Le sans-abrisme est une des faces visibles de la grande précarité. Il s'accompagne parfois d'autres problèmes liés à la consommation problématique d'alcool, de drogues ou encore de santé mentale et touche de plus en plus de familles et, également, de femmes. Les politiques d'austérité du Gouvernement fédéral ont favorisé la recrudescence du sans-abrisme.

Pour Ecolo, au-delà des mesures d'urgence en réponse au sans-abrisme et des actions relevant du domaine de l'humanitaire, des solutions multiples, coordonnées et structurelles doivent être mises en œuvre pour résoudre cette problématique. Dans ce cadre, la coordination des différents acteurs de terrain est essentielle.

S'appuyer sur des données précises pour orienter les politiques de lutte contre le sans-abrisme

En Belgique, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre de personnes sans-abri dès lors que le nombre de personnes sans-abri ne fait pas l'objet de recensement. Certaines associations estiment ce chiffre à 17.000 personnes dans notre pays. En Région bruxelloise, à l'initiative de la ministre de l'action sociale, il existe une évaluation du nombre de personnes sans-abri depuis deux ans. Ce recueil de données est primordial pour orienter les politiques futures et devrait être généralisé.

Créer un dispositif public régional de mise à l'abri

Ce dispositif repose sur le principe de vulnérabilité des populations sans-abri. Dans ce cadre, il s'agit de mutualiser les objectifs et les efforts, de renforcer le travail en réseau et l'articulation des interventions des différents acteurs dans la lutte contre le sans-abrisme. Les objectifs visés par un tel dispositif sont de garantir un accompagnement pluridisciplinaire, qui va du logement à l'accompagnement médical, social … sur mesure pour chaque personne sans-abri, de réduire les coûts financiers, physiques et psychologiques du dispositif au thermomètre (dispositif hivernal) tel qu'il existe et qui aboutit à une impasse (pour que personne ne doive recourir indéfiniment à un hébergement d'urgence mais que chacun trouve une solution structurelle).

Des réponses pour toutes et tous, de l'urgence sociale à des solutions pérennes

Si la problématique du sans-abrisme appelle des solutions structurelles et qu'Ecolo ne peut l'envisager sous le seul angle de l'urgence sociale, celle-ci doit néanmoins être appréhendée, particulièrement en hiver. Ainsi, afin de sécuriser les associations et les travailleurs sociaux et de garantir un dispositif d'accueil indispensable aux personnes sans-abri en période hivernale, la pérennisation du budget des Plans grand froid en Wallonie, à l'instar de Bruxelles, est un préalable. Leur adoption annuelle laisse en effet les acteurs de terrain dans l'incertitude quant à l'organisation des dispositifs durant l'hiver suivant.

Mais personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence une fois que l'urgence est passée. En effet, au-delà de l'urgence, la lutte contre le sans-abrisme appelle un ensemble de réponses qui rejoignent les propositions d'Ecolo en matière de lutte contre la pauvreté et de réponses spécifiques, telles que, par exemple, l'accompagnement et la garantie d'un logement pour les personnes qui le souhaitent lors d'une sortie d'institution. Ces réponses doivent sans nul doute émerger d'une coordination de l'ensemble des secteurs concernés par la lutte contre le sans-abrisme et tenant compte des spécificités et de la nature multidimensionnelle des problèmes rencontrés par les personnes sans domicile.

Assurer l'accès au logement et l'accompagnement dans le logement

Le sans-abrisme renvoie plus largement à la problématique de l'accès à un logement décent, pour un prix décent. Il convient dès lors de poursuivre les politiques visant l'accès à un logement dans des conditions financières accessibles aux revenus les plus bas et de mettre fin aux expulsions hivernales dans les logements privés.

Mais l'accès au logement ne suffit parfois pas. Pour éviter que certaines personnes ne perdent leur logement, parce qu'elles souffrent de divers problèmes de santé mentale, d'assuétudes, parce qu'elles ont développé des habitudes de vie dans la rue ou rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget ou sont endettées, il convient également d'assurer leur accompagnement au sein du logement.

Proposition : renforcer la lutte contre l'isolement social

A la fois cause et conséquence de la précarisation et de la pauvreté, l'isolement social impacte gravement la vie des personnes. Ecolo propose de soutenir et développer les initiatives et les lieux de rencontres et d'activités diverses (groupes de paroles, activités de loisirs …) qui permettent de reconstruire des liens sociaux, de se re-socialiser, de se solidariser, de partager. Ce sont des

espaces que chacun peut s'approprier. La parole de ces usagers peut également émerger dans ces lieux et contribuer à la prise en compte de leur situation et de leur avis.

Proposition : Coordonner, soutenir et renforcer le travail de terrain

Les CPAS, s'ils sont les acteurs principaux de soutien aux personnes vivant dans la détresse sociale, ne peuvent à eux seuls couvrir le champ des solidarités nécessaires. La coordination et la cohérence des différents acteurs en présence (publics ou privés), ainsi que l'écoute et la participation des personnes en difficulté, participent à la mise en œuvre d'une politique cohérente et globale de lutte contre la précarité.

Malgré les efforts appréciables réalisés, cette coordination n'est pas encore devenue un réflexe, ni au niveau institutionnel, ni au niveau des acteurs de terrain du social. Ainsi, les CPAS par exemple, n'ont, le plus souvent faute de personnel, que peu de temps pour travailler avec d'autres acteurs. Les personnes les plus démunies sont donc alors contraintes de multiplier les demandes de soutien et les dévoilements de leurs conditions de vie, ce qui n'est pas garant d'autonomie et de dignité.

Or, lorsque les collaborations sont mises en place, elles se font naturellement au profit des bénéficiaires (fonds d'accès à la culture, mise à l'emploi dans le secteur privé …).

En matière de travail d'insertion à l'égard des plus fragilisés, Ecolo salue le travail des Relais sociaux (réunissant travailleurs sociaux du public et du privé et initiés en 2003 à l'impulsion d'Ecolo) en Wallonie, ainsi que les Réseaux de santé à Bruxelles. Dans ce cadre, il est indispensable de développer une approche toujours davantage centrée sur l'individu que sur les institutions. Ecolo propose également que le projet des experts du vécu[33] développé par le SPF Intégration sociale soit analysé et le cas échéant étendu.

Le Plan de Cohésion Sociale de la Wallonie, s'il ne vise pas que les questions de pauvreté, est une initiative à améliorer. Il est en effet grand temps de développer la transversalité au sein des différentes compétences régionales (emploi, formation, économie sociale, lutte contre la toxicomanie, personnes âgées, personnes d'origine étrangère, insertion sociale …) et de travailler par zones et avec les communes dans l'ensemble de ces compétences, selon une logique territoriale. Au niveau de la Région bruxelloise, le Plan bruxellois de lutte contre la pauvreté initié par Ecolo a convaincu les différentes instances politiques bruxelloises de s'allier dans un plan commun. A la différence des actions passées, le plan implique une concertation de tous les acteurs politiques sur toutes les matières qu'ils traitent. C'est de cette concertation que surgissent la plus-value et tout l'intérêt de cette action. De telles dynamiques doivent donc être poursuivies.

Enfin, le travail sur les indicateurs permettant de choisir objectivement les actions prioritaires devra être renforcé.

[33] Les experts du vécu sont des citoyens ayant connu des problèmes de pauvreté, de précarisation et qui travaillent au sein des administrations fédérales afin d'apporter leur expertise et d'améliorer la prise en considération des réalités de vie des personnes précarisées.

TABLE DES MATIERES

LUTTE CONTRE LA PRECARITE
Une société égalitaire

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ÉTAT DES LIEUX 1
LA JUSTICE SOCIALE COMME PROJET POLITIQUE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2

PRIORITE 1 : Assurer des conditions d'existence décentes 2
Proposition : Relever les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté 3
Proposition : Individualiser les droits sociaux 3
Proposition : Assurer la liaison intégrale des allocations sociales au bien-être 4
Proposition : Revaloriser la pension minimum et la lier au bien-être 4
Proposition : Simplifier l'accès à l'aide sociale et instituer un « explorateur de droits » 4
Proposition : Permettre une adaptation des aides en fonction de la situation des personnes et éviter les pièges à l'emploi 5
Proposition : Améliorer l'accès au service bancaire de base 5

PRIORITE 2 : Garantir aux CPAS les moyens de leurs missions et leur rôle d'insertion sociale .. 6
Proposition : Garantir des moyens d'action suffisants et adéquats pour l'action des CPAS 6
Proposition : Assurer le soutien des projets d'insertion durable 7
Proposition : Permettre aux étudiants émargeant au CPAS de suivre les études de leur choix 7
Proposition : Tendre vers une harmonisation des procédures 8
Proposition : Assurer le respect des bénéficiaires et leur contribution à l'amélioration du fonctionnement des CPAS 8

PRIORITE 3 : Prévenir l'apparition de la pauvreté par une approche transversale et des politiques sectorielles d'accès à l'emploi, au logement, à l'énergie, à la santé et à l'alimentation et par le renforcement de la lutte contre l'isolement social 8
Proposition : Développer une approche transversale de la lutte contre la pauvreté 9
Proposition : Préserver l'autonomie du Service de lutte contre la pauvreté 9
Proposition : Mettre en place un Plan pour l'Alphabétisation 9
Proposition : Faciliter l'accès de toutes et tous à l'emploi et refuser l'appauvrissement des chômeuses et des chômeurs 10
Revoir les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi, afin qu'ils ne produisent pas d'exclusion sociale 10
Réconcilier emploi et publics précarisés 11
Viser l'insertion sociale, à côté de l'insertion professionnelle 12
Proposition : Garantir l'accès à un logement décent 12
Aider les locataires à accéder à un logement décent en renforçant les aides existantes et en augmentant l'offre de logements accessibles 13
Aider les ménages à revenus faibles et moyens à acquérir leur logement en renforçant les moyens des acteurs publics 13
Mettre fin aux expulsions hivernales dans les logements privés, en concertation avec les représentants des propriétaires bailleurs et des locataires. 13
Proposition : Lutter contre la précarité énergétique 13
Agir sur la qualité du logement 14
Protéger les plus faibles des fluctuations de l'énergie 15
Proposition : Assurer l'accès aux soins de santé 16
Accorder le statut Omnio de façon automatique et sans formalité préalable complexe 16

Augmenter le taux de remboursement de la médecine générale pour les assurés les plus faibles....16
Améliorer la transparence des tarifs, pour limiter les mauvaises surprises....16
Réduire le prix des médicaments....16
Proposition : Assurer l'accès à une alimentation saine et de qualité....16
Garantir l'accès à l'aide alimentaire....17
Mettre en place un système cohérent de collecte des invendus alimentaires....17
Encourager les potagers collectifs et individuels....17
Soutenir l'installation d'épiceries sociales....17
PRIORITE 4 : Mettre fin à la reproduction de la pauvreté....17
Proposition : Assurer les droits de l'enfant en combattant la pauvreté....18
Proposition : Tendre vers la gratuité effective de l'enseignement....18
Proposition : Lever les obstacles financiers pour accéder aux études supérieures....19
Proposition : Lutter contre le surendettement et renforcer la médiation de dettes....20
PRIORITE 5 : Lutter contre la grande précarité, en ayant une vision à long terme....20
Proposition : Mettre fin au sans-abrisme....20
S'appuyer sur des données précises pour orienter les politiques de lutte contre le sans-abrisme....21
Créer un dispositif public régional de mise à l'abri....21
Des réponses pour toutes et tous, de l'urgence sociale à des solutions pérennes....21
Assurer l'accès au logement et l'accompagnement dans le logement....21
Proposition : renforcer la lutte contre l'isolement social....21
Proposition : Coordonner, soutenir et renforcer le travail de terrain....22

Justice sociale

SANTÉ
Une santé durable et accessible

État des lieux et horizon politique

État des lieux

Notre système de santé s'inscrit dans un modèle de sécurité sociale garant des principes de solidarité et d'équité, lesquels se traduisent dans l'assurance de chacun et de chacune vis-à-vis de la maladie et de l'invalidité. Ce modèle social et sociétal appelle à des renforcements importants afin de garantir, dans les décennies à venir, une offre de soins de qualité, diversifiée et accessible à toutes et tous. Dans cette optique, les défis sont de taille.

Les évolutions démographiques sont à prendre en compte dans leurs multiples facettes : la croissance démographique et le vieillissement de la population posent les questions du rôle social des aînés et des besoins nouveaux pour permettre d'assurer une vie de qualité.

La crise économique que nous traversons appauvrit la population en situation de vulnérabilité et limite ses capacités à accéder aux soins de santé. Ainsi, malgré la qualité de notre système de santé, cette dernière n'est pas répartie équitablement, les écarts de santé restant importants entre les citoyens. La crise conduit aussi les États à des restrictions budgétaires importantes, non sans conséquences sur leur contribution aux politiques sociales et donc aux soins de santé. Une évolution qui laisse déjà entrevoir un risque de privatisation et de marchandisation du système.

D'autres facteurs influencent également notre système de soins et son financement :

- Le perfectionnement des technologies et la consommation croissante de certains médicaments et d'actes médicaux engendrent une augmentation constante des dépenses, particulièrement dans le secteur spécialisé ;
- L'insuffisante valorisation de la médecine générale et du secteur ambulatoire dans son ensemble conduit à son manque d'attractivité ; le vieillissement des médecins généralistes et le manque de nouveaux candidats portent atteinte aux soins de proximité ;
- La manière dont sont financés les hôpitaux favorise la surconsommation d'actes techniques et la rétrocession des honoraires à l'hôpital pousse les médecins spécialistes vers des cabinets privés et une meilleure rémunération, au détriment de soins accessibles à toutes et tous en milieu hospitalier ;
- En Belgique, l'organisation des budgets s'est substituée à une planification échelonnée des « lignes de soins » et a créé une logique construite autour des hôpitaux, au détriment d'une approche globale de la santé incluant la prévention et les soins de proximité. L'institution hospitalière est pourtant aussi confrontée à des difficultés, elle se voit contrainte de diminuer la durée des hospitalisations, tandis que les moyens sont insuffisants pour assurer la continuité des soins médicaux et paramédicaux, ainsi que pour compléter ceux-ci par des aides à domicile ;
- Sur le plan institutionnel, la répartition des compétences santé et social sur tous les niveaux de pouvoir en a progressivement morcelé la gestion et en a rendu la cohérence politique et opérationnelle plus aléatoire.

Ces diverses évolutions et l'organisation de nos soins de santé ont pour conséquence, d'une part, de rendre de plus en plus difficile une approche globale et transversale des patients et, d'autre part, de complexifier la compréhension et la maîtrise par les usagers eux-mêmes de leur système de soins de santé et des interventions dont ils peuvent bénéficier. Or une politique de santé, pour être efficace, ne peut se résumer à l'absence de maladie. Elle doit inclure tous les secteurs (promotion de la santé, prévention, soins, etc.) et toutes les dimensions socio-économiques, environnementales, de logement[1], etc. afin d'appréhender le patient dans sa globalité.

La santé d'une population relève de la qualité de son système de santé pour environ 30 %, mais des modes de vie et de l'environnement social pour plus de 60 %[2].

L'horizon politique d'Ecolo en matière de santé

La santé est une préoccupation importante des Belges[3]. Garantir l'accessibilité financière et physique à des soins de qualité et mettre en place un système de prévention efficace, doit être une préoccupation politique de premier ordre. C'est avant tout grâce à une sécurité sociale[4] renforcée et dont les mailles seront resserrées que la solidarité doit s'organiser.

Pour Ecolo, dans ce système de solidarité et de justice sociale, les inégalités sociales de santé doivent disparaître. La santé est une ressource, une énergie permettant à chacun d'être acteur de sa vie et dans la société.

Ecolo défend depuis toujours les droits des personnes à faibles revenus et des personnes atteintes de maladies chroniques ou de longue durée. Ces publics doivent bénéficier de soins accessibles et adaptés à leurs besoins spécifiques.

Chaque citoyen et chaque citoyenne doit également avoir accès aux comportements de santé. Ainsi, une alimentation de qualité, la gestion du stress, la pratique d'une activité physique régulière, un logement de qualité, etc. comptent parmi les déterminants de la santé. Autant de facteurs sur lesquels il convient d'agir afin d'améliorer la santé des Belges, de prévenir la maladie et, partant, de diminuer les coûts collectifs de notre système de soins de santé. Ainsi, avant ce qui restaure la santé, Ecolo est guidé par des perspectives qui favorisent la santé et influencent dès lors positivement les habitudes de vie, les environnements et les conditions sociales.

Outre l'accès aux soins et la priorité à la prévention en santé, l'organisation des soins de santé doit être structurée autour d'une présence adéquate des acteurs de santé et dans l'optique d'apporter en priorité des réponses aux besoins des patients. La mise en place d'une véritable politique de santé doit aussi se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé.

Enfin, la VIème réforme de l'Etat a également renforcé les compétences des entités fédérées en matière de santé. Ce transfert doit être l'occasion d'une amélioration de l'efficacité et de la cohérence de notre politique de santé, en particulier en ancrant davantage la promotion de la santé et la prévention au cœur du système, tenant compte du transfert de l'exercice de cette compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Wallonie et vers Bruxelles et des articulations avec les autres compétences régionales (environnement, logement, cohésion sociale …).

Les lignes de force d'Ecolo

Pour Ecolo, des politiques de santé qui misent sur une vie en bonne santé doivent peser sur les paramètres suivants :

- Garantir l'accessibilité financière des patients

---

[1] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de logement et notamment de qualité du logement, voir Chapitre « Logement ».
[2] Raynald PINEAULT et Carole DAVELUY, "La planification de la santé, Concepts, Méthodes, Stratégies", Editions Nouvelles, Montréal, Canada, 1995.
[3] Etude Moustique/RTBF, janvier 2013.
CRIOC, Septième baromètre des tendances de Bexpertise sur les projets et attentes des Belges en 2011.
[4] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de sécurité sociale, voir Chapitre « Sécurité sociale ».

- Développer une politique intégrée de la santé
- Agir sur les déterminants de la santé
- Investir dans la prévention et la « réduction des risques »
- Favoriser la santé dans les différents milieux de vie des personnes
- Encourager l'activité physique et une alimentation saine
- Optimaliser l'organisation des soins de santé
- Valoriser et renforcer les professionnels de la santé
- Mieux investir dans la recherche au service de la santé, en toute indépendance
- Garantir les droits des patients.

Priorités et propositions politiques

PRIORITE 1 : GARANTIR L'ACCESSIBLILITE FINANCIERE DES PATIENTS

L'accessibilité aux soins de santé dépend à la fois d'une offre de soins adéquate et de la capacité à assurer la prise en charge financière des soins.

Ecolo défend depuis toujours les droits des personnes à faibles revenus et des personnes dont la santé oblige à de nombreuses prestations coûteuses à bénéficier de tarifs privilégiés et de remboursements renforcés. Des mesures importantes restent encore à prendre.

Proposition : Accorder le statut Omnio de manière automatique, sans formalité préalable complexe

Pour Ecolo, dès lors que les revenus d'une personne sont en deçà de 1 330 €[5], le statut Omnio doit être automatiquement accordé. La personne ne devrait donc plus en faire la demande comme c'est le cas actuellement.

Ecolo propose la création d'un système Omnio, plus largement accessible, y compris aux travailleurs « pauvres », et un système Omnio+, destiné aux familles qui vivent les situations de pauvreté les plus lourdes. Un ménage dont les revenus se situeraient en-dessous du plafond, se verrait octroyer le statut préférentiel Omnio automatiquement pour une période de deux ans.

Proposition : Augmenter le taux de remboursement de la médecine générale pour les assurés aux faibles revenus

Ecolo propose d'augmenter le remboursement de la consultation du médecin généraliste de 95 à 100 % pour les personnes relevant des statuts Omnio et Omnio+. Actuellement nombre de personnes en situation de précarité préfèrent se rendre à l'hôpital plutôt que chez le généraliste, parce qu'ils ne disposent pas des liquidités suffisantes pour payer une consultation et que la facturation de l'hôpital est quant à elle différée. Cette démarche peut induire des dépenses inutiles en termes d'examens complémentaires et d'hospitalisation, et représente un coût pour le patient comme pour l'assurance maladie. Sans compter le risque d'endettement du patient.

[5] Le statut Omnio est octroyé aux ménages (données Registre national au 01 janvier de l'année de la demande) dont le revenu brut annuel imposable pour l'année précédant la demande est inférieur à 16 306,71 €. Ce montant est augmenté de 3 018,84 € par personne supplémentaire faisant partie du ménage.

Un tel dispositif nécessite la garantie pour les médecins généralistes que les mutuelles assureront le financement des prestations et la garantie pour le budget Santé que des médecins ne presteront pas abusivement auprès de ces patients. Des mécanismes de plafonnement par prestataire pourront être organisés à cette fin.

Proposition : Rendre les tarifs plus transparents

Suite à une proposition législative des écologistes, le parlement fédéral a inscrit récemment dans la loi l'obligation pour tout prestataire d'afficher dans sa salle d'attente et dans les salles d'attentes des consultations hospitalières s'il est conventionné ou non. Ecolo veut aller plus loin en obligeant les prestataires de soins à afficher leurs tarifs pour les prestations les plus courantes.

Par ailleurs, l'obligation pour tout hôpital de fournir avant une hospitalisation toutes les informations nécessaires aux patients concernant les tarifs, les remboursements et les frais non couverts n'est toujours pas correctement respectée dans de trop nombreux hôpitaux. La loi portant des dispositions diverses de décembre 2013 va dans le bon sens mais la mise en place de ce système de transparence des tarifs doit être accélérée. Le respect de l'information des patients devrait être un critère de poids dans l'évaluation de la qualité d'un hôpital et dès lors dans son financement.

Proposition : Réduire le prix des médicaments

Ecolo propose de renforcer la régulation des prix sur le marché des médicaments, y compris sur le « sous-marché » des médicaments génériques, en agissant à trois niveaux :

- développer des conditionnements adaptés aux durées des traitements et pouvant aller jusqu'à la prescription uni-dose, afin d'éviter l'achat inutile de trop grandes quantités ;
- étendre progressivement les mécanismes du type « kiwi », visant la régulation des prix par appel d'offre ;
- poursuivre les politiques visant à encourager l'utilisation de médicaments génériques.

Proposition : Améliorer le remboursement des consultations en dentisterie et kinésithérapie

Les soins dentaires sont reconnus comme indispensables pour prévenir de nombreux problèmes de santé, de même que les consultations de kinésithérapeutes ou d'ostéopathes sont de nature à éviter une surconsommation de médicaments, voire une intervention chirurgicale. Il importe dès lors que le remboursement de ces prestations soit renforcé. Il devra en résulter une répartition plus équilibrée des budgets de soins au sein de l'enveloppe budgétaire de l'INAMI.

PRIORITE 2 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE INTEGREE DE LA SANTE

L'article 168 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne déclare qu' « un haut niveau de protection de la santé humaine doit être assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et activités communautaires ».

Pour ce faire, il convient de développer une approche intégrée de la santé afin de permettre à chaque citoyen de vivre en bonne santé. En effet, si la santé ne se résume pas à l'absence de maladie, les politiques de santé ne se résument pas uniquement à la mise en place de politiques de soins.

Proposition : Renforcer la cohérence des politiques de santé entre les différents niveaux de pouvoir

La récente réforme de l'Etat prévoit la mise en place par l'Etat fédéral d'un Institut du Futur pour garantir des réponses concertées aux grands défis en soins de santé. Sa mission sera d'analyser les politiques de santé et de les projeter dans des visions à long terme.

L'institut doit notamment s'appuyer sur les organismes publics d'études et de statistiques (tels que le Centre fédéral d'expertise en soins de santé (KCE), l'Institut scientifique de santé publique, etc.) et les Observatoires bruxellois et wallon de la santé et du social.

Pour Ecolo, il convient, en parallèle, de renforcer la cohérence des politiques régionales en matière de santé. Ainsi, l'Observatoire wallon doit voir ses missions et les moyens correspondants renforcés. Cet Observatoire doit fédérer l'ensemble des observatoires aujourd'hui provinciaux qui collectent et traitent des données spécifiques à leur territoire selon des modes d'observation, de collecte des données, de classification et de mise en corrélation avec les données socio-économiques qui leur sont propres. Ces observatoires doivent devenir les antennes d'un territoire de santé (voir priorité 5) et s'appuyer sur les organisations de coordination des acteurs de terrain locaux (par exemple les relais sociaux, les associations de médecins généralistes, les plateformes de la santé mentale, les associations de patients, etc.), partenaires indispensables pour donner un sens aux données collectées. De la même façon l'Observatoire bruxellois doit rester compétent sur l'ensemble du territoire de la Région et continuer à s'appuyer sur les acteurs locaux.

Proposition : Inscrire la santé dans les plans de développement durable et étudier l'impact des différentes politiques publiques sur la santé

L'influence que peuvent avoir les politiques (mobilité, social, environnement, etc.) sur la santé, la prévention ou le développement de maladies est peu prise en compte à l'heure actuelle.

Des initiatives récentes en faveur d'une approche plus intégrée de la santé dans le développement durable ont été prises. Ainsi plusieurs gouvernements européens et certaines organisations internationales telles que l'OMS ont fait des études d'impact sur la santé une priorité. Ecolo a également initié des travaux en ce sens, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, visant la création d'une Ecole de santé publique.

De telles études d'impact relèvent d'une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils qui permettent d'évaluer les effets probables d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population, ainsi que la répartition de ces effets au sein de la population. Pour Ecolo, la généralisation de ces études doit donc permettre de limiter l'impact négatif de certaines politiques sur la santé et d'orienter la décision vers des interventions favorables.

Par ailleurs, dans une optique de développement durable, la santé est un objectif, mais également un pré-requis indispensable. Il s'agit de procurer aux populations un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires leur permettant de contribuer au développement de leur société. C'est pourquoi les plans de développement durable, tant régionaux que fédéral, doivent intégrer la question de la santé publique comme axe transversal.

PRIORITE 3 : AGIR SUR LES DETERMINANTS DE LA SANTE

Les conditions de vie sociales, économiques, environnementales et culturelles influencent toutes d'une manière ou d'une autre la santé des citoyennes et des citoyens, leur capacité à vivre de manière saine et d'accéder aux soins de santé. Parmi ces déterminants de la santé, deux conditionnent fortement la rencontre des besoins fondamentaux des femmes et des hommes de notre société : l'accès à un logement décent ainsi qu'à des revenus minimaux dignes de ce nom.

C'est pourquoi il convient notamment d'intégrer la prise en compte de l'ensemble de ces déterminants dans la formation initiale des professionnels de la santé, formation qui ne peut se résumer aux seuls soins à prodiguer, cet élément restant bien entendu fondamental.

Proposition : Rompre le lien entre précarité et mauvaise santé

Après l'âge, le premier déterminant de la santé est la condition sociale[6]. En effet les personnes à faibles revenus ont tendance à repousser leurs soins de santé et par ailleurs nombre d'entre elles ont une santé précaire. Un véritable cercle vicieux se met ainsi en place, dès lors que les personnes souffrantes ou malades sont également susceptibles de rencontrer des problèmes sur le marché du travail.

Ecolo propose d'agir à plusieurs niveaux pour rompre ce lien. Il convient tout d'abord de renforcer les politiques d'éducation à la santé. Il faut également reconsidérer les conditions de travail, les évolutions de parcours professionnels et les accompagnements des personnes sans emploi dans une vision émancipatrice et inclusive. En matière de lutte contre la précarité, Ecolo propose notamment le relèvement des allocations sociales minimales au niveau du seuil de pauvreté ainsi que l'individualisation des droits sociaux[7].

Enfin, il s'agit, via la législation fédérale, d'harmoniser les procédures de remboursement des frais médicaux par les CPAS afin d'assurer une égalité de traitement entre les bénéficiaires[8].

Proposition : Poursuivre l'amélioration de la qualité des logements[9]

La qualité du logement influence fortement les conditions de vie des personnes et donc la vie en bonne santé. Elle touche à la fois à la santé mentale et physique : disposer d'un abri, jouir d'intimité, de bien-être dans son logement est important et contribue à la vie sociale. C'est pourquoi, afin de garantir un logement décent, à commencer par les logements publics, il convient :

- de poursuivre l'amélioration de la qualité des logements en ajoutant ou en révisant certains critères environnementaux tels que le bruit, l'imperméabilisation, etc. ;
- de lutter contre les pollutions intérieures par la promotion des Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) en Wallonie et de la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI) pour la Région de Bruxelles-Capitale et l'utilisation de matériaux écologiques, en étant attentif à l'aération, à l'utilisation de peintures sans solvants, etc. ;
- d'intégrer des clauses de santé dans les cahiers des charges de construction et de rénovation de logement ;
- de permettre à chacun de trouver un logement grâce à des loyers accessibles et régulés et via les accompagnements nécessaires (société de logements sociaux, agence immobilière sociale) ;
- de continuer à investir massivement dans l'isolation des logements et les systèmes de chauffage performants, afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans le logement.

---

[6] L'annuaire fédéral 2012 consacré à la pauvreté pointe notamment que 31,9 % des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) souffrent d'une ou plusieurs maladies chroniques.
- 28,5 % des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) postposent des soins de santé pour des raisons financières.
- 32,3 % des Belges bénéficiant des revenus les plus faibles (quintile 1) sont atteints dans leur santé suite à des conditions de travail risquées ou difficiles.

[7] Pour en savoir plus au sujet des propositions d'Ecolo en matière de lutte contre la pauvreté et d'emploi, voir Chapitres « Lutte contre la précarité », « Sécurité sociale » et « Ainés et Pensions ».

[8] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de CPAS, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».

[9] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de logement et de qualité du logement, voir Chapitre « Logement ».

PRIORITE 4 : INVESTIR DANS LA PREVENTION ET LA « REDUCTION DES RISQUES »

Le recours aux soins de santé, leur coût social et leur coût humain pour les individus, pourraient être fortement réduits si des investissements étaient consentis dans la promotion de la santé et dans la prévention. Ecolo propose donc que le financement des politiques de santé soit davantage équilibré entre les politiques de soins, d'une part et de promotion et de prévention, d'autre part.

Par ailleurs, la prévention, au sein d'un système de santé intégré et global, doit devenir, aux côtés de l'axe curatif, un axe essentiel d'une politique de santé, avec la contribution de l'ensemble des acteurs, afin de faire face à l'augmentation croissante des coûts et à l'incidence croissante de maladies évitables.

Proposition : Préserver la santé en préservant l'environnement

Améliorer et préserver la qualité de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation …) est un enjeu majeur pour notre santé d'adultes, mais plus encore pour celle de nos enfants et des générations futures. Si d'importantes évolutions se sont opérées en Europe, notamment au niveau des polluants organiques persistants (PoPs), du souffre, de l'amiante, des pesticides et du traitement de l'eau, ces évolutions restent insuffisantes et il reste des problèmes majeurs à gérer comme les substances toxiques contenues dans certains plastiques, l'utilisation de pesticides, etc. Ainsi, le nombre d'adultes et d'enfants atteints d'asthme, d'allergies et de maladies de la peau reste important. A titre d'exemple, l'OMS estime que l'allergie est devenue la première maladie chronique chez l'enfant dans l'Union Européenne.

Ecolo propose :

- Au niveau européen :
  - de renforcer l'indépendance des données et des études fournies dans les procédures d'évaluation des risques et d'expositions aux substances (substances chimiques, pesticides, OGM …). Les études fournies par l'industrie ont tendance à minimiser les risques, tandis que les méthodes d'évaluation actuelles ont tendance à favoriser les intérêts industriels et que les conflits d'intérêts ne sont pas toujours gérés ;
  - de faire des études sur l'impact à moyen et à long terme plutôt qu'uniquement à court terme.
- Au niveau fédéral :
  - d'agir sur la définition, la transposition et le contrôle des normes de produits dans l'autorisation de commercialisation et d'utilisation des substances chimiques ;
  - de généraliser les études d'impact sur l'environnement et la santé, des produits chimiques, des OGM, des émissions de gaz et de particules nocifs et des ondes électromagnétiques ;
  - d'assurer la protection des citoyennes et citoyens face au lobby d'entreprises peu scrupuleuses en matière d'environnement et de santé. Ainsi, les comportements qui augmentent les effets de la pollution sur la santé doivent être sanctionnés et les pratiques industrielles doivent être orientées vers des choix respectueux de la santé et de l'environnement ;
  - de favoriser des modes de production et de consommation responsables ;
  - de créer un fonds d'indemnisation pour les victimes environnementales dont la santé est atteinte. A l'instar du fonds pour les maladies professionnelles, un tel fonds doit pouvoir être sollicité sur base d'une forte présomption de lien entre l'exposition à un polluant et une maladie avérée. Ce Fonds pourrait par ailleurs se

retourner vers l'entreprise responsable des impacts sur la santé pour contribuer aux indemnisations nécessaires.

- Au niveau des entités fédérées :
  - de renforcer les politiques de réduction des taux de pollution atmosphérique, de développement des transports en commun, de production d'énergie verte, de développement de filières agricoles plus respectueuses de l'environnement et de construction / rénovation durables ;
  - d'introduire des notions de promotion de la santé et de l'environnement dans la formation de base et dans la formation continue des professionnels (aménagement du territoire, urbanisme, agriculture …) dont l'activité impacte la santé des citoyens ;
  - de renforcer la sensibilisation des citoyens, notamment par le soutien à des projets de promotion de la santé.

Proposition : Promouvoir la santé affective et sexuelle

Généraliser l'éducation à la vie sexuelle et affective

La généralisation des modules d'éducation à la vie affective et sexuelle dans l'ensemble des réseaux d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est enfin acquise comme mission décrétale de l'école. Il s'agit aujourd'hui de concrétiser cette proposition. Outre les aspects affectifs et les notions de partage et de plaisir qui doivent occuper une place importante dans ces modules, ces derniers doivent intégrer une dimension psychoaffective et biologique. A l'heure actuelle, trop de jeunes se retrouvent encore dans une situation complexe ou prennent des risques pour leur santé physique et mentale parce que leur information reste parcellaires. Les modules doivent couvrir une information complète, éclairée et contextualisée sur la puberté, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, mais également les grossesses précoces, les rapports hommes-femmes et les questions de genre, l'identité et l'orientation sexuelle, les mutilations génitales, les violences, la pornographie …

Relancer des campagnes de prévention du SIDA et des infections sexuellement transmissibles

Malgré les améliorations thérapeutiques, les risques de contracter le VIH sont toujours présents, plus encore pour les gays. Il est donc essentiel de décupler les efforts de prévention face aux prises de risque, mais aussi les missions d'accompagnement, de soins et de traitement lorsque la maladie s'installe. Ecolo demande que des moyens soient à nouveau attribués à de grandes campagnes de prévention du SIDA, à l'attention d'un large public. Il faut combattre la banalisation du SIDA, surtout chez les jeunes. Ecolo entend également investir dans des structures de dépistage anonyme et gratuit qui facilitent l'accès des jeunes, des populations précarisées et des personnes migrantes au dépistage. Dans le même temps, il faut développer l'information relative aux autres MST (syphilis, hépatites, chlamydias …) dont les cas présentent une forte tendance à la hausse, après une nette diminution dans les années '80 et '90. Par ailleurs, une attention particulière dans les enquêtes sur les risques de transmissions des infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que dans les campagnes de prévention doit être dirigée vers les lesbiennes, trop souvent oubliées de ces campagnes et enquêtes.

Améliorer l'accès à la contraception pour certains publics cibles

Depuis quelques années, les femmes de moins de 21 ans bénéficient d'une intervention supplémentaire dans le prix de certains moyens de contraception[10], en plus du remboursement principal et sur simple présentation de la prescription médicale et de la carte SIS (remplacée à l'avenir par la carte d'identité électronique). Il faut néanmoins examiner les cas où le contrôle

[10] Pilule, patch, anneau vaginal, implant, stérilet.

parental empêche cet accès à une contraception adéquate. Ecolo désire aussi que soient particulièrement soutenus les services qui travaillent avec des populations fragiles vis-à-vis desquelles une démarche spécifique doit être mise en place, telles que les femmes clandestines, les femmes d'origine étrangère, les populations économiquement précarisées.

Proposition : Systématiser le dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein

Systématiser le dépistage du cancer du col de l'utérus

Si la vaccination presque gratuite contre le cancer du col de l'utérus pour les jeunes filles âgées de 10 à 13 ans a été accueillie favorablement par de nombreux experts, ces derniers ont également alerté quant au fait que les vaccins sur le marché ne protègent qu'à 70 % des souches responsables de l'apparition d'un cancer. La prévention et le dépistage restent donc essentiels, conformément aux recommandations européennes[11]. Enfin, il convient de rester vigilant dans le déploiement de cette politique, car l'efficacité et les effets indésirables à long terme de ces vaccins ne sont pas encore connus.

La prévention et le dépistage par frottis de col restent donc essentiels, conformément aux recommandations européennes.

Pour toutes ces matières, l'expertise des plannings familiaux subventionnés par les entités fédérées doit être valorisée et articulée avec les autres acteurs compétents.

Systématiser le dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein qui touche une femme sur dix est l'une des causes les plus importantes de souffrance et de décès dans l'Union européenne. Comme le révèle l'OMS, le cancer du sein est le premier cancer chez la femme et concourt à 28 % du nombre total de cas de cancer en Europe. Si le dépistage des femmes de 50 à 69 ans fait aujourd'hui l'objet d'un programme gratuit en Belgique, le taux de participation reste insuffisant. C'est pourquoi Ecolo propose de renforcer et améliorer des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur l'importance du dépistage, en vue d'optimaliser la couverture de la population cible et d'offrir aux femmes une information objective et compréhensible sur le cancer du sein. Il convient également de réaliser des campagnes d'information auprès des professionnels de la santé afin d'obtenir une plus grande adhésion au programme et de réfléchir aux moyens de porter davantage attention, dans le cadre de la formation initiale des médecins, à la santé publique et à la médecine préventive collective.

Proposition : Repenser et adapter la politique vaccinale

La politique de vaccination doit faire l'objet d'une double attention. D'une part, les pouvoirs publics doivent garantir une politique de vaccination efficace dans un esprit critique et responsable. D'autre part, la qualité et l'indépendance de l'information scientifique doivent être améliorées en permanence.

C'est dans ce cadre qu'Ecolo défend une politique de vaccination permettant une couverture optimale de la population exposée.

Pour ce faire, Ecolo entend[12] :

- Mener au niveau européen une réflexion globale à travers études et recherches pour évaluer la pertinence du recours à chaque vaccin actuel pour répondre à la maladie visée ;

[11] Le conseil scientifique de l'Europe recommande la réalisation d'un test de dépistage tous les trois ans. Recommandations européennes concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus dans l'Union européenne, 1999.

[12] Il convient par ailleurs d'assurer l'indépendance dans la recherche en matière vaccinale. Cette question est développée dans la priorité 8 du présent chapitre.

- Poursuivre la réflexion globale sur la vaccination dans les milieux d'accueil initiée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un souci de santé de chaque enfant et de la santé collective de tous les enfants. Pour Ecolo, le calendrier vaccinal doit être défini par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) et être neutre (prendre aussi en compte les enfants entrant plus tard en crèche, avec des vaccins découplés pour permettre le choix entre les vaccins obligatoires et les non obligatoires) et l'intervention d'un tiers doit être permise en cas de conflit entre le médecin de famille et le médecin de l'ONE ;
- Assurer la formation des médecins et le choix éclairé du patient. La vaccination est un acte médical qui engage la responsabilité du médecin et du patient et exige donc une information préalable indépendante et objective, tant aux médecins qu'aux patients ;
- Aujourd'hui, la majorité des parents n'est pas informée des produits administrés, de leurs éventuels effets secondaires (hormis un peu de fièvre) et de leur importance, tant pour leurs enfants, que pour la collectivité. Cette démarche vaut pour l'ensemble des actes de prescription. L'éducation du patient - ou éducation thérapeutique - doit prendre davantage de place dans la relation avec le patient et, en amont, dans la formation continue des professionnels ;
- Assurer l'enregistrement systématique des effets secondaires en sensibilisant médecin et pharmacien ;
- Interdire la délivrance de vaccins contenant des adjuvants et excipients dont la nocivité est connue (mercure, aluminium) et ce d'autant que des alternatives existent. Il convient aussi de renforcer la recherche à ce sujet.

Proposition : Réduire la consommation problématique d'alcool, de tabac, de médicaments et autres drogues

Dans toutes les sociétés, à toutes les époques, l'être humain a testé et consommé des produits, malgré les interdictions ou prohibitions, à la recherche d'un plaisir, d'un état sensoriel différent, de l'oubli, du dépassement de ses limites. Certains produits, bien que licites (alcool, médicaments, tabac …) peuvent engendrer des problèmes, dont celui de la dépendance. Les phénomènes d'usages excessifs de produits continuent de prendre de l'ampleur et peuvent changer de forme.

Ecolo entend limiter au maximum la consommation problématique de produits psychotropes. Mais la prohibition n'est certainement pas la meilleure stratégie pour y parvenir. Pour Ecolo, il importe de développer en parallèle trois politiques indispensables :

- la répression renforcée des trafics, des dealers et du blanchiment d'argent : compétence relevant de la police et de la Justice ;
- la prévention, dans le cadre d'une approche résolument participative, pour les jeunes surtout, mais en sollicitant aussi les adultes : parents, professeurs, acteurs de terrain ;
- la réduction des risques : informer le consommateur sur les risques qu'il fait courir à sa santé, sans moralisme, mais en renouant le lien et en lui donnant les moyens de préserver sa santé. Il importe en effet que le consommateur, le cas échéant, veille à la qualité des substances, à s'hydrater correctement, à ne pas conduire, à ne pas partager de seringues, etc. La réduction des risques permet un contact avec l'usager et l'orientation vers des services d'aide spécialisés de celles et ceux qui en font la demande. Elle permet aussi une meilleure connaissance des produits qui circulent, leur identification et l'adoption de mesures adéquates en cas de découverte de substances mortelles en circulation. En ce sens, il importe aussi de soutenir au plan local des expériences novatrices qui ont montré clairement leur efficacité, comme les comptoirs d'échanges de seringues ou les bornes d'échanges de matériel par exemple.

Lutter contre le tabagisme

Ecolo souscrit à la déclaration de Montréal de 2002 sur le contrôle du tabac[13] et plus particulièrement au fait que « les gouvernements doivent de toute urgence mettre en place un ensemble efficace de mesures, notamment réglementaires et fiscales, soutenu par un financement public permettant de contrôler l'épidémie tabagique et ses effets ».

Pour concrétiser cette action, Ecolo propose notamment :

- de poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la Convention-cadre de l'OMS ;
- d'augmenter les moyens mis à la disposition du fonds public de prévention du tabagisme ;
- de maintenir la prévention dans le giron des autorités publiques et de la renforcer notamment en milieu scolaire, via des programmes de promotion de la santé construits en association entre la direction, les professeurs et les élèves ;
- de maintenir l'interdiction de toute publicité et de parrainage d'événements (ou sponsoring) ;
- de renforcer le contrôle du tabagisme dans les lieux publics et les cafés pour protéger les non-fumeurs de toute exposition à la fumée ;
- de soutenir les médecins généralistes dans le travail d'accompagnement des patients ;
- de généraliser le remboursement des produits d'aide au sevrage ;
- d'améliorer l'accessibilité aux jeunes des structures d'aide au sevrage comme les centres d'aide aux fumeurs ;
- d'élargir les possibilités de formation en tabacologie et de les assurer dans la formation initiale des professionnels de la santé ;
- de rendre le tabac moins accessible par un prix dissuasif et en luttant efficacement contre la contrebande.

Prévenir les dommages causés par l'alcool, surtout chez les jeunes

L'alcoolisation chez les adolescents a fortement augmenté ces dernières années. Nombre d'études épidémiologiques ont ainsi montré l'ampleur croissante et inquiétante du phénomène de « binge drinking ». D'autres ont mis en évidence les conséquences de l'alcoolisme chez les jeunes à court (comportements à risques, notamment pour la conduite automobile, les relations sexuelles ou les actes violents), moyen (troubles de l'attention, de la mémoire et de la concentration) et long terme (isolement social, dépression et entrée potentielle dans l'alcoolisme chronique).

Si l'alcool est associé à la fête et à la convivialité, il n'en demeure pas moins qu'il convient de réfléchir à l'usage qui peut en être fait :

- en informant des risques d'une consommation excessive et en conscientisant face aux pratiques commerciales des alcooliers ;
- en contrant la survalorisation de l'alcool dans notre société ;
- en clarifiant la législation en matière de vente d'alcool aux mineurs ;
- en livrant des programmes spécifiques d'information et de promotion de la santé, notamment auprès des jeunes et de ceux qui les entourent (parents, enseignants, éducateurs …).

[13] http://dnf.asso.fr/Declaration-de-Montreal-sur-le.html

Développer une politique cohérente et claire en matière de cannabis

La question de la consommation de cannabis a été abordée par le législateur en 2001, mais les décisions floues prises alors n'ont guère éclairé la situation. Sa consommation reste interdite aux personnes mineures mais la réalité démontre que l'interdiction est largement outrepassée.

La question de la réglementation de la production et de la distribution doit demeurer dans le cadre d'une politique volontaire et responsable de réduction des risques. Réglementer veut dire contrôler et non favoriser.

Ainsi, pour des raisons de santé publique (il n'y a actuellement aucune possibilité de contrôle de la qualité des produits, ce qui ouvre la porte à de réels dangers face à des produits frelatés) et d'ordre public (les consommateurs doivent se fournir auprès de circuits clandestins et illégaux, ce qui augmente le risque de se voir proposer des produits plus dangereux), Ecolo estime qu'il est préférable que les pouvoirs publics prennent en charge la régulation et le contrôle du commerce du cannabis, tout comme pour l'alcool et le tabac.

S'agissant du tabac, cette régulation et ce contrôle ont permis, après des années d'efforts, une diminution de la consommation globale de tabac, notamment suite à des réglementations de plus en plus strictes (interdiction de fumer dans les lieux publics, à l'école, au travail, dans l'Horeca …).

Lutter contre les assuétudes liées à l'héroïne, la cocaïne et leurs dérivés

Ecolo rejoint les recommandations du Plan d'action drogue européen[14] et propose :

- de renforcer la répression contre la production et le trafic, aux niveaux national et européen ;
- de faire diminuer la demande grâce à la sensibilisation et aux actions de prévention (à l'égard des jeunes surtout), mais aussi grâce à l'accompagnement offert aux usagers et aux actions de réduction des risques sur le terrain, là où sont les usagers ;
- de soutenir, à l'échelle fédérale, le développement des traitements de substitution à l'héroïne et des projets pilotes de distribution contrôlée d'héroïne qui pourraient sortir certains consommateurs de la délinquance et améliorer leur état de santé.

Proposition : Prévenir les suicides, ne pas les accepter comme une fatalité

Les aléas de l'existence entrainent parfois le choix personnel d'en finir avec la vie, un choix qui n'appelle aucun jugement, mais dont les raisons ne peuvent être vues comme une fatalité. La situation de souffrance ressentie ou réelle avant le passage à l'acte doit pouvoir être appréhendée.

Les chiffres, même s'ils sont sous-évalués dès lors que les tentatives de suicide et tous les suicides ne sont pas enregistrés comme tels (ainsi de nombreux suicides par la route par exemple passent inaperçus), démontrent qu'il s'agit d'une problématique de santé publique majeure.

Par ailleurs, un phénomène dont on parle peu est l'augmentation du nombre de suicides de personnes âgées. Les facteurs mis en cause sont souvent des problèmes de santé, le passage à la vie en institution, la perte d'une relation d'intimité, des problèmes socioéconomiques ou de la maltraitance.

Face à ces constats, les stratégies de prévention doivent être questionnées. Outre des actions ciblées, une prévention d'ordre général doit être développée via les politiques de santé, mais aussi de manière transversale via le logement, l'aide sociale, etc. La prévention passe aussi par le redéploiement d'un climat sociétal de solidarité et de reconnaissance interpersonnelle.

[14] Plan d'action drogue de l'Union européenne (2009-2012) du 20 décembre 2008.

Coordonner les politiques et les initiatives de prévention du suicide

La prévention doit être renforcée au sein des secteurs organisés tels que l'enseignement, l'aide à la jeunesse et l'accueil des personnes âgées.

Ainsi, il convient de généraliser les séminaires de formation consacrés aux conduites à risque des adolescent(e)s à l'attention des travailleurs des services PSE (Promotion de la santé à l'école), des services de l'aide à la jeunesse et d'enseignants.

Des formations et sensibilisations doivent également être accessibles pour tous les professionnels de la santé et du social qui accompagnent les personnes âgées en institution et à domicile, particulièrement pour les médecins généralistes, acteurs de toute première ligne, afin de les rendre capables de déceler des signes annonciateurs du suicide.

Enfin, la mise en réseau des secteurs concernés par la prévention du suicide est essentielle.

Soutenir les personnes en difficulté et leur famille

La capacité d'accueil des structures spécialisées doit être augmentée, de nouvelles équipes mobiles d'intervention psychologique spécialisées doivent être créées et les collaborations avec les services de santé mentale renforcées, afin d'apporter un soutien adapté à la personne mais aussi à l'entourage. Parmi les jeunes, l'impact psychologique et le risque de « contamination », poussant un condisciple à passer à l'acte, ne sont pas négligeables. C'est pourquoi les moyens attribués aux programmes de promotion de la santé doivent être revus à la hausse, afin de permettre le renforcement des équipes d'intervention dans un établissement scolaire après un suicide.

Prévenir physiquement le suicide

Les analyses démontrent l'effet dissuasif des protections physiques installées dans les lieux où une pulsion suicidaire peut se concrétiser. Il importe donc, dans la mesure du possible et là où des suicides ont été constatés, d'installer des protections, le long des hauts ponts et de certaines voies de chemins de fer par exemple.

PRIORITE 5 : FAVORISER LA SANTE DANS LES DIFFERENTS MILIEUX DE VIE DES PERSONNES

Proposition : Favoriser la santé au travail

L'évolution des politiques de compétitivité et de flexibilité a contribué à la précarisation du marché du travail, avec un impact non négligeable sur la santé et le bien-être des travailleurs. Le stress, les burn out, les problèmes de santé mentale ou de dos sont de plus en plus fréquents.

Si leurs conséquences dépassent de loin le champ de la médecine du travail, il importe que celle-ci se préoccupe davantage du bien-être au travail et joue un rôle d'interpellation des interlocuteurs sociaux et des gouvernements.

En Belgique, la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs dans le cadre de l'exécution de leur travail constitue la pierre angulaire de la législation relative à la sécurité et la santé au travail.

Tout employeur a l'obligation de promouvoir le bien-être au sein de son entreprise par le bais d'une politique de prévention des risques, par la mise en œuvre des moyens collectifs et individuels de protection et par la formation et l'information des travailleurs.

Le nombre de travailleurs au sein des cellules de contrôle prévus par cette loi est insuffisant. De plus, si ces médecins ont suivi une longue formation spécialisée en médecine du travail, leur reconnaissance reste faible. Les moyens dont ils disposent sont bien trop désuets pour entrer efficacement en relation avec les travailleurs, vérifier les lieux et conditions de travail et évaluer

l'impact des modes organisationnels sur le bien–être des travailleurs. Ainsi, les visites médicales doivent souvent se limiter à des rencontres rapides et stéréotypées.

Le renforcement des contrôles a été pointé comme un des aspects cruciaux de la Stratégie nationale en matière de bien-être au travail 2008-2012, présentée il y a déjà plus de deux ans et demi. Un renforcement, tant numéraire que qualitatif, des services d'inspection s'avère donc primordial.

Il importe également de revoir la manière dont les médecins conseils remplissent leur mission de soutien et de conseil des travailleurs en incapacité de travail, alors qu'ils doivent également assumer un rôle de contrôle et de garant des budgets relatifs à l'incapacité et à l'invalidité des travailleurs.

Il convient également de permettre les mi-temps médicaux[15] lorsqu'ils sont possibles et souhaités, ainsi que la participation à des activités en parallèle, et ce, en sensibilisant les médecins conseils quant aux bienfaits de ces activités et des liens sociaux pour la personne concernée.

Enfin, les critères de bien-être au travail doivent intégrer de nouveaux concepts, notamment le degré de gestion du temps du travail par le travailleur, la conciliation entre ce temps de travail et le temps de vie privée, la place des nouvelles technologies dans le cadre de cette conciliation, ainsi que la qualité de l'alimentation dans les cantines organisées et les possibilités offertes d'exercice physique.

Proposition : Promouvoir la santé à l'école[16]

L'école doit être un endroit central de développement d'un mode de vie axé sur la santé.

Outre les propositions en amont notamment en matière de vie affective et sexuelle ou d'alimentation saine dans les cantines scolaires, nous proposons de poursuivre le développement de l'activité des services de promotion de la santé à l'école (PSE) vers des projets d'école en santé. Ceci en collaboration avec l'ensemble de la communauté scolaire et les conseils de participation.

La présence de distributeurs de sodas et de « junk food » dans les écoles devrait être reconsidérée à l'issue d'un débat avec tous les acteurs de la vie scolaire. Par ailleurs, chaque école devrait être équipée notamment de fontaines d'eau potable.

Proposition : Encourager des quartiers et communes en santé

Notre politique de santé transversale s'articule évidemment avec le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen qu'est la commune. C'est d'ailleurs pourquoi nous sommes favorables à un échevinat transversal de la santé dans chaque commune.

Les entités fédérées doivent encourager les communes dans ce sens notamment en intégrant des aspects santé dans les plans de cohésion sociale, dans les projets de quartiers durables, etc. et en continuant à soutenir des initiatives telles que Viasano par exemple (programme de soutien aux communes dans des projets « manger mieux, bouger plus »).

Proposition : Garantir la santé en prison

La santé en prison est un réel problème de santé publique qu'il convient de prendre à bras le corps. En effet, la Belgique est bien loin des recommandations de l'OMS qui disposent notamment que

---

[15] Après une incapacité longue ou face à certaines maladies, le mi-temps médical permet à la personne en incapacité de reprendre progressivement le travail ou de maintenir une activité et des liens sociaux. Cette décision doit être prise en accord avec le bénéficiaire et le médecin-conseil.

[16] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'enseignement, voir Chapitres « Ecole » et « Enseignement supérieur ».

« Tous les détenus ont droit aux soins de santé, y compris aux mesures préventives, sans discrimination, et équivalents à ceux disponibles au sein de la communauté ».

Les conditions d'emprisonnement, la circulation importante de drogue sans politique de réduction des risques, etc. sont des facteurs qui affectent négativement la santé des détenus.

Une priorité est de faire bénéficier les détenus de soins de santé pris en charge par le système des soins de santé, comme pour tout assuré social.

C'est tant en prison que la santé des détenus doit être améliorée qu'après leur sortie, notamment par l'organisation d'une visite médicale avant la sortie[17].

PRIORITE 6 : ENCOURAGER L'ACTIVITE PHYSIQUE ET UNE ALIMENTATION SAINE

La promotion de la santé doit donner aux citoyens les moyens d'améliorer leur santé et d'en assurer une plus grande maîtrise. Ecolo souhaite que la promotion de la santé soit organisée dès le plus jeune âge dans tous les lieux d'accueil, d'enseignement et de formation. En effet, les comportements et modes de vie ont une influence déterminante sur notre santé.

Proposition : Favoriser le mouvement, l'activité physique régulière et respecter la qualité du sommeil

La pratique régulière d'une activité physique a des effets très positifs sur la prévention et l'évolution d'un certain nombre de maladies. Les études réalisées démontrent un effet positif de l'activité physique sur les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'ostéoporose, les atteintes du système ostéo-articulaire, ainsi que sur le risque d'apparition de certains cancers. De manière générale chez l'adulte, l'exercice diminue l'anxiété et l'instabilité émotionnelle, améliore l'humeur et la résistance au stress.

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour inciter à une activité physique régulière, comme favoriser les déplacements du domicile vers l'école ou le travail à pied ou à vélo, ou aménager les espaces publics favorisant la marche, le vélo ou le sport. Par ailleurs, la sensibilisation à un sommeil de qualité, aux effets réparateurs, doit être intégrée aux campagnes de sensibilisation à l'activité physique régulière.

Une mobilisation des employeurs pourrait également être organisée à partir du Ministère fédéral de l'Emploi et du Bien-être au travail pour prévoir des temps et des espaces d'activité physique qui permettraient de prévenir nombre de problèmes du dos, par exemple, mais également de concentration.

Proposition : Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée de qualité

Le lien entre la santé et l'alimentation est essentiel. Or dans ce domaine, plusieurs évolutions posent problème au sein de nos sociétés : un taux d'obésité croissant, y compris parmi les jeunes enfants ; une corrélation croissante entre le surpoids, l'augmentation du diabète, les problèmes cardio-vasculaires et le développement de cancers. Si les questions de santé publique sont évidentes, il convient de travailler à la racine du problème qui est l'accès à une alimentation saine et de qualité.

Ecolo propose donc :

- un soutien public spécifique aux crèches, écoles, centres de vacances, hôpitaux, homes, maisons de repos, de façon à ce qu'ils offrent des repas équilibrés, de qualité, voire issus

[17] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en la matière, voir Chapitre « Justice et Prisons ».

de la production biologique. Ces exigences de qualité nutritionnelle peuvent être intégrées aux cahiers de charge des cuisines de collectivité. A l'initiative des ministres de l'enfance, de la jeunesse, de la santé et de l'enseignement, un cahier spécial des charges a été développé et mis à disposition des cantines pour collectivités 3-18 ans. Le même travail doit être mené pour les autres formes de collectivités ;

- une éducation et une sensibilisation systématiques des enfants et des familles doivent être organisées, de manière à s'adresser à tous, y compris à celles et ceux qui n'ont pas accès spontanément à ces informations ;
- un encadrement de la publicité en faveur des aliments et de l'étiquetage afin de mettre correctement en évidence les bénéfices ou les risques pour la santé que comporte leur consommation ;
- une limitation stricte des acides gras « trans » dans les aliments, conformément au récent rapport du Conseil supérieur de la Santé sur les acides gras « trans » d'origine industrielle[18].

PRIORITE 7 : OPTIMALISER L'ORGANISATION DES SOINS DE SANTE

L'organisation de l'offre de soins de santé doit répondre à l'objectif fondamental de garantir à chacun et chacune un accès à des soins de qualité, à une approche globale de sa santé grâce aux complémentarités entre les différents acteurs de la santé, au libre choix et à une relation privilégiée avec le médecin généraliste, personne de référence.

Proposition : Organiser des territoires de santé pour répondre aux besoins des patients par une offre médicale adaptée et complémentaire entre les soins de proximité et les soins spécialisés

Ecolo souhaite instaurer une organisation de l'offre des soins de santé par territoire de santé avec l'objectif d'améliorer et spécifier la répartition des acteurs de santé sur ledit territoire, à partir d'une évaluation des besoins en soins de santé de ses populations.

Une telle évaluation doit être réalisée par l'ensemble des acteurs de la santé d'une zone géographique, sur base de l'offre de soins existante, des réalités socio-économiques et des demandes non rencontrées. Les territoires de santé partent donc d'une approche des besoins des populations et doivent permettre de passer d'une logique d'institution à une logique de services de santé.

La délimitation de ces territoires doit tenir compte des réalités locales, des dynamiques de mobilité et de communication, des comportements de la population face à l'offre de soins, de l'attractivité des structures, des inégalités d'accès et de recours, du contexte géographique, voire des limites administratives sans toutefois s'y enfermer.

Une telle logique d'évaluation des besoins en offres et prestataires de soins sur un territoire doit par ailleurs aller de pair avec la suppression du système actuel de numerus clausus[19] et de quotas INAMI auxquels Ecolo s'est toujours opposé[20].

---

[18] Le CSS recommande l'interdiction de la vente d'aliments contenant plus de deux grammes d'AGT industriels par 100 grammes d'huile ou de graisse. Sous la législature précédente, Ecolo avait déjà déposé une proposition de loi visant à demander la limitation des acides gras trans. Après d'autres pays ou Etats hors UE, le Danemark a déjà pris l'initiative de limiter par une loi l'apport des acides gras trans à un maximum de 2 %.

[19] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Enseignement supérieur ».

[20] Ecolo propose de remplacer entièrement le mécanisme des quotas INAMI en développant un système décentralisé de régulation de l'offre médicale en fonction des besoins évalués et organisés par bassins de soins. L'offre doit en effet répondre à une définition locale des besoins et reposer sur une planification des installations de médecins ; en particulier, il y a lieu de favoriser les installations là où il manque de médecins et d'éviter l'arrivée de médecins là où l'offre est déjà

Dans une telle perspective de territoires de santé, les hôpitaux publics et non publics devront également fonctionner ensemble, dans l'objectif primordial de rencontrer les besoins de la population sans concurrence ni doublons dans le développement de services spécialisés ou d'équipements techniques coûteux. Il en va de même pour le secteur extrahospitalier, l'ambulatoire, privé ou subventionné, pour les généralistes ou semi-spécialisés.

Dans cette configuration, il convient également de redéfinir les tâches des différents prestataires de soins et d'en assurer la meilleure complémentarité possible. Médecins et infirmiers sont confrontés à des actes financés de manière inadéquate, poussant à la surconsommation de certains actes et à des spécialisations qui les détournent des soins ambulatoires et de l'approche globale des patients qu'Ecolo entend retrouver.

Enfin, l'ouverture, le transfert et la fusion d'officines pharmaceutiques ouvertes au public doivent également être pensés de manière à assurer leur répartition géographique ou démographique. Ecolo propose qu'un système incitatif, à l'image d'Impulseo[21] en médecine générale, soit mis en place afin que les nouvelles pharmacies s'implantent où des besoins sont constatés. L'adoption d'un nouveau système de rémunération pour les pharmaciens ainsi que la redéfinition de leur rôle, au travers notamment de la reconnaissance officielle des soins pharmaceutiques, est un premier pas vers le renforcement du rôle du pharmacien comme acteur de proximité.

Proposition : Réformer le système décisionnel

Pour Ecolo, les politiques de santé doivent être développées en concertation avec l'ensemble des acteurs. Or, le système actuel est basé sur des politiques fortement centrées sur les hôpitaux et les soins spécialisés. La représentation prépondérante des spécialistes et des hôpitaux dans les principales structures de concertation telles que la commission médico-mutualiste ou la principale instance d'avis de la santé publique (Conseil National des Etablissements Hospitaliers, CNEH), rend difficile le développement d'une véritable politique globale de santé centrée sur le patient et les soins de première ligne.

Le même constat se pose en ce qui concerne le Conseil national de l'art infirmier qui ne compte aucun infirmier ou infirmière ayant une pratique à domicile. A la suite de la récente réforme du Conseil, des sièges sont désormais garantis pour les infirmiers hospitaliers spécialisés, mais pas pour les infirmiers à domicile.

Ecolo propose de procéder à une évaluation du système actuel et à un rééquilibrage de la représentation des premières et des secondes lignes de soins dans les diverses instances décisionnelles et d'avis.

De plus, Ecolo souhaite ouvrir les systèmes décisionnels de santé à la participation des usagers. Dans cette optique, un financement public des associations de patients doit être assuré afin qu'elles puissent s'organiser et avoir les moyens de remplir cette mission sans dépendre des firmes ou fondations privées. Après une concertation optimale avec l'ensemble des acteurs, la décision finale d'organisation des politiques de santé publique revient à l'autorité publique qui en assume la responsabilité et le financement.

Proposition : Renforcer et structurer les soins de première ligne à domicile

Ecolo propose de développer l'offre de soins au domicile des bénéficiaires et d'y associer l'ensemble des acteurs du secteur, comme les services de soins infirmiers à domicile et les paramédicaux comme les kinésithérapeutes et les aides soignant-e-s.

---

supérieure aux besoins. Plusieurs propositions de loi ont été déposées en ce sens par Ecolo. Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Enseignement supérieur ».

[21] Impulseo vise entre autres à encourager l'installation de médecins généralistes dans des zones en pénurie, via des incitants financiers.

Une valorisation des soins de proximité implique une association des structures et des services hospitaliers ainsi que des Maisons de Repos et de Soins (MRS) et des services de revalidation, afin d'assurer une continuité des soins entre le milieu de soins et le domicile. Ce lien est d'autant plus important que la durée des hospitalisations est de plus en plus réduite.

Une coordination des services d'aide au domicile et des services sociaux locaux est également indispensable afin d'assurer une qualité de vie et de soins aux personnes isolées, démunies ou avec famille à charge durant les périodes de convalescence.

Dans cette optique, une offre d'accueil ponctuel ou en journée doit également être mise en place afin d'éviter des ré-hospitalisations répétitives.

Pour Ecolo, il convient :

- de structurer les soins de première ligne par territoire de santé ;
- de soutenir les pratiques multidisciplinaires intégrant les professions de santé et psycho-sociales à l'image des plannings familiaux ou des maisons médicales regroupant médecins et assistants sociaux par exemple ;
- de prendre en compte l'organisation des soins et des aides à domicile sur le territoire dans la gestion et l'organisation des soins dans les structures hospitalières ;
- de repréciser, au regard de l'évolution culturelle, sociale et démographique, le rôle et les missions des différents intervenants de l'ambulatoire (infirmière à domicile, médecin généraliste, etc.) et leur rapport avec les structures d'hébergement et d'hospitalisation ;
- de renforcer les structures de soins de première ligne comme les maisons médicales, les lieux de soins infirmiers de proximité et les postes de garde collective, avec une centralisation des appels permettant directement d'orienter les patients vers les urgences, le poste de garde ou le médecin généraliste.

Proposition : Revoir le rôle et le financement des hôpitaux

L'hôpital doit continuer à occuper une place importante dans l'organisation de soins de santé de qualité accessibles. Son mode de financement et de fonctionnement doit cependant être fondamentalement revu.

Ecolo défend à ce titre l'organisation et la régulation de l'offre de soins sur base des territoires de santé et sur base du principe de subsidiarité[22]. Les interventions privilégiées étant celles des médecins généralistes complétées, lorsque nécessaire, par celles de spécialistes et/ou de structures hospitalières.

Ainsi, l'hôpital et les spécialistes doivent intervenir dans le parcours de soins du patient lorsque celui-ci a besoin d'actes techniques ou d'interventions spécifiques, ou d'un séjour de soins complexes. Chaque hôpital doit être en mesure d'offrir des soins spécialisés de qualité, mais une organisation adéquate entre les structures hospitalières doit permettre à certains hôpitaux de se spécialiser dans des techniques et des traitements pointus et coûteux.

Dans cette optique, Ecolo entend généraliser le financement forfaitaire des hôpitaux (un forfait pour les infrastructures et appareils ; un forfait pour le financement du personnel administratif et paramédical ; un forfait pour le financement des médecins). Le financement à l'acte des hôpitaux et les rétrocessions exigées de la part des hôpitaux vis-à-vis de ces prestataires à l'acte provoquent des surprestations des actes les mieux rémunérés par l'INAMI et des inégalités dans la distribution des moyens techniques et humains entre les services hospitaliers.

[22] La responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, doit être allouée à la plus petite entité capable de résoudre le problème d'elle-même. Quand les problèmes excèdent les capacités d'une petite entité, l'échelon supérieur a alors le devoir de la soutenir, dans les limites du principe de subsidiarité.

Le financement des médecins spécialistes doit quant à lui être organisé sur base du nombre de patients et des parcours de soins (qui caractérisent le traitement global des pathologies dont sont atteints les patients). Ce mode de financement forfaitaire qui distingue les budgets techniques, personnel médical, personnel paramédical et administratif mais qui est également forfaitaire par « types » de patients, rétribuerait de manière juste les hôpitaux et mettrait fin à leur besoin d'exiger des rétrocessions aux médecins sur base des actes qu'ils prestent. Cela réintroduirait d'autre part une plus grande collégialité entre les praticiens au sein d'un même hôpital.

Suite à de nombreuses rencontres de gestionnaires et de médecins hospitaliers, Ecolo propose que ces derniers soient rémunérés sur la base d'un barème de spécialiste, quelle que soit leur discipline. Ces barèmes pouvant être majorés sur base de critères objectifs relatifs à la pénibilité, aux gardes, à l'ampleur des formations continuées, ou aux travaux de recherche pour les médecins en hôpitaux universitaires.

Les objectifs de cette proposition sont doubles. D'une part, il s'agit de mettre fin à la surconsommation d'actes techniques, à l'exode des spécialistes vers les cabinets privés[23] et aux tensions qui peuvent exister au sein des hôpitaux entre les spécialistes des différentes disciplines. D'autre part, il s'agit de permettre une révision de la nomenclature, c'est-à-dire du montant du remboursement estimé pour les différents actes médicaux posés. La classification des actes et de leur coût estimé, aujourd'hui, déstructure complètement la qualité de l'offre de soins. Pourquoi en effet, la lecture d'une radiographie est-elle, par exemple, tellement mieux rémunérée que la consultation d'un nourrisson par un pédiatre ?

Enfin, les critères de qualité pris en compte pour le financement des hôpitaux doivent intégrer un critère relatif à la collaboration entre l'hôpital, les généralistes et les prestataires de soins à domicile. L'hôpital doit ainsi s'inscrire dans le parcours de soins des patients, en complémentarité avec les soins de proximité de première ligne. De même, les critères de qualité doivent également intégrer la mise à disposition des informations du dossier médical partagé au service du dossier médical global et informatisé des patients, en relation avec le médecin généraliste. Ce dossier médical partagé rassemble en effet, grâce à l'informatique, l'ensemble des prestations réalisées par les différents intervenants de l'hôpital au médecin auprès d'un même patient.

Proposition : Développer une politique intégrée en santé mentale

En 2005, dans le cadre de l'OMS, la Belgique a signé la déclaration d'Helsinki qui engage les Etats à réduire le nombre de lits psychiatriques pour consacrer plus de moyens à l'accompagnement de personnes en souffrance psychique dans leur milieu de vie.

Dans cette optique, la Belgique a mis en œuvre la Réforme dite 107, dont le principe, à savoir diminuer le nombre de lits hospitaliers au bénéfice d'un travail en milieu de vie et/ou en habitation protégée, est bienvenu. Toutefois, cette réforme est, en l'état, prisonnière du modèle hospitalier dominant. En effet, le financement et le développement des alternatives en milieu de vie sont dépendants de l'initiative des hôpitaux dont le personnel est affecté aux équipes ambulatoires, sans toutefois bénéficier de l'encadrement nécessaire à ces nouvelles pratiques.

Pour Ecolo, il est dès lors indispensable que le développement de services et de soins ambulatoires soit autonome par rapport aux institutions hospitalières. Une reconversion progressive obligatoire d'un plus grand nombre de lits hospitaliers en de nouvelles structures d'accompagnement et d'hébergement doit également avoir lieu. Si les hôpitaux sont des structures nécessaires en relais et en complémentarité des services en milieu ouvert et habitations protégées, l'hôpital ne peut être l'élément premier organisant la répartition des moyens.

---

[23] Il convient d'éviter la fuite des spécialistes des hôpitaux. Leur dispersion accentue en effet le recours des patients à ces spécialistes pour des situations relevant souvent de la médecine générale. Cela engendre d'importants surcoûts à charge des patients et de la sécurité sociale mais aussi des pénuries importantes dans certains hôpitaux et, dès lors, des situations de concurrence entre hôpitaux.

C'est à partir des services de santé mentale et de première ligne (généralistes, maisons médicales …) que les équipes d'accompagnement ambulatoire doivent être mises sur pied. Une offre de soins qui doit également se structurer sur une base territoriale afin de définir les responsabilités et les complémentarités.

Par ailleurs, des lits d'accueil de crise hors hôpital doivent être créés, tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie, afin de gérer les crises quand le maintien dans le milieu de vie n'est plus possible.

Enfin, bon nombre d'hôpitaux psychiatriques connaissent un retard d'investissement et de mise en conformité. Des enjeux qui doivent être rencontrés pour les hôpitaux qui subsisteront, dans l'optique d'une humanisation des lieux de vie.

Créer de nouvelles habitations protégées

Les habitations protégées représentent un maillon essentiel entre l'hébergement et l'autonomie, inscrivant le patient au sein du tissu social, dans un environnement désinstitutionnalisé mais rassurant. Malgré la définition d'un cadre légal fédéral et d'un financement via l'INAMI et le SPF Santé, ce secteur souffre toujours d'un sous-financement. Il est en outre peu soutenu en Wallonie, alors que les Régions flamande et bruxelloise contribuent aux frais de construction ou de rénovation des bâtiments. Ecolo souhaite que la Wallonie embraye en ce sens.

Les habitations protégées résultent pour la plupart de la reconversion de lits psychiatriques suite à une politique de reconversion obligatoire dans les années '90. Les places viennent aujourd'hui à manquer alors que ce sont les hôpitaux qui détiennent le pouvoir de décider de la reconversion. Ecolo propose dès lors d'opérer une nouvelle phase de reconversion obligatoire sur base d'une évaluation des besoins locaux.

Soutenir l'entraide et la rencontre entre pairs

Les lieux de rencontres et d'activités diverses (groupes de paroles, activités de loisirs …) permettent aux patients psychiatriques de se resocialiser et de reconstruire un projet de vie. Ce sont des espaces qu'ils peuvent s'approprier, où apaiser leurs angoisses et lutter contre la solitude. La parole de ces usagers peut également émerger dans ces lieux et contribuer à l'amélioration de la qualité des services.

Faciliter l'accès aux soins de santé mentale

De manière générale, les soins de santé mentale restent peu accessibles à de nombreuses personnes. Actuellement, l'assurance maladie ne prend en charge que les prestations des psychiatres. Par ailleurs, les entités fédérées, en charge des centres de santé mentale, ne peuvent faire face à l'augmentation des besoins. Les soins de santé mentale doivent dès lors être pris en charge par l'assurance maladie fédérale, au même titre que les autres types de soins.

La reconnaissance des psychothérapeutes constitue également une condition d'accès à ces soins et à l'accompagnement des patients.

Enfin, les difficultés croissantes sur le marché du travail (stress ou malaises que vivent de plus en plus de travailleurs) doivent être prises en compte par la médecine du travail.

Proposition : Assurer une place aux médecines complémentaires

En 1999, la loi Colla reconnaissait certaines médecines complémentaires comme l'ostéopathie, l'homéopathie, la chiropractie et l'acupuncture. Les premiers arrêtés royaux établissant les conditions d'exercice de ces pratiques n'ont cependant été adoptés qu'en juillet 2013. Ainsi, pour chacune de ces disciplines, une formation de base de médecin, de kinésithérapeute, de sage femme ou de pharmacien est exigée.

Pour Ecolo, cette reconnaissance et l'exigence de qualité des médecines non conventionnelles étaient nécessaires dès lors qu'elles répondent à des demandes de soins et se caractérisent par une approche globale, holistique, des personnes et de leur santé.

Cela dit, facultés universitaires de médecine et syndicats de médecins continuent à s'y opposer. Le conflit persiste également entre médecine conventionnelle et médecine complémentaire.

Pour Ecolo, seule une approche intégrée en santé pourra prétendre à une solution positive où chaque prestataire se positionne en une complémentarité dynamique au service de la santé publique. C'est pourquoi l'étude des médecines complémentaires doit être intégrée aux cursus universitaires, des lieux de rencontres entre allopathie et médecine complémentaire doivent être développés et la recherche scientifique publique sur ce sujet doit être soutenue.

Proposition : Assurer l'accès à l'information du dossier médical au bénéfice du patient

Depuis plusieurs années, les patients sont encouragés à négocier avec leur médecin généraliste la tenue d'un dossier médical global reprenant les interventions médicales et les problèmes de santé rencontrés. Des réseaux d'échanges d'information entre médecins généralistes, spécialistes, hôpitaux ainsi que des plateformes de transferts des données se développent en parallèle. Depuis 2013, les entités fédérées apportent un soutien financier et un cadre régulatoire à ces réseaux d'échange de données dans le respect de la vie privée des patients. Ces réseaux complètent la plateforme fédérale eHealth.

Face à ces développements bénéfiques qui permettront d'éviter la répétition d'actes thérapeutiques ou de diagnostic inutiles voire dangereux, et de bénéficier d'une vision des traitements vécus par le patient, il importe :

- de veiller à ce que ce dossier médical partagé informatisé soit au service du médecin généraliste, afin de lui permettre d'avoir une vision globale de ses patients, de les aider à faire le lien entre les différentes interventions de soins ;
- de veiller à mieux associer les patients, de leur donner les informations suffisantes leur permettant de comprendre leur situation. Les patients doivent garder le droit de donner accès ou non à leur dossier médical ;
- d'envisager les dossiers médicaux informatisés comme une opportunité afin d'assurer une approche globale et transversale de la santé des patients, à condition que ceux-ci soient respectés et impliqués de manière permanente ;
- d'évaluer l'accès du dossier médical aux autres prestataires de soins étant donné qu'aucune disposition légale n'encadre actuellement le secret professionnel partagé ;
- de mener une réflexion quant à la possibilité de lier le dossier pharmaceutique au dossier médical, en accord avec le patient.

PRIORITE 8 : VALORISER ET RENFORCER LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Proposition : Mettre en place des écoles de la santé[24]

Ecolo propose de réorganiser la formation initiale des professionnels de la santé par la mise en place d'Ecoles de la santé. Il s'agit d'agir à la source pour développer une politique de santé qui se veuille globale et pluridisciplinaire, de la prévention aux soins, des soins de première ligne à l'hôpital.

Il s'agit notamment d'orienter la formation des professionnels du secteur vers la santé et non plus vers la médecine seulement ; de construire une formation en rapport avec le type de service à rendre à la population ; de considérer que la santé est l'affaire d'une pluridisciplinarité de

[24] Lire le rapport relatif à la Réforme des études de la santé, par M. Jacques Morel, Député bruxellois Ecolo, 2011.

professionnels qui partagent leurs compétences en équipe. Il s'agit donc d'adapter le contenu et le dispositif de formation aux besoins de santé actuels. Cet enjeu est partagé par de nombreux acteurs de la santé.

L'organisation d'un tronc commun initial aux universités et hautes écoles concernées et de passerelles permettant des réorientations dans le même secteur donnerait une culture commune et orientée santé à l'ensemble des professionnels des métiers de la santé.

Le contenu des formations doit intégrer des dimensions de santé publique, de promotion de la santé et de travail pluridisciplinaire qui sont aujourd'hui quasi absentes. Les approches psychosociales doivent également être davantage développées pour rencontrer les besoins actuels.

La responsabilité sociale des milieux académiques est de contribuer à offrir des formations pour des métiers et des compétences santé dont la société a besoin. Ecolo souhaite que ce chantier s'ouvre dans les meilleurs délais, avec la participation et en concertation avec ces milieux académiques.

Proposition : Valoriser l'acte intellectuel et simplifier les démarches administratives

Pour Ecolo, il est indispensable de valoriser la consultation chez le généraliste, dite « acte intellectuel ». En effet, sous pression d'un nombre élevé de consultations journalières, les médecins généralistes sont parfois davantage contraints de se limiter à l'acte de prescription, au détriment du travail d'écoute et de suivi du patient que constitue l'acte intellectuel. Il conviendrait également de réfléchir à la valorisation des pharmaciens qui sont aujourd'hui soumis aux mêmes contraintes.

Enfin, outre la valorisation de l'acte intellectuel, il convient de simplifier les démarches administratives exigées des praticiens afin de leur permettre de consacrer davantage de temps au travail de proximité et d'échange avec leurs patients.

Proposition : Rendre au médecin généraliste son rôle central dans le système de soins de santé

Le médecin généraliste est souvent le premier interlocuteur des citoyens. Figure rassurante, il connaît ses patients, leur histoire médicale et leur milieu de vie. Souvent, véritable médecin de famille, il accompagne des générations de patients depuis des années.

Il convient de rendre au médecin généraliste son rôle pivot dans le système de soins, par souci de qualité du processus de soins, de bien-être des patients et d'économie du système global de soins.

Donner plus de sens et de force à la médecine de première ligne passe par :

- l'inscription du médecin généraliste comme pivot d'un dispositif multidisciplinaire (soins à domicile, assistance sociale, assistance autonomie) et des capacités d'organisation mieux adaptées aux besoins professionnels et personnels ;
- une redéfinition et une amélioration de la relation entre le médecin de famille et l'hôpital, dans une optique de continuité (implication au moment des entrées et sorties, voire visites du médecin de famille à l'hôpital …) ;
- une organisation par territoires de santé des prestataires de soins, afin d'assurer leur complémentarité et de valoriser, y compris financièrement pour le patient, le recours au médecin généraliste avant le spécialiste ou le service hospitalier ;
- la prolongation automatique (administrative) du dossier médical global (le DMG reste valable actuellement jusqu'à la fin de la deuxième année civile suivant l'année d'ouverture) afin de fidéliser les patients à leur médecin traitant. Une attribution automatique du dossier médical global pourrait être proposée aux citoyens n'en n'ayant pas encore.

Proposition : Valoriser la fonction d'infirmier et pallier la pénurie

Si le nombre d'étudiants infirmiers est en constante augmentation et que le nombre de nouveaux infirmiers et infirmières est élevé, nombreux sont aussi celles et ceux qui quittent le métier après quelques années de pratique. Ainsi en 2011, sur 140 000 infirmiers et infirmières, 105 000 exerçaient leur métier … et alors que 5.000 personnes sont diplômées chaque année, il restait 2 000 emplois vacants dans ce secteur médical selon le VDAB, le Forem et Actiris.

Il convient dès lors de revoir les conditions de travail et l'aménagement de la carrière :

- Développer davantage les équipes volantes, en maintenant les qualifications nécessaires afin de permettre le remplacement de celles et ceux qui doivent aller en formation ou qui sont en congé et allouer des budgets suffisants à la formation permanente des infirmiers pour ce faire ;
- Mettre en œuvre le « plan tandem » entre un infirmier débutant et un infirmier expérimenté, ce qui permet de réduire le temps de travail de l'aîné au bénéfice d'un plus jeune qui bénéficierait de transmission de savoir et de savoir-faire ;
- S'inspirer des pays où l'étudiant est coaché par un mentor expérimenté durant ses stages et veiller à limiter le suivi par l'infirmier de terrain d'un étudiant infirmier ou aide-soignant en stage ;
- Valoriser la fonction d'infirmier chef, notamment en terme de salaire car la différence avec le salaire d'infirmier est trop faible par rapport à la responsabilité assumée ;
- Créer des fonctions non hiérarchiques valorisantes (infirmier de référence, mentor, etc.) ;
- Rehausser le niveau de base de la formation d'infirmier et intégrer les soins à domicile dans la formation de base et les stages, complémentairement aux dimensions hospitalières ;
- Mettre en place des formations complémentaires de haut niveau accessibles durant la carrière pour celles et ceux qui souhaitent progresser dans cette discipline. Concrètement, il s'agit de donner aux infirmiers la possibilité de faire une « carrière clinique » ou d'embrasser de nouveaux rôles. C'est-à-dire, de récompenser les compétences acquises par l'expérience et le suivi de formations permanentes, et pas uniquement ceux qui ont eu l'opportunité de se spécialiser après leurs études générales. Dans le même ordre d'idée, la spécialisation en soins à domicile ainsi que l'intégration de stages dans les services ambulatoires durant la formation de base sont à réfléchir ;
- Permettre l'accès et le droit à des formations de mise à niveau pour celles et ceux qui ont arrêté (ou ont dû arrêter) leur métier durant plusieurs années et qui souhaitent revenir sur le terrain tout en ayant la garantie d'être toujours bien au fait des évolutions des soins.

Ecolo propose également de revoir la répartition des actes entre médecins et personnel infirmier ainsi que leur rémunération par l'INAMI car les soins infirmiers à domicile sont sous financés, de nombreuses prestations réalisées aujourd'hui par des infirmières ne le sont plus par les médecins et les hospitalisations devenant de plus en plus courtes, il est demandé aux infirmières des prestations à domicile de plus en plus techniques et à haute responsabilité.

Proposition : Renforcer le rôle du pharmacien comme acteur de proximité

Disponible sans rendez-vous, le pharmacien est un des professionnels de la santé le plus proche de la population avec le médecin généraliste. Bien souvent, un lien social et une relation de confiance se tissent avec les patients, surtout dans les pharmacies de quartier. En complémentarité avec le médecin généraliste, le pharmacien est bien placé pour appréhender les personnes dans leur globalité, leur fournir des conseils de soins et un accompagnement personnalisés.

Ecolo propose, en concertation avec les pharmaciens, de poursuivre l'adaptation de leur système de rémunération afin que ceux-ci reçoivent une rémunération forfaitaire et indépendante du nombre et

du coût des médicaments vendus. Cette rémunération engloberait les missions de conseil et de vigilance ainsi que la formation continuée des pharmaciens.

Ces évolutions et la reconnaissance officielle des soins pharmaceutiques concourent à faire du pharmacien un réel acteur de proximité.

Proposition : Reconnaître et valoriser la place des professionnels de la santé mentale

Depuis quelques décennies, les professions de la santé mentale ont connu des développements très importants en Belgique comme dans l'ensemble des pays développés. De nombreuses personnes y recourent aujourd'hui et cette tendance va croissante.

Elles constituent une approche complémentaire à l'approche médicale classique, notamment parce qu'elles appréhendent les problèmes des patients sur le plan du vécu personnel subjectif. Elles permettent parfois d'éviter le recours à des interventions médicales intempestives et de limiter le recours aux médications psychotropes, tout en essayant d'assurer un mieux être au patient comme à son entourage.

Accorder un statut à ces métiers vise un double objectif. D'une part, il s'agit d'assurer aux citoyens une qualité de soins optimale en mettant un cadre précis à l'exercice de ces professions ; d'autre part, il s'agit de reconnaître un rôle dans le domaine de la santé aux professionnels de la santé mentale, aux psychologues cliniciens et psychothérapeutes, à côté du médecin et des autres professionnels reconnus.

En ce qui concerne plus spécifiquement la psychothérapie, Ecolo a participé activement à l'élaboration de propositions de loi et aux travaux parlementaires pour que soient reconnus les psychothérapeutes ayant suivi une formation spécifique obligatoire de 4 ans après une formation de base équivalente au Bac dans les orientations psycho-médico-sociales et éducatives. Cette formation en psychothérapie est donc exigée même pour la personne qui dispose d'un master en psychologie ou un doctorat en psychiatrie. Cette formation de base doit avoir permis l'acquisition de certains pré-requis ou doit, si ce n'est pas le cas, être complétée par une formation préparatoire.

Un conseil national de la psychothérapie25 sera chargé de déterminer ces pré-requis, d'agréer les centres de formations spécialisés en psychothérapie ainsi que les futurs psychothérapeutes. Les études en sciences psycho-sociales et éducationnelles organisées en hautes écoles ainsi que les universités sont à considérer comme lieux de dispense de la formation de base des futurs candidats à la formation spécifique en psychothérapie.

Les acquis et les expériences des psychothérapeutes exerçant déjà aujourd'hui seront valorisés dans le cadre de ce nouveau dispositif.

La loi adoptée en février 2014 devra être d'application au plus tard en septembre 2016, le temps de mettre en place tout le dispositif. Il s'agira de suivre ce processus car plus tôt il aboutira, plus tôt le remboursement par l'INAMI des prestations en psychothérapie pourra s'organiser et se budgéter.

[25] Comité qui serait lié aux organes de gestion des politiques de santé.

PRIORITE 9 : MIEUX INVESTIR DANS LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA SANTE, EN TOUTE INDEPENDANCE

Proposition : Renforcer la recherche et les connaissances sur l'état de santé de la population

Développer les capacités des observatoires régionaux et des institutions fédérales qui gèrent des systèmes intégrés de données

Ces observatoires et instituts peuvent donner aux autorités politiques une vision claire de l'état de santé de la population, des déterminants de la santé, de la consommation de médicaments et de l'efficacité des traitements. Ces différentes institutions doivent fonctionner de façon complémentaire et non concurrente.

Soutenir la recherche épidémiologique au sein d'un cadre européen

Il convient notamment de poursuivre l'analyse des liens entre certaines maladies et des facteurs environnementaux, de travail ou sociaux. Ces recherches doivent être indépendantes des intérêts privés et donc bénéficier de financements publics.

Renforcer la recherche publique orientée vers l'amélioration des soins de santé

Qu'elle soit centrée sur des nouveaux médicaments, des nouveaux traitements, ou qu'elle porte sur des innovations dans la prise en charge des patients, la recherche publique doit recevoir plus de moyens et la recherche privée être mieux encadrée. Il convient de conditionner les avantages fiscaux et subsides accordés aux chercheurs et au secteur pharmaceutique à la prise en compte des priorités sociétales en matière de santé. En effet, aujourd'hui, l'industrie pharmaceutique opère ses choix de recherche en fonction du marché qu'elle pourra toucher, et pas nécessairement en fonction des besoins les plus urgents.

Rendre de la légitimité aux institutions de santé publique en évitant les conflits d'intérêts des scientifiques

Suite aux récents scandales au sujet de médicaments aux effets secondaires nocifs[26] et aux fréquentes remises en cause de l'indépendance des comités d'experts, tant au sujet de substances dangereuses pour la santé qu'au sujet de médicaments, il s'agit de mieux garantir l'indépendance des experts et la qualité des procédures de remise d'avis aux autorités politiques.

Ecolo propose dès lors de créer un dispositif qui combine l'harmonisation des procédures de déclaration d'intérêts et la régulation des conflits d'intérêts ; ceci par la mise en place d'un registre national de l'expertise et d'un Conseil supérieur de l'expertise, ou équivalent mais dont l'indépendance est assurée, couvrant les compétences du SPF Santé publique, environnement et sécurité de la chaîne alimentaire.

Une obligation de transparence doit également être de mise quant à la composition des comités d'avis et au contenu des avis remis aux autorités, y compris les avis de minorité.

Enfin, Ecolo plaide pour que les résultats de toutes les études médicales, pas uniquement de celles donnant les résultats « espérés », ainsi que les protocoles (nombre de sujets de l'expérience, étude en aveugle ou pas …) soient publiés.

L'accès à une information indépendante pour les professionnels de santé

Si des limites ont été mises aux avantages que les entreprises peuvent offrir aux médecins, les informations données à ces derniers en matière de médicaments, de risques d'effets secondaires,

[26] Le Médiator en France en est l'exemple le plus parlant.

d'évolution des technologies et de traitements disponibles proviennent souvent directement du milieu industriel.

De même, les spécialistes universitaires dépendent parfois d'entreprises pour leurs programmes de recherche. Les associations de patients se trouvent à leur tour parfois poussées, par des firmes ou d'autres organisations, à défendre l'agrément ou le remboursement d'un traitement ou à s'opposer au développement de certaines thérapies.

Il s'agit donc d'une part d'imposer une totale transparence des dons et financements des firmes et autres organisations aux professionnels de santé, aux laboratoires universitaires, aux associations et fondations. D'autre part, il s'agit de fournir une information indépendante aux médecins en développant les outils et les dispositifs d'information du SPF santé publique.

L'Agence fédérale des médicaments doit également jouer un rôle d'objectivation et d'accès à l'information, en dehors de toute forme d'influence, et assurer le fonctionnement effectif et l'accessibilité des systèmes de pharmacovigilance[27].

PRIORITE 10 : GARANTIR LES DROITS DES PATIENTS

Proposition : Informer les patients de leurs droits

Les droits du patient sont définis par la loi. Cette législation promeut la confiance et la qualité de la relation entre patient et praticien professionnel. Le soignant est par exemple tenu d'informer clairement son patient de son état de santé et des soins qui lui sont proposés. De son côté, le patient s'engage lui aussi à communiquer au professionnel de la santé toutes les informations nécessaires à sa prise en charge médicale.

Dans la pratique, malgré la campagne mise sur pied en décembre 2012 par l'administration fédérale à l'occasion des dix ans de la loi, ces droits restent largement méconnus tant de la part des professionnels de la santé que des patients.

Ecolo propose dès lors de renforcer la communication autour de ces droits, et notamment :

- de favoriser des témoignages de personnes ayant fait appel à la médiation ;
- de développer une plus grande visibilité des médiateurs et de la loi au sein des hôpitaux et sur leurs sites Internet ;
- d'encourager des projets de type participatif avec les usagers et avec les associations de patients.

Proposition : Intégrer les usagers et associations de patients au sein des organes consultatifs

Une meilleure collaboration entre les différents intervenants de la santé, y compris les usagers, permet une approche plus globale et plus réaliste de la santé. Le patient doit pouvoir susciter une interrogation critique sur le fonctionnement de notre système de santé et participer aux réflexions et prises de décision qui le concernent dans ce domaine.

Par ailleurs, pour Ecolo, les associations de patients doivent se fédérer et être soutenues. Leur représentation doit être garante dans les organes consultatifs des politiques de santé tant au niveau de l'Etat fédéral que des entités fédérées.

[27] Il s'agit de l'enregistrement des effets secondaires des médicaments.

TABLE DES MATIERES

SANTÉ
Une santé durable et accessible

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ÉTAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE SANTE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS POLITIQUES 3

PRIORITE 1 : Garantir l'accessiblilité financière des patients 3
Proposition : Accorder le statut Omnio de manière automatique, sans formalité préalable complexe 3
Proposition : Augmenter le taux de remboursement de la médecine générale pour les assurés aux faibles revenus 3
Proposition : Rendre les tarifs plus transparents 4
Proposition : Réduire le prix des médicaments 4
Proposition : Améliorer le remboursement des consultations en dentisterie et kinésithérapie 4

PRIORITE 2 : Développer une politique intégrée de la santé 4
Proposition : Renforcer la cohérence des politiques de santé entre les différents niveaux de pouvoir 5
Proposition : Inscrire la santé dans les plans de développement durable et étudier l'impact des différentes politiques publiques sur la santé 5

PRIORITE 3 : Agir sur les déterminants de la santé 5
Proposition : Rompre le lien entre précarité et mauvaise santé 6
Proposition : Poursuivre l'amélioration de la qualité des logements 6

PRIORITE 4 : Investir dans la prévention et la « réduction des risques » 7
Proposition : Préserver la santé en préservant l'environnement 7
Proposition : Promouvoir la santé affective et sexuelle 8
Généraliser l'éducation à la vie sexuelle et affective 8
Relancer des campagnes de prévention du SIDA et des infections sexuellement transmissibles 8
Améliorer l'accès à la contraception pour certains publics cibles 8
Proposition : Systématiser le dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein 9
Systématiser le dépistage du cancer du col de l'utérus 9
Systématiser le dépistage du cancer du sein 9
Proposition : Repenser et adapter la politique vaccinale 9
Proposition : Réduire la consommation problématique d'alcool, de tabac, de médicaments et autres drogues 10
Lutter contre le tabagisme 11
Prévenir les dommages causés par l'alcool, surtout chez les jeunes 11
Développer une politique cohérente et claire en matière de cannabis 12
Lutter contre les assuétudes liées à l'héroïne, la cocaïne et leurs dérivés 12
Proposition : Prévenir les suicides, ne pas les accepter comme une fatalité 12
Coordonner les politiques et les initiatives de prévention du suicide 13
Soutenir les personnes en difficulté et leur famille 13
Prévenir physiquement le suicide 13

PRIORITE 5 : Favoriser la santé dans les différents milieux de vie des personnes 13
Proposition : Favoriser la santé au travail 13
Proposition : Promouvoir la santé à l'école 14
Proposition : Encourager des quartiers et communes en santé 14
Proposition : Garantir la santé en prison 14

PRIORITE 6 : Encourager l'activité physique et une alimentation saine....15
Proposition : Favoriser le mouvement, l'activité physique régulière et respecter la qualité du sommeil 15
Proposition : Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée de qualité 15
PRIORITE 7 : Optimaliser l'organisation des soins de santé 16
Proposition : Organiser des territoires de santé pour répondre aux besoins des patients par une offre médicale adaptée et complémentaire entre les soins de proximité et les soins spécialisés 16
Proposition : Réformer le système décisionnel 17
Proposition : Renforcer et structurer les soins de première ligne à domicile 17
Proposition : Revoir le rôle et le financement des hôpitaux 18
Proposition : Développer une politique intégrée en santé mentale 19
Créer de nouvelles habitations protégées....20
Soutenir l'entraide et la rencontre entre pairs....20
Faciliter l'accès aux soins de santé mentale 20
Proposition : Assurer une place aux médecines complémentaires 20
Proposition : Assurer l'accès à l'information du dossier médical au bénéfice du patient 21
PRIORITE 8 : Valoriser et renforcer les professionnels de la santé 21
Proposition : Mettre en place des écoles de la santé....21
Proposition : Valoriser l'acte intellectuel et simplifier les démarches administratives 22
Proposition : Rendre au médecin généraliste son rôle central dans le système de soins de santé....22
Proposition : Valoriser la fonction d'infirmier et pallier la pénurie 23
Proposition : Renforcer le rôle du pharmacien comme acteur de proximité 23
Proposition : Reconnaître et valoriser la place des professionnels de la santé mentale....24
PRIORITE 9 : Mieux investir dans la recherche au service de la santé, en toute indépendance25
Proposition : Renforcer la recherche et les connaissances sur l'état de santé de la population 25
Développer les capacités des observatoires régionaux et des institutions fédérales qui gèrent des systèmes intégrés de données....25
Soutenir la recherche épidémiologique au sein d'un cadre européen 25
Renforcer la recherche publique orientée vers l'amélioration des soins de santé....25
Rendre de la légitimité aux institutions de santé publique en évitant les conflits d'intérêts des scientifiques....25
L'accès à une information indépendante pour les professionnels de santé....25
PRIORITE 10 : Garantir les droits des patients....26
Proposition : Informer les patients de leurs droits 26
Proposition : Intégrer les usagers et associations de patients au sein des organes consultatifs....26

Justice sociale

LOGEMENT
Un logement accessible et décent

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La Constitution proclame, en son article 23, le droit au logement. Ce droit doit être compris dans son acception la plus large, comme un véritable droit à l'habitat, incluant la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Le concept d'habitat couvre donc à nos yeux un champ relativement large, d'autant que disposer d'un logement décent conditionne l'accès à divers droits élémentaires, tels le droit au travail, à la santé, à l'éducation ….

La problématique du logement revêt différentes dimensions :

- une dimension économique : il faut pouvoir se loger et se chauffer à un prix abordable ;
- une dimension socioculturelle : le logement est un lieu de vie sociale et culturelle, ancré dans un territoire, le plus souvent le quartier ou le village ;
- une dimension énergétique et environnementale : la qualité de l'habitat conditionne sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre et a un impact sur la santé de ses habitants ;
- une dimension qualitative : la qualité des constructions et de l'environnement immédiat, comme l'existence d'infrastructures et de services de proximité (écoles, transports en commun …) ou la limitation des nuisances éventuelles (bruit, fumées, charroi …) ;
- une dimension quantitative : l'habitat doit être adapté aux besoins des ménages, quelles que soient leur taille et leur configuration.

Les secteurs résidentiels wallon et bruxellois sont contrastés.

Le parc de logements en Wallonie est de l'ordre de 1 600 000 unités, dont 480 000 sont des logements locatifs. Il est caractérisé par un taux de propriétaires occupants très important et plus de 80 % des logements sont des logements unifamiliaux. Le logement social représente 25 % du parc locatif et près de 8 % du parc immobilier total. 8 000 à 12 000 personnes vivent par ailleurs en « habitat permanent »[1] , généralement dans une zone de loisirs.

A Bruxelles, la situation est inverse : environ 63 %[2] des habitants sont locataires. Le parc de logements compte de l'ordre de 570 000 unités, comprenant 50 000 logements locatifs publics, 330 000 logements locatifs privés et 190 000 logements occupés par leur propriétaire.

Un enjeu économique et social

Il est souvent dit que le Belge a une brique dans le ventre, au sens où la grande majorité de la population aspire à devenir propriétaire, voire même à construire sa propre habitation. Cette

[1] Zones territoriales non affectées à l'habitat au plan de secteur et où des personnes résident de façon permanente. On compte aujourd'hui en Wallonie près de 12 000 personnes qui vivent dans des zones de loisirs (essentiellement des campings).
[2] Selon les chiffres du cadastre.

situation est le fruit d'une longue tradition de politiques acquisitives basées sur l'idée que le logement est l'un des piliers de la sécurité d'existence des ménages. Mais la crise est là et devenir propriétaire est de moins en moins évident : d'une part, il manque de logements abordables et décents ; d'autre part, la paupérisation de la population progresse. L'évolution à la hausse des loyers, la diminution de la taille des ménages, l'évolution de la composition des familles (séparation/recomposition), l'augmentation du prix de l'énergie et le contexte socioéconomique sont des causes structurelles de difficulté d'accès au logement. Un grand nombre de ménages doivent ainsi consacrer une part de plus en plus large de leurs moyens pour se loger.

Parallèlement à cette précarisation d'une part importante de la population, les prix de l'immobilier subissent une surenchère depuis plusieurs années. A Bruxelles, la situation est particulièrement préoccupante : les prix à l'acquisition ont explosé et devenir propriétaire est à présent réservé aux ménages qui disposent à la fois de revenus très confortables et d'un patrimoine de départ (ou d'un soutien des parents). En conséquence, de nombreux ménages, y compris dans les classes moyennes, choisissent un exode vers des régions où l'acquisition est moins coûteuse. Concomitamment, la Région bruxelloise doit faire face à un boom démographique : sa population va augmenter de 16 % entre 2010 et 2020, surtout dans les classes populaires, ce qui accentuera encore les besoins en logements abordables. La Wallonie est, quant à elle, confrontée à plusieurs endroits à la problématique de zones à forte pression foncière, qui chasse les jeunes ménages issus du cru. Par ailleurs, à Bruxelles comme en Wallonie, des milliers de logements restent inoccupés, pour une série de raisons. Les mesures incitatives et/ou contraignantes doivent être renforcées afin de remettre ces habitations sur le marché.

Louer un logement n'est pas non plus facile. Les locataires ont de plus en plus de mal à trouver un logement de qualité adapté à leurs besoins et à un prix raisonnable. Pour les locataires du marché privé, premières victimes du manque de logements décents et abordables, le loyer atteint en moyenne 35 % du budget du ménage, et ce poste ne cesse d'augmenter pour nombre d'entre eux. Les loyers courants ont augmenté de 15 % entre 2004 et 2011[3] . Le marché locatif est d'autant plus étroit qu'une partie de la demande non rencontrée en logements sociaux se reporte sur lui. En conséquence, les ménages démunis sont pénalisés deux fois : d'abord captifs du segment le plus dégradé du marché privé, ensuite soumis au marché, qui, compte tenu de l'accroissement de la demande, est celui dont les prix augmentent le plus vite.

Enfin, accéder à un logement adapté n'est pas nécessairement facile. La mutation sociologique des familles nécessite davantage de petits logements et de grands logements que par le passé. En 2012, en Wallonie, les familles monoparentales représentaient 29.8 % de la population ; à Bruxelles, ce chiffre atteignait 33.3 %. Il n'y a pas en suffisance, sur le marché, de petits logements adaptés et abordables pour les familles monoparentales, les couples sans enfant ou les personnes seules. Dans le même temps, de grands logements pour les familles (en particulier les familles recomposées) manquent cruellement. Le défi que représente le vieillissement de la population n'est pas non plus sans influence sur le parc de logements et sur l'augmentation prévisible de la demande de logements adaptés, à proximité des lieux de services. Ce sont donc les deux extrémités de la courbe de la demande de logements qui font le plus défaut.

Face à ce constat, la politique du logement public est-elle apte à répondre aux besoins des ménages et à les protéger de la précarisation ? Ses moyens actuels apparaissent en tout cas limités. A titre de comparaison, le parc de logement social représente en France 17 % du bâti, alors qu'en Belgique, il n'équivaut qu'à 7 % même s'il héberge proportionnellement, davantage qu'ailleurs, des personnes très précarisées. 38 000 ménages attendent ainsi un logement social en Wallonie, et 41 000 ménages à Bruxelles. En d'autres termes, le secteur n'est pas en mesure ni d'absorber l'ensemble de la demande, ni d'influencer significativement le marché. Pourtant, le logement social est une arme efficace contre la précarité, car le prix du loyer dans le logement social est en moyenne de 233 € en Wallonie et de 293 € à Bruxelles, pour au minimum le double sur le marché privé.

[3] Source INS.

Certes, les budgets en faveur du logement public ont été consolidés ces dernières années par les Régions, conscientes de l'ampleur de ce défi ; les dispositifs se sont multipliés pour produire et rénover du logement[4] , d'une part, et pour s'adapter aux publics spécifiques, d'autre part. Cependant, malgré les priorités établies par les gouvernements régionaux, ces outils n'ont pas permis de créer suffisamment de logements, ni d'organiser un cadre de vie permettant à toutes et tous de vivre dignement.

Un enjeu environnemental

Non sans lien avec cet enjeu social, un autre défi se pose au secteur résidentiel : celui de ses implications environnementales. Le logement génère en effet à lui seul 14,8 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.

Ainsi, sur le plan de sa configuration, le parc immobilier belge est globalement une véritable passoire énergétique. Moins d'une toiture sur deux est isolée sur les 4 100 000 de logements que compte la Belgique et moins de 20 % des maisons sont complètement équipées en double vitrage !

La Belgique fait ainsi partie des pays les moins bien classés pour l'isolation de ses murs ; elle se situe dans la même catégorie que l'ensemble des pays du Sud de l'Europe, mais avec un climat et un ensoleillement fort différents toutefois ! En termes de perte d'énergie, c'est encore plus clair : la Belgique est le pays le moins bien classé. Moins de 30 % de nos maisons ont des murs extérieurs isolés. C'est dire le potentiel en économie d'énergie et donc en économie d'argent mais aussi en moindre pollution, d'un investissement massif dans l'isolation. Cela reste une priorité absolue qu'il convient encore d'amplifier, afin de donner les moyens à tous de pouvoir investir dans l'isolation de leur habitation et de réduire la facture énergétique jusqu'à 30 %[5].

Enfin, en termes d'aménagement du territoire[6] , les choix politiques du passé ont pour conséquence que la Wallonie est confrontée à un phénomène d'étalement urbain : de manière générale, on constate des centres-villes en perte d'habitants, des banlieues lâches, entourées de villages où se créent des nouveaux lotissements, les « rubans ». Cette dispersion de l'habitat dévore le territoire, ce qui engendre par ailleurs la construction de nouvelles voies de circulation, principalement routières. Par effet induit, l'étalement urbain participe ainsi largement au dérèglement climatique, principalement au travers de l'augmentation importante des déplacements automobiles qu'il induit.

En Région bruxelloise

Le contexte général de la Région bruxelloise peut être caractérisé de façon plus précise en cinq termes principaux :

- Un taux de locataires majoritaire avec quasi 50 % de la population bruxelloise logés sur le marché locatif privé ;
- Une croissance démographique exponentielle qui a vu la Région passer de 950 000 habitants en 1997 à près de 1 140 000 en 2012 - une croissance de 190 000 habitants en 15 ans - et on annonce 1 230 000 habitants en 2020 ;
- Une éviction de la classe moyenne qui est passée de 40,2 % en 1998 à 34,2 % en 2009 et un appauvrissement de la population qui croît d'année en année ;
- Une diminution du foncier disponible pouvant être affecté à l'habitat, ce qui oblige, vu la croissance de la demande, à utiliser au mieux le bâti existant et à imaginer des stratégies de reconstruction de la ville sur elle-même (par les réaffectations des zones de bureaux et de vieille industrie notamment) ;

---

[4] Soutien accru du logement conventionné, obligation de tendre vers 10 % de logement social dans les communes wallonnes, développement des politiques de rénovation et de réhabilitation urbaines,…

[5] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de précarité énergétique, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».

[6] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'aménagement du territoire, voir Chapitre « Aménagement du territoire ».

- Une ville-région confinée territorialement et concurrencée par sa périphérie qui attire structurellement les revenus supérieurs ; de ce fait, elle ne peut compter que sur elle-même pour développer son attractivité et garantir sa durabilité.

Ce contexte génère une forte demande sociale de logements puisqu'on évalue, aujourd'hui, à plus de 55 000 le nombre de ménages en attente d'une aide publique en matière de logement.

En Wallonie

Le contexte général de la Wallonie peut également être caractérisé de façon plus précise en cinq termes principaux :

- Un taux de propriétaires majoritaire avec plus de 70 % de la population occupant son propre logement, dont une proportion de propriétaires pauvres, à aider en vue de maintenir un parc de qualité suffisante tant en termes de salubrité que de performance énergétique ;
- Un parc privé locatif représentant environ ¾ du parc locatif total, dont une partie constitue un parc social aux conditions de logement nettement améliorables ;
- Un parc public à nouveau en augmentation après une politique antérieure de vente et de démolition, mais dont l'amélioration de la qualité doit rester une priorité ;
- Une croissance démographique future qui n'a pas été suffisamment prise en compte dans les politiques publiques et qui conduit à une hausse prévisible de la demande de logements, au vu d'une hausse estimée de la population de plus de 300 000 personnes dans les 15 ans qui viennent ;
- Une diminution du foncier disponible pour de l'habitat, dans certaines régions, et une hausse des coûts de déplacement qui obligent, vu la croissance de la demande, à utiliser au mieux le bâti existant et à imaginer des stratégies de reconstruction du tissu bâti à partir des territoires centraux des villes et villages.

Ce contexte génère également une forte demande sociale de logements qui ne peut aller qu'en augmentation dans les années qui viennent.

L'horizon politique d'Ecolo pour le logement

Dès lors, pour répondre aux défis économiques, sociaux, climatiques, énergétiques et environnementaux, l'habitat doit vivre une révolution, afin de réamorcer un mouvement centripète et de répondre à des critères de construction durable.

En priorité, la politique du logement doit aboutir à la mise à disposition massive et rapide de logements adaptés, décents, sains et très économes en énergie et ce, dans toutes les typologies de logement. L'accès financier au logement doit être garanti pour les différentes catégories de ménages (l'« entrée » dans le logement comme les coûts liés à l'usage). Cela signifie :

- une reconnaissance du rôle du marché locatif privé en l'assortissant d'un cadre régulateur adapté (prix, relations propriétaires-locataires …), dès lors que les populations les plus jeunes, les plus précaires et les plus modestes s'y logent principalement ;
- un investissement massif dans la production et la rénovation de logements publics, dont des logements sociaux, pour répondre aux besoins et peser sur le marché ;
- la prise en compte de la question énergétique comme une nouvelle question sociale primordiale ; en ce sens, il est indispensable de prendre des mesures garantissant à toutes et tous et prioritairement aux plus fragilisés, d'habiter dans des logements isolés et très performants énergétiquement, de sorte que leur facture énergétique ne consomme pas une bonne part de leur budget ;
- des actions pour améliorer la qualité sanitaire des logements : humidité, nuisances sonores et olfactives, canalisation en plomb, radon, etc. ;

- la simplification de l'accès au logement, qu'il soit acquisitif ou locatif, en soutenant des solutions nouvelles prenant en compte les spécificités de publics cibles.

Pour Ecolo, la politique du logement fait partie intégrante des politiques d'équité sociale. Ce qui implique de réexaminer l'ensemble des dispositifs à l'aune des principes suivants :

- la nécessité de développer un plan massif d'isolation des habitations ;
- une cohérence et une transversalité des politiques sociale, fiscale, d'aménagement du territoire et de mobilité, en ce compris entre les différents niveaux de pouvoir ;
- une plus grande régulation du secteur par les pouvoirs publics, visant à empêcher les augmentations de prix de l'immobilier supérieures à l'inflation, tout en veillant à ne pas dissuader les investissements dans ce secteur ;
- des politiques spécifiques à destination de publics cibles (sans abri, familles nombreuses, etc.), des mesures générales favorisant l'accès au logement et des politiques « passerelle » permettant par exemple aux publics démunis de quitter les politiques spécifiques pour accéder aux mesures générales.

Par ailleurs, la régionalisation annoncée de la loi sur les baux, ainsi que d'une partie des déductions fiscales en matière immobilière, constitue aussi une opportunité pour redéfinir un cadre efficace de la politique du logement et l'orienter en particulier au bénéfice des ménages à bas et moyens revenus. Les Régions devront notamment s'interroger sur le financement de la politique de soutien à l'accession à la propriété et sans nul doute, opérer des choix. Pour Ecolo, l'éclatement des compétences nuit à l'efficacité de la politique du logement. Une régionalisation intelligente peut donc, en l'espèce, servir à insuffler une cohérence et une vision dans une politique fondamentale inscrite au cœur de l'existence de chacun.

Enfin, la logique fonctionnaliste qui a régné sur la localisation des activités appartient au passé. Le logement de demain doit cohabiter avec d'autres fonctions (services de proximité, gisements d'emplois …) et, en particulier, s'organiser le plus souvent autour des transports en commun. Il sera ainsi plus dense et tirera par ailleurs autant que possible parti des énergies renouvelables.

Les lignes de force d'Ecolo

Ecolo propose dès lors une série de mesures pour que la politique du logement rencontre à la fois les enjeux sociaux, économiques et environnementaux énoncés ci-dessus :

- Renforcer les opérateurs classiques de la politique du logement
- Diversifier les aides et équilibrer territorialement les logements publics
- Augmenter le nombre de logements publics ou encadrés
- Poursuivre la restructuration du secteur du logement public et renforcer la qualité de la gouvernance
- Agir sur le logement privé et soutenir l'accès à la propriété
- Améliorer la qualité du logement et la consommation énergétique
- Développer les logements spécifiques.

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : RENFORCER LES OPERATEURS CLASSIQUES DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Proposition : Affecter des budgets adéquats à la politique du logement et développer une programmation pluriannuelle

Pour Ecolo, le budget régional doit affecter les moyens nécessaires à la poursuite de la montée en régime des réalisations des opérateurs classiques de la politique du logement. Ainsi, les moyens devront tendre vers 5 % du budget général des dépenses ; objectif atteint pour la première fois en 2013 en Région bruxelloise.

A côté de cela, vu les besoins en matière d'habitat, la mobilisation de ressources complémentaires aux budgets régionaux doit être envisagée, que ce soit au niveau de l'Europe ou par la mobilisation de l'épargne privée (type Livret vert[7] et soutien à des systèmes coopératifs, par exemple).

L'ampleur des besoins en matière de logements nécessite également l'élaboration, dès le début de la législature, d'une programmation pluriannuelle, à l'instar du programme d'ancrage communal de la Wallonie. Cette programmation permettra d'exonérer les politiques d'investissements des soubresauts conjoncturels des disponibilités des finances publiques.

Enfin, les Régions doivent mettre en place avec les communes une contractualisation adaptée, mais obligatoire, en vue de programmer la concrétisation de l'objectif quantitatif de logements à finalité sociale dans chacune d'entre elles.

Proposition : Assurer la coordination des opérateurs régionaux et renforcer les partenariats entre les opérateurs publics

Les partenariats entre opérateurs publics doivent être activés pour la valorisation de zones prioritaires de développement, identifiées par le gouvernement et en partie affectées au logement. Les objectifs poursuivis sont d'assurer le maintien de la maîtrise foncière par le public, la diversité des logements (typologies et public-cibles), ainsi que les multi-fonctionnalités (équipements collectifs, espaces verts …). A Bruxelles, Reyers, Josaphat, Tour et Taxis et Heysel sont ainsi principalement visés. Ces partenariats doivent devenir progressivement la modalité de référence de l'action publique.

Ecolo propose également que l'administration du logement voie son rôle de coordination régionale conforté, notamment par la mise en place d'un pilotage et du suivi des réalisations de la politique du logement. Les différents opérateurs doivent être associés, à travers un tableau de bord, afin de poursuivre la concrétisation des objectifs de 15 % de logements de gestion publique à finalité sociale en Région bruxelloise et de 10 % en Wallonie, à l'horizon de 2020. Ce pilotage doit notamment permettre de valoriser les dynamiques de planification des actions et de programmation des moyens.

Enfin, la politique du logement, pour être efficace et permettre de renforcer la cohérence et le dynamisme de l'action publique régionale, doit se faire autour d'une coordination régionale associant l'ensemble des opérateurs[8].

---

[7] Pour plus d'informations sur les propositions d'Ecolo à cet égard, voir Chapitre « Régulation bancaire et financière ».

[8] Un Conseil de coordination régionale de la politique du logement, associant l'ensemble des opérateurs régionaux de la politique du logement sur le modèle du Conseil de coordination préexistant dans d'autres compétences, pourrait ainsi voir le jour et jouer un rôle d'interface entre les acteurs.

PRIORITE 2 : DIVERSIFIER LES AIDES ET EQUILIBRER TERRITORIALEMENT LES LOGEMENTS PUBLICS

La production publique de logements via les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) et les Société de Logement de Service Public (SLSP) est un processus particulièrement lent. L'élaboration des projets, l'obtention des permis d'urbanisme, les différentes phases de tutelle, les risques liés aux marchés publics (absence de soumissionnaire, faillite des entreprises) font que le délai de réalisation d'un chantier, entre la notification de l'engagement budgétaire par le Gouvernement et l'entrée des premiers locataires, dépasse très souvent 5 ans. Or, le besoin de logements supplémentaires est urgent. Différentes mesures de simplification administrative ont été prises sous la présente législature mais elles ne pourront que réduire partiellement ce délai de production de logements.

En conséquence, si la création de logements publics doit être maintenue et même renforcée à hauteur de 2 500 logements par an en Wallonie et 2 000 par an à Bruxelles, d'autres dispositifs doivent également permettre une hausse rapide de l'offre de logements décents, performants sur le plan énergétique, bien localisés et abordables financièrement. Ces dispositifs sont destinés à augmenter soit l'offre locative régulée, par exemple par la prise en gestion de logements privés ou par des charges d'urbanisme (prévoyant que des logements produits par le secteur privé soient mis à disposition de la politique publique du logement) ; soit l'offre acquisitive, par des formules consistant à plafonner le coût de l'accès à la propriété, par exemple par la mise sur pied de Community Land Trust[9] ou par l'octroi de prêts hypothécaires à taux bonifiés.

Proposition : Faciliter l'accès au logement locatif privé aux publics précarisés

Développer le logement régulé

En Wallonie, les logements du secteur privé locatif dont la location est régulée par le mécanisme des prises en gestion représentent environ 3,5 % du parc de logements publics et assimilés. A Bruxelles, le secteur des Agences Immobilières Sociales représente 6 % du marché locatif public. Pour Ecolo, différentes mesures doivent être amplifiées afin de développer fortement cette formule de logement régulé.

- En matière de rénovation de biens immobiliers donnés en gestion à des AIS par leurs propriétaires, des aides financières doivent continuer à être octroyées en tenant compte de la taille du logement et de la durée de prise en gestion.
- En matière de construction, des initiatives nouvelles doivent être prises afin de faire du propriétaire bailleur privé un producteur de logements régulés. Tout citoyen qui investirait dans la production de 1 à 2 logements nouveaux, performants sur le plan énergétique et correctement localisés, destinés à entrer pour une période d'au moins 15 ans dans un processus de prise en gestion, doit bénéficier d'une aide financière à la construction et d'encouragements fiscaux (fiscalité régionale, TVA …).

Mettre en place une allocation-loyer dans le logement privé pour les candidats à un logement social

Hors prise en gestion, dans le respect des priorités d'attribution, une allocation-loyer sera accordée aux personnes qui sont candidates à un logement social et qui entrent dans les conditions du logement social, mais qui doivent se loger sur le marché privé en l'absence d'offre de logement social adaptée à leurs besoins. Cette allocation-loyer serait versée au locataire et couvrirait la

[9] Il s'agit d'une association sans but lucratif qui acquiert et gère des terrains. Son objectif est d'y rénover ou y construire les bâtiments pour permettre à des familles à bas revenus de devenir propriétaires de leur logement, ainsi que d'y favoriser l'installation d'activités utiles au quartier.

différence positive entre le loyer correspondant au prix du marché (déterminé en fonction de la localisation et des caractéristiques du logement) et le tiers des revenus du ménage.

Globalement, l'idée est, d'une part d'assurer au propriétaire un rendement raisonnable alors qu'il louerait au prix du marché ou en-dessous et, d'autre part, garantir un niveau de loyer effectif pour les locataires leur permettant d'accéder au logement, alors que cela serait compliqué ou impossible dans le cadre du marché privé « classique ».

Pour éviter que l'allocation-loyer n'entraîne une augmentation des prix des loyers sur le marché, un tel système sera mis en place simultanément à la mise en œuvre d'un système d'encadrement général des loyers qu'Ecolo propose par ailleurs (voir priorité 6).

Mettre en place un fonds régional des garanties locatives

Par ailleurs, la garantie locative est un élément important dans la recherche d'un logement. Beaucoup de candidats locataires éprouvent des difficultés à constituer cette garantie, ce qui peut effectivement entraver leur accès au marché du logement. Ecolo propose d'instaurer un fonds central des garanties locatives : ce fonds régional permettrait d'avancer la première garantie locative (pour le public précarisé) et un remboursement étalé sur un certain délai en fonction des revenus, de sorte que le coût sera faible pour la Région.

Soutenir les acteurs qui mettent à disposition un logement à finalité sociale

Les associations, fabriques d'églises et autres acteurs de la société civile disposant de biens ou désirant investir leurs moyens financiers dans l'immobilier seront également aidés financièrement lorsqu'ils acceptent de mettre les logements construits ou rénovés à disposition d'acteurs tels que les Agences Immobilières Sociales (AIS), les associations de promotion du logement (APL) ….

Proposition : Créer des logements publics par imposition de charges d'urbanisme

Tout projet immobilier de logements ou de bureaux dépassant un certain nombre de logements ou de m² de bureaux doit contenir :

- soit la cession gratuite de terrains constructibles à la commune qui devra l'affecter au logement public ;
- soit la vente à un prix coûtant d'un nombre de logements à déterminer, à une SISP (Société immobilière de service public à Bruxelles) ou une SLSP (Société de logement de service public en Wallonie), en fonction de la taille du projet et de sa localisation éventuelle en zone à forte pression immobilière.

Ecolo propose que les conditions de cession ou de vente soient revues à la hausse lorsque les projets immobiliers sont réalisés dans des zones devenues constructibles grâce aux projets de densification du bâti existant. Les sommes ainsi perçues pourraient être affectées à un Fonds dédicacé, servant à équilibrer les moins-values.

Proposition : Soutenir les nouvelles formes d'habitat

Ecolo propose de soutenir et de favoriser le développement de formes alternatives d'accès au logement et de types de logement. Il s'agit par exemple des formules coopératives, de la mutualisation de l'acquisition, des Community land trust (CLT), des logements de transit, de l'habitat groupé, de l'emphytéose … Ainsi, la mise en place de véritables dispositifs juridiques et financiers doit permettre de faciliter la mise en œuvre de ce type de projets tout en évitant les écueils liés au statut de chaque habitant[10]. Ces outils doivent permettre de maintenir la maîtrise

[10] Ecolo propose à ce titre l'individualisation des droits. Voir Chapitre « Sécurité Sociale ».

publique sur le sol, de diminuer les coûts d'occupation pour les occupants finaux, d'investir dans les fonctions annexes (comme les équipements collectifs), de faire appel à des fonds privés et de monter des partenariats public-privé et public-associatifs-privé.

A l'instar de la Région bruxelloise, l'outil CLT devrait également s'implanter en Wallonie, au-delà des nombreuses expériences locales en cours. L'objectif consiste à permettre d'accéder à la propriété moyennant un investissement supportable pour des ménages à revenus modestes ou moyens. Outre l'intérêt de générer une dynamique collective voire communautaire, le système de Community Land Trust permet de capter une partie de la plus-value lors de la revente de logements et de la réinvestir dans la production d'autres logements à caractère social. Par ailleurs, ces projets CLT peuvent également faire l'objet de partenariats, notamment avec les Entreprises de formation par le travail, de façon à soutenir l'autoconstruction.

Enfin, Ecolo propose que les organismes publics régionaux se voient octroyer des moyens budgétaires en vue de constituer des réserves foncières pour y développer des projets de nouvelles formes d'habitat, particulièrement dans les zones à forte pression immobilière.

Proposition : Apporter des réponses concrètes aux citoyens dans les zones d'habitat permanent

On estime aujourd'hui à 12 000 le nombre de personnes résidant dans les zones d'habitat permanent (HP)[11]. Un nombre important connaît des conditions de vie indignes engendrées par l'absence d'entretien ou l'inexistence pure et simple d'équipements en eau, électricité, voirie … Cette situation ne peut être gérée que dans la transition, certaines zones pouvant être transformées en zones d'habitat (comme le prévoit le plan HP) tandis que d'autres ne sont pas adaptées à un habitat permanent. Il est donc nécessaire d'offrir des solutions à long terme pour l'habitat alternatif, tout en améliorant les conditions de vie des résidents actuels et en leur garantissant une sécurité juridique.

Pour Ecolo, il convient d'améliorer les conditions de vie des résidents permanents dans les zones d'habitat permanent (zones HP) et de garantir une sécurité juridique à ces citoyens. Il convient donc, dans le cadre d'un partenariat entre les communes et la Wallonie, de :

- Inciter les communes à rédiger, en concertation avec les acteurs, un plan de « gestion-garanties », sur base d'un état des lieux, permettant d'assurer, pour une période définie, aux personnes qui y résident déjà, des conditions de vie acceptables. Ce plan précise la manière dont la commune assurera l'amélioration des équipements et l'accès aux droits fondamentaux des résidents permanents et dans quels délais ;
- Créer un statut dit « Périmètre HP » auquel la commune doit accéder, octroyant un droit d'habitation jusque 2040, le cas échéant renouvelable, aux citoyens qui y résident. Le regroupement familial au sens large doit être rendu possible. Ce droit doit avoir pour effet de protéger ses titulaires de poursuite pour les infractions urbanistiques existantes au moment de l'octroi du droit ;
- Donner aux citoyens concernés une perspective d'avenir en faisant en sorte que la commune adopte un « Plan de gestion-durabilité » de façon, à terme et dans le respect du principe de renforcement des centralités, à pouvoir créer, sur le territoire de la zone HP lorsqu'elle est bien située ou sur un autre terrain mieux situé, une zone d'habitat alternatif au plan de secteur (zone où la taille maximale des parcelles et de l'habitation sera réduite en regard des standards classiques, afin d'éviter toute spéculation voire toute gentrification).

[11]Pour en savoir plus, voir également la proposition : Encourager les formes innovantes d'habitat du Chapitre « Aménagement du territoire ».

PRIORITE 3 : AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS PUBLICS OU ENCADRES

Ecolo entend augmenter la production et la rénovation de logements publics ou encadrés. Il s'agit donc :

- de créer de nouveaux logements sociaux (poursuite du Plan logement, Alliance Habitat et des programmes d'ancrage communaux) ;
- de rénover le patrimoine existant (Plan PIVERT en Wallonie, Plans quadriennaux en Région bruxelloise …) ;
- de créer et rénover des logements à finalité sociale (logements des pouvoirs publics, logements gérés par une AIS, logements acquis via une aide des Fonds du Logement, logements acquis via les prêts sociaux) par les biais des dispositifs régionaux habituels : Contrats de quartiers durables en RBC, rénovation urbaine en Wallonie, Plan guide rénovation urbaine, extension du parc des aides locatives des Fonds du Logement, développement du parc immobilier du Fonds du logement et de la SDRB, contractualisation avec les communes, AIS …

Les réalisations immobilières privées de grande ampleur doivent également intégrer un quota modulable de logements à finalité sociale, en fonction des besoins et du contexte communal.

Par ailleurs, lorsque d'importantes plus-values immobilières sont engendrées par des changements d'affectation ou de gabarit qui augmentent la valeur du bien, Ecolo propose un système de récupération de ces plus-values au profit du logement public.

Ecolo propose en outre une série d'autres mesures spécifiques :

- Diminuer les délais de réalisation : les délais et la lourdeur des procédures sont pointés du doigt comme de véritables freins à la construction. Une procédure intégrée pour le logement, dont l'objectif est de diviser par trois les délais de procédure administrative, doit permettre de faciliter la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction comportant principalement des logements et considérés d'intérêt général ;
- Encourager les reconversions de bâtiments vides en logements à finalité sociale, en mettant en place des incitants, en activant les opérateurs publics à côté des opérateurs privés et en sanctionnant les inoccupations prolongées.

- Au niveau bruxellois :
  - Les règles trop strictes en termes de stationnement (obligation de prévoir des emplacements de parking) conduisent à une augmentation du coût des projets de construction et doivent être allégées, dès lors que le projet immobilier est situé à proximité de transports collectifs ;
  - Il convient de favoriser, dans certains cas, la surélévation d'immeubles : pour encourager la densification d'espaces déjà urbanisés, certaines dérogations aux règles urbanistiques doivent être mises en place afin de permettre la surélévation d'immeubles et l'alignement de la hauteur entre bâtiments mitoyens (construction en « dent creuse ») ;
- Au niveau wallon :
  - Les opérations de requalification de quartiers de logements publics telles que « Quartiers en transition » doivent être poursuivies afin de renouveler l'image du parc de logements publics et de réinsérer celui-ci dans le tissu bâti du quartier.

PRIORITE 4 : POURSUIVRE LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR DU LOGEMENT PUBLIC ET RENFORCER LA QUALITE DE LA GOUVERNANCE

Proposition : Poursuivre la restructuration du secteur du logement public

Le développement de logements doit s'accélérer pour faire face à l'évolution de la demande, les démarches des candidats locataires doivent être facilitées et simplifiées, le parc existant doit être mis aux normes et l'image du secteur doit être améliorée.

Pour faire face à ces défis, les sociétés de logement public (SLSP et SISP) doivent pouvoir bénéficier des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de leurs missions. La capacité d'action de nombreuses sociétés offre un potentiel qui peut bénéficier à la collectivité au-delà de la seule gestion immobilière du parc public. C'est en tant que véritables opérateurs immobiliers publics que certaines sociétés pourront à la fois mieux remplir leurs missions, tant qualitativement que quantitativement, et offrir un service aux pouvoirs publics locaux dans le cadre du développement territorial et de la requalification urbaine ou rurale.

Dans cette optique, une réorganisation du secteur s'impose pour pouvoir améliorer l'équilibre financier de ces sociétés, diminuer les coûts directs et indirects, renforcer le professionnalisme et doter de plus en plus de sociétés d'outils performants pour simplifier les démarches des bénéficiaires et les accompagner, ainsi que pour gérer et développer leur parc de logements.

Ecolo propose de renforcer les capacités du secteur par des actions concrètes :

- Soutenir la mise en place de centres de services auxquels les sociétés pourront faire appel pour bénéficier de compétences spécialisées (urbanisme, architecture, informatique – logiciels uniques, marchés publics, gestion des ressources humaines, finances …) et pour mutualiser des ressources (personnel spécialisé, régie ouvrière) et bénéficier d'économies d'échelles (marchés groupés, bourse d'achat …) ;
- Renforcer le rôle de la Société wallonne du logement et de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-capitale en tant que centre d'expertise en matière de montage de projets immobiliers, de recherche et développement dans le domaine de la construction de logements et d'appui aux sociétés de logement dans ces matières, avec une vue à long terme ;
- Continuer à soutenir les processus de fusion entre sociétés de logement, en vue d'atteindre une taille optimale pour qu'elles puissent gérer et développer leur parc de logement de manière efficiente. Les regroupements doivent être prioritairement encouragés pour n'avoir au maximum qu'une seule société par commune. Cela doit concourir au renforcement de la cohérence des actions menées au niveau local et à la simplification de la coordination entre les acteurs. La taille et l'organisation des sociétés doit permettre à chacune d'entre elles de disposer en leur sein des ressources nécessaires en termes de gestion administrative, financière, technique et locative, dans le but de fournir un service de qualité et de proximité aux locataires, dans une approche sociale et humaine (grâce notamment au référent social, pierre angulaire de l'accompagnement social), ainsi que d'entretenir et de développer leur patrimoine ;
- Mettre en œuvre un mécanisme financier récurrent pour l'entretien et la mise aux normes du parc, de type « droit de tirage », pour améliorer la gestion préventive qui permet de diminuer fortement les coûts de maintenance et de prolonger la vie des logements. Le cadastre des logements publics doit être utilisé en tant qu'outil de gestion prévisionnel ainsi qu'en tant qu'outil de gestion des programmes de rénovation ;
- Accentuer le rôle de la Société wallonne du logement et de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-capitale en tant qu'opérateurs fonciers pour l'ensemble des acteurs du logement. Leur mission étant de coordonner la gestion foncière sur les territoires régionaux respectifs, en articulation avec les politiques d'aménagement du territoire. Une stratégie

d'investissement à l'échelle du territoire visant notamment les terrains et bâtiments des grands propriétaires publics ou parapublics ainsi que les grands opérateurs privés doit être développée ;

- Evaluer la possibilité pour l'autorité régionale de « régionaliser » les sociétés présentant des carences de gestion importantes, en vue de permettre leur assainissement et leur restructuration, dans l'optique de leur pérennisation au service des habitants ;
- Renforcer la formation des administrateurs et des directions des sociétés en vue d'améliorer la gouvernance, de développer la gestion stratégique et de conforter l'expérience dans tous les domaines de la gestion et du développement de l'activité des sociétés ;
- Evaluer la possibilité d'ouvrir les conseils d'administration à des administrateurs indépendants, expérimentés en matière de sociétés immobilières, pour des mandats à durée limitée, afin de renforcer l'expertise des sociétés de logement ;
- Poursuivre les efforts du secteur en vue de réduire le taux de vacance dans le logement social et d'améliorer la performance énergétique des logements ;
- Encourager la recherche de financements complémentaires, notamment européens ;
- Revoir le mode de calcul du loyer social et des charges avec les objectifs suivants :
    - poursuivre une politique locative sociale, à même de permettre l'accès à un logement décent aux ménages remplissant les conditions d'admission, tout en étant attentif à son équité et à l'égalité de traitement entre locataires et en veillant à une adaptation progressive pour les locataires actuels ;
    - pérenniser financièrement le secteur, à savoir garantir l'équilibre financier des sociétés de logement à court, moyen et long termes, en veillant à maintenir un mécanisme de solidarité à une hauteur objectivée tenant compte de la qualité de la gestion des sociétés au travers de l'apport budgétaire des Régions ;
    - simplifier le calcul du loyer et des charges, pour en garantir la lisibilité et la maîtrise par les acteurs concernés, au premier rang desquels les locataires ;
    - tenir compte des charges dans le montant du coût locatif des logements sociaux en instaurant la notion de coût d'occupation, de manière à mutualiser entre l'ensemble des locataires sociaux le bénéfice des investissements économiseurs d'énergie ;
    - garantir que, à situation inchangée, le coût d'occupation (addition du loyer et des charges) n'augmente pas.

Pour la Wallonie, la restructuration du secteur et son développement ne se feront pas sans la réinstauration d'un véritable rapport de confiance entre la Société wallonne du logement et les SLSP. Pour ce faire, de nouveaux lieux de concertation entre les acteurs doivent être institués.

Enfin, pour la Région Bruxelloise, le système de financement actuel de la politique d'investissement doit être réexaminé afin d'inciter plus encore les SISP à investir dans les logements. De plus, le moratoire sur la vente des logements sociaux doit être maintenu.

Par ailleurs, l'allocation régionale de solidarité doit être calculée sur base de la différence entre les recettes locatives et les « coûts de référence » de la SISP. Ceux-ci équivalent notamment aux frais inhérents à la gestion d'une SISP établis sur une base régionale normalisée et ils tiennent compte également des frais inhérents à la gestion d'un parc locatif (impayés, vides locatifs, rénovation légère …) et des spécificités propres à la SISP (notamment en fonction du patrimoine historique de chaque SISP et des annuités).

Proposition : Renforcer la qualité de la gouvernance

Le secteur du logement public a longtemps été connoté négativement, à cause d'un manque de transparence dans sa gestion ainsi que dans les attributions de logements, mais également au vu

d'une gouvernance inadaptée, a fortiori dans un secteur relevant d'une politique sociale. Depuis de nombreuses années, audit, désignation de commissaires, charte d'éthique et de déontologie ont permis d'encadrer et de réguler davantage ce secteur en Wallonie. Ces démarches existaient déjà à Bruxelles.

Il n'en reste pas moins que des efforts doivent encore être accomplis :

- Appliquer des mesures plus transparentes afin que les candidats locataires ou les locataires candidats non retenus à une mutation[12] soient mieux informés. A l'instar de l'initiative prise en Wallonie, des travailleurs sociaux indépendants doivent siéger au sein des comités d'attribution à Bruxelles ;
- Au niveau de la gouvernance, exploiter davantage les indicateurs de gestion en vue d'assurer un travail de comparaison entre SISP et SLSP permettant de rechercher un mode plus uniforme de fonctionnement. Des dispositions décrétales existantes en matière de rémunération des directeurs gérants et des administrateurs doivent être exécutées ;
- Inviter les petites sociétés à fusionner ou à créer au minimum des centrales de services avec d'autres sociétés afin d'être plus efficaces dans un certain nombre de métiers non disponibles au sein de la société. Les propositions de rationalisation seront validées par une analyse externe. Il en va de même pour les AIS ;
- Développer la formation des administrateurs de ces acteurs locaux tant sur le plan de la gouvernance que sur des plans techniques tels que marchés publics, gestion financière, développement du personnel, etc. ;
- En matière de participation des usagers, reconnaître plus largement l'apport des comités consultatifs. Il convient également de les inviter à élargir leur base représentative au sein des cités sociales. Enfin, le processus électoral doit être revu afin de faire de ce moment un réel temps de participation, de débat et de démocratie interne au secteur ;
- Inviter les organismes régionaux du secteur à rédiger leur propre charte d'éthique et de déontologie. Les efforts fournis en la matière et la réussite de plans d'action en vue de rehausser le niveau de transparence et de gouvernance pourraient être récompensés par une formule de bonus intégrée dans les contrats de gestion ;
- Renforcer et étendre les missions de l'observatoire régional de l'habitat pour la RBC et du Centre d'Etudes en Habitat Durable pour la Wallonie afin de pallier l'absence de recensement et développer une connaissance approfondie et pérennisée des marchés locatifs et acquisitifs, mais également en termes de qualité, notamment environnementale, des logements ;
- Pour l'ensemble des projets de production et de rénovation des logements gérés par les opérateurs publics, ou assimilés, prévoir une dynamique de participation en amont de l'initiation des projets ;
- A l'instar de ce qui existe en Wallonie, créer un médiateur à Bruxelles, à tout le moins un ombudsman pour le logement ;
- Mettre en place au sein de la Direction du Logement un tableau de bord des procédures d'attribution de logements au sein de tous les opérateurs financés par la Région, afin d'atteindre une convergence des orientations retenues ;
- Garantir le développement et la qualité du portail logement régional.

[12] Mutation vers un logement de la Société dont le nombre de chambres est proportionné à la composition de ménage.

PRIORITE 5 : AMELIORER LA QUALITE DU LOGEMENT ET LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Depuis de nombreuses années, la politique locative dans le parc public a permis de maintenir les loyers à un niveau très inférieur au loyer moyen dans le parc privé locatif. Le même constat ne peut malheureusement être effectué pour le niveau des charges. Compte tenu de leur situation sur le plan énergétique, bien des logements publics connaissent un niveau de charges très élevé, réduisant à néant l'impact en termes de pouvoir d'achat d'une politique régulée des loyers.

Dans le secteur privé, les normes d'isolation moyenne des logements sont comparables à celles des pays du Sud de l'Europe, ce qui induit également un niveau de charges élevé.

Il convient donc d'amplifier encore les investissements dans la performance énergétique.

Proposition : Continuer à investir massivement dans l'isolation des logements et les systèmes de chauffage performants

Sous l'impulsion des écologistes, les premières Alliances Emploi-Environnement ont été lancées à Bruxelles et en Wallonie. Les Gouvernements et leurs partenaires – Fédérations d'entreprises de la construction, organismes d'intérêt public et services publics, syndicats, opérateurs de formation, groupements et associations actifs dans le domaine de la construction et du développement durable - se mobilisent autour d'un même objectif : faire de l'amélioration de l'environnement via l'efficacité énergétique des logements, une source d'opportunités économiques et de création d'emplois.

Concrètement, les Régions et leurs partenaires s'engagent sur trois fronts :

- Stimuler la demande de rénovation et de construction durable de bâtiments privés et publics entre autres par le biais d'aides publiques sous forme de primes ou de prêts ;
- Renforcer l'offre et les capacités du secteur de la construction ;
- Développer les compétences grâce à un vaste programme de formations vertes.

Ecolo entend continuer cette alliance et, sur base de l'expérience acquise, en développer de nouvelles dans d'autres secteurs.

Proposition : Réduire la facture énergétique des locataires et des propriétaires-occupants en poursuivant le soutien aux investissements « économiseurs » d'énergie

Pour diminuer la consommation énergétique des propriétaires et des locataires et leur permettre de financer les travaux nécessaires, Ecolo propose de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre de propositions financières, comme l'Ecopack en Wallonie, pour celles et ceux qui ne disposent pas de fonds propres pour réaliser les investissements nécessaires dans leur logement.

Après la réalisation d'un audit énergétique, les Régions pourraient proposer, via des organismes existants, un mécanisme de financement rendant « indolores » les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables. En effet, le ménage ne devrait pas avancer de fonds propres et la mensualité remboursée resterait inférieure ou égale aux économies d'énergie réalisées grâce à la diminution des factures d'énergie.

Les personnes pour lesquelles une consommation d'énergie anormalement élevée est détectée lors de l'audit ou sur la base des factures, doivent en outre bénéficier d'un accompagnement du type guidance énergétique, accompagnant l'octroi de l'aide.

Enfin, pour permettre aux locataires de bénéficier des effets positifs de cette formule, Ecolo propose d'étendre l'accès au dispositif aux propriétaires bailleurs, sans que le coût d'utilisation du logement (loyers + factures d'énergie) n'augmente.

Proposition : Améliorer l'efficacité énergétique dans le logement

Développer la guidance, l'audit énergétique

Actuellement, seuls les CPAS et les éco-passeurs (en Wallonie) réalisent des guidances énergétiques. Ecolo estime que d'autres opérateurs (à titre d'exemples, les services communaux, les fournisseurs d'énergie dans le cadre des obligations de service public, les syndicats ou les associations …) doivent pouvoir, selon les cas, prendre l'initiative de ces guidances, notamment lorsque des consommations d'énergie anormalement élevées sont constatées par les fournisseurs.

L'audit énergétique doit par ailleurs être encouragé. Il permettra d'indiquer aux propriétaires et aux locataires les travaux à réaliser dans leur habitation, en établissant un ordre de priorité des investissements en fonction de leur rapport coût-efficacité, de leur impact sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre.

Fixer des normes énergétiques ambitieuses

Pour rendre le parc de logements et de bureaux beaucoup plus efficace, il est nécessaire de renforcer l'application de la directive sur la performance énergétique des bâtiments et d'étendre son champ d'application à toute rénovation d'habitation et à toute mise à disposition de logement. Cela permettra de fixer des normes énergétiques plus strictes à moyen terme et de soutenir dès aujourd'hui la rénovation en maison basse énergie et la construction de maisons passives très peu consommatrices. A partir de 2015, il faudrait parvenir à ne plus réaliser que des nouvelles constructions passives (1,5 litre de mazout ou 15 kWh/m²/an) et des rénovations « basse énergie » (3 litres de mazout ou 30 kWh/m²/an), l'objectif étant la maison à énergie positive pour 2020.

Réduire drastiquement la dépendance des logements aux énergies fossiles

Plus particulièrement pour Bruxelles :

Dès à présent, il faut améliorer considérablement la qualité du logement public et privé. A cette fin, la Région bruxelloise doit veiller à :

- ajouter ou revoir certains critères environnementaux inscrits dans le Règlement Régional d'Urbanisme (bruit, imperméabilisation …) ;
- renforcer les instruments de soutien aux opérateurs : Bouwmeester Maître Architecte (bMa), pôle d'expertise à la SLRB … ;
- développer des statistiques de qualité, notamment énergétiques, à travers le cadastre ;
- veiller au contrôle de l'enregistrement des baux afin d'avoir une meilleure connaissance du marché privé ;
- intégrer des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges de production de logements.

Plus particulièrement pour la Wallonie :

Pour 2020, les logements mis en location devront obligatoirement répondre à un critère lié à la performance énergétique qui sera considéré comme respecté si :

- la toiture est isolée conformément aux critères définis par la Région ;
- l'installation de chauffage n'est pas alimentée par l'électricité à l'exception : des chauffages d'appoint ; des pompes à chaleur ; des installations présentes dans des maisons et appartements passifs ; des installations présentes dans des bâtiments répondant aux exigences des bâtiments quasi zéro énergie.

PRIORITE 6 : AGIR SUR LE LOGEMENT PRIVE ET SOUTENIR L'ACCES A LA PROPRIETE

Proposition : Cibler les aides vers les bas revenus et les investissements en économies d'énergie

Pour Ecolo, les aides (primes, allocations …) aux particuliers doivent être prioritairement ciblées vers les revenus les plus faibles et les revenus moyens, avec une progressivité. Elles peuvent néanmoins aussi viser des publics plus larges, lorsqu'il s'agit d'atteindre une meilleure performance énergétique des logements ou de favoriser une localisation en territoire central.

Proposition : Encadrer les loyers

Il convient également d'instaurer un système de régulation du marché locatif. Selon ce système, le loyer ne pourrait être revu à la hausse – y compris lors de la signature d'un nouveau bail – que sous la limite de l'inflation ou en raison d'investissements améliorant significativement le confort ou entraînant une baisse significative du coût des charges (par exemple via l'amélioration de la performance énergétique du bien).

Proposition : Aider à l'acquisition du logement

Ecolo propose d'aider les ménages à revenus faibles et moyens à acquérir leur logement en renforçant les moyens des acteurs publics : le Fonds du logement, la SDRB, la Société Wallonne de Crédit Social …

Il convient également d'encourager la production de logements neufs à des prix de vente (ou des loyers) accessibles par le plus grand nombre, notamment par des mesures fiscales, tout en veillant à la qualité architecturale des réalisations.

Plus spécifiquement, pour la classe moyenne, Ecolo propose :

- A travers le secteur du crédit social, de développer un dispositif régional garantissant l'accès à l'acquisition pour les ménages à revenus moyens qui ne répondent pas aux conditions des prêts sociaux du Fonds du logement ou de la Société wallonne de crédit social (SWCS), et pour lesquels l'accès au marché des capitaux est rendu problématique vu les conditions mises en place par les banques ;
- En Wallonie, de mener des opérations comme celles que développe la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) afin de permettre, particulièrement dans les zones à forte pression foncière et les quartiers à requalifier, la production de logements à destination de ménages à revenus modestes et moyens désireux d'accéder à la propriété ;
- A Bruxelles, de renforcer les outils d'aide à l'acquisition des ménages moyens, entre autres via les projets SDRB, les outils du Fonds du Logement (prêts et opérations CRV – Construction Rénovation Vente) et à travers une fiscalité adaptée ;
- A Bruxelles, étendre jusqu'à 40 ans la limite d'âge pour l'aide publique au logement destinée aux « jeunes ménages » (fixée aujourd'hui à 35 ans), vu le recul de l'âge de la maternité et vu le départ plus tardif des jeunes vers la périphérie, en veillant à un juste équilibre de l'intervention régionale entre les offres de logements moyen, modéré et social.

Proposition : Lutter contre les discriminations à l'accès au logement

Le logement est devenu l'un des terrains où les discriminations notamment fondées sur l'origine, les revenus, l'orientation sexuelle ou les convictions, sont les plus fréquentes. Le baromètre de la diversité récemment lancé devrait permettre de mieux cerner ce problème et de mettre en œuvre les réponses efficaces pour y faire face. La sensibilisation des bailleurs doit être améliorée, de même que l'information des moyens dont disposent les locataires pour faire respecter leurs droits.

PRIORITE 7 : DEVELOPPER LES LOGEMENTS SPECIFIQUES ET ADAPTES

Proposition : Diversifier l'offre de logements pour personnes âgées

En raison du vieillissement de la population, il importe de répondre à la demande spécifique de la population des personnes âgées, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il existe en effet des voies alternatives à la maison de repos lorsque les personnes âgées perdent de l'autonomie.

Ecolo propose d'élargir l'offre et de répondre de manière adaptée aux besoins des personnes âgées :

- Soutenir au travers de programmes d'investissements régionaux le développement de résidences-services sociales, offrant à la fois un logement et des services adaptés aux personnes âgées et permettant, de ce fait, le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ;
- Soutenir au travers des mêmes programmes d'investissements la création de projets intergénérationnels ou communautaires permettant le logement de personnes seules et/ou de familles, d'âges et de revenus diversifiés, se côtoyant dans un même immeuble ; un tel projet peut notamment être impulsé à partir de la reconversion des maisons de repos qui ne correspondent plus aux seuils de rentabilité définis pour ce type d'infrastructure ;
- Renforcer les partenariats entre les opérateurs publics du logement et les associations actives dans l'aide aux personnes[13];
- Soutenir la création de logements « kangourou », qui sont des logements individuels modulables selon les étapes de la vie du ménage qui les occupent. Ainsi, un jeune couple peut occuper l'étage d'une habitation, laissant par exemple le rez-de-chaussée à une personne âgée. Cela nécessite de prévoir dès la conception du bâtiment la modulation des logements à l'intérieur de l'immeuble. Cette modulation permet que chaque partie retire un bénéfice du fait d'habiter ensemble. A cette fin, il existe une formule de crédit hypothécaire social auprès du Fonds du Logement. Celle-ci doit être complétée, pour les logements qui ne nécessitent pas de transformations, par une labellisation gérée par une Association de Promotion du Logement. Au-delà du soutien à la brique, Ecolo entend, en outre, régler de manière définitive au niveau fédéral la problématique de la pénalisation du logement solidaire et son impact financier négatif sur le revenu de personnes bénéficiant de revenus de remplacement ;
- Soutenir le développement de l'habitat solidaire entre les personnes âgées, à l'instar des exemples d'Abbeyfield (Brabant wallon). Le soutien peut porter sur le montage de projets dont les aspects financiers et juridiques sont actuellement souvent rédhibitoires, d'une part, et sur la mise à disposition de terrains ou de bâtiments publics pour y développer ce genre de projets dans le cadre des programmes d'investissements communaux, d'autre part.

[13] A Bruxelles, concrétiser les recommandations du groupe « droit au logement » de la Conférence interministérielle en veillant notamment à nourrir les partenariats entre les opérateurs de la politique du logement et les services des institutions communautaires compétentes dans la RBC.

Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants

Des études sur les besoins en logements pour étudiants ont été menées par les Gouvernements wallon et bruxellois. Il apparait que ce sont la qualité et le prix des kots, bien plus que leur nombre[14] , qui, d'une manière générale, posent problème. Par ailleurs, les étudiants sont parfois démunis face à leur propriétaire.

Pour y remédier, Ecolo propose de :

- Pérenniser le mécanisme de l'AIS « student » et l'étendre aux communes à forte population étudiante. Cette formule répond à l'absence d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants, garantit un kot de qualité à un prix abordable et stimule l'offre ;
- Soutenir la création d'immeubles de logements publics pour étudiants, dans les programmes d'investissements des communes dans lesquelles l'inadéquation de l'offre et de la demande de logements étudiants est établie ;
- Renforcer les partenariats avec les universités et les hautes écoles et accroître les dispositifs permettant de mieux renseigner les étudiants sur la recherche d'un logement (par exemple, plateforme « Brik » à Bruxelles) ;
- Soutenir toute initiative visant à développer le logement étudiant chez l'habitant dans une perspective intergénérationnelle, à l'instar par exemple de l'expérience « Un toit, deux âges »[15];
- Prévoir un contrat de bail étudiant prenant en considération la situation spécifique des étudiants-locataires (courte durée du bail, inoccupation fréquente pendante les mois d'été, garantie locative à payer en même temps que les frais inhérents à la rentrée, situation de l'Erasmus (in et out) …) ;
- Entamer une réflexion sur le phénomène de la colocation qui touche particulièrement les jeunes (étudiants ou professionnels) et appelle le développement d'outils et d'informations adaptés, tant pour les bailleurs que pour les locataires.

Proposition : Répondre aux besoins des personnes handicapées par des logements adaptés

Le nombre de logements adaptés et adaptables tant dans le parc privé que public, et tant en accession à la propriété qu'en locatif, sont en trop petit nombre et ce, malgré les législations en vigueur.

Pour initier un véritable changement, il faut sensibiliser le public et les concepteurs de logements qui ne prennent pas suffisamment en compte le cycle de la vie lorsqu'ils conçoivent leurs logements. A titre d'exemple, « Construire et rénover avec l'adaptabilité » est un programme de formation des architectes et des métiers de la construction qui répond à cette nécessité. Il importe, par ailleurs, de stimuler l'offre. Tout nouveau programme d'investissement devra maintenir un pourcentage élevé de logements adaptables, les montants financiers prévus par logement intégrant le surcoût généré par ce type de logement.

Ecolo souhaite de plus :

- Rendre effective la règlementation par la labellisation des logements ;
- Stimuler la création de logements adaptés et adaptables dans le logement privé par l'instauration d'une prime pour les logements labellisés.

---

[14]Excepté à Namur et Louvain-la-Neuve, où une pénurie existe.
[15] http://www.1toit2ages.be/

Proposition : Offrir un logement adapté aux foyers monoparentaux et aux familles nombreuses

On constate une augmentation du nombre de foyers monoparentaux, fruit de l'évolution sociologique des familles et de la législation relative à la garde alternée. Ni le parc social, ni le parc privé n'offrent suffisamment de logements adaptés à prix abordables.

Outre l'instauration du mécanisme de la mutation vers un logement proportionné permettant la libération de logements aujourd'hui sous-occupés dans le parc social, Ecolo veut :

- Augmenter l'offre de grands logements dans le parc social ;
- Soutenir les communes qui proposeront l'acquisition ou la valorisation de terrains ou de bâtiments en vue de construire ou de rénover des logements dans le cadre de structures de type « Community land trust ». Les organismes de crédit social ont été chargés, par ailleurs, de mettre sur pied des formules de crédit adaptées à ce type de projet.

TABLE DES MATIERES

LOGEMENT
Un logement accessible et décent

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
Un enjeu économique et social 1
Un enjeu environnemental 3
En Région bruxelloise 3
En Wallonie 4
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LE LOGEMENT 4
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 5

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 6

PRIORITE 1 : Renforcer les opérateurs classiques de la politique du logement 6
Proposition : Affecter des budgets adéquats à la politique du logement et développer une programmation pluriannuelle 6
Proposition : Assurer la coordination des opérateurs régionaux et renforcer les partenariats entre les opérateurs publics 6

PRIORITE 2 : Diversifier les aides et équilibrer territorialement les logements publics 7
Proposition : Faciliter l'accès au logement locatif privé aux publics précarisés 7
Développer le logement régulé 7
Mettre en place une allocation-loyer dans le logement privé pour les candidats à un logement social 7
Mettre en place un fonds régional des garanties locatives 8
Soutenir les acteurs qui mettent à disposition un logement à finalité sociale 8
Proposition : Créer des logements publics par imposition de charges d'urbanisme 8
Proposition : Soutenir les nouvelles formes d'habitat 8
Proposition : Apporter des réponses concrètes aux citoyens dans les zones d'habitat permanent 9

PRIORITE 3 : Augmenter le nombre de logements publics ou encadrés 10

PRIORITE 4 : Poursuivre la restructuration du secteur du logement public et renforcer la qualité de la gouvernance 11
Proposition : Poursuivre la restructuration du secteur du logement public 11
Proposition : Renforcer la qualité de la gouvernance 12

PRIORITE 5 : Améliorer la qualité du logement et la consommation énergétique 14
Proposition : Continuer à investir massivement dans l'isolation des logements et les systèmes de chauffage performants 14
Proposition : Réduire la facture énergétique des locataires et des propriétaires-occupants en poursuivant le soutien aux investissements « économiseurs » d'énergie 14
Proposition : Améliorer l'efficacité énergétique dans le logement 15
Développer la guidance, l'audit énergétique 15
Fixer des normes énergétiques ambitieuses 15
Réduire drastiquement la dépendance des logements aux énergies fossiles 15

PRIORITE 6 : Agir sur le logement privé et soutenir l'accès à la propriété 16
Proposition : Cibler les aides vers les bas revenus et les investissements en économies d'énergie 16
Proposition : Encadrer les loyers 16
Proposition : Aider à l'acquisition du logement 16
Proposition : Lutter contre les discriminations à l'accès au logement 17

PRIORITE 7 : Développer les logements spécifiques et adaptés 17

Proposition : Diversifier l'offre de logements pour personnes âgées 17
Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants 18
Proposition : Répondre aux besoins des personnes handicapées par des logements adaptés..... 18
Proposition : Offrir un logement adapté aux foyers monoparentaux et aux familles nombreuses 19

Justice sociale

AINES ET PENSIONS
Une société intergénérationnelle

État des lieux et horizon politique

État des lieux

Personnes âgées, seniors, aînés, les expressions se bousculent pour désigner une tranche de population aux contours de plus en plus flous.

Les aînés constituent en effet une population très hétérogène en ce qui concerne leur âge, leur état de santé, leur situation financière, notamment. Il s'agit d'une population englobant le 3e, le 4e et parfois le 5e âge, les premiers s'occupant fréquemment des derniers. Une majorité des aînés sont des femmes, particulièrement dans les groupes d'âge plus avancés.

L'espérance moyenne de vie en bonne santé a augmenté de 24 ans au 20e siècle et ne cesse de progresser : nous gagnons d'ailleurs actuellement, en Belgique, un trimestre tous les ans en espérance de vie ! La Belgique compte dès lors plus de deux millions de pensionné-e-s, soit environ un cinquième de sa population.

Pour diverses raisons, dont l'arrivée à la pension des enfants issus du baby-boom, la dénatalité et l'allongement de la durée de la vie, cette proportion ne fera que croître au cours des prochaines années. Aujourd'hui, 1,9 million de personnes ont plus de 65 ans en Belgique (17,6 % de la population). En 2030, ce sera le cas de 2,7 millions de personnes (soit 22,6 % de la population). Le coefficient de dépendance, c'est-à-dire le rapport entre les personnes de 65 ans et plus et les personnes entre 15 et 64 ans, passera progressivement de 26,8 % aujourd'hui à 37,3 % en 2060.

Cette évolution spectaculaire appelle des réponses politiques réfléchies et adaptées car elle implique un accroissement des besoins spécifiques aux aînés et à leurs aidants proches, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'évolution de notre système de sécurité sociale. Elle offre également des opportunités d'innovation et de développement au niveau de la recherche, de la production et du développement de produits, d'activités et de services spécifiques. Elle constitue par conséquent une source d'emplois pour les générations plus jeunes. Enfin, si une partie des aînés est marquée par la dépendance[1] , une très grande part des personnes de plus de 65 ans vit en bonne santé et possède un savoir, de l'expérience, du temps, de l'énergie, voire des ressources financières leur permettant de bien vivre. Certains souhaitent mettre cela au service de la société via une activité en tant que bénévole, parent, citoyen, consommateur ou travailleur.

Depuis les années '80, il faut constater une érosion dans la prise en charge de certains risques par la sécurité sociale. Cette érosion est sensible dans le secteur des pensions, et plus particulièrement pour les plus basses et les plus anciennes d'entre elles.

La réforme des pensions, votée et adoptée à la hussarde fin 2011 par la majorité fédérale, confirme cette tendance à la remise en cause et à l'affaiblissement des droits : suppression de périodes assimilées, durcissement des conditions d'accès à la pension (en termes d'âge et de nombre d'années de travail) … Alors qu'elle consacre la prolongation de la carrière effective des travailleurs sans prise en compte de leurs conditions de travail, elle pêche en même temps par l'absence de

[1] 5 à 8 % des Belges vivent en maison de repos. A côté de cela, plus des trois-quarts des personnes de plus de 60 ans sont en bonne santé.

propositions relatives à la soutenabilité sociale et financière de nos pensions ou de prise en compte de la pénibilité des conditions de travail.

Dans ce contexte, le risque de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian) s'élève aujourd'hui à 20,2 % pour les plus de 65 ans et à 21,4 % pour les plus de 75 ans. Les femmes âgées sont davantage touchées que leurs homologues masculins par la pauvreté.

Enfin, une des plus grandes réformes institutionnelles vient de se conclure. Elle concerne particulièrement les aînés puisque les maisons de repos, maisons de repos et de soins ainsi que l'aide aux personnes âgées seront désormais intégralement gérées par les entités fédérées. Il s'agit là d'une véritable opportunité pour apporter les innovations et les réformes nécessaires dans ce secteur en vue d'une politique plus adaptée aux besoins des aînés.

Une société intergénérationnelle et solidaire comme horizon politique

Le projet de société d'Ecolo réaffirme et renforce la réciprocité et la solidarité entre les générations, sans discriminations. Cette solidarité s'exprime en particulier au travers de la garantie pour chaque aîné, comme d'ailleurs pour tout membre de la société, de bénéficier de conditions matérielles et sociales lui permettant de vivre décemment et de contribuer au devenir collectif de la société.

Les aînés, leur vécu, constituent une véritable richesse sociétale. Leur potentiel doit être valorisé, ce qui implique des changements, tant dans les attitudes envers eux que dans les pratiques et les politiques menées à leur égard et ce, dans l'ensemble des secteurs.

Les politiques à destination des aînés doivent mettre l'accent sur la capacité des personnes âgées, même dépendantes, de garder la maîtrise de leurs choix et de leur quotidien. Les personnes âgées doivent pouvoir continuer à choisir aussi longtemps que possible leur lieu de vie, les personnes avec qui le partager, leurs loisirs, leurs repas, autant d'actes émancipateurs pour les aînés.

Le fait d'avancer en âge fait souvent apparaître des besoins nouveaux d'aménagement des espaces, d'aide et d'assistance, nécessaires pour conserver une existence digne. La majorité des aînés souhaitent vivre à domicile et être le plus autonomes possible, être considérés comme citoyens à part entière et, à ce titre, participer à la vie sociale et politique. Il est néanmoins indéniable que, pour certaines personnes, le vieillissement entraîne des troubles physiques et/ou psychiques qui peuvent aller jusqu'à la dépendance totale.

C'est pourquoi Ecolo soutient une modernisation de l'organisation des politiques à destination des aînés et le passage d'une logique de prise en charge institutionnelle à celle de la prise en compte du projet de vie des personnes et de l'évolution de leurs besoins. La société doit leur assurer le droit à l'accompagnement et à l'aide, dans de bonnes conditions matérielles, affectives et psychologiques et dans le respect de la dignité de chacune et chacun.

Dans ce cadre, à l'inverse de la réforme des pensions intervenue en 2011, il est urgent de mettre en œuvre des mesures visant à assurer la viabilité financière du système et à revaloriser les pensions légales de tous les travailleurs, quel que soit leur statut professionnel, en commençant par les plus basses, afin d'assurer à tous les allocataires un niveau de vie digne.

Par ailleurs, Ecolo s'oppose à toute tentative d'augmenter l'âge théorique de la pension au-delà de 65 ans et entend agir sur le milieu du travail pour améliorer les conditions de travail tout au long de la vie, renforcer les dispositifs visant à concilier vie privée et vie professionnelle, prendre en compte l'évolution des carrières et favoriser le maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés. Il convient en outre d'adapter les conditions de travail et l'environnement professionnel à une main-d'œuvre d'âges variés, de lutter contre la discrimination et les stéréotypes négatifs dont sont notamment victimes les travailleurs âgés et, enfin, de renforcer les compétences des travailleurs âgés.

Enfin, pour rencontrer l'enjeu financier du vieillissement de la population, il convient d'actionner différents leviers, que ce soit une meilleure contribution des capitaux - notamment spéculatifs - au financement des fonctions collectives et de la solidarité, une lutte plus efficace contre la fraude fiscale ou encore, une augmentation du taux d'emploi, notamment des aînés.

Les lignes de force d'Ecolo

La transformation profonde de la pyramide des âges entraîne des modifications considérables dans l'organisation générale de la société, la mise en œuvre de la solidarité, la répartition des ressources, etc.

La politique des aînés doit donc être optimalisée au sein de nombreux secteurs car elle touche à tous les domaines de la vie : affaires sociales, sécurité sociale, santé, finances, culture, sécurité, aménagement du territoire, transports, logement … En ce sens, elle appelle une coordination étroite des initiatives de l'Europe aux communes.

Dans ce cadre, les lignes de force promues par Ecolo sont les suivantes :

- Assurer les conditions du « bien vieillir »
- Accompagner l'allongement de la durée des carrières
- Donner la priorité à la pension légale en assurant aux personnes âgées des revenus qui leur permettent de vivre dignement et en assurant la crédibilité du premier pilier
- Réformer les 2e et 3e piliers de pension, les préserver de la spéculation et orienter leurs placements vers le financement d'activités économiques durables et de proximité
- Offrir un lieu de vie adapté à chaque aîné en fonction de son projet
- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé
- Soutenir les familles et les proches des personnes dépendantes
- Soutenir les professionnels du secteur.

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : ASSURER LES CONDITIONS DU « BIEN VIEILLIR »

Proposition : Renforcer l'accessibilité pour toutes et tous

L'accessibilité des lieux

Dans trop de circonstances, l'accessibilité imparfaite ou impossible de lieux et de bâtiments publics empêche littéralement des personnes âgées (tout comme des personnes handicapées d'ailleurs[2] ou parfois les familles avec enfants en bas âge) de participer à la vie sociale. Ainsi en est-il de l'inaccessibilité de certains véhicules et/ou de lieux d'embarquement et de débarquement, de trottoirs trop élevés, irréguliers ou encombrés, notamment par le stationnement sauvage, des portes trop étroites, l'absence d'ascenseurs, de sanitaires adaptés … A cette liste s'ajoute la délocalisation de services de base, comme les bureaux de poste ou les agences bancaires ainsi que des commerces de proximité. Ceci contraint les personnes à mobilité réduite à de nouveaux déplacements aux difficultés parfois insurmontables.

Un certain nombre d'avancées significatives ont, de ce point de vue, été accomplies. L'accessibilité des gares et trains de la SNCB et la définition de normes d'accessibilité ou d'information au public en Wallonie ont été renforcées. Il convient de poursuivre l'action en ce sens, notamment afin d'étendre les facilités d'accès des personnes à mobilité réduite aux trains, trams, bus et métros.

De même, à l'échelle des villages, des quartiers et de la ville, des trottoirs accueillants, des passages pour piétons sécurisés, un accès facilité aux espaces verts et la présence de bancs

[2] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de personnes handicapées, voir Chapitre « Personnes handicapées ».

permettant de se reposer sont de nature à renforcer la mobilité des personnes âgées et à éviter leur isolement.

L'accessibilité des activités

Il s'agit à la fois de renforcer l'offre d'activités culturelles et de loisirs, de permettre aux aînés de prendre des initiatives, mais aussi de leur laisser la possibilité de prolonger une activité bénévole ou rémunérée, lorsqu'ils le souhaitent. L'activité des aînés relève tant de ce que la société peut leur apporter que de l'apport de leur expérience à la société. Ces apports mutuels renforcent la solidarité intergénérationnelle.

Dans un même temps, il s'agit aussi d'aider les travailleurs âgés à actualiser leurs compétences et de soutenir les initiatives des seniors visant à aider les générations suivantes à entreprendre une activité en mettant à disposition leur savoir et leur expérience. Enfin, il convient également de favoriser la création d'espaces où se rencontrent l'observatoire public communal, chargé de relever les besoins des aînés, le centre (inter)communal de soins de santé, spécialisé dans les soins de santé destinés aux aînés, et les entreprises, afin de favoriser l'innovation et le développement de produits et de services destinés aux aînés.

L'accessibilité des services et de la connaissance

L'accès à un certain nombre de services publics ou privés ou à des offres de loisirs nécessite de plus en plus souvent d'être connecté et de savoir manier l'outil informatique. Ce n'est pas donné à tout le monde et ce qui est considéré comme un progrès pour nombre de prestataires et de bénéficiaires constitue une barrière infranchissable pour nombre d'aînés.

C'est pourquoi Ecolo propose :

- d'assurer à toutes celles et ceux qui le souhaitent d'avoir accès à tout service même s'il ne dispose pas d'un ordinateur et d'une connexion Internet ;
- d'aider les aînés qui le souhaitent à se former à l'utilisation d'Internet et de l'outil informatique.

L'accessibilité des activités culturelles, grâce à la gestion des temps

Les communes, les centres culturels, les théâtres, etc. organisent régulièrement des activités culturelles adressées aux aînés, mais nombre d'activités ou de spectacles peuvent leur être inaccessibles parce qu'ils se tiennent en soirée. En effet, l'absence de transports en commun, la crainte de l'obscurité et leur rythme de vie différent sont des obstacles à la participation à la vie culturelle des aînés. C'est pourquoi il convient, d'une part, d'améliorer l'offre nocturne de transports en commun et le sentiment de sécurité au sein de l'espace public et, d'autre part, d'intégrer l'organisation régulière de représentations en journée. Ceci permettrait aux aînés de partager des moments culturels avec les plus jeunes et de mieux percevoir ainsi les évolutions des modes d'expression.

Proposition : Mettre en place une assurance autonomie complémentaire aux mécanismes de solidarité existants

La Belgique fait partie des pays de l'UE qui consacrent le moins de moyens publics aux soins non médicaux pour les personnes âgées. Et ce alors que les besoins en la matière sont en constante évolution vu l'augmentation ininterrompue de la durée de vie et l'évolution des noyaux familiaux. Ecolo veut étendre la sécurité et les protections offertes aux aînés pour contrer le processus de paupérisation et pour leur assurer une vie digne et de qualité.

Pour permettre à chacun de vivre en autonomie le plus longtemps possible et pour prendre en compte le phénomène d'augmentation de la durée de la vie, Ecolo propose d'instaurer une assurance autonomie complémentaire aux dispositifs de solidarité existants aux plans fédéral et

régional. L'assurance-autonomie, sous forme d'allocation mensuelle, permettrait une redistribution au profit des personnes en état de dépendance. Sa gestion sera confiée aux interlocuteurs sociaux.

A travers cette assurance autonomie, il s'agira de contribuer à rencontrer les besoins relatifs à l'aide à domicile (repas, présence, aide ménagère, soins non médicaux), au coût d'un éventuel hébergement en maison de repos, au maintien de liens et de vie sociale ou de loisirs actifs, à l'aménagement des lieux de vie, à la perte d'autonomie ou encore au soutien ponctuel aux familles et/ou proches assumant la charge d'une ou d'un aîné.

Cette réponse contribuera tant à la qualité de la vie des aînés et aînées et de leur entourage qu'à la création d'emplois nouveaux voire à la réalisation d'économies dans le domaine de la sécurité sociale, dès lors que cette aide pourra remplacer, raccourcir ou différer un séjour en hôpital ou dans une institution spécialisée.

Enfin, le transfert de l'APA (allocation d'aide aux personnes âgées) et des aides à la mobilité vers les entités fédérées, offre une occasion d'étendre l'aide matérielle aux plus de 65 ans. En effet, à ce jour, une personne dont le handicap apparaît après l'âge de 65 ans ne peut bénéficier des mêmes aides qu'une personne dont le handicap est apparu antérieurement.

Proposition : Mettre fin à l'isolement des aînés

L'isolement des personnes âgées est une réalité qui va de pair avec l'évolution de nos sociétés. Le départ des enfants, des petits-enfants qui habitent plus loin, la retraite, la perte du conjoint, le départ progressif des amis et de l'entourage de la même génération, entrainent petit à petit l'isolement de nombreuses personnes âgées.

Il est possible de combattre cet isolement notamment à l'échelle des quartiers, et en sensibilisant les intervenants amenés à travailler avec les personnes âgées :

- Créer des espaces de rencontres dans les quartiers via les plans de cohésion sociale, afin de favoriser les échanges entre citoyens, y compris avec les aînés : espaces de rencontres, activités intergénérationnelles, bancs publics ;
- Prévenir le suicide des personnes âgées. Le taux de suicide des personnes de plus de 70 ans est parmi les plus élevés. En Belgique, le risque suicidaire augmente avec l'âge, avec un pic aux alentours de 45 ans et un second pic à partir de 75 ans. Des actions spécifiques doivent donc êtres menées à destination de ces publics[3] ;
- Renforcer la formation des différents intervenants à l'écoute et au dialogue ;
- Intégrer les pratiques de réseau dans les modes de travail des intervenants sociaux agissant dans l'ensemble des secteurs (handicap, jeunesse, aides et soins à domicile), lesquelles impliquent de prendre en compte et d'élaborer des partenariats avec les habitants des quartiers, dont les aînés ;
- Offrir aux aînés qui le souhaitent la possibilité de vivre avec d'autres générations en soutenant l'habitat intergénérationnel ;
- Former les aînés aux nouvelles technologies, d'Internet aux réseaux sociaux, lesquelles permettent de faciliter le contact entre des aînés et leurs proches, voire de développer de nouveaux liens.

[3] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de prévention du suicide, notamment chez les aînés, voir Chapitre « Santé ».

Proposition : Favoriser la participation des aînés

Renforcer et outiller les conseils consultatifs communaux des aînés

Outils essentiels de participation, les conseils consultatifs des aînés au niveau communal sont de plus en plus présents dans nos communes, en particulier à Bruxelles. En Wallonie, ils ont récemment fait l'objet d'une étude de fonctionnement[4], laquelle met en avant une disparité tant dans les missions que la commune leur assigne que dans leur composition. Cette disparité est également présente en Région bruxelloise.

Pour promouvoir cet outil et lui donner un vrai rôle participatif, Ecolo souhaite que le cadre légal soit renforcé et qu'il puisse bénéficier de subventions pour certaines de ses activités.

Garantir le droit de vote aux aînés

L'effectivité du droit de vote à tous les aînés et aînées doit être garanti en renforçant l'accessibilité aux bureaux de vote[5]. La commune doit assurer un dispositif de véhicules adaptés ou de transport collectif vers les bureaux de vote et envisager l'installation de bureaux de vote officiels dans les maisons de repos. Et ce, notamment, afin de mettre un terme aux pratiques clientélistes qui prévalent lors des élections.

Généraliser les conseils de résidents à toutes les structures d'accueil

Les conseils de résidents sont aujourd'hui obligatoires dans chaque maison de repos. Lieux où peuvent s'exprimer les demandes, les intérêts et les griefs, ils permettent une gestion par les résidents de leur quotidien et de leur avenir.

Ecolo veut dynamiser ces conseils de résidents, leur donner plus de pouvoir là où cela s'avère nécessaire, et élargir la démarche en la généralisant dans toutes les structures d'accueil et d'hébergement, et pas uniquement en maison de repos.

PRIORITE 2 : ACCOMPAGNER L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DES CARRIERES

La récente réforme des pensions s'est focalisée sur le seul allongement de la durée des carrières. A la suite de cette réforme, les citoyens ne pourront bénéficier d'une pension complète qu'après 40 années de carrière, pour peu qu'ils aient atteint l'âge de 62 ans[6]. S'ils n'ont pas cumulé ces années de carrière, ils devront travailler jusque 65 ans. Or, même si les données sur la durée de la carrière sont peu nombreuses actuellement, on constate que ces conditions de carrière sont loin d'être toujours remplies, surtout pour les femmes, et que les travailleurs devront donc sensiblement allonger leur carrière. Ainsi, d'après le Comité d'étude sur le vieillissement[7], la durée moyenne des carrières est de 37,1 ans en Belgique. D'après une étude publiée par le Steunpunt WSE (Werk en sociale economie) en 2011, la durée moyenne serait encore plus basse, puisqu'elle atteint seulement 32,5 ans[8][9].

---

[4] Rapport d'Etude des Conseils Consultatifs Communaux des Aînés en Région Wallonne, étude commanditée par la CAS ; version informatique disponible sur http://chapelleaines.files.wordpress.com/2012/11/rapport-d_c3a9tude-des-conseils-consultatifs-communaux-des-ac3aenc3a9s-en-rc3a9gion-wallonne.pdf

[5] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Personnes handicapées ».

[6] Ou à 60 ans s'ils font preuve de 42 ans de carrière et 61 ans s'ils font preuve d'une carrière de 41 ans.

[7] Le Comité d'étude sur le vieillissement établit chaque année un rapport qui présente notamment une estimation des conséquences financières sur le plan des différents régimes légaux de pension, des régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés et indépendants et du régime de la garantie de revenus aux personnes âgées, liées à l'évolution démographique.

[8] A noter que dans ces deux cas, le nombre d'années de carrière prend à la fois en compte les années travaillées et les années assimilées (non travaillées, mais prises en compte pour le calcul de la pension). Les 32,5 ans mis en exergue par le steunpunt WSE se répartissent ainsi entre 22,9 années de travail et 9,6 années « assimilées ».

Dans ce contexte, Ecolo rappelle son opposition à toute tentative de rallonger les carrières au-delà de 65 ans. Il convient par contre d'accompagner cet allongement de la durée des carrières avant 65 ans, dans de bonnes conditions de travail, en tenant compte de la pénibilité de chaque fonction et de l'évolution des capacités et besoins des travailleurs.

Proposition : Instaurer un plan tandem pour partager le temps de travail entre jeunes et moins jeunes travailleurs et assurer la transmission du savoir

Pour rencontrer, conjointement, les enjeux de l'adaptation de la carrière des travailleurs âgés, de la transmission de leur expérience et de l'insertion professionnelle des plus jeunes travailleurs, Ecolo propose de partager le temps de travail entre travailleur âgé et jeune travailleur dans l'ensemble du secteur privé[10].

Cette proposition, qui rejoint la mesure d'aménagement de fin de carrière appelée « Plan Tandem » dans le secteur non-marchand, vise à permettre au travailleur âgé de 55 ans ou plus (50 ans ou plus pour les fonctions plus lourdes) de diminuer son temps de travail à concurrence d'un mi-temps, en étant remplacé, dans le cadre d'un contrat à mi-temps, par un travailleur de moins de 30 ans. Le travailleur aîné assure une mission de tutorat au sein de l'entreprise, conserve ses droits en matière de pension et perçoit un salaire équivalant à, au moins, 75 % de son salaire net à temps plein en cas de passage à mi-temps (et à, au moins, 80 % en cas de passage à 3/5 temps).

Ce Plan est autofinancé grâce aux économies réalisées par la sécurité sociale et par les employeurs lors de la mise à l'emploi des jeunes travailleurs. Il est géré par les Fonds de sécurité et d'existence sectoriels.

Proposition : Opter pour une approche des carrières et du départ à la pension selon « le cycle de vie »

Aujourd'hui, les travailleurs ne sont plus habituellement occupés de 20 à 65 ans chez le même employeur. Les carrières sont de moins en moins linéaires : les travailleurs changent souvent d'employeurs, de lieux de travail, de statut … Dans une même carrière, il n'est plus rare qu'un travailleur soit tour à tour indépendant, salarié, fonctionnaire (parfois en même temps).

Par ailleurs, les travailleurs adaptent souvent leur temps de travail, par choix ou par obligation, afin de prendre soin de leur famille, de se former, de souffler, parce qu'ils ont perdu leur emploi, parce qu'ils sont malades …

Dans ce contexte, Ecolo plaide pour des politiques qui prennent mieux en compte le « cycle de vie » des citoyens et de l'évolution des carrières. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques qui intègrent l'ensemble de la carrière, la transition entre les temps de vie, la gestion de la fin de carrière et le départ à la pension, en mettant en place des dispositifs suffisamment souples pour qu'ils puissent s'adapter aux choix de vie des citoyens.

Concrètement, et dans le cadre de cette approche, Ecolo plaide pour:

- une amélioration de la qualité de l'emploi tout au long de la carrière, plutôt qu'une focalisation unique sur les fins de carrière et sur la manière de permettre aux travailleurs plus âgés de continuer à travailler[11] ;
- une amélioration de la gestion des temps de vie et des transitions entre les temps de vie. L'objectif est de donner plus d'autonomie (plus de liberté et plus de responsabilités) aux

---

[9] Au-delà de ces chiffres globaux, notons des différences très importantes entre la durée des carrières des hommes et des femmes (données CEV : 42,4 ans pour les hommes et 31,9 pour les femmes ; données steunpunt WSE : 37,1 pour les hommes et 27,8 pour les femmes). Cela signifie que les efforts en matière d'accroissement de la durée de carrière, induits par la récente réforme des pensions, seront principalement portées par les femmes.

[10] Une proposition de loi (53K2845) a été déposée en ce sens « Proposition de loi créant un "Plan Tandem pour l'Emploi" »

[11] Pour plus d'informations à ce sujet, voir Chapitre « Emploi et Formation professionnelle ».

personnes actives au sein d'un marché du travail de plus en plus flexible, de manière à ce que ces personnes puissent s'adapter aux « moments de transition » (formation, naissance d'un enfant, chômage, maladie …), souhaités ou non[12] ;

- que le débat politique autour de la prise de pension (anticipée ou non) ne se focalise pas sur le recul de l'âge légal de départ à la pension, comme c'est trop souvent le cas. Ce débat doit intégrer :
- la prise en compte du nombre d'années travaillées, afin de permettre à celles et ceux qui sont entrés tôt sur le marché du travail de quitter plus tôt ce dernier et inversement pour les personnes qui sont entrées plus tardivement sur le marché du travail ;
- la prise en compte de la pénibilité des carrières. Il convient de prendre en compte la particularité des carrières et de la charge professionnelle des uns et des autres pour moduler l'âge et les conditions du départ ;
- la prise en compte de la différence entre l'âge légal (65 ans) et l'âge effectif de départ à la pension (aux alentours de 60 ans). Cette différence laisse une marge appréciable d'action. Notons à ce sujet que des efforts ont déjà été fournis puisqu'entre 2002 et 2011, la carrière moyenne des Belges a augmenté de 2,4 ans ;
- la prise en compte de l'impact sur d'autres pans de la sécurité sociale lorsqu'on retarde l'accès à la fin de carrière. A titre d'exemple, le nombre d'invalides a crû fortement tandis qu'on reculait l'accès à la prépension. Par ailleurs, un travailleur âgé a besoin de plus de temps de récupération après un accident de travail et risque huit fois plus d'avoir un accident du travail mortel qu'un travailleur plus jeune ;
- le fait qu'en l'état actuel des choses, le travail accompli après 65 ans reste valable pour le calcul de la pension si le travailleur n'a pas encore pris sa pension.

Proposition : Encourager les entreprises de plus de 50 travailleurs à augmenter leurs efforts de formation et à respecter la pyramide des âges de leur personnel dans leurs efforts de formation

L'analyse des Enquêtes sur les Forces de Travail réalisée par le Conseil Central de l'Economie[13] révèle que, parmi les différents types de discrimination dans l'accès à la formation, figure le fait que les formations restent plus facilement accessibles aux travailleurs de moins de 45 ans. Or ces discriminations engendrent un gaspillage d'opportunités économiques pour les entreprises et une fragilisation des travailleurs, en particulier ceux qui sont exposés à la concurrence internationale et aux évolutions technologiques. Ces discriminations empêchent dans une certaine mesure les travailleurs plus âgés de continuer à participer au marché du travail, puisque ces derniers sont plus souvent mis de côté par les entreprises, faute notamment de formations continues adaptées.

Ecolo propose de remédier à ces discriminations en faisant en sorte que les efforts de formation des entreprises respectent la pyramide des âges de leur personnel[14].

Proposition : Faciliter l'adaptation des postes de travail pour les travailleurs

Le prolongement de la carrière des travailleurs a un impact sur les risques de contracter des maladies d'origine professionnelles, sur les accidents du travail et sur les incapacités de travail[15]. Il

---

[12] Pour plus d'informations à ce sujet, voir Chapitre « Emploi et Formation professionnelle ».
[13] Conseil Central de l'Economie, Formation professionnelle continue en Belgique : Avantages, organisation et enjeux, 2007, http://www.ccecrb.fgov.be/txt/fr/doc07-854.pdf
[14] Une proposition de loi (53K2307) a été déposée en ce sens.
[15] Le Fonds des maladies professionnelles dénombrait 518 bénéficiaires de rentes pour incapacité permanente causée par une maladie professionnelle dans la tranche des 20-34 ans ; à partir de 65 ans, le nombre de bénéficiaires d'indemnité pour incapacité permanente s'élève à 35 557. En matière d'accident du travail, il y a lieu de remarquer que 0,24 % des accidents survenus dans la tranche des 60 ans et plus sont des accidents mortels, contre 0,032 % dans la tranche des 20-29 ans. Ces

convient dès lors de réorganiser le travail en se basant sur les nombreux exemples (en Allemagne notamment) qui mettent en lumière l'efficacité de mesures visant à adapter les conditions de travail au sein des entreprises. Ecolo propose que, dans toutes les entreprises de plus de 50 travailleurs, le travailleur âgé de 55 ans ou plus puisse adresser une demande au Comité pour la Prévention et la Protection au travail, en vue de se voir attribuer au sein de l'entreprise un poste adapté qui prend en considération ses facultés de travail[16]. Le travailleur pour qui le passage à un poste de travail adapté entraîne une perte de revenus reçoit, en outre, la possibilité de bénéficier d'une prime de passage à un poste de travail adapté. Lorsque l'adaptation d'un poste de travail entraîne un investissement financier, l'entreprise concernée peut introduire une demande de subsides au Fonds de l'expérience professionnelle.

Proposition : Adapter le plan pour l'emploi des travailleurs âgés afin de le rendre plus complet et plus concret

Ecolo propose de compléter le Plan pour l'emploi des travailleurs âgés[17] pour qu'il contienne également des mesures liées à la transmission des savoirs, des compétences et au développement du tutorat. Il convient également de définir des objectifs chiffrés pour le maintien à l'emploi ou l'accroissement du nombre de travailleurs âgés et d'adopter des propositions spécifiques pour la catégorie des travailleurs âgés de 55 ans et plus[18].

Proposition : Transformer les primes de fin d'année en jours de congé supplémentaires

Le Pacte entre les Générations prévoyait d'introduire la possibilité pour les travailleurs plus âgés de convertir la prime de fin d'année en jours de vacances supplémentaires. Cette disposition n'est jamais entrée en vigueur.

Ecolo entend faire appliquer cette décision dès lors que, pour certains travailleurs, augmenter son temps de repos ou son temps « pour soi » est plus important qu'augmenter son pouvoir d'achat. Une prime de fin d'année complète devrait représenter environ vingt jours de congés supplémentaires.

PRIORITE 3 : DONNER LA PRIORITE A LA PENSION LEGALE EN ASSURANT AUX PERSONNES AGEES DES REVENUS QUI LEUR PERMETTENT DE VIVRE DIGNEMENT EN ASSURANT LA CREDIBILITE DU PREMIER PILIER

Petit à petit, la pension légale s'est limitée, dans la plupart des cas, à garantir une protection de base. Ainsi actuellement, la pension moyenne légale est de 1 123 euros bruts par mois après une carrière en tant que salarié, de 813 euros après une carrière d'indépendant, de 1 049 euros dans le cas d'une carrière « mixte » indépendant et salarié et de 2 426 euros dans le cas d'une carrière dans la fonction publique. On le constate, il existe de grandes inégalités entre pensionnés et

---

chiffres mettent en évidence qu'un travailleur âgé a huit fois plus de risque d'avoir un accident du travail mortel qu'un travailleur plus jeune. De plus, en ce qui concerne les accidents du travail non mortels, force est de constater que 16,7 % des accidents du travail qui ont touché la tranche des 60 ans et plus, se sont traduits en incapacités permanentes, contre 6 % pour la tranche des 20-29 ans. Enfin, au niveau des incapacités de travail, la Société Scientifique de Santé au Travail et l'Association Scientifique de Médecine d'Assurance dénoncent le nombre croissant d'incapacités de travail de longue durée tombant à charge de l'assurance maladie-invalidité et les difficultés rencontrées par les travailleurs concernés pour reprendre le travail.

[16] Une proposition de loi (53K2306) a été déposée en ce sens.

[17] Ce plan conclu entre les partenaires sociaux le 27 juin 2012 vise à répondre à l'objectif fixé par la Stratégie Europe-2020 d'atteindre un taux de participation des travailleurs âgés de 55 à 65 ans de 50 % d'ici 2020.

[18] Une proposition de loi (53K23068) a été déposée en ce sens.

pensionnées de « secteurs » différents. De telles inégalités existent également entre les hommes et les femmes, selon la période de départ à la pension.

De nombreuses pensions de retraite légales sont actuellement trop faibles pour vivre dignement. 17 % des pensionnés et pensionnées vivent ainsi sous le seuil de pauvreté, avec moins de 1 000 euros pour un isolé (plus de femmes que d'hommes, même si cet écart a tendance à décroître depuis 2003). Pendant ce temps, les prix augmentent constamment, conduisant à de plus en plus de situations dramatiques, indignes d'une société moderne. A titre de comparaison, le pourcentage des pensionnés sous le seuil de pauvreté est plus élevé dans notre pays que dans les pays limitrophes : 14 % en Allemagne, 8,3 % en France et 6,4 % aux Pays-Bas.

Les propositions portées par Ecolo en matière de pensions visent l'égalité entre tous les travailleurs quel que soit leur statut professionnel.

Proposition : Assurer un financement structurel de la solidarité et des pensions

La tension budgétaire à laquelle est soumis le pilier « pensions » de la sécurité sociale et les prévisions de dépenses pour le futur conduisent certains mandataires politiques à imaginer un équilibre qui se construirait sur la limitation linéaire des dépenses ou sur les seuls efforts des travailleurs. Il s'agit d'une impasse qui ne peut que conduire à une augmentation des phénomènes de pauvreté chez les aînés.

C'est la raison pour laquelle la première des priorités est d'assurer un financement structurel suffisant de la solidarité et des pensions. Cette réflexion vaut évidemment pour l'ensemble des politiques publiques mais plus particulièrement encore pour les pensions, vu l'importance croissante que représenteront les dépenses en matière de pension.

A cette fin, tel que mentionné précédemment, il convient d'activer différents leviers, que ce soit une meilleure contribution des capitaux, notamment spéculatifs, au financement des fonctions collectives et de la solidarité[19], une lutte plus efficace contre la fraude fiscale ou encore une augmentation du taux d'emploi, notamment des aînés.

La Belgique s'est engagée, dans le cadre des objectifs de la stratégie Europe 2020, à atteindre d'ici cette date un taux d'emploi de 50 % pour les 55-64 ans (contre 35,9 % actuellement). Or nous savons que la participation des travailleurs de plus de 50 ans au marché du travail nécessite le développement d'une approche cohérente intégrant l'ensemble de la carrière, la transition entre les temps de vie, la gestion de la fin de carrière et le départ à la pension (voir infra). La question du « travailler plus longtemps » ne trouvera en effet une réponse adéquate que si la question du « travailler autrement » est posée et traitée simultanément.

Proposition : Harmoniser et revaloriser la pension minimum, revoir l'accès à la pension minimum et revaloriser le droit minimum par année de carrière

Pour Ecolo, l'urgence est également à la revalorisation des plus petites pensions, notamment celles des femmes, des indépendants[20] et des bénéficiaires les plus âgés. Il convient donc d'harmoniser et de relever les pensions minimum, tant des salariés et des carrières mixtes que des indépendants à au moins 1200 euros par mois (en ce qui concerne les isolés) pour une carrière complète.

En outre, Ecolo entend revoir les conditions d'accès à la pension minimum. Aujourd'hui, celle-ci n'est accessible qu'au travailleur qui a 30 ans de carrière à concurrence de 208 jours par an. Cette mesure défavorise les travailleurs à temps partiel. Il conviendrait de réfléchir, par exemple, à l'octroi d'un droit à la pension minimum de manière proportionnelle en fonction de l'horaire presté.

---

[19] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de solidarités, voir Chapitre « Sécurité sociale ».
[20] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'indépendants et de PME, voir Chapitre « Indépendants et PME ».

Pour Ecolo il convient également de réduire l'écart entre les plus basses pensions et certaines pensions publiques très élevées (Ministres, Gouverneurs, Top managers …).

Proposition : Assurer le maintien et, si nécessaire, le développement de périodes assimilées pour le calcul de la pension

Pour Ecolo, le maintien des assimilations existantes[21] (voire le développement de telles périodes si de nouveaux droits sont créés, par exemple pour faire face à l'évolution des carrières) dans le calcul des pensions est essentiel. Il y a en effet de bonnes raisons à l'existence de ces périodes assimilées à des périodes de travail pour le calcul des pensions. Les demandeurs d'emploi, par exemple, ne doivent pas être sanctionnés deux fois : une fois aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas d'emploi et doivent se contenter d'un revenu de remplacement et encore une fois demain parce qu'ils perdent des droits à la pension. Le même raisonnement vaut pour les assimilations en cas de congé parental ou en cas de crédit-temps : lorsqu'on encourage des personnes à prendre davantage en charge les soins prodigués aux enfants ou aux aînés, ou qu'on les encourage à combiner vie privée et vie professionnelle, il est crucial de limiter l'influence de ces périodes « non travaillées » sur leur pension. Ceci d'autant plus que, ce faisant, d'autres travailleurs ont ainsi accès à l'emploi en assurant leur remplacement.

Notons par ailleurs qu'étant donné que les femmes recourent, par choix ou par contrainte, plus souvent que les hommes à des interruptions de carrière, même partielle, une remise en cause de ces assimilations reviendrait à creuser encore un peu plus les inégalités entre les hommes et les femmes en matière de pension.

Proposition : Prendre en compte la dimension du genre dans le débat sur les pensions

La dimension du genre n'est que trop rarement prise en compte lors des débats autour des pensions. Or, hormis pour les agents statutaires des services publics, les différences entre les pensions légales des hommes et des femmes, tant pour les salariés que pour les indépendants, sont très importantes. Ainsi, à titre d'exemple, dans les couples mariés bénéficiant de deux pensions, l'homme reçoit en moyenne une pension mensuelle de 948 euros et la femme une pension de 639 euros. Ces chiffres s'expliquent notamment par l'écart salarial entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, de nombreuses discriminations existent au niveau de la pension complémentaire. La moitié des travailleurs masculins bénéficient d'une assurance-groupe contre un tiers des travailleuses. Plus le revenu du 1er pilier de pension est élevé, plus la proportion de retraités ayant accès au 2e pilier augmente. Or, seul un nombre limité de femmes retraitées appartient aux catégories de revenus les plus élevées, ce qui explique le niveau d'accès au 2e pilier généralement bas. En outre, les montants octroyés dans le cadre de ce 2e pilier sont en moyenne plus faibles pour les femmes qui en bénéficient que pour les hommes.

Dans ce contexte, Ecolo propose, en particulier au niveau des pensions légales :

- d'identifier les mesures permettant de gommer les différences salariales inexplicables entre hommes et femmes et à proposer leur mise en œuvre, de sorte que les montants de pension pro-mérités connaissent la même évolution ;
- de revoir la politique des assimilations (périodes d'inactivités professionnelles considérées dans le calcul des pensions) afin de moins pénaliser certains « choix » de vie, en réalité souvent subis, des femmes (temps partiels involontaires ; exclusion de chômeurs cohabitant …).

[21] Certaines périodes au cours desquelles le futur pensionné n'a pas travaillé, peuvent être assimilées. Cela signifie que ces périodes sont comptabilisées dans le calcul de la pension.

Plus largement, Ecolo entend aussi mettre progressivement en place un processus d'individualisation des droits en matière de sécurité sociale, tout en garantissant le maintien des droits actuellement acquis.

Proposition : Améliorer le fonctionnement de la Garantie de Revenu aux Personnes Agées (GRAPA)

Pour les personnes dont la pension demeurerait inférieure au seuil de pauvreté malgré les propositions évoquées ci-dessus, Ecolo propose que le droit à la GRAPA soit individualisé et que son montant soit structurellement porté au-dessus du seuil de pauvreté.

Ecolo souhaite par ailleurs que l'ouverture du droit à la GRAPA soit automatique. Actuellement, on ne vérifie pas systématiquement si les personnes avec une faible pension ont aussi droit ou non à la GRAPA. De même, il n'y a pas de vérification automatique des droits à la GRAPA lorsque la situation familiale ou les revenus du pensionné évoluent. Ecolo propose, dans la droite ligne des propositions du médiateur pour les pensions, qu'un examen de droit à la GRAPA soit effectué au minimum tous les cinq ans pour toutes les pensionnées et tous les pensionnés. Enfin, Ecolo propose de permettre aux bénéficiaires de la GRAPA de quitter le territoire national pour une période de 90 jours.

Proposition : Lier intégralement les pensions au bien-être, en commençant par les plus basses

Pour Ecolo, il faut également rétablir d'urgence la liaison des pensions aux évolutions salariales des travailleurs, pour éviter que l'écart ne continue de se creuser entre les pensions et les salaires perçus par les travailleurs. Il est impératif de récupérer les retards en la matière. Un mécanisme a été instauré il y a quelques années pour assurer le financement partiel de la liaison des pensions au bien-être. Mais outre le fait que ce dispositif ne permet pas de combler le trou qui s'est créé depuis le début des années 80 ni de financer totalement cette liaison, le gouvernement fédéral sortant a décidé de réduire de 40 % l'enveloppe bien-être en 2013 et 2014.

Ecolo propose dès lors la réinstauration à 100 % de cette enveloppe et son utilisation en priorité à l'adaptation des pensions les plus anciennes et les plus basses.

A plus long terme, Ecolo propose la revalorisation des pensions légales moyennes en consolidant le 1er pilier et, par exemple, en modifiant la méthode de calcul des pensions légales.

Proposition : Mettre en place des normes minimales européennes en matière de pensions

En vue de passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération en matière sociale, les écologistes considèrent indispensable la mise en place de normes minimales européennes communes en matière de droits à la pension (modulées entre les Etats-membres en fonction du coût de la vie). Ces normes doivent favoriser une harmonisation progressive vers le haut, ainsi que la portabilité des droits afin de ne pas pénaliser la mobilité des travailleurs au sein de l'Union.

A l'échelle de l'Europe[22], il est également fondamental que les pensions du premier pilier soient portées au-dessus du seuil de pauvreté, universellement accessibles et garantes d'une justice sociale. L'épargne collective ou individuelle réalisée dans le cadre des deuxième et troisième piliers doit être mieux réglementée et orientée et ne peut en aucun cas constituer un substitut à la pension légale universelle.

---

[22] La famille verte européenne a exprimé en novembre 2012 sa vision de la politique de pension : http://www.greens-efa.eu/fr/pensions-8524.html

Proposition : Assurer une meilleure information sur les pensions

Ecolo souhaite que chacun puisse plus facilement avoir accès à une information sur les droits de pension qu'il s'est constitué et sur l'impact des réformes en la matière sur ses futures années de travail. Avec l'évolution des carrières, les travailleurs ont sans doute plus d'autonomie et de responsabilités que par le passé. Il convient dans ce cadre de leur donner davantage de renseignements sur les droits qu'ils ont acquis au fur et à mesure de leur carrière et de leur permettre de comprendre les mécanismes de calcul et de constitution des droits.

PRIORITE 4 : PRESERVER LES 2E ET 3E PILIERS DE PENSION DE LA SPECULATION ET ORIENTER LEURS PLACEMENTS VERS LE FINANCEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES ET DE PROXIMITE

Il faut constater que les systèmes de pension par capitalisation renforcent les inégalités. Ce sont les travailleurs qui bénéficient des meilleures pensions via le 1er pilier qui bénéficient aussi, le plus souvent, de revenus importants via le 2e et/ou 3e pilier. C'est ce que d'aucuns appellent l'effet Mathieu. Par contre, certains secteurs (non marchand notamment), certains types de travail (dont le travail intérimaire ou les titres-services) ou certaines personnes (essentiellement les femmes à carrière incomplète ou régulièrement interrompue) n'ont pas la même possibilité que d'autres de cotiser dans le cadre de ces pensions complémentaires par capitalisation. Aujourd'hui, plus de 40 % des travailleurs salariés sont ainsi encore exclus de ce système.

Les pensions bâties via les 2e et 3e piliers sont également moins sûres. La crise financière que nous avons connue et qui perdure illustre combien ce type de placement peut se révéler aventureux.

De plus, ces fonds participent à la financiarisation de l'économie, dont il a fallu constater les conséquences graves, tant dans le cadre de la crise financière que dans le cadre de décisions douloureuses de délocalisation d'entreprises, nourries uniquement par la recherche de profits financiers maximaux.

Compte tenu de ces difficultés, Ecolo estime nécessaire de baliser davantage ces dispositifs.

Proposition : Orienter une partie des fonds des 2e et 3e piliers vers des placements durables et éthiques et améliorer le cadre régulateur et prudentiel du 2e pilier

Ecolo demande de longue date une meilleure régulation et orientation des placements réalisés par ces fonds de pension qui aujourd'hui sont trop souvent l'objet de jeux spéculatifs et dérégulateurs du marché de l'emploi. Des règles prudentielles doivent être adoptées et des critères d'orientation des placements, notamment vers les secteurs durables et solidaires, comme l'économie sociale, doivent être instaurés. Ecolo souhaite conditionner les avantages fiscaux dont bénéficient les investissements dans les fonds de pension des 2e et 3e piliers, ainsi que les placements réalisés par le Fonds de vieillissement, au respect d'exigences en matière de stabilité des placements effectués, d'éthique et de développement durable.

Ecolo propose également de regrouper les fonds de pension « publics » (fonds du vieillissement, 2e pilier géré dans le cadre de l'Office National des Pensions …) dans un fonds souverain[23] qui devrait être utilisé pour soutenir des projets novateurs et durables, dès lors qu'il est essentiel que les pouvoirs publics montrent l'exemple et que les besoins de financement sont énormes.

[23] Fonds de placement financier détenu par l'Etat et investi dans des placements variés (actions, obligations …).

Proposition : Rendre la capitalisation la plus solidaire possible

Lorsqu'un 2e pilier de pension par capitalisation est mis en place pour une catégorie de travailleurs, par nécessité ou par opportunité (à la place d'avantages salariaux dans certains secteurs), il faut s'assurer qu'il soit le plus solidaire possible (entre hauts et bas salaires et sur une base la plus large possible). Ecolo propose dans ce cadre de concentrer la taxation plus avantageuse en faveur des engagements de pension du 2e pilier qui contiennent un volet de solidarité fort. Des aspects solidaires existent certes déjà au sein de certains plans de pensions (les plans dits sociaux). Toutefois, pour Ecolo, ces critères de solidarité devraient être très largement renforcés.

PRIORITE 5 : OFFRIR UN LIEU DE VIE A CHAQUE AINE EN FONCTION DE SON PROJET

Parmi les défis que soulève l'allongement de la durée de vie, il en est un tout à fait essentiel aux yeux d'Ecolo : celui du logement. De très nombreuses personnes âgées se trouvent obligées de renoncer à leur autonomie en raison d'un habitat devenu inadapté aux contraintes imposées par le vieillissement. Les caractéristiques physiques de l'habitat sont inadaptées ou l'isolement est devenu trop important. Il est donc essentiel de promouvoir et de soutenir de nouvelles formes de conception du logement axées sur l'évolution de l'habitat et sa reconfiguration au fil des périodes de la vie. Les entités fédérées devront veiller à l'avenir à développer et diversifier l'offre tout en l'intégrant dans une politique plus large des aînés et des aînées, de manière à répondre à la diversité des besoins exprimés par ces derniers.

Proposition : Elargir l'offre de logements, la diversifier et favoriser l'accès à la propriété[24]

Ecolo propose de soutenir le développement de différentes formes de logements afin d'élargir l'offre et de répondre de manière adéquate aux besoins des personnes âgées :

- les résidences services et les résidences services sociales offrent un logement et des services adaptés aux personnes âgées, tout en permettant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Il convient de les soutenir au travers des programmes d'investissements régionaux ;
- les projets « intergénérationnels » ou communautaires permettant de loger à la fois des personnes seules et des familles, d'âges et de revenus diversifiés, afin de les faire se côtoyer dans un même immeuble. Les mêmes programmes d'investissements seraient mobilisés pour ce faire et la reconversion des maisons de repos qui ne correspondent plus aux seuils de rentabilité définis pour ce type d'infrastructure pourrait être envisagée à cette fin. Dans cette optique communautaire, les kots pour étudiants partageant la maison d'une personne ou d'un couple âgé constituent également une solution au besoin de logement pour étudiants ;
- les logements adaptés et adaptables aux besoins des personnes âgées, notamment en faisant respecter la législation en vigueur tant pour le public que pour le privé ;
- la création de logements « kangourou », logement individuel modulable selon les étapes de la vie du ménage qui l'occupe. Ainsi un jeune couple peut occuper l'étage d'une habitation, laissant par exemple le rez-de-chaussée à une personne âgée. Cela nécessite de prévoir dès la conception du bâtiment la modulation des logements à l'intérieur de l'immeuble. Elle permet que chaque partie retire un bénéfice du fait d'habiter ensemble. A cette fin, il existe une formule de crédit hypothécaire social auprès du Fonds du Logement. Celle-ci doit être complétée, pour les logements qui ne nécessitent pas de transformations, par une

[24] Pour plus d'information sur les propositions d'Ecolo en matière d'accès à la propriété, notamment pour les jeunes, voir Chapitre « Logement ».

labellisation gérée par une Association de Promotion du Logement. Au-delà du soutien à la brique, il convient, en outre, de régler de manière définitive au niveau fédéral la pénalisation du logement solidaire et son impact financier négatif sur le revenu de personnes bénéficiant de revenus de remplacement ;

- l'habitat solidaire entre les personnes âgées qui décident de vivre ensemble, tels que les Abbeyfield en Brabant wallon. Il s'agit notamment d'apporter un soutien au montage de projets dont les aspects financiers et juridiques sont souvent rédhibitoires et de mettre à disposition des terrains ou des bâtiments publics pour y développer ce genre de projet, dans le cadre des programmes d'ancrage communaux.

Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser le nombre croissant de personnes qui font le choix du logement solidaire tel que l'habitat kangourou, intergénérationnel ou groupé, Ecolo propose l'individualisation des droits sociaux[25].

Enfin, être propriétaire de son logement représente un élément important d'une sécurité d'existence, surtout lorsque l'on atteint l'âge de la pension. Les aînés qui sont propriétaires d'un logement, particulièrement si celui-ci est bien isolé et équipé, épargnent autant de frais de loyer, et disposent ainsi d'un capital plus solide que d'éventuels investissements financiers à risque.

Investir dans l'achat de sa propre maison est donc une décision qu'il convient d'encourager par des aides fiscales, par des primes ou des prêts à taux réduits, tenant notamment compte des revenus des contribuables concernés, pour favoriser les familles modestes, de l'efficacité énergétique des bâtiments, pour favoriser un bâti peu consommateur voire totalement autonome sur le plan énergétique, de la localisation, pour favoriser la densification de l'habitat. Ces politiques d'aides à la construction ou l'acquisition de logements efficaces sur le plan énergétique contribuent également au développement de l'activité dans le secteur de la construction, secteur économique par définition peu délocalisable. C'est pourquoi Ecolo propose d'encourager, de manière ciblée, l'accès à la propriété[26].

Proposition : Renforcer les services d'aide à domicile

Bien que largement développée, l'aide à domicile reste aujourd'hui insuffisante pour rencontrer les défis liés au vieillissement. Cette forme d'aide permet aux seniors de maintenir une vie décente et autonome à domicile. Elle évite par conséquent le recours prématuré aux structures d'hébergement, qui les déracine et représente un coût important tant pour les seniors - la pension est parfois totalement engloutie dans le prix d'hébergement - que pour la collectivité.

Par ailleurs, l'aide à domicile est nécessaire pour aider les personnes vieillissantes à conserver des conditions de vie dignes et positives pour leur santé physique et mentale.

Ecolo plaide pour un renforcement des services d'aide à domicile, pour une amélioration de la formation des intervenants, notamment aux questions de diversité, ainsi que de leurs conditions de travail (voir infra).

Les services de proximité doivent pouvoir intégrer dans leur travail des pratiques de réseau qui permettent de travailler en collaboration avec les autres intervenants sociaux, de maintenir les capacités relationnelles des personnes avec leur entourage social et qui permettent de repérer ainsi les personnes qui souffriraient d'isolement.

Il importe enfin que des liens étroits et complémentaires s'organisent entre les services d'aide et les services de soins à domicile qu'Ecolo souhaite également renforcer[27], pour rencontrer à la fois les besoins des personnes âgées et l'orientation permanente des hospitalisations vers des séjours toujours plus courts.

---

[25] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'individualisation des droits, voir Chapitre « Lutte contre la précarité » et en matière de logement, voir Chapitre « Logement ».
[26] Pour en savoir plus à ce propos, voir Chapitres « Logement » et « Fiscalité ».
[27] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de pension, voir Chapitre « Santé »

Proposition : Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre d'accueil en maison de repos et en maison de repos et de soins

Quand il n'est plus possible de rester chez soi, même via le soutien d'aidants naturels ou de services spécialisés, de nombreuses personnes âgées font le choix d'aller vivre en maison de repos (MR) ou, si leur état de santé ou de dépendance se dégrade, en maison de repos et de soins (MRS).

Vu l'évolution démographique, la demande de places d'accueil dans ce type de structure permanente est en forte augmentation. Tout en donnant la priorité aux politiques permettant le maintien à domicile, il convient de pouvoir y répondre via une offre suffisante et décentralisée, de façon à permettre un accueil à proximité de son lieu de vie antérieur et à préserver les liens familiaux et de qualité. Cela nécessite un soutien public accru, avec pour contrepartie une conditionnalité stricte quant à l'accessibilité financière et à la qualité de l'accueil.

La rencontre de ce besoin en MR – MRS est à organiser en lien avec l'évolution des structures hospitalières dont certains lits pourraient être reconvertis pour la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins non aigus, cela dans un cadre moins médicalisé.

Dans un contexte de marchandisation toujours plus importante de ces lieux d'accueil et de pression sur les travailleurs, il convient également d'être particulièrement attentif à la qualité de l'accueil et de la vie en maison de repos.

Dans ce cadre, il y a lieu notamment :

- de veiller à la formation initiale et permanente du personnel, ainsi qu'à ses conditions de travail ;
- de veiller à la formation des responsables de ces institutions non seulement en gestion financière mais aussi en gestion des ressources humaines et en dynamique relationnelle ;
- d'assurer une offre de loisirs diversifiées aux résidents, de développer la participation dans la maison de repos et la participation des résidents aux activités extérieures ;
- de respecter les normes d'encadrement par du personnel qualifié ;
- de veiller à la qualité (diversité, goût …), aux habitudes alimentaires (voire aux prescrits religieux), et à l'équilibre nutritionnel des repas proposés ;
- de veiller au respect des résidents et à leurs choix ;
- de veiller au respect des liens familiaux et sociaux des résidents sur le plan relationnel mais également dans l'aménagement des espaces privés et collectifs de ces institutions et de respecter la vie affective et sexuelle des résidents ;
- de renforcer le contrôle sur les conditions d'accueil et les prix pratiqués par les maisons de repos.

Proposition : Offrir des lieux d'accueil ponctuel

Quand la perte d'autonomie est évolutive et même si elle ne nécessite pas le recours à des soins résidentiels, des lieux d'accueil ponctuel des personnes en perte d'autonomie doivent être proposés aux familles et/ou proches (voir infra, proposition relatives aux aidants proches). Il s'agit ainsi de permettre à ces derniers de souffler, de conserver une activité professionnelle ou d'entretenir leurs liens sociaux. De tels lieux doivent également contribuer à éviter une entrée trop rapide en services résidentiels, avec les coûts personnels et collectifs que cela représente.

Ecolo propose dès lors de soutenir davantage des centres d'accueil de jour et des centres spécialisés dans l'accueil ponctuel des personnes en perte d'autonomie, confrontées à des difficultés temporaires ou en revalidation[28] et de développer leurs capacités d'accueil.

Proposition : Lutter contre la maltraitance des personnes âgées

La maltraitance des personnes âgées, particulièrement quand elles sont en perte d'autonomie, est une réalité inquiétante qui peut prendre plusieurs formes : violence physique, psychologique, morale, abus matériels ou financiers.

Diverses réponses publiques spécifiques sont donc nécessaires. Ecolo propose le développement de campagnes de sensibilisation et d'information, la formation et l'accompagnement des personnes en charge de l'accueil des personnes dépendantes (en institutions et à domicile), l'amélioration des conditions de vie des résidents et l'ouverture des maisons de repos vers l'extérieur, le soutien aux services d'écoute et d'aide et enfin, la mise en œuvre effective des sanctions dans le cas de maltraitance avérée.

La reconnaissance et le subventionnement des associations de soutien aux aidants proches qu'Ecolo défend répondent également à cette préoccupation, la prise en charge permanente d'une personne dépendante par un membre de sa famille étant parfois tellement lourde que les risques de maltraitance peuvent s'en trouver favorisés. Dans la reconnaissance des aidants proches, Ecolo propose qu'ils et elles soient accompagnés par une association reconnue.

Proposition : Prendre en compte la diversité des personnes âgées et leur vie affective et sexuelle

La lutte contre la maltraitance passe aussi par une prise en compte de la diversité des aînés. Les besoins des personnes âgées convergent en de nombreux points comme la question de l'habitat, de l'écoute ou de la reconnaissance. Cependant il apparaît nécessaire de prendre en compte les spécificités de la population issue de l'immigration en termes de langue, de code culturel ou de religion. Les réalités des personnes âgées issues de la première et de la deuxième génération d'immigration doivent être spécifiquement appréhendées. Dans de très nombreux cas, il s'agit de seniors peu scolarisés, fragilisés et peu informés de notre système de soins. A l'âge de la retraite, il arrive que le retour au pays, longtemps envisagé, ne s'avère plus réalisable pour de multiples raisons, une situation qui peut être très mal vécue. Par ailleurs, certaines femmes immigrées se trouvent particulièrement isolées, surtout lorsque surviennent le décès du conjoint ou une éventuelle dégradation de leur état de santé. Elles se retrouvent sans contact avec l'extérieur, n'ayant jamais travaillé et ne maîtrisant souvent pas une des langues nationales. Une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées issues de l'immigration est nécessaire afin qu'elles bénéficient des mêmes services que les autres aînés.

Enfin, Ecolo propose la prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes âgées, y compris la diversité d'orientation sexuelle, prise en compte quasi-inexistante aujourd'hui et souffrant encore de tabou. Pourtant, la solitude, les besoins affectifs et le désir de sexualité bien réels se révèlent souvent difficiles à vivre pour une personne âgée vivant en institution. C'est également une source d'inquiétude pour l'environnement professionnel ou familial.

Ces questions difficiles, peu voire pas abordées, méritent d'être entendues, réfléchies et débattues afin de dégager des solutions, notamment dans le cadre de la formation initiale et continue des intervenants.

---

[28] Il s'agit notamment des places de court séjour au sein des maisons de repos.

PRIORITE 6 : AMELIORER L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE

La santé des personnes âgées est une préoccupation majeure qui doit guider, à la fois, les politiques de santé tout au long de la vie, les politiques de bien-être au travail et les politiques d'éducation, de prévention et d'éducation à la santé.

Dans ce cadre, Ecolo porte des propositions relatives aux mesures à prendre pour bien vieillir, pour bien se préparer à cette étape de vie qu'est la pension et pour accompagner au mieux les aînés atteints de maladies liées au vieillissement.

Proposition : Promouvoir une recherche globale en matière de lutte contre les maladies liées au vieillissement

Depuis 2011 en Belgique, nous vivons en moyenne plus de 80 années. Si les progrès médicaux et de prévention sont réels en ce qui concerne les maladies cardio-vasculaires et dans le domaine de la lutte contre les cancers, ils le sont moins en ce qui concerne les maladies neuro-dégénératives.

La santé et l'allongement de la durée et de la qualité de vie sont deux des thèmes prioritaires de la Stratégie de recherche 2011-2015 impulsée par Ecolo en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Ecolo souhaite renforcer ce soutien, en commençant par les domaines les plus complexes comme la maladie d'Alzheimer et les cancers.

Concernant la recherche pharmaceutique, Ecolo propose d'élargir le panel de personnes testées. En effet, pour l'instant, les nouveaux médicaments sont testés sur des sujets âgés de 18 à 70 ans. Les personnes plus âgées devraient entrer plus souvent dans les études, compte tenu de leur plurimédication et leur métabolisme différent. Sans oublier qu'ils sont souvent les patients ciblés par les nouveaux traitements mis sur le marché.

Ecolo veut par ailleurs promouvoir une recherche globale en matière de vieillissement ne se limitant pas aux recherches médicales mais s'étendant, entre autres, aux aspects relationnels et de communication et aux facteurs de vie prépondérants en matière de vieillissement. Recherche qui viserait, notamment, à :

- dépister et prévenir les facteurs de risque liés au vieillissement tels que le départ à la retraite, l'isolement ;
- limiter les facteurs de risque qui influencent la durée de vie en bonne santé ;
- promouvoir le bon usage des médicaments et développer des outils spécifiques de gestion de la plurimédication, visant notamment la prise en compte des interactions entre médicaments ;
- mieux prendre en charge les problématiques liées au vieillissement telles que les démences et la maladie d'Alzheimer ;
- offrir la formation la plus appropriée aux intervenants dans le secteur des soins aux personnes âgées.

Ces recherches doivent viser l'intérêt des personnes et l'amélioration de leur bien-être de manière indépendante aux intérêts financiers des acteurs économiques du secteur pharmaceutique. Ecolo propose des mesures importantes pour favoriser cette indépendance de la recherche au travers de son programme santé.

Proposition : Dépister et prévenir les facteurs de risque liés au vieillissement lors du départ à la retraite

Dans une société où l'implication professionnelle et l'activité constituent souvent des repères identitaires et des gages de réussite importants, le départ de la vie professionnelle, même après

une carrière bien remplie et réussie, est une transition qui n'est pas toujours facile à appréhender. Un nouvel équilibre doit être trouvé, tenant compte de l'évolution des capacités physiques lorsque le départ à la retraite n'est pas en outre synonyme de début de problèmes de santé.

Ainsi, il est nécessaire, dans une optique de prévention, que les aînés et aînées soient informés, soutenus et encouragés à trouver et à maintenir leur équilibre, en stimulant leurs capacités et en valorisant leurs expériences.

Le plan tandem proposé par Ecolo en fin de carrière professionnelle propose également un dispositif qui permette d'évoluer vers la pension tout en restant compétent et passeur de savoir et de savoir faire.

Dans cette optique, Ecolo propose également :

- que la médecine du travail développe des outils favorisant la transition entre vie professionnelle et retraite (par des sessions de préparation pour celles et ceux qui le souhaitent par exemple) ;
- de valoriser le rôle de prévention du médecin généraliste dans le suivi régulier des personnes pensionnées et de profiter de cette transition pour établir un bilan santé entièrement remboursé afin d'adapter ses habitudes de vie aux changements de vie et de rythmes.

Proposition : Prévenir les facteurs de risque qui influencent la qualité de vie

Ecolo propose notamment :

- de favoriser la pratique adaptée d'activités physiques et du sport par les seniors ;
- de lutter contre l'obésité chez les "jeunes seniors" souvent due au manque d'activité et de mobilité ainsi que la dénutrition des aînés. Il convient d'adopter des mesures spécifiques pour une meilleure alimentation des personnes plus âgées (tenir compte de la moins bonne ingestion des protéines, proposer un menu adapté dans les institutions …) et d'assurer l'information des professionnels qui ne décèlent pas toujours les situations de dénutrition ;
- de prendre des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique et particulièrement les taux de particules fines, question particulièrement vitale pour les personnes les plus âgées[29] ;
- de favoriser et encourager une alimentation saine dans les cuisines de collectivités, notamment des maisons de repos ;
- de mieux prendre en charge les handicaps locomoteurs liés aux affections telles que l'ostéoporose et l'arthrose en amplifiant l'information quant à leur prévention et leurs traitements ;
- de mieux prévenir les chutes, par l'aménagement des lieux de vie (de plain-pied, sans obstacles …), un meilleur accompagnement des personnes et la promotion de l'utilisation et de l'amélioration de dispositifs électroniques permettant d'avertir en cas de chute ou d'atteinte aux fonctions vitales ;
- à côté de la prise en charge globale de la personne âgée par son médecin généraliste, d'amplifier l'information sur les campagnes publiques de dépistage gratuit du cancer du sein, dont Ecolo propose d'étendre la gratuité au-delà de l'âge actuel, et sur les futures campagnes de dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal ;
- d'améliorer la santé bucco-dentaire par la mise en place d'une consultation gratuite à 65 ans.

[29] Voir programme « Santé ».

Proposition : Promouvoir le bon usage des médicaments

Le désir légitime de vivre mieux et plus longtemps s'accompagne d'une prolifération anarchique de médecines antivieillissement, souvent inspirées par des intérêts économiques. Ces médecines incluent des thérapies de substitution hormonale, de cocktails vitaminiques ou à base de plantes parfois très controversés. Certains d'entre eux échappent, via Internet ou par le tourisme médical, aux contrôles.

Pour Ecolo, dans un souci de santé publique, il est nécessaire de mieux définir l'intérêt réel des produits et substances, d'en préciser les risques éventuels et surtout de mieux étudier les possibilités de nouveaux traitements thérapeutiques. Par ailleurs, des mesures doivent être envisagées pour rendre les thérapies utiles accessibles à toutes et tous et non seulement aux plus aisés. Enfin, Ecolo est favorable à des mesures concertées dont l'objectif sera d'aider les médecins à éviter les prescriptions inutiles, à mieux tenir compte des interactions négatives entre médicaments prescrits, à promouvoir les traitements favorisant une vie en bonne santé plus longue et à favoriser l'observance des traitements.

Ce sont les dernières années de vie qui génèrent les coûts de santé les plus importants, l'amélioration de la vie en bonne santé réduit donc les dépenses collectives et individuelles en soins de santé.

Les relations entre médecin généraliste, acteurs de soins à domicile et d'aide à domicile sont ici indispensables pour garantir une approche globale de la personne tout en lui préservant son rôle central d'acteur et de sujet.

Proposition : Développer les politiques favorisant l'activité physique et psychique des aînés et des aînées

Cet objectif s'inscrit dans l'objectif européen d'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé de deux années. Les informations notamment statistiques au sujet de l'espérance de vie en bonne santé doivent être améliorées aux niveaux belge et européen.

Les relations entre la pratique d'une activité physique et le maintien d'une bonne qualité de vie ont été démontrées. L'intérêt de pratiquer une activité physique régulière ou sportive pour une personne de plus de 60 ans est donc double et non négligeable : améliorer la qualité de vie, conserver son indépendance le plus longtemps possible et limiter le déclin fonctionnel et cognitif.

Toute activité physique doit se pratiquer dans de bonnes conditions et notamment avec des intervenants formés aux spécificités des aînés et des aînées. L'activité peut se réaliser dans le cadre de sports reconnus ou d'activités plus douces et adaptées. Ecolo propose donc de promouvoir la pratique d'une activité sportive régulière auprès des personnes âgées ainsi qu'au sein des institutions d'accueil.

Proposition : Mieux prendre en charge les personnes désorientées

Les démences séniles, particulièrement la maladie d'Alzheimer, constituent un défi important pour nos sociétés, particulièrement celles où la population avance en âge comme en Europe et au Japon. On estime aujourd'hui à 160 000 le nombre de personnes atteintes de démence en Belgique, dont 85 000 de la maladie d'Alzheimer.

La Flandre a, depuis 2003, mis en place un centre de référence et des centres d'expertise dans ce domaine, lesquels sont chargés de fournir des informations aux malades et à leurs proches, de coordonner des formations, du relevé des institutions spécialisées …

Ecolo souhaite que ce défi soit abordé en associant les différentes entités concernées dans leurs compétences complémentaires. Il s'agit en effet à la fois d'améliorer l'information et la participation des patients et de leurs proches ; d'améliorer les traitements et les prises en charge ; et enfin de combiner les observations et les analyses permettant d'améliorer la prévention dans l'apparition de

ces maladies, pour lesquelles des causes environnementales sont de plus en plus souvent identifiées.

L'outil de concertation qu'est la Conférence Interministérielle Mixte Santé Environnement (CIMES), pourrait élaborer un plan d'action coordonné.

PRIORITE 7 : SOUTENIR LES FAMILLES ET LES PROCHES DES PERSONNES DEPENDANTES

Proposition : Soutenir l'aidante ou l'aidant proche[30]

Alors que le nombre de personnes dépendantes (personnes handicapées, personnes âgées …) est en augmentation constante, la fonction de l'aidant proche ne bénéficie ni de reconnaissance ni de soutien en Belgique. Cette fonction représente pourtant une charge accrue pour des familles, des proches qui mènent par ailleurs une vie sociale, professionnelle et culturelle.

Afin que la fonction d'aidant proche devienne un choix libre, il convient d'agir à plusieurs niveaux :

- Elargir l'offre d'aides à domicile et l'offre d'accueil des personnes en situation de grande dépendance ;
- Rendre plus accessible l'assistance externe à domicile, tant matériellement que financièrement ;
- Accorder une véritable reconnaissance et un statut à l'aidante ou l'aidant familial et à son rôle ;
- Soutenir les associations de soutien aux aidants proches.

En effet, le maintien à domicile d'une personne de grande dépendance demande une grande disponibilité et entraîne dès lors bien souvent une interruption de carrière et, partant, une diminution des revenus du ménage ainsi qu'une perte de relations professionnelles et sociales. Même pour une durée déterminée, un tel accompagnement entraîne un risque de sortie du système de protection du travail et de perte de droits, essentiellement dus à l'absence de reconnaissance de telles situations.

Pour répondre à ce type de situations et prévenir l'épuisement physique, moral et financier des aidants, Ecolo entend mettre en place un cadre légal qui reconnaît le statut d'aidant proche. Il s'agit ainsi d'ouvrir des droits similaires au congé parental, d'accorder une flexibilité au travail, une assimilation de la période passée auprès du proche dans le calcul de la pension et de permettre la dispense de recherche d'emploi durant cette même période, si l'aidant proche est au chômage. Ecolo propose également qu'une personne dépendante puisse être aidée par deux aidants à temps partiel afin de permettre aux aidants de garder du lien professionnel et donc social, et afin de mieux partager ce rôle entre hommes et femmes sachant qu'il est aujourd'hui assumé à 90 % par des femmes.

Enfin, Ecolo insiste pour que personnes aidées et aidantes soient accompagnées par des services de soutien spécialisés afin de toujours disposer des présences, des aides, des moments de réflexion, de formation et recadrages nécessaires. En effet, la relation aidant-aidé est une relation difficile qui demande beaucoup de temps et d'énergie. Les risques de maltraitance et de souffrance tant pour la personne aidée que pour l'aidant ne sont pas négligeables et doivent être anticipés.

---

[30] La proposition relative à la reconnaissance et au soutien à l'aidant proche d'une personne âgée est identique à la proposition relative à l'aidant proche d'une personne handicapée (voir Chapitre « Personnes handicapées »), les besoins étant les mêmes.

Proposition : Mieux coordonner le travail des services d'aide et celui des aidants proches

Une augmentation des aides formelles organisées via les services d'aide au domicile ne provoque pas nécessairement une diminution de l'aide informelle assurée par les membres de la famille, du quartier ou les amis. Ce sont deux formes d'aide complémentaires ; l'aide collective étant souvent un stimulant pour l'aide familiale, celle-ci peut être vécue plus sereinement et mieux s'organiser.

Néanmoins, notamment pour le bien-être des personnes, il importe qu'une bonne coordination ait lieu entre les services concernés, les aidants proches et la personne âgée concernée.

Une telle coordination[31] doit par exemple permettre :

- une meilleure information de part et d'autre ;
- un partage des tâches relatif, les tâches instrumentales étant davantage prises en charge par les professionnels tandis que les aspects affectifs et relationnels sont remplis par la famille et les proches ;
- l'institution d'un partenariat entre la personne âgée, les aidants formels et les aidants informels.

PRIORITE 8 : SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Proposition : Encadrer et accompagner l'émergence des nouveaux métiers[32]

L'évolution démographique et le vieillissement de la population entraînent l'apparition d'un nombre considérable de nouveaux métiers en réponse à des demandes et besoins nouveaux. Il en va ainsi de l'accompagnement et des soins à domicile, de la santé, de l'assistance à l'autonomie, des loisirs, d'études et d'apprentissages spécifiques, d'activités sportives …

Il y a un formidable défi à relever pour faire de ces nouveaux métiers des métiers attractifs, exercés dans des conditions sociales, financières et statutaires intéressantes. Ils doivent être valorisés, être accessibles grâce à des formations spécifiques, sérieuses, correctement encadrées, et privilégier le travail pluridisciplinaire, en équipe, en réseaux, en collaborations multiples.

Les professionnels de la santé spécialisés en gériatrie sont en pénurie, il importe de revaloriser ces spécialisations au sein des professionnels de la santé et via les modes de financement des structures hospitalières et de soins[33].

Proposition : Améliorer les conditions de travail pour un accompagnement de qualité

En maison de repos comme dans toute institution, l'ambiance et l'encadrement des personnes dépendent fortement du mode de gestion qui y est assuré, de la relation qui peut s'être nouée entre travailleurs et résidents et, partant, des conditions de travail.

Or il est fréquent que le personnel ne se sente pas reconnu sur le plan salarial et que la charge de travail à laquelle les équipes sont confrontées se révèle toujours plus lourde et ardue, au point de ne plus pouvoir apporter la part d'humanité inhérente au travail. Les prestations se réduisent en

---

[31] Un projet-pilote est en cours en Région bruxelloise à l'initiative de la Ministre de l'Aide aux personnes : http://www.dionysos.pro/FR/index.html

[32] La proposition relative à l'encadrement des nouveaux métiers liés au vieillissement est identique à la proposition relative au secteur du handicap, confronté aux mêmes réalités, voir Chapitre « Personnes handicapées ».

[33] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Santé ».

effet de plus en plus à une succession d'actes techniques au détriment des liens que les acteurs de terrain peuvent nouer avec les seniors.

Il va sans dire qu'Ecolo est partisan de dynamiques porteuses de projets, d'ouverture sur le monde extérieur, de prise en compte de l'individu comme acteur de sa vie. C'est pourquoi une clarification du rôle et des tâches des intervenants est nécessaire, laquelle passe notamment par la création ou la valorisation de nouvelles fonctions telles que l'accompagnement, le soutien psychologique ou l'aide administrative des seniors. L'objectif est de passer d'une logique institutionnelle tournée vers des actes techniques à une logique relationnelle avec les personnes résidentes. Cela nécessite forcément de revoir la gestion du temps et du personnel, d'organiser les interventions de manière globale et interactive et une revalorisation salariale de ces métiers.

Dans ce cadre, le Plan Tandem mis sur pied dans le secteur non-marchand sous l'impulsion de Ministres ECOLO pendant le Gouvernement arc-en-ciel mérite d'être soutenu et développé[34]. Il permet à des travailleurs âgés de plus de 50 ou 55 ans de diminuer leur temps de travail et d'accompagner un travailleur jeune engagé pour le remplacer. C'est positif tant pour les travailleurs concernés que pour les personnes aidées, qui bénéficient des services de travailleurs moins stressés, moins fatigués et mieux formés.

Proposition : Améliorer la mise en réseau des services et des institutions

Les services et institutions qui s'adressent aux aînés sont confrontés aux mêmes défis de coordination et d'échanges entres les acteurs d'un secteur que la majorité des secteurs du non-marchand.

Les différents services du secteur associatif ou public (associations, bénévoles, médecins, infirmiers, hôpitaux, structures d'hébergement, services à domicile, services de santé mentale, etc.) qui interviennent auprès des seniors doivent donc renforcer la coordination entre eux afin d'améliorer et de rendre leurs interventions plus complémentaires.

L'échelon local est le niveau le plus approprié pour permettre une bonne coordination des actions et une visibilisation accrue des actions et des services au bénéfice des personnes âgées.

De son côté, l'échelon régional est celui qui doit à la fois exiger de et permettre aux intervenants et aux services de travailler en réseau, en intégrant les habitants des quartiers dans leurs pratiques et leur temps de travail. Ces conditions sont nécessaires au développement de politiques préventives à l'isolement et aux risques de maltraitance des aînés ainsi que de politiques favorisant le lien social, la pluridisciplinarité, l'approche globale et la transversalité.

[34] Pour en savoir plus à ce sujet, voir Chapitre « Emploi et Formation professionnelle ».

TABLE DES MATIERES

AINES ET PENSIONS
Une société intergénérationnelle

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ÉTAT DES LIEUX 1

Une société intergénérationnelle et solidaire comme horizon politique 2

LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 3

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Assurer les conditions du « bien vieillir » 3

Proposition : Renforcer l'accessibilité pour toutes et tous 3

L'accessibilité des lieux 3

L'accessibilité des activités 4

L'accessibilité des services et de la connaissance 4

L'accessibilité des activités culturelles, grâce à la gestion des temps 4

Proposition : Mettre en place une assurance autonomie complémentaire aux mécanismes de solidarité existants 4

Proposition : Mettre fin à l'isolement des aînés 5

Proposition : Favoriser la participation des aînés 6

Renforcer et outiller les conseils consultatifs communaux des aînés 6

Garantir le droit de vote aux aînés 6

Généraliser les conseils de résidents à toutes les structures d'accueil 6

PRIORITE 2 : Accompagner l'allongement de la durée des carrières 6

Proposition : Instaurer un plan tandem pour partager le temps de travail entre jeunes et moins jeunes travailleurs et assurer la transmission du savoir 7

Proposition : Opter pour une approche des carrières et du départ à la pension selon « le cycle de vie » 7

Proposition : Encourager les entreprises de plus de 50 travailleurs à augmenter leurs efforts de formation et à respecter la pyramide des âges de leur personnel dans leurs efforts de formation 8

Proposition : Faciliter l'adaptation des postes de travail pour les travailleurs 8

Proposition : Adapter le plan pour l'emploi des travailleurs âgés afin de le rendre plus complet et plus concret 9

Proposition : Transformer les primes de fin d'année en jours de congé supplémentaires 9

PRIORITE 3 : Donner la priorité à la pension légale en assurant aux personnes âgées des revenus qui leur permettent de vivre dignement en assurant la crédibilité du premier pilier 9

Proposition : Assurer un financement structurel de la solidarité et des pensions 10

Proposition : Harmoniser et revaloriser la pension minimum, revoir l'accès à la pension minimum et revaloriser le droit minimum par année de carrière 10

Proposition : Assurer le maintien et, si nécessaire, le développement de périodes assimilées pour le calcul de la pension 11

Proposition : Prendre en compte la dimension du genre dans le débat sur les pensions 11

Proposition : Améliorer le fonctionnement de la Garantie de Revenu aux Personnes Agées (GRAPA) 12

Proposition : Lier intégralement les pensions au bien-être, en commençant par les plus basses 12

Proposition : Mettre en place des normes minimales européennes en matière de pensions 12

Proposition : Assurer une meilleure information sur les pensions 13

PRIORITE 4 : Préserver les 2e et 3e piliers de pension de la spéculation et orienter leurs placements vers le financement d'activités économiques durables et de proximité 13

Proposition : Orienter une partie des fonds des 2e et du 3e piliers vers des placements durables et éthiques et améliorer le cadre régulateur et prudentiel du 2e pilier 13

Proposition : Rendre la capitalisation la plus solidaire possible....14
PRIORITE 5 : Offrir un lieu de vie à chaque aîné en fonction de son projet 14
Proposition : Elargir l'offre de logements, la diversifier et favoriser l'accès à la propriété....14
Proposition : Renforcer les services d'aide à domicile 15
Proposition : Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre d'accueil en maison de repos et en maison de repos et de soins....16
Proposition : Offrir des lieux d'accueil ponctuel 16
Proposition : Lutter contre la maltraitance des personnes âgées....17
Proposition : Prendre en compte la diversité des personnes âgées et leur vie affective et sexuelle....17
PRIORITE 6 : Améliorer l'espérance de vie en bonne santé 18
Proposition : Promouvoir une recherche globale en matière de lutte contre les maladies liées au vieillissement....18
Proposition : Dépister et prévenir les facteurs de risque liés au vieillissement lors du départ à la retraite 18
Proposition : Prévenir les facteurs de risque qui influencent la qualité de vie 19
Proposition : Promouvoir le bon usage des médicaments....20
Proposition : Développer les politiques favorisant l'activité physique et psychique des aînés et des aînées....20
Proposition : Mieux prendre en charge les personnes désorientées....20
PRIORITE 7 : Soutenir les familles et les proches des personnes dépendantes 21
Proposition : Soutenir l'aidante ou l'aidant proche....21
Proposition : Mieux coordonner le travail des services d'aide et celui des aidants proches....22
PRIORITE 8 : Soutenir les professionnels du secteur....22
Proposition : Encadrer et accompagner l'émergence des nouveaux métiers....22
Proposition : Améliorer les conditions de travail pour un accompagnement de qualité 22
Proposition : Améliorer la mise en réseau des services et des institutions....23

Justice sociale

PERSONNES HANDICAPEES
Une société inclusive

État des lieux et horizon politique

État des lieux

Citoyenne, citoyen, mère ou père de famille, étudiante ou étudiant, passionnée ou passionné de lecture, de musique, de bricolage ou de sport, exerçant un métier, une activité sociale ou un hobby … la personne en situation de handicap, comme n'importe quel autre membre de la société, se reconnaît, vit et se présente à travers de nombreuses qualifications au rang desquelles le handicap n'est, le plus souvent, ni la première ni la principale de ses particularités.

Le souhait d'une majorité de personnes handicapées est simplement de participer à la vie sociale, culturelle et économique au même titre que n'importe quel autre citoyen, dans la mesure de ses capacités.

Le handicap renvoie tout d'abord à la solidarité que la société doit mettre en œuvre à l'égard de toute personne afin de lui permettre d'être actrice dans la société et de réaliser, à hauteur de ses moyens et selon son désir, son projet de vie personnel. Il s'agit d'une mission essentielle de la collectivité et des pouvoirs publics d'assurer que cette solidarité puisse se déployer au travers de réponses matérielles, économiques, culturelles et sociales efficaces, rencontrant les besoins spécifiques et aspirations légitimes des personnes handicapées et de leurs proches.

Une telle politique doit se déployer dans un contexte particulier, marqué notamment par :

- l'évolution positive de l'espérance de vie des personnes handicapées nécessitant d'inventer des réponses nouvelles face aux besoins des personnes handicapées vieillissantes ;
- la segmentation du paysage institutionnel en plusieurs entités : l'INAMI et le Service public fédéral handicap (dit la « vierge noire »), l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée), l'Office de la Communauté germanophone pour les Personnes handicapées[1] ou le service PHARE (pour les Bruxellois francophones, au niveau de la Cocof) et la COCOM (pour les institutions bruxelloises bilingues) ;
- le manque de places en institutions spécialisées pour les personnes lourdement handicapées et en situation de grande dépendance, requérant la présence continue d'une tierce personne ;
- le dialogue nécessaire mais quasi-inexistant entre les nombreux services, cellules, associations ou personnes (CPAS, mutuelles, hôpitaux, indépendants assurant les soins à domicile, assistance à l'autonomie …) susceptibles d'intervenir dans la vie quotidienne des personnes handicapées, ce qui engendre une approche parcellisée de la situation, une dispersion des énergies, voire des concurrences stériles.

Il s'agit donc de faire preuve de détermination, de bon sens et de créativité pour faire jouer cette nécessaire solidarité et améliorer autant que possible le bien-être de nombreux citoyens.

[1] Dienststelle der Deutschsprachigen Gemeinschaft für Personen mit einer Behinderung.

Une approche inclusive

Ecolo envisage le handicap selon une approche inclusive, par ailleurs prônée au sein de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, et concrétisée dans le tout nouveau décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées adopté par la Cocof à Bruxelles[2] :

- une approche « globale » du handicap : la déficience physique, sensorielle ou mentale d'une personne ne devient un handicap que dans la mesure où l'environnement de la personne n'est pas adapté à cette déficience. Ce n'est pas uniquement aux personnes handicapées à s'adapter à leur environnement, c'est tout autant ce dernier qui doit être adapté ;
- une approche en termes de droits : la personne handicapée est un citoyen ou une citoyenne à qui la société reconnaît et garantit les mêmes droits qu'à toute autre personne. Cela passe entre autres par une égalité d'accès aux services offerts par l'État à la population et par une égalité de traitement. Cela passe aussi par le droit à l'auto-détermination : la personne handicapée a le droit de pleinement participer à la société et de choisir entre le recours, moyennant d'éventuels aménagements, aux mêmes services et institutions que le reste de la population (les « services généraux ») ou à des services spécialisés ;
- une approche transversale : elle implique que l'ensemble des politiques soient conçues de telle sorte que chaque citoyen, avec ou sans handicap, puisse en bénéficier. Tous les domaines de la société sont concernés, tous les pouvoirs publics ont cette responsabilité.

Le souhait d'une majorité de personnes en situation de handicap est de participer à la vie sociale, culturelle et économique au même titre que n'importe quel autre citoyen.

Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent tendre vers une relation individualisée avec la personne handicapée et ses proches, en vue d'une réponse systémique à ses besoins (aides matérielles ou financières, dispositifs de soutien, d'accompagnement ou d'assistance) et lui permettre de disposer des moyens de subsistance qui compensent les coûts générés par le handicap.

Développer une politique d'inclusion suppose de disposer d'un large panel de solutions pour répondre au mieux à chaque personne, dans la singularité de ses besoins et de ses capacités. Ces solutions doivent se développer dans le cadre de vie (services publics, loisirs, culture, sport …), du milieu éducatif et professionnel ordinaire (écoles, universités, entreprises …) et des établissements et services spécialisés.

Ces derniers sont essentiels afin de rencontrer les besoins de certaines personnes handicapées, dont celles en situation de grande dépendance, et de soulager les familles. Pour être acteurs de l'inclusion, les services spécialisés doivent, eux aussi, se positionner comme des lieux ouverts, interagir avec la communauté environnante, créer des ponts avec le milieu « ordinaire » et lui faire partager son expertise.

Au-delà d'une approche individualisée, le soutien aux personnes handicapées doit faire l'objet d'une programmation collective des besoins d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, laquelle nécessite de pallier au plus vite les faiblesses actuelles en matière de recensements, statistiques et données objectivables.

Enfin, l'inclusion doit être appréhendée en dehors de toute logique budgétaire à court terme, comme un investissement durable, source d'humanité et de richesses pour la société dans son ensemble.

---

[2] En Région bruxelloise, cette approche inclusive a été privilégiée au cours de ces dix dernières années (compétence gérée par la Ministre Ecolo Huytebroeck de 2004 à 2014), ce qui a permis un travail dans la continuité ainsi que le développement et la diversification de l'aide et des services fournis.

Les lignes de force d'Ecolo

Pour favoriser une telle approche inclusive dans les politiques destinées aux personnes en situation de handicap, Ecolo porte les objectifs suivants :

- Permettre à chaque personne handicapée de trouver un lieu de vie adapté à son projet
- Placer la personne handicapée au centre des préoccupations des pouvoirs publics afin de garantir ses droits
- Assurer un revenu décent et l'accès à l'aide matérielle
- Garantir une société accessible à toutes et tous, tant en termes de mobilité que d'accès aux services
- Promouvoir la participation à la vie sociale, culturelle et affective des personnes handicapées
- Faire de l'enseignement, de la formation et de l'emploi des voies d'inclusion
- Soutenir les proches des personnes handicapées et les professionnels du secteur.

Priorités et propositions politiques

PRIORITE 1: PERMETTRE A CHAQUE PERSONNE HANDICAPEE DE TROUVER UN LIEU DE VIE ADAPTE A SON PROJET

Proposition : Soutenir et renforcer l'accompagnement quotidien pour maintenir ou développer l'autonomie

Quel que soit le type de handicap, de plus en plus de personnes handicapées peuvent être soutenues dans les différents lieux de leur vie quotidienne (la crèche, l'école, le logement, le lieu de travail, les lieux de loisir …) et aidées dans le maintien ou le développement d'une autonomie la plus large possible. Depuis une trentaine d'années, de nombreux services ont vu le jour, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, pour répondre de façon individualisée aux besoins spécifiques de ces personnes et de leurs proches.

Leur travail s'inscrit dans l'approche inclusive du handicap et s'établit en étroite collaboration avec les personnes handicapées, leur entourage familial et social, les citoyens et citoyennes avec qui ils partagent des moments et des espaces de vie et les services et les milieux d'accueil qui peuvent leur être utiles.

Ces dernières années, les Services d'aide précoce, les Services d'aide à l'intégration et les Services d'accompagnement ont reçu un large soutien politique pour leur permettre de répondre aux besoins d'un nombre accru de personnes handicapées et de développer de nouvelles missions (halte-garderie, loisirs, logement supervisé, répit …). En Wallonie, ce soutien s'est toutefois organisé au moyen d'appels à projets pilotes sans consolidation des moyens financiers, ni cadre décrétal pour les missions exercées par les services d'accompagnement. Il convient donc d'adopter un cadre légal et d'assurer un financement à long terme de ces services.

Il est, cependant, indispensable de continuer à soutenir ces services dans leur développement pour rencontrer les objectifs de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

Proposition : Étendre et diversifier l'offre de logement inclusif, de logement accompagné et d'aide à la vie journalière

Ecolo souhaite encourager la construction de logements individuels adaptés, de manière à ce que chaque personne handicapée puisse choisir le lieu de vie qui lui convient et lui offrir des chances maximales d'interaction sociale au sein de la vie communautaire normale, du voisinage et du quartier.

Ainsi, le logement « inclusif » doit être développé pour vivre en autonomie tout en bénéficiant de coups de pouce occasionnels de voisins attentifs et bienveillants. De même, l'apprentissage progressif de l'autonomie peut passer par des périodes de vie en logement accompagné, avec le soutien de professionnels.

Dans un même temps, il s'agit d'augmenter l'offre de logements adaptables au niveau du logement public, via les agences immobilières sociales, les sociétés de logements sociaux ou les régies foncières communales, y compris pour les grandes familles. Ecolo propose également d'encourager la création de logements adaptables dans le logement privé par l'instauration d'une prime pour les logements labellisés.

En outre, pour éviter que des logements adaptés ne restent vides faute de demande locative d'une personne handicapée et pour répondre de manière personnalisée aux besoins, Ecolo propose que toute rénovation ou construction d'un nouveau logement soit pensée de manière à permettre, le cas échéant, l'installation aisée des équipements nécessaires à une personne handicapée[3].

Les services d'aide à la vie journalière (AVJ) permettent, quant à eux, à la personne handicapée dépendante de vivre chez elle, en autonomie, grâce un système d'appel 24h/24 à assistants salariés regroupés à proximité et intervenant pour les gestes du quotidien qui ne relèvent pas d'actes de soins. Ces services ont été fondés grâce à la mobilisation des personnes à mobilité réduite. Pour Ecolo, il convient de renforcer le contrôle des droits des travailleurs et des bénéficiaires et le dialogue entre eux, dans un objectif de stabilité et de cadre sécurisant. Une évaluation approfondie de cette offre de services doit avoir lieu. Il convient aussi de revoir et d'officialiser la liste des actes dits « AVJ ».

Proposition : Rencontrer les besoins de places en institutions pour les personnes les moins autonomes

L'ampleur des besoins et des demandes exige la création de nouvelles places et de nouveaux services afin de rencontrer les droits des personnes en situation de grande dépendance ainsi que de leurs familles.

Certaines personnes ne peuvent, en effet, vivre que si elles bénéficient d'aides et d'assistance permanente. Or beaucoup de familles n'ont pas accès à des hébergements adaptés permanents ou, à minima, à des lieux de répit.

Ecolo estime, dès lors, que les initiatives privées, sous forme d'asbl, doivent continuer à être soutenues par les pouvoirs publics[4], depuis la naissance du projet, en passant par la construction ou l'aménagement des infrastructures, jusqu'au soutien pérenne du service d'accueil ou d'hébergement mis en place. Par ailleurs, l'échange d'expérience doit être facilité et les démarches administratives allégées autant que possible.

Si les pouvoirs publics ont délégué au secteur privé une part importante de cette mission d'accueil et d'hébergement, une réflexion sur la faisabilité de nouvelles institutions publiques doit aussi être menée.

---

[3] Les architectes et métiers de la construction proposent un programme de formation intitulé « Construire et rénover avec l'adaptabilité » qui répond à cette nécessité.

[4] A Bruxelles, le « décret infrastructures » du 29 octobre 2010 a permis le financement d'une part importante des frais de construction ou de rénovation d'institutions pour personnes handicapées. Il a ainsi fourni un sérieux coup de pouce pour l'ouverture de nouveaux centres de jour et d'hébergement.

Il convient dans un même temps d'éviter que ne se retrouvent en institution des personnes dont les besoins pourraient être rencontrés d'une autre manière. Ceci peut être appuyé par la mise en place des critères de priorités dans l'accès de nouvelles personnes à ces institutions.

Dans ce contexte du manque de places et celui, tout aussi urgent, des nouveaux besoins des personnes handicapées vieillissantes, une programmation des besoins à moyen et long termes doit être effectuée. Il s'agit, pour cela, de mieux connaître la situation actuelle et d'en avoir une vue d'ensemble via une centralisation des demandes d'accueil et d'hébergement - aujourd'hui éparpillées au niveau de chaque institution – et un recensement du handicap, en particulier du handicap de grande dépendance et des cas dans lesquels les solutions sont absentes ou insatisfaisantes. Ce cadastre permettra une programmation qui intègre les besoins actuels et futurs des personnes en situation de handicap.

Enfin, la créativité qui est de mise pour répondre au défi du vieillissement implique non seulement une sérieuse volonté politique, mais aussi des échanges, rencontres, collaborations et synergies entre les institutions pour personnes handicapées et celles pour personnes âgées, sur base, par exemple, d'une proximité géographique, de valeurs et/ou de projet collectif.

Proposition : Étendre l'offre de répit

Le manque de services, de places d'accueil et de structures adaptées reporte la charge sur les familles. Cela implique, de la part de leurs membres, une disponibilité permanente de qualité, une compréhension des demandes, des besoins et des désirs de la personne handicapée, tout en veillant à préserver son intimité.

Il est nécessaire, pour leur équilibre personnel mais aussi pour éviter les risques de maltraitance, que ces personnes bénéficient de lieux où, en toute confiance, elles peuvent confier leur enfant, leur parent, leur frère ou leur sœur pour un moment de répit. C'est une manière équilibrée et attentive de rencontrer les besoins de détente salutaire, de repos pour quelques jours, voire quelques semaines, des familles dont un membre est en situation de handicap, même léger.

Il est donc prioritaire de continuer à soutenir et à développer ces possibilités de répit.

Cela passe aussi par un accueil ou un hébergement de courte durée dans une institution : soit lorsque des places agréées sont spécifiquement dédiées au répit, soit en cas d'absence temporaire d'un usager. Il s'agit pour cela de gérer le plus efficacement possible les places disponibles, via des démarches administratives simplifiées ou des incitants au niveau du subventionnement, afin d'atteindre un taux d'occupation optimal des places existantes. Le recensement du handicap de grande dépendance et la centralisation des demandes d'accueil et d'hébergement doivent aussi permettre d'offrir du répit à ceux qui en ont besoin en priorité.

Enfin, les associations d'aidants-proches doivent également être soutenues, afin qu'elles puissent davantage être un lieu privilégié de répit pour les familles, a fortiori lorsque le soutien est essentiellement porté par une même personne. Il s'agit de rompre l'isolement, de fournir un lieu de parole, d'échange et de soutien à cette dernière.

Proposition : Rencontrer les besoins spécifiques des personnes à double diagnostic

Ces personnes présentant la combinaison d'un handicap mental, d'une maladie mentale et de troubles du comportement peuvent mener une vie en milieu ordinaire en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

La manière la plus efficace de rencontrer à la fois leurs projets de vie, leurs capacités et leurs difficultés est de travailler en réseau avec leur entourage familial et social mais aussi avec le médecin traitant, les services d'aide et de soins, les structures hospitalières et d'accueil de manière à accompagner ces intervenants qui n'ont pas l'habitude de la cohabitation entre le handicap et la maladie mentale.

Pour ce faire, le développement des équipes mobiles (travailleur de la santé mentale en binôme avec un travailleur dans le domaine du handicap) doit continuer. Au delà de ces équipes spécifiques, le partenariat entre services de la santé mentale et du handicap doit s'intensifier via de la formation commune, des supervisions, etc. A certains moments de crise, il est nécessaire de pouvoir les accueillir dans une structure spécialisée, pour de courtes périodes. C'est pourquoi Ecolo veut que les structures de répit (voir supra « Etendre l'offre de répit ») soient adaptées à leurs besoins.

Par ailleurs, certaines de ces personnes ont besoin de vivre, pendant quelques mois, dans un milieu de vie plus encadré. Elles peuvent parfois nous déconcerter, des difficultés de compréhension peuvent découler du handicap mental et entraîner une difficulté à établir des relations avec les soignants en institutions psychiatriques et ainsi être envoyées vers des institutions pour personnes handicapées suite à un passage de comportement violent. Il est, dès lors, nécessaire de compléter l'offre actuelle de structures ou d'unités d'accueil spécialisées, en tout cas à Bruxelles.

Ecolo propose qu'un financement INAMI ad hoc, permettant le respect des normes, puisse leur être accordé à l'image de l'unité spécialisée pilote de Manage. Cette unité permet l'accueil en cas de crise, l'observation et l'orientation, un travail de bordage des pulsions, nécessaire à préparer la personne à (ré)intégrer un milieu de vie, etc.; elle offre, en outre, un support intéressant (conseil, soutien à l'équipe ...) aux services d'accompagnement et/ou d'accueil destinés aux personnes handicapées, ce qui évite les exclusions.

PRIORITE 2 : PLACER LA PERSONNE HANDICAPEE AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Proposition : Assurer l'égalité des droits

La Belgique a ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, laquelle est entrée en vigueur en 2009. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme a été chargé du suivi de sa mise en œuvre, via un nouveau service « Convention Droits des Personnes Handicapées » et une commission d'accompagnement. Il s'agit désormais de mettre effectivement en œuvre les dispositions de la Convention, et ce de manière transversale. Depuis l'accessibilité des lieux au logement, au travail, en passant par la santé ou le sport, toutes les politiques doivent intégrer l'égalité des droits des personnes handicapées, avec l'étroite implication de ces dernières.

Il s'agit désormais de mettre en œuvre les dispositions de la Convention de manière transversale : pour chaque politique menée doit se poser au préalable la question de l'accès de tout un chacun aux bénéfices qui en résulteront. Santé, sport, logement, emploi, accessibilité de l'espace public … : toutes les sphères du vivre ensemble sont concernées.

Pour progresser en ce sens, Ecolo propose que les administrations concernées jouent également un rôle de sensibilisation des autres administrations et des services généraux (voir infra).

Proposition : Mettre les administrations publiques au service de la personne handicapée

Les démarches demandées aux personnes handicapées par l'INAMI, le Service public fédéral, l'AWIPH, l'Office de la Communauté germanophone pour les Personnes handicapées, le service PHARE et la COCOM peuvent être davantage facilitées et simplifiées, entre autres :

- en améliorant la coopération au sein des administrations, entre les administrations et avec les organisations privées ;

- en permettant une certaine souplesse et de la créativité dynamique dans les réponses apportées aux personnes handicapées ;
- en donnant une place centrale à l'écoute et à l'accompagnement des personnes handicapées ;
- en facilitant l'accès à l'administration via les nouvelles technologies de communication, tout en préservant le dialogue pour répondre en direct aux questions, interagir et s'assurer que l'information a bien été comprise ;
- en améliorant l'accès à l'information sur les aides existantes.

Il convient également de pallier d'urgence les fréquents problèmes d'accessibilité du SPF handicap. A titre d'exemple, le numéro d'appel 0800 devrait être fonctionnel toute la journée et les personnes handicapées devraient, à nouveau, pouvoir envoyer un courriel directement au service qui les concerne. A l'heure actuelle, elles doivent remplir un formulaire en ligne compliqué et non adapté. S'il importe de faciliter l'accès à l'administration via les nouvelles technologies de communication, il importe également de préserver le dialogue entre personnes, dialogue par lequel les questions-réponses, interactions et vérifications de bonne compréhension sont facilitées.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert des aides à la mobilité de l'Etat fédéral aux entités fédérées, Ecolo a été animé par le souci constant de ne pas complexifier les démarches des personnes handicapées. Ce transfert doit aujourd'hui permettre de concentrer en un seul endroit par entité les demandes d'aide et les solutions adaptées.

Ecolo souhaite enfin que le service PHARE, l'Office de la Communauté germanophone pour les Personnes handicapées et l'AWIPH sensibilisent et offrent leur collaboration aux autres administrations et services généraux afin de les aider à remplir correctement leur rôle vis-à-vis des personnes handicapées. Les obstacles actuels relèvent parfois d'un simple ressentiment qui peut être surmonté facilement pour découvrir que s'adapter aux personnes handicapées et intégrer leurs besoins dans les missions des services est non seulement souhaitable mais également possible.

Proposition : Impulser des politiques transversales et coordonnées au service d'un projet de vie

Mettre en œuvre une telle politique inclusive, transversale et coordonnée demande une mobilisation, tant de la part des intervenants de terrain que des acteurs publics. Pour ce faire, une conférence interministérielle permanente (CIM) existe et devrait assurer la cohésion, la complémentarité et le renforcement mutuel des dispositions légales, décrétales ou règlementaires relatives à l'aide, au soutien, à l'assistance ou à l'accompagnement des personnes handicapées. Cet outil est sous-utilisé. C'est pourquoi Ecolo propose que chaque Ministre compétent puisse convoquer la CIM lorsqu'il s'agit de discuter de nouvelles dispositions légales ou lorsqu'il perçoit des évolutions nécessaires dans les compétences croisées entre l'Etat fédéral et les entités fédérées.

Cette transversalité se veut à la fois horizontale au niveau d'une même entité - fédérale ou fédérée - et verticale, entre différents niveaux de pouvoir. Elle doit également être développée au sein même des administrations et entre les acteurs de terrain.

La création ou la poursuite de lieux de rencontre et de dialogue, tels que les conseils consultatifs bruxellois, doit permettre un échange sur les méthodes de travail, la déontologie … ainsi que la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs dans l'approche de chaque cas particulier. Il arrive, par exemple, que certaines personnes handicapées présentent également des troubles du comportement. Elles se situent ainsi à la croisée de plusieurs secteurs : santé mentale, aide sociale, enseignement, handicap. Partant, plusieurs niveaux de pouvoir et compétences interviennent. Il arrive encore trop souvent que ces personnes soient oubliées ou exclues, ou encore qu'elles soient accueillies dans des milieux peu adaptés à leur situation et à leurs besoins. Pour y remédier, une action politique et de terrain, transversale et coordonnée, est nécessaire. Dans cet exemple, cela peut passer par le recrutement d'agents spécialisés en santé mentale au sein des agences régionales, ou par des moyens humains ou financiers spécifiques pour les services

qui accueillent ces personnes afin d'assurer une bonne coordination avec les milieux de la santé mentale.

PRIORITE 3 : ASSURER UN REVENU DECENT

Proposition : Relever l'allocation de remplacement de revenu au-dessus du seuil de pauvreté[5]

Les personnes handicapées, comme bon nombre de personnes dépendantes de revenus de remplacement, sont de plus en plus contraintes de vivre dans la précarité, avec des revenus qui se situent souvent en-deçà du seuil de pauvreté, soit en-deçà de 1 000 € par mois.

C'est pourquoi Ecolo entend relever l'ensemble des allocations sociales, y compris les allocations de remplacement, au-dessus du seuil de pauvreté[6].

Proposition : Individualiser les allocations de remplacement de revenus et d'intégration

Actuellement, ce sont les revenus du ménage qui sont pris en considération pour la fixation de l'allocation de remplacement de revenus. Il en va de même pour l'allocation liée à la perte ou à la réduction d'autonomie. Ecolo propose de garantir l'allocation d'intégration indépendamment des revenus du conjoint et de ne plus la considérer comme un revenu soumis à l'imposition. A partir du moment où une personne est obligatoirement dépendante, elle ne peut, en effet, être pénalisée par un système qui lie l'allocation d'intégration aux revenus du ménage. Au-delà de l'allocation de remplacement de revenus, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou non, l'individualisation des droits s'impose[7].

Enfin, les allocations de remplacement de revenus doivent être assimilées, dans leurs modes de calcul et d'octroi, aux allocations de chômage, de manière à se substituer immédiatement à un revenu professionnel lorsque la situation d'une personne change.

Proposition : Permettre une adaptation rapide des allocations lorsque la situation des personnes handicapées évolue

Aujourd'hui, les délais d'adaptation des allocations dont peuvent bénéficier les personnes handicapées à la suite des changements de leur situation[8] sont tels que des difficultés financières peuvent s'ensuivre. Certaines personnes se retrouvent ainsi au CPAS. Par effet boule de neige, il arrive également que ces difficultés entraînent l'arrêt de la prise en charge des aides à domicile et des médicaments.

Le montant de l'allocation doit donc, le cas échéant, être adapté sans délai en fonction de l'évolution de l'activité de la personne handicapée.

---

[5] Le seuil de pauvreté est établi à 60 % du revenu médian, soit 1 000 €/mois pour un isolé. Pour plus d'informations au sujet des propositions d'Ecolo en matière de relèvement des allocations les plus basses, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[6] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens (53K0319).
[7] Pour plus d'informations au sujet des propositions d'Ecolo en matière d'individualisation des droits, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[8] Un changement de situation peut intervenir lorsqu'une personne reprend une activité après une interruption totale ou partielle, interrompt ou réduit son activité en raison de l'évolution de son handicap.

Proposition : Repenser l'aide matérielle et la rendre plus accessible

Pour Ecolo, il convient de privilégier la prise en compte du projet d'autonomie ou d'intégration de la personne plutôt que l'application rigide d'une nomenclature ignorant les besoins et le contexte de vie. Il n'y a pas de proportionnalité automatique entre le degré de handicap reconnu et le besoin en équipements permettant l'autonomie, le maintien à domicile et l'inclusion de la personne handicapée.

Il convient dès lors de vérifier, au moyen d'une étude de marché, que les montants accordés pour ces aides matérielles sont adaptés au coût de la vie et demeurent accessibles. La liste des aides doit, quant à elle, être revue en regard de l'évolution du matériel. L'octroi d'aides financières pour l'aménagement matériel de l'environnement de vie ou de travail peut, quant à lui, être assoupli et simplifié.

Le transfert de l'APA (allocation d'aide aux personnes âgées) et des aides à la mobilité vers les entités fédérée, offre une occasion d'étendre l'aide matérielle au plus de 65 ans. En effet, à ce jour, une personne dont le handicap apparaît après l'âge de 65 ans ne peut bénéficier des mêmes aides qu'une personne dont le handicap est apparu antérieurement[9].

De manière générale, Ecolo souhaite également revoir le système d'octroi des aides à l'autonomie, afin d'instaurer un système cohérent et accessible à toutes et tous.

A plus long terme, Ecolo propose de mettre en place une réelle assurance autonomie complémentaire aux dispositifs de solidarité existant au plan fédéral et régional. L'assurance-autonomie permettrait une redistribution, sous forme d'allocation mensuelle, aux personnes en état de dépendance. Sa gestion serait confiée aux interlocuteurs sociaux. A travers cette assurance autonomie, il s'agira de contribuer à rencontrer des besoins divers : aide à domicile (repas, présence, aide ménagère, soins non médicaux), hébergement en maison de repos, maintien de liens et de vie sociale ou de loisirs actifs, aménagement des lieux de vie, coûts liés à la perte d'autonomie ou encore soutien ponctuel aux familles et/ou proches assumant la charge d'un-e aîné-e ou d'une personne en perte d'autonomie[10].

PRIORITE 4 : GARANTIR UNE SOCIETE ACCESSIBLE A TOUTES ET TOUS

L'accessibilité des personnes handicapées est un droit fondamental reconnu par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit de l'un des objectifs à atteindre, mais surtout d'un pré-requis pour l'exercice d'autres droits. En son article 9, la Convention précise que les personnes handicapées doivent pouvoir vivre de façon indépendante et participer pleinement à tous les aspects de la vie et au développement de la société. Elle appelle les États parties à prendre des mesures appropriées pour que les personnes handicapées aient accès à tous les domaines de la vie en société, sur un pied d'égalité avec les autres citoyens, ainsi qu'à identifier et éliminer les obstacles et barrières à cette accessibilité.

Cette Convention a, par ailleurs, été ratifiée par l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne en 2011. Pour donner du corps à ce texte, l'Union européenne a adopté, dès 2010, une Stratégie européenne de dix ans en faveur des personnes souffrant de handicap. Le premier axe de travail est l'accessibilité des biens, des services, dont les services publics, et des dispositifs d'assistance. Il a ainsi été mis en place un « Access city Award » pour récompenser les villes et communes de plus de 50 000 habitants qui prennent des initiatives exemplaires visant à améliorer l'accessibilité dans l'environnement urbain.

Un acte européen d'accessibilité était attendu pour 2013 mais n'a pas encore été posé. Ecolo veillera à tous les niveaux, de l'Europe aux régions, à la concrétisation de cette programmation européenne pour faire de l'Europe un territoire sans entrave.

---

[9] Pour plus d'informations à ce sujet, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».
[10] Id.

Pour Ecolo, renforcer l'accessibilité pour les personnes handicapées, c'est renforcer l'accessibilité pour chacun.

Proposition : Placer les pouvoirs publics - et en particulier les pouvoirs locaux - au cœur d'une stratégie d'accessibilité

Les obstacles évidents pour les personnes à mobilité réduites doivent être éliminés et, dans certains cas, sanctionnés : trottoirs encombrés, stationnement sauvage, bordures trop élevées, escaliers impraticables dans les lieux publics, transports en commun inadaptés, phases trop courtes des feux aux passages piétons … L'accessibilité concerne les personnes handicapées mais également toute personne à mobilité réduite, les personnes âgées, voire les parents avec enfants en bas âge.

Les pouvoirs publics doivent poursuivre, sans relâche, leur mission de sensibilisation et doivent se poser en modèles, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments recevant du public : maisons communales, services à la population, lieux culturels ou de loisirs ….

Les pouvoirs locaux sont en première ligne en la matière. Ce sont, en effet, eux qui délivrent les permis d'urbanisme et assurent les services de proximité. Il s'agit donc de poursuivre le travail de sensibilisation et de formation à leur égard afin de rendre ces services accessibles.

Il existe en Wallonie et à Bruxelles des associations qui se sont spécialisées dans l'évaluation de l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments existant et qui formulent des recommandations pratiques pour les améliorer. Par ailleurs, il existe dans la plupart des communes des conseils consultatifs de personnes handicapées. Ecolo propose que ces personnes et associations ressources soient mobilisées avec des techniciens régionaux, via un observatoire public qui serait chargé d'identifier et de rassembler les différents « points noirs » au sein de l'espace public et de proposer des solutions techniques permettant de remédier aux problèmes qu'ils posent. Un agenda de réalisation des aménagements nécessaires sera alors élaboré et suivi dans sa réalisation par cet observatoire.

Il convient, en outre, d'assurer l'accessibilité tant physique que communicationnelle aux moments festifs, d'animations et de célébrations, en assurant, par exemple, la traduction en braille et en langue des signes des communications et interventions à destination du public.

Proposition : Faire appliquer les législations existantes et former les professionnels

Les législations existantes en matière d'accessibilité physique peinent encore trop souvent à être respectées. C'est toute la « chaîne » qui doit être sensibilisée : les Communes et services d'urbanisme, les auteurs de projets, les fonctionnaires délégués …

De même, les associations actives en matière d'accessibilité des personnes handicapées doivent assurer une fonction de conseil et d'aiguillage des projets et des politiques menées. A Bruxelles, le nouveau « décret inclusion » renforce cette mission associative.

Il s'agit aussi d'être attentif à ce que les mesures prévues lors de la conception de projet ne passent pas à la trappe lors de la phase de réalisation, lorsque des économies de dernière minute doivent être réalisées …

Enfin, Ecolo souhaite intégrer dans les formations des « concepteurs de l'espace public » (architecture, travaux publics, urbanisme, architecture d'intérieur, design, gestion des espaces publics …) une approche des fondements de l'accessibilité.

Proposition : Rendre les services d'urgence accessibles à chacun

Tous les services de police doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Il s'agit d'une question d'accessibilité physique des lieux mais aussi de formation du personnel aux différentes formes de handicap, en particulier au handicap mental.

Il convient également de mettre en œuvre la législation fédérale visant à permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'envoyer un sms en cas d'urgence, puisqu'il leur est impossible de recourir à l'appel téléphonique. Le processus patine depuis plusieurs années et doit impliquer concrètement les personnes sourdes et malentendantes dans la concrétisation technique de ce mode d'alerte.

L'ensemble des services d'urgence doit également être formé aux spécificités des personnes vivant un handicap.

Proposition : Faciliter les déplacements en transports publics

Un certain nombre de démarches significatives ont été accomplies pour faciliter l'accès aux transports publics. L'accessibilité des gares et trains de la SNCB et la définition de normes d'accessibilité ou d'information au public en Wallonie ont, par exemple, été renforcées. Au rythme actuel des livraisons des nouveaux bus TEC, systématiquement équipés de manière à les rendre accessibles, tous les autobus du groupe devraient être accessibles à l'horizon 2015-2016.

Il convient de poursuivre l'action en ce sens, notamment afin d'étendre les facilités d'accès des personnes à mobilité réduite au matériel roulant et aux sites d'embarquement et d'améliorer les procédures d'aide à l'embarquement.

Cette accessibilité doit être pensée dès la conception des projets et des plans, et ce de manière obligatoire et non optionnelle.

Le futur observatoire de l'accessibilité des personnes handicapées proposé par Ecolo devrait être systématiquement consulté dès les prémices d'un projet de rénovation ou de construction d'une gare ou d'un point d'arrêt et permettre d'éviter des aménagements inadéquats.

Le transport spécialisé – tant collectif qu'individuel – doit également être accessible matériellement et financièrement aux personnes à mobilité réduite, dans des horaires adéquats et en limitant autant que possible les contraintes liées au fait de devoir le réserver longtemps à l'avance.

Enfin, les changements de voies dans les gares doivent être annoncés de manière visuelle afin de permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'en prendre connaissance.

Proposition : Résoudre les problèmes d'accessibilité à la traduction gestuelle

En Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo se mobilise depuis de nombreuses années afin que la culture et l'audiovisuel soient accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Outre la traduction en langue des signes des journaux télévisés, Ecolo estime indispensable d'organiser la traduction des débats de société diffusés en direct, le sous-titrage des émissions enregistrées ainsi que la diffusion de films avec sous-titrage et audio-description. Développer le sous-titrage et l'audio-description permettrait en outre de créer de l'emploi et de soutenir la création artistique audiovisuelle. L'audio-description doit aussi être omniprésente au sein des musées et des expositions.

Au-delà de l'accès à la culture, il importe que chaque personne sourde puisse bénéficier de l'aide en interprétariat dont elle a besoin dans sa vie quotidienne et à l'occasion d'événements auxquels elle souhaite participer. Pour cela, Ecolo propose de tenter de pallier le manque d'interprètes en langue des signes en soutenant l'organisation d'un master en interprétariat en langue des signes et en reconnaissant un statut d'interprète au niveau fédéral, tel que les associations d'interprètes de tous

le pays l'appellent de leurs vœux. Cela peut également passer par l'agrément en Wallonie de plusieurs services d'interprétation en langue des signes pour éviter le monopole d'un seul service.

Proposition : Renforcer l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs (y compris le patrimoine classé)

Pour que les personnes handicapées puissent participer à la vie culturelle, sportive et avoir des loisirs, il faut leur en garantir l'accès. Il s'agit d'une accessibilité physique des différents lieux, mais également de l'accessibilité aux sites internet, aux guichets, à l'information, etc. Les nombreuses associations actives dans ce domaine constituent des ressources essentielles pour améliorer la situation. A titre d'exemple, Ecolo propose que les subsides attribués aux festivals, aux événements culturels et sportifs soient conditionnés au respect de conditions d'accessibilité.

Proposition : Soutenir l'accès de toutes et tous aux technologies de l'information et de la communication[11]

Les technologies de l'information et de la communication occupent une place grandissante dans nos environnements de vie. Il s'agit ainsi de communiquer avec les proches, les collègues, d'organiser la vie quotidienne, d'accéder aux loisirs, à la culture, à la vie citoyenne, à l'information. Elles impliquent aussi de pouvoir s'en servir. C'est pourquoi, la personne handicapée, au même titre que tout autre citoyen et quel que soit son handicap, doit également pouvoir s'approprier l'outil informatique via des formations adéquates.

Au-delà, pour Ecolo, il s'agit d'assurer aux personnes en situation de handicap un accès égal au monde virtuel. Cela passe, par exemple, par la généralisation de l'accès Easysurfer pour tous les sites des services publics.

PRIORITE 5 : PROMOUVOIR LA PARTICIPATION A LA VIE DEMOCRATIQUE, SOCIALE, CULTURELLE ET AFFECTIVE

Proposition : Favoriser l'ouverture des lieux destinés à tous les citoyens aux personnes handicapées

Pour que les personnes handicapées puissent participer à toutes les dimensions de la vie sociale et culturelle, il faut qu'elles soient bien reçues dans l'ensemble des lieux qui accueillent ce type d'activité (bars, discothèques, musées, cinémas, hôtels, etc.). Pour permettre l'inclusion des personnes handicapées dans ces lieux, chaque citoyen a un rôle à jouer.

A l'instar de la RBC, la Wallonie doit prévoir, dans les missions de certaines associations du secteur de l'aide aux personnes handicapées, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société aux spécificités du handicap et à la différence. De même, des services de loisirs inclusifs doivent permettre de soutenir les personnes handicapées dans leurs recherches d'activités de loisir.

Proposition : Garantir l'accès au droit de vote

L'accessibilité du vote, des informations préélectorales jusqu'à l'annonce du scrutin, concerne tous les citoyens et citoyennes et doit être garantie par :

---

[11] Pour plus d'informations au sujet des propositions d'Ecolo en matière de nouvelles technologies, voir Chapitre « Technologies de l'Information et de la Communication ».

- un accès à l'information : Ecolo propose de rendre les convocations lisibles et compréhensibles par les personnes aveugles ou malvoyantes ainsi que par les personnes qui ont des difficultés de compréhension à la lecture. A ce jour, l'aide d'une tierce personne doit être sollicitée pour la lecture ou la compréhension des convocations ;
- des documents en « facile à lire » et en braille, notamment pour les procédures de vote, les convocations électorales ainsi que l'affichage, les instructions et le fléchage dans les bureaux de vote. Le « facile à lire » utilise des phrases simples, courtes, des formules claires, des caractères lisibles … Il s'agit là d'un enjeu démocratique qui dépasse le seul cadre des personnes en situation de handicap ;
- un accès aux bureaux de vote et aux isoloirs à toutes les personnes à mobilité réduite. Pour l'instant, seul un bureau sur cinq est équipé d'un isoloir adapté. Des aires de repos doivent, par ailleurs, être prévues pour les personnes marchant avec difficulté ;
- un vote en toute autonomie : les personnes aveugles ou malvoyantes doivent pouvoir voter de manière autonome dans les bureaux de vote électronique ;
- une sensibilisation des présidents de bureaux de vote et des assesseurs à l'accueil des personnes handicapées, à l'instar de ce qui se fait en Région bruxelloise. Une brochure d'information et de sensibilisation peut aussi être transmise à chaque commune, un accompagnateur externe peut soutenir et encadrer ce processus.

Proposition : Prendre en compte la vie affective et sexuelle

Pour Ecolo, la notion de prise en charge de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées doit être intégrée dans les projets des établissements et des services accueillant, encadrant ou hébergeant des personnes handicapées.

Ecolo souhaite la mise sur pied d'un comité de référence dont les missions seraient d'émettre des avis sur les aspects éthiques relatifs à l'intervention d'un tiers dans la prise en charge de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées au sein des centres et services, et d'assurer une réponse à des demandes relatives à des situations individuelles.

Par ailleurs, à l'instar du centre existant en Région bruxelloise, un centre de ressources doit être créé en Wallonie, en lien étroit avec ce comité de référence. Il aurait pour missions la collecte et le traitement des données (nationales et internationales), la mise à disposition d'outils et de formations, ainsi que l'organisation d'échanges de pratiques entre professionnels.

Ecolo propose, enfin, qu'une réflexion approfondie soit menée au sujet de la notion d'assistant sexuel afin d'en donner une définition claire et consensuelle. Cette question doit être traitée comme l'une des facettes de la question de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

Proposition : Valoriser l'expression artistique des personnes handicapées

Les initiatives visant à faciliter des partenariats pour offrir des lieux d'expression et de création spécifiques et mixtes dans les différentes disciplines artistiques doivent être poursuivies au niveau de la culture et des affaires sociales.

De plus, la protection des droits des artistes ayant un handicap doit être renforcée pour, à la fois, valoriser leurs réalisations et protéger l'exploitation potentielle de leurs œuvres par des tiers.

Enfin, Ecolo estime que les programmations des institutions culturelles subventionnées pourraient prévoir des partenariats avec des centres de création et d'expression adaptés afin que cet art soit intégré dans les abonnements et programmes accessibles à tous les amateurs de culture. Une démarche qui se justifie d'autant plus que la qualité des programmations d'art différencié est reconnue en Belgique.

PRIORITE 6 : FAIRE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI DES VOIES D'INCLUSION

Proposition : Développer l'offre scolaire, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé

Chaque enfant en situation de handicap doit bénéficier d'un projet éducatif et scolaire individualisé, qu'il soit scolarisé dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. A cette fin, les écoles spécialisées et les équipes éducatives doivent être soutenues, tandis que les écoles ordinaires et spécialisées doivent être encouragées à travailler en synergie les unes avec les autres, en particulier pour faire bénéficier l'enseignement ordinaire de l'expertise acquise au sein de l'enseignement spécialisé.

Le décret « intégration »[12] a permis d'augmenter le nombre d'enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire et de les faire bénéficier d'un accompagnement plus adapté. Néanmoins, des freins subsistent à l'intégration effective dans l'enseignement ordinaire : les préjugés, le coût, le transport, un certain cloisonnement entre les deux types d'enseignement …

Pour y remédier, Ecolo propose :

- de mieux organiser la communication entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé ;
- de permettre, tant au Centre PMS chargé de la guidance dans l'école d'enseignement ordinaire qu'au Centre PMS de l'école d'enseignement spécialisé, de suivre un même enfant en projet d'intégration. « Comptabiliser » un tel suivi des deux côtés devrait ainsi permettre de dégager du temps au sein des Centres PMS pour la coordination des projets d'intégration entre les différents acteurs (scolaires ou extrascolaires) impliqués, la famille et l'enfant, et pour accompagner davantage la transition, parfois difficile, entre l'enseignement primaire et secondaire ;
- de soutenir et de renforcer la capacité d'action des partenaires de l'aide à l'intégration, notamment les Services d'aide précoce (SAP), les Services d'accompagnement (SA) et les Services d'aide à l'intégration (SAI), dont l'expertise en matière de handicap permet de préparer et de suivre le projet d'intégration au sein d'une école ordinaire ou spécialisée ;
- d'intégrer, à la réflexion sur l'allongement de la formation initiale des enseignants, une ouverture à l'enseignement spécialisé et une formation à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. Il en va de même pour la formation continue des enseignants déjà en place ;
- d'encourager et de donner les moyens aux écoles qui s'adressent aux personnes handicapées physiques de type 4 de mettre en œuvre le « décret intégration » et ainsi permettre à leurs élèves de fréquenter un établissement de l'enseignement ordinaire ;
- de répondre autrement aux besoins des élèves du primaire en difficulté d'apprentissage que par l'orientation de facto vers l'enseignement spécialisé (de type 8 en particulier). L'enseignement spécialisé de type 8 s'adresse aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage et du développement du langage mais s'apparente aujourd'hui davantage à une filière de relégation. Les tests d'orientation doivent être objectivés et ne pas introduire de biais socio-économiques ou culturels afin de ne pas orienter vers l'enseignement spécialisé de type 8 des élèves issus de milieux fragilisés ou ayant des difficultés en français en raison de leur origine. L'enseignement ordinaire doit renforcer la remédiation immédiate et mettre en place des stratégies éducatives afin que seuls les élèves qui rencontrent effectivement des troubles de l'apprentissage bénéficient d'un enseignement spécialisé.

[12] Ce décret instaure un mécanisme où un enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé mais suit les cours dans l'enseignement ordinaire tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique par des professionnels de l'enseignement spécialisé.

Ecolo veut travailler en ce sens avec les équipes éducatives, les acteurs extrascolaires et les Centres PMS, notamment via la formation initiale et continuée des enseignants ;

- de prévoir des aménagements raisonnables dans les écoles ordinaires afin de permettre le libre choix d'école à chaque parent, que leur enfant soit en situation de handicap ou non.

Dans une optique d'enseignement inclusif, le Décret intégration est donc une bonne première étape mais il faut aller plus loin. Les écoles ordinaires doivent être partie prenante de l'inclusion en disposant d'infrastructures accessibles, de matériel pédagogique adapté aux particularités de leurs élèves et d'équipes éducatives formées aux spécificités du handicap.

Enfin, une attention particulière sera portée à la langue des signes, langue reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ecolo souhaite un renfort important tant au niveau de la formation que de la reconnaissance des expériences d'intégration scolaire menées dans l'ordinaire.

Proposition : Favoriser la formation professionnelle « inclusive », aux côtés des personnes valides

Les universités, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les organismes qui dispensent des formations professionnelles et des formations continues ont un rôle déterminant à jouer dans l'inclusion des personnes handicapées. Comme pour les personnes valides, le passage de l'école vers le monde du travail est un moment-clé.

Un des obstacles souvent rencontré par les personnes handicapées à la recherche d'un emploi est le fait qu'elles sont souvent peu qualifiées. Pour y remédier, le « décret inclusion » prévoit la mise en place, à Bruxelles, de nouveaux services pour aider les personnes handicapées à disposer des pré-requis nécessaires pour suivre une formation professionnelle aux côtés de personnes valides, et pour assurer un accompagnement individuel au cours de la période de formation. Il convient de pérenniser ces services en Wallonie également. Par ailleurs, les centres de formation professionnelle et le Forem doivent être sensibilisés et formés à la question du handicap.

Enfin, pour favoriser un meilleur accès aux formations professionnelles tant à Bruxelles qu'en Wallonie, il est également indispensable de travailler en bonne collaboration avec le Fonds Social Européen, qui soutient la formation professionnelle.

Proposition : Augmenter le nombre d'emplois adaptés de qualité et lutter contre les discriminations à l'embauche

Parce qu'ils sont moteurs de changement, l'ensemble des services publics doivent avant toute autre chose respecter les quotas prévus par loi, décret ou ordonnance. Les sanctions prévues en cas de non-respect doivent être appliquées. Par exemple, dans les services publics fédéraux, depuis janvier 2013, les personnes porteuses d'un handicap qui réussissent un examen d'entrée dans la fonction publique fédérale peuvent demander à être inscrites dans une réserve spécifique. Cette liste semble toutefois peu consultée.

Les services publics doivent aussi favoriser indirectement l'emploi des personnes handicapées en faisant appel aux services proposés par les entreprises de travail adapté (ETA). De nombreuses ETA wallonnes et bruxelloises offrent des services utiles, de qualité et compétitifs par rapport aux autres entreprises (services d'impressions et de scanning de documents, service traiteur, service d'entretien des espaces verts …). En utilisant certaines clauses sociales lorsqu'ils passent des marchés publics, les services publics peuvent faire prioritairement appel aux services d'une ETA. Il s'agit là d'une belle opportunité pour montrer l'exemple en matière d'inclusion des personnes handicapées.

A compétences égales, la candidature d'une personne handicapée pour un emploi rémunéré « ordinaire » doit être sur un pied d'égalité avec les autres candidatures, sans discrimination ni mise à l'écart a priori :

- Cela implique de poursuivre et d'approfondir le travail d'information et de sensibilisation à destination des employeurs, tant pour lever les préjugés que pour faire connaître les aides disponibles. Il convient aussi d'intensifier les campagnes présentant les possibilités d'aménagements raisonnables du poste de travail. C'est aussi et déjà dans les cursus des formations en gestion ou de celles organisées par les Classes Moyennes que l'information sur ces aides à l'emploi doit être disponible ;
- En parallèle, il convient de valoriser l'expérience et le vécu, souvent positifs, de chefs d'entreprises qui travaillent avec des personnes handicapées ;
- Les aides à l'emploi existent et ne demandent qu'à être davantage utilisées. Elles peuvent, par exemple, prendre la forme d'une sensibilisation, d'une formation des collègues du travailleur handicapé, d'une intervention dans la rémunération et les charges sociales du travailleur handicapé ou dans les frais liés à l'aménagement du poste de travail ;
- Il s'agit aussi de considérer les services d'accompagnement comme des partenaires qui accompagnent à la fois la personne handicapée, l'employeur et les collègues, de manière à ce que chaque partie se sente soutenue et à ce que la qualité d'une telle démarche collective soit assurée.

Il s'agit enfin de disposer de données fiables sur l'emploi des personnes handicapées. La Belgique est, en effet, régulièrement épinglée par les instances internationales pour son manque de statistiques quant à l'emploi des personnes handicapées. Une fine connaissance de la situation est pourtant indispensable pour évaluer les résultats des politiques d'emploi et d'aide aux personnes handicapées qui sont menées sur notre territoire.

Proposition : Aménager les temps de travail et la fin d'activité professionnelle

Ecolo propose de permettre aux personnes handicapées qui le souhaitent de bénéficier au-delà de 50 ans (ou d'un seuil prenant en considération le nombre d'années d'activité) d'un régime de pension anticipée, tenant compte d'éléments tels que le degré et la nature du handicap, le nombre d'années d'activité professionnelle prestées avec ce handicap et l'évaluation médicale des capacités physiques de la personne.

Par ailleurs, Ecolo propose de mettre en place une organisation du temps de travail avec des aménagements raisonnables adaptés aux caractéristiques des travailleurs handicapés, tels que des aménagements de l'horaire ou du régime de travail (arrivée tardive qui évite les transports aux heures de pointe, pause de midi plus longue …) sans perte de droits et de revenus pour le travailleur et sans surcoût pour l'employeur.

Au sein des ETA wallonnes et bruxelloises, il s'agit d'encourager la mise en place de dispositifs de maintien au travail destinés aux travailleurs handicapés vieillissants. Ils ont pour objectifs d'apporter un encadrement spécialement attentif aux difficultés rencontrées par ces travailleurs et de permettre la mise en œuvre d'aménagements raisonnables pour le maintien dans l'emploi (réduction du temps de travail, modification de certaines tâches …).

Proposition : Soutenir les entreprises de travail adapté et les réorienter vers leur public initial

Les entreprises de travail adapté souffrent particulièrement de la crise et des délocalisations. Face aux difficultés économiques, ces entreprises peuvent être tentées d'engager les travailleurs les plus rentables, poussant ainsi hors de l'emploi un nombre croissant de personnes handicapées qui pourraient pourtant travailler.

Des incitants doivent être mis en place pour éviter cette tendance. En Région bruxelloise, les ETA peuvent être aidées financièrement pour mettre en place des dispositifs d'accueil destinés à soutenir les nouveaux travailleurs, de pair avec les dispositifs de maintien au travail mentionnés ci-dessus. Ecolo souhaite que la Wallonie embraye dans le même sens.

Par ailleurs, certaines ETA se sont orientées vers de nouvelles filières d'activités, souvent dans le créneau de l'économie verte, créant ainsi de nouveaux débouchés, de nouveaux emplois plus diversifiés et davantage ouverts aux handicaps plus lourds. Il importe de soutenir les ETA dans ces reconversions et d'utiliser les possibilités existantes dans les législations relatives aux marchés publics pour leur confier des missions en partenariat avec d'autres entrepreneurs.

PRIORITE 7 : SOUTENIR LES PROCHES DES PERSONNES HANDICAPEES ET LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

Proposition : Soutenir les aidants proches

Alors que le nombre de personnes dépendantes est en augmentation constante, la fonction de l'aidant proche n'est pas suffisamment reconnue et soutenue en Belgique. Ainsi, ces personnes aidantes ne reçoivent-elles aucun soutien pour leur permettre de faire face à des charges familiales accrues tout en essayant au mieux de continuer à mener une vie sociale, professionnelle et culturelle normale. Or il s'agit souvent d'un choix imposé par la vie, une sorte de volontariat contraint.

Afin que la fonction d'aidant proche devienne moins contraignante, il convient d'agir à plusieurs niveaux:

- élargir l'offre d'aides à domicile et l'offre d'accueil des personnes en situation de grande dépendance ;
- rendre plus accessible l'assistance externe à domicile, tant matériellement que financièrement ;
- accorder une véritable reconnaissance à l'aidant familial et à son rôle ;
- supporter les associations de soutien aux aidants proches.

En effet, le maintien à domicile d'une personne handicapée, a fortiori de grande dépendance, demande une grande disponibilité et entraîne, dès lors, bien souvent, une interruption de carrière et, partant, une diminution des revenus du ménage ainsi qu'une perte de relations professionnelles et sociales. Même pour une durée déterminée, un tel accompagnement entraîne un risque de sortie du système de protection du travail et de perte de droits, essentiellement dus à l'absence de reconnaissance de telles situations.

Pour répondre à cela et prévenir l'épuisement physique, moral et financier des aidants, Ecolo entend mettre en place un cadre légal qui reconnaît le statut d'aidant proche[13]. Il s'agit ainsi d'ouvrir des droits similaires au congé parental, d'accorder une flexibilité au travail, de prévoir une assimilation de la période passée auprès du proche dans le calcul de la pension, de permettre la dispense de recherche d'emploi durant cette même période si l'aidant proche est au chômage, etc. Cette proposition prévoit également la possibilité qu'une personne soit aidée par deux aidants proches afin que ces derniers puissent continuer à travailler à temps partiel et maintiennent ainsi une activité extérieure et un réseau relationnel. Cette proposition devrait également permettre une meilleure répartition des rôles entre les hommes et les femmes d'une même famille, rôle essentiellement rempli par les épouses, filles, mères ou sœurs aujourd'hui.

Ecolo propose également que les entités fédérées organisent et subventionnent les associations de soutien aux aidants proches, afin d'accompagner les aidants dans leur fonction et de lutter contre leur sensation d'isolement, par des formations et des lieux d'écoute et de partage de ce que chacun vit.

---

[13] Ecolo a déposé une proposition de loi établissant un cadre légal pour la reconnaissance d'un statut d'aidant proche et pour un maintien de leurs droits sociaux, élaboré en collaboration avec les services de soutien aux aidants proches (53K1399).

Enfin, la personne aidée doit, elle aussi, pouvoir faire appel à un tiers dans cette relation particulière avec l'aidant proche, afin que ses désirs personnels soient respectés. En effet, la relation aidant-aidé est une relation difficile qui demande beaucoup de temps et d'énergie. Les risques de maltraitance et de souffrance, tant pour la personne aidée que pour l'aidant, ne sont donc pas négligeables et doivent être anticipés.

Proposition : Renforcer la formation initiale et continue ainsi que le soutien aux professionnels

Beaucoup d'exigences sont adressées aux professionnels de l'aide aux personnes handicapées. Ils doivent être à l'écoute et au service des personnes handicapées, co-construire les projets de vie avec les personnes et les familles.

Il convient, dès lors, de leur assurer des temps d'analyse de leur travail, d'échanges interactifs sur leurs pratiques, leurs difficultés, leurs projets et leurs désirs d'innovation. A cette fin, des échanges de travailleurs entre services et institutions peuvent être organisés, ainsi que des moments de ressourcement collectifs où sont rassemblés, autour d'un même intérêt, des travailleurs issus de différentes structures.

Les compétences sociales et liées à l'écoute sont aussi au cœur des métiers du handicap. La formation initiale ou continuée, les éventuelles procédures d'agréation liées à certains métiers ou encore les conditions d'agrément des organismes ou associations doivent intégrer cette dimension.

D'autres professionnels, au sein de services non spécialisés (hôpitaux, services d'aide aux familles, gardes-malades), travaillent régulièrement avec des personnes handicapées et devraient également être formés et sensibilisés, dans le cadre des spécificités propres à chaque métier. A Bruxelles, les Services de formation aux spécificités du handicap peuvent y contribuer et pourraient intervenir lors de la formation des futurs infirmiers, par exemple.

Proposition : Renforcer le travail en réseau et créer des passerelles entre les métiers

Pour donner les meilleures chances aux personnes handicapées de développer leur autonomie, les solutions qui leur sont proposées doivent être élaborées et mises en œuvre collectivement. Ainsi, il est essentiel que l'ensemble des acteurs qui entourent la personne se parlent et se connaissent.

Proposition : Encadrer et financer l'émergence de nouveaux métiers

L'évolution démographique et le vieillissement de la population, y compris la population en situation de handicap, entraînent l'apparition de nouveaux métiers en réponse à des demandes et besoins nouveaux. Il en va ainsi de l'accompagnement et des soins à domicile, de la santé, de l'assistance à l'autonomie, des loisirs, d'études et d'apprentissages spécifiques, d'activités sportives …

Il y a un formidable défi à relever pour faire de ces nouveaux métiers des métiers attractifs, exercés dans des conditions sociales, financières et statutaires intéressantes. Ils doivent être valorisés, accessibles grâce à des formations spécifiques et doivent privilégier le travail pluridisciplinaire, en équipe, en réseau, en collaborations multiples.

TABLE DES MATIERES

PERSONNES HANDICAPEES
Une société inclusive

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ÉTAT DES LIEUX 1
UNE APPROCHE INCLUSIVE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 3

PRIORITES ET PROPOSITIONS POLITIQUES 3

PRIORITE 1: Permettre à chaque personne handicapée de trouver un lieu de vie adapté a son projet 3

Proposition : Soutenir et renforcer l'accompagnement quotidien pour maintenir ou développer l'autonomie 3

Proposition : Étendre et diversifier l'offre de logement inclusif, de logement accompagné et d'aide à la vie journalière 4

Proposition : Rencontrer les besoins de places en institutions pour les personnes les moins autonomes 4

Proposition : Étendre l'offre de répit 5

Proposition : Rencontrer les besoins spécifiques des personnes à double diagnostic 5

PRIORITE 2 : Placer la personne handicapée au centre des préoccupations des pouvoirs publics 6

Proposition : Assurer l'égalité des droits 6

Proposition : Mettre les administrations publiques au service de la personne handicapée 6

Proposition : Impulser des politiques transversales et coordonnées au service d'un projet de vie 7

PRIORITE 3 : Assurer un revenu décent 8

Proposition : Relever l'allocation de remplacement de revenu au-dessus du seuil de pauvreté 8

Proposition : Individualiser les allocations de remplacement de revenus et d'intégration 8

Proposition : Permettre une adaptation rapide des allocations lorsque la situation des personnes handicapées évolue 8

Proposition : Repenser l'aide matérielle et la rendre plus accessible 9

PRIORITE 4 : Garantir une société accessible à toutes et tous 9

Proposition : Placer les pouvoirs publics - et en particulier les pouvoirs locaux - au cœur d'une stratégie d'accessibilité 10

Proposition : Faire appliquer les législations existantes et former les professionnels 10

Proposition : Rendre les services d'urgence accessibles à chacun 11

Proposition : Faciliter les déplacements en transports publics 11

Proposition : Résoudre les problèmes d'accessibilité à la traduction gestuelle 11

Proposition : Renforcer l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs (y compris le patrimoine classé) 12

Proposition : Soutenir l'accès de toutes et tous aux technologies de l'information et de la communication 12

PRIORITE 5 : Promouvoir la participation à la vie démocratique, sociale, culturelle et affective 12

Proposition : Favoriser l'ouverture des lieux destinés à tous les citoyens aux personnes handicapées 12

Proposition : Garantir l'accès au droit de vote 12

Proposition : Prendre en compte la vie affective et sexuelle 13

Proposition : Valoriser l'expression artistique des personnes handicapées 13

PRIORITE 6 : Faire de l'enseignement, de la formation et de l'emploi des voies d'inclusion 14

Proposition : Développer l'offre scolaire, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé.....14
Proposition : Favoriser la formation professionnelle « inclusive », aux côtés des personnes valides.....15
Proposition : Augmenter le nombre d'emplois adaptés de qualité et lutter contre les discriminations à l'embauche.....15
Proposition : Aménager les temps de travail et la fin d'activité professionnelle.....16
Proposition : Soutenir les entreprises de travail adapté et les réorienter vers leur public initial 16
PRIORITE 7 : Soutenir les proches des personnes handicapées et les professionnels du secteur 17
Proposition : Soutenir les aidants proches 17
Proposition : Renforcer la formation initiale et continue ainsi que le soutien aux professionnels.....18
Proposition : Renforcer le travail en réseau et créer des passerelles entre les métiers 18
Proposition : Encadrer et financer l'émergence de nouveaux métiers 18

Redéploiement économique

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Un redéploiement économique et industriel écologique, créateur d'emplois

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Même avant la crise économique et financière qui sévit depuis 2008, la croissance annuelle du PIB avait décéléré drastiquement depuis la fin des Trente Glorieuses. De plus, l'augmentation des prix des matières premières au cours de la première décennie de ce siècle a renversé la tendance de diminution des prix observée pendant les 100 années précédentes. Avec l'épuisement des écosystèmes dont on estime que 60 % sont fortement diminués, c'est un signe que certaines limites biophysiques de la planète commencent à être atteintes, voire sont déjà dépassées. Les temps d'une croissance que l'on pensait infinie sont désormais révolus.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement[1] projette un triplement de la consommation de ressources au cours de la première moitié du XXIème siècle, ce qui correspondrait à un quadruplement des émissions globales de CO2, résultat bien plus important que le scénario le plus pessimiste modélisé jusqu'à présent par le GIEC. Cela signifie que si l'Humanité consomme actuellement 1,5 planète, au rythme actuel, elle en consommera 2 en 2030 et on grimperait jusqu'à 4,5 planètes en 2050[2].

Ainsi, selon des chercheurs, le XXIe siècle sera celui des pénuries et des pics : hormis le pétrole[3], le gaz naturel et le cuivre, des ressources aussi basiques a priori que le charbon, le fer et l'aluminium sont également concernées. Si les réserves actuelles doublaient pour une quelconque raison, le pic ne serait reporté que d'une trentaine d'années, soit d'une génération.

Les scientifiques estiment que l'homme peut encore émettre un volume de 565 gigatonnes de CO2 dans l'atmosphère d'ici 2050 pour rester dans le cadre d'une augmentation maximale des températures de +2°C. Toutefois, on sait que le carbone renfermé dans les réserves de gaz, de pétrole et de charbon dont des entreprises privées ou des pays comme le Venezuela ou le Koweït sont propriétaires est de … 2 795 gigatonnes. Dès lors, d'aucuns estiment à 40 % de chances que la communauté internationale parvienne à limiter ses émissions de gaz à effet de serre de sorte que la hausse de la température au cours de ce siècle soit limitée à +2°C[4].

L'horizon politique d'Ecolo pour la transition écologique

La tentation est grande d'ignorer ces signaux, par confort ou par lassitude. Pourtant, consommer mieux ou posséder moins de ressources peut aller de pair avec une vie prospère. De plus en plus de citoyennes et de citoyens en font l'expérience chaque jour, chacun à leur manière.

---

[1] UNEP, Decoupling, 2011.
[2] WWF (2012).
[3] Valero et Valero (Valero (Physical geonomics: Combining the exergy and Hubbert peak analysis for predicting mineral resources depletion, Resource, Conservation and Recycling, 2010)) qui s'appuient eux-mêmes sur d'autres études.
[4] Selon Nature and Climate Change (2012).

Une évolution de nos actuels modes de consommation et de production pour que la sphère économique tienne compte des limites de notre planète est en cours à petite échelle, elle devra s'étendre pour protéger les générations futures mais aussi les femmes et les hommes qui en éprouvent déjà aujourd'hui les conséquences : inondations, canicules meurtrières, déclin de la productivité agricole et hausse des prix des produits alimentaires, etc. Cette évolution exige de la clairvoyance, de l'audace et de l'innovation pour rompre avec les pratiques anciennes et en proposer de nouvelles en phase avec la transition indispensable.

Dans ce contexte, il s'agit de soutenir chaque citoyenne et chaque citoyen, travailleuse et travailleur, entreprise ou secteur engagés dans cette transformation.

Ecolo entend redéployer l'économie, et en particulier son tissu industriel, notamment en contribuant à sa relocalisation. Une nouvelle logique est à l'œuvre, en lieu et place du productivisme qui est à la source de l'épuisement des personnes et des ressources. Au cœur de cette logique, se trouve le concept de résilience, c'est-à-dire la capacité d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant, à récupérer un fonctionnement normal après une perturbation.

Dans ce cadre, Ecolo plaide pour le développement économique comme moteur de la prospérité pour toutes et tous, alliant meilleure qualité de vie et respect de l'environnement.

Garantir un tel développement économique revient à créer de l'emploi durable, notamment dans les secteurs économiques liés à l'environnement et à l'énergie ainsi qu'à renouveler au lieu d'épuiser en maîtrisant notamment la demande en énergie et en ressources naturelles et en amplifiant le rôle et la place du renouvelable.

Les lignes de force d'Ecolo pour la transition écologique de l'économie

Cette nouvelle prospérité doit se repenser hors des idées conservatrices qui ont montré plus d'une fois leurs limites. Elle passe par la mise en œuvre des priorités suivantes :

- Déployer une économie à la rencontre des défis sociétaux
- Promouvoir des modes de consommation innovants, locaux et durables
- Porter les régions, la Belgique et l'Europe à la pointe de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle
- Accompagner les entreprises dans la voie de la transition écologique de l'économie
- Anticiper les chocs sociaux et y faire face
- Se protéger des comportements sociétalement irresponsables
- Mettre les banques au service de la transition écologique et mettre fin au court-termisme des marchés financiers
- Encadrer le fonctionnement des entreprises multinationales et limiter la taille des grandes entreprises multinationales
- Réorienter les marchés à l'exportation
- Améliorer et approfondir le rôle des outils économiques publics, leurs modes de gestion et d'intervention
- Assurer le bon déroulement de la transition grâce à des indicateurs et processus décisionnels adéquats

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : DEPLOYER UNE ECONOMIE A LA RENCONTRE DES DEFIS SOCIETAUX

Proposition : Amplifier les Alliances Emploi-Environnement

Le concept d'Alliance Emploi-Environnement part du constat que la transition écologique représente un gisement essentiel d'emploi et de prospérité économique pour les économies qui sauront s'adapter le plus rapidement. L'idée de l'Alliance Emploi-Environnement est donc de stimuler les secteurs économiques les plus porteurs en termes de développement et d'emploi et de les soutenir dans leur transition vers plus de durabilité de manière à améliorer la compétitivité des entreprises locales et à développer l'emploi, y compris des publics peu qualifiés.

Pour ce faire, l'Alliance Emploi-Environnement propose une nouvelle dynamique de gouvernance, en ce sens qu'elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés (dont l'économie sociale) et associatifs autour d'actions concertées entre eux. Le projet est réellement innovant car il ne s'agit pas seulement de consultation et de participation classiques mais d'associer étroitement, dès le départ, toutes les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel de travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières vertes et sociales et la création d'emplois durables.

Pour Ecolo, la priorité ira donc à l'approfondissement des dynamiques actuellement en cours en Wallonie et à Bruxelles ou au lancement de nouvelles alliances emploi-environnement, dans les secteurs de la construction durable, de la gestion de l'eau, de la gestion des ressources et des déchets, de l'alimentation durable et de l'agriculture[5]. La transition de nouveaux secteurs économiques sera également stimulée pour répondre aux défis sociétaux cités plus haut. On pense par exemple à l'industrie créative et à l'aménagement des espaces publics.

Un autre outil central de politique industrielle est la politique des Pôles de compétitivité en Wallonie. Cette politique sera pérennisée et renforcée dans le sens de la transition, via notamment de nouveaux appels à projet « Développement durable » et le verdissement des pôles.

Proposition : Faire du secteur public un levier de transition exemplaire

Les pouvoirs publics de tous les niveaux de compétence constituent un acteur de poids dans l'économie belge. Les dépenses publiques constituent une part importante du PIB belge et l'effet levier de ces dépenses est important. Etant donné ses innombrables interconnexions avec les acteurs de l'économie, le potentiel d'exemplarité des pouvoirs publics en matière de transition écologique de l'économie est également gigantesque. Au niveau du conseil, des aides, et du relevé statistique notamment, les pouvoirs publics peuvent enfin jouer un rôle central en faveur de la transition. Il s'agit d'utiliser la « force de frappe » du secteur public pour dynamiser la transition.

A cette fin, il convient :

- De poursuivre le processus actuel de renforcement du caractère durable des marchés publics (clauses sociales et environnementales) ;
- De généraliser l'usage d'indicateurs complémentaires au PIB à tous les niveaux de pouvoir ;
- De mettre en place une véritable stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) afin que tous les fonds (trésorerie et placements, prises de participation publique, etc.) fassent l'objet d'un screening en matière de durabilité ;

[5] Pour en savoir plus sur l'Alliance Emploi-Environnement-Agriculture-Alimentation durable, voir Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

- De faire des pouvoirs publics, au travers de toutes leurs démarches, décisions et interactions avec les acteurs économiques, un facteur d'influence et d'exemplarité en faveur de la transition.

Proposition : Former les travailleurs de la transition

L'économie repose avant tout sur les travailleurs, leurs compétences, leur créativité et leur expertise[6].

La nécessaire transition écologique de l'économie sera donc l'œuvre d'une génération de travailleurs formés aux enjeux, aux outils d'analyse et aux techniques de la durabilité.

Afin de donner à la transition les moyens de son développement, il convient :

- De former, à tous les niveaux d'enseignement et dans toutes les disciplines, les travailleurs actuels et futurs aux savoirs et savoir-faire nécessaires ;
- Fournir de nouveaux outils et faire évoluer les formations des économistes académiques et des diplômés en sciences du management ;
- D'adapter toutes les formations et tous les métiers aux nouvelles compétences : architectes, ingénieurs civils, maçons, juristes, etc. ;
- D'assurer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins de formation et prévoir un accompagnement spécifique des travailleurs (au sens large) afin de répondre aux besoins et attentes liés aux nouveaux secteurs de transition ;
- De développer l'interdisciplinarité, la réflexion systémique, l'éthique de développement durable, la compréhension des technologies vertes et la créativité technologique et non-technologique.

PRIORITE 2 : PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION INNOVANTS, LOCAUX ET DURABLES

Proposition : Promouvoir les offres et les demandes de produits écologiques

Ecolo entend déployer une palette d'outils pour favoriser l'accès aux produits écologiques à un prix accessible :

- labels, campagnes de sensibilisation, assistance et conseil aux opérateurs économiques, etc. ;
- responsabilité du producteur et obligation de reprise, conventions sectorielles, primes à l'achat et autres incitants ;
- normes de produits et normes de qualité, étiquetage plus complet, réglementation de la publicité, etc.

Cela nécessite également le renforcement de la coordination institutionnelle, entre les Régions (compétentes en matières de politiques industrielles et pour les politiques environnementales sectorielles : déchets, eaux, sols …), le pouvoir fédéral (compétent en matière de mise sur le marché des produits et de fiscalité) et le niveau européen (s'occupant de la compatibilité des produits avec le marché intérieur européen).

---

[6] Voir également nos propositions du Chapitre « Emploi et Formation professionnelle ».

Proposition : Promouvoir les circuits courts à travers l'économie et l'Alliance emploi- environnement-agriculture-alimentation[7]

Par circuit court, il faut entendre un mode de production et de commercialisation qui vise à rapprocher le producteur du consommateur, tous secteurs confondus. Il s'agit donc d'une part de réduire le nombre d'intermédiaires afin d'assurer un revenu équitable au producteur et un prix juste au consommateur. La proximité relationnelle induite par le circuit court renforce la transparence de la filière, la traçabilité des produits, valorise le savoir-faire des producteurs, améliore la qualité des produits et des services et crée des liens de confiance entre producteurs et consommateurs, notamment sur le plan de la qualité. Le circuit court implique d'autre part une proximité géographique entre tous les acteurs, ce qui permet de réduire les impacts du transport et qui contribue à un environnement sain. Le circuit court prend en compte un objectif d'amélioration de la qualité de vie, de la santé et du bien-être, en s'appuyant entre autres sur le contexte environnemental pour créer des opportunités économiques. Le circuit court s'inscrit dès lors dans la voie des alliances emploi-environnement et du développement durable.

Si le circuit court connaît un franc succès ces dernières années notamment dans le domaine alimentaire, les initiatives sont encore souvent précaires et ne concernent qu'une faible proportion des échanges. Ecolo souhaite capitaliser sur ces expériences afin de déployer un ensemble d'actions structurées et ambitieuses pour faire du circuit court un moteur de la relocalisation d'une économie basée sur le contact et la confiance entre acteurs locaux.

Concrètement, Ecolo propose :

- De renforcer les acteurs et d'élargir les connaissances dans le domaine des circuits courts ;
- De favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée au niveau local grâce au développement de circuits courts :
    - Réorienter une partie de la production agricole vers des produits destinés à la consommation locale.
    - Soutenir les structures de production/transformation/distribution (soutien aux démarches de démarrage des activités en circuit court ; facilitation de l'accès aux outils financiers ; soutien au développement, fonctionnement et pérennisation des entreprises agro-alimentaires durables ; soutien au respect des normes sanitaires des structures en circuit court ; développement d'un réseau de coopératives publiques citoyens/agriculteurs ; soutien public aux initiatives locales de circuits courts).
    - Impliquer le secteur de la distribution dans la dynamique des circuits courts.
- De favoriser l'écoulement de productions locales/régionales dans des circuits de proximité (via les collectivités publiques et privées ; l'Horeca durable ; des incitants pour les produits locaux ; les événements ; etc.)
- Structurer une politique de signes officiels de qualité et de la qualité différenciée cohérente pour promouvoir les productions locales.

Proposition : Mieux encadrer la publicité commerciale

La publicité commerciale a pour objectif premier de faire vendre et d'inciter à la consommation de produits et services. Elle se trouve le plus souvent quasi par nature aux antipodes de la diffusion d'une information objective qui devrait guider les choix des citoyennes et des citoyens dans leur consommation. Elle peut aussi générer des attitudes et des comportements généralement contraires à la nécessité de réduire notre empreinte écologique.

[7] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

En outre, la publicité commerciale se fait globalement de plus en plus envahissante, aussi bien dans l'espace public qu'au-delà. Il convient d'inverser la tendance. D'une manière structurelle, Ecolo souhaite faire évoluer le Jury d'éthique publicitaire, composé de façon volontaire par les représentants des annonceurs, en une commission de régulation de la publicité. Celle-ci pourrait faire suspendre toute campagne publicitaire contrevenant aux balises proposées ci-dessous ou sur la base de plaintes de consommateurs. Outre la régulation générale (affichages publics, médias traditionnels …), une attention particulière devrait être accordée aux nouvelles formes de publicité (internet, diffusions massives de courriers électroniques …), à la défense de la vie privée et des espaces privés (publicités téléphoniques et toutes-boîtes, envois adressés …) et à la qualité de l'affichage relatif aux performances environnementales et aux caractéristiques éthiques des produits vendus.

Par ailleurs, Ecolo propose :

- de légiférer sur les conditions de l'emploi de termes publicitaires tels « respectueux de l'environnement, écologique, vert, durable » et ce afin de lutter contre le greenwashing, pratique qui consiste à présenter abusivement comme favorables à l'environnement ou la santé, des produits qui ne le sont pas ;
- d'étendre la liste des produits ne pouvant faire l'objet de publicité, aux produits présentant un impact négatif avéré sur l'environnement et la santé, sur la base de critères objectifs (présence de substances classées toxiques ou dangereuses, faible efficacité énergétique, émissions élevées de CO2, contradiction avec les programmes gouvernementaux tels que plans de maîtrise de l'énergie, politiques d'amélioration de la qualité de l'air, plan fédéral de réduction de l'usage des pesticides, de l'alcool ou du tabac …) ;
- de réguler la publicité à destination des enfants de moins de 12 ans, ainsi que l'utilisation de l'image d'enfants en tant que prescripteurs d'achats ;
- de mettre en œuvre, sous l'autorité de l'organe de régulation, une base de données des personnes qui souhaitent ne pas recevoir d'envois adressés ni faire l'objet d'un démarchage téléphonique ou par voie électronique ; de systématiser cette opportunité à l'ensemble des entreprises commerciales et d'en sanctionner les infractions ;
- d'interdire la publicité qui véhicule des stéréotypes pouvant mener à des comportements discriminants : sexisme, racisme, homophobie, xénophobie ;
- d'interdire la publicité qui vante des prestataires de services étrangers qui sont moins chers par le seul fait qu'ils contournent le droit social et les normes prévues dans les conventions collectives de travail (dumping social et salarial) ;
- d'élargir les zones d'interdiction et de restriction de la publicité dans l'espace public afin de mieux protéger notre cadre de vie.

Ecolo entend aussi porter le débat au niveau européen lorsque cela s'avère approprié (par exemple, si l'une des ambitions susmentionnées nécessite la révision d'une directive).

Proposition : Lutter contre l'obsolescence programmée

L'incorporation dans les produits de pièces plus fragiles calculées pour casser après un certain nombre d'utilisations, l'impossibilité de désassembler des pièces rendant impossible le remplacement de pièces cassées, l'adjonction de compteurs qui stoppent la machine sont autant d'exemples d'obsolescence programmée. D'autres mécanismes sont mis en œuvre pour obliger ou inciter le consommateur à racheter un produit, telles l'indisponibilité de pièces de rechange, la disparition des manuels de réparation et d'entretien ou encore, la mise sur le marché d'un nouveau modèle, rendant l'ancien démodé. Enfin, le consommateur peut être découragé de garder son appareil si le prix des réparations est prohibitif et/ou si les pièces de rechange sont quasiment aussi chères qu'un appareil neuf.

Pour Ecolo, le Service public fédéral Economie doit enquêter sur les cas d'obsolescence programmée qui lui sont exposés, afin d'établir si les entreprises qui s'adonnent à cette stratégie se rendent coupables de « pratiques commerciales déloyales ». Si tel est le cas, en vertu des règles de protection des consommateurs, les produits incriminés devront être retirés de la vente et les entreprises s'exposeront à des sanctions financières conformément à ce que prévoit la loi. La Commission européenne devrait soutenir ce genre d'initiatives dans les différents Etats membres, favoriser les échanges entre les administrations compétentes et veiller à retirer de la vente sur tout le territoire les produits incriminés.

Pour une liste de biens qui posent le plus de problèmes (matériel informatique, télévisions, aspirateurs, etc.), les entreprises productrices seront incitées à convenir d'un accord collectif de consommation les engageant à publier des informations sur la manière de réparer ou de recycler les produits dans un délai raisonnable. Ainsi, les fabricants et vendeurs devront :

- afficher la durée de vie ou d'usage des produits, ainsi que la présence éventuelle de compteurs bloquant ;
- fournir gratuitement aux consommateurs les moyens de passer outre la limite d'un tel compteur par la mise à disposition d'une procédure explicative par exemple ;
- disposer de pièces de rechange et déposer dans une banque de données des manuels d'entretien et de réparation, voire un plan de ces pièces pour les recréer, dans un délai de deux ans (durée de la garantie européenne) après la mise sur le marché. Les fabricants seraient responsables de la diffusion de ces informations. La banque de données serait accessible librement et gratuitement via un site internet.

Faute d'accord satisfaisant, Ecolo proposerait alors que le gouvernement agisse par la voie législative. Les producteurs pourraient être rendus responsables du traitement des déchets en aval de la consommation, afin de les inciter à favoriser la durabilité de leurs produits, l'éco-conception et la réparation.

Enfin, Ecolo propose de promouvoir une certification et un logo public « cradle to cradle[8] », et ce principalement au niveau européen et de privilégier ce critère dans les marchés publics.

Proposition : Repenser la localisation de l'activité économique[9]

Outre la définition d'un nouveau modèle économique, la question de la localisation de l'activité économique peut être traitée différemment en fonction du contexte urbain, périurbain ou rural. Si l'ensemble des secteurs économiques (production, transformation et services) doit pouvoir être présent en milieu urbain, les questions de disponibilité foncière (rareté des terrains) ou de cohabitation avec le voisinage (coexistence des fonctions) rendent les choses parfois difficiles. Les activités du secteur tertiaire (les bureaux et les services), qui représentent une part importante de l'économie et dont les incidences environnementales sont relativement faibles doivent par contre être prioritairement localisées dans les agglomérations existantes.

Ecolo défend un modèle économique préservant les espaces non urbanisables et promouvant l'activité économique en milieu urbain établissant des liens et des synergies avec les aires périurbaines. Cette approche implique bien entendu le développement de politiques ad hoc en matière d'aménagement du territoire, de mobilité durable, de logement, etc. lesquelles sont développées plus avant dans les chapitres thématiques du présent programme. Le dynamisme d'une ville résulte en effet de la mixité des fonctions qui permet, grâce à la présence simultanée de commerces, de restaurants, d'entreprises, de logements, etc., d'éviter les cités dortoirs et les rues vides après les heures de bureau.

---

[8] Le « cradle to cradle » fait référence aux principes de l'écoconception mais aussi à un concept d'éthique environnementale ou de philosophie de la production industrielle qui intègre, à tous les niveaux, de la conception, de la production et du recyclage du produit, une exigence écologique dont le principe est zéro pollution et 100 % recyclage.

[9] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Aménagement du territoire ».

Proposition : Promouvoir l'économie de la fonctionnalité

Ecolo entend soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans une « économie de la fonctionnalité ». L'économie de la fonctionnalité réfère aux produits tangibles et services intangibles conçus et combinés de manière à ce que, ensemble, ils satisfassent les besoins des consommateurs (partage de services). Les expériences étrangères démontrent que les gains se situent sur les plans tant environnemental qu'économique[10].

Ecolo propose que les gouvernements régionaux œuvrent à l'émergence, à la diffusion et à la généralisation graduelle de ces modèles économiques innovants par :

- un approfondissement des connaissances ;
- la réduction des risques de marché entravant ces modèles économiques ;
- la mise en place d'incitants ;
- la consultation des fédérations sectorielles sur le potentiel de ceux-ci.

Enfin, comme il s'agit de modifier le comportement des consommateurs, le gouvernement fédéral qui est en charge pour l'essentiel des politiques relatives à la consommation doit également soutenir ces transformations[11].

Proposition : Soutenir les monnaies complémentaires, avec le concours des outils économiques publics

Dans la perspective de renforcer la résilience du système monétaire à l'heure de la crise persistante de la dette souveraine en Europe, Ecolo entend soutenir les projets tendant à la création de monnaies complémentaires comme il en existe déjà des milliers dans le monde.

Pour Ecolo, ces monnaies complémentaires :

- doivent poursuivre des objectifs liés à l'amortissement des cycles conjoncturels, à l'inclusion sociale, à la promotion des démarches écologiques, à la relocalisation de l'économie ;
- peuvent émaner du monde de l'entreprise, de l'Union des Villes et Communes ou d'associations de citoyen(ne)s ;
- pourraient être soutenues via les outils économiques publics, et en premier lieu les invests, lesquels pourraient jouer un rôle important pour consolider la concrétisation de ces projets.

L'expérience suisse menée depuis 1934 avec les WIR démontre la portée et l'utilité que les monnaies complémentaires peuvent recouvrir, notamment en matière de stabilité de l'économie et de capacité de résilience par rapport aux économies voisines.

Depuis l'irruption de la crise financière, la question des monnaies complémentaires qui n'était jusque-là soulevée qu'au niveau des quartiers, voire des régions, connaît une nouvelle actualité. Ainsi, différentes propositions de développer des monnaies complémentaires au niveau de la zone euro ont vu le jour. Si un relatif consensus émerge pour répondre par ces instruments à la grande diversité des situations économiques des Etats membres et accélérer la sortie du tunnel, leurs modalités diffèrent parfois de façon substantielle en fonction de l'identité de l'émetteur, de la relation avec l'euro, des montants en circulation, etc[12].

Des fonds (dans le cadre du programme européen de recherche et innovation, Horizon 2020, par exemple) pourraient être dégagés afin de trouver un consensus et un soutien auprès des organisations de la société civile pour aboutir, à moyen terme, à un projet concret.

---

[10] Cf. notamment COWI, Innovative Business Models with Environmental Benefits », 2008 et US Environmental Protection Agency, "Green Servicizing" for a More Sustainable US Economy , 2009.
[11] Voir Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».
[12] Ludwig Schuster, Parallel currencies for the eurozone, Veblen Institute, 2013.

PRIORITE 3 : PORTER LES REGIONS, LA BELGIQUE ET L'EUROPE A LA POINTE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE

Proposition : Favoriser l'économie circulaire

Nos économies développées dépendent fortement d'un apport continu d'énergie et de matières à bas prix. Cette réalité physique est mésestimée par les économistes classiques. Les coûts de l'énergie et des matières ont augmenté plus vite ces dernières années que les coûts du travail.

Par ailleurs, les secteurs de l'énergie et des matières sont cruciaux pour la transition de l'économie. Ils représentent une part importante des économies développées dont tous les secteurs dépendent d'une manière ou d'une autre. Les externalités environnementales de ces secteurs sont massives et une action spécifique à leur profit peut générer rapidement de nombreuses améliorations environnementales et économiques.

Ecolo propose dès lors que les gouvernements fédéral et régionaux poursuivent une stratégie de soutien à l'économie circulaire, sur bases des expériences réalisées et en adaptant certaines législations existantes (éco-conception, réutilisation des déchets, etc.).

L'objectif majeur de l'économie circulaire est d'optimiser les flux d'énergie et de matières pour utiliser efficacement le minimum de ressources et réduire la production de déchets, tout en relocalisant une partie de l'économie. L'économie circulaire est un concept qui englobe (1) la réduction de déchets en amont par l'éco-conception des produits, (2) l'échange de ressources secondaires entre entreprises (l'écologie industrielle), (3) le remplacement de la vente de produits par la vente de services ou la location (économie de fonctionnalité – voir infra), peu génératrices de déchets, (4) le réemploi, (5) la réparation, (6) la réutilisation et enfin (7) le recyclage.

Ecolo propose que les gouvernements favorisent l'essor de l'économie circulaire, notamment en s'appuyant sur la méthode des Alliances Emploi-Environnement en s'assurant de la conscientisation, du soutien et des engagements des partenaires des secteurs publics, privés et non-marchand envers ces pratiques à plus-value sociale et environnementale.

Enfin, le gouvernement fédéral doit soutenir, auprès des autorités européennes, la nécessité d'accompagner les produits d'un « titre de passeport » telle qu'une « Déclaration Environnementale Produit » qui renseignerait la manière dont le produit et ses composants peuvent être recyclés.

Proposition : Concrétiser les démarches d'écologie industrielle

L'écologie industrielle vise à préserver les ressources limitées et à réduire les pressions sur l'environnement local et global en bouclant les flux de matières et d'énergie au sein du système de production d'un territoire, en substituant des ressources et en mutualisant des produits ou procédés[13]. Un certain nombre de parcs industriels ont réussi à mettre en œuvre avec succès ce genre de démarches[14].

---

[13] C. Harpet et E. Gully, « Ecologie industrielle et territoriale : quels outils d'aide à la décision ? De l'analyse des flux à l'approche intégrée », Déchets Sciences et Techniques, 2013, n°63.

[14] Kalundborg (Danemark), Kwinana (Australie), Kawasaki (Japon), Moerdijk (Pays-Bas), Jinan (Chine), Royaume-Uni, etc. A Moerdijk, les incinérateurs fournissent de la chaleur à la compagnie électrique qui à son tour, approvisionne la raffinerie de pétrole. Le dioxyde de carbone en tant que gaz de combustion qui provient de l'incinérateur de biomasse et de boues est utilisé pour la production de produits à base de carbonate de calcium pour l'industrie du papier. La chaleur produite alimente le chauffage urbain.
Dans le Jinan, en Chine (Dong & al, 2013, p.10), la sidérurgie fournit à l'industrie chimique de la chaleur en tant que combustible alternatif à l'ammoniaque (gain estimé de 1,9 millions $ par an pour 60 kt/an) et du gaz de cokerie (COG) en tant qu'alternative à l'hydrogène (60Mm3/an). La pratique consistant à employer les cendres volantes dans l'ingénierie civile, pour la construction de routes est très répandue. A Tampico (Mexique), une entreprise utilise les résidus de polymères en tant que membrane imperméable pour la fabrication de tuiles. Le dioxyde de carbone non valorisé dans les entreprises chimiques est collecté, traité, purifié et vendu à des producteurs de boissons qui l'utilisent lors de l'embouteillage. Le même

Les gouvernements bruxellois et wallon ont mené des études en matière d'écologie industrielle et des premières expériences ont été réalisées par le gouvernement wallon (création d'un Centre de référence en circuits courts et économie circulaire). Ces études ont identifié les flux entrants-sortants d'une première série de ressources (matières, eau et énergie) et les voies les plus pertinentes d'optimisation de leur usage afin de renforcer l'économie régionale, de la rendre moins consommatrice de ressources, plus compétitive et attractive, et de minimiser son impact sur l'environnement tout en maintenant et même en créant de l'emploi.

Pour Ecolo, adopter la voie de l'écologie industrielle implique que :

- les gouvernements accompagnent les entreprises et les territoires dans une démarche qui vise une économie zéro déchet. Les « déchets » ou, de manière plus appropriée les « co-produits » des activités des uns peuvent devenir des matières premières dans les processus de production des autres ;
- les relations inter-entreprises et leur proximité géographique soient renforcées, notamment afin de contribuer à la confiance entre les entreprises partenaires. Les parcs d'activité économique (un peu plus de 200 en Wallonie) sont les entités les plus appropriées pour démarrer ou approfondir cette dynamique d'écologie industrielle ;
- l'appui logistique des pôles de compétitivité et des réseaux d'entreprises, l'appui financier des organismes régionaux, l'appui des outils régionaux d'accompagnement et l'appui technologique des centres de recherche notamment soit assuré ;
- un pool d'experts en écologie industrielle soit mis en place au niveau régional afin d'accompagner les entreprises en fonction de leur choix de transition ;
- l'UE légifère de manière à favoriser le bouclage des cycles de production et l'utilisation efficace de l'énergie pour l'obtention des permis d'exploiter.

Proposition : Encourager la diffusion de modèles alternatifs comme les ateliers de réparation

Le soutien au secteur de la réparation des biens ménagers (textile, produits électriques/électroniques) va de pair avec le développement de l'économie circulaire, de la fonctionnalité (voir infra) et de la lutte contre l'obsolescence programmée.

Grâce aux impulsions citoyennes, des petits ateliers de réparation se sont ouverts çà et là et proposent un mode alternatif de consommation fondé sur l'échange des compétences et d'expériences. Ces ateliers méritent un soutien afin de favoriser leur implantation en dehors des grandes villes. Concrètement, Ecolo propose une concertation entre les associations et citoyens intéressés pour examiner les leviers à mobiliser et les partenaires à impliquer dans une telle démarche.

Proposition : Accompagner le redéploiement industriel de l'Europe

La Commission européenne entend porter à 20 % la part de l'industrie dans la valeur ajoutée. Nous nous en félicitons. Cela correspondrait à la création de 400 000 nouveaux emplois industriels par an d'ici à 2020. Dans ce cadre, la Commission reconnait que « le succès de la politique industrielle

---

procédé est employé à Kwinana, le dioxyde de carbone venant d'une usine d'ammoniaque. Le CO_2 permet également de neutraliser les sols alcalins.
L'expérience d'écologie industrielle « National Industrial Symbiosis Programme » (NISP) au Royaume-Uni a produit en l'espace de cinq années des résultats prodigieux : - 7 millions de tonnes de déchets mis en décharge, - 6 millions de tonnes de CO_2 équivalent, +176 millions £ de chiffres d'affaires, -156 millions £ de coûts, +131 millions £ d'investissements privés attirés dans le retraitement et le recyclage, - 9,7 millions de tonnes de matières premières, - 9,6 millions de tonnes d'eaux usées, - 363 000 tonnes de déchets dangereux. Tout cela qui, grâce à la mise en réseau des entreprises, a aussi permis la sauvegarde de 18 à 30 000 emplois et la création de 18 à 22 000 nouveaux emplois.

dépendra en grande partie de notre aptitude à exploiter les effets de synergie. Les politiques européennes doivent être dûment coordonnées et synchronisées ».

Pour Ecolo, la Commission doit donc assumer un rôle moteur, pour saisir les opportunités des secteurs émergents au travers d'une approche intégrée qui requiert une coopération efficace au sein de la Commission et une cohérence entre ses diverses politiques.

Ecolo propose que la Commission se dote d'une task force permanente sur la politique industrielle, chargée de coordonner et d'adapter l'orientation et les mesures relevant de la nouvelle stratégie industrielle européenne intégrée et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, une association de membres du Parlement européen et de parlementaires nationaux sera organisée afin de faire le point avec le Commissaire et la task force sur les développements récents et les perspectives de court/moyen termes ainsi que sur les attentes à l'égard des différents Etats membres. A l'issue de cette discussion, des recommandations seront établies et elles feront l'objet d'un suivi par les eurodéputés.

PRIORITE 4 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA VOIE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE[15]

Si le potentiel de 17 % de réduction dans la consommation de ressources qui a été identifié au niveau de l'UE s'appliquait également à la Wallonie et étant donné que la Région représente 0,6 à 0,7 % du PIB et de l'emploi de l'UE, quelques 15 300 emplois pourraient être créés, rien qu'en optimisant l'usage que l'on fait des ressources dans nos entreprises, tandis que les entreprises économiseraient simultanément quelque 140 millions d'€. Par ailleurs, une étude du Wuppertal Institute a montré qu'il existait un lien étroit entre la productivité des ressources (ou, pour le dire autrement, l'empreinte écologique) et la compétitivité des pays.

Proposition : Fixer avec les partenaires sociaux des objectifs chiffrés pour réduire l'empreinte écologique des entreprises

Les coûts de l'énergie et des matières ont augmenté plus vite ces dernières années que les coûts du travail. Ecolo propose donc que les interlocuteurs sociaux se fixent des objectifs à moyen terme (6 ans, soit la durée de trois accords interprofessionnels) en matière de réduction de l'empreinte ressources du secteur privé et sur base d'une méthodologie agréée.

Dans le même temps, au niveau des entreprises, l'information et la consultation des travailleurs qui se limitent jusqu'à présent à aborder la situation et les perspectives de l'entreprise sur le plan des ventes, de l'emploi et des investissements, doivent être élargies à la question de la gestion des ressources énergétiques et non énergétiques. Un simple amendement à l'arrêté royal qui règle cette matière est nécessaire. L'objectif visé est d'impliquer tout le personnel et de le conscientiser aux gains - sur les plans tant environnemental qu'économique - qui peuvent être réalisés, parfois grâce à de petits gestes, surtout là où les matières premières représentent le premier poste de coût et dépassent de loin la masse salariale.

Un nouveau partenariat public-privé appelé « SPIRE » au niveau européen montre déjà la voie : une cinquantaine d'entreprises se sont engagées à réduire de 30 % l'intensité en énergie fossile de la production et de 20 % l'intensité en matières premières non renouvelables par rapport aux niveaux actuels. Ces deux objectifs devraient contribuer à soulager de 40 % l'empreinte carbonique des participants d'ici 2030. Ces objectifs s'inscrivent dans la politique des accords de branche (pour éviter un double subside) et permettront aux entreprises de valoriser les quotas excédentaires de CO_2 dans le cadre d'un ETS régulé.

[15] Des mesures spécifiques pour les PME sont développées dans le Chapitre « Indépendants et PME ».

Ecolo plaide pour qu'un système s'inspirant des accords de branche se décline au niveau européen.

Proposition : Inciter financièrement les entreprises à s'inscrire dans le développement durable

La modulation d'une partie des cotisations sociales et autres subsides salariaux qui représentent pas moins de 8 milliards d'€[16] en fonction de critères sociaux et environnementaux (notamment en lien avec la proposition précédente), ainsi que l'introduction systématique de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics devraient motiver les entreprises à franchir le pas.

Pour les PME qui sont parfois entravées dans leur démarche environnementale par un manque d'expertise interne ou de liquidités, Ecolo propose un système de subventionnement pour le recours à des consultants « ressources ».

Ecolo propose par ailleurs une sensibilisation des outils économiques publics afin qu'ils soutiennent la dynamique ainsi enclenchée.

Proposition : Inciter les entreprises au management environnemental

Ecolo propose de concrétiser et d'amplifier l'expérience de label écosystémique menée au niveau régional wallon afin de permettre aux PME, qui constituent l'essentiel du tissu économique wallon, d'acquérir et d'utiliser des outils de management environnemental, en vue de réduire leur facture énergétique et de matières, et de réduire leurs impacts environnementaux.

Cet outil d'accompagnement doit donc permettre aux entreprises dynamiques de valoriser leurs efforts environnementaux et de créer une saine émulation dans le tissu économique wallon, en respectant leurs contraintes financières et administratives. Il doit être adapté de manière à mieux accompagner et soutenir les PME.

Proposition : Enrichir le plan fédéral « produits » par des normes de qualité environnementale

Ecolo entend renouveler et renforcer le « Plan fédéral d'action politique intégrée des produits » de 2010. Ce plan identifie pour des produits jugés prioritaires (produits pour le bâtiment, produits consommateurs d'énergie, produits à usage domestique et matériel roulant) des actions normatives, des actions sur les prix et des actions de sensibilisation, y compris en termes de labels. Ecolo souhaite y intégrer progressivement l'ensemble des secteurs dans les exigences d'éco-efficacité et de qualité environnementale. Par ailleurs, Ecolo veut agir à travers les accords sectoriels légaux basés sur la loi « normes de produits », de manière à rendre ces accords contraignants.

PRIORITE 5 : ANTICIPER LES CHOCS SOCIAUX ET Y FAIRE FACE

La crise a exacerbé les difficultés qu'un certain nombre de secteurs traditionnels avaient réussi à surmonter bon an mal an jusque là. Des entreprises qui présentaient de bons résultats ont été rattrapées par la crise parce que la demande s'est tarie.

Dans le contexte malheureusement trop fréquent de restructurations, il s'agit donc d'assurer un redéploiement économique durable et de qualité, en faveur de l'emploi ou du réemploi des travailleurs, des sites et des outils de travail. Pour une transition juste d'un point de vue social et environnemental.

---

[16] Conseil Central de l'Economie, Annexes au rapport technique, 2012.

Ainsi, des actions d'étude, de formation, d'assainissement et de réaménagement des sites et des outils de production doivent être menées, en veillant à métamorphoser ces anciennes industries en entreprises de production durable souples et résilientes, capables de générer une valeur ajoutée et une création d'emplois plus durables.

Proposition : Mutualiser les moyens pour définir des stratégies de développement sous-régionales

Les Régions se sont dotées d'une vision afin d'aiguiller leurs stratégies de développement. Cependant, Ecolo estime que des stratégies complémentaires devraient être conçues à un niveau infrarégional pour aider les communes qui font face à de sérieuses difficultés, comme la restructuration d'une grande entreprise, à relever la tête dans un esprit de collaboration réciproque. Concrètement, il s'agit, lorsqu'un nombre restreint d'indicateurs pertinents – à définir au travers d'un décret ou d'une ordonnance – virent au rouge pour une série de communes mitoyennes, que les acteurs publics et parastataux se concertent et mobilisent l'expertise locale, les moyens financiers disponibles (intercommunales de développement, fonds structurels, etc.) et l'engagement des forces vives pour établir rapidement une stratégie de redynamisation territoriale.

Proposition : Etablir un Observatoire des restructurations pour anticiper les risques de pertes d'emploi

Après consultation des interlocuteurs sociaux, Ecolo propose la mise en place d'un Observatoire des restructurations dans l'optique de réaliser une veille et un suivi des entreprises potentiellement en difficulté,, dans une logique d'anticipation.

Etant donné que les informations concernant ces entreprises sont confidentielles et que leur divulgation pourrait accélérer et amplifier leurs difficultés, de lourdes sanctions seraient infligées à quiconque les diffuserait.

En examinant très en amont les risques de restructurations, l'Observatoire pourrait soumettre le plus rapidement possible une demande d'aide financière auprès de l'Union européenne au titre du Fonds Européen d'Ajustement à la Mondialisation. Cela permettra de gagner un temps précieux dans l'obtention de ces aides financières de l'UE.

Par ailleurs, sans se substituer à la concertation sociale, cet Observatoire serait chargé de formuler des esquisses de solutions (sous la forme de l'identification des besoins en personnel dans des entreprises similaires par exemple), afin d'anticiper les problèmes et de limiter les conséquences sociales, si des licenciements étaient ensuite décidés.

Proposition : Se doter d'une procédure Renault pour les sous-traitants afin d'enrayer le domino de restructurations

Pour Ecolo, il convient, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, de mettre en place une procédure parallèle à la procédure Renault, de manière à ce que toutes les entreprises travaillant en tant que fournisseurs, clients, sous-traitants dans l'orbite d'une grande entreprise en situation de difficultés potentielles puissent, moyennant le respect de la confidentialité des informations économiques et financières de cette dernière, recevoir des signaux d'alerte avant qu'ils se retrouvent mis au pied du mur d'une catastrophe économique et sociale. L'objectif est ici d'éviter un effet domino, dans le sens où les sous-traitants sont entraînés dans la chute d'un client important, parce qu'ils n'ont pas été en mesure de diversifier à temps leurs débouchés.

PRIORITE 6 : SE PROTEGER DES COMPORTEMENTS SOCIETALEMENT IRRESPONSABLES

Proposition : Décourager les licenciements boursiers

Pour Ecolo, les entreprises qui se comportent en prédateurs lorsqu'elles procèdent à des licenciements collectifs alors qu'elles enregistrent dans le même temps des bénéfices, doivent être tenues de rembourser les aides publiques perçues au cours des cinq dernières années. Ecolo propose toutefois de ne pas appliquer cette disposition dans les cas suivants, pour autant que le Conseil d'entreprise marque son accord :

- les entreprises démontrent que leur décision est la condition d'un nécessaire ajustement pour la pérennité de l'activité, dans la perspective de difficultés imminentes ou d'un recalibrage drastique de leur stratégie ;
- elles ont consacré des moyens financiers à la R&D et à la formation continue de manière satisfaisante au regard des objectifs agréés en la matière (3 % du PIB dédié à la R&D dont 2/3 venant du secteur privé, 1,9 % de la masse salariale dédiée à la formation continue, 50 % de taux de participation des travailleurs à la formation continue).

Proposition : Instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux

Pour protéger notre économie et prémunir nos travailleurs des effets d'un marché mondial dérégulé, et conformément aux possibilités ouvertes par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de l'Union européenne (UE), Ecolo propose l'instauration de droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen à l'égard des biens et services produits dans des conditions sociales et environnementales problématiques au sein des partenaires commerciaux, à l'exception des pays figurant sur la liste des plus pauvres de la planète dressée par l'ONU. Il s'agit là d'un levier puissant que l'Union européenne peut et doit utiliser pour contribuer au relèvement des normes sociales et environnementales applicables dans ces pays et les rendre comparables à ce que l'UE s'impose. En outre, c'est une piste intéressante en vue de la sortie de crise, de la relocalisation de l'économie, et de la réduction des besoins en transport et des émissions de CO2. L'instauration de tels droits de douane sociaux et environnementaux constituerait donc une plus-value évidente sur les terrains à la fois économique, social et environnemental … à l'inverse des politiques d'austérité menées par les États membres et dont les effets économiques et sociaux sont dramatiques.

Concrètement, les normes sociales fondamentales (telles que la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé ou des enfants, l'égalité salariale homme-femme, etc.) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes environnementales découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, du Protocole de Kyoto de 1997 et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 1992, doivent constituer autant de références utiles pour réguler les échanges commerciaux avec les pays hors Europe et autant d'incitants pour ceux-ci à améliorer le bien-être de leur population. Ainsi, par le biais du dispositif proposé, ces normes constitueront autant de motivations pour les pays en relation commerciale avec l'UE à améliorer leurs performances sociales et environnementales et récompenseront leurs efforts en la matière.

A contrario, ce dispositif pénalisera les pays qui tirent une partie de leur avantage compétitif sur le non-respect de ces normes sociales ou environnementales ou sur une politique agressive de taux de change telle que leur devise est maintenue à un niveau artificiellement bas. Les recettes fiscales perçues par l'Union européenne à titre de prélèvement de ces droits de douanes seront principalement affectées au renforcement de la solidarité avec les pays du Sud et à la lutte contre

le dérèglement climatique. Elles contribueront à la fois à la rencontre de ces objectifs essentiels et au redéploiement de l'économie européenne.

En aucun cas, il ne s'agit d'instaurer un protectionnisme aveugle. L'objectif poursuivi vise à lutter contre le dumping social et environnemental qui, tout en portant préjudice à la compétitivité de nos entreprises, bafoue les droits des travailleurs et épuise les ressources de certains pays qui exportent vers l'Europe. Le respect de ces normes doit orienter l'économie mondiale sur le chemin du développement durable et permettre, entre autres, le développement du commerce local, le soutien aux circuits courts et l'emploi peu délocalisable.

Proposition : Adopter une loi de compétence universelle sociale

A l'inverse, les grandes entreprises belges qui sont approvisionnées par des sous-traitants et fournisseurs situés aux quatre coins du monde doivent s'assurer que ceux-ci aient mis en place des dispositifs destinés à améliorer les conditions de vie et de travail de leur personnel.

Ecolo propose que les démarches en ce sens figurent dans le rapport annuel et qu'une vérification soit effectuée par un expert indépendant et agréé. Dans la mesure où celui-ci soulèverait des anomalies, une commission composée d'experts des administrations de l'emploi et de la coopération au développement pourrait auditionner un représentant de l'entreprise visée et le sommer de prendre les mesures qui s'imposent, faute de quoi l'entreprise s'exposerait à des sanctions.

Une directive européenne pourrait promouvoir un tel mécanisme, tout en tenant compte des différents contextes nationaux.

Il conviendrait également d'examiner les possibilités juridiques qui permettraient aux syndicats étrangers ou à une organisation syndicale internationale d'adresser directement une plainte à l'administration belge. Celle-ci devrait alors procéder à l'examen des pratiques des entreprises pointées du doigt. Cette disposition devrait s'appliquer à l'ensemble des pays européens.

PRIORITE 7 : METTRE LES BANQUES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET METTRE FIN AU COURT-TERMISME DES MARCHES FINANCIERS[17]

Selon l'Agence Internationale de l'Energie, plus d'un trillion de $ devraient être investis chaque année dans le monde afin de diviser par deux les émissions de CO2 d'ici 2050[18]. Certains établissements financiers ont décidé de s'allier pour relever ce challenge au travers des « Principes de l'Equateur », initiés par des banques privées pour encourager l'inclusion de la durabilité environnementale et sociale dans le financement de projets.

Aux Etats-Unis, la US National Association of Insurance Commissioners (le régulateur du secteur) oblige les assureurs les plus importants à publier une estimation chiffrée des risques financiers que les changements climatiques leur font courir ainsi que les moyens mis en œuvre pour limiter ces risques.

Proposition : Légiférer pour décourager le court-termisme des marchés financiers

La crise des subprimes, qui a dégénéré successivement en crises financière, économique, de la dette souveraine et en crise sociale, a occulté les débats sur la financiarisation de l'économie des

[17] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de régulation économique et financière, voir Chapitre « Régulation bancaire et financière ».
[18] Energy Technology Perspectives : Scenarios and Strategies to 2050, 2008.

années 2005 à 2007 où les termes private equity, fonds spéculatifs commençaient presque à rentrer dans les sujets quotidiens. L'économie réelle est plus que jamais déconnectée de la sphère financière dont les normes et pratiques continuent à l'imprégner.

Ecolo veut mettre fin au court-termisme des marchés financiers, des investisseurs institutionnels et des spéculateurs. Concrètement, il s'agit notamment d'œuvrer pour :

- amender la Directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées. Cette directive facilite l'activisme actionnarial par les actionnaires sans les différencier en fonction de la durée de détention des titres des entreprises. Autrement dit, ceux qui détiennent les actions à court terme pèsent le même poids que ceux qui ont une vision à long terme pour l'entreprise. Il faut envisager des droits dégressifs, voire aucun droit dès lors que la durée de détention des titres ne dépasse pas une certaine période ;
- Mettre un terme à la pratique consistant, pour les sociétés cotées, à publier leurs résultats financiers trimestriels car elle détourne l'attention de la création de la valeur ajoutée dans le long terme et de l'innovation[19] ;
- Interdire le *high frequency trading* ainsi que toute forme de spéculation sur les ressources, en particulier alimentaires, à l'échelle européenne, voire internationale.

Proposition : Amener les banques à réduire l'intensité carbone de leurs portefeuilles de prêts et d'investissements

Outre la réorientation de la politique d'investissement des fonds de pension[20] , Ecolo propose que les banques actives en Belgique et dans l'Union européenne mettent en place des « carbon stress tests » et s'engagent à réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille de prêts selon une feuille de route agréée. Ainsi, en concertation avec des experts indépendants et le gouvernement, le secteur devrait s'accorder sur une méthodologie permettant d'évaluer l'empreinte carbone des placements et prêts actuels (dans un premier temps, seuls ceux dépassant un certain seuil seraient pris en compte). Sur base de ce diagnostic et tenant compte des engagements pris pour réduire les émissions de CO2, elles s'engageraient à réduire l'intensité en carbone de leurs prêts et placements et se fixeraient des objectifs chiffrés assortis à des dates butoirs. Les progrès feraient l'objet d'un monitoring. En cas de désaccord sur la méthodologie ou les objectifs, il appartiendrait au gouvernement de déterminer les paramètres à respecter. Un tel dispositif à l'échelle de l'UE serait évidemment encore plus pertinent.

Plusieurs banques ont déjà franchi le pas et ont démontré que rentabilité et durabilité n'étaient pas inconciliables[21].

---

[19] http://www.uschamber.com/sites/default/files/reports/0703capmarkets_summ.pdf

[20] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».

[21] Dès 1992, la Royal Bank of Canada s'est doté d'un Environmental Risk Management Group qui a permis de déboucher en 2002 sur un profil de risque carbone de son portefeuille utilisé pour suivre les impacts potentiels physiques du changement climatique sur les secteurs nord-américains. Citi incorpore les coûts potentiels du carbone dans le financement de la génération énergétique des entreprises. Merrill Lynch a une politique spécifique pour le financement de la génération d'électricité à base de charbon. Mitsubishi UFJ Financial Group et Mizuho Financial Group ont développé des méthodologies de comptabilité carbone pour prendre en compte les émissions dans le financement de projets. La Bank of America a été plus loin que ces évaluations en se fixant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre associés non plus seulement à son propre fonctionnement mais surtout à son portefeuille de prêts aux grands producteurs d'énergie. Ainsi, elle entendait diminuer entre 2004 et 2009 de 7 % l'intensité en carbone de sa composante « utilities » dans son portefeuille ; l'objectif a été atteint.

PRIORITE 8 : ENCADRER LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES MULTINATIONALES ET LIMITER LA TAILLE DES GRANDES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Proposition : Limiter la taille des grandes entreprises multinationales

Une étude[22] de 2011 de l'université de Zurich portant sur 43 000 entreprises multinationales a mis en lumière les interconnexions financières complexes entre ces « entités » économiques (part du capital détenu, y compris dans les filiales ou les holdings, prise de participation croisée, participation indirecte au capital …) et l'hyperconcentration du pouvoir économique. Ainsi, 80 % de la valeur de l'ensemble des 43 000 multinationales étudiées est contrôlé par 737 « entités » : des banques, des compagnies d'assurances ou des grands groupes industriels. Par un réseau complexe de prises de participation, 147 multinationales, tout en se contrôlant elles-mêmes entre elles, possèdent 40 % de la valeur économique et financière de toutes les multinationales du monde entier.

Cette concentration n'est pas sans poser de problèmes car si l'une de ces entreprises tentaculaires connaît un problème majeur subitement pour l'une ou l'autre raison, elle entraînera une série d'autres dans sa chute ou, à tout le moins, créera des difficultés pour celles qui lui sont liées.

Au plus les groupes sont de grande dimension, au moins la société-mère a de scrupules à stimuler la concurrence intra-groupe, peu importe les externalités négatives sur les travailleurs qui, atomisés, ne font pas le poids pour opposer une résistance à cette pratique. Et lorsqu'il en résulte la fermeture d'un site, les pertes d'emploi sont à ce point nombreuses qu'il est impensable de pouvoir les combler à court terme par la création de PME qui prendraient la relève.

Enfin, en Europe où l'un des piliers du modèle social et de l'économie sociale de marché repose sur la concertation et la négociation sociales, l'éloignement des centres de décision du terrain, des réalités nuancées des différents sites, des pratiques et cultures spécifiques rendent caduc le dialogue social : la direction en place n'est plus qu'un exécutant des ordres qui sont décidés à des milliers de kilomètres de là et qui ne sont intéressés que par leur intérêt matériel propre. Phénomène renforcé par le trading à haute fréquence, où la durée de détention moyenne des actions est passée de 7 années entre 1940 et 1975 à … 22 secondes aujourd'hui aux Etats-Unis[23] ; l'Europe a suivi la même tendance.

C'est pourquoi, après les banques jugées « too big to fail » dont le sauvetage a miné sévèrement les finances publiques, conduisant aux crises de la dette souveraine, et justifié à tort les politiques d'austérité, Ecolo veut amener à l'échelle de l'Europe une discussion sur la limitation de la taille des entreprises du secteur privé. Les grandes restructurations des dernières années ne s'expliquent en effet plus nécessairement par l'évolution de l'économie réelle et les débouchés qui leurs sont offerts mais par les folles exigences de retour sur investissement à deux chiffres alors que la croissance du PIB est en berne et que les surcapacités se résorbent à coup de politiques de prix agressives qui compriment leur marge.

Proposition : S'inspirer de l'esprit de la politique européenne de la concurrence pour contenir la taille des multinationales

En vertu de la politique de la concurrence, l'Europe par la voix de la Commission peut s'opposer à la fusion d'entreprises qui mènerait à une position dominante risquant de saper les autres entreprises du secteur.

---

[22] Stefania Vitali, James B. Glattfelder, and Stefano Battiston, "The network of global corporate control"; http://arxiv.org/pdf/1107.5728v2.pdf

[23] http://www.trendsetter.fr/2012/09/28/14726/la-duree-de-detention-moyenne-des-actions-en-chute-libre/

Un dispositif similaire doit être conçu, via une révision du Traité, dans le cas des entreprises multinationales en raison des risques significatifs qu'elles font peser sur nos sociétés. Certes, il existe des réglementations garantissant le dialogue social via les comités d'entreprise européens mais l'expérience montre que les sujets qui y sont abordés sont le plus souvent cantonnés aux programmes de formation continue et délaissent les aspects de la stratégie du groupe.

Par ailleurs, l'approche actuelle ne règle pas la question du tsunami que provoque une restructuration de grande ampleur pour l'écosystème de sous-traitants et clients gravitant autour de l'entreprise multinationale, ni même les pertes de recettes fiscales dans des régions qui sont souvent déjà en difficulté ou qui, parce que la multinationale structurait l'économie locale, voyaient la plupart des investissements en infrastructure ou en formation orientés autour des besoins de la multinationale.

Au niveau européen, Ecolo propose la nomination d'un Commissaire aux restructurations qui serait au croisement des compétences des Commissaires à l'Emploi, à l'Industrie, à la Concurrence et au Marché intérieur. Il serait chargé de la bonne application des législations pertinentes, de l'anticipation de restructurations, de la minimisation de leurs effets, et pourrait être en charge de cette nouvelle politique.

Proposition : Mettre en place une surveillance systémique des multinationales, à l'image de celle qui couvre les grandes banques

Pour Ecolo, il est également possible de mettre sous surveillance les grandes multinationales actives sur le territoire européen, dès lors qu'elles dépassent un seuil de référence pour l'emploi, la contribution au PIB, voire à la R&D (en Belgique, la révision des chiffres d'un grand groupe pharmaceutique avait par exemple à lui seul amputé de 0,3 % l'intensité en R&D du pays).

Cela ne relève pas de l'utopie car un tel dispositif vient d'entrer en vigueur pour les banques systémiques. Tirant les leçons des conséquences disproportionnées de la faillite de Lehman Brothers sur l'économie mondiale et la profondeur de la crise – aux ramifications certes multiples – qui en a résulté, les législateurs européens se sont finalement accordés pour créer un Mécanisme Unique de Supervision Bancaire. Son objectif est d'assurer la solidité et la fiabilité du secteur. A cette fin, la Banque Centrale Européenne s'est vue doter du pouvoir de suivre les quelque 140 banques systémiques européennes.

Dans le cadre du processus proposé pour contenir les risques potentiels aux multinationales, il s'agirait de renforcer le rôle de l'Observatoire Européen du Changement (European Monitoring Center on Change). Celui-ci dépend de la Fondation de Dublin pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, un organe consultatif de l'UE et tripartite. Ecolo propose d'étoffer les compétences, les moyens et la stature de cet Observatoire, de sorte qu'il puisse remplir efficacement cette nouvelle mission.

PRIORITE 9 : REORIENTER LES MARCHES A L'EXPORTATION

Si, pour Ecolo, la priorité et la majorité des moyens doivent aller à la relocalisation de l'économie, il n'en demeure pas moins que certains secteurs sont davantage voués aux exportations, en raison de la taille restreinte du marché domestique.

Les exportations représentent environ 80 % de notre PIB (à titre de comparaison, 40 % pour l'UE), néanmoins, sur les quelque 200 000 entreprises belges, seulement 8 700 exportent en dehors de nos frontières et 450 concentrent dans leurs mains 50 % du total des exportations[24]. Cependant, nos exportations sont destinées essentiellement à des marchés saturés, peu dynamiques et leur contenu technologique est à la traîne par rapport à ce que font nos principaux compétiteurs.

[24] Banque Nationale de Belgique, Rapport annuel 2012.

Ecolo entend examiner, avec les représentants des entreprises et des travailleurs, les solutions qui peuvent être mises en place en matière de réorientation géographique, de montée en gamme et de diversification des biens que nous mettons sur les marchés internationaux. Il s'agit notamment de voir comment capter le potentiel des grandes villes émergentes, en particulier dans le domaine des technologies vertes. En effet, 60 % du PIB mondial est actuellement généré par 600 villes à travers le monde dont la grande majorité (380) est située dans des pays de l'OCDE. D'ici 2025, 136 métropoles de pays émergents monteront à leur tour en puissance[25].

Par technologies vertes, il faut entendre les technologies qui sont liées à l'exploitation d'énergies renouvelables qui permettent de consommer durablement, celles liées à une utilisation rationnelle de l'énergie qui permettent de consommer moins et celles qui permettent de réduire l'empreinte écologique (air, eau, sol, déchets).

PRIORITE 10 : AMELIORER ET APPROFONDIR LE ROLE DES OUTILS ECONOMIQUES PUBLICS, LEURS MODES DE GESTION ET D'INTERVENTION

Le fonctionnement actuel des outils économiques publics (OEP) wallons et bruxellois les plus importants (SRIW, Sogepa, Sowalfin, SRIB, SDRB, ABE …) n'est pas optimal. Ils sont en effet confrontés à plusieurs problèmes, parmi lesquels :

- un lien distendu avec les objectifs poursuivis par les gouvernements ;
- un champ d'intervention pas toujours clair et un manque de synergies entre eux;
- une confusion des rôles avec les banques ; un manque de proactivité pour susciter l'intérêt de potentiels porteurs de projets et un sentiment qu'ils fonctionnent en vase clos ;
- une concentration des pouvoirs au sein des OEP qui ne permet pas aux administrateurs de participer pleinement à la prise de décision ;
- une timidité malvenue face au risque (« risk averse ») pour certains outils permettant de prendre le relais de la frilosité des banques qui financent moins les entreprises en cette période de crise ;
- une expertise parfois insuffisante en raison de la multiplication des outils ;
- une création anarchique de filiales dont l'objet social se recoupe parfois ;
- un train de vie dispendieux pour certains de ces outils.

Pour Ecolo, il est donc nécessaire de repenser la galaxie de ces outils et leur mode de fonctionnement afin de les mettre davantage au service de la transition écologique de l'économie et des entreprises pour lesquelles ils ont été conçus. Il est également essentiel de concentrer leurs actions sur les priorités socio-économiques poursuivies par les gouvernements.

Proposition : Clarifier le rôle des outils publics

En ce qui concerne l'articulation des outils wallons, Ecolo propose :

- de dédicacer plus clairement la Sowalfin aux PME, artisans, commerçants, micro-entreprises et la SRIW aux grandes entreprises et sociétés à forte croissance ;
- de doter la Sowalfin d'un pôle de financement de l'innovation des PME, en lieu et place de l'activité de création des spin-offs par les Invests de manière à en élargir le rayonnement (du local au régional). Les besoins spécifiques de ces acteurs économiques nécessitent cette réorganisation.

[25] McKinsey, Urban world: Mapping the economic power of cities, 2011

Au niveau bruxellois, Ecolo partage les conclusions de l'étude sur la rationalisation des outils économiques quant à la nécessité d'une meilleure coordination entre eux. Au-delà des objectifs de simplification et de rationalisation des opérateurs économiques, Ecolo plaide pour une orientation de ces outils et de leurs actions vers un objectif social, l'emploi et un objectif de transition écologique de l'économie.

Proposition : Aligner le financement des OEP sur leurs besoins réels et sur les résultats atteints

Ecolo propose que le financement des OEP repose de préférence sur des droits de tirage octroyés après une analyse ex-post de la conformité de l'outil avec la politique de la Région et des résultats atteints, de manière à ce que les dotations correspondent à de réels besoins et ne soient plus thésaurisées pour asseoir l'autonomie de l'outil par rapport au Gouvernement.

Par ailleurs, la trésorerie nette de l'ensemble des OEP wallons avoisine le milliard d'€ pour un total bilantaire de 2,85 milliards d'€, soit 37 % des moyens qui ne sont pas utilisés. Autre signe de ce potentiel inexploité : cette trésorerie nette équivaut à 69 % de l'ensemble des immobilisations financières. Les considérables disponibilités financières des OEP wallons doivent donc être consolidées dans une réserve commune allouée aux OEP walllons qui respectent leurs engagements.

Afin de les inciter à mettre la trésorerie au service de l'économie réelle et de la transition et d'assumer davantage de risques, les OEP wallons doivent soutenir les agents économiques de manière à ce que le taux de trésorerie nette en pourcentage des immobilisations financières ne dépasse pas un certain seuil. Si tel était le cas, le gouvernement pourrait réaffecter le surplus à d'autres OEP wallons en fonction de leurs besoins et résultats ou utiliser le surplus à des fins de consolidation budgétaire.

Proposition : Accompagner la transition écologique de l'économie

Aux entreprises qui demandent un soutien, l'OEP devrait proposer un plan additionnel « énergétique » et/ou « ressources » plus large avec à la clé une intervention financière à un taux préférentiel et/ou plus simplement un plan pour une gestion plus durable de l'entreprise. L'OEP pourrait même conditionner son soutien à un investissement de l'entreprise à ces plans.

Les gouvernements régionaux et fédéral doivent établir une stratégie d'ensemble pour les OEP afin de soutenir leurs grands objectifs en termes de transition écologique de l'économie.

Enfin, les OEP wallons doivent également soutenir les projets relatifs à la mise en œuvre de l'écologie industrielle, des circuits courts et des monnaies complémentaires.

Proposition : Améliorer les règles de fonctionnement des OEP

Pour Ecolo, une série de règles de fonctionnement doivent être améliorées. Il faut :

- préciser le mandat des membres du comité de direction (qui préparent) et du conseil d'administration (qui administre) ainsi que les incompatibilités et les droits des administrateurs (comme celui de disposer d'un niveau d'information et d'un délai suffisants pour pouvoir examiner les dossiers qui leur sont soumis) ;
- rendre les rémunérations et la prise de décision transparentes ;
- adopter une charte de gestion des risques ;
- assurer un débat au parlement sur les rapports des OEP et la publicité des débats auprès des administrateurs.

- organiser le recrutement du personnel et des membres du comité de direction de façon transparente, impartiale et objectivée.

PRIORITE 11 : ASSURER LE BON DEROULEMENT DE LA TRANSITION GRACE A DES INDICATEURS ET PROCESSUS DECISIONNELS ADEQUATS

Proposition : Compléter le PIB avec des indicateurs complémentaires

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur phare utilisé pour mesurer la croissance économique. Il ne prend cependant que faiblement en compte les enjeux liés au bien-être et ne prend pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux. Afin, entre autres, que les politiques publiques soient évaluées en fonction des différents aspects qui touchent réellement les citoyens, de nombreuses initiatives visant à mettre en place des indicateurs complémentaires au PIB ont vu le jour ces dernières années, à tous les niveaux, notamment wallon. Cinq nouveaux indicateurs phares devant mieux refléter le progrès sociétal ont été adoptés :

- L'Indice de Situation Sociale (ISS) qui s'appuie sur un indicateur d'état de la société (capital social et humain) et un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques ;
- L'Indice de Bien-être (IBE) qui repose sur une méthodologie participative ;
- L'Empreinte Ecologique et la Biocapacité (EE) qui mesurent les limites de la planète par rapport à la consommation de ses ressources ;
- L'Indice de Situation Environnementale (ISE) qui mesure la qualité de l'environnement et s'appuie sur un indicateur d'état des composantes de l'environnement et un indicateur de l'impact sur la santé humaine de l'état des composantes de l'environnement ;
- Un indicateur sur le capital économique autre que le PIB.

Ecolo entend les compléter d'un indicateur transversal permettant d'évaluer les impacts des choix opérés sur l'égalité entre les femmes et les hommes à l'image des outils de gendermainstreaming.

Ecolo propose que l'adoption de tels indicateurs alternatifs soit généralisée, en associant la population et les organisations représentatives de la société civile, et assortie d'objectifs concrets.

Proposition : Assurer la prise en compte des indicateurs complémentaires

Une fois de nouveaux indicateurs adoptés ; il s'agit d'assurer leur prise en compte systématique. L'adoption des budgets fait partie de ces décisions cruciales qui traduisent concrètement les orientations politiques et contribuent à (ré)orienter les comportements individuels et collectifs.

Par conséquent, dans la foulée des conclaves budgétaires, le Bureau fédéral du Plan et les organes régionaux doivent procéder à une analyse d'impact des mesures budgétaires décidées au regard de ces indicateurs ainsi que des indicateurs de la Stratégie UE2020 (taux d'emploi, éducation, pauvreté, R&D et énergie/climat) (voir infra).

De la même manière, les notes de politique générale doivent être analysées sous cet angle, analyse dont les conclusions devraient être publiques.

Ecolo propose également que les méthodologies, les paramètres et les hypothèses utilisés pour ces projections soient rendus publics et soumis pour avis aux organes consultatifs ad hoc[26].

---

[26] Fédéral : Conseil Central de l'Economie, Institut pour l'Egalité Homme-Femme, Conseil Fédéral du Développement Durable ; régional : CESW, CESRBC, etc.

L'objectif est de garantir la transparence de la prise de décision politique, de permettre aux citoyennes et citoyens d'avoir une meilleure perception des orientations impulsées à la société et à l'économie et de favoriser un consensus social autour de ces décisions.

Proposition : Evaluer chaque décision publique sous l'angle de la durabilité

Complémentairement, Ecolo propose la réalisation d'une analyse d'impact systématique, destinée à mesurer préalablement l'impact de chacune des décisions politiques sur la durabilité. Ceci est prévu au niveau fédéral mais ne se réalise pas dans les faits. A l'initiative d'Ecolo, une cellule d'avis « développement durable » a été mise en place en Wallonie en 2013, dont la mission est d'examiner les projets de décision le plus en amont possible[27]. Ecolo veillera à la bonne application de ces mesures, dans un esprit d'efficacité et de valeur ajoutée maximale. A terme, ces outils doivent évoluer vers une véritable inspection du développement durable, dotée de pouvoirs équivalents à l'actuelle Inspection des finances. A l'instar de cette dernière, qui vise à vérifier la disponibilité des moyens financiers publics en fonction du budget disponible, l'inspection du développement durable contrôlera la conformité de la décision proposée avec les ressources environnementales disponibles et les objectifs sociaux, environnementaux et économiques fixés par ailleurs. De la même manière, Ecolo propose que la Région de Bruxelles-Capitale mette en place une cellule développement durable similaire en s'inspirant de l'expérience wallonne.

Proposition : Assurer la cohérence à tous les échelons d'intervention

A l'échelon européen, l'exercice de stratégie de développement durable n'a plus été mis à jour depuis 2006. Ecolo souhaite la mise à jour de la stratégie européenne de développement durable, qu'un Conseil européen du développement durable[28] voie le jour et que les principes du développement durable qu'il promeut y soient défendus.

En plus de la construction d'une stratégie fédérale, régionale et communautaire, un processus visant à organiser une labellisation « Agenda 21 » d'outils communaux moyennant le respect de certains critères liés à leur élaboration et à leur mise en œuvre semble particulièrement indiqué.

Proposition : Ajouter un objectif « ressources » à la Stratégie UE2020

Au niveau européen, la stratégie dite « UE2020 » a été adoptée en 2010 par les Chefs d'Etat et de gouvernement. Cette stratégie est censée être le fil conducteur des politiques européennes et nationales de manière à rendre l'UE plus inclusive, plus innovante et plus à même de lutter contre les changements climatiques. Afin de suivre les progrès réalisés, cinq objectifs ont été fixés et font l'objet d'un suivi annuel :

- Atteindre un taux d'emploi des 20-64 ans de 75 % ;
- Consacrer 3 % du PIB à la recherche et développement ;
- Réduire de 20 millions le nombre de personnes en situation de pauvreté ou qui courent le risque de tomber dans la pauvreté ;
- Réduire à 10 % maximum le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans diplôme et porter à 40 % le nombre de 30-34 ans dotés d'un diplômé de l'enseignement supérieur ;

---

[27] L'article 9 du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable précise que « Le Gouvernement arrête les types de projets de décisions gouvernementales qui font l'objet d'un avis fondé sur un examen préalable et indépendant de conformité avec le développement durable et les principes directeurs […], ainsi que les modalités de l'examen sur lequel se fonde l'avis ».

[28] Les négociations européennes ayant trait au développement durable se déroulent par ailleurs au travers du Conseil de l'Environnement.

- Réduire de 20 % (voire 30 % en cas d'accord international) les émissions de gaz à effet de serre, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.

Ecolo propose qu'un objectif en lien avec la productivité des ressources soit ajouté à la Stratégie UE2020. En effet, en améliorant la manière dont les ressources énergétiques et non énergétiques sont utilisées, l'UE pourrait réduire sa consommation en ressources de 17 % avec, à la clé, la création d'emplois à hauteur de 1,4 à 2,8 millions et des économies annuelles pour les entreprises à concurrence de 23 milliards[29].

Proposition : Co-construire une vision de long terme et innovante

Le 27 juin 2013, le Parlement wallon adoptait le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable[30]. Ce texte contient une définition très intéressante du développement durable[31], et des principes opérationnels à appliquer à la décision politique, de manière transversale[32]. Le décret impose qu'en début de chaque législature, une stratégie de développement durable soit adoptée par le gouvernement, après évaluation de la stratégie précédente. Elle doit inclure une vision de long terme, des objectifs de moyen et court terme, ainsi qu'un plan d'actions. Ecolo veut, pour la Wallonie, que l'exercice stratégique soit réédité et pleinement mis en œuvre pour la législature 2014-2019, et que des indicateurs soient adoptés en vue d'en faciliter l'évaluation. Ecolo veut étendre cette dynamique à la région bruxelloise et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En particulier, Ecolo veut que la vision de long terme[33] soit construite de manière participative, avec des méthodes innovantes comme par exemple des panels de citoyens (tel le G1000) et l'utilisation d'Internet. Les visions de long terme devraient faire partie des outils de tous les niveaux de pouvoir, européen, fédéral, régionaux et communaux. Les régions doivent outiller les communes pour qu'elles puissent construire, de manière participative, une vision de long terme de leur territoire, en tenant compte de la vision régionale.

---

[29] Bernd Meyer, 2011, étude pour la Commission européenne.

[30] http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev014.htm

[31] un « développement durable » : un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociale, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non renouvelables.

[32] Trois principes sont décrits dans le décret : a) le principe d'efficience selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et,b) le principe de résilience, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et,c) le principe de suffisance, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis.

[33] Pour Ecolo, une vision de long terme qui serait un ensemble d'idées généreuses apporte peu de valeur ajoutée. La vision de long terme devrait plutôt être une représentation concrète d'un monde souhaitable. Voir par exemple http://blog.la27eregion.fr/les-8-videos-de-ma-vie-de-ch-ti-en 2040

TABLE DES MATIERES

TRANSITION ECOLOGIQUE
Un redéploiement économique et industriel écologique, créateur d'emplois

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : déployer une économie à la rencontre des défis sociétaux 3
Proposition : Amplifier les Alliances Emploi-Environnement 3
Proposition : Faire du secteur public un levier de transition exemplaire 3
Proposition : Former les travailleurs de la transition 4

PRIORITE 2 : Promouvoir des modes de consommation innovants, locaux et durables 4
Proposition : Promouvoir les offres et les demandes de produits écologiques 4
Proposition : Promouvoir les circuits courts à travers l'économie et l'Alliance emploi- environnement-agriculture-alimentation 5
Proposition : Mieux encadrer la publicité commerciale 5
Proposition : Lutter contre l'obsolescence programmée 6
Proposition : Repenser la localisation de l'activité économique 7
Proposition : Promouvoir l'économie de la fonctionnalité 8
Proposition : Soutenir les monnaies complémentaires, avec le concours des outils économiques publics 8

PRIORITE 3 : Porter les régions, la Belgique et l'Europe à la pointe de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle 9
Proposition : Favoriser l'économie circulaire 9
Proposition : Concrétiser les démarches d'écologie industrielle 9
Proposition : Encourager la diffusion de modèles alternatifs comme les ateliers de réparation 10
Proposition : Accompagner le redéploiement industriel de l'Europe 10

PRIORITE 4 : Accompagner les entreprises dans la voie de la transition écologique de l'économie 11
Proposition : Fixer avec les partenaires sociaux des objectifs chiffrés pour réduire l'empreinte écologique des entreprises 11
Proposition : Inciter financièrement les entreprises à s'inscrire dans le développement durable 12
Proposition : Inciter les entreprises au management environnemental 12
Proposition : Enrichir le plan fédéral « produits » par des normes de qualité environnementale 12

PRIORITE 5 : Anticiper les chocs sociaux et y faire face 12
Proposition : Mutualiser les moyens pour définir des stratégies de développement sous-régionales 13
Proposition : Etablir un Observatoire des restructurations pour anticiper les risques de pertes d'emploi 13
Proposition : Se doter d'une procédure Renault pour les sous-traitants afin d'enrayer le domino de restructurations 13

PRIORITE 6 : Se protéger des comportements sociétalement irresponsables 14
Proposition : Décourager les licenciements boursiers 14
Proposition : Instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux 14
Proposition : Adopter une loi de compétence universelle sociale 15

PRIORITE 7 : Mettre les banques au service de la transition écologique et mettre fin au court-termisme des marchés financiers 15
Proposition : Légiférer pour décourager le court-termisme des marchés financiers 15
Proposition : Amener les banques à réduire l'intensité carbone de leurs portefeuilles de prêts et d'investissements 16
PRIORITE 8 : Encadrer le fonctionnement des entreprises multinationales et limiter la taille des grandes entreprises multinationales 17
Proposition : Limiter la taille des grandes entreprises multinationales 17
Proposition : S'inspirer de l'esprit de la politique européenne de la concurrence pour contenir la taille des multinationales 17
Proposition : Mettre en place une surveillance systémique des multinationales, à l'image de celle qui couvre les grandes banques 18
PRIORITE 9 : Réorienter les marchés à l'exportation 18
PRIORITE 10 : Améliorer et approfondir le rôle des outils économiques publics, leurs modes de gestion et d'intervention 19
Proposition : Clarifier le rôle des outils publics 19
Proposition : Aligner le financement des OEP sur leurs besoins réels et sur les résultats atteints 20
Proposition : Accompagner la transition écologique de l'économie 20
Proposition : Améliorer les règles de fonctionnement des OEP 20
PRIORITE 11 : Assurer le bon déroulement de la transition grâce à des indicateurs et processus décisionnels adéquats 21
Proposition : Compléter le PIB avec des indicateurs complémentaires 21
Proposition : Assurer la prise en compte des indicateurs complémentaires 21
Proposition : Evaluer chaque décision publique sous l'angle de la durabilité 22
Proposition : Assurer la cohérence à tous les échelons d'intervention 22
Proposition : Ajouter un objectif « ressources » à la Stratégie UE2020 22
Proposition : Co-construire une vision de long terme et innovante 23

Redéploiement économique

FISCALITE

Pour un financement socialement juste et solidaire de l'économie réelle et de la transition écologique

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux : Un système fiscal qui ne remplit plus ses missions

Notre société et notre économie se sont transformées ces dernières années : l'économie s'est financiarisée, les entreprises multinationales jonglent avec les systèmes fiscaux nationaux dans la recherche du plus grand profit, les PME continuent de se battre pour créer de l'activité et de l'emploi tout en souffrant du contexte économique dégradé, une part toujours plus importante des revenus est distribuée aux capitaux plutôt qu'au travail, des secteurs à fort taux de main d'œuvre sont en difficulté, le chômage se maintient structurellement à un haut niveau. Pourtant, hormis des ajustements à la marge et de nouvelles déductions fiscales, le système fiscal belge n'a subi aucune modification majeure au cours des 30 dernières années. En conséquence, la fiscalité ne remplit plus aujourd'hui ses missions de redistribution, de financement des services publics et de soutien à une économie porteuse de sens. En effet, le système fiscal se caractérise aujourd'hui par :

- Une lutte inefficace contre la grande fraude et l'évasion fiscales, toujours plus ingénieuses et facilitées par la complexité du système fiscal ;
- Une forte pression fiscale sur les revenus du travail et une fiscalité extrêmement avantageuse sur les revenus du capital ;
- Une fiscalité globale de facto peu progressive selon le niveau de richesse (équité verticale) et peu équitable entre les différents types de revenus (équité horizontale) ;
- Un impôt des sociétés plus élevé pour les PME que pour les grandes entreprises, en raison de nombreuses niches fiscales, des capacités d'ingénierie fiscale des grandes entreprises et de la mobilité des capitaux ;
- Une fiscalité environnementale peu encourageante et efficace.

Une lutte contre la grande fraude et l'évasion fiscales trop peu efficace

Au niveau européen, la fraude et l'évasion fiscales sont estimées par la Commission à 1 000 milliards d'euros par an, soit un douzième du PIB de l'Union. La Belgique n'est certainement pas immunisée contre ce phénomène : le DULBEA estimait, en 2011, le montant total de la fraude en Belgique à vingt milliards d'euros annuellement[1]. A cet égard, la commission d'enquête sur la grande fraude fiscale, voulue et obtenue par le Groupe Ecolo-Groen, a eu le mérite de mettre le thème de la lutte contre la fraude au cœur de l'actualité et des choix politiques. Des mesures en ont découlé, qui restent cependant trop timides et dont la lenteur de mise en œuvre indique la puissance des lobbys. Les procès retentissants perdus par l'Etat belge, la présence active de

[1] www.dulbea.org (le DULBEA est le centre de recherche appliquée en économie de l'Université Libre de Bruxelles).

banques à capitaux publics dans des paradis fiscaux, les opérations de régularisation à répétition et le manque de moyens humains et juridiques consacrés, au sein du SPF Finances, des services de Police ou de la Justice, à la lutte contre la fraude indiquent qu'il y a encore beaucoup à faire pour parvenir à des dispositifs réellement efficaces et de nature à ramener l'argent de la grande fraude fiscale dans l'économie réelle.

Un déséquilibre de la fiscalité en défaveur du travail

Le système est également déséquilibré car il taxe plus lourdement les revenus du travail que les revenus du capital : les revenus du travail sont taxés à des taux progressifs allant de 25 à 50 %, tandis que les intérêts et dividendes sont taxés à un taux unique de 25 % dans la plupart des cas[2]. Les plus-values sur actions, quant à elles, sont de fait exonérées d'impôt ; et les revenus des capitaux profitent de taux favorables assortis de « l'anonymat fiscal »

Cette distorsion n'est pas justifiée. Elle n'est pas favorable à la création d'emplois et pousse certaines entreprises à mieux rémunérer leurs capitaux que les travailleurs. Elle est également à l'origine de la création de nombreuses sociétés de management, qui permettent de bénéficier d'une plus faible imposition. A nouveau, dans un système à plusieurs vitesses, certains tirent leur épingle du jeu au détriment de la majorité.

Une fiscalité mal répartie en fonction des revenus.

Le système fiscal belge est peu progressif pour diverses raisons. La première est que le nombre de tranches d'imposition à l'impôt des personnes physiques a progressivement été réduit et que les taux d'imposition s'élèvent rapidement : la tranche maximale d'imposition de 50 % est déjà atteinte pour un travailleur dont le revenu imposable s'élève à 3 000 € par mois. Mais surtout, le développement des avantages extra-salariaux ou de techniques d'évitement de l'impôt, surtout utilisés par les plus hauts revenus, réduit l'imposition des revenus les plus élevés. Enfin, beaucoup de revenus issus des capitaux (dividendes, intérêts, plus-values) sont taxés à des taux distincts plus favorables, voire nuls pour certains. Malgré l'absence criante de statistiques[3] à ce sujet (due à la protection de l'anonymat fiscal pour les revenus des capitaux), il apparait clairement que la fiscalité sur les revenus bas et moyens, captifs du système, est plus lourde que pour les plus hauts revenus, qui peuvent échapper à l'impôt via des mécanismes d'évitement et des taux plus favorables sur les revenus du capital.

Un impôt des sociétés, supporté par les PME, à l'avantage des multinationales

Si l'impôt des sociétés (Isoc) est fixé au taux théorique de 33,99 %, de nombreuses niches fiscales, en premier lieu les intérêts notionnels, rendent son taux réel très variable. Alors que les PME payent cet impôt à un taux réel moyen de 20 %, les grandes entreprises y sont soumises pour un taux réel moyen de 11,8 % seulement[4], quand il n'est pas simplement à 0 % pour certaines d'entre elles. Les PME forment le tissu économique du pays et en fournissent la plus grande partie de l'emploi, pourtant elles sont les perdantes de la fiscalité sur les entreprises, au contraire des plus grandes sociétés et des multinationales, qui tirent leur épingle du jeu.

La Belgique est aussi victime de la facilité avec laquelle les entreprises multinationales « exportent » leurs bénéfices à l'étranger par de l'optimisation fiscale internationale, en l'absence

---

[2] Dans la plupart des cas. Les deux principales exceptions sont les intérêts de compte épargne et des bons d'Etat Leterme, taxés à 15 %.

[3] Même si des statistiques indicatives existent. La Banque nationale belge a publié, en septembre 2013, une étude montrant que les 20 % des ménages belges les plus riches possèdent 61,2 % du patrimoine total des ménages belges, tandis que les 20 % les plus pauvres n'en détiennent que 0,2 %.

[4] Pour l'exercice d'imposition 2010

de législation efficace en matière de prix de transfert[5], d'harmonisation européenne et de lutte réelle contre les paradis fiscaux.

L'impôt des sociétés est donc un impôt inéquitable car largement supporté par les petites et moyennes entreprises, au bénéfice des plus grandes. Il a également perdu en efficacité car sa complexité demande un travail de plus en plus important aux entreprises pour se conformer à la législation, tandis que le taux variable au gré des déductions lui fait perdre une certaine légitimité.

Une fiscalité environnementale peu encourageante et efficace

La fiscalité environnementale fait partie de l'ensemble des mécanismes financiers incitant au changement comportemental des acteurs économiques, qu'ils soient producteurs, intermédiaires ou consommateurs.

Compte tenu de la nécessaire transition écologique de la société, cet outil fiscal apparaît comme moins coercitif que la norme, et néanmoins efficace lorsqu'il permet d'avantager économiquement les comportements « durables » par rapport aux comportements nuisibles à l'environnement. Il permet également une progressivité dans le temps de la pression fiscale, sur la base de négociations avec les parties prenantes, qui peuvent alors anticiper cette pression fiscale et réaliser les investissements technologiques pour en limiter le coût.

Horizon politique : les objectifs d'une réforme fiscale verte

Pour les écologistes, la fiscalité doit remplir un triple rôle :

- Favoriser l'économie réelle et financer un service public efficace et de qualité : en stimulant la création d'emplois et les secteurs d'avenir et en donnant au service public les moyens de remplir ses missions ;
- Permettre une plus grande équité entre les citoyens par un système fiscal redistributif, qui corrige les inégalités de revenus et de patrimoine excessives ;
- Soutenir la transition écologique de la société en encourageant les comportements, investissements, modes de production et de consommation qui permettent le développement de biens et services durables et renouvelables (sans épuisement des ressources et en réduisant l'impact climatique) et en décourageant les comportements qui ne respectent pas ces objectifs.

D'un point de vue écologiste, une réforme de l'impôt doit ainsi rendre le système fiscal :

- plus juste socialement, en faisant contribuer tous les types de revenu et en leur appliquant une taxation plus progressive, de manière à ce que les épaules les plus larges fournissent les efforts les plus importants ;
- plus simple : la complexité actuelle du système profite à ceux qui savent en détecter les failles, au détriment de la grande majorité des citoyens ;
- plus efficace économiquement, en réduisant la charge fiscale sur le travail (tout en préservant le financement de la sécurité sociale), en liant tout avantage fiscal à une stricte conditionnalité et en favorisant les acteurs économiques les plus innovants et créateurs d'emploi ;
- mieux conçu pour favoriser les comportements vertueux et décourager les comportements néfastes. Que ce soit en matière d'environnement ou de financement de l'économie réelle, le système fiscal a une fonction incitative et une fonction dissuasive, fonctions qu'il convient de revoir et d'améliorer. Ecolo veut un système fiscal qui favorise la transition écologique

[5] Le groupe ECOLO-Groen à la Chambre a déposé à ce sujet une Proposition de visant à combattre les abus en matière de prix de transfert (53K1330).

de la société et le développement d'une économie durable, solidaire et riche en emplois convenables.

Tous ces objectifs ne sont réalisables que s'ils sont accompagnés d'une lutte beaucoup plus efficace contre la grande fraude fiscale. Ceux qui se livrent à l'évasion fiscale vivent au détriment de la toute grande majorité des contribuables qui jouent correctement le jeu et respectent les règles, dans la lettre et dans l'esprit. Ils mettent en péril le fondement même de la société démocratique. Veiller à la bonne perception de l'impôt est la première étape à remplir pour éventuellement modérer les taux d'impositions.

Les lignes de force d'Ecolo pour une réforme fiscale verte

Pour réaliser cette réforme fiscale verte, Ecolo a six priorités :

- Lutter contre la fraude fiscale et mieux percevoir l'impôt
- Réduire les inégalités de revenus et assurer des conditions d'existence décentes
- Réformer l'impôt des sociétés
- Moderniser la fiscalité immobilière
- Soutenir le redéploiement économique
- Promouvoir des modes de consommation innovants, locaux et durables

PRIORITE 1 : LUTTER CONTRE LA GRANDE FRAUDE FISCALE ET MIEUX PERCEVOIR L'IMPOT

La grande fraude fiscale constitue une menace permanente contre l'idée même de la société démocratique. Elle offre, en effet, une « porte de sortie » à ceux qui veulent devenir passagers clandestins de la société en évitant de payer régulièrement leurs impôts. En plus de profiter indûment de services publics financés par ce système, ils en font payer le coût à la grande majorité des contribuables qui jouent correctement le jeu.

D'autres individus ou sociétés pratiquent l'évasion fiscale, consistant à exploiter les failles de la législation. Vu la complexité des règles fiscales et les honoraires demandés par les experts fiscaux, cette pratique se concentre chez les contribuables les plus aisés, entreprises comme particuliers. Les règles fiscales doivent être adaptées pour empêcher une course à l'évitement dans laquelle les gagnants sont connus d'avance.

Proposition : Améliorer l'accès aux données bancaires et financières

Après avoir longtemps été la norme en Belgique et d'autres pays, tels le Luxembourg et la Suisse, le secret bancaire s'effrite petit à petit, au profit d'une meilleure information permettant d'identifier la grande fraude et les évadés fiscaux. Cette lutte contre le secret bancaire est cependant loin d'être terminée.

- En Belgique, Ecolo veut mettre réellement fin au secret bancaire en créant une base de données reprenant les informations de base relatives aux comptes d'épargne et d'assurance-vie détenus par les Belges en Belgique et à l'étranger (du type de la base de données FICOBA existant en France) ainsi que par la communication, par les banques belges, de versements effectués (au-delà de quelques milliers d'euros) par des belges vers des comptes à l'étranger. En parallèle, Ecolo entend mettre fin à la possibilité pour un contribuable de bénéficier plusieurs fois de l'exonération fiscale des intérêts reçus sur un carnet d'épargne via une communication automatique par les établissements bancaires des intérêts perçus par les épargnants ;

- Au niveau européen, il s'agit de généraliser l'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales européennes. Cet échange doit concerner toutes les formes de revenu et de patrimoine (les comptes épargne, mais aussi les contrats d'assurance-vie, les revenus immobiliers, dividendes, plus-values …), et s'appliquer tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales. La généralisation du principe d'échange automatique d'informations doit permettre à l'UE de négocier la fin du secret bancaire avec des juridictions telles que la Suisse et les territoires offshore ;
- Au-delà de ces échanges intra-européens, des accords bilatéraux d'échange automatique d'informations doivent être négociés avec d'autres pays extra-européens, avec pour objectif de permettre une meilleure perception de l'impôt dû.

Proposition : Lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale

Les paradis fiscaux sont des territoires caractérisés par des taux d'imposition très faibles, souvent associés à une protection de l'anonymat fiscal et l'absence d'échanges d'informations avec d'autres pays. Ils constituent ainsi un véritable « trou noir fiscal » au niveau mondial en permettant à de nombreux individus ou sociétés de payer des impôts dérisoires au regard de ce qu'ils doivent dans leur pays d'origine. Malgré la volonté affichée depuis 2009 par le G20 et d'autres institutions internationales de lutter contre ces pratiques, peu de choses ont changé et les paradis fiscaux semblent toujours héberger autant de capitaux[6].

Sans passer par de réels paradis fiscaux, beaucoup d'entreprises ou d'individus profitent du décalage entre les systèmes fiscaux de différents pays pour réduire leur impôt au-delà d'une gestion normale : il s'agit d'optimisation fiscale abusive ou d'évasion fiscale. C'est aux niveaux européen et international que la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux sera la plus efficace. Il est néanmoins possible et nécessaire d'agir aussi dès maintenant en Belgique.

Au niveau européen, Ecolo soutient les mesures suivantes :

- La définition de critères et, sur cette base, la création et la mise à jour d'une liste européenne officielle des paradis fiscaux ;
- L'extension de l'obligation de publier une comptabilité pays par pays à toutes les entreprises opérant internationalement. Cette obligation doit permettre une taxation consolidée (ou unitaire) au niveau européen, dont les recettes seraient ensuite réparties pays par pays, en fonction de l'activité économique réelle, et pas des possibilités d'optimisation fiscale, comme actuellement ;
- L'établissement d'un registre des bénéficiaires effectifs des entités juridiques souvent utilisées pour de l'évasion fiscale telles que trusts, sociétés fiduciaires, fondations, etc. Ceci permettra d'identifier les personnes et organisations pratiquant une telle évasion ;
- Un contrôle plus strict des prix de transfert entre filiales et maisons-mère.

Au niveau belge, Ecolo propose les mesures suivantes :

- La création d'une cellule spéciale en matière de paradis fiscaux au sein de l'inspection spéciale des impôts ;
- L'instauration de règles CFC (controlled foreign corporations) permettant de taxer les revenus d'une société basée dans un paradis fiscal et qui serait liée à une société belge. Actuellement, une société belge peut créer une filiale dans un paradis fiscal pour y transférer ses bénéfices et éviter l'impôt. Par l'application de telles règles, déjà existantes dans de nombreux autres pays européens, de tels bénéfices seraient taxés, rendant plus difficile l'évasion fiscale[7] ;

---

[6] http://www.parisschoolofeconomics.eu/docs/zucman-gabriel/sub_jan31.pdf
[7] Voir la proposition de loi déposée par le groupe Ecolo-Groen (DOC53K2810)

- Des mesures visant à dissuader les entreprises d'avoir recours aux paradis fiscaux, notamment en conditionnant l'obtention de marchés publics de toutes les entités détenues ou contrôlées par les pouvoirs publics (intercommunales, entreprises publiques …). L'Etat belge doit également exiger que les banques à participation publique ne réalisent pas d'opérations avec des paradis fiscaux (voir infra).

Proposition : Renforcer les moyens de contrôle du SPF Finances

Malgré la volonté affirmée par le gouvernement fédéral d'affecter plus de moyens, matériels et humains, à la lutte contre la fraude fiscale, peu de choses ont évolué ces dernières années. Au contraire, en 2013, les moyens humains de l'Administration fiscale ont été drastiquement réduits et donc sa capacité à lutter contre la fraude.

Il est nécessaire d'offrir à l'administration fiscale, à commencer par les services de première ligne mais également via l'inspection spéciale des impôts (ISI), les meilleurs outils ainsi que des personnes spécialisées dans leur domaine fiscal. Ceci pour être en mesure de faire face aux montages toujours plus complexes d'entreprises et contribuables frauduleux.

Plus particulièrement, Ecolo propose d'augmenter les moyens humains alloués à la lutte contre la grande fraude en augmentant les effectifs au sein de l'inspection spéciale des impôts. Pour être efficace, cette mesure doit concorder avec l'arrêt de la réduction d'effectifs dans les centres de contrôles locaux : il s'agit de la première ligne capable d'identifier les dossiers suspects et elle doit être préservée.

Ecolo propose aussi l'élargissement des compétences de certains fonctionnaires de l'Inspection spéciale des impôts qui pourraient constater eux-mêmes des infractions fiscales à caractère pénal et qui, par définition, sont en lien direct avec des opérations de blanchiment. Ils recevraient la qualité d'officier de police judiciaire, avec cette finalité spécifique de recueillir les informations nécessaires lors d'opérations menées avec des agents de police. Les substituts du Procureur du Roi, spécialisés en matière fiscale, constitueraient leurs interlocuteurs privilégiés.

L'usage d'outils informatiques permettant d'identifier des dossiers suspects (data mining) s'est récemment développé. Ce type d'outil peut être très utile quand il s'agit d'aider un contrôleur à sélectionner des dossiers. La pratique privilégiée actuellement est pourtant d'utiliser de tels outils en remplacement de moyens humains. Or dans ce domaine, l'expertise d'un contrôleur est irremplaçable : on constate que la sélection informatique permet de détecter bien moins de dossiers frauduleux. Ecolo demande que ce type d'outil soit utilisé comme aide à la décision et non en remplacement de moyens humains.

Proposition : Renforcer la lutte pénale en matière fiscale

Ecolo propose de supprimer le régime de transaction financière. Ce régime permet à l'auteur d'une telle fraude de « marchander » l'abandon d'un procès contre le paiement d'une somme négociée avec le ministère public. Il s'agit d'une véritable justice de classe, inacceptable au XXIème siècle.

Ecolo demande également que les moyens judiciaires soient renforcés, par l'engagement et la formation de nouveaux juges d'instructions spécialisés dans la lutte contre la grande fraude fiscale. Trop de dossiers n'aboutissent pas en raison du manque de personnel dans un domaine qui demande une grande expertise.

Il faut enfin mentionner le rôle que prennent certains professionnels en aidant, voire en incitant, leur client à frauder. La loi prévoit actuellement peu de sanctions pour ces personnes, complices de fraude. Ecolo propose, telle que le recommandait la Commission d'Enquête sur la Grande fraude fiscale, de prévoir des sanctions pénales spécifiques pour les professionnels complices de grande fraude fiscale, incluant le cas échéant une interdiction d'exercer et une coresponsabilité dans le paiement de l'impôt évité par leur client.

Proposition : Accélérer la mise en place d'administrations fiscales régionales

Plusieurs types d'impôt, tels que le précompte immobilier et les droits d'enregistrement et de succession, sont de compétence régionale mais sont encore perçus par l'administration fédérale. Cette situation transitoire est problématique car elle n'incite pas l'autorité fédérale à développer des moyens pour améliorer la perception de ces impôts : elle n'en n'aura pas les recettes.

Ecolo veut donc accélérer la mise en place d'administrations fiscales au niveau régional, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité des impôts régionaux et permettra une lutte contre la fraude plus efficace à ce niveau. Ce point est d'autant plus crucial que les Régions vont recevoir de nouvelles compétences en matière fiscale, suite à la réforme de l'Etat.

PRIORITE 2 : REDUIRE LES INEGALITES DE REVENUS ET ASSURER DES CONDITIONS D'EXISTENCE DECENTES

L'impôt payé par chaque citoyen en fonction de son revenu (l'impôt des personnes physiques ou IPP) doit être revu pour mieux intégrer la capacité de chacun à contribuer au financement de la solidarité et des besoins de la collectivité.

L'IPP est devenu moins progressif ces dernières années en raison de multiples possibilités de déductions et du régime particulier dont bénéficient certains revenus. Parmi ces derniers, on retrouve notamment les revenus financiers taxés à un taux distinct de 0, 15 ou 25 %, bien moins que les revenus du travail donc.

La conséquence en est qu'une charge de plus en plus importante pèse sur une grande part des contribuables, aux revenus faibles et moyens, qui payent pour la générosité de la fiscalité belge envers les plus hauts revenus.

Ecolo plaide pour une diminution de la taxation des revenus du travail par une réforme de l'IPP qui globalisera les revenus et élargira la base de taxation en y intégrant les revenus financiers.

De cette façon, nous pourrons assurer une meilleure progressivité de l'impôt et une contribution plus juste des revenus des capitaux au financement des fonctions collectives et de la solidarité. Elle permettra de financer l'amélioration du pouvoir d'achat des revenus faibles et moyens via un relèvement de la quotité exemptée. Il s'agit donc d'une réforme importante en vue de renforcer l'équité de l'impôt.

Proposition : Supprimer l'imposition des revenus inférieurs à 1 000 € mensuels et améliorer la progressivité de l'impôt

De façon à améliorer le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus, ECOLO propose de relever à 12 000 € la quotité exemptée d'impôt pour les contribuables dont le revenu est inférieur ou égal à 40 000 € par an. Concrètement, la part de revenu nécessaire pour vivre dignement ne serait pas imposée.

A partir d'un revenu annuel imposable de 40 000 €, la quotité exemptée d'impôt diminuera progressivement jusqu'à retrouver son niveau actuel. Cela permettra de concentrer une telle mesure sur les revenus bas et moyens, ce qui garantit son efficacité et son caractère redistributif.

Dans le même objectif de renforcer la progressivité de l'impôt et en complément de la globalisation des revenus, Ecolo propose de réintroduire des tranches d'impôt supérieures à 50 % pour les revenus les plus élevés, à partir de 250 000 € imposables qui correspondent à la rémunération maximale du secteur public.

Proposition : Taxer globalement les revenus du travail et du capital

Actuellement, les revenus issus du travail sont plus fortement soumis à contribution que les revenus issus de dividendes et d'intérêts, autrement dit les revenus du capital. Cette situation est due au fait que ces dernières catégories sont taxées distinctement, via le précompte mobilier : les revenus du travail sont taxés à l'IPP selon une échelle progressive, tandis que les autres types de revenus sont taxés de manière forfaitaire, à des taux systématiquement plus bas (entre 15 % et 25 % pour les intérêts, 25 % pour les dividendes).

Ecolo propose de globaliser les revenus en ajoutant à la déclaration d'impôt les revenus financiers et en les taxant via un même barème d'imposition progressif. Le régime fiscal des revenus immobiliers est quant à lui traité à un autre endroit de ce chapitre. Ces recettes pourront financer, entre autres, un relèvement de la quotité exonérée d'impôt et profiteront à la grande majorité des salariés et indépendants.

En pratique, chaque contribuable déclarera, comme il le fait actuellement, ses revenus professionnels et divers à l'impôt des personnes physiques. La nouveauté est qu'il déclarera en même temps ses revenus financiers et que ceux-ci entreront dans le calcul global de l'impôt (alors qu'ils sont actuellement taxés à la source à un taux inférieur). Comme Ecolo propose par ailleurs d'augmenter cette quotité exemptée d'impôt, comme présenté plus haut, l'opération sera neutre ou positive pour les épargnants dont les revenus financiers sont peu élevés. Il s'agit donc ni plus ni moins de taxer de manière égale et progressive les revenus du travail et du capital, en permettant à chacun de bénéficier d'une première tranche de revenu non imposée. Cette mesure correspond au système appliqué, entre autres, aux Etats-Unis, en France, en Suisse, au Canada ou encore au Luxembourg.

Proposition : Financer la sécurité sociale aussi par les revenus du capital

Les cotisations sociales financent la sécurité sociale et sont distinctes de l'impôt. Chaque travailleur participe au financement de la sécurité sociale car il bénéficie des services de protection sociale qu'elle offre (pension, assurance-chômage, soins de santé, accident ou maladie …). Actuellement, d'autres types de revenus, comme les revenus financiers, ne contribuent pas au financement de la sécurité sociale. Pourtant, l'importance de la sécurité sociale, en termes de santé, de lutte contre la pauvreté, de bien-être social, se mesure tous les jours et il s'agit d'un acquis unique dont profite la société toute entière. Il s'agit en somme d'un bien commun, que tout le monde devrait contribuer à maintenir et à développer.

C'est pourquoi Ecolo veut renforcer le financement alternatif de la sécurité sociale et est en faveur d'une cotisation sociale rééquilibrée, c'est-à-dire d'une contribution perçue sur tous les types de revenus, y compris les revenus du capital. Cette mesure est en fait complémentaire à une taxation globale des revenus : une cotisation supplémentaire serait perçue sur l'assiette élargie de l'IPP[8]. Les avantages seront également les mêmes : en élargissant la base sur laquelle sont perçues les cotisations sociales, on pourra diminuer le taux de prélèvement, c'est-à-dire les cotisations patronales et les cotisations des travailleurs.

L'instauration d'une telle mesure ne remet toutefois pas en cause la gestion paritaire de la sécurité sociale par les partenaires sociaux[9].

Proposition : Adapter la fiscalité à la réalité des familles

Le système fiscal belge, hérité des dernières décennies, est encore fort marqué par le modèle familial traditionnel et de nombreuses dispositions doivent être revues pour prendre en compte l'évolution des familles et des parcours de vie.

---

[8] Il s'agirait en fait d'un élargissement de l'actuelle cotisation spéciale de sécurité sociale à une plus grande base de taxation.
[9] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Sécurité sociale ».

En particulier, ce système favorise les ménages au sein duquel le chef de famille aurait des revenus conséquents, tandis que l'autre conjoint dispose de faibles revenus. Ainsi, le conjoint aux revenus les plus faibles, généralement la femme, est maintenu dans une situation de dépendance financière par rapport à son compagnon. Pour remédier à cette situation, Ecolo propose de réformer l'impôt des personnes physiques (IPP) dans la perspective d'une individualisation équivalente à celle qui est proposée pour la sécurité sociale : dans cette perspective, le quotient conjugal devra être progressivement remplacé par des droits propres en matière fiscale (tel qu'un crédit d'impôt), sans que cela ne se traduise par une imposition plus élevée pour les ménages actuellement concernés par cette mesure, ni sans pertes de droits acquis pour les femmes concernées[10].

Proposition : Instaurer un impôt sur le grand patrimoine

Les inégalités de patrimoine connaissent des niveaux bien plus élevés encore que les inégalités de revenus. C'est une réalité mondiale à laquelle la Belgique ne fait pas exception. Bien qu'aucune donnée officielle n'existe malheureusement dans ce domaine, un récent rapport de la Banque nationale de Belgique[11] estime que les 20 % des ménages belge les plus nantis possèdent 61,2 % du patrimoine total, tandis que les 20 % les moins riches n'en possèdent que 0,2 %.

Les crises économiques et financières ont récemment aggravé ces disparités, tout en pesant lourdement sur le budget des Etats belge et européens. C'est pourquoi Ecolo propose d'instaurer une cotisation belge de crise sur les grands patrimoines. A terme, cette cotisation de crise pourra utilement être remplacée par un impôt européen sur le grand patrimoine.

Au niveau belge, en attente d'un dispositif européen (voir infra), Ecolo propose d'instaurer une cotisation de crise sur les patrimoines supérieurs à 1 million d'euros, qui seraient taxés à hauteur de 1 % à 1,5 %, avec une exonération dans la base de calcul de l'habitation principale ainsi que des biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Au niveau européen, afin de rétablir une certaine équité fiscale, il est approprié de mettre en place une contribution de ce grand patrimoine au financement des fonctions collectives. Pour Ecolo, un tel dispositif est le plus pertinent au niveau européen, car il est urgent que la mise en place du marché intérieur soit contrebalancée par une harmonisation des règles fiscales et sociales. L'impôt sur le grand patrimoine est donc une mesure à promouvoir au niveau européen, pour des raisons de justice et d'efficacité. Une taxation des patrimoines à hauteur d'1 % au-delà de un million d'euros et de 2 % au-delà de cinq millions d'euros rapporteraient 2 % du PIB, soit aux alentours de 250 milliards d'euros par an à l'échelle européenne[12]. L'impôt européen sur le patrimoine devrait également exonérer l'habitation principale ainsi que les biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Toute avancée européenne dans le domaine fiscal est rendue difficile par la règle de l'unanimité. Il est néanmoins possible d'avancer via un processus de coopération renforcée devant réunir au minimum sept pays membres. Ecolo soutient également une avancée par ce biais.

Proposition : Taxer les revenus spéculatifs

La Belgique est un des seuls pays européens (avec le Luxembourg et la Suisse) à ne pas taxer les bénéfices tirés d'une revente de ses actions, autrement dit les plus-values sur actions. Il s'agit d'une aberration sur le plan économique et d'une situation injuste d'un point de vue social. En effet, une telle exonération incite à réaliser plus de profits de court terme en revendant rapidement ses actions, alors que l'économie réelle a besoin d'investisseurs stables. Cette exonération permet à ses bénéficiaires d'amasser d'importants revenus sans avoir à participer au financement des biens publics, contrairement à la plupart des citoyens qui perçoivent leurs revenus du travail.

---

[10] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[11] Voir http://www.nbb.be/doc/ts/publications/EconomicReview/2013/revecoII2013_H3.pdf
[12] Selon les estimations de Thomas Piketty.

C'est pourquoi Ecolo propose de taxer les plus-values sur actions, issues de la spéculation[13]. Il s'agit de taxer de manière dégressive les plus-values en fonction de la durée de détention : 33 % de 0 à 2 ans, 16,5 % de 2 à 5 ans, 10 % de 5 à 8 ans et 0 % pour une plus-value réalisée après plus de 8 ans de détention (en tenant compte d'éventuelles moins-values réalisées[14]). Cette proposition permet de taxer avant tout les revenus issus de la spéculation, en exonérant partiellement ou totalement ceux obtenus dans le cadre d'une gestion normale de ses biens ou d'un investissement stable dans l'économie réelle.

Proposition : Supprimer les taxations forfaitaires régionales

La redevance radio-TV (en Wallonie) et la taxe forfaitaire (à Bruxelles) constituent des contributions inéquitables, puisqu'elles sont identiques pour l'ensemble des assujettis. Les nouvelles compétences fiscales que les Régions assumeront à l'avenir doivent permettre de supprimer ces impositions pour privilégier les contributions qui prennent en compte la capacité contributive des contribuables.

Proposition : Introduire une progressivité des aides

La multiplication des emplois précaires (intérims de courte durée, temps partiels), entraîne de plus en plus régulièrement une perte de revenus pour les allocataires sociaux qui parviennent à décrocher un emploi. Les frais de garde d'enfants, de déplacement, la perte d'aides sociales complémentaires et les bas salaires expliquent cette situation particulièrement pénalisante pour les personnes seules avec enfants, et donc particulièrement pour les femmes.

Pour Ecolo, il s'agit dès lors de limiter ou de supprimer la perte d'avantages sociaux en organisant un système progressif, afin d'éviter passer de 100 % d'aides à 0 % une fois un seuil franchi seuil qui ne permet pas nécessairement de vivre décemment, et en octroyant les avantages sociaux sur base des revenus, et non du statut[15].

Proposition : Réduire drastiquement le nombre de jeunes vivant en situation de pauvreté en individualisant les droits sociaux

Ecolo propose d'approfondir l'individualisation des droits, en ce compris au niveau du droit au Revenu d'intégration sociale. Cette proposition vise à tenir compte de l'évolution des familles, à supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil, à la cohabitation ou à la colocation, et à permettre à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte.

En effet, alors que les cotisations sont perçues de manière individuelle, il n'en va pas de même pour l'octroi des prestations, où la notion de ménage prévaut en cas de chômage, d'allocation pour personne handicapée et de pension notamment. Dans l'absolu, cela met à mal le principe d'égalité, le plus souvent au détriment des femmes et des jeunes.

1/3 des personnes qui ont touché au moins une fois le RIS en 2012 ont moins de 25 ans. Cela s'explique notamment par l'allongement du stage d'attente. L'augmentation du nombre d'étudiants dans cette population est également préoccupante.

La non-individualisation des droits sociaux, compte tenu de la faiblesse de ces revenus, tend à rompre les solidarités familiales ou amicales, et pousse l'individu à développer des stratégies qui, selon le contexte personnel, peuvent parfois relever plus de la survie que du délit : travail au noir, domiciliation fictive, etc.

---

[13] Ecolo a déposé une proposition de loi (doc 53K2562)

[14] Pour taxer le « montant net » des plus-values. Il ne sera, par contre, pas possible de déduire des moins-values d'un autre revenu imposable.

[15] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Sécurité sociale ».

Ecolo propose la mise en place de régimes transitoires permettant, pour les situations acquises, une individualisation des droits par palier et par cohorte d'âge, avec pour priorité la suppression de la catégorie cohabitant dans les régimes d'allocations de chômage et d'invalidité ; un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie isolé. Dans cette perspective d'individualisation, la reconversion progressive du quotient conjugal sera également envisagée.

Dans cette perspective d'individualisation, la reconversion progressive du quotient conjugal[16] sera également envisagée, le cas échéant en le remplaçant par un crédit d'impôt forfaitaire remboursable[17].

PRIORITE 3 : REFORMER L'IMPOT DES SOCIETES

L'impôt des sociétés (Isoc), fixé au taux de 33,99 %, est devenu très inéquitable en raison du grand nombre de déductions existantes. Alors que les PME payent cet impôt à un taux réel moyen de 20 %, les grandes entreprises y sont soumises pour un taux réel moyen de 11,8 % seulement[18], quand il n'est pas simplement à 0 % pour certaines d'entre elles. Ce décalage provient, entre autres, de l'existence d'un grand nombre déductions, qui sont devenues des outils d'ingénierie fiscale largement utilisés par les plus grandes sociétés[19], sans réelle contrepartie en termes de création d'emplois ou d'activités. Une autre raison est la possibilité d'optimisation fiscale internationale, par laquelle les sociétés « exportent » leurs bénéfices vers des régimes fiscaux plus favorables.

L'impôt des sociétés est donc un impôt inéquitable car largement supporté par les petites et moyennes entreprises, au bénéfice des plus grandes. Il a également perdu en efficacité car sa complexité demande un travail de plus en plus important aux entreprises pour se conformer à la législation, tandis que le taux variable au gré des déductions lui fait perdre une certaine légitimité.

Proposition : Réformer le système des intérêts notionnels

Créée en 2005, la déduction pour intérêts notionnels permet à une entreprise de réduire sa base taxable, et donc ses impôts, grâce à son stock de fonds propres : plus elle en détient, moins elle paiera d'impôt.

Ecolo a toujours dénoncé le coût, l'inefficacité et l'iniquité du système des intérêts notionnels et appelé à le réformer fondamentalement. Les derniers constats récents ne font que confirmer les intuitions des écologistes : le système des intérêts notionnels coûte plus cher que jamais (pour l'exercice d'imposition 2012, le « coût brut » de la déduction était de 6,1 milliards d'euros, 800 millions de plus qu'en 2011 et 2,3 milliards de plus qu'en 2007[20]) et il est utilisé avant tout par des sociétés qui ne sont qu'un centre de trésorerie de sociétés multinationales et créent donc très peu d'emploi. Les PME ne bénéficient du système qu'à hauteur de 10 % du montant total de dépenses fiscales consécutives aux intérêts notionnels, alors qu'elles créent près de 70 % de l'emploi dans notre pays. La Belgique est donc devenue un paradis fiscal pour les sociétés fortement capitalisées, alors qu'elle peine à répondre aux besoins des entreprises qui créent des emplois durables et qui innovent sur son territoire.

---

[16] Le quotient conjugal est une mesure fiscale destinée à alléger la charge fiscale des époux et des cohabitants légaux qui sont imposés de manière conjointe.
[17] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[18] Pour l'exercice d'imposition 2010.
[19] Ainsi, selon les chiffres de la BNB, Arcelor Mittal a par exemple bénéficié de réductions d'impôts à hauteur de 2,1 milliards d'euros depuis la mise en place des intérêts notionnels, payant un impôt ridiculement bas au cours des mêmes années.
[20] Ce coût brut est le manque à gagner occasionné par la mesure. Il faut évidemment tenir compte du fait que certaines entreprises déclareraient leurs impôts dans d'autres pays si cette mesure n'existait pas, ce qui rend le réel coût net très difficile à calculer. Néanmoins, l'évolution de ce coût est déjà un indicateur pertinent. (Source : Inventaire 2012 des exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'Etat, La Chambre des Représentants, Doc 53/3070/002).

Pour toutes ces raisons, Ecolo souhaite remplacer la déduction des intérêts notionnels par des mesures destinées aux entreprises actives dans le développement de l'économie réelle sur le territoire belge : la déduction pour investissement et le crédit d'impôt pour capital à risque. Cette dernière mesure permettrait d'obtenir un crédit d'impôt à hauteur de 7,5 % de tout nouvel apport net au capital de la société. Contrairement aux intérêts notionnels, la mesure ne s'applique donc qu'aux « nouveaux » fonds propres de l'année et pas à tout le stock de fonds propres accumulés. Il s'agit donc d'un puissant incitant à bien capitaliser son entreprise, réservé aux PME, qui présente des avantages similaires aux intérêts notionnels mais ne connait pas le risque de dérive et d'optimisation abusive que ceux-ci ont entraîné.

Proposition : Œuvrer à une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés[21]

L'impôt des sociétés (ISoc) est, par excellence, un domaine fiscal où une action concertée au niveau européen est nécessaire pour obtenir des résultats.

Comme l'indique un rapport récent de l'OCDE[22], la course au moins-disant fiscal prévaut dans la plupart des pays de l'Union Européenne, lesquels rivalisent d'ingéniosité pour inventer des dispositifs qui, de facto, contribuent à abaisser substantiellement à la fois l'assiette fiscale ainsi que les taux d'imposition effectivement payés par les grandes entreprises.

A cet égard, Ecolo soutient les mesures suivantes :

- La révision rapide de la directive mère-filiale et de la directive sur les paiements d'intérêts et de redevances afin de s'attaquer aux excès les plus graves en matière de planification fiscale agressive ;
- L'adoption de l'assiette commune et consolidée de l'ISoc (ACCIS[23]) au niveau européen, laquelle fournira à la fois une définition unique des profits et leur allocation aux Etats membres sur une base objective ; ce dossier est actuellement bloqué par manque de volonté politique ;
- L'harmonisation européenne, sous la forme de fourchettes minimum/maximum, des taux d'imposition des profits en les rendant progressifs, de manière à favoriser les PME ;
- La mise en route d'un processus européen de « désarmement fiscal multilatéral », au travers duquel les Etats membres démantèleraient progressivement les dispositifs (lois, règlements, ruling fiscal) au travers desquels ils se livrent à une concurrence fiscale abusive ;
- Pour les PME, généraliser le taux réduit de l'impôt des sociétés (ISoc) de 25 % (au lieu de 33,99 %) pour toutes les tranches de résultats.

PRIORITE 4 : MODERNISER LA FISCALITE IMMOBILIERE[24]

Proposition : Revoir les droits d'enregistrement

Ecolo veut rendre les droits d'enregistrement plus respectueux des capacités contributives des futurs propriétaires. Il conviendra de permettre les exemptions, abattements, taux réduits, à la seule habitation dans laquelle on vit et à condition que la valeur de l'habitation ne dépasse pas un certain seuil. En limitant ces possibilités, il est possible, dans un cadre neutre d'un point de vue

[21] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Indépendants et PME ».
[22] http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/addressing-base-erosion-and-profit-shifting_9789264192744-en
[23] Egalement connu sous le nom anglais de Common consolidated corporate tax base (CCCTB).
[24] Pour en savoir plus sur cette priorité, voir Chapitre « Logement ».

budgétaire, d'accorder des réductions plus importantes aux petits propriétaires qui en ont réellement besoin. Il convient également de rester attentif aux zones à forte pression foncière qui requièrent un traitement particulier.

Proposition : Rendre les droits de succession réellement équitables

Les droits de succession sont censés garantir une plus grande égalité des chances en taxant les biens transmis aux héritiers par des personnes décédées, sachant que le montant de ces biens varie énormément dans la population, plus encore que le niveau de revenu.

Seulement, vu les nombreux moyens existants pour éviter ou diminuer fortement de tels droits, cet impôt repose actuellement en grande partie sur les épaules des classes moyennes, dont le patrimoine est assez élevé pour être soumis aux droits de succession, mais trop faible pour faire appel à des spécialistes de la planification successorales.

Pour rendre aux droits de succession leur fonction première, celle de garantir une plus grande égalité des chances, Ecolo propose d'en diminuer les taux en ligne directe, pour les premières tranches de taxation, en même temps qu'une réforme diminuant drastiquement les possibilités d'éviter le paiement de tels droits. Ceci, afin que tout le monde contribue réellement en fonction de sa capacité contributive, ce qui permettra à un grand nombre de personnes de payer moins de droits de succession.

Proposition : Moderniser la fiscalité immobilière

La fiscalité immobilière recouvre différents types d'impôts, fédéraux (part d'impôt payé à l'IPP par les propriétaires bailleurs) et régionaux (précompte immobilier, droits d'enregistrement, droits de succession relatifs à l'immobilier).

Le précompte immobilier, dû par tous les propriétaires, ainsi que l'impôt perçu à l'IPP, dû par les propriétaires bailleurs, a pour base imposable le revenu cadastral. Or, cette base, non revue depuis longtemps, pose problème : le bien est pareillement taxé qu'il soit entretenu ou pas, loué a un prix raisonnable ou pas, localisé opportunément ou pas au regard de la politique d'aménagement du territoire, efficient énergétiquement ou pas, bien équipé ou pas, etc. Certaines communes, sous pression financière, augmentent par ailleurs leur taux de centimes additionnels au précompte, ce qui n'aurait sans doute pas été nécessaire si le revenu cadastral avait évolué dans le temps. Mais nous ne pensons pas opportun de surtaxer les propriétaires loueurs, pour qui le loyer constitue parfois un complément de revenu indispensable.

Ecolo propose donc de moderniser ces impôts, sans augmenter le prélèvement global actuel et en tenant compte de la capacité contributive de chacun, afin de rencontrer des objectifs :

- d'équité fiscale ;
- d'amélioration d'accès financier au logement (locatif comme acquisitif) ;
- de diminution de la consommation d'énergie ;
- d'amélioration de la qualité des logements anciens ;
- de soutien à la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

A terme, dans le cadre d'une réforme fiscale globale en Région et au Fédéral, cela passe sans doute par l'établissement de nouvelles bases imposables objectivées par le biais de collaborations Communes/ Région / Administration fédérale et rencontrant l'ensemble de ces objectifs.

Ecolo suggère par ailleurs que les réductions pour propriétaires occupants soient automatiques et que les locataires puissent introduire directement leur demande auprès de l'administration et recevoir les réductions éventuelles sans passer par l'entremise du propriétaire.

Il convient par ailleurs de s'assurer que la réduction pour enfant à charge puisse être partagée équitablement entre parents séparés.

Proposition : Encourager, de manière ciblée, l'accès à la propriété

Etre propriétaire de son logement représente un élément important d'une sécurité d'existence, surtout lorsque l'on atteint l'âge de la pension. Les aînés qui sont propriétaires d'un logement, particulièrement si celui-ci est bien isolé et équipé, épargnent autant de frais de loyer, et disposent ainsi d'un capital plus solide que d'éventuels investissements financiers à risque.

Investir dans l'achat de sa propre maison est donc une décision qu'il convient d'encourager par des aides fiscales, par des primes ou des prêts à taux réduits, tenant notamment compte des revenus des contribuables concernés, pour favoriser les familles modestes, de l'efficacité énergétique des bâtiments, pour favoriser un bâti peu consommateur voire totalement autonome sur le plan énergétique, de la localisation, pour favoriser la densification de l'habitat. Ces politiques d'aides à la construction ou l'acquisition de logements efficaces sur le plan énergétique contribuent également au développement de l'activité dans le secteur de la construction, secteur économique par définition peu délocalisable[25].

PRIORITE 5 : SOUTENIR LE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE

Proposition : Rendre attractifs les placements utiles à l'économie réelle

Les entrepreneurs et les PME éprouvent actuellement de grandes difficultés pour obtenir des crédits permettant de lancer de nouvelles activités ou de diversifier et étendre leurs activités.

Les pouvoirs publics manquent également de moyens financiers rapidement mobilisables pour répondre aux besoins de création, de développement et d'entretien de crèches, d'écoles, d'infrastructures collectives.

Pourtant l'épargne des citoyens belges n'a jamais été aussi élevée (plus de 240 milliards en comptes épargne et plus de 200 milliards en fonds de pension).

Il est donc nécessaire d'encourager les banques à réinvestir dans ces secteurs, tout en apportant aux citoyens la confiance nécessaire pour que ceux-ci se tournent également vers des placements directement en lien avec l'économie réelle.

C'est pourquoi Ecolo propose d'orienter et de concentrer les incitants fiscaux vers les placements utiles à l'économie réelle, tels que les bons d'états, les placements socialement et écologiquement responsables ainsi que le financement d'entreprises ou d'activités au mode de gestion coopératif.

En particulier, Ecolo propose d'étendre l'exonération fiscale dont bénéficient les carnets de dépôts à tous les placements sur le marché primaire tout en mettant en place une obligation de déclaration des revenus mobiliers à l'IPP, qui permettra une perception plus juste et plus efficace de la fiscalité sur le capital.

Ces mesures fiscales complètent les propositions que nous faisons pour obliger les banques à mobiliser l'épargne vers les projets durables et les PME via les livrets verts ainsi que notre proposition qui vise à encourager et protéger le prêt par des proches au soutien de l'activité économique via le « Prêt Proxi » [26].

---

[25] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de pension, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».
[26] Pour le détail sur les propositions relatives au « livret vert » et au « Prêt Proxi », voir le Chapitre « Indépendants et PME ».

Proposition : Favoriser l'économie circulaire

Nos économies développées dépendent fortement d'un apport continu d'énergie et de matières à bas prix. Cette réalité physique est mésestimée par les économistes classiques. Les coûts de l'énergie et des matières ont augmenté plus vite ces dernières années que les coûts du travail.

Par ailleurs, les secteurs de l'énergie et des matières sont cruciaux pour la transition de l'économie. Ils représentent une part importante des économies développées dont tous les secteurs dépendent d'une manière ou d'une autre. Les externalités environnementales de ces secteurs sont massives et une action spécifique à leur profit peut générer rapidement de nombreuses améliorations environnementales et économiques.

Ecolo propose dès lors que les gouvernements fédéral et régionaux, sur bases des expériences réalisées et en adaptant les législations existantes, poursuivent une stratégie de soutien à l'économie circulaire ; actuellement, certaines règles défavorisent inutilement l'économie circulaire (éco-conception, réutilisation des déchets, etc.).

L'objectif majeur de l'économie circulaire est d'optimiser les flux d'énergie et de matières pour utiliser efficacement un minimum de ressources et réduire la production de déchets tout en relocalisant une partie de l'économie. L'économie circulaire est un concept qui englobe (1) la réduction de déchets en amont par l'éco-conception des produits, (2) l'échange de ressources secondaires entre entreprises (l'écologie industrielle), (3) le remplacement de la vente de produits par la vente de services ou la location (économie de fonctionnalité – voir infra), peu génératrices de déchets, (4) le réemploi, (5) la réparation, (6) la réutilisation et enfin (7) le recyclage.

Ecolo propose que les gouvernements favorisent l'essor de l'économie circulaire, notamment en s'appuyant sur la méthode des Alliances Emploi-Environnement en s'assurant de la conscientisation, du soutien et des engagements des partenaires des secteurs publics, privés et non-marchand envers ces pratiques à plus-value sociale et environnementale.

Ecolo propose également d'encourager fiscalement les entreprises qui investissent dans l'économie circulaire. Sur base d'une analyse du cycle de vie de la ressource naturelle utilisée dans l'activité économique, les entreprises qui s'inscrivent dans l'économie circulaire seraient exonérées, en tout ou partie, des redevances ou taxes environnementales[27].

Enfin, le gouvernement fédéral doit soutenir, auprès des autorités européennes, la nécessité d'accompagner les produits d'un « titre de passeport » telle qu'une « Déclaration Environnementale Produit » qui indiquerait la manière dont le produit et ses composants peuvent être recyclés[28].

Proposition : Soutenir l'investissement et la constitution de fonds propres pour les PME

Le coût budgétaire des intérêts notionnels est très élevé, sans réel effet sur l'économie réelle, l'emploi, les PME ou la Recherche et le développement. Ecolo propose de remplacer le système de déduction des intérêts notionnels tel qu'il existe actuellement par un renforcement des dispositifs qui permettent aux entreprises de constituer des réserves de fonds propres, d'utiliser celles-ci pour se développer et de bénéficier des mêmes déductions que si elles recouraient à un prêt bancaire. La mesure des intérêts notionnels, créée en 2005, ne présentait qu'un seul atout, celui d'équilibrer le traitement fiscal du financement par prêt et du financement par fonds propres, ce qui incite les entreprises à être correctement capitalisées. Seulement, les entreprises qui ont le plus besoin de constituer plus de fonds propres, à savoir les PME, ne parviennent pas à tirer profit d'une telle mesure. A côté de cela, cette mesure a fonctionné comme une véritable « arme de défiscalisation massive » pour des grandes sociétés et multinationales ayant établi leur siège fiscal en Belgique, sans que cela n'apporte de réels bénéfices économiques ou sociaux en Belgique.

---

[27] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Environnement ».
[28] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Transition écologique ».

Si le système des intérêts notionnels perdure, Ecolo entend proposer dès lors :

- de mieux soutenir l'économie réelle et l'innovation en quadruplant la capacité de déduction des intérêts notionnels pour les PME (taux de 4,5 % pour les PME) ainsi que pour les activités de R&D. C'est dans ce secteur que les entreprises et les autorités publiques doivent réaliser un effort substantiel pour réussir la transition écologique de notre économie ;
- contribuer à la lutte contre le chômage, en conditionnant, pour ce qui concerne les plus grandes entreprises, l'accès à la déductibilité des intérêts notionnels au maintien du volume de l'emploi dans l'entreprise ;
- empêcher divers mécanismes permettant des déductions fiscales excessives comme l'usage de techniques comme le « sale and lease back »[29] pour augmenter artificiellement les fonds propres de l'entreprise.

Mais Ecolo estime qu'il serait plus judicieux, et porteur en termes de développement d'activités et d'emplois, d'amplifier les mesures existantes en faveur de l'investissement telles que la déduction pour investissement et le crédit d'impôt pour capital à risque, ce dernier étant réservée aux PME. Ces mesures ciblent le soutien à l'investissement et à la constitution de fonds propres en vue d'investir et sont beaucoup moins susceptibles d'être utilisées de manière abusive par des entreprises désireuses de faire de la planification fiscale agressive[30].

Proposition : Favoriser l'investissement dans les jeunes PME

L'accès au crédit est particulièrement difficile pour les « starters », de jeunes entreprises qui manquent souvent de fonds propres et ne bénéficient pas encore de la confiance des banquiers. Ces starters peuvent parfois bénéficier du soutien de proches, mais ceux-ci prennent beaucoup de risques pour de maigres avantages, lorsqu'ils acceptent d'investir financièrement dans ces projets.

Pour améliorer cette situation, la région flamande a créé le « win-win lening » par lequel une personne réalisant un prêt de 50 000 € maximum peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 2,5 % du montant du prêt par an. Ce mécanisme est assorti d'une « garantie », financée par la Région flamande, en cas de non-remboursement par l'entreprise : 30 % du montant du prêt est alors retiré des impôts ou remboursé. Ce système fonctionne très bien, pour un coût maîtrisé.

Ecolo propose de généraliser ce système en créant un « Prêt Proxi » en Régions Bruxelloise et Wallonne[31], avec une réduction d'impôt de 2,75 % du montant du prêt plafonné. Il s'agira de contrôler fortement l'origine des fonds, pour lutter contre le blanchiment, et d'accorder une réduction plus importante pour les PME travaillant dans le domaine des technologies durables[32].

PRIORITE 6 : PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION INNOVANTS, LOCAUX ET DURABLES

Proposition : Favoriser la demande en rendant les choix écologiques moins chers

Ecolo entend déployer une palette d'outils pour favoriser l'accès aux produits écologiques à un prix accessible :

---

[29] Il s'agit d'une technique par laquelle une entreprise vend un bien à une société pour ensuite le louer, ce qui lui permet d'augmenter ses fonds propres.
[30] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Indépendants et PME ».
[31] Voir la proposition de décret déposée par le Groupe Ecolo au Parlement wallon (http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2013_2014/DECRET/878_1.pdf)
[32] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Indépendants et PME ».

- labels, campagnes de sensibilisation, assistance et conseil aux opérateurs économiques, etc. :
- responsabilité du producteur et obligation de reprise, conventions sectorielles, primes à l'achat et autres incitants :
- normes de produits et normes de qualité, étiquetage plus complet, réglementation de la publicité, etc. ;
- la suppression des subsides dommageables pour l'environnement. Il s'agit de réaliser un inventaire des subsides, subventions et autres soutiens publics à des produits polluants ou de nature à favoriser des comportements polluants et de prévoir un phasing out des subsides les plus impactant au niveau environnemental.

Cela nécessite également le renforcement de la coordination institutionnelle, entre les régions (compétentes en matières de politiques industrielles et pour les politiques environnementales sectorielles : déchets, eaux, sols …), le pouvoir fédéral (compétent en matière de mise sur le marché des produits et de fiscalité) et le niveau européen (s'occupant de la compatibilité des produits avec le marché intérieur européen)[33].

Proposition : Augmenter la part des emballages consignés, dont les canettes de boissons

Les canettes et autres emballages de boissons posent un problème de propreté publique important et le système de collecte est insuffisant pour y répondre. Leur enlèvement coûte très cher aux communes. Pour y remédier, Ecolo propose d'instaurer une consigne sur les canettes de boissons et de l'étendre progressivement à d'autres emballages. Une étude réalisée en ce sens a montré que pour être justifié et efficace, le système devait être mené au niveau des trois Régions ou encore mieux au niveau européen.

Proposition : Instaurer une taxation européenne du kérosène

Actuellement, le kérosène est le combustible le moins taxé alors que le transport par avion constitue le mode de transport le plus polluant. Il est urgent de mettre fin à une telle aberration. Il n'est pas possible de taxer le kérosène sans agir au niveau européen, où une directive interdit de lever des accises sur ce carburant. Ecolo entend dès lors mettre en place une taxation européenne du kérosène[34].

Proposition : Récupérer la rente nucléaire

Dans l'attente de leur fermeture, une des priorités d'Ecolo est l'adoption d'une loi visant à taxer les bénéfices indus des exploitants des centrales nucléaires. Ces centrales ont été amorties de manière accélérée avant la libéralisation du marché (via des tarifs élevés pour les consommateurs) et les bénéfices qui en découlent doivent être complètement récupérés et redistribués pour investir à la fois dans le développement des énergies renouvelables, dans la maîtrise des consommations mais aussi dans le renforcement des réseaux de transport et de distribution d'énergie.

En fonction du prix futur de l'électricité, la récupération de la rente nucléaire au-delà de la taxe déjà perçue mais jugée insuffisante par Ecolo (soit 550M€ annuellement) permettrait sur la période 2014-2025 des rentrées fiscales comprises entre 1,7 et 4,5 milliards d'euros[35].

---

[33] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Environnement ».
[34] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Environnement ».
[35] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir « Chapitre Energie et Climat ».

Proposition : Garantir l'accès de toutes et tous à l'efficacité énergétique

Pour diminuer la consommation énergétique des propriétaires et des locataires et leur permettre de financer les travaux nécessaires, Ecolo propose de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des incitants financiers tels que les primes énergie, l'Ecopack (Wallonie) et le Prêt vert (Bruxelles) afin que ceux qui ne disposent pas de fonds propres puissent réaliser les investissements nécessaires dans leur logement.

Le mécanisme de financement rend les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables « indolores » : le ménage ne doit pas avancer de fonds propres et la mensualité remboursée reste inférieure ou égale aux économies d'énergie réalisées grâce à la diminution des factures d'énergie[36]. De plus, pour les ménages en-dessous d'un niveau de revenus à définir, la société contribue à supprimer toute charge d'intérêt afin de parvenir à un prêt à taux zéro.

Ecolo propose la création d'un livret vert[37]. L'argent épargné aurait comme objectif de soutenir des activités atteignant l'équilibre entre développement économique et respect des travailleuses, des travailleurs et de l'environnement. Pourraient ainsi être financés, les PME, les personnes physiques ou sociétés actives dans les technologies vertes ou qui effectuent des travaux relatifs à la réduction de la consommation énergétique.

Les personnes pour lesquelles une consommation d'énergie anormalement élevée est détectée, lors de l'audit ou sur la base des factures, bénéficient en outre d'un accompagnement de type guidance énergétique.

Par ailleurs, et spécialement pour les locataires et les personnes plus âgées, Ecolo propose que le prêt économiseur d'énergie ne soit pas lié aux personnes mais au bâtiment. Concrètement, tant que ces personnes occupent le bâtiment, elles remboursent le prêt au pro rata des économies d'énergie, diminué d'une somme visant à récompenser la démarche. L'occupant suivant du logement poursuivra le remboursement aux mêmes conditions. Par ailleurs, afin d'éviter une flambée des prix des loyers, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique du logement loué ne doivent pas mener à une augmentation des loyers supérieure à l'économie réalisée grâce aux travaux pendant toute la durée de la période de remboursement, déduction faite des aides publiques reçues par le propriétaire[38].

Proposition : Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie

Afin de favoriser les économies d'énergie, Ecolo propose de diminuer les taux de TVA de 21 à 6 % notamment pour la construction de maisons passives ou atteignant un standard de performance globale équivalent, la rénovation basse énergie, la vente de chaleur issue des réseaux de chaleur, les équipements de production d'énergie, les équipements et systèmes permettant les économies d'énergie et les matériaux écologiques. Cette mesure devrait être étendue au niveau européen dans un second temps[39].

Proposition : Mettre en place un tiers-investisseur « efficacité énergétique » pour les institutions, les entreprises et le secteur non-marchand

Ecolo entend soutenir, via le mécanisme du tiers-investisseur, les investissements des entreprises, des institutions et du secteur non-marchand destinés à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables. Selon cette formule, le tiers-investisseur finance et exécute

---

[36] Voir à ce sujet nos propositions Chapitre « Logement ».
[37] Voir Chapitre « Indépendants et PME ».
[38] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[39] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Energie et Climat ».

les travaux en vue de réaliser des économies d'énergie ; il se rembourse par les économies financières réalisées suite à la diminution des factures d'énergie engendrée par ces travaux.

Ecolo propose :

- de soutenir ces investissements dans les entreprises, en triplant le pourcentage de déduction majorée pour investissements, le portant de 13,5 à 40,5 %[40] ;
- de préciser la réglementation sur les marchés publics pour prendre en compte ce type de marché avec intervention du tiers-investisseur. Cette précision est nécessaire pour déterminer le mode de passation du marché mais aussi pour déterminer sur quelles bases les offres doivent être comparées ;
- d'amplifier l'action du tiers-investisseur fédéral – Fedesco – et de développer des outils similaires dans les Régions ;
- que les formules de tiers-investisseurs deviennent éligibles au même titre que les autres travaux dans toutes les aides aux secteurs associatif et non-marchand. En parallèle, des règles de bonne gouvernance pour les tiers-investisseurs seront mises en place pour éviter toute activité frauduleuse dans ce secteur[41].

[40] Ecolo a déposé une proposition de résolution détaillant ces propositions dès novembre 2004 au Parlement fédéral.
[41] Pour en savoir plus sur cette proposition, voir Chapitre « Energie et Climat »

TABLE DES MATIERES

FISCALITE
Pour un financement socialement juste et solidaire de l'économie réelle et de la transition écologique

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX : UN SYSTEME FISCAL QUI NE REMPLIT PLUS SES MISSIONS 1
UNE LUTTE CONTRE LA GRANDE FRAUDE ET L'EVASION FISCALES TROP PEU EFFICACE 1
UN DESEQUILIBRE DE LA FISCALITE EN DEFAVEUR DU TRAVAIL 2
UNE FISCALITE MAL REPARTIE EN FONCTION DES REVENUS. 2
UN IMPOT DES SOCIETES, SUPPORTE PAR LES PME, A L'AVANTAGE DES MULTINATIONALES 2
UNE FISCALITE ENVIRONNEMENTALE PEU ENCOURAGEANTE ET EFFICACE 3
HORIZON POLITIQUE : LES OBJECTIFS D'UNE REFORME FISCALE VERTE 3

LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO POUR UNE REFORME FISCALE VERTE 4

PRIORITE 1 : Lutter contre la grande fraude fiscale et mieux percevoir l'impôt 4
Proposition : Améliorer l'accès aux données bancaires et financières 4
Proposition : Lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale 5
Proposition : Renforcer les moyens de contrôle du SPF Finances 6
Proposition : Renforcer la lutte pénale en matière fiscale 6
Proposition : Accélérer la mise en place d'administrations fiscales régionales 7

PRIORITE 2 : Réduire les inégalités de revenus et assurer des conditions d'existence décentes 7
Proposition : Supprimer l'imposition des revenus inférieurs à 1 000 € mensuels et améliorer la progressivité de l'impôt 7
Proposition : Taxer globalement les revenus du travail et du capital 8
Proposition : Financer la sécurité sociale aussi par les revenus du capital 8
Proposition : Adapter la fiscalité à la réalité des familles 8
Proposition : Instaurer un impôt sur le grand patrimoine 9
Proposition : Taxer les revenus spéculatifs 9
Proposition : Supprimer les taxations forfaitaires régionales 10
Proposition : Introduire une progressivité des aides 10
Proposition : Réduire drastiquement le nombre de jeunes vivant en situation de pauvreté en individualisant les droits sociaux 10

PRIORITE 3 : Réformer l'impôt des sociétés 11
Proposition : Réformer le système des intérêts notionnels 11
Proposition : Œuvrer à une harmonisation européenne de l'impôt des sociétés 12

PRIORITE 4 : Moderniser la fiscalité immobilière 12
Proposition : Revoir les droits d'enregistrement 12
Proposition : Rendre les droits de succession réellement équitables 13
Proposition : Moderniser la fiscalité immobilière 13
Proposition : Encourager, de manière ciblée, l'accès à la propriété 14

PRIORITE 5 : Soutenir le redéploiement économique 14
Proposition : Rendre attractifs les placements utiles à l'économie réelle 14
Proposition : Favoriser l'économie circulaire 15
Proposition : Soutenir l'investissement et la constitution de fonds propres pour les PME 15
Proposition : Favoriser l'investissement dans les jeunes PME 16

PRIORITE 6 : Promouvoir des modes de consommation innovants, locaux et durables 16

Proposition : Favoriser la demande en rendant les choix écologiques moins chers 16
Proposition : Augmenter la part des emballages consignés, dont les canettes de boissons 17
Proposition : Instaurer une taxation européenne du kérosène 17
Proposition : Récupérer la rente nucléaire 17
Proposition : Garantir l'accès de toutes et tous à l'efficacité énergétique 18
Proposition : Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie 18
Proposition : Mettre en place un tiers-investisseur « efficacité énergétique » pour les institutions, les entreprises et le secteur non-marchand 18

Redéploiement économique

INDEPENDANTS ET PME
Une culture entrepreneuriale créatrice d'emplois et d'innovation

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Le redéploiement économique de notre pays et de nos Régions a besoin d'entrepreneuses, d'entrepreneurs et d'innovateurs, mais le contexte de crise économique et financière fragilise particulièrement ces acteurs économiques. Les indépendantes et indépendants, les cheffes et chefs d'entreprises, principalement des très petites et des moyennes entreprises (TPE et PME) tentent de maintenir la tête hors de l'eau mais l'accès aux crédits est de plus en plus difficile. Les capitaux ne sont pas suffisamment mobilisés dans le financement de l'économie réelle.

Les preuves de ce marasme économique ne manquent pas :

- une hausse continue du nombre de faillites[1] sachant que 92 % des faillites concernent des entreprises de moins de 5 travailleurs. Il suffit, pour illustrer cette assertion, de se pencher sur le nombre de faillites en 2013 et ses répercussions sur l'emploi. Entre janvier et septembre 2013, quelque 8 904 entreprises ont fait faillite, soit 12 % de plus que pour la même période de 2012. Il s'agit donc de quelque 19 934 emplois qui ont été menacés (+6 %)[2] ;
- une moyenne des revenus des indépendants inférieure à l'inflation. 16 % des entrepreneurs vivent avec moins de 833 € alors que le seuil de pauvreté fixé en 2013 s'élevait à 973 € ;
- une hausse de 5 % par rapport à 2012 d'indépendants qui demandent des délais pour payer leurs cotisations sociales, soit environ 5 500 demandes pour les 6 premiers mois de 2013[3] ;
- une dégradation des conditions de vie des entrepreneurs. 92 % déclarent qu'elles ou ils sont obligés de travailler alors qu'ils sont malades[4] ;
- une augmentation des délais de paiement[5] de la part des clients privés et publics.

La réalité quotidienne de ces entrepreneurs est donc alarmante et la crise enfonce jour après jour un trop grand nombre d'indépendants dans l'impasse. L'action du gouvernement fédéral, malgré les déclarations, a été inefficace. C'est dans cette logique qu'Ecolo entend apporter son soutien à celles

---

[1] La Libre Belgique, http://www.lalibre.be/economie/libre-entreprise/record-du-nombre-de-faillites-au-mois-de-septembre-524aa91335703eef3a0b99f0, 1e Octobre 2013.
[2] Eric Van den Broele, Infographie Faillites Septembre 2013, Bureau d'information Graydon - https://graydon.be/fr/business-academy/article/2013/10/01/infographie-faillites-septembre-2013 - Site Consulté le 1e octobre 2013.
3 SNI, Les demandes de dispenses de paiement de cotisations sociales en augmentation, http://www.nsz.be/fr/nouvelles/social/les-demandes-de-dispenses-de-paiement-de-cotisations-sociales-en-augmentation/ Septembre 2013.
[4] 92 % des indépendants travaillent même en étant malade, Syndicat national des indépendants, Septembre 2013.
[5] Union des classes moyennes, *Délais et retards de paiement : analyse et propositions de l'UCM*, Septembre 2013.

et ceux qui font vivre notre économie et l'emploi au quotidien, aux créatrices et créateurs d'entreprises et de projets.

En effet, les PME emploient une part très importante des travailleurs : l'ensemble des indépendants et des salariés des entreprises de moins de 50 personnes représente 63 % de l'emploi privé en Wallonie et 50 % à Bruxelles[6].

Les PME constituent également une activité économique implantée dans le tissu économique mais aussi social et culturel de leur siège d'activité. Elles sont en général non-délocalisables et elles peuvent développer des activités économiques en lien avec les besoins, les ressources de leur région et les savoir-faire locaux.

L'horizon politique d'Ecolo pour les PME et les indépendants

Il est plus que jamais nécessaire de soutenir bien davantage les indépendants et les PME qui traversent ces moments difficiles et de leur proposer des pistes concrètes de travail. Indépendants et PME doivent être au centre d'un projet de redéploiement économique durable et être considérés comme l'un des moteurs principaux du tissu économique belge et de la création d'emplois diversifiés.

Ecolo entend encourager la créativité et créer les conditions favorables pour que les femmes et les hommes d'aujourd'hui et de demain développent leurs projets et en vivent dignement.

Il s'agit également de permettre à chacune et chacun qui le souhaite de s'approprier des métiers et des savoir-faire pour redonner une perspective plus durable à notre production économique, pour faire se rencontrer la passion d'entreprendre et les métiers porteurs d'une plus-value sociale, environnementale ou patrimoniale. Notre société est une société en transition qui développe de nouveaux besoins. Dans ce contexte, Ecolo entend soutenir le développement des corps de métiers artisanaux, des métiers de l'économie verte, des services de proximité aux personnes et des nouveaux modes de développement alternatifs comme l'économie de fonctionnalité ou le recyclage[7].

Ce soutien indéfectible d'Ecolo à l'innovation et à la créativité se justifie également par l'importance de la création de valeur et d'emplois qu'elles induisent. En effet, les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie constituent des gisements d'emplois considérables. En 2011, le marché de l'énergie renouvelable, tous secteurs confondus, a employé 16 650 personnes en Belgique, dont 9 400 en Wallonie. Selon Cap Gemini et AGORIA, on estime que la Wallonie a un potentiel de création de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 dans le secteur de l'énergie renouvelable[8]. Le Bureau fédéral du plan estime que la transition vers un système énergétique 100 % renouvelable en Belgique d'ici 2030 peut générer jusqu'à 60 000 emplois supplémentaires[9]. Dans le secteur des économies d'énergie, le potentiel est également important. Ainsi, à titre d'exemple, la Confédération de la Construction estime que le verdissement de l'économie devrait, à lui seul, entraîner la création de 13 500 emplois en Belgique en 10 ans[10]. Une accélération du rythme des rénovations énergétiques pourrait doubler ce chiffre.

Les PME sont et seront des acteurs de la transition de l'économie mais il faut les aider à participer aux dynamiques de recherche et de R&D. Les dépenses de R&D en Belgique sont, en effet, largement concentrées dans les grandes entreprises et peu orientées dans les filières de transition[11].

---

[6] Union des classes moyennes, *Poids et profil des indépendants et des PME*, Septembre 2012.
[7] Pour plus d'informations sur ces sujets, voir Chapitres « Transition écologique » et « Emploi et Formation professionnelle ».
[8] Etude disponible sur :
http://www.agoria.be/upload/agoriav2/PPT_Energie_renouvelable_FR.pdf
[9] Etude disponible sur :
http://www.plan.be/publications/publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1248
[10] Etude disponible sur :
http://www.confederationconstruction.be/Portals/0/documenten/Rapport%20annuel%202010-2011.pdf#search=%22emplois%22
[11] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de recherche, voir Chapitre « Recherche et innovation ».

Les lignes de force d'Ecolo

Ecolo se dote des priorités politiques suivantes pour redonner du sens au redéploiement économique et y donner la place qu'ils méritent aux indépendants et aux chefs d'entreprises :

- Stimuler la culture entrepreneuriale pour permettre le développement d'une passion, d'un métier
- Soutenir la création, encourager la créativité et simplifier la vie des indépendants et des chefs d'entreprise
- Améliorer l'accès au financement pour les indépendants et les PME
- Accompagner et soutenir les indépendants en difficulté
- Assurer aux indépendantes et aux indépendants un niveau de vie décent
- Soutenir l'entrepreneuriat féminin

PRIORITE 1 : STIMULER LA CULTURE ENTREPRENEURIALE POUR PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE PASSION, D'UN METIER

Naît-on entrepreneur ou, au contraire, peut-on le devenir ? A cette question, Ecolo répond : les deux ! Parce que, même si, pour certains, le choix de l'entrepreneuriat est une évidence, la culture entrepreneuriale doit se cultiver et être valorisée dans un monde où celle ou celui qui entreprend rencontre de nombreuses difficultés. La peur de se lancer, voire la peur de l'échec, les incertitudes, ne peuvent pas être les moteurs d'un choix de vie. Celles et ceux qui ont envie d'innover, de créer leur entreprise et de valoriser leur savoir-faire, doivent trouver soutien et encouragement auprès des autorités publiques. Ils ont un rôle important à jouer dans la transition de notre société, en offrant des produits et services innovants et durables.

C'est pourquoi Ecolo veut diffuser la culture entrepreneuriale auprès des jeunes, des diplômés et des chercheurs et aider les structures d'enseignement à s'ouvrir au monde de l'activité économique concrète, des métiers, des passions et de l'activité industrielle tout en stimulant des idées entrepreneuriales innovantes. Il est ainsi fondamental de prendre en compte la composante culturelle et identitaire de l'entrepreneuriat et cela n'est possible que via une sensibilisation à la créativité et à l'innovation. Pour ce faire, de nombreuses initiatives doivent être prises.

Proposition : Valoriser l'entrepreneuriat et susciter la créativité

Ecolo propose de valoriser le goût de l'entrepreneuriat dès l'école, à la fois pour diffuser la culture de l'audace et de l'innovation, mais aussi pour redorer le blason des formations professionnalisantes.

Quelques mesures pratiques peuvent être mises en place :

- Tisser des alliances entre l'école et les acteurs économiques pour permettre le développement d'attitudes propices à l'entrepreneuriat : apprendre à valoriser ses idées, déterminer comment les concrétiser dans un projet individuel ou collectif, connaître la gestion du cycle d'un projet et apprendre à rebondir face aux difficultés : autant de compétences que l'on peut acquérir dans des modules spécialisés ou non ;
- Chercher à promouvoir l'image de l'entrepreneur et notamment des formations professionnalisantes auprès des parents d'élèves, pour qui ces filières restent encore trop souvent un « second choix » ;
- Si à l'heure actuelle, il existe au sein de l'Agence de stimulation économique (ASE) une cellule qui doit jouer ce rôle d'éveil à la culture entrepreneuriale, ce service doit

encourager, à l'instar de ce qui est fait par l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise (ABE) en Région bruxelloise, la venue d'artisans et d'indépendants et de chefs d'entreprise afin qu'elles et qu'ils témoignent, au sein des établissements secondaires, de leur expérience quotidienne. Cette sensibilisation dès l'école participera également à la revalorisation de l'image de l'entrepreneur, pour l'instant trop stigmatisé ;

- Soutenir les initiatives comme l'ICHEC-PME, les Jeunes entreprises et bien d'autres qui ont pour objectif de faire naître des vocations pour que les jeunes d'aujourd'hui soient entrepreneurs de demain ;
- Étendre les masters en alternance développés à titre d'expérience pilote s'inscrivant dans un souci d'accélération de la transition écologique de nos régions en cas d'évaluation positive ;
- Faire de la transition vers le développement durable (technologies et économie verte, environnement, énergie, économie circulaire, etc.) un axe central des programmes d'entrepreneuriat et de stimulation de la créativité.

Proposition : Réformer et renforcer les formations et les enseignements offerts aux jeunes et aux indépendants

Ces formations sont autant de chances pour permettre de développer le savoir-faire et pour diminuer le nombre d'échecs évitables.

Ecolo propose :

- D'offrir des formations continuées dans tous les domaines du management (marketing, stratégie, comptabilité et trésorerie, gestion des ressources humaines, etc.) afin de renforcer les compétences professionnelles de base pour un indépendant ou un entrepreneur, en devenir, débutant ou déjà expérimenté. Ces formations doivent être faciles d'accès et peu coûteuses pour les différentes catégories de personnes concernées ;
- D'intégrer dans les programmes d'enseignement à destination des jeunes et des indépendants, une formation de qualité qui vise l'excellence ;
- De veiller à l'intégration, dans les programmes d'enseignement des filières qui mènent à des métiers d'indépendants, et notamment toutes les professions libérales, de notions de base en termes de gestion et de comptabilité ;
- D'intégrer dans les différentes filières de formation qualifiantes ou professionnalisantes, en enseignement plein temps ou en alternance ou en apprentissage, des nouvelles compétences nécessaires à la transition de l'économie (énergie, innovation non-technologique, économie de fonctionnalité, etc.).

Proposition : Reconnaître un statut particulier de l'artisanat couplé à une valorisation des métiers manuels

Le développement de l'artisanat représente une valeur ajoutée aussi bien économique que sociale et patrimoniale. Pour Ecolo, il est important de répondre aux attentes et inquiétudes du secteur quant à l'avenir des TPE et des artisans. L'artisanat a, pour préserver ses spécificités, besoin d'une structure entrepreneuriale spécifique. Celle-ci doit être centrée autour d'un savoir-faire. Elle doit favoriser une transmission des savoirs efficace et par les gestes entre l'artisan et ses apprentis. Elle doit toujours comprendre le cycle complet de la conception d'un bien, de sa réalisation via les méthodes acquises, transmises mais aussi innovées, et la phase d'installation ou de vente. C'est dans cette logique et pour respecter ces spécificités qu'Ecolo propose, comme le demande l'Union belge des artisans, de limiter la taille des entreprises artisanales à 10 travailleurs. Comme cela se pratique aujourd'hui, plusieurs entreprises artisanales peuvent bien entendu se regrouper pour constituer ensemble un consortium réunissant plusieurs corps de métier complémentaires. C'est le

cas dans le secteur de la fabrique d'orgues, dans le secteur agro-alimentaire et dans le secteur des travaux de toiture par exemple.

Ecolo propose également :

- une vision de l'artisanat qui induit un approvisionnement en circuit court et une maîtrise pleine et entière du processus de production ;
- une reconnaissance de l'artisan via une formation à l'entrée, une reconnaissance par ses pairs et des exigences au niveau de la qualité du produit fini pour l'acquisition du label « entreprise artisanale » ;
- d'assurer un accès égal des TPE artisanales aux marchés publics. Il convient à cette fin de limiter le recours au critère du chiffre d'affaire dans les appels d'offre et d'analyser pour chaque marché public les possibilités et l'intérêt de le découper en lots afin qu'une entreprise artisanale puisse se saisir plus aisément d'une partie du projet. Les acteurs bancaires doivent également jouer le jeu des TPE artisanales en apportant, quand cela est nécessaire, des garanties bancaires suffisantes pour permettre à ces entreprises de rentrer dans la course des marchés publics ;
- de lancer, face aux reculs des investissements publics en la matière dans la dernière décennie, un plan « Patrimoine » pour redynamiser le secteur de la restauration du patrimoine et, plus largement, l'artisanat.

Proposition : Assurer la transmission d'une entreprise et d'un savoir-faire

La transmission des entreprises, en particulier des PME, est l'un des enjeux majeurs d'ici à 2020. Selon le Centre de connaissances du financement des PME (CEFIP), la problématique de transmission touchera plus de 40 % des entreprises belges soit 30 000 entreprises/an.

Ecolo entend mettre en place un dispositif permettant aux indépendants et aux chefs d'entreprise de préparer au mieux cette transmission, essentielle à la survie du tissu économique local et au maintien du savoir-faire sur le territoire bruxellois et wallon.

Il convient de :

- sensibiliser les chefs d'entreprise à cette réalité. La transmission est, en effet, une phase délicate de la vie et nécessite une bonne préparation. C'est pourquoi les Gouvernements fédéraux et régionaux devront lancer dès 2014 une campagne de sensibilisation sur le sujet ;
- faire connaître les outils économiques publics existants pour faciliter la transmission, comme la Sowacess ou Brutrade, qui sont encore trop souvent méconnus et doivent donc faire l'objet d'une campagne de publicité et d'information, reprenant les différentes aides apportées aux chefs d'entreprises. Il s'agit également, concernant la Sowaccess, de permettre aux indépendants et PME voulant bénéficier de ses services d'y avoir accès gratuitement ;
- encourager la reprise par les travailleurs notamment sous forme de coopérative. En effet, souvent, au moment de la transmission, les mieux placés pour la reprise de l'entreprise et la continuité du savoir-faire sont les salariés eux-mêmes. La transmission s'effectue par transformation directe de la société concernée en Société coopérative ouvrière de production (SCOP)[12] ; l'entreprise conserve ainsi son statut de société commerciale, son numéro d'entreprise, son numéro de TVA, son identité et son histoire mais également ses partenaires habituels (banques, conseils, fournisseurs). Au prix équitable de la transaction s'ajoute, par ailleurs, la fiabilité de ce type d'opération : peu ou pas de risque de dénonciation de la transaction et les repreneurs connaissent déjà tout de l'entreprise (la clientèle, l'outil de production, la qualité des employés, l'état des finances …). Afin

[12] Voir le Chapitre « Economie sociale et coopérative ».

d'encourager ce type de transmission et sous certaines conditions, un régime spécifique doit être mis en place pour les dirigeants de PME qui partent à la retraite et qui peuvent ainsi bénéficier d'un abattement sur le montant des plus-values ;

- créer un droit d'information et de préférence pour les salariés à l'occasion des procédures judiciaires applicables aux entreprises en difficulté. En cas d'offre équivalente, priorité devrait être donnée à l'offre de reprise sous SCOP. Un régime fiscal particulier pourrait également être d'application pour encourager la période de transition entre une société classique et une SCOP ;
- généraliser, garantir et amplifier les aides régionales spécifiques à la transmission d'entreprises comme les aides au tutorat pour l'encadrement d'un stagiaire en Région bruxelloise ou encore les produits financiers spécifiques proposés par les outils économiques wallons ou bruxellois.

PRIORITE 2 : SOUTENIR LA CREATION, ENCOURAGER LA CREATIVITE ET SIMPLIFIER LA VIE DES INDEPENDANTS ET DES CHEFS D'ENTREPRISE

Proposition : Créer un statut simplifié pour les trois premières années d'activité

Par cette mesure, Ecolo veut permettre, aux femmes et hommes qui décident de prendre des risques et de se lancer comme entrepreneur, de pouvoir réellement tester leur activité en leur offrant un cadre comptable et fiscal prévisible pendant trois ans.

Ecolo propose qu'au moment du lancement de son activité et sous réserve qu'il n'ait pas travaillé sous le statut d'indépendant durant les cinq années qui précèdent sa nouvelle inscription, l'indépendant à titre principal puisse opter pour un prélèvement social et fiscal forfaitaire libératoire à hauteur de 25 % afin de remplacer respectivement l'impôt sur les personnes physiques et les cotisations sociales. Ce forfait s'appliquerait sur le chiffre d'affaires (CA) pour les professions libérales ou la marge brute (MB) pour les activités commerciales ou de négoce afin de coller au mieux à la réalité économique de l'indépendant. Un tel régime ne serait autorisé que dans les cas où le CA ou la MB ne dépasserait pas 50 000 €.

Ce système engendrerait une importante simplification administrative. Il permettrait également à l'indépendant de faire face à une charge fiscale prévisible. Il permettrait enfin à ce nouvel entrepreneur de fonctionner à son rythme, sans devoir trop dépenser en frais de fonctionnement et investissements de départ, qui sont déductibles fiscalement mais se font au prix d'un endettement bien souvent insurmontable ; ce sont là trois éléments essentiels pour tester sereinement son activité.

Proposition : Calculer les cotisations sociales des indépendants sur la base des revenus annuels

Ecolo a toujours porté le combat d'une simplification du calcul des cotisations sociales pour coller le plus possible à la réalité économique vécue par l'indépendant. Les avancées gouvernementales ne peuvent donc qu'être saluées puisqu'elles visent à permettre de moduler le montant des cotisations sociales à payer en fonction du revenu annuel.

Néanmoins, Ecolo veillera à la bonne application de cette réforme. Il conviendra, en effet, de s'assurer que les caisses d'assurance sociale jouent le rôle qui leur est dévolu en informant les indépendants, en chaque début d'année, de la possibilité de moduler leurs cotisations et du délai pour le faire. Sans cela, il est à craindre que la règle du calcul des cotisations sur base du revenu ne reste la norme.

Proposition : Simplifier et adapter les démarches administratives

Afin de simplifier les démarches administratives exigées des indépendants, Ecolo propose :

- Une concrétisation du crédo « Only once »[13] en améliorant la gestion des flux de données entre les différentes entités fédérales et fédérées afin que l'indépendant n'ait plus à transmettre des données si ces dernières sont déjà disponibles ailleurs ;
- Un travail de sensibilisation de l'administration aux réalités de l'entreprise pour qu'elle cerne mieux le milieu sur lequel elle agit. Cette mesure va de pair avec la généralisation, à tous les niveaux de pouvoir, d'un « test PME » dont l'objectif est de vérifier, avant sa promulgation, qu'un texte de loi n'aura pas de conséquence néfaste pour les petites et moyennes entreprises. A titre d'exemple, les projets pourraient être soumis à un échantillonnage variable de bureaux comptables au service des PME ;
- Une diminution des délais de réponse de la part de l'administration. A titre d'exemple, il arrive souvent qu'un indépendant attende une réponse à sa demande de dispense de cotisation sociale entre 6 et 12 mois … Le rythme de l'administration doit aussi prendre en compte celui de l'entreprise qui demande des réponses rapides et précises.

Proposition : Améliorer et simplifier les relations entre outils publics d'accompagnement et/ou de financement des entreprises et indépendants afin de raccourcir drastiquement les délais de réponse

Ces dernières années, on a pu, observer une plus grande efficience des outils publics tant dans l'accompagnement des entreprises que dans le financement de celles-ci. Mais des efforts de cohérence, de simplification des démarches et d'amélioration de la fluidité de la circulation des informations restent à accomplir. On observe par ailleurs que les délais de réponse sont encore exagérément longs surtout en comparaison avec d'autres pays ou régions. En outre, les mêmes démarches, comme la réalisation d'un business plan ou plus simplement d'un plan financier, sont soumises à des critères différents entre outils publics.

ECOLO plaide pour qu'une méthodologie simplifiée et cohérente soit élaborée par la coupole des outils économiques décidée par le Gouvernement wallon. Nous devons viser à ce qu'un projet développé par une entreprise accompagnée par un outil public ou fortement financé par les pouvoirs publics le soit en utilisant une méthodologie et des critères qui permettent aux outils publics de financement de prendre le relais en intégrant ce qui a déjà été rédigé comme étude de marché, plan financier et description du projet et non pas en recommençant toutes ces études. Par ailleurs, les délais pour donner des réponses aux demandeurs d'aides, subventions et financements restent encore trop souvent très longs. Une analyse comparative avec les meilleurs exemples étrangers devra inspirer un raccourcissement drastique de ces délais.

Proposition : Simplifier les aides disponibles et améliorer l'information

Les aides accordées aux indépendants et aux chefs d'entreprises sont nombreuses, aussi bien au niveau régional que fédéral. Mais les connaître, s'y retrouver et choisir celles qui conviennent consomme du temps et de l'énergie dont l'entrepreneur manque souvent … C'est pourquoi Ecolo propose de regrouper, de rendre plus lisibles et de promouvoir ces aides fédérales comme régionales via un site web unique permettant de voir rapidement le soutien dont peut bénéficier l'entreprise. Cette démarche doit être précédée d'une évaluation, à tous les niveaux de pouvoir, des différents types d'aides existantes et de les adapter, si nécessaire, aux besoins des entreprises.

---

[13] Commission européenne, « *Small Business Act - Think Small First: Priorité aux PME* », juin 2008.

Proposition : Simplifier l'accès des PME aux marchés publics

Afin de permettre un meilleur accès des PME aux marchés publics, il convient de mener une réforme des réglementations européennes et nationales en la matière. Jusqu'à présent, répondre à un appel d'offre engendre toute une série de lourdeurs administratives alors que les entrepreneurs ont souvent trop peu de temps à consacrer à ce type de tâches.

C'est pourquoi Ecolo propose, afin de faciliter la vie des entrepreneurs :

- de sensibiliser les PME aux marchés publics et de créer des cellules de soutien pour y répondre et de pré-sélection des marchés adaptés aux PME ;
- de réunir gratuitement l'ensemble des appels d'offre de tous les niveaux de pouvoir sur un seul et même site web ;
- d'accorder aux entreprises des délais raisonnables (entre 15 et 30 jours) pour fournir l'ensemble des documents nécessaires et prôner de façon plus systématique le principe de confiance via une généralisation des déclarations sur l'honneur. Ce système fonctionne parfaitement bien en France où les documents officiels ne doivent être fournis qu'après l'attribution définitive du marché public ;
- afin de permettre à l'ensemble des entreprises, et surtout aux TPE, de répondre aux appels d'offre, de limiter le recours au critère du chiffre d'affaires dans les appels d'offre et de favoriser le découpage en lots pour qu'une très petite entreprise puisse se saisir plus aisément d'une partie du projet. Les acteurs bancaires doivent également apporter des garanties bancaires suffisantes pour permettre aux PME de participer aux marchés publics ;
- d'introduire, lors de l'établissement de marchés publics, des critères sociaux et environnementaux qui permettraient aux entreprises bénéficiant d'une certification dans ces domaines d'obtenir une cotation plus favorable au moment de l'attribution des marchés.

Proposition : Garantir une concurrence loyale

Les entreprises belges, principalement à haute intensité de main-d'œuvre comme la construction, sont de plus en plus confrontées à la concurrence de sociétés étrangères ou de sociétés belges qui installent un siège social à l'étranger. Ces sociétés utilisent abusivement les différences de coûts salariaux et les lacunes du marché unique européen et mettent à mal les entreprises qui embauchent du personnel local.

Il est primordial de trouver les moyens d'endiguer ce phénomène de concurrence. Ecolo propose une série de mesures visant à optimiser les retombées des investissements publics sur l'emploi local et sur les PME. Il s'agit notamment de :

- renforcer les contrôles de conformité sociale et de sécurité dans le cadre des possibilités offertes par la directive sur le détachement des travailleurs ;
- lutter contre les statuts de « faux-indépendants » qui diluent les chaînes de responsabilité et font le jeu des grosses entreprises déloyales ;
- insérer, dans les marchés publics, des clauses sociales et environnementales ;
- prévoir des systèmes de certification et de labellisation de qualité ;
- écarter les offres anormalement basses.

Proposition : Soutenir les jeunes entrepreneurs via les structures d'accompagnement et la multiplication de lieux d'accueil

Les entités fédérales et régionales doivent libérer des espaces immobiliers pour multiplier les lieux d'accueil et soutenir les initiatives, y compris privées, menant à la création de centres d'entreprises. Ces espaces doivent à la fois être conçus comme des lieux de travail disponibles en début d'activité afin de minimiser les frais de lancement de l'entreprise, mais surtout des lieux de rencontres et de partage d'expérience entre chefs d'entreprise.

Ecolo entend donc encourager la création de surfaces minimales dédiées à l'activité économique via l'installation de bureaux ou de zones artisanales à l'intérieur des villes. En Wallonie comme à Bruxelles, Ecolo entend favoriser la disponibilité de sites spécifiquement à destination de TPE, PME ou indépendants.

Proposition : Réduire les cotisations patronales dues lors de l'engagement des premiers travailleurs[14]

Ces dernières années, diverses initiatives visant à aider les PME ont été prises. Parmi celles-ci figure l'arrêté royal du 4 mars 2013 visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réduction de cotisations sociales, qui permet à l'employeur de bénéficier pendant quelques trimestres d'une réduction forfaitaire des cotisations patronales pour l'engagement des 1e, 2e et 3e travailleurs. En octobre 2013, le régime applicable au 3e travailleur a été élargi aux 4e et 5e travailleurs.

Ecolo soutient cette réduction de cotisations pour les premiers emplois depuis de nombreuses années et avait déposé des propositions de loi successives à cet effet. Il importera, pour en préserver la pertinence et la durabilité, d'organiser le suivi de ces dispositifs pour en optimiser l'efficacité en termes de création et de maintien de ces emplois au-delà des périodes couvertes par les réductions de cotisations.

Proposition : Favoriser les groupements d'employeurs

Ce dispositif permet à plusieurs entreprises de partager entre elles le temps de travail de certains salariés afin d'absorber un surplus de travail ou de couvrir des besoins pointus ou saisonniers.

Ecolo propose de simplifier le recours à ces groupements afin qu'ils deviennent des outils de développement d'entreprises et de création d'emplois.

Les grandes lignes de cette réforme sont :

- l'élargissement du public de travailleurs que peuvent engager les groupements d'employeurs, jusqu'alors limité aux demandeurs d'emploi inoccupés de longue durée ;
- la possibilité pour les groupements d'employeurs de proposer des contrats de travail qui sont au minimum des mi-temps si les travailleurs le souhaitent et pas seulement à temps plein ;
- la possibilité pour les groupements d'employeurs d'être exemptés de la TVA, de bénéficier d'un soutien financier et du conseil d'organismes dont les objectifs sont de les accompagner et de favoriser leur existence sur le long terme.

Néanmoins, pour éviter d'éventuels abus et afin d'assurer une bonne qualité d'emploi, cet élargissement du public de travailleurs et cet assouplissement des conditions contractuelles doivent s'accompagner de balises : la mise en place d'une règle de priorité à l'égard des travailleurs du groupement ne disposant pas d'un temps plein, en vue de l'accroissement de leur temps de travail ; le renforcement du dialogue social dans les entreprises ; la mise en place de règles visant à ce que

[14] Pour l'articulation entre les différentes aides à l'emploi. Cf. Chapitre « Emploi et Formation professionnelle » et en particulier la proposition : « Réarticuler les aides à l'emploi au service de l'emploi ».

les travailleurs du groupement d'employeurs ne puissent être discriminés, au niveau des rémunérations, vis-à-vis des travailleurs des entreprises membres du groupement ; la mise en place d'une procédure d'agrément des groupements d'employeurs.

Proposition : Lutter contre les retards de paiement des entités et entreprises publiques

Le montant des factures impayées par les entités publiques demeure trop souvent important et ces retards entraînent des conséquences souvent dommageables, voire parfois fatales, pour les PME. Plus que des problèmes de trésorerie, ces retards vont jusqu'à être la cause de nombreuses faillites[15].

Pour que les pouvoirs publics soient exemplaires en la matière, il convient de :

- Réduire de façon effective les délais légaux de paiement à un maximum de 30 jours ouvrables pour les entités et entreprises publiques. La récente réforme fédérale ouvre la possibilité d'exceptions jusqu'à 90 jours tout en laissant les parties libres de convenir d'un délai de paiement plus long au nom de la liberté contractuelle. Il semble évident que les rapports de force qui se jouent entre les entités publiques et les entreprises sont souvent en défaveur de ces dernières ;
- Contraindre légalement les autorités publiques à payer d'elles-mêmes les indemnités de retard. Il est important que les entrepreneurs n'aient pas à les réclamer ni à effectuer d'autres démarches particulières pour en obtenir le paiement ;
- En Wallonie, sortir du contentieux une série de dossiers de subsides aux entreprises pour accélérer les délais de paiement. En effet, tout paiement d'une subvention à un opérateur transite par le service du contentieux à partir du moment où cet opérateur a sollicité et obtenu une avance de fonds d'un organisme bancaire et ce, dès lors que ce dernier a demandé à la Région wallonne de garantir le versement de cette subvention sur un compte bancaire accessible à cet organisme ;
- Résoudre les différends, en lien avec des retards de paiement ou non, qui peuvent exister entre entreprises (Business to Business – B2B) par la mise en place d'un médiateur B2B pour la résolution des conflits entre entreprises, hors cadre judicaire ;
- Créer des caisses de compensation. En effet, la lenteur des paiements des pouvoirs publics peut donc être considérée comme une des causes directes de la faillite de nombreuses entreprises. Le problème est d'autant plus grave qu'en cas de retard de paiement d'un organisme public, l'entreprise doit continuer à s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la TVA, de l'ONSS et autres et se voit infliger des amendes en cas de retard. Ces entreprises se voient de plus refuser l'accès aux marchés publics. C'est là que les caisses de compensation auraient un rôle important à jouer. Elles joueraient un rôle d'intermédiaire entre l'entreprise et les administrations concernées en cas de retard de paiement. L'entrepreneur pourrait ainsi vendre ses créances auprès d'un organisme public à cette caisse de compensation lorsque celles-ci n'ont pas été payées à échéance. Cela lui permettrait d'être payé directement et de ne pas avoir à faire lui-même les démarches nécessaires pour recouvrir sa créance. Le rachat de ces créances se ferait sans frais supplémentaire. Cette caisse de compensation irait ensuite récupérer auprès des administrations concernées les créances impayées ainsi que les intérêts de retard dûs de plein droit.

---

[15] Graydon, *Het bedrijf in moeilijkheden voorbij*, disponible à l'adresse: http://www.graydon.be/pictures/medialib/docs/Het_bedrijf_in_moeilijkheden_voorbij.zip

Proposition : Accompagner l'entreprise en croissance

Il est symptomatique de constater, malgré l'existence de nombreux organismes chargés de l'accompagnement des entreprises, que la majorité de leurs services se consacrent à la création d'activités ou à l'accompagnement à la reconversion en cas de difficultés. Ecolo veut également défendre une approche de l'accompagnement de l'entreprise en croissance, surtout lorsque l'on sait que la majorité des faillites a lieu après cinq ans. Un chef ou une cheffe d'entreprise pourrait ainsi profiter de conseils de développement, se voir offrir une analyse sur les nouveaux marchés à conquérir et les possibilités de partenariats stratégiques à nouer, ou enfin se voir proposer des diagnostics externes pour les aider dans leur pilotage de la croissance. Il est nécessaire que les outils et organismes publics de soutien à l'activité économique soient, avant tout, au service d'une économie réelle ancrée dans le territoire. Les PME et TPE sont donc à soutenir en priorité eu égard à leur ancrage local.

Proposition : Assurer un financement stable et pérenne des guichets d'entreprise

Ces guichets sont généralement la première porte à laquelle un indépendant ou un chef d'entreprise frappe au moment où il lance son affaire. Ils jouent un rôle indispensable dans l'accompagnement de l'entrepreneur et endossent généralement le rôle d'intermédiaire avec l'administration. Or un accompagnement et un soutien de qualité nécessitent des moyens. Ecolo souhaite ainsi que l'accroissement de leurs compétences aille de pair avec les moyens nécessaires à ces acteurs essentiels.

Proposition : Supprimer la Starter-SPRL

Lancé en 2010, ce dispositif permet aux entrepreneurs débutants de créer une société à responsabilité limitée sans endosser les impératifs liés à la constitution d'un capital minimal obligatoire, le seuil minimal de ce dernier étant porté à 1 €. Pour Ecolo, un tel dispositif n'est ni un incitant à la création d'entreprise ni un cadeau aux entrepreneurs mais bien un leurre. Créer une entreprise peut en effet difficilement se faire sans capital de départ ; faire croire le contraire est donc un leurre. Au regard du faible taux d'utilisation de cette forme de société et de la dangerosité d'un tel système, Ecolo en demande la suppression.

Proposition : Favoriser spécifiquement la création ou le redéploiement d'indépendants et de PME en direction du développement durable

De manière transversale, il s'agit de combiner l'action de tous les outils, les mécanismes et les politiques d'enseignement, de formation, d'accompagnement et de financement afin de favoriser la création, le développement, le redéploiement et la transmission d'entreprises en direction du développement durable. Les pouvoirs publics, outils économiques d'accompagnement et de financement, les Pôles de compétitivité, etc. doivent œuvrer de concert pour mettre en œuvre différentes mesures de stimulation de la créativité, de création d'activité, d'accompagnement et de financement qui facilitent l'émergence d'une économie durable. Ainsi, des moyens financiers spécifiques doivent être alloués à des politiques visant à ces objectifs, pour les PME des secteurs prioritaires pour la transition comme l'énergie, la mobilité, l'alimentation et le logement.

De la même manière que pour l'environnement, le développement durable implique que le caractère social des entreprises soit renforcé transversalement. En s'inspirant d'une démarche d'économie positive, la création et le développement d'entreprises qui s'inscrivent dans le long terme et visent aussi une plus-value sociale et le bien-être de leurs parties prenantes doivent être soutenus.

Il convient entre autres :

- d'intégrer dans les commandes publiques des critères favorisant les entreprises à haute valeur ajoutée sociale ;
- de rapprocher les secteurs traditionnels et l'économie sociale pour multiplier les synergies, les partenariats et les filières intégrées ;
- de permettre un financement public suffisant des entreprises qui visent une triple valeur ajoutée en termes de développement durable.

Proposition : Simplifier et harmoniser les aides à l'exportation en région bruxelloise et en Wallonie

Pour Ecolo, dans le but de faciliter aux PME la recherche de nouveaux marchés, il serait souhaitable d'améliorer les relations entre les deux régions :

- en harmonisant les aides et incitants ;
- en renforçant, en améliorant et en développant les outils, les structures et les ressources existant à l'étranger ;
- en facilitant et en encourageant la coopération entre entreprises wallonnes et bruxelloises dans leurs efforts de prospection à l'étranger et la mise en commun de leurs ressources.

PRIORITE 3 : AMELIORER L'ACCES AU FINANCEMENT POUR LES INDEPENDANTS ET LES PME

En ces temps difficiles pour le redéploiement économique, il est fondamental pour Ecolo de proposer également des pistes d'accès au financement qui soient différentes des voies bancaires classiques pour les entrepreneurs belges et de lutter ainsi contre les mauvais scores cumulés par les banques. En effet, 13,2 % des entreprises déclarent avoir été confrontées à des problèmes dans la recherche d'un financement bancaire, contre 12,8 % en 2011. Parmi celles qui ont demandé un crédit bancaire pour financer des investissements, 43,1 % disent avoir rencontré des difficultés dans leur recherche de financement. Un pourcentage qui grimpe à 55,4 % pour les entreprises ayant fait des demandes de crédits destinés à financer le cycle d'exploitation[16].

Trop souvent, les indépendants et les chefs d'entreprise souffrent d'un manque d'information quant aux demandes et refus de crédit et quant aux critères d'évaluation pour les conditions d'octroi. Chaque banque doit donc motiver ses décisions de crédit négatives afin de permettre à l'entreprise de revoir son dossier et d'en améliorer les points faibles. Il est indispensable que les établissements bancaires travaillent à une information rapide et transparente.

Les entreprises demeurent trop captives de leur banque. En cas de besoin d'un nouveau crédit, la banque se retranche derrière des niveaux de garantie dont elle dispose sur d'éventuels crédits existants et fait encore trop souvent appel à des cautions personnelles qui sont désastreuses pour les PME et, en particulier les micro-entreprises. De plus, si l'entrepreneur veut changer de banque, les démarches administratives sont complexes et des coûts financiers en découlent dont, principalement, des indemnités de remploi.

Face à ces constats, Ecolo entend défendre une diversité dans les sources de financement : le financement auprès des établissements bancaires classiques, auprès des organismes d'intérêt public qui cofinancent les projets des indépendants et des chefs d'entreprise et via la mobilisation de l'épargne citoyenne.

Il convient dans un premier temps d'encadrer le secteur bancaire et de faire en sorte qu'il soit au service de l'économie réelle et donc des PME et des TPE.

---

[16] Baromètre 2012 du CEFIP.

Proposition : Réguler les relations entre les banques et les entrepreneurs pour plus de transparence

Pour Ecolo, il est indispensable que les banques jouent correctement leur rôle de conseil. Ainsi, elles doivent rechercher le type de crédit le mieux adapté aux besoins de l'entrepreneur. Si l'établissement bancaire ne respecte pas cette obligation, le juge peut ordonner la modification, sans frais, du crédit dans une forme mieux adaptée.

Par ailleurs, en cas de refus de crédits, il est important que les banques informent l'entrepreneur des éléments qui justifient son refus ou qui ont influencé négativement l'évaluation des risques. Cette information doit être communiquée de manière transparente et dans des termes intelligibles pour l'entreprise. Cela permettra à la PME d'améliorer son dossier de crédit voire de chercher un autre partenaire bancaire.

Proposition : Créer un Livret Vert

Ecolo veut offrir aux épargnants belges une alternative pour une épargne durable et solidaire. Concrètement, chaque banque serait obligée de proposer parmi ses produits d'épargne, un « livret vert » offrant un taux d'intérêt attractif, dont le solde maximal serait de 100 000 € indexés et dont le capital devrait être investi dans des projets durables.

L'argent épargné aurait comme objectif de soutenir des activités réussissant l'équilibre entre développement économique et respect des travailleuses, des travailleurs et de l'environnement. Pourraient ainsi être financées[17] les PME, et les personnes physiques ou sociétés actives dans les technologies vertes ou qui effectuent des travaux relatifs à la réduction de la consommation énergétique. La part de l'importante épargne ainsi orientée pourrait également servir au financement des collectivités locales et d'une politique du logement durable. Les banques devraient garantir la plus grande transparence quant aux investissements réalisés.

Proposition : Encadrer les indemnités de remploi

Rembourser anticipativement un crédit professionnel ou d'investissement coûte trop cher à l'indépendant ou à l'entreprise qui souhaite ou doit rembourser prématurément. Or, rembourser anticipativement est souvent une mesure de bonne gestion ou une obligation en cas de difficultés privées ou professionnelles.

Pour Ecolo, il est important de prendre des dispositions qui protègent les emprunteurs et qui limitent les bénéfices que les institutions financières réalisent au détriment des entrepreneurs. En effet, les indemnités de remploi dans les cas de remboursements anticipés d'un crédit professionnel ne sont pas encadrées et dérapent fortement, que le contrat prévoie explicitement ou non une clause de Funding loss[18]. Cette clause est abusive en termes de montant et par le fait qu'elle est loin d'être explicite dans les conditions générales du crédit. Ecolo propose donc d'encadrer fortement les indemnités de remploi pour les crédits professionnels et d'investissement. En outre, les indemnités pour mise à disposition de capital dans le cadre de contrats d'ouvertures de crédit doivent être interdites.

---

[17] Les fonds récoltés devront permettre à des particuliers mais aussi à des sociétés de logements sociaux de financer des travaux visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse d'une rénovation ou d'une construction neuve. Ces fonds doivent aussi permettre d'accorder des crédits aux PME actives dans le domaine des nouvelles technologies vertes ou en vue d'investissements permettant de réduire la consommation d'énergie. Ces fonds peuvent enfin servir à financer les collectivités locales, qui doivent faire face à un assèchement des crédits et dont les besoins en équipement collectif sont énormes.

[18] Il s'agit une indemnité correspondant à l'écart entre le taux du prêt et le taux des placements actuels sur toute la durée du crédit.

Proposition : Généraliser l'accès aux « avances à terme fixe » y compris pour des montants moins élevés

Aujourd'hui la banque ne propose les avances à terme fixe qu'à partir de besoins de trésorerie de l'ordre de 75 000 ou 100 000 €. Ecolo veut interdire la limitation de ce produit bancaire à certains plafonds chiffrés car un indépendant ou un chef d'entreprise doit pouvoir emprunter uniquement la somme dont il a besoin.

Proposition : Mettre en place un « prêt proxi » dans nos régions

L'accès au crédit est particulièrement difficile pour les « starters », des jeunes entreprises qui manquent souvent de fonds propres et ne bénéficient pas encore de la confiance des banques. Ces starters peuvent parfois bénéficier du soutien de proches, mais ceux-ci prennent beaucoup de risques pour de maigres avantages lorsqu'ils acceptent d'investir financièrement dans ces projets. Pour améliorer cette situation, la Région flamande a créé le « win-win lening » par lequel une personne accordant un prêt de 50 000 € maximum peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 2,75 % du montant du prêt par an. Ce mécanisme est assorti d'une « garantie » en cas de non-remboursement par l'entreprise : 30 % du montant du prêt est alors retiré des impôts ou remboursé. Ce système fonctionne très bien, pour un coût maîtrisé. Ecolo propose de généraliser le système « win-win lening » à l'ensemble des Régions, sous le nom de « prêt proxi », en contrôlant plus fortement l'origine des fonds, pour lutter contre le blanchiment, et en accordant une réduction plus importante pour les PME travaillant dans le domaine des technologies durables et dans l'économie de fonctionnalité.

Proposition : Soutenir l'investissement et la constitution de fonds propres pour les PME

Le coût budgétaire des intérêts notionnels est très élevé, sans réel effet sur l'économie réelle, l'emploi, les PME ou la Recherche et le développement. Ecolo propose de remplacer le système de déduction des intérêts notionnels tel qu'il existe actuellement par un renforcement des dispositifs qui permettent aux entreprises de constituer des réserves de fonds propres, d'utiliser celles-ci pour se développer et de bénéficier des mêmes déductions que si elles recouraient à un prêt bancaire. La mesure des intérêts notionnels, créée en 2005, ne présentait qu'un seul atout, celui d'équilibrer le traitement fiscal du financement par prêt et du financement par fonds propres, ce qui incite les entreprises à être correctement capitalisées. Seulement, les entreprises qui ont le plus besoin de constituer plus de fonds propres, à savoir les PME, ne parviennent pas à tirer profit d'une telle mesure. A côté de cela, cette mesure a fonctionné comme une véritable « arme de défiscalisation massive » pour des grandes sociétés et multinationales ayant établi leur siège fiscal en Belgique, sans que cela n'apporte de réels bénéfices économiques ou sociaux à notre pays.

Si le système des intérêts notionnels perdure, Ecolo entend proposer dès lors :

- de mieux soutenir l'économie réelle et l'innovation en quadruplant la capacité de déduction des intérêts notionnels pour les PME (taux de 4,5 % pour les PME) ainsi que pour les activités de R&D. C'est dans ce secteur que les entreprises et les autorités publiques doivent réaliser un effort substantiel pour réussir la transition écologique de notre économie ;
- de contribuer à la lutte contre le chômage, en conditionnant, pour ce qui concerne les plus grandes entreprises, l'accès à la déductibilité des intérêts notionnels au maintien du volume de l'emploi dans l'entreprise ;

- d'empêcher divers mécanismes permettant des déductions fiscales excessives, par exemple l'usage de techniques comme le « sale and lease back »[19] pour augmenter artificiellement les fonds propres de l'entreprise.

Mais Ecolo estime qu'il serait plus judicieux, et porteur en termes de développement d'activités et d'emplois, d'amplifier les mesures existantes en faveur de l'investissement telles que la déduction pour investissement et le crédit d'impôt pour capital à risque, ce dernier étant réservé aux PME. Ces mesures ciblent le soutien à l'investissement et à la constitution de fonds propres en vue d'investir et sont beaucoup moins susceptibles d'être utilisées de manière abusive par des entreprises désireuses de faire de la planification fiscale agressive.

Proposition : Promouvoir et soutenir les initiatives de financement participatif

Les sources alternatives de financement permettent de faciliter le financement des projets entrepreneuriaux innovants pour les porteurs de projet qui n'ont pas nécessairement un historique bancaire favorable. Le *crowdfunding* - ou collecte de dons -, comme les coopératives de financement, sont des outils de redynamisation et de réappropriation de l'économie réelle par les citoyens. Concernant le *crowdfunding*, il s'agit souvent, en premier lieu, de réunir des fonds via des plateformes internet. Mais, généralement, cette communauté de contributeurs/internautes est également un moyen de tester la faisabilité du projet auprès de potentiels clients qui seront ensuite des soutiens indispensables pour mener à bien ce projet.

La mobilisation de l'épargne locale via notamment les structures coopératives est également une source innovante et participative de financement. Elles permettent de mobiliser les citoyens d'un territoire donné autour d'enjeux de développement économique de proximité et leur offrent la possibilité de participer activement à la mise en œuvre d'initiatives locales.

Les plateformes de *crowdfunding* ne disposent actuellement pas de statut propre en tant qu'opérateur financier. A ce titre, lorsqu'elles offrent des services financiers au public, elles doivent se soumettre au même cadre réglementaire que les grandes banques, ce qui est un travail très lourd pour de telles structures. Pour favoriser le développement de ces plateformes, Ecolo propose de leur créer un statut propre qui tienne compte de leurs spécificités et des objectifs spécifiques qu'elles poursuivent. Ce statut pourrait toujours être contrôlé par la FSMA, comme actuellement, mais selon des procédures distinctes, plus légères et mieux adaptées.

Notons que le développement de sources alternatives de financement portant un regard différent sur les projets de développement locaux ne pourra qu'encourager les initiatives féminines généralement moins axées sur des objectifs de haute rentabilité que sur la créativité et le lien social.

Enfin, Ecolo propose que la Commission européenne présente des propositions concrètes sur le financement participatif pour encourager les projets industriels d'au moins 1 million d' € et sur le soutien à la création de marchés obligataires locaux[20] pour les PME.

Proposition : Financer spécifiquement les entreprises de la transition

Complémentairement et en aval du livret vert, du proxi prêt et du *crowdfunding*, des politiques spécifiques doivent être mises en œuvre pour répondre aux besoins de financement des entreprises soucieuses de s'inscrire dans une perspective de transition vers le développement durable.

Ainsi, les outils économiques de financement dédiés aux PME, comme la SOWALFIN, doivent se doter d'une stratégie spécifique pour intégrer transversalement dans toutes leurs opérations avec les entreprises le souci de créer, redéployer ou renforcer les activités économiques durables et la

[19] Il s'agit d'une technique par laquelle une entreprise vend un bien à une société pour ensuite le louer, ce qui lui permet d'augmenter ses fonds propres.
[20] Il s'agit de mécanismes locaux de financement de PME par le biais d'émission d'obligations, avec un risque limité pour les investisseurs privés.

création d'emplois de qualité. Des moyens financiers conséquents doivent également être affectés aux PME qui s'inscrivent dans une perspective durable et dans les secteurs de transition prioritaires (énergie, matières, mobilité, alimentation, logement, technologies vertes, etc.). D'éventuels nouveaux mécanismes d'aides peuvent être créés pour répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises, comme des garanties ou des prêts pour favoriser des emprunts destinés à améliorer la performance énergétique et l'usage des matières premières par les PME.

Proposition : Développer le microcrédit à grande échelle

Des expériences récentes de microcrédit remportent un succès certain dans notre pays, en termes de création d'emploi et d'activité économique par des publics parfois précarisés, qui ont un trop faible accès aux canaux traditionnels de financement et d'accompagnement et qui manquent des compétences managériales de base. La microfinance peut faire figure d'outil essentiel pour la lutte contre le chômage.

Dans une perspective d'amélioration du financement des microentrepreneurs, les outils de financement publics doivent veiller à développer des mécanismes de microcrédit spécifiques grâce à des moyens financiers adéquats.

Le secteur du microcrédit privé doit être encouragé par les pouvoirs publics, notamment au moyen de règles prudentielles plus souples en matière de garantie en contrepartie d'un suivi attentif de la part des autorités de régulation. Les banques traditionnelles seront encouragées à offrir elles-aussi des microcrédits à des publics moins favorisés (downscaling).

Le microcrédit vers des activités durables doit être promu.

PRIORITE 4 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES INDEPENDANTS EN DIFFICULTE

Proposition : Apporter un soutien plus adéquat aux indépendants en cas de travaux de voirie de longue durée

La loi en matière d'indemnisation des indépendants lors de travaux publics nécessite des modifications qui pourront être apportées lors de la régionalisation de la compétence.

Ecolo propose de remettre sur le tapis la condition exigeant une fermeture totale de l'établissement pendant sept jours pour bénéficier d'une indemnité compensatoire. En effet, il est préférable de défaire le lien juridique existant entre fermeture obligatoire et versement de l'indemnité compensatoire car il est évident que la fermeture sera toujours l'ultime choix de l'indépendant.

Par ailleurs, en amont du lancement des travaux publics, les pouvoirs publics doivent tenir compte des conséquences sur les commerces.

Proposition : Instaurer une « allocation-rebond »

Ecolo veut donner le coup de pouce nécessaire aux indépendants en difficulté qui peuvent être sauvés de la faillite. Ainsi, une « allocation-rebond » doit être accordée mensuellement à l'indépendant dont l'entreprise est en difficulté. Il ne s'agit en aucun cas d'une assurance post-faillite mais bien d'un mécanisme temporaire permettant à l'indépendant de disposer de moyens suffisants pour réorienter et sauver son activité. Cette allocation va de pair avec le soutien d'une structure d'accompagnement. Elle a pour objectif de compléter les revenus ou allocations de l'indépendant en difficulté afin qu'il dispose de moyens financiers supérieurs au seuil de pauvreté et puisse ainsi se consacrer au sauvetage de son entreprise.

Proposition : Développer une réelle politique de la « seconde chance »

Il est largement reconnu que la peur de l'échec et la stigmatisation qui en découle constituent des freins importants à l'entrepreneuriat. L'échec peut et doit être synonyme de « nouveau départ ». Dans cette logique et malgré les aménagements apportés par le Gouvernement sortant[21], Ecolo propose de permettre à l'indépendant de bénéficier à deux reprises de l'assurance sociale en cas de faillite soit pour une durée totale de 24 mois.

Cette assurance ne sera accordée à l'indépendant qu'après un jugement déclaratif de faillite qui le reconnaît comme étant de bonne foi. Par ailleurs, en cas d'une 2e faillite, le versement de l'assurance sera conditionné à un accompagnement par une structure spécialisée afin que ce 3e départ soit le bon.

Cette « assurance faillite » permet aujourd'hui à l'indépendant de préserver ses droits sociaux pendant quatre trimestres et de recevoir une allocation d'environ 1 000 €/mois pendant un an. Cependant, cette allocation ne peut être perçue qu'une fois. Ecolo veut ainsi soutenir ces entrepreneurs pour que la « 2e chance » ne soit pas la « dernière chance ».

Proposition : Réformer la Commission des Dispenses

En cas de difficultés importantes, les indépendants se tournent le plus souvent vers la Commission des dispenses du SPF Affaires sociales afin d'obtenir une exonération partielle voire totale de leurs cotisations sociales. Les décisions de cette Commission relèvent d'une trop grande part d'arbitraire et mettent du temps à tomber. En effet, il n'est pas rare que la Commission ne statue que 12 mois après l'introduction de la demande, sans que les raisons de la décision ne soient justifiées.

Ecolo propose dès lors :

- que la Commission rende un avis endéans les trois mois de la réception du dossier complet et justifie sa décision auprès de l'indépendant. En cas d'absence de réponse après le délai imparti, la demande de dispense est considérée comme adoptée.
- qu'une définition juridique claire soit apportée à l' « état de besoin » dans lequel l'indépendant qui veut bénéficier d'une exonération doit se trouver. En vue de mettre fin à l'incertitude juridique qui entoure cette notion et de personnaliser les droits de l'indépendant, Ecolo propose de lancer, en concertation avec le secteur, une réflexion sur la mise en place de critères objectifs permettant rapidement à l'indépendant de savoir s'il pourra ou non bénéficier d'une telle aide.

Proposition : Mettre en place un fonds solidaire d'aide au remplacement

Il existe actuellement en Belgique un Registre des indépendants remplaçants (base de données qui permet à l'indépendant de trouver un « indépendant-remplaçant ») mais cet outil est encore peu utilisé malgré la campagne de sensibilisation lancée par le gouvernement fédéral. Pour remédier à cette situation et pour soutenir les indépendants en proie aux difficultés, Ecolo propose la mise en place d'un Fonds solidaire d'aide au remplacement.

Cette aide vise à ce que le remplacement effectué par l'« entrepreneur remplaçant » lui assure un revenu minimum équivalent à celui du revenu d'intégration pour les isolés (817,36 €/mois au 1e septembre 2013). A terme et après avoir eu l'occasion de prouver son efficacité et son utilité, Ecolo propose que ce fonds puisse devenir permanent et obligatoire. Le financement proviendrait d'une cotisation volontaire des indépendants (1,1 % des cotisations trimestrielles). Cette aide serait

[21] Cette assurance-faillite a, en effet, été étendue aux « aléas de la vie » qui obligent l'indépendant à fermer son entreprise (accident, incendie, allergie). Sa nouvelle mouture permet également de fractionner les quatre trimestres pour les utiliser à plusieurs reprises lors de la carrière d'indépendant.

réservée à certains cas impérieux (période d'incapacité primaire et d'invalidité, congé de maternité, soins palliatifs à un enfant ou à un partenaire, soins d'un enfant gravement malade).

PRIORITE 5 : ASSURER AUX INDEPENDANTES ET AUX INDEPENDANTS UN NIVEAU DE VIE DECENT

Proposition : Harmoniser le statut social des indépendants avec celui des salariés

Il existe à l'heure actuelle encore trop de différences entre le statut social des indépendants et celui des salariés. Le niveau différent de retraite minimale entre un isolé indépendant et un isolé salarié ne se justifie pas. Ecolo propose d'aligner le statut social de l'indépendant sur celui du salarié au nom de la justice sociale et de l'égalité de traitement.

La couverture sociale minimale des indépendants est, encore aujourd'hui, inférieure à celle des salariés même si l'écart se réduit progressivement depuis 10 ans. Ecolo plaide pour que tous les travailleurs, en échange de leur participation au financement de la sécurité sociale, bénéficient d'un revenu identique pour les indemnités minimales de pension, d'incapacité, d'invalidité et les allocations familiales.

Dans un même ordre d'idées, Ecolo veut promouvoir la recherche de solutions, structurelles et viables pour l'ensemble des acteurs, au « statut » de « faux-indépendant », ceci particulièrement pour les indépendants n'ayant ni le choix ni conscience qu'ils cumulent les inconvénients de chaque statut.

Proposition : Assurer une retraite décente aux indépendants

Ecolo propose :

- Une pension minimale pour les indépendants équivalente à celle des salariés avec les mêmes exigences de liaison au bien-être[22] ;
- La suppression totale des pénalités, « malus », encore octroyées pour celles et ceux qui prennent leur pension anticipée. Cette suppression est progressivement en cours de réalisation. Il convient de veiller à sa finalisation ;
- De veiller à ce que la pension du 1e pilier des indépendants procure, comme pour les salariés, un revenu minimal décent aux travailleurs.

Proposition : Consacrer un droit d'accès anticipé à la pension de retraite pour les travailleurs indépendants handicapés

Les personnes qui, en dépit d'un handicap lourd, choisissent de poursuivre une activité professionnelle se trouvent aujourd'hui, à l'exception de la possibilité d'une pension pour inaptitude physique dans le secteur public et de quelques dispositions aux effets limités, soumises au régime commun en matière d'âge et de conditions d'accès à la pension, que leur activité soit salariée ou indépendante.

Or le handicap pèse souvent lourdement sur l'exercice de l'activité professionnelle. Il augmente, d'une part, la pénibilité du travail et diminue, d'autre part, l'espérance moyenne de vie. Il paraît dès lors équitable de permettre aux personnes handicapées, si elles le désirent, d'accéder anticipativement à la pension. Ecolo veut ainsi que la travailleuse ou le travailleur qui exerce une

[22] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Aînés et Pensions ».

activité professionnelle indépendante tout en justifiant une incapacité permanente de travail de 66 % au moins puisse demander à ce que ces années de travail comptent pour 1,5 année de travail, l'ouverture du droit à la pension de retraite pouvant ainsi être anticipée.

Proposition : Instaurer une assurance-indemnités en faveur des travailleurs indépendants en incapacité qui veulent se réorienter

Lorsqu'un travailleur indépendant est en incapacité de travail et qu'il souhaite reprendre partiellement ses activités professionnelles, il continue à émarger partiellement à l'assurance maladie-invalidité durant 6 mois, renouvelables jusqu'à 18 mois. Les conditions sont l'autorisation du médecin conseil ainsi que l'adéquation entre son activité professionnelle et l'affection dont il est atteint. Cependant, la législation actuelle dispose que le renouvellement jusqu'à 18 mois n'est accordé que si le travailleur indépendant reprend une partie des activités qu'il exerçait au moment où l'état d'incapacité de travail a commencé.

Le travailleur indépendant qui, suite à une maladie ou un accident, se retrouve avec un handicap physique incompatible avec la reprise de son activité antérieure ne peut donc bénéficier de cette aide plus de 6 mois (renouvelables une fois) s'il s'oriente vers une activité professionnelle compatible avec son handicap.

Face à ce constat, Ecolo veut permettre le changement d'activité lorsque l'activité antérieure à l'état d'incapacité n'est plus compatible avec le nouvel état physique du travailleur. Il n'est en effet pas équitable de considérer que le travailleur indépendant qui reste dans le métier qu'il connaît et pour lequel il a une clientèle, puisse bénéficier d'une période de 18 mois de reprise partielle d'activité en quittant l'invalidité, alors que le travailleur indépendant qui change de métier pour adapter sa nouvelle activité à son handicap n'a droit qu'à une reprise partielle de 6 mois, renouvelable une fois.

PRIORITE 6 : SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Des réseaux d'entrepreneuses comme le Réseau Diane de l'UCM ou celui des « Mompreneurs » se sont structurés ces dernières années. Pour Ecolo, si des mesures ciblées doivent être prises (voir infra), l'ensemble des propositions du présent chapitre rencontre les besoins des femmes entrepreneuses en rajoutant un prisme de lecture féminin à ces propositions. A titre d'exemple, il pourrait tout à fait être envisageable que des femmes entrepreneuses et /ou des hommes entrepreneurs constituent un groupement d'employeurs afin d'embaucher ensemble une accueillante d'enfants agréée par l'ONE. De même, le développement de sources alternatives de financement portant un regard différent sur les projets de développement locaux ne pourra qu'encourager les initiatives féminines généralement moins axées sur des objectifs de haute rentabilité et davantage sur la créativité et le lien social.

Proposition : Favoriser l'entreprenariat féminin

Seules 30 % des personnes qui décident aujourd'hui de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale sont des femmes et ce pourcentage est en stagnation depuis plusieurs années. Or, pour Ecolo, il est nécessaire d'encourager et de soutenir davantage les femmes qui veulent créer leur entreprise. Les freins les plus généralement mis en avant par les femmes entrepreneuses ou par les femmes qui renoncent à lancer leur entreprise sont l'articulation entre vie professionnelle et vie privée, l'accès à un réseau et l'accès au financement. Reste une question de société qu'il faut aborder, celle des représentations sociales qui ne placent pas la femme comme « modèle de chef d'entreprise ».

Face à ces constats, Ecolo propose de :

- Donner une visibilité aux travailleuses indépendantes, notamment au travers des ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin ;
- Soutenir les réseaux de femmes dont les « mamans entrepreneuses » pour encourager le mentorat, la diffusion de bonnes pratiques, l'échange d'informations et de conseils ;
- Permettre la création de pépinières d'entreprises féminines avec un encouragement fiscal pour des crèches communes ;
- Sensibiliser les acteurs de la création d'entreprise (secteur bancaire, comptables …) à l'entrepreneuriat féminin ;
- Améliorer le financement des projets féminins ;
- Bien informer les entrepreneuses des possibilités qu'offrent les modes de financement coopératifs car ils correspondent souvent mieux à leurs modes de gestion et à leurs projets ;
- Bien informer les entrepreneuses et les accompagner si besoin dans la participation à des groupements d'employeurs qui associent mises en réseau, complémentarité de projets et partage de moyens ;
- Améliorer les structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil extra-scolaire pour tenir compte du fait des horaires irréguliers liés à la plupart des activités indépendantes ;
- Constituer, sur base de cotisations volontaires, un fonds de remplacement (voir supra) qui permettrait aux femmes venant d'accoucher de se faire remplacer, tout en gardant le lien avec leur activité qui pourra ainsi se poursuivre pendant cette nécessaire période de repos ;
- Faciliter le passage du statut de salariée ou de chômeuse à celui de travailleuse indépendante via des garanties de revenus, le soutien aux coopératives d'activités et aux femmes travaillant en pépinière d'entreprises.

Proposition : Allonger le congé maternité pour les femmes indépendantes

Ecolo propose que les indépendantes puissent bénéficier d'un congé de maternité d'au moins dix semaines (au lieu de 8 actuellement, et de 15 semaines pour les salariées …) avec la possibilité d'engager une ou un remplaçant ou aidant dans leur activité professionnelle (en lien avec la proposition de mise en place d'un fonds solidaire d'aide au remplacement). Ecolo propose également d'instaurer un congé de paternité pour les indépendants d'une durée égale à celui des travailleurs salariés. De tels mécanismes permettraient de préserver ces premiers instants entre les indépendants et leur enfant, tout en ouvrant la possibilité de maintenir un niveau d'activités suffisant de l'entreprise.

Proposition : Permettre le suivi de son activité par une indépendante en congé de maternité, sans perte d'indemnités

Il est important de permettre à une indépendante d'assurer un suivi minimum de son activité tout en bénéficiant de son indemnité de maternité : suivi comptable, suivi du traitement d'un dossier, vérification des stocks … de manière à ce que le personnel actif durant la période de l'indemnité de maternité puisse être au minimum encadré. Il s'agit donc d'autoriser sous conditions l'exercice d'une activité indépendante partielle tout en pouvant solliciter un indépendant-remplaçant via le Registre.

TABLE DES MATIERES

INDEPENDANTS ET PME
Une culture entrepreneuriale créatrice d'emplois et d'innovation

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LES PME ET LES INDEPENDANTS 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Stimuler la culture entrepreneuriale pour permettre le développement d'une passion, d'un métier 3

Proposition : Valoriser l'entrepreneuriat et susciter la créativité 3
Proposition : Réformer et renforcer les formations et les enseignements offerts aux jeunes et aux indépendants 4
Proposition : Reconnaître un statut particulier de l'artisanat couplé à une valorisation des métiers manuels 4
Proposition : Assurer la transmission d'une entreprise et d'un savoir-faire 5

PRIORITE 2 : Soutenir la création, encourager la créativité et simplifier la vie des indépendants et des chefs d'entreprise 6

Proposition : Créer un statut simplifié pour les trois premières années d'activité 6
Proposition : Calculer les cotisations sociales des indépendants sur la base des revenus annuels 6
Proposition : Simplifier et adapter les démarches administratives 7
Proposition : Améliorer et simplifier les relations entre outils publics d'accompagnement et/ou de financement des entreprises et indépendants afin de raccourcir drastiquement les délais de réponse 7
Proposition : Simplifier les aides disponibles et améliorer l'information 7
Proposition : Simplifier l'accès des PME aux marchés publics 8
Proposition : Garantir une concurrence loyale 8
Proposition : Soutenir les jeunes entrepreneurs via les structures d'accompagnement et la multiplication de lieux d'accueil 9
Proposition : Réduire les cotisations patronales dues lors de l'engagement des premiers travailleurs 9
Proposition : Favoriser les groupements d'employeurs 9
Proposition : Lutter contre les retards de paiement des entités et entreprises publiques 10
Proposition : Accompagner l'entreprise en croissance 11
Proposition : Assurer un financement stable et pérenne des guichets d'entreprise 11
Proposition : Supprimer la Starter-SPRL 11
Proposition : Favoriser spécifiquement la création ou le redéploiement d'indépendants et de PME en direction du développement durable 11
Proposition : Simplifier et harmoniser les aides à l'exportation en région bruxelloise et en Wallonie 12

PRIORITE 3 : Améliorer l'accès au financement pour les indépendants et les PME 12

Proposition : Réguler les relations entre les banques et les entrepreneurs pour plus de transparence 13
Proposition : Créer un Livret Vert 13
Proposition : Encadrer les indemnités de remploi 13
Proposition : Généraliser l'accès aux « avances à terme fixe » y compris pour des montants moins élevés 14
Proposition : Mettre en place un « prêt proxi » dans nos régions 14
Proposition : Soutenir l'investissement et la constitution de fonds propres pour les PME 14
Proposition : Promouvoir et soutenir les initiatives de financement participatif 15
Proposition : Financer spécifiquement les entreprises de la transition 15

Proposition : Développer le microcrédit à grande échelle 16
PRIORITE 4 : Accompagner et soutenir les indépendants en difficulté 16
Proposition : Apporter un soutien plus adéquat aux indépendants en cas de travaux de voirie de longue durée 16
Proposition : Instaurer une « allocation-rebond » 16
Proposition : Développer une réelle politique de la « seconde chance » 17
Proposition : Réformer la Commission des Dispenses 17
Proposition : Mettre en place un fonds solidaire d'aide au remplacement 17
PRIORITE 5 : Assurer aux indépendantes et aux indépendants un niveau de vie décent 18
Proposition : Harmoniser le statut social des indépendants avec celui des salariés 18
Proposition : Assurer une retraite décente aux indépendants 18
Proposition : Consacrer un droit d'accès anticipé à la pension de retraite pour les travailleurs indépendants handicapés 18
Proposition : Instaurer une assurance-indemnités en faveur des travailleurs indépendants en incapacité qui veulent se réorienter 19
PRIORITE 6 : Soutenir l'entrepreneuriat féminin 19
Proposition : Favoriser l'entreprenariat féminin 19
Proposition : Allonger le congé maternité pour les femmes indépendantes 20
Proposition : Permettre le suivi de son activité par une indépendante en congé de maternité, sans perte d'indemnités 20

Redéploiement économique

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La création d'emplois et une formation de qualité

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

En 2013, la situation belge du marché de l'emploi restait problématique et caractérisée par des taux de chômage élevés puisque l'on dénombrait 12,5 % de personnes au chômage à l'échelle nationale, 19,9 % pour la Wallonie et 20,8 % à Bruxelles (contre 8,7 % en Flandre[1]). Cette situation est particulièrement préoccupante, notamment pour les moins de 40 ans et, plus encore, pour les moins de 25 ans pour lesquels on constate une baisse du taux d'activité et une hausse du taux de chômage importante. En effet, en 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève à 27 % - soit le taux le plus élevé depuis 2010 – et l'emploi salarié de ces mêmes jeunes a diminué d'environ 20 000 unités[2].

Au-delà d'un chômage de masse, la dégradation de l'emploi est un processus constant qui continue à empirer. Le contrat à durée indéterminée (CDI) qui représentait auparavant[3] la forme la plus utilisée et convoitée dans l'organisation du travail (car il conférait une certaine sécurité d'emploi et la possibilité de projection dans l'avenir) s'est souvent transformé en une série de contrats dits « précaires ». Citons notamment les contrats à durée déterminée de très courte durée, les temps partiels ou encore les contrats intérimaires, dont le dénominateur commun est souvent la flexibilité et le manque de sécurité pour les travailleuses et les travailleurs concernés.

A cela s'ajoute souvent la pénibilité du travail (physiquement et psychologiquement difficile) ainsi que les horaires dits « atypiques » : travail de nuit, travail par pauses, etc. Les contrats atypiques représentent actuellement 40% du total des contrats de travail (27 % des contrats à temps partiel et 9 % des contrats pour un travail temporaire) et sont souvent contraints.

Ces contrats précaires touchent principalement les femmes (44 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel contre 9 % des hommes ; elles représentent 80% de la totalité des contrats à temps partiel) et les jeunes. Ils ne permettent que trop rarement aux travailleurs de vivre dans des conditions de vie décentes et les maintiennent souvent dans une situation de pauvreté. C'est ce que l'on appelle les « working poor » ou travailleurs pauvres. On dénombre actuellement 4,2 % de travailleurs pauvres en Belgique dont 6,4 % occupant des contrats à temps partiel (contre 3,1 % pour les travailleurs à temps complet)[4].

Par ailleurs, le nombre d'accidents de travail augmente et de plus en plus de maladies liées au travail se développent telles que le stress, l'anxiété, l'angoisse, le burn-out, voire le suicide. Les

---

[1] Bureau Fédéral du Plan, (juillet 2013), Perspectives économiques régionales 2013-2018, Belgique, Bureau Fédéral du Plan.
[2] DEFEYT P., Le point sur le chômage des jeunes, Ottignies, Institut pour un Développement Durable, décembre 2013.
[3] Il convient de préciser que le CDI n'induit plus nécessairement le caractère « non temporaire ». En effet, si l'on prend en considération la trajectoire professionnelle et non pas exclusivement le statut de l'emploi, on constate de plus en plus une discontinuité des parcours de personnes bénéficiant d'un statut à durée indéterminée, notamment en raison de la pénibilité de nombreux emplois.
[4] Commission européenne – Eurostat : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home , Revenus et conditions de vie. (septembre 2013).

causes en sont relativement connues et claires : la compétition entre entreprises, certaines pratiques managériales, l'individualisation de la négociation sur les droits du travail[5], une rémunération liée aux résultats, des menaces récurrentes de licenciement, la suppression de la prépension, etc. Les conséquences de ces mutations du travail sont donc individuelles puisqu'impactant la santé des travailleurs et leur vie privée (altération des relations familiales, diminution de la part accordée aux loisirs, etc.) mais aussi collectives.

L'horizon politique d'Ecolo en matière d'emploi et de formation

La nécessité de créer des emplois

Pour Ecolo, rester à ce niveau de chômage n'est pas une fatalité. Il est indispensable de mobiliser l'ensemble des leviers publics et privés afin de créer des emplois en Belgique, notamment dans les secteurs verts (construction durable, énergies renouvelables, alimentation durable, chimie verte, gestion des ressources et des déchets, etc.) et dans de nouveaux services à la collectivité (notamment pour faire face aux défis du boom démographique et à l'allongement de la durée de vie) ; tout cela en assurant des conditions de travail respectant le bien-être des travailleurs. Dans le secteur des services à domicile, Ecolo entend également développer une réelle approche complémentaire entre, d'une part, les services d'aide à domicile et d'autre part, les titres-services.

Il est également nécessaire de pouvoir remettre le système actuel des aides à l'emploi – qu'il soit régional ou fédéral – au service réel de l'emploi. Trop souvent, ces aides ne sont pas conditionnées au maintien ou à la création d'emplois et servent alors d'allégement fiscal - notamment pour les entreprises pouvant bénéficier de conseils en matière d'ingénierie fiscale -, détournant ainsi la philosophie initiale du dispositif.

Améliorer la qualité de l'emploi et assurer le respect des travailleurs

Les conditions de travail désastreuses que connaissent certains secteurs d'activités et certaines populations spécifiques (malheureusement souvent les mêmes que celles pointées précédemment) doivent être améliorées. Il faut ainsi favoriser l'allongement de la durée de certains contrats en créant des groupements d'employeurs, par exemple, tout en veillant à ce que les conditions financières et la sécurité de l'emploi soient préservées.

La valorisation de certains secteurs d'activités en fonction des réponses aux besoins réels des personnes est également importante (secteur de l'enseignement, des soins de santé, etc.). La productivité économique ne peut être l'unique facteur à prendre en considération pour édicter les normes salariales ; l'utilité sociale est essentielle dans ce cadre, et particulièrement pour les métiers qui relèvent de l'aide à la personne, de l'éducation, etc.

Ecolo veut également revoir la notion d'emploi convenable afin qu'elle prenne réellement en considération les réalités des travailleurs et des personnes susceptibles de reprendre un emploi et qu'elle assure des conditions de vie décentes.

Les discriminations que subissent certains groupes spécifiques (femmes, jeunes, personnes issues de l'immigration, etc.), particulièrement en Région bruxelloise, doivent disparaître afin de leur permettre également l'accès à l'emploi.

Innover pour développer un autre rapport au temps et mieux partager le travail disponible

Les transitions entre périodes d'activité et d'inactivité liées à la discontinuité des trajectoires professionnelles se multiplient, donnant souvent lieu à de la précarité, de l'isolement et de la stigmatisation. Ecolo propose de mettre en place des systèmes de transition permettant à chacun de vivre de revenus décents tout en conciliant vie professionnelle et vie privée, bien-être individuel et collectif, formation personnelle et engagement militant. Il s'agit également de proposer une

[5] Il y a quelques décennies, le droit du travail était défendu de manière forte par les conventions collectives du travail. A l'heure actuelle, on constate de plus en plus une individualisation des relations professionnelles et, par conséquent, une plus faible capacité de défense du travailleur face à son employeur.

réelle politique à destination des jeunes, notamment en leur permettant de concilier première expérience professionnelle et temps de formation, engagement citoyen et développement de compétences, tout en leur assurant un revenu suffisant pour trouver leur indépendance. C'est la raison pour laquelle Ecolo propose un contrat jeune qui doit leur éviter de tomber dans la spirale infernale du non-emploi.

Aujourd'hui, trop de personnes peinent encore à trouver un travail tandis que d'autres travaillent trop. Cela n'empêche cependant pas ces deux « groupes » d'être victimes de stress, d'anxiété ou de maladie mentale pouvant conduire à des pathologies plus graves.

Ecolo entend rouvrir le débat sur le partage du temps de travail afin que chacun puisse trouver sa place dans la société et vivre dans des conditions matérielles et de bien-être décentes. Il s'agit bien de mettre en place une réelle « politique du temps » qui permette à toutes et tous de combiner vie professionnelle et vie privée. Ecolo reconnaît l'activité professionnelle intermittente et le choix des travailleurs désirant organiser leurs emplois autour d'activités temporaires. Il convient donc d'assurer son encadrement et sa vitalité.

Trop de personnes sont enfermées dans leur travail et n'arrivent pas à bénéficier des services primaires tels que ceux offerts par les services publics. Des horaires fixes et décentrés de la réalité de leurs usagers contribuent par ailleurs à la congestion des centres urbains. A l'instar de ce qui se pratique dans certains pays, Ecolo entend promouvoir et soutenir des mécanismes de négociation collective des temps sociaux, notamment au niveau des communes (commerces, administrations …) et des bassins de vie (transports en commun, écoles, administrations …).

« Former » plutôt que « formater »

La formation doit être considérée avant tout comme un moyen d'apprendre. Trop souvent, elle est envisagée sous le seul prisme du « prêt à l'emploi » et perd ainsi l'essence même de ses fondements. Ecolo ne peut envisager la formation sous l'angle du formatage et de l'adéquationnisme avec le marché de l'emploi. Dans ce but, la formation doit se faire avec et pour les personnes qu'elle concerne.

Ecolo entend également favoriser l'accès aux dispositifs de formation pour les publics peu qualifiés. Trop souvent, ce sont ces publics qui sont lésés à la fois sur le marché du travail et sur l'offre de formation. Il est dès lors essentiel de recentrer les dispositifs de formation à l'égard de ces publics en maximisant leur chance d'émancipation et d'accès au marché du travail.

Les lignes de force d'Ecolo

Les priorités que porte Ecolo dans cette perspective sont donc les suivantes :

- Impulser une politique de création d'emploi qui réponde aux besoins de la population et des entreprises ;
- Améliorer la qualité de l'emploi, le bien-être au travail et le partage du temps de travail ;
- Investir dans la formation des jeunes et des adultes, demandeurs d'emploi et travailleurs.

Les priorités et les propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : IMPULSER UNE POLITIQUE DE CREATION D'EMPLOI QUI REPONDE AUX BESOINS DE LA POPULATION ET DES ENTREPRISES

Ecolo entend développer des politiques de création d'emplois qui répondent aux besoins réels de la population et des entreprises. Nous développerons ici deux pans importants des gisements d'emplois : les secteurs à plus-value environnementale et les secteurs à plus-value sociale. Les secteurs concernés sont multiples : les secteurs verts (tri et recyclage des déchets, productions

d'énergies renouvelables, éco-rénovation et éco-construction, alimentation durable, etc.), le secteur non marchand ou lié à l'économie sociale, aux services de proximité, à la production et vente de produits locaux, à l'Horeca, aux transports et à la logistique, à la culture, au tourisme, etc. Les circuits courts s'intègrent d'ailleurs pleinement dans cette logique puisqu'il s'agit de réduire au maximum les intermédiaires dans la production et la distribution, ce qui conduit à développer l'économie locale et de proximité[6]. Les entreprises présentes dans ces secteurs contribuent inévitablement au développement local de l'économie et à la création d'emplois, et s'inscrivent dans la logique du développement durable. Si ces deux secteurs représentent des gisements importants d'emplois, il n'en résulte pas moins un intérêt à soutenir d'autres secteurs ou entreprises telles que les TPE et PME qui représentent aussi un nombre d'emplois considérables et s'inscrivent parfois de manière importante dans les logiques de circuits courts et de développement durable[7].

En outre, face au nouveau défi lié à la sixième réforme de l'Etat qui prévoit un transfert important d'une série de compétences « emploi » vers les entités fédérées (aides à l'emploi, titres-services, ALE, Articles 60/61[8], suivi des demandeurs d'emploi, congé éducation, etc.), Ecolo veut améliorer l'efficacité sociale des systèmes d'aide à l'emploi et des titres-services. Ces deux dispositifs représentent, en effet, des budgets très importants et peuvent être source de l'émergence de nouveaux emplois de qualité.

Proposition : Favoriser la création d'activités dans les secteurs durables, à plus-value environnementale[9]

Il s'agit aujourd'hui d'enclencher des politiques publiques volontaristes et mieux ciblées qui contribuent à la transition écologique.

Alliances Emploi-Environnement

Les gouvernements régionaux, sous l'impulsion d'Ecolo, l'ont bien compris puisque, dans le cadre des Alliances Emploi-Environnement (AEE), ils ont lancé des centaines d'actions visant à soutenir le développement des entreprises dans ces secteurs et ce, en promouvant les collaborations entre acteurs publics, privés et associatifs. Ces alliances visent à répondre aux défis de l'emploi, de la formation et de l'enseignement au travers des opportunités économiques créées par une politique environnementale volontariste. Les actions diverses et variées, concernent différents secteurs (construction durable, eau, ressources et déchets, alimentation durable, etc.) tant en Wallonie qu'en Région bruxelloise. Il convient de les poursuivre et de les amplifier :

- mise en place d'incitants, tant pour les particuliers (création d'un guichet unique, financements avantageux, taux d'intérêt réduits, etc.) que pour les entreprises (création d'un label visant à inciter les PME à réduire leur impact environnemental, accès aux crédits bancaires pour les PME qui se lancent dans des investissements économiseurs d'énergie, etc.) ;
- octroi d'aides à l'emploi pour aider les entreprises à élaborer leurs stratégies de transition vers l'éco-construction et dégager du temps pour mettre en œuvre cette stratégie ;
- mise en place de formations dans les secteurs verts (gestion durable de l'énergie dans les bâtiments, conception de maison passive, gestion des déchets, etc.) ;
- etc.

Recherche et Innovation

Pour Ecolo, la priorité est aussi à l'investissement dans les secteurs de la recherche et de l'innovation par lesquels sont posées les bases de la création de richesse pour demain. Pour cela,

---

[6] Voir Chapitres « Alimentation et Agriculture » et « Transition écologique ».
[7] Pour de plus amples informations, voir Chapitre « Indépendants et PME »
[8] Les dispositifs « articles 60/61 » et « ALE » sont des dispositifs tout à fait particuliers d'aide sociale et de réinsertion.
[9] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Transition écologique ».

un effort soutenu, en termes de financement public et privé de la recherche fondamentale[10] et de la recherche et développement, doit être mis en œuvre et suivi de très près. Il faut investir aujourd'hui dans l'innovation et dans la matière grise pour en récolter les fruits demain sous forme d'emplois nouveaux. Les politiques d'investissements publics et les politiques d'emploi doivent viser prioritairement ces secteurs.

Nouvelles technologies vertes

Il convient également d'investir dans les nouvelles technologies vertes (NTV) qui favorisent les économies d'énergie, la production d'une énergie propre ou le recyclage, par exemple. Ces filières sont riches en opportunités d'emplois et répondent aux besoins sociaux et de transition écologique de l'économie.

Parmi ces secteurs « éco-prospères », on peut notamment citer l'éco-rénovation du parc immobilier et l'éco-construction de logements, la chimie verte (biocarburants et bioplastiques, biopolymères), les moteurs avec un meilleur rendement et une diminution des polluants, les énergies renouvelables (dont l'électricité verte), l'agriculture soutenable, l'alimentation de qualité, la logistique multimodale, les bâtiments publics (écoles, halls sportifs, infrastructures communales …), les infrastructures de communication électronique, la géothermie et la biomasse, l'assainissement des friches, les biopuces, le recyclage et la réutilisation, l'épuration des eaux, des sols et de l'air, les technologies propres.

Proposition : Soutenir le secteur non marchand, secteur à plus-value sociale[11]

Le secteur non marchand poursuit un but non lucratif et ses ressources ne sont pas exclusivement marchandes. Il se décline dans différents secteurs d'activités tels que la santé, l'action sociale et les activités associatives diverses[12]. En 2010, les Institutions Sans But Lucratif (ISBL) - plus communément appelées ASBL - étaient au nombre de 18.700 et employaient 446.500 salariés, ce qui représente 12 % de l'emploi salarié intérieur. La production de ces dernières s'élève à 33,7 milliards d'euros, ce qui représente 4,5 % de la production totale de l'économie belge. Cette activité de production a permis de générer une valeur ajoutée brute de près de 20 milliards d'euros, si bien que le poids de la sphère associative dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à quelque 5,5 %[13].

Il y a donc une nécessité de développer les activités non marchandes dès lors qu'elles répondent à de nombreux besoins sociétaux. Mais il y a aussi un intérêt économique en terme d'emplois de qualité à créer, d'autant que depuis le milieu des années nonante, la croissance annuelle moyenne de l'emploi y atteint 2,8%, contre moins de 1% pour l'ensemble de l'économie belge. Sous l'effet de facteurs économiques, démographiques et sociaux, la demande de services personnels de ce type s'accroîtra sans doute encore davantage dans le futur.

Cette demande est régulièrement insuffisamment solvable et, dès lors, l'offre de tels services est largement tributaire des subventions publiques ou est assurée par le secteur public lui-même. Pour Ecolo, cette complémentarité entre action publique et action associative est plus que justifiée eu égard à la plus-value et aux missions déléguées assumées par cette sphère non marchande, en termes de lien social, d'aide aux personnes, de participation à la vie sociale, économique et culturelle ainsi que d'éducation ou de formation citoyenne.

Diverses mesures peuvent être prises pour renforcer l'emploi dans ces secteurs, avec une attention particulière à la qualité de l'emploi dès lors que les travailleuses et les travailleurs concernés sont souvent confrontés à des statuts instables, à des conditions salariales insuffisantes, voire à des conditions de travail ou des fonctions pénibles.

---

[10] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Recherche et innovation »
[11] Voir également Chapitre « Economie sociale et coopérative ».
[12] Ces trois secteurs représentent à eux seuls 80,6 % de la valeur ajoutée du secteur ; source : Fondation Roi Baudouin, (2013), Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
[13] Fondation Roi Baudouin, (2013), Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Ainsi, dans le cadre du renforcement de l'emploi et de la qualité de vie des travailleurs, Ecolo attend avec impatience la concrétisation des engagements pris par les Gouvernements de la Cocof, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la « charte associative ». Celle-ci prévoit notamment que les pouvoirs publics privilégieront dorénavant les financements pluriannuels des associations qui remplissent des missions d'intérêt général. En outre, Ecolo propose d'étendre ce principe aux associations dites émergentes (non subsidiées dans un cadre législatif structurel).

Ecolo propose aussi que les financements de l'emploi non marchand assurés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de subventions socioculturelles respectent les normes du droit du travail existantes. Là où les conventions collectives de travail n'existent pas encore (arts de la scène par exemple), les pouvoirs publics se doivent de contribuer à l'émergence d'accords permettant d'améliorer la qualité de vie des travailleurs du non marchand. Ecolo entend également étendre le mécanisme du Maribel social au secteur culturel tant les relations de travail caractérisant ce dernier sont complexes et s'illustrent par une multitude de spécificités[14].

En Région bruxelloise

Le secteur non marchand génère plus de 230 000 emplois (ETP) à Bruxelles[15], secteur public compris (100 582,4 ETP hors administrations et services publics), et offre de belles perspectives d'emploi aux Bruxellois (près d'un Bruxellois sur deux travaille dans le non marchand). Si l'on fait abstraction des emplois liés aux administrations et aux entreprises publiques, le non marchand correspond encore à un peu moins d'un cinquième de l'emploi salarié total. Le nombre d'emplois dans le non marchand à Bruxelles par mille habitants est nettement supérieur à la moyenne du pays et il s'agit évidemment de tenir compte de cette spécificité pour le développement socio-économique de la Région. Les multiples besoins en matière socio-sanitaire que rencontre le territoire bruxellois nécessiteront un réinvestissement important dans ces secteurs, aussi bien en vue de la création de places d'accueil de jour et d'hébergement pour les personnes handicapées que, par exemple, pour de nouvelles maisons médicales ou de nouveaux services d'aide familiale. Ce sont des centaines d'emplois qui pourraient ainsi voir le jour, répondant en même temps au taux de chômage très préoccupant de la Région bruxelloise et aux besoins sociaux.

En ce qui concerne le soutien aux travailleurs de ces secteurs, la Cocof a décidé en 2007 d'adapter les fins de carrière par la mise en œuvre du Plan Tandem ainsi que par des mesures de prépension. Elle devra continuer à être très attentive à ces questions afin de soutenir le dynamisme professionnel de ces secteurs, dans le plus grand intérêt des bénéficiaires des services. Le dernier accord de 2010 a permis d'agir sur le pouvoir d'achat et sur les primes syndicales et de mettre en place une équipe visant à mettre en œuvre la loi sur le bien-être au travail, principalement dans les petites structures. Ce type de mesure devrait être étendu à d'autres secteurs d'activité et généralisé dans toutes les entités.

En Wallonie

Enfin, en Wallonie, le secteur génère plus de 360 000 emplois (ETP), secteur public compris (213 590,5 ETP hors administrations et services publics), et offre également de belles perspectives d'emploi aux wallons (près d'un wallon sur deux travaille dans ce secteur)[16]. Le dernier accord passé entre la Wallonie et les services concerne près de 20 000 personnes selon le cadastre de l'emploi, notamment dans les domaines de la santé, de l'action sociale et de l'insertion socioprofessionnelle, et vise les heures inconfortables, l'octroi de jours de congé, l'emploi compensatoire, les frais de transport, les primes syndicales, la concertation sociale et le Fonds de sécurité des ETA.

Pour Ecolo, il est essentiel que ces conventions soient rapidement étendues à de nouveaux secteurs, eux-aussi appelés à déployer leurs activités, tel que, par exemple, le secteur de l'environnement et celui des nouvelles technologies. De même, il importe de soutenir les efforts

---

[14] Cette proposition est plus largement développée dans le Chapitre « Culture et médias ».
[15] Centre d'économie sociale - Université de Liège : http://www.ces.ulg.ac.be/fr_FR/services/cles/notes-de-synthese/l-emploi-non-marchand/l-importance-du-secteur-non-marchand (septembre 2013).
[16] Idem.

visant à consolider les politiques d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour toutes les entités concernées par l'emploi non marchand, Ecolo défend l'idée d'une harmonisation des statuts des travailleurs et d'une pérennisation systématique des accords conclus avec le secteur, comme c'est le cas en Cocof.

Ecolo propose également de réaliser un cadastre des postes pluri-subventionnés afin de faire la lumière sur le personnel qui travaille dans des structures financées par plusieurs entités. Il s'agira ensuite d'établir des règles qui permettent aux structures subventionnées de travailler en partenariat simplifié avec différentes instances subsidiantes mais qui empêchent la recherche non fondée de doubles subsidiations.

Proposition : Réarticuler les aides à l'emploi au service de l'emploi

Le paysage des aides à l'emploi est complexe. Il comprend des mesures fédérales, des mesures qui vont être régionalisées en 2015 et des mesures qui sont déjà régionalisées. Il se décline tantôt en allocations d'activation, tantôt en réductions de cotisations sociales (patronales et/ou personnelles) ou encore en baisse de précompte. Malgré le transfert de compétences – qui vont doubler les budgets régionaux – les budgets fédéraux restent importants.

De manière générale, Ecolo souhaite conditionner les dispositifs d'aide à l'emploi octroyées au secteur privé au maintien ou à la création d'emplois ainsi qu'au respect de critères collectifs.

Par ailleurs, Ecolo envisage également de mettre à profit les transferts au niveau régional[17] pour :

- harmoniser le système afin de le rendre lisible tant pour les employeurs que pour les travailleurs ;
- lier davantage les aides à l'emploi aux politiques fonctionnelles, pour le secteur non marchand et pour les pouvoirs locaux.

Conditionner les aides à l'emploi lorsqu'elles sont octroyées à des employeurs du secteur privé[18]

Au cours des dernières années, les aides publiques à l'emploi aux entreprises se sont multipliées dans l'objectif légitime de soutenir le développement de l'activité et de l'emploi et, dans certains cas, d'orienter les choix des entreprises (engagement de travailleurs de catégories particulières …).

Ces aides publiques sont toutefois complexes, tout en étant trop peu souvent conditionnées au maintien ou à la création d'emplois, ce qui conduit à des effets d'aubaine. Ainsi, malgré leurs bénéfices importants, certaines entreprises bénéficiant d'aides publiques décident de procéder à des licenciements.

Ecolo propose de rendre obligatoire le remboursement des aides publiques à l'emploi perçues lorsqu'une entreprise qui n'est pas en difficulté effectue un licenciement collectif, arrête ses activités ou les délocalise, alors qu'elle réalise des bénéfices avant impôts d'au moins 5% de son chiffre d'affaires en moyenne au cours des cinq derniers exercices comptables, hors déduction d'intérêts notionnels tant que ceux-ci existent encore.

Les entreprises peuvent bénéficier de dérogations par rapport à cette obligation de récupération des aides publiques perçues si, au sein de l'entreprise, les parties prenantes (le Conseil d'entreprise ou les délégations syndicales) reconnaissent unanimement la nécessité d'une telle restructuration, en raison des perspectives économiques ou d'un ajustement de la stratégie de l'entreprise. En cas de désaccord entre les parties prenantes, la dérogation est maintenue à la condition que

[17] Il convient cependant de préciser que des périodes transitoires seront prévues dans le cadre du transfert de compétences et que, de facto, la mise en place d'un nouveau système ne pourra avoir lieu que de manière progressive. Il faudra également veiller à limiter au maximum la concurrence interrégionale.

[18] Une proposition de loi Ecolo a été déposée à la Chambre (53K2003). Rappelons que les aides à l'emploi octroyées au secteur non marchand sont déjà soit conditionnées à la création d'emplois (cf la mutualisation des réductions structurelles dans le cadre du Maribel social).

l'entreprise ait suffisamment investi dans la formation de son personnel[19], de manière à ce que celui-ci puisse intégrer de nouvelles compétences et se réorienter sur le marché du travail.

Notons que :

- cette conditionnalité est déjà appliquée dans le cadre des fonds structurels européens ainsi que dans le cadre du Maribel social du secteur non marchand ;
- cette proposition serait couronnée de succès si, après son entrée en vigueur, elle ne rapportait rien au budget de l'Etat. Cela signifierait le maintien de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'aides publiques et donc le retour à certaines valeurs de l'économie réelle.

Notons que, au-delà du maintien de l'emploi au sein de l'entreprise, Ecolo entend conditionner les aides à l'emploi au respect de critères collectifs. En effet, l'Union européenne, via ses plans transversaux ou via la liquidation des fonds structurels, oblige les Régions à développer des politiques spécifiques en faveur de catégories de demandeurs d'emploi exclus du marché du travail (jeunes, travailleurs peu qualifiés …). Les régions ne peuvent donc déroger à ce principe. Cela étant, elles peuvent néanmoins améliorer le système en conditionnant l'octroi de ces aides au respect de critères collectifs ou d'orientations des entreprises[20].

Ces critères auraient trait aux choix de l'entreprise en matière de formation (ex : respect de la norme de 1,9% - voir infra), d'aménagement de fin de carrière pour les travailleurs âgés (ex : aménagement d'horaire spécifique pour ces travailleurs), d'intégration des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et des jeunes travailleurs (ex : type de contrat, accueil, tutorat …), d'investissement pour maintenir l'outil de travail à niveau (ex : part du bénéfice consacrée à l'investissement et à la recherche), de politique salariale (ex : rapport entre les salaires les moins élevés et les plus élevés), etc.

Il convient de préciser que cette conditionnalité doit être appréhendée en fonction du type et de la taille de l'entreprise. Il serait en effet incohérent et peu pertinent, par exemple, d'appliquer cette conditionnalité pour une TPE ou une PME qui ne comptabiliserait qu'un nombre réduit de travailleurs.

Par ailleurs, des majorations d'aides (sous forme d'aides directes) seraient mises en place sous certaines conditions, notamment si l'entreprise, en plus de respecter les critères de qualité d'emploi mentionnés ci-dessus :

- est active dans un secteur « porteur » de développement économique (ex : secteurs d'activité du Plan Marshall 2.vert) ou relevant d'enjeux sociaux majeurs ou est une TPE, une PME ou concerne un indépendant. L'idée est d'orienter une partie des aides vers les secteurs « porteurs », tout en respectant bien sûr la législation européenne sur les aides d'Etat ;
- se lance dans une réduction collective du temps de travail ; cette aide supplémentaire inciterait les entreprises à tenter l'aventure et permettrait de facto une meilleure répartition des bénéfices en faveur du facteur travail.

Au niveau régional, simplifier le système des aides à l'emploi et l'harmoniser afin de le rendre lisible tant pour les employeurs que pour les travailleurs

Les dispositifs régionaux actuels concernent majoritairement le secteur non marchand et les pouvoirs locaux ; excepté l'APE marchand, devenu aujourd'hui le dispositif SESAM (soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands). Les dispositifs fédéraux « groupes cibles »,

[19] Progression des efforts financiers de 0,1% par an, pour atteindre 1,9% de la masse salariale, et augmentation du taux de participation aux formations de 5% en moyenne par an, pour atteindre l'accès de 50% des travailleurs.

[20] Aujourd'hui, la logique des aides à l'emploi est strictement liée au travailleur. L'entreprise qui engage tel type de demandeur d'emploi aura droit à une aide déterminée. Ce système permet un maximum d'aides pour certains employeurs, sans contrepartie. Les effets d'aubaine sont nombreux.

transférés vers les régions concernent davantage le secteur marchand (mis à part certains emplois PTP, SINE, Activa, qui sont utilisés dans le secteur non marchand ou par les pouvoirs locaux).

Bref, le système des aides à l'emploi est complexe; il convient donc de le simplifier et d'harmoniser l'ensemble des mesures existantes afin de les rendre plus lisibles et au service de toutes et tous.

Concrètement, il s'agit de limiter le nombre de mesures et le chevauchement de ces dernières. Il s'agit également de différencier les mesures par secteur en distinguant notamment trois secteurs auxquels seraient rattachées des aides à l'emploi spécifiques :

- le secteur marchand ;
- le secteur non marchand ;
- les politiques publiques (CPAS, communes, enseignement …).

Sur cette base, Ecolo propose de :

Maintenir un système d'aides à l'emploi lié à l'individu

Quel que soit le secteur, les aides à l'emploi doivent prioritairement permettre de favoriser l'engagement de catégories de personnes particulièrement fragilisées ou discriminées sur le marché de l'emploi. Il s'agit notamment des jeunes, des personnes âgées, des personnes faiblement qualifiées, des travailleurs d'origine étrangère, etc.

Ces aides doivent donc servir à corriger le marché et donner accès à un métier.

Pour le secteur non marchand et pour le secteur public, lier davantage les aides aux politiques fonctionnelles

Il nous semble difficilement acceptable de délier tout à fait le système d'aides à l'emploi des politiques de mise à l'emploi de certaines catégories de chômeurs. Il est difficilement envisageable d'imaginer le scénario selon lequel l'aide à l'emploi disparaîtrait et les montants correspondants seraient transférés directement dans les budgets fonctionnels.

Cela étant, avec le transfert des aides à l'emploi, les Régions bénéficient d'une marge de manœuvre beaucoup plus importante. Avant, ces dispositifs étaient conditionnés au maintien d'un dispositif dans le cadre d'une politique stricte de lutte contre le chômage. Dorénavant, il est possible d'envisager une utilisation différente des budgets et d'adopter une approche plus cohérente, notamment en matière de soutien au secteur associatif (culture, petite enfance, insertion socioprofessionnelle, aides et soins aux personnes âgées et/ou handicapées …) et aux services publics (communes, CPAS, enseignement).

Concrètement, Ecolo propose[21] :

- la garantie du maintien du niveau d'aide et du niveau d'emploi actuel au sein du secteur associatif et des pouvoirs locaux ;
- une intégration plus importante des politiques fonctionnelles et des politiques d'emploi. Le Ministre fonctionnel doit avoir en charge la répartition des moyens en fonction des priorités politiques du secteur dont il a la responsabilité, le Ministre de l'Emploi étant, quant à lui, chargé de fixer les conditions de travail transversales qui concernent l'ensemble des travailleurs visés. Cette approche devrait permettre d'affecter les moyens en fonction des priorités régionales, d'une part et de déterminer des perspectives de travail sur le moyen/long terme (et de sortir d'une gestion au coup par coup du type « réponse à la demande » ou « cadeaux aux amis »), d'autre part[22] ;
- la mise en place de définitions et de critères plus objectifs, notamment pour clarifier ce qui relève des politiques fonctionnelles (octroi des aides en fonction des besoins de

[21] Une proposition de décret concernant « le dispositif APE en Wallonie » a été déposée par Ecolo en septembre 2012.
[22] A l'instar, d'ailleurs, de ce qui s'est fait pour les points APE octroyés dans le cadre du PM2.Vert.

l'employeur) et ce qui relève des politiques de l'emploi (attrait d'un travailleur en fonction de sa formation, durée de chômage …).

Proposition : Pour une politique intégrée des services à domicile

Le dispositif titres-services a été institué en 2001 afin de développer les services de proximité, de créer de l'emploi et de lutter contre le travail au noir. Ce dispositif subsidie (à hauteur de 75%) la prestation d'activités d'aide ménagère pour l'essentiel[23].

Depuis son instauration, ce dispositif connaît un succès ininterrompu. 2 529 entreprises sont aujourd'hui agréées pour prester chez plus de 920 000 utilisateurs[24]. L'ONSS comptabilisait 128 986 travailleurs au premier trimestre 2013 dont 125 825 femmes, soit 97 % de l'emploi de ce secteur[25]. Aujourd'hui, le système croît toujours, même si on note un ralentissement de son développement.

Ce succès s'explique en grande partie par l'importance des subsides publics octroyés, même si ceux-ci ont progressivement été réduits afin de maîtriser un peu mieux la situation budgétaire (les dépenses titres-services représentaient, en 2013, plus d'1,6 milliards, hors réduction fiscale).

En 2014, l'utilisateur achète un titre-service à 9 euros pour les 400 premiers chèques achetés (10 euros pour les 100 chèques suivants). En outre, il bénéficie d'une réduction fiscale de 30 %. L'entreprise agréée reçoit de son côté, outre le prix du titre, un subside de 13,54 d'euros par titre. Chaque ménage peut acheter, au maximum, 1 000 titres par an.

Si ce dispositif, qui connaît un succès retentissant, a permis la mise à l'emploi de milliers de travailleuses et travailleurs et répond aux besoins de nombreux utilisateurs, il peut toutefois être amélioré[26]. En effet, il a mené au sein de certains types d'entreprises à la création d'emplois de faible qualité (notamment au sein des entreprises d'intérim ou dans le secteur privé commercial), il représente un coût exorbitant pour les pouvoirs publics, entraîne des fraudes importantes au sein de certaines entreprises agréées, des faillites frauduleuses, une concurrence avec les services à domicile …

Dans ce cadre, ces dernières années, le gouvernement fédéral a décidé de cadrer davantage le dispositif (agrément plus strict, contrôles plus importants, octroi plus rapide et obligatoire d'un contrat à durée indéterminée aux travailleurs …). Il reste toutefois largement perfectible.

Améliorer le dispositif des titres-services

Pour Ecolo, il est essentiel de veiller, dans le cadre du transfert de ce dispositif vers les Régions, à l'application des principes suivants :

- améliorer la qualité d'emploi et de la relation de service dans le cadre du dispositif titres-services ;
- améliorer la transparence financière du dispositif et le contrôle de celui-ci ;
- éviter la possible confusion entre services prestés dans le cadre des titres-services et les services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées et renforcer les complémentarités entre ces deux secteurs ;

---

[23] Plus précisément, les activités autorisées sont :
- des activités réalisées au lieu de résidence de l'utilisateur : nettoyage du domicile (y compris les vitres, la lessive et le repassage), les petits travaux de couture occasionnels, la préparation des repas ;
- des activités réalisées en dehors du lieu de résidence de l'utilisateur : faire des courses ménagères, du transport accompagné de personnes à mobilité réduite, du repassage (y compris le raccommodage du linge à repasser)

[24] SPF Emploi, travail et concertation sociale (Informations générales Titres-services – Statistiques) : http://www.emploi.belgique.be/moduleTab.aspx?id=651&idM=218. (septembre 2013).

[25] ONSS – Office National de la Sécurité Sociale : http://www.onss.fgov.be/fr/statistiques/statistiques-en-ligne/emploi-le-systeme-des-titres-services#Le_travailleur (septembre 2013).

[26] Ecolo a déposé une proposition de loi à la Chambre (53K1749).

- soutenir davantage les organisations qui affichent une meilleure « performance sociale » (qualité de l'emploi offerte, qualité de la relation de service) que les autres. En effet, au niveau des titres-services, les études réalisées mettent en exergue des « performances sociales » très différentes entre les organisations.

Améliorer la qualité des emplois

Pour Ecolo, la qualité de l'emploi au sein des titres-services reste trop variable. Ecolo propose l'application des mesures suivantes :

- offrir dès que possible et par priorité un contrat à temps plein aux travailleuses et travailleurs, si tel est leur souhait ;
- mettre en place un encadrement minimum au sein des structures titres-services (TS) ;
- renforcer les formations - le fonds de formation qui a été créé n'a jamais été totalement utilisé ;
- moduler le remboursement aux entreprises selon des indicateurs de qualité d'emploi (ancienneté, type de contrat, temps de travail …) ;
- mieux rembourser les frais de déplacement au sein de la commission paritaire 322.01 ;
- continuer le renforcement des contrôles des entreprises titres-services ;
- continuer à renforcer la procédure d'agrément des entreprises titres-services ;
- faire en sorte que le contrat conclu entre un utilisateur et une entreprise agréée titres-services prenne la forme d'une convention signée par les deux parties (tâches à effectuer, horaires et jours de prestation, matériel, modalités d'accès au domicile, modalités prévues en cas d'absence de l'utilisateur ou du travailleur) et donne lieu à une visite à domicile d'un membre encadrant de l'entreprise, en présence du travailleur.

Mieux organiser les services à domicile pour qu'ils soient complémentaires

Ecolo souhaite également mieux organiser les différents services de proximité pour qu'ils soient complémentaires.

Pour ce faire, Ecolo souhaite :

- limiter les tâches pouvant être effectuées par les titres-services aux activités actuelles ;
- mettre en place une convention obligatoire avec un service d'aide familiale afin de réorienter les usagers les plus fragilisés vers ces services quand cela est (ou devient) nécessaire.

Calculer la participation financière du bénéficiaire des titres-services en fonction de sa capacité contributive

Ecolo propose enfin de calculer la participation financière du bénéficiaire des titres-services en fonction de sa capacité contributive, comme pour les aides familiales ou aides ménagères à tarif social. Cela permettrait à la fois d'instituer un système plus juste et de diminuer le coût pour les pouvoirs publics.

PRIORITE 2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'EMPLOI, LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET LE PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL

Après les multiples suppressions d'emploi que notre pays a récemment connu, c'est de l'espoir et des perspectives que les citoyennes et citoyens attendent des pouvoirs publics.

Pour cela, il est nécessaire d'abandonner les réponses de court terme qui font peser la charge sur les travailleurs et les sans emplois. Il faut imaginer des formules innovantes qui permettent l'accès à l'emploi tout en conciliant les attentes singulières de chaque individu. Des mesures de sécurisation des trajectoires professionnelles, de partage de temps de travail et d'aménagement de (fin de) carrière, de rencontre entre publics précarisés et employeurs, d'implication sociale … doivent être développées. Tout cela doit être envisagé en parallèle des actions de réorientation économique vers des activités au service des habitants, vers les PME et vers les secteurs de la transition écologique qui sont non délocalisables.

C'est dans cette logique de nouveau contrat social que s'inscrivent les propositions suivantes.

Proposition : Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi

La première expérience professionnelle est la plus difficile à acquérir, tout en étant souvent la condition de l'engagement par des employeurs soucieux d'obtenir les services de travailleurs directement opérationnels. C'est un paradoxe qu'il faut résoudre, au risque de voir une génération de travailleurs sacrifiée sur l'autel de la crise économique.

Ecolo propose donc l'instauration d'un contrat jeune, comme droit ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans (ou durant les deux premières années après avoir quitté le système scolaire) de vivre une première expérience professionnelle utile, dans de bonnes conditions. Ce contrat jeune constitue une réelle alternative au stage d'insertion professionnelle (ex-stage d'attente) et doit permettre à tout jeune sortant de l'école, qui le souhaite, d'exercer un travail d'intérêt général qui répond à des vrais besoins et pour lequel on lui propose un contrat de 6 mois (renouvelable une fois). Le contrat jeune ne doit pas être assimilé au stage de transition en ce sens qu'il permet une participation de tous les jeunes (pas de restriction de diplôme) et ne s'articule pas exclusivement autour de la formation et de l'insertion professionnelle. En effet, à travers sa mise en place exclusive dans les pouvoirs locaux et les associations, il met l'accent également sur une démarche sociale et citoyenne.

Le contrat jeune est donc une possibilité pour chaque jeune qui le souhaite de se former, de découvrir le monde du travail et de s'engager sur le terrain social, culturel, sportif plutôt que d'être contraint à l'inactivité dans le cadre du stage d'insertion professionnelle[27].

Le contrat jeune permettrait d'acquérir une véritable expérience de travail et des compétences utiles pour un futur parcours professionnel. Le contrat jeune s'exercerait prioritairement sur le territoire communal, au sein des communes et CPAS ou au sein d'associations reconnues (secteur non marchand). Il serait également possible d'exercer ce contrat sur le territoire d'une autre commune, dans son bassin de vie ou en participant à des chantiers internationaux. Le jeune pourrait également exercer une activité ou plusieurs missions pour un ou plusieurs employeurs différents pendant la durée du contrat. Le contrat jeune ne pourrait, bien sûr, pas se substituer à un emploi régulier, raison pour laquelle il serait limité dans le temps.

Le temps plein serait consacré pour partie (à mi-temps par exemple) au travail et pour partie (l'autre mi-temps) à la recherche d'emploi ou à la formation. Le mi-temps « travail » serait rémunéré au salaire minimum garanti et subsidié en grande partie par les pouvoirs publics. Le mi-temps « recherche d'emploi » permettrait au jeune de prendre du temps pour présenter sa candidature auprès d'employeurs, suivre une formation pour mieux connaître un métier … Durant ce mi-temps, le jeune pourrait être autonome ou se faire accompagner.

L'exercice d'un contrat jeune de six mois serait une preuve suffisante d'activation pour obtenir les allocations d'insertion. De même, le contrat jeune pourrait être abandonné si le jeune trouve un emploi ailleurs (ou poursuivi si cet emploi est à temps partiel et compatible). Les frais de déplacements seraient remboursés, comme pour un contrat de travail normal.

[27] Le stage d'attente est devenu le stage d'insertion professionnelle au 1er janvier 2012.

Le dispositif serait accessible à tous les jeunes, qualifiés ou moins qualifiés. Il faudra veiller, pour ce faire, à offrir une gamme d'activités variées dont voici quelques exemples : une ou un jeune sportif qui entraîne et coache des équipes d'un club ; une ou un jeune qui renforce le pôle « logistique » d'une maison de repos ; une ou un jeune qui participe à un chantier de reconstruction, lors d'une catastrophe écologique ou humanitaire ; une ou un jeune comptable qui renforce le service « finances » du CPAS ; etc.

Proposition : Faciliter l'accès des personnes précarisées à l'emploi [28]

Faire rencontrer publics précarisés et employeurs est une façon originale de redonner aux premiers une perspective d'avenir, de leur permettre de s'y projeter et de favoriser ainsi un réel travail de réinsertion.

Un des moyens privilégiés de réinsertion, c'est de donner accès à un emploi stable, de qualité, épanouissant, correctement rémunéré, et, si possible, à durée indéterminée (CDI) en assurant un encadrement spécifique et adapté de la relation professionnelle ainsi créée. Beaucoup n'osent même plus en rêver et pourtant une approche différente de la question, telle que la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande), éprouvée depuis plus de 25 ans en France, permet de faire se rencontrer publics précarisés et employeurs avec, à la clef, une proportion importante de contrats à durée indéterminée et un très haut taux de satisfaction des employeurs comme des employés.

Ce renversement de paradigme consiste, grosso modo, à ne plus requérir la sempiternelle « adéquation du demandeur d'emploi au marché du travail » mais plutôt à travailler intensément sur et avec les employeurs afin de convaincre ces derniers d'engager des collaborateurs non pas sur la base classique de leur CV mais sur leur aptitude à remplir le cahier des charges inhérent à la tâche qui doit leur être dévolue. Pour l'employeur, la plus-value est celle apportée par l'organisme intermédiaire tant dans la sélection que dans l'accompagnement discret du travailleur et le suivi de ses rapports avec les collègues et l'employeur au début de leur relation contractuelle. L'employeur a aussi à gagner dans une professionnalisation de ses processus de recrutement.

Il faut, en effet, noter que la plupart des employeurs en Belgique sont des PME et que ce sont elles qui sont les plus démunies en matière de procédures de recrutement. La plupart des patrons sont donc demandeurs d'un accompagnement à ce niveau.

En Belgique, à divers endroits, comme à la Région bruxelloise, au sein de CPAS liégeois ou à la Mission Régionale de l'Emploi de Charleroi, cette méthode a déjà été mise en œuvre avec succès. Nous proposons de généraliser son application dans les différentes sous-régions, en collaboration avec les Missions Régionales pour l'Emploi et autres acteurs de terrain et ce, via des subventions permettant la mise en place d'équipes de travailleurs sociaux capables d'aller au contact des employeurs, de les persuader de donner une chance à des travailleurs précarisés et d'accompagner le début de cette relation nouvelle.

Une telle initiative peut avoir un effet de levier sur le reste du marché de l'emploi, en permettant à chacun d'exercer un travail en lien avec ses compétences réelles et en aidant les petites et moyennes entreprises à poser les meilleurs choix de recrutement[29].

Proposition : Améliorer la qualité de l'emploi (contrats)

Les contrats précaires, à temps partiel, intérimaires ou à durée déterminée, génèrent des revenus instables, variables et souvent insuffisants, une demande de flexibilité horaire souvent incompatible avec une qualité de vie décente, bref de l'insécurité et de l'imprévisibilité.

---

[28] La présente proposition est reprise également dans le Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[29] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Sécurité sociale ».

Ces contrats touchent de façon générale des populations spécifiques (les femmes et les jeunes) ainsi que des secteurs particuliers (les secteurs dits « féminins » : activités de ménage, santé et action sociale, service divers, etc.). Il convient de rappeler que ce sont les femmes qui sont majoritaires[30] dans ce type de contrats : 44 % des femmes « au travail » sont inscrites dans des contrats à temps partiel contre 9% d'hommes ; les femmes représentent 80 % de la totalité des contrats à temps partiel. Or seulement une femme sur neuf dit avoir accepté un contrat à temps partiel de manière volontaire Elles y sont donc majoritairement par contrainte, en raison de l'absence de garderie pour les enfants ou d'aides familiales pour un proche malade, parce qu'aucune alternative sur le marché du travail ne leur est offerte, etc.

Ecolo propose :

- d'améliorer la qualité des contrats de travail, pour lutter contre la précarité des travailleurs ; Ecolo entend, par exemple, faire en sorte que le travailleur à temps partiel puisse connaître son horaire plus longtemps à l'avance, soit prioritaire pour augmenter son temps de travail lorsque des possibilités d'engagement se présentent dans son entreprise et puisse, dans les faits, avoir droit à une extension d'horaire fixe en cas d'avenant (pour prestation d'heures supplémentaires) aux contrats successifs ;
- de renforcer l'allocation de garantie de revenus (complément salarial versé) pour les personnes qui occupent un temps partiel involontaire ;
- de lutter contre le détournement de l'intérim à des fins de précarisation du travail et de renforcer les droits des travailleurs intérimaires en leur garantissant notamment un contrat de travail dès leur premier jour de mission.

Ecolo propose également de développer et de faciliter les groupements d'employeurs[31] (voir supra), notamment en consolidant les expériences en cours, en valorisant la démarche auprès des partenaires sociaux et en élargissant les opportunités offertes par la législation.

Proposition : Redéfinir la notion d'emploi « convenable »

Dans la réglementation belge, la notion d'emploi « convenable » intervient à trois niveaux :

- pour apprécier la légitimité d'un abandon d'emploi, puisqu'un travailleur devenu chômeur par la suite d'un abandon d'emploi peut subir une sanction, si l'emploi abandonné était « convenable » et si l'abandon ne se justifie pas par des motifs légitimes ;
- pour apprécier la légitimité d'un refus d'emploi, puisque le chômeur inscrit comme demandeur d'emploi est tenu d'accepter tout emploi « convenable » qui lui est offert ;
- pour apprécier la disponibilité sur le marché de l'emploi d'un chômeur, puisqu'un demandeur d'emploi ne peut pas soumettre sa remise au travail « à des réserves qui, compte tenu des critères de l'emploi convenable, ne sont pas fondées »[32].

Dans la pratique, aujourd'hui :

- de nombreux cas de contentieux concernent l'abandon d'emploi ;
- les sanctions pour refus d'emploi convenable sont rares (l'offre d'emploi ne se présente pas comme une offre « à contracter ») ; mais les sanctions pour non-réponse aux convocations (refus de participer à une procédure de recrutement) sont nombreuses et sans aucun doute souvent en lien avec la définition de l'emploi convenable. Les contentieux se situent donc en amont de l'offre d'emploi ;

[30] Fondation Travail Université, (mars 2012), Les femmes et l'emploi atypique, Namur, Fondation Travail Université.
[31] Ecolo a déposé une proposition de loi à la Chambre (53K2094). Voir par ailleurs les propositions du Chapitre « Indépendants et PME ».
[32] Paul Pasterman, juriste au service d'étude de la CSC, citant les articles 51 et 56 de l'AR du 25.11.1991.

- la sanction relative à l'indisponibilité pour le marché de l'emploi n'est plus systématiquement détectée … mais cet élément fait partie de l'appréciation globale lors de la procédure de contrôle du « comportement actif de recherche » ;
- et la notion d'emploi convenable appliquée aux travailleurs en difficulté dans leur emploi représente un moyen de pression considérable sur les travailleurs, à qui il est conseillé de ne pas démissionner afin d'éviter les ennuis avec l'ONEm.

Or, la règlementation actuelle sur l'emploi convenable est incohérente, injuste, peu respectueuse des textes internationaux et contestable sur le plan juridique[33] … Elle a, par ailleurs, fait l'objet d'une révision récente qui vise à durcir les conditions de l'emploi convenable (impossibilité de refuser un travail à moins de 60 km et durée limitée pendant laquelle la personne peut refuser un emploi qui n'est pas en lien avec ses qualifications et/ou sa formation).

Ecolo propose une autre nouvelle définition de l'emploi « convenable » : puisqu'elle sert de référence, elle doit intégrer les notions de « décence », de « qualité » et de « durabilité ».

Pour ce faire, il est nécessaire avant tout de préciser que l'emploi convenable relève d'une responsabilité partagée de l'ensemble des pouvoirs publics (fixation des règles, accompagnement …), d'une part, et de l'ensemble des acteurs économiques et employeurs (respect de la règlementation, respect de la dignité des travailleurs …), d'autre part.

Il est également essentiel de rassurer le demandeur d'emploi et/ou le travailleur en faisant reposer la charge de la preuve, en cas de litige, non pas sur ses seules épaules, mais en obligeant les administrations publiques à investiguer la qualité des offres d'emploi et des emplois.

Par ailleurs, Ecolo propose :

- de mieux prendre en compte l'environnement familial et social (présence d'enfants en bas âge, enfant handicapé …), notamment pour respecter les textes internationaux en la matière ;
- d'intégrer une forme de proportionnalité (principe de mobilité équilibrée) entre le nombre d'heures prestées pendant la journée et la durée imposée des déplacements (ex. en Espagne, cette durée ne doit pas excéder 25% du temps de travail)[34] ;
- pour les emplois qui doivent s'effectuer à l'aube et en soirée, de prendre les déplacements en compte de façon différente (offre de transport en commun différente) ;
- de permettre aux demandeurs d'emploi de développer un projet professionnel ou de suivre un parcours socioprofessionnel (orientation, formation, identification du projet …), en consentant, durant 12 mois, à ce qu'ils ne cherchent un emploi que dans leur domaine d'activité, s'ils le souhaitent[35] ;
- d'autoriser le refus d'une offre d'emploi s'il y a promesse d'embauche effective d'un autre employeur dans les 45 jours, d'une part, et de donner prédominance à un emploi à temps plein et à durée indéterminée, d'autre part[36].

---

[33] Quelques exemples :
- L'impossibilité de refuser un travail à moins de 60 km ;
- L'impossibilité de refuser un emploi à temps partiel et à durée déterminée… alors qu'on a la promesse d'une embauche à temps plein et à durée indéterminée pour le mois suivant ;
- La non prise en compte de la distance à parcourir/temps de trajet pour l'offre d'un travail de soirée (ex : entre 16 et 22h) ou qui débute tôt le matin ;
- Le manque de considération spécifique pour la personne qui a des enfants en bas âge, un enfant handicapé ou un parent malade. Elle doit aussi accepter l'emploi, y compris par exemple avec des horaires atypiques !

[34] Actuellement, pour être réputé convenable, un emploi ne peut entraîner une absence journalière habituelle de plus de 12h ou un déplacement journalier qui dépasse 4h. Il n'est pas tenu compte de ces éléments si la distance entre la résidence et le lieu de travail est inférieure à 60 km. Et ce quel que soit l'emploi offert …

[35] Actuellement, l'emploi ne doit correspondre à la profession habituelle de l'intéressé ou à ses qualifications que pendant les 3 premiers mois de chômage pour les travailleurs de moins de 30 ans et qui ont un passé professionnel de moins de 5 ans, pendant les 5 premiers mois de chômage pour les autres.

[36] Actuellement, il faut que l'engagement soit effectif dans les 8 jours qui suivent l'offre et il n'y a pas de prédominance.

Proposition : Diminuer le stress au travail

Nous vivons un paradoxe absurde : certains sont sans emploi et déprimés ; d'autres ont un travail et souffrent de stress excessif. Dans les deux situations, des souffrances importantes altèrent gravement la santé des personnes. Ces souffrances découlent essentiellement d'un déséquilibre dans la répartition du temps et de la charge de travail[37] et d'une perte par le travailleur de la maîtrise de son temps de travail. De plus en plus souvent, les employeurs n'exigent plus du travailleur qu'il travaille pendant les heures qui lui sont rémunérées mais davantage qu'il rencontre les exigences de résultat indépendamment des heures de travail à fournir pour atteindre ces exigences.

Les facteurs de stress perçus explicitement par les travailleurs relèvent avant tout de l'intensification du travail et de ses conséquences sur le rapport au temps et aux autres. Cette intensification modifie la culture des organisations : la culture de la compétition s'impose ; elle assèche les relations humaines dans l'environnement de travail (absence de considération, de reconnaissance, de solidarité, de justice ; mise en concurrence ; isolement).

Ce qui apparaît particulièrement alarmant n'est pas seulement l'amplitude du phénomène mais surtout l'aggravation des écarts entre les emplois protégés et de qualité et ceux qui sont précarisés et exposés au stress. Les inégalités de conditions de travail s'accroissent et creusent les risques auxquels sont soumises les catégories plus vulnérables. L'hyper sollicitation au travail traduit le fait que les pénibilités nouvelles ne se substituent pas aux anciennes mais qu'elles s'y ajputent, ce qui induit une intensification du travail.

Le stress professionnel se manifeste via divers symptômes : grande fatigue, irritabilité, maux de tête et de dos, troubles du sommeil, difficultés de concentration, troubles alimentaires … Pour y faire face, les travailleurs développent deux types de conduite : la tentative d'évitement (arrêt maladie pour souffler, changement d'employeur, retraite anticipée …) ou l'action individuelle sur les symptômes (faire du sport, prendre des médicaments, consommer de l'alcool …).

Pour Ecolo, les causes profondes du stress au travail relèvent du fonctionnement de nos sociétés. Ce stress est en forte augmentation et sa toxicité confirme qu'il s'agit bien d'un vrai problème de santé publique. C'est donc au niveau collectif qu'il faut agir.

Dans ce cadre, Ecolo propose :

- d'améliorer, de manière générale, les conditions de travail et d'agir sur les causes de stress chronique ;
- d'intégrer l'organisation du temps au travail dans les critères à respecter dans les dispositions obligatoires relatives au bien-être au travail ;
- de revoir le fonctionnement des Services Externes de Prévention et de Protection (SEPP) et de modaliser également leur action vers les PME/TPE et ASBL afin qu'ils soient plus opérationnels sur le terrain ;
- d'étudier les modalités de financement des conseillers en prévention-aspects psychosociaux des SEPP et de réfléchir au financement des consultations par les indépendants ;
- de sensibiliser les salariés et les employeurs aux divers aspects du stress au travail, notamment ses causes profondes, ainsi que de mieux faire connaître le rôle des SEPP (médecine du travail et gestion des risques) ;
- de permettre aux travailleurs d'avoir accès aux meilleures techniques de prise en charge du stress et de ses conséquences, comme l'anxiété et la dépression ;
- d'organiser des lieux de parole dans l'entreprise, pour favoriser la solidarité entre salariés ;

[37] Selon le rapport de recherche « Le travail et le stress. Si on attaquait le mal aux racines ? » de Solidaris (décembre 2012) : un travailleur sur trois souffre d'un stress dû au travail élevé voire très élevé (qui peut conduire au burn out et à l'épuisement mental) ; seuls moins de deux travailleurs sur dix ne ressentent quasi pas de stress ; les autres – soit un sur deux – vivent un stress modéré.

- d'organiser des lieux d'échange pour les patrons de TPE et PME pour les aider dans la gestion des relations avec leurs travailleurs.

Proposition : Relever et harmoniser les normes sociales

A l'échelle nationale, il existe une concurrence déloyale entre les petits commerces et les franchisés de la grande distribution. Pour Ecolo, il n'est pas envisageable de maintenir une telle situation et il faut désormais soumettre aux mêmes règles les franchisés et les grandes surfaces en matière de droit social et d'ouverture le dimanche et les jours fériés.

Au niveau de l'Union européenne, la législation en vigueur ne permet actuellement pas de lutter efficacement contre le « dumping social » via le détachement de travailleurs.

En effet, on constate que :

- de nombreux travailleurs détachés sont indument présentés comme étant indépendants ;
- les conditions de travail et d'emploi minimales ne sont pas souvent respectées ;
- les sociétés « boîtes aux lettres », qui utilisent le détachement pour contourner les règles en matière d'emploi, se multiplient ;
- les entreprises ayant une activité transnationale (transport aérien, routier, maritime) détournent la législation en considérant fictivement que le lieu habituel d'occupation du travailleur est le lieu de signature du contrat ;
- la sous-traitance en cascade permet des montages juridiques complexes favorisant l'opacité des relations de travail.

Face à cette situation, des mesures positives ont été annoncées et mises en place au niveau fédéral en 2012[38] : augmentation du nombre de contrôleurs et d'inspecteurs ; mise en place d'une responsabilité solidaire entre le donneur d'ordre et le sous-traitant pour les dettes sociales et fiscales ainsi que pour le paiement de la rémunération dans le secteur de la construction ; obligation d'enregistrement électronique des présences des travailleurs sur les chantiers temporaires ou mobiles ; amélioration de l'échange d'informations entre les services d'inspection …

Ces réactions sont néanmoins insuffisantes. Ecolo propose[39] :

- de protéger les droits des travailleurs dans les entreprises de transport aérien, maritime et routier, en levant les ambiguïtés[40] en matière de droit du travail applicable et de juridiction compétente ;
- d'élargir l'application de la loi relative à la distinction entre le travailleur salarié et le travailleur indépendant – déjà appliquée dans les secteurs de la construction, de la surveillance et du gardiennage, du transport de choses/personnes et du nettoyage – à tous les secteurs[41] ;
- de modifier la directive sur le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services afin de déterminer la durée maximale de détachement (du pays d'origine), de façon à retomber sur les principes de la loi où la travailleuse ou le travailleur accomplit habituellement son travail et donc à imposer le respect d'un salaire minimum et à créer un service d'inspection sociale européen ;

---

[38] Gouvernement fédéral : http://plusdemploisetdanslesregles.be/.
[39] Ecolo a déposé une proposition de loi à la Chambre (53K2212001).
[40] Les ambiguïtés portent sur le choix de l'application des normes ; certaines entreprises tentent en effet de faire appliquer des législations d'autres pays afin de ne pas faire appliquer un droit du travail plus strict et plus favorable aux travailleurs.
[41] La loi actuelle établit en effet une présomption réfragable d'un statut de travailleur salarié lorsque l'analyse de la relation de travail fait apparaître que plusieurs critères parmi une liste prédéterminée sont remplis (exemple : absence de pouvoir de décision dans la politique d'achat ; absence d'obligation de résultat ; travail dans des locaux dont on n'est pas propriétaire ou locataire ; garantie d'un paiement fixe quel que soit le résultat ; absence de pouvoir engager du personnel ou de se faire remplacer…).

- de limiter ou d'encadrer le détachement de travailleurs par le biais de bureaux d'intérim, de façon à éviter l'absence de permis de travail et le prêt de personnel par des intermédiaires dépourvus d'agrément pour le placement privé.

Le dumping social ne se manifeste cependant pas exclusivement autour des pays européens mais bien à l'échelle internationale avec des conséquences néfastes pour les travailleurs mais aussi pour l'environnement. Ecolo propose donc d'instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen[42]. Il s'agit là d'un levier puissant que l'Union européenne peut et doit utiliser pour sortir de la crise et relocaliser l'économie, ce qui, à son tour, aura pour effet de réduire les besoins en transport et les émissions de CO_2. L'instauration de tels droits de douane sociaux et environnementaux constituerait donc une plus-value évidente sur les terrains à la fois économique, social et environnemental.

Proposition : Limiter la tension salariale[43]

La limitation des inégalités au niveau salarial est une question importante. Ecolo est favorable à l'augmentation de nombreux minima sociaux. Ecolo est également favorable à la limitation des revenus des cadres supérieurs et hauts dirigeants d'entreprises publiques, en plafonnant la rémunération (salaire fixe et primes) la plus élevée à, par exemple, dix fois la moyenne des plus bas salaires du secteur. Notons qu'actuellement, il n'est pas rare que – notamment dans le secteur financier – le salaire le plus élevé soit cent fois supérieur aux plus bas salaires.

Proposition : Partager le travail disponible

Aujourd'hui, certaines personnes travaillent beaucoup ou trop, d'autres pas assez ou pas du tout.

Le marché du travail belge est caractérisé par une répartition très inégale du temps de travail, le poids du travail à temps partiel y représente notamment plus d'un quart de l'emploi global. Le chômage et le nombre de temps partiels involontaires sont en hausse. Le nombre d'heures supplémentaires prestées aussi …

Par ailleurs, le changement des rythmes de travail, l'intensification du travail et l'éclatement accru des temps de travail conduisent à une désynchronisation croissante des temps sociaux. Et, de nouveau, les inégalités sont flagrantes. Ce sont les personnes peu qualifiées, les femmes et les jeunes qui, proportionnellement, sont davantage confrontés à des horaires irréguliers et des horaires imposés (pas de possibilité de participer à la détermination de leur horaire de travail, impossibilité ou grande difficulté de se libérer en cas d'urgence …).

Il convient également d'observer que le chômage concerne davantage les jeunes et les aînés (en Wallonie, par exemple, un demandeur d'emploi sur cinq a moins de 25 ans et un demandeur d'emploi sur cinq a plus de 50 ans[44]) et que le temps partiel touche davantage les femmes (près d'une femme sur deux est engagée à temps partiel pour près d'un homme sur dix[45]). Confrontées à la difficile harmonisation de la vie familiale et professionnelle, les femmes sont, en effet, davantage amenées à accepter des emplois à temps partiel … et donc aussi à renoncer à une carrière, à une certaine sécurité de revenus et à l'indépendance professionnelle.

Pour Ecolo, les questions de temps de travail sont aussi des questions globales et collectives, qui doivent être traitées comme telles. Ecolo estime ainsi que les mesures actuelles en la matière sont largement insuffisantes. C'est la raison pour laquelle Ecolo propose de partager le temps de travail disponible.

---

[42] Voir à ce sujet le Chapitre « Europe ».
[43] Voir également les propositions des Chapitres « Régulation bancaire et financière » et « Service public, Gouvernance et Fonction publique ».
[44] Forem, (août 2013), Marché de l'emploi : chiffres et commentaires, données de juillet 2013, Charleroi, Forem.
[45] Institut pour l'Egalité des Hommes et des Femmes (2011), Statistiques et indicateurs de genre, Bruxelles, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Entre les générations

A l'heure actuelle, d'un côté, les jeunes aspirent généralement à décrocher un job et à se forger une première expérience professionnelle, tandis que de l'autre, des travailleuses et travailleurs âgés aspirent à alléger leur charge de travail. Or, les premiers peinent à trouver du travail et les seconds à moduler leur fin de carrière dans des conditions avantageuses.

Des solutions existent et fonctionnent déjà pour rencontrer cet enjeu intergénérationnel. Ecolo propose de rendre le Plan Tandem, mis en place dans le secteur non marchand sous l'impulsion d'Ecolo (Gouvernement arc-en-ciel) accessible à l'ensemble des secteurs économiques[46]. Son principe est simple. Il s'agit :

- d'alléger la charge de travail des travailleurs plus âgés qui le souhaitent, en leur permettant de passer à mi-temps ou à trois-cinquièmes temps et de transmettre leurs compétences et leur expérience à des plus jeunes, tout en limitant leur perte de revenus. De cette façon, les travailleurs plus âgés pourront également poursuivre leur carrière professionnelle plus longtemps ;
- de permettre à des jeunes travailleurs de vivre une première expérience professionnelle, en remplaçant les aînés, et d'être formés par ces anciens. De cette façon, ces jeunes travailleurs pourront s'insérer sur le marché du travail ;
- de faciliter le transfert d'expérience au sein des entreprises via le tutorat, tout en limitant les coûts pour les employeurs et en assurant le maintien des performances de l'entreprise par l'apport de forces vives et la diminution de la charge de travail ;
- d'améliorer les finances de l'Etat et de la sécurité sociale par une augmentation du nombre de travailleurs et une diminution du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés.

Les avantages du Plan Tandem sont nombreux pour les différents acteurs concernés (travailleuse et travailleur jeune ou âgé, entreprise et Etat).

Il permet au jeune de se forger une première expérience professionnelle. Si le salaire est trop faible, il pourra bénéficier de l'allocation de garantie de revenus pour compléter sa rémunération. Il peut également bénéficier d'un second contrat à mi-temps, dans le cadre du Plan Tandem ou non.

L'aînée ou l'aîné pourra bénéficier d'une réduction du temps de travail, ce qui lui permet de prolonger sa vie active dans de bonnes conditions, de faciliter le passage vers la pension et de profiter davantage du temps ainsi libéré. De plus, le temps partiel presté par le travailleur aîné est assimilé complètement dans le calcul de la pension et son pouvoir d'achat est préservé.

L'entreprise est, elle aussi, gagnante puisqu'il y a un transfert d'expérience et une anticipation des changements démographiques. Financièrement, l'opération est neutre pour l'entreprise (coût salarial identique) voire positive (coût salarial inférieur s'agissant d'un jeune travailleur)[47].

Enfin, les effets sont également bénéfiques pour l'Etat puisqu'il y a une mise à l'emploi de jeunes demandeurs d'emploi et donc une augmentation de la population à l'emploi. C'est également une bonne manière d'accompagner les modifications démographiques, dans le cadre d'une opération neutre d'un point de vue budgétaire, les différences salariales et les économies réalisées permettant de financer ce plan.

Ecolo souhaite que le Plan Tandem soit accessible à l'ensemble des travailleuses, travailleurs et entreprises du secteur privé. Si 20 % des travailleurs âgés saisissent cette opportunité, cela pourrait permettre à près de 100 000 travailleuses aînées et travailleurs aînés de diminuer leur

---

[46] Actuellement, ce plan porte déjà ses fruits dans certains secteurs du non marchand.

[47] Concrètement, le travailleur âgé perçoit :
- la moitié de son salaire ;
- l'allocation crédit-temps versée par l'Onem ;
- l'allocation Tandem qui est inscrite dans un fonds spécifique dans la mise en œuvre de la mesure.

temps de travail et de créer 100 000 contrats à mi-temps permettant à des jeunes travailleuses et travailleurs de faire leurs premiers pas sur le marché du travail et de sortir du chômage[48].

En cas de restructurations

Depuis le début de la crise financière en 2008, de nombreuses entreprises ont fermé et de nombreux travailleurs ont été licenciés.

D'après les dernières statistiques du SPF Emploi relatives aux restructurations, entre janvier 2013 et juin 2013, 84 entreprises ont annoncé une intention de procéder à un licenciement collectif, ce qui concerne plus de 6 700 travailleurs[49].

Il convient évidemment, en premier lieu, d'essayer de limiter le nombre de restructurations afin d'éviter les catastrophes économiques et sociales. A cet égard, ce chapitre et les suivants contiennent de nombreuses propositions afin de redéployer l'économie et de créer de l'emploi de qualité.

Cela étant, au-delà de ce nécessaire redéploiement économique, Ecolo souhaite développer davantage de solutions afin de limiter les dégâts sociaux et économiques liés aux restructurations.

Dans ce cadre, Ecolo souhaite notamment faciliter des formes de réduction et de partage du temps de travail de manière concertée et visant avant tout à maintenir le volume de l'emploi et à garantir un revenu de travail suffisant, notamment pour les plus bas salaires.

Ecolo souhaite enfin développer les coopératives de production, en facilitant l'acquisition d'entreprises en difficultés par leurs propres travailleurs[50].

Entre périodes d'activité et de non-activité

A l'heure où l'emploi est caractérisé par une flexibilité accrue ainsi qu'une discontinuité des trajectoires professionnelles (périodes de travail associées à des périodes d'inactivité parfois longues), il est temps de proposer des mesures qui facilitent les transitions entre période d'activité et de non-activité[51] et qui sécurisent le parcours des personnes concernées.

Ces mesures consistent en l'aménagement systématique et négocié de l'ensemble des positions d'activité qui deviennent ici les « transitions » : périodes de formation ou de congé parental, mi-temps tout court ou combiné à un autre mi-temps, associatif par exemple, réduction partielle du temps de travail en fin de carrière … Ces périodes et ces occupations associent des activités jugées socialement utiles à une garantie temporaire de rémunération (qui peut combiner des financeurs divers : services publics de l'emploi, etc.), et constituent des passerelles vers d'autres positions sur le marché du travail.

Ces transitions sont développées un peu partout en Europe mais les disparités nationales sont fortes. Au-delà d'une plus grande sécurité pour les travailleurs, il s'agit bien évidemment de viser une répartition plus équitable du temps de travail et de faciliter, par conséquent, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Les formes que peuvent revêtir ces espaces transitionnels sont multiples :

- la rotation d'emploi qui consiste à remplacer les salariés en formation d'une entreprise par des demandeurs d'emploi préalablement formés aux postes de travail ; cette possibilité est le fruit d'un partenariat ambitieux entre l'entreprise et les services locaux de l'emploi ;
- les fondations de travail qui permettent d'atténuer les effets d'une restructuration en permettant le reclassement et la formation de celles ou ceux qui souhaitent partir tout en maintenant dans l'emploi celles ou ceux qui souhaitent rester. Ici, le principe de solidarité prime : celles et ceux qui partent bénéficient d'actions spécifiques d'orientation, de

[48] Ecolo a déposé une proposition de loi à la Chambre (proposition n° 53K2845001).
[49] SPF Emploi, travail et concertation sociale http://www.emploi.belgique.be/moduleTab.aspx?id=485&idM=218#AutoAncher0 (septembre 2013).
[50] Voir Chapitre « Economie sociale et coopérative » pour plus de détails.
[51] Non-activité entendue au sens de la norme « emploi » ce qui ne la qualifie nullement de non-souhaitable ou non-utile.

coaching, de reclassement, etc. qui sont payées par différents canaux[52], tandis que les travailleurs n'ayant pas fait ce choix peuvent être maintenus au sein de l'entreprise.

- le compte épargne-temps qui permet d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes y affectées ;
- les congés parentaux qui offrent un capital temps aux deux parents afin qu'ils choisissent délibérément qui va garder leur nouveau-né ou leur enfant et comment. Cela permet de favoriser l'insertion professionnelle des femmes souvent pénalisées dans cette situation tout en impliquant le père de manière plus importante dans sa relation avec son enfant ;
- le congé citoyenneté[53] qui permettrait à tout actif de consacrer du temps pour des actions citoyennes, bénévoles et militantes.

Sur cette base, Ecolo propose :

- l'octroi d'un capital temps et d'un revenu de remplacement suffisant permettant l'accès effectif à ce type de mesures[54]. Chaque travailleur aurait ainsi vraiment accès à différentes formes d'aménagement de carrière : compte épargne temps, congés parentaux, congés citoyens, etc.;
- le développement de partenariats entre pouvoirs publics et entreprises afin de proposer des actions conjointes de sécurisation des parcours et d'accroissement des capacités de mobilité professionnelle ; l'expérience de la rotation d'emploi (voir supra) danoise en la matière est à implémenter.

Ces deux actions sont à articuler avec d'autres propositions inscrites dans ce chapitre : le contrat jeune, le Plan Tandem, le partage du temps de travail, etc. Toutes ces propositions représentent des formules innovantes de transition qui permettent de concilier vie professionnelle et vie privée tout en offrant un socle protectionnel minimal aux individus.

Pour le partage collectif du temps de travail à l'ordre du jour des négociations interprofessionnelles

La réduction collective du temps de travail peut constituer une perspective enthousiasmante en vue d'une transition vers une économie plus durable, pour l'environnement, pour les citoyens, pour le bien-être de chacune et de chacun et pour la prospérité de notre société. Au-delà du Plan Tandem et des mesures facilitant la transition entre périodes d'activité et de non-activité, de nouvelles formules d'organisation du travail et de la fiscalité doivent être rendues possibles pour permettre à davantage de personnes de travailler, entraînant par ailleurs une meilleure répartition des revenus et une meilleure qualité de vie pour chacun.

Ecolo souhaite encourager la réduction collective ainsi que ces formules innovantes de partage de temps de travail pour permettre l'embauche compensatoire. Ecolo invite donc les partenaires sociaux à mettre ces questions à l'ordre du jour, à en faire un thème central des prochaines négociations interprofessionnelles et de définir ensemble les conditions et modalités efficaces d'implémentation. Les autorités fédérales devront prendre, quant à elles, les dispositions pour favoriser le développement de tels accords, notamment par des mesures d'accompagnement en

---

[52] Les fondations de travail vivent du capital de l'entreprise qui est en train de licencier, des fonds publics des politiques de l'emploi, de 50 % des intérêts générés par l'indemnité de reclassement touchée par les « partants » (en Autriche, tout au long de votre carrière, vous capitalisez un droit à une indemnité de licenciement, et ce capital rapporte des intérêts. 50 % de ces intérêts sont versés à la fondation quand vous y avez recours) et d'une très faible cotisation payée par les salariés qui restent (de l'ordre de 0,2 % de la masse salariale), destinée à payer les actions de formation des « partants ».

[53] Cette « mesure » a été portée/proposée par Vie Féminine en 2001 ainsi que par la Plate-forme Francophone du Volontariat en 2011 et s'inscrit pleinement dans la logique « transitionnelle », même si le « congé citoyenneté » n'existe pas encore à ce jour, dans les faits, à l'inverse des mesures citées au préalable qui sont toutes mises en place dans différents pays européens.

[54] A titre d'exemple, le crédit temps actuel est limité à 12 mois maximum sur une carrière et l'allocation y afférente s'élève entre 432,30 € et 576,40 € pour un « congé » à temps plein ; cette temporalité et ces montants étant insuffisants pour encourager les travailleurs à bénéficier de ce type de mesures.

matière de préservation du revenu, ainsi qu'en facilitant les regroupements d'entreprises, capables de mutualiser le temps de travail.

Proposition : Promouvoir les nouvelles formes de travail améliorant la qualité de la vie

Télétravail (travail à distance), travail en déplacement (travail mobile) et coworking (travail ensemble) sont des nouvelles formes de travail qui répondent, dans certaines circonstances, aux attentes des salariés et de leurs employeurs.

Dans les faits, le coworking est encore peu répandu. Le travail mobile est fréquent, mais peu reconnu. Le télétravail est, quant à lui, plus souvent pratiqué, mais il est le fait de télétravailleurs occasionnels (ex : des « cadres » qui terminent un travail à la maison ; des parents – encore souvent les mamans – qui travaillent chez eux le mercredi pour, en même temps, pouvoir s'occuper des enfants …) … et ce télétravail est souvent « gris », c'est-à-dire non encadré par un avenant au contrat de travail ou par un accord d'entreprise.

Ecolo propose de promouvoir ces nouvelles formes de travail, en réfléchissant à l'adaptation des organisations (« management par la confiance » a priori), à la maîtrise des outils législatifs (pour que ces nouvelles formes de travail soient reconnues) et à leur développement progressif (ex : télétravail possible pour circonstances exceptionnelles comme intempéries, rendez-vous médical …).

Cette évolution nécessitera néanmoins des accords, notamment avec les interlocuteurs sociaux, qui organisent le respect de la maîtrise du temps privé-professionnel par les travailleurs et les liens relationnels suffisants pour permettre aux travailleurs de participer au projet collectif de l'entreprise.

Ces nouvelles formes de travail ne sont donc acceptables que moyennant :

- le respect de la législation relative à la durée du travail (qui impose la mesure du temps de travail) ;
- la séparation réelle entre activité professionnelle et activité privée ;
- le maintien des droits effectifs de représentation des organisations syndicales.

Faute de quoi les travailleurs, particulièrement les plus faibles, verront leurs niveaux de stress et de pression sociale augmentés.

Proposition : Assurer un cadre au volontariat, le clarifier et l'harmoniser à une échelle européenne

Lors de l'élaboration de la loi de 2005, le législateur, en accord avec le secteur associatif, a souligné la non-obligation de l'activité volontaire. Une caractéristique considérée comme incontournable dans la pratique du volontariat. Cependant, cette position est parfois remise en cause aujourd'hui[55].

Pour Ecolo, le volontariat doit demeurer un acte libre et gratuit. L'ensemble des textes et propositions qui touchent au volontariat doivent respecter cette spécificité et faciliter les démarches pour devenir volontaire.

Assurer un cadre au volontariat européen et international

Sous couvert de fondations ou d'asbl « humanitaires », des entreprises commerciales proposent (parfois à des prix exorbitants) des voyages « humanitaires ». Ces sociétés commerciales exploitent la bonne foi de personnes qui souhaitent partir en tant que volontaires et utilisent des pratiques

[55] Par exemple pour l'obtention d'un revenu d'intégration sociale dans le cadre d'une activité de volontariat, le chômage est conditionné à du « travail volontaire » un jour par semaine.

litigieuses qui portent gravement préjudice tant au secteur du volontariat international qu'aux personnes qui accueillent sur place et aux volontaires eux-mêmes.

Pour Ecolo, il est nécessaire de clarifier les objectifs de chacun et d'assurer une reconnaissance du volontariat réel - c'est-à-dire qui n'a pas de but lucratif et dont l'organisation répond notamment aux exigences de formation des « CRACS » (Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires). Cette reconnaissance et ce contrôle doivent se coordonner au niveau européen.

De plus, il est actuellement impossible pour un volontaire hors Union européenne d'obtenir un visa pour venir en Belgique. Il doit, dès lors, passer par une demande de permis de travail provisoire. Ecolo souhaite que soit rendue possible une dispense pour les volontaires.

Il faut donc étendre l'accès au volontariat à toute personne résidant sur le territoire belge, quelle que soit sa nationalité ou sa situation administrative. La loi relative à l'occupation des travailleurs étrangers doit être modifiée pour leur permettre d'être volontaires.

Clarifier les démarches administratives pour les demandeurs d'emploi

Pour pouvoir exercer une activité volontaire et conserver les allocations de chômage, les demandeurs d'emploi doivent déclarer leur(s) activité(s) via un formulaire de l'ONEM auprès de leur organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB). Ce dernier dispose d'un délai de douze jours ouvrables pour prendre une décision. En cas d'absence de réponse, l'activité est considérée comme autorisée.

Toutefois, le demandeur d'emploi ne reçoit pas toujours les mêmes informations en fonction du bureau de chômage ou de son lieu de résidence.

Il convient, dès lors, de veiller à harmoniser des procédures, tant au sein de l'ONEM que des organismes de paiement.

Harmoniser le volontariat au niveau européen

La loi belge de 2005 prévoit dans son article 2, §1, que « la présente loi régit le volontariat qui est exercé sur le territoire belge, ainsi que le volontariat qui est exercé en dehors de la Belgique, mais organisé à partir de la Belgique, à condition que le volontaire ait sa résidence principale en Belgique et sans préjudice des dispositions applicables dans le pays où le volontariat est exercé ».

Dans la pratique, cette loi n'est pas toujours connue et reconnue dans les autres pays (la plupart d'entre eux n'ont d'ailleurs pas de cadre juridique pour le volontariat). Cela peut poser problème.

Pour renforcer la citoyenneté européenne, une des pistes est de faciliter le volontariat transfrontalier. Plusieurs déclarations des Nations-Unies et recommandations des instances européennes vont d'ailleurs dans ce sens. Il faut à tout prix éviter que les volontaires qui passent les frontières de leur pays d'origine soient assimilés à des travailleurs. Dans ce cadre, une reconnaissance réciproque des différents statuts qui existent dans chaque Etat doit être mise en place.

Proposition : Développer des politiques du temps novatrices

Réhabiliter le temps de travail en tant que condition de travail ayant un impact au quotidien sur la qualité de vie

Les rapports entre temps et salaire tendent à se polariser autour de deux modèles contrastés :

- Le travail « forfaitaire », exercé par exemple par les cadres, soumis à des obligations de résultat. Dans les organisations flexibles, la coordination de l'activité repose ainsi sur une disponibilité temporelle quasi-totale des salariés. Et l'entreprise n'a plus à se soucier d'économiser la ressource « temps » puisqu'elle ne lui est plus portée en compte.
- Le temps de travail « effectif » ou comptage très strict du temps de travail, auquel sont soumis, par exemple, les techniciennes et les techniciens de surface ou les caissières et les

caissiers de la grande distribution. Seules les heures de travail productives sont payées ; les temps de déplacement, les temps de pause ou les temps de formation ne sont pas reconnus. Les personnes soumises à ces régimes sont souvent engagées à temps partiel … et sollicitées pour des ajustements des heures de travail à la demande.

Ecolo s'inquiète de telles évolutions, qui mettent à mal l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, d'une part, et qui engendrent des comportements de retrait et de renoncement, d'autre part.

Ecolo souhaite réhabiliter le temps de travail en tant que condition de travail, en le reconsidérant comme un tiers protecteur.

Inscrire ces politiques du temps novatrices dans un cadre plus large

Tout autant que les revenus financiers, le temps est une ressource essentielle. Dans une époque marquée du sceau de l'accélération effrénée, de la chasse au « temps mort » et de la survalorisation des temps de production et de consommation, aucun projet politique ne peut faire l'impasse sur cette question centrale. Dans ce cadre, Ecolo propose de ne pas étendre davantage la possibilité de travailler les dimanches et jours fériés (notamment dans le cadre de la grande distribution), excepté dans certains secteurs spécifiques tels que les soins, la culture, etc.

De plus, tout comme il y a des inégalités de revenus, il existe aussi une iniquité face au temps disponible. C'est pourquoi, pour Ecolo, il convient de redistribuer le temps afin que chacune et chacun ait les moyens de prendre le temps de vivre et de participer à la société et à la démocratie.

Favoriser la concertation et la négociation collective des temps sociaux

Les rythmes de vie connaissent une forte évolution : décalage des horaires de travail en soirée ou le week-end, croissance du temps consacré aux déplacements, demande de disponibilité permanente via internet ou la téléphonie mobile … Ces évolutions entraînent une difficulté de plus en plus grande à concilier vie professionnelle, vie familiale, temps de loisir, tâches domestiques, démarches administratives, etc.

Pour remédier aux difficultés d'articulation entre des horaires de plus en plus désynchronisés, des villes italiennes, puis allemandes et françaises, ont mis en place des « bureaux des temps », un espace de coordination entre différents acteurs (habitant-e-s, commerçant-e-s, services publics …) permettant de négocier l'adaptation des horaires des services aux besoins de leurs usagers.

Cette négociation permet également de surmonter des problèmes de surcharge. Ainsi, l'adaptation des horaires des cours de l'université de Poitiers a permis de diminuer la congestion automobile et l'engorgement des transports publics, en décalant légèrement le début des cours.

Ecolo entend promouvoir et soutenir ces mécanismes de négociation collective des temps sociaux, notamment au niveau des communes (commerces, administrations …) et des bassins de vie (transports en commun, écoles, administrations …).

Encourager la démonétisation du temps

Le temps se monnaie de plus en plus. Là où de nouveaux services destinés aux « gens pressés » se développent tant et plus (rémunération de personnel de maison pour accomplir les tâches domestiques, « personal shopper », « dog sitter », etc.), Ecolo souhaite encourager les mécanismes d'échanges informels et non monétaires tels que les systèmes d'échanges locaux (SEL). En effet, ceux-ci sont créateurs de liens et vecteurs de cohésion sociale. Ces mécanismes d'échanges ne seraient pas soumis à l'impôt ni aux cotisations sociales s'il s'agit d'activités occasionnelles exercées sans but d'enrichissement.

Articuler politiques du temps et d'urbanisme/aménagement du territoire

Afin de diminuer la pression sur les réserves foncières et la consommation d'énergie, ainsi que de favoriser la rencontre et la cohésion sociale, Ecolo souhaite que les équipements et espaces publics

puissent satisfaire différents usages à destination de différents publics à différents moments de la journée et de la semaine.

Ainsi, sur le modèle des « brede scholen » néerlandaises, il convient que les nouveaux bâtiments scolaires soient pensés, dès leur conception, pour pouvoir être affectés à d'autres usages en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires : cours de promotion sociale, activités extrascolaires, fêtes, etc. De même pour l'intégration de services communaux (bibliothèque, équipement sportif …). Cette démarche, concertée avec les écoles, permettrait de réaliser des économies d'échelle non négligeables.

La conception des espaces publics doit, elle aussi désormais, combiner les besoins des usagers aux différents moments de la journée et de la semaine : par exemple, une place ou un parc doit pouvoir, simultanément ou successivement, offrir des espaces de détente et de repos (bancs …) et des équipements récréatifs (plaine de jeux, rampe de skate …), ou accueillir un marché.

Afin d'encourager cette démarche, Ecolo veut promouvoir le critère de polyvalence des bâtiments et espaces publics, notamment au niveau des programmes architecturaux, règlements d'urbanisme et études d'incidences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ecolo veut également encourager la concertation et le cofinancement des différents réseaux et niveaux de pouvoir (Régions, Communautés, provinces, communes) pour optimaliser l'utilisation de ces espaces et équipements collectifs.

PRIORITE 3 : INVESTIR DANS LA FORMATION DES JEUNES ET DES ADULTES, DEMANDEURS D'EMPLOI ET TRAVAILLEURS

L'éducation et la formation sont essentielles pour tous les adultes, jeunes ou âgés, demandeurs d'emploi ou travailleurs. Elles poursuivent toutes deux des objectifs distincts mais participent d'une même logique : permettre aux personnes de maîtriser leur destin et de participer en tant qu'acteurs au devenir de la société[56].

Ecolo réaffirme ses principes majeurs :

- Il faut « former » plutôt que « formater », en considérant la formation avant tout comme un moyen d'apprendre ; il faut construire à partir de et avec le public en formation, plutôt que de verser dans l'adéquationnisme en visant exclusivement « le prêt à l'emploi immédiat ». Ceci implique une approche intégrée de la formation où des contrats clairs entre les entreprises et les centres de formation veillent à tenir compte des réalités des métiers et des techniques pour permettre l'amélioration de la formation et veillent à ce que ces formations permettent l'acquisition de compétences qui valoriseront les personnes de manière pluridisciplinaire et transversale ;
- Les moyens publics doivent être mobilisés pour former en priorité les publics les moins qualifiés (demandeurs d'emploi ou travailleurs) ; il serait d'ailleurs intéressant, à ce propos, d'instaurer un crédit « formation permanente » inversement proportionnel à la durée du parcours scolaire[57] ;

Par ailleurs, Ecolo pense qu'il est nécessaire de :

- lutter contre les discriminations en matière d'accès à la formation (qui touchent davantage les femmes, les publics moins formés et les publics plus fragiles sur le plan socioéconomique) ;

[56] Rappelons que l'éducation est associée à une finalité large de transmission culturelle et de développement personnel alors que la formation renvoie davantage à une finalité professionnelle, englobant des formes de distribution du savoir dans un contexte de travail, comme des stages en entreprise et des formations sur le poste de travail.
[57] Cette option permettrait de rétablir un juste équilibre entre celles et ceux qui ont pu accéder à une scolarité complète (qui représente un coût important pour la collectivité) et les autres, plus dépourvus durant leur jeunesse.

- laisser le choix de suivre ou de ne pas suivre une formation ; la formation doit être considérée comme une chance supplémentaire pour tenter de décrocher un emploi ou pour augmenter les possibilités de mobilité professionnelle, pas comme une nouvelle obligation ;
- éviter les abandons de formation, la démotivation ou la frustration des personnes qui se lancent dans un processus de formation, en mobilisant des moyens pour l'aide à l'orientation mais aussi pour un accompagnement adéquat ;
- valoriser l'image positive de soi et donc les compétences et capacités de chacun ;
- mettre en place de nouvelles formations, qui préparent aux métiers verts et métiers de demain ;
- simplifier le paysage de la formation et améliorer la lisibilité des parcours de formation.

Concrètement, ces principes se déclinent de la manière suivante :

Proposition : Promouvoir les formations vertes, pour assurer le développement de secteurs d'avenir

Différents secteurs sont porteurs d'avenir, tels le secteur de l'énergie, de l'environnement, du transport alternatif … Ils présentent de nombreux débouchés. Audit énergétique, isolation des murs et des toitures, éco-construction, assainissement des sols et friches pollués, gestion de l'eau et des déchets, agriculture biologique … sont des activités pour lesquelles il est particulièrement utile d'investir et donc de former du personnel.

Ainsi dans le cadre des Alliance Emploi Environnement, des filières de formations spécifiques en lien avec les besoins cartographiés par les professionnels de ces différents secteurs ont été lancées. L'emploi, la formation et l'enseignement trouvent ainsi un écho au travers des opportunités créées par une politique environnementale volontariste.

Il convient de poursuivre ces initiatives. Ecolo propose pour ces métiers émergents :

- d'anticiper les besoins de compétences (3 – 5 ans) et ce, en tenant compte des changements technologiques, organisationnels, règlementaires et économiques ;
- de tenir à jour le cadastre des formations existantes et de repérer les déficits en offres de qualification ;
- d'impliquer l'ensemble des opérateurs dans la construction et dans la mise en œuvre des plans de formation ;
- d'organiser des formations en associant les secteurs, pour reconvertir des demandeurs d'emploi et des travailleurs ;
- d'assurer une offre de formation accessible tant aux femmes qu'aux hommes ;
- de développer des filières d'économie sociale, en faisant des secteurs émergents la base d'un véritable plan d'inclusion sociale ;
- de soutenir des formations à l'écologie et au développement durable et/ou des spécialisations plus techniques (ex : management environnemental, énergies renouvelables, droits socioéconomiques fondamentaux …) dans les business schools, dans les écoles qui forment les ingénieurs industriels et civils, auprès des agents des administrations régionales/pouvoirs locaux qui jouent un rôle dans la gestion du patrimoine, lors de formations complémentaires (ex : éco-conseiller) … ;
- de prévoir des programmes d'appui aux responsables d'entreprise afin de créer des trajectoires de compétences, tant pour eux que pour leurs ouvriers et employés.

Proposition : Faire de l'aide à l'orientation un véritable service public

Améliorer les dispositifs de reconnaissance de diplôme et de validation de compétences de manière à valoriser au maximum les connaissances et acquis de chacun. A Bruxelles, ce sont plus de 30% des demandeurs d'emploi qui ne sont pas répertoriés en fonction de leurs qualifications pour des questions de non équivalence.

L'aide à l'orientation va plus loin que la simple information. Orienter une personne, c'est l'aider à développer la capacité de choix d'un projet de formation, d'insertion sociale et/ou d'insertion professionnelle et lui fournir des outils et l'accompagnement nécessaire pour le concrétiser, en ayant notamment recours aux techniques émergentes et nouvelles.

Pour Ecolo, l'aide à l'orientation doit devenir un « service public de base », accessible à très bon compte (et gratuit pour les demandeurs d'emploi) pour toutes et tous, en permanence. Il doit gommer la distinction entre l'orientation scolaire, professionnelle et personnelle et doit se développer, si nécessaire, par des mises en contact avec la réalité, pour permettre de découvrir d'autres horizons.

Pour Ecolo, ce service au public doit être organisé au sein de chaque bassin de vie. Il pourrait être piloté par les Carrefours Emploi Formation (CEFo), véritables plates-formes partenariales travaillant en synergie avec les acteurs de l'enseignement, les CPMS, la promotion sociale, le Forem, Actiris, Bruxelles Formation, l'IFAPME, le SFPME, le consortium de validation des compétences, les opérateurs agréés d'insertion socio-professionnelle et des associations actives dans le domaine.

Proposition : Recentrer certains dispositifs d'aide à la formation au bénéfice des publics moins qualifiés

D'une manière générale, les publics les plus fragilisés ou les plus éloignés de l'emploi ont de plus grandes difficultés à accéder à des formations ou à les mener à bien, ce qui entraîne lassitude, perte de confiance, absence de repères sociaux et culturels, faible capacité d'adaptation à une culture d'entreprise et à ses non-dits, mauvaise perception du monde du travail …

Pour Ecolo, il est donc nécessaire de supprimer les discriminations qui touchent l'accès à la formation (tendance à recruter des personnes qui sont les plus susceptibles de la mener à terme et de la réussir, puisque l'évaluation des opérateurs se fait sur des résultats en termes d'insertion) ou la qualité de la formation offerte (formation parfois occupationnelle, manque de structure pédagogique …). Il est aussi indispensable soit de recentrer certains dispositifs d'aide à la formation sur les demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit de les orienter pour qu'ils bénéficient davantage aux personnes qui se trouvent ou risquent de se trouver en situation de précarité (ex : en modulant l'intervention des pouvoirs publics de façon à ce qu'elle soit plus importante pour les travailleurs peu qualifiés).

Proposition : Soutenir les projets d'insertion socioprofessionnelle

L'objectif général de l'insertion socioprofessionnelle est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle du public accueilli, en distinguant les temps nécessaires aux deux démarches. Elle vise notamment à déboucher sur des emplois durables et de qualité. Cela implique de former et non de formater, en se donnant le temps d'atteindre les objectifs. Plusieurs principes guident l'insertion socioprofessionnelle : les stagiaires sont au centre des dispositifs en étant considérés dans leur globalité, avec leurs parcours de vie, leurs appartenances culturelles, leurs réalités quotidiennes, leurs difficultés psychosociales, leurs lacunes et faiblesses mais aussi leurs forces et espoirs ; les stagiaires sont acteurs de leurs apprentissages ; l'articulation avec l'emploi est effective et les compétences sociales sont travaillées.

Depuis 2004, avec le plan d'activation des chômeurs, les principes pédagogiques de l'insertion socioprofessionnelle sont bafoués et la confusion (entre accompagnement et contrôle) s'est installée. L'entrée dans les dispositifs se fait de moins en moins sur base volontaire et de plus en

plus par crainte de perte des allocations de chômage. Dans ce contexte d'encadrement et d'activation renforcés, les propositions visant à obliger les chômeurs de longue durée à travailler bénévolement au profit des collectivités empêcheraient ces derniers de s'insérer dans un processus de formation. Pour Ecolo, il faut privilégier la formation des demandeurs d'emploi - et non pas le travail bénévole forcé qui détricote davantage les conditions de travail[58] - afin que ces derniers puissent se doter de nouveaux outils et renforcer ainsi leurs possibilités d'intégration sur le marché du travail. Les opérateurs de formation (dont les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) ; ces deux appellations seront bientôt remplacées par l'unique dénomination Centre d'Insertion Socio-Professionnelle, soit CISP) sont également dans une posture difficile puisqu'ils doivent accompagner ces demandeurs d'emploi dans ce contexte particulier et éloigné de la philosophie de formation qu'ils défendent.

Ecolo souhaite stopper cette chasse aux chômeurs[59] et réorienter les moyens que les contrôles mobilisent vers un accompagnement respectueux du projet professionnel des demandeurs d'emploi et vers la création d'emplois de qualité.

Ecolo propose également que :

- les opérateurs d'insertion socioprofessionnelle puissent former les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi, dans un contexte plus clair ;
- ces opérateurs soient considérés comme de véritables partenaires de l'enseignement et du Service public de l'emploi, et qu'ils travaillent ensemble, dans chaque bassin de vie, de manière à mieux articuler leurs actions ;
- les EFT, OISP et les Missions Locales aient une véritable marge de manœuvre budgétaire et opérationnelle pour pouvoir, dans le cadre de leur mission, expérimenter des formes innovantes (pour réduire les taux d'abandons …).

Proposition : Répondre aux difficultés de recrutement et aux fonctions critiques

Difficultés de recrutement, fonctions critiques, fonctions en demande, pénuries de main d'œuvre … sont autant de termes employés pour désigner les fonctions pour lesquels les employeurs ont des difficultés à trouver les candidats qu'ils recherchent.

Les discours ambiants se réduisent souvent à pointer du doigt les nombreux chômeurs responsables de cette situation « puisqu'ils ne seraient pas à même d'occuper les emplois disponibles ». Ecolo ne peut pas accepter cette vision réductrice de la réalité, qui vise à stigmatiser les demandeurs d'emploi et à renforcer une image négative de ceux-ci tout en contribuant à détricoter les conditions de travail.

En 2012, le Forem constatait[60] un taux de satisfaction global[61] moyen de 89 % (le plus élevé depuis 2006), un délai moyen de recrutement de 31 jours (contre 34 en 2011) et une diminution du nombre de fonctions critiques (43 contre 49 en 2011). Les postes non pourvus concernent par exemple, pour la Wallonie, des postes d'infirmier généraliste ou d'infirmier en soins spécialisés, de couvreur, d'installateur d'équipements sanitaires et thermiques, de soudeur, de mécanicien de maintenance, de conducteur d'engins de chantier … et, à Bruxelles, des postes d'ingénieur, d'ergothérapeute, de professeur, de conducteur de travaux, etc.

Les explications sont multiples : caractère pénible ou dangereux de certains métiers ou de certaines fonctions, salaires trop bas, discriminations à l'embauche, mauvaise image du métier, dureté des rapports sociaux, manque de considération … mais aussi absence de qualification ou de formation suffisante des demandeurs d'emploi, voire un allongement de la durée individuelle d'inoccupation

---

[58] Dans cette optique, Ecolo refuse tout conditionnement des allocations de chômage à des prestations bénévoles qui ne permettent pas aux personnes de rechercher un emploi, d'entamer un processus de formation sociale et/ou professionnelle et qui vont à l'encontre du respect de la dignité de tout un chacun.
[59] Ecolo a déposé une proposition de loi au Sénat (511304).
[60] Forem, (juin 2013), Marché de l'emploi : chiffres et commentaires mai 2013, Charleroi, Forem.
[61] Entre la demande d'emploi des employeurs et l'offre de main-d'œuvre fournie par les travailleurs.

qui engendre un découragement, une déstructuration de la personne et une perte de savoir-faire qui conduisent tôt ou tard à un retrait de fait du marché du travail et/ou au rejet par les employeurs potentiels.

La question des « pénuries de main-d'œuvre » touche de nombreux sujets d'actualité : le système éducatif (pourquoi et comment forme-t-on les jeunes ?), la formation professionnelle (qui l'assure ? de quelle manière ?), les conditions de travail (sont-elles acceptables ? l'emploi est-il convenable ?), l'immigration économique (quelle intégration dans quel contexte ?) ou encore la mobilité interrégionale (quels sont les véritables freins ?).

Ces thèmes sont essentiels. Nous ne pouvons les balayer d'un revers de la main. Or, véhiculer un discours global à propos des pénuries ne fait non seulement qu'accentuer la pression sur le marché du travail et sur les conditions de travail, mais contribue aussi à envoyer des messages simplistes sur les politiques d'éducation et de formation, en mettant le pouvoir politique et la société au diapason de l'économie.

Ecolo pense, au contraire, qu'il convient de poursuivre le travail minutieux avec les services publics de l'emploi et les partenaires sociaux, au niveau de chaque secteur et sur chaque territoire, pour mieux objectiver ces fonctions critiques, revoir la manière dont elles sont définies, en diagnostiquer les causes et régler les problèmes spécifiques de main-d'œuvre. Trouver des solutions concrètes à partir des réalités de terrain constitue un vrai défi.

En ce sens, le travail effectué dans le cadre de Jobfocus, financé par le Plan Marshall 2.Vert en Wallonie et visant, notamment, à améliorer les canaux de recrutement, augmenter l'offre de formation et rendre les métiers manuels attractifs, est à saluer.

Pour accroître la capacité de mobilité professionnelle de la population active, Ecolo propose également de :

- Développer des compétences transversales et des savoirs transférables, afin de donner une dignité et une professionnalité aux individus, avec un contenu éducatif et culturel, et leur permettre de s'adapter aux contextes changeants ;
- Partir au maximum de situations concrètes de travail pour faire acquérir les compétences nécessaires ;
- Organiser des passerelles courtes de formation entre les différents métiers ;
- Décentraliser ou localiser certaines formations professionnelles spécifiques dans certaines sous-régions, notamment pour les métiers où la mobilité est faible (ex : formations d'aide familiales dans les sous-régions où la demande est importante mais où l'offre de formation est insuffisante) ;
- S'assurer de l'adéquation entre outils et technologies utilisés dans la formation et exigences du marché de l'emploi, notamment dans l'enseignement en alternance ;
- Exiger des secteurs et des entreprises un investissement plus conséquent dans la formation et donc dans la reconversion de leurs travailleurs (avec suivi des efforts entrepris à travers un bilan d'activités de formation) ;
- Renforcer les programmes de formation en langues, en particulier dans les régions frontalières et à Bruxelles pour la seconde langue ;
- Améliorer la rédaction et la diffusion des offres d'emploi ;
- Améliorer l'accessibilité de l'accueil des enfants (crèches, accueil extrascolaire …) ainsi que l'offre de transports en communs, pour faciliter les perspectives de formation et de travail des parents ;
- Organiser des formes de réduction de temps de travail des travailleuses et travailleurs âgés au profit de jeunes rentrant sur le marché de l'emploi dans une optique de tutorat et de partage de temps de travail ;

- Sensibiliser les entreprises à la nécessité d'avoir une gestion prévisionnelle des fonctions critiques ainsi que des compétences afin qu'elles déterminent leurs besoins réels et évitent ainsi d'engager des personnes surqualifiées ;
- Améliorer l'attractivité et la désirabilité de certains métiers (meilleures conditions de travail et/ou meilleure rémunération) tout en développant des approches d'attraction et de rétention, tous secteurs confondus, afin de mieux cerner les attentes liées aux segments générationnels spécifiques et leur offrir des opportunités correspondant à leurs attentes ;
- Attirer les femmes et les hommes vers certains secteurs « en déficit » ;
- Investir dans la formation et le développement de compétences des travailleurs en leur permettant de concilier impératifs de production et besoins en formation ;
- Faciliter la formation continue et la réorientation professionnelle en encourageant le perfectionnement et la réorientation des personnes qui occupent des postes répétitifs ou dépassés afin de pourvoir les postes nouvellement créés ;
- Intégrer les groupes cibles (femmes, personnes handicapées, chômeurs de longue durée, etc.) dans les entreprises, notamment en créant des opportunités de rencontre entre employeurs et ces groupes cibles (méthode IOD)[62] ;
- Encourager les partenariats avec les services de l'emploi afin qu'ils puissent identifier les futurs besoins des entreprises en termes de nombre, de compétences et de culture, et ainsi élaborer des plans pour recruter et former les personnes à placer au moment requis.

Proposition : Assurer le respect des objectifs fixés en matière de formation

En Belgique, les accords interprofessionnels ont défini les objectifs suivants : 1,9% de la masse salariale à consacrer à la formation continue des travailleurs ; 0,1% des salaires bruts à utiliser en faveur de l'emploi et de la formation des groupes dits « à risque » ; taux de participation à la formation de 50% des travailleurs. Ces engagements sont malheureusement loin d'être atteints. Au contraire même : ils se détricotent au fil du temps … L'effort financier est à peine de 1,1% ; le taux de participation à la formation est quant à lui de 34%. Par ailleurs, le nombre d'heures de formation par participant ne cesse de décroître ; les personnes très qualifiées participent trois à quatre fois plus à des formations que les personnes faiblement qualifiées ; les travailleurs de plus de 45 ans sont également discriminés …

Ecolo estime qu'une politique ambitieuse en matière de formation des travailleuses et travailleurs doit pouvoir être menée et que les mécanismes de sanction doivent être davantage activés pour les secteurs qui ne remplissent pas leurs obligations.

Ecolo propose également :

- d'atteindre l'objectif de 1,9% de manière à financer davantage de formations pour les travailleurs moins qualifiés, de mesures de tutorat et de compagnonnage, de formations moins formelles, voire informelles (conférences, ateliers, autoformation, supervision, participation à des cercles de qualité …) et à redéployer le congé-éducation payé … ;
- de revoir les obligations contractuelles : un ajout aux obligations contractuelles de l'employeur (proposer des formations à ses travailleurs) et un ajout aux obligations contractuelles du travailleur (obligation de suivre ces formations) ;
- de prévoir un plan prévisionnel pluriannuel des compétences nécessaires (perspectives futures de l'entreprise, orientation de l'offre de formation …) pour toutes les entreprises disposant d'un conseil d'entreprise ;

[62] Le principe de cette méthode est détaillé dans la proposition « Faciliter l'accès des personnes précarisées à l'emploi » en page 13.

- de veiller à ce que les efforts de formation continue des entreprises occupant au moins 50 travailleurs respectent la pyramide des âges de leurs travailleurs (répartition proportionnelle au nombre de travailleurs appartenant aux différents groupes d'âge)[63].

Proposition : Valoriser l'alternance et multiplier les lieux de stage[64]

Les jeunes et les demandeurs d'emploi qui le souhaitent doivent avoir la possibilité d'obtenir une qualification via l'alternance, d'une part, et de réaliser un stage professionnalisant, d'autre part.

La formation en alternance présente aujourd'hui des faiblesses : report incessant de la mise en œuvre de l'accord de coopération-cadre entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Cocof de 2008 ; alternance qui n'est bien souvent pas vraiment de l'alternance (les allers-retours entre théorie et pratique sont trop peu établis, du fait de la méconnaissance entre monde de l'enseignement et entreprises) ; suivi ou encadrement des stagiaires parfois insuffisant ; taux d'abandon importants pour certains métiers ; manque de lisibilité sur les filières (trop nombreuses) et les méthodes ; carence de lieux de stage[65] …

La formation en alternance est visée par la réforme de l'Etat, puisque le Contrat d'apprentissage industriel et la Convention d'immersion professionnelle ainsi que les bonus de stage et de démarrage font l'objet d'un transfert vers les Communautés et Régions.

A l'instar du Conseil économique et social de Wallonie (CESW), Ecolo souhaite profiter de ces transferts pour viser la cohérence et, enfin, mettre en œuvre l'accord de coopération qui se matérialiserait par : la création d'un statut unique pour les jeunes (mêmes droits, mêmes mécanismes de rétribution, même accès à la certification, quel que soit l'opérateur) ; la mise en place d'un contrat unique d'alternance réglant les droits et devoirs des parties, accompagné d'un plan de formation ; la révision du système des primes aux employeurs et opérateurs ; la création d'une structure unique de pilotage de l'alternance.

Ecolo propose également, pour améliorer la formation en alternance :

- de travailler à la simplification des lieux et dispositifs, pour diminuer le nombre de filières qui permettent d'apprendre le même métier, tout en veillant à l'accessibilité du lieu de formation par une offre de transport appropriée ou par des possibilités de décentralisation ;
- de développer un maximum de synergies entre les CEFA, l'IFAPME et les écoles de promotion sociale ;
- de planifier l'offre de formation par « territoire » (bassin de vie) et d'articuler l'action des opérateurs de ce territoire, en tenant compte de leurs besoins, en les encourageant à s'inscrire dans une logique coopérative, en les poussant à partager les équipements … ;
- de porter une attention particulière à la formation des tuteurs et tutrices.

Par ailleurs, Ecolo estime que toute véritable formation professionnelle doit s'accompagner d'un lieu de découverte et d'apprentissage du métier (formules d'immersion ou stages), ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Pour faire de l'accueil des stagiaires une priorité, Ecolo souhaite :

- entretenir et étoffer, dans chaque bassin de vie, un réseau d'employeurs prêts à accueillir des stagiaires ;

---

[63] Une proposition de loi a été déposée par Ecolo à la Chambre (proposition 53K2551001).

[64] Les Centres de Technologies Avancées (CTA) s'inscrivent dans cette logique d'alternance en proposant des formations qualifiantes à l'égard de personnes en processus d'apprentissage, à l'instar de la proposition visant à soutenir la promotion sociale. Pour plus de détails, voir Chapitre « Ecole » et plus spécifiquement voir la proposition « Mobiliser l'enseignement qualifiant en Wallonie et à Bruxelles ».

[65] Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas réussi à résoudre ces problèmes. L'énergie du Ministre en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle s'est davantage concentrée sur la création d'autres dispositifs (ex : l'alternance pour les demandeurs d'emploi).

- permettre davantage l'immersion ou les stages sur d'autres terrains que ceux de l'entreprise classique (développer l'offre de stages dans le service public, le secteur non marchand, les centres de compétence …) ;
- systématiser certaines procédures assurant une bonne qualité de stage (règles de base, tuteurs …), réfléchir, avec les acteurs, aux objectifs et au calibrage des stages (durée …) et inscrire la problématique des stages dans les conventions collectives de travail ;
- assurer la prise en charge de certains coûts (déplacements, visite médicale, assurances …).

Proposition : Développer le tutorat et les expériences de compagnonnage

Le tutorat en milieu de travail a pour objectif la formation sur le poste de travail, en organisant une progression de l'apprentissage, en évaluant les acquis, en communiquant le plaisir du travail bien fait, en transmettant une méthodologie et une rigueur et en insistant sur l'importance de l'esprit d'équipe et d'entraide. Le compagnonnage permet une transmission directe du savoir et de l'art, entre femmes et hommes de métiers, « par la recherche de l'unité du savoir-faire et du savoir-être, de la main et de la pensée[66] ». Les artisans, membres de l'Union belge des artisans, développent également, au quotidien, la formation via la transmission des savoirs et des savoir-faire spécifiques à l'artisanat. Il s'agit de former le futur artisan à remplir toutes les dimensions du métier qu'il apprend : créer, conceptualiser, réaliser en recourant aux méthodes artisanales toujours en évolution, installer ou vendre son produit. Les méthodes et filières sont différentes de celle du compagnonnage mais sont efficaces, à soutenir et à protéger.

Actuellement, les tuteurs en Belgique restent encore trop peu nombreux bien que les réductions de cotisations trimestrielles aient été augmentées, passant de 400 euros à 800 euros. Ecolo souhaite donc encourager les formations directes au métier, en valorisant les expériences de tutorat et de compagnonnage. Certaines initiatives sont, certes, lancées mais elles restent pour le moment insuffisantes. Des moyens supplémentaires pour adapter les formules aux besoins du terrain, pour sensibiliser les secteurs ou pour permettre au tuteur de se former, doivent être dévolus à ces dispositifs. Ecolo propose également de mettre sur pied une procédure d'agrément du tutorat sur base d'un module développé dans la promotion sociale.

Parallèlement, et de manière plus générale, Ecolo propose de déployer progressivement le Plan Tandem à tous les secteurs du marchand et du non marchand, ainsi qu'aux services publics (voir supra).

Proposition : Accélérer le processus de validation des compétences

Le dispositif de validation des compétences a été créé en 2004 en Belgique francophone. Cela étant, malgré les efforts produits (agrément de centres de validation, mise en place progressive de référentiels …), l'offre de validation est encore largement insuffisante.

Ecolo souhaite que le processus de validation des compétences se déploie rapidement pour que le droit à la reconnaissance de l'expérience des individus soit effectif. C'est en agissant à la fois sur l'offre de validation et sur la demande de validation que le dispositif deviendra significatif. Ecolo propose, à cette fin, d'alléger les procédures (qui sont aujourd'hui trop lourdes), d'élargir rapidement l'offre à des secteurs non encore touchés (d'autres filières et d'autres niveaux) et de mener des actions importantes de communication ainsi qu'un travail de partenariat pour inciter les demandeurs d'emploi et les travailleurs à recourir au dispositif.

---

[66] DE CASTERA B., (2012), Le compagnonnage, Paris, Presses Universitaires de France, (« Que sais-je ? »).

Proposition : Soutenir l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur à horaire décalé

L'enseignement de promotion sociale a pour objectif de concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire. Il doit aujourd'hui faire face à de multiples difficultés : il est souvent en concurrence avec d'autres types de formation plutôt qu'en complémentarité; son financement public est insuffisant …

Pour Ecolo, l'enseignement de promotion sociale doit être consolidé pour plusieurs raisons : il est autant enseignement que formation ; il brasse des populations très diverses ; il organise une formation du secondaire au supérieur et permet ainsi une mobilité verticale et une mobilité horizontale avec une grande souplesse, tant sur les contenus de formation que dans les partenariats ; il fait partie de l'offre de service public et, à ce titre, certifie, valide et valorise les acquis de l'expérience.

Ecolo propose notamment :

- de garantir l'autonomie des Pouvoirs organisateurs tout en les encourageant à développer des pratiques de concertation et de partenariat dans leur bassin de vie ;
- de garantir l'accès à l'enseignement de promotion sociale à toutes et tous, et de maintenir la gratuité pour les demandeurs d'emplois ;
- de permettre des financements additionnels lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins nouveaux (ex : fonctions critiques, filières vertes …) ainsi que de donner des moyens pour la validation des acquis et compétences ;
- de renforcer l'encadrement éducatif dans les établissements d'enseignement de promotion sociale qui doivent accompagner des personnes de plus en plus fragiles ;
- d'assouplir les conditions de recrutement des experts et de leur offrir des formations pédagogiques courtes ;
- de développer l'enseignement à horaire décalé au sein des universités et des hautes écoles permettant de se former tout en exerçant une activité professionnelle. Cet enseignement peut jouer un rôle clef tant dans l'obtention d'un premier diplôme d'enseignement supérieur que dans le cadre d'une réorientation professionnelle.

Proposition : Redéployer le congé-éducation payé

Le congé-éducation payé permet aux travailleurs du secteur privé de s'absenter de leur travail, sans perdre leur rémunération (du moins jusqu'à un plafond) pour suivre une formation de leur choix. La formation suivie ne doit pas nécessairement être liée à la fonction, ni servir dans l'entreprise : le congé-éducation payé est d'abord un dispositif de promotion et d'émancipation personnelle. C'est aussi un dispositif intelligemment mutualisé : toutes les entreprises cotisent à un fonds qui indemnise, après coup, les entreprises qui ont « perdu » des heures de travail du fait des congés de formation octroyés à leur personnel. L'Etat fédéral contribue aussi au dispositif … ou plutôt contribuait. Car le congé-éducation payé sera prochainement transféré aux Régions « qui devront conclure un accord de coopération avec les Communautés pour l'organisation des formations ».

La régionalisation du dispositif ne peut pas conduire – comme certains le souhaiteraient - à réorienter le dispositif sur des formations sectorielles, directement utilitaires pour le marché du travail ou pour l'organisation des entreprises. Au contraire, Ecolo souhaite que les Régions sauvegardent le principe même qui fonde le congé-éducation payé, à savoir le droit individuel à la formation (formation générale ou professionnelle, tels l'enseignement de promotion sociale, les formations des classes moyennes, les formations de type universitaire ou assimilé …).

Ecolo souhaite donc :

- augmenter le plafond d'heures auxquelles les travailleurs ont droit ;

- mieux définir la nature des formations admises, promouvoir l'accès aux formations générales et culturelles et rejeter les formations sectorielles de ce dispositif ;
- permettre ou faciliter l'accès de tous les travailleurs du secteur privé au congé-éducation payé : travailleurs à temps partiel, à horaire flexible, des petites et moyennes entreprises …

TABLE DES MATIERES

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE
La création d'emplois et une formation de qualité

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE D'EMPLOI ET DE FORMATION 2
La nécessité de créer des emplois 2
Améliorer la qualité de l'emploi et assurer le respect des travailleurs 2
Innover pour développer un autre rapport au temps et mieux partager le travail disponible 2
« Former » plutôt que « formater » 3
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 3

LES PRIORITES ET LES PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Impulser une politique de création d'emploi qui réponde aux besoins de la population et des entreprises 3
Proposition : Favoriser la création d'activités dans les secteurs durables, à plus-value environnementale 4
Alliances Emploi-Environnement 4
Recherche et Innovation 4
Nouvelles technologies vertes 5
Proposition : Soutenir le secteur non marchand, secteur à plus-value sociale 5
En Région bruxelloise 6
En Wallonie 6
Proposition : Réarticuler les aides à l'emploi au service de l'emploi 7
Conditionner les aides à l'emploi lorsqu'elles sont octroyées à des employeurs du secteur privé 7
Au niveau régional, simplifier le système des aides à l'emploi et l'harmoniser afin de le rendre lisible tant pour les employeurs que pour les travailleurs 8
Maintenir un système d'aides à l'emploi lié à l'individu 9
Pour le secteur non marchand et pour le secteur public, lier davantage les aides aux politiques fonctionnelles 9
Proposition : Pour une politique intégrée des services à domicile 10
Améliorer le dispositif des titres-services 10
Améliorer la qualité des emplois 11
Mieux organiser les services à domicile pour qu'ils soient complémentaires 11
Calculer la participation financière du bénéficiaire des titres-services en fonction de sa capacité contributive 11

PRIORITE 2 : Améliorer la qualité de l'emploi, le bien-être au travail et le partage du temps de travail 11
Proposition : Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi 12
Proposition : Faciliter l'accès des personnes précarisées à l'emploi 13
Proposition : Améliorer la qualité de l'emploi (contrats) 13
Proposition : Redéfinir la notion d'emploi « convenable » 14
Proposition : Diminuer le stress au travail 16
Proposition : Relever et harmoniser les normes sociales 17
Proposition : Limiter la tension salariale 18
Proposition : Partager le travail disponible 18
Entre les générations 19
En cas de restructurations 20
Entre périodes d'activité et de non-activité 20
Pour le partage collectif du temps de travail à l'ordre du jour des négociations interprofessionnelles 21
Proposition : Promouvoir les nouvelles formes de travail améliorant la qualité de la vie 22

Proposition : Assurer un cadre au volontariat, le clarifier et l'harmoniser à une échelle européenne 22
Assurer un cadre au volontariat européen et international 22
Clarifier les démarches administratives pour les demandeurs d'emploi 23
Harmoniser le volontariat au niveau européen 23
Proposition : Développer des politiques du temps novatrices 23
Réhabiliter le temps de travail en tant que condition de travail ayant un impact au quotidien sur la qualité de vie 23
Inscrire ces politiques du temps novatrices dans un cadre plus large 24
Favoriser la concertation et la négociation collective des temps sociaux 24
Encourager la démonétisation du temps 24
Articuler politiques du temps et d'urbanisme/aménagement du territoire 24
PRIORITE 3 : Investir dans la formation des jeunes et des adultes, demandeurs d'emploi et travailleurs 25
Proposition : Promouvoir les formations vertes, pour assurer le développement de secteurs d'avenir ..26
Proposition : Faire de l'aide à l'orientation un véritable service public 27
Proposition : Recentrer certains dispositifs d'aide à la formation au bénéfice des publics moins qualifiés 27
Proposition : Soutenir les projets d'insertion socioprofessionnelle 27
Proposition : Répondre aux difficultés de recrutement et aux fonctions critiques 28
Proposition : Assurer le respect des objectifs fixés en matière de formation 30
Proposition : Valoriser l'alternance et multiplier les lieux de stage 31
Proposition : Développer le tutorat et les expériences de compagnonnage 32
Proposition : Accélérer le processus de validation des compétences 32
Proposition : Soutenir l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur à horaire décalé 33
Proposition : Redéployer le congé-éducation payé 33

Redéploiement économique

ECONOMIE SOCIALE ET COOPERATIVE
Une économie solidaire et innovante

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

L'économie sociale, à travers les femmes et les hommes qui la portent, n'a pas attendu la crise économique et financière pour imaginer des alternatives économiques respectueuses de l'homme et de l'environnement. Ses entreprises sont tournées vers la réalisation d'un objet social plutôt que la maximisation du profit, valorisant le travailleur avant l'actionnaire, tout en essayant d'assurer une rentabilité minimale à leur activité.

Les entreprises à profit social développent des projets qui combinent une dimension économique impliquant la production de biens et/ou de services et une dimension sociale incarnée notamment par une finalité de service à la communauté et un mode de gestion démocratique.

Loin d'être anecdotique, l'économie sociale continue son développement et cela malgré la crise. En 2011 en Belgique francophone, elle réunit près de 9 000 entreprises pour 154 138 emplois et 108 851 équivalents temps plein (ETP). La part dans l'économie globale est de 7 à 8 %. Par ailleurs, ces entreprises montrent qu'elles résistent plutôt bien à leur propre cycle de croissance et constituent des acteurs durables du tissu économique local puisque 80 % d'entre elles ont plus de cinq ans[1]. Les entrepreneurs d'économie sociale déploient leurs activités dans de nombreux secteurs, tels que la valorisation de déchets, l'horeca, le tourisme, l'agriculture et l'agro-alimentaire, la santé, les services de proximité, la formation et l'insertion professionnelle, les nouvelles technologies, le commerce équitable, la production d'énergies renouvelables, la culture, le sport … Et toutes ces initiatives peuvent prendre des formes juridiques différentes : associations sans but lucratif (ASBL), coopératives, mutualités ou encore sociétés à finalité sociale.

Ces chiffres démontrent à quel point les caractéristiques essentielles de l'économie sociale sont autant de leviers vers la transition écologique de l'économie (voir infra). L'économie sociale est constituée d'une multitude de petites structures économiques qui lui permettent d'être réellement ancrée dans le territoire dans lequel elle se développe. Ce maillage très serré d'entreprises permet aux territoires locaux et régionaux de bénéficier d'une dynamique humaine et sociale tout en garantissant une source importante d'emplois non délocalisables. Les entreprises à profit social œuvrent à l'autonomisation et à l'émancipation des bénéficiaires, en les insérant dans la société, en renforçant leur autonomie (par l'éducation, la culture, les soins, etc.) et en soutenant leur participation à la vie sociale. Loin d'être un simple consommateur, le bénéficiaire est considéré comme un citoyen acteur de son parcours.

Autre caractéristique propre à l'économie sociale, elle résiste mieux aux perturbations et aux chocs économiques et financiers. En effet, ses acteurs sont peu mobilisés par la logique exclusive du profit financier et des risques potentiellement inconsidérés qu'elle peut induire.

[1] Observatoire de l'économie sociale, « L'économie sociale se dévoile », Cahiers de l'observatoire, Décembre 2011.

L'horizon politique d'Ecolo pour l'économie sociale

Les alternatives économiques façonnées au quotidien par les entrepreneurs sociaux et l'économie sociale démontrent qu'il existe déjà une autre économie porteuse de sens. En ce sens, il est important pour Ecolo de promouvoir l'économie sociale, non comme emplâtre aux plaies du libéralisme économique, mais bien comme véritable alternative économique dont la vocation est d'universaliser ses apports au reste de l'économie. Cette nouvelle conception de la finalité de l'économie, qui vise à intégrer le long terme, l'altruisme rationnel et à produire des bénéfices sociaux et environnementaux qui dépassent le cadre des travailleurs, dirigeants et actionnaires pour s'intéresser à la collectivité présente et future, hors du champ cantonné habituel de l'économie sociale, est notamment illustrée par le concept récent d'économie positive[2]. Ecolo veut reconnaître à l'économie sociale une identité et une place de plein droit dans notre société et dans notre politique économique. Car les entreprises d'économie sociale, comme les autres entreprises, sont soumises aux impératifs du marché, à la concurrence et aux difficultés de financement et de trésorerie[3]. Elles doivent, au moins, bénéficier des mêmes aides que le monde entrepreneurial classique et, au regard de leur utilité sociale, être correctement prises en compte par les pouvoirs publics.

En effet, à l'heure actuelle, l'économie sociale est au mieux méconnue voire diluée dans des concepts en vogue comme « l'entrepreneuriat social » ou la « responsabilité sociétale des entreprises ». C'est pourquoi il est d'abord important de reconnaître l'économie sociale comme une composante essentielle d'une économie plurielle actrice à part entière de notre redéploiement économique. A l'heure de la post-austérité, il sera important que l'humain comme l'environnement redeviennent les moteurs de notre économie et plus seulement ceux qui payent le prix de toujours plus de croissance.

L'économie sociale est une réalité bien vivante qui constitue un laboratoire essentiel de l'innovation sociale[4], indispensable à la transition écologique de l'économie, et plus largement de la société. Le système tel qu'il fonctionne actuellement ne permet pas à l'innovation sociale de s'imposer comme la voie évidente. Il faut donc, petits pas par petits pas mais avec détermination, ouvrir notre société à l'économie sociale. En permettant, par exemple, à ces entreprises d'avoir un meilleur accès aux marchés publics, d'avoir un meilleur accès aux outils de redéploiement économique régionaux. Il est également important que les autorités publiques soutiennent la créativité et l'innovation sociales tant elles sont porteuses de plus-value évidemment sociale mais également environnementale, économique et qu'elles sont porteuses d'activités et donc d'emploi.

Reconnaissant les nombreuses externalités positives générées par l'économie sociale pour la société[5] et compte tenu des garanties de gouvernance et de réinvestissement des bénéfices, la fiscalité doit pouvoir jouer un rôle de renforcement et ne surtout pas pénaliser ces acteurs de l'économie sociale qui mettent leur temps et leur argent au service du « mieux-être » et qui luttent contre ce modèle de l'épuisement qui est actuellement le nôtre.

Les lignes de force du projet d'Ecolo en faveur de l'économie sociale

La transition écologique de l'économie ne pourra pas se réaliser sans un effort commun pour assurer la reconversion économique et donc sans favoriser le développement d'une économie plurielle. Il est nécessaire que l'économie sociale soit reconnue comme un pilier essentiel de la transition.

---

[2] Cf. le rapport de Jacques Attali au Président de la République française sur l'économie positive. Selon ce rapport, l'économie positive est déjà présente de manière localisée dans l'économie sociale et solidaire, dans la responsabilité sociétale des entreprises et dans l'entrepreneuriat social. « Elle vise à permettre à chacun d'apporter une réponse claire à la question qu'il peut se poser après une journée de travail : suis-je utile à la société, d'aujourd'hui et de demain ? A quoi est-ce que je contribue ? Mon travail a-t-il du sens ? Est-ce que je participe à la construction ou au contraire à la destruction du monde de demain ? ».

[3] Cf. à cet égard les propositions formulées dans le chapitre consacré aux « Indépendants et PME », notamment concernant la lutte contre les retards de paiements.

[4] Notamment dans une perspective de transition management et de niches d'innovation.

[5] En constituant une alternative au chômage qui grève davantage les budgets publics, en apportant des bénéfices psycho-sociaux mais aussi médicaux aux travailleurs, en fournissant de nombreux services à la collectivité notamment dans des secteurs non exploités par l'économie traditionnelle, en garantissant une multitude de gains environnementaux, etc.

Une société attachée au bien-être et à la prospérité de ses citoyens va de pair avec le développement des services à la personne, de dynamiques locales et de circuits courts, des énergies renouvelables … Autant de domaines où l'économie sociale se positionne comme pionnière.

Face aux opportunités que porte le secteur de l'économie sociale, Ecolo est profondément convaincu du rôle central des pouvoirs publics dans l'accompagnement de la société sur le chemin de la transition et dans le redéploiement vers un système productif soutenable et réducteur d'inégalités.

Pour Ecolo, il est ainsi urgent d'agir en répondant notamment à ces trois priorités :

- Ouvrir davantage l'économie aux pratiques et aux entreprises de l'économie sociale
- Renforcer le soutien à l'économie coopérative et sociale
- Renforcer et garantir la reconnaissance de l'économie sociale au sein d'une économie plurielle

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : OUVRIR DAVANTAGE L'ECONOMIE AUX PRATIQUES ET AUX ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE

Il est important pour Ecolo que les pouvoirs publics encouragent activement la participation des entreprises d'économie sociale à la vie économique en les considérant comme des acteurs de plein-droit et en leur permettant de pouvoir accéder à chances égales aux marchés publics ou encore aux alliances emploi-environnement. Il est ainsi important pour Ecolo de veiller à l'existence et au bon fonctionnement d'un cadre législatif européen, fédéral et régional propice à la diversité économique et à l'innovation sociale.

Proposition : Adopter une réglementation en matière d'aides publiques opportune pour les entreprises de l'économie sociale

Tout récemment, la Commission européenne a réformé la réglementation en matière d'aide publiques. C'est évidemment un enjeu fondamental pour les acteurs de l'économie sociale qui sont bénéficiaires d'aides publiques en Belgique. Cette réforme est composée de quatre documents législatifs qui touchent notamment l'exemption de notification des aides accordées aux entreprises fournissant un service d'intérêt économique général (SIEG)[6]. Cette notion provient du droit européen et permet à une autorité publique de dédommager financièrement une entreprise qui rend un service qui n'est pas offert en tant que tel par le marché et qui a une utilité publique. Cette notion couvre ainsi un large éventail de services mais sans en donner une liste exhaustive : fourniture d'énergie, distribution et traitement de l'eau, entreprises d'insertion, transports, logements sociaux, établissements pour les personnes âgées et handicapées, crèches, théâtres …

L'autorité publique va alors demander (via des marchés publics, des délégations de services publics ou des subventions) à une ou plusieurs entreprises de fournir ces services et octroyer aux entreprises, en contrepartie, une compensation financière de service public.

[6] Un SIEG est défini comme « une activité de service marchand remplissant des missions d'intérêt général et soumise de ce fait, par les Etats membres à des obligations spécifiques de service public. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la cohésion sociale et territoriale et constitue un service de proximité qui ne met donc pas en péril la concurrence entre Etats. Il est donc évident pour Ecolo que les missions d'intérêt général doivent primer sur la concurrence.

L'existence de conditions d'exemption de notification est essentielle car elle allège considérablement les lourdeurs administratives en exemptant l'Etat membre de suivre la procédure de notification préalable et, de plus, permet aux autorités publiques de mettre en place des soutiens au développement de certains services d'intérêt général sans que ces aides puissent être accusées de fausser la concurrence.

En outre, la possibilité d'organiser le mandatement d'une entreprise d'économie sociale pour la prestation d'un SIEG est également prévue par le paquet Almunia[7].

Pour Ecolo, la notion de SIEG doit être clarifiée car sa définition actuelle pourrait être utilisée au détriment des acteurs de l'économie sociale si son interprétation devient trop restrictive.

Proposition : Assurer l'accès des entreprises de l'économie sociale aux marchés publics

Comme pour les petites et moyennes entreprises, les marchés publics constituent une source importante de revenus pour les entreprises d'économie sociale puisqu'ils représentent au niveau européen pas moins de 1 800 milliards d'euros, soit 16 % du produit intérieur brut européen[8]. Il est donc nécessaire, pour Ecolo, de simplifier l'accès à ces marchés publics via une réforme des réglementations européennes et nationales en la matière.

Outre les mesures déjà formulées[9], Ecolo propose de :

- Renforcer les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Au niveau européen, une proposition de directive est en cours de négociation sur l'attribution des contrats de concessions. Ecolo défend une optique qui vise à responsabiliser les métiers d'acheteurs et à ne pas faire de l'efficience économique l'ultime et unique critère. Pour Ecolo, il convient de favoriser l'insertion de clauses sociales stimulant l'insertion socio-professionnelle afin que les entreprises d'économie sociale puissent conclure des partenariats ou des contrats de sous-traitance avec des entreprises « classiques ». Il est important que les marchés publics poursuivent des objectifs de formation ou d'insertion de demandeurs d'emploi peu scolarisés ou âgés de 50 ans ou plus, d'apprentis, de stagiaires ou d'apprenants. Une démarche similaire doit être effectuée dans le domaine environnemental afin de prendre en compte des critères d'éthique et « verts » dont, plus spécifiquement, les coûts des cycles de vie des produits ;
- Par ailleurs, afin de permettre à l'ensemble des entreprises, y compris d'économie sociale, de pouvoir répondre aux appels d'offre, Ecolo entend limiter le recours aux critères du chiffre d'affaire dans les appels d'offre et de favoriser le découpage en plus petits lots pour qu'une très petite entreprise, dont une entreprise d'économie sociale, puisse se saisir plus aisément d'une partie du projet ;
- En outre, l'intégration dans les short lists d'une entreprise d'économie sociale doit être envisagée autant que possible afin de permettre aux entreprises d'économie sociale de se positionner dans les petits marchés, ceux concernés par la procédure négociée sans publicité ;
- Enfin, les fonctions de facilitateur/coordinateur pour clauses sociales qui visent à assurer l'interface entre pouvoirs adjudicateurs, économie sociale et entreprises devront être pérennisés.

---

[7] Le « Paquet Almunia », du nom du vice-Président de la Commission européenne en charge de la concurrence, est le nom donné à la refonte des mesures européennes relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG).
[8] Commission européenne, 2008.
[9] Voir la partie du Chapitre « Indépendants et PME » consacrée aux marchés publics.

Proposition : Assurer la participation des entreprises d'économie sociale au redéploiement économique

Dans les régions, le principe d'Alliance Emploi-Environnement (AEE) a proposé une nouvelle dynamique de gouvernance, en ce sens qu'elle vise à mobiliser et à coordonner les acteurs publics, privés (dont l'économie sociale) et associatifs autour d'actions concertées entre eux. Le projet est réellement innovant car il ne s'agit pas seulement de consultation et de participation classique mais d'associer étroitement dès le départ toutes les parties prenantes pour aboutir à un véritable engagement collectif et individuel de travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés, à savoir le développement de filières vertes et sociales et la création d'emplois durables.

Dans ce cadre, Ecolo est favorable à la constitution de grappes mixtes d'entreprises d'économie sociale et classique dans les futures AEE. Ces grappes sont pour l'instant principalement actives dans le milieu de l'éco-construction. Elles réunissent des entreprises de l'économie sociale, des entreprises de l'économie classique, des artisans, des architectes … Elles constituent une opportunité unique pour ces acteurs économiques de travailler ensemble, de se stimuler, de se renforcer et donc d'augmenter leur potentiel économique et commercial. Ces grappes sont également un moyen privilégié de travailler à une autre vision de l'économie et pour l'emploi local.

PRIORITE 2 : RENFORCER LE SOUTIEN A L'ECONOMIE COOPERATIVE ET SOCIALE

Le Gouvernement fédéral a encore dans ses mains différents leviers qu'il peut utiliser pour favoriser le développement de l'économie sociale et, en premier chef, celui de la fiscalité. Cette dernière ne doit pas pénaliser mais bien encourager les acteurs économiques qui décident de se lancer dans ce type d'entreprise qui replace l'humain et l'environnement en son centre.

Pour ce faire, Ecolo propose :

- d'augmenter significativement le montant exonéré d'impôt du dividende des sociétés coopératives agréées et pour les Sociétés à finalité sociale à hauteur de 350 € (contre un plafond actuel placé à 180 €) ;
- de supprimer pour les sociétés à finalité sociale qui poursuivent des objectifs utiles à l'ensemble de la société l'imposition des montants affectés à la réalisation de cette finalité. Les objectifs concernés sont l'aide aux personnes, la rénovation des sites d'activité économique désaffectés, la protection de l'environnement, la protection et la conservation de la nature, l'acquisition, la construction, la rénovation, la vente ou la location de logements sociaux, l'aide aux pays en voie de développement, la production d'énergie durable, la formation ;
- des soutiens fiscaux peuvent également favoriser la reprise d'une entreprise en difficulté ou en fin d'activité par ses travailleurs sous forme de coopérative[10].

Par ailleurs, Ecolo s'assurera qu'une réflexion plus globale soit lancée afin de mettre en lumière les mécanismes adéquats pour sécuriser les investisseurs essentiellement en cas de faillite de la société.

Proposition : Soutenir les initiatives d'économie sociale

Il est essentiel pour Ecolo de permettre à chacune et chacun de se lancer dans la création d'une entreprise d'économie sociale afin de redonner du sens au système économique. Ce soutien indéfectible à la créativité et à l'innovation se justifie également par l'importance de la création de valeur et d'emploi qu'elles induisent, surtout dans un contexte de crise.

---

[10] Voir Chapitre « Indépendants et PME ».

Mais l'économie sociale souffre encore auprès de certains d'un déficit d'image qui entend cantonner cette frange économique à un type d'économie subventionnée et non viable. La prise en compte d'objectifs sociaux et environnementaux n'est pas et ne doit pas un être un frein à la créativité et à l'innovation.

C'est pourquoi Ecolo entend, d'une part, favoriser la création d'entreprises d'économie sociale et, d'autre part, encourager toutes les initiatives qui tendent à faire connaître et à valoriser ce type d'entreprise indispensable à notre vision du redéploiement économique.

Ainsi, Ecolo propose :

- de soutenir les agences-conseils en économie sociale. Elles constituent, en effet, l'un des leviers des politiques régionales pour dynamiser les entreprises d'économie sociale. Elles ont pour principaux objectifs de conseiller et d'accompagner la création d'entreprises et plus généralement de soutenir les porteurs de projets dans leur démarche de lancement d'activité. Malgré les différences de législation en Wallonie et en Région bruxelloise, il importe de veiller à ce que ces agences n'axent pas leur travail que sur la création d'entreprise car l'accompagnement, surtout en période de crise, devient un soutien de plus en plus indispensable pour les entrepreneurs sociaux. Par ailleurs, ces agences-conseils ne doivent pas participer à une vision trop restrictive de l'économie sociale en se focalisant uniquement sur le volet « marchand ». Mais de façon plus fondamentale, il est important pour Ecolo de veiller à un financement suffisant et stable de ces structures. En effet, à l'heure actuelle, ces agences sont sous-financées et se voient dans l'obligation, pour assurer leur survie, de facturer une partie de leurs heures d'accompagnement ou de piocher dans d'autres enveloppes déjà assignées à des « projets ». Dans une période de crise où il importe de replacer l'humain au centre du développement économique, il n'est pas pensable de ne pas accorder des moyens suffisants à ces structures ;
- de renforcer l'aide au démarrage, particulièrement pour le volet financier, laquelle reste une nécessité tout comme pour les PME et les indépendants en général. Le secteur public doit être capable de reconnaître la créativité et l'innovation là où elles se trouvent et de donner un utile coup de pouce quand cela est nécessaire. Il existe, au niveau régional, deux sources de financement pour les entreprises d'économie sociale : Brusoc en Région Bruxelles-Capitale et la SOWECSOM en Wallonie. Ecolo veut garantir à ces outils des moyens nécessaires pour soutenir efficacement les acteurs de l'économie sociale. En effet, de chaque création d'une structure d'économie sociale doivent naitre des emplois de qualité et un développement économique stable et porteur de sens ;
- la pérennisation au-delà de la législature et la généralisation des initiatives de soutien (outre les demandes de subvention) à l'économie sociale comme notamment les bourses de lancement ImpulCera pour le lancement d'une entreprise d'économie sociale ou, après évaluation et adaptation si nécessaire, les appels à projet EntreprisE'S destinés aux agences-conseils.

PRIORITE 3 : RENFORCER ET GARANTIR UNE IDENTITE FORTE DE L'ECONOMIE SOCIALE

Proposition : Assurer la représentation de l'économie sociale tant au niveau national qu'au niveau européen

La dernière réforme de l'Etat a entraîné une série de transferts de compétences dont ceux de nombreux leviers de développement de l'économie sociale. Il reste cependant des leviers de développement de l'économie sociale au niveau fédéral. De ce fait, il est important pour Ecolo de maintenir un lieu de concertation où l'ensemble des parties prenantes de l'économie sociale peuvent se rencontrer et se concerter sur les actions à mener.

C'est pourquoi, en accord avec les demandes formulées par les fédérations représentatives de l'économie sociale, Ecolo entend veiller à :

- la mise en place d'une concertation interfédérale afin de réunir les acteurs régionaux et fédéraux de l'économie sociale autour d'une même table. Cet organe serait placé sous le chef du SPP « Intégration sociale » et aurait comme objectif d'assurer la coordination entre les différents niveaux de pouvoir et surtout de veiller au suivi et à la cohérence des mesures fédérales qui peuvent impacter directement ou indirectement le secteur de l'économie sociale comme les modifications fiscales ou en termes de statuts des sociétés ;
- la création d'un Conseil interfédéral de l'Economie sociale qui aurait comme principale fonction d'assurer le suivi du travail de cette interface de concertation et la permanence d'un lieu d'échange d'informations entre les différentes parties prenantes et les différents niveaux de pouvoir[11].

Sur la scène européenne, les parlementaires nouvellement élus ont la possibilité de créer des intergroupes qui constituent des forums informels de rencontre. Ils ont comme objectif de réunir des élus, quelque soit leur nationalité et leur couleur politique, autour de questions thématiques. Aujourd'hui, il existe un intergroupe « Economie sociale » dont trois députés Verts font partie. Il a pour but de favoriser les points de vue sur les politiques et la législation qui touchent directement ou indirectement au secteur de l'économie sociale, de créer un espace de dialogue régulier entre les parlementaires européens, les experts nationaux, les groupes d'intérêts et les associations engagés dans la promotion de l'économie sociale. Ecolo propose le maintien de cet intergroupe « Economie sociale » au-delà de 2014. Il s'agit en effet d'un important point d'entrée et de dialogue entre les élus européens et les parties prenantes du secteur afin de garantir les intérêts de l'économie sociale dans la législation européenne.

Proposition : Reconnaître la place forte de l'économie sociale au sein d'une économie plurielle

Bien que bénéficiant de textes légaux qui la définissent et la reconnaissent, l'économie sociale peine parfois à faire sa place aux côtés des autres acteurs économiques.

Il est vrai que les formes que peuvent prendre ces entreprises d'économie sociale sont diverses, qu'il n'est pas toujours possible d'identifier les spécificités de chaque structure. Il y a de plus coexistence de structures d'économie sociale qui participent aux activités économiques et d'autres qui participent à l'exercice de services à la population, de formations, d'insertion.

Au travers de ces diversités d'action, tous les acteurs de l'économie sociale se caractérisent par une finalité de service à la collectivité ou à ses membres, par une autonomie de gestion, par un processus de prise de décision démocratique et par la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des richesses.

Il est, d'une part, nécessaire d'améliorer le statut juridique des coopératives afin de garantir aux entreprises les plus désireuses de s'inscrire dans l'économie sociale l'existence d'un cadre légal leur permettant de se démarquer vis-à-vis des pouvoirs publics, travailleurs et clients. En effet, actuellement, la société coopérative est une forme de société commerciale avec comme caractéristique un nombre minimum de trois associés, un capital variable et une grande liberté statutaire. Une société coopérative se caractérise également par un return volontairement limité au profit des coopérateurs, les bénéfices étant réinvestis dans l'activité. C'est pour cette raison que cette forme a connu un très grand succès, y compris chez ceux qui n'étaient pas particulièrement animés par l'esprit coopératif.

D'autre part, un soutien à l'émergence d'un cadre commun pour les mutuelles et les associations doit également être soutenu.

---

[11] La signature d'un accord de coopération entre les entités fédérées et le niveau fédéral, est le pré-requis nécessaire à la mise en place d'une concertation interfédérale et à son institutionnalisation.

Créer un nouveau statut pour les sociétés coopératives de l'économie sociale

La création d'un nouveau statut juridique pour les sociétés coopératives est donc bien un des leviers politiques qu'Ecolo entend utiliser pour renforcer la part et l'identité de l'économie sociale dans le développement économique national et européen.

Pour ce faire, Ecolo veut :

- Créer un cadre juridique spécifique pour les sociétés coopératives qui rencontrent les spécificités de l'économie sociale en valeur. Les principes coopératifs seront ainsi inscrits dans le code des sociétés ;
- Lancer une démarche similaire de réforme au niveau européen autour du statut de la société coopérative européenne, tout en préservant la pluralité des formes d'entreprendre en Europe.

Par ailleurs, Ecolo propose de créer un nouveau statut complémentaire pour les coopératives sur base des sociétés coopératives ouvrières de production telles qu'elles existent en France. Il s'agit d'une entreprise commerciale de type SC ou SCRL dont les salariés sont associés majoritaires au capital, ce qui leur permet d'y exercer ensemble leur métier, de développer leur outil de travail et leur savoir-faire en partageant les risques, les profits, les décisions. Il s'agit, entre autres, sur base de ce nouveau statut, d'une part, d'encourager la transmission d'entreprises saines aux travailleurs surtout quand on sait que la problématique de la transmission concernera près de 30 000 entreprises par an d'ici 2020 et, d'autre part, de favoriser, quand cela est possible, la reprise d'entreprises en difficulté par les travailleurs.

De façon transversale, il est essentiel d'accorder des moyens financiers et humains en suffisance au Conseil National de la Coopération (CNC) afin qu'il puisse remplir effectivement ses missions de promotion de l'économie sociale et des organisations qui la font vivre.

Adopter un statut européen pour les mutuelles et associations

Il est également important pour Ecolo de défendre un réel statut européen pour les mutuelles et les associations afin de mettre sur pied un cadre réglementaire sécurisant pour ces entreprises de l'économie sociale. Ce cadre européen est également important pour encourager la création et le renforcement d'une dynamique européenne entre des associations et des mutuelles issues de différents Etats membres de l'Union.

Concernant le statut d'association européenne, il est indispensable de pousser la Commission à présenter une proposition pour permettre aux associations belges de donner une dimension européenne à leur organisation et à leurs activités. Dans ce contexte, Ecolo propose l'instauration d'un statut européen pour les associations, accompagnée d'une démarche de « labellisation » d'associations répondant à certains critères et souhaitant s'engager dans le dialogue civil européen. Il s'agit pour Ecolo de poser la première pierre d'une nouvelle étape pour un renouveau de la démocratie européenne grâce à des processus plus participatifs ;

Un raisonnement identique doit être tenu pour les mutuelles. La mise en place d'un statut européen pour les mutuelles contribuerait à la diffusion des principes de solidarité et de démocratie comme fondements d'un modèle économique et à l'augmentation de la résistance des marchés de l'assurance face aux crises[12].

[12] EAVA, Un statut de la mutualité européenne – Evaluation de la plus-value européenne, 2013, 44 p.

Défendre une définition rigoureuse de l'économie sociale fondée sur ses quatre piliers fondamentaux

Ecolo se réjouit de l'adoption, en 2011, de l'initiative européenne pour l'entrepreneuriat social[13] mais interroge le sens que donne l'Union européenne à ce terme d'« entrepreneuriat social ». Le problème identitaire du secteur n'en est que plus perceptible.

En effet, au niveau européen, une conception anglo-saxonne de « l'entrepreneuriat social » a tendance à s'imposer, laquelle est beaucoup plus large que l'approche de l'économie sociale telle que défendue par Ecolo. L'approche européenne englobe l'activisme volontaire, les partenariats public-privé avec un but social, les initiatives individuelles et, pour certains, les initiatives rassemblées sous le terme de « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE). L'influence anglo-saxonne draine par ailleurs une vision plus individualiste en désaccord avec la vision plus systémique (ou collective) propre à l'économie sociale.

Dans le cadre de cette initiative et des actions qui en découlent, Ecolo propose de défendre une définition de l'économie sociale qui repose sur les quatre piliers fondamentaux :

- la finalité de service à la collectivité ou aux membres plutôt que la finalité de profit ;
- l'autonomie de gestion ;
- un processus de décision démocratique ;
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Proposition : Veiller à la bonne application du décret CISP pour ne pas détricoter le secteur de l'insertion professionnelle

Les entreprises de formation par le travail (EFT) et les organismes d'Insertion Professionnelle (OISP) dépendent du décret du 1er avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des EFT et des OISP. Chacune de ces structures poursuit les précieux objectifs suivants : permettre à tout bénéficiaire de développer ses capacités à se former en l'aidant à acquérir des comportements professionnels et des compétences techniques lui permettant l'accès à des formations qualifiantes et, à terme, au marché de l'emploi ; l'amener à définir un projet professionnel, en ce compris un projet de formation professionnelle ; l'amener à faire un bilan de compétences et à devenir acteur de son projet professionnel et à retisser des liens sociaux ; l'amener à développer son autonomie sociale.

Au vu de la situation économique et de l'évolution des politiques, ce secteur a connu de nombreuses évolutions tant dans son subventionnement que dans sa pédagogie ou encore son public. Un nouveau décret devait alors voir le jour pour tenir compte de ses évolutions et vivre avec son temps. Il s'agit du décret CISP, adopté courant 2013.

Au regard de l'importance du secteur en termes d'emploi et de l'importance de l'objectif social poursuivi par les EFT et les OISP dans des temps de crises économique et sociale, Ecolo veillera, dans une étroite collaboration avec le secteur, à ce que des effets pervers ne voient pas le jour dans l'application de certains points de décret et notamment :

- La possibilité pour ces structures d'accueillir, grâce à un système de dérogation, des jeunes ayant déjà un certificat d'enseignement secondaire supérieur. Ecolo sera particulièrement vigilant à ce que cette possibilité offerte aux structures ne se fasse pas détriment des personnes les plus fragiles qui constituent le cœur du public des EFT/OISP ;
- Le respect d'un véritable partenariat équilibré entre le Forem et les opérateurs de formation ;

[13] Cette initiative européenne entend concentrer les actions de l'Union européenne autour de trois axes : l'amélioration de l'accès aux financements pour les entreprises sociales, l'amélioration de la visibilité de ces acteurs économiques et, enfin, l'amélioration de l'environnement juridique pour plus de stabilité et de clarté.

- Le respect de la méthodologie de travail des centres d'insertion socio-professionnelle.

TABLE DES MATIERES

ECONOMIE SOCIALE ET COOPERATIVE
Une économie solidaire et innovante

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'horizon politique d'Ecolo pour l'économie sociale 2

LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE 2

PRIORITE 1 : Ouvrir davantage l'économie aux pratiques et aux entreprises de l'économie sociale 3

Proposition : Adopter une réglementation en matière d'aides publiques opportune pour les entreprises de l'économie sociale 3

Proposition : Assurer l'accès des entreprises de l'économie sociale aux marchés publics 4

Proposition : Assurer la participation des entreprises d'économie sociale au redéploiement économique 5

PRIORITE 2 : Renforcer le soutien à l'économie coopérative et sociale 5

Proposition : Soutenir les initiatives d'économie sociale 5

PRIORITE 3 : Renforcer et garantir une identité forte de l'économie sociale 6

Proposition : Assurer la représentation de l'économie sociale tant au niveau national qu'au niveau européen 6

Proposition : Reconnaître la place forte de l'économie sociale au sein d'une économie plurielle 7

Créer un nouveau statut pour les sociétés coopératives de l'économie sociale 8

Adopter un statut européen pour les mutuelles et associations 8

Défendre une définition rigoureuse de l'économie sociale fondée sur ses quatre piliers fondamentaux 9

Proposition : Veiller à la bonne application du décret CISP pour ne pas détricoter le secteur de l'insertion professionnelle 9

Redéploiement économique

RECHERCHE ET INNOVATION
Une recherche au service des générations actuelles et futures

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Les sociétés occidentales sont en proie à différents défis sociétaux comme le vieillissement démographique, la lutte contre le changement climatique, la pauvreté croissante, voire endémique, etc. Certains d'entre eux sont plus particulièrement induits par la mondialisation qui n'a pas freiné son cours en dépit de la crise économique et financière.

La politique de recherche-développement-innovation peut apporter des solutions pour répondre à ces défis et améliorer les perspectives des populations dès lors qu'un ensemble de conditions-cadre sont présentes.

En Belgique, nous pouvons compter sur de nombreux chercheurs, dont les projets sont de grande qualité et donnent des pistes pour assurer la transition écologique de nos sociétés et améliorer notre bien-être.

Face à la diversité des trajectoires technologiques possibles, l'Etat doit organiser le débat démocratique en prenant en compte leur pertinence par rapport à un objectif de transition juste de nos sociétés.

Certaines options technologiques doivent pouvoir être abandonnées ou reportées, en application des principes de prudence et de précaution. D'autres doivent être renforcées lorsqu'elles permettent aux femmes et aux hommes de vivre mieux, plus durablement, plus pacifiquement et plus longtemps.

Les performances relatives de l'économie belge et les risques de l'hyper concentration de la R&D&I

La dernière enquête CIS[1] révèle que le nombre d'entreprises belges qui déclarent avoir effectué une innovation de produit est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE-15. Elles semblent cependant être moins efficaces à convertir ces produits en succès commerciaux. Le pourcentage du volume d'affaires réalisé par la vente de produits nouveaux ou améliorés est inférieur en Belgique à la moyenne de l'UE-15. Le nombre d'entreprises qui innovent leurs processus de production était inférieur de 18 % à celui des trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Pour pouvoir faire face à la concurrence croissante sur les marchés à l'exportation, l'innovation des produits, qui génère des biens de plus haute qualité et/ou une gamme plus étoffée, et la conquête de nouveaux marchés sont un atout majeur.

Comme dans la plupart des pays, les dépenses privées de R&D en Belgique sont largement concentrées dans les grandes entreprises, les 10 entreprises les plus actives dans ce domaine

[1] L'enquête communautaire sur l'innovation, ou CIS (de l'anglais Community innovation survey), est menée dans tous les États membres de l'UE afin de recueillir des données sur les activités d'innovation dans les entreprises, c'est-à-dire sur l'innovation de produits (biens et services) et l'innovation de procédés (organisationnels ou commerciaux).

représentant plus du tiers des efforts en R&D. La situation belge se caractérise toutefois par le fait qu'il s'agit principalement de filiales d'entreprises étrangères. Cette réalité accroît la vulnérabilité de notre pays à l'ère de la mondialisation qui a également pour conséquence d'augmenter la mobilité des activités de R&D. En outre, plus de 70 % des demandes de brevets sont déposées en Belgique par des entreprises étrangères.

Les quelques très grandes entreprises (plus de 1 000 travailleurs) représentent la majorité des dépenses de R&D de 2007, soit 54 % et celles de moins de 150 travailleurs ne représentent que 1/3 des dépenses de R&D.

Enfin, la concentration de la R&D&I est aussi sectorielle : en Wallonie, la part de la pharmacie a, en effet, quadruplé en 15 ans tandis que celles des autres industries (manufacturières et équipements électriques et électroniques ou encore les produits chimiques) a été divisée par 2 et que la R&D dans la métallurgie a été réduite à la portion congrue. Ce manque de diversification est problématique car elle signifie que la R&D wallonne – et, dans son sillage, l'ensemble du tissu économique – est tributaire d'une poignée de grosses entreprises pharmaceutiques.

Des mesures visant à diversifier notre tissu économique et le rendre plus résistant à d'éventuels chocs sont développées dans les chapitres « transition écologique » et « Indépendants et PME ».

La société de la connaissance n'est pas qu'une question d'argent ou de technologies

En vertu d'un accord européen de 2000, renouvelé en 2010, les Etats membres se sont engagés à consacrer 3 % de leur PIB à la recherche et au développement, 2/3 de l'effort étant fourni par le secteur privé. Cependant, force est de constater que les progrès ont été limités en la matière. Ce retard est particulièrement préoccupant car il fait peser un risque sur nos emplois, en particulier ceux qui sont soumis à une concurrence internationale. En effet, durant la dernière décennie, l'intensité de R&D (dépenses en R&D sur le PIB) de la Chine (à l'exclusion de Hong Kong) s'est accrue d'environ 55 % entre 2001 et 2008, passant de 0,95 % à 1,47 % (contre 1,97 % en Belgique en 2008). En 2011, les chiffres étaient de 2,07 % pour la Belgique contre un peu moins de 2 % pour la Chine. Il en résulte que notre avance se réduit sur le plan des technologies, de la productivité et des connaissances. Pour atteindre l'objectif, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de R&D devrait être plus de 4 fois la croissance économique annuelle moyenne attendue pour ces années.

Sur le plan régional, il apparaît que la Région de Bruxelles-Capitale consacrait 1,5 % de son PIB à la R&D contre 2,2 % en Flandre et 2,3 % en Wallonie (2009). Les sous-investissements bruxellois s'expliquent essentiellement par la faiblesse des investissements du secteur privé qui n'est pas sans lien avec l'exigüité du territoire de la Région et l'absence relative de tissu industriel de haute technologie ou moyenne-haute technologie[2].

Ce tableau peu encourageant ne doit cependant pas masquer que, en dépit de la situation de crise, le financement de la recherche fondamentale, qui est décisive, a pu être préservé en Fédération Wallonie-Bruxelles (la pérennisation du FNRS notamment) et que, sur ce plan, la FWB reste au-dessus de la moyenne européenne. Entre 2007 (avant la crise) et 2009 (paroxysme de la crise), la Région de Bruxelles-Capitale a, de son côté, augmenté les crédits budgétaires de R&D de 36 %, la Région wallonne de 27 %, la Communauté française de 13 % et la Flandre de 19 %[3].

L'usage de l'anglais – universellement accepté comme langue véhiculaire dans toutes les sciences au niveau mondial – doit être privilégié à toutes les étapes de la carrière d'un chercheur et ce, tant dans les sciences exactes et naturelles que dans les sciences sociales et humaines. Les relativement faibles résultats des chercheurs wallons et bruxellois en matière d'obtention de bourses de l'European Research Council (ERC) ainsi que le très faible taux de participation des chercheurs en sciences humaines et sociales de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux appels à projets ERC servent de révélateurs à ce sujet.

---

[2] Irisnetlab-mobile.be/main.html
[3] Ibidem.

Pour remédier à cela, assurer la visibilité au niveau international des chercheurs en sciences sociales et humaines (qui recourent nettement moins fréquemment à l'anglais) mais aussi attirer davantage de chercheurs étrangers, il est capital de promouvoir l'anglais académique dans les Ecoles doctorales et de proposer ces cours non seulement aux doctorants mais également aux post-doctorants et à tout chercheur, quel que soit le stade de sa carrière.

Augmenter les budgets de la R&D n'est pas un gage de réussite. Il n'y a pas de relation univoque entre les dépenses en R&D et les succès économiques telles que la croissance ou la rentabilité. Les modèles coopératifs sont, par contre, un facteur de réussite (Booz, Allen, Hamilton, *Money isn't everything*, 2005). Ainsi, au-delà des sources internes, l'innovation nécessite aussi une interaction toujours plus grande avec des sources de connaissance externes. Ainsi, clients et fournisseurs peuvent aussi disposer de nombreuses informations utiles. Mais on voit aussi que les institutions de la connaissance gagnent en importance.

Toutefois, pour qu'une entreprise puisse exploiter des connaissances externes, elle doit disposer d'une certaine capacité d'absorption.

En termes de nombre de nouveaux dépôts de marques et de dessins/modèles en pourcentage du PIB, les résultats de la Belgique sont comparables à la moyenne de l'UE-15 en ce qui concerne les marques et légèrement inférieurs pour les dessins/modèles. Pour les deux indicateurs, la Belgique se situe toutefois dans la moitié inférieure du classement des pays de l'UE-15.

L'horizon politique d'Ecolo en matière de recherche, développement et innovation

Pour Ecolo, une politique de recherche et d'innovation doit s'articuler autour de cinq principes :

1. Une qualité de vie augmentée : promouvoir le bien-être social et environnemental. Il s'agit de privilégier les projets de recherche fondamentale ou appliquée qui s'inscrivent dans cet objectif. Ainsi, les recherches en matière d'armement militaire, notamment, ne devraient pas être comptabilisées dans le volume d'investissement de chaque pays.

2. Un financement durable : offrir de meilleures possibilités de financement aux projets de recherche et d'innovation orientés vers le long terme. Une garantie de financement pour une période relativement longue (4 à 5 ans) est essentielle pour permettre une qualité du travail, l'indépendance et l'intégrité des chercheuses et des chercheurs. Les temps politique et scientifique diffèrent. La succession de contrats à durée déterminée est souvent très difficile à vivre pour les chercheurs. En outre, elle est en général contre-productive eu égard à l'investissement humain et matériel nécessaire pour former un scientifique et pour mettre en place son environnement de recherche. Il faut développer des mécanismes de transition entre les statuts précaires et un statut durable, notamment lorsqu'une unité de recherche parvient à bâtir une compétence spécifique.

3. Une éthique confirmée : les aspects éthiques d'une recherche doivent être explicitement examinés, dans les enceintes démocratiques adéquates (exemple : les nanotechnologies).

4. Une coopération accentuée : privilégier la coopération entre laboratoires, universités et centres de recherche belges, européens et issus des pays en développement. Cette coopération se traduira par davantage d'opportunités d'innovation, une augmentation significative de la qualité intrinsèque des publications ainsi que des résultats de la recherche, et un partage plus équitable des retombées économiques éventuelles (brevet, licences …). Un partenariat entre les politiques de coopération au développement et les politiques de recherche est aussi à renforcer afin d'augmenter le transfert de connaissances et de permettre de mener des politiques de coopération basées sur les derniers développements scientifiques. Tout comme la Flandre le fait depuis de nombreuses années, les Communautés française et germanophone doivent s'investir beaucoup plus dans les matières et structures scientifiques et techniques du ressort de l'UNESCO.

5. Une publication transparente : rendre plus accessibles les revues scientifiques, notamment en agissant sur leur coût ou en utilisant le potentiel d'une diffusion sur Internet, et faciliter la publication de travaux interdisciplinaires.

La recherche est une des compétences les plus éclatées en Belgique. Les Communautés et Régions disposent de compétences larges mais l'échelon fédéral finance également des programmes de recherches spécifiques et stratégiques aux niveaux national et international. Interlocuteurs multiples, intérêts particuliers, pouvoirs limités, sous-régionalismes et cloisonnements ne favorisent pas l'émergence d'un projet commun. Il s'agit également pour Ecolo de veiller à la cohérence des projets entrepris et à une coordination efficace entre les projets des uns et des autres.

Une société de la connaissance

Outre l'innovation technologique, les aspects non technologiques, comme le design ou les processus, jouent également un rôle important. En Belgique, le pourcentage d'entreprises qui ont procédé à des innovations de marketing est inférieur à celui enregistré dans les pays voisins. Cela a notamment été le cas lors des demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets.

Si la Belgique veut réussir la transition nécessaire vers une économie créative, elle se doit donc également de renforcer cet effort d'innovation non technologique. Les industries créatives, par exemple l'architecture, la mode, le secteur audiovisuel, la musique et la communication, peuvent jouer un rôle important en la matière. Le défi consiste dès lors à évoluer vers une économie créative en renforçant le rôle des industries culturelles et créatives en tant que catalyseurs de l'innovation et du changement structurel. Cependant, il importe que ce soutien aux activités créatives se fasse naturellement et ne soit pas instrumentalisé à cette seule fin[4].

L'innovation sociale – qui n'est pas propre aux sciences humaines – a également un rôle de plus en plus important à jouer dans le développement régional. Pour faire face aux défis sociétaux, nous avons besoin de trouver de nouvelles idées qui permettent à la fois de combler les besoins sociaux et de créer des solutions durables, des opportunités d'emploi ainsi que de nouveaux marchés. Nous avons besoin de changements qui améliorent le bien-être de notre société tout en permettant de rencontrer les défis économiques et en respectant l'environnement.

L'UE a fait de l'innovation sociale l'une des pierres angulaires de sa nouvelle Stratégie Europe 2020, pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ainsi, l'innovation sociale se caractérise par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit c'est-à-dire celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle est tout autant caractérisée par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles. À plus long terme, les innovations peuvent avoir une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors sources de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement.

Une politique intégrée de la recherche

La politique de recherche et d'innovation ne peut se concevoir isolément car elle est étroitement liée à la recherche fondamentale et à l'enseignement : il s'agit, en effet, de produire les connaissances de base, de les absorber et de les convertir en nouveaux procédés et produits utiles à la société ; ou encore à l'entrepreneuriat. Et ce, en particulier lorsqu'il est question d'aligner les dépenses de R&D avec les objectifs de la transition écologique dans la mesure où il apparaît que les entreprises de plus grande taille consacrent des montants relativement plus élevés à la R&D verte[5].

Les lignes de force du projet d'Ecolo

Pour développer une politique de la recherche, de l'innovation et de développement réellement inclusive et au service de la société, Ecolo plaide pour les priorités suivantes :

---

[4] Cf. Chapitre « Culture et médias ».
[5] Julien Labonne, A comparative analysis of the environmental management, performance and innovation of SMEs and larger firms, CL Conseil, 2006.

- Offrir aux chercheurs des conditions de travail optimales
- La recherche comme vecteur de la transition écologique
- Miser sur les sciences et l'innovation sociale
- La recherche au service de la société

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : OFFRIR AUX CHERCHEURS DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES

Proposition : Harmoniser et renforcer le statut du chercheur

Selon leurs sources de financement (FNRS, fonds associés du FNRS tel que le FRIA, fonds spéciaux de la recherche, action de recherche concertée, fondations ou autre), les chercheurs bénéficient d'un statut différent ce qui se traduit, notamment, au niveau de leurs conditions pécuniaires, de leur statut fiscal, du calendrier de leurs recherches, des avantages extra-légaux dont ils bénéficient, etc.

Pour répondre à cette situation, source d'inégalité de traitement et de complexité, ECOLO propose de définir par décret un statut du chercheur en harmonisant par le haut et en assurant la portabilité des droits sociaux entre le monde académique et les autres secteurs employant des chercheurs.

Proposition : Financer plus de chercheurs permanents

Il est important d'offrir des perspectives de financement durable aux chercheurs. Les postes stables (académiques ou chercheurs permanents) sont rares. La succession de contrats à durée déterminée sans garantie de financement à plusieurs années est non seulement difficile à vivre pour les chercheurs qui se retrouvent en statut précaire, mais cette discontinuité est aussi contre-productive eu égard à l'investissement humain et matériel nécessaire pour former un scientifique et pour mettre en place son environnement de recherche.

Ecolo veut donc tendre vers un pourcentage significatif de chercheurs pérennisés, toutes disciplines confondues au sein de la recherche fondamentale, notamment en créant davantage de postes permanents du FNRS. Ces postes supplémentaires permettront d'ouvrir des perspectives de carrière (autres que purement académiques) aux chercheurs, d'inciter des jeunes à se lancer dans une carrière scientifique, et de lutter contre la fuite des cerveaux. Les chercheurs qualifiés sont inégalement répartis entre les institutions universitaires. L'attribution de nouveaux mandats devra se faire sur des bases objectives prenant en considération le potentiel de recherche de chaque université. Par ailleurs, une procédure d'évaluation périodique doit être mise en place pour assurer un juste équilibre entre la stabilité du statut de chercheur qualifié et les obligations en matière d'activités de recherche que les chercheurs permanents doivent assurer tout au long de leur carrière.

Proposition : Augmenter le nombre de femmes qui font une carrière scientifique (dont académique)

La métaphore du « tuyau percé » et celle du « plafond de verre » sont toujours d'actualité, notamment dans les universités. En effet, seuls 10 % des professeurs ordinaires sont des femmes et la proportion de femmes ainsi que leur part d'ETP diminue au fur et à mesure qu'on gravit les échelons de la carrière académique. Atteindre le niveau de professeur ordinaire est plus difficile

pour les femmes que pour les hommes[6]. Les femmes font face à de multiples obstacles qui sont observés tout au long de leur parcours et compromettent leurs chances d'atteindre les échelons les plus élevés de la hiérarchie universitaire (poids du modèle masculin sur la conception dominante de la carrière universitaire, critères et procédures de nomination et de promotion, composition des commissions de nominations, mobilité internationale imposée, etc.).

Ecolo propose d'apporter des solutions concrètes afin d'appréhender les outils permettant de réduire cette distorsion. Cela passe notamment par l'adoption d'un plan d'action pour l'égalité au sein de chaque université, la promotion de la recherche et des études sur le genre, la création d'instituts qui regrouperaient, au sein des universités, les équipes travaillant sur le genre afin d'encourager la collaboration pluridisciplinaire, de doter ces instituts de fonds pour encourager les recherches pluridisciplinaires sur le genre.

Proposition : Diminuer le délai de réponse aux projets déposés et mieux motiver les décisions

Pour certaines procédures de sélection (notamment au sein du FNRS), les délais de réponse sont particulièrement longs, pouvant aller jusqu'à 5 ou 6 mois entre le dépôt du projet et l'annonce du résultat de la sélection. Il est évident que de tels délais sont difficiles à vivre pour les candidates et candidats en attente d'une réponse et d'un éventuel financement pour les mois et années à venir. Ces délais pourraient être réduits sans mettre à mal la rigueur des évaluations. De plus, comme c'est à présent le cas au FNRS, les décisions prises par les instances de sélection mériteraient d'être solidement motivées et d'être obligatoirement transmises aux chercheurs, particulièrement en cas de refus. Ecolo propose également que chaque projet déposé fasse l'objet d'une fiche d'évaluation transmise au porteur de projet.

La composition des commissions scientifiques du FNRS doit aussi refléter le paysage de l'enseignement universitaire en comptant des professeurs et chercheurs de chacune des universités.

Proposition : Soutenir les doctorants

Dans le milieu universitaire, beaucoup de doctorants sont livrés à eux-mêmes et les conditions de travail ne sont pas favorables. Il importe de disposer de toutes les données pour analyser ce phénomène, et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif à moyen terme sera d'augmenter le nombre de doctorants qui deviennent docteurs. Dans le même temps, Ecolo entend supprimer le critère des 5 années maximum après le diplôme pour prétendre à une bourse postdoctorale du FNRS. Au cours de la législature 2009-2014, ce critère a d'ores et déjà été supprimé pour les bourses doctorales.

Proposition : Unifier et élargir l'administration wallonne de la recherche et harmoniser les procédures

La Wallonie dispose de plusieurs guichets pour financer les activités de recherche et d'innovation: l'administration en charge de la recherche au Service public de Wallonie est habilitée à financer des recherches dans tous les domaines, mais certains autres départements de l'administration wallonne gèrent également des budgets « recherche », à savoir les administrations en charge de l'énergie, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture et des fonds structurels.

Les procédures diffèrent parfois profondément d'un guichet à l'autre. L'empilement des dispositifs amène les candidats à des projets ou mandats de recherche à devoir multiplier les candidatures, en devant intégrer celles-ci dans des procédures, canevas et formulaires différents d'un cas à l'autre. La gestion éclatée de la recherche en Wallonie a également pour corollaire un risque accru de

[6] « Les inégalités entre femmes et hommes dans les universités de la Communauté française de Belgique (GENIUF) », Rapport final, DULBEA, décembre 2011.

double financement. Dans un souci de simplification et d'utilisation optimale des énergies, l'objectif doit être d'aboutir à ce que les projets soient examinés une seule fois – avec toute l'indépendance et la rigueur scientifique requises - et orientés vers le mécanisme le plus adapté correspondant à la qualité et la nature du projet. L'harmonisation des procédures et l'amélioration de leur fluidité et de leur réactivité constitue un autre objectif au service tant des opérateurs que des agents administratifs. A cet égard, la démarche entamée à Bruxelles, visant à mettre sur pied une base de données de toutes les entreprises bénéficiaires de subsides régionaux afin qu'elles ne doivent pas renvoyer plusieurs fois les mêmes documents et qu'elles ne puissent pas bénéficier d'un double subside, doit être poursuivie.

Tout en garantissant le financement des différents domaines actuellement soutenus, les différents types de financement wallon de la R&D&I seront regroupés au sein du même département en charge du financement de la recherche appliquée en Wallonie, qu'elle soit technologique ou non-technologique, en ce compris l'innovation sociale et les projets de recherche et innovation financés grâce aux fonds structurels européens.

Proposition : Renforcer les collaborations entre entités fédérées

Ecolo propose de renforcer le partenariat entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale et, dans la mesure du possible, avec la Communauté flamande, à travers un renforcement des plans d'actions conjoints entre entités responsables de la recherche. Cela permettrait d'atteindre une masse critique dans certains domaines, de favoriser la collaboration entre chercheuses et chercheurs et de maximiser l'impact des budgets destinés à la recherche et des connaissances mobilisées.

Par ailleurs, Ecolo soutient l'idée du partage des bonnes pratiques entre les entités fédérées, chacune pouvant apprendre des expériences et pratiques mutuelles.

PRIORITE 2 : LA RECHERCHE COMME VECTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Proposition : Développer des incitants pour que les entreprises entrent dans une démarche de transition écologique

Afin de soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche de transition écologique, que ce soit par les produits ou services développés ou à travers leur organisation interne, les projets de recherche ayant un impact positif sur le développement durable seront privilégiés, qu'il s'agisse d'une valeur ajoutée environnementale (gestion des déchets, réduction de la pollution, consommation d'énergie améliorée ou réorientée …), sociale (réduction des inégalités, inclusion sociale, amélioration de la santé …) ou plus transversale (interdisciplinarité, participation des parties prenantes …). A cet effet, des mécanismes de type « cliquet positif » devraient être mis en place ou renforcés. Il peut s'agir d'une priorité attribuée au critère de développement durable dans l'évaluation *ex ante* des projets, ou encore d'un financement plus favorable accordé aux projets dont la valeur ajoutée en termes de développement durable est importante ; ces critères doivent être définis suite à une consultation des parties prenantes. Des appels à projets dédiés au développement durable et à la transition écologique seront également lancés.

Par ailleurs, la déduction fiscale fédérale pour investissements en R&D non nuisibles à l'environnement doit être revue car elle est aujourd'hui accordée, par exemple, à des entreprises faisant de la recherche sur le pétrole et/ou des entreprises sous-traitant la totalité de leur R&D à l'autre bout du monde.

Proposition : Plaider pour une procédure rapide d'obtention des brevets sociétaux auprès de l'UE

Un délai relativement long et décourageant peut s'écouler entre le moment où un inventeur introduit une demande de brevet et sa délivrance par l'autorité compétente (au niveau de l'UE par exemple : l'Office Européen des Brevets (OEB)). L'UE devrait s'inspirer de la procédure temporaire lancée aux Etats-Unis visant à raccourcir drastiquement les délais dans le domaine des énergies vertes pour stimuler la compétitivité et la diffusion des compétences.

Une telle procédure dite de *fast track* devrait être d'application pour les brevets liés à des innovation et inventions visant à rencontrer les « défis sociétaux » tels qu'ils sont définis[7] dans le 8e programme-cadre de recherche et d'innovation européen appelé Horizon 2020.

Dans le cas où l'UE tarderait à suivre cette proposition, la Belgique devrait prendre langue avec les pays partenaires auprès de l'OEB pour que cette procédure s'applique à eux.

Proposition : Créer un axe « énergies renouvelables » dans le fonds de recherche fondamentale stratégique

Ecolo souhaite se donner les moyens de réussir la transition énergétique en finançant davantage la recherche fondamentale dans les énergies renouvelables. Trop longtemps, le secteur du nucléaire a mangé la plus grande part des subsides alloués à la recherche fondamentale en énergie. En créant un nouvel axe stratégique dédié aux énergies renouvelables au sein du nouveau fonds FRFS du FNRS, de nombreux projets de recherche pourraient être financés pour répondre aux défis de l'appauvrissement des ressources et de la protection de notre environnement.

Concrètement, Ecolo propose que :

- les crédits pour la recherche et le développement de la production d'énergie verte soient augmentés, notamment pour l'énergie hydroélectrique, hydrolienne, éolienne et géothermique, le solaire thermique, le photovoltaïque et le gaz issu de sources d'énergie renouvelable (biogaz, gaz de synthèse, biométhane) ainsi que pour une valorisation plus efficace de la biomasse ;
- ces recherches visent non seulement à augmenter le rendement des énergies renouvelables, mais également à en réduire les impacts environnementaux potentiels (intégration paysagère des éoliennes, fumées de la combustion de biomasse …) ;
- des crédits soient mobilisés pour la recherche et le développement sur le stockage de l'énergie (gaz d'origine renouvelable notamment) puisqu'il s'agira d'un complément indispensable à la montée en force de la production d'électricité d'origine renouvelable.

Grâce à la plateforme chargée de l'animation et de la valorisation des recherches menées dans le cadre du fonds, le tissu économique de la Wallonie et de Bruxelles serait renforcé dans ce secteur. L'axe dédié aux énergies renouvelables doit se voir doter d'un budget annuel de 6 millions d'€, sans que cela ne se fasse aux dépens des autres fonds du FNRS puisqu'il s'agit ici de financements par des bailleurs de fonds extérieurs.

[7] (a) la santé, l'évolution démographique et le bien-être; (b) la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie; (c) les énergies sûres, propres et efficaces; (d) les transports intelligents, verts et intégrés; (e) la lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières; et (f) des sociétés inclusives, novatrices et sûres.

Proposition : Renforcer la recherche européenne dans les énergies renouvelables

Au niveau européen (comme au niveau belge d'ailleurs), Ecolo déplore que, en dépit des progrès enregistrés dans le cadre d'Horizon 2020 (le programme-cadre UE pour la R&D), la Commission européenne poursuive son soutien massif et prioritaire à la recherche nucléaire ou à la capture et au stockage du carbone. Il convient pour les écologistes d'inverser les priorités, en affectant au moins 600 millions d'€ par an dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie. Le financement public de la recherche nucléaire doit se concentrer sur les recherches en matière de sciences des matériaux, de traitement des déchets radioactifs et de santé.

Proposition : Abandonner les coûteux projets de recherche nucléaire

Enfin, il convient d'abandonner tous les projets belges de recherche nucléaire dont le but est de développer des combustibles nucléaires plus performants (MOX et plutonium) et d'améliorer la technologie des réacteurs. Ce renoncement concerne particulièrement le projet belge de recherche nucléaire « Myrrha ». En effet, il s'agit en réalité d'un nouveau réacteur au plutonium, capable de produire de nouveaux combustibles (notamment du MOX, contenant du plutonium). Les concepteurs du projet entendent également soutenir la recherche dans les réacteurs dits de 4e génération et étudier la prolongation de la durée de vie des réacteurs. Ecolo ne peut souscrire à de tels projets.

Proposition : Financer les PAI en FWB dans une optique d'interdisciplinarité, à la même hauteur qu'au niveau fédéral

Les Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) constituent un programme de recherche du Gouvernement fédéral finançant des réseaux de recherche fondamentale. La phase actuelle de financement couvre la période du 1e janvier 2012 au 30 juin 2017. La réforme de l'État prévoit la communautarisation de cette matière. Ecolo souhaite maintenir cet outil au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les mêmes moyens financiers qu'au niveau fédéral. Ces PAI se fondent sur la mise en réseau de chercheurs des Communautés de Belgique, dans des domaines d'excellence où il est crucial d'atteindre une masse critique favorisant le rayonnement européen et international de l'ensemble de la communauté scientifique belge dans ces domaines où la qualité des chercheurs belges est reconnue. Il ne s'agit pas de privilégier certaines thématiques, mais de demander aux chercheurs de s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire.

Proposition : Intégrer des experts de différentes disciplines dans le processus de sélection et favoriser les projets interdisciplinaires

Ecolo souhaite que les projets interdisciplinaires aient autant de chance d'être sélectionnés que les autres. En effet, l'interdisciplinarité est indispensable pour répondre aux défis auxquels nous devons faire face, tels l'allongement de la durée de vie en bonne santé ou l'approvisionnement énergétique.

Lors du premier Congrès interdisciplinaire du développement durable en 2013, les participants ont pu apprécier la richesse qui a découlé de l'intervention de scientifiques de disciplines différentes sur les contributions qui ont été discutées à cette occasion. Cette approche peut être élargie au-delà des sciences du développement durable, interdisciplinaires par nature. En effet, le fait de faire évaluer un projet de recherche, quel qu'il soit, par des experts de disciplines différentes présente un grand avantage :

- Si le projet est monodisciplinaire, l'expert non issu de la discipline du promoteur apporte un éclairage différent et original sur le projet de ce dernier ;

- Si le projet est interdisciplinaire, le promoteur pourra recevoir un avis propre à chacune des disciplines intégrées dans son projet.

Il s'agira donc d'adapter les procédures de sélection pour donner aux projets de recherche interdisciplinaires (et particulièrement ceux entre les sciences humaines et les sciences exactes ou entre les sciences humaines et les sciences de la vie) une chance d'être financés.

Proposition : Favoriser la diversité de la pensée économique

Ecolo est en faveur d'une réforme de la formation doctorale et de la filière académique en sciences économiques pour proposer des formations interdisciplinaires, transdisciplinaires et s'inscrivant dans une optique de développement durable fort, afin de libérer un pluralisme de la pensée économique, seul à même d'apporter les réponses adaptées à la crise économique actuelle.

Proposition : Mobiliser la recherche européenne sur les défis sociétaux

Au niveau européen, les nouveaux Knowledge Innovation Communities (KICs ou « communautés de la connaissance et de l'innovation ») qui seront lancés dès 2018 doivent emprunter la voie de la transition écologique de l'économie. Les KICs sont des partenariats autonomes et axés sur l'excellence, regroupant des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche, des entreprises et d'autres parties prenantes sous la forme de réseaux stratégiques viables et autofinancés à long terme dans le domaine de l'innovation.

Ecolo propose également de créer, à l'instar de la dynamique qui a été enclenchée avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier il y a 60 ans, une communauté européenne des énergies renouvelables dans le cadre d'une réforme des Traités qui aura lieu au début de la prochaine législature[8]. La Commission devra se montrer plus ambitieuse dans le suivi des initiatives-phares telles que l'Innovation Union, la Digital Europe ou la Resource Efficiency Platform, en lien avec ces domaines, plus vigilante dans le suivi de la mise en œuvre au niveau des Etats membres et plus rigoureuse dans l'identification des bonnes pratiques qui pourraient être diffusées dans les autres pays.

PRIORITE 3 : MISER SUR LES SCIENCES ET L'INNOVATION SOCIALE

Prenant le contre-pied d'une vision suivant laquelle la recherche est trop souvent instrumentalisée au profit de la seule croissance économique, Ecolo défend un soutien accru à la recherche qui réfléchit à d'autres paradigmes, qui vise à changer de modèle économique plutôt qu'à améliorer notre performance dans le modèle actuel, à mieux comprendre les phénomènes sociaux, les ressorts des inégalités, etc.

L'ensemble des disciplines scientifiques sont concernées et toutes participent au bien-être. Elles sont à cet égard indispensables afin de résoudre les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés (réchauffement climatique, pollution, santé pour tous, inégalités et pauvreté, etc.). Réserver des moyens conséquents aux sciences humaines participe de cette volonté.

Proposition : Financer des programmes de recherche qui visent au développement social de la Wallonie et de Bruxelles

Trop longtemps, au niveau régional, la recherche a uniquement été considérée comme vecteur du développement économique et a été financée dans ce seul objectif. Ainsi, tout en démontrant leur intérêt, ce sont surtout les recherches industrielles et technologiques qui ont fait l'objet d'un soutien

[8] Voir à ce sujet les Chapitres « Energie et Climat » et « Europe ».

régional public. Or, l'innovation non-technologique et l'innovation sociale peuvent être tout autant les leviers d'un développement régional fort, que ce soit au niveau économique et/ou social.

Il convient donc de continuer les efforts entrepris lors de la législature 2009-2014. Il s'agit d'élargir le champ d'application des programmes de recherche thématiques qui sont lancés au niveau régional, ou de lancer des appels à projet spécifiquement dédiés au développement social (évaluation de la valorisation de la recherche dans le tissu économique, associatif et/ou politique). En ce compris via les pôles de compétitivité, via les instituts de recherche et WAL-TECH. La législation bruxelloise devra être revue afin que les ASBL et les pouvoirs locaux puissent bénéficier de financements s'ils participent à des projets de recherche et d'innovation sociale, sous la forme de *living labs*[9] par exemple.

Proposition : Développer la valorisation de la recherche vis-à-vis de tous les acteurs

Depuis une dizaine d'années, les milieux économique et universitaire se sont rapprochés, de sorte qu'universités et entreprises travaillent de mieux en mieux ensemble sur des projets de recherche, notamment via les pôles de compétitivité. Ces activités peuvent voir des retombées économiques directes pour les universités (revenus issus de brevets ou de la création de spin-offs) et les entreprises (développement d'activités à haute valeur ajoutée) ; elles contribuent au développement économique de la Wallonie et de Bruxelles. Mais de tels partenariats devraient également être encouragés vis-à-vis d'autres acteurs (citoyens, pouvoirs publics, ASBL, société civile).

Ils n'ont cependant pas obligatoirement un impact économique et ne peuvent donc être « rentabilisés » par ce biais ; il est donc primordial que les pouvoirs publics développent et financent des outils pour la réalisation de cette mission. Ecolo considère que ces partenariats auront un impact positif sur le développement social de la Wallonie et de Bruxelles.

Proposition : Décloisonner la R&D&I dans les entreprises et y faire participer toutes les travailleuses et tous les travailleurs

Suite à l'accord interprofessionnel 2007-2008, les partenaires sociaux ont adopté une série de documents visant à stimuler une culture de l'innovation.

Dans l'un d'entre eux, il était fait état de ce que, en sus du contenu des emplois, du choix de la structure organisationnelle, du système de management et de la gestion des ressources, « la structure de l'organisation peut aussi influer sur le degré d'innovation. Il importe dans ce contexte que des liens horizontaux se tissent entre les diverses entités de l'entreprise (R&D, marketing, production …). L'innovation n'est cependant pas un domaine réservé aux managers des différents départements ; elle concerne tous les travailleurs. Les travailleurs du service de la clientèle disposent par exemple de bien des informations utiles à la réalisation de nouveaux produits/services. Mais les ouvriers de la section de production peuvent eux aussi apporter de précieuses informations. Il en va certainement ainsi lors par exemple d'une adaptation des machines qu'ils utilisent. Au-delà des liens horizontaux au sein de l'entreprise, les liens entre l'entreprise et les acteurs extérieurs sont aussi importants. La collaboration avec les clients par exemple permet de mieux définir les innovations et de réduire ainsi le risque lié à l'introduction sur le marché de nouveaux produits ou services. Une enquête auprès d'un échantillon de 221 entreprises belges montre que la collaboration avec les fournisseurs et les clients a une influence

[9] Un Living Lab regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies. Tout cela se passe en coopération entre des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche, ainsi que des utilisateurs potentiels. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

significative sur le pourcentage du chiffre d'affaires généré par les produits améliorés. Outre l'ouverture vis-à-vis des acteurs externes, des structures souples, une hiérarchie plane et une décentralisation du pouvoir de décision sont fréquemment favorables à l'innovation » (CCE, rapport technique 2006)

C'est pourquoi Ecolo propose de modifier l'arrêté royal de 1973 qui définit les informations économiques, financières et sociales qui doivent être présentées au conseil d'entreprise afin de faire en sorte que les sujets ayant trait à la politique de recherche, de développement et d'innovation des entreprises ou pouvant influer sur ces derniers soient discutés au sein du conseil d'entreprise.

Proposition : Augmenter le nombre de boursiers FRESH

Le Fonds FRESH (recherche fondamentale en sciences humaines) est destiné à des mandats de chercheurs et à la recherche collective, incluant, outre du personnel, des équipements et du fonctionnement. Il a été créé en 2012, à l'initiative d'ECOLO, au sein du FNRS comme point de départ d'une recherche d'équilibre entre le financement des différentes disciplines.

Les premiers appels FRESH ont rencontré un succès qui témoigne du réel besoin auquel ils répondent. Dans l'optique de poursuivre le refinancement des sciences humaines, Ecolo propose d'aligner les moyens accordés au fonds FRESH sur ceux qui sont alloués au Fonds FRIA[10] afin d'offrir chaque année davantage de mandats et projets de recherche pour les chercheurs en sciences humaines.

PRIORITE 4 : LA RECHERCHE AU SERVICE DE LA SOCIETE

Proposition : Financer des programmes d'aide à la décision, à tous les niveaux de pouvoir

Les chercheurs, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, disposent de compétences et de connaissances qui sont utiles aux décideurs politiques. Mais encore faut-il que les pouvoirs publics en aient connaissance. Le FNRS finance la recherche fondamentale libre et la recherche fondamentale stratégique (via le FRFS). L'aide à la décision relève de cette deuxième catégorie. Comme une attention est portée à la valorisation, et que tous les niveaux de pouvoir peuvent financer les axes stratégiques créés dans ce cadre, il s'agit de lancer un nouvel axe dédié aux recherches menées en appui scientifique aux politiques publiques sans que cela porte préjudice aux autres fonds.

Proposition : Consulter les stakeholders sur les projets de nouveaux programmes de recherche

Ecolo souhaite renforcer le lien entre la société civile et les chercheurs en soutenant, comme cela a démarré en Région de Bruxelles-Capitale, l'organisation de consultations des partenaires sociaux, d'ASBL et d'ONG concernées sur les nouveaux programmes de recherche. Cela permettrait d'identifier les besoins et attentes prioritaires de la population.

Proposition : Sensibilisation aux sciences

La recherche est un vecteur de progrès face aux nouveaux défis que la société rencontre. Comprendre les sciences, c'est comprendre le monde qui nous entoure, c'est nous donner l'opportunité d'agir sur lui afin d'anticiper les grands changements auxquels nous devons et devrons

[10] Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture.

faire face. Pour y parvenir, nous voulons intensifier les actions de sensibilisation à la recherche scientifique, aux sciences et aux métiers techniques en proposant la mise en place d'un réseau rassemblant l'ensemble des personnes préoccupées par le désintérêt des sciences et l'amélioration de la diffusion de la culture scientifique : tous les acteurs et partenaires du monde scientifique et technique, les enseignants quel que soit l'âge de leurs élèves, mais aussi les partenaires de la recherche et de l'industrie et les scientifiques de la société civile, les journalistes du domaine, les responsables de musées, d'exposition et de sensibilisation scientifique.

Il convient également de travailler sur les différents niveaux d'enseignement et de favoriser les synergies entre entités concernées (FWB, RW, RBC et Fédéral) en repensant l'enseignement des sciences du primaire au secondaire, en plaçant l'expérimentation au centre de l'apprentissage des sciences et en rendant visible et concret le métier de chercheur auprès des jeunes, toutes disciplines confondues.

Proposition : Poursuivre la mise en place d'instituts d'évaluation technologique (IET-TA) favorisant la réflexion et le débat public sur des questions de société et en amont des recherches à mener

Le *Technology Assessment* consiste à évaluer l'impact de l'évolution de la science et de la technologie sur la société en vue de prendre les meilleures décisions politiques et de stimuler le débat et la participation du public sur des thèmes aussi variés que, par exemple, les énergies renouvelables, les TIC, les OGM, les nanotechnologies ou la mobilité.

Ce débat public sur les questions scientifiques et techniques, la formation d'une opinion politique concernant les sciences, technologies et innovations, leurs interactions avec la société et leur répercussion dans les processus décisionnels est un enjeu à poursuivre et nécessite un lieu propice au débat. La poursuite de la mise en place d'Instituts d'évaluation technologique à tous les niveaux de pouvoir (du régional à l'européen) participe à cet enjeu.

Proposition : Assurer le libre accès aux résultats de la recherche financée par des deniers publics

Les résultats des recherches fondamentales qui bénéficient de subventions publiques devraient être publiés en accès libre (*open access*). Il en va de même pour les publications qui sont soutenues par des deniers publics.

Par ailleurs, les principes éthiques dont la Déclaration d'Helsinki exigent que les données produites ou collectées (en Europe ou ailleurs dans le monde) par les recherches financées par les pouvoirs publics et menées sur des êtres humains, par exemple en matière d'essais cliniques, soient rendues publiques.

Cette proposition doit être portée à tous les niveaux de pouvoir compétents. Ecolo veillera à la mise en œuvre de la Déclaration de Bruxelles, par laquelle les différents ministres en charge de la recherche en Belgique ont pris des engagements quant à la publication en accès libre des recherches financées par les deniers publics.

Proposition : Appliquer le principe de précaution aux nano-produits/technologies

Dans la foulée de plusieurs rapports adoptés par le Parlement européen depuis 2004, les Ecologistes continueront à plaider vigoureusement auprès de la Commission en faveur d'une réglementation sur les nanotechnologies afin de garantir la sécurité des Européens et d'éviter les risques de perturbations de l'environnement. L'absence d'une définition unifiée des nano-produits (substances) qui tienne compte à la fois de leur taille, de leur forme et de leurs propriétés spécifiques à l'échelle nanométrique, a pour conséquence qu'ils échappent pour l'heure à

différentes réglementations (santé au travail, sécurité des produits (cosmétiques, emballages, additifs alimentaires, etc.), REACH), donnant lieu à de multiples situations d'exposition non évaluée.

Suite à un récent examen de REACH[11] (2012), la Commission elle-même a pourtant bien reconnu que les entreprises n'avaient pas pris les mesures suffisantes pour garantir la sécurité d'utilisation des nanomatériaux. La législation voulue par les Ecologistes doit viser à fournir l'information sur les usages et impacts des nanomatériaux ainsi qu'à en établir un inventaire, à mettre en place une autorisation européenne de mise sur le marché des nano-produits (AMMN). Dans l'intervalle, Ecolo préconise l'instauration d'un moratoire sur la commercialisation de produits contenant des nanoparticules. Enfin – et cette décision peut déjà être prise au niveau régional –, la moitié des financements de recherche sur ces nouvelles techniques, en termes d'équipes et de budgets, doivent être dédiés aux les questions sanitaires, environnementales et sociales.

PRIORITE 5 : ACCELERER LA MISE SUR LE MARCHE DE LA R&D&I

Proposition : réformer et simplifier les aides à l'innovation destinées aux PME

La Belgique produit beaucoup de connaissances mais peine souvent à les valoriser. Par ailleurs, les 10 entreprises les plus actives concentrent un tiers des dépenses en R&D&I ! Or, notre tissu économique est dominé par les PME. C'est pourquoi afin de favoriser la résilience de notre écosystème productif et d'encourager la (re)localisation des activités de recherches et le développement de l'entreprenariat, Ecolo souhaite réformer les aides à l'innovation destinées aux PME en les rationalisant, en dopant leurs effets, en jouant sur la simplification des procédures et le raccourcissement des délais de traitement.

Ecolo envisage également d'augmenter le plafond du chèque technologique pour corriger l'absence d'indexation de celui-ci depuis son lancement en 2009. Ainsi, l'acquisition par une PME de 40 chèques pour un montant de 500 € lui donnerait le droit de solliciter un centre de recherche agréé ou une Haute Ecole pour une valeur de 25 000 € (au lieu de 20 000 € actuellement). Ecolo examinera l'opportunité d'élargir les partenaires à des prestataires externes privés.

Proposition : Garantir que les organismes d'intérêt public soutiennent l'innovation dans les PME

Ecolo plaide pour que les gouvernements régionaux s'assurent que, dans une logique de partenariat public-privé, les organismes économiques d'intérêt public soutiennent la R&D&I dans les PME. Le programme AIXPé développé en Île de France peut servir d'inspiration très utile à cette fin. Ce programme aide les TPE et les PME à crédibiliser leurs projets auprès des investisseurs en démontrant le retour sur investissement potentiel. Pour ce faire, les entreprises confrontent leur projet aux acteurs de la région sur une période de 6 à 18 mois, période qui permet de faire évoluer le produit pour mieux le faire coller aux besoins des usagers (innovation participative). Les projets retenus sont voués à être implantés sur le territoire régional et sont choisis par un établissement public de financement des entreprises, à la manière de la Sowalfin. Les dépenses subventionnées sont des investissements immatériels, des prestations de service, de sous-traitance et des amortissements des équipements, des coûts de dépôt de brevets/Propriété Industrielle, des frais de mission/colloque, des frais de personnel. Les projets font ensuite l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par une agence similaire à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation. Grâce à une connaissance plus fine de la capacité du public à s'emparer de leur projet, elles peuvent améliorer leurs produits et services. De la sorte, les projets contribuent à renforcer les liens avec les acteurs économiques locaux.

---

[11] REACH désigne le règlement européen de 2006 qui vise à enregistrer, évaluer et autoriser les substances chimiques afin d'en minimiser les risques.

Proposition : Utiliser les marchés publics comme levier pour accélérer la mise sur le marché de la R&D

Les « precommercial public procurements » (PCP) sont une forme de marchés publics destinés à encourager la R&D des entreprises et à valider les fruits de la recherche, tout en améliorant la qualité et l'efficacité des services publics comme les transports ou l'énergie. De la sorte, ils participent à la rencontre des défis sociétaux[12].

En manifestant ainsi une ouverture pour des solutions innovantes auprès des entreprises et des chercheurs, les pouvoirs publics les encouragent à s'engager dans de tels projets de recherche et à mettre au point des prototypes car, à la clef, ils ont la garantie d'en retirer des bénéfices et de pouvoir tester leurs produits auprès des pouvoirs publics avant de les déployer à plus large échelle. De leur côté, les pouvoirs publics ont la possibilité de comparer différentes alternatives avant d'arrêter leurs choix.

Sur base des différentes expériences menées à ce jour, Ecolo souhaite que les Régions s'engagent dans cette voie et évaluent la possibilité de réserver chaque année un certain pourcentage du volume des marchés publics aux PCP.

[12] Voir Chapitre « Transition écologique ».

TABLE DES MATIERES

RECHERCHE ET INNOVATION
Une recherche au service des générations actuelles et futures

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

Les performances relatives de l'économie belge et les risques de l'hyper concentration de la R&D&I. 1

La société de la connaissance n'est pas qu'une question d'argent ou de technologies 2

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET INNOVATION 3

Une société de la connaissance 4

Une politique intégrée de la recherche 4

LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO 4

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 5

PRIORITE 1 : Offrir aux chercheurs des conditions de travail optimales 5

Proposition : Harmoniser et renforcer le statut du chercheur 5

Proposition : Financer plus de chercheurs permanents 5

Proposition : Augmenter le nombre de femmes qui font une carrière scientifique (dont académique) 5

Proposition : Diminuer le délai de réponse aux projets déposés et mieux motiver les décisions 6

Proposition : Soutenir les doctorants 6

Proposition : Unifier et élargir l'administration wallonne de la recherche et harmoniser les procédures 6

Proposition : Renforcer les collaborations entre entités fédérées 7

PRIORITE 2 : La recherche comme vecteur de la transition écologique 7

Proposition : Développer des incitants pour que les entreprises entrent dans une démarche de transition écologique 7

Proposition : Plaider pour une procédure rapide d'obtention des brevets sociétaux auprès de l'UE 8

Proposition : Créer un axe « énergies renouvelables » dans le fonds de recherche fondamentale stratégique 8

Proposition : Renforcer la recherche européenne dans les énergies renouvelables 9

Proposition : Abandonner les coûteux projets de recherche nucléaire 9

Proposition : Financer les PAI en FWB dans une optique d'interdisciplinarité, à la même hauteur qu'au niveau fédéral 9

Proposition : Intégrer des experts de différentes disciplines dans le processus de sélection et favoriser les projets interdisciplinaires 9

Proposition : Favoriser la diversité de la pensée économique 10

Proposition : Mobiliser la recherche européenne sur les défis sociétaux 10

PRIORITE 3 : Miser sur les sciences et l'innovation sociale 10

Proposition : Financer des programmes de recherche qui visent au développement social de la Wallonie et de Bruxelles 10

Proposition : Développer la valorisation de la recherche vis-à-vis de tous les acteurs 11

Proposition : Décloisonner la R&D&I dans les entreprises et y faire participer toutes les travailleuses et tous les travailleurs 11

Proposition : Augmenter le nombre de boursiers FRESH 12

PRIORITE 4 : La recherche au service de la société 12

Proposition : Financer des programmes d'aide à la décision, à tous les niveaux de pouvoir 12

Proposition : Consulter les stakeholders sur les projets de nouveaux programmes de recherche 12

Proposition : Sensibilisation aux sciences 12

Proposition : Poursuivre la mise en place d'instituts d'évaluation technologique (IET-TA) favorisant la réflexion et le débat public sur des questions de société et en amont des recherches à mener 13
Proposition : Assurer le libre accès aux résultats de la recherche financée par des deniers publics 13
Proposition : Appliquer le principe de précaution aux nano-produits/technologies 13
PRIORITE 5 : Accélérer la mise sur le marché de la R&D&I 14
Proposition : réformer et simplifier les aides à l'innovation destinées aux PME 14
Proposition : Garantir que les organismes d'intérêt public soutiennent l'innovation dans les PME 14
Proposition : Utiliser les marchés publics comme levier pour accélérer la mise sur le marché de la R&D 15

Redéploiement économique

REGULATION BANCAIRE ET FINANCIERE
Une finance au service de l'économie réelle et une protection des épargnants et des consommateurs

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La crise financière – toujours en cours depuis son éclatement durant l'été 2007 aux États-Unis – a exposé au grand jour les dérives d'un système financier livré à lui-même, dont ne profitent aujourd'hui que les « 1 % » les plus riches de la population mondiale si bien dénommés par le mouvement des Indignés. En dégénérant en crise économique et sociale, elle a également mis en lumière le potentiel destructeur d'une dérégulation généralisée des marchés.

Depuis lors, du G20 au Conseil européen, les déclarations martiales appelant à la remise au pas de la finance, à la mise à l'amende des dirigeants et des traders, ou encore à la fin de la socialisation des pertes, ne se comptent plus.

Les faits démontrent cependant que, jusqu'à présent, ces annonces à répétition ont rarement été suivies d'effet.

Ainsi, à titre d'exemples, un investisseur peut toujours s'assurer, au moyen de produits dérivés, contre des risques auxquels il n'est pas exposé … ce qui rend la concrétisation de ces risques souhaitable pour lui ; les paradis fiscaux – au dehors et au sein même de l'Europe – continuent à prospérer ; les établissements financiers systémiques à l'origine de la crise de 2008 sont devenus encore plus puissants aujourd'hui ; enfin, les régulateurs européens mis en place en 2010 pour les banques (ABE), les assurances (AEAPP) et les marchés financiers (AEMF) n'ont que très exceptionnellement des pouvoirs contraignants.

Certes, quelques éclaircies apparaissent dans ce ciel bien sombre : co-législateur en matière de régulation financière, le Parlement européen est parvenu à forcer des avancées importantes dans ce domaine durant la législature 2009-2014. Ecolo et les Verts européens y ont largement contribué, en étant à l'origine des amendements législatifs relatifs au plafonnement des bonus, à la transparence bancaire, à l'imposition de fonds propres supplémentaires pour les banques systémiques, ou encore à l'interdiction des CDS (*Credit Default Swaps*) à nu sur la dette souveraine.

Au niveau belge, Ecolo a également exercé son influence dans les matières financières, dans le cadre des commissions parlementaires qui ont suivi les faillites de Fortis et de Dexia, en tentant de faire émerger les responsabilités personnelles et collectives, en formulant des propositions de réforme en profondeur et en déposant des propositions de lois en ce sens, visant notamment à la séparation des métiers bancaires, à l'affectation de l'épargne à des projets durables, à l'orientation des fonds de pension, à la taxation des opérations boursières ou aux exigences en matière de fonds propres et de prudence bancaire.

L'horizon politique d'Ecolo en matière de régulation économique et financière

Néanmoins, le chemin vers la remise en ordre de la finance est encore long et reste parsemé d'embûches ; les résistances au changement sont importantes. Le succès d'une telle entreprise dépendra, non seulement, d'un volontarisme politique sans faille, mais également d'une forte pression citoyenne et médiatique. La conjonction de ces trois éléments est indispensable pour contrecarrer le lobbying incessant de l'industrie financière. En outre, il conviendra de veiller à ce que les solutions envisagées soient articulées entre le niveau européen et le niveau national. La crise actuelle montre clairement qu'une coopération renforcée entre les États membres est nécessaire. Toutefois, l'importance de solutions à mettre en œuvre à l'échelle européenne ne peut servir de prétexte pour ne pas prendre les mesures qui peuvent l'être au niveau national, à commencer par les établissements bancaires à participation publique. Plus que jamais, il convient d'appliquer le principe de subsidiarité de manière judicieuse.

Les lignes de force d'Ecolo

Ecolo dispose d'une feuille de route claire et précise en matière de régulation financière. Les deux priorités majeures dans ce cadre sont de :

- Réformer le secteur bancaire
- Renforcer le contrôle des marchés d'instruments financiers

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : REFORMER LE SECTEUR BANCAIRE

Proposition : Séparer les métiers bancaires

Pour Ecolo, il est essentiel de mettre en œuvre des réformes structurelles dans le secteur bancaire. Celles-ci doivent nécessairement répondre à un triple objectif :

- protéger l'épargne des citoyens ;
- assurer le financement de l'économie réelle ;
- garantir une concurrence équitable entre banques systémiques et banques de détail.

La voie la plus simple et la plus efficace pour y parvenir est d'introduire une séparation des métiers bancaires. Celle-ci permet, en effet, non seulement d'isoler les services essentiels pour la collectivité (le crédit aux ménages et aux entreprises non financières, le système de paiement, les dépôts garantis, etc.) des services non essentiels (activités spéculatives) mais aussi de mettre un terme à l'existence d'institutions financières « trop grandes pour faire faillite ».

Ecolo propose donc d'imposer une séparation stricte entre banques de détail et banques d'investissement. Il s'agit de réorganiser les banques universelles (qui regroupent tous les compartiments de la finance), en les contraignant à opter pour le statut :

- soit d'une banque de détail - assurant les services essentiels de collecte de l'épargne et d'octroi de crédit et bénéficiant par conséquent, sous certaines conditions et modalités, de la protection de l'État ;
- soit d'une banque d'investissement se chargeant d'opérations financières complexes (introductions en bourse, fusions-acquisitions, émissions d'emprunts obligataires, souscriptions d'actions, etc.) et exécutant des ordres sur les marchés pour le compte de clients ou pour compte propre.

Dans cette optique, seules les banques disposant d'une licence « banque de détail » sont autorisées à collecter des dépôts auprès des épargnants et à bénéficier de soutiens publics (garantie sur les dépôts et accès à la fenêtre d'escompte de la Banque Centrale). En contrepartie, elles doivent se consacrer au crédit et ne peuvent détenir des titres financiers que dans des proportions très limitées.

A l'inverse, les banques optant pour la licence « banque d'investissement » sont autorisées à exécuter des ordres sur les marchés pour le compte de clients ou pour compte propre, mais ne peuvent ni collecter des dépôts, ni bénéficier de lignes de crédit de banques de détail, ni compter sur les garanties ou l'intervention de l'État en cas de problème. C'est la voie privilégiée par Ecolo.

D'aucuns proposent, à la place d'une séparation stricte, d'établir une cloison étanche au sein des banques universelles. Cette option consiste à isoler - au sein d'un même groupe bancaire - les services essentiels des services non essentiels par l'établissement d'entités légalement séparées. Ecolo considère l'option de la séparation stricte plus efficace, une stratégie de cloisonnement ne pouvant être efficace qu'à condition que de solides pare-feu - limitant les risques de contagion entre les entités séparées - soient mis en place.

Plus spécifiquement, de tels pare-feu devraient alors avoir pour objectif de :

- limiter les transferts de fonds propres et de liquidité entre l'entité assurant les services essentiels et les autres entités du groupe ;
- limiter strictement l'exposition de l'entité assurant les services essentiels aux banques et entités non régulées internes ou externes au groupe, qui sont engagées dans des activités de marché risquées.

En outre, pour Ecolo, il est essentiel que chacune des entités légalement séparées dispose de sources de financement propres et que des règles en matière de levier et de liquidités - ajustées en fonction du business modèle - leur soient appliquées.

Néanmoins, compte tenu de sa nature hautement complexe, l'approche du cloisonnement risque d'être plus facilement contournable que celle d'une séparation stricte des métiers bancaires. Ecolo entend donc souligner sa préférence pour cette dernière option.

Proposition : Réaliser l'Union bancaire

La crise de 2008 a révélé combien les nombreux systèmes de réglementation bancaire coexistant à l'époque au sein de l'UE étaient peu coordonnés, chacun d'entre eux étant basé sur des règles nationales, avec des mesures de sauvetage nationales.

Ce manque de coordination a mis les États dans l'incapacité de répondre efficacement à l'effondrement du secteur bancaire européen et à sa propagation au marché de la dette souveraine.

Lors du sommet de la zone euro du 29 juin 2012, les chefs d'État et de gouvernement se sont donc accordés sur la nécessité de construire une union bancaire reposant sur trois piliers principaux :

- un système de garantie des dépôts unique ;
- un superviseur bancaire unique ;
- un système commun de gestion et de résolution des défaillances bancaires.

Établir une supervision bancaire européenne commune

La mise en place d'une supervision intégrée des banques européennes - premier jalon d'une union bancaire - a fait l'objet d'un accord entre le Parlement européen et le Conseil le 19 mars 2013.

Pour Ecolo, le choix des États membres de placer la responsabilité de la supervision des banques auprès de la Banque centrale européenne (BCE) n'est certainement pas l'option la plus adéquate. La création d'un nouvel organe de surveillance via un changement de traité aurait en effet constitué la meilleure solution.

Le compromis conclu en mars 2013 permet néanmoins d'encadrer les nouveaux pouvoirs de supervision dévolus à la BCE, notamment en limitant les potentiels conflits d'intérêt (stricte séparation entre la politique monétaire et les missions de surveillance de la BCE). L'obligation pour la BCE de se conformer aux décisions de l'autorité bancaire européenne obtenues par une procédure de médiation contraignante est également un aspect positif de la nouvelle législation sur la surveillance bancaire.

Ceci étant, Ecolo déplore le caractère encore trop limité des nouveaux pouvoirs de contrôle du Parlement européen sur les activités de supervision bancaire de la BCE. Selon les termes de l'accord interinstitutionnel conclu en septembre 2013 entre ces deux institutions, seules les informations jugées les plus importantes par la BCE pourront être transmises au Parlement. Or, pour Ecolo, le Parlement devrait avoir un accès complet aux procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance de la BCE et du Conseil des gouverneurs portant sur des enjeux de supervision.

Mettre en place un cadre efficace pour la résolution bancaire

Pour Ecolo, il est essentiel d'instaurer, au niveau européen, un mécanisme solide et intégré de gestion des défaillances bancaires.

En Belgique, les cas de Dexia et Fortis ont largement démontré qu'en l'absence d'un tel système unique le processus de résolution bancaire se révèle, non seulement, extrêmement chaotique, mais également très coûteux pour le contribuable.

Ecolo est dès lors favorable à l'instauration prochaine d'un mécanisme de résolution unique (MRU) dans la perspective d'une union bancaire. Ce dernier implique notamment l'établissement d'un Conseil de résolution unique – en charge de la supervision de l'exécution des plans de résolution des banques en cas de crise – ainsi que la mise en place d'un Fonds de résolution bancaire unique approvisionné par des contributions du secteur bancaire et remplaçant les fonds de résolution nationaux des États membres de la zone euro et des États membres participant à l'union bancaire.

Pour Ecolo, l'efficacité du futur MRU dépendra de deux facteurs essentiels. Tout d'abord, il est crucial que la Commission dispose du pouvoir de déclencher la résolution d'une banque. L'expérience récente démontre en effet l'existence de liens malsains entre les États et leurs banques. Les collusions entre élites politiques et cadres dirigeants de l'industrie bancaire ont souvent amené les gouvernements à faire primer les intérêts des banques sur ceux de leurs citoyens. Deuxièmement, concernant le futur Fonds de résolution bancaire unique, il est essentiel de prévoir des règles de vote garantissant la possibilité d'une mutualisation réelle des coûts d'une résolution bancaire entre les États membres.

Notons enfin que le futur MRU appliquera dans l'union bancaire les règles prévues par la « Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires », qui a fait l'objet d'un accord le 12 décembre 2013. Le texte adopté – dont l'objectif principal est de limiter au maximum l'exposition du contribuable aux crises bancaires – prévoit que les banques en difficulté doivent prioritairement être sauvées par leurs actionnaires et par leurs créanciers (c'est le « bail-in ») plutôt que par les contribuables (c'est le « bail-out »)[1].

Ecolo déplore deux faiblesses majeures concernant cette nouvelle législation. La première est que, sous la pression des Ministres des Finances de l'UE, il sera possible aux États de recapitaliser leurs banques de manière « préventive ». Ecolo et les Verts européens ont obtenu néanmoins un examen a priori de toute demande par la Commission Européenne, qui devra donner son feu vert. La deuxième faiblesse concerne la gestion des crises bancaires transfrontalières, un cas que la Belgique ne connaît que trop bien (Fortis, Dexia …). La volonté d'Ecolo et des Verts européens était qu'en cas de crise touchant une banque transnationale et si les autorités en charge de la gestion de la crise ne peuvent s'accorder, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) puisse exercer un rôle de juge-arbitre. Cette bataille a été perdue face au Conseil : dans pareil cas de figure, au lieu d'avoir un

[1] Plus précisément, le texte prévoit qu'en règle générale, actionnaires et créanciers devront intervenir pour couvrir toute perte jusqu'à 8 % du bilan avant que soit un fonds de résolution des crises – alimenté par les banques – soit l'État puissent intervenir.

véritable processus de résolution intégré, les autorités nationales pourront s'écarter des plans de partage du fardeau établis d'avance.

Établir un système de garantie des dépôts unique

L'expérience récente a révélé combien les mécanismes nationaux de garantie des dépôts n'ont pas été en mesure - dans plusieurs États membres - de maintenir la confiance des déposants envers leur système bancaire.

Cette défiance s'est notamment manifestée en Grèce et en Espagne où s'est produite en 2012 une fuite de capitaux vers d'autres pays de la zone euro, ce qui a contribué à dégrader la situation économique et sociale de ces deux pays.

Le 18 décembre 2013, le Parlement européen et le Conseil ont conclu un accord visant à renforcer l'harmonisation des systèmes nationaux de garantie des dépôts. Plus précisément, les dépôts d'épargne inférieurs à 100 000 € seront désormais garantis par des fonds financés par les banques (selon leur profil de risque[2]), plutôt que par les contribuables. Ces fonds – établis dans chaque État membre – devront atteindre 0,8 % des dépôts couverts dans un délai de dix ans. En outre, les déposants seront en mesure de récupérer leur argent dans une période de sept jours ouvrables.

Bien qu'elle soit importante, la conclusion de cet accord ne constitue néanmoins qu'une étape intermédiaire.

À moyen terme, Ecolo défend la concrétisation du troisième pilier de l'union bancaire, à savoir la création d'un fonds européen de garantie des dépôts. Il s'agit là du seul moyen réellement efficace pour rétablir la confiance des déposants envers leur système bancaire.

En attendant l'établissement futur d'un tel mécanisme européen, Ecolo est favorable au refinancement par les institutions financières du système belge de garantie des dépôts. En particulier, il est nécessaire que les réserves du fonds de protection des dépôts couvrent au moins 5 % des dépôts détenus par les banques.

Enfin, Ecolo considère qu'il convient d'étudier sérieusement la proposition visant à contraindre les banques actives en Belgique à donner des actifs de bonne qualité et bien diversifiés en garantie pour couvrir leurs dépôts d'épargne. En cas de faillite bancaire, l'État pourrait bénéficier de ces garanties, ce qui réduirait d'autant les coûts liés à un éventuel plan de sauvetage.

Proposition : Renforcer les règles prudentielles

Augmenter les exigences de fonds propres

Nombre de banques européennes demeurent encore largement sous-capitalisées. Autrement dit, elles ne disposent pas de fonds propres (c'est-à-dire de fonds qu'elles n'ont pas dû emprunter) suffisants pour absorber des pertes éventuelles.

Les dispositions contenues dans la nouvelle réglementation bancaire européenne (« CRDIV ») - approuvée par le Parlement européen le 16 avril 2013 - prévoient une augmentation des exigences de fonds propres, ceux-ci passant de 8 à 10,5 %.

En outre, grâce aux amendements introduits par les écologistes européens, des fonds propres additionnels (de 1 % à 3,5 %) sont désormais imposés aux banques dites « systémiques », c'est-à-dire dont la faillite éventuelle aurait de lourdes conséquences sur le système financier et l'économie réelle, notamment en raison de leur taille et de leur complexité.

Si ces nouvelles dispositions contribuent indéniablement à renforcer la solidité financière des banques européennes, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes. Ecolo souligne en particulier la nécessité d'adopter une approche nettement plus différenciée selon le profil de risque des

[2] Les banques exerçant des activités plus risquées contribueront davantage.

institutions financières. Les exigences de fonds propres appliquées aux banques systémiques devraient en particulier être sensiblement relevées (au minimum jusqu'à 16 %).

Mettre fin aux bonus

Les rémunérations hors normes des banquiers et traders et le mode de calcul de celles-ci génèrent de multiples effets pervers, tels que l'accroissement des inégalités salariales, la prise de risques excessifs, le court-termisme ou encore le contournement des lois.

Dans le cadre de la troisième révision de la directive européenne sur les fonds propres réglementaires (« CRDIV »), le plafonnement des bonus a été entériné grâce aux amendements introduits par les Verts européens.

Selon ces nouvelles dispositions, la rémunération variable des banquiers et traders ne pourra plus dépasser le montant total de leur salaire fixe (ratio 1-1), à moins que les actionnaires donnent explicitement leur accord pour des bonus plus élevés, avec un ratio maximal de 2-1.

Bien qu'il s'agisse d'une avancée importante, Ecolo la considère comme insuffisante. À terme, il convient de fixer le montant maximal des bonus par rapport au salaire fixe annuel à 50 %. En outre, Ecolo est favorable à la limitation des revenus des cadres supérieurs, en plafonnant la rémunération (salaire fixe et bonus) la plus élevée à 10 fois la moyenne des plus bas salaires de la banque. Notons qu'actuellement, il n'est pas rare que - dans le secteur financier - le salaire le plus élevé soit 200 fois supérieur aux plus bas salaires.

Supprimer les « parachutes dorés »

De même, les indemnités de départ, plus communément appelées « parachutes dorés », versées aux dirigeants d'entreprise suscitent une profonde et légitime indignation auprès de la population qui subit actuellement les conséquences néfastes des erreurs commises par ces derniers.

Ecolo propose de mettre fin à la pratique des parachutes dorés, ces primes démesurées accordées à certains cadres et dirigeants d'entreprise à l'issue de leur contrat ou mandat et qui constituent parfois de véritables primes à la mauvaise gestion. Pour parvenir à cet objectif, nous souhaitons interdire purement et simplement ce type de pratique partout où c'est possible et notamment dans les institutions publiques ou à participation publique. Nous proposons, lorsqu'il n'est pas possible d'interdire purement et simplement ces pratiques, d'appliquer une fiscalité dissuasive sur les montants d'indemnité excessifs, rendant inutiles de telles primes de sortie, par exemple en appliquant un taux d'imposition de 75 %[3] sur les indemnités de départ dépassant 250 000 € ou un mois de rémunération par année d'ancienneté dans l'entreprise.

Dans l'attente de cette législation, il convient que l'Etat belge montre l'exemple en empêchant la pratique du « parachute doré » au niveau des entreprises publiques dont il est actionnaire.

Limiter l'endettement des banques

L'expérience récente a révélé que les banques – en particulier, celles de grande taille - peuvent aisément contourner les contraintes de capital (ou « fonds propres ») en manipulant le niveau de pondération des risques de leurs actifs. Une telle manœuvre leur permet de réduire d'autant le montant total de l'actif en face duquel elles doivent mettre du capital et, par conséquent, le montant total de capital dont elles doivent disposer pour se conformer aux contraintes réglementaires.

Certes, la nouvelle législation bancaire (« CRDIV ») prévoit de soumettre les modèles internes de calcul des risques des banques à un 'portefeuille standard d'évaluation', dans le but de limiter les pratiques visant à sous-évaluer les risques de crédit et de marché.

Pour Ecolo, il est nécessaire d'aller plus loin en appliquant aux banques un ratio de levier contraignant. Ce ratio - plus fruste, mais moins manipulable - rapporte simplement les fonds

[3] Un taux de 75 % étant considéré par le Conseil d'Etat comme le taux maximal de taxation acceptable.

propres au total des actifs non pondérés en fonction du risque. En le fixant à un niveau adéquat, il permet de limiter la part des actifs de la banque qui est financée par de la dette. Ecolo appelle donc la Commission européenne à adopter d'urgence une proposition législative allant dans ce sens et ce, bien avant la date officiellement fixée (soit décembre 2016).

Introduire des règles de liquidité

Trop de banques européennes sont encore fortement dépendantes de financements à court terme obtenus sur les marchés de capitaux, ce qui les expose à des risques de liquidités (incapacité de générer suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses obligations de paiement au moment où elles deviennent exigibles) et de refinancement (incapacité de lever des fonds sur le marché à un prix acceptable pour refinancer des engagements).

Afin de limiter cette source de fragilité, Ecolo soutient l'adoption au niveau européen de deux dispositions clés des réformes de Bâle III, à savoir : le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio de liquidité à long terme (NSFR). Le premier est un ratio à court terme dont le respect exige la détention par la banque d'un montant d'actifs liquides de haute qualité qui lui permettrait de résister pendant 30 jours à une crise. Le second vise à inciter les banques à recourir à des sources de financement stables pour financer leurs activités.

Si la nouvelle législation bancaire européenne (« CRDIV ») prévoit bien l'introduction graduelle d'un LCR à partir de 2018, elle n'envisage pas l'adoption à moyen terme d'un NSFR.

À défaut d'un cadre européen approprié en matière de gestion des risques de liquidités, Ecolo est favorable à l'adoption de dispositions nationales dans ce domaine, telles que la taxation des sources de financement instables des banques (i.e. les opérations de pension livrée, les dettes à court terme, etc.), afin d'encourager les sources de financement plus stables (fonds propres, épargne à long terme, etc.).

Proposition : Réguler le « système bancaire de l'ombre »

La crise a mis en évidence la nécessité de réguler le système bancaire dit « parallèle » - appelé également « finance de l'ombre » (« shadow banking ») - qui désigne le système d'intermédiation et de distribution de crédit en dehors du système bancaire classique. Plus précisément, le système bancaire parallèle recouvre des entités et des activités telles que : les opérations de titrisation (transformation du crédit en titres), les opérations de 'mise en pension' (REPO) entre banques et non banques, les fonds monétaires, les fonds spéculatifs, les sociétés financières spécialisées, etc.

Le Conseil de stabilité financière (CSF) a estimé la taille du système bancaire parallèle mondial à quelque 51 000 milliards d' € en 2011. Fin de l'année 2010, il représentait en Belgique près de 140 milliards d' €.

Avec l'adoption des nouvelles règles prudentielles, nombre d'établissements bancaires seront fortement tentés de transférer une partie de leurs activités vers le système bancaire parallèle qui est très peu encadré. Il est dès lors urgent d'adopter des dispositions légales visant à prévenir l'accumulation de risques dans ce secteur.

En particulier, Ecolo soutient l'adoption des mesures suivantes au niveau européen :

- limiter l'exposition totale des banques aux entités financières non régulées à un seuil équivalent à 25 % de leurs fonds propres ;
- limiter la possibilité de réutiliser les actifs financiers reçus en garantie en vue de contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers (« réhypothécation ») ;
- limiter strictement l'émission de produits titrisés, en autorisant uniquement des entités spécialisées (soumises à un régime réglementaire spécifique) à effectuer ce type d'activités ou, au minimum, en limitant la part titrisable des portefeuilles de crédit des banques ;

- établir un registre central chargé de recueillir et contrôler en temps réel les données relatives aux transferts de risque (notamment les transferts réalisés à travers les transactions de dérivés).

Proposition : Proscrire le recours aux paradis fiscaux

Il est illusoire d'espérer réguler plus efficacement les banques si aucune disposition n'est prise en parallèle pour les empêcher d'installer des filiales dans les paradis fiscaux. Leur présence dans ces juridictions secrètes leur permet de contourner les législations en vue de payer moins d'impôts ou de prendre des risques en toute opacité.

La nouvelle législation bancaire européenne (CRDIV) introduit une disposition historique en matière de lutte contre les paradis fiscaux : dès 2015, les banques seront obligées de divulguer publiquement pour tous les pays où elles sont actives, des détails de leurs activités, en particulier leurs profits et pertes, les taxes payées et les subventions reçues, le personnel employé et le nom des entités légales sous lesquelles elles opèrent. Il s'agit là d'une victoire politique importante dans la mesure où l'obligation d'une comptabilité pays par pays est une revendication qui a été portée par Ecolo et les Verts européens dès le début des négociations sur la réforme bancaire.

Dans le contexte de l'Offshore Leaks, il est clair qu'une telle obligation pour les banques va rendre leurs activités d'optimisation fiscale de plus en plus intenables. Une institution financière - bénéficiant éventuellement d'aides publiques ou même partiellement ou totalement propriété d'un État - qui réalise des centaines de millions de bénéfices dans telle île des Caraïbes ou de la mer d'Irlande, en y employant une seule personne et en ne payant virtuellement pas de taxes, n'est pas acceptable.

Si ces mesures de transparence bancaire sont essentielles, elles doivent néanmoins s'accompagner à l'avenir de dispositions plus contraignantes en matière de lutte contre les paradis fiscaux. En particulier, Ecolo est favorable à l'application de sanctions envers les banques impliquées dans des activités offshore. Celles-ci devraient inclure, notamment, le retrait de la licence bancaire, l'interdiction de faire appel à l'épargne des particuliers (c'est-à-dire, collecter des dépôts), ou encore la taxation des flux financiers à destination ou en provenance de sociétés situées dans des paradis fiscaux. Concernant ce dernier point, une banque belge qui aurait - par exemple - un véhicule d'investissement hors bilan dans un centre offshore, serait taxée en Belgique sur les bénéfices qui y sont générés. La taxation devrait être suffisamment dissuasive pour décourager totalement la constitution de telles sociétés offshore.

À terme, Ecolo souhaite purement et simplement la fin des paradis fiscaux, qui déstabilisent l'économie mondiale au détriment des pays en voie de développement, de l'économie réelle et du financement des missions des États.

Proposition : Favoriser une relocalisation financière

Les banques publiques et coopératives

Ecolo entend soutenir le développement de banques publiques et de banques coopératives focalisées sur le financement de l'activité économique et des particuliers au niveau local.

Par ailleurs, le maintien du contrôle public exercé sur les banques ayant bénéficié d'un plan de sauvetage devrait en tous cas être conditionné au respect de critères stricts en matière d'intérêt public, de transparence des activités financières et de gouvernance interne.

Les associations de crédit

Ecolo entend également promouvoir la création d'« associations de crédit », en s'inspirant notamment des anciens « comptoirs d'escompte » qui coopéraient jusque dans les années 1990 avec la CGER et le Crédit Communal. De telles associations locales regrouperaient un ensemble d'individus et d'institutions locales rassemblant des capitaux pour garantir des crédits octroyés

localement à des petites et moyennes entreprises et même à des particuliers. Le financement de ces crédits serait assuré par des banques ou des fonds de placement et sicav spécialisés dans l'investissement en créances de PME ou en crédit hypothécaire.

Ceci permettrait de resituer l'octroi de crédits dans un accompagnement de proximité entre les prêteurs et les entrepreneurs, ce qui favorise la connaissance des acteurs et des opportunités de la région, une relation personnalisée et dès lors des conseils et de l'accompagnement.

Les invests wallons

Les invests ne sont pas des instances isolées ; ils doivent être les fers de lance d'une politique régionale volontariste, coordonnée et audacieuse.

Ecolo propose que :

- les banques soient obligées d'informer leurs clients de l'existence des outils publics de cofinancement et d'accompagnement de projets de création ou de développement d'une activité économique ;
- les invests s'engagent formellement dans une vision stratégique commune et partagée avec le Gouvernement wallon et qu'ils s'inscrivent dans la poursuite des objectifs clairs et ciblés fixés par le GW pour accélérer le redéploiement socio-économique ;
- les invests se dotent d'une analyse des risques plus souple, afin de compenser, dans des secteurs clés pour le développement régional, la frilosité des institutions financières en cette période de crise ;
- les invests se dotent de critères d'investissement plus offensifs. Outre les critères économiques et commerciaux rigoureux existants, les OIP doivent pouvoir intégrer des critères qui misent sur les atouts majeurs pour moderniser l'économie : R&D, marchés nouveaux et porteurs, intégration de normes sociales et environnementales ;
- le financement des neuf invests wallons repose préférablement sur des droits de tirage qui seront octroyés après une analyse ex post de la conformité de l'outil avec la politique de la région et des résultats atteints, de manière à ce que les dotations correspondent à de réels besoins et ne soient plus thésaurisées pour asseoir leur autonomie ;
- les disponibilités financières des invests soient consolidées dans une réserve commune. Afin de les inciter à mettre la trésorerie au service de l'économie réelle et de la transition et d'assumer davantage de risques, les invests doivent soutenir les agents économiques de manière à ce que le taux de trésorerie nette en pourcentage des immobilisations financières ne dépasse pas un certain seuil.

La Caisse d'Investissement de Wallonie

Ecolo propose enfin que la Caisse d'Investissement de Wallonie (CIW) réoriente son « business model » de financement des PME en mutualisant les projets de petite taille et en les titrisant pour que les investisseurs institutionnels soient intéressés à leur détention. De la sorte, cela provoquera une réduction du coût du crédit pour les PME. A terme[4], Ecolo propose la liquidation de la CIW, qui fait double emploi avec d'autres outils wallons. En parallèle, le rapatriement des opérations de financement des PME dans la SOWALFIN sera effectué.

Proposition : Orienter l'épargne vers le développement durable

Ecolo entend mieux orienter les placements vers le développement durable, en agissant sur deux leviers.

[4]Cette opération ne pourra intervenir qu'en 2019, année d'échéance des obligations émises en 2009.

Le premier est une orientation durable des fonds de pension du deuxième et du troisième pilier et des réserves du Fonds de vieillissement[5]. Plus précisément, l'objectif de cette proposition est de porter à 5 ans la durée de détention moyenne des participations des fonds de pension dans les entreprises en s'appuyant sur le levier fiscal : l'avantage fiscal ne serait plus octroyé si cette durée moyenne n'est pas constatée. Une telle disposition permettrait de lutter contre le « court-termisme » des fonds de pension qui nourrit l'économie casino, en orientant progressivement leurs placements vers des activités porteuses d'améliorations sociales et environnementales.

Le second levier vise à contraindre les banques à proposer un « livret d'épargne vert[6] », dont le calcul d'intérêt serait simplifié et dont les dépôts seraient orientés vers le financement de projets endogènes à haute valeur environnementale et sociale. L'objectif d'une telle mesure - qui s'inspire du Livret de Développement Durable (LDD) français - est d'injecter rapidement des dizaines de milliards d' € dans l'économie belge et dans la création d'emplois, par exemple pour la construction ou la rénovation de logements à haute efficacité énergétique, pour le financement des investissements des PME ou des collectivités locales.

PRIORITE 2 : REPRENDRE LE CONTROLE DES MARCHES FINANCIERS

Proposition : Renforcer la surveillance des marchés financiers

La crise a révélé les inconvénients liés à la fragmentation très nationale de la supervision financière en Europe. D'où la mise en place, en janvier 2011, de l'Autorité européenne de régulation des marchés financiers (AEMF), chargée d'améliorer l'harmonisation des règles et des pratiques en matière de surveillance.

Pour Ecolo, bien que la création de l'AEMF constitue une avancée incontestable, il est impératif, au-delà de la modification des règles d'application au secteur financier, de renforcer à l'avenir les pouvoirs qui lui ont été conférés. Plus précisément, il conviendrait d'étendre le nombre d'entités paneuropéennes placées sous sa supervision directe, actuellement centrée uniquement sur les agences de notation. Les chambres de compensation, notamment, devraient s'y trouver[7]. De même, les pouvoirs de l'AEMF en matière de médiation contraignante en cas de divergences persistantes entre deux superviseurs nationaux devraient être systématiquement renforcés dans toutes les législations européennes relatives à la régulation des marchés financiers.

Suite à la crise financière, il a été décidé en Belgique de confier la surveillance bancaire à la Banque Nationale et de créer, sur les cendres de la CBFA, un organe chargé de surveiller les produits financiers proposés à la vente : l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA). Pour Ecolo, il sera essentiel à l'avenir d'améliorer le fonctionnement et l'indépendance de cette nouvelle autorité en l'encadrant de nouvelles règles.

Proposition : Créer des agences de notation publiques et indépendantes

Les agences de notation ont joué un rôle déterminant dans la propagation de la crise financière et bancaire : en donnant des notes trop favorables aux titres émis par leurs clients, elles ont occulté une partie des risques aux acheteurs de ces titres.

Ces agences ont aussi une influence considérable sur la survie des établissements bancaires et financiers, sans qu'elles ne soient soumises à des contrôles ou contre-pouvoirs ou n'aient de responsabilités à assumer. En Belgique, la modification subite de la notation de Dexia a ainsi précipité la chute du Holding.

---

[5] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens le 13 février 2006.
[6] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens le 6 septembre 2012.
[7] Ce que ne prévoit pas actuellement le règlement européen encadrant les produits dérivés (EMIR).

Afin de mieux encadrer leurs activités, un règlement européen a été adopté en avril 2009[8].

Ce nouveau cadre européen comprend cinq mesures majeures : le transfert de la surveillance des agences de notation à l'Autorité européenne de régulation des marchés financiers (AEMF) ; l'établissement d'un système de rotation des analystes et des personnes chargées d'approuver les notations[9] ; la fixation de 3 dates fixes par an pour l'émission des notations de dettes souveraines, afin d'éviter qu'elles ne soient émises à l'improviste ; la suppression d'ici 2020 des références aux « notations externes » dans le droit européen, en vue de réduire la dépendance à l'égard des notations ; l'introduction de limites concernant les participations croisées[10], afin de garantir que les conflits d'intérêts n'altèrent pas la qualité des notations.

Bien que ces dispositions légales constituent un progrès évident, elles sont encore bien trop insuffisantes. Les agences de notation demeurent presqu'intégralement rémunérées par les entreprises dont elles notent les produits financiers. En d'autres termes, c'est l'élève qui paie le professeur qui l'évalue. Difficile de trouver un conflit d'intérêts plus criant !

Pour Ecolo, l'alternative la plus crédible demeure donc l'établissement d'agences de notation publiques et indépendantes dont le financement serait assuré par le secteur financier lui-même, via une contribution minime automatique et proportionnelle à la valeur des titres émis.

Proposition : Soumettre les produits financiers à une autorisation de mise sur le marché

La croissance exponentielle des produits financiers issus de « l'innovation financière » qui caractérise ces vingt dernières années a largement contribué à l'éclatement de la crise financière, à travers la diffusion de produits dérivés et de titres adossés à des créances. À titre d'exemple, Fortis Banque détenait à la fin juin 2008 (soit 3 mois avant son sauvetage par les gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois) près de 42 milliards d' € de produits structurés complexes.

Pour Ecolo, vu l'impact économique négatif généré par les innovations financières, elles doivent être soumises à un contrôle de sécurité préalable à leur mise sur le marché. D'autant que, dans d'autres domaines (biens de consommation courante, outils industriels, ou encore médicaments), les produits doivent remplir des critères stricts et passer des tests pour accéder aux marchés.

Certes, l'octroi à l'Autorité européenne de régulation des marchés financiers (AEMF) du pouvoir d'interdire ou de limiter temporairement les activités financières qui font peser un risque sur la stabilité financière constitue une avancée positive. Néanmoins, ce pouvoir ne peut être exercé que s'il est clairement défini dans les législations sectorielles.

Ecolo est donc favorable à une extension des pouvoirs de l'AEMF afin d'en faire à terme une véritable agence européenne des produits financiers. Celle-ci devrait notamment disposer du pouvoir d'expertiser les nouveaux produits financiers avant commercialisation. L'autorisation de mise sur le marché ne serait délivrée que si le produit testé présente une réelle utilité sociale. À tout moment - et pour une durée indéterminée - l'AEMF devrait également avoir le droit de retirer un produit du marché en cas de risque systémique, de dérives spéculatives ou de dérives frauduleuses.

Au niveau belge, Ecolo souhaite que les pouvoirs de la FSMA en matière de contrôle des produits financiers proposés à la vente soient renforcés.

Il est notamment urgent de réduire la possibilité qu'ont les communes d'utiliser sans contrainte des crédits structurés qui leur permettent ni plus ni moins que de spéculer sur l'évolution des taux d'intérêts.

---

[8] Il a fait ensuite l'objet d'une première révision en mai 2011 et d'une seconde en janvier 2013.

[9] En particulier, les analystes en chef ne peuvent être associés à la même entité notée pendant plus de 4 ans tandis que pour les analystes de notation et les personnes approuvant les notes, ces cycles sont respectivement de 5 et 7 ans.

[10] Lorsqu'un investisseur détient simultanément des actions dans au moins deux agences de notation de crédit, ces actions ne pourront pas dépasser 5 % et devront être communiquées au public. En outre, la participation maximale qu'une agence peut détenir dans une autre entité qu'elle note est fixée à 10 %.

Proposition : Réguler les marchés de produits dérivés pour empêcher ou ralentir la spéculation

Dans la mesure où les produits dérivés sont de plus en plus utilisés à des fins purement spéculatives, il est indispensable de réguler strictement les marchés sur lesquels ils sont échangés.

L'adoption le 9 février 2012 du règlement européen encadrant les produits financiers dérivés (EMIR) poursuit cet objectif. Celui-ci prévoit l'obligation, pour les contrats de produits dérivés de gré à gré normalisés, d'être compensés par des chambres de compensation, dont le rôle est d'assurer en permanence la solvabilité des intervenants (en leur imposant une obligation de mise de fonds préalable – dénommée « dépôt de garantie » - ainsi que des appels de marge).

Bien qu'elles permettent de faire sortir de l'ombre un pan entier du système financier, les dispositions contenues dans le règlement EMIR sont insuffisantes, voire contreproductives. En concentrant les risques - disséminés auparavant de manière opaque - dans des chambres de compensation, les nouvelles règles européennes transforment celles-ci en entités *« trop grandes pour faire faillite ».*

Face à de tels risques systémiques, Ecolo considère qu'il est nécessaire de placer la surveillance des chambres de compensation directement sous l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). En outre, il est indispensable de relever la barre des dépôts de garantie collectés par les chambres de compensation auprès de leurs participants, dans la mesure où les dépôts actuels sont trop peu élevés par rapport aux positions prises.

Néanmoins, pour Ecolo, une alternative plus efficace au mécanisme de chambres de compensation consisterait à instaurer une taxe sur les passifs dérivés résiduels[11] inscrits au bilan des banques. L'objectif étant d'inciter les banques à exiger ou à fournir systématiquement des titres financiers en garantie (« collatéral ») pour leurs contrats de produits dérivés de gré à gré.

Proposition : Mettre fin aux pratiques de trading à « haute fréquence »

Le trading à haute fréquence ou algorithmique – technique boursière reposant sur des machines capables d'exécuter des ordres à toute vitesse (de l'ordre de millionièmes de seconde) – représente aujourd'hui 40 % du trading sur actions en Europe. À Euronext Bruxelles, cette pratique est à l'origine d'un tiers du volume quotidien. Ces opérations n'ont aucune justification économique valable. Elles risquent, tout au contraire, d'accentuer les difficultés et les déséquilibres de marché et de nuire à la capacité de financement des entreprises.

Pour Ecolo, il est nécessaire de mettre un terme aux pratiques de trading à haute fréquence pour les deux raisons suivantes : d'une part, cette pratique engendre une dégradation de la qualité des marchés (hausse des coûts de transaction totaux, manipulations de marché, problème d'iniquité, etc.) et, d'autre part, elle ne présente aucune utilité sociale ou économique. Où est l'intérêt pour l'économie réelle de spéculer sur le prix d'une action en cinq millisecondes ?

Dans le cadre de la révision de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (« MIF II »), le Parlement européen et le Conseil se sont accordés le 14 janvier 2014 pour limiter le trading à haute fréquence en imposant un laps de temps minimum de présence pour tout ordre d'achat et de vente mis sur le marché (500 millisecondes). A nouveau, si cette mesure va dans le bon sens, Ecolo la considère insuffisante.

À terme, il convient en effet d'imposer une taxe sur le montant de chaque ordre modifié ou annulé. Celle-ci briserait le modèle économique du trading à haute fréquence, sans pour autant pénaliser les investisseurs de long terme. Une telle taxe serait de nature à mettre fin à ces pratiques dangereuses et destructrices.

---

[11] Par « résiduel », nous entendons: après application de la compensation (« *netting* » en anglais) au portefeuille de contrats dérivés OTC et après déduction des garanties (« collateral » en anglais) déposées pour ces contrats.

Proposition : Introduire des ralentisseurs sur les marchés financiers

Ecolo juge opportun d'introduire une limite maximale de 5 à 10 % de variation des cours, au-delà de laquelle le cours du titre concerné serait suspendu jusqu'au lendemain, voire pour une période plus longue. De plus, des transactions anormales (ordres de vente ou d'achat très significatifs émis par un nombre très restreint d'opérateurs) devraient également entraîner une suspension de la cotation jusqu'au lendemain (voire ici aussi pour une période plus longue), car ces transactions sont souvent le signe d'une asymétrie de l'information (délit d'initié) et faussent les règles du jeu.

Proposition : Réguler les marchés à terme des matières premières

Actuellement, sur les marchés de dérivés de matières premières, 69 % des échanges sont liés à des opérations de nature spéculative. Celles-ci participent à l'augmentation de la volatilité et de la hausse tendancielle des prix des matières premières physiques sous-jacentes (telles que le blé, le maïs, le soja, le pétrole, le cuivre, etc.), avec des conséquences particulièrement tragiques sur la capacité des populations du Sud à se nourrir[12].

Notons que des banques actives sur le marché belge sont impliquées dans des activités qui relèvent du domaine de la spéculation sur les matières premières agricoles. Le volume total des produits d'investissement actuellement offerts aux particuliers et liés à des produits dérivés sur des matières premières agricoles s'élèverait à 3,725 milliards d' €[13]. Cette estimation chiffrée est probablement bien en deçà de la réalité, dans la mesure où elle ne tient pas compte des investissements en fonds propres et pour le compte de tiers réalisés par les banques actives en Belgique, ni des transactions effectuées en dehors des marchés réglementés. Le manque d'informations publiées par les banques dans ce domaine est particulièrement regrettable.

Pour Ecolo, il est crucial d'adopter aux niveaux européen et belge des dispositions visant à réglementer strictement les marchés de dérivés de matières premières, de sorte que ceux-ci reviennent à leur fonction d'origine, à savoir : permettre aux producteurs d'écouler leur marchandise auprès des consommateurs et transformateurs et aider les producteurs et les consommateurs ou transformateurs (par exemple, l'agro-industrie) à se couvrir contre la volatilité des prix des matières premières.

Dans le cadre de la révision de l'accord du 14 janvier 2014 portant révision de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (« MIF II »), Ecolo et les Verts européens sont parvenus à intégrer des dispositions visant à limiter la spéculation sur les matières premières. En particulier, les autorités compétentes auront désormais le pouvoir de limiter la taille de la position nette que peut détenir un même opérateur effectuant des transactions sur des produits dérivés de matières premières (sur les marchés organisés ou de gré à gré). Au niveau belge, Ecolo considère qu'au minimum les banques actives sur le territoire devraient être contraintes de publier, dans leur rapport annuel, des données précises relatives à l'ensemble des produits dérivés sur les matières premières qu'elles détiennent ou dont elles favorisent l'échange.

Une telle exigence de transparence permettrait au superviseur belge de détecter plus facilement les pratiques de spéculation sur les matières premières et de prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Proposition : Taxer les transactions financières

Il est largement reconnu aujourd'hui que l'introduction d'une taxe sur les transactions financières (TTF) à l'échelle de l'UE offrirait un double avantage, à savoir :

- un revenu additionnel qui, selon les paramètres retenus, s'élèverait entre 50 et 190 milliards d' €;

[12] Tel que l'a mis en évidence le rapporteur des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter.
[13] Selon les estimations d'une étude commandée par le Réseau financement alternatif (RFA) et datée de mars 2013.

- une régulation financière, dans la mesure où une TTF contribuerait à décourager les allers-retours spéculatifs, sans pour autant décourager la détention longue de titres financiers, la gestion d'avoirs financiers en « bon père de famille » ou l'investissement dans l'économie « réelle ».

En l'absence d'un soutien paneuropéen en faveur d'une taxe sur les transactions financières (TTF), un groupe de onze États membres de l'UE (dont la Belgique) a décidé d'aller de l'avant par la procédure de coopération renforcée en s'appuyant sur un projet de directive de la Commission européenne. Celle-ci prévoit notamment une taxation à 0,1 % des transactions boursières et d'obligations et à 0,01 % des transactions sur les produits dérivés.

Lancées en février 2013, les négociations entre les onze États membres participants ont mis en lumière la volonté de certains d'entre eux d'affaiblir la proposition initiale de la Commission, en exigeant en coulisse des exceptions qui, prises ensemble, transforment la TTF en un instrument sans effet régulateur et générant des recettes extrêmement faibles. Cette attitude est tout à fait inacceptable.

Pour Ecolo, une TTF ambitieuse et efficace doit nécessairement se baser sur les principes suivants :

- le principe d'émission, qui oblige les institutions financières situées en dehors de l'UE à payer une taxe si les titres sont émis au sein de l'UE ou dans les Etats impliqués dans la coopération renforcée ;
- le principe de résidence, selon lequel toutes les transactions financières dans l'UE ou dans les Etats impliqués dans la coopération renforcée sont taxées ;
- la taxation de chaque transaction (y compris les ordres annulés), de manière à limiter les transactions à haute fréquence ;
- la taxation des vendeurs et acheteurs ;
- la taxation des produits dérivés selon la valeur nominale couverte par le produit, et non pas selon le prix du produit lui-même ;
- l'application d'un taux plus élevé pour les transactions risquées « de gré à gré » (moins contrôlées et transparentes que les instruments des marchés boursiers) ;
- l'obligation de conditionner la légalité du transfert de propriété d'un titre à l'acquittement préalable de la taxe ;
- enfin, l'instauration d'un champ d'application large de la TTF, incluant non seulement les actions, les obligations, les produits dérivés, mais également les transactions sur les devises.

TABLE DES MATIERES

REGULATION BANCAIRE ET FINANCIERE
Une finance au service de l'économie réelle et une protection des épargnants et des consommateurs

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 2

PRIORITE 1 : Réformer le secteur bancaire 2
Proposition : Séparer les métiers bancaires 2
Proposition : Réaliser l'Union bancaire 3
Établir une supervision bancaire européenne commune 3
Mettre en place un cadre efficace pour la résolution bancaire 4
Établir un système de garantie des dépôts unique 5
Proposition : Renforcer les règles prudentielles 5
Augmenter les exigences de fonds propres 5
Mettre fin aux bonus 6
Supprimer les « parachutes dorés » 6
Limiter l'endettement des banques 6
Introduire des règles de liquidité 7
Proposition : Réguler le « système bancaire de l'ombre » 7
Proposition : Proscrire le recours aux paradis fiscaux 8
Proposition : Favoriser une relocalisation financière 8
Les banques publiques et coopératives 8
Les associations de crédit 8
Les invests wallons 9
La Caisse d'Investissement de Wallonie 9
Proposition : Orienter l'épargne vers le développement durable 9

PRIORITE 2 : Reprendre le contrôle des marchés financiers 10
Proposition : Renforcer la surveillance des marchés financiers 10
Proposition : Créer des agences de notation publiques et indépendantes 10
Proposition : Soumettre les produits financiers à une autorisation de mise sur le marché 11
Proposition : Réguler les marchés de produits dérivés pour empêcher ou ralentir la spéculation 12
Proposition : Mettre fin aux pratiques de trading à « haute fréquence » 12
Proposition : Introduire des ralentisseurs sur les marchés financiers 13
Proposition : Réguler les marchés à terme des matières premières 13
Proposition : Taxer les transactions financières 13

Redéploiement économique

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Déployer une société de la création, de la coopération et de la participation sociale

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La « société de l'information » se matérialise au quotidien via les ordinateurs, tablettes, télévisions, radios, via la presse électronique, les médias sociaux (Facebook, Twitter, Instagram …), les GSM et autres sites web. Derrière l'utilisation de ces instruments technologiques se pose une série de questions et d'enjeux liés à leur usage et leur impact sur notre vie quotidienne.

Les TIC, un potentiel énorme, à baliser

Il est évident que les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont porteuses d'un potentiel créatif et participatif infini : création de contenus, interactivité, échanges planétaires, accès à l'information et aux contenus culturels représentent de fabuleux leviers d'émancipation sociale et de liberté d'expression. Elles sont toutefois aussi porteuses d'inégalités et de dangers qui demandent une régulation démocratique.

En effet, d'une part, des principes aussi fondamentaux que le droit à la vie privée, la liberté d'expression, le droit d'apprendre et d'accéder à la connaissance, le droit de se rassembler ou encore le droit des consommateurs sont mis en cause dans le monde virtuel. D'autre part, au quotidien, que ce soit à l'école, dans nos relations avec l'administration ou encore avec les établissements bancaires, les TIC font apparaître de profondes inégalités : inégalités en termes d'accès, inégalités dans la faculté d'appréciation des risques qu'elles engendrent ou encore inégalités socio-économiques.

Fracture et alphabétisation numériques

Le baromètre TIC 2013 de l'Agence wallonne des télécommunications (AWT)[1] révèle ainsi que 78 % des ménages wallons possèdent un ordinateur et parmi eux 77 % sont connectés à Internet. Concernant la Région de Bruxelles-Capitale, les chiffres sont quasi semblables puisque 21 % des foyers ne possèdent toujours pas d'ordinateur et un quart des Bruxellois ne dispose pas d'une connexion Internet[2].

Au-delà de la problématique de la fracture numérique et des « exclus des TIC », se pose également la question de l'alphabétisation numérique, puisque 82 % des sondés estiment que les TIC doivent être maîtrisés à l'école primaire ou secondaire et 95 % des wallons sont favorables à une information des enfants par l'école quant aux dangers du web et à la protection de leurs données personnelles. Un tel « savoir-faire » est d'autant plus important au regard de l'exposition

[1] Agence wallonne des Télécommunications, Baromètre TIC 2013, 21 juin 2013.
[2] Indicateurs T.I.C. auprès des ménages et individus (2005-2011), publiés par Statistics Belgium (SPF Economie, Direction générale Statistique et Information économique) http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres.

grandissante de notre vie privée sur les réseaux sociaux. L'affaire Scherms, étudiant autrichien ayant demandé de connaître l'ensemble des données conservées le concernant, n'en est qu'une illustration : suite à sa requête, il a reçu plus de 1 200 pages de données. Ceci témoigne du fait que certaines entreprises conservent l'ensemble des données introduites ou générées par un utilisateur, même celles que cet utilisateur aurait « effacées ».

Vie privée

Outre les problématiques liées aux réseaux sociaux, la notion de vie privée connaît deux autres mises en cause[3]. D'une part, elle doit faire face à une réduction accrue de sa portée sous l'effet d'impératifs sécuritaires, ce qui impose la recherche d'un équilibre perdu entre les notions de sécurité et de liberté. Un des exemples les plus emblématiques en est certainement l'affaire Snowden[4]. D'autre part, la part accordée aux nouvelles technologies dans la vie quotidienne peut mettre à mal la vie privée : les TIC peuvent ainsi être intrusives, par la géolocalisation ou l'utilisation de la biométrie par exemple.

L'horizon politique d'Ecolo pour les technologies de l'information et de la communication

Face à ces constats, Ecolo entend veiller aux conditions de réussite d'une société de l'information démocratique en garantissant l'accès et la participation de toutes et tous, notamment via les espaces publics numériques, ainsi qu'en accompagnant son développement d'un cadre législatif adapté afin d'assurer la protection des droits fondamentaux.

Les TIC doivent être porteuses d'un modèle progressiste et juste du développement technologique. A cette fin, il est essentiel que :

- Toutes et tous bénéficient d'un accès égalitaire aux nouvelles technologies tant matériellement que dans leur utilisation ;
- Chaque utilisatrice et utilisateur se voie garantir la protection de sa vie privée et qu'il ne soit pas l'objet d'une surveillance accrue quand il surfe sur Internet ou communique par voie électronique ;
- Chaque citoyenne et citoyen en recherche d'information puisse avoir accès à un stock libre et pluriel d'informations, sans que la source d'information ne soit unique ni cadenassée par quelques firmes privées ;
- Chaque utilisatrice et utilisateur des TIC soit protégé et libre dans le choix de ses supports matériels et logiciels.

Dans ce cadre, Ecolo défend les logiciels libres, car l'enjeu dépasse bien largement celui de l'équipement des ordinateurs : défendre les logiciels libres implique de défendre un projet de société qui fait écho aux changements sociaux et environnementaux portés depuis toujours par les écologistes. En effet, le « mouvement du libre » a pour but de lutter contre l'appropriation des informations, de la connaissance et des évolutions technologiques par quelques-uns empêchant *de facto* un accès égal et équitable aux innovations informatiques et technologiques, accès pourtant moteur de l'économie numérique. Les logiciels libres sont également porteurs de valeurs sociales fondamentales puisqu'ils promeuvent à la fois l'émancipation, la création et la collaboration face au modèle concurrentiel et fermé des logiciels propriétaires. La possibilité qui est offerte à chacun d'utiliser, de maitriser et de se réapproprier des technologies utilisées quasi quotidiennement correspond au projet émancipateur d'Ecolo pour la promotion des libertés individuelles.

Les lignes de force d'Ecolo pour mettre en œuvre son projet en matière de technologies de l'information et de la communication sont les suivantes :

---

[3] Sénat français, La vie privée à l'heure des mémoires numériques. Pour une confiance renforcée entre citoyens et société de l'information, Rapport d'information n° 441 (2008-2009) de M. Détraigne et Mme Escoffier, 27 mai 2009, 153 p.

[4] Les révélations d'E. Snowden sur le programme de surveillance PRISM dont un des buts était de constituer une banque de données fichant des citoyens non-américains démontrent que la société numérique devient liberticide.

- Adopter une déclaration universelle des droits de l'internaute
- Mettre les TIC au service des citoyens et d'un projet de société toujours plus démocratique et plus transparent
- Développer une autre approche du téléchargement : la licence globale
- Garantir un développement technologique durable

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : ASSURER LA POTECTION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'INTERNAUTE

La Belgique et l'Union européenne doivent garantir les droits des citoyennes et citoyens tant dans la vie réelle que dans la vie « virtuelle » au travers d'une Déclaration ou Charte. Face aux évolutions technologiques, il convient ainsi de réaffirmer des droits fondamentaux tels que la garantie d'un accès universel aux TIC, le droit à la vie privée, la mise à disposition d'une information libre et plurielle et le droit à la sécurité sur la toile.

Proposition : Assurer l'égalité face aux nouvelles technologies

Les questionnements apportés par les TIC aux conceptions classiques de la démocratie doivent la renforcer et non la fragiliser. Cela est particulièrement important car la cyberdémocratie doit être inclusive, ce qui implique d'abolir la fracture numérique. Il convient ainsi de palier les disparités dans l'accès aux TIC.

En 2009, un jeune sur quatre n'était toujours pas connecté[5] ce qui n'est pas sans conséquence sur la scolarité et sur les futures inégalités socio-économiques (accès aux moteurs de recherche, recherche d'emploi, capacité à utiliser les programmes de traitement de texte, etc.). La notion de fracture numérique ne doit pas être conçue qu'en termes d'accès au matériel informatique (ordinateur, Internet, téléphonie mobile …), c'est également en termes d'utilisation qu'il faut l'envisager. Il convient de lutter contre l'illettrisme numérique, en commençant par les plus jeunes générations.

En effet, le jeune public est de plus en plus tenté, principalement par les réseaux sociaux, de dévoiler un certain nombre de données personnelles sur la toile. Or, les données ainsi mises à disposition sur Internet ne disparaissent pas. Il existe un certain nombre de critères de confidentialité et d'usages des fonctions d'Internet qui doivent être enseignés, par exemple dans les Espaces Publics Numériques (EPN) et dans le cadre du cursus scolaire.

A cette fin, Ecolo propose de :

- Garantir l'Internet rapide et la téléphonie mobile pour tous en l'incluant dans le service universel européen (au même titre que le service postal ou l'accès à l'électricité) et soutenir encore davantage l'accès au matériel et à la connexion à prix réduit car leurs coûts demeurent beaucoup plus élevés en Belgique que dans le reste de l'Union européenne ;
- Construire un réel marché européen des télécoms en faisant disparaître, à terme, les frais liés au « roaming » ;
- Conforter politiquement et financièrement le rôle des Espaces Publics numériques (EPN), soutenir les politiques innovantes de ces EPN et conforter leur personnel dans leur rôle

[5] Périne Brotcorne, Luc Mertens & Gérard Valenduc, Les jeunes off-line et la fracture numérique - Les risques d'inégalités dans la génération des « natifs numériques », FTU – Fondation Travail-Université ASBL, 2009 - http://www.ftu-namur.org/fichiers/Jeunes-fracture-num%C3%A9rique.pdf.

d'encadrement. En leur sein, des formations permanentes aux TIC doivent être délivrées à destination des personnes économiquement fragiles, des jeunes et des aînés ;

- Intégrer l'éducation aux médias et la critique des sources d'information dans les cursus scolaires notamment grâce à des partenariats avec les Espaces Publics numériques[6] ;
- Améliorer considérablement la maintenance du matériel informatique dans ces mêmes établissements et assurer une transition des supports logiciels vers les logiciels libres pour augmenter la durabilité et diminuer le coût pour les établissements. La mutualisation des moyens entre les écoles d'un même bassin doit être envisagée afin qu'elles disposent de personnel technique dont le travail serait de maintenir les supports logiciels et matériels informatiques, de développer les espaces multimédias … ;
- Développer la formation des jeunes et des enseignants à l'utilisation raisonnée des nouveaux outils technologiques et ce afin que les TIC apportent une réelle plus-value pédagogique ;
- Soutenir la généralisation des logiciels libres afin de casser la fracture entre logiciels propriétaires et logiciels libres. Il n'est pas normal à l'heure actuelle qu'une personne utilisant un logiciel libre ne puisse avoir un égal accès à des informations encodées dans un logiciel propriétaire ;
- Garantir aux personnes en situation de handicap un accès égal au monde virtuel Actuellement, un label est en place, Easysurfer, pour les sites accessibles pour les personnes en situation de handicap et qui suivent les recommandations du World Wide Web Consortium (W3C). Mais cela n'est pas suffisant. L'accessibilité des sites doit être progressivement généralisée, en commençant par les sites publics (administrations, etc.)[7].

Proposition : Protéger l'identité numérique et assurer le droit à la vie privée

Les nouvelles technologies s'installent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne : recherche d'informations, opérations bancaires, achats en ligne, réservations en tous genres, échanges entre amis (courriels, réseaux sociaux …) ou avec les pouvoirs publics (impôts, TVA …). Dans ce cadre, des informations personnelles sont de plus en plus facilement diffusées et accessibles à autrui. Alors que l'usage de ces dispositifs se répand rapidement, les questions éthiques soulevées par ces dispositifs n'ont à ce jour, dans notre pays, fait l'objet d'aucun véritable débat de société. Il est urgent de combler cette lacune démocratique afin que la société de l'information ne se transforme pas en outil de restriction de la vie privée. Ecolo veut porter un large débat au sein du Parlement fédéral, avec les acteurs de la société civile, sur l'utilisation des données personnelles par les TIC.

Pour garantir la primauté des libertés individuelles et collectives dans le cadre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), Ecolo propose, par ailleurs, de :

- Garantir à chacun le droit de protéger son identité numérique et cela via une série de mesures :
    - Adopter un cadre juridique pour sanctionner l'usurpation d'identité sur Internet, en cas d'usage du nom, y compris de celui d'associations, d'institutions ou d'organisations, ou d'autres identifiants tels que surnom, pseudonyme, adresse électronique, adresse IP, dans le but de causer du tort à l'individu pour lequel l'usurpateur se fait passer. Une attention particulière doit être portée au fait que cette disposition ne pénalise pas le pastiche et/ou la parodie8 ;
    - Dans un souci de cohérence, le fait de récolter des éléments d'identification de manière illégitime doit également être incriminé ;

[6] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de médias, voir Chapitre « Culture et Médias ».
[7] Voir le Chapitre « Personnes handicapées ».
[8] Pour en savoir plus à ce sujet, voir Chapitre « Culture et Médias ».

- La création d'un « droit à l'oubli numérique » pour aider les citoyennes et citoyens à mieux gérer les risques liés à la protection des données en ligne. Toute personne a, en effet, le droit de modifier ou de supprimer les données qui la concernent notamment quand :
    - ces données sont incomplètes ou non pertinentes compte tenu du but du traitement ;
    - ces données ne sont plus nécessaires à l'objectif poursuivi par le contrat qui autorise le traitement des données ;
    - ces données ne sont plus essentielles à la poursuite du service pour lequel elles ont été stockées ;
    - la personne concernée casse le contrat qui autorise le traitement des données ;
    - la période de conservation autorisée ou agréée par consentement mutuel a expiré ;
    - le traitement n'est plus conforme à la loi.

  Par ailleurs, sur décision judiciaire, les moteurs de recherche devraient pouvoir censurer du contenu personnel si ce dernier porte atteinte d'une façon ou d'une autre à la personne concernée.
- Obliger la ou le responsable du traitement des données à communiquer la provenance originelle des données. Cette information est nécessaire pour permettre à la personne qui veut modifier ou effacer des données la concernant de remonter jusqu'au détenteur du fichier d'origine et éviter une dilution des responsabilités entre les différents gestionnaires de traitement.

- Garantir un niveau élevé de protection des données à caractère personnel :
    - Participer, au niveau européen, de manière proactive au développement d'un cadre juridique qui s'inscrit dans l'optique de la préservation du droit à la vie privée et non dans une logique de libre circulation de ces données à caractère personnel comme cela est actuellement le cas ;
    - Limiter et contrôler l'usage de ces données par les firmes privées comme par les pouvoirs publics ;
    - Combattre les ententes entre les firmes privées qui croisent les données à caractère personnel dont elles disposent afin de faire du profilage marketing ;
    - Soumettre tout projet législatif susceptible de toucher à cet aspect, à un avis contraignant de la Commission Vie Privée ;
    - Accorder à la Commission Vie Privée un droit de contrôle et de sanction des firmes privées et administrations qui violent les principes fondamentaux inhérents à la vie privée ou qui ne prennent pas de mesures suffisantes pour assurer un haut niveau de protection aux données personnelles qu'elles traitent ;
    - Veiller à ce que la Commission Vie Privée bénéficie de moyens humains, technologiques et financiers suffisants pour mener à bien les missions qui lui sont confiées ;
    - Prendre en compte le respect de la vie privée dès la conception des programmes informatiques (Privacy by Design[9]) et en généralisant des évaluations relatives à la vie privée (Privacy Impact Assessments[10]) ;

---

[9] *Privacy By Design* (prise en compte du respect de la vie privée dès la conception) est une approche élaborée par le Commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario, qui encourage la production et l'exploitation de systèmes qui minimisent la collecte, le stockage, le traitement et la conservation des données à caractère personnel. Elle utilise les

- Diffuser et rendre lisibles les contrats d'utilisation, les possibilités de contrôle et les paramètres permettant de gérer au mieux la confidentialité des données à caractère personnel. En effet, les navigateurs Internet comme les réseaux sociaux proposent des fonctionnalités pour gérer les informations échangées sur les sites Internet (comme le blocage des cookies) ou des options détaillées pour gérer au mieux la diffusion des données de son profil Internet. Dans un souci d'habilitation de l'utilisateur et vu que ces paramètres sont rarement modifiés, il convient de rendre ces outils accessibles aux utilisateurs non techniciens pour optimaliser leur usage. Dans cette même perspective, il faudrait imposer un standard légal pour les conditions d'utilisation et de paramétrage de confidentialité pour les réseaux sociaux au niveau européen ;
- Créer un label européen de protection de la vie privée. Cela permettrait d'imposer aux autorités publiques de favoriser leurs échanges informatiques (approvisionnement en données, systèmes informatiques …) avec des firmes labellisées.

Proposition : Assurer le droit à une information libre et plurielle : l'ouverture et la neutralité du net

L'ouverture du réseau est un choix de société, car un réseau ouvert est un réseau sur lequel les internautes ont une large liberté d'utiliser, de modifier et de disséminer l'information. A l'inverse, un réseau fermé ne permet aux utilisateurs que de réaliser des actions autorisées par les responsables (« les portiers ») qui disposent d'un contrôle sur l'information.

La neutralité du net est définie comme le principe selon lequel toutes les informations sont acheminées sans discrimination sur les réseaux. Ce principe doit empêcher qu'un opérateur bloque, ralentisse ou interfère dans les échanges d'informations sur son réseau ou, à l'inverse, en priorise d'autres, par exemple en favorisant l'acheminement de certains contenus partenaires. Or depuis quelques années, ce principe a été mis en cause, sous l'influence notamment de l'accroissement du trafic et du développement des usages - légaux et illégaux -, qui ont conduit certains opérateurs mais aussi certains propriétaires de droits d'auteurs à défendre des pratiques allant à l'encontre de la neutralité.

Il est donc nécessaire, pour Ecolo, de soutenir :

- La mise en place d'une législation européenne et belge garantissant la neutralité du net tout en respectant certains équilibres comme la préservation des libertés fondamentales (notamment individuelles), le maintien de l'ordre public ou la sécurité nationale, et les obligations que les autorités peuvent imposer aux opérateurs à ce titre (blocage, filtrage, etc.). Des exceptions sont donc permises mais à l'initiative exclusive des pouvoirs publics et doivent répondre à certaines exigences : pertinence, efficacité, proportionnalité, transparence, non-discrimination des acteurs ;
- L'interdiction du Deep Packet Inspection (analyse du contenu d'un paquet réseau)[11], sauf dans le cadre d'exceptions prévues par la loi, afin d'éviter la censure sur Internet par exemple ;
- La création d'un moteur de recherche public européen dont l'algorithme serait le plus ouvert et le plus transparent possible ;

évaluations des facteurs relatifs à la vie privée tout au long du cycle de vie d'un système, depuis la conception initiale, lors des mises à niveau, et jusqu'à sa mise hors service. Pour être efficace, cette méthode doit avoir l'appui des cadres dirigeants.

[10] Les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (*Privacy Impact Assessments - PIA*) sont désormais obligatoires sur de nombreux territoires, y compris aux États-Unis, et exigent des agences gouvernementales qu'elles dressent une évaluation des risques des nouvelles politiques en matière de vie privée avant que les systèmes ne soient mis en service.

[11] La DPI est l'analyse du contenu d'un paquet réseau pour en tirer des statistiques, les filtrer ou repérer des intrusions, spam ou autre contenu défini. Elle peut dès lors servir la censure sur Internet.

- Une politique d'investissements en recherche et développement au niveau européen afin d'augmenter les capacités de la bande passante mais plus généralement de faire face à la faiblesse structurelle de l'Union européenne en termes de production informatique (tant logicielle que matérielle) ;
- Un programme de création de Serveurs Racine (les serveurs primaires de Domain Name System, DNS) européens. En effet, pour l'instant, il n'existe que 13 serveurs primaires dont 10 sont situés aux USA, 2 en Europe et 1 au Japon. Ce monopole américain représente une menace pour la neutralité du Web européen.

Proposition : Assurer le droit à la sécurité sur Internet : lutter contre la cybercriminalité

Le développement de l'espace numérique est certainement la révolution la plus importante de ces cinquante dernières années. Mais ce développement s'est accompagné de dangers que nul ne peut ignorer : le faux en informatique, la fraude sur Internet, la manipulation des données, les « hackings », la diffusion de contenus violents, racistes, sexistes ou pédopornographiques … Le caractère immatériel du réseau rend ces délits peu visibles alors qu'ils ont des conséquences réelles et instantanées.

Face à cette réalité, Ecolo veut renforcer les moyens humains, financiers et technologiques pour lutter efficacement contre la cybercriminalité, dans tous ses aspects et à tous les échelons : Centre belge pour la Cybercriminalité, Centre européen de lutte contre la cybercriminalité (EC3) et international. La lutte contre la cybercriminalité doit se faire dans un cadre belge et européen respectueux des libertés fondamentales. A ce titre, Ecolo défend un programme de lutte qui revêt les caractéristiques suivantes :

- le recours systématique à des logiciels libres afin de se libérer de l'emprise de firmes informatiques ;
- le recours à des hardwares et des softwares qui ne placent ni la Belgique ni l'Union européenne dans une relation de dépendance vis-à-vis des firmes informatiques américaines ou asiatiques ;
- le refus d'une logique de « Big data » qui vise à collecter les données en masse pour ensuite établir des profils soit sécuritaires, soit commerciaux.

Ecolo veut ainsi défendre une approche ciblée et proportionnée dans la lutte contre la cybercriminalité afin de trouver le bon équilibre entre les paradigmes « sécurité » et « respect des droits fondamentaux ».

PRIORITE 2 : METTRE LES TIC AU SERVICE DES CITOYENS ET D'UN PROJET DE SOCIETE TOUJOURS PLUS DEMOCRATIQUE ET PLUS TRANSPARENT

Proposition : Développer la cyberdémocratie

La cyberdémocratie est un concept basé sur une utilisation des TIC visant à améliorer le processus démocratique. Les TIC doivent permettre aux citoyennes et aux citoyens de s'exprimer, de débattre et de suivre l'action de leurs élus. La cyberdémocratie doit également être l'occasion d'assurer la transparence de l'activité politique.

Ecolo propose notamment :

- D'assurer la bonne disponibilité de l'ensemble des données politiques, y compris budgétaires, dans des formats ouverts et ainsi développer une réelle démocratie de

monitoring comme cela se fait déjà sur des sites comme www.droitderegard.be, www.votewatch.eu ou www.alter-eu.org ;

- D'assurer la retransmission des assemblées élues pour améliorer l'accès aux débats politiques et mieux identifier les positions de chacun ;
- De mettre en place des sites pour recueillir les initiatives citoyennes aux différents niveaux de pouvoir ;
- De mettre en place des plate-formes Internet de concertation entre les citoyens et les pouvoirs publics ;
- De rendre possible l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'application du droit de pétition ;
- D'ouvrir des sections dans les sites Internet des groupes politiques dans les différentes assemblées afin de favoriser une démocratie bottom-up et d'encourager la participation citoyenne.

Les Opendata

Concernant les *Opendata*, toute entité publique collecte, génère ou conserve des données électroniques (bases de données, systèmes cartographiques, registres électroniques, etc.). Elles constituent également un patrimoine immatériel qui, moyennant conditions, peut être mis au service de la collectivité tout en respectant la vie privée :

- les citoyens et journalistes peuvent y trouver des informations brutes ;
- les chercheurs peuvent y trouver des informations visant à étayer leurs travaux et recherches ;
- les développeurs et informaticiens peuvent y trouver des matières premières pour des services innovants ;
- les entreprises peuvent apporter à ces données une valeur ajoutée, et ainsi participer à la dynamisation du territoire dans lequel elles sont établies.

A cette fin et en prenant toutes les précautions en matière de protection des données personnelles ou de l'intérêt supérieur de la société, Ecolo propose de :

- favoriser la mise à disposition libre et dans des formats ouverts, de données électroniques produites par les collectivités publiques, pour autant que cela ne porte pas atteinte à l'intérêt général ou à l'exécution des missions de service public[12] ;
- encourager, par ailleurs, les autorités publiques à mettre à disposition des données de façon la plus lisible possible dans un souci de faciliter aussi bien la compréhension que le traitement par les citoyens de ces données ;
- mener une réflexion quant à la possibilité de rendre payante la réutilisation de certaines données à des fins commerciales ;
- créer, à terme, un système d'information européen[13] libre afin d'interconnecter les différents systèmes d'information nationaux qui sont à base de la collecte, du traitement et à la diffusion des données. Ce système d'information permettrait une réelle mutualisation des ressources informationnelles et engendrerait des économies d'échelle conséquentes. Il participerait, de façon plus large, à la création d'une Europe numérique plus forte, plus ouverte et plus efficiente.

---

[12]Documents publics de tous les niveaux de pouvoirs (des Conseils communaux au Fédéral), textes légaux, certaines décisions des exécutifs, certaines études menées pour les pouvoirs publics, certaines données concernant les services publics aux citoyens.

[13] Un système d'information (SI) est un ensemble de ressources qui permet la collecte, le traitement et la diffusion de données dans un cadre précis.

Proposition : Encourager l'utilisation des logiciels libres

Ecolo entend soutenir les logiciels libres face aux puissantes firmes privées développant des logiciels propriétaires et cadenassant les supports informatiques et les citoyens.

Concrètement, Ecolo propose de :

- Systématiser l'utilisation des logiciels libres dans le champ public (pouvoirs publics, administrations, écoles …) et le recours à des formats de fichiers ouverts afin d'assurer au mieux l'interopérabilité dans les transferts d'information ;
- Encourager les logiciels libres, un langage technique et un trafic des données ouverts : quiconque doit pouvoir participer à la construction d'une société de l'information, sans devoir payer des royalties ou réinventer un langage pour communiquer avec d'autres systèmes d'information ;
- Permettre à chacune et chacun de choisir voire de développer ses propres outils logiciels ; Ecolo souhaite renforcer la lutte, au niveau européen, contre la présence automatique de logiciels et de systèmes d'exploitation imposés par les fabricants de matériel informatique et assurer l'interopérabilité des logiciels contenus dans les systèmes d'exploitation en appliquant de façon plus stricte les dispositions visant à lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Cette dernière mission devra être confiée au Comité européen de normalisation qui servira d'intermédiaire aux entreprises et sociétés qui travaillent dans le domaine des TIC ;
- Encourager l'utilisation de logiciels informatiques utilisant des standards ouverts, dans le but de garantir l'interopérabilité des systèmes, de sécuriser l'archivage numérique et de garantir l'accès électronique sur le long terme des contenus numériques même si le logiciel qui les a générés n'est plus disponible. Par ailleurs, le recours à des standards ouverts permet de ne pas imposer le choix d'un logiciel particulier.

PRIORITE 3 : DEVELOPPER UNE AUTRE APPROCHE DU TELECHARGEMENT :LA LICENCE GLOBALE

Internet est devenu une gigantesque « médiathèque multimédia ». Avec la généralisation des connexions Internet à haut débit, le téléchargement de biens culturels protégés par les droits d'auteurs s'est complètement banalisé, en particulier chez les plus jeunes. Nous assistons par ailleurs à une nouvelle révolution avec la numérisation galopante des livres.

Les artistes, auteurs, producteurs, éditeurs, interprètes et les sociétés qui gèrent leurs droits voient leurs métiers se transformer radicalement. Le support culturel physique (CD, vinyles, DVD, etc.) ne disparaît pas mais l'économie numérique a fait d'Internet le principal vecteur de distribution des biens culturels.

Dans des pays comme la France ou la Suède, il a été décidé d'introduire une technique de contrôle du trafic Internet dans le but de punir le téléchargement dit illégal (HADOPI). Il s'avère que sa mise en œuvre technique et politique est contre-productive. En effet, le coût du contrôle des internautes rendu nécessaire par la loi s'avère problématique, au-delà des questions soulevées par une atteinte à la vie privée des citoyens. De plus, HADOPI ne permet vraisemblablement pas un transfert des habitudes de téléchargement vers les plateformes de téléchargement dit légal, et donc le paiement effectif du droit d'auteur.

Pour répondre à ces problématiques, Ecolo n'est pas favorable à cette logique répressive et inefficace et propose d'instaurer une « licence globale ». Il s'agit d'une contribution minime et progressive des fournisseurs d'accès à Internet, accompagnée d'un blocage des prix, automatiquement intégrée dans chaque abonnement mensuel à l'Internet sur le modèle de la contribution payée par les câblodistributeurs. Le montant des licences globales serait déterminé

annuellement par les pouvoirs publics, après une négociation entre les sociétés de gestion de droits d'auteurs et les fournisseurs d'accès à Internet. Cette licence vise à la fois à acter le fait que la toile est devenue un distributeur majeur de produits et services culturels, tout en réaffirmant le droit pour les acteurs culturels à garder la maîtrise des œuvres qu'ils créent.

PRIORITE 4 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DURABLE

Proposition : Mettre fin à l'obsolescence programmée tant logicielle que matérielle

Il est indispensable de favoriser la qualité et la durabilité tant logicielle que matérielle, de façon à simplifier la vie du consommateur ainsi qu'à réduire l'empreinte écologique des TIC. En effet, à l'heure actuelle, un smartphone est rendu obsolète après – au maximum – trois ans alors que, trop souvent, la mise à jour matérielle ne sert qu'à forcer le consommateur à racheter un nouveau produit sans comporter nécessairement d'innovation réelle.

Il en va de même dans le monde du logiciel. En effet, les mises à jour de plus en plus régulières des logiciels vont bientôt devenir un cauchemar pour les utilisateurs. Il arrive que le consommateur reçoive un logiciel partiel, revêtant des bugs informatiques, qui s'améliore au fur et à mesure des mises à jour. Ecolo estime que le consommateur doit recevoir un produit fini, à moins qu'il n'ait téléchargé un produit étiqueté de façon claire comme « beta »[14].

Pour une liste de biens qui posent le plus de problèmes (matériel informatique, télévisions, etc.), les entreprises productrices doivent être incitées à convenir d'un accord collectif de consommation les engageant à publier des informations sur la manière de réparer ou de recycler les produits dans un délai raisonnable. Ainsi, les fabricants et vendeurs doivent :

- afficher la durée de vie ou d'usage des produits, ainsi que la présence éventuelle de compteurs bloquants ;
- assurer une obligation générale de fiabilité tant matérielle que logicielle ;
- fournir gratuitement aux consommateurs les moyens de passer outre un tel bridage du produit en mettant à disposition d'une procédure explicative ou en s'assurant qu'aucun des accès aux divers composants soit bloqué, par exemple ;
- disposer de pièces de rechange et déposer des manuels d'entretien et de réparation dans une banque de données dans un délai de maximum deux ans après la mise sur le marché. Les fabricants seraient responsables de la diffusion de ces manuels.

Faute d'accord satisfaisant, Ecolo propose que le gouvernement agisse par la voie législative. Les producteurs pourraient être rendus responsables du traitement des déchets en aval de la consommation, afin de les inciter à favoriser la durabilité de leurs produits, l'éco-conception et la réparation.

Proposition : Assurer un développement technologique respectueux de l'environnement

Les TIC ont longtemps été présentées comme source importante d'économie d'énergie puisqu'elles permettent d'économiser de 1 à 4 fois leurs propres émissions de gaz à effet de serre. En effet, « Smart 2020 » qui est la principale étude mondiale, établit un potentiel d'économie de 7 800 millions de tonnes de CO^2 grâce aux TIC à l'horizon 2020.

[14] Il s'agit d'une deuxième période de vie d'un produit informatique avant sa finalisation et sa mise en commerce. Durant cette période, les utilisateurs sont des « béta-testeurs ».

Néanmoins, leur impact environnemental est récemment devenu une préoccupation[15]. En effet, la part croissante de la consommation électrique liée aux TIC dans les ménages, les difficultés croissantes et les coûts liés à l'alimentation électrique de centres de données de plus en plus énergivores, la production de déchets toxiques en volumes, l'utilisation massive de terres rares dans les composants électroniques, ont fait émerger un enjeu environnemental majeur.

La nécessité d'une réflexion globale en termes d'impacts environnementaux apparaît désormais plus qu'évidente. C'est pourquoi les écologistes plaident pour :

- Un renforcement de la part des TIC dans les réflexions européennes liées au Paquet « Energie-Climat », car ces dernières ne sont actuellement que très peu prises en compte, à l'exception de quelques mentions relatives à la mise en veille des équipements ;
- La mise en œuvre des processus de conception et de production permettant la réalisation d'économies d'énergie, un haut niveau d'efficacité énergétique et une réduction des gaz à effet de serre. Il est, en effet, nécessaire que la R&D[16] en lien avec le secteur des TIC se concentre sur les technologies recyclables, moins polluantes et donc plus économes en termes de ressources ;
- Qu'une attention particulière soit accordée à la durabilité des fermes à serveur qui, avec l'avènement du « cloud[17] », deviennent omniprésentes et consomment beaucoup d'énergie tant pour alimenter que pour refroidir le système.

[15] Conseil général de l'environnement et du développement durable & Conseil général des technologies de l'information, *TIC et développement durable*, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, Mars 2009, 96 p.
[16] Voir le Chapitre « Recherche et innovation ».
[17] Le *cloud computing* est une manière de fournir et d'utiliser les potentiels des systèmes informatiques, en se basant sur les nuages : parc de machines, de logiciels et d'équipement de réseau qui peut être utilisé en libre service.

TABLE DES MATIERES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
Déployer une société de la création, de la coopération et de la participation sociale

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

Les TIC, un potentiel énorme, à baliser 1

Fracture et alphabétisation numériques 1

Vie privée 2

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION 2

LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Assurer la potection universelle des droits de l'internaute 3

Proposition : Assurer l'égalité face aux nouvelles technologies 3

Proposition : Protéger l'identité numérique et assurer le droit à la vie privée 4

Proposition : Assurer le droit à une information libre et plurielle : l'ouverture et la neutralité du net 6

Proposition : Assurer le droit à la sécurité sur Internet : lutter contre la cybercriminalité 7

PRIORITE 2 : Mettre les TIC au service des citoyens et d'un projet de société toujours plus démocratique et plus transparent 7

Proposition : Développer la cyberdémocratie 7

Les Opendata 8

Proposition : Encourager l'utilisation des logiciels libres 9

PRIORITE 3 : Développer une autre approche du téléchargement :la licence globale 9

PRIORITE 4 : Garantir un développement technologique durable 10

Proposition : Mettre fin à l'obsolescence programmée tant logicielle que matérielle 10

Proposition : Assurer un développement technologique respectueux de l'environnement 10

Redéploiement économique

TOURISME
Un tourisme durable au profit de chacun

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Le tourisme ce sont des voyages touristiques au bout du monde[1] ou à quelques kilomètres de chez soi, des loisirs, de la détente ou des déplacements d'affaires. Il s'agit d'un secteur qui reste, même dans un contexte de crise économique, en expansion au niveau mondial. A noter cependant : le taux de départ en vacances dans certains pays européens stagne voire régresse parfois de façon importante.

A l'échelle mondiale, il représente le premier poste du commerce international, un emploi sur douze à l'échelle planétaire, un dixième du produit mondial brut, un tiers des exportations de services (45 % pour les pays en développement). Sur les six dernières décennies, son taux de croissance annuel moyen dépasse les 5 %[2].

Le tourisme touche par ailleurs un ensemble de politiques et de domaines, ses liens avec les domaines culturels, sociaux et environnementaux sont importants. Le rôle central que joue le tourisme pour la croissance et l'emploi a de nombreuses répercussions sur d'autres domaines d'action des pouvoirs publics : politique sociale, inclusion (« le tourisme pour tous »), diversification des économies rurales, politique maritime, de mobilité, développement durable et compétitivité.

A l'échelle de l'Europe, le tourisme est dominé par l'Espace méditerranéen, qui regroupe à lui seul près de 40 % du tourisme européen. Sur le reste du territoire, les nuitées sont réparties de façon plus ou moins homogène. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, qui sont les trois grands marchés émetteurs (résidents de l'Etat qui partent à l'étranger) sont responsables de plus de 40 % des nuitées.

A l'échelle de la Belgique, nos régions disposent de nombreux atouts en matière touristique. Le réseau de « train à grande vitesse » positionne la Belgique de façon centrale en Europe et permet des connexions rapides et sûres vers Londres, Paris, Amsterdam et l'Allemagne. La richesse patrimoniale et historique de nos régions (folklore, sites UNESCO, châteaux, musées, jardins, parcs …) les place également parmi les incontournables.

En Wallonie, plus de la moitié des nuitées enregistrées sont d'origine belge. Viennent ensuite les Néerlandais qui totalisent 23 % des nuitées. Le tourisme en Wallonie est d'abord un tourisme domestique (résidents de l'Etat qui voyagent dans leur pays) ou issu des régions limitrophes. En termes d'emploi, le secteur du tourisme en Wallonie représente 5 % du PIB et 60 000 emplois directs et indirects[3].

En Région bruxelloise, 80 % des nuitées réservées sont d'origine étrangère. Le classement de tête des visiteurs est tenu par la France (13 %), suivie de la Grande Bretagne (8,1 %), de l'Espagne (7,6 %), de l'Allemagne (7 %) et des Etats-Unis (5,9 %). Les séjours se partagent à parts quasi

---

[1] Près d'un milliard de déplacements touristiques hors des frontières nationales en 2011 (pour 200 millions en 1975).
[2] http://www2.unwto.org/fr
[3] http://www.belgique-tourisme.be

égales entre le tourisme de loisir (46,9 %) et le tourisme d'affaires (53,1 %)[4]. Enfin, le secteur touristique bruxellois représente environ 15 % du PIB et plus de 35 000 emplois directs.

Face à la croissance des échanges touristiques, d'autres chiffres méritent d'être pointés : seulement 3 à 5 % de la population mondiale peut voyager au-delà des frontières de son pays. En Europe, les comportements des habitants ont évolué dans le contexte de crise en matière de départ en vacances, seule une petite majorité des Européens (de l'ordre de 55 %) aura pu partir en vacances en 2013[5].

Un tourisme durable et accessible comme horizon politique

Pour Ecolo, le tourisme de loisirs et d'affaires offre, à des degrés divers, de nombreuses opportunités pour le développement économique et du tourisme durable dans nos régions. De plus, l'offre touristique des Régions wallonne et bruxelloise ne peut se développer à long terme que si les habitants de nos Régions y sont associés et peuvent tirer profit de son développement.

Un tourisme accessible

Le tourisme est facteur d'inclusion et de détente. Pour Ecolo, tout un chacun doit dès lors pouvoir bénéficier de séjours de détente et de vacances. Quel que soit l'âge, le revenu, les difficultés à se déplacer … la qualité du service et l'accessibilité des lieux et des séjours touristiques (à une nuitée dans un hébergement, à la réservation d'un titre de transport) doivent être garantis.

Un tourisme durable

Le développement touristique au bénéfice de l'activité économique locale, de l'emploi, de l'environnement et de l'enrichissement culturel des populations et visiteurs implique d'en minimiser les impacts négatifs sur le territoire. En effet, dans les pays du Sud par exemple, un touriste utilise en moyenne 7 à 10 fois plus d'eau que la population locale. Pour 2020, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) prévoit 1,5 milliard de touristes dans le monde, contre 800 millions en 2005. Les villes devraient être les principales bénéficiaires de cette évolution. Ces évolutions à la hausse ne sont évidemment pas sans impacts sur les émissions de gaz à effet de serre liées entre autres aux déplacements, ou sur l'épuisement des ressources et du patrimoine naturels, notamment dû à un tourisme peu responsable.

De plus, l'accessibilité aux attractions et sites touristiques ainsi que la performance énergétique et environnementale des bâtiments d'accueil, des modes de déplacement et des hébergements doivent être réfléchies, afin de limiter l'impact des séjours et des activités touristiques. Cela passe par une coordination des politiques régionales et une participation de l'ensemble des acteurs concernés, tant au niveau de la production des biens que des services touristiques eux-mêmes.

Un tourisme comme vecteur de redéploiement

Enfin, le tourisme représente également un important réservoir d'emplois non délocalisables dans des fonctions d'accueil, d'organisation, de guidance, les transports, les nouvelles technologies, le marketing, l'emploi des langues, la formation, les travaux de construction et de rénovation, l'Horeca, etc. Outre les emplois directs, de nombreuses personnes tirent bénéfice de revenus complémentaires liés à la location de gîtes, au guidage des visiteurs, à l'Horeca. Pour Ecolo, il est primordial de soutenir ce secteur économique porteur.

---

[4] http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/ndr39_200913.pdf

[5] Les chutes sont sévères en Italie, en Espagne, en Grèce, au Portugal et également bien réelles en Grande-Bretagne, en France, et le taux de départ de nombreux pays de l'Est de l'Europe reste bas, même s'il n'a pas connu un décrochage d'égale importance, ou, dans certains cas, s'il est même en progression.
(http://www.unat.asso.fr/doc/Flash/2013/octobre/Memorandum%20OITS%20Oct_%202013_FR.pdf).

Les lignes de force d'Ecolo en matière de tourisme durable

Afin de développer un tourisme respectueux de l'environnement et des personnes, populations locales et travailleurs, Ecolo porte les priorités suivantes :

- Promouvoir le tourisme durable
- Garantir l'accessibilité de toutes et tous aux lieux et séjours touristiques
- Valoriser les régions en tant que pôles touristiques de qualité
- Poursuivre la professionnalisation du secteur en lui donnant plus de cohérence

PRIORITE 1 : PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE

Le rôle du tourisme dans l'économie est souvent perçu comme limité au seul secteur des cafés, hôtels et restaurants ainsi qu'aux agences de voyages et transporteurs, qui constituent dans de nombreux pays le premier secteur des services. Cependant, l'impact économique du secteur touristique est beaucoup plus important, dans la mesure où la production des services de tourisme et de loisirs nécessite de nombreux « inputs » qui concernent l'ensemble de la production à la fois agricole et industrielle (y compris la production de biens d'équipement), le secteur du bâtiment, des télécommunications et des travaux publics.

Face à la globalisation, Ecolo défend un développement local de l'économie. Créer un tissu économique de proximité, durable et non délocalisable qui permet de répondre aux besoins des citoyens, de limiter les coûts sociaux et environnementaux et de créer des emplois de qualité. Le tourisme durable est donc un levier de redéploiement économique et d'attractivité de nos régions.

Le tourisme durable s'inscrit dans une dynamique qui articule des modes de déplacements, de production et de consommation, tout en associant étroitement au projet de développement touristique et aux retombées socioéconomiques les populations qui vivent, travaillent ou séjournent dans l'espace concerné. Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources, une maitrise des flux (d'énergie, de biens et personnes). Ceci implique aussi la participation étroite des acteurs locaux et une responsabilité des touristes, afin de concilier la mise en œuvre du tourisme avec les besoins et capacités d'accueil du territoire.

De plus, le tourisme est une opportunité de rencontres, d'ouverture aux autres, de découverte de ce qui fait le cœur de notre culture, de nos terroirs et de nos identités. Le tourisme est la plus grande « Peace Keeping Industry » (industrie de paix) au monde. Par ailleurs, avoir le loisir de se déplacer au sein du territoire européen contribue aussi à développer une citoyenneté européenne, par la découverte des autres cultures de l'Europe et la rencontre avec ses habitants. A cet égard, le tourisme peut contribuer à forger l'identité européenne et être vecteur de paix.

Proposition : Promouvoir le tourisme local et de proximité

Bien souvent les habitants d'une région ou d'une ville ne consacrent que peu de temps à la découverte des richesses qui les entourent. Ainsi, si on connait de nom ou de vue les principales attractions touristiques, on ne prend pas toujours la peine de les visiter. Et au-delà des « incontournables », toutes les activités qui sortent des sentiers battus touristiques sont souvent méconnues, or nos régions sont riches d'excursions de proximité qui gagnent à être (re)connues.

Ecolo propose dès lors de mettre l'accent sur les attractions et activités touristiques locales et régionales et de les valoriser auprès des citoyennes et des citoyens, via des outils de découverte du patrimoine matériel et immatériel, de la culture de nos villes et villages, de leurs artistes, des produits du terroir pour redynamiser le tourisme de proximité.

Ecolo souhaite également soutenir les démarches de tourisme alternatif qui proposent un regard différent sur une ville, un quartier, un village. De plus en plus d'organismes proposent de découvrir l'histoire et la vie industrielle, économique, sociale d'une ville ou d'un quartier. Ces démarches permettent notamment de valoriser des lieux oubliés ou éloignés des lieux touristiques.

Proposition : Développer un tourisme participatif

Le tourisme participatif fait participer la population d'accueil aux activités touristiques qui sont proposées sur son territoire. C'est une façon de réinventer le sens de l'hospitalité.

A cette fin, Ecolo propose de :

- Développer les réseaux des *greeters*[6] : habitants passionnés par leur quartier, leur village, leur ville ou leur région, qui partagent leur savoir le temps d'une visite ;
- Poursuivre et encourager le développement de l'hébergement chez l'habitant, tout en veillant à ce que cela ne se fasse pas au détriment du logement : chambres d'hôtes, camping chez l'habitant, promotion des hébergements alternatifs (couchsurfing[7] …) ;
- Soutenir les structures qui élaborent des plans et circuits touristiques en collaboration avec les habitants, telles que USE-IT[8].

Proposition : Promouvoir le slow tourisme

Il s'agit d'un nouveau concept de voyage qui s'inspire du slow food, un mouvement incitant les gens à redécouvrir les plaisirs de la table, à contre-courant de la malbouffe et du fast-food. La philosophie du slow tourisme est donc de prendre le temps de découvrir une destination et les gens qui y vivent, d'apprécier les paysages, de s'accorder du temps, en privilégiant notamment des destinations proches et des moyens de transports moins polluants. Ce type de tourisme permet de vivre au plus près de la population locale et d'en apprendre davantage sur elle. Le slow tourisme se développe en parallèle du tourisme de masse. Le but étant de s'imprégner le plus possible du lieu que l'on visite, en évitant les bains de foule, et en choisissant des circuits moins empruntés. Dans cette optique, Ecolo propose de :

- Développer le rail en tant qu'épine dorsale d'une offre de mobilité durable internationale, nationale, régionale et métropolitaine[9] ;
- Mettre l'accent sur le tourisme fluvial via sa promotion actuellement confiée à la Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité au sein du SPW ;
- Développer des réseaux de vélos partagés dans l'ensemble des grandes villes wallonnes et poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'offre et de la qualité de service en Région bruxelloise (amélioration des performances des vélos, passage au vélo électrique …)[10] ;
- Encourager et faire la promotion des attractions et activités touristiques « slow[11] », via la publication de guides et la création d'un label reprenant les lieux des établissements, des activités, des hébergements, de restauration, etc. ;
- Développer des packages d'accueil mobilité « tout en un » favorisant une mobilité douce et les transports en commun (incluant une carte trains-tram-bus-vélos gratuite pendant 24h …) ;

---

[6] http://www.globalgreeternetwork.info/
[7] https://www.couchsurfing.org/
[8] http://www.use-it.be/
[9] Voir le Chapitre « Mobilité et Transports ».
[10] Voir le Chapitre « Mobilité et Transports ».
[11] Accrobranche, tire à l'arc, pêche, kayak, promenade pédestre, à vélo ou équestre, voile, cuisine locale, marchés et boutiques de produits locaux …

- Accentuer le développement d'un réseau cyclable (Ravel et voies vertes de liaison) connecté à celui des régions voisines et au réseau Euro-Vélo, s'appuyant sur des infrastructures d'hébergement existantes ou à susciter et sur un réseau de transport en commun accueillant les vélos. Ce projet contribuera à orienter ce type de tourisme émergent vers nos régions.

En Wallonie :

- Finaliser le schéma d'implantation d'aires d'accueil pour Motor-Homes afin de promouvoir un accueil de qualité.

Proposition : Encourager les démarches respectueuses de l'environnement

Ecolo propose de :

- Encourager et généraliser les programmes de labellisation environnementale dans le secteur de l'hébergement, des salles de congrès et des attractions touristiques, y compris les campings et lieux d'accueil pour motor-home … (Clé verte[12] , Emas[13] …) qui assurent la préservation de l'environnement et encouragent les pratiques écologiques dans le secteur du tourisme. Les écolabels constituent l'un des points de repère permettant de mesurer l'engagement concret des acteurs touristiques d'une destination en matière de développement durable ;
- Initier des démarches collectives intégrant des actions de sensibilisation, d'accompagnement (technique, financier), voire de promotion permettant de porter et développer la démarche d'inscription d'une région et/ou d'une ville dans le tourisme durable. Comme l'illustre une comparaison européenne[14], les destinations les plus avancées en la matière sont celles qui ont initié ce type de démarches ;
- Intégrer dans les critères de recherche proposés par les centrales d'information et de réservation les principes du développement durable ;
- Renforcer le segment du tourisme d'affaires durable. Si cet aspect ne prévaut pas dans le choix du lieu, la clientèle est de plus en plus demanderesse de prestations intégrant une approche développement durable. Les grands équipements réceptifs ont donc intérêt à s'appuyer sur des prestataires écocertifiés/écolabellisés (prestataires techniques, transports, hébergement …)[15] ;
- Doter les administrations régionales en charge du tourisme d'une véritable cellule « tourisme durable » à l'image de Toerisme Vlaanderen ;
- Systématiser la présence de clauses sociales et environnementales dans les cahiers de charges de commande des infrastructures financées par les outils publics ;
- Veiller à garantir un statut décent aux travailleuses et travailleurs du secteur, incluant les saisonniers et les bénévoles ;
- Faire la promotion des circuits courts, des produits locaux, du terroir et de l'alimentation durable dans l'Horeca[16] ;
- Mettre en œuvre des incitants aux économies d'énergie dans le secteur de l'hébergement, à l'image des subventions existantes pour les logements ;

---

[12] http://www.laclefverte.org/
[13] http://www.belgium.be/fr/environnement/consommation_durable/labels_ecologiques/emas/
[14] http://www.green-evenements.com/system/files/private/CRT_-_Synthese_Europe__France_-_09.02.11.pdf
[15] Le centre de congrès et d'expositions d'Amsterdam (Amsterdam RAI) affiche une politique de développement durable volontariste et l'ambition de devenir à l'horizon 2013 le leader européen de l'organisation d'événements dans une démarche durable. A Londres, la communication autour du développement durable sur le marché MICE est portée à l'échelle de la destination. Sur le site de l'Office de tourisme de Londres, au chapitre dédié aux organisateurs d'événements, l'aspect développement durable est mis en avant comme une valeur ajoutée.
[16] Cf. Chapitre « Agriculture et Alimentation ».

- Valoriser les projets pilotes notamment par la création d' « Awards » du tourisme durable.

Plus spécifiquement en Wallonie :

- Réorienter le développement du site « des Lacs de l'Eau d'Heure » vers un site exemplaire pour le tourisme durable. La particularité du site tient dans le fait que la taille des berges des lacs représente au total une plus grande distance que celle offerte par la côte belge ;
- Evaluer et éventuellement redéfinir des zones d'intérêt touristique en permettant une meilleure répartition des flux touristiques sur les territoires régionaux. Au départ d'un inventaire des zones de loisirs disponibles et/ou à prévoir et d'une analyse des flux, suggérer l'aménagement de nouvelles ou d'anciennes zones de villégiature (nouveaux villages de vacances, attractions, campings …).

PRIORITE 2 : GARANTIR A TOUTES ET TOUS L'ACCESSIBILITE DES SEJOURS TOURISTIQUES

Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, le tourisme social[17] permet la création d'emplois permanents. Il contribue au développement local et économique des régions, notamment en engendrant des flux de personnes et des investissements.

Voyager, parcourir pour son plaisir un lieu autre que celui où l'on vit habituellement, doit être une activité accessible à toutes et tous. L'accès aux vacances a un impact reconnu sur la qualité de vie et le bien être. Les voyages contribuent à l'ouverture vers d'autres cultures, aux découvertes, aux loisirs … Or entre le « droit » aux vacances et l'existence légale des congés annuels d'une part, et la possibilité de réellement partir en vacances d'autre part, il existe encore trop souvent un fossé à combler dans la plupart des pays … En effet, les vacances arrivent en tête des dépenses supprimées par les personnes en situation précaire[18]. De plus, le tourisme social souffre actuellement d'une image associée à un tourisme populaire d'abord perçu comme une activité à rabais destinée au « peuple », alors que par son ambition de démocratisation du tourisme, le tourisme social contribue à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion et favorise la cohésion sociale.

Concrètement, Ecolo propose :

- D'instaurer un pass « loisirs » en s'inspirant des bonnes pratiques étrangères (programmes vacances pour les seniors mis en place d'abord en Espagne et au Portugal, le chèque vacances créé en Suisse ou en France il y a plus de 30 ans, le « Steunpunt Vakantieparticipatie[19] » mis en place par Toerisme Vlaanderen …). Son objectif est une plus grande accessibilité aux séjours et attractions touristiques pour les personnes défavorisées ;
- De repositionner le tourisme social comme un tourisme ouvert à tous, permettant notamment aux personnes les plus défavorisées d'accéder au droit aux vacances (jeunes, familles, handicapés, familles monoparentales, chômeurs, seniors avec faibles pensions …).
- De renforcer l'image et d'assurer la promotion du tourisme social :
    - En mettant en avant ses valeurs et en expliquant le mécanisme de solidarité tarifaire (les prix sont adaptés aux différents publics) ;

[17] « Ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini ». Extrait des statuts du Bureau international du tourisme social.
[18] http://www.iweps.be/sites/default/files/wp16.pdf
[19] Lieux et activités touristiques accessibles à des tarifs sociaux, offerts par les partenaires touristiques. Cf. http://www.vakantieparticipatie.be/organisation/service#.Up5lG43z3PA

- En utilisant le canal des organisations et associations qui suivent certains groupes cibles pour faire la promotion de l'offre de tourisme social. Même si le rôle de ces associations ne consiste pas à envoyer les personnes en vacances, elles pourraient participer à la diffusion de l'information et faciliter l'accès à l'offre.

- De favoriser l'accessibilité des voyages scolaires[20] (classe verte, classe en ville, classe de mer, classe de sport …) afin que tous les élèves puissent y participer. Au sein des familles qui n'ont pas l'occasion de partir en vacances, le voyage scolaire devient souvent l'unique occasion pour les enfants de voyager, de sortir de leur quartier. Plus largement, ces voyages sont l'occasion de mettre en pratique les leçons apprises en classe : langues, géographie, histoire, culture … et de vivre une sortie en groupe.
- Assurer l'actualisation, puis l'exécution de la loi du 23 juin 1976 instituant un pécule de vacances pour les bénéficiaires de prestations d'assistance et notamment les personnes invalides ;
- Mettre en place des incitants aux investissements en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Poursuivre l'identification et le référencement des bâtiments et attractions accessibles aux PMR[21], en s'inspirant des bonnes pratiques, l'idéal étant de réaliser ce travail sur l'ensemble d'un quartier et en prenant en compte les infrastructures annexes telles que trottoirs, parkings, commerces …[22] ;
- De former le secteur à l'accueil et à l'encadrement de publics spécifiques et à leurs besoins : jeunes, seniors, familles, PMR, LGBTQI ….

Au niveau européen, Ecolo propose :

- D'imaginer de nouveaux dispositifs de soutien permettant la valorisation et la dissémination de bonnes pratiques, telles que celles mises en œuvre dans la plateforme eCalypso[23] et facilitant le développement d'échanges transnationaux.
- Appuyer les échanges de bonnes pratiques et actions permettant aux personnes handicapées d'accéder au tourisme et aux loisirs et promouvoir les initiatives européennes améliorant les services touristiques accessibles à tous[24].

En Wallonie :

- Réorienter les investissements actuellement destinés à la création/rénovation de centres de vacances vers l'accueil et l'encadrement du public-cible dans l'ensemble des hébergements touristiques ;
- étudier l'intérêt et la possibilité de réhabiliter certaines zones d'habitat permanent (HP), situées en zone de loisirs au plan de secteur, en zone d'habitat alternatif[25][26].

---

[20] Cf. Chapitre « Enseignement supérieur », « Tendre vers la gratuité effective de l'enseignement obligatoire ».
[21] http://www.gamah.be/missions/evaluer
[22] http://www.toerismevlaanderen.be/toegankelijkheidslabel
[23] http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/calypso/index_fr.htm
[24] Stockholm a initié une démarche ambitieuse, la ville ayant le souhait de devenir « la capitale la plus accessible du monde ». A cet effet, de nombreuses actions sont menées pour rendre accessibles tous les espaces publics et les bâtiments à usage collectif ; En Catalogne, Turismeperatothom.com (tourisme pour tous) permet de sélectionner un hébergement ou une activité touristique à l'échelle régionale ou par destination, en fonction d'un handicap (fauteuil roulant, mobilité réduite, surdité, déficience visuelle).
[25] Zones territoriales non affectées à l'habitat au plan de secteur où des personnes résident de façon permanente. On compte aujourd'hui en Wallonie près de 12.000 personnes qui vivent dans des zones de loisirs (essentiellement des campings).
[26] Cf. Chapitre « Logement »,« Proposition : Apporter des réponses concrètes aux citoyens dans les zones d'habitat permanent ».

PRIORITE 3 : VALORISER LES REGIONS EN TANT QUE POLES TOURISTIQUES DE QUALITE

Proposition : Valoriser l'identité régionale, internationalement reconnue

Nos Régions reflètent une identité culturelle, artistique, gastronomique forte qu'il convient de valoriser. Pour n'en citer que quelques exemples : le surréalisme de Delvaux ou Magritte ; le Concours Reine Elisabeth, ou les nombreux festivals de musique électronique ; la bande dessinée avec Hergé, Franquin, Peyo, etc. ; la gastronomie et les bières belges ; le folklore, ducasses et carnavals.

Pour Ecolo, il faut fédérer les offres touristiques autour d'identités fortes et complémentaires de nos Régions.

En Wallonie :

- Valoriser l'image verte et le tourisme rural de la Wallonie : activités « nature », produits du terroir, patrimoine culturel et immatériel, tourisme en forêt … ;
- Développer une offre claire et ciblée de tourisme de courts séjours dans les villes wallonnes : villes d'art et d'histoire notamment industrielle (Tournai, Enghien, Mons, Charleroi, La Louvière, Waterloo, Dinant, Namur, Arlon, Marche, Huy, Liège …).

En Région bruxelloise :

- Marquer l'image de la Région bruxelloise comme une région d'histoire et d'art, de culture, d'évènements et de fêtes : bandes dessinées, art nouveau, bière, capitale européenne, gastronomie … ;
- Valoriser l'image de ville durable[27];
- Promouvoir l'image de Bruxelles comme capitale de l'Europe, ville internationale, siège de nombreuses institutions.

Proposition : Promouvoir nos villes et nos villages du local à l'international

Il est fondamental de faire travailler ensemble les divers outils publics chargés de la représentation à l'étranger des destinations régionales belges. Des accords de coopération sont nécessaires afin de donner le plus de cohérence possible à notre représentation sur les marchés étrangers.

En Wallonie :

- Développer une « image touristique » de la Wallonie apte à la positionner sur les sites, dans les guides touristiques privés et à l'inclure dans les circuits des tours opérateurs. Ceci passe notamment par :
    - la création d'un package « découverte des villes wallonnes » ;
    - la mise en valeur des produits phares : parcs naturels, randonnées, attractions « nature », cibler « 10 sites naturels incontournables » ;
    - la promotion de l'image durable via les produits labellisés « Clé verte » ;
    - une politique d'éditions promotionnelles papier et virtuelles. Depuis plus de 5 années, la Wallonie est privée de guides promotionnels, défavorisant ainsi les opérateurs touristiques les plus faibles (petits hôtels, propriétaires âgés de gîtes et de chambres d'hôtes, petits campings …) ;

[27] Bruxelles faisait partie des quatre finalistes pour le prix européen « capitale verte » en 2015 mais n'a pas été retenue.

- une traduction de qualité en plusieurs langues des guides réalisés ;
- des événements annuels type « Awards touristiques » thématiques ;
- la valorisation des attraits touristiques des parcs naturels, sur le modèle du cadre général développé pour les massifs forestiers, qui encourage une nouvelle offre axée sur les richesses de la biodiversité ;
- finaliser et assurer la mise à jour du portail « Wallonie Tourisme » référençant tous les opérateurs autorisés (attractions touristiques, hébergeurs, circuits de randonnées, organismes touristiques officiels, agences de voyages qui vendent la Wallonie, les restaurants, les parcs naturels …) ;
- soutenir la poursuite d'une politique événementielle au travers d'une aide spécifique à la promotion, la création d'un organisme représentatif et d'une valorisation annuelle (évaluation, colloque, awards, analyse ciblée …).

Toutefois, la promotion de la Wallonie ne pourra pas toujours se faire de façon autonome. Elle doit pouvoir s'appuyer sur le rayonnement de la Région bruxelloise (notoriété et image qui se renforcent) voire sur la notoriété et l'identité de la Belgique (notamment pour les pays les plus éloignés).

En Région bruxelloise :

- Poursuivre le travail réalisé via la production de grands événements à portée internationale et favoriser une meilleure concertation de tous les acteurs de la filière rassemblés au sein de VisitBrussels ;
- Développer des cartes (type Pass) combinant transports et activités touristiques en visant l'offre de développement durable (hébergement, commerces …).

Enfin, Ecolo propose que le pass « loisirs » puisse servir à la valorisation et la promotion des produits et sites touristiques belges.

PRIORITE 4 : POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR EN LUI DONNANT PLUS DE COHERENCE

Le secteur du tourisme possède un grand potentiel d'expansion en Belgique et dispose de nombreux acteurs dynamiques. Encore faut-il que leurs actions soient coordonnées.

A l'instar de ce que la Région de Bruxelles-Capitale a fait en créant Visitbrussels, il est nécessaire que la Région wallonne procède à une rationalisation et à un regroupement des acteurs publics et privés pour en concentrer l'effort.

Ainsi, le Commissariat général au Tourisme (CGT), Wallonie-Bruxelles Tourisme (WBT), les offices belges du tourisme de Wallonie et de Bruxelles à l'étranger, les fédérations touristiques provinciales, les Maisons du Tourisme, les offices de tourisme et les syndicats d'initiative gagneraient à se concerter et à coordonner leurs actions afin de doter la Wallonie d'une image forte et de permettre une structuration efficace et durable des produits touristiques.

De plus, la formation, la sensibilisation et le renforcement des compétences du secteur, notamment en matière de développement durable et de tourisme accessibles à tous, est une nécessité.

Proposition : Poursuivre la professionnalisation du secteur

Dans la perspective d'une professionnalisation accrue du secteur, Ecolo propose de :

- Mettre en valeur et renforcer les filières de formation en lien avec le tourisme, l'Horeca, l'événementiel et la culture. La durée des stages, le niveau de formation, l'emploi des

langues, la formation continue doivent notamment être renforcés. De plus, le développement durable doit être intégré dans le cursus des formations ;

- Former et sensibiliser les professionnels du secteur aux programmes de labellisation environnementale type Clé verte, Emas, etc., au travers de programmes de formation, colloques, magazines spécialisés et conférences.

Proposition : Contribuer à plus de cohérence et de simplification

Pour Ecolo, il convient de :

- Mettre en relation la politique touristique avec les autres politiques régionales et fédérales comme celles liées aux transports, aux Affaires étrangères (politique des visas), à la fiscalité et à l'économie (TVA), à l'enseignement et à la formation ainsi que d'encourager la coordination interdépartementale (tourisme, économie, aménagement du territoire par exemple) afin d'en assurer l'efficacité ;
- Dans le cadre de la régionalisation, la politique touristique devra être mise en lien avec les différentes représentations régionales à l'étranger (commerce extérieur, WBI, Relex, image de Bruxelles et de la Wallonie …).

Au niveau européen :

- Initier et promouvoir une coopération plus forte entre Etats membres européens, notamment pour développer un tourisme domestique européen pour toutes et tous ;
- Mieux identifier les dispositifs et financements européens susceptibles de soutenir cette coopération.

En Région bruxelloise :

- Faire aboutir le dossier de la reconnaissance mutuelle des guides touristiques. En effet, vu la compétence exclusive des Régions, un guide agréé en Flandre ne peut guider en Wallonie, voire à l'étranger, sans un accord assurant la réciprocité ;
- Dans le cadre de la régionalisation, doter la Région d'une administration régionale du tourisme capable de réguler le secteur et de l'accompagner dans son développement ;
- Confier la compétence du tourisme à un seul ministre régional, permettant ainsi à la Région de prendre sa place dans le concert régional en matière de tourisme et d'exercer pleinement sa compétence au niveau des politiques européennes.

En Wallonie :

- Créer une nouvelle entité publique en charge de la structuration de l'offre touristique wallonne en s'inspirant du modèle Visitbrussels ;
- Rationaliser et optimiser les institutions officielles du tourisme (Maisons du Tourisme par exemple).

TABLE DES MATIERES

TOURISME
Un tourisme durable au profit de chacun

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

UN TOURISME DURABLE ET ACCESSIBLE COMME HORIZON POLITIQUE 2

Un tourisme accessible 2

Un tourisme durable 2

Un tourisme comme vecteur de redéploiement 2

LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO EN MATIERE DE TOURISME DURABLE 3

PRIORITE 1 : Promouvoir le tourisme durable 3

Proposition : Promouvoir le tourisme local et de proximité 3

Proposition : Développer un tourisme participatif 4

Proposition : Promouvoir le slow tourisme 4

Proposition : Encourager les démarches respectueuses de l'environnement 5

PRIORITE 2 : Garantir à toutes et tous l'accessibilité des séjours touristiques 6

PRIORITE 3 : Valoriser les régions en tant que pôles touristiques de qualité 8

Proposition : Valoriser l'identité régionale, internationalement reconnue 8

Proposition : Promouvoir nos villes et nos villages du local à l'international 8

PRIORITE 4 : Poursuivre la professionnalisation du secteur en lui donnant plus de cohérence . 9

Proposition : Poursuivre la professionnalisation du secteur 9

Proposition : Contribuer à plus de cohérence et de simplification 10

Justice environnementale

ENERGIE ET CLIMAT
La transition énergétique : moins, mieux et autrement

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

L'accès à l'énergie est la question économique, sociale et environnementale de ce siècle.

En effet, notre société est confrontée à un quintuple défi en matière énergétique : lutter contre le réchauffement climatique causé par l'activité humaine, permettre à chacun d'accéder raisonnablement à l'énergie et de réduire sa facture énergétique, maîtriser les coûts pour les activités économiques, éviter les dangers du nucléaire et se préparer à la diminution de la disponibilité de pétrole et de gaz conventionnels.

Pour garantir la paix, l'équité sociale, l'amélioration des conditions de vie, de la santé et de l'environnement de toutes et tous, il est indispensable de relever simultanément ces défis, qui sont intrinsèquement liés et appellent des solutions communes.

Des scénarios nombreux indiquent les chemins possibles pour répondre à ces défis[1]. Tous passent par des stratégies d'anticipation et par la mise en place d'une large gamme de mesures coordonnées, destinées à soutenir des investissements massifs et rentables dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui constitue également une opportunité de développement économique durable.

Ces mesures doivent aider les citoyennes et les citoyens à contenir leurs factures d'énergie[2] en prenant en compte les moyens disponibles de chacun. Elles doivent par ailleurs rendre les choix écologiques moins chers. Les acteurs économiques doivent être soutenus dans leur démarche de maîtrise des coûts et de développement des filières portant la transition énergétique. Cette vision intégrée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la politique énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique différencie fondamentalement les écologistes des approches traditionnelles.

Enfin, il s'agit d'éviter de se lancer dans la course à la recherche de nouvelles sources d'énergie qui ne seraient pas pérennes et dont l'exploitation présenterait des risques majeurs pour l'environnement et la santé (exploitation de gisement sous-marin profond, en région arctique, sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste).

---

[1] Parmi les nombreuses études parues (Négawatt …), citons l'étude de l'ICEDD-VITO-BFP (2012), Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050. http : //www.plan.be/publications/Publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1191

[2] On estime aujourd'hui qu'un peu plus de 5 % des citoyens belges sont en situation de précarité énergétique. Par ailleurs, selon la CREG, fin 2012, le prix final de l'électricité au consommateur a augmenté de 30,49 % par rapport à janvier 2007. Toujours selon la CREG, le prix du gaz naturel a augmenté en moyenne de 36 % entre 2007 et 2013. Indépendamment, le prix du mazout de chauffage a plus que doublé en 10 ans. Pour une famille qui consomme 2 000 litres par an, le prix du mazout est passé de 733€/an en 2003 à 1 700€/an en 2013. Les prix des énergies fossiles traditionnelles sont sans équivoque à la hausse.

La politique énergétique est une priorité clé d'Ecolo, déjà concrétisée par d'importantes réalisations dans ces matières au travers de ses participations gouvernementales et locales.

L'urgence climatique : un enjeu social, économique et environnemental

Les différents volets du cinquième Rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) sont publiés en 2013 et 2014[3]. Il indique qu'il faudra réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'au moins 25 à 40 % d'ici 2020 et réduire d'au moins 50 % les émissions mondiales d'ici 2050 (ce qui signifie en réalité 90 % pour les pays industrialisés), pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à maximum 2 degrés. Au-delà de cette augmentation de 2 degrés, le GIEC prédit des conséquences graves pour l'ensemble de la planète, avec l'apparition de phénomènes irréversibles. C'est donc dans cette décennie (au cours de la prochaine législature) que les grandes mesures internationales devront avoir été prises pour nous mettre sur cette voie et éviter toute détérioration inéluctable.

Toute inaction pour endiguer le réchauffement climatique se traduirait par « *des dérèglements de l'activité économique et sociale (...) d'une ampleur similaire à ceux qui ont suivi les plus grandes guerres et la grande dépression de la première moitié du XXe siècle »,* a prévenu Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, à l'occasion de la publication, en octobre 2006, du rapport qui porte son nom. Selon ces estimations, les pays devraient consacrer 1 % du PIB mondial par an à la lutte contre la spirale de la hausse des températures, tandis que toute passivité se traduirait à terme par une charge annuelle représentant 5 % du PIB mondial. Selon des estimations plus récentes de Stern[4], dans le pire scénario, le coût de l'inaction représenterait « un tiers ou plus » du PIB mondial. Selon les estimations de l'OCDE, le coût annuel des dommages causés par l'inaction se situerait à 5.5 % du PIB mondial en 2050. L'OCDE estime par ailleurs que retarder à 2020 le début des investissements accroîtrait le coût des dommages en 2050 de 50 %[5].

Il est donc clair aujourd'hui que le choix ne peut être l'inaction ni l'ajournement, et que le réchauffement climatique est tant un problème environnemental qu'économique et social.

Poursuivre la mutation énergétique

Les hausses et variations spectaculaires du prix des produits pétroliers et gaziers montrent bien les tensions de plus en plus grandes entre l'offre et la demande en énergie. Ces tensions vont s'accroître au fur et à mesure de l'épuisement des réserves qui touchera d'abord le pétrole, puis le gaz, l'uranium avant la fin du XXIème et, plus tard, le charbon. Par ailleurs, les gaz de schiste et autres sources non conventionnelles n'offrent pas de solutions acceptables pour les collectivités dans la mesure où leur exploitation ne se fait qu'au prix de dégâts environnementaux très importants y compris climatiques, où elle engendre des risques sanitaires importants, et n'offre qu'un mince délai face à l'épuisement prévisible des hydrocarbures.

Les conséquences sociales de ces tensions sont déjà importantes : la proportion des revenus consacrée à l'énergie est de plus en plus élevée pour les bas revenus, qui connaissent en conséquence des conditions de vie de plus en plus précaires. L'accès à l'énergie est devenu LA question sociale du XXIe siècle : les citoyens ne peuvent se trouver confrontés à devoir choisir entre se nourrir, se chauffer ou se déplacer.

Par ailleurs, la catastrophe de Fukushima nous a rappelé qu'en matière de nucléaire, le risque zéro n'existe pas. Il reste indispensable de fermer dès que possible les réacteurs nucléaires encore en activité et de faire assurer le financement intégral de leur démantèlement et de la gestion des déchets par les producteurs.

Pour toutes ces raisons, la Belgique, tout comme l'Europe, doit accroître considérablement son indépendance énergétique (la Belgique a importé 94 % de l'énergie finale en 2012) par rapport aux

---

[3] Le volume 1 (éléments scientifiques) a été publié en septembre 2013, le volume 2 (impacts, vulnérabilité, adaptation) sera publié en mars 2014, le volume 3 (atténuation du changement climatique) en avril 2014 et le rapport de synthèse en octobre 2014.
[4] Nicholas Stern au World Economic Forum de Davos – The Guardian, 26 janvier 2013.
[5] OCDE Environmental Outlook to 2050.

énergies fossiles et fissiles, en commençant par une meilleure efficacité énergétique au bénéfice de toutes les catégories de la population. Le potentiel d'efficacité énergétique rentable est en effet énorme dans notre pays[6]. Il convient en outre de développer les énergies renouvelables, notamment pour contribuer à l'indépendance énergétique du pays. La fédération des producteurs d'énergies renouvelables, Edora, estime que le potentiel belge à l'horizon 2020 peut couvrir entre 16 et 18 % de la consommation énergétique belge[7]. L'ICEDD, le VITO et le Bureau du Plan estiment quant à eux qu'il est possible de produire 100 % des besoins énergétiques belges à partir de sources renouvelables en 2050[8]. Enfin, à titre d'exemple, en 2012, les importations belges d'énergie fossile et fissile ont coûté plus de 18 milliards €, soit près de 5 % de notre PIB.

L'énergie, gisement important d'emplois

Les secteurs des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables constituent des gisements d'emplois considérables. Il y a lieu de développer des politiques économiques et scientifiques qui visent à établir en Belgique un maximum des emplois de ces secteurs. En 2011, le marché de l'énergie renouvelable, tous secteurs confondus, a employé 16 650 personnes en Belgique, dont 9 400 en Wallonie. Selon Cap Gemini et AGORIA, on estime que la Wallonie a un potentiel de création de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 dans le secteur de l'énergie renouvelable[9]. Le Bureau fédéral du plan estime que la transition vers un système énergétique 100 % renouvelable en Belgique d'ici 2030 peut générer jusqu'à 60 000 emplois supplémentaires[10]. Dans le secteur des économies d'énergie, le potentiel est également important. Ainsi, à titre d'exemple, la Confédération de la Construction estime que le verdissement de l'économie à lui seul devrait entraîner la création de 13 500 emplois en Belgique en 10 ans[11]. Une accélération du rythme des rénovations énergétiques pourrait doubler ce chiffre.

L'horizon politique d'Ecolo en matière d'énergie : consommer moins, faire mieux et produire autrement

Maîtriser les consommations en utilisant rationnellement l'énergie

L'amélioration de l'efficacité énergétique globale est l'axe prioritaire qui doit guider toute politique énergétique. En rendant production et consommation d'énergie plus efficaces, on dépense moins et on améliore la qualité de vie. De plus, les techniques d'efficacité énergétique sont très souvent les plus rapides, les plus rentables et les moins coûteuses pour diminuer les émissions de CO2.

Au-delà de la réduction de consommation par l'efficacité énergétique, il convient aussi de développer une certaine sobriété énergétique, c'est-à-dire d'adapter notre mode de vie à la nouvelle donne énergétique en maîtrisant nos déplacements ou en rendant possible les mobilités douces (à pied, à vélo ou en transport en commun), dans de bonnes conditions d'accès et de sécurité, ou en évitant l'utilisation d'appareils électriques énergivores, par exemple.

Choisir les sources énergétiques les mieux adaptées aux besoins

Il convient de limiter aux applications les plus efficaces les usages thermiques de l'électricité[12], d'interdire le chauffage électrique direct dans les nouveaux bâtiments, hormis les pompes à

---

[6] Potentiel théorique estimé à 182 TWh (soit un tiers de notre consommation primaire d'énergie) selon McKinsey (2009, Pathways to World-Class Energy Efficiency in Belgium) ; potentiel technique en électricité d'ici 2015 estimé à 6 TWh (soit 7 % de notre consommation d'électricité selon Climact (2012, Electrical Energy Savings – Scenarios for Belgium).
[7] www.repap2020.eu
[8] ICEDD-VITO-BFP (2012), Towards 100 % renewable energy in Belgium by 2050.
http : //www.plan.be/publications/Publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1191
[9] Etude disponible sur :
http : //www.agoria.be/upload/agoriav2/PPT_Energie_renouvelable_FR.pdf
[10] Etude disponible sur :
http : //www.plan.be/publications/publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1248
[11] Etude disponible sur :
http ://www.confederationconstruction.be/Portals/0/documenten/Rapport%20annuel%202010-2011.pdf#search=%22emplois%22
[12] Par exemple, l'usage de pompes à chaleur performantes.

chaleur, et de le remplacer progressivement dans les bâtiments existants, de privilégier les carburants les moins polluants et les moins émetteurs de gaz à effet de serre pour les véhicules, de favoriser l'usage de l'énergie solaire pour chauffer l'eau … D'autre part, il convient d'être le moins possible dépendant d'un seul vecteur énergétique, entre autres pour son habitation personnelle.

Garantir l'accessibilité de toutes et tous à l'énergie durable et aux économies d'énergie

L'évolution des prix de l'énergie et la crise économique mettent de plus en plus de ménages en difficulté financière, les privant des moyens nécessaires pour affronter les profondes mutations du secteur de l'énergie. Le droit à disposer d'une quantité minimale d'énergie bon marché doit donc être renforcé par des mesures sociales coordonnées. De même, chaque ménage, chaque personne doit avoir accès aux mesures d'efficacité énergétique, à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables. Repenser en profondeur sa consommation d'énergie n'est pas chose aisée et nécessite aussi des moyens, notamment pour réaliser les investissements nécessaires qui permettront de faire baisser la facture d'énergie. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics mettent tout en place pour que cette démarche soit possible pour chacune et chacun.

A ce sujet, Ecolo fait plusieurs propositions autour de deux leviers principaux :

- Agir sur la qualité des logements en améliorant leur isolation ;
- Protéger les plus faibles des fluctuations des prix de l'énergie.

Ces propositions sont développées plus avant dans le chapitre « Lutte contre la précarité » du présent programme.

Permettre aux citoyennes et citoyens d'être acteurs de la production d'énergie

Excepté dans le domaine des énergies renouvelables, la production d'électricité est concentrée dans de grands oligopoles qui maîtrisent en grande partie le marché. Pour impliquer les citoyens et retrouver une part d'indépendance économique et énergétique, il est souhaitable de développer des mécanismes qui permettent à des nouveaux acteurs économiques, comme des collectivités locales ou des coopératives, d'émerger dans le secteur des énergies renouvelables et de se faire ainsi une place sur le marché de l'électricité. Il convient aussi de soutenir les autoproducteurs renouvelables. Les bénéfices issus du secteur de l'énergie, portés par la collectivité, retournent ainsi directement à la collectivité. Il s'agit par ailleurs aussi d'une activité économique durable et non délocalisable.

Garantir la souveraineté et l'indépendance énergétique

La dépendance énergétique de l'Europe et de la Belgique vis-à-vis de l'extérieur constitue un handicap politique et économique de plus en plus grand. Il faut développer une politique européenne et internationale qui garantisse la sécurité et la stabilité globale d'approvisionnement en énergie, dans le cadre du développement durable et d'une politique pacifiste. Cela implique d'amplifier la production d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Union et dans sa périphérie, de renforcer l'efficacité énergétique, de la compléter par une gestion active de la demande et de l'offre d'énergie (maîtrise des consommations et gestion intelligente des réseaux), d'améliorer le transport de l'énergie, de diversifier les sources et régions d'approvisionnement, et de mettre en place une politique européenne de stockage de l'énergie conduisant au développement de nouvelles capacités pour tous.

Limiter les risques environnementaux de la production d'énergie

Pour Ecolo, il est essentiel de limiter les risques environnementaux des filières de production d'énergie. La production d'électricité par la fission nucléaire[13] comporte des risques qui rendent inacceptable sa poursuite et, a fortiori, son élargissement. Les prétendus réacteurs de 4e génération n'existent actuellement que sur papier et, dans le meilleur des cas, ils ne seront

[13] La fission nucléaire consiste à séparer un noyau atomique lourd en plusieurs nucléides plus légers. La réaction de séparation dégage de la chaleur, convertie ensuite en électricité. Mais la réaction dégage aussi de la radioactivité et des composés dangereux.

commercialisés qu'à partir de 2050. Aucun des projets actuellement à l'étude ne permettrait de résoudre les trois problèmes principaux du nucléaire, à savoir la sécurité, la prolifération et les déchets. Et la fusion ne pourra pas jouer un rôle, au mieux avant la seconde moitié du siècle, ce qui est en tout état de cause trop tard par rapport à l'urgence climatique et n'offre aucune issue aux questions énergétiques actuelles.

Enfin, l'exploitation des ressources naturelles ne peut conduire ni à une détérioration de l'environnement, ni au détournement de la production alimentaire. La mise en place de critères de durabilité pour toutes les sources énergétiques est donc indispensable, de même qu'une régulation de la production d'énergie à partie de la biomasse.

Les lignes de force d'Ecolo en matière énergétique

Pour Ecolo, il convient d'utiliser rationnellement l'énergie et de tendre vers un système énergétique 100 % renouvelable d'ici 2050, pour éviter l'addition des effets négatifs des bouleversements climatiques et du nucléaire, et se préparer à l'ère de l'après-pétrole. Pour ce faire, les priorités d'Ecolo sont donc les suivantes :

- Valoriser le potentiel en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie afin de réduire la facture énergétique ;
- Opérer une véritable transition énergétique ;
- Durant la période de transition, limiter les risques environnementaux et sanitaires de la production d'énergie ;
- Répondre avec ambition et conviction au défi climatique aux niveaux régional, belge, européen et mondial.

Les priorités et propositions d'Ecolo en matière d'énergie

PRIORITE 1 : VALORISER LE POTENTIEL EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE ET D'ECONOMIE D'ENERGIE AFIN DE REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE

Proposition : Continuer à investir massivement dans l'isolation des logements et les systèmes de chauffage performants via les AEE

Grâce aux écologistes, les premières Alliances Emploi-Environnement (AEE) ont été lancées à Bruxelles et en Wallonie. Les gouvernements et leurs partenaires – des Fédérations d'entreprises de la construction, des organismes d'intérêt public et des services publics, les syndicats, des opérateurs de formation ainsi que des groupements et associations actifs dans le domaine de la construction et du développement durable - se mobilisent autour d'un même objectif : faire de l'amélioration de l'environnement, via l'efficacité énergétique des logements, une source d'opportunités économiques et de création d'emplois, sachant qu'il en résultera également une amélioration des budgets des ménages.

Concrètement, les Régions et leurs partenaires s'engagent sur trois fronts :

- stimuler la demande de rénovation et de construction durable de bâtiments privés et publics ;
- renforcer l'offre et les capacités du secteur de la construction ;
- développer les compétences grâce à un vaste programme de formations vertes.

Ecolo entend consolider et renforcer les alliances emploi-environnement[14] en cours et en développer de nouvelles.

Proposition : Garantir l'accès de toutes et tous à l'efficacité énergétique

Pour diminuer la consommation énergétique des propriétaires et des locataires et leur permettre de financer les travaux nécessaires, Ecolo propose de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des incitants financiers tels que les primes énergie, l'Ecopack (Wallonie) et le Prêt vert (Bruxelles) afin que ceux qui ne disposent pas de fonds propres puissent réaliser les investissements nécessaires dans leur logement.

Le mécanisme de financement rend les investissements dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables « indolores » : le ménage ne doit pas avancer de fonds propres et la mensualité remboursée reste inférieure ou égale aux économies d'énergie réalisées grâce à la diminution des factures d'énergie[15]. De plus, pour les ménages en-dessous d'un niveau de revenus à définir, la société contribue à supprimer toute charge d'intérêt afin de parvenir à un prêt à taux zéro.

Ecolo propose la création d'un livret vert[16]. L'argent épargné aurait comme objectif de soutenir des activités atteignant l'équilibre entre développement économique et respect des travailleuses, des travailleurs et de l'environnement. Pourraient ainsi être financés, les PME, les personnes physiques ou sociétés actives dans les technologies vertes ou qui effectuent des travaux relatifs à la réduction de la consommation énergétique.

Les personnes pour lesquelles une consommation d'énergie anormalement élevée est détectée, lors de l'audit ou sur la base des factures, bénéficient en outre d'un accompagnement de type guidance énergétique.

Par ailleurs, et spécialement pour les locataires et les personnes plus âgées, Ecolo propose que le prêt économiseur d'énergie ne soit pas lié aux personnes mais au bâtiment. Concrètement, tant que ces personnes occupent le bâtiment, elles remboursent le prêt au pro rata des économies d'énergie, diminué d'une somme visant à récompenser la démarche. L'occupant suivant du logement poursuivra le remboursement aux mêmes conditions. Par ailleurs, afin d'éviter une flambée des prix des loyers, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique du logement loué ne doivent pas mener à une augmentation des loyers supérieure à l'économie réalisée grâce aux travaux pendant toute la durée de la période de remboursement, déduction faite des aides publiques reçues par le propriétaire.

Proposition : Fixer des normes énergétiques ambitieuses pour les bâtiments

Pour rendre le parc de logements et de bureaux beaucoup plus efficace, il est nécessaire de renforcer les exigences en matière de performance énergétique des bâtiments et d'étendre son champ d'application à toute rénovation importante d'une habitation et à toute mise à disposition de logement. Cela permettra de soutenir dès aujourd'hui la rénovation en maison basse énergie et la construction de maisons très basse énergie ou passives. En respect des normes européennes, à partir de 2015, les nouvelles constructions devraient être passives ou assurer un standard de performance globale équivalent (1,5 litre de mazout ou 15 kWh/m²/an) et les rénovations lourdes devraient déboucher sur des bâtiments « basse énergie » (3 litres de mazout ou 30 kWh/m²/an), l'objectif étant de parvenir à la maison à énergie positive (c'est-à-dire dont la production dépasse la consommation d'énergie) pour 2020.

---

[14] Les alliances emploi-environnement se déclinent désormais dans différents axes sectoriels en plus de la construction durable : l'axe « ressources et déchets », l'axe « l'alimentation durable » et l'axe « eau ».
[15] Voir à ce sujet nos propositions Chapitre « Logement ».
[16] Voir Chapitre « Indépendants et PME ».

L'adoption de normes énergétiques pour les logements mis en location, en parallèle avec le contrôle des loyers, est également nécessaire pour obtenir une diminution réelle du prix (loyer + charges énergétiques) du logement.

Les systèmes actuels d'incitation pour la construction et la rénovation au-delà des normes de performance énergétique des bâtiments seront renforcés, comme par exemple les initiatives relatives aux bâtiments exemplaires.

Proposition : Fixer des normes énergétiques ambitieuses pour les équipements énergivores

Ecolo propose de fixer des normes énergétiques ambitieuses pour l'ensemble des équipements consommateurs d'énergie et plus particulièrement pour les appareils consommateurs d'électricité, tant en mode actif qu'en mode veille. A l'instar de ce qui a été fait pour les ampoules économiques, Ecolo propose d'interdire à la vente les appareils inutilement énergivores lorsque des alternatives qui rendent le même service existent sur le marché. Si le niveau européen apparaît plus efficace, des initiatives peuvent néanmoins être menées en Belgique.

Proposition : Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie

Afin de favoriser les économies d'énergie, Ecolo propose de diminuer les taux de TVA de 21 à 6 % notamment pour la construction de maisons passives ou atteignant un standard de performance globale équivalent, la rénovation basse énergie, la vente de chaleur issue des réseaux de chaleur, les équipements de production d'énergie, les équipements et systèmes permettant les économies d'énergie et les matériaux écologiques. Cette mesure devrait être étendue au niveau européen dans un second temps.

Proposition : Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports[17]

Il est essentiel d'agir sur les émissions en hausse du secteur des transports, responsable à lui seul de 22,5 % du total des émissions de la Belgique. Pour ce faire, il est nécessaire de réduire les besoins de déplacement, notamment par une meilleure structuration du territoire, de contenir les distances totales parcourues par les véhicules, de diminuer les émissions de chaque véhicule[18] et d'organiser le transfert vers des modes de déplacements moins consommateurs d'énergie et émetteurs de CO2, tout en tenant compte des autres polluants. Ces mêmes règles doivent être appliquées aux voitures de société.

Dans ce cadre, il est prioritaire de renforcer les normes d'émissions et d'efficacité énergétique pour les fabricants de voitures. Pour accélérer ce processus, Ecolo propose que l'Union européenne adopte un objectif contraignant de 80gCO2/km et d'un Ecoscore de 100 pour les voitures mises sur le marché d'ici 2020[19]. Cet objectif viserait tant les valeurs moyennes que des valeurs maximales à ne pas dépasser.

Ecolo estime qu'il convient de privilégier, pour les gros tonnages, les véhicules consommant du gaz naturel compressé, dont les performances environnementales sont meilleures et qu'il est possible d'alimenter avec du biogaz produit localement. Le rail et la voie d'eau doivent par ailleurs être favorisés.

---

[17] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Mobilité et Transports ».
[18] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Mobilité et Transports ».
[19] Les mesures des performances des véhicules devront se faire sur base de trajets réels reproductibles au quotidien.

Enfin, Ecolo entend écologiser les flottes captives de véhicules[20].

Proposition : Soutenir les citoyens dans leurs démarches de réduction de la consommation énergétique

Pour Ecolo, les pouvoirs publics doivent également agir de façon proactive pour conseiller les ménages dans une démarche d'allègement de leur facture d'énergie et se diriger vers la consommation d'énergies renouvelables. La guidance énergétique, qu'elle soit collective, individuelle ou sociale, doit être impulsée afin de permettre à tous les ménages d'acquérir de nouvelles habitudes de consommation moins énergivores et donc moins coûteuses. Ecolo estime que plusieurs opérateurs (à côté des Ecopasseurs, des CPAS, des tuteurs d'énergie, des maisons de l'énergie à Bruxelles et des guichets de l'énergie en Wallonie) doivent pouvoir prendre l'initiative de ces guidances (à titre d'exemples, les services communaux, les fournisseurs d'énergie dans le cadre des obligations de service public, les syndicats ou les associations …), notamment lorsque des consommations d'énergie anormalement élevées sont constatées par les fournisseurs ou le gestionnaire de réseau.

Ecolo propose que les autorités soient plus attentives à l'application de la publicité autour des certificats de performance énergétique et que celui-ci évolue à moyen terme afin qu'il puisse correctement renseigner - comme prévu par la dernière directive européenne - les recommandations techniques visant à l'amélioration énergétique du bâtiment.

L'audit énergétique doit par ailleurs être encore plus encouragé. Il permettra d'indiquer aux propriétaires et aux locataires les travaux à réaliser dans leur habitation, en établissant un ordre de priorité des investissements en fonction de leur rapport coût-efficacité, de leur impact sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre. L'audit est aussi l'occasion de sensibiliser à l'impact des comportements et aux évolutions possibles. Tous les ménages en difficulté de paiement de leur facture d'énergie, les ménages à faibles revenus et les ménages dont les consommations sont anormalement élevées doivent se voir proposer un audit énergétique. Cet audit sera pris en charge par les pouvoirs publics pour les ménages à faibles revenus.

Proposition : Soutenir les acteurs économiques dans leurs démarches de réduction de la consommation énergétique

Pour Ecolo, au-delà des instruments prévus dans les accords de branche[21], les pouvoirs publics doivent également agir de façon proactive pour conseiller les PME et les indépendants dans une démarche d'allègement de leur facture d'énergie et se diriger vers la consommation d'énergies renouvelables. La guidance énergétique doit être impulsée afin de permettre à tous les acteurs économiques d'acquérir de nouvelles habitudes de consommation moins énergivores et donc moins coûteuses.

L'audit énergétique doit par ailleurs être davantage encouragé. Il permettra d'indiquer aux acteurs économiques les investissements à réaliser dans leurs activités, en établissant un ordre de priorité des investissements en fonction de leur rapport coût-efficacité, de leur impact sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre. L'audit est aussi l'occasion de sensibiliser à l'impact des comportements et aux évolutions possibles.

---

[20] Les flottes captives sont les parcs de véhicules des administrations et des entreprises (La Poste par exemple), qui sont rattachés quotidiennement à une base.

[21] Un accord de branche est un accord volontaire entre la Région wallonne et une fédération professionnelle visant à réduire les émissions de CO2 (indice IGES) et à améliorer l'efficacité énergétique (indice IEE) des entreprises qui s'inscrivent dans l'accord. Fin 2011, 16 fédérations regroupant 177 entreprises pour 219 sites d'exploitations (Agoria, Fedustria, Essenscia, Fevia, Cobelpa, GSV, Fetra-Febelgra, FIV, FBB-Fedicer, Febelcem, Fediex, Carmeuse, Lhoist et UWE) sont impliquées dans des accords de branche. La 1ère génération des accords de branche en Wallonie a permis entre 2 000 et 2012 des économies de consommation d'énergie de l'ordre de plus de 15 %.

Le bilan carbone, en complément à l'audit énergétique, doit permettre aux entreprises et aux agriculteurs de s'orienter vers un développement économique durable.

Inciter les entreprises électro-intensives à améliorer leurs performances énergétiques

Les entreprises industrielles électro-intensives (métaux, ciment, chimie …) ont un rôle important à jouer dans l'intégration des énergies renouvelables dans le parc électrique belge. En tant que gros consommateurs, elles disposent d'un potentiel de flexibilité intéressant pour gérer l'adéquation de la production à la consommation (et inversement). Celui-ci doit pouvoir être valorisé à travers un cadre incitant à sa mobilisation, notamment grâce à des tarifs préférentiels sur le transport et la distribution ou via des contrats flexibles rémunérés avec les gestionnaires de réseaux.

Les entreprises doivent être incitées à investir dans les meilleures technologies disponibles pour rester compétitives sur le marché international.

Il faut par ailleurs éviter que ces entreprises se délocalisent à destination de pays où les contraintes environnementales sont moins importantes et qu'elles déplacent ainsi leurs émissions de gaz à effet de serre, dont les effets sont planétaires, mais aussi les emplois et l'activité économique qui lui sont liés.

Le soutien aux investissements doit se faire par des aides à l'investissement et des mécanismes d'exonération des surcharges sur l'énergie pour la partie incompressible des consommations des procédés industriels. Dans le secteur industriel, les critères d'intensité énergétique et d'émission spécifique (énergie consommée et émission de CO2 par unité de produit) doivent primer sur celui des consommations et des émissions totales. De la même manière que pour le mécanisme européen d'attribution des quotas de CO2 pour les secteurs non-protégés, des benchmarks seront établis pour définir les critères d'intensité énergétiques correspondant aux meilleures technologies disponibles. Chaque entreprise sera incitée à combler l'écart avec « les meilleures de la classe » grâce au système d'exonération partielle de surcharge sur l'énergie et une tarification marginale incitative.

Proposition : Mettre en place un tiers-investisseur « efficacité énergétique » pour les institutions, les entreprises et le secteur non-marchand

Ecolo entend soutenir, via le mécanisme du tiers-investisseur, les investissements des entreprises, des institutions et du secteur non-marchand destinés à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables. Selon cette formule, le tiers-investisseur finance et exécute les travaux en vue de réaliser des économies d'énergie ; il se rembourse par les économies financières réalisées suite à la diminution des factures d'énergie engendrée par ces travaux.

Ecolo propose :

- De soutenir ces investissements dans les entreprises, en triplant le pourcentage de déduction majorée pour investissements, le portant de 13,5 à 40,5 %[22] ;
- De préciser la réglementation sur les marchés publics pour prendre en compte ce type de marché avec intervention du tiers-investisseur. Cette précision est nécessaire pour déterminer le mode de passation du marché mais aussi pour déterminer sur quelles bases les offres doivent être comparées ;
- D'amplifier l'action du tiers-investisseur fédéral – Fedesco – et de développer des outils similaires dans les Régions ;
- Que les formules de tiers-investisseurs deviennent éligibles au même titre que les autres travaux dans toutes les aides aux secteurs associatif et non-marchand. En parallèle, des

[22] Ecolo a déposé une proposition de résolution détaillant ces propositions dès novembre 2004 au Parlement fédéral.

règles de bonne gouvernance pour les tiers investisseurs seront mises en place pour éviter toute activité frauduleuse dans ce secteur.

Proposition : Mobiliser les pouvoirs locaux

Les pouvoirs publics ont un rôle exemplaire à jouer vis-à-vis de la population et des entreprises pour impulser les évolutions imposées pour la sauvegarde du climat. Ils doivent ainsi prendre des mesures plus poussées que celles imposées dans les réglementations actuelles, tant au niveau de leurs bâtiments, que de la mobilité et des fournitures énergétiques par exemple.

Plus particulièrement, Ecolo entend inviter les pouvoirs locaux à :

- renforcer leur rôle d'exemple et à prendre en compte, sur leur territoire, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs d'activités et de consommation d'énergie de leurs services, bâtiments, véhicules … Les pouvoirs locaux doivent également prendre en compte dans leurs politiques l'ensemble des émissions de GES dans tous les secteurs d'activité et de consommation d'énergie présents sur leur territoire ;
- poursuivre et renforcer leurs initiatives de sensibilisation et d'information à la population en matière d'économies d'énergie (fonctions de conseil, etc.) ;
- élaborer un plan communal de gestion énergie-climat comportant un programme d'actions coordonnées mettant en œuvre des efforts de réduction de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables ou intégrer les aspects énergétiques et climatiques dans leurs plans existants (Agenda 21, PST[23] ou PCDR[24] …) ;
- participer aux initiatives telles que le Championnat des énergies renouvelables, la Convention des Maires, etc. ;
- agir dans le secteur des énergies renouvelables, tant en production qu'en commercialisation, comme proposé par l'Union des Villes et des Communes et les régies communales autonomes ;
- servir d'intermédiaire entre les sociétés de tiers-investisseurs et les sociétés de logements sociaux, de façon à accélérer l'isolation des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques et, en conséquence, d'accroître le bien-être des habitants.

PRIORITE 2 : OPERER UNE VERITABLE TRANSITION ENERGETIQUE

La Belgique se doit de rattraper son retard par rapport à la moyenne européenne pour rejoindre les pays les plus avancés en matière de production d'énergie de sources renouvelables, tant pour valoriser son potentiel avec la plus grande efficacité possible que pour maîtriser ces nouvelles technologies, créer de nombreux emplois et ainsi être un moteur dans cette nouvelle évolution industrielle.

En 2012, notre pays a importé près de 94 % de l'énergie qu'il consomme (sous forme de produits pétroliers, de charbon, de gaz naturel, d'uranium …). Grâce à l'action des écologistes, le développement des énergies renouvelables a permis et permettra aussi de réduire la dépendance énergétique de la Belgique[25].

Aujourd'hui, les infrastructures énergétiques européennes, dont les belges, sont vieillissantes et doivent être renouvelées. Cela signifie que des investissements conséquents devront quoi qu'il en soit être consentis, quelle que soit la source d'énergie choisie. Ces investissements seront

[23] PST = Plan stratégique transversal.
[24] PCDR = Plan communal de développement rural.
[25] En 2 000, la Belgique importait 99 % de son énergie.

structurants pour les décennies à venir. C'est pourquoi il importe de poser aujourd'hui les choix les plus pérennes, les plus justifiés sur les plans environnemental et économique. Et en la matière, aucune source d'énergie ne présente autant d'avantages que les sources renouvelables d'énergies.

C'est pourquoi les instances européennes ont fixé un objectif de 13 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020, sur le territoire belge, dans le cadre du « paquet 3x20 ». L'action des écologistes a permis de porter cet objectif à 20 % d'ici 2020 en Wallonie, dont 8 000 GWh d'électricité de source renouvelable.

Pour Ecolo, cet objectif devrait être porté au niveau belge à 35 % en 2030 par une augmentation des crédits de recherche et développement, par un soutien coordonné aux entreprises du secteur, par la fixation d'objectifs sectoriels (électricité et chaleur, logements, entreprises, agriculture) ambitieux et par la participation active de la Belgique dans de grands projets internationaux.

Pour y parvenir, Ecolo formule une série de propositions.

Proposition : Créer un axe « énergies renouvelables » dans le fonds de recherche fondamentale stratégique

Ecolo souhaite se donner les moyens de réussir la transition énergétique en finançant la recherche fondamentale dans les énergies renouvelables. Trop longtemps, le secteur du nucléaire a mangé la plus grande part des subsides alloués à la recherche fondamentale en énergie. En créant un nouvel axe stratégique dédié aux énergies renouvelables au sein du nouveau Fonds pour la Recherche Fondamentale Stratégique (FRFS) du FNRS, de nombreux projets de recherche pourraient être financés pour répondre aux défis de l'appauvrissement des ressources et de la protection de notre environnement.

Concrètement, Ecolo propose que :

- les crédits pour la recherche et le développement de la production d'énergie verte soient augmentés, notamment pour l'énergie hydroélectrique, hydrolienne, éolienne et géothermique, le solaire thermique, le photovoltaïque et le gaz d'origine renouvelable ainsi qu'une valorisation plus efficace de la biomasse ;
- ces recherches visent non seulement à augmenter le rendement des énergies renouvelables, mais également à en réduire les impacts environnementaux potentiels (intégration paysagère des éoliennes, émissions suite à la combustion de biomasse …) ;
- des crédits soient mobilisés pour la recherche et le développement sur le stockage de l'énergie (gaz d'origine renouvelable notamment) puisqu'il s'agira d'un complément indispensable à la montée en force de la production d'électricité d'origine renouvelable.

Grâce à la plateforme chargée de l'animation et de la valorisation des recherches menées dans le cadre du fonds, le tissu économique de la Wallonie et de Bruxelles serait renforcé dans ce secteur. L'axe dédié aux énergies renouvelables doit se voir doter d'un budget annuel de 6 millions d'euros, sans que cela ne se fasse aux dépens des autres fonds du FNRS, puisqu'il s'agit ici de financements par des bailleurs de fonds extérieurs.

Proposition : Renforcer la recherche européenne dans les énergies renouvelables

Au niveau européen, Ecolo déplore que, en dépit des progrès enregistrés dans le cadre d'Horizon 2020 (le programme-cadre UE pour la R&D), la Commission européenne poursuive son soutien massif et prioritaire à la recherche nucléaire ou à la capture et au stockage du carbone. Il convient pour les écologistes d'inverser les priorités, en affectant au moins 600 millions d'euros par an dans les énergies renouvelables et dans les économies d'énergie. Le financement public de la recherche nucléaire doit se concentrer sur les recherches en matière de sécurité et de santé.

Proposition : Abandonner les coûteux projets de recherche nucléaire

Enfin, il convient d'abandonner le projet belge de recherche nucléaire « Myrrha ». En effet, il s'agit en réalité d'un nouveau réacteur au plutonium, capable de produire de nouveaux combustibles (notamment du MOX, contenant du plutonium). Les concepteurs du projet entendent également soutenir la recherche dans les réacteurs dits de 4ème génération et étudier la prolongation de la durée de vie des réacteurs. Ecolo ne peut souscrire à de tels projets[26].

Proposition : Poursuivre les programmes de formation professionnelle

L'évolution rapide des enjeux énergétiques constitue une opportunité mais aussi un défi à relever pour les entreprises et les indépendants. C'est pourquoi il convient de poursuivre les programmes de formation professionnelle pour l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Il est donc essentiel :

- De continuer à former les professionnels du bâtiment (entreprises générales, architectes, auditeurs énergétiques, chauffagistes, plombiers, électriciens …) ;
- D'augmenter et de bien répartir les lieux de formation et de soutenir la formation permanente des travailleuses, des travailleurs et des entrepreneures et entrepreneurs du secteur de l'énergie ;
- De faire en sorte que la formation professionnelle et la formation continuée intègrent davantage les connaissances sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie (écoconduite, choix et connaissance du matériel le plus performant …) et l'utilisation optimale des énergies renouvelables dans d'autres secteurs (transport, informatique, industrie, services …).

Pour ce faire, Ecolo entend poursuivre et amplifier les alliances emploi-environnement conclues à son initiative dans les Régions wallonne et bruxelloise[27].

Proposition : Poursuivre le développement de la production d'électricité verte

L'objectif doit être de tendre vers la fourniture au niveau belge de plus de 50 % d'électricité d'origine renouvelable pour 2030. L'intérêt est triple : produire vert et plus efficace (meilleurs rendements), et produire plus près des lieux de consommation, ce qui assure une activité économique locale et moins de pertes dues aux transports.

Il est important que le soutien donné aux producteurs les incite à maximiser la réduction d'émissions de gaz à effet de serre générée par leurs installations et corresponde au développement des techniques les plus intéressantes et les plus prometteuses. L'objectif est de maîtriser l'impact des mécanismes de soutien aux technologies de production d'électricité verte sur les prix payés par les ménages et les entreprises, via un système de suivi et de réorientation plus efficace, destiné à éviter les excès vécus avec le succès imprévu du photovoltaïque résidentiel.

Plus spécifiquement, en matière d'éolien terrestre, Ecolo soutient la mise en œuvre du décret éolien organisant les appels d'offre par lot, de manière à rationaliser sur les plans urbanistique et environnemental l'implantation des futures éoliennes, et à intégrer de nouveaux critères de type socio-économique et participatif.

---

[26] Ecolo estime également que le projet européen de recherche sur la fusion ITER ne doit plus être considéré comme prioritaire

[27] Pour en savoir plus sur les AEE, voir Chapitre « Transition écologique ».

Par ailleurs, Ecolo soutient les projets d'installation de production d'énergie renouvelable en Mer du Nord et propose d'atteindre une capacité minimale de 3800 MW en 2030 (contre 2200 MW prévus à l'heure actuelle).

Ecolo propose également de soutenir la production décentralisée d'électricité verte et de soutenir les coopératives locales de production d'énergie renouvelable en diminuant la TVA sur les équipements de production d'énergie renouvelable (cfr. Supra). L'objectif est de valoriser la production et la fourniture locale d'énergie. Ecolo propose la même mesure pour les copropriétés, notamment pour les panneaux photovoltaïques et pour la micro-cogénération. Dans ce cadre, les régulateurs devront veiller à ce que les règles de concurrence et d'indépendance des producteurs vis-à-vis des distributeurs permettent l'émergence de ces opérateurs locaux et coopératifs.

Concernant l'éolien coopératif, Ecolo propose de mettre en place un facilitateur – à l'image des autres filières – et de soutenir les producteurs coopératifs par rapport aux distributeurs. Ecolo soutient également les initiatives de création d'un Fonds Energie Citoyenne destiné à permettre l'accès à la propriété éolienne au plus grand nombre.

Proposition : Soutenir la production combinée d'électricité et de chaleur

La cogénération constitue une excellente voie de valorisation de la biomasse énergétique. La rendre plus attractive passe notamment par le développement des réseaux de chaleur locaux et coopératifs dans les zones bâties et les zones d'activité économique.

Ecolo propose de :

- définir des zones prioritaires à équiper en réseaux de chaleur alimentés par des installations de qualité, si possible en cogénération
- soutenir la mise en place de réseaux alimentés par des énergies renouvelables et permettre leur financement public, comme cela s'est fait pour le gaz et l'électricité.

Des gros projets de réseaux de chaleur, actuellement en cours ou en voie de réalisation, pourraient se fédérer pour obtenir un soutien à travers les fonds européens.

Proposition : Soutenir la production de chaleur verte performante

Ecolo propose de mieux soutenir la production de chaleur verte :

- Renforcer le programme d'aides pour les chauffe-eau solaires thermiques et les pompes à chaleur à haut coefficient de performance ;
- Etendre ces aides au chauffage solaire industriel et agricole ;
- Poursuivre et renforcer les aides pour améliorer le rendement des chauffages utilisant la biomasse ;
- Dans la continuité de l'action en matière d'énergie en Wallonie, soutenir le développement de la géothermie, à la fois pour l'exploitation de réseaux de chaleur et pour la production d'électricité à partir d'aquifères plus chauds et plus profonds.

Proposition : Développer la gestion de l'énergie au quotidien

Ecolo propose de mettre en place des outils permettant une gestion active de la demande d'énergie :

- Mettre en place des actions pour améliorer la maîtrise et la gestion de la consommation des bâtiments : encourager les plus gros consommateurs à placer des systèmes intelligents permettant tant le suivi des consommations et des productions (lecture directe de la

consommation et de son coût, gestion des énergies renouvelables) que leur pilotage à distance[28] ;

- Repenser la gestion des réseaux électriques pour intégrer à moindre coût toutes les nouvelles sources décentralisées d'électricité verte[29], afin que le réseau soit réellement ouvert et que la diversité de l'offre d'électricité et le respect des règles de concurrence soient renforcés au profit du consommateur. Ces nouveaux réseaux qualifiés d'intelligents permettront également l'intégration optimale des coopératives citoyennes[30] de production renouvelable ;
- Permettre une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation du potentiel de flexibilité présent dans le tissu industriel à travers des incitants et/ou des rémunérations ajustées au niveau des gestionnaires de réseau ;
- Favoriser l'installation de mini-centrales de pompage-turbinage dans les vallées wallonnes. Ces centrales dont l'implantation serait encadrée de façon à se fondre dans les lignes de force actuelles[31], auraient pour but d'absorber la production excédentaire d'électricité verte et de la restituer lorsque la demande est plus élevée. Ces centrales seraient pilotées par les gestionnaires du réseau de transport et de distribution.

Proposition : Permettre à chacune et chacun de mesurer son empreinte carbone

Actuellement, seule une partie du matériel électroménager, les voitures, les bâtiments et quelques rares produits bénéficient d'un étiquetage relatif à leur consommation énergétique.

Ecolo propose :

- d'étendre progressivement cet étiquetage à l'ensemble des biens et services[32] ;
- de mentionner systématiquement la consommation énergétique et les gaz à effet de serre (contenu et émissions), en priorité pour les produits qui ont l'impact le plus important sur ces émissions (trajet en avion, installation de chauffage, appareil bas de gamme énergivore, denrées alimentaires …) ;
- que les publicités relatives à ces appareils, équipements ou services[33] indiquent clairement la classe de consommation, les consommations énergétiques, le contenu et les émissions de CO2.

Par ailleurs, afin que chacun puisse évaluer les émissions dont il est la source et agir en conséquence de manière responsable, Ecolo propose la mise en place, sur base volontaire, d'une carte carbone. Cette carte reprendrait le contenu en gaz à effet de serre de tous les biens et services achetés sur une année et serait remplie à chaque achat (un plein d'essence, un vol en avion, une voiture …). L'objectif de cette carte est la sensibilisation des consommateurs au contenu en CO2 de leurs achats afin de pouvoir se donner des objectifs de réduction personnels.

---

[28] Au vu des résultats de l'analyse coûts-bénéfices effectuée par la CWAPE (http : //www.cwape.be/?dir=4&news=177), Ecolo s'oppose au déploiement massif et généralisé des compteurs dits intelligents auprès de tous les consommateurs résidentiels.

[29] Dans des réseaux électriques bidirectionnels, permettant davantage de flexibilité dans l'injection (variation de la puissance injectée) et dans la demande (déplacement de charge), dans une optique de recherche de l'optimum économique, tous acteurs confondus (producteurs, consommateurs, gestionnaires de réseaux, fournisseurs). Sur la base des conclusions du groupe d'étude wallon REDI, les régulateurs des réseaux prendront toutes les mesures pour que ces adaptations soient réalisées dans les meilleurs délais. REDI est l'acronyme du Groupe de réflexion sur le développement des réseaux électriques durables et intelligents dont le secrétariat est assuré par la CWAPE.

[30] L'avantage des coopératives citoyennes par rapport aux démarches individuelles est d'être un lien entre les générations présentes et futures, cela s'inscrit dans l'esprit d'un véritable service public permettant l'accès de l'énergie à tous sur le territoire concerné, et intègre aussi une solidarité énergétique internationale.

[31] Soumise à une étude d'incidences sur l'environnement, l'implantation de ces mini-centrales sera conditionnée aux respects des lignes de force du paysage, de la préservation de la biodiversité et de la qualité de vie des riverains.

[32] Voir à ce sujet notre proposition sur l'obsolescence programmée dans le Chapitre « Environnement ».

[33] Voir à ce sujet nos propositions Chapitre « Régulation bancaire et financière ».

PRIORITE 3 : DURANT LA PERIODE DE TRANSITION, LIMITER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DE LA PRODUCTION D'ENERGIE

L'émission de gaz à effet de serre n'est pas la seule conséquence engendrée par les filières énergétiques. Augmenter l'efficacité énergétique et s'orienter vers la durabilité contribue grandement à limiter les impacts environnementaux et sanitaires de manière générale.

Des mesures complémentaires à la réduction des émissions de CO2 sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne la filière nucléaire pour laquelle la catastrophe de Fukushima nous rappelle que le risque zéro n'existe pas, loin s'en faut.

A un autre niveau, il y a également lieu de mettre en place des critères de durabilité pour les énergies renouvelables et se fixer des règles strictes quand au stockage du CO2.

Proposition : Sortir progressivement du nucléaire

En Belgique, l'électricité représente un peu plus de 20 % de la consommation finale d'énergie, dont la moitié, soit 10 %, est d'origine nucléaire. Pourtant, cette filière présente des risques majeurs.

Ecolo est fier d'être à l'origine de la loi de sortie du nucléaire[34] adoptée sous la législature arc-en-ciel (2003). Partant, les écologistes s'opposent à la récente décision du Gouvernement fédéral de reporter de dix ans la fermeture de Tihange 1.

Les risques environnementaux et géostratégiques ainsi que les coûts et émissions réels de cette filière sont en effet beaucoup trop importants pour constituer une alternative durable aux autres sources d'énergie, même celles qui sont émettrices de gaz à effet de serre.

Il n'y a en effet, à l'heure actuelle, aucune solution acceptable et finançable pour la gestion des déchets nucléaires, dont la dangerosité perdurera pendant des dizaines de milliers d'années après leur stockage. Qui plus est, la disponibilité naturelle de l'uranium est limitée et son extraction se fait en exposant gravement de nombreux travailleurs. Et si les centrales nucléaires sont moins émettrices de CO2 que les centrales au gaz ou au charbon, la filière nucléaire émet néanmoins des quantités non négligeables de CO2[35].

La fission nucléaire est donc bien loin de représenter la solution au défi climatique. Celle-ci est en outre extrêmement onéreuse si on lui applique le coût-vérité. L'énergie nucléaire n'a en effet pu se développer au cours des dernières décennies qu'en bénéficiant d'énormes subsides publics[36], notamment en matière de recherche. De plus, les consommateurs et les entreprises injectent chaque année des centaines de millions d'euros dans le nucléaire via des prélèvements sur le prix de l'électricité (pour l'assainissement du passif nucléaire et la constitution des provisions pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des combustibles irradiés). Si on intégrait à leur juste valeur le coût du démantèlement, de la gestion des déchets, des différentes mesures de sécurité externe et de la couverture des risques potentiels, l'électricité nucléaire serait tout sauf compétitive. Jamais tous ces paramètres et tous ces coûts ne sont pris en compte par les défenseurs du nucléaire.

Quant à la fusion, dont personne n'est actuellement capable de prédire les impacts environnementaux de son hypothétique exploitation à grande échelle, elle ne sera de toute façon pas prête sur le plan industriel avant 2050 au mieux, ce qui est trop tard par rapport à l'urgence du défi climatique. Qui plus est, sa réalisation mobiliserait des moyens énormes en recherche et

---

[34] Fermeture des centrales 40 ans après leur mise en service sur le réseau, interdiction de construire de nouvelles centrales, clause de report de la fermeture programmée en cas de force majeure …

[35] Construction, approvisionnement, entretien, gestion des déchets et démantèlement.

[36] Pour la Belgique, on peut évaluer les subsides reçus en matière de recherche à 2,15 milliards € depuis 1974 tandis que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en recevaient 380 millions €. La rente nucléaire peut être évaluée à 12 milliards € depuis 1974.

développement, lesquels connaîtraient une affectation bien plus utile, innovante et durable dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Pour Ecolo, outre les unités de production en construction (cogénération, éolien offshore, TGV …) et déjà autorisées, les mesures d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande, ainsi que le renforcement des capacités d'importation permettent d'envisager sereinement la fermeture rapide des deux plus vieilles centrales nucléaires. Le vrai défi consiste dès à présent à développer une politique énergétique ambitieuse permettant d'arrêter les cinq autres réacteurs d'ici 2025. Les pouvoirs publics peuvent donc rattraper le temps perdu, comme l'ont déjà fait les gouvernements wallon et bruxellois, pour préparer au mieux la fermeture des quatre autres réacteurs. Les décret et plan énergie-climat wallons et bruxellois, adoptés à l'initiative des ministres Ecolo, prévoient ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux émissions de 1990, tout en fermant les centrales nucléaires d'ici 2025, prouvant que la diminution des émissions de gaz à effet de serre est tout à fait compatible avec la sortie de l'électricité nucléaire, comme la loi de 2003 le prévoit[37].

Par ailleurs, la libéralisation du marché de l'électricité et le vieillissement des réacteurs rendent un contrôle nucléaire efficace et démocratique plus que jamais indispensable. Le recours à la sous-traitance et aux travailleurs intérimaires doit être découragé au profit d'un personnel contractuel, bénéficiant des formations les plus poussées. En outre, le personnel doit avoir la garantie de l'absence de sanctions lorsqu'il rapporte des problèmes de sécurité.

Proposition : Améliorer le fonctionnement et l'indépendance de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire

Sous l'impulsion d'Ecolo, les dysfonctionnements de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) ont été mis en évidence. Il convient sans plus attendre d'améliorer le fonctionnement de l'AFCN et d'en faire un régulateur performant et transparent[38]. Pour ce faire, l'indépendance de l'AFCN doit être assurée, notamment au niveau financier. Chaque opérateur actif dans le secteur nucléaire doit assurer sa juste part de financement de l'Agence, en ce compris les producteurs de matériaux nucléaires qui n'assurent plus la gestion directe de leurs déchets, ces derniers étant gérés par l'Ondraf[39].

Ecolo demande également que des règles d'incompatibilités soient fixées, afin garantir une indépendance de fait de la direction de l'Agence vis-à-vis des acteurs économiques du secteur nucléaire.

Proposition : Revoir sans tarder les plans d'urgence en cas d'accident nucléaire

La Belgique compte 21 réacteurs nucléaires sur son territoire et à proximité de ses frontières : 4 à Doel, 3 à Tihange, 1 à Mol, 1 à Borssele (NL), 6 à Gravelines (F), 2 à Chooz (F) et 4 à Cattenom (F) mais aussi l'IRE (Institut national des radioéléments) à Fleurus et le CEN (Centre d'Etude de l'énergie Nucléaire) à Mol. Aucun autre pays ne possède des centrales nucléaires implantées aussi près de grandes agglomérations urbaines. Dans un rayon de 30 km autour de Doel et de Tihange vivent respectivement 1,5 million et 840 000 citoyens. Le gouvernement fédéral, chargé par des conventions internationales et la législation nationale de protéger la population, faillit gravement à son devoir.

---

[37] La Belgique a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 17,5 % par rapport à 1990.
[38] Ecolo a formulé un ensemble de recommandations en ce sens, dans une proposition de résolution déposée au Parlement fédéral en 2007.
[39] Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies.

Les plans d'urgence nucléaire sont désespérément obsolètes et n'offrent aucune solution satisfaisante quant à l'évacuation, à l'accueil et au relogement nécessaires de ces familles en cas d'accident nucléaire.

Les procédures d'urgence en cas d'accident doivent être améliorées : la capacité des acteurs locaux (police, services d'incendie, bourgmestres, écoles …) doit être renforcée, des exercices réalistes doivent être réalisés et la population doit être mieux impliquée.

La zone d'évacuation et de distribution de pastilles d'iode fixée aujourd'hui à 20 km, doit être élargie à 30 km autour de Doel, Tihange, Chooz, Mol-Dessel et Borssele.

Ecolo demande également la mise en œuvre des recommandations de la Commission Tchernobyl du Sénat datant … de 1991[40], laquelle formulait déjà une série de recommandations jamais mises en œuvre.

Enfin, Ecolo plaide pour l'obligation d'une collaboration transfrontalière dans le domaine, les risques ne s'arrêtant pas aux frontières des pays.

Proposition : Assurer le financement par les producteurs du démantèlement des installations nucléaires et de la gestion des déchets

Il est important que la gestion des déchets radioactifs de la filière électronucléaire soit, du point de vue financier, totalement à charge de leurs producteurs et que ceux-ci constituent des provisions sûres et suffisantes pour financer, parfois pendant de très longues périodes, le coût du démantèlement et de la gestion des déchets. Aujourd'hui, les producteurs de déchets autres que les exploitants de centrales ne sont soumis à aucune obligation en termes de constitution de provisions. Quant aux provisions constituées par les exploitants de centrales nucléaires, leurs montants et leur disponibilité sont douteux.

Ecolo entend que des mesures soient prises pour :

- limiter au maximum la quantité de déchets radioactifs produits (exemple : pas de retraitement des combustibles irradiés, démantèlement limité …) ;
- assurer un stockage provisoire et réversible des déchets afin de mieux les contrôler en cas de problème (comme c'est déjà le cas chez Belgoprocess, à Dessel) et de pouvoir les ressortir si une solution technique de traitement ou de stockage définitif venait à être découverte ;
- privilégier un stockage des déchets en surface, de préférence sur les sites mêmes des lieux de production désaffectés (centrales …) afin de pouvoir assurer une surveillance optimale ;
- veiller à ce que les tarifs payés par les producteurs à l'ONDRAF pour l'enlèvement de leurs déchets incluent une composante « mise en dépôt » adéquate, permettent de faire face à toutes les dépenses futures en matière de stockage des déchets, quelle que soit l'option de stockage retenue ;
- garantir la réelle disponibilité des fonds pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs[41].

Proposition : Introduire une responsabilité civile illimitée du secteur nucléaire, à l'instar de tous les producteurs d'énergie

La catastrophe de Fukushima a relancé le débat sur l'assurance « risques » à charge des opérateurs nucléaires. Les dommages subis au Japon sont, à ce stade, estimés à plus de 100 milliards d'euros. Si un accident nucléaire se produisait sous nos latitudes, il est probable qu'il provoque des dégâts

[40] Documents S/113 1 à 21.
[41] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens (52K0349001).

extrêmement coûteux également (en France, un accident nucléaire grave pourrait coûter jusqu'à 430 milliards d'euros, soit l'équivalent du PIB de la Belgique !). Or, en cas de dépassement du plafond de la couverture imposée aux opérateurs qui est actuellement de 1,2 milliards d'euros par site, il reviendrait essentiellement aux pouvoirs publics d'assumer l'impact financier de l'accident.

Aujourd'hui les profits du secteur nucléaire sont largement privatisés, alors que les coûts en cas d'accident nucléaire pèseraient largement sur la collectivité.

La logique doit être inversée[42]. Pour Ecolo, le secteur nucléaire devrait être soumis à une responsabilité civile illimitée, comme c'est le cas pour les autres producteurs d'énergie, qu'ils utilisent le gaz ou le vent, et comme c'est le cas pour les producteurs d'énergie nucléaire en Allemagne.

Proposition : Adopter des balises sociales, environnementales et énergétiques au développement des agro-carburants

La nécessité de se passer du pétrole a donné à certains l'illusion que les agro-carburants pourraient répondre facilement aux besoins inconsidérés en énergie du monde actuel. Les écologistes et les ONG ont pourtant toujours pointé les limites de ces nouvelles filières.

L'absence de balises environnementales adaptées a des impacts négatifs sur l'intensification des cultures, la destruction des forêts, des zones humides et des milieux naturels et sur les populations qui en vivent et dont la sécurité alimentaire s'en trouve menacée. De plus, le remplacement des cultures vivrières par des cultures énergétiques contribue en partie à la hausse du prix des denrées alimentaires.

Ces effets négatifs sont d'autant plus importants que l'on continue à consommer les ressources au même rythme qu'avant, ce qui conduit à une impasse.

Pour les agro-carburants, Ecolo propose :

- de faire adopter des critères de durabilité pour chaque type de carburant et combustible, prenant en compte l'impact du changement indirect de l'utilisation des terres (ex : exode rural) ;
- de renoncer à l'objectif obligatoire fixé par la Commission européenne de 6 % de carburants d'origine renouvelable à atteindre d'ici 2020, tant que la preuve n'est pas apportée qu'ils sont produits de façon réellement durable sur les plans écologique et social ;
- d'interdire les subventions et autres régimes préférentiels qui favorisent la production d'agro-carburants aux dépens des cultures vivrières ;
- de soutenir plus fermement la production de carburants renouvelables au départ de déchets (ex : bus au biogaz produit par les déchets organiques), et de renforcer la recherche en faveur des agro-carburants produits au départ de sous-produits agricoles et de déchets ainsi qu'au départ de plantes non concurrentes ou complémentaires à la production alimentaire qui ont un haut rendement énergétique et des avantages environnementaux reconnus (ex : algues).

Proposition : Encadrer le développement de l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques

La biomasse est une ressource très précieuse. Il convient de l'utiliser en priorité dans ses applications alimentaires et matières (bois d'œuvre, construction, chimie biosourcée, papier …).

[42] http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/1941/53K1941001.pdf

Avant de développer des filières énergie-biomasse, il y a lieu de vérifier son interaction avec d'autres filières utilisant cette ressource.

En matière de production d'électricité et de chaleur, la biomasse recèle un potentiel important, à condition de l'utiliser de manière efficace (en priorité dans des unités de cogénération). Le fait de pouvoir la mobiliser quand c'est nécessaire la rend particulièrement intéressante en complément des sources variables d'énergie renouvelables (éolien, solaire).

Pour la biomasse à finalité énergétique, Ecolo propose :

- de développer un référentiel de durabilité et d'en imposer la mise en œuvre immédiate et complète, tant au niveau de la production que de l'importation de la biomasse (des mécanismes d'évaluation et de contrôle devront être mis en place) ;
- d'estimer le potentiel de l'exploitation du bois et des déchets de bois (y compris forestiers) en évitant l'appauvrissement des écosystèmes forestiers ;
- de viser l'excellence environnementale en matière de techniques de combustions et de type de combustibles pour éviter les pollutions atmosphériques locales ;
- dans ces conditions, de favoriser en priorité la filière de la biométhanisation[43].

Par ailleurs, Ecolo propose de définir, d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie globale pour la biomasse réconciliant l'ensemble des usages de la biomasse et assurant une gestion cohérente, durable et efficace tant au niveau belge qu'européen.

Proposition : Mettre en place des critères de durabilité sur les filières d'économie et de production d'énergie

Il est important d'anticiper les effets négatifs de toutes les filières énergétiques : exploitation des champs pétroliers et gaziers, production de carburant au départ de charbon, filière hydrogène, utilisation des sables bitumineux, extraction des gaz de schiste, appropriation des terres pour les cultures d'agro-carburants, conditions de travail. C'est également vrai pour le secteur des énergies renouvelables et le secteur des isolants. L'analyse du cycle de vie doit être réalisée a priori, afin de mettre en place des critères de durabilité et de réduire au maximum l'impact environnemental et social des filières et, si nécessaire, d'interdire certaines pratiques.

Dans tous les cas, au vu de leur impact environnemental (pollution de l'air, des nappes phréatiques et des cours d'eau, des sols et des sous-sols) et sur la qualité de vie des riverains, Ecolo propose d'interdire l'utilisation du fuel extra lourd, des gaz de schiste des sables bitumineux et leurs dérivés, et de limiter la teneur en soufre du fuel à 50 ppm.

Seule la récupération des gaz issus de la dégradation naturelle des veines de charbon exploitées précédemment en Belgique peut être autorisée dans des cas où la fracturation chimique n'est pas nécessaire.

Proposition : Fixer des règles strictes en matière de capture et de stockage du CO2

La capture et le stockage du CO2 des grandes installations émettrices constituent une solution dont la faisabilité, la durabilité et la rentabilité sont toujours loin d'être démontrées.

Ecolo estime en tout cas nécessaire de fixer des règles très strictes avant toute mise en œuvre de cette technologie et propose donc :

[43] La biométhanisation valorise les déchets organiques (entre autre agricoles), est basée sur un ancrage local et produit des compléments fertilisants pour l'agriculture.

- de s'assurer que les nouvelles grandes installations d'émissions[44] de CO2 puissent être complétées obligatoirement de systèmes de capture et de stockage ;
- dans la période de transition devant nous mener à un système énergétique 100 % renouvelable, de limiter le niveau d'émissions de CO2 des nouvelles centrales électriques à 350gCO2/kWh ;
- de fixer des règles garantissant l'absence de toute fuite des réservoirs de CO2 et de rendre responsables les entreprises émettrices de la gestion à long terme des réservoirs et de toute fuite de CO2 ;
- d'interdire tout stockage instable (fosses marines profondes …).

PRIORITE 4 : REPONDRE AVEC AMBITION ET CONVICTION AU DEFI CLIMATIQUE AUX NIVEAUX LOCAL, REGIONAL, BELGE, EUROPEEN ET MONDIAL

C'est durant cette décennie que les grandes mesures internationales devront être prises pour limiter le réchauffement du climat à maximum 2 degrés en moyenne, objectif d'ailleurs adopté par l'Union européenne. Pour l'atteindre, le GIEC recommande des réductions de 25 à 40 % des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés d'ici 2020. C'est un objectif minimum, car depuis la publication de ce rapport, de nouvelles études ont montré que les émissions continuaient de croître plus rapidement que prévu.

A plus long terme, il faudra converger vers des niveaux d'émission de l'ordre de 2 tonnes de gaz à effet de serre (en équivalent CO2) par an et par personne … contre 14 tonnes aujourd'hui[45].

Le défi climatique devra être relevé avec les pays émergents dont le développement risque d'engendrer d'importantes hausses des émissions, même si ce sont les pays développés qui sont les responsables historiques du problème climatique et qui doivent, dans l'immédiat, accomplir la plus large part de l'effort. Pour les écologistes, l'objectif doit être un partage égalitaire des ressources à long terme à l'échelle planétaire. Dans cette optique, il est indispensable que tous les pays industrialisés et émergents soient solidaires et s'impliquent dans une négociation internationale qui conduise à une réduction réelle des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

C'est également l'ensemble des acteurs et des secteurs qui doivent être mobilisés pour la transition énergétique : les secteurs économiques mais aussi ceux du transport, du logement et du tertiaire qui sont responsables des plus fortes hausses, doivent diminuer significativement leur consommation d'énergie et exploiter prioritairement l'énorme potentiel d'efficacité énergétique.

Afin de réduire fortement notre dépendance aux énergies fossiles et fissile, et de préparer la Belgique au pic de pétrole, Ecolo entend diversifier nos sources d'approvisionnement en portant la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (électricité, chaleur et transport) à au moins 20 % en 2020 (objectif déjà adopté par le Gouvernement wallon, à l'initiative des écologistes), 35 % en 2030 et de tendre vers 100 % à l'horizon 2050.

Proposition : Adopter un accord de coopération sur le climat et la transition énergétique à l'horizon 2020 et au-delà

Notre pays souffre de l'absence d'une véritable autorité nationale de direction et de coordination en matière de climat, qui serait chargée d'établir des objectifs sectoriels contraignants et leur suivi et, le cas échéant, des sanctions en cas de non respect. Cette absence de coordination déforce les

[44] Par exemple les cimenteries, les centrales de production d'électricité à partir de sources fossiles, les installations sidérurgiques, …

[45] En Belgique, chaque habitant émet, toutes activités confondues, 14 tonnes d'équivalent CO2 par an. L'objectif de 2 tonnes correspond par exemple aux émissions d'un passager sur un vol Bruxelles New York, ou aux émissions du chauffage d'un Bruxellois en un an.

actions menées aux niveaux régional et local (politique en matière d'énergie renouvelable, économies d'énergie, politique climatique).

La coordination de la politique du climat doit rester de compétence fédérale, les Régions conservant dès lors les compétences dans les domaines qui relèvent de leurs attributions, pour définir et exécuter une telle politique. Le niveau fédéral doit également être habilité à formuler des objectifs contraignants d'émissions à l'issue d'une concertation avec les Régions, sur base d'un mécanisme similaire à celui des budgets carbone adoptés dans le décret climat wallon, en lien avec le mécanisme de responsabilisation climat mis en place pour les émissions du secteur des bâtiments.

Les objectifs à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour les atteindre à l'horizon 2020 et au-delà, doivent être fixés par une autorité indépendante de la transition énergétique et adoptés au sein d'un accord de coopération sur le climat et la transition énergétique entre l'Etat fédéral et les entités fédérées

Proposition : Renforcer le rôle moteur de l'Europe en matière énergétique et de lutte contre les bouleversements climatiques

Ecolo plaide pour que la Belgique et l'Union européenne continuent à jouer un rôle moteur (paquet énergie-climat, voix unique via le commissaire spécifique) dans les négociations internationales sur le climat.

Dans ce contexte, l'objectif européen doit être de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 60 % en 2030 et de 90 % à l'horizon 2050. Actuellement, le paquet « énergie climat » européen prévoit une réduction de 20 % des émissions en 2020, ce qui est insuffisant pour assurer l'indépendance énergétique de l'Europe et relever le défi climatique.

La Commission européenne, les chefs d'Etats et de gouvernements prévoient toutefois de porter cette réduction à 30 % en cas d'accord international imposant des mesures équivalentes. Un objectif de 40 % est atteignable, au moins pour trois quarts par des mesures prises au sein même des frontières de l'UE. Le quart restant pourra être complété par des mesures de réduction vérifiées et additionnelles des émissions de gaz à effet de serre en dehors de son territoire.

Des objectifs et des trajectoires contraignants pour 2030 doivent être définis pour les trois piliers que sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 60 % par rapport à 1990 ;
- l'augmentation de l'efficacité énergétique de 45 % par rapport à 2005[46] ;
- le développement des énergies renouvelables pour porter la part de la consommation énergétique finale provenant des renouvelables à 45 %.

Les mesures de Kyoto doivent être maintenues voire amplifiées sur base de l'évaluation de leur efficacité, jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux accords. Pour y parvenir tout en préservant l'économie européenne, Ecolo estime notamment nécessaire d'instaurer des droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen[47].

Enfin, Ecolo estime nécessaire de renforcer les compétences du Commissaire européen en charge du climat.

---

[46] Au niveau européen, deux dates font référence dans les objectifs à atteindre : 1990 et 2005. 1990 est la date de référence pour le protocole de Kyoto et les émissions de gaz à effet de serre pour l'Union européenne. 2005 est la date de référence pour les mesures du paquet énergie/climat (énergies renouvelables, efficacité énergétique et émissions de gaz à effet de serre). La date de 2005 a été choisie de préférence à 1990 car elle permet l'usage de statistiques harmonisées au niveau européen et en matière de gaz à effet de serre, qui ne se basent donc pas sur les émissions de la période communiste des pays est-européens.

[47] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Transition écologique ».

Proposition : Créer une Communauté européenne pour l'énergie renouvelable (ERENE)

Une action commune dans le domaine des énergies renouvelables pourrait amener à des résultats irréalisables par les seules actions individuelles des Etats membres. La coordination reste nécessaire pour la planification et la complémentarité des sources d'électricité renouvelables, pour la conception du réseau de transport transeuropéen permettant l'acheminement de l'énergie vers les consommateurs et pour l'implantation et l'utilisation optimale d'installations de stockage d'énergie.

Avec l'ensemble des partis verts européens, Ecolo propose la création d'une Communauté européenne pour l'énergie renouvelable (European Community for Renewable Energy - ERENE), qui remplacerait Euratom[48].

Le but d'ERENE serait de surmonter la dépendance de l'Europe aux combustibles fossiles et à l'uranium, et d'assurer la transition du secteur énergétique européen vers les énergies renouvelables, en profitant de la diversité de l'Europe aux niveaux climatique, géographique et hydrologique. Cette Communauté serait l'équivalent européen de l'IRENA (International Renewable Energy Agency).

Cette institution aurait également pour mission d'œuvrer à la mutualisation des mécanismes de soutien de la production renouvelable, de manière à éviter des distorsions de concurrence sur le coût de l'électricité dans les pays de l'Union.

Proposition : Renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe

La production d'électricité issue de sources renouvelables doit poursuivre sa croissance à un rythme soutenu. Il convient donc de mettre en œuvre une planification du réseau électrique renouvelable et d'assurer sa coordination au niveau européen.

Pour les pays bordant la mer du Nord, l'éolien offshore s'impose dans un mix énergétique durable : la Belgique doit utiliser cet énorme potentiel pour ses propres besoins énergétiques mais aussi pour devenir une véritable plaque tournante de l'électricité renouvelable. Outre la Belgique, d'autres projets de super-réseaux électriques sont sur les rails, qu'il convient de coordonner rapidement afin de permettre l'intégration à grande échelle de l'électricité renouvelable et d'exploiter la capacité de stockage de l'énergie hydraulique, notamment (par exemple dans une multitude de microsites décentralisés en bordure des vallées) pour compenser la variabilité de l'énergie éolienne.

Ce réseau devrait prévoir à terme la connexion vers les centrales solaires thermiques du bassin méditerranéen et les pays disposant d'un important potentiel de stockage d'énergie hydraulique (ex. Norvège). Un accès prioritaire à ce réseau devra être garanti aux énergies renouvelables et à l'éolien offshore en particulier.

Par ailleurs, tant pendant la période de transition vers un modèle de production d'énergie 100 % renouvelable que par la suite, l'échelon régional européen est le mieux adapté pour assurer la sécurité d'approvisionnement. La mutualisation des unités de réserve, le développement des interconnexions et le financement de ces services qui bénéficient à tous les Européens, doivent être pris en charge équitablement. Ecolo propose donc que l'Union européenne reçoive des compétences en matière de sécurité d'approvisionnement.

Proposition : Développer une gouvernance climatique mondiale

Aujourd'hui, les pays qui ont un objectif chiffré sous le protocole de Kyoto produisent moins de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc indispensable que tous les pays industrialisés (en commençant par les Etats-Unis) et tous les pays avec une économie émergente

[48] Communauté européenne de l'énergie atomique.

soient impliqués dans les futurs accords climatiques internationaux, tout en tenant compte des capacités d'action différenciées des différentes régions du monde.

Dans ce contexte, Ecolo propose comme base de négociations internationales :

- de converger à terme vers des niveaux d'émissions par personne compatibles avec la limite maximale de concentration de gaz à effet serre dans l'atmosphère, soit 350 ppm de CO2-eq ;
- de fixer des objectifs d'émissions de gaz à effet de serre contraignants mais différenciés. Ceux-ci seraient fonction des responsabilités passées, des niveaux d'émissions actuels, de la croissance des émissions sur la période actuelle et de la capacité projetée à la réduire ou à en limiter la croissance, ceci dans l'objectif de convergence à long terme des émissions de gaz à effet de serre par individu à un niveau qui limite le réchauffement du climat à maximum 2 degrés en moyenne par rapport à l'ère préindustrielle. Pour les pays de vieille industrialisation (Etats-Unis, Europe, Russie …), cela implique des objectifs de réduction très ambitieux tant à court qu'à moyen et long terme. Les pays d'industrialisation plus récente (Chine, Brésil, Mexique, Afrique du Sud, par exemple), dont les émissions sont importantes et en croissance forte, doivent aussi avoir des plafonds d'émissions contraignants leur permettant toutefois un développement légitime ;
- de déterminer, dans l'immédiat, pour les pays émergents des objectifs de réduction « relatifs » (exemple : en termes d'efficacité énergétique par secteur ou par unité de PIB) ou de stabilisation des émissions absolues. Pour les pays les plus pauvres dont le niveau d'émissions de CO2 serait inférieur à un niveau à déterminer, Ecolo propose de fixer des objectifs en termes d'actions pour limiter les émissions de CO2 de certaines activités ou de certains secteurs, par exemple en matière de déforestation[49] ;
- de développer des mécanismes de solidarité internationale, dans un souci d'équité et sous peine de voir monter une pression forte de la part des pays victimes de ces bouleversements ;
- de développer en parallèle des stratégies d'adaptation aux bouleversements climatiques en cours et attendus ;
- de transférer sans attendre vers les pays émergents et surtout les pays les plus pauvres, les connaissances et les technologies les plus performantes en matière de production d'énergie, d'efficacité énergétique, d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'adaptation au réchauffement planétaire ;
- de négocier un partenariat entre l'Union européenne, la Chine et l'Inde, voire le Brésil (partenariat technologique, échange de droits d'émission par exemple), qui devrait contribuer à faciliter un accord multilatéral international ;
- de réformer complètement le « mécanisme pour un développement propre[50] » afin d'obtenir une réelle réduction des émissions de gaz à effet de serre, de les limiter au soutien aux énergies renouvelables et à une utilisation plus efficace de celles-ci et de permettre son utilisation au niveau européen, uniquement pour passer de 30 à 40 % de réduction des émissions d'ici 2020. Par ailleurs, le budget consacré à ces mécanismes ne peut pas être comptabilisé dans les budgets de la coopération au développement[51] ;
- de définir un statut pour les réfugiés climatiques à l'échelle mondiale et de développer des accords avec les pays déjà impactés et ceux qui pourraient l'être par les bouleversements climatiques (montée des eaux, ouragans …).

---

[49] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Environnement ».

[50] Les mécanismes de développement propre permettent aux émetteurs de CO2 d'investir dans des réductions d'émissions dans des pays qui ne sont pas soumis à des objectifs de réduction de CO2 pour s'acquitter de leurs propres objectifs nationaux.

[51] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Coopération au développement ».

Proposition : Réguler au plan international le secteur de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Mettre en place une Organisation mondiale de l'Environnement (OME)

Ecolo propose la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement, dont la mission serait d'aider les pays et sociétés dans leur transition vers une ère post-énergie fossile et uranium, et dans leur maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Cette agence :

- encouragerait le développement et la diffusion des énergies renouvelables (en reprenant les compétences de l'IRENA), des technologies d'efficacité énergétique et des technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les pays membres ;
- serait chargée de préserver la biodiversité et d'améliorer l'état de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau, des sols) afin d'améliorer la santé de chacun des citoyens de notre planète, en commençant par l'accès à l'eau potable ;
- serait chargée de contrôler les marchés internationaux de l'énergie pour éviter toute forme de spéculation, de cartels et autres qui pèserait abusivement sur les coûts (bourse de l'énergie, marché du pétrole, de l'électricité, la biomasse, le gaz, le charbon …) ;
- se verrait confier le contrôle des gaz à effet de serre (plans nationaux d'allocations, échanges de quotas, mécanismes de développement propre …) pour bien évaluer la réalité de la réduction des émissions. L'agence sera dotée de pouvoirs contraignants et de capacités de sanctions sur le même modèle que l'Organisation mondiale du commerce ;
- reprendrait les prérogatives du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds pour l'Environnement Mondial et deviendrait l'institution-relais de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC en anglais) et de la Convention sur la diversité biologique,
- coordonnerait les actions des différentes agences nationales quand elles existent et stimulerait la création de ces agences là où elles n'existent pas.

Etendre le système de quotas d'émissions

Par ailleurs, sous l'égide de l'Agence, le système de quotas d'émissions de CO2 par secteur doit être étendu à tous les pays et élargi à de nouveaux secteurs industriels, à certaines activités des petites et moyennes entreprises et aux activités militaires, de façon à ce que les contraintes soient équitablement réparties en matière climatique. Le transport maritime doit être soumis à un régime de régulation et recevoir des quotas d'émissions dégressifs d'année en année. Cette mesure peut s'appliquer rapidement à l'intérieur de l'Union européenne, et pourrait ensuite être étendue au niveau international, dans le cadre des négociations sur la suite du protocole de Kyoto, en prévoyant la mise aux enchères des quotas alloués. Les recettes de cette vente aux enchères doivent être affectées prioritairement à la lutte contre les changements climatiques et à l'adaptation au réchauffement. Le recours aux mécanismes de développement propre[52] serait strictement limité dans le cadre des objectifs européens.

Réguler les marchés des quotas de CO2

Pour faire des marchés des quotas de CO2 des outils performants, Ecolo estime qu'il faut en renforcer la régulation. Un tel renforcement implique une harmonisation et une centralisation plus poussées des fonctions classiques de surveillance d'un marché (sécurité des infrastructures, transparence de l'information, traque des positions dominantes …), difficiles à mettre en œuvre

[52] Les outils internationaux en matière de lutte contre les bouleversements climatiques sont les *mécanismes de développement propres*. Ces derniers visent le financement, par les pays ayant un objectif chiffré de réduction d'émissions dans le cadre du protocole de Kyoto, de projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays sans objectifs chiffrés.

dans le contexte institutionnel européen. Mais pour envoyer un signal permettant d'orienter l'économie sur la cible d'une réduction par cinq (au minimum) des émissions européennes à l'horizon 2050, il faudrait aller plus loin. Ecolo propose donc de confier à l'Agence une capacité d'intervention et une crédibilité suffisantes pour modifier les anticipations des industriels afin qu'ils réalisent aujourd'hui les investissements nécessaires pour mettre l'économie européenne sur la voie 100 % renouvelable.

Faire de la transition énergétique la norme

Ecolo propose également d'intégrer les objectifs de transition énergétique et de respect des objectifs climatiques dans les critères de sélection de la Banque mondiale, du FMI et du Ducroire[53] , au profit des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et pour supprimer leur soutien aux énergies fossiles et à l'uranium.

Ecolo propose enfin la suppression de l'Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA), trop axée sur la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire, et le transfert des compétences de sécurité nucléaire et de non prolifération vers la nouvelle agence de l'ONU.

Proposition : Encadrer la compensation des émissions

Ecolo propose de mettre en place un meilleur encadrement des agences de compensation d'émissions, afin de vérifier la réalité de la compensation et de s'assurer que cet outil n'est utilisé qu'en dernier recours, après que le demandeur de la compensation (un particulier ou une entreprise) ait utilisé toutes les solutions internes de réduction de ses émissions.

Trois principes majeurs doivent guider l'encadrement :

- l'harmonisation des définitions et des messages sur la compensation volontaire ;
- la rigueur et l'équilibre, les programmes proposés devant démontrer que les réductions d'émissions qu'ils génèrent sont « réelles, vérifiables, additionnelles et garanties » et que leur création, leur enregistrement et leur traçabilité sont clairement garantis ;
- la transparence de l'information relative aux programmes grâce à la mise à disposition, sur un site portail dédié, de cette information selon un format standardisé permettant la comparaison entre les opérateurs et leurs projets[54].

[53] L'Office national du Ducroire (www.ondd.be) assure les risques politiques et commerciaux des entreprises belges dans les pays principalement hors OCDE. Il fixe des plafonds d'intervention et propose différents types de police selon les besoins de l'exportateur.

[54] Ecolo a déposé une proposition de résolution en ce sens en 2009 (52K2270001) et IEW a mis en place une Charte visant à un meilleur encadrement : http://www.iewonline.be/spip.php?article3317

TABLE DES MATIERES

ENERGIE ET CLIMAT
La transition énergétique : moins, mieux et autrement

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'urgence climatique : un enjeu social, économique et environnemental 2
Poursuivre la mutation énergétique 2
L'énergie, gisement important d'emplois 3
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE D'ENERGIE : CONSOMMER MOINS, FAIRE MIEUX ET PRODUIRE AUTREMENT 3
Maîtriser les consommations en utilisant rationnellement l'énergie 3
Choisir les sources énergétiques les mieux adaptées aux besoins 3
Garantir l'accessibilité de toutes et tous à l'énergie durable et aux économies d'énergie 4
Permettre aux citoyennes et citoyens d'être acteurs de la production d'énergie 4
Garantir la souveraineté et l'indépendance énergétique 4
Limiter les risques environnementaux de la production d'énergie 4
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO EN MATIERE ENERGETIQUE 5

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO EN MATIERE D'ENERGIE 5

PRIORITE 1 : Valoriser le potentiel en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie afin de réduire la facture énergétique 5
Proposition : Continuer à investir massivement dans l'isolation des logements et les systèmes de chauffage performants via les AEE 5
Proposition : Garantir l'accès de toutes et tous à l'efficacité énergétique 6
Proposition : Fixer des normes énergétiques ambitieuses pour les bâtiments 6
Proposition : Fixer des normes énergétiques ambitieuses pour les équipements énergivores 7
Proposition : Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie 7
Proposition : Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports 7
Proposition : Soutenir les citoyens dans leurs démarches de réduction de la consommation énergétique 8
Proposition : Soutenir les acteurs économiques dans leurs démarches de réduction de la consommation énergétique 8
Inciter les entreprises électro-intensives à améliorer leurs performances énergétiques 9
Proposition : Mettre en place un tiers-investisseur « efficacité énergétique » pour les institutions, les entreprises et le secteur non-marchand 9
Proposition : Mobiliser les pouvoirs locaux 10

PRIORITE 2 : Opérer une véritable transition énergétique 10
Proposition : Créer un axe « énergies renouvelables » dans le fonds de recherche fondamentale stratégique 11
Proposition : Renforcer la recherche européenne dans les énergies renouvelables 11
Proposition : Abandonner les coûteux projets de recherche nucléaire 12
Proposition : Poursuivre les programmes de formation professionnelle 12
Proposition : Poursuivre le développement de la production d'électricité verte 12
Proposition : Soutenir la production combinée d'électricité et de chaleur 13
Proposition : Soutenir la production de chaleur verte performante 13
Proposition : Développer la gestion de l'énergie au quotidien 13
Proposition : Permettre à chacune et chacun de mesurer son empreinte carbone 14

PRIORITE 3 : Durant la période de transition, limiter les risques environnementaux et sanitaires de la production d'énergie 15

Proposition : Sortir progressivement du nucléaire....15
Proposition : Améliorer le fonctionnement et l'indépendance de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire 16
Proposition : Revoir sans tarder les plans d'urgence en cas d'accident nucléaire 16
Proposition : Assurer le financement par les producteurs du démantèlement des installations nucléaires et de la gestion des déchets....17
Proposition : Introduire une responsabilité civile illimitée du secteur nucléaire, à l'instar de tous les producteurs d'énergie....17
Proposition : Adopter des balises sociales, environnementales et énergétiques au développement des agro-carburants....18
Proposition : Encadrer le développement de l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques....18
Proposition : Mettre en place des critères de durabilité sur les filières d'économie et de production d'énergie....19
Proposition : Fixer des règles strictes en matière de capture et de stockage du CO2 19
PRIORITE 4 : Répondre avec ambition et conviction au défi climatique aux niveaux local, régional, belge, européen et mondial 20
Proposition : Adopter un accord de coopération sur le climat et la transition énergétique à l'horizon 2020 et au-delà 20
Proposition : Renforcer le rôle moteur de l'Europe en matière énergétique et de lutte contre les bouleversements climatiques 21
Proposition : Créer une Communauté européenne pour l'énergie renouvelable (ERENE) 22
Proposition : Renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe 22
Proposition : Développer une gouvernance climatique mondiale....22
Proposition : Réguler au plan international le secteur de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre....24
Mettre en place une Organisation mondiale de l'Environnement (OME) 24
Etendre le système de quotas d'émissions 24
Réguler les marchés des quotas de CO2 24
Faire de la transition énergétique la norme....25
Proposition : Encadrer la compensation des émissions....25

Justice environnementale

ENVIRONNEMENT

Un environnement sauvegardé, une biodiversité étendue et une santé préservée

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La politique environnementale occupe une place particulière dans le projet politique d'Ecolo. Ecolo a mené ses premiers combats dans le domaine de l'environnement car cet enjeu occupe aussi une place importante dans la vie de chacune et de chacun : l'eau que nous consommons, l'environnement naturel dans lequel nous vivons, l'air que nous respirons, le bruit qui nous entoure, la gestion des déchets que nous produisons … rythment notre quotidien.

Les politiques menées ces dernières années ont permis de substantielles améliorations, par exemple sur les volumes d'eau épurés, sur la réduction des déchets ménagers et sur l'augmentation du tri sélectif.

Néanmoins, les défis restent importants : la biodiversité poursuit sa dégradation (31 % des espèces animales et végétales sont menacées de disparition et 9 % ont déjà disparu), le taux de particules fines dans l'air reste trop important à certains endroits de Wallonie et de Bruxelles, les masses d'eau ne sont pas en bon état et globalement l'empreinte écologique reste environ 4 fois plus élevée que ce qui est soutenable à l'échelle planétaire. La ponction que l'on opère actuellement, dans les ressources minérales et biologiques, met en danger le patrimoine commun.

L'horizon politique d'Ecolo pour l'environnement

Chaque jour, des citoyennes et des citoyens, des collectivités locales, des entreprises, des acteurs de la société civile font le pas vers un mode de consommation ou de production basé davantage sur le respect des ressources que nous consommons. Ils s'engagent vers l'efficacité écologique, des modes de vie où la qualité prime sur la quantité, où la richesse de la nature est respectée : autant de démarches qui concourent à la transition écologique de la société. L'évolution est en marche ; Ecolo entend soutenir toutes celles et ceux qui contribuent à alléger l'empreinte écologique de notre pays, à protéger la santé et à maintenir la richesse biologique de notre planète, avec une préoccupation sociale d'accès de toutes et tous aux richesses environnementales.

Il convient d'équilibrer la ponction effectuée par l'homme dans la nature avec la capacité des écosystèmes à se régénérer : pour employer une métaphore économique, l'humain doit vivre avec les intérêts et non ponctionner le capital – ou, mieux, le patrimoine - naturel. Par ailleurs, toute ponction dans le patrimoine naturel se transforme en rejet qui ne doit pas être nocif au fonctionnement des écosystèmes. Bien plus, il convient d'évoluer vers une organisation où le déchet de l'un est la matière première de l'autre. En économie, cette démarche relève de l'économie circulaire, les ressources naturelles fonctionnent en circuit fermé.

La justice environnementale implique que chaque être humain ait un accès aux ressources des écosystèmes et que leur répartition soit équitable.

Ces principes se déclinent notamment dans les priorités suivantes, dont les propositions correspondantes sont développées dans le chapitre « transition écologique de l'économie » :

- organiser une économie de la fonctionnalité, qui incite les citoyens à utiliser un service plutôt qu'à acheter un objet ;
- organiser une économie circulaire, qui supprime les déchets et rend chaque matière propre à être utilisée par des entreprises ou par des cycles naturels ;
- développer l'offre de produits écologiques, par des mesures normatives, fiscales ou de sensibilisation ;
- favoriser la demande de produits écologiques en les rendant attractifs et moins chers.

Les lignes de force d'Ecolo

Pour réduire l'empreinte écologique, chaque secteur environnemental doit être appréhendé avec pour principe de préserver d'abord, de gérer ensuite, et de réparer enfin. Pour un environnement sain, il convient de :

- Gérer autrement notre rapport à la nature et aux ressources
  - Faire de la biodiversité un enjeu réel au niveau international
  - Préserver et restaurer la biodiversité en Belgique
  - Améliorer la qualité de l'air
  - Gérer durablement l'eau
  - Protéger et assainir les sols
  - Gérer efficacement les déchets et les ressources
- Assurer une politique cohérente par rapport à diverses sources de nuisances
  - Disposer d'un environnement exempt de nuisances sonores excessives
  - Limiter strictement le risque électromagnétique
- Réduire la dissémination des substances chimiques de synthèse
  - Réduire la dissémination des substances chimiques de synthèse
- Améliorer les processus
  - Professionnaliser la gestion environnementale, augmenter l'adhésion et la participation

Les priorités et propositions d'Ecolo

1. Gérer autrement notre rapport à la nature et aux ressources

PRIORITE 1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE AU NIVEAU INTERNATIONAL

La régression des ressources biologiques et leur exploitation intensive constituent, avec les changements climatiques, une des plus graves menaces actuelles pour l'humanité[1]. Les deux

[1] L'Union mondiale pour la nature (UICN) a d'ailleurs rappelé en introduction des travaux de son dernier congrès annuel, à l'automne 2008 que la « *plus grave crise d'extinction des espèces depuis la disparition des dinosaures est en marche* » et dans ses conclusions, le Millenium Ecosystems Assessment, réalisé en 2005 pour le compte des Nations Unies, insistait sur l'importance des services de la biodiversité pour la survie de l'humanité.

phénomènes sont d'ailleurs liés, les changements climatiques générant des perturbations majeures pour la biodiversité (régression d'espèces, modification des habitats naturels et des pratiques d'exploitation, développement de maladies tropicales, apparition de nouveaux ravageurs des cultures dans les zones plus septentrionales …). La diminution du nombre d'oiseaux et de papillons dans nos jardins ainsi que des abeilles dans les ruchers en sont des illustrations concrètes.

Ecolo veut que la Belgique s'implique dans la dynamique de la plate-forme intergouvernementale « IPBES[2] » qui rassemble la connaissance scientifique en matière de biodiversité et la traduit en vue de l'action politique.

Proposition : Refuser la privatisation du vivant et encadrer le commerce des espèces sauvages

Assurer la diversité biologique et des semences

Les ressources génétiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Si leur accès et leur partage doivent être régulés au travers des accords de la Convention sur la diversité biologique, cette régulation ne peut conduire à leur privatisation, laquelle réduit l'usage de la ressource pour toutes et tous.

Au niveau belge et européen, l'usage de la semence fermière et l'échange des variétés semencières doivent être préservés : promotion de bourses d'échanges libres, régimes d'enregistrement spécifiques pour les petits semenciers et les anciennes variétés, création de banques de semences publiques …

Ecolo propose par ailleurs la reconnaissance des organismes qui conservent et distribuent des semences dans l'objectif de promouvoir la biodiversité et la reconnaissance du droit universel à reproduire ses semences.

Protéger les espèces sauvages

L'action belge dans le cadre de la convention CITES[3] qui régule le commerce international des espèces sauvages doit également être renforcée. La chasse aux phoques ne doit être autorisée que lorsqu'il y a surnombre (validé par les autorités scientifiques), et en toute autre circonstance interdite. La chasse à la baleine doit être définitivement interdite. La liste des espèces autorisées à la commercialisation dans notre pays doit également être mise à jour et régulièrement revue pour éviter d'introduire des espèces exotiques envahissantes.

Proposition : Intégrer la biodiversité aux programmes d'aide au développement

Les principaux réservoirs de biodiversité mondiale se trouvent dans les pays en développement, dont les populations sont les premières victimes de la disparition des écosystèmes les plus diversifiés. Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique doivent être intégrés aux politiques d'aide au développement belge et européennes, avec une attention prioritaire aux écosystèmes forestiers et humides. Les moyens mobilisés pour la protection de la biodiversité doivent être additionnels au budget de la coopération au développement.

---

[2] Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.
[3] http://www.cites.org/fra/index.shtml

Proposition : Protéger les forêts du monde

Dans le monde, 80 % des forêts qui existaient originellement ont aujourd'hui disparu[4]. Leur disparition réduit la biodiversité et accélère les changements climatiques. Assurer la protection des forêts revêt donc une importance prioritaire pour Ecolo.

Dans le cadre des négociations internationales sur le climat, un mécanisme visant à inciter et à « récompenser » les actions de réduction de la déforestation dans les pays tropicaux en développement doit être mis en place. Pour ce faire, le mécanisme REDD+ doit être soutenu.

En Belgique, l'importation de bois illégal doit être mieux surveillée et empêchée ; de même, tous les pouvoirs publics devraient utiliser exclusivement du bois certifié.

Proposition : Protéger les océans, la faune et la flore marines

Une pêche responsable

Les poissons et les espèces aquatiques font aujourd'hui partie des ressources naturelles les plus menacées. Certains scientifiques prédisent la disparition totale des poissons sauvages à l'horizon de 2050. De plus, des milliards de poissons non consommés ou d'autres animaux (dauphins, tortues, requins, oiseaux …) meurent inutilement suite à des pratiques de pêche non sélectives et illégales. En Europe, de nombreux stocks de poissons sauvages (cabillaud, merlu, anchois …) sont proches de l'effondrement. Les causes de cet état sont diverses, la plus importante étant sans conteste la surpêche.

La politique européenne de la pêche a récemment renforcé la législation visant à limiter les prises, néanmoins cela reste insuffisant. D'ici à 2015, l'UE doit mettre fin à la surpêche, afin de permettre le renouvellement des stocks d'ici à 2020 et de les maintenir au-dessus des niveaux permettant d'atteindre un rendement maximal durable (RMD).

Ecolo propose de soutenir la reconversion des flottes de pêche, de baser les autorisations de pêche sur des critères environnementaux et sociaux (respect de l'environnement marin et des travailleurs), de renforcer la pêche responsable, de renforcer et d'harmoniser les règles de pêche en eaux européennes et internationales. Dans cette optique, l'étiquetage des produits de la pêche devrait faire apparaître le respect de ces normes et la provenance du produit.

Protéger les océans

Les océans du monde, dont l'usage et l'exploitation ne sont pas régulés au niveau international, doivent faire l'objet d'un traité international. Un réseau de réserves marines doit être créé sur une superficie couvrant au minimum 40 % des océans.

Certains fonds marins sont riches en minerais. D'aucuns envisagent de les exploiter sans connaître l'état de leur biodiversité et les services écosystémiques qu'ils rendent. Il est impératif qu'avant tout projet d'exploitation, un bilan de la biodiversité soit réalisé et qu'en fonction du résultat, l'autorisation d'exploiter soit délivrée ou non.

Enfin, l'Arctique est très convoité. Or il fait partie des écosystèmes fragiles et délivre d'indispensables services écosystémiques. La Belgique doit pousser l'Europe à obtenir un statut de protection renforcé de cet espace.

---

[4] Selon la FAO, chaque année, le déboisement cause la perte d'environ 13 millions d'hectares de forêts, soit environ 25 hectares par minute.

Proposition : Mettre en œuvre les engagements internationaux en matière de biodiversité

La Convention sur la biodiversité qui s'est tenue à Nagoya en 2010 a permis d'adopter un protocole sur le partage des ressources génétiques ainsi qu'un plan stratégique pour la biodiversité appelé « Objectifs d'Aichi ». Ceux-ci ont pour but de sauver la biodiversité d'ici 2020. Les pays signataires se sont aussi engagés à protéger au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières d'ici 2020, en créant des réseaux d'aires protégées. Les avancées se font attendre.

La Belgique n'a toujours pas ratifié le Protocole de Nagoya. Ecolo demande donc sa ratification sans délai et la mise en œuvre rapide des engagements pris.

PRIORITE 2 : AUGMENTER LA BIODIVERSITE EN BELGIQUE

Aux plans national et régional, les causes de régression de la biodiversité ne sont toujours pas enrayées : manque de transversalité des politiques, agriculture intensive, dispersion des polluants, régression des habitats suite à l'urbanisation … et érosion des sols[5]. De plus, bien que toujours indispensables et encore trop timides, les seules politiques dites « conservatoires » (création d'espaces protégés) ont aujourd'hui montré leurs limites. L'avenir doit se construire dans une vision plus dynamique, plus créatrice et multifonctionnelle des espaces naturels et de leur usage, en accordant une place accrue aux acteurs concernés par leur gestion.

Proposition : Développer un réseau écologique cohérent et fonctionnel

En ville et en milieu rural, il convient d'amplifier le développement d'un réseau écologique (maillage vert et maillage bleu) adéquat incluant des sites protégés ainsi que des éléments ponctuels (mares, jardins naturels, toitures végétales …) ou linéaires (talus de chemin de fer, haies …) du paysage.

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 a connu des difficultés administratives à Bruxelles et en Wallonie. Il s'agit maintenant de donner un statut définitif et d'accélérer l'adoption de mesures de gestion réalistes, concertées et suffisamment fortes pour restaurer l'état de conservation des habitats et des espèces et garantir le maintien de la qualité biologique de chacun des sites. Pour tous les sites protégés, des outils fonciers, tels l'élargissement des mécanismes de droit de préemption au bénéfice des autorités publiques, doivent être envisagés et un financement particulier des communes présentant une forte densité de sites d'intérêt biologique doit être organisé.

Il convient également de valoriser le réseau Natura 2000 notamment au niveau pédagogique et touristique et d'accentuer la participation via les commissions de conservation à dynamiser.

Enfin, Ecolo veut développer une réflexion stratégique sur les outils publics de conservation. En Wallonie en particulier, une révision des outils existants (PCDN, PCDR, Contrats de rivière …) allant dans le sens d'une rationalisation et d'une meilleure coordination est notamment nécessaire pour en améliorer l'efficacité et la facilité d'utilisation. Dans les milieux fortement urbanisés, il faut assurer une offre suffisante et équitable d'espaces naturels et d'espaces verts, parce qu'ils contribuent fortement à la qualité de vie des citoyens.

Le plan « nature » de la Wallonie doit être actualisé, tandis qu'à Bruxelles, le « plan nature », premier plan en la matière, doit être mis en exécution. Il est en effet essentiel d'assurer une place à la protection de la nature et de la biodiversité au travers de l'ensemble des politiques de la Région, et ce dans un contexte de pression démographique.

---

[5] Pour la seule Wallonie, plus de 32 % des populations d'oiseaux communs sont en déclin. Rapport sur l'état de l'Environnement Wallon, 2013.

Il s'agit enfin de faire participer les associations de conservation de la nature à la définition des politiques et des moyens en ce domaine, et de les reconnaître comme partenaires dans la réalisation des politiques.

Proposition : Elargir le socle de financement de la politique de la biodiversité

Ecolo entend travailler à l'élaboration de sources alternatives de financement au bénéfice de la conservation de la biodiversité. Un Fonds Nature wallon doit être créé à cette fin. Dans ce cadre, il convient de privilégier le financement des services environnementaux fournis par les agriculteurs et les forestiers.

Proposition : Promouvoir les espèces locales et valoriser la nature de proximité

Les pouvoirs publics doivent mener une politique active de promotion, d'utilisation et de protection des espèces végétales indigènes sauvages sur leurs domaines. Cette politique doit prioritairement cibler les espaces gérés par la SNCB, le domaine public régional ou communal, les camps militaires mais également les zones d'activités économiques. Les jardins particuliers pourraient aussi faire l'objet d'une plus grande attention, via la promotion des jardins sauvages et des jardins naturels.

En ville en particulier, la sensibilisation à la nature de proximité est une priorité pour Ecolo, en ce compris la verdurisation extensive du bâti (façades et toitures vertes accueillant des espèces indigènes).

Les variétés traditionnelles de fruits et légumes ou les races régionales d'animaux domestiques doivent être revalorisées au moyen de campagnes de sensibilisation, de création de banques de graines ou de conservatoires vivants, de pépinières spécialisées … Il faut soutenir leur inscription aux catalogues européens et belges.

Proposition : Lutter contre les espèces invasives

La globalisation, la multiplication des échanges et les changements climatiques conduisent à une augmentation significative du nombre d'espèces non indigènes invasives dans notre pays. Certaines de ces espèces s'avèrent nuisibles et peuvent créer des pertes économiques ou des problèmes de santé publique, ou encore mettre à mal les équilibres naturels. Des mesures visant à les éradiquer ou à freiner leur expansion doivent être prises. Ceci passe notamment par des plans d'action régionaux ainsi qu'une révision de l'arrêté royal sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages pour y inclure les espèces les plus problématiques. Il convient enfin de faire participer les propriétaires afin qu'ils contribuent à l'éradication de ces plantes.

Proposition : Mieux encadrer les différents usages de la biodiversité

En matière de chasse

Pour Ecolo, la pratique de la chasse est une activité légitime, dès lors qu'elle se pratique dans le souci d'assurer l'équilibre forêt-gibier et avec une volonté de restauration et de gestion des habitats (tant en plaine qu'en forêt) en faveur de la biodiversité.

Les pratiques de nourrissage ont été restreintes : elles doivent être définitivement abandonnées au profit de la qualité des milieux naturels où le gibier pourra trouver sa nourriture. Pour certaines espèces de petits gibiers, le nourrissage peut encore être toléré mais il doit dès aujourd'hui être limité dans le temps et l'espace sur base de critères objectifs de gestion de la faune, notamment sur base de plans de gestion qui garantissent que des milieux naturels de qualité seront recréés pour permettre le maintien durable d'une population sauvage.

Enfin, Ecolo est favorable à l'interdiction des lâchers de gibier et à la suppression définitive du plomb dans les munitions de chasse et ce, pour tous les gibiers et dans tous les milieux.

En matière de sylviculture

Ecolo entend poursuivre et renforcer les politiques de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. En ce sens, Ecolo souhaite généraliser les pratiques de sylviculture basée sur la nature et mieux intégrer les principes de cette pratique aux régimes de certification forestière (PEFC et FSC). Cette méthode sylvicole doit également faire l'objet d'une promotion accrue auprès des professionnels du secteur. Ecolo est favorable à une diversification accrue des essences, notamment pour répondre aux incertitudes liées aux changements climatiques. Par ailleurs, Ecolo s'oppose à la dissémination dans l'environnement d'essences sylvicoles modifiées génétiquement.

En matière d'agriculture[6]

Avec la moitié de la superficie totale de notre pays qui est cultivée, une approche territoriale de l'agriculture est essentielle pour gérer les impacts environnementaux de cette activité essentielle. Lorsqu'elle n'est pas le fait d'agriculteurs bio ou d'agriculteurs exploitant leur ferme de manière extensive, l'agriculture belge – et wallonne – est une des plus intensives et spécialisées en Europe : il est fondamental de réduire les pressions environnementales qu'elle exerce (eau, sols, biodiversité) mais également d'améliorer sensiblement son impact positif (paysages, ressources naturelles, biodiversité …).

Il importe, en concertation avec les agriculteurs, que certaines superficies agricoles soient définies comme « prairies permanentes obligées », notamment les terres à risque érosif très élevé, les zones inondables et les parcelles à enjeu majeur en termes de biodiversité.

En matière de pêche

Ecolo entend soutenir une gestion plus écologique des ressources piscicoles. Outre les propositions développées plus haut dans le cadre européen, Ecolo entend agir en Belgique, notamment par la création de zones « sanctuaires » de pêche.

Par ailleurs, Ecolo souhaite que le Fonds piscicole (financé par le montant des permis de pêche) et les fédérations de pêche favorisent la restauration de zones de frayères et de renaturation des rivières, plutôt que les opérations de rempoissonnement.

Ecolo souhaite également accélérer le rythme de mise en œuvre de mesures visant à assurer la libre circulation des poissons migrateurs sur nos cours d'eau (échelles à poisson, élimination de certains obstacles …) et entend que les rempoissonnements se limitent aux espèces indigènes.

En matière d'apiculture

Les phénomènes de dépérissement des ruchers et de disparition des abeilles figurent parmi les menaces les plus diffuses et en même temps les plus inquiétantes qui pèsent sur notre environnement. La Belgique doit prendre d'urgence des mesures préventives : il faut porter une attention beaucoup plus grande, dans le futur, à l'évaluation du risque des pesticides pour les abeilles dans le cadre des autorisations mais également investir dans une recherche accrue concernant les problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les insectes pollinisateurs. A cette fin, la Belgique doit, notamment, s'insérer dans des réseaux internationaux. Le secteur apicole doit être écouté, responsabilisé et son expérience de terrain reconnue. Les principes de lutte intégrée (réduisant drastiquement le recours aux pesticides) doivent s'appliquer, en particulier sur les cultures dépendantes de la pollinisation des insectes. Le plan Maya doit être poursuivi et renforcé.

A propos de la gestion de la Mer du Nord

Ecolo est attaché au caractère fédéral de la Mer du Nord. L'ensemble des habitants de notre pays ont une co-responsabilité sur ce milieu marin dont ils peuvent « profiter » et une responsabilité réelle sur les impacts environnementaux auxquels il est soumis du fait des rejets dans les cours d'eau, les sols et l'atmosphère, à Bruxelles et en Wallonie autant qu'en Flandre.

---

[6] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

Pour Ecolo, la gestion de notre domaine maritime doit permettre de faire cohabiter, de manière durable, les nombreuses activités présentes sur ce domaine maritime (pêche, extraction de ressources minérales, tourisme, exploitation du potentiel d'énergie renouvelable …) mais également d'y maintenir le patrimoine naturel spécifique. Un schéma de structure a été adopté : il doit maintenant servir de base à la gestion de la mer du Nord.

A propos des citoyens

Il convient enfin de poursuivre les initiatives de sensibilisation à la biodiversité menées ces dernières années, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, et la valorisation des initiatives et réalisations (BiodiBap', Plan Maya, Journée de la biodiversité …).

PRIORITE 3 : AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

L'air est notre milieu de vie, il nous apporte l'oxygène, nous protège des rayons UV du soleil … Nous devons le maintenir propre et sain. Pourtant, l'air est aussi le réceptacle naturel des résidus de nos activités : respiration, mais aussi combustion, séchage … Le cycle naturel gère le flux, pour maintenir une qualité nécessaire. L'être humain a considérablement modifié les flux, mettant en cause la qualité de l'air, et partant, notre santé.

En Région bruxelloise, la qualité de l'air s'est améliorée ces dernières années, notamment via le COBRACE[7]. Cependant, la situation reste insatisfaisante et le respect de certaines normes européennes pose encore problème. S'il existe une série de leviers pour améliorer la qualité globale de l'air de la Capitale, le principal nœud auquel la Région est confrontée pour agir efficacement sur la qualité de l'air est celui de la mobilité. Réduire la pression automobile contribuerait automatiquement à améliorer la qualité de l'air.[8]

En Wallonie, le plan particules de 2011 a été mis en œuvre, notamment via le renforcement de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) et la qualité de l'air s'est considérablement améliorée. Le plan d'action air-climat doit également être poursuivi.

Proposition : Réduire les pollutions atmosphériques

En Belgique, chaque année, 10 000 personnes perdent la vie prématurément à cause de la pollution de l'air. Si certains polluants comme les substances acidifiantes - et surtout le soufre – sont en diminution, les pollutions de fond par les particules fines ou l'ozone posent toujours problème.

Pour améliorer la situation, Ecolo propose[9] :

- d'agir au niveau local pour amener les dépassements de concentration de particules fines en dessous du niveau européen ;
- de revoir à la baisse, au niveau européen, les seuils d'alerte pour certains polluants comme les particules fines et d'y ajouter les suies ;
- d'informer en direct la population sur la qualité de l'air via des pollumètres placés aux endroits stratégiques ;
- d'améliorer la performance environnementale des moteurs des engins mobiles, machines et bateaux actuellement en circulation et de renforcer des normes de qualité pour les carburants et les combustibles ;
- de développer le concept de zone de basses émissions[10]. Par exemple, il s'agira de promouvoir au sein de ces zones des actions de type Utilisation Rationnelle de l'Energie, de

[7] Un travail important a été fait via le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie (COBRACE).
[8] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de mobilité, voir Chapitre « Mobilité et Transports ».
[9] Voir à ce sujet nos propositions des Chapitres « Energie et Climat » et « Mobilité et Transports ».

réseaux locaux de chaleur, d'augmentation de zones piétonnes ou encore d'encourager le remplacement en priorité dans ces zones des flottes captives par des véhicules faiblement émetteurs (voir aussi la proposition de zone tranquille dans l'axe « bruit ») ;

de créer un cadre réglementaire pour la pollution olfactive et d'être particulièrement attentif à gérer les activités spécifiques qui en sont responsables[11].

Proposition : Réduire la pollution intérieure

Pour bénéficier d'une atmosphère de qualité à l'intérieur des bâtiments, Ecolo propose :

- de poursuivre les mesures existantes de financement préférentiel de matériaux écologiques isolants et de mettre en œuvre des nouvelles mesures concrètes de réduction des pollutions des lieux de vie, en accordant une priorité aux établissements scolaires, crèches, logements et lieux de travail ;
- de légiférer en vue de fixer des valeurs limites pour les principaux polluants de l'air intérieur dans les lieux publics et privés ;
- de renforcer les services de diagnostic et de remédiation des pollutions intérieures et d'offrir à tous les citoyens la possibilité de bénéficier de l'intervention d'un service spécialisé dans la détection et la réponse aux pollutions intérieures : les ambulances vertes[12] ;
- de sensibiliser de manière accrue aux risques du radon[13] et d'imposer des mesures adéquates pour s'en prémunir dans les nouvelles constructions. En particulier, il s'agit de mettre en œuvre le plan d'action radon approuvé par le Gouvernement wallon pour la période 2013-2016.

Proposition : Eradiquer définitivement l'amiante et indemniser les victimes

Ecolo s'est mobilisé depuis plusieurs années avec les victimes de l'amiante pour la création d'un fonds permettant de couvrir entièrement les frais de santé et d'indemnisation des victimes de l'asbestose. Ecolo veillera à l'alimentation de ce fonds. Ecolo exige de permettre aux malades du cancer du poumon provoqué par l'amiante d'y avoir accès, notamment en acceptant que les personnes malades puissent émarger au fonds grâce à l'élargissement de la période entre l'exposition à l'amiante et l'apparition de la maladie et enfin de permettre aux personnes intoxiquées par l'amiante d'ester en justice, même si elles sont indemnisées par le Fonds amiante.

Ecolo plaide pour que les travailleurs de la construction soient mieux formés et protégés lorsqu'ils effectuent des travaux dans des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante ; et pour que les propriétaires soient aidés dans le désamiantage de leur habitation.

Ecolo souhaite enfin l'entrée de la chrysotile (94 % du marché mondial de l'amiante) dans la liste des substances dangereuses de la Convention de Rotterdam, ouvrant alors la voie à une interdiction mondiale de l'amiante.

---

[10] Une zone à basses émissions est une zone délimitée géographiquement, située dans une ville et dans laquelle entre autres une politique d'admission sélective de certains véhicules est appliquée. La Commission européenne travaille actuellement sur ce sujet, Ecolo veut élargir le champ actuel de la réflexion.
[11] Certaines entreprises, élevages.
[12] Il s'agit d'une ambulance verte ou SAMI (Service d'analyse des milieux intérieurs) en Wallonie et CRIPI (Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure) en Région bruxelloise.
[13] Gaz radioactif nocif pour la santé.

PRIORITE 4 : GERER DURABLEMENT L'EAU

La préservation et la gestion parcimonieuse et équitable de l'eau sont des impératifs de la politique environnementale d'Ecolo. La responsabilité des pouvoirs publics est d'autant plus grande que nos régions bénéficient d'abondantes ressources en eau, mais celles-ci sont également abondamment utilisées.

Bien que la Belgique ait fortement accéléré sa mise en conformité dans le cadre des obligations et objectifs fixés par l'Union européenne[14], la mise en œuvre efficace des plans de gestion par district hydrographique, qui permettent de redonner un bon état écologique et chimique aux masses d'eau (lacs, rivières, fleuves, étangs …), sont les enjeux majeurs des années à venir. L'impact sur la santé publique de la distribution d'une eau de qualité est évident.

Dans ce contexte, la coordination au sein du secteur de l'eau doit mieux optimiser compétences et efficacité ; l'investissement dans la concertation inter-régionale et européenne doit être renforcé, en vue d'exécuter les accords transnationaux et de mettre en œuvre les engagements européens de manière coordonnée. La transparence des flux financiers doit être garantie. L'égal accès à l'eau et le juste prix de l'eau doivent être garantis.

Enfin, de manière générale, Ecolo propose la poursuite et le renforcement de l'Alliance Emploi – Environnement – « » Eau » en Région bruxelloise, afin de stimuler l'emploi et l'activité économique dans ce secteur, et son implémentation en Wallonie où le potentiel est important.

Proposition : Garantir l'accès à l'eau en tant que droit fondamental

L'eau est une ressource naturelle indispensable à l'être humain. Ceci implique que l'accès à l'eau en qualité et quantité suffisante doit être reconnu comme un droit humain fondamental. La gestion de l'eau doit conserver un caractère public, avec un contrôle approprié du pouvoir démocratique et des citoyens.

Ecolo propose notamment de :

- généraliser la mise à disposition de fontaines d'eau potable dans les espaces publics ;
- sensibiliser les établissements (cafés, restaurants, cantines …) à la mise à disposition gratuite d'eau du robinet pour leurs clients.

A l'échelle de la planète, l'accès à l'eau potable est loin d'être garanti. 2,4 milliards de personnes en sont privées selon l'ONU et les progrès dans les campagnes sont lents, alors que l'eau qui y est bue est souvent dangereuse. Dans un contexte d'inondations et de sécheresses accrues, il convient de poursuivre et de renforcer les projets visant l'hygiène, l'assainissement et l'accès à l'eau potable comme droit fondamental.

Proposition : Considérer l'eau comme un bien vital dont la pureté doit être préservée

Trop souvent, l'eau est considérée comme un diluant et un fluide transporteur de déchets, fluide qu'il convient ensuite d'assainir, ce qu'on parvient très imparfaitement à faire ou à grands frais. A titre d'exemple, la concentration de résidus de médicaments dans la Meuse a provoqué un nombre de dépassements de près de 10 % de la valeur cible par des substances (potentiellement) à risque pour la production d'eau potable, menant à 3 000 heures d'interruption de pompage pour la fabrication d'eau potable[15].

Pour Ecolo, il faut :

---

[14] Directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.
[15] http://www.riwa-maas.org/uploads/tx_deriwa/La_qualite_des_eaux_de_la_Meuse_en_2012.pdf

- encourager des expériences pilotes visant à ce que les eaux et autres matières chargées en résidus, notamment médicamenteux, soient collectées séparément ;
- revoir, au niveau européen, les normes de produits afin d'interdire la présence de phosphate dans les lessives ;
- soutenir et reconnaître les nombreux citoyens qui adoptent, de manière volontaire, des comportements et des dispositifs visant à réduire leur consommation et limiter la pollution de la ressource : épurations individuelles innovantes, toilettes sèches, valorisation adéquate de l'eau de pluie …

Proposition : Organiser une gestion qualitative et quantitative de l'eau à un coût équitable et solidaire

Pour Ecolo, la tarification de l'eau, si elle doit être conforme au principe pollueur-payeur, doit également reposer sur un principe de tarification solidaire et progressive. Le prix de l'eau doit couvrir les services prestés pour en assurer la protection, la potabilisation, la distribution ainsi que la collecte et le traitement des eaux urbaines résiduaires. Le prix au m³ doit être progressif suivant la quantité consommée et intégrer la situation du ménage.

Il y a lieu de maîtriser le prix de l'eau dans ses composantes « production-distribution » et « assainissement », tenant compte de structures tarifaires qui peuvent être distinctes entre les Régions bruxelloise et wallonne. La mise à disposition d'eaux de qualité mais pas nécessairement potables pour certains secteurs d'activités est une nécessité.

A court terme, Ecolo entend voir appliquer le décret relatif au financement de la politique de l'eau en Wallonie, qui prévoit une répartition plus équitable des charges entre les trois principaux usagers : ménages, industries et agriculteurs. Le modèle de financement de l'eau, à ce jour basé sur les volumes consommés, doit être repensé aux fins de garantir à la fois le service public et un prix raisonnable assurant la charge des infrastructures collectives de distribution.

Enfin, le coût-vérité, basé sur le principe du pollueur-payeur, doit permettre de répondre aux nombreux enjeux du cycle production-distribution-assainissement.

- En matière de production et de distribution, Ecolo entend que soit évitée toute exploitation abusive de la ressource[16] en ce compris dans les industries. Le schéma régional d'exploitation des ressources, plan d'action visant à garantir l'accès à une eau de qualité de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire, doit être mis en œuvre. C'est au travers de ce schéma que la concentration des moyens financiers, outre la connexion des réseaux, doit conduire à améliorer les rendements.

  Il convient également d'assurer une protection effective des captages en donnant la priorité aux méthodes préventives plus que curatives. Les mesures en matière de nitrates doivent également être renforcées via la mise en œuvre du troisième programme de gestion durable de l'azote en agriculture et des contrôles renforcés[17].

- En matière d'assainissement : la gestion des eaux usées domestiques et urbaines est un axe fondamental de la politique de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des eaux côtières. En Wallonie, Ecolo estime nécessaire de mettre en œuvre de manière accélérée l'assainissement des eaux pour les agglomérations de moins de 2 000 habitants. La mise en place de filières d'épuration performantes pour les petites entités doit être promue, en veillant à protéger adéquatement les zones Natura 2000, les zones de captage et les zones de baignade. La gestion optimale des déversoirs d'orage et l'établissement d'un registre des rejets d'eaux usées industrielles constituent deux autres axes essentiels. En Région bruxelloise, les

[16] Avec une attention particulière à la nappe aquifère du Tournaisis, compte tenu de sa situation actuelle de surexploitation.
[17] Voir à ce sujet nos propositions Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

efforts doivent porter sur la rénovation des réseaux d'égouts et la mise à niveau de la station Sud de Bruxelles ainsi que sur la gestion des inondations.

En Wallonie, pour l'habitat dispersé et les zones où l'assainissement autonome est une réalité, il y a lieu de rendre opérationnel un service public d'assainissement autonome sur base de filières d'assainissement performantes et facilement gérables. Les missions de conseil, d'assistance, de contrôle, d'exploitation des systèmes et de co-financement sont couvertes par ce service public.

Proposition : Garantir les fonctions écologiques de l'eau

Afin de garantir les fonctions écologiques de l'eau, Ecolo entend :

- poursuivre les actions concertées et transversales en matière d'assainissement collectif et autonome, de gestion des eaux de ruissellement, d'érosion des sols et d'accès du bétail en amont des zones de baignade[18] ;
- généraliser les mesures d'entretien et de restauration des berges selon des méthodes écologiques et préventives ;
- amplifier les mesures visant à empêcher l'accès des cours d'eau au bétail (clôtures, pompes à museau pour le bétail …), ainsi que la protection des berges par des bandes enherbées. Les éleveurs doivent être soutenus dans cette mission ;
- subordonner la circulation en bordure et sur les cours d'eau aux impératifs de protection, en particulier en période d'étiage[19] ;
- développer la production d'énergie hydroélectrique (et parfois géothermique) en bonne harmonie avec les autres impératifs environnementaux (biodiversité, préservation d'un débit minimal, échelles à poisson, protection des eaux souterraines …). En particulier, développer l'innovation dans le secteur, notamment en récupérant l'énergie des eaux résiduaires urbaines au travers de systèmes d'échangeurs de chaleur dans les égouts ;
- concrétiser la désignation de nouvelles zones de baignade dans les plans de gestion issus de l'application de la Directive Cadre Eau, l'objectif final étant de pouvoir se baigner dans l'ensemble des eaux de surface ;
- restaurer des réseaux urbains d'eaux de surface en assurant la qualité écologique des cours d'eau et des étangs.

Proposition : Prévenir et gérer les inondations

Pour Ecolo, il faut mettre en œuvre de manière ambitieuse, rapide et en concertation entre les différentes Régions, la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, en veillant particulièrement à :

- ériger, pour tout projet d'imperméabilisation des sols par urbanisation, des systèmes écologiques de retenue d'eau (bassin d'orage verdurisé, zones d'immersion temporaire valorisée au niveau biodiversité), d'infiltration sur place et si nécessaire de débit de fuite lent, de préservation des plaines alluviales permettant les débordements en tête de bassin ;
- établir, en lien avec les cartes de zones inondables, les mesures qui doivent y être mises en œuvre, en particulier en matière d'aménagement du territoire ;
- proposer, en concertation avec les compagnies d'assurance, un régime de primes qui apporte des garanties additionnelles en matière de mutualisation des risques ;

---

[18] La Wallonie comporte actuellement 37 zones de baignade dont la conformité n'est pas encore complètement acquise : pollution par le bétail, rejets d'égout directement dans la rivière, certaines pratiques agricoles …
[19] Période où il y a peu d'eau.

- mettre en place des plans de gestion axés prioritairement sur la prévention par des méthodes naturelles (lutte contre l'érosion des sols, équipements qui peuvent ralentir l'écoulement des eaux de pluie …), sans cependant oublier la protection des personnes, des biens et de l'environnement et la réparation après une inondation ;
- assurer l'entretien optimal des cours d'eau et des infrastructures en fonction de la gradation des enjeux locaux, tout en veillant à limiter les atteintes à la qualité écologique des cours d'eau et de leurs abords.

PRIORITE 5 : PROTEGER ET DECONTAMINER LES SOLS

La protection des sols est essentielle face aux diverses menaces qui pèsent sur eux : érosion, diminution de la teneur en matières organiques, imperméabilisation, compaction, diminution de la richesse biologique, contamination chimique via les pollutions industrielles et atmosphériques.

Tant la Wallonie que la Région bruxelloise sont dotées d'une législation en matière de décontamination des sols.

Proposition : Mettre en place une stratégie de protection et de restauration des sols

Afin de préserver une bonne qualité des sols ou de rétablir les sols les plus dégradés, il est indispensable de bien connaître leur état actuel et leur évolution ainsi que les causes des menaces qui pèsent sur eux. Pour Ecolo, la stratégie doit refléter l'ambition de maintenir la qualité des sols partout où elle serait bonne et de l'améliorer dans les zones où elle laisse à désirer. Elle doit permettre de se doter d'indicateurs afin d'évaluer la qualité actuelle des sols et leur évolution suite aux différentes mesures qui auront été prises : réseau de mesures et de surveillance, banque de données centralisées de toutes les analyses réalisées, carte numérique des sols … Ecolo entend faire réaliser un recensement des zones indemnes de perturbation des sols (forêts anciennes), des zones à risques (érosion, diminution de la teneur en carbone organique …) et fixer des objectifs de lutte contre ces risques.

A Bruxelles, l'inventaire de l'état des sols est devenu une réalité. Celui-ci répertorie l'ensemble des terrains pollués ou susceptibles d'être pollués. L'accès aux informations qu'il contient est ouvert à tous. Une mise à jour continue de cet inventaire est nécessaire pour garantir la qualité et l'actualisation de ces données. Il convient également d'en assurer la publication.

Pour 2014-2019, il importe de définir une stratégie visant à prendre en charge de manière coordonnée les pollutions de grande ampleur.

Proposition : Intégrer la protection des sols dans les autres politiques

La préservation de la qualité des sols comporte des enjeux agricoles, tels que la fertilité et l'érosion mais aussi des enjeux de santé des riverains ainsi que des enjeux environnementaux plus globaux, tels que les changements climatiques[20].

De plus, l'érosion et les glissements de terrain ont des conséquences importantes en cas de fortes pluies sur les zones en aval. Enfin, la lutte contre la contamination des sols dépend du contenu des permis d'environnement et des politiques de qualité de l'air.

---

[20]La perte de matière organique des sols (jusqu'à 40 %) occasionne un dégagement de $C0_2$. Le stockage de carbone dans les sols résout dès lors deux enjeux : celui de l'amélioration de la structure des sols et celui de la réduction du CO_2 dans l'atmosphère.

Dans un intérêt réciproque, il est nécessaire de promouvoir, par des mesures réglementaires et incitatives transversales, une gestion durable des sols par les agriculteurs, les sylviculteurs, les aménageurs ainsi que réduire les activités à risque de pollution du sol. Par ailleurs, la Wallonie est parsemée d'anciennes mines dont certaines galeries s'écroulent, occasionnant des effondrements localisés de terrains. Ce sont les propriétaires de ces terrains qui en sont victimes. Dans le cadre des risques liés aux effondrements du sous-sol, il convient de prévoir un cadre visant à garantir la sécurité de chacun (ex : recensement des galeries concernées) et à prévoir la mise en place d'un régime de responsabilité en matière d'assurance.

Proposition : Préserver le patrimoine naturel

Les activités humaines qui urbanisent des surfaces empêchent l'eau de pénétrer dans le sol et la nature de prendre sa place. Les effets négatifs sont un stress hydrique supérieur dont une plus grande fréquence d'inondation, une perte de biodiversité, une plus grande chaleur en ville, un bien-être subjectif inférieur à celui qu'on ressent quand on est entouré par la nature.

L'eau et la perméabilité des sols

Toute intervention à l'échelle de la parcelle qui réduit significativement la perméabilité du sol et qui augmente la vitesse d'évacuation doit être la moins étendue possible et doit être accompagnée de mesures de perméabilisation et de temporisation[21].

Le patrimoine naturel

Toute intervention qui réduit le patrimoine naturel par imperméabilisation (route, parking, cours, bâtiment …), doit être compensée par des mesures qui le rétablissent ou le renforcent à une distance proche de la zone d'intervention.

Si l'intervention humaine imperméabilise un site protégé ou à protéger, l'intervention ne doit être autorisée que si toute alternative est impossible, si la destruction est la plus faible possible et si le biotope détruit est intégralement remplacé.

Si l'intervention imperméabilise un biotope banal (non protégé), la destruction doit néanmoins être la plus faible possible.

La compensation à l'intervention consiste à rendre plus « riches » d'autres biotopes assez banals ou à réintroduire la nature dans les endroits dont elle était exclue. La compensation doit principalement se faire par des investissements dans la nature. Si la compensation nécessite des actions continues à maintenir dans le temps, une fondation d'utilité publique, financée par les promoteurs, doit être chargée du respect des obligations.

Les propositions législatives devront répondre aux exigences de la simplicité administrative et elles permettront de réaliser facilement, de manière diversifiée et tenant compte du maillage écologique, les objectifs de perméabilisation du sol et de temporisation des flux d'eau d'une part, et de réintroduction de la nature d'autre part.

Proposition : Mettre en œuvre la nouvelle législation en matière d'assainissement des sols

Ecolo veillera à une application efficace et ambitieuse de la législation wallonne. Celle-ci se base sur des objectifs et des procédures d'assainissement qui tiennent compte des principes suivants :

- appliquer strictement le principe pollueur-payeur en exigeant de la part des auteurs d'une pollution du sol la prise en charge de l'élimination de celle-ci ;

[21] Une mesure de temporisation est un aménagement qui stocke l'eau de pluie sur la parcelle, principalement les grosses pluies, et l'évacue à faible débit.

- appliquer le principe d'utilisation des meilleures technologies disponibles tout en assurant l'élimination des risques sanitaires et environnementaux actuels et futurs ;
- prévoir, pour les projets d'envergure, la réalisation d'un rapport sur l'état du sol lors de la transaction notariale et assurer, par la définition des obligations des parties, la sécurité juridique dans les transactions immobilières ;
- réhabiliter de manière complète les décharges anciennes ou en fin de vie via une prise en compte des risques à long terme que ces sites peuvent générer. Les travaux ne peuvent se limiter à un simple « encapsulement » ou un « capping » comme pratiqué dans la plupart des cas ;
- soutenir le développement des nouvelles techniques de traitement des sols contaminés, notamment par traitement sur site et par bioremédiation ;
- éviter toute dépollution visuelle des sites sans identification et traitement simultanés de la pollution du sol.

A Bruxelles, l'ordonnance du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution portent leurs fruits en matière d'identification des sols pollués et de leur traitement. Cependant, il apparait que ces textes doivent être adaptés afin d'en diminuer les charges administratives et financières pour les particuliers et entreprises, tout en maintenant les objectifs environnementaux et d'information.

Proposition : Diagnostiquer les sols pollués et garantir l'information du public

En Wallonie, un cadastre exhaustif des sols pollués et potentiellement pollués est une priorité. Il doit être accessible au public et se baser sur la méthodologie suivante :

- une mise à profit du principe de proximité et de la mémoire collective (par exemple celle des travailleurs) pour la localisation des activités polluantes anciennes et actuelles ;
- un recoupement des informations des diverses autorités (cadastre, permis accordés …) ;
- une information active des parties impliquées préalablement à toute planification, tout projet concernant un terrain repris sur le cadastre quant à l'état de pollution et les obligations de traitement[22].

Il est aussi primordial de créer un droit pour les riverains d'un site pollué d'obtenir la réalisation de campagnes d'analyse des sols sur leur terrain, voire d'une analyse de leur santé. Dans certaines zones, un suivi à long terme est indispensable.

PRIORITE 6 : GERER EFFICACEMENT LES DECHETS ET LES RESSOURCES

Avec le développement du réemploi et du recyclage, la gestion des déchets constitue une opportunité de développer l'activité économique, de créer de l'emploi et de protéger l'environnement. La politique des déchets doit donc impérativement respecter une hiérarchie dans la mobilisation des différents modes de traitement : la prévention, laquelle fait appel à la modification de nos modes de production et de consommation ; la préparation en vue du réemploi ; le recyclage ; les autres valorisations, notamment énergétique ; l'élimination respectueuse de l'environnement. Cette politique doit progressivement évoluer vers une politique des ressources.

[22] Ceci est particulièrement valable en Wallonie où la SPAQUE communique essentiellement en situation de crise et peine à transmettre les résultats des études qu'elle effectue.

Proposition : Accorder une priorité à la prévention

Il est nécessaire de réduire tant les quantités - pour les seuls emballages alimentaires, plus de deux tiers sont à usage unique - que la dangerosité des déchets. Pour ce faire, Ecolo propose :

- de réaliser une évaluation de l'efficacité des politiques de prévention ;
- de renforcer des actions de sensibilisation à l'éco-consommation et contre le gaspillage, notamment l'information sur les déchets dans chaque parc à conteneurs ;
- de promouvoir des compostages à domicile et à l'échelle des quartiers ;
- de limiter la distribution des publicités toutes-boîtes et d'interdire les emballages postaux non recyclables ;
- de soumettre les entreprises génératrices d'emballages à des objectifs de diminution ;
- d'agir contre toutes les pratiques de vente qui encouragent le gaspillage.

Proposition : Mettre fin à l'obsolescence programmée[23] et faciliter le recyclage

La grande majorité des réalisations humaines ont une durée de vie ou d'usage limitée, nous ne fabriquons pas pour l'éternité. C'est de ce constat qu'est né le concept de « cradle to cradle » ou « du berceau au berceau » : puisqu'il y a une fin d'usage, autant concevoir les biens pour que leurs matériaux constitutifs puissent chacun être totalement réutilisés dans le cycle technologique ou dans le cycle organique. Sachant que la priorité va à un travail en amont avec les industriels, le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, Ecolo entend favoriser cette approche.

Ceci dit, accepter que nos réalisations aient une durée limitée ne signifie pas que cette obsolescence puisse être programmée. L'obsolescence programmée correspond à une fin d'usage pensée par le fabricant dans le seul intérêt d'accroître la consommation.

Afin d'éliminer l'obsolescence programmée, Ecolo propose un ensemble de mesures[24] :

- allonger la période de garantie sans obliger le consommateur à payer une contribution supplémentaire pour ce service ;
- créer une possibilité pour chaque consommateur de signaler les cas d'obsolescence programmée de produits ;
- obliger les fabricants et/ou vendeurs à afficher la durée de vie ou d'usage des produits, à disposer de pièces de rechange sur la durée de vie annoncée, à déposer les manuels d'entretien et de réparation dans une banque de données, à empêcher la mise sur le marché d'appareils non démontables, à afficher à l'endroit de vente de l'appareil le nombre et la durée de vie des pièces d'usure, ainsi que leur prix.

Proposition : Valoriser les gisements d'emploi local dans la réparation, la location et le réemploi[25]

Les autorités publiques doivent soutenir l'émergence de nouveaux services de proximité qui permettent de réparer, réutiliser, adapter des objets aux évolutions technologiques, de les louer ou partager au lieu de les acheter.

Ecolo entend promouvoir le développement de ressourceries, de centres de recyclage et de magasins du réemploi, et soutenir les acteurs de l'économie sociale actifs dans ce secteur parce

---

[23] Voir également à ce sujet, le Chapitre « Transition écologique ».
[24] Voir les propositions de loi à la Chambre, n° 2060 et 2061.
[25] Voir à ce sujet le Chapitre « Transition écologique ».

qu'ils contribuent en outre à la formation, à la remise au travail et à l'intégration de travailleurs peu qualifiés ou en difficulté. Les brocantes et les initiatives telles que les « foires aux savoir-faire » doivent également être encouragées.

Proposition : Diminuer la production d'ordures ménagères

Par diverses méthodes, les Wallons ont réduit la production d'ordures ménagères brutes de 350 kg/hab/an à environ 170 kg/hab/an[26]. L'objectif est d'arriver progressivement à un objectif moyen de 100 kg/hab/an en 2018.

La plus grande part de ces ordures ménagères brutes (OMB) est représentée par des déchets fermentescibles[27] (plus de 40 %), suivie de déchets recyclables et de plusieurs kg de déchets évitables. Les Bruxellois produisent quant à eux plus de 300 kg par habitant et par an. Depuis quelques années, certaines communes ont atteint des productions moyennes de 90 kg/hab/an d'ordures brutes, et ce notamment par l'introduction d'une redevance proportionnelle au poids et la mise en place d'une collecte sélective des déchets organiques qui capte une production moyenne de 40 kg/hab/an, valorisables en biométhanisation.

A Bruxelles, Ecolo veut poursuivre la mise en place et le fonctionnement effectif de la contribution sur les quantités de déchets ménagers et assimilés, collectés sur le territoire de la Région par l'Agence Bruxelles-Propreté et les communes, de manière à encourager Bruxelles-Propreté, les communes ainsi que la Région à développer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs européens de collecte sélective et de recyclage. Une tarification solidaire, qui intègre notamment la taille du ménage, doit être prévue.

Proposition : Augmenter le recyclage de certains matériaux critiques

Notre société est confrontée à l'épuisement de certaines matières, en particulier certaines terres rares (groupe de métaux rares) pourtant essentielles dans la confection d'appareils technologiques. Ecolo propose que d'ici 2018, au moins 80 % des matériaux les plus critiques proviennent du recyclage (urban mining). Ecolo propose de mieux soutenir les PME chargées de cette tâche, en mettant à leur disposition un vade-mecum opérationnel des bonnes pratiques pour les principaux types de déchets, en renforçant le rôle des conseillers en prévention itinérants, et d'accorder des aides à la recherche de l'optimisation des flux de matières premières.

Proposition : Aboutir à des collectes sélectives optimales des déchets

Pour optimaliser le régime de tri sélectif, Ecolo propose :

- de soutenir les collectes sélectives de déchets de cuisine et de jardins ou le compostage à domicile, dans le but de ne plus avoir d'organiques dans les poubelles d'ordures brutes. Des dispositifs de collectes, spécifiques aux zones d'habitation très denses et aux collectivités, doivent être mis en œuvre ;
- d'étendre la collecte sélective des papiers cartons et des PMC en porte à porte à tous les déchets d'emballages, et ce, à charge des entreprises qui mettent ces emballages sur le marché (voir infra : mieux gérer les obligations de reprise) ;
- d'améliorer la couverture du territoire par les déchetteries et parcs à conteneurs, en particulier en Région bruxelloise ;
- de faciliter l'accès au gisement aux firmes de récupération, aux entreprises d'économie sociale actives dans le réemploi ou aux ressourceries (chantiers de démolition, parcs à conteneurs …) avec une attention spécifique aux matériaux de démolition ;

[26] http://www.etopia.be/spip.php?article2148
[27] Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable.

- de mieux suivre la gestion des déchets dans les secteurs d'activité qui en génèrent le plus.

Proposition : Etendre et mieux gérer les obligations de reprise

L'obligation de reprise incombe aux producteurs de certains produits. Elle consiste à récupérer les biens (emballages, pneus, piles, appareils électriques et électroniques, huiles …) qu'ils ont mis en vente, lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie et à en assurer le recyclage ou l'élimination. Ce dispositif pose cependant des problèmes de contrôle des recettes et des coûts ainsi que de vérification de la destination finale des déchets. Il présente en outre des taux de récupération parfois trop faibles. Ecolo veut modifier le système des obligations pour :

- élargir l'obligation de reprise à d'autres biens en fin de vie ;
- assurer une réelle régulation par les Régions, avec une maîtrise sur les recettes importantes engendrées par ces systèmes et sur les dépenses qui en découlent ;
- augmenter les taux de collecte et de recyclage effectifs imposés à certains déchets, en particulier les plastiques, et dans certains secteurs particuliers comme l'Horeca. Ceci concerne en particulier Fost+ ;
- prévoir ou développer le volet « prévention » des conventions environnementales ou plans individuels des entreprises relatifs aux obligations de reprise ;
- soumettre à obligation de reprise les produits dangereux ; financer par les obligations de reprise les collectes sélectives, y compris les poubelles de collectes sélectives, dans les lieux publics.

Proposition : Augmenter la part des emballages consignés, dont les canettes de boissons

Les canettes et autres emballages de boissons posent un problème de propreté publique important et le système de collecte est insuffisant pour y répondre. Leur enlèvement coûte très cher aux communes. Pour y remédier, Ecolo propose d'instaurer une consigne sur les canettes de boissons et de l'étendre progressivement à d'autres emballages. Une étude réalisée en ce sens a montré que pour être justifié et efficace, le système devait être mené au niveau des trois Régions ou encore mieux au niveau européen.

Proposition : Réduire les impacts environnementaux du traitement et de l'élimination des déchets

La mise en décharge et l'incinération polluent et font perdre des matières précieuses. Pour Ecolo, il faut mettre fin à la mise en décharge des matières organiques, de tous les déchets valorisables ainsi que de tous les déchets industriels banals (non dangereux). Il faut également mettre fin à l'incinération des matières organiques, de tous les déchets recyclables ainsi que de tous les déchets industriels banals (DIB) en vrac.

Ecolo propose de généraliser la biométhanisation et le compostage des déchets organiques (déchets verts et déchets de cuisine) afin d'assurer le bouclage du cycle de la matière organique et de limiter naturellement les émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, la collecte sélective est indispensable. Il est également important de disposer de biométhaniseurs bien répartis sur le territoire.

Vu la surcapacité d'incinération en Wallonie, Ecolo propose de supprimer la subsidiation des installations d'incinération et de subsidier à 45 % les installations de biométhanisation jusqu'à un quota régional fixé par la Région en fonction d'une répartition géographique optimale.

A l'instar de la Wallonie, il faut envisager de financer la production du gaz issu de la biométhanisation en Région bruxelloise.

Pour les déchets qui doivent quand même être incinérés, il faut augmenter les rendements de récupération de l'énergie et étudier les potentialités de développement d'un réseau de chaleur à proximité. Il convient également de favoriser le développement de filières de récupération des DIB, par ailleurs créatrices d'emplois.

Ecolo propose également que l'interdiction d'incinération de déchets ménagers à domicile soit davantage communiquée aux citoyens et fasse l'objet de contrôles renforcés.

A Bruxelles, une politique efficace de réduction des déchets permettrait de réduire le nombre de fours nécessaires. Les capacités de l'incinérateur doivent être progressivement diminuées et la rétribution de l'exploitant doit être revue en fonction de la quantité de déchets incinérés. Il convient en outre d'envisager une exploitation opérationnelle directe des infrastructures par la Région.

Proposition : Améliorer la gouvernance de la gestion des déchets

En Wallonie :

La présence de nombreux opérateurs de gestion génère de la concurrence entre eux, chaque opérateur cherchant avant tout à valoriser au mieux ses propres installations. Cette situation a des conséquences financières tant pour les communes que pour le citoyen. Il y a donc lieu de développer prioritairement les coopérations entre opérateurs et d'appliquer une tarification régionale unique. Pour ce faire, les mécanismes de tutelle régionale doivent être renforcés et l'autorité régionale doit intervenir pour réguler les opérateurs intercommunaux.

Dans cette optique, Ecolo propose de créer une autorité régionale renforcée pouvant prendre la forme d'un organisme public de gestion des déchets. Cet organisme aurait force impérative pour définir le type d'outil de traitement des déchets en conformité avec le Plan wallon des déchets et la stricte hiérarchie de traitement. Une collaboration efficace et des partenariats avec les opérateurs privés doivent être développés et le champ d'intervention public/privé mieux défini et délimité.

Le système actuel visant à favoriser le travail et les investissements en commun au sein des intercommunales (système de décloisonnement) mène à une double subsidiation (chaque intercommunale reçoit 5 % de subsides en plus lorsqu'elle entre dans le système). Ecolo propose de modifier ce système en supprimant la double subsidiation, afin que chaque investissement fait en commun bénéficie d'une subsidiation supplémentaire de 5 % (et non plus chaque intercommunale).

Ecolo propose enfin de mettre en œuvre une Alliance Emploi – Environnement – « Ressources et déchets », à l'instar de la Région bruxelloise.

A Bruxelles :

Ecolo propose de développer un système de coût-vérité des déchets, en distinguant le métier de la propreté de ceux de la collecte et du traitement des déchets. Ce système doit amener à une transparence des coûts.

Il convient également de renforcer le partenariat avec les acteurs du réemploi, notamment via l'Alliance Emploi – Environnement – « Déchets ».

Proposition : Adopter une stratégie de propreté publique

La salubrité dans l'espace public est source de tensions, d'insécurité et de mal-être pour de nombreux citoyens. Pour cette raison, l'amélioration de la propreté publique doit être une priorité. Les politiques en la matière doivent être cohérentes et se baser sur des actions de participation et de réflexion sur la notion de « propreté publique », avec les associations de quartier.

Ecolo propose de développer une politique de propreté publique et pour cela de mener :

- une prévention primaire (qui prévient le geste de jeter), en décourageant les emballages jetables (consigne) et en établissant une cartographie des points noirs pour gérer la prévention secondaire et pour savoir où renforcer les démarches ;
- une prévention secondaire, en favorisant l'adoption citoyenne des endroits socialement vides et en les transformant en lieux de convivialité ou en les fermant, en réduisant les orifices des poubelles permettant la dépose-minute, voire en retirant celles qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrôle social, en mettant des moyens de surveillance et de sanction (amendes administratives …) et dans la mesure du possible en remplaçant l'amende par un travail d'intérêt général de nettoyage (prise de conscience), en sensibilisant selon des approches efficaces (voir les théories de l'engagement et de l'action raisonnée) ;
- des remédiations efficaces par une stratégie de nettoyage en donnant un statut moins précaire et une visibilité aux agents de propreté, en faisant enlever des déchets ou tags via des personnes chargées de travaux d'intérêt général, en organisant des opérations propreté avec les riverains (bords de route) et en créant des collaborations avec la population pour le nettoyage de leur quartier.

2. Assurer une politique cohérente par rapport à diverses sources de nuisances

PRIORITE 7 : DISPOSER D'UN ENVIRONNEMENT CALME

La prévention est le meilleur moyen d'action pour réduire les émissions sonores les plus gênantes[28]. Se référant aux recommandations de l'OMS, l'objectif d'Ecolo est de diminuer la part de la population soumise à des niveaux de bruit supérieurs à 55 dB(A) tout en garantissant au plus grand nombre un bruit de fond maximal de 35 dB(A) et des niveaux n'excédant pas 45 dB(A) la nuit, dans les chambres. Si la Région bruxelloise dispose déjà d'une législation modernisée, il convient d'adopter une législation plus contraignante en Wallonie[29].

Proposition : Adopter un cadre européen plus strict pour la lutte contre le bruit

La législation européenne actuelle[30] comprend des objectifs généraux qui, tels que définis actuellement, sont difficilement évaluables. En effet, la législation ne prévoit pas de valeurs limites de bruit exprimées en décibels qui constitueraient pourtant des objectifs mesurables et précis. Ecolo propose que de telles valeurs soient définies, sous forme de valeurs cibles et de valeurs limites devant :

- être basées sur les dernières recommandations de l'OMS ;
- prendre en compte les spécificités de certains groupes vulnérables et des lieux sensibles (tels que les écoles, les zones résidentielles, etc.) ;
- être développées de manière à limiter le bruit de certaines sources spécifiques (bruit routier, aérien et ferroviaire, notamment) ;
- prendre en compte la fréquence et l'intensité des pics ou des événements sonores uniques qui peuvent être particulièrement problématiques.

---

[28] Aux Pays-Bas par exemple, grâce aux politiques de prévention, la part de la population soumise à des niveaux sonores gênants (supérieurs à 55 dB) est nettement plus faible qu'en Belgique (43 % contre 70 %).
[29] Ecolo a déposé une proposition de décret relative à la lutte contre les nuisances sonores.
[30] Directive END 2002/49/CE.

Ecolo demande donc d'intégrer à la législation des objectifs clairs, mesurables et contraignants, qui s'appliquent sur tout le territoire européen, donnant ainsi à tous les citoyens le même niveau de protection.

Proposition : Limiter le bruit à la source

Le trafic automobile est la source principale de bruit. La diminution du trafic, la réduction de la vitesse et les aménagements de voiries permettent de le réduire fortement. Ecolo propose également de réduire les niveaux d'émissions sonores des équipements (moteurs et véhicules, matériel roulant des transports en commun mais aussi tondeuses, baladeurs MP3, climatiseurs, quads …) par des normes de produits renforcées. En février 2013, le Parlement européen a affaibli les normes de bruit des véhicules : Ecolo veut revenir aux propositions de la Commission qui réduisaient plus sévèrement le bruit des véhicules.

Ecolo propose d'intégrer systématiquement la variable « bruit » dans tout projet d'implantation et d'aménagement urbain ou rural. Ecolo propose également de considérer cet enjeu dans l'octroi des permis d'environnement (en particulier pour les cinémas et discothèques).

Comme en Région flamande, et à l'instar de certains acteurs qui appliquent déjà cette limitation, Ecolo propose de fixer une limite de bruit dans certains lieux (soirées, cinémas) en fixant des seuils de niveaux sonores afin notamment de prévenir les risques d'acouphènes.

Proposition : Evaluer les niveaux de bruit et exécuter des plans de réduction des nuisances sonores

Les cadastres du bruit prévus par la directive européenne[31] doivent être réalisés le plus rapidement possible. Toutefois, cette directive est peu contraignante et des sources de bruit importantes échappent au cadastre obligatoire. Les sources sonores les plus importantes, dont les points noirs routiers et autoroutiers, doivent être traitées en priorité et les plans d'action évalués régulièrement afin de bien mesurer l'impact des actions réalisées. Ecolo propose de développer des relais de médiation au niveau local (communes, police, associations locales, médiateurs de quartier …).

Proposition : Réduire le bruit des avions

Ecolo entend que soit garanti le droit fondamental au repos et au sommeil de tous les citoyens. Ainsi, à l'instar de l'aéroport de Charleroi, Ecolo souhaite que l'aéroport de Bruxelles-National soit fermé la nuit, entre 23 heures et 7 heures.

Parallèlement, Ecolo défend une politique de réduction des nuisances sonores et des risques en évitant le survol des zones les plus densément peuplées. En effet, le souci d'exposer le moins de personnes possible aux risques et nuisances du trafic aérien est une application naturelle du principe de précaution[32]. Concrètement, Ecolo demande que la situation des riverains et des victimes du bruit des avions aux alentours immédiats ou plus lointains des aéroports soit entendue et que des réponses y soient apportées sur base de critères objectifs. Ainsi, les trajectoires doivent tenir compte de la densité de la population des zones survolées afin d'exposer le moins de personnes possibles, et du coût des expropriations ou de l'isolation des logements (ce qui exclut les quartiers densément peuplés). Ecolo propose enfin d'interdire la construction de nouvelles habitations dans les zones proches des aéroports qui sont les plus exploitées.

---

[31] Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

[32] En région de Bruxelles-Capitale, 12,6% de la population est soumise en moyenne annuelle à des niveaux de bruit d'avions supérieurs à 55dB(A), seuil à partir duquel une nuisance sévère est ressentie.

PRIORITE 8 : LIMITER STRICTEMENT LE RISQUE ELECTROMAGNETIQUE

Proposition : Se prémunir des risques liés au rayonnement électromagnétique

Le niveau de risque des rayonnements électromagnétiques est extrêmement controversé. Les intérêts financiers en jeu sont considérables, tant de la part de ceux qui souhaitent admettre des taux élevés (notamment pour vendre des appareils et réseaux existant), que de ceux qui souhaitent restreindre les taux (ce qui permettrait notamment de nouveaux marchés de GSM). Afin de définir ces risques, Ecolo exige que des expérimentations au protocole strict (indépendance, double-aveugle …) soient effectuées pour déterminer les risques.

Pour mieux se prémunir des risques liés au rayonnement électromagnétique, Ecolo propose :

- de favoriser les télécommunications par fibres optiques jusqu'aux habitations et par réseaux filaires dans les bâtiments plutôt que par voie hertzienne et d'éviter tout doublon entre réseaux de télécommunications hertziennes ;
- de mettre en œuvre à terme une norme qui garantisse au mieux la prise en compte du principe de précaution. Cette norme doit permettre à chacun de n'être exposé à aucun moment à un rayonnement électromagnétique supérieur à 3V/m cumulatif ;
- d'encourager un abandon progressif des technologies 2G, puis 3G, celles qui ont l'efficacité spectrale la plus faible. Par ailleurs, il faut couvrir le territoire de suffisamment d'antennes pour pouvoir réduire leur puissance. Les pouvoirs publics ayant l'obligation de favoriser l'accueil des antennes sur leurs toits, si celles-ci ne sont pas à proximité d'endroits où séjournent des publics sensibles ;
- de dégager les opérateurs de leur obligation de couverture totale du territoire et de favoriser le partage des réseaux entre opérateurs ;
- de prendre un arrêté basé sur la législation en matière de normes de produits qui impose des normes d'émissions plus strictes pour les émetteurs de rayonnement électromagnétique (WiFi, WiMax, Bluetooth, téléphone portatif …), notamment afin d'éviter toute exposition non consentie en provenance du voisinage et d'exiger, au niveau européen, que les appareils communicants disposent d'une possibilité de liaison par fil et pas exclusivement par ondes électromagnétiques ;
- de rendre effectif un étiquetage clair du niveau d'émission des ondes électromagnétiques ainsi que de rendre obligatoire la vente d'oreillettes ;
- de mettre en place des mesures afin que les plus fragiles et les plus sensibles soient particulièrement pris en compte et protégés. Nous pensons ici particulièrement aux enfants et adolescents, aux personnes malades, en traitement ou âgées, aux femmes enceintes et aux personnes hyper électro-sensibles. Des études épidémiologiques doivent être réalisées par des experts indépendants et financées par les pouvoirs publics ;
- d'adopter un moratoire sur les installations WiFi dans les établissements ouverts au public, spécialement aux enfants (écoles maternelles et primaires, hôpitaux, bibliothèques, homes, crèches …) et des solutions câblées pour les connexions à Internet ; dans l'intervalle, il convient à tout le moins de veiller à la présence d'endroits préservés des ondes dans les services publics (hôpitaux, administrations, trains …) pour tenir compte des personnes hyper électro-sensibles ;
- de reconnaître officiellement l'électro-sensibilité comme un problème de santé publique, d'aider les personnes qui en sont atteintes à trouver les traitements médicaux efficaces et à protéger leur habitation et leur lieu de travail ;
- de prévoir le placement d'un pictogramme clair pour annoncer au public la présence à proximité d'un émetteur public d'ondes électromagnétiques (WiFi, WiMax, DECT, relais GSM …) ;

- d'organiser le retrait du marché des téléphones de type DECT dont la base émet à puissance maximale, même en l'absence d'appel, et dont la puissance d'émission du combiné et de sa base n'est pas ramenée à son niveau le plus faible, tout en permettant une bonne communication ;
- de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens – et en particulier des jeunes – sur le danger de l'utilisation intensive du GSM (et autres appareils émettant des ondes électromagnétiques) ;
- de mettre en place un code de déontologie sur le plan de la publicité pour le GSM et les technologies sans fil. En particulier, interdire la publicité visant à encourager les familles à supprimer leur ligne fixe au profit du GSM.

PRIORITE 9 : REDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Aujourd'hui, des études démontrent que 30 à 50 % de la lumière produite par l'éclairage extérieur est envoyée vers le ciel, en pure perte. Ecolo souhaite s'attaquer à ce gaspillage d'énergie. Cela permettrait aussi de réduire cette forme de pollution qui impacte la faune, la flore et l'observation du ciel nocturne. Des initiatives ont déjà été prises pour moderniser les anciens luminaires publics mais aucune législation n'existe pour limiter la pollution provoquée par la lumière, ni en Wallonie, ni à Bruxelles, alors que d'autres comme par exemple la Tchéquie, la Slovénie, la France, l'Italie, les Canaries et la Catalogne ont légiféré en la matière.

Proposition : Eclairer mieux et limiter les intrusions lumineuses

L'éclairage extérieur doit être amélioré, non seulement en remplaçant des ampoules énergivores par des ampoules beaucoup plus économiques, mais aussi en concevant un éclairage qui vise uniquement la zone à éclairer. Ainsi, l'éclairage au dessus de l'horizon doit être proscrit, sauf pour le balisage aérien par exemple, les intrusions lumineuses dans les habitations limitées, et l'éclairage public beaucoup mieux dirigé vers les zones à éclairer. La réduction de l'intensité de l'éclairage durant la nuit doit être rendu possible, tout en assurant une très bonne sécurité des lieux publics.

Proposition : Définir des zones de faible éclairement, dites de protection

Dans des zones non urbanisées et d'un intérêt naturel important, il doit être possible de limiter drastiquement l'éclairage de nuit afin d'en limiter l'impact sur la flore et sur la faune nocturne. Il faut ici rappeler que la majorité de la biomasse vivante est nocturne et non diurne, et que dans ces zones de protection naturelle, il peut y avoir intérêt à interdire toute forme d'éclairage extérieur durant la nuit. Cela doit aussi permettre d'assurer des bonnes conditions d'observation des étoiles en certains endroits.

Proposition : Règlementer les écrans LED pour l'affichage public et publicitaire

Les écrans publicitaires LED sont parfois éblouissants et peuvent menacer la sécurité routière. Il y a donc lieu de réglementer leur utilisation et leur localisation pour améliorer la sécurité routière et éviter tout éblouissement.

3. Réduire la dissémination des substances chimiques de synthèse

PRIORITE 10 : REDUIRE LA DISSEMINATION DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE SYNTHESE

Proposition : Maîtriser les produits chimiques

Ecolo plaide pour une application sans faille et un renforcement du règlement européen REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substance) dans la totalité des entreprises du secteur. REACH contraint les entreprises qui fabriquent et/ou importent des produits chimiques à démontrer que leurs substances sont sans danger pour l'environnement et la santé. Ce règlement est une opportunité à saisir comme accélérateur pour l'innovation et la recherche, en vue de la création d'un véritable secteur de la chimie verte[33].

Par ailleurs, si les nanotechnologies et nanoproduits peuvent représenter une opportunité, ils peuvent aussi représenter des risques sérieux pour l'environnement et la santé humaine : le principe de précaution doit être mis en oeuvre. Ecolo veut qu'un ratio d'au moins 5% soit atteint entre la recherche appliquée et la recherche sur les impacts[34]. A l'instar des OGM, avant la mise sur le marché de ces produits, des études sérieuses prouvant leur innocuité et montrant leur intérêt sociétal doivent être menées.

Enfin, il est nécessaire de diminuer notre exposition aux perturbateurs endocriniens (phtalates, bisphénol A …). La Belgique peut, comme la France, anticiper les décisions européennes en élargissant l'interdiction du bisphénol A à l'ensemble des emballages alimentaires, et soutenir activement au niveau européen une stratégie générale de réduction des perturbateurs endocriniens. D'autres micropolluants tels que les résidus de médicaments et de substances hormonales doivent faire l'objet d'une stratégie pour en éviter la dispersion dans l'environnement.

Proposition : Poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides

En 2013, le Gouvernement fédéral et les Régions se sont dotés de plans visant à réduire les risques liés à l'utilisation et la consommation des pesticides. Pour Ecolo, il convient d'aller plus loin et de :

- remplacer la publicité pour ces produits par une information précise sur les conditions d'usage du produit ;
- faire respecter et renforcer les règles d'étiquetage actuelles ;
- soumettre les substances mises sur le marché à des tests de toxicité chronique et à une évaluation de leurs effets cumulés. Il faut notamment que le risque pour les abeilles et autres insectes butineurs soit évalué et réduit. Le moratoire sur les néonicotinoïdes doit être étendu à tout usage pendant toute l'année[35] et être prolongé car une durée de deux ans est insuffisante pour en voir les effets ;
- interdire leur vente en libre service. Ils ne doivent être délivrés que sur demande, par des personnes disposant d'une formation et agréation spécifiques ;
- réguler et éliminer prioritairement les biocides, les produits de traitement du bois, les insecticides domestiques et les produits destinés au jardinage ;

---

[33] Par chimie verte, on entend une chimie qui part de ressources issues de la photosynthèse, qui ne fabrique ni n'utilise de produits dangereux.
[34] En Allemagne il est de 5 %, en Europe de 1 %.
[35] Actuellement, un moratoire sur les néonocotinoïdes existe pour deux ans et ne concerne que le semis à certaines époques de l'année de certaines graines enrobées de néonicotinoïdes.

- faire de Bruxelles une Région sans pesticides et interdire progressivement, en Wallonie, l'usage des pesticides et délimiter à très court terme, en Wallonie, des zones agricoles où l'usage des pesticides est interdit, comme les bords de cours d'eau, des bandes tampon près des écoles et des crèches, et de certains lotissements très exposés[36].

4. Améliorer les processus

PRIORITE 11 : PROFESSIONNALISER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE, AUGMENTER L'ADHESION ET LA PARTICIPATION

Dans le rapport que l'humain entretient avec la nature, il faut considérer le vivant autrement que dans l'instrumentalisation : une éthique de l'animal doit être développée et le vivant mérite d'être respecté pour lui-même. De plus, nous avons une responsabilité envers les « biens communs » de l'environnement, qui doivent nous survivre pour les générations futures.

Proposition : Favoriser la participation de toutes et tous à la protection de l'environnement comme bien commun

Ecolo propose d'améliorer la participation de la population en matière d'environnement, notamment en améliorant la façon de mener les enquêtes publiques (lisibilité des documents, animation des réunions et conduite du processus d'enquête par un tiers indépendant, affichage et durée adéquats, avis d'enquête publique …), ainsi qu'en mettant sur pied des comités d'accompagnement au sein desquels les règles de fonctionnement et les droits des citoyens sont clairement définis. En particulier, pour les études d'incidences, Ecolo souhaite qu'en Wallonie, comme cela se pratique à Bruxelles, un comité d'accompagnement puisse être créé et puisse accompagner la réalisation même de l'étude d'incidence. Il faut également moderniser la participation, en inventant de nouvelles formes d'animation (poser des questions …), de consultation (Internet). Les ONG environnementales sont des intermédiaires naturels entre le citoyen et le politique : elles permettent de rassembler et de formuler des attentes citoyennes. Ces ONG, qu'elles soient locales ou faîtières, doivent être entendues et associées aux processus.

Proposition : Renforcer et rationaliser les régimes d'autorisation environnementale ainsi que la répression des infractions

La lutte contre les pollutions passe par le renforcement et le bon fonctionnement du principal outil aux mains des autorités publiques : le régime des autorisations environnementales. Ce régime fixe des normes de qualité en matière de rejets autorisés pour l'air, l'eau, les déchets … et les diverses conditions à respecter.

Pour Ecolo, il faut améliorer le fonctionnement de la chaîne de contrôle des activités et de répression des infractions. Trop peu d'opérateurs sont contrôlés et lorsqu'ils le sont, trop peu de procédures infractionnelles conduisent à une sanction, qu'elle soit judiciaire ou administrative. Ecolo souhaite dès lors élargir et renforcer le cadre des amendes administratives, professionnaliser les services en charge du contrôle[37] et augmenter le nombre d'agents y affectés, responsabiliser les autorités communales et organiser des contrôles systématiques par secteur d'activités.

Dans un souci de prévention, la transparence et la disponibilité de l'information relative aux permis doivent être renforcées pour la population. A ce titre, Ecolo veut voir se concrétiser le régime de

[36] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre Alimentation et Agriculture.
[37] Notamment la police de l'environnement.

registre des émissions en vertu duquel les rejets des plus grosses entreprises doivent être compilés, contrôlés et rendus publics.

A Bruxelles, pour les projets qui concernent à la fois l'urbanisme et l'environnement, Ecolo propose d'instaurer un permis unique urbanisme-environnement plutôt que des procédures de permis séparées et parallèles.

Proposition : Promouvoir la gestion professionnelle de l'environnement

Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple en gérant et en réduisant leur impact environnemental de manière professionnelle. Ecolo estime que toutes les structures publiques régionales et communautaires doivent disposer d'un système de gestion environnementale de type ISO 14000 ou, mieux, EMAS[38]. Ecolo souhaite également inciter les petites structures à se joindre à cette professionnalisation.

Les entreprises et autres structures non publiques doivent également être incitées à gérer les impacts environnementaux de manière professionnelle. Pour accélérer ce mouvement, Ecolo propose de développer un label régional wallon, identique au label bruxellois « entreprise éco-dynamique ». Pour Bruxelles, Ecolo propose que soit améliorée la possibilité de passer du label « entreprise éco-dynamique » à la certification ISO 14000 et EMAS.

Proposition : Soutenir les ONG environnementales et l'action citoyenne

En Région de Bruxelles-Capitale, Ecolo a obtenu la concrétisation d'un cadre de financement stable, pluriannuel et indépendant pour le milieu associatif environnemental au travers d'une ordonnance. Les moyens attribués à cette politique doivent être maintenus et un assouplissement des modalités d'agrément prévues par l'ordonnance doit permettre à une association d'être agréée pour plusieurs thématiques.

En Wallonie, il convient de mettre en œuvre le décret de reconnaissance et de financement du secteur associatif environnemental, dans le respect des principes d'indépendance qui doivent régir les relations entre les pouvoirs publics et les ONG.

Les citoyens doivent être soutenus dans leur démarche participative, en accédant facilement à l'information, en ayant le temps pour donner leur avis et en étant informés de la manière dont l'autorité a tenu compte de leur avis.

Proposition : Développer une politique de l'information

Nous sommes tous de plus en plus soumis aux matraquages des publicitaires. Etant donné leur pouvoir d'achat et leur influence sur les consommations de leurs parents, les jeunes méritent une attention particulière[39]. Ecolo entend :

- créer un observatoire de la publicité et réguler la publicité commerciale, notamment afin de limiter les publicités pour des produits néfastes à l'environnement. Par ailleurs, le Jury d'éthique publicitaire (JEP) est l'organe « d'autodiscipline » de la publicité en Belgique. Ce jury est composé majoritairement de publicitaires. Il est donc juge et partie. Nous souhaitons qu'un réel organe de régulation soit institutionnalisé. Cet organisme devrait être composé de manière démocratique et il faut y envisager des représentants d'organisations de jeunes, des défenseurs des consommateurs et d'associations de protection de l'environnement ;

[38] Emas, règlement européen, est la norme ISO 14000 à laquelle sont ajoutés la participation des travailleurs et la transparence de l'information pour tout public.
[39] Une série d'autres propositions sont également formulées dans le Chapitre « Culture et médias ».

- limiter la publicité dans les espaces et services publics et progressivement décourager, voire interdire, les panneaux nécessitant de l'électricité ;
- faire des campagnes positives de promotion de l'éco-consommation.

Proposition : Développer l'analyse des services écosystémiques et disposer d'une expertise régionale

Par rapport au besoin qu'il a à satisfaire, l'humain peut utiliser différentes techniques, qui ont chacune leurs impacts environnementaux. Des législations (autorisation ou fiscalité) peuvent orienter certaines techniques. La Commission européenne souhaite que le choix de politiques environnementales et économiques soit basé sur une analyse préalable des services rendus[40] par les écosystèmes, ce qui permet de constater que la protection des écosystèmes est bénéfique. Certains pays et régions sont très avancés en ce domaine.

Ecolo propose de créer un centre d'expertise en Wallonie et à Bruxelles. Ce service sera capable de documenter et d'évaluer les services rendus par les écosystèmes ainsi que l'impact d'une politique sur les services rendus par les écosystèmes. A l'horizon 2020, la Wallonie et Bruxelles devront disposer d'une comptabilité environnementale complète, basée sur les services écosystémiques, qui permette de guider la décision. Pour Ecolo, l'analyse des services écosystémiques ne doit pas être synonyme de monétarisation de la nature, une analyse multicritère peut livrer des résultats tout aussi intéressants.

Proposition : Développer le lien entre la protection de l'environnement et la santé

Notre société est confrontée à de nouvelles questions sanitaires multifactorielles : sensibilité extrême de l'embryon et du fœtus aux produits chimiques, implication des substances chimiques en très petites doses dans l'apparition des maladies relevant de toxicité chronique, augmentation des cancers « environnementaux », stérilité, allergies …

Parallèlement aux mesures environnementales détaillées dans le présent chapitre, Ecolo insiste sur l'importance d'orienter le développement de la recherche, de la pratique médicale et de la politique de santé publique vers la prise en compte des facteurs environnementaux de manière préventive, notamment dans le Plan cancer et le Plan d'action pour les maladies chroniques.

Plus concrètement, Ecolo propose :

- de mettre en place un cadastre des données sanitaires et épidémiologiques. Il doit conduire à un tableau de bord d'indicateurs santé-environnement facilement consultable par la population et les professionnels du secteur. Il sera également utilisé comme outil par les autorités en charge de l'assainissement des sites pollués et de la délivrance et du contrôle des permis d'environnement ;
- de protéger les 'lanceurs d'alerte' ;
- de développer un système de bio-surveillance autour des zones à risque environnemental. Ecolo propose la création d'un organisme chargé de mesurer l'exposition de la population à différents polluants et de formuler toute recommandation nécessaire à leur protection.

Plus globalement, Ecolo estime que la réponse à ces nouveaux enjeux de santé publique et de dégradation du cadre de vie réside dans la lutte contre toutes les pollutions.

---

[40] Comme les entreprises et les institutions, les écosystèmes nous rendent des services qui nous permettent de satisfaire nos besoins. Ce sont en effet majoritairement les écosystèmes qui nous livrent notre air pur, notre eau potable, notre nourriture … Ce sont à la fois des services de production et de régulation. Les écosystèmes nous procurent également des services moins tangibles mais néanmoins réels tels un agrément (d'un beau paysage …), un patrimoine culturel (d'un arbre remarquable …).

Proposition : Reconnaître et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable

L'investissement public en soutien aux organismes actifs en matière d'éducation relative à l'environnement doit se poursuivre avec un souci permanent d'efficacité, de cohérence géographique et d'indépendance[41].

Pour Bruxelles, la politique de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement par Bruxelles Environnement a produit des résultats et doit être poursuivie. Pour Ecolo, elle doit néanmoins laisser davantage de place à l'initiative associative.

En Wallonie, une stratégie de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement reste à construire. Le fonctionnement, les missions et l'efficacité du réseau des Centres régionaux d'information en environnement (CRIE) doivent être évalués dans la perspective du renforcement de leurs missions d'intérêt public. Les subventions accordées aux acteurs associatifs devront être articulées avec les missions des CRIE, de manière à éviter le saupoudrage et les redondances mais également afin de permettre une couverture plus large du territoire, des thématiques et des métiers.

L'investissement public ne se limite pas à soutenir des associations actives en éducation relative à l'environnement (ERE) mais à se doter d'un programme d'ERE visant les milieux scolaire et para-scolaire, les jeunes comme les adultes. Le processus des Assises de l'ErE/DD à l'école, initié pendant la législature 2009-2014, a permis la rencontre entre le monde scolaire, les politiques régionales bruxelloise et wallonne et les initiatives associatives. Il a initié un processus de sensibilisation de la communauté scolaire à l'exercice d'activité d'ErE/DD, dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions éducatives. Ce processus doit être poursuivi et ses résultats confortés.

La reconnaissance de l'ErE/DD comme discipline passe en outre par son intégration dans l'enseignement supérieur et professionnalisant. A cet égard, il y lieu :

- de soutenir la recherche en pédagogie de l'environnement et du développement durable, notamment en l'intégrant dans le premier des 5 thèmes stratégiques prioritaires (Développement durable) défini par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Stratégie Recherche 2011-2015) ;
- de créer un diplôme d'études spécialisées de niveau universitaire en éducation relative à l'environnement et au développement durable ;
- d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans le cursus de base des étudiants instituteurs, éducateurs et AESI[42] ainsi que dans la formation continuée des enseignants ;
- de reconnaître et d'agréer la formation de « Guide Nature ».

Un soutien spécifique doit être apporté tant aux acteurs d'éducation à l'environnement qu'aux acteurs de l'aide sociale qui sensibilisent ces publics aux questions environnementales ou utilisent la nature et l'environnement comme moyens d'émancipation.

Proposition : Développer une éthique de la relation homme-animal

N'étant pas sujet de morale au sein de nos sociétés humaines, l'animal en est l'objet et nous avons des devoirs envers lui. Cela implique un respect de conditions de vie et de mort dignes d'une éthique humaine, qu'il s'agisse d'un animal de rente, de compagnie ou de laboratoire. Ecolo reconnaît à l'animal le statut d'être sensible.

L'éthique qui devrait exister entre l'homme et l'animal est régulièrement bafouée. De nos jours, le rapport de l'homme et de l'animal est trop souvent caractérisé par l'instrumentalisation outrancière

---

[41] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Ecole ».
[42] Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur.

du second par le premier, en particulier dans les dérives des industries agro-alimentaires et pharmaceutiques.

Sur un autre plan, la société consumériste dans laquelle nous évoluons tend également à valoriser l'inattendu et le spectaculaire. Cela conduit au renforcement du commerce d'animaux exotiques sauvages. Ce commerce représente une menace importante pour la survie de nombreuses espèces et il doit être régulé et contrôlé.

La loi de 1986 sur le bien-être animal, qui constitue le socle législatif du bien-être animal dans notre pays, doit être constamment renforcée et amendée, pour répondre aux nouvelles attentes et réalités de notre société dans sa relation avec l'animal.

Dans ce cadre, il convient de :

- prévoir un phasing out progressif de l'expérimentation animale, dans les secteurs où l'apport en termes de santé publique est moindre (cosmétologie, par exemple). L'expérimentation utilisant des primates doit être interdite et combattue partout dans le monde ;
- bannir toute production et tout commerce d'animaux élevés pour la fourrure. La seule fourrure acceptable est celle qui relève du recyclage de peaux issues d'animaux ayant été abattus pour la consommation de viande. Aucun élevage ne peut être toléré pour la fourrure ;
- améliorer les conditions de vie et de transport des animaux d'élevage. Le principe de proximité entre le lieu d'élevage et le lieu d'abattage doit guider l'élaboration et le renforcement des législations existantes ;
- continuer à renforcer le cadre pour l'élevage et la détention des nouveaux animaux de compagnie (NACs).

TABLE DES MATIERES

ENVIRONNEMENT
Un environnement sauvegardé, une biodiversité étendue et une santé préservée

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR L'ENVIRONNEMENT 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 2

1. GERER AUTREMENT NOTRE RAPPORT A LA NATURE ET AUX RESSOURCES 2

PRIORITE 1 : Préserver la biodiversité au niveau international 2

Proposition : Refuser la privatisation du vivant et encadrer le commerce des espèces sauvages 3

Assurer la diversité biologique et des semences 3
Protéger les espèces sauvages 3

Proposition : Intégrer la biodiversité aux programmes d'aide au développement 3

Proposition : Protéger les forêts du monde 4

Proposition : Protéger les océans, la faune et la flore marines 4

Une pêche responsable 4
Protéger les océans 4

Proposition : Mettre en œuvre les engagements internationaux en matière de biodiversité 5

PRIORITE 2 : Augmenter la biodiversité en Belgique 5

Proposition : Développer un réseau écologique cohérent et fonctionnel 5

Proposition : Elargir le socle de financement de la politique de la biodiversité 6

Proposition : Promouvoir les espèces locales et valoriser la nature de proximité 6

Proposition : Lutter contre les espèces invasives 6

Proposition : Mieux encadrer les différents usages de la biodiversité 6

En matière de chasse 6
En matière de sylviculture 7
En matière d'agriculture 7
En matière de pêche 7
En matière d'apiculture 7
A propos de la gestion de la Mer du Nord 7
A propos des citoyens 8

PRIORITE 3 : Améliorer la qualité de l'air 8

Proposition : Réduire les pollutions atmosphériques 8

Proposition : Réduire la pollution intérieure 9

Proposition : Eradiquer définitivement l'amiante et indemniser les victimes 9

PRIORITE 4 : Gérer durablement l'eau 10

Proposition : Garantir l'accès à l'eau en tant que droit fondamental 10

Proposition : Considérer l'eau comme un bien vital dont la pureté doit être préservée 10

Proposition : Organiser une gestion qualitative et quantitative de l'eau à un coût équitable et solidaire 11

Proposition : Garantir les fonctions écologiques de l'eau 12

Proposition : Prévenir et gérer les inondations 12

PRIORITE 5 : Protéger et décontaminer les sols 13

Proposition : Mettre en place une stratégie de protection et de restauration des sols 13

Proposition : Intégrer la protection des sols dans les autres politiques 13
Proposition : Préserver le patrimoine naturel 14
L'eau et la perméabilité des sols 14
Le patrimoine naturel 14
Proposition : Mettre en œuvre la nouvelle législation en matière d'assainissement des sols 14
Proposition : Diagnostiquer les sols pollués et garantir l'information du public 15
PRIORITE 6 : Gérer efficacement les déchets et les ressources 15
Proposition : Accorder une priorité à la prévention 16
Proposition : Mettre fin à l'obsolescence programmée et faciliter le recyclage 16
Proposition : Valoriser les gisements d'emploi local dans la réparation, la location et le réemploi 16
Proposition : Diminuer la production d'ordures ménagères 17
Proposition : Augmenter le recyclage de certains matériaux critiques 17
Proposition : Aboutir à des collectes sélectives optimales des déchets 17
Proposition : Etendre et mieux gérer les obligations de reprise 18
Proposition : Augmenter la part des emballages consignés, dont les canettes de boissons 18
Proposition : Réduire les impacts environnementaux du traitement et de l'élimination des déchets 18
Proposition : Améliorer la gouvernance de la gestion des déchets 19
En Wallonie : 19
A Bruxelles : 19
Proposition : Adopter une stratégie de propreté publique 19
2. ASSURER UNE POLITIQUE COHERENTE PAR RAPPORT A DIVERSES SOURCES DE NUISANCES 20
PRIORITE 7 : Disposer d'un environnement calme 20
Proposition : Adopter un cadre européen plus strict pour la lutte contre le bruit 20
Proposition : Limiter le bruit à la source 21
Proposition : Evaluer les niveaux de bruit et exécuter des plans de réduction des nuisances sonores 21
Proposition : Réduire le bruit des avions 21
PRIORITE 8 : Limiter strictement le risque électromagnétique 22
Proposition : Se prémunir des risques liés au rayonnement électromagnétique 22
PRIORITE 9 : Réduire la pollution lumineuse 23
Proposition : Eclairer mieux et limiter les intrusions lumineuses 23
Proposition : Définir des zones de faible éclairement, dites de protection 23
Proposition : Règlementer les écrans LED pour l'affichage public et publicitaire 23
3. REDUIRE LA DISSEMINATION DES SUBSTANCES CHIMIQUES DE SYNTHESE 24
PRIORITE 10 : Réduire la dissémination des substances chimiques de synthèse 24
Proposition : Maîtriser les produits chimiques 24
Proposition : Poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides 24
4. AMELIORER LES PROCESSUS 25
PRIORITE 11 : Professionnaliser la gestion environnementale, augmenter l'adhésion et la participation 25
Proposition : Favoriser la participation de toutes et tous à la protection de l'environnement comme bien commun 25
Proposition : Renforcer et rationaliser les régimes d'autorisation environnementale ainsi que la répression des infractions 25
Proposition : Promouvoir la gestion professionnelle de l'environnement 26
Proposition : Soutenir les ONG environnementales et l'action citoyenne 26
Proposition : Développer une politique de l'information 26
Proposition : Développer l'analyse des services écosystémiques et disposer d'une expertise régionale 27
Proposition : Développer le lien entre la protection de l'environnement et la santé 27

Proposition : Reconnaître et soutenir l'éducation à l'environnement et au développement durable.....28
Proposition : Développer une éthique de la relation homme-animal 28

Justice environnementale

ALIMENTATION ET AGRICULTURE
Une alimentation saine issue des circuits-courts, au cœur de la transition écologique

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

A l'échelle mondiale, les modes de production alimentaire traversent des bouleversements sans précédent : brusques variations des prix des matières premières, émeutes de la faim dans divers pays, compétition accrue pour l'accès aux terres arables, confiscation de terres et/ou expulsion des paysans, sécheresses, perte de biodiversité, perte de confiance dans la sécurité et la transparence de la chaîne alimentaire … Les causes sont multiples : la faiblesse des stocks, l'augmentation des coûts de production liés à l'évolution des prix des énergie fossiles, la spéculation financière sur les marchés des denrées alimentaires, l'accroissement de la demande mais aussi du rôle producteur de pays émergents comme l'Inde ou la Chine, les changements de régimes alimentaires, le développement anarchique des agro-carburants qui accroissent les intérêts spéculatifs sur les matières premières et la déforestation, les changements climatiques, etc. A cette liste se sont ajoutés des problèmes sanitaires difficilement maîtrisables tels que la peste aviaire ou une résistance accrue aux antibiotiques.

Paradoxalement, alors que les matières premières font l'objet de spéculation sur les marchés et que les prix flambent, les agriculteurs n'obtiennent plus de juste rémunération, qui tienne compte du coût réel de production et ce autant dans les pays du Sud où la misère frappe les travailleuses et travailleurs agricoles que dans nos régions, comme l'ont récemment illustré les crises du lait et de la viande bovine.

La politique agricole productiviste menée au cours des cinquante dernières années a créé des inégalités à l'échelle planétaire, détruisant de nombreux emplois ruraux. Dans ce modèle, l'agriculteur moyen[1] est en voie de disparition : soit l'exploitation doit s'agrandir et épouser le modèle industriel, soit trouver une niche ou exercer à titre complémentaire. C'est tout un savoir-faire et l'emploi qui y est associé, qui sont menacés.

Ainsi, sur la période 2000-2009, dans les 27 pays membres de l'Union européenne, 25 % de l'emploi agricole a disparu. Cela correspond à la perte de 3,7 millions d'emplois à temps plein, alors que l'Europe recense 23 millions de chômeurs. Pour la Wallonie, l'INS estime à 4002 le nombre d'exploitations ayant disparu sur la période 2002-2009, entraînant la perte de 6 111 emplois dont 6 033 à temps plein.

L'agriculture intensive contribue aussi à l'épuisement et à la dégradation des ressources naturelles (dont les sols et l'eau) ainsi qu'à une importante perte de biodiversité. Des nouveaux problèmes de santé publique sont apparus : le Nord qui ne se nourrit pas de manière suffisamment équilibrée voit se développer des maladies liées à l'alimentation telles que l'obésité ; le Sud voit ses paysans touchés par la famine.

[1] On entend par « moyen » un agriculteur, vivant avec sa famille, dans une exploitation diversifiée d'une cinquantaine d'hectares avec du bétail.

Cette politique est aussi pointée du doigt pour sa contribution aux émissions de gaz à effet de serre (20 % des émissions totales)[2], en particulier la production de viande, puisque 80 % des terres agricoles y sont consacrées, de manière directe ou indirecte. Une sensibilisation à la nécessité d'une diminution progressive de la consommation de viande à l'échelle du globe apparaît donc incontournable dans le cadre d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique[3].

Ce modèle ne répond pas non plus à un impératif de sécurité alimentaire, puisque à l'échelle du globe ce sont près de deux milliards de personnes qui souffrent de malnutrition, 842 millions qui souffrent de faim chronique et neuf millions de personnes qui meurent de faim chaque année. La faim est le premier risque sanitaire dans le monde et elle affecte en grande majorité les pays en développement, en particulier le milieu rural et donc les paysans[4].

Un modèle agricole, basé sur la compétitivité et sur des échanges commerciaux de matières premières à bas prix, n'est donc plus tenable. Les coûts indirects de l'agro-industrie productiviste sont très importants pour la collectivité[5] tandis que ses bénéfices sont toujours plus concentrés dans les mains de quelques grands groupes transnationaux. Cette tendance à l'uniformisation du modèle agro-industriel au niveau mondial et à la concentration des moyens au niveau de quelques grands acteurs privés, se trouve renforcée par des accords mondiaux sur la libéralisation du commerce.

Dans ce modèle, les circuits entre le champ et l'assiette sont de plus en plus longs : les produits alimentaires font de plus en plus de km avant d'être consommés, et les intermédiaires sont de plus en plus nombreux. Dans ce contexte, la recherche du profit maximal et la volonté de réduire certains coûts pour augmenter les marges a tiré la qualité des produits agro-industriels vers le bas : moins de nutriments, moins de variété, moins de goût, plus de conservateurs et de pesticides. Une évolution non sans conséquence sur la santé publique et sur l'environnement.

Au niveau européen

En 2013, l'Union européenne a réformé la Politique Agricole Commune (PAC), pour une nouvelle période de sept ans. A l'inverse de ce que les Verts ont défendu au Parlement européen, cette réforme confirme la tendance décrite ci-avant : les aides seront encore longtemps accordées très inégalement entre agriculteurs des différents États et sur base de références historiques qui avantagent les plus nantis. Le « verdissement » - ou les bonnes pratiques environnementales - est affaibli par rapport aux ambitions que l'Europe s'était initialement fixées. L'orientation industrielle et libérale de l'agriculture est maintenue, les très grandes fermes sont protégées au détriment des moyennes et petites structures. Les mesures agri-environnementales[6] ne sont pas renforcées. Plusieurs aides seront transférées du niveau européen vers les Etats et Régions, ce qui donne à la Wallonie une grande responsabilité lorsqu'il faudra transposer au niveau régional ces règlements européens.

Sous la pression de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne est, par ailleurs, de plus en plus encline à prendre un tournant agro-industriel, malgré la résistance de nombreux Etats membres et de l'opinion publique. Elle cautionne par exemple la monopolisation des semences[7] par les grandes entreprises. Dans la même logique et pour diminuer les coûts de production, l'interdiction d'incorporation des farines animales dans l'alimentation des poissons et du bétail a été levée, au mépris du principe de précaution pour la santé publique. Pourtant, alors que

---

[2] FAO, Food and Agriculture Administration L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

[3] Cette affirmation a été récemment rendue publique par le Centre pour la Stratégie environnementale de l'Université de Surrey, Royaume-Uni, septembre 2008.

[4] Programme Alimentaire mondial (PAM) et FPRI Global Food Policy Report 2012 http://www.ifpri.org/gfpr/2012/food-policy-2012.

[5] Coûts de dépollution des eaux chargées en nitrates et pesticides, coûts médicaux liés aux déséquilibres alimentaires, coûts de réinsertion professionnelle des agriculteurs exclus, coûts de recherche, d'évaluation et de contrôle pour se prémunir des risques engendrés par les OGM, troubles sociaux suite à la dépossession des terres de certains agriculteurs du Sud …

[6] Une mesure agri-environnementale est une aide aux agriculteurs qui, par exemple, cultivent différemment et avec un plus grand respect environnemental une partie de leurs terres. Ces aides sont régies par des cahiers des charges établis par les autorités et régulièrement évaluées et adaptées.

[7] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Environnement ».

la crise de la vache folle n'est pas si éloignée, l'Europe ne semble pas tirer leçon des crises qui la traversent.

Au niveau fédéral

L'Etat fédéral dispose essentiellement de leviers en matière de sécurité alimentaire. Les règles sanitaires actuelles de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)[8] tendent à discriminer les petits exploitants et transformateurs et ne favorisent pas particulièrement, dans les aliments transformés et préparés, la recherche de qualités nutritionnelles[9]. Son rôle d'organisme de contrôle sanitaire indépendant doit être respecté, mais elle pourrait aussi simplifier davantage la vie des petits producteurs, sans pour autant négliger les règles et mieux concerter les nouvelles normes avec les représentants des petits producteurs/transformateurs (Saveurs paysannes, Diversiferm, Accueil champêtre, Nature & Progrès).

L'Etat fédéral possède également des compétences en matière fiscale[10]. C'est également à son niveau que se définit le positionnement de la Belgique en matière de propriété intellectuelle (ADPIC) et ses conséquences sur les risques de privatisation du vivant.

Au niveau régional

L'agriculture biologique en Wallonie est en augmentation (7,6 % de la surface agricole utile en 2012). Mais le potentiel d'accroissement est grevé par la difficulté de la reconversion ou de l'accès à la terre, par l'insuffisance des filières organisées (c'est le cas aussi pour les filières conventionnelles), ainsi que par un manque de formation, d'encadrement technique et de promotion de l'agriculture biologique. Ainsi, la Wallonie importe 80 % des produits biologiques qu'elle consomme. Des initiatives d'alimentation durable voient le jour. Un centre de référence au sein de l'Agence de stimulation économique et un plan d'actions pour le développement des circuits courts ont été mis sur pied en Wallonie en 2013.

La Région bruxelloise[11] a, quant à elle, mis en œuvre un programme coordonné d'actions de soutien à l'alimentation durable, « Transition vers l'Alimentation durable ». L'objectif est d'assurer aux Bruxelloises et Bruxellois une alimentation de qualité et de créer de nouveaux emplois dans un secteur porteur pour l'environnement et la santé publique.

L'horizon politique d'Ecolo

Depuis plusieurs années, des voix s'élèvent pour proposer un autre modèle[12], lequel passe par la protection des ressources naturelles, une adaptation à la diversité des écosystèmes et le développement des pratiques agro-écologiques. Il ne s'agit pas tant de produire plus à l'hectare, que de produire mieux et de favoriser l'agriculture paysanne et familiale afin que le système agricole réponde aux besoins des populations du Nord comme du Sud et assure leur souveraineté alimentaire.

---

[8] Découlant généralement elles-mêmes de celles de l'Autorité européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).

[9] Emploi de sucres non raffinés, de graisses non transformées, teneur en sel réduite, suppression des additifs (exhausteurs de goût, conservateurs…), non pasteurisation systématique des produits laitiers …

[10] Taxation forfaitaire des agriculteurs, qui incite de facto à augmenter la marge à l'hectare pour être moins taxé.

[11] http://www.greeneuropeanjournal.eu/brussels-and-wallonia-green-pioneer-projects-in-sustainable-food-systems/ Depuis 2009, les projets développés concernent l'accompagnement des cantines dans les écoles, crèches, homes, entreprises… pour l'adoption de pratiques et de fournitures durables, le soutien à l'installation et l'encadrement de potagers collectifs, la formation de maîtres maraîchers et l'encouragement à produire des espèces végétales comestibles auprès du grand public, la promotion du Slow food dans les restaurants bruxellois, l'organisation du Jeudi Veggie, la mise en réseau des GASAP – groupement d'achat de soutien à l'agriculture paysanne, la mise en réseau des acteurs de l'alimentation durable au sein du RABAD (Réseau des acteurs bruxellois pour l'alimentation durable), des cours de cuisine en milieu populaire, des piques-niques durables dans les parcs en été, la lutte contre le gaspillage alimentaire (projet Greencook), les salons Valériane et Your Choice, l'émergence de nombreux projets associatifs, économiques et sociaux, grâce notamment aux appels à projets.

[12] Un rapport réalisé en 2008 avec la contribution de 400 scientifiques mondiaux soulignait l'urgence de changer les règles qui régissent l'agriculture moderne. L'Evaluation internationale des Sciences et Techniques agricoles au Service du Développement (IAASTD), présenté à l'UNESCO le 15 avril 2008.

Un mouvement de citoyens composé d'ONG environnementales, de syndicats paysans, d'associations et de groupements de consommateurs, de coopératives et PME, d'associations d'éducation permanente, d'enseignants, de professionnels de la santé publique, etc. se développe et multiplie les actions de protestation contre les décisions politiques qui maintiennent ce système aux conséquences sociales et environnementales catastrophiques pour la plupart des régions rurales et pour une partie de plus en plus grande de consommateurs. Ils créent également des micro-projets d'agro-écologie (coopératives, associations, fermes biologiques, etc.) démontrant qu'une autre agriculture et une autre alimentation peuvent apporter des réponses aux défis de notre époque.

Un foisonnement d'initiatives qui ont trouvé un nouvel écho suite au scandale de la viande de cheval dans les lasagnes, éclaboussant l'industrie agro-alimentaire et l'image de notre agriculture. Ce scandale a attiré une nouvelle fois l'attention sur le rôle du consommateur, sa santé et la qualité de son alimentation. Mais il a aussi soulevé des interrogations quant aux circuits de production-transformation-commerce-distribution de plus en plus longs et opaques.

Le besoin de savoir d'où viennent nos aliments et la manière dont ils sont produits se développe progressivement. Avec lui, le besoin de recréer du lien entre agriculteurs, producteurs et consommateurs se fait également ressentir afin de renouer avec une alimentation équilibrée et de qualité, moins et mieux transformée, qui conserve, les éléments nutritionnels le goût et les saveurs.

C'est pourquoi les questions agricoles et alimentaires – de la production à la consommation - méritent d'être considérées comme un enjeu de société majeur. Aussi, Ecolo plaide pour la transition vers une agriculture durable et vers une politique alimentaire durable, où tous les acteurs, de l'agriculteur au consommateur sont considérés comme partie prenante. Autrement dit, Ecolo souhaite engager l'action publique en faveur d'une alimentation durable, accessible à toutes et tous, qui contribue à la santé publique, au renforcement d'une agriculture paysanne relocalisée combinant productivité et protection, à la restauration des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et à la lutte contre les changements climatiques. Ecolo veillera aussi à ce que les aides dévolues au secteur bio permettent d'encourager de façon ambitieuse le déploiement de ce secteur.

Les lignes de forces d'Ecolo en matière d'agriculture et d'alimentation

- Faire de la transposition de la PAC un levier pour favoriser une production agricole verte et juste en Wallonie
- Améliorer les synergies entre agriculture et territoire
- Relier agriculture et alimentation au bénéfice de toutes et tous
- Promouvoir une alimentation bonne pour la santé et pour la planète
- Rendre l'agriculture mondiale nourricière, rémunératrice, inclusive et écologique
- Choisir des technologies agricoles sûres et se donner des outils transversaux de transition et d'innovation

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : FAIRE DE LA TRANSPOSITION DE LA PAC UN LEVIER POUR FAVORISER UNE PRODUCTION AGRICOLE VERTE ET JUSTE EN WALLONIE

Ecolo défend un autre usage des aides publiques issues de la Politique agricole commune (PAC) afin de réorienter le développement de l'agriculture wallonne vers l'agriculture durable. Dans le cadre de la transposition de la PAC 2015-2020 en Wallonie, dont l'orientation générale reste très néolibérale, Ecolo s'appuie sur les principes suivants :

- une répartition des aides basée sur des critères objectifs et non sur une limitation des pertes individuelles par rapport aux aides touchées par le passé[13]. Une période transitoire doit être prévue afin de permettre aux agriculteurs de s'adapter ;
- des aides qui orientent l'agriculture wallonne et incitent les agriculteurs à adopter des pratiques durables, dans l'optique notamment du maintien, voire de la restauration, du potentiel de production agricole wallon (préservation de l'eau, des sols, de la biodiversité …) ;
- une concentration des aides vers les secteurs stratégiques et en difficulté, en particulier les systèmes herbagers bovins (laitier comme viandeux), voire ovins, tout en maintenant un certain équilibre entre régions et entre secteurs ;
- des aides qui permettent le renouvellement des générations, aussi bien par la pérennité des exploitations familiales que par l'arrivée d'acteurs qui ne sont pas issus du monde agricole ;
- des aides agricoles réservées aux agriculteurs actifs, fournisseurs de denrées agricoles et de biens publics (maintien et protection des ressources que sont l'eau, les sols, etc.)[14] ;
- des aides qui ne favorisent pas les grosses exploitations[15], qui tiennent davantage compte de la qualité des produits et de l'emploi et qui soient dans la mesure du possible modulées et plafonnées en fonction du nombre d'unités de travail[16].

Sur base de ces principes, Ecolo fait les propositions suivantes pour l'application de la nouvelle PAC.

Proposition : Soutenir les agriculteurs et leur transition vers une exploitation durable

Aujourd'hui, l'agriculteur wallon qui souhaite faire vivre sa famille de son travail se retrouve dans une impasse. Le modèle agricole conventionnel évolue dans une direction totalement opposée au développement durable :

- économiquement : baisse du revenu agricole, augmentation du prix du foncier et des matières premières, pression de la grande distribution et de l'industrie de transformation sur les prix ;
- socialement : désintérêt des jeunes pour le métier (de nombreuses fermes ne trouvent pas de successeur), augmentation des cas de burn-out et de suicide chez les agriculteurs, image peu valorisante auprès du grand public, manque de temps pour entretenir des relations sociales … ;
- environnementalement : nécessité de cultiver des parcelles de plus en plus éloignées de la ferme, augmentation des cas de maladies professionnelles et de cancers chez les agriculteurs … ;

Ecolo estime que l'agriculteur a le droit de vivre de son travail, de transmettre sa passion à ses enfants et d'exercer sa profession dans des conditions sociales et environnementales optimales.

Ecolo propose dès lors, de manière transversale :

- d'orienter les aides à l'agriculture vers les exploitations de taille moyenne (voir supra) ;
- de renforcer l'autonomie des exploitations agricoles, par exemple via des aides différenciées ;

---

[13] Convergence au niveau wallon des droits au paiement de base, ancienne DPU.
[14] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Environnement ».
[15] Il ne serait pas acceptable que les paiements directs creusent encore davantage des écarts de rentabilité en faveur des exploitations les plus grosses ou les orientations technico-économiques les plus intensives.
[16] La Commission européenne rejette l'idée de moduler les aides en fonction des emplois créés. A ce stade, seule l'indemnité compensatoire aux régions défavorisées tient compte des unités de main d'œuvre et, dans une certaine mesure, les aides aux investissements.

- de maintenir le savoir-faire agricole en favorisant les exploitations mixtes et diversifiées ;
- de recréer et de renforcer les services de conseil indépendants aux agriculteurs ;
- d'assouplir les normes pour la vente directe ;
- de mettre en place une banque foncière permettant aux jeunes d'accéder à la terre ;
- de faciliter la mise en société et la transmission des exploitations agricoles ;
- de renforcer les services de remplacement agricole ;
- de faciliter fiscalement le recours à la main d'œuvre saisonnière.

Proposition : Rendre les aides classiques plus justes

Ecolo propose d'uniformiser la valeur des droits au paiement de base à l'horizon 2020 et d'octroyer une prime supplémentaire pour les premiers hectares de chaque exploitation afin de soutenir davantage les petites et moyennes exploitations[17].

Ecolo propose d'utiliser d'une façon maximale les possibilités permettant l'octroi de droits aux nouveaux agriculteurs (jeunes et moins jeunes), comme la création d'un mécanisme de reprise progressive sans pénalité fiscale ou le bénéfice d'un « plan tandem » assurant aux jeunes le passage d'expérience des anciens.

Proposition : Faire du « paiement vert » une opportunité environnementale

Une partie des aides est conditionnée au respect de mesures favorisant l'environnement, il s'agit du « paiement vert » ou « verdissement ». Les mesures équivalentes que chaque Etats membre peut imposer pour le verdissement doivent rester simples et compréhensibles, et leur impact environnemental doit être au moins équivalent à celui des trois mesures de verdissement proposées par la Commission (la diversification des cultures, le maintien des prairies permanentes et la préservation de surfaces d'intérêt écologique). Dans ce cadre, la diversification des cultures vise principalement le sol, le maintien des prairies permanentes, la lutte contre le changement climatique, et les surfaces d'intérêt écologique, la biodiversité. En Wallonie, elles doivent notamment se focaliser sur les défis environnementaux les plus importants, dont la lutte contre l'érosion des sols et le maillage écologique.

Proposition : Conditionner les aides couplées à l'autonomie agricole

Les aides couplées, c'est-à-dire, les aides PAC dont le versement est conditionné à la réalisation d'une production agricole, ont quasiment disparu, sauf pour les vaches allaitantes. Pourtant, certaines aides couplées permettraient d'augmenter la production de matières qui manquent cruellement, telles les protéines végétales[18].

Ecolo propose :

- de créer une nouvelle aide couplée pour les légumineuses en cultures ou en prairies (l'augmentation du trèfle) dans un but de développement de la production et d'augmentation de l'autonomie en protéines végétales ;

[17] Ecolo entend aussi tenir compte le plus possible de la main d'œuvre, ce qui n'est pas prévu actuellement dans la PAC 2015-2020.
[18] Le manque de production de protéines végétales en Europe et en Wallonie oblige les fermiers à importer d'énormes quantités de soja.

- de remplacer la prime couplée à la vache allaitante par une prime à l'herbe[19], moyennant le respect d'une charge minimale et maximale de bétail à l'hectare, ou de maintenir la prime à la vache allaitante en la modulant afin de soutenir les exploitations herbagères.

Proposition : Plafonner les aides directes pour assurer une meilleure redistribution des aides

Ecolo propose d'appliquer un plafonnement des aides, et une stricte application des plafonds pour la Wallonie.

En effet, pour Ecolo, l'octroi de plus de 150 000 €/an à des exploitations ne représentant parfois qu'une unité de travail, ne représente pas une aide équitable et efficace.

C'est pourquoi Ecolo propose de réduire progressivement le taux des aides à partir de 100 000 €/an, et de les plafonner à 150 000 €/an.

Proposition : Renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs

Ecolo propose de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs, ainsi que la coopération et la transparence au sein des filières, grâce aux dérogations au Droit à la Concurrence dont bénéficieront, dans le cadre de la PAC 2015-2020, organisations de producteurs (OP) et organisations interprofessionnelles (OIP). Ceci permettrait par exemple d'obtenir un meilleur rapport de forces entre les producteurs de lait et les intermédiaires pour obtenir un prix adéquat.

Ecolo souhaite également encourager les producteurs de fruits et légumes à s'organiser en OP et à élaborer des programmes opérationnels, assortis d'objectifs environnementaux (obligation européenne), afin de bénéficier d'un soutien financier européen.

Proposition : Soutenir et modifier les méthodes agro-environnementales (MAE)

Pour Ecolo, il est essentiel que les agriculteurs wallons soient soutenus pour davantage adhérer aux MAE, lesquelles doivent bénéficier d'un budget plus important. L'objectif d'Ecolo est notamment que les méthodes les moins performantes soient progressivement remplacées par les méthodes les plus performantes et que le système de MAE soit renouvelé, ambitieux, crédible et garanti aux agriculteurs.

Il convient de soutenir les MAE :

- permettant une approche systémique de l'exploitation : plan d'action environnemental, faible charge en bétail ;
- ciblées sur les prairies afin de promouvoir la biodiversité : prairie naturelle, prairie de haute valeur biologique ;
- protégeant les eaux et luttant contre l'érosion : bandes enherbées, bandes de parcelles aménagées.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols, Ecolo propose la mise en place d'actions concertées, par exemple à l'échelle du bassin versant, et d'en faire des MAE.

Proposition : Promouvoir l'agro-écologie

Les aides à l'investissement pour des reprises ou extensions de ferme doivent être conditionnées :

- à un audit environnemental et énergétique de l'ensemble de l'exploitation ;

[19] La prairie étant la méthode culturale qui crée potentiellement le plus de protéines végétales.

- à la mise en œuvre préalable des recommandations définies dans l'audit ;
- à un plan de rentabilité économique basé sur la réduction des intrants (engrais, amendements divers) ;
- à la mise en place d'une transition pour aboutir à des pratiques agricoles biologiques ou d'agro-écologie ;
- à une étude financière réalisée avec un organisme indépendant sur la transmission du capital (terrain, machines, habitations, bétail etc.) entre le vendeur et l'acheteur.

Proposition : Faire du bio une réelle opportunité pour les producteurs

La Wallonie comptait seulement 221 transformateurs en 2012 et quelques 1000 producteurs biologiques. La superficie cultivée est de l'ordre 7,6 % de la superficie agricole totale, ce qui, bien qu'étant en forte progression, reste un marché « de niche ».

Ecolo propose de fixer un objectif minimal de 20 % de terres cultivées en bio en 2020.

A cette fin, Ecolo propose :

- d'adopter des plans de développement autour de produits particuliers comme les céréales, les pommes de terre et le maraîchage de plein champ ;
- d'accorder une aide spécifique aux secteurs (viande bovine et ovine, lait « bio ») contraints de vendre aujourd'hui leurs productions aux prix de l'agriculture conventionnelle. Il s'agit également de résoudre la crise du prix du lait ;
- de soutenir les produits agricoles comme produits de qualité différenciée pendant la période de conversion vers l'agriculture biologique ;
- de soutenir le développement de la pisciculture biologique en Wallonie et à Bruxelles ;
- de mettre en œuvre et renforcer le plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie.

Proposition : Compenser les pertes de revenus Natura 2000

Natura 2000 est un programme européen qui vise à maintenir et restaurer les sites biologiques les plus intéressants, afin de préserver la biodiversité. Les propriétaires des terrains concernés peuvent accuser une perte de revenus.

Ecolo est favorable à la compensation de la perte de revenu au moyen d'indemnités. Il importe néanmoins que ces indemnités soient dûment justifiées et d'éviter tout saupoudrage des moyens qui ne viseraient pas à compenser de réelles contraintes ou n'aboutiraient pas à des résultats concrets en matière de maintien ou rétablissement des états de conservation.

En outre, les agriculteurs peuvent devenir des acteurs locaux proactifs de préservation de ce patrimoine par la formation et la valorisation des résultats engrangés.

Proposition : Développer les actions LEADER

Les actions LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale » ou Groupe d'action locales (GAL), programmes financés par l'Union européenne, constituent la principale démarche participative locale et ascendante. Elles doivent être étendues en y impliquant davantage les acteurs du territoire dès lors qu'elles permettent une appropriation des enjeux par ces derniers.

PRIORITE 2 : AMELIORER LES SYNERGIES ENTRE AGRICULTURE ET TERRITOIRE

Le territoire rural est un patrimoine historique, culturel et paysager, qui constitue l'habitat de multiples espèces de la faune et la flore, sauvage ou domestique. A ce titre, tout « exploitant » de ce territoire est soumis à des règles d'affectation, d'usage et de bonne gestion. Ces règles évoluent en fonction de la valeur que lui accorde la société. Au cours du siècle précédent, c'est la valeur économique qui a prévalu sur toutes les autres fonctions que remplit l'agriculture.

L'agriculture a eu un impact déterminant sur le territoire rural, et de ce fait, est déjà soumise à de nombreuses normes : code rural, règles environnementales, règles d'urbanisme. Dans ce cadre, il convient de créer une synergie féconde entre les acteurs du monde rural afin de protéger mais aussi de valoriser le territoire rural dans toutes ses dimensions.

Proposition : Favoriser l'accès à la terre

Un accès équitable et sécurisé à la terre, comme facteur de production alimentaire, est fondamental et doit être encadré par des politiques publiques. Pour Ecolo, cette ressource qu'est la terre doit être mieux partagée et contribuer au maintien des petites et moyennes exploitations.

Ecolo propose une révision de la loi sur le bail à ferme de façon à favoriser l'accès à l'exploitation de la terre dans l'objectif d'assurer l'accès à l'activité au plus grand nombre d'agriculteurs tout en leur assurant une sécurité à long terme.

Pour atteindre cet objectif, Ecolo propose :

- de généraliser le bail de carrière qui vient à échéance à l'âge de la pension (donc éviter les prolongations aux dépens de nouveaux arrivants) ;
- d'ouvrir la législation à d'autres types de contrats de courte durée[20], mais d'encadrer cette possibilité en la limitant dans le temps ou en surface ;
- d'inclure des clauses environnementales dans le bail à ferme de façon notamment à garantir le maintien de la qualité biologique des sols et leur fertilité ;
- de se doter d'une banque foncière inspirée du système français des SAFER[21], qui permettrait au pouvoir régional de stabiliser les prix du foncier et de permettre l'accès à la terre à de nouveaux exploitants ;
- d'attribuer les terres publiques[22] en location en tenant compte de critères environnementaux (avec préférence au bio) et de création/maintien de l'emploi local.

Proposition : Valoriser les agriculteurs pour leur gestion des biens communs

Les « biens communs » sont notamment la valeur paysagère et sociale du territoire rural, la biodiversité et la cohésion sociale. L'agriculteur peut contribuer à les entretenir.

Pour que l'intérêt privé rejoigne l'intérêt public, Ecolo propose que le propriétaire rural ou l'exploitant de longue durée qu'est l'agriculteur envisage son action en faveur d'une gestion durable et soutenue de son patrimoine, avec un équilibre entre incitants et contraintes. L'objectif est de sortir de la logique purement économique souvent choisie par nécessité par un professionnel, pour converger vers l'intérêt commun. L'agriculteur peut dès lors être rémunéré pour les services rendus

[20] Ce qui introduit une souplesse pour certains propriétaires dans une période de changement et qui permet à des nouveaux agriculteurs de se lancer sans s'engager pour de trop longues durées.
[21] Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural www.safer.fr sont prioritaires pour acheter de terres et leur revente équitable aux agriculteurs, par exemple principalement à ceux qui débutent.
[22] Les pouvoirs publics locaux sont aussi d'importants propriétaires fonciers.

au patrimoine naturel et culturel, dans la mesure où il contribue à la conservation de biens communs.

L'agriculteur joue un rôle social important dans son village ou sa commune, du fait de ses compétences techniques, de sa responsabilité de gestion du territoire, de l'équipement matériel dont il dispose (machines, bâtiments …). Il est souvent sollicité par la collectivité, formellement ou informellement pour des travaux d'entretien ou d'autres services. Il peut aussi jouer un rôle d'accueil, touristique, pédagogique. Sans porter atteinte aux autres secteurs professionnels, cette contribution à la vie de la collectivité est positive et doit être encouragée par des incitants divers (subsides régionaux, communaux, revenus d'appoint …).

Proposition : Promouvoir l'agriculture urbaine

Les pratiques de cultures alimentaires réapparaissent dans les villes, un peu partout dans le monde. Elles permettent aux populations de renouer avec une production alimentaire propre, de favoriser une alimentation durable et donc de contribuer à la santé publique. L'agriculture urbaine est également une pratique favorable à l'environnement : relocalisation des productions, pas d'usage de pesticide, réduction des transports, des gaz à effet de serre, etc. ainsi qu'au lien social : l'occasion de rencontres, de partages, d'échanges de conseils ou de semences. Enfin, l'agriculture urbaine revêt une double dimension économique : produire sa propre alimentation (potagers urbains) est avantageux et le développement d'une consommation locale (livraisons de paniers de fruits et légumes biologiques, etc.) contribue à l'essor d'une nouvelle activité économique en ville, et donc à la création d'emplois.

Ecolo entend, par des aides à l'installation et primes incitatives :

- mettre les producteurs maraîchers et les éleveurs professionnels en lien direct avec les consommateurs urbains ;
- promouvoir les initiatives de production en ville (potagers, petit élevage, vergers, production d'œufs et de miel …), destinées à l'autoconsommation familiale ou à un commerce de proximité (lieu de vente, de transformation, Horeca) ;
- développer des zones de production multifonctionnelle (production alimentaire, paysage, cadre de vie, biodiversité, perméabilité, etc.).

En ville, et particulièrement en Région bruxelloise, il s'agit d'encourager la population à renouer avec la production alimentaire : à toute petite ou à plus large échelle, dans le cadre de fermes urbaines, qu'il s'agisse de potager individuel, collectif, professionnel ou mixte, que la culture ait lieu en pleine terre ou en bacs ou encore sur des structures verticales.

Afin de promouvoir l'agriculture urbaine il convient également :

- de pallier au problème de disponibilité des surfaces, en aidant à la mise à disposition de nouveaux espaces (toitures, jardins …) ;
- de limiter l'impact sur les cultures des pollutions urbaines et les risques sanitaires ;
- de proposer des formations, afin de pallier le manque de porteurs de projet ayant de l'expérience dans ce domaine ;
- de renforcer la rentabilité des projets agricoles et d'octroyer des financements publics pour les projets durables ;
- d'aider à la structuration des filières courtes pour mettre en adéquation demande et offre et écouler les produits ;
- de définir le cadre environnemental à respecter pour cette agriculture urbaine en contact très proche avec les habitants.

Proposition : Protéger les ressources de base telles que le sol et l'eau

Afin de protéger les ressources naturelles, le sol et la qualité de l'eau, Ecolo propose :

- d'introduire un principe de responsabilité pour garantir le maintien de la richesse biologique des sols. Un ou plusieurs indicateurs, comme la teneur en matières organiques ou la longueur de la haie par exemple, devraient être mis en place et figurer sur l'acte[23] de vente d'un terrain ou le contrat de location ;
- de déclarer l'ensemble de la Wallonie comme « zone vulnérable » et d'établir un nouveau plan de gestion durable de l'azote (PGDA), afin de renforcer la lutte contre la pollution des sols et de l'eau souterraine. Si des nouvelles contraintes s'ensuivent pour les agriculteurs, il convient d'assurer leur information et de les conseiller adéquatement dans la gestion des lisiers et des fumiers ; mais également de prévoir les moyens de contrôle adéquats ;
- de réduire progressivement le recours aux pesticides, afin de diminuer les risques pour la santé et l'environnement. En ce sens, il convient avant tout de mettre en œuvre les nouvelles décisions réglementaires suite à la transposition de la directive et du règlement européens de 2009 ;
- de réviser, au niveau européen, les méthodes d'agréation des pesticides pour tenir compte des effets sublétaux et chroniques ainsi que des effets croisés des substances chimiques. Il convient aussi d'assurer l'indépendance des experts dans ce cadre ;
- de renforcer le plan fédéral de réduction de l'usage des pesticides, en particulier pour les pesticides agricoles, et d'appliquer largement l'interdiction des pesticides reconnus scientifiquement comme décimant les abeilles (les néonicotinoïdes) ;
- de faire la publicité du Décret du Parlement wallon qui entrera en vigueur en juin 2014, instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable ;
- de délimiter à très court terme, en Wallonie, des zones agricoles où l'usage des pesticides est interdit, comme les bords de cours d'eau, des bandes tampon près des écoles et des crèches, et de certains lotissements très exposés.

PRIORITE 3 : RELIER AGRICULTURE ET ALIMENTATION AU BENEFICE DE TOUTES ET TOUS

Les crises alimentaires dues aux défaillances et abus du système agro-alimentaire industriel ont soulevé de nouvelles attentes autour de l'alimentation, telles que le raccourcissement des filières de production-consommation, le maintien d'une agriculture de proximité, des aliments de qualité différenciée, qui ont du goût.

Ces dernières années ont vu le développement des groupements d'achats, des circuits courts, de l'agriculture et des supérettes bio, de l'agro-écologie, des achats de produits locaux et biologiques par des cantines de collectivités, de l'intérêt que portent les grands cuisiniers à ces produits, etc. Autant d'initiatives qui témoignent de la recherche, par une partie de la population et du monde agricole, de produits de qualité dont la provenance est connue. Cela induit un changement de nos habitudes alimentaires et des modes de production des produits alimentaires.

La réussite de ces entreprises témoigne également de la faisabilité économique et sociale de la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement, des consommateurs et des producteurs.

[23] De la même manière que l'efficience énergétique y figure pour un bâtiment.

Afin de soutenir la transition vers un tel modèle et les emplois à la clé, de reconnecter producteur et consommateur afin de développer une confiance mutuelle génératrice de produits de qualité, de rendre de la fierté aux agriculteurs tout en les responsabilisant quant à leurs rôles vis-à-vis de la société, Ecolo propose de développer un ensemble de mesures dans le cadre d'une Alliance Emploi-Environnement dirigées vers l'agriculture et l'alimentation.

Proposition : Créer une Alliance Emploi-Environnement « Agriculture et Alimentation »

L'Alliance Emploi-Environnement est un outil fédérateur, mobilisateur et participatif.

Cet outil doit mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées qui concernent la production (agricole, horticole et piscicole) ; la transformation/conservation ; la distribution et la consommation.

L'objectif de cette nouvelle alliance est de promouvoir les circuits courts qui s'inscrivent résolument dans les alliances emploi-environnement mises en place en Wallonie et à Bruxelles (dont le programme de Transition vers une alimentation durable).

Elle implique un véritable pacte entre les deux régions notamment pour favoriser l'accès au marché bruxellois pour les producteurs/transformateurs de Wallonie, ainsi qu'entre les différents acteurs concernés, afin de développer des filières économiques liées à l'environnement et à la création d'emplois de qualité.

L'ensemble de la chaîne est concerné : la production (y compris l'agriculture urbaine) ; le conditionnement ; la transformation ; la logistique et la distribution (Horeca, Cantines collectives). Les acteurs se verront proposer un véritable engagement collectif et individuel à travailler ensemble en vue de la réalisation d'objectifs partagés.

Le potentiel d'emplois à créer dans les circuits courts en Wallonie et à Bruxelles s'avère donc important. S'il n'est pas encore précisément chiffré, on peut d'ores et déjà identifier les secteurs d'activité dans lesquels une main-d'œuvre (qualifiée ou peu qualifiée) sera nécessaire :

- l'agriculture : dans ce secteur primaire, il s'agit notamment d'enrayer la disparition d'exploitations existantes via la diversification et d'assurer la reprise d'exploitations en offrant des alternatives de production orientée vers la consommation locale ;
- l'horticulture/maraîchage : main-d'œuvre peu qualifiée et saisonnière, notamment pour les activités de récolte/cueillette ;
- la transformation (métiers de l'agro-alimentaire) ;
- la commercialisation de proximité et la vente directe ;
- l'encadrement technico-commercial et logistique ;
- la restauration collective ;
- les nouvelles formations et filières d'enseignement ;
- etc.

Pour chaque secteur et pour chacune des étapes, il convient de prévoir des mesures d'information, de sensibilisation, de réglementation, de stimulation économique, d'insertion et de recherche et formation.

La mise en place de l'Alliance Emploi-Environnement « Agriculture et Alimentation » doit notamment :

- structurer l'offre de production/transformation de qualité en circuits courts[24] : sécurité d'approvisionnement tenant compte de la saisonnalité des productions, augmentation des

[24] Il existe deux modèles de circuits courts :

volumes de production globaux pour répondre à la demande, sécurité alimentaire, fraîcheur, modes de production répondant à un objectif qualitatif (développement des signes officiels de qualité, du bio, de la qualité différenciée), production répondant aux besoins en nourriture des populations locales (maraîchage, fruiticulture, …) ;

- permettre d'accroître la demande et en permettre la régularité: une demande régulière est une condition nécessaire pour pérenniser une structure en circuits courts ;
- structurer les synergies pour faire rencontrer offre et demande.

Proposition : Adopter un pacte « agriculteurs-distributeurs-consommateurs »

Les entreprises alimentaires, les distributeurs et les commerçants ne peuvent être contraints de se fournir en produits locaux ou de proposer à la vente une certaine proportion de produits locaux ou de qualité différenciée. Par contre, la mise en réseau à partir de la demande des consommateurs peut être une base pour l'action.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi être les promoteurs d'un pacte volontaire[25] entre les agriculteurs, le secteur de la distribution et les consommateurs, dont l'objectif est de présenter à la vente des produits locaux et de qualité, à un prix rémunérateur pour les agriculteurs. Ceci permettrait notamment de fournir aux producteurs de lait un prix rémunérateur, dans le prolongement des initiatives existantes telles « Fairbel » et « la bande des fé-lait ». Le rôle des pouvoirs publics est de stimuler les acteurs, de fournir des chiffres vérifiables et des méthodes robustes, d'informer les consommateurs sur les produits ainsi proposés à la vente.

La présence des pouvoirs publics doit servir de garant à la qualité du processus ainsi que des produits soumis à la vente.

Proposition : Inciter les citoyennes et citoyens à se tourner vers des produits locaux

Le citoyen doit avoir la possibilité d'être acteur de ses choix alimentaires. Même si les filières de commercialisation se développent un peu partout, les aliments frais issus de circuits courts, de saison, sont encore trop peu accessibles. Le mode de transport utilisé pour acheminer ces produits en Belgique, n'est, quant à lui, qu'exceptionnellement indiqué.

Ecolo propose :

- de créer un différentiel de prix en faveur des produits écologiques et de qualité issus des circuits courts à travers des outils incitatifs visant à entraîner des évolutions progressives ;
- de développer un étiquetage en matière économique (prix par unité ou poids), environnementale (CO_2, saisons et modes de production (serre, plein air …), de transport (avion, bateau, circuit court)[26], de santé (composition)). La provenance doit également être renseignée et des informations pertinentes plus détaillées peuvent être mises à disposition en magasin ou sur Internet.

- celui qui concerne les denrées que le consommateur peut directement incorporer dans son repas tels les légumes et des produits fermiers (fromages, viandes, voire produits préparés) pour lesquels on veut promouvoir la vente plus directe en rapprochant le producteur du consommateur. La proximité relationnelle induite par le circuit court renforce la transparence de la filière, valorise le savoir-faire des producteurs, améliore la qualité des produits et des services et crée des liens de confiance entre producteurs et consommateurs notamment sur le plan de la qualité. Vu le nombre d'intermédiaires réduit, la marge que garde l'agriculteur est meilleure ;
- les circuits plus courts de l'agriculture classique pour lesquels les fonctions agriculteurs / grossistes / transformateurs / artisans sont conservées, mais le concept garantit que le produit de l'artisan est constitué principalement de produits wallons qui doivent être de qualité et qui doivent assurer une juste rémunération à l'agriculteur.

[25] S'inspirant de l'exemple de l'accord entre agriculteurs et distributeurs qui a permis d'atteindre un accord sur le prix de la viande bovine au bénéfice de tous.

[26] La mise en œuvre de cette mesure s'appuiera sur des expériences menées dans d'autres pays européens.

Par ailleurs, sur le terrain, nombreuses sont les initiatives en circuits courts qui émergent (groupements d'achats communs, dépôts, achats à la ferme …). Afin d'augmenter la consommation via les groupements de producteurs/consommateurs, Ecolo propose :

- un accompagnement à la création et à la pérennisation des groupements ;
- la mise en place d'un soutien spécifique en fonction du type de groupement ;
- la mise en réseau des groupements ;
- le soutien aux communes pour équiper des locaux afin d'accueillir les groupements (bonnes conditions d'accueil, respect des conditions sanitaires …) ;
- l'autorisation de la participation bénévole des demandeurs d'emploi aux groupements.

Proposition : Favoriser l'écoulement de productions locales dans des circuits de proximité

Les initiatives locales

Les jardins partagés ou individuels, les ventes à la ferme, les marchés de producteurs, les groupements d'achats communs (GAC), les groupements d'achats solidaires (GAS) sont autant d'initiatives à soutenir notamment par l'intermédiaire des communes, des ADL[27] , des Contrats de rivière, des GAL[28] … Les Régions doivent encourager et soutenir ces initiatives locales, par exemple, par des appels à projets.

Par ailleurs, pour concilier au mieux l'objectif de développement de circuits courts, de compétence régionale, avec l'obligation de rencontrer les contraintes de sécurité de la chaîne alimentaire, de compétence fédérale, Ecolo propose que les régions soient à l'initiative d'un projet d'accord de coopération entre régions et le fédéral. Les Régions wallonne et bruxelloise seront les moteurs pour porter cette question à l'agenda interrégional et fédéral. L'accord de coopération visera prioritairement les politiques relatives à la sécurité de la chaîne alimentaire.

L'Horeca

A l'instar de l'initiative bruxelloise « Goûter Bruxelles », Ecolo propose un soutien à l'Horeca qui intègre dans sa gamme, des plats 100 % locaux de qualité, frais et de saison. Des initiatives peuvent être prises par exemple dans le cadre de la « Semaine du Goût » à Bruxelles ou de la « Semaine Bio » en Wallonie et à Bruxelles. Elles peuvent également être amplifiées dans des démarches clairement définies par exemple par appels à projets ou de partenariats (par exemple avec les fédérations de l'Horeca, l'UCM …).

Les événements

De plus en plus d'événements artistiques et culturels cherchent à réduire leur empreinte écologique et à promouvoir une alimentation locale et de qualité. Ils doivent être soutenus et les acteurs de l'ensemble des événements, surtout s'ils sont subsidiés, doivent être incités à suivre ce mouvement.

Proposition : Favoriser l'alimentation durable dans les collectivités

Les collectivités publiques (écoles, administrations …) ou privées (restaurants d'entreprises …) constituent un excellent levier pour privilégier une alimentation durable et équilibrée et pour permettre d'instaurer progressivement des comportements d'éco-consommation.

Ecolo propose que les marchés publics soient orientés par des cahiers des charges précis en matière d'alimentation durable. Un soutien technique doit permettre aux collectivités d'adhérer à

[27] Agences de développement local
[28] Groupe d'achats locaux

des contrats d'approvisionnement locaux basés sur un cahier des charges « agriculture durable et alimentation équilibrée et de qualité ».

Ecolo propose également la création d'une fonction de facilitateur - conseiller en alimentation durable - qui offre des services, des informations et des conseils aux collectivités. Afin d'aider le secteur agro-alimentaire à évoluer vers une alimentation durable, il y a lieu de développer une méthodologie d'action équivalente à celle qui a fait ses preuves en matière de politique énergétique.

Il est également indispensable de prévoir des programmes d'accompagnement et de formation des professionnels de la cuisine de collectivité, d'aide à la transition, d'outils pratiques, tels que ceux financés en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, pour remettre la consommation de viande à sa juste place et respecter les choix personnels des consommateurs, Ecolo propose que les restaurants de collectivités publiques présentent systématiquement un plat végétarien comme alternative, augmentent les portions de légumes et offrent des fruits dans l'ensemble des menus, dans le but d'améliorer l'équilibre nutritionnel et diététique de l'assiette. Un encouragement à faire de même dans le secteur privé sera proposé.

Proposition : Renforcer les acteurs et les connaissances des circuits courts

Dans le contexte et la place qu'occupent l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, les initiatives de circuits courts (coopératives, groupements de producteurs, sociétés, initiatives associatives « de fait » …) doivent bénéficier d'un appui structuré dans le cadre de l'AEAA afin :

- d'assurer une plus grande stabilité des conditions d'exploitation technico-économiques des entreprises et initiatives en circuit court ;
- de renforcer leur positionnement et leur attractivité dans le contexte agro-alimentaire dominant.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, la Wallonie a créé et soutenu un Centre de Référence Circuits courts, logé au sein de l'Agence de Stimulation économique (ASE), avec quatre partenaires[29] : UCM, SAW-B, IEW et DiversiFerm qui sont, pour chacune des structures, des référents « circuits courts ». Le Centre de référence travaille en synergie avec le guichet unique « Diversification et transformation des produits agricoles ».

Ecolo souhaite que cette structure soit pérennisée et que les circuits courts y fassent l'objet d'un véritable enjeu stratégique de développement économique.

Par ailleurs, pour Ecolo, les structures de développement local (GAL, ADL, PCDR, Parc naturels …) doivent intégrer, dans leur action de terrain, des initiatives de soutien aux circuits courts et aux produits locaux.

Compte tenu des normes sanitaires imposées par le SPF santé publique et des contrôles de l'AFSCA – lesquels doivent être adaptés à la production artisanale –, la Cellule Qualité des Produits fermiers (CQPF), qui joue un rôle fondamental pour permettre aux producteurs et artisans-transformateurs, de produire et commercialiser, doit être renforcée.

Les modules de formation et d'enseignement dans les écoles d'agriculture et de technologie agro-alimentaire doivent également tenir compte du potentiel de développement des circuits courts.

[29] Union des Classes moyennes ; Fédération d'économie sociale SAW-B ; Inter-Environnement Wallonie et DiversiFerm qui a pour mission d'accompagner les producteurs-transformateurs wallons dans leur démarche de diversification.

Proposition : Créer des outils économiques pour le développement de circuits de distribution de proximité

Tenant compte des signaux affichés clairement et de façon volontariste par les pouvoirs publics, Ecolo propose d'activer les outils financiers, les outils du développement et de l'accueil des entreprises et le soutien au fonctionnement des entreprises agro-alimentaires durables.

Les outils financiers

Ecolo propose de faciliter l'accès au crédit d'investissement, y compris au micro-crédit. Cette mesure demande préalablement une information et une sensibilisation des organismes publics et privés de financement (banques, acteurs comme le Credal, invests régionaux et sous-régionaux …) aux enjeux des circuits courts et à leurs spécificités.

Les systèmes d'aides aux investissements pour le secteur agricole (ISA) doivent également être orientés dans l'objectif d'augmenter les productions agricoles de qualité destinées à l'alimentation locale et régionale.

Ecolo propose par ailleurs d'instaurer des bourses de pré-activité pour favoriser la création de TPE et PME dans le domaine de l'agro-alimentaire durable, afin de permettre à des porteurs de projets de faire des tests préalables au lancement de l'activité commerciale (ex : essais de production/transformation, équipements-pilotes, pré-tests organoleptiques[30] orientés vers des consommateurs en vue de définir le produit à commercialiser ….), ainsi que des pépinières (locaux équipés permettant de tester une activité avant de la développer).

Le développement, l'accueil et le soutien aux entreprises

Ecolo propose que, dans les zones rurales, des espaces soient réservés à des mini-zonings à vocation agro-alimentaire durable. Au niveau des zones urbaines, Ecolo propose d'étudier la possibilité de créer des halles aux produits frais locaux.

Les intercommunales de développement économique doivent être sensibilisées au potentiel de développement des circuits courts, en l'occurrence au développement des mini-zonings à vocation agro-alimentaire durable ; les outils d'aménagement du territoire devant faciliter l'instauration de ces mini-zonings.

Ecolo propose que les intercommunales, mais aussi les Groupes d'action locale (GAL), les Parcs naturels, etc. puissent créer des ateliers logistiques ou halls-relais agricoles et agro-alimentaires pour les producteurs et artisans-transformateurs afin de renforcer les organisations de producteurs/artisans-transformateurs pour diminuer les coûts de production et valoriser les produits.

Ecolo propose également que :

- les autorités régionales apportent une aide financière et technique pour la mise en conformité et la modernisation des outils de transformation/stockage, des normes d'hygiène, des règles environnementales via des structures existantes (outils financiers, invests, programmes d'aides à l'investissement, Cellule Qualité Produits fermiers …) ;
- les abattoirs de proximité ainsi que leurs activités connexes (découpe, transformation) soient maintenus et soutenus. Ils constituent un enjeu important pour le développement de filières courtes et pour le maintien de l'activité de certains éleveurs-engraisseurs ;
- un soutien soit aussi accordé à la mise en place de stratégies d'entreprises sur les plans comptable et financier, sur le commercial marketing, et à l'adaptation des infrastructures (normes d'hygiène, améliorations techniques et technologiques …) ;
- un soutien soit accordé au développement de coopératives de producteurs/transformateurs et/ou distributeurs.

[30] Tout ce qui est susceptible d'exciter un récepteur sensoriel (l'apparence, l'odeur, le goût, la texture, la consistance…).

Proposition : Promouvoir les productions locales de qualité et la gastronomie

La promotion, pour être efficace, doit porter sur divers aspects de la production et des produits en lien avec :

- la provenance des produits (identification des producteurs ou groupements de producteurs …) ;
- le mode de production ;
- les plus-values environnementale (mode de transport, courtes distances de transport, réduction des emballages …) et de santé publique (absence de résidus, d'additifs …).

Ecolo propose une labellisation des produits locaux durables et un étiquetage les identifiant.

Pour assurer la promotion auprès des consommateurs, des collectivités, du secteur Horeca … une plate-forme Internet rassemblant toutes les informations concernant ces produits locaux durables doit être mise en place. La promotion doit également être assurée dans les lieux publics (gares, vitrines touristiques …) et à l'occasion de différents événements (festivals …).

De plus, le patrimoine gastronomique et les savoir-faire alimentaires sont des vecteurs de lien social et de rencontres interculturelles aussi multiples qu'il existe de traditions alimentaires. Ils représentent un volet important du patrimoine immatériel de l'humanité et de la biodiversité agricole. Aussi Ecolo juge utile de défendre, de revaloriser voire de régénérer le patrimoine gastronomique. A cette fin, Ecolo propose la développer un Institut du Goût qui s'appuiera sur des dynamiques existantes comme le mouvement Slow Food et aurait pour vocation :

- de développer un programme d'éducation et de sensibilisation au goût à l'attention du grand public et particulièrement des enfants ;
- de mener des études comparatives des produits sur le marché en terme de santé et d'impact environnemental ;
- de recenser et de valoriser les recettes et savoir-faire traditionnels ainsi que les produits présentant une réelle plus-value dans le cadre d'une alimentation durable ;
- de devenir un institut de formation à destination des professionnels et futurs professionnels des métiers de bouche mais aussi des amateurs ;
- de contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité organoleptique des produits alimentaires durables.

PRIORITE 4 : PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION BONNE POUR LA SANTE ET POUR LA PLANETE

Proposition : Avoir une politique coordonnée de l'alimentation

L'équilibre nutritionnel de nos assiettes est loin d'être optimal : trop de graisses transformées (avec un déséquilibre oméga 3 et oméga 6), trop de sels et sucres ajoutés, trop de viande, pas assez de fruits et légumes frais et de saison, des additifs et conservateurs pas toujours très sains.

Face à l'épidémie de surpoids et d'obésité, et leur cortège de maladies connexes, il est essentiel de définir une politique de santé publique tournée vers la qualité nutritionnelle.

Si le Plan National Nutrition Santé doit ressortir désormais au régional, des mesures en matière de réglementation sur les graisses, d'ajouts de sels et de sucres doivent être prises au niveau fédéral dans la mesure où les accords volontaires avec les entreprises agro-alimentaires n'obtiennent pas les résultats escomptés.

Pour Ecolo, il convient de coordonner toutes les politiques[31] de promotion de la santé par l'alimentation, menées aux différents niveaux de pouvoir. Il s'agit d'assurer l'efficacité des interventions de prévention de l'obésité et de la surcharge pondérale sur le terrain et de renforcer le travail de tous les acteurs de la santé (médecins généralistes, Centre local de promotion de la santé, équipe de promotion de la santé à l'école, éducation permanente …) ainsi que des acteurs de la promotion de la pratique sportive (ADEPS …). La coordination générale doit être mise en œuvre le plus près possible des besoins de la population.

Ecolo propose :

- un soutien prioritaire et spécifique auprès des populations fragilisées peu touchées par les campagnes traditionnelles relatives à l'alimentation équilibrée et de qualité; il est essentiel de soutenir et de former dans ce but les acteurs de l'aide sociale et de la santé dans le cadre de partenariats[32] ;
- la promotion des bonnes pratiques alimentaires au sein de l'école et avec les associations de parents, en collaboration avec les acteurs de la santé[33] ;
- une politique de lutte contre la surconsommation alimentaire et l'obésité.

De plus, la publicité commerciale nous incite à des comportements souvent contraires à l'objectif d'une consommation durable d'aliments. C'est la raison pour laquelle Ecolo propose une palette de mesures de régulation de la publicité commerciale[34]. En matière de produits alimentaires, Ecolo plaide particulièrement pour l'interdiction :

- de la publicité à destination des enfants de moins de douze ans ;
- de la diffusion de messages de santé non contrôlés par des professionnels indépendants des entreprises et compétents en nutrition de l'enfant ou de recommandations nutritionnelles formulées par des firmes liées aux intérêts de l'industrie agro-alimentaire (exemple : telle barre de chocolat = un verre de lait) ;
- de l'entrée dans l'école de matériel didactique proposé par l'industrie alimentaire ;
- de la publicité pour les produits par rapport auxquels les pouvoirs publics mènent une campagne de limitation de la consommation dans un souci de santé publique (pesticides …).

De plus, Ecolo veut réguler l'information sur les emballages et retirer les informations trompeuses (par exemple concernant la présence de fruits ou d'arômes, ou par des mentions comme « artisanal » …).

Proposition : Réduire l'empreinte écologique de la consommation alimentaire

Ecolo veut réduire l'empreinte écologique liée à la consommation alimentaire. La Belgique, comme l'Union européenne, importe massivement des protéines végétales pour la nourriture de ses animaux (essentiellement pour les élevages intensifs de porcs et de poulets), ceci au prix d'un lourd impact écologique et social dans les pays d'origine. Par ailleurs, du point de vue de la santé, la consommation globale de viande dans notre pays reste excessive. Ecolo propose donc de continuer à encourager des campagnes de sensibilisation à la réduction de la consommation de viande.

---

[31] A l'échelle internationale (OMS 2004 : Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé ; Livre blanc stratégie européenne pour les problèmes de santé liés à la nutrition, la surcharge pondérale et l'obésité); à l'échelle fédérale (Plan National Nutrition Santé belge 2005-2010; loi cadre normes des produits …); à l'échelle communautaire (Plan de promotion des attitudes saines en Communauté française); à l'échelle régionale (soutien à une alimentation durable à Bruxelles); à l'échelle communale ou provinciale.

[32] Voir à ce sujet la publication récente de la Fondation Roi Baudouin, « Une alimentation favorable à la santé pour les publics précarisés » - Guide pratique à l'usage des professionnels de l'action sociale, de la santé, et de l'alimentation.

[33] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Ecole ».

[34] Voir à ce sujet nos propositions des Chapitres « Environnement », « Jeunesse et Aide à la jeunesse » « Culture et médias » et « Transition écologique »

Proposition : Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les ménages, dans l'horeca, dans les collectivités, dans l'industrie alimentaire et dans la distribution doit devenir une priorité.

Dans nos Régions, le gaspillage alimentaire des ménages avoisine les 20kg/personne/an. A l'échelle de la Belgique, cela représente une moyenne de 174 euros par an et par ménage et à l'échelle mondiale, c'est un quart de la nourriture produite qui est jetée sans être consommée. Pour Ecolo, la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par différentes mesures :

- une meilleure information du consommateur, notamment par rapport à l'étiquetage, à la conservation et aux dates de péremption ;
- un assouplissement des normes AFSCA adaptées aux collectivités pour pouvoir conditionner en vrac plutôt qu'en mini-portions, dans le respect du principe de la maîtrise du risque ;
- le développement d'un encadrement favorisant le don des entreprises du secteur agro-alimentaire aux banques alimentaires et autres associations caritatives qui viennent en aide aux populations les plus démunies ;
- l'intégration de plans de gestion des stocks et de mesures contre le gaspillage dans les permis d'environnement des entreprises de distribution.

Proposition : Renforcer les contrôles sur la présence de contaminants dans les aliments

La nourriture des animaux est aussi un enjeu de santé humaine, de même que les soins vétérinaires qui leur sont prodigués.

Les farines animales

Ecolo s'oppose à l'incorporation de farines animales dans l'alimentation des poissons, volailles et porcs, pour des raisons d'équilibre nutritionnel (équilibre entre OMEGA 3 et 6) et parce qu'il est très difficile d'assurer la traçabilité de ces farines et d'empêcher le cannibalisme (à l'origine de la crise de la vache folle).

Les antibiotiques

La consommation d'antibiotiques dans les élevages représente aussi un risque potentiel de santé publique, dans la mesure où elle risque de créer chez l'animal et chez l'homme une résistance aux antibiotiques et de larges contaminations bactériologiques (voir le début de crise de l'ESBL, enzyme présent dans les viandes crues et susceptibles de devenir résistants aux antibiotiques). Ecolo demande une interdiction plus stricte des antibiotiques dans les élevages et les moyens d'un contrôle sévère des prescriptions vétérinaires.

Les pesticides

Selon un rapport officiel de la Commission européenne, près de la moitié des fruits, légumes et céréales vendus actuellement au sein de l'Union sont contaminés par les pesticides. La Belgique n'échappe pas à cette évolution d'autant plus inquiétante que cinq des pesticides les plus souvent détectés sont classés comme cancérigènes, mutagènes ou perturbateurs du système hormonal.

Les contrôles de l'AFSCA relatifs à la présence de contaminants (en particulier les pesticides et les antibiotiques) doivent être amplifiés de manière à mieux protéger le consommateur, à dégager les responsabilités et, le cas échéant, à infliger les sanctions requises[35].

[35] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Environnement ».

Proposition : Clarifier le rôle et l'action de l'AFSCA

L'AFSCA est une institution indispensable en matière de santé publique qui doit d'ailleurs rester sous la tutelle de ce Ministre (et non celle du Ministre des indépendants et de l'agriculture). Néanmoins, ses procédures et ses exigences sont plus adaptées aux moyennes et grandes entreprises et causent beaucoup de difficultés aux petits producteurs et aux artisans. Pour Ecolo, les procédures doivent être assouplies pour ceux-ci, tout en maintenant une exigence de résultat.

Par ailleurs, il convient de reconnaître l'importance du système de traçabilité des aliments mis en place, même si celui-ci présente des défaillances dues à la complexité des circuits de transformation et de distribution. A cet égard, les contrôles négligent parfois certains risques issus des pratiques industrielles comme la présence de résidus d'antibiotiques ou de pesticides dans les aliments.

Pour Ecolo, l'AFSCA doit évoluer pour devenir une véritable agence fédérale de la qualité nutritionnelle et diététique et pas seulement de la qualité sanitaire ou de la traçabilité. C'est donc cette Agence qui devra garantir le respect des mesures proposées ci-dessus et procéder aux recommandations de nature à améliorer la qualité nutritionnelle, en parallèle à la protection contre les risques alimentaires.

PRIORITE 5 : RENDRE L'AGRICULTURE MONDIALE NOURRICIERE, REMUNERATRICE, INCLUSIVE ET ECOLOGIQUE

Le droit à l'alimentation est un droit humain international qui protège le droit de tout être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même sa nourriture ou en l'achetant. Ce n'est pas un droit à un minimum de calories, protéines ou autre nutriments spécifiques, ni un droit à être nourri. C'est la garantie d'un droit à se nourrir qui ne requiert pas seulement que la nourriture soit disponible, mais aussi qu'elle soit accessible et adéquate.

Ainsi s'exprime le rapporteur aux Nations Unies sur le Droit à l'alimentation.

Ecolo veut renforcer l'effectivité de ce droit dans le monde et particulièrement dans nos relations avec les pays où sévissent la sous-nutrition et la malnutrition.

En Belgique, on ne peut considérer que le droit à l'alimentation soit garanti pour tous aujourd'hui et surtout le droit à une nourriture saine et non seulement suffisante. L'aide alimentaire répond à une demande de plus en plus importante et doit trouver les moyens nécessaires pour y répondre tant que tout citoyen ne peut y accéder par un revenu suffisant.

Pour marquer l'importance de ce droit, Ecolo soutient l'instauration d'une loi cadre rendant ce droit plus explicite et effectif, assurant également le droit des consommateurs à une nourriture saine et sûre et organisant une coordination des politiques nationale et régionales de l'alimentation.

Le droit à l'alimentation, et son corollaire le droit à la sécurité alimentaire, sont des droits fondamentaux jouissant d'une reconnaissance spécifique en droit international[36]. Ainsi, les institutions internationales, dont en particulier l'OMC, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont la responsabilité de créer les conditions de respect de ce droit.

Ecolo estime que, dans le cadre de la nécessaire refondation des politiques agricoles, une régulation des marchés agricoles et alimentaires radicalement différente des pratiques actuelles de renforcement du libre-échange est nécessaire[37]. L'agriculture doit pouvoir être considérée par l'OMC comme un secteur spécifique, bénéficiant de clauses d'exception dans un objectif de souveraineté alimentaire. Ecolo est pour la mise en œuvre d'une exception agricole.

---

[36] Pacte international relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (1966) et Plan d'Action du Sommet mondial de l'Alimentation (1996).
[37] Mécanismes de marché et pratiques des acteurs des chaînes agroalimentaires.

C'est d'un nouveau cadre mondial pour l'agriculture et l'alimentation dont notre planète a besoin. Ce cadre doit se baser sur la notion de souveraineté alimentaire définie comme « la possibilité pour des pays ou des groupes de pays de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur les populations d'autres pays. Complémentaire au concept de sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire accorde une importance particulière aux conditions sociales et environnementales de production des aliments ainsi qu'à son ancrage culturel. Elle prône un accès plus équitable à la terre pour les paysans pauvres, au moyen si nécessaire d'une réforme agraire et de mécanismes de sécurisation des droits d'usage du foncier »[38].

Proposition : Réguler le commerce international des matières premières

Il convient de mieux encadrer le transport intercontinental des produits alimentaires. Ainsi, les Etats ou communautés d'Etats doivent pouvoir mettre en place des droits de douane sociaux et environnementaux, comme le propose Ecolo à l'échelle de l'Europe, afin de favoriser leur autonomie alimentaire et une moindre dépendance du commerce international. Les produits importés doivent respecter les mêmes normes sociales, environnementales (absence d'OGM, absence d'hormones de croissance, mais aussi éviter certains processus de production inacceptables comme la désinfection au chlore …) et de bien-être animal que les produits européens. Ecolo entend donc inclure le respect de clauses sociales et environnementales dans le cadre des accords d'investissements et de partenariats commerciaux et mettre en place des mécanismes de suivi pour en assurer le respect.

Ecolo refuse par ailleurs qu'en matière agricole et alimentaire, le libre-échange – notamment au travers du Traité USA-UE en cours de négociation, passe avant la santé des Européens et conduise à l'introduction sur le marché européen de produits tels que de bœuf aux hormones, de poulets lavés à l'acide ou le maïs transgénique, par exemple.

Proposition : Assurer l'accès à la terre pour les agriculteurs

Les grandes firmes, et même certains Etats, achètent à bon prix des terres en Europe centrale et de l'Est ainsi que dans les pays en développement[39]. Les paysans se trouvent dès lors privés de leur outil de travail, ce qui met à mal leur propre capacité de subsistance et la sécurité alimentaire de ces pays. De nombreux ruraux des pays du Sud se sont vus contraints de migrer vers les villes voire au-delà, à la recherche d'un emploi.

Ecolo entend défendre un droit foncier renforcé qui protège en particulier l'agriculture vivrière et ne permet pas l'appropriation abusive des terres aux dépens de celle-ci. Les investissements dans les achats de terres doivent être transparents et réglementés afin d'éviter de nouvelles concentrations de la propriété foncière et des marchés fonciers.

Proposition : Mettre fin à la spéculation sur les aliments

Il convient de développer une politique européenne commune, afin de lutter contre les diverses formes de spéculation sur les produits alimentaires. Des mesures de régulation rigoureuses contre la spéculation des denrées alimentaires doivent être mises en place. La priorité doit être donnée à la culture de céréales et de protéines végétales pour nourrir les hommes, avant de nourrir le bétail ou de fabriquer des carburants.

---

[38] Définition de Via Campesina.
[39] Coordination européenne Via Campesina.

Proposition : Améliorer la participation des agriculteurs aux mesures de gestion locales

Pour Ecolo, afin de contribuer à la qualité de vie en milieu rural, il convient de protéger et de revaloriser les savoirs paysans. Cela passe notamment par la formation, un soutien financier des agriculteurs locaux et leur implication dans la définition des politiques et moyens pour la ruralité.

Les femmes jouent un rôle déterminant dans l'agriculture tant au Nord qu'au Sud, où elles sont cependant victimes de discriminations. Dans le cadre de la revitalisation de l'agriculture paysanne, il convient dès lors d'assurer le renforcement des femmes, notamment par la mise en place de réseaux d'agricultrices afin d'assurer leur participation à la vie sociale, économique et culturelle et de permettre le déploiement de la solidarité des femmes.

Proposition : Réformer la PAC afin d'y intégrer progressivement les principes de l'agro-écologie

Au niveau européen, Ecolo défend les principes suivants :

- la viabilité économique des exploitations extensives et des circuits courts, des revenus décents, des emplois de qualité, via une régulation du marché et la transparence des prix ;
- le maintien et le renforcement de la diversité tant biologique que sociale ;
- le lien territorial entre la production et la consommation ;
- l'équilibre entre la production de nourriture, d'énergie et la protection de l'environnement ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- le soutien à la recherche et à la formation ;
- le bien-être animal ;
- la primauté des pratiques agro-écologiques, notamment en concentrant les aides prévues par la Politique agricole commune sur les pratiques pionnières d'un point de vue environnemental et créatrices d'emploi ;
- l'autosuffisance protéique et énergétique ; vu la raréfaction des ressources fossiles, l'agriculture sans pétrole doit être envisagée ;
- la production de biens autres qu'alimentaires, notamment les matières premières renouvelables qui devront alimenter l'ensemble de l'économie, sans porter préjudice à la sécurité et à la souveraineté alimentaires.

A terme, l'agriculture doit :

- pouvoir se passer d'énergies fossiles, par exemple en cultivant des céréales pérennes[40] ;
- se baser sur une fertilisation organique qui elle-même s'appuie sur des cycles fermés de matière organique ;
- voir toute la chaîne de stockage et de commercialisation se simplifier et se raccourcir ;
- devenir indépendante vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire et de ses filières diverses qui, par des financements dans des domaines comme la recherche, des études de santé ou la publicité, influencent les politiques en la matière.

[40] Céréales pérennes (vivaces) : céréales capables de fructifier plusieurs fois dans leur existence. Les avantages des plantes pérennes sur les plantes annuelles sont nombreux. Voir http://www.etopia.be/spip.php?article1752

PRIORITE 6 : CHOISIR DES TECHNOLOGIES AGRICOLES SURES ET SE DONNER DES OUTILS TRANSVERSAUX DE TRANSITION ET D'INNOVATION

Pour l'agriculture du 21e siècle, Ecolo plaide pour des choix technologiques :

- préservant et restaurant la biodiversité, le sol et les ressources du sous-sol ;
- utilisant les potentialités du vivant par la compréhension et le respect des mécanismes de la vie ;
- réduisant la dépendance aux ressources fossiles et non renouvelables ;
- appropriables par tous y compris les petits producteurs ;
- correspondant à un haut niveau d'emploi.

Le modèle agro-écologique correspond le mieux à l'ensemble de ces critères.

Proposition : Refuser le modèle OGM

Dès les premières autorisations de cultures OGM en Europe, Ecolo a défendu une application stricte du principe de précaution face aux risques pour l'environnement et la biodiversité que représente la dissémination incontrôlée de ces organismes. Le consommateur a, par ailleurs, toujours très majoritairement manifesté son opposition aux OGM. La dissémination dans l'environnement doit donc être impérativement évitée, le principe de précaution respecté et le libre choix des consommateurs et des producteurs non OGM garanti.

Ecolo propose dès lors :

- de rendre, au niveau européen, la décision plus transparente, scientifique et objective. Le cadre actuel d'analyse des risques est largement insuffisant[41] et l'indépendance et le champ de compétence des experts chargés de l'évaluation doivent être améliorés et élargis. Au-delà des aspects sanitaires et environnementaux, la procédure d'évaluation doit assurer une diversité plurielle de l'expertise, notamment en prenant en compte les facteurs socio-économiques et éthiques liés aux OGM. La procédure permettant à la Commission de prendre les décisions d'autorisation des OGM lors de l'absence d'une majorité qualifiée au Conseil des Ministres doit être abandonnée. Les recommandations des jurys citoyens doivent être davantage écoutées ;
- d'introduire, au niveau belge, une analyse de l'opportunité socio-économique et sociétale des OGM, et ce avant toute autorisation d'essai en champs ou de commercialisation d'OGM. Il faut améliorer l'indépendance et le fonctionnement du Conseil consultatif de biosécurité ;
- d'instaurer au niveau européen l'étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM ;
- de défendre au niveau européen le principe d'une tolérance zéro en ce qui concerne les semences contaminées par des OGM. Ceci est particulièrement prégnant pour le secteur de l'agriculture biologique ;
- d'encourager au niveau européen une recherche indépendante sur les questions de l'impact des OGM en matière d'environnement et de santé ;
- d'adopter le principe de la responsabilité objective des producteurs/ transporteurs d'OGM en cas de contamination de productions agricoles ou apicoles et en cas de dommages environnementaux et imposer des mécanismes de fonds de garantie et de financement des mesures de précaution à charge de ceux-ci d'orienter la recherche publique sur base d'une évaluation préalable de l'intérêt agronomique de telle ou telle variété de plante (OGM ou

[41] Absence d'analyses d'effets potentiels à long terme et d'effets sur des écosystèmes spécifiques, opacité de fonctionnement de l'EFSA, suivi, contrôle et évaluation des OGM autorisés lacunaires …

non OGM) en utilisant des critères de développement durable et dans le prolongement du principe de souveraineté alimentaire. Une étude sur les coûts de développement et de mise sur le marché des OGM supportée par les pouvoirs publics doit être réalisée à l'échelle européenne ;

- de faire de la Belgique et de ses Régions des territoires sans OGM. La résistance civique et collective aux cultures d'OGM ne peut être considérée comme une association de malfaiteurs.

Proposition : Encadrer la production énergétique de l'agriculture

Environ 5 % du diesel vendu en Belgique est de l'agrodiesel et 7 % de l'essence vendue de l'agroéthanol. L'utilisation d'agro-carburants de première génération[42] dans le secteur des transports a encore été stimulée par une loi[43] fédérale. Ce n'est pas une voie d'avenir, vu l'importance des surfaces nécessaires en Belgique, en Europe et dans les pays du Sud, le bilan CO_2 défavorable (les émissions de CO_2 de la majeure partie de ces agrocarburants sont supérieures à celles de leurs équivalents fossiles) et les impacts indirects sur l'environnement et les droits sociaux dans les pays du Sud. Pour Ecolo, les obligations d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants et les mesures de soutien fiscal doivent être supprimées. Le soutien public devrait être ciblé sur les secteurs qui offrent une réelle plus-value sociétale, ce qui n'est pas le cas des agrocarburants.

Malgré l'impulsion de la Commission, le Conseil européen n'a pas décidé de revoir ses objectifs et de limiter à maximum 5 % le recours aux agrocarburants de première génération dans le cadre de l'objectif européen de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports. Ecolo propose de limiter à 5 % maximum le recours aux agrocarburants de première génération, d'atteindre un objectif de 2,5 % pour les « agrocarburants avancés » à base de déchets agricoles et forestiers ou de microalgues – dits de 2e et 3e générations. Le solde pour l'objectif de 10 % d'énergies renouvelables dans les transports d'ici 2020 provenant des véhicules électriques.

De plus, s'il est utile de poursuivre la recherche pour les agro-carburants de 2e et 3e génération[44], on peut légitimement se poser des questions sur l'intérêt de brûler de la précieuse biomasse pour faire avancer les véhicules. Il vaudrait bien mieux augmenter l'efficacité de ceux-ci et, surtout, maîtriser la demande en matière de transports.

Par contre la biomasse a un potentiel utilisable. Le développement de la biométhanisation est à soutenir. La biométhanisation contribue à l'indépendance énergétique des fermes mais peut également prendre une part significative dans la production d'électricité et de chaleur renouvelables valorisables à l'extérieur des exploitations. Son développement nécessite néanmoins un cadre réglementaire afin d'éviter certains risques de pollution et un glissement incontrôlé vers une agriculture à des fins énergétiques.

Proposition : Réorienter l'enseignement, la formation et la recherche

L'enseignement et la formation

Que ce soit dans l'enseignement secondaire qualifiant ou dans les filières d'enseignement supérieur, Ecolo souhaite que l'apprentissage des méthodes agro-écologiques et de l'agriculture biologique s'intègre au cœur des contenus pédagogiques : c'est une condition indispensable au renforcement de la compétence des professionnels de l'agriculture. En outre, il convient également de porter un effort particulier à la formation permanente.

---

[42] Les agro-carburants de 1re génération sont des plantes dont on utilise la partie comestible pour en faire un carburant, le reste de la plante est éliminé.
[43] Loi du 20 juin 2013 visant à augmenter les niveaux d'incorporation obligatoire des agrocarburants dans les carburants : le diesel doit contenir minimum 6 % de biodiesel, et l'essence minimum 4 ou 9 % de bioéthanol (essences E5 ou E10).
[44] Les carburants de 2e génération utilisent l'ensemble de la plante et ceux de 3e génération sont constitués d'autres plantes et d'autres méthodes de production.

Le secteur du bio a créé le collectif « formation bio » afin de sensibiliser le monde de la formation à la nécessité d'offrir des formations tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement professionnel et la formation continuée. Des écoles commencent à se positionner sur ce créneau, en plus d'organismes de formation continuée.

Ecolo propose de :

- sensibiliser les acteurs de formation en hautes écoles[45] et écoles secondaires et d'offrir des formations technico-économiques spécifiques et des modules d'agriculture biologique dans les formations dites conventionnelles ;
- financer le démarrage de formations en agriculture biologique dans les écoles tant secondaires que supérieures ;
- prévoir la diffusion de l'information vers les publics-cibles.

La recherche

Du côté de la recherche, en tant qu'instrument transversal de la transition, Ecolo propose de redéfinir l'innovation et d'aller au-delà de sa dimension purement technologique. L'innovation, c'est avoir l'audace de faire autrement, de repousser les limites de l'agriculture conventionnelle pour faire mieux. Etroitement liée aux propositions de formation et de recherche, la conception écologique de l'innovation vise à sortir des décennies d'industrialisation et du génie génétique comme seule possibilité technologique nouvelle.

Ecolo est favorable à une concentration rapide des efforts et des budgets qui permettent aux agriculteurs d'adapter leurs modes de production dans les meilleures conditions possibles. En ce sens, Ecolo propose :

- un programme d'étude sur les conséquences et les nécessaires adaptations du secteur agricole wallon face aux changements climatiques ;
- un soutien au développement des recherches sur les énergies renouvelables en agriculture ;
- une conditionnalité à des critères de durabilité dans l'octroi d'un soutien public à un projet de recherche agronomique ;
- une application de la politique de recherche en agriculture biologique telle que définie dans le plan Bio, avec les moyens y afférant ; l'innovation passe par un investissement public tant dans la recherche elle-même que dans la coordination de la recherche[46] ;
- une contribution accrue de la recherche au développement et à la revalorisation d'anciennes variétés indigènes, et à la conservation du patrimoine génétique régional[47] ;
- un programme d'étude pour des problèmes spécifiques : valorisation des déchets, recherche pour atteindre l'autonomie protéique ou encore développement de nouveaux aliments ;
- un rapprochement entre la recherche agronomique et les autres secteurs de recherche pour définir des synergies et bénéficier des approches pluridisciplinaires.

Par souci d'efficacité et de cohérence, la recherche en agriculture sera mieux articulée avec la stratégie recherche au niveau régional. Une convergence des modes d'évaluation tant au niveau ex ante qu'ex post entre les différentes lignes de recherches (agriculture, énergie, etc.) contribuera à une plus grande lisibilité pour les différents acteurs de la recherche dans une logique d'apprentissage croisé entre thématiques. L'introduction de critères de développement durable dans ces différents niveaux d'évaluation est une priorité.

---

[45] La Haute Ecole de la Province de Namur (campus de Ciney) tente de mettre sur pied une année de spécialisation en agriculture biologique.
[46] La Wallonie est pratiquement absente des réseaux internationaux de recherche en agriculture biologique.
[47] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Environnement ».

TABLE DES MATIERES

ALIMENTATION ET AGRICULTURE
Une alimentation saine issue des circuits-courts, au cœur de la transition écologique

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
Au niveau européen 2
Au niveau fédéral 3
Au niveau régional 3
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 3
LES LIGNES DE FORCES D'ECOLO EN MATIERE D'AGRICULTURE ET D'ALIMENTATION 4

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Faire de la transposition de la PAC un levier pour favoriser une production agricole verte et juste en Wallonie 4
Proposition : Soutenir les agriculteurs et leur transition vers une exploitation durable 5
Proposition : Rendre les aides classiques plus justes 6
Proposition : Faire du « paiement vert » une opportunité environnementale 6
Proposition : Conditionner les aides couplées à l'autonomie agricole 6
Proposition : Plafonner les aides directes pour assurer une meilleure redistribution des aides 7
Proposition : Renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs 7
Proposition : Soutenir et modifier les méthodes agro-environnementales (MAE) 7
Proposition : Promouvoir l'agro-écologie 7
Proposition : Faire du bio une réelle opportunité pour les producteurs 8
Proposition : Compenser les pertes de revenus Natura 2000 8
Proposition : Développer les actions LEADER 8

PRIORITE 2 : Améliorer les synergies entre agriculture et territoire 9
Proposition : Favoriser l'accès à la terre 9
Proposition : Valoriser les agriculteurs pour leur gestion des biens communs 9
Proposition : Promouvoir l'agriculture urbaine 10
Proposition : Protéger les ressources de base telles que le sol et l'eau 11

PRIORITE 3 : Relier agriculture et alimentation au bénéfice de toutes et tous 11
Proposition : Créer une Alliance Emploi-Environnement « Agriculture et Alimentation » 12
Proposition : Adopter un pacte « agriculteurs-distributeurs-consommateurs » 13
Proposition : Inciter les citoyennes et citoyens à se tourner vers des produits locaux 13
Proposition : Favoriser l'écoulement de productions locales dans des circuits de proximité 14
Les initiatives locales 14
L'Horeca 14
Les événements 14
Proposition : Favoriser l'alimentation durable dans les collectivités 14
Proposition : Renforcer les acteurs et les connaissances des circuits courts 15
Proposition : Créer des outils économiques pour le développement de circuits de distribution de proximité 16
Les outils financiers 16
Le développement, l'accueil et le soutien aux entreprises 16
Proposition : Promouvoir les productions locales de qualité et la gastronomie 17

PRIORITE 4 : Promouvoir une alimentation bonne pour la santé et pour la planète 17

Proposition : Avoir une politique coordonnée de l'alimentation 17
Proposition : Réduire l'empreinte écologique de la consommation alimentaire 18
Proposition : Lutter contre le gaspillage alimentaire 19
Proposition : Renforcer les contrôles sur la présence de contaminants dans les aliments 19
Les farines animales 19
Les antibiotiques 19
Les pesticides 19
Proposition : Clarifier le rôle et l'action de l'AFSCA 20
PRIORITE 5 : Rendre l'agriculture mondiale nourricière, rémunératrice, inclusive et écologique 20
Proposition : Réguler le commerce international des matières premières 21
Proposition : Assurer l'accès à la terre pour les agriculteurs 21
Proposition : Mettre fin à la spéculation sur les aliments 21
Proposition : Améliorer la participation des agriculteurs aux mesures de gestion locales 22
Proposition : Réformer la PAC afin d'y intégrer progressivement les principes de l'agro-écologie 22
PRIORITE 6 : Choisir des technologies agricoles sûres et se donner des outils transversaux de transition et d'innovation 23
Proposition : Refuser le modèle OGM 23
Proposition : Encadrer la production énergétique de l'agriculture 24
Proposition : Réorienter l'enseignement, la formation et la recherche 24
L'enseignement et la formation 24
La recherche 25

Justice environnementale

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Une gestion du territoire pour plus d'équité spatiale, économique et sociale

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

L'aménagement du territoire recouvre l'ensemble des actions menées par des acteurs publics ou privés sur un territoire donné et qui façonnent son paysage. Cette politique permet une répartition équilibrée et prospective des activités, des équipements et des moyens de communication, en prenant en compte les dimensions naturelles, humaines, économiques, voire stratégiques.

En Belgique, comme dans l'ensemble des pays européens, le modèle d'aménagement territorial est principalement touché par l'étalement urbain[1]. Une évolution qui s'explique surtout par le développement de l'automobile individuelle avec sa démocratisation et l'amélioration des liaisons de transport. En Wallonie, au cours des 20 dernières années, 30 000 ha de terres agricoles ont été urbanisés notamment au profit d'infrastructures routières. En Région bruxelloise cela se caractérise par une implantation des ménages en périphérie des noyaux urbains et ruraux, entraînant la délocalisation des activités économiques et commerciales, lesquelles consomment à leur tour de nouveaux espaces et requièrent de nouvelles infrastructures routières.

Les réformes menées par les écologistes ces dernières années ont jeté les bases d'une véritable transition écologique au profit des citoyens et des entreprises. Elles ont permis l'établissement d'outils[2] modernisés et cohérents déterminant des objectifs en matière de mobilité, d'économie, de logement, d'environnement et de production d'énergie renouvelable pour la Wallonie. A Bruxelles, amplifiés par l'adoption de la réforme des contrats de quartiers durables, les programmes de rénovation urbaine[3] contribuent de manière significative à améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et à revaloriser globalement l'image de la ville.

L'équité territoriale comme horizon politique

Pour Ecolo, la politique d'aménagement du territoire doit assurer à toutes et tous des conditions équitables d'accès à un cadre de vie de qualité, à un environnement sain, aux services publics, à l'emploi et aux divers avantages de la vie en société. Pour ce faire, l'espace étant rare et devant donc être utilisé de la manière la plus efficiente possible, l'aménagement du territoire doit intégrer la nature et ses ressources et les économiser. Le territoire doit être géré avec parcimonie car il est une « ressource » rare et non renouvelable.

Cette gestion passe par la prise en compte de l'espace rural comme enjeu de développement. Il ne peut être réduit au rang de réserve foncière ou de zone de délassement. Les productions agricoles

---

[1] L'étalement urbain ou périurbanisation désigne le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes et des villages. Il intervient dans une zone donnée lorsque le taux d'occupation des terres et la consommation de celles-ci à des fins d'urbanisation sont plus rapides que la croissance de la population sur une période de temps déterminée.
[2] Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), cadre de référence éolien, Code de Développement du Territoire (CoDT).
[3] 32 programmes de rénovation urbaine totalisant un investissement de plus de 500 000 000 €.

et forestières y sont essentielles. En zone rurale, les habitants doivent bénéficier de suffisamment de services de proximité répondant à leurs besoins (emploi, mobilité, services publics, écoles …). En ce sens, il importe de répondre aux enjeux énergétiques, de mobilité et de développement d'emplois locaux de qualité et non délocalisables. Ces défis sont d'autant plus importants que nombre de communes rurales peinent aujourd'hui à remplir leurs missions, faute de moyens financiers et humains suffisants.

Pour Ecolo, le développement rural est étroitement lié, et doit donc se faire en lien, avec celui des villes. La ville qui relocalise ses activités productives en son sein a l'immense avantage d'économiser les ressources naturelles et de minimiser ses déchets, de limiter les besoins en déplacements, de favoriser un développement économique endogène et de générer des emplois locaux. La ville durable n'est donc pas seulement une ville qui participe à la lutte contre le réchauffement climatique en imposant à ses bâtiments des standards de performance énergétique élevés. C'est aussi et surtout, l'espace physique et politique au sein duquel de nouveaux rapports économiques et sociaux doivent pouvoir se déployer, avec pour horizon les solidarités, tant spatiales que temporelles, nécessaires à la sauvegarde de notre environnement commun. Ce qui est vrai pour la ville vaut aussi pour les grands et les petits pôles ruraux.

Ecolo défend donc une gestion cohérente de l'aménagement du territoire qui contribue à réduire les inégalités spatiales, économiques et sociales, à optimiser les coûts des infrastructures publiques et à diminuer les émissions de CO2 issues des déplacements, principalement routiers.

Pour ce faire, l'aménagement du territoire doit être appréhendé de manière transversale en lien avec les politiques sectorielles telles que le logement, la mobilité, l'énergie, l'environnement … La politique d'aménagement du territoire doit contribuer à la construction de réponses concrètes à l'essor démographique, au défi climatique, aux besoins en économies d'énergie et en énergies renouvelables, au développement d'une de mobilité durable, à la cohésion sociale et au développement économique.

Les lignes de force d'Ecolo en matière d'aménagement du territoire

Le défi est de taille. Les réformes lancées à Bruxelles et en Wallonie posent les bases pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus. Afin de poursuivre le mouvement lancé ces dernières années, Ecolo porte les priorités suivantes :

- Construire un cadre de vie de qualité favorable à la cohésion sociale
- Assurer à toutes et tous un logement bien situé et développer l'habitat durable
- Dynamiser l'activité économique en lien avec les ressources du territoire
- Faire de l'aménagement du territoire une politique participative
- Mettre en place des outils performants garants d'un développement territorial efficient

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE DE QUALITE FAVORABLE A LA COHESION SOCIALE

Pour Ecolo, l'organisation du territoire doit créer les conditions de la coexistence, du vivre ensemble, de la rencontre entre les gens. Elle doit aussi contribuer à un cadre de vie de qualité et répondant aux besoins des habitantes et des habitants.

A l'échelle régionale, la qualité du cadre de vie se définit entre autres par un accès aisé aux services, par la possibilité d'utiliser les transports en commun et les modes actifs (à pied et à vélo), par une répartition équilibrée des espaces publics en ce compris les espaces verts, etc.

A l'échelle du quartier, la qualité de vie suppose notamment une politique de rénovation orientée vers le renforcement des quartiers existants et de leur capacité à s'adapter aux changements (résilience[4]).

A l'échelle du bâtiment, cela nécessite une architecture soucieuse du patrimoine à valoriser et à préserver ; une architecture créative, intégrée et respectueuse des prescrits pour répondre au défi énergétique et social, pour assurer l'ouverture sur le quartier, pour contribuer au cadre de vie de qualité, pour garantir l'accessibilité et le confort des habitants.

Proposition : Organiser le territoire pour une mobilité durable

En Wallonie comme à Bruxelles, la transition vers une mobilité durable sera un des enjeux importants des décennies à venir. Une meilleure répartition des services, de l'emploi et des loisirs contribuera à réduire les besoins en déplacement. Cela implique une organisation plus compacte et recentrée du territoire à partir des territoires centraux urbains et ruraux[5].

La mobilité et l'accessibilité étant des droits de base pour une vie pleine et de qualité, une attention particulière doit être apportée aux personnes à mobilité réduite (PMR) dans le cadre de tous les projets tant publics que privés.

Concrètement, Ecolo propose de :

- Favoriser les modes de déplacement actifs et durables : piétons, vélos, taxis, voitures partagées, transports en commun ; approche qui répond en outre aux besoins des personnes âgées, des femmes et des jeunes, dont les déplacements se font majoritairement selon ces modes de transport ;
- Développer des modes de transports durables pour répondre aux besoins en déplacement (par rail par exemple) plutôt que d'investir dans de nouvelles infrastructures lourdes dédiées à l'automobile (contournements, élargissements, tunnels, viaducs, bretelles d'autoroute, etc.) ;
- Assurer plus de sécurité et de convivialité par des (ré-)aménagements qui redistribuent plus équitablement l'espace public entre tous les usagers. ;
- Développer, à l'exception des axes de transit, le 30 km/h comme norme en agglomération (concept de la « Ville 30[6] ») ;
- Favoriser les modes de déplacement actifs en développant des itinéraires « modes doux » (marche, vélo) donnant accès aux commerces de proximité, aux soins de santé et aux services communautaires (écoles …), aux espaces verts, etc. ;
- Réguler le parking[7] dans les ensembles de logements et de bureaux dans les zones suffisamment desservies en transports en commun. Cette démarche suppose donc la définition de zones selon leur accessibilité par trains, trams et bus[8].

Les villes denses, mixtes et bien équipées offrent la possibilité de moins dépendre de la voiture pour adopter un mode de vie individuel et collectif moins coûteux, plus sain, plus sûr, pour les ménages et la collectivité, moins polluant et moins consommateur de ressources. Elles sont donc le lieu idéal de mise en œuvre du concept de « ville de proximité », où l'ensemble des services (écoles, équipements, crèches, commerces, espaces verts, culture, maison communale, etc.) sont disponibles à distance raisonnable, limitant ainsi les besoins en déplacements.

---

[4] Capacité d'un groupe ou d'une structure à s'adapter à un environnement changeant, à récupérer un fonctionnement normal après une perturbation.
[5] Voir Priorité 2 : Assurer à toutes et tous un logement bien situé et développer un habitat durable.
[6] http://ville30.org/
[7] Par exemple par des normes plus strictes dans le règlement régional d'urbanisme en Région bruxelloise ou via le guide régional d'Urbanisme en Wallonie et l'application de ces normes lors des renouvellements de permis d'environnement
[8] http://cpdt.wallonie.be/old/Data/publications/etudes&doc/6/1-3.pdf

Pour accentuer la transition vers une mobilité durable, il faut renforcer les alternatives disponibles, dans une logique de multimodalité : transports publics, vélo, marche à pied, voitures « partagées », etc. Dans cette optique, il convient de renforcer le réseau de transports publics, en commençant par les zones denses des grandes villes, par la réalisation de lignes de surface en site propre intégral offrant un niveau de service proche du métro (fréquence, capacité, confort). Cette option est non seulement moins chère et plus conviviale, mais surtout nettement plus rapide à mettre en œuvre que la réalisation de réseaux souterrains. Elle implique de libérer une partie de l'espace public de la place occupée par la voiture. Ceci permet de dégager de l'espace pour des fonctions collectives (convivialité, espaces verts) et de mobilité (trottoirs confortables, sites propres, pistes cyclables).

Pour réaliser ces objectifs, il y a lieu de :

- Renforcer la multimodalité dans les villes et entre elles ;
- Développer une offre de transports en commun finement maillée ;
- Développer des « Réseaux Express Régionaux (RER) » cyclables ainsi que des systèmes d'accompagnements mécanisés (ascenseurs à vélo, etc.) ;
- Encourager l'usage des transports en commun vers les lieux de travail par la réduction des facilités de stationnement[9] lorsque l'offre de transports le permet. Cette démarche suppose également la définition de zones de bonne accessibilité par les trains, métro, trams et bus ;
- Finaliser le RER autour de Bruxelles, en ouvrant un maximum de gares intra bruxelloises ;
- Mettre en œuvre le « Réseau Express Bruxellois »[10] (REB) en intégrant pleinement le réseau de gares et de voies existant et actuellement sous-exploité par la SNCB, au réseau de transports en commun bruxellois et en complément du RER[11] ; de même, initier le « Réseau express liégeois » et exploiter davantage le réseau ferroviaire autour des autres grandes villes wallonnes en rouvrant certains points d'arrêt et en développant le stationnement aux abords des gares et points d'arrêt ;
- Construire et activer les parkings de dissuasion, en bordure des villes (bouts de lignes de métro, stations RER …) et le plus en amont des trajets ;
- Requalifier les « autoroutes urbaines » en « boulevards urbains » ;
- Imposer les aménagements favorables aux vélos qui s'imposent en fonction de la limitation de vitesse envisagée lors de toute nouvelle construction ou rénovation lourde de voirie (piste et bande cyclables, chevrons et logos vélos, signalisation des rues cyclables, sens unique limité (SUL), etc.)[12].

Proposition : Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle

La mixité est un facteur de qualité de vie, permet de substantielles économies d'énergie[13], réduit les distances à parcourir et favorise un transfert modal vers les modes actifs ou les transports en commun. Elle offre par ailleurs un meilleur accès aux commerces et services, favorise la qualité de vie des habitants et des travailleurs, encourage l'émergence d'une vie sociale et présente des avantages en matière de contrôle social[14].

La capacité d'évolution d'un tissu urbanisé tient également à sa polyvalence et à sa complexité. En effet, les espaces monofonctionnels (zones consacrées exclusivement au logement, aux bureaux ou

---

[9] Par exemple par des normes plus strictes dans le règlement régional d'urbanisme en Région bruxelloise et via le guide régional d'urbanisme en Wallonie et l'application de ces normes lors des renouvellements de permis d'environnement
[10] Voir Chapitre « Mobilité et Transports »
[11] 29 gares reliées entre elles par 162 km de voies ferrées.
[12] Voir Chapitre « Mobilité et Transports »
[13] Voir Priorité 2 : Assurer à toutes et tous un logement bien situé et développer un habitat durable.
[14] Le contrôle social s'exerce de manière continue au cours des interactions sociales de la vie quotidienne. Chaque individu contribue consciemment ou inconsciemment à réguler les comportements sociaux d'autrui.

aux commerces par exemple) et mono-sociaux (un seul type d'habitants) présentent une moins bonne capacité de reconversion et d'adaptation que les espaces multifonctionnels et multi-sociaux. Au niveau architectural également, la polyvalence minimale des immeubles permet d'envisager leur adaptation ou des reconversions ultérieures.

Concept complémentaire à celui de la mixité, la porosité est une notion déterminante pour penser l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Chaque projet (aménagement de voirie ou de place, lotissement, centre commercial, gare, école …) doit tenir compte de son contexte et faciliter le passage des piétons en évitant voire en supprimant les barrières physiques et psychologiques[15]. Il faut sortir du modèle « boîte à chaussures[16] » où les connexions et les interactions du projet avec son environnement sont réduites voire inexistantes. La porosité présente un double intérêt : elle valorise la marche en multipliant les parcours possibles et en raccourcissant les distances ; elle intensifie l'usage de l'espace public et augmente les interactions possibles entre espaces publics et privés.

Ecolo plaide dès lors pour[17] :

- Baser le développement urbain sur le modèle des villes et villages « des courtes distances[18] » (voir priorité 2) ;
- Favoriser la mixité des fonctions et des populations via des outils d'aménagement et d'urbanisme[19] ;
- Selon le type d'entreprise et les possibilités, assurer une insertion durable et respectueuse de l'activité économique dans les noyaux urbains et ruraux, dans une logique de mixité fonctionnelle ;
- Insérer la fonction commerciale dans les tissus urbanisés[20] ;
- Intégrer le concept de porosité dans tous les projets et aménagements afin de favoriser les modes de déplacement actifs (marche et vélo) ;
- Articuler entre eux les espaces privés et publics afin d'éviter les effets barrières.

Proposition : Développer les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie collectif

Par espace public, on entend l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui sont à l'usage de toutes et tous. L'espace public, c'est donc le cadre de vie collectif des habitants. Il permet l'expression concrète de la vie et l'exercice des libertés : liberté de circuler, de parler, de s'exprimer, de communiquer, de commercer, de « respirer », de jouer, de manifester, de simplement « rester là » …

Pourtant, l'espace public est très souvent envisagé exclusivement sous l'angle des déplacements : voitures, transports publics, cyclistes, etc. Il est donc nécessaire de valoriser également les usages collectifs qui en sont fait tels que les rencontres, la détente, le jeu, le sport, les potagers, l'Horeca, etc.

Les espaces verts et la présence de la nature et de l'eau ne sont ni un luxe, ni une perte d'espace. Ils constituent un atout aussi bien environnemental qu'économique et social pour une ville, un village, un quartier. Les espaces verts ne sont pas les seuls porteurs d'un maillage vert : les voiries,

---

[15] Murs aveugles, voiries en cul de sac, bernes,…
[16] Exemple typique du centre commercial qui ressemble morphologiquement à une grosse boîte et qui n'a aucune ouverture vers son environnement si ce n'est la porte d'entrée et n'est très souvent accessible qu'en voiture.
[17] Voir également le Chapitre « Mobilité et Transports » pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en faveur de la mobilité notamment en zone rurale, par exemple en matière de télétravail ou de covoiturage.
[18] Cf. SDER 2014
[19] PRAS à Bruxelles et Schéma de Développement Communal en Wallonie.
[20] Cf. priorité 3 : Dynamiser l'activité économique en exploitant les atouts du territoire.

intérieurs d'îlots, voies de chemin de fer, espaces résiduels (friches ; bords de route …), bâtiments (façades, toitures) … forment ensemble une trame qui structure et renforce les milieux naturels.

En milieu urbain, les espaces verts jouent un rôle récréatif et social majeur. Ils sont utilisés de manière intensive. Ils doivent donc être aménagés de manière à être accessibles et utilisables avec un maximum de confort et de sécurité, quels que soient les usagers : personnes à mobilité réduites, personnes âgées, petits enfants, femmes, jeunes, sportifs, etc.

Dans ce cadre, Ecolo souhaite :

- Coupler la densification du bâti avec la densification en espaces publics et espaces verts de qualité et accessibles ;
- Déterminer des objectifs en matière de quantité et d'accessibilité d'espaces verts en agglomération[21] ;
- Jumeler les parcours piétons et vélos avec les trames verte et bleue[22] ;
- Assurer l'interconnexion des espaces verts entre eux : modèle plus pertinent et efficace que le développement d'espaces verts non connectés ;
- Adapter les exigences techniques de conception et de gestion des espaces verts et des espaces publics aux considérations environnementales : perméabilité du sol, bruit, matériaux utilisés, etc. ;
- Déterminer les mesures à prendre pour équilibrer, sur chaque parcelle, le rapport entre surfaces minérales et surfaces vertes de façon à renforcer au maximum les possibilités de développement de la biodiversité et des écosystèmes et l'infiltration des eaux de pluie[23] ;
- Prévoir, en fonction des besoins, dans les projets importants de construction ou de rénovation d'infrastructures tant publiques que privées, des espaces pour la jeunesse, des crèches, des espaces collectifs et intergénérationnels … ;
- Définir une stratégie régionale favorisant la diversité des usages des espaces publics, par exemple pour la création de potagers individuels et communautaires et de jardins collectifs. Ceux-ci participent au renforcement du lien social, assurent une petite production alimentaire, contribuent à l'éveil à la nature et à une alimentation de qualité. Des stratégies sont également à développer pour la création de plaines de jeux, de skate parks, d'espaces de concerts ou de pique-niques, etc. ;
- Lancer des appels à projet d'appropriations temporaires de l'espace public, du type « Paris Respire[24] » ou « New York Plaza programme[25] », assurant aux habitants un accès proche aux espaces publics ;
- Développer une vision globale des espaces publics pour la Région bruxelloise et les grandes villes wallonnes en centralisant les savoir-faire et les expertises en matière d'espaces publics au sein d'un opérateur :
    - Pour la Région bruxelloise : par l'intégration de la riche réflexion du programme]pyblik[[26] dans un nouveau département spécifiquement lié aux espaces publics au sein de l'Agence de développement territorial (ADT), qui promeut la formation, le soutien d'un réseau actif, le développement des compétences et la création d'un « Point info » afin de promouvoir la culture au sein de l'espace public.
    - Pour la Wallonie : par le développement d'une expertise en matière d'espaces publics au sein de l'administration, afin de centraliser le savoir-faire et l'expertise

[21] Par exemple, Paris a relevé le défi d'offrir un espace vert à maximum 150 m de chaque habitation.
[22] Ensemble du maillage des corridors biologiques, réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques.
[23] Voir Chapitre « Environnement ».
[24] http://www.paris.fr/loisirs/se-promener-a-paris/paris-respire-et-vous/rub_9642_dossier_91813_port_24046
[25] http://www.nyc.gov/html/dot/html/pedestrians/publicplaza.shtml
[26] http://www.pyblik.be/Public/Page.php?ID=4912&language=fre

en la matière, et de pouvoir soutenir les aménageurs locaux en matière de qualité des espaces publics.

Proposition : Redynamiser les quartiers pour renforcer la cohésion sociale

Les logiques de rénovation urbaine[27] doivent évoluer d'une approche visant uniquement la revitalisation à une approche ayant également pour objectif l'amélioration de la capacité d'adaptation aux changements (résilience). Si les programmes de revitalisation visent à améliorer les conditions de vie dans les quartiers en difficulté, à y renforcer les liens sociaux et à y relancer l'activité économique, la volonté de renforcer la résilience de ces quartiers procède plus prudemment, dans une logique d'écologie urbaine et de mixité sociale, notamment en intégrant l'enjeu environnemental et en évitant certains effets pervers comme la gentrification[28] des quartiers.

En Région bruxelloise :

Les politiques de rénovation urbaine doivent être poursuivies et renforcées, en intégrant de manière équilibrée les enjeux sociaux, économiques, et environnementaux. Mais ces politiques doivent également évoluer (contrats de quartier durable, primes à la rénovation, fonds Feder etc.) et porter prioritairement sur les quartiers anciens les plus dégradés. Cette évolution doit leur permettre d'augmenter l'impact de leur intervention, dans une logique de désenclavement des quartiers fragilisés.

De plus, la réalisation de projets d'aménagement est généralement précédée d'une longue phase de planification, certains sites de (re)développement urbain apparaissent souvent comme inutiles pendant une certaine période. Ceci peut exercer une influence négative sur les environs. De plus, la présence d'« espaces inutiles » est difficilement acceptable étant donnée la forte demande de lieux ouverts et publics. Dès lors, Ecolo soutient la réflexion sur le rôle possible de l'usage temporaire dans la planification de l'espace[29]. Par « usage temporaire », on entend l'utilisation dirigée, planifiée ou non d'un espace urbain, anticipant un « usage définitif » de celui-ci à moyen ou à long terme.

Les interventions de rénovation urbaine doivent être articulées avec une politique plus large de « quartiers durables », permettant d'assurer une réponse plus structurelle aux enjeux de la région, en termes de volume de logements publics produits, d'équipements à construire, d'espaces verts à caractère régional, d'infrastructures de mobilité (lignes de tram, etc).

Compte tenu du succès que les opérations de rénovation rencontrent dans certains quartiers d'une part, et compte tenu de la hausse des prix de l'immobilier d'autre part, il faut systématiquement assurer, dans les périmètres d'intervention prioritaire une importante offre de logements à prix encadrés et à finalité sociale afin d'éviter les phénomènes de gentrification[30].

Il convient donc de :

- Mettre l'accent sur la production de logement social et moyen (en coordination avec la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)), la production d'équipements de proximité (crèches, salles de sport, locaux associatifs, piscines …) et l'augmentation de l'offre en matière d'espaces publics saturés aujourd'hui dans les quartiers centraux, et pour lesquels la demande ne fera qu'augmenter ;
- Renforcer les centralités de quartiers (ou la création de centralités nouvelles) par l'implantation de commerces de proximité, le développement d'infrastructures collectives … ;

---

[27] Opération réalisée tant en milieu urbain que rural et qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre, à améliorer ou maintenir l'habitat existant (en favorisant le maintien ou le développement de la population locale) et à renforcer les dynamiques socio-économiques et culturelles dans le respect des caractéristiques culturelles et architecturales propres.

[28] Phénomène urbain d'embourgeoisement. C'est le processus par lequel le profil économique et social des habitants d'un quartier se transforme au profit exclusif d'une couche sociale supérieure.

[29] http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/BruS72FR.pdf

[30] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de logement, voir Chapitre « Logement ».

- Orienter les contrats de quartiers durables et autres politiques de rénovation urbaine sur le traitement des frontières urbaines physiques (canal, boulevards, chemin de fer …), administratives (limites communales), et d'autres frontières plus psychologiques afin d'encourager les habitants à sortir de leur lieu de vie et à circuler dans la ville ;
- Confier la maîtrise d'ouvrage des dispositifs de rénovation urbaine à un niveau intercommunal ou régional et concentrer les interventions sur des zones stratégiques définies dans le Plan régional de développement durable (PRDD) ;
- Mettre en œuvre le Plan guide de rénovation urbaine[31].

En Wallonie :

Une série d'outils existent mais aucune réelle politique globale de la ville et des noyaux urbains n'est mise en œuvre. Si les pôles urbains sont reconnus comme des enjeux majeurs pour la Wallonie, le débat politique se résume trop souvent à obtenir plus de moyens financiers sans réfléchir transversalement à leur affectation efficace au profit de l'ensemble du territoire wallon. De plus, à l'intérieur même des villes, d'importantes disparités subsistent et témoignent de la difficulté de la politique actuelle à apaiser les tensions urbaines.

C'est pourquoi Ecolo insiste pour :

- Développer une politique intégrée et cohérente qui cible et utilise efficacement les moyens au profit du réseau de l'ensemble des villes wallonnes ;
- Développer une politique qui donne un cadre d'actions, des objectifs et des moyens pour chacune des villes wallonnes. Cette politique permettra à chaque entité urbaine de construire son propre projet, sans rivalité et avec des objectifs explicites de solidarité entre les quartiers ;
- Évaluer l'ensemble des outils existants (rénovation, revitalisation, réhabilitation des sites à rénover et pollués, développement rural) pour les intégrer dans une politique globale et efficace ;
- Développer une politique globale, intégrée et cohérente de renforcement des quartiers, à l'image des contrats de quartiers bruxellois afin de mieux cibler et utiliser les moyens dans des zones prioritaires à redéfinir[32].

De plus, dans la perspective de la régionalisation de la politique fédérale des grandes villes, Ecolo souhaite :

- Revoir, vu leur manque de transparence actuel, tant les critères de sélection des villes et des communes que la répartition des moyens[33] ;
- Poursuivre les objectifs déterminés dans le cadre de contrats de ville durable et les intégrer aux politiques urbaines existantes au sein des régions (rénovation urbaine, contrats de quartier, amélioration du cadre de vie, équipements collectifs …).

Proposition : Développer une architecture créative soucieuse du patrimoine

L'architecture d'aujourd'hui est le patrimoine de demain. Or la qualité de la production architecturale contemporaine n'est pas assez favorisée. Les pouvoirs publics doivent donc montrer l'exemple en la matière et stimuler les expériences innovantes. L'architecture et l'urbanisme sont des leviers essentiels d'amélioration de la qualité de l'espace public et d'intégration des nouveaux défis, comme les changements climatiques. L'agrément d'un quartier, c'est aussi la variété, la qualité et la richesse de son architecture.

---

[31] La Plan-guide présente les nouveaux outils qui devront être mis en œuvre complémentairement aux outils actuels, et principalement au Contrat de Quartier Durable. Ces outils sont au nombre de cinq (le Masterplan, le Contrat d'Îlot Durable, le Contrat d'Axe Durable, le Grand équipement, le Contrat de Quartier Durable bi-communal)
[32] L'arrêté du GW définissant les critères et les Zones d'Initiative Privilégiée datent de 1994.
[33] Cf. Rapport de la Cour des comptes de 2007.

Ecolo propose dès lors de :

- Généraliser les concours d'architecture et d'urbanisme pour les projets publics. Ceux-ci restent très marginaux en Belgique francophone, alors qu'ils sont appliqués avec succès ailleurs, et qu'ils conduisent à des choix transparents et créatifs ;
- Imposer l'obligation d'établir une programmation architecturale et urbanistique pour les projets publics d'une certaine importance (place publique, crèche, école, hôtel de ville, centre sportif ou culturel, musée …) afin de définir avec précision les enjeux du projet et les réponses à apporter pour optimiser les dépenses ;
- Déterminer[34], dans les grandes villes, des zones où seront interdits les changements importants de gabarit et d'échelle urbanistique par la définition d'un paysage urbain (« skyline[35] »).

En Wallonie :

- Rédiger le guide d'urbanisme régional (GUR – voir infra)[36] en prenant le parti d'y valoriser l'architecture créative ;
- Mettre en place, à l'échelle régionale, un Maître architecte[37] (équipe pluridisciplinaire : juriste, architecte, urbaniste, sociologue …) dont la mission principale est l'aide aux maîtres d'ouvrage pour garantir la qualité architecturale et paysagère des projets d'envergure régionale : identification des enjeux du projet, des contraintes à résoudre et des moyens pour y arriver, aide à la rédaction du cahier spécial des charges, mise en place d'un comité d'avis et de suivi du projet … ; le Maître architecte travaillera en étroite collaboration avec l'administration régionale ;
- Organiser des formations destinées aux opérateurs publics (concepteurs et administrations actives sur le territoire de la Wallonie).

Par ailleurs, le patrimoine est à la fois facteur d'identité et outil d'appropriation de notre histoire ancienne et actuelle. Pour transmettre ce patrimoine aux générations futures, il importe de le préserver mais aussi de le faire vivre. Tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie, il reste encore beaucoup d'initiatives à prendre pour la protection globale des noyaux bâtis ou du caractère de certaines zones ou quartiers au-delà de la protection d'éléments isolés. Une attention particulière doit être donnée au patrimoine « en danger », souvent lié aux périodes architecturales moins populaires, comme par exemple l'architecture d'après-guerre (1960 à 1990).

Pour ce faire, il importe de :

- Mieux concilier « protection légale » et « gestion dynamique » du patrimoine en veillant à une réglementation équilibrée entre la nécessaire protection et le réaménagement créatif qui intègre le développement durable (efficacité et production énergétique) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors des restaurations ;
- Accélérer les procédures de protection, de rénovation et de mise en valeur des biens classés ;
- Encourager de manière accrue la protection et la mise en valeur du petit patrimoine quotidien ;
- Rédiger des cahiers de recommandations thématiques en concertation avec les Commissions royales des monuments et sites (CRMS) concernant les châssis, le petit patrimoine, les revêtements, etc. qui serviront de « guidelines » aux auteurs de projet.

En Région bruxelloise :

---

[34] Via le RRU en Région bruxelloise et le guide régional d'urbanisme en Wallonie.
[35] Ligne d'horizon d'une ville tracée par les bâtiments de grand gabarit.
[36] Prévu par le Code de Développement Territorial et reprenant notamment des indications sur la conservation, la volumétrie et les couleurs, la solidité, les principes généraux d'implantation des constructions, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics.
[37] http://www.bmabru.be/

Créer dans le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) un « certificat patrimoine », à l'instar du certificat d'urbanisme, c'est-à-dire une demande d'autorisation qui porte sur les grandes lignes d'un projet. Ceci permet aux autorités, et particulièrement à la CRMS, lorsqu'il s'agit de bâtiments classés pour lesquels un avis conforme est requis, d'indiquer au demandeur la direction que doit prendre son projet.

PRIORITE 2 : ASSURER A TOUTES ET TOUS UN LOGEMENT BIEN SITUE ET DEVELOPPER L'HABITAT DURABLE

La population évolue : des phénomènes propres à nos sociétés contemporaines (diminution de la taille des ménages, vieillissement de la population) s'ajoutent à l'accroissement[38] prévu des populations wallonne et bruxelloise. Ceci nécessite la création de nouveaux logements (nouvelles constructions, rénovations, réaffectations …) afin de répondre aux nouveaux besoins de la population. La localisation de ces logements fait partie des questions essentielles à traiter du point de vue de l'aménagement du territoire.

Proposition : Assurer à toutes et tous un logement bien situé

Mettre en place le modèle des villes et villages des « courtes distances »

La dispersion de l'habitat et l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail ou aux services, génèrent des coûts élevés tant pour l'individu (budget consacré aux déplacements, pertes de temps, stress, risque d'accident …) que pour la société (création et gestion des voiries, dispersion des services publics, pollutions diverses, pertes de productivité …).

Un aménagement du territoire durable doit viser une meilleure articulation entre l'habitat, les services, les activités économiques, les loisirs, etc. Ceci passe par leur centrage sur les agglomérations existantes, la mixité fonctionnelle, une offre de transports en commun efficaces et des aménagements favorables aux modes actifs de déplacement (marche, vélo).

En Wallonie, Ecolo entend mettre en œuvre le CoDT (Code de développement territorial) pour intensifier et densifier raisonnablement le bâti, en tenant compte de la qualité de vie des habitants et afin de préserver les espaces naturels (agricoles et écologiques) et de limiter les déplacements. Cette conception s'appuie sur le modèle « des courtes distances », selon lequel le centre, urbain ou rural, et les principaux services sont accessibles à pied ou à vélo. Différents types de centres, que l'on nommera désormais « territoires centraux » peuvent être distingués : des grands centres urbains qui constituent un pôle dans leur zone d'influence (grandes villes) aux plus petits centres périurbains ou ruraux. Dans ces territoires centraux, des zones peuvent être définies en fonction de la possibilité de se rendre plus rapidement au centre à pied ou à vélo.

Il importera dès lors que les communes identifient leurs territoires centraux afin de consolider les lieux de centralité par le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, la densification optimale du bâti et la revalorisation de l'espace public.

Promouvoir l'intensité, la mixité d'usages et de fonctions, la densité

Avant de parler de densification par la construction de nouveaux bâtiments, une analyse fine (à l'échelle du quartier, voire des bâtiments) doit permettre d'identifier le bâti existant dont les usages peuvent être intensifiés. Intensifier, c'est utiliser mieux et davantage les espaces bâtis existants, qui souvent ne sont pas assez utilisés par rapport à leur potentiel. C'est permettre plus de possibilités d'activité, plus d'occasions de rencontres, et donc de rapports sociaux.

---

[38] La Wallonie devrait accueillir d'ici 2030 430 000 habitants supplémentaires soit une augmentation de 12 % par rapport à 2010 et Bruxelles, 261 000 habitants supplémentaires, soit une augmentation de 24 % sur la même période (source Bureau du Plan, 12/2011).

L'intensité des activités dans un bâtiment peut varier en fonction de l'échelle verticale (sur différents étages[39]) mais également en fonction de l'échelle temporelle (exemples des centres éducatifs qui accueillent une autre activité en soirée ou le week-end).

Certains secteurs géographiques idéalement localisés (cf. supra) mais sous-utilisés, doivent être densifiés.

Cette densification raisonnée doit prendre en compte :

- L'introduction de la mixité d'usage et de fonction dans le tissu bâti monofonctionnel ;
- La qualité du cadre de vie par l'amélioration voire l'augmentation des espaces verts de respiration, l'aménagement d'espaces publics de qualité favorisant les rencontres et la mobilité active (à pied et en vélo), le recours à une architecture créative, de qualité et résistante à l'usure du temps, la diminution des consommations énergétiques des bâtiments ….
- L'intensité verticale et temporelle dans les documents de planification[40] ;
- L'identification des zones ou quartiers où la densité peut être augmentée au regard de paramètres concrets et mesurables (accessibilité, présence ou potentialités des équipements collectifs …).

En Région bruxelloise :

- Définir les densités différenciées en fonction des quartiers dans les outils réglementaires ;
- Assouplir le Règlement régional d'urbanisme (RRU) afin de permettre une densification raisonnée du tissu bâti ;

En Wallonie :

- Poursuivre la mise en œuvre des territoires centraux en proposant des objectifs de densité tout en maintenant un équilibre entre les zones urbanisées d'une part et les trames verte et bleue d'autre part.

Enfin, la Région bruxelloise comme la Wallonie devront faire face à une augmentation importante du nombre de ménages. Bien que les réserves foncières semblent globalement suffisantes au niveau régional pour répondre à la demande en terrains à l'horizon 2026, des risques de saturation foncière sont présents au niveau local (le Nord du sillon Sambre et Meuse et plus particulièrement l'Ouest du Brabant wallon et le Hainaut, par exemple) en particulier si aucune politique spécifique n'est mise en place.

Dans ce contexte, Ecolo propose de :

- Optimiser l'utilisation du bâti existant et des zones constructibles (immeubles vides ou sous-utilisés, logements inoccupés, étages au-dessus des commerces, possibilités d'extension des immeubles, etc.) ;
- Localiser prioritairement les nouveaux logements sur les parcelles déjà urbanisées et localisées dans les territoires centraux ;
- Assurer un usage optimal du sol (mitoyenneté, densité, compacité …) lors de la construction de logements tant sur les parcelles déjà urbanisées que sur des parcelles vierges.

[39] Développement multi-étages prévoyant de la logistique au rez-de-chaussée, autres activités économiques/commerciales aux étages supérieurs et une toiture végétale récréative par exemple.
[40] PRAS en Région bruxelloise et Schéma de Développement Communaux (SDC) en Wallonie.

Proposition : Améliorer la performance énergétique et la réutilisation du bâti existant

Améliorer la performance environnementale et énergétique des quartiers périurbains

L'étalement urbain engendre d'importants coûts collectifs à long terme et a des impacts non négligeables sur l'environnement, le cadre de vie et les paysages[41]. La culture de l'étalement urbain, héritée des décennies antérieures, doit évoluer vers une culture de la gestion de l'existant. Il faut apprendre à considérer l'espace bâti comme un bien à valoriser et non comme un handicap.

La priorité doit être donnée à la réduction de la demande énergétique. Le potentiel d'économie d'énergie par le biais de la rénovation du bâti existant est considérable et permet la création non-négligeable d'emplois non-délocalisables (cfr Alliance Emploi – Environnement).

Parmi les scénarios de renouvellement des quartiers périurbains existants, outre la rénovation énergétique poussée, la densification du bâti doit être un critère déterminant[42]. La priorité doit aller au comblement des dents creuses (espaces non construits insérés dans un milieu bâti) ; la construction en fond de parcelles ou en intérieur d'îlot, doit pouvoir être étudiée au cas par cas, selon les conditions locales et dans le respect des gabarits existants. Le périurbain conserverait ainsi ses « atouts » (environnement vert, etc.) mais son impact énergétique serait minimisé.

A cette fin, Ecolo propose de :

- Réaliser le relevé du potentiel foncier (terrains) mobilisable ;
- Mettre en place un facilitateur afin de promouvoir la filière « individuelle » dite « bimby[43] » qui consiste à évaluer avec les propriétaires privés les possibilités d'extension du bâti ou de division de leur parcelle et/ou leur habitation pour y développer un ou des nouveaux logements dans le respect des normes de qualité. Cette démarche est participative et ne peut se faire évidemment qu'avec l'accord des propriétaires ;
- Intensifier la filière publique via la rénovation et la revitalisation urbaines[44] ;
- En Région bruxelloise, dispenser de permis d'urbanisme les travaux d'isolation par l'extérieur des toitures et des façades arrières (sauf pour les bâtiments classés ou dans les périmètres de protection patrimoniale).

Recycler le bâti existant

En prenant soin du bâti existant et en cherchant à le réutiliser, on applique le principe de l'usage parcimonieux du sol. La réutilisation de bâtiments existants ou leur démolition-reconstruction permet en outre de bénéficier des infrastructures présentes et d'éviter les coûts de viabilisation que doivent assumer les pouvoirs publics en cas d'urbanisation nouvelle (réseaux de voiries, de distribution, d'égouttage, etc.). La réutilisation des espaces bâtis permet enfin de mieux rentabiliser les équipements et services existants (écoles, commerces, centres sportifs, etc.) et de ne pas devoir en construire de nouveaux.

Pour ces raisons, il y a lieu :

- De réfléchir et de prévoir dès l'élaboration des plans, les possibilités de reconversion (bureaux en logements par exemple) des nouvelles constructions (profondeurs, circulations, taille des pièces, etc.)[45] ;

---

[41] Etude de la Conférence permanente du développement territorial, CPDT (2002), Les coûts de la désurbanisation, Études et Documents, CPDT 1, Ministère de la Région wallonne, DGATLP.
[42] Rapport coût / investissement en plus d'une utilisation plus intensive des parcelles existantes.
[43] Built in My Back Yard. Filière investiguée en Ile-de-France (http://bimby.fr/).
[44] Voir Priorité 1 : Construire un cadre de vie de qualité favorable à la cohésion sociale.
[45] Par exemple dans le Règlement régional d'urbanisme (RRU) bruxellois et le guide régional d'urbanisme (GRU) en Wallonie.

- De poursuivre le soutien financier apporté aux ménages, entreprises et acteurs publics qui entreprennent des rénovations efficientes du point de vue environnemental (accès à des financements régionaux complémentaires) ;
- De réaliser le relevé du potentiel foncier (bâti) mobilisable ;
- D'orienter les politiques de rénovation et de revitalisation urbaine dans une logique de réutilisation plutôt que de démolition/reconstruction[46].

Proposition : Encourager les formes innovantes d'habitat

Face à la crise du logement, il s'agit de libérer d'autres formes d'habitat que l'on peut qualifier d'habitats alternatifs[47], lesquels ont indéniablement fait leurs preuves. Il s'agit de trouver une place et un cadre aux solutions que les personnes mettent elles-mêmes en place, dans un contexte de pénurie de logements adaptés.

Les nouvelles formes d'habitat doivent être encouragées, que ce soit en termes d'accès à la propriété ou à la location (co-location, habitat groupé, solidaire, intergénérationnel, maison kangourou, modulable …) et être reconnues par les autorités.

Ecolo propose dès lors de développer les projets de Community land trust (CLT)[48] dont l'objectif est de mettre à disposition de familles à revenu faibles ou modérés des terrains à bâtir ou des immeubles à rénover via des baux emphytéotiques. De la sorte, le prix de départ du terrain ou de l'immeuble à rénover est très significativement réduit et d'autre part, le Community Land Trust conserve la propriété du foncier de manière à, en cas de revente d'un lot, capter une partie de la plus-value réalisée pour la réinjecter dans l'achat de nouveaux terrains ou la production de nouveaux logements[49].

En Wallonie, il convient aussi de créer au plan de secteur une zone « d'habitat alternatif » afin de donner un statut juridique stable à ce type d'habitat et de permettre des investissements publics dans un cadre juridique clair. La définition d'une telle zone constitue également un rempart contre la spéculation foncière[50].

PRIORITE 3 : DYNAMISER L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN LIEN AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

La question de la localisation de l'activité économique peut être traitée différemment en fonction du contexte urbain, périurbain ou rural. Si la présence de certaines activités en ville peut parfois poser des problèmes, les activités du secteur tertiaire (les bureaux et les services), qui représentent une part importante de l'économie et dont les incidences environnementales directes sont relativement faibles, doivent par contre être prioritairement localisées dans les agglomérations existantes tout en respectant le principe de mixité de fonctions.

La localisation des activités dans les noyaux urbanisés et à proximité des nœuds de transports publics permet de limiter les déplacements domicile-travail ou de les effectuer préférentiellement en transports en commun. Les déplacements domicile-travail en voiture particulière pèsent en effet lourd tant sur les finances des ménages et des pouvoirs publics que sur l'environnement.

---

[46] Cf. Priorité : Construire un cadre de vie de qualité favorable à la cohésion sociale.
[47] Roulottes, caravanes, petits chalets, tentes, cabanes, ou autres yourtes, réutilisation de véhicules désaffectés… sont aujourd'hui les formes les plus courantes de cet habitat dit alternatif, mais d'autres projets particulièrement innovants architecturalement voient également le jour et tracent peut-être les formes d'une partie de l'habitat du futur.
[48] http://web4.ecolo.be/?un-nouveau-modele-d-acces-a-la
[49] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de logement, voir Chapitre « Logement ».
[50] http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2012_2013/RES/839_1.pdf

Ecolo défend un modèle économique préservant et valorisant les espaces non urbanisables. La localisation de l'activité économique doit tenir compte de la viabilité économique et des besoins de l'entreprise et de ses travailleurs, de la compatibilité des activités avec le voisinage, des modes d'accès des personnes et des marchandises, de la proximité de la clientèle, des équipements ou des ressources spécifiques et des complémentarités entre entreprises permettant leur mise en réseau.

A Bruxelles, cet enjeu de localisation de l'économie prend une dimension très importante en raison de l'étroitesse du territoire régional et du boom démographique. Les conditions de cohabitation d'industries lourdes et de logements de plus en plus nombreux deviennent complexes. Dans cette optique, Ecolo soutient le regroupement d'activités économiques non compatibles avec des fonctions urbaines au nord et au sud de la région le long du canal (en particulier sur le site de Schaerbeek formation, où une multimodalité route-rail-eau peut être envisagée). La nouvelle économie verte et les activités économiques compatibles avec la ville pourront être accueillies grâce à la reconversion du tissu industriel hérité du XIXe siècle dans la partie centrale du canal, dans une logique de mixité urbaine.

Proposition : Développer une politique commerciale basée sur les commerces de détail et de proximité

Les questions d'implantations commerciales soulèvent à la fois des enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire : les implantations commerciales ont un impact important sur la dynamique des centres urbains qui diffère selon qu'elles s'installent à l'intérieur ou en dehors des noyaux bâtis. D'un point de vue spatial, le commerce de détail s'est concentré dans les noyaux commerciaux et s'est diffusé dans les périphéries urbaines, suivant en cela le processus de périurbanisation de l'habitat.

La fonction commerciale doit mieux s'insérer dans le tissu urbain, se mêler à l'habitat et aux autres fonctions pour redevenir accessible à toutes et tous par des moyens de transport durables et prioritairement les moyens de transport actifs que sont la marche et le vélo.

C'est pourquoi Ecolo souhaite :

- Protéger et promouvoir le commerce de détail et de proximité inséré dans le tissu des noyaux urbains et ruraux, notamment en favorisant la disponibilité de locaux appropriés, en améliorant l'accessibilité pour la clientèle, en organisant une bonne cohabitation avec l'habitat (livraisons, déchets, etc.), en revalorisant l'espace public. Dynamisme commercial et qualité urbaine sont étroitement liés : des commerces de qualités bien intégrés au tissu urbain contribuent à l'attractivité d'un quartier et réciproquement, un quartier vivant et attractif favorise l'essor du commerce local ;
- Refuser les projets déconnectés de leur environnement de type centres et zonings commerciaux au profit de la valorisation de l'infrastructure commerciale existante et du développement du commerce de détail et de proximité ;
- Adapter les projets d'implantation commerciale aux critères de durabilité et d'accessibilité développés ci-avant et notamment : la localisation (proximité de gare de bus ou de train), l'ajustement du projet au quartier dans lequel il s'implante (architecture, gabarit …), la porosité du projet permettant une grande mobilité piétonne (entrée, sortie, circulation dans et autour du projet), la limitation de la place dédiée aux infrastructures liées à la circulation automobile et au stationnement, l'ouverture du projet sur son environnement et sa multifonctionnalité (fenêtres, nombreuses entrées, verdurisation des espaces tampons, espace vert public, salles de réunion et conférence, exposition, bibliothèque …), la convertibilité du projet (réaffectation possible en logement, atelier, bureau, centre culturel …) ;
- Inciter les communes qui font partie d'un même bassin de vie à élaborer une stratégie commune en matière de développement commercial ;

- Développer des agences immobilières commerciales prenant en charge, pour le compte des propriétaires qui le souhaitent, la gestion de leur rez-de-chaussée commercial à l'instar de ce qui se fait pour le logement avec les agences immobilières sociales (AIS) ;
- Tant en Région bruxelloise qu'en Région wallonne, poursuivre une stratégie de développement commercial visant prioritairement à soutenir et à développer le commerce de détail et de proximité dans les noyaux urbanisés.

Proposition : Réintégrer de l'activité économique dans les noyaux urbains

L'étalement urbain des entreprises est de plus en plus prégnant et préoccupant quant à son empreinte écologique : consommation de terres agricoles, augmentation des distances parcourues, imperméabilisation des sols, etc. L'implantation et le maintien d'entreprises de production, de transformation et de services compatibles avec le tissu urbain doivent être encouragés (activités artisanales, agriculture urbaine …). Pour ce faire, deux conditions principales sont indispensables : l'offre de sites d'activités de qualité en milieu urbain et la protection de la qualité de vie des riverains.

Si l'implantation d'activités économiques en ville représente un atout pour le développement durable de la collectivité et des entreprises[51] , le milieu urbain présente néanmoins certains handicaps : coût et rareté des terrains ou d'immeubles adéquats, contraintes environnementales plus strictes (bruits, pollution de l'air), accessibilité routière moins aisée (camions, aires de manœuvre, nuisances sonores …), opposition éventuelle des riverains (nuisances sonores et olfactives, charroi, pollution de l'air ou du sol ….), etc. Lorsque c'est possible et que cela ne nuit pas à la qualité de vie, il faut travailler sur ces paramètres afin de lever les obstacles évitables.

Le zonage environnemental développé aux Pays Bas[52] vise à assurer une séparation spatiale suffisante entre les entreprises à fortes incidences et les zones sensibles du point de vue environnemental. L'importance de cette séparation est variable selon l'ampleur des nuisances générées. A partir d'une grille d'analyse, les autorités peuvent prendre les mesures qui s'imposent (plans et règlements) afin de garantir un développement harmonieux de l'habitat comme de l'activité économique.

Cette démarche peut être associée à la planification du développement d'activités économiques en fonction de leur accessibilité. Au Danemark (Copenhague) ou en Suisse (canton de Berne), l'extension du réseau de transport en commun a donné l'occasion de définir de nouvelles zones d'accueil pour les entreprises. Aux Pays-Bas, les entreprises sont orientées vers certaines localisations en fonction de leur profil de mobilité, afin de garantir l'implantation la plus judicieuse de chaque activité (politique « ABC [53]»).

Enfin, les intercommunales de développement économique, qui se financent essentiellement à partir de la vente de terrains industriels, ont tendance à développer davantage de parcs d'activité économique en périphérie. L'intérêt général impose de mener une réflexion quant au financement

---

[51] Revitalisation, préservation de la zone agricole, diminution de la dépendance à la voiture individuelle, utilisation des infrastructures et services existants, contrôle social …

[52] http://cpdt.wallonie.be/old/Data/recherches/finalisees/subv_07-08/theme1B/1localisation_des_activites.pdf

[53] La politique ABC a pour principe la mise en adéquation des profils d'accessibilité des lieux et des profils de mobilité des activités dans le but de maximiser l'usage des transports en commun. Les activités sont classées en trois profils de mobilité (A, B et C). A sont les activités « intensives » en espace qui génèrent surtout des déplacements de personnes, employés ou clients ; les C sont les activités les plus extensives principalement génératrices de transport de marchandises; les B se situent entre les deux. Les lieux sont aussi classés en trois profils d'accessibilité (A, B et C) selon la qualité de l'offre en transports en commun. Le profil A est constitué des lieux très accessibles par ces modes ; à l'opposé, le profil C regroupe les lieux peu accessibles par ces mêmes modes ; les B représentent une situation intermédiaire. Des études internationales ont démontré que la localisation d'un maximum d'activités « A » en des lieux « A », permet le développement de l'usage des transports en commun.

de ces intercommunales afin de contrer la logique conduisant au mitage[54] de la zone non urbanisable.

Dans ce cadre, Ecolo propose de :

- Compenser les surcoûts de l'implantation des activités économiques en milieu urbain par un régime de discrimination positive.
    - En Région bruxelloise : revoir le régime prévu pour les zones d'emploi urbain stimulé (ZEUS) afin de neutraliser les effets d'aubaine[55] et d'orienter l'activité économique dans des secteurs durables et créateurs d'emploi ;
    - En Wallonie : évaluer et revoir le régime actuellement mis en place via le système des zones franches. Celui-ci concerne actuellement un territoire trop étendu (dilution des moyens[56]) et ne vise pas particulièrement l'insertion d'activités dans les territoires centraux (l'ensemble du territoire communal peut être concerné)[57] ;
- Développer une politique de localisation des entreprises inspirée de la politique « ABC » néerlandaise pour maximiser l'usage des transports en commun ;
- Développer une méthodologie inspirée du zonage environnemental (voir supra) afin de définir au sein des plans d'affectation du sol, les activités économiques tolérées en fonction du type de zone. Les typologies d'activités économiques que l'on considère comme compatibles avec l'habitat (taille, nombre d'emplois, nuisances, accessibilité …) doivent aussi être définies ;
- Réserver des zones spécifiquement dédicacées à l'activité économique urbaine liée à des grands projets phares tel qu'un projet d'écologie industrielle/circulaire, de méga-ressourcerie, etc. ;
- Convertir les friches urbaines en mini-zonings d'activité économique suivant un processus comparable à celui qui préside à la création des zones d'activité économique « classiques », généralement situées en périphérie des villes : l'opérateur (l'intercommunale de développement par exemple) acquiert le site, l'assainit si nécessaire, le lotit et l'équipe ;
- Mettre en place une banque de données permettant d'identifier le foncier potentiellement disponible pour la réinsertion de l'activité économique en milieu urbain ;
- Améliorer la desserte des entreprises et limiter les nuisances des poids lourds via une desserte « fine » de dépôt/livraison[58] avec des véhicules de dimension plus modeste, mieux adaptés aux volumes transportés et moins polluants. Les marchandises sont alors regroupées sur des sites ayant une accessibilité satisfaisante avant d'être distribuées ;
- Développer le transport de marchandises par le train ou la voie d'eau dès que l'infrastructure existe, et en compatibilité avec le transport des personnes (la nuit par exemple).

En Région bruxelloise :

- Mettre en place au sein du CoBAT un mécanisme de compensation des changements d'affectation garantissant que lors de modifications du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) les zones affectées à des fonctions dont le terrain a une plus faible valeur économique (activité économique et équipement) restent présentes sur le territoire en

---

[54] Le mitage ou « grignotage » désigne l'installation progressive de bâtiments dans un paysage non urbain. On parle de mitage pour marquer le fait que ce phénomène est insidieux : une construction apparaît, puis une autre,….

[55] Même sans ce dispositif, les entreprises investissent dans les zones concernées, indépendamment des primes à l'investissement ou à l'emploi.

[56] 53 communes wallonnes sur 262 sont concernées.

[57] La zone franche locale s'étendant, à de rares exceptions près, à l'ensemble du territoire des communes concernées, une entreprise s'implantant dans un parc d'activité périphérique ou le long d'une route régionale par exemple, bénéficiera des mêmes avantages qu'une activité s'implantant au cœur du tissu urbanisé.

[58] Les centres de distributions urbains (CDU) adaptés aux grandes villes, des Plates-formes de messagerie (PFM) ou des Points d'accueil logistique (PAL) au niveau du quartier ou de la rue commerçante.

quantité suffisante. Ainsi, lorsqu'une zone d'équipement ou d'activité économique est convertie en zone de bureaux ou de logement (affectations qui font que le terrain a une forte valeur économique), il s'agit de compenser cette perte. Une zone dédiée au logement ou au bureau est alors convertie en zone affectée à l'équipement ou à l'activité économique ;

- Réserver certaines zones à des activités incompatibles avec l'habitat (partie de l'avant port de Schaerbeek formation par exemple), ce qui permet de libérer les zones centrales pour des fonctions économiques compatibles avec la fonction résidentielle (reconvertir le Bassin de Biestebroeck, le bassin Vergotte et le quartier du centre TIR dans cette optique).

En Wallonie :

- Créer, à l'échelle des bassins de vie, un opérateur d'aide aux entreprises (type guichet unique)[59] ou renforcer les missions des intercommunales pour les démarches, la recherche d'un terrain ou d'un bâtiment, l'obtention des autorisations requises, le contact avec les riverains ou l'information sur les différentes primes et aides disponibles. Ces missions pourraient être complétées par la mise en place de différents outils de veille (terrains et bâtiments disponibles, profil des activités existantes par quartier, carte d'accessibilité …) permettant d'orienter l'entrepreneur dans ses choix.

Proposition : Mieux organiser et rentabiliser les parcs d'activité existants

Certaines entreprises ont besoin de superficies très importantes, d'autres ont des activités incompatibles avec les quartiers résidentiels, d'autres encore doivent être localisées à proximité des activités agricoles ou de la voie d'eau, etc. Toutes les entreprises n'ont donc pas leur place en milieu urbain.

L'analyse des entreprises présentes dans les parcs d'activités périurbains ou ruraux a cependant montré que près d'un tiers d'entre elles sont localisées dans des parcs généralement situés à l'écart de tout noyau bâti alors qu'elles sont tout à fait compatibles avec la résidence (ex. services à la personne ou aux entreprises, activités artisanales …). C'est notamment le cas de certains parcs scientifiques. Le faible contrôle régional sur les activités qui occupent les parcs d'activité économique (présence non négligeable de commerces ou d'entrepôts) et la perte de la maîtrise foncière par la vente des terrains par les pouvoirs publics entraînent la saturation de certains parcs ainsi que le blocage de certaines parcelles stratégiques (celles qui donnent accès aux voies d'eau ou ferrées, par exemple).

Enfin, le recyclage des anciennes zones d'activités (friches industrielles) offre encore de nombreuses possibilités pour la localisation d'activités économiques variées.

Ecolo prône donc de :

- Poursuivre la politique de réaffectation des anciens sites industriels ;
- Utiliser plus intensivement l'espace des parcs d'activités en travaillant sur le mode d'implantation et l'urbanisme : de 15 à 20 % des surfaces utilisées peuvent être épargnées par des aménagements plus judicieux ;
- Réserver des zones spécifiquement dédicacées à de grands projets d'écologie industrielle[60] ;
- Développer et valoriser les éco-zonings[61] ;
- Lutter contre la rétention et la spéculation foncière en imposant, lors de l'achat du terrain par une entreprise, une obligation de bâtir sur les deux tiers de la parcelle ainsi qu'un délai de mise en œuvre pour la réalisation des travaux ;

---

[59] A l'image de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE) à Bruxelles (http://www.abe-bao.be/fr).
[60] Cf. Chapitre « Transition écologique »
[61] http://ecozoning.wallonie.be/site/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=7&lang=fr

- Renforcer la maîtrise publique du foncier, par exemple via le recours à des baux emphytéotiques ou à des droits de superficie. Dans le même ordre d'idée, pour éviter la création de chancres, il convient d'étudier la manière de garantir un suivi public en cas de disparition d'une entreprise et le maintien de certains types d'activités dans les zonings en cas de changement d'utilisateur des lieux ;
- Mettre en place et maintenir à jour une base de données relative aux parcs d'activités et aux entreprises qui y sont présentes ainsi qu'aux disponibilités existantes, afin d'en étudier le suivi et de faciliter la mise à disposition des terrains pour les entreprises ;
- Réserver les terrains accessibles par voie d'eau et par rail aux entreprises qui exploitent pleinement le potentiel de ces modes de transport ;
- Renforcer la part modale alternative à la route des parcs d'activités tant pour les marchandises (aménagements d'accès à la voie d'eau et réouverture d'infrastructures ferroviaires) que pour les travailleurs (aménagements pour les modes actifs et les transports en commun).

Proposition : Préserver les espaces agricoles, forestiers et les corridors écologiques

Il est indispensable de conserver une surface agricole suffisante pour assurer une production alimentaire de qualité et de proximité, ainsi qu'une surface forestière importante qui, en plus de son importance paysagère et de loisirs, constitue une source précieuse d'énergie, de matériaux de construction et d'emplois[62].

Ces espaces, qui supportent des corridors écologiques existants ou à renforcer, doivent être gérés pour répondre aux enjeux environnementaux essentiels : qualité des eaux souterraines et des eaux de surface, lutte contre les inondations, maintien et création de paysages, maintien de la biodiversité, régulation du climat … Leurs rôles doivent être renforcés et leur valeur doit être reconsidérée, dès lors qu'ils sont encore considérés comme des espaces résiduaires de l'urbanisation.

De manière générale, il convient donc de :

- Renforcer les fonctions agricoles et forestières de ces espaces, améliorer leurs connexions et la qualité de tout le réseau vert et bleu ;
- Protéger ces espaces de la spéculation foncière ;

En Région bruxelloise ainsi que dans les grandes villes de Wallonie :

- Développer l'agriculture urbaine et notamment la culture maraîchère de proximité (friches, toits, balcons, jardins, intérieurs d'îlots, parcs, espaces publics …)[63].
- En Région bruxelloise, convertir la zone de Neerpede en zone agricole au service de la ville permettant d'augmenter la part des produits locaux et de saison ;

PRIORITE 4 : FAIRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE UNE POLITIQUE PARTICIPATIVE

La culture de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ainsi que la participation citoyenne dans ces domaines doivent être développées. En effet, beaucoup de citoyens ne perçoivent l'aménagement du territoire que comme une politique réglementaire, liée à des demandes de

[62] 31 % du territoire wallon est constitué des zones forestières représentant plus de 80 % de la forêt belge. La filière bois représente en Wallonie près de 13 000 emplois salariés directs dans plus de 2 000 entreprises.
[63] Voir Chapitre « Alimentation et Agriculture » et sa proposition « Promouvoir l'agriculture urbaine ».

permis. Cette relation strictement réglementaire alimente une perception négative de cette politique. Or, l'aménagement du territoire offre la possibilité unique de réfléchir et construire le territoire de façon positive, collective et prospective. Nous l'avons vu plus haut, l'aménagement du territoire touche au plus près le quotidien et le cadre de vie des habitants : commerce, mobilité, espaces verts, logement … C'est en partie grâce à l'aménagement du territoire que nous pourrons relever les défis de l'essor démographique, des besoins en économies d'énergie et en énergies renouvelables, du développement d'une mobilité durable, de la cohésion sociale et du développement économique. L'information et la participation[64] aux processus décisionnels sont la clef permettant à chacun d'identifier, comprendre et (ré)agir face à ces enjeux.

Chaque citoyen est un « aménageur » lorsqu'il choisit son lieu d'habitat, construit ou rénove son logement, utilise un mode de transport … Ainsi, pour que les citoyens soient davantage des acteurs du développement durable de leur territoire, il importe de :

- Poursuivre le travail de vulgarisation des outils de planification du territoire et des législations qui les régissent ;
- Garantir l'accès efficient à l'information : publicité active, lisibilité des documents, animation des réunions et conduite du processus par un tiers, indépendant du pouvoir local ;
- Consulter les acteurs concernés et les citoyens sur les enjeux et priorités de développement territorial (local, régional et fédéral) en organisant notamment des consultations populaires ;
- Inviter les habitants à participer aux divers lieux d'échange (commissions consultatives, enquêtes publiques …) ;
- Valoriser les processus qui mettent le citoyen au cœur du processus décisionnel et organiser la participation citoyenne en amont des projets à l'instar des pratiques qui se développent dans les contrats de quartiers durables en Région bruxelloise (commissions de quartier)[65] ;
- Veiller à ce que les avis exprimés représentent autant que possible, non pas seulement les avis des citoyens les plus actifs, membres notamment d'organisations, mais des opinions émanant de l'ensemble de la population concernée.

En Région bruxelloise :

- Poursuivre la mise en ligne des informations via la plate forme NOVA[66] (introduction de dossiers d'urbanisme en ligne, publication des enquêtes publiques …) ;
- Harmoniser davantage les pratiques urbanistiques des communes entre elles pour garantir plus de cohérence et d'égalité de traitement entre tous les Bruxellois (clarification de l'interprétation des textes via des circulaires, formation des fonctionnaires et mise en place d'une bibliothèque reprenant les textes de jurisprudence) ;
- Améliorer la qualité des renseignements urbanistiques fournis par les autorités à l'occasion des ventes de biens immobiliers afin de renforcer la sécurité juridique des nouveaux propriétaires.

En Wallonie :

- Informer les membres de la commission du rôle, de la désignation, du fonctionnement, des droits et obligations de la Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) ;

---

[64] Mise en évidence des effets bénéfiques d'un développement territorial durable, sensibilisation des candidats-bâtisseurs et des habitants aux conséquences de leurs choix à long terme, promotion des nouvelles pratiques d'habiter (habitats alternatifs, quartiers durables, logements adaptables …) et des opérations exemplaires d'urbanisme,…
[65] http://www.quartiers.irisnet.be/fr/contrats-de-quartiers-durables/commission-de-quartier
[66] http://www.cirb.irisnet.be/fr/catalogue-de-services/software/nova/la-plate-forme-nova

- Améliorer les délais de réaction et les conditions matérielles d'accès aux dossiers ainsi que la présentation des données dans le cadre des enquêtes publiques ;
- Préciser le cadre de mise en place et le fonctionnement des comités d'accompagnement qui permettent la concertation et le dialogue entre la population, les pouvoirs publics, le bureau d'étude et le promoteur du projet (avant, pendant et après la mise en œuvre d'un projet) ;
- Créer une plate-forme internet régionale permettant la gestion des dossiers relatifs aux permis d'urbanisme et d'environnement ainsi que ceux liés à la performance énergétique des bâtiments (PEB). Prévoir son accès au public lui permettant ainsi de consulter et de modifier en ligne les données de son dossier et de suivre en direct l'état d'avancement de celui-ci ;
- Poursuivre et intensifier les formations des mandataires communaux, membres des CCATM, fonctionnaires et conseillers en aménagement du territoire et urbanisme (CATU) ;
- S'assurer que le territoire couvert par les Maisons d'urbanisme, dont les missions sont de sensibiliser, informer, organiser le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, corresponde à l'ensemble du territoire de la région.

PRIORITE 5 : METTRE EN PLACE DES OUTILS PERFORMANTS GARANTS D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EFFICIENT

Le développement territorial a besoin de l'initiative, des compétences et des moyens du secteur privé mais ce dernier doit servir l'intérêt commun et le développement territorial doit être encadré par les pouvoirs publics. Pour Ecolo, divers outils sont à mettre en place afin d'encadrer les projets et les opérateurs. Ces outils sont de trois ordres : la planification, le pilotage des opérations et la maîtrise foncière.

Proposition : Mettre en œuvre les outils efficients de planification

Tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie, un travail d'actualisation des principaux outils a été mené. Le Plan régional de développement (PDR), le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), le Schéma de développement de l'espace régional (SDER), ont été évalués et modernisés en fonction des nouveaux enjeux posés à nos sociétés. Il s'agit désormais de mettre en œuvre ces nouveaux outils : Code de développement territorial (CoDT), Plan régional de développement durable (PRDD) et le SDER nouveau.

Proposition : Assurer le pilotage des opérations

Les pouvoirs publics doivent se doter d'opérateurs à l'échelle régionale ou à celle des zones stratégiques (comme les bassins de vie), capables d'entreprendre des opérations avec un champ d'action assez large : logements, développement économique, équipements, espaces verts/publics, mobilité, etc. Ils doivent pouvoir intervenir aussi bien sur des terrains publics que sur des terrains privés.

En Région bruxelloise, Ecolo propose de :

- Réorienter les missions existantes de la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) en intégrant de manière plus forte les missions économiques et résidentielles, et en élargissant son champ d'action. L'objectif étant de renforcer les projets mixtes comprenant du logement et des activités économiques ;

- Élaborer un cadre législatif pour la création de Sociétés d'économie mixte (SEM) dont le rôle serait de financer les projets d'urbanisation des zones stratégiques identifiées par le PRDD. Les pouvoirs publics détiendraient la majorité des parts.

En Wallonie, il convient de :

- Lancer une réflexion sur les missions et l'organisation des opérateurs (type intercommunales) afin d'élargir leur champ d'action (logement, espaces publics …) et de les transformer en agences de développement territorial ;
- Créer des agences d'urbanisme établies à l'échelle des bassins de vie. Elles auraient pour vocation d'éclairer la décision politique en développant la connaissance du territoire. Leurs missions seraient notamment de capitaliser les connaissances du territoire, d'identifier les besoins, de fixer des priorités, d'identifier les sites susceptibles de recevoir un développement et de mettre à l'étude des schémas directeurs et les plans masses destinés à montrer une vue d'ensemble d'un projet ;
- Mettre en place un Maître architecte[67] (équipe pluridisciplinaire : juriste, architecte, urbaniste, sociologue …) dont la mission principale serait l'aide aux maîtres d'ouvrage pour favoriser la qualité architecturale et paysagère des projets d'envergure régionale ;
- Apporter une expertise technique permettant de renforcer le volet environnemental des projets tant à l'échelle du bâtiment que du quartier par la mise en place de facilitateurs au sein de l'administration (bâtiments, quartiers durables …).

Proposition : Développer une stratégie régionale de maîtrise foncière

La politique foncière traite de la matière première des aménageurs, c'est-à-dire les terrains sur lesquels on va bâtir … ou ne pas bâtir. Cette politique peut être définie comme l'ensemble des actes de l'autorité publique visant à avoir un impact sur la valeur, l'appropriation et/ou l'usage des terrains. Elle traite de tous les terrains, quelle que soit l'activité qui y est permise ou envisagée. Les outils et les moyens d'agir qui, mis ensemble, forment une politique foncière, sont fort divers[68].

Cette politique porte une question d'équité financière, mais est aussi une clé pour réformer les plans d'affectation du sol[69]. Ainsi, si les Régions veulent se donner les moyens de réorganiser leur territoire, donc le cas échéant de dédommager les moins-values foncières que cela entraînerait, elles doivent aussi se donner les moyens de capter les plus-values que génèrent par ailleurs les plans d'affectation lorsqu'une zone non constructible devient constructible.

La maîtrise foncière est une condition sine qua non pour réussir des grands projets de développement. Les Régions doivent donc se doter d'outils performants d'acquisition des terrains (régie foncière par exemple) nécessaires à la réalisation de ces projets. Les communes également, via les Régies foncières locales, peuvent optimiser leur maîtrise foncière et développer des stratégies d'acquisition d'immeubles et de terrains.

C'est pourquoi il convient de :

- Promouvoir l'emphytéose pour les opérations sur terrains publics de façon à garder une maîtrise publique de l'usage du sol ;
- Renforcer le système des charges d'urbanisme[70] afin de mettre à charge des développeurs les coûts générés par leurs projets qui seraient autrement supportés par la collectivité :

---

[67] Cf. proposition « Développer une architecture créative soucieuse du patrimoine » reprise en priorité 3

[68] Codes d'aménagement du territoire et du logement, le Code des Impôts sur les revenus, le Code civil, le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, les décrets budgétaires …

[69] PRAS et PPAS en Région bruxelloise, Plan de secteur en Wallonie.

[70] En Flandre, la forme est radicale car tout terrain de plus de 0,5 hectare se voit imposer entre 10 et 40 % de logement social ou modeste. Au Grand-Duché de Luxembourg, pour tout projet d'un hectare ou plus, 10 % de la superficie doit être affecté au logement moyen. En France, l'Etat autorise les municipalités à déterminer les charges par zone au niveau infra-communal, lesquelles peuvent parfois monter à 50 % de logements sociaux par secteur

création d'infrastructures (voiries, égouttages, raccordements), aménagements d'espaces publics, création d'équipements collectifs liés au projet, etc. ;

- Soutenir le développement des régies foncières locales, à l'échelle du bassin de vie, notamment en renforçant leur financement régional.

A noter que, pour éviter les effets pervers et pour être efficaces, la plupart des outils fonciers ne doivent pas être appliqués de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

En Wallonie, Ecolo propose de :

- Activer une cellule « politique foncière » au sein de l'administration qui suivrait les préemptions et expropriations et veillerait à l'utilisation effective des outils existants ;
- Organiser au sein de cette cellule, l'observation foncière (prise en compte des prix du marché local) aux niveaux régional et local pour permettre la mise en place d'outils ou de mesures ciblés[71] ;
- Créer une banque de données régionale reprenant les données de l'observation foncière ainsi que d'autres données existantes comme les zones de contraintes, les plans de secteur et les plans communaux d'aménagement (PCA), les périmètres de remembrement urbain, l'occupation du sol …

En Région bruxelloise, Ecolo propose de :

- Mettre en place une stratégie de maîtrise foncière publique proactive, par la réorganisation des opérateurs publics tels que la Société d'acquisition foncière (SAF). Cet opérateur serait responsable de la stratégie et de la prospective foncières. Il serait aussi maître d'œuvre (phasage des projets, attribution des lots, maître d'ouvrage pour les espaces publics …) dans les zones stratégiques définies par le PRDD ;
- Réformer le dispositif du droit de préemption pour le rendre plus souple et plus efficace, notamment en permettant de mieux cibler les types de biens concernés[72] ;
- Mettre en place un système de captation des plus-values des changements d'affectation du sol.

[71] Base de données sur les valeurs de transaction, registre des parcelles non bâties, registre des permis, registre des préemptions, registre des charges d'urbanisme et registre des plus- et moins-values dues à des changements d'affectation

[72] Le périmètre est souvent trop large et tous les biens repris à l'intérieur sont soumis au droit de préemption alors qu'ils n'intéressent pas tous l'autorité publique.

TABLE DES MATIERES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Une gestion du territoire pour plus d'équité spatiale, économique et sociale

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'EQUITE TERRITORIALE COMME HORIZON POLITIQUE 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 2

PRIORITE 1 : Construire un cadre de vie de qualité favorable à la cohésion sociale 2
Proposition : Organiser le territoire pour une mobilité durable 3
Proposition : Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle 4
Proposition : Développer les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie collectif 5
Proposition : Redynamiser les quartiers pour renforcer la cohésion sociale 7
Proposition : Développer une architecture créative soucieuse du patrimoine 8

RIORITE 2 : Assurer à toutes et tous un logement bien situé et développer l'habitat durable . 10
Proposition : Assurer à toutes et tous un logement bien situé 10
Mettre en place le modèle des villes et villages des « courtes distances » 10
Promouvoir l'intensité, la mixité d'usages et de fonctions, la densité 10
Proposition : Améliorer la performance énergétique et la réutilisation du bâti existant 12
Améliorer la performance environnementale et énergétique des quartiers périurbains 12
Recycler le bâti existant 12
Proposition : Encourager les formes innovantes d'habitat 13

PRIORITE 3 : Dynamiser l'activité économique en lien avec les ressources du territoire 13
Proposition : Développer une politique commerciale basée sur les commerces de détail et de proximité 14
Proposition : Réintégrer de l'activité économique dans les noyaux urbains 15
Proposition : Mieux organiser et rentabiliser les parcs d'activité existants 17
Proposition : Préserver les espaces agricoles, forestiers et les corridors écologiques 18

PRIORITE 4 : Faire de l'aménagement du territoire une politique participative 18

PRIORITE 5 : Mettre en place des outils performants garants d'un développement territorial efficient 20
Proposition : Mettre en œuvre les outils efficients de planification 20
Proposition : Assurer le pilotage des opérations 20
Proposition : Développer une stratégie régionale de maîtrise foncière 21

Justice environnementale

MOBILITE et TRANSPORTS
Bouger malin, bouger sain, bouger serein

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La mobilité fait intrinsèquement partie de notre vie quotidienne. Il n'est pas un jour sans qu'elle ne s'invite dans nos vies, quels que soient notre âge, notre ancrage géographique ou notre situation sociale, professionnelle et familiale. Elle est tantôt source de délassement, de plaisir partagé ou de proximité, tantôt associée à du stress, à de l'insécurité ou à des ralentissements.

Ainsi, les villes et leurs abords, en particulier, sont régulièrement saturés par le trafic. Le nombre croissant de voitures et de camions provoque des problèmes considérables de santé[1], d'engorgement voire de saturation du réseau routier, d'emprise toujours plus grande sur l'espace public et de dégradation du cadre de vie dans les quartiers et les villages.

On constate également que, sur le moyen et le long terme, la demande de mobilité s'adapte à l'offre – au moins autant que le contraire. L'offre de transport exerce en effet une influence considérable sur les choix des ménages et des entreprises en matière de localisation. Ainsi, l'accroissement des infrastructures routières, sous prétexte de fluidifier le trafic ou de faire sauter un goulot d'étranglement, facilite l'éparpillement – le plus souvent, la délocalisation – des activités de production et de distribution, tout en stimulant par ailleurs la dispersion de l'habitat. Au bout d'un moment, il en résulte immanquablement un nouvel accroissement de la demande de transport, de nouveaux goulots d'étranglement et de nouvelles demandes d'accroissement des infrastructures. Ces évolutions vont notamment de pair avec la conversion des sols agricoles en espaces urbanisés, l'imperméabilisation des sols ou la perte de biodiversité.

Sur le plan budgétaire, les montants nécessaires pour entretenir notre réseau routier ne cessent de croître, mais notre société vit au-dessus de ses moyens en la matière. En outre, même si la tendance est depuis plusieurs années à une diminution du nombre de victimes de la route, le nombre d'accidents de circulation, de tués et de blessés graves, reste important dans notre pays par rapport à des pays voisins. Dans ce domaine également, il reste manifestement beaucoup à faire.

Enfin, même s'il est vrai que c'est au niveau local que les divers effets d'une mobilité mal maîtrisée se remarquent le plus, c'est de manière globale qu'il faut repenser celle-ci. En Belgique comme en Europe, le secteur des transports - en particulier les secteurs routiers et aériens - reste excessivement dépendant des combustibles fossiles non renouvelables et est, à lui seul, responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il constitue la source principale d'émissions de particules fines dommageables pour la santé. C'est en outre le principal secteur dont les émissions continuent d'augmenter de manière importante d'année en année.

---

[1] En zone urbaine, la circulation est de loin la première source d'émissions de microparticules et autres polluants atmosphériques, menaçant gravement la santé. Les études réalisées dans le cadre du programme Clean Air for Europe (CAFE) ont démontré que les PM2,5 présentes dans l'atmosphère réduisent actuellement l'espérance de vie des européens de plus de 8 mois en moyenne. En Belgique, cette réduction d'espérance de vie est estimée à 13,6 mois. La circulation est également la source principale de nuisances sonores pour la population, en particulier dans les villes et en Région de Bruxelles-Capitale où l'on estime que 39 % de la population est exposée à plus de 55dB en moyenne la journée et 47 % à plus de 45dB en moyenne la nuit.

On le voit, notre mobilité est source de multiples défis et plus tôt nous apporterons des réponses à ces défis, moins il nous en coûtera de le faire, ainsi qu'aux générations futures. Heureusement, les bénéfices d'une mobilité mesurée, respectueuse de l'environnement, mieux intégrée dans l'espace public, conviviale et souvent plus économique sont appréciés par une part croissante de la population. Pour Ecolo, il appartient aux pouvoirs publics de créer les conditions d'une mobilité plurielle qui, tout en laissant une place raisonnable au transport routier, permet aux transports en commun, aux transports partagés et aux modes actifs (marche, vélo, etc.) de retrouver une place certaine et sûre dans la répartition des déplacements.

L'horizon politique d'Ecolo : une mobilité sûre, efficace et multimodale

Les enjeux de la mobilité rejoignent ceux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Analysée sous cet angle, la question de la mobilité cède le pas à celle de l'accessibilité. En effet, l'important n'est pas de « bouger pour bouger », mais bien d'assurer à chacune et chacun, la possibilité d'avoir des contacts avec d'autres, d'accéder à une activité ou à un service (emploi, santé, enseignement, commerce, poste, sport, culture …) d'une manière efficace et attractive. Ceci suppose non seulement d'agir dans la durée sur la planification territoriale et la localisation des fonctions et des équipements associés, mais aussi sur un partage effectif des espaces de circulation, pour rendre une place à chaque mode en privilégiant les modes de transport les plus durables et ceux consommant le moins d'espace par personne transportée.

Agir sur la demande de mobilité passe également par une réflexion plus globale sur les éventuels effets pervers de la fiscalité sur les transports et sur les incitants à prévoir ou à modifier pour privilégier les moyens de transport, les véhicules et les carburants les plus durables, c'est-à-dire les moins polluants dans le respect de la plus grande équité sociale. A cet égard, il convient notamment de remédier progressivement aux divers mécanismes qui débouchent sur des recours inconsidérés à l'avion ainsi que sur une dépendance excessive à la voiture individuelle. Il s'agit bien d'en prévenir la sur-utilisation en proposant de réelles alternatives, suffisamment attractives.

Cela passe, notamment, par un renforcement de l'offre de transports en commun, l'amélioration de la sécurité et de la place des modes actifs dans la circulation, le recours au covoiturage, le développement des réseaux de voitures et de vélos partagés, mais aussi par le développement du commerce et des services de proximité. En effet, il ne faut pas seulement rendre les modes alternatifs plus performants. Il faut également être à l'écoute des besoins que la voiture permet de satisfaire pour tenter d'y répondre par des moyens alternatifs. Les achats des ménages figurent en bonne place parmi ces besoins. Pour Ecolo, faciliter la localisation et l'approvisionnement des commerces dans les centres-villes, cœurs de villages et à l'intérieur des agglomérations, plutôt qu'à la frange de celles-ci, est donc aussi un objectif important[2].

Au-delà des mesures à prendre pour agir sur la demande de transport et pour optimiser le rôle de chaque mode dans la mobilité des personnes comme des marchandises, il convient également de veiller, mode par mode, à la généralisation des équipements et des comportements les plus sûrs et les plus respectueux de l'environnement.

Une mobilité sûre, plus efficace et multimodale requiert en effet la mobilisation de tous : les pouvoirs publics à tous les niveaux et leurs différents organes exécutifs, bien sûr, mais également la société civile, les syndicats et les entreprises, les écoles ainsi que chaque citoyenne et citoyen.

Les lignes de force du projet d'Ecolo en matière de mobilité sont les suivantes :

- Améliorer l'accessibilité des biens et des services
- Donner aux chemins de fer de nouvelles ambitions internationales, nationales, régionales et métropolitaines
- Rendre le transport de marchandises et la logistique moins dommageables pour l'environnement

[2] Voir par ailleurs les propositions du Chapitre « Aménagement du territoire ».

- Doubler en 10 ans la part modale des transports collectifs et partagés
- Garantir des routes plus sûres et plus accueillantes pour tous les usagers, cyclistes et piétons compris
- Privilégier les modes de transport durables et assurer le droit à un environnement sain
- Développer les politiques de mobilité durable

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES BIENS ET DES SERVICES

L'accessibilité des biens et des services dont nous avons besoin, c'est-à-dire la facilité, en termes de temps, de confort et de coût, avec laquelle nous pouvons accéder à ces activités ou à ces biens est importante pour chaque citoyenne et citoyen. Une accessibilité aisée va de pair avec une organisation du territoire qui permet de réduire les besoins nets de mobilité sans diminuer l'offre globale de biens et services matériels et immatériels auxquels chacun doit pouvoir accéder.

Une mobilité plurielle, moins dépendante de la voiture individuelle et moins axée sur le développement perpétuel du réseau routier, est possible moyennant la prise en compte effective des modes alternatifs dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. Le succès des modes actifs, tout d'abord, dépend non seulement de la part des trajets courts ou raisonnablement longs dans le total des déplacements, mais également de l'espace qui leur est octroyé dans la conception des infrastructures. Quant à l'attractivité des transports en commun, elle doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de transport public suffisamment maillé, régulièrement desservi, à des prix abordables, par des véhicules confortables. L'exploitation d'un tel réseau est possible à des coûts socialement acceptables à partir d'une certaine « densité de la demande ». Une proximité et une densité qui peuvent être atteintes moyennant une limitation de l'étalement urbain, une localisation plus adéquate des activités (tenant compte de l'impact de ce genre de choix sur la mobilité) et une conception moins monomodale des infrastructures routières existantes, en particulier dans les villes[3].

Proposition : Localiser les activités en tenant compte des déplacements[4]

Pour Ecolo, améliorer la mobilité implique de :

- favoriser une mixité des fonctions, en rapprochant autant que possible logements, commerces, services, équipements collectifs, activités artisanales, espaces verts, etc. ;
- prendre en compte les profils de mobilité des entreprises, administrations et équipements collectifs lors de leurs aménagements ou déménagements et les profils d'accessibilité des zones d'implantation disponibles, afin de privilégier les localisations permettant une desserte efficace en transports en commun ;
- privilégier un aménagement du territoire en réseau, tenant compte de la manière dont les grandes infrastructures de transport et les réseaux de transport en commun structurent l'espace, en affectant les sols les plus proches des gares et autres nœuds du réseau de transport public, aux fonctions qui doivent être le plus facilement accessibles à un nombre élevé de personnes et les sols les plus proches des points d'accès aux réseaux fluvial et ferroviaire, aux entreprises justifiant la réception et/ou l'expédition de chargements pondéreux ou volumineux ;

[3] Voir à ce sujet Chapitre « Aménagement du territoire ».
[4] Idem.

- faciliter, grâce à divers dispositifs (voir infra), la localisation et l'approvisionnement des commerces dans les centres-villes et à l'intérieur des agglomérations, plutôt qu'à la frange de celles-ci ;
- favoriser la relocalisation, dans nos régions, d'activités de production, notamment dans le secteur agricole et alimentaire, de manière à privilégier les circuits courts et limiter les distances parcourues par les biens de consommation entre le producteur et le consommateur[5].

Proposition : Rééquilibrer le partage de l'espace public pour plus de convivialité et de sécurité

Ecolo souhaite rendre une place aux modes de déplacements durables face à la place grandissante qu'a pris l'automobile au cours des dernières décennies. Pour Ecolo, il est dans bien des cas nécessaire de redessiner l'espace public afin d'augmenter sa qualité environnementale et de permettre sa réappropriation par les habitants et les usagers faibles. Le renforcement de la convivialité et de la sécurité sont deux objectifs prioritaires qui conditionnent l'attractivité de l'espace public et nécessitent de mobiliser un large éventail de mesures.

Par ailleurs, la question des grands axes doit également être abordée dans toute sa complexité. S'il est important de maintenir une hiérarchisation du réseau routier pour des raisons aussi bien opérationnelles que de lisibilité des moyens de déplacements, il importe également de protéger la qualité de vie des personnes habitant ou travaillant le long de ces axes. Les chantiers routiers des années '70 et '80 ont en effet créé des coupures urbaines, prenant la forme d'espaces repoussants dans certains quartiers. Une priorité toute particulière doit être accordée à la cicatrisation de ces espaces, le cas échéant en les réaffectant à de nouvelles fonctions plus conformes à leur vocation urbaine (piétonniers, boulevards, « coulées vertes », etc.).

Pour récupérer des espaces à affecter aux transports en commun, aux vélos, aux piétons ou à des espaces publics conviviaux, Ecolo entend :

- mobiliser toutes les opportunités offertes pour 'apaiser' le trafic automobile et modérer sa vitesse de circulation dans les agglomérations, de manière à faciliter sa cohabitation avec les modes actifs en toute sécurité : zones de rencontre, piétonnes ou semi-piétonnes, zones 30 ou résidentielles, rues réservées aux jeux, rues cyclables, chemins réservés au trafic non motorisé et éventuellement aux véhicules agricoles … ;
- limiter le trafic de transit et la circulation liée à la recherche de places de stationnement dans les centres urbains[6] en favorisant les itinéraires en boucle et en développant des politiques de stationnement sélectives et dynamiques ;
- améliorer la régularité, la vitesse commerciale et le confort de déplacement des transports en commun (trams, bus, autocars scolaires et de tourisme, taxis) en leur donnant, dans la mesure du possible, priorité par rapport au trafic automobile sur les axes congestionnés, par des aménagements adaptés : sites propres, sas aux carrefours importants, contrôle des feux de signalisation, etc. ;
- mobiliser les aménagements de voirie et des équipements destinés aux piétons et aux cyclistes : zones de rencontres, rues cyclables, pistes et bandes cyclables, sens uniques limités, sas vélo aux carrefours (également accessibles par dérogation aux deux-roues motorisés électriques), multiplication des range-vélos et emplacements pour deux-roues motorisés n'entravant pas la circulation des piétons, zones de dépose-minute aux abords des écoles, des équipements de loisirs, des administrations et des principaux points d'accès aux réseaux de transports publics ;

---

[5] Voir à ce sujet Chapitre « Alimentation et agriculture ».

[6] Selon une étude générale du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU, France), 60 % de la pollution urbaine proviendrait de la circulation liée au stationnement et particulièrement de la recherche d'une place disponible.

- réhabiliter et valoriser les traversées piétonnes (galeries, venelles, patios, etc.) et les chemins et sentiers existants[7] et en créer de nouveaux afin de contribuer au développement de cheminements piétons et cyclistes sûrs et accessibles à toutes et tous, au sein comme en dehors des agglomérations ;
- soutenir la création de quartiers durables sur des terrains aisément accessibles, en y incluant d'emblée une place de choix aux modes actifs et aux transports en commun ;
- veiller à la généralisation dans l'espace public, des aménagements facilitant la sécurité et le confort des personnes à mobilité réduite (PMR) : accessibilité des gares, stations, points d'arrêt, des trains, trams et bus, des trottoirs et passages souterrains, des lieux publics administratifs, récréatifs et d'enseignement et des principaux centres commerciaux ;
- faciliter l'approvisionnement et l'accessibilité des commerces dans les centres urbains et les noyaux villageois, en prévoyant des zones de livraison en suffisance, avec accès règlementé et contrôle effectif du respect de leur usage et en soignant la largeur et l'entretien des trottoirs et des équipements facilitant le recours aux modes alternatifs (arrêts de tram et de bus, range-vélos, stations de vélo-partage, etc.).

Proposition : Accompagner les modes d'organisation du travail permettant de réduire ou d'étaler les déplacements professionnels

Le développement des technologies de l'information et des communications (TIC)[8] nous permet d'être de plus en plus accessibles sans être nécessairement présents physiquement aux côtés de celles et ceux avec lesquels nous devons travailler, échanger, apprendre, etc. Les TIC, qui ont connu un essor fulgurant ces dernières années et dont l'utilisation se généralise et se perfectionne peu à peu dans les entreprises, les administrations, le monde de l'enseignement et jusque dans les familles, offrent d'importantes perspectives de substitution pour une partie de nos déplacements.

A mesure que se développent et se perfectionnent les méthodes d'apprentissage à distance, les achats et les services administratifs en ligne, les dispositifs de vidéoconférence et les outils de collaboration à distance, pour ne citer que quelques exemples, de nouvelles perspectives de réduction de la demande des déplacements se dessinent.

Pour Ecolo, même s'ils ne remplaceront évidemment jamais tous nos besoins en déplacements, et tenant compte du fait qu'ils ne conviennent pas à tout le monde, un recours à ce type de dispositifs aurait un impact potentiellement significatif sur la congestion des infrastructures notamment routières et des réseaux de transport en commun, en particulier aux heures de pointe. Il en va de même de toutes les initiatives permettant de limiter dans l'espace ou d'étaler dans le temps les déplacements professionnels, par la décentralisation des entreprises, des processus et des équipes ou par la mise en œuvre d'horaires de travail plus souples.

Pour tirer pleinement parti de ces développements, il convient de procéder à un recensement des fonctions susceptibles de faire l'objet d'une application du télétravail et du partage de bureau et d'étudier de manière plus opérationnelle toutes les questions liées au travail partiel à domicile et aux horaires flexibles (en termes d'intégration dans l'entreprise, de lien social, de bien-être et de qualité au travail, d'impact sur les émissions de CO2 …). Ce thème doit également faire l'objet d'initiatives de concertations au sein des entreprises, dans le champ de la négociation collective entre employeurs et employés afin d'anticiper et d'éviter toute dérive en la matière. Le bilan de cette réflexion pourrait être l'objet d'actions d'information et de partage d'expériences afin d'identifier et de lever, là où cela s'avère pertinent, les réticences à ces modes d'organisation du travail.

---

[7] Voir à ce propos la brochure: « Sauver et promouvoir les sentiers. Mode d'emploi à l'usage de l'action locale », disponible sur www.etopia.be.
[8] Voir à ce sujet les propositions du Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

PRIORITE 2 : DONNER AUX CHEMINS DE FER DE NOUVELLES AMBITIONS INTERNATIONALES, NATIONALES, REGIONALES ET METROPOLITAINES

Tout en restant l'un des modes de transport les plus sûrs et l'un des plus fiables, le défi de la sécurité du rail demeure également important. Le transport ferroviaire a connu, ces dernières années, dans notre pays, un nombre trop élevé d'accidents et d'incidents graves. C'est dans ce contexte peu rassurant qu'Infrabel et la SNCB essayent de rattraper le retard considérable accumulé par nos chemins de fer en matière de protection automatique des trains (systèmes de freinage réagissant aux impulsions transmises par la signalisation). Il faudra cependant encore des années pour équiper l'ensemble du réseau et des trains de la SNCB et des opérateurs tiers du standard européen interopérable en la matière, l'ERTMS[9], après le déploiement, dans l'urgence, d'une solution « nationale » moins performante et non interopérable[10] (le système TBL1+).

Au défi de la sécurité, qui fera l'objet ces prochaines années d'un effort budgétaire important, s'ajoute incontestablement celui de la ponctualité. Cette ponctualité, dont les entités du Groupe SNCB n'ont jamais vraiment réussi à contrecarrer la lente érosion depuis l'éclatement de la SNCB unitaire en 2005, si ce n'est en rallongeant sensiblement les temps de parcours, est en effet une des causes principales d'insatisfaction des voyageurs.

Au-delà de ces «fondamentaux » du rail, dans lesquels il est temps de remettre bon ordre, c'est à un véritable sursaut de vision, de direction et d'ambition pour le rail qu'Ecolo en appelle aujourd'hui. Citons, parmi les options politiques à remettre sur les rails, la réforme des structures sans réel rapport avec les objectifs de cohérence et de gouvernance poursuivis, des chantiers interminables, le RER sans cesse remis à plus tard, des investissements de prestige côtoyant, des années durant, la décrépitude, des projets d'infrastructure pharaoniques débouchant, faute de vision « système », sur des améliorations dérisoires de l'offre de trains, le déclin progressif du service dans les gares et sur les lignes secondaires, le tout mâtiné de résultats d'exploitation qui n'ont pas permis, loin s'en faut, de stabiliser la dette de l'entreprise. Les chemins de fer belges ont d'urgence besoin d'un nouveau cadre et d'un pilotage effectifs.

Proposition : Infléchir, pour ne plus les subir, les politiques européennes de désintégration et de libéralisation des chemins de fer

Face aux problèmes de coordination, de dégradation de la ponctualité et d'augmentation des coûts rencontrés par le Groupe SNCB depuis sa scission en trois entités distinctes et indépendantes, le Gouvernement fédéral a récemment décidé de revenir sur cette dernière réforme, dans le but de re-simplifier la structure de nos chemins de fer.

Au lieu d'aller au bout de cette logique en réintégrant les diverses entités du Groupe SNCB pour en restaurer l'unicité de gestion (en confiant la tarification et l'attribution des accès au réseau à un organe indépendant, comme l'exige la législation européenne), le Gouvernement a, au contraire, préféré s'appuyer outre mesure sur des prescriptions européennes pour accentuer davantage encore la séparation de fait entre le gestionnaire d'infrastructure Infrabel et l'opérateur de trains SNCB.

Dans le but de libéraliser le transport intérieur de voyageurs, la Commission Européenne propose aujourd'hui au Parlement Européen et au Conseil, non seulement de séparer les gestionnaires d'infrastructure des entreprises ferroviaires, mais également de multiplier le nombre d'opérateurs présents sur chaque réseau national, d'une part, en libéralisant l'accès à celui-ci, et d'autre part en scindant l'exploitation des trains en plusieurs lots distincts, confiés par appels d'offres à diverses entreprises ferroviaires.

---

[9] Pour European Rail Traffic Management System.
[10] Que les opérateurs tiers ne sont de ce fait pas obligés d'adopter et n'ont dès lors pas tous adopté.

Pour Ecolo, une telle approche est loin d'avoir fait ses preuves en Grande-Bretagne, où elle a été testée pendant près de 20 ans et est aujourd'hui dénoncée.

C'est pourquoi Ecolo plaide, lors des débats en cours au Parlement Européen et au Conseil, pour refuser cette libéralisation supplémentaire, et notamment pour :

- éviter les effets pervers et les problèmes de coordination supplémentaires qui résulteraient d'une fragmentation et d'une libéralisation plus poussée des chemins de fer (ouverture à la concurrence du transport intérieur de voyageurs) qui ne tiendraient pas suffisamment compte des spécificités de notre pays (réseau dense, services fortement interconnectés …) ;
- s'opposer à toute obligation éventuelle de constituer des gestionnaires d'infrastructures déconnectés des objectifs et des réalités des entreprises ferroviaires et coupés des utilisateurs finals du système ferroviaire d'une part, et de renforcer leur monopole par la reprise dans leur giron du droit de fixer les redevances d'accès et l'attribution des sillons sur les réseaux (fonctions essentielles) d'autre part, deux domaines dans lesquels les pouvoirs publics devraient pouvoir jouer un rôle d'arbitre de premier plan ;
- prévenir la séparation des gares et des ateliers de maintenance qui, tout en pouvant accueillir de nouveaux opérateurs si leur capacité le permet, doivent continuer à faire partie intégrante des infrastructures exploitées par l'opérateur historique ;
- empêcher l'imposition du même modèle à tous les Etats membres, en contradiction avec les principes de subsidiarité et de proportionnalité sur lesquels l'Union Européenne est fondée, en dépit des problèmes et des surcoûts que la simple séparation des gestionnaires d'infrastructure et des entreprises ferroviaires a déjà occasionnés, en Belgique notamment ;
- encourager le développement, à l'échelle européenne, de centrales d'information et de réservation communes, couvrant l'ensemble des services ferroviaires de l'UE, voire également les services offerts par d'autres modes de transport collectifs.

Proposition : Renforcer l'encadrement stratégique et financier des politiques ferroviaires et réformer la gouvernance du Groupe SNCB

Depuis l'époque, heureusement révolue, où la direction de la SNCB investissait l'argent des contribuables à fonds perdu dans une entreprise de transport routier (ABX), la gouvernance des chemins de fer belges semble n'avoir jamais autant laissé à désirer qu'aujourd'hui. A la valse des Ministres, qui se succèdent à un rythme effréné aux commandes de ce « département » depuis plusieurs années, est récemment venu s'ajouter le feuilleton des nominations des top managers du Groupe SNCB, point d'orgue d'une malencontreuse réforme des structures, qui reste à mettre en œuvre mais dont tout le monde se demande comment elle pourrait corriger les effets désastreux de la scission de la SNCB en trois entités.

Dans un tel contexte, de lourdes menaces pèsent aujourd'hui sur le transport combiné rail-route et le trafic de fret diffus (wagons isolés), dont le Gouvernement vient de supprimer les derniers soutiens financiers, disparaît progressivement. D'autres cafouillages sont à déplorer dans les dossiers du train à grande vitesse belgo-hollandais Fyra, des reports perpétuels dans la mise en œuvre du RER, dont on nous annonce aujourd'hui que, sans élargissement ou dédoublement de la jonction Nord-Midi, il sera bien peu de choses, des plans d'investissements dont les échéances sont sans cesse repoussées et les budgets dépassés.

Face à ces constats, Ecolo entend :

- renforcer le rôle et les moyens d'actions des régulateurs du rail[11] dans l'orientation, la négociation et le suivi des plans d'investissements, des contrats de gestion et des plans de

[11] Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer, Service de Régulation du Transport ferroviaire et de l'Exploitation de l'Aéroport de Bruxelles-National et Division Entreprises Publiques et Politique Ferroviaire du SPF Mobilité et Transports.

transport du Groupe SNCB. Cela passe notamment par un élargissement de leurs prérogatives en matière de fixation du niveau des redevances d'accès au réseau et de répartition des capacités ferroviaires ;

- réaliser, sous la houlette du SPF Mobilité et Transports, un audit indépendant de l'état du réseau ferroviaire et des programmes de renouvellement et de maintenance d'Infrabel, de manière à disposer d'une évaluation claire, neutre et exhaustive des besoins d'investissement en la matière et de l'adéquation des moyens affectés à la satisfaction de ceux-ci ;
- procéder à une évaluation des performances opérationnelles et financières d'Infrabel et des économies d'échelle qui devraient découler des investissements considérables consentis ces dernières années dans la concentration des cabines de signalisation. L'objectif est d'estimer les perspectives de révision à la baisse du niveau des charges d'accès au réseau facturées par Infrabel à la SNCB et aux opérateurs tiers déjà présents sur notre réseau ou susceptibles d'y développer leurs activités ;
- dépolitiser les nominations et renforcer la publicité et l'objectivation des procédures de recrutement des dirigeants du Groupe SNCB et fonder à l'avenir le recrutement de toute nouvelle équipe de direction sur une comparaison des propositions reçues et sur la négociation des futurs contrats de gestion.

Proposition : Développer le rail en tant qu'épine dorsale d'une offre de mobilité durable internationale, nationale, régionale et métropolitaine

Pour Ecolo, le train doit être beaucoup plus que cela pour pouvoir contribuer pleinement à la mobilité des personnes et offrir une alternative performante et fiable à la voiture individuelle. Pour jouer un tel rôle, le réseau ferré et l'offre de trains qui l'accompagne doivent constituer, en complément au développement des autres transports en commun et des modes actifs, l'épine dorsale d'une offre de mobilité de base performante en transports en commun, et ce, tant sur le plan international, que sur les plans national, régionaux et même métropolitains. Il faut pour cela :

- augmenter de façon sensible l'offre de trains sur les lignes les plus fréquentées du réseau, pour permettre à toutes et tous, sauf éventuelles exceptions pour de courtes distances, de voyager assis et dans de bonnes conditions, ce qui suppose la mise en service de trains de capacité adaptée et une augmentation des fréquences visant, à quelques rares exceptions près, une offre d'au moins un train par heure, systématiquement renforcée pour les villes régionales et les grandes agglomérations ;
- veiller à un meilleur cadencement de l'offre de trains dans le prochain plan de transport et augmenter son amplitude par une offre élargie en soirée et le week-end, de manière à pouvoir notamment relier les principales villes du pays et les gares intermédiaires jusqu'en fin de soirée, et compléter cette offre par des liaisons routières performantes en partenariat avec les exploitants d'autobus et d'autocars ;
- investir de façon prioritaire dans la sécurité ferroviaire et dans l'amélioration de la fiabilité et de la ponctualité, par un suivi rigoureux des besoins de renouvellement, de maintenance et de modernisation de l'ensemble du réseau existant, lignes locales comprises, et par le déploiement rapide de systèmes de protection automatique des trains répondant aux standards européens les plus performants, selon les recommandations de la Commission spéciale mise en place après la catastrophe de Buizingen ;
- renforcer les performances du réseau en termes de capacités, d'efficacité et de maillage, par des investissements judicieusement orientés, entre autres, dans la modernisation de la dorsale wallonne et de la ligne Bruxelles-Luxembourg, dans des augmentations ciblées de la capacité et des vitesses de circulation, en particulier sur les lignes où elles permettent

une meilleure gestion des correspondances, et dans la réouverture des lignes désaffectées présentant un vrai potentiel, notamment pour des trafics transfrontaliers[12] ;

- finaliser sans délai le RER et le mettre en service progressivement, à mesure que les infrastructures nécessaires sont finalisées[13], en veillant à ce que l'exploitation du RER complète véritablement l'offre IC-IR, par un cadencement et une visibilité propres (logo, matériel, information des voyageurs, formules tarifaires, etc.) et soit confiée à un service spécifique impliquant directement les Régions ;
- compléter ce RER, que le Groupe SNCB conçoit avant tout comme un service à vocation interrégionale et pendulaire (« 4 trains par heure aux heures de pointe » sur des lignes essentiellement radiales), en exigeant, dans la Région de Bruxelles-Capitale, une desserte plus fine, plus ample et plus cadencée, du type « métro de surface », complémentaire du métro de la STIB (ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le Réseau Express Bruxellois ou REB), de manière à atteindre, à l'horizon 2025, une part modale des déplacements intra-bruxellois d'au moins 10 % ;
- développer une offre de trains performante, recourant au besoin à des formes d'exploitation plus légères (trams-trains, light rail, etc.) en alternative aux modes de transport plus gourmands en infrastructures, en énergie et en personnel, sur les lignes plus rurales et sur les réseaux urbains et périurbains des autres grandes villes du pays (Liège, Charleroi, etc.) et mettre ainsi fin à la désaffectation progressive des lignes et des gares secondaires pour, au contraire, remettre en service celles qui, dans ces conditions, présenteraient à nouveau un certain potentiel ;
- encourager la SNCB et les autres opérateurs actifs ou potentiellement actifs dans le transport international de voyageurs à développer leur offre de services sur le réseau belge, que ce soit au moyen de trains à grande vitesse, de trains pendulaires (Pendolino), de trains conventionnels ou de trains de nuit à revaloriser, et permettre le transport intérieur de voyageurs sur des trains internationaux ;
- multiplier les partenariats avec les Gouvernements et opérateurs des Etats et des régions limitrophes de manière à développer et à promouvoir le trafic transfrontalier de la SNCB ou des compagnies ferroviaires actives dans les pays voisins ;
- poursuivre le renouvellement et la modernisation du parc de matériel roulant, en veillant à sa fiabilité, à son accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes accompagnées d'un landau ou d'un vélo et au confort des voyageurs ;
- offrir des tarifs véritablement attractifs et clairs, tenant compte des besoins spécifiques et du pouvoir d'achat effectif des différentes catégories d'usagers.

Proposition : Rénover et revitaliser les gares et points d'arrêt comme pôles d'échanges et de services au bénéfice des voyageurs et des collectivités locales

Le premier contact des usagers avec les services de transport public, que ce soit en train, tram ou bus, se passe dans les gares et aux points d'arrêt. Ceux-ci doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Ecolo soutient à cet égard :

- un réseau de gares multimodales accueillantes, sécurisées, adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite et facilement accessibles aux piétons, cyclistes, usagers des autres transports en commun et automobilistes ;

[12] Voir également nos priorités en matière de fret ferroviaire.
[13] A cet égard, il convient de rappeler que trois lignes (L36 vers Louvain, L25 vers Malines et L 96 vers Halle) sont déjà équipées de quatre voies et peuvent donc supporter dès à présent une offre RER.

- une meilleure coordination entre la SNCB, les autres entreprises de transport public et les communes, pour ce qui concerne l'aménagement des gares et points d'arrêts, la coordination des horaires et le déploiement de systèmes de billettique, de tarification et d'information intégrés, permettant une utilisation combinée de plusieurs modes et des correspondances aisées ;
- la réouverture, la modernisation et l'aménagement des gares, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des réseaux express pour optimiser les déplacements ;
- la présence dans un maximum de gares, de personnel des chemins de fer ou d'autres prestataires de services formés et rémunérés pour informer et servir les voyageurs, et un confort d'attente suffisant, y compris dans toutes les gares et points d'arrêt sans personnel (sièges, abris protégés, poubelles, dégagements des trottoirs, affichage et annonce des horaires, information adéquate et proactive en cas de perturbations …) ;
- la multiplication des points vélos et des points de location pour voitures partagées (Cambio, etc.) dans toutes les gares de grande et de moyenne importance ;
- la mise en œuvre, en concertation avec les autorités locales concernées, d'un vaste plan « Gares », visant à revaloriser et à mieux intégrer et exploiter cet important patrimoine immobilier et foncier, de préférence en y favorisant l'intermodalité et en y multipliant les services liés ou non à la mobilité (points poste, points vélos, distributeurs de billets, commerces de proximité, crèches, etc.) ou à défaut, en y accueillant, dans le cadre de contrats de location ou d'emphytéose, d'autres activités ou occupations (commerces diversifiés, services, logements, etc.).

PRIORITE 3 : RENDRE LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LA LOGISTIQUE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

En 2011, le réseau routier belge a transporté l'équivalent de 66,4 milliards de tonnes-km de marchandises, contre à peine 9,3 milliards de tonnes-km pour la voie d'eau et 7,6 milliards de tonnes-km pour le réseau ferré. Les camions s'adjugent donc environ 80 % du transport terrestre de marchandises, soit quelques pourcents de plus que la moyenne européenne (75,5 %). Et ce, alors que nous disposons d'un réseau de fleuves et de canaux et d'un réseau ferré particulièrement maillés et qu'une part considérable des marchandises véhiculées sont parfaitement transportables par d'autres moyens de transport (conteneurs).

Tout comme en matière de transport de personnes, Ecolo entend privilégier la multi-modalité dans le transport de marchandises et encourager le développement et un recours prioritaire aux modes les plus sûrs et les plus respectueux de l'environnement partout où cela est envisageable. Ceci suppose des investissements dans la voie d'eau, le réseau ferré, les ports et les infrastructures intermodales, ainsi que des mesures d'incitation et de promotion des modes les plus adéquats, en fonction notamment des tonnages concernés, des distances à parcourir et de l'impact environnemental des différentes options modales disponibles. Le tout dans un contexte particulièrement difficile pour les modes durables, caractérisé par une baisse des volumes et une concurrence acharnée dans le transport fluvial et la disparition progressive des trafics diffus (transport de wagons isolés) en fret ferroviaire, sous les effets d'une libéralisation mal conçue.

Au niveau local, et plus particulièrement dans les villes et agglomérations, Ecolo entend porter une attention particulière aux besoins en transports du secteur de la distribution et du commerce. En effet, la ville est, par nature, un lieu d'échanges, où nombre de livraisons et de déplacements pour approvisionnement sont nécessaires. Les politiques de mobilité urbaine ont longtemps favorisé l'accroissement du trafic, notamment pour répondre à ces besoins, en ignorant les principes d'une planification territoriale et urbaine efficace. Il en a résulté une difficulté croissante à livrer les centres-villes et les quartiers commerciaux, qui a elle-même contraint bon nombre de commerces à déserter ceux-ci au profit d'implantations plus périphériques un temps moins congestionnées, en

tablant sur le fait qu'une « auto-mobilité » généralisée permettrait de pallier les distances toujours plus importantes entre les lieux d'activité économique et de commerce et les lieux plus résidentiels.

Ces politiques ont contribué à l'allongement des chaînes logistiques et ont, en outre, eu comme impact direct d'augmenter encore le nombre de voitures sur les routes. En effet, la concentration et, dans le pire des cas, l'exode d'une série d'activités commerciales pénalisent aujourd'hui le transport public et les modes actifs par rapport à la voiture.

Le premier défi aujourd'hui est de trouver des solutions pour préserver la mixité des fonctions dans les quartiers (commerces, habitats, éducation, loisirs …)[14], en tenant compte de leurs besoins respectifs. Cela signifie que, d'une part, les commerces doivent pouvoir être approvisionnés et que le développement économique local doit être soutenu, sans nuire pour autant à la qualité de vie des habitants et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.

Proposition : Renforcer et promouvoir la voie d'eau, les ports et les métiers liés à la batellerie

Depuis sa libéralisation en 1998 et la restructuration de sa flotte au travers de divers programmes européens, le transport fluvial s'est fortement modernisé, offrant aux chargeurs un mode de transport fiable, économique et peu polluant. Le secteur n'en est pas moins confronté à de nombreux défis.

Pour Ecolo, il convient de :

- poursuivre les démarches de soutien à la batellerie entamées sous la législature 2009-2014 en vue d'améliorer les conditions de travail et de formation des bateliers et de tous ceux qui vivent de cette activité et la font vivre. Une modernisation de la formation dispensée par l'école de batellerie de Huy et les centres de formation doit notamment servir à y développer les compétences en gestion d'entreprise des futurs capitaines de bateau, et ce, de préférence, dans un cadre résolument européen. En effet, faute de promotion et de moyens investis en formation, le métier de batelier est menacé dans nos régions, par manque de relève ;
- développer les aides à l'achat ou au renouvellement des équipements et assurer les conditions d'accès au capital pour les entreprises de batellerie afin de permettre à de plus petits transporteurs de se lancer et de faciliter la création de coopératives ou de groupements professionnels indépendants de taille suffisante. D'autres types de soutiens au secteur sont également à envisager, par exemple en matière de support logistique, administratif, comptable, etc. ;
- accorder des incitants fiscaux aux bateliers afin qu'ils équipent leurs moteurs de filtres à particules dans un premier temps et acquièrent des bateaux plus performants dans un second temps. Il convient notamment de veiller à ce que le renouvellement de la flotte se traduise par des rendements énergétiques aussi élevés que possible pour les nouveaux bateaux. Cette politique incitative ne doit cependant pas provoquer une uniformisation excessive des flottes afin d'éviter une pénurie relative de bateaux de taille plus modeste, seuls capables de naviguer sur certains canaux à plus petits gabarits ;
- renforcer les opérations de dragage et d'entretien des voies d'eau navigables, au-delà du plan prioritaire déjà décidé, pour tendre vers la restauration des lits initiaux, en s'appuyant sur des mécanismes de financement structurels et continuer de développer les filières de stockage et de traitement des boues de dragage ;
- affecter des moyens budgétaires et humains conséquents à la réparation et à la maintenance des principaux ouvrages d'art, afin de permettre la navigation des bateaux à pleine capacité et de limiter les risques d'inondation ;

[14] Voir également les propositions du Chapitre « Aménagement du territoire ».

- augmenter le gabarit de plusieurs axes transnationaux traversant le territoire wallon[15], tel que la liaison fluviale à grand gabarit Seine-Escaut (qui doit faire l'objet d'un important cofinancement européen) et de poursuivre le développement de ses plateformes multimodales et notamment du « Trilogiport » du Port Autonome de Liège. Enfin, la modernisation des outils de gestion et des instruments d'aide à la navigation (télécommande, télé-contrôle, River information services …) requiert également certains investissements ;
- réserver prioritairement, face à la rareté relative des zones « bord à voie d'eau », ces zones aux industries ayant vocation à utiliser ce mode de transport, dans le cadre de la politique de localisation des activités économiques :
    - En Wallonie, sur base de l'inventaire des terrains à vocation portuaire réalisé sous la législature 2009-2014, il s'agit de poursuivre la caractérisation de ces terrains, d'en établir un plan de développement stratégique et d'en réserver l'usage pour pouvoir y capter de nouveaux investissements et emplois ;
    - A Bruxelles, où la rareté des terrains disponibles aux abords du canal et la pression immobilière sont particulièrement criantes, les réserves foncières connectées à la voie d'eau au nord et au sud de la Région doivent être résolument affectées à l'extension des fonctions portuaires, logistiques et industrielles, au bénéfice de l'économie et de l'emploi dans la Région, ou préservées en vue du développement ultérieur de ces mêmes fonctions ;
- moderniser, simplifier et intégrer davantage le paysage institutionnel entourant la gestion des ports wallons (aujourd'hui composé de quatre ports autonomes, d'intercommunales, d'organismes régionaux …) afin d'en maximiser l'efficacité logistique et les retombées économiques tout en en limitant les impacts environnementaux. La coordination entre ports wallons d'une part, et entre ces ports et les services chargés des voies navigables et de la navigation d'autre part, doit être renforcée et l'accueil des investisseurs et chargeurs potentiels amélioré par la création d'un « guichet unique » chargé d'orienter leurs demandes auprès des différents ports dans des délais très courts, notamment sur base de l'inventaire évoqué ci-dessus ;
- favoriser, enfin, une concertation permanente entre tous les acteurs du secteur et les autorités publiques concernées et la conclusion de véritables partenariats entre les grands acteurs de la logistique fluviale (en particulier les ports de mer) et les entreprises implantées en Wallonie.

Proposition : Œuvrer au redéploiement du fret ferroviaire, notamment en assurant la pérennité et l'attractivité des trafics diffus et des transports combinés

La libéralisation du fret ferroviaire, entrée en vigueur en 2007 à l'échelle européenne, est à ce jour loin d'avoir été un succès. En Belgique comme ailleurs, l'écrémage des liaisons les plus rentables, consistant en trains complets de marchandises pondéreuses, parcourant de longues distances, bat son plein. Les trafics plus diffus, généralement déficitaires, sont quant à eux, délaissés par les nouveaux entrants et peu à peu abandonnés par les opérateurs historiques qui ne peuvent plus en supporter les coûts. Si l'on observe effectivement quelques effets bénéfiques sur la compétitivité des trains complets, pour lesquels le rail était cependant déjà à peu près imbattable, la lente agonie des trafics diffus a, sur le partage modal avec la route, un effet exactement inverse à celui longtemps promis par les chantres de la libéralisation. Dans le même temps, les représentants des entreprises expriment régulièrement le besoin de développer une véritable politique du transport de marchandises par le rail.

[15] En veillant notamment au tirant d'air de ceux-ci dans le contexte de conteneurisation croissante des transports en général et du transport par voie d'eau en particulier.

Pour Ecolo, il convient de :

- renforcer la fiabilité et la rapidité du fret ferroviaire dans notre pays, en lien avec les principaux corridors multimodaux et les liaisons ferroviaires centrales du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), en continuant à investir dans la maintenance, le renouvellement et l'amélioration des lignes (voies principales et de services) concernées par le trafic marchandises : gabarit, charge et interopérabilité, accroissements de capacité, suppression des goulots d'étranglement, développement des infrastructures dédicacées ou semi-dédicacées permettant d'offrir aux trains de fret des sillons (droits de passage) performants sans entrer en concurrence avec le trafic voyageurs, etc. ;
- assurer la pérennité, la modernisation et, au besoin, le développement des infrastructures terminales (plateformes de transbordement intermodales portuaires ou rail-route), des gares de triage et des embranchements ferroviaires utilisés par le trafic marchandises, de regrouper autant que possible autour de ces infrastructures les industries les plus susceptibles de faire appel au rail pour leurs transports, et de mettre ces infrastructures à la disposition d'un maximum d'opérateurs, en concertation avec leurs gestionnaires, et ce, même lorsque les transports concernés sont en perte de vitesse. En effet, l'entretien de ces infrastructures est une condition sine qua non d'une revitalisation ultérieure des trafics diffus et d'un développement du transport combiné dans les années à venir, seuls moyens de vraiment désengorger le réseau routier et de réduire les nuisances en tous genres dues aux transports.

Proposition : Renforcer la formation et lutter contre le dumping social et environnemental dans le transport, notamment routier, de marchandises

Comme le métier de batelier, le métier de chauffeur routier est un métier difficile, tant par les horaires et le stress qu'il implique, qu'en raison des contraintes du *just in time* dans lequel les routiers opèrent généralement, de la congestion qui caractérise une part croissante du réseau routier et de la concurrence exacerbée qui règne dans ce secteur, par définition international.

En dépit d'un cadre règlementaire déjà bien développé (en termes de temps de conduite et de repos, de caractéristiques des véhicules et des chargements, de protection sociale, de transport de matières dangereuses, etc.), les pressions concurrentielles qui pèsent sur ce secteur se traduisent trop souvent par un nombre d'infractions trop élevé. Celles-ci engendrent des problèmes de concurrence déloyale, non seulement entre transporteurs routiers, mais également entre la route et les modes concurrents.

Ecolo plaide donc tout d'abord pour un renforcement des contrôles et pour un respect plus strict de la législation en vigueur dans le secteur des transports en général, pour une prévention plus efficace des problèmes de dumping social et environnemental qui frappent ce secteur et pour un renforcement de la formation initiale et continuée des chauffeurs de poids-lourds et des petits transporteurs, économiquement plus vulnérables.

Le caractère extrêmement concurrentiel du transport routier et les retards encourus dans la mise en œuvre d'un système de taxation au kilomètre pour les véhicules utilitaires, ont peu à peu conduit à une sur-utilisation de ce mode de transport, aux dépens des modes plus sûrs et plus respectueux de l'environnement que sont le rail et la voie d'eau. Pour Ecolo, au-delà des mesures à prendre pour améliorer la compétitivité de ces modes plus durables, le principal moyen de lutter contre la congestion du réseau routier, c'est d'introduire dans ce secteur le principe de la vérité des coûts, dans le respect du cadre européen prévu pour ce faire.

Enfin, Ecolo s'oppose fermement, pour des raisons de sécurité et d'impact sur la répartition modale des transports de marchandises, à l'utilisation même expérimentale de méga-trucks, ces « trains routiers » de 60 tonnes et de 25 mètres de long, sur la voie publique (par opposition aux voiries « privées » ou strictement dédicacées des grands ports).

Proposition : Faciliter les livraisons en milieu urbain tout en en diminuant les nuisances

Le commerce constitue un élément essentiel de la vitalité des villes et agglomérations. Historiquement, on peut même dire qu'il est une de leurs principales raisons d'être. La répartition des magasins de toutes tailles et la présence de marchés hebdomadaires dans le tissu urbain jouent un rôle de premier plan dans la « logistique » des ménages et dans la répartition modale de leurs déplacements. Pour pouvoir demeurer au cœur des villes et y approvisionner au mieux leurs résidents et visiteurs, en les dispensant autant que possible d'un recours à la voiture lors de leurs achats, les commerces urbains doivent pouvoir eux-mêmes bénéficier d'une accessibilité optimale par les véhicules de livraisons.

On estime généralement que les transports de marchandises représentent 8 à 15 % du trafic routier en milieu urbain[16], ce qui est relativement modeste en regard de leur importance socio-économique et du peu d'alternatives modales envisageables dans la majorité des cas. Leur impact sur la congestion du trafic peut cependant s'avérer beaucoup plus important lorsque, faute d'emplacement réservé, les véhicules de livraison neutralisent une bande de circulation pour charger ou décharger des marchandises. Pour cette raison, Ecolo estime que, dans ce domaine, l'inaction n'est plus une option.

Les mesures à prendre pour minimiser les nuisances liées au transport et aux livraisons de marchandises en ville doivent porter aussi bien sur la planification et les infrastructures à prévoir que sur les véhicules utilisés et les processus mis en œuvre.

En matière de planification et d'infrastructures (voies de circulation, pôles d'échanges et points de livraison), il convient pour Ecolo, de manière générale, de réserver à la fonction logistique les espaces nécessaires à son intégration aussi harmonieuse que possible dans la mobilité urbaine au sens large et plus spécifiquement :

- de favoriser la mixité des fonctions, notamment commerciales, dans les quartiers et la localisation de commerces de biens et de services dans et aux abords des stations de métro, des gares des réseaux express et des autres pôles d'échanges des transports en commun, de manière à minimiser les recours à la voiture pour motifs d'achat ;
- d'implanter dans ces mêmes lieux de passage fort fréquentés, des points de collecte pour la livraison et l'enlèvement différé de petits colis[17] ;
- dans les villes de taille moyenne où la part des autobus dans le trafic ne justifie pas toujours l'implantation de bandes bus dédicacées, de néanmoins développer de telles bandes en étendant exceptionnellement leur accès aux véhicules de livraison ;
- dans les villes les plus importantes, de développer des centres de distribution dédiés spécifiquement au secteur de la construction et à sa logistique inversée (évacuation de gravats), en particulier lorsque des possibilités d'approvisionnement et d'enlèvement par le rail et/ou par la voie d'eau existent (Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Mons, etc.) ;
- d'implanter, dans les quartiers commerciaux les plus importants, des espaces de livraison de proximité, sites relais dotés ou non d'espaces de stockage et permettant la réception et la distribution plus ou moins différée de colis en tous genres (commerce ou e-commerce) et la reprise des emballages et des éventuels invendus (« reverse logistics »), à l'aide d'engins de manutention adaptés au contexte (relief, accessibilité, distances à parcourir, types de marchandises, etc.), sur le modèle des installations logistiques des grands centres commerciaux ;

[16] En pondérant le nombre de véhicules pris en compte par l'encombrement relatif qu'ils génèrent. En nombre de véhicules-km (sans pondération, donc), on est bien en deçà de 5 %.
[17] A l'image des modèles développés par Kiala, bpack 24/7 et PackStation, pour ne citer que quelques exemples.

- de prévoir, dans les quartiers commerciaux de moindre importance, des emplacements réservés aux livraisons en nombre suffisant et en assurer le respect par des contrôles réguliers dont la responsabilité ne devrait pas relever des seuls services de police.

Concernant l'optimisation des processus de livraison et le choix des véhicules, Ecolo entend soutenir :

- les démarches de coordination et de consolidation des flux, par les commerçants ou chargeurs eux-mêmes, visant à réduire le nombre de petites livraisons et les transports en compte propre, aux taux de charges généralement faibles, qui sont le reflet d'un mode de fonctionnement basé sur les flux tendus mais engendrent des déplacements importants pour transporter de faibles volumes ;
- la mise sur pied de systèmes de livraison pour petites marchandises utilisant des modes de transport moins polluants tels que des formules mixtes passagers-petits colis dans les transports en commun pour la livraison fine de certains commerces en dehors des heures de pointe[18], profitant des développements réalisés ces dernières années en matière d'accessibilité des infrastructures et du matériel roulant, ou le recours à des engins du type cargo-cycle (un vélo ou tricycle électrique adapté pour transporter au maximum 150 kg de petites marchandises) pour les derniers kilomètres ;
- la planification des livraisons de manière à minimiser autant que possible les encombrements en résultant, par exemple, par le recours à des livraisons nocturnes dans certaines circonstances bien ciblées (distance des habitations riveraines) et moyennant l'utilisation de véhicules, d'équipements et de procédures à moindre bruit ;
- l'utilisation des véhicules les plus efficaces et les moins polluants, y compris lorsqu'il s'agit de véhicules de livraison conventionnels (niveaux sonores, émissions …).

Il convient cependant de garder à l'esprit qu'il s'agit de secteurs et de problématiques excessivement diversifiés qui appellent autant de réponses spécifiques. Pour Ecolo, il est également nécessaire, pour cette raison, d'impliquer tous les acteurs concernés dans l'élaboration et l'implémentation de nouvelles initiatives dans ce domaine.

PRIORITE 4 : DOUBLER EN 10 ANS LA PART MODALE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET PARTAGES

Les transports collectifs ont un rôle primordial à jouer dans la mobilité domicile-travail et domicile-école, non seulement en tant que moyens de déplacement pour les citoyennes et les citoyens qui sont ponctuellement ou régulièrement non motorisés - que ce soit par choix ou par nécessité, mais également en tant que transports « de masse » seuls à même de garantir une offre de mobilité suffisante (en capacité) au plus fort des navettes matinales et de fin de journée.

Pour Ecolo, les politiques de mobilité n'ont cependant pas pour seul et unique objectif de garantir l'accessibilité des pôles d'emplois et d'éviter la paralysie du réseau routier pendant les heures de pointe. Les motifs de déplacement sont divers et variés, comme le sont les horaires, les itinéraires et les besoins qui en découlent. C'est en toutes circonstances qu'il convient d'y répondre au mieux, en privilégiant autant que possible les modes de déplacement les plus durables. Pour cela l'offre de mobilité elle-même doit être diversifiée et coordonnée de manière à permettre à un maximum de gens de se déplacer sans pour autant posséder leur propre voiture. L'« épine dorsale ferroviaire » doit, à ce titre, être complétée d'une offre de mobilité de base performante et abordable en transports en commun urbains (au sens large), interurbains et locaux, et de possibilités de déplacements complémentaires plus ponctuelles, motorisées ou non.

[18] Il serait à ce titre envisageable d'autoriser l'accès des transports publics aux « voltigeurs » et autres livreurs (pharmacies, livreurs de journaux, etc.) en dehors des heures de pointe.

84 % des déplacements de moins de 5 km effectués par les Wallons sont parcourus en voiture ; cette proportion est de 50 % à Bruxelles pour les trajets entre 2 et 5 km et de 42 % pour les Flamands[19]. Le potentiel de report modal de la voiture vers les modes actifs est énorme pour peu que l'on donne à chaque mode une vraie place dans la mobilité des personnes. C'est pourquoi, Ecolo défend également un meilleur partage de la route et un renforcement de la sécurité des usagers faibles. En mobilisant et en développant l'ensemble des autres modes motorisés, publics ou privés, réguliers ou à la demande, collectifs ou partagés, on peut doubler d'ici 10 ans leur part modale globale dans les déplacements motorisés.

Proposition : Garantir une mobilité de base en transports collectifs performante et abordable sur l'ensemble du territoire

Dans l'indispensable union des modes alternatifs pour une mobilité plurielle, les sociétés de transports en commun doivent tout d'abord embrasser, beaucoup plus résolument encore qu'aujourd'hui, le rôle de « managers de la mobilité » qu'elles se sont vu confier ces dernières années. Tant la SNCB que les TEC et la STIB doivent assurer l'intégration informationnelle, opérationnelle, tarifaire et billettique des divers modes et dispositifs permettant de se déplacer sans dépendre de sa propre voiture. Dans les « bouquets de mobilité » résultant de ce « réseau de réseaux », l'offre de transports publics urbains, interurbains et locaux, doit reposer sur un système hiérarchisé et lisible, complétant l'offre de trains et se prolongeant le plus naturellement possible dans les services offerts par les taxis et bus à la demande et dans toute la palette des possibilités de mobilité partagée offertes par les voitures et vélos en libre-service, d'une part, et par le covoiturage, d'autre part.

Pour accroître significativement la part modale des transports en commun, il convient ensuite d'en développer l'offre quantitativement et qualitativement, autant pour des raisons de capacité (qui fait actuellement parfois déjà défaut) que pour des raisons d'attractivité (maillage du réseau, fréquences, amplitude horaire particulièrement dans les grandes agglomérations, renforcement de l'offre de transports scolaires complémentaires, etc.).

A cet égard, là où le bus n'est plus à même d'assurer une solution suffisante, le tram et le trolleybus (éventuellement hybride) de grande capacité offrent de multiples avantages sur le bus et sur le métro. Beaucoup plus rapides et moins chers à mettre en œuvre qu'une ligne souterraine de métro[20], les trams offrent une plus grande capacité, un confort accru et une meilleure accessibilité aux PMR et aux cyclistes que le bus. Et lorsqu'une ligne de tram n'est pas envisageable, les trolleybus hybrides « à haut niveau de service »[21] offrent encore un compromis très correct dans ces domaines, tout en présentant les mêmes avantages en termes d'absence d'émission directe de polluants atmosphériques, de consommation d'électricité préférentiellement renouvelable et de limitation du bruit.

Pour Ecolo, il s'agit :

- de mettre en service au plus vite le tram de Liège et, à Bruxelles, de développer les réseaux de trams, voire de trolleybus, à haut niveau de service et de grande capacité ;
- d'augmenter la vitesse commerciale et d'améliorer la régularité et le confort de déplacement des transports en commun sur les axes congestionnés, en leur donnant plus systématiquement priorité sur le trafic automobile par des aménagements adaptés : sites propres, sas aux carrefours importants, contrôle des feux de signalisation, etc. ;

---

[19] Enquêtes sur la mobilité des belges (MOBEL 1999 ; BELDAM 2010).

[20] 1 km de tram en site propre, avec réaménagement de la voirie de façade à façade, coûte de 6 à 40 fois moins cher qu'1 km de métro, sans compter les coûts d'aménagement et d'entretien des stations souterraines.

[21] Pour être attractifs et concurrentiels, les transports publics de surface doivent être développés au maximum selon le standard du « haut niveau de service », qui requiert une utilisation en site propre, un franchissement prioritaire des feux de signalisation (télécommande), des véhicules de qualité et faciles d'accès, une attention particulière à l'aménagement des arrêts et des connections avec les autres modes, des fréquences et une amplitude de service élevées et une fiabilité irréprochable.

- à Bruxelles, de renforcer l'attractivité des transports en commun vers, depuis et dans l'hyper-centre (Pentagone) en créant une liaison électrifiée à haut niveau de service (tram ou trolleybus) entre le haut de la Ville et la Gare de l'Ouest via la chaussée de Ninove et en ramenant en surface plusieurs lignes de trams entre les gares de Bruxelles-Midi et de Bruxelles-Nord ;
- d'harmoniser, de préférence à l'échelle nationale, les conditions d'accès aux bandes bus, en élargissant leur utilisation aux transports collectifs en général (trams, bus, autocars scolaires et de tourisme, taxis individuels et collectifs, voire même, navettes d'entreprises, moyennant agréation[22]) et en rendant ces sites propres également accessibles aux vélos lorsqu'aucune infrastructure cyclable n'est prévue par ailleurs, en y limitant la vitesse à 30 km/h en agglomération pour des raisons de sécurité ;
- d'améliorer les infrastructures dédiées aux autobus et aux autocars près des gares et points d'arrêt de la SNCB, afin d'y permettre des correspondances aisées ;
- de prendre toute mesure permettant de mieux intégrer les PMR dans les transports en commun (accessibilité des trains, trams et bus ainsi que des gares, stations, points d'arrêt et des trottoirs et passagers souterrains s'y rapportant), en imposant notamment à tous les opérateurs d'un même mode, les mêmes obligations minimales en la matière[23] ;
- de développer le transport de vélos sur les liaisons inter-villes et sur les lignes de bus plus rurales, par exemple en soute (autocars) ou sur des porte-vélos externes[24] ;
- de réaliser, de préférence au niveau de la Belgique, l'intégration opérationnelle (correspondances), informationnelle (affichage, consultation en ligne, etc.), tarifaire et billettique (carte à puce) de tous les modes de transport collectifs et partagés (sociétés de transport public, voitures et vélos en libre-service, taxis …) et de mieux encadrer les tarifs transfrontaliers des sociétés de transport public pour rendre plus raisonnables les surcharges appliquées aux billets de trains et de bus transfrontaliers ;
- de continuer à optimiser les tarifs pour les rendre plus attractifs et clairs, tenant compte des besoins spécifiques et du pouvoir d'achat effectif des différentes catégories d'usagers ;
- de profiter de chaque nouvelle commande pour améliorer les performances environnementales des bus en service tant à Bruxelles qu'en Wallonie ;
- d'accorder une attention particulière à l'avis des voyageurs, notamment par l'instauration d'un dialogue permanent avec les comités consultatifs des usagers dans les diverses sociétés de transport public.

Proposition : Faciliter et stimuler le déploiement et le recours au covoiturage et à l'auto-partage

Pour que l'utilisation occasionnelle d'une voiture n'implique plus nécessairement l'achat d'un véhicule privé[25], Ecolo entend créer un environnement beaucoup plus favorable au développement du covoiturage, du car-sharing, des locations de courte durée de voiture et des services de taxis individuels ou collectifs (voir infra).

Pour Ecolo, il convient pour cela :

- de renforcer les mesures de réservation, aux entrées d'autoroutes, de places de stationnement et d'emplacements dédiés à l'embarquement et au débarquement des « covoitureurs ». Dès lors qu'un réseau de parkings de covoiturage suffisamment important

[22] De manière à pouvoir bien faire la distinction avec les transports de personnel plus ponctuels.
[23] Pour en savoir plus, voir nos propositions en matière de personnes handicapées.
[24] Comme cela se pratique en Amérique du Nord et en Australie, par exemple.
[25] Le taux d'occupation moyen des voitures particulières dans notre pays est actuellement de l'ordre de 1,2 personne par véhicule.

et couvrant l'ensemble du territoire serait établi, de mettre en place une utilisation dynamique des infrastructures routières en réservant, aux heures de pointe, une bande de circulation aux voitures transportant plusieurs occupants ;

- d'implanter, dans les zones de stationnement publiques (administrations, hôpitaux, salles de spectacles, centres culturels et sportifs, établissements d'enseignement, etc.), et de promouvoir, dans les parkings privés (zonings industriels, parcs de bureaux, lotissements, complexes d'immeubles résidentiels, etc.), des emplacements réservés en priorité aux voitures partagées et des points de rencontre pour les covoitureurs ;
- de veiller à ce que les administrations et les organismes publics et parapublics tirent pleinement parti de l'offre de véhicules partagés existante ou à développer, pour limiter autant que possible leur propre flotte et de promouvoir le même type d'approche auprès des organisations privées ;
- de stimuler une prise en compte beaucoup plus systématique du covoiturage et de l'auto-partage dans les plans communaux et intercommunaux de mobilité (PCM et PCiM), dans la communication des communes et dans les plans de déplacement d'entreprises et d'événements : localisation des emplacements dédicacés, identification et promotion des réseaux ou plateformes disponibles, octroi éventuel d'incitants financiers ou autres, etc. ;
- de prévoir, dans le prochain contrat de gestion de la SNCB, la désignation d'aires de dépose-minute (ou « kiss & ride ») des gares et points d'arrêt de la SNCB comme points de rencontre des réseaux de covoiturage structurés[26] ;
- d'aider les réseaux d'auto-partage, de covoiturage et de covoiturage dynamique naissants à atteindre plus rapidement une masse critique suffisante et une couverture géographique maximale en contribuant financièrement à certaines de leurs activités d'études, d'informatisation, de promotion, etc. ;
- d'encourager les opérateurs de transports en commun à collaborer plus activement avec les exploitants de systèmes d'auto-partage et de covoiturage (dynamique) afin d'identifier et de valoriser toutes les synergies possibles entre ces différents modes.

Proposition : Développer les transports publics à la demande et le recours aux taxis en complément de l'offre de transports publics

Les services de transports en commun « réguliers » répondent à des horaires et à des itinéraires préétablis qui ne peuvent évidemment pas satisfaire tous les besoins de déplacements. Quant au covoiturage et à l'auto-partage, leur efficacité reste également tributaire de la disponibilité d'une offre de service au bon endroit et au bon moment. Face à ces contraintes, les transports à la demande et les taxis, bien que forcément plus coûteux, offrent un surcroît de flexibilité qui peut s'avérer appréciable pour les personnes non motorisées, les personnes à mobilité réduite ou isolées notamment.

Pour Ecolo, les bus à la demande et les taxis individuels ou collectifs tiennent donc une place importante dans le « bouquet de mobilité ».

Pour cette raison, Ecolo entend :

- soutenir les initiatives des TEC et des partenaires locaux, publics ou privés, en matière de transport à la demande, notamment les services de mobilité à vocation sociale (Communes, CPAS, associations) visant la mobilité des personnes handicapées, des aînés[27] ou des personnes isolées, et l'octroi de chèques taxis destinés à compléter l'offre de mobilité des lignes de bus régulières ;

[26] VAP, Covoit'stop, carpoolplaza, etc.
[27] Voir aussi nos propositions relatives aux aînés.

- prévoir un nombre suffisant d'emplacements réservés aux taxis dans les agglomérations, en particulier dans les quartiers administratifs, commerciaux et culturels ainsi qu'à proximité des gares ;
- veiller à que les taxis puissent emprunter les bandes bus, sauf exceptions ponctuelles justifiées par la densité du trafic de bus sur certaines d'entre elles ;
- favoriser une meilleure intégration et promotion des taxis dans la communication et dans l'offre de services des sociétés de transports en commun par le développement d'initiatives du type Collecto à Bruxelles et TaxiTEC à Namur ;
- soutenir les initiatives de navettes d'entreprises en leur permettant, moyennant un agrément comme taxis collectifs, d'utiliser les sites propres et les arrêts de bus, sauf exceptions justifiées par un taux d'utilisation déjà élevé ;
- inciter financièrement et règlementairement les compagnies de taxis, dont les véhicules parcourent un grand nombre de kilomètres par an, particulièrement en milieu urbain, à s'équiper de véhicules répondant aux normes environnementales les plus strictes et leur donner priorité sur les voitures particulières dans l'octroi d'incitants financiers (primes, mécanismes de préfinancement, etc.) et opérationnels (bornes de rechargement) à l'achat de véhicules électriques.

PRIORITE 5 : GARANTIR DES ROUTES PLUS SURES ET PLUS ACCUEILLANTES POUR TOUS LES USAGERS, CYCLISTES ET PIETONS COMPRIS

Avec environ 770 décès et 5 260 blessés graves en 2012, le nombre de victimes de la route en Belgique, bien qu'en diminution ces dernières années, reste beaucoup trop élevé, tant en valeur absolue que par comparaison avec d'autres Etats Membres de l'Union Européenne[28]. Pour Ecolo, toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour tendre vers l'objectif de zéro tué sur la route.

Les usagers faibles et les utilisateurs de deux-roues motorisés sont surreprésentés parmi les victimes de la route. Toute politique de mobilité doit s'accompagner d'une amélioration substantielle de la sécurité et des conditions de circulation des modes alternatifs.

Favoriser le développement des modes actifs, c'est également répondre aux défis sanitaires que pose la sédentarité croissante de nos modes de vie[29]. Les spécialistes recommandent la pratique de 30 minutes d'activité modérée, cinq jours par semaine. Parmi les stratégies envisageables pour promouvoir une activité physique régulière, même en cas d'emploi du temps bien chargé, la plus efficace est de développer la marche et le vélo pour les déplacements quotidiens.

Proposition : Privilégier la remise en état effective et l'adaptation du réseau existant

Les importants problèmes de sous-investissement dans la maintenance que connaît depuis de nombreuses années le réseau routier wallon - et les risques d'accidents qui y sont liés - sont principalement imputables à la densité exceptionnelle de notre réseau routier et aux coûts d'entretien particulièrement élevés que celle-ci engendre. Plutôt que de continuer à développer ce réseau, qui est déjà le plus dense d'Europe, il y a lieu d'affecter les moyens disponibles à l'entretien et à la modernisation du réseau existant et aux mesures destinées à encourager une utilisation plus rationnelle de celui-ci.

---

[28] Dans l'UE-15, seuls le Portugal et la Grèce ont à déplorer plus de décès par million d'habitants.

[29] En témoignent la progression du nombre de personnes en situation de surpoids ou d'obésité et l'augmentation des maladies cardio-vasculaires ou des diabètes de type 2. De nombreux autres maux, notamment relatifs à la santé mentale, sont liés à un manque d'activité physique. Or, au niveau européen, les belges figurent parmi les quatre nationalités les plus sédentaires et les francophones sont les plus sédentaires des belges.

C'est pourquoi Ecolo entend développer des modes de transports durables pour répondre aux besoins en déplacement (par rail par exemple), de manière à ne plus devoir investir dans de nouvelles infrastructures lourdes dédiées à l'automobile (contournements, élargissements, tunnels, viaducs, bretelles d'autoroute, etc.). Par ailleurs, Ecolo propose de privilégier la rénovation du réseau existant et une utilisation moins anarchique de celui-ci (mise en œuvre, pour les poids-lourds, d'itinéraires de contournement des tronçons routiers les plus problématiques et introduction d'un régime de taxation au kilomètre comme moyen de lutter contre la congestion du réseau routier et de financer la rénovation et la modernisation du réseau).

Concrètement :

- A Bruxelles, Ecolo s'oppose à tout élargissement du ring et des voies rapides en direction de l'aéroport national, qui ne pourrait qu'aggraver la congestion en d'autres points du réseau, alors que la solution aux problèmes d'encombrement actuels devrait plutôt venir de l'entrée en service du RER et de nouvelles lignes de tram interrégionales ;
- En Wallonie, Ecolo estime inopportuns la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays et le projet d'autoroute E420 entre le Sud de Charleroi et Charleville-Mézières en France, dont le financement ne serait couvert que très partiellement par la BEI. En termes d'investissements, ces deux projets ont en effet engendré et, le cas échéant, engendreraient encore de nombreuses expropriations et engloutiraient plusieurs centaines de millions d' € qu'il serait plus opportun d'investir dans la mobilité durable ;
- La maintenance et le renouvellement du réseau routier doivent également être l'occasion d'en renforcer les dispositifs de sécurité, notamment au bénéfice des motards, et d'en repenser la conception pour offrir une place accrue aux transports collectifs et aux modes actifs, là où une demande avérée ou potentielle le justifie. La manière dont les projets d'aménagement sont planifiés, programmés, conçus et réalisés doit adopter des procédures qui garantissent que les besoins des usagers les plus vulnérables sont parfaitement pris en compte. A cette fin, il convient notamment de généraliser la réalisation d'audits de sécurité routière indépendants lors de la conception et de la réalisation ;
- Afin de rattraper l'important retard accusé par la Wallonie en matière d'aménagements cyclables, il convient dorénavant de consacrer à leur réalisation au moins 10 % des moyens régionaux consacrés à la voirie ;
- Enfin, il convient d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes par l'instauration d'une gestion dynamique des flux sur les grands axes routiers : gestion en temps réel des vitesses maximales autorisées, des infos trafic, des bandes de circulation, etc. De telles mesures sont en effet susceptibles d'améliorer la gestion du réseau existant de manière sensible pour un coût très réduit.

Proposition : Intensifier la lutte contre l'insécurité routière et améliorer l'accompagnement des victimes et de leurs proches

Des expériences menées à l'étranger en matière de contrôle de la vitesse et de l'alcoolémie, notamment, démontrent qu'il est possible de diminuer encore le nombre et la gravité des accidents de la route pour atteindre, à relativement brève échéance, un objectif intermédiaire de maximum 500 tués par an (contre environ 850 actuellement), comme envisagé lors des Etats généraux de la sécurité routière de 2007.

D'une façon générale, les politiques développées en matière de sécurité routière doivent mieux intégrer et concilier les points de vue des différentes catégories d'usagers concernés, ce qui nécessite la mise en œuvre d'un dialogue permanent avec leurs associations représentatives. Ceci est particulièrement vrai pour les professionnels de la route que sont les camionneurs, les autocaristes et les chauffeurs de bus et de taxis, mais aussi en ce qui concerne les cyclistes et utilisateurs de deux-roues motorisés (motos, cyclomoteurs, etc.), équipés ou non de side-cars, qui sont plus vulnérables. Dans la mesure où la sécurité de ces usagers dépend également de la

qualité, de l'entretien et des équipements spécifiques (tels que glissières de sécurité adaptées aux deux-roues, signalisation, etc.) du réseau routier, qui relèvent de la compétence des Régions, et des programmes de prévention mis en œuvre dans les écoles, il importe que les entités fédérées se concertent régulièrement en la matière.

Pour Ecolo, il importe également de faire respecter la réglementation et les décisions prises par les pouvoirs publics en matière de sécurité routière. Ceci implique :

- un renforcement des dispositifs de sensibilisation et un recours mieux assumé à la répression lorsqu'elle s'avère nécessaire, notamment en matière de lutte contre l'alcool au volant et les vitesses excessives, avec une attention particulière pour les points noirs et les chantiers routiers ;
- une prévention plus efficace et dissuasive de la récidive, par exemple, par un recours plus systématique à l'alcolock (ou « anti-démarreur éthylo-métrique ») en cas de condamnation pour ivresse au volant, par une progression plus rapide du niveau des amendes en cas de multi-récidive[30], par l'installation de limiteurs de vitesse (à ne pas confondre avec les régulateurs de vitesse) sur les véhicules des automobilistes qui semblent avoir du mal à évaluer leur vitesse, etc. ;
- l'intégration d'un volet consacré au vélo et à sa place dans la circulation dans les formations à la conduite, dans l'attente d'une généralisation à l'ensemble des jeunes du Brevet du cycliste en 5e primaire ;
- un meilleur contrôle du respect des dispositions prises pour assurer un partage effectif de l'espace public entre les divers modes de transport (stationnement en double file, occupation ou utilisation intempestive des bandes bus, pistes cyclables, trottoirs, zones de livraison, piétonniers, sas vélo, etc.).

Enfin, ces mesures de sensibilisation et d'incitation au respect du code de la route doivent aller de pair avec un meilleur accompagnement des victimes de la route et de leurs proches, dans le cadre des poursuites engagées à l'encontre des conducteurs inciviques.

Proposition : Garantir aux usagers faibles une protection optimale

Les mesures d'adaptation des infrastructures routières et les modifications ciblées du Code de la route esquissées ci-dessus doivent notamment permettre de créer un environnement plus favorable à l'utilisation et au développement des modes actifs (marche, vélo …), en ville comme en milieu rural. A cet égard, Ecolo entend poursuivre, dans l'esprit du « Code de la rue » initié sous la législature 1999-2003, le développement des mesures visant à mieux partager le réseau routier entre les différentes catégories d'usagers, notamment en y protégeant beaucoup plus résolument les usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes.

Il s'agit notamment :

- de renforcer la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes en réhabilitant et en valorisant les chemins et sentiers existants, en mobilisant plus résolument la panoplie des aménagements de voirie et des équipements spécifiques adaptés à leurs besoins et en veillant à la continuité et à la signalisation claire de ces aménagements : revêtements adaptés et en bon état, sécurisation des trottoirs et des traversées piétonnes, zones de rencontres, rues cyclables, pistes et bandes cyclables, sens uniques limités, sas vélo aux carrefours (également accessibles par dérogation aux deux-roues motorisés électriques), feux de signalisation franchissables au rouge par les cyclistes sous certaines conditions,

[30] Actuellement, il faut plusieurs infractions graves dans la même année pour voir augmenter le montant des amendes dues.

range-vélos[31] et emplacements pour deux-roues motorisés n'entravant pas la circulation des piétons, zones de dépose-minute (voir supra) ;

- d'assurer une protection accrue et un plus grand confort pour les déplacements des personnes handicapées[32], des personnes âgées, des jeunes enfants ou des parents avec poussette : trottoirs de qualité, suffisamment larges et avec accès surbaissé, signalisation adaptée aux besoins spécifiques, accessibilité garantie aux bâtiments publics (gares, stations de métros, arrêts de trams et de bus, équipements collectifs, administrations, etc.) ;
- dans les villes et agglomérations, de multiplier les zones 30 dans les noyaux commerciaux et les quartiers résidentiels ou, mieux encore, de ramener la vitesse maximale autorisée en agglomération à 30 km/h, sauf sur les pénétrantes urbaines et les voiries inter-quartiers munies de trottoirs et de pistes cyclables, où le 50 km/h pourrait rester de mise (concept de Ville 30)[33].

PRIORITE 6 : PRIVILEGIER LES MODES DE TRANSPORT DURABLES ET ASSURER LE DROIT A UN ENVIRONNEMENT SAIN

Maîtriser la demande de mobilité par une organisation compacte du territoire et un meilleur partage de l'espace public entre les modes, améliorer l'attractivité des transports en commun et des transports de fret les plus durables et garantir la sécurité des modes actifs, sont autant de moyens de contribuer à une mobilité plus économe en ressources et plus respectueuse de l'environnement.

Mais pour protéger la santé des riverains d'infrastructures de transport et défendre le droit de toutes et tous à un environnement sain, il peut également être utile de peser directement sur les nuisances générées par les modes les plus polluants, en prenant des mesures telles que la limitation du trafic si nécessaire, pour respecter les prescriptions de la législation européenne et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air et de nuisances sonores.

Proposition : Rééquilibrer la fiscalité

Les voitures de société représentent à elles seules 20 % du parc automobile en Belgique et environ 50 % des immatriculations de véhicules neufs. Celles-ci bénéficient d'un régime fiscal avantageux qui représente un complément non négligeable de revenu pour de nombreux travailleurs. Ce régime fiscal incite de nombreuses entreprises à rémunérer partiellement une partie de leur personnel par la mise à disposition d'une automobile et de carburant, ce qui pousse naturellement les salariés concernés à privilégier ce mode de transport au détriment des alternatives plus durables.

Ce système nécessite d'être revu afin de l'orienter vers un régime plus durable, pour le mettre en relation avec l'Ecoscore du véhicule mais également son niveau de consommation. Cette révision devrait être intégralement compensée par d'autres mesures positives à destination des travailleurs (telles que la diminution de l'impôt sur le travail) et par le développement d'alternatives durables à la voiture de société en termes de mobilité.

En attendant cette révision, Ecolo propose également une alternative à l'avantage fiscal des voitures de société à travers l'octroi d'une carte rechargeable « hypermobil » assortie d'avantages fiscaux comparables mais donnant accès à un large bouquet de services de transport plus durables.

---

[31] Ecolo plaide parallèlement pour un renforcement des mesures visant à lutter contre les vols de vélos : sensibilisation des services de police, promotion du marquage et de l'enregistrement dans une base de données centralisée, suivi du marché de l'occasion, etc.
[32] Voir Chapitre « Personnes handicapées ».
[33] http://ville30.org/le-concept-de-ville-30/

Proposition : Favoriser les modes, les véhicules et les carburants les moins polluants

Donner une chance aux autres modes, face au camion et à la voiture particulière : tel est en résumé l'objectif de la plupart des propositions formulées dans ces pages pour réformer la mobilité. Agir sur les autres modes n'est cependant pas suffisant. La fiscalité actuelle, par exemple, ne pèse plus, dans les meilleurs des cas, que de façon marginalement positive sur les choix des ménages et des entreprises en matière de mobilité et d'équipements liés à la mobilité. Elle est du reste complexe, basée sur des critères variés et présente de nombreux effets agissant en sens contradictoires et souvent pervers. Les recettes fiscales générées sont le plus souvent utilisées pour équilibrer le budget général, sans vision politique particulière en matière de mobilité. Face à ces constats, Ecolo propose un transfert fiscal pour un transfert modal : la fiscalité sur les modes et les véhicules de transport les plus polluants doit contribuer au développement des modes de transport alternatifs et à la promotion de véhicules plus respectueux de l'environnement.

Concrètement, Ecolo propose :

- de remplacer dès 2016 la vignette poids-lourds forfaitaire, par un système de taxation au kilomètre parcouru, applicable sur l'ensemble du réseau routier belge, couvrant tous les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes et tenant compte du poids maximum autorisé du véhicule et de sa norme Euro, et d'investir les recettes fiscales supplémentaires engrangées dans l'amélioration des modes de transport plus durables ;
- au niveau européen, de fixer le niveau moyen des émissions de CO2 à ne pas dépasser, dès 2020, par les constructeurs automobiles, à 80 g de CO2 par km pour les voitures particulières, au lieu des 95 g prévus que certains constructeurs sont déjà à même d'atteindre ; d'également imposer des plafonds d'émissions et de consommation plus contraignants pour les véhicules utilitaires légers, ce qui devrait se traduire dans un cas comme dans l'autre par de substantielles économies de carburant pour les utilisateurs de ces véhicules puisque consommation et émissions de CO2 sont directement proportionnelles ; d'arrêter au plus tôt les normes d'émissions à atteindre à partir de 2025, de manière à permettre aux constructeurs d'anticiper les nouvelles réductions attendues ; et enfin, de revoir sérieusement à la baisse le système des super-crédits en vertu duquel les constructeurs de voitures électriques sont « récompensés » par le droit de mettre sur le marché des véhicules beaucoup plus polluants que la norme ;
- de prendre en compte d'autres polluants que le CO2 dans l'évaluation, la publication et la bonification des performances environnementales des véhicules, en recourant par exemple à l'Ecoscore, un indicateur composite développé en Belgique, qui reflète également les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote, ainsi que les nuisances sonores ; de modifier dans ce sens les paramètres entrant dans le calcul de la taxe de mise en circulation de manière à orienter le choix des consommateurs vers les véhicules moins polluants et moins énergivores ;
- en concertation entre les trois régions du pays, sur base des études de faisabilité en cours et des expériences menées à l'étranger dans ce domaine et moyennant des garanties en ce qui concerne la protection de la vie privée, de remplacer progressivement la taxe de circulation forfaitaire par un système de taxation à l'usage du réseau routier (i.e. au km parcouru), tenant en outre compte de l'Ecoscore du véhicule, de l'offre et des besoins de mobilité (milieu urbain ou rural, taille du ménage …) ;
- en attendant la mise en œuvre de ce système, d'adopter, dans les centres urbains souffrant le plus de la congestion automobile et de la pollution atmosphérique, des mesures de diminution de la pression automobile ciblées en fonction des circonstances et des enjeux locaux, telles que des zones « basses émissions », où l'accès des véhicules les plus polluants est limité dans un objectif de santé publique, des zones de restriction de la circulation en fonction de la période, voire des péages zonaux comme il en existe dans

plusieurs grandes villes européennes et dont les recettes doivent être affectées en priorité à l'amélioration des transports en commun et des conditions de circulation des modes actifs ;

- à Bruxelles plus spécifiquement, d'instaurer une redevance zonale, similaire à la « congestion charge » appliquée dans diverses villes européennes, couvrant, par exemple, l'hypercentre et les quartiers de bureaux connexes. La redevance zonale viserait à favoriser un report modal vers les transports publics déjà bien présents et vers les modes actifs, et aussi à lutter contre la congestion et la pollution. Les revenus de cette redevance seraient affectés à la revalorisation de l'espace public de ces quartiers et au renforcement de l'offre de transports publics ;
- de cibler prioritairement les flottes captives de véhicules, gérées centralement et généralement plus sollicitées (transports en commun, taxis, voitures partagées, véhicules de la poste, d'autres entreprises de réseaux, de pouvoirs publics, etc.), lors de l'octroi de primes et d'incitants opérationnels (bornes de rechargement, carburants « propres ») à l'acquisition de véhicules plus écologiques, de manière à maximiser le « retour environnemental » de tels investissements ;
- de mettre fin progressivement aux distorsions fiscales en faveur du diesel et des agro-carburants de première génération et de poursuivre la recherche sur les agro-carburants de 2e et 3e génération[34] ;
- de mieux encadrer la publicité et les pratiques commerciales des constructeurs automobiles relatives aux performances environnementales de leurs véhicules, de manière à empêcher la diffusion de messages erronés ou abusifs sur leur consommation et leurs émissions par exemple.

Proposition : Minimiser les nuisances du transport aérien et favoriser le recours aux alternatives plus durables

Le transport aérien rend d'indéniables services à la société. Sur les plus longues distances, il présente même des avantages qu'aucun autre mode de transport ne peut offrir. Malgré ses atouts, rien ne justifie que ce secteur continue d'être traité comme s'il s'agissait d'un service public, avec les privilèges fiscaux et les subventions directes et indirectes dont il bénéficie. S'il est également indéniable que le transport aérien génère de nombreux emplois directs et indirects, bien d'autres secteurs, moins polluants et à haute valeur ajoutée sociale ou environnementale, en génèrent également, qui présentent en outre l'avantage d'être assujettis aux lois sociales et fiscales de notre pays, contrairement aux postes de navigants des compagnies aériennes *low cost*.

Les privilèges fiscaux dont bénéficie encore actuellement le transport aérien sont, pour partie, un héritage de l'époque depuis longtemps révolue où l'aviation commerciale commençait à relier entre eux les continents, et pour une autre partie, le résultat de chantages à l'emploi particulièrement agressifs. Pour Ecolo, les pertes de recettes fiscales et les subventions et prestations offertes à ce secteur n'ont pas seulement un coût pour le Trésor public et pour les contribuables concernés, elles engendrent en outre un subventionnement par la collectivité et donc le développement excessif d'une activité dont les nombreux impacts négatifs sur l'environnement (dérèglements climatiques, nuisances sonores, pollution de l'air, etc.) justifieraient au contraire une application plus systématique du principe du pollueur-payeur et une utilisation plus ciblée.

C'est pourquoi Ecolo plaide notamment pour :

- la diminution progressive des subventions directes et indirectes accordées aux aéroports et compagnies aériennes : prestations gratuites ou sous-facturées, participation à des campagnes promotionnelles, mise à disposition gratuite de terrains et de bâtiments, etc. ;

[34] Les carburants de 2e génération utilisent l'ensemble de la plante et ceux de 3e génération sont constitués d'autres plantes et d'autres méthodes de production. Pour en savoir plus, voir Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

- la fin de l'exonération de TVA sur les tickets d'avion et de l'exonération fiscale du kérosène ;
- l'intégration des vols de et vers l'Union Européenne dans le système européen d'échange (et de réduction) de quotas d'émissions (de gaz à effet de serre), intégration un temps différée pour permettre (en vain) à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) d'instaurer un tel système à l'échelle de la planète ;
- l'obligation, pour toutes les compagnies aériennes actives dans notre pays, de recruter leur personnel basé en Belgique sur base de contrats de droit belge, en cotisant de ce fait à la sécurité sociale, comme n'importe quel employeur.

Au-delà de ces mesures, Ecolo entend défendre toute initiative permettant de diminuer les nuisances du transport aérien et de garantir le droit des riverains d'aéroport à la sécurité, au repos et à un environnement sain. C'est pourquoi Ecolo préconise en outre les décisions opérationnelles suivantes :

- une interdiction stricte, à l'échelle nationale, des « sauts de puces »[35] qui impliquent deux décollages pour un même « vol » ;
- la suppression des vols de nuit à l'aéroport de Bruxelles-National ou la mise en œuvre, aux frais des compagnies aériennes opérant la nuit, d'un programme de rachat ou d'isolation selon les cas, des maisons exposées à un niveau de bruit supérieur aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en la matière ;
- l'interdiction de toute nouvelle construction résidentielle dans les zones exposées à des niveaux de bruit supérieurs aux recommandations de l'OMS et le rachat des maisons existantes concernées au moyen d'un fonds alimenté par les compagnies aériennes en fonction du bruit généré par leurs appareils ;
- dans l'immédiat, la prolongation des limites d'exploitation et des procédures de vol en vigueur la nuit à Bruxelles-National jusqu'à 7 heures du matin, au lieu de 6 heures actuellement ;
- la mise en œuvre de procédures de décollage et d'atterrissage limitant au maximum les survols inutiles de zones densément peuplées tout en garantissant la sécurité maximale des opérations aériennes ;
- le rétablissement, pour les décollages et atterrissages à Bruxelles-National, de normes de vent qui soient rigoureusement conformes aux recommandations internationales et des constructeurs en la matière, et qui permettent d'atterrir et de décoller en toutes circonstances dans les meilleures conditions de sécurité et de limitation des nuisances, sans survoler la Capitale à l'atterrissage ;
- l'interdiction des avions les plus bruyants par une adaptation régulière des limites de bruit règlementaires (quotas de bruit autorisé par avion et par saison) et des incitants financiers intégrés aux redevances de décollage et d'atterrissage ;
- la sanction effective des dépassements des normes de bruit imposées par l'arrêté bruit de la Région de Bruxelles-Capitale et par le plan d'exposition au bruit des aéroports wallons ;
- la reconnaissance, pour l'aéroport de Bruxelles-National, du statut d'aéroport urbain de et le plafonnement en conséquence du nombre de mouvements d'avions admissibles par an sur cette plateforme ;
- le développement du « TGV fret » ou de fret ferroviaire rapide pour le transport de petits colis et de fret express par train plutôt que par avion ou par camion, non seulement entre les principales plateformes aéroportuaires de l'UE-15, qui sont peu susceptibles de justifier

[35] Vols sur de (très) courtes distances, qui pourraient facilement être remplacés par un mode de transport plus durable, par exemple entre deux villes d'un même pays éloignées d'à peine quelques dizaines de kilomètres et reliées entre elles par le chemin de fer.

à elles seules la construction de rames de « TGV fret », mais en prévoyant également la desserte d'un certain nombre de grands centres urbains ;

- une gestion concertée des aéroports wallons et si possible belges, visant à exploiter au mieux leurs spécificités et leurs synergies éventuelles tout en évitant toute forme de concurrence destructrice entre eux.

PRIORITE 7 : DEVELOPPER LES POLITIQUES DE MOBILITE DURABLE

Les politiques actuelles de mobilité souffrent encore trop souvent d'un déficit d'évaluation et de coordination entre les différents niveaux de pouvoir et entre les différents acteurs concernés (ministres et leurs administrations, sociétés de transport public, communes, associations, entreprises, écoles …). Trop d'initiatives positives sont freinées ou découragées par l'éparpillement institutionnel des politiques de mobilité ou peinent à décoller faute de soutien de la part des autorités les plus directement concernées.

Proposition : Evaluer et concerter les politiques de mobilité aux niveaux national, régional et transfrontalier, en associant tous les acteurs concernés

L'absence de vision stratégique nationale et de coordination transfrontalière en matière de mobilité est un frein à l'adoption de mesures cohérentes et efficaces au service, tant de la mobilité durable que du développement économique. Outre une meilleure intégration opérationnelle et tarifaire entre opérateurs dépendant de l'Etat fédéral et des Régions belges et limitrophes, Ecolo souhaite, pour la mobilité des personnes comme des marchandises, la définition d'une vision stratégique multimodale, concertée à l'échelle nationale et intégrant les principaux enjeux transversaux (fiscalité des transports) et les contributions attendues des différents modes de transport, y compris les modes actifs.

A cet égard, Ecolo entend :

- Renforcer la concertation entre autorités fédérale et régionales autant que les concertations inter- et intra-régionales, sur les questions de mobilité, au travers de la Conférence interministérielle (CIMIT) et de la Communauté urbaine nouvellement créée à et autour de Bruxelles ;
- Instituer une plateforme de concertation, de réflexion et de coordination permanente entre les quatre sociétés de transport public (SNCB, TEC, STIB et De Lijn), les exploitants de taxis, les centrales de covoiturage et les loueurs de voitures et de vélos partagés, en vue de stimuler et de faciliter les projets collaboratifs associant ces divers partenaires en matière d'investissements, d'opérations, de tarification et de promotion ;
- Poursuivre le développement d'une politique wallonne intégrée et ambitieuse en matière de mobilité durable, s'appuyant sur les outils développés ces dernières années en la matière (Cellule ferroviaire, Observatoire Wallon de la Mobilité, Plan Wallonie cyclable, Plan Régional de Mobilité Durable, contrats de service public des TEC, etc.), sur un renforcement du rôle de manager de la mobilité du groupe TEC, et sur la généralisation, l'amélioration constante, l'évaluation régulière et la mise en œuvre effective des plans communaux ou intercommunaux de mobilité (PCM et PICM) ;
- En Région de Bruxelles-Capitale, renforcer l'expertise et le rôle de Bruxelles Mobilité dans l'élaboration et le suivi des politiques de mobilité, tous modes confondus, et élaborer un nouveau plan de mobilité sur base de l'ordonnance sur la planification de la mobilité récemment adoptée ;
- Dans les régions transfrontalières, généraliser et concrétiser les Schémas stratégiques de mobilité transfrontalière (SMOT) et améliorer l'intégration opérationnelle, horaire et tarifaire

des transports collectifs, en mobilisant au besoin les organes de coopération territoriale existants, tels que l'Euro-Région Wallonie-Champagne-Ardenne, l'Eurégio Meuse-Rhin, l'Euro-Métropole Lille-Courtrai-Tournai et la Grande Région (Saar - Lorraine - Luxembourg - Rhénanie-Palatinat – Wallonie) ;

- Soutenir la recherche universitaire, la collecte et l'analyse de données statistiques, les échanges de bonnes pratiques, le lancement de projets-pilotes et la participation des administrations, opérateurs et associations aux projets de recherche et aux réseaux thématiques européens en matière de mobilité et de transports, et ce, non seulement dans le domaine des sciences et des techniques, mais également dans le registre des sciences humaines (sociologie, psychologie, économie, science politique) pour ce qui concerne l'évolution des comportements et les méthodes d'optimisation des choix collectifs, par exemple.

Proposition : Informer, impliquer et intéresser les citoyens aux enjeux et aux bénéfices des modes durables et d'une mobilité véritablement multimodale

Une politique de mobilité efficace et aussi respectueuse que possible de notre environnement suppose davantage qu'un large éventail d'infrastructures et de services de transport sûrs et de qualité, à des prix abordables. Face aux habitudes et aux réflexes hérités de décennies de « tout à l'auto », susciter l'intérêt des citoyens et des entreprises pour les divers modes de transport réellement à leur disposition ne va pas de soi, loin s'en faut. C'est tout l'enjeu des campagnes d'information, de sensibilisation, de promotion, voire d'expérimentation mettant en valeur l'importance des choix de localisation et les divers avantages des alternatives à la voiture individuelle. Mais c'est également un domaine dans lequel les initiatives de participation citoyenne peuvent jouer un rôle et susciter adhésion et ouverture au changement.

C'est pourquoi, dans ce domaine, Ecolo souhaite :

- Favoriser les débats, les expériences de changement modal, les visites de terrain informatives et les initiatives de participation citoyenne au sens large (réunions de concertation, panels de citoyens, sondages délibératifs, etc.), qui favorisent un dialogue ouvert entre autorités publiques, experts en mobilité et citoyens (« voyageurs » ou riverains) et permettent l'appropriation des enjeux et la recherche des solutions les plus adéquates par les citoyens eux-mêmes ;
- Inciter les administrations, les entreprises, les écoles, les grandes institutions culturelles, les commerces d'une certaine importance et les organisateurs d'événements à faire face aux éventuels défis (congestion, pollution, etc.) engendrés par la mobilité de leur personnel et de leurs visiteurs et à s'impliquer dans la recherche et la diffusion des solutions les plus adéquates pour les personnes concernées comme pour la collectivité (plans de déplacements, organisation de navettes, mise en place de centrales de covoiturage, mise à disposition de vélos de service, etc.) ;
- Veiller tout particulièrement à sensibiliser les enfants aux avantages et à la pratique d'une mobilité multimodale et respectueuse de l'environnement, en généralisant le brevet du cycliste, en favorisant l'apprentissage du code de la route, en soutenant l'élaboration de plans de déplacements scolaires et l'organisation de rangs piétons (« pédibus ») ou cyclistes encadrés, etc. ;
- Diminuer progressivement les surfaces consacrées exclusivement ou principalement à la circulation automobile ;
- Encadrer la publicité commerciale pour les voitures et interdire la publicité pour les voitures et les produits liés sur les véhicules, dans les stations et aux points d'arrêt des transports publics ;
- Multiplier et promouvoir les « points vélos » et les dispositifs de « vélos partagés » dans les agglomérations d'une certaine taille ou au départ des gares de chemin de fer, en tant que

moyens de déplacement occasionnels pour les « derniers kilomètres » ou pour permettre aux citoyennes et citoyens qui auraient renoncé à la pratique du vélo pendant quelques années de redécouvrir peu à peu ce mode de transport.

TABLE DES MATIERES

MOBILITE et TRANSPORTS
Bouger malin, bouger sain, bouger serein

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO : UNE MOBILITE SURE, EFFICACE ET MULTIMODALE 2
LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Améliorer l'accessibilité des biens et des services 3
Proposition : Localiser les activités en tenant compte des déplacements 3
Proposition : Rééquilibrer le partage de l'espace public pour plus de convivialité et de sécurité 4
Proposition : Accompagner les modes d'organisation du travail permettant de réduire ou d'étaler les déplacements professionnels 5

PRIORITE 2 : Donner aux chemins de fer de nouvelles ambitions internationales, nationales, régionales et métropolitaines 6
Proposition : Infléchir, pour ne plus les subir, les politiques européennes de désintégration et de libéralisation des chemins de fer 6
Proposition : Renforcer l'encadrement stratégique et financier des politiques ferroviaires et réformer la gouvernance du Groupe SNCB 7
Proposition : Développer le rail en tant qu'épine dorsale d'une offre de mobilité durable internationale, nationale, régionale et métropolitaine 8
Proposition : Rénover et revitaliser les gares et points d'arrêt comme pôles d'échanges et de services au bénéfice des voyageurs et des collectivités locales 9

PRIORITE 3 : Rendre le transport de marchandises et la logistique plus respectueux de l'environnement 10
Proposition : Renforcer et promouvoir la voie d'eau, les ports et les métiers liés à la batellerie 11
Proposition : Œuvrer au redéploiement du fret ferroviaire, notamment en assurant la pérennité et l'attractivité des trafics diffus et des transports combinés 12
Proposition : Renforcer la formation et lutter contre le dumping social et environnemental dans le transport, notamment routier, de marchandises 13
Proposition : Faciliter les livraisons en milieu urbain tout en en diminuant les nuisances 14

PRIORITE 4 : Doubler en 10 ans la part modale des transports collectifs et partagés 15
Proposition : Garantir une mobilité de base en transports collectifs performante et abordable sur l'ensemble du territoire 16
Proposition : Faciliter et stimuler le déploiement et le recours au covoiturage et à l'auto-partage 17
Proposition : Développer les transports publics à la demande et le recours aux taxis en complément de l'offre de transports publics 18

PRIORITE 5 : Garantir des routes plus sûres et plus accueillantes pour tous les usagers, cyclistes et piétons compris 19
Proposition : Privilégier la remise en état effective et l'adaptation du réseau existant 19
Proposition : Intensifier la lutte contre l'insécurité routière et améliorer l'accompagnement des victimes et de leurs proches 20
Proposition : Garantir aux usagers faibles une protection optimale 21

PRIORITE 6 : Privilégier les modes de transport durables et assurer le droit à un environnement sain 22
Proposition : Rééquilibrer la fiscalité 22

Proposition : Favoriser les modes, les véhicules et les carburants les moins polluants.....23
Proposition : Minimiser les nuisances du transport aérien et favoriser le recours aux alternatives plus durables.....24
PRIORITE 7 : Développer les politiques de mobilité durable 26
Proposition : Evaluer et concerter les politiques de mobilité aux niveaux national, régional et transfrontalier, en associant tous les acteurs concernés.....26
Proposition : Informer, impliquer et intéresser les citoyens aux enjeux et aux bénéfices des modes durables et d'une mobilité véritablement multimodale 27

Jeunesse, Education et Culture

ENFANCE
Pour le bien-être de tous les enfants

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

L'enfance[1] et la petite enfance sont des moments essentiels dans la construction de la personnalité de l'adulte en devenir. La qualité de l'environnement ainsi que des interactions avec l'entourage jouent un rôle décisif sur le développement de l'enfant.

Il s'agit aussi d'une période où la vulnérabilité et l'apprentissage de l'autonomie nécessitent une approche particulière. Il s'agit d'entourer, de laisser du temps, de donner un cadre, de la sécurité, de l'affection, de l'attention …

Au sein de la cellule familiale, les parents sont évidemment les premiers à pouvoir répondre à ces besoins. Toutefois, comme le dit le proverbe, « il faut tout un village pour élever un enfant ». De nombreux acteurs, professionnels, bénévoles, de différents secteurs : crèches, écoles, associations, lieux de prévention à la santé, etc.[2] travaillent quotidiennement pour assurer le bien-être des plus jeunes. L'importance de leur travail est reconnue tant d'un point de vue social et éducatif qu'économique.

Avec l'ensemble de ces acteurs, l'objectif d'Ecolo est de garantir que tous les droits de l'enfant reconnus dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)[3] soient assurés et maximalisés. Ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Le contexte socioéconomique est un des freins majeurs au respect complet de ces droits. Ce sont les familles pauvres qui en subissent les plus lourdes conséquences. En effet, le taux de risque de pauvreté[4] est de 21 % en Belgique[5]. La précarité touche de plus en plus de ménages wallons et bruxellois et le nombre d'enfants et de jeunes qui vivent sous le seuil de pauvreté (établi à 60 % du revenu médian) ne cesse de croître[6].

Les enfants sont les premières victimes de cette situation. Aucun des droits de l'enfant ne résiste à la pauvreté :

---

[1] La Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant (CIDE) définit l'Enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».
[2] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ces sujets, voir les différents chapitres thématiques.
[3] La CIDE est un outil juridique majeur mais il doit aussi servir de baromètre du respect des besoins et des droits de chaque enfant. Son respect absolu est la garantie que chacun puisse vivre de façon digne. Ecolo veut maximaliser chacun de ces droits. La CIDE permet d'envisager les droits de l'enfant dans toute leur complexité et toutes leurs dimensions : garanties fondamentales à tous les êtres humains (droit à la vie, non discrimination, droit à la dignité…), droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels (droit à l'éducation, droit à un niveau de vie décent, droit de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint…), droits individuels (droit de vivre avec ses parents, droit de bénéficier d'une protection ..) et aussi droits pour des publics cibles (droit des enfants réfugiés, droit des enfants handicapés et droit des enfants issus de minorités ou de groupes autochtones).
[4] Pour la tranche 0-15 ans, le taux de risque de pauvreté est de 18,5 . A Bruxelles, il est estimé à 40 %.
[5] Au sein de l'Union européenne, 1 enfant sur 5 vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté.
[6] Respectivement 18 % et 28 % vivent sous le seuil de pauvreté, selon les chiffres du SPF économie. Entre 2007 et 2010, le taux d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 10 à 12,8 % selon les chiffres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 15/05/2013.

- le droit à un niveau de vie suffisant et donc à des conditions de vie dignes : les enfants vivant dans la pauvreté doivent grandir dans des logements trop petits et parfois insalubres, manquent souvent du minimum de confort et d'hygiène … ;
- le droit à la vie familiale : 15 % des prises en charge des jeunes en difficulté ou en danger ont pour motifs des difficultés matérielles et financières[7]. Ces difficultés recouvrent des problèmes de logement, de revenus insuffisants, de surendettement, etc. ;
- le droit à la santé : les enfants vivant dans la pauvreté souffrent trop souvent de malnutrition, sont moins bien protégés contre toute forme de violence et de maltraitance et accèdent moins facilement aux soins de santé ;
- le droit à l'éducation : les enfants vivant dans la pauvreté se sentent parfois mal accueillis à l'école et rencontrent de nombreux obstacles tout au long de leur scolarité (frais scolaires trop élevés, ressources culturelles de leur famille et milieu qui ne correspondent pas à celles demandées par l'école, peu d'accès à l'éducation, à la citoyenneté et à la participation, mauvaise qualité de relation entre l'école et la famille, orientation abusive vers l'enseignement spécialisé, avenir prématurément bouché …) ;
- le droit aux loisirs[8] et à la culture (activités ludiques, sportives, artistiques et culturelles), souvent inaccessibles alors que leur exercice est pourtant fondamental pour garantir l'épanouissement des plus jeunes ;
- le droit à la participation : ce droit est souvent considéré comme moins important, alors que la participation réelle est aussi un facteur d'inclusion ;
- et enfin le droit à l'accueil dans une structure de qualité. A ce sujet, malgré un contexte difficile au niveau économique, le nombre de places créées sous l'impulsion du ministre Ecolo de l'enfance durant la dernière législature aura été de presque 5 000[9] . Le nouveau contrat de gestion de l'ONE 2015-2018 prévoit de surcroît d'en créer 1 600 par an, soit 6 400 en 4 ans. Entre 2018 et 2022, le même nombre de création de places est prévu. En 10 ans, ce sont donc 16 000 places qui devraient être créées.

La Convention internationale des droits de l'enfant est un texte fondamental qui porte sur l'ensemble des activités et facettes de la vie des enfants dès avant la naissance, jusqu'à l'âge de 18 ans. La vocation de ce texte est de nature transversale et universelle, c'est-à-dire que les droits de l'enfant ne visent pas uniquement les politiques d'enfance mais bien l'ensemble des politiques qui peuvent avoir un impact, de quelque sorte que ce soit, sur l'enfant.

Cette approche transversale manque actuellement en Belgique, toutes ces politiques étant souvent cloisonnées ou dépendant de niveaux de pouvoir différents. A titre d'exemple, réduire les allocations de remplacement à un parent a des conséquences directes sur l'enfant. Il convient donc de renforcer la cohérence et la transversalité des politiques afin d'assurer qu'une politique n'aura pas un impact négatif sur le bien-être des enfants.

Par « universelle », nous entendons que tous les enfants, quelle que soit leur nationalité, origine, culture, etc. sont, avant tout, des enfants et doivent être pris en considération comme tels. Les politiques menées en la matière doivent donc s'adresser aux enfants dans une logique de service universel, avant de s'adresser à leur spécificité.

L'horizon politique d'Ecolo en matière d'enfance

Chaque enfant, peu importe où et comment il vit, doit pouvoir grandir et se développer pleinement et positivement. Chaque enfant doit être au centre de deux logiques : l'émancipation et la

[7] « La pauvreté, un motif de placement d'enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles », CODE (Coordination des Ong pour les droits de l'enfant), mai 2013.
[8] Ces droits sont souvent considérés comme moins prioritaires alors qu'ils ne sont pas moins nécessaires que d'autres dans la construction personnelle d'un enfant.
[9] 3 631 places ont déjà été ouvertes et 521 sont à ouvrir d'ici fin 2014 au travers de la phase 1 du plan Cigogne.

protection. Et c'est l'équilibre entre ces deux logiques qui permettra à chacune et à chacun de s'épanouir en grandissant.

Pour Ecolo, l'Etat et la collectivité forment un rempart à la fragilité sociale de chacun et plus particulièrement des enfants. Par conséquent, veiller au bien-être des enfants, de tous les enfants, sans discrimination, est notre objectif politique prioritaire. La politique de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles doit donc être guidée par la volonté de rencontrer et de permettre la pleine réalisation des droits de l'enfant. Ecolo entend, dans les années à venir, accorder une attention prioritaire à la réalisation des droits énumérés ci-dessus.

Par ailleurs, aujourd'hui, un grand nombre de parents souhaitant chercher ou exercer un emploi voient leurs projets entravés par le manque de places d'accueil pour leurs enfants. La priorité pour Ecolo est, par conséquent, de poursuivre l'augmentation du nombre de places d'accueil pour les 0-3 ans afin de permettre aux parents d'exercer leurs activités, tout en offrant aux enfants un espace de socialisation et d'apprentissage convivial et de qualité.

De plus, face à la multiplicité des acteurs de l'enfance, des niveaux de compétences, des modalités d'interventions des professionnels, Ecolo prône la transversalité, une vision globale et intégrée du secteur afin que chaque enfant soit pris en compte dans sa spécificité, dans son unicité. Car les enfants, quels que soient leur environnement, leur statut, leur culture … sont avant tout des enfants.

En dehors de l'institution scolaire, l'enfant a besoin, pour grandir et se développer, de faire du sport, de découvrir ses capacités artistiques, sa culture et celle des autres, de comprendre le monde qui l'entoure. L'accueil temps libre (ATL) regroupe un ensemble d'acteurs associatifs ou publics offrant à l'enfant un éveil à la citoyenneté, un soutien scolaire, un espace de cohésion sociale. Ecolo veut soutenir ces initiatives en les rendant plus accessibles pour les parents et en les soutenant par des moyens financiers et de formation.

Enfin, on observe une multiplicité de configurations familiales : familles recomposées, monoparentales, homoparentales, grandparentales, adoptions, procréation médicalement assistée … Les rythmes de vie ont également évolué et sont très denses. Le soutien à la parentalité vise à entendre les parents, à les aider à développer leurs ressources propres, voire à y suppléer lorsque les difficultés à prendre un enfant en charge sont trop importantes. Il convient dans ce contexte de développer le soutien à la parentalité et l'alliance éducative entre les parents et les professionnels.

Les lignes de force du projet d'Ecolo en matière d'enfance sont les suivantes :

- Poursuivre la création de places d'accueil de qualité, en privilégiant un accueil adapté et de proximité pour les enfants de 0 à 3ans
- Assurer le bien-être de tous les enfants
- Développer l'offre d'accueil temps libre
- Soutenir les parents et accompagner les familles
- Améliorer le cadre de l'adoption
- Assurer le bien-être des enfants de personnes détenues
- Protéger les enfants dans le cadre de l'asile et de la migration

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : POURSUIVRE LA CREATION DE PLACES D'ACCUEIL DE QUALITE, EN PRIVILEGIANT UN ACCUEIL ADAPTE ET DE PROXIMITE POUR LES ENFANTS DE 0 A 3 ANS

Une structure d'accueil est un lieu de convivialité qui favorise le développement et l'épanouissement de l'enfant. Il est dans sa mission de favoriser la socialisation et l'éclosion des personnalités. Par ailleurs, l'accueil de l'enfant est un droit, tel que défini dans la convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la Belgique, ce qui signifie qu'il faut offrir à tous les enfants les mêmes chances dès le plus jeune âge, indépendamment du contexte familial.

L'accueil de la petite enfance doit être considéré à l'aune de ses trois fonctions principales : sociale, éducative et économique. Sociale, parce qu'il permet la construction de liens entre enfants et la découverte de l'autre dans sa différence. C'est un endroit de prédilection pour découvrir le monde extérieur, apprendre à connaître les autres et à les côtoyer dans le respect. Éducative, puisqu'il permet aux enfants de se confronter aux premières notions d'apprentissage, ce qui aura une influence majeure sur leur scolarisation et la suite de leur parcours. Et enfin, économique, parce qu'il permet aux parents de continuer à travailler, de suivre une formation ou d'être à la recherche d'un emploi, bref de concilier plus facilement vie professionnelle et familiale. Dans ce contexte, le soutien à la parentalité est également une mission qui s'ajoute aux missions traditionnelles et nécessite d'être soutenue (cf. plus de détails sur ce sujet à la priorité 4).

De plus, nombre d'études[10] démontrent qu'un accueil de la petite enfance développé, inclusif et de qualité, a pour corollaire des retombées positives à court, moyen et long terme, au niveau de la santé[11] , de l'éducation, de l'emploi, etc. Pour toutes ces raisons, Ecolo veut poursuivre et amplifier les investissements publics massifs en faveur de l'accueil de la petite enfance.

Des moyens ont été libérés durant cette législature dans le cadre du Plan Cigogne III qui vise la création de 16 000 places d'accueil d'ici 2022. Des collaborations avec les Régions pour financer l'aménagement et la construction des bâtiments et subsidier du personnel ont été mises en place au travers de protocoles de collaboration en Wallonie. Des collaborations ont également été mises sur pied à Bruxelles. Malgré les efforts réalisés, l'offre d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles doit encore être renforcée pour rencontrer la demande.

Quant à la qualité et à l'accessibilité de l'accueil, le secteur se professionnalise et accorde de plus en plus d'attention aux compétences sociales et pédagogiques des travailleuses et travailleurs. Dans cette logique, il convient de soutenir ces démarches, de les garantir et d'assurer une reconnaissance des professionnels.

Proposition : Poursuivre la création de places d'accueil de qualité

S'il est essentiel de poursuivre la création de nouvelles places d'accueil, afin de permettre à tout parent de participer à la vie active et de concilier vie familiale et vie professionnelle, Ecolo entend également :

- rechercher un équilibre entre les taux de couverture des diverses sous-régions ;

[10] Voir notamment la recherche de l'Universiteit Antwerpen et de la KUL qui a récemment démontré que chaque euro investi dans l'accueil de la petite enfance rapportait, au final, 4,8 euros (source : « Plus de chance dès l'enfance », de la Fondation Roi Baudouin, Juin 2013).

[11] Pour les questions liées à la vaccination ou à l'alimentation, voir le Chapitre « Santé ».

- privilégier la création de structures de proximité pratiquant une participation financière des parents (PFP) proportionnelle aux revenus et répartie sur la base des besoins spécifiques des sous-régions.

Dans cette perspective, il convient de collaborer davantage avec les communes pour qu'elles fassent de l'accueil de la petite enfance une priorité et ce, en organisant les différents modes d'accueil (accueillantes d'enfants, maison communale d'accueil de l'enfance, crèches …), en poursuivant le soutien aux structures et initiatives du secteur associatif, en veillant à la complémentarité de l'offre et en assurant un rôle de coordination des initiatives[12].

Dans cette optique, si l'accueil de l'enfance doit bien évidemment continuer à être subsidié par les instances communautaires et régionales, les communes devraient être associées davantage à la construction des projets. Elles disposent en effet d'un atout indispensable pour offrir un accueil de qualité : la proximité[13]. L'approche de proximité contribue en effet à améliorer la convivialité, la connaissance et l'écoute des publics concernés, ainsi que la collaboration avec d'autres organisations. A cet effet, une simplification[14] de la législation est en cours et un allègement des procédures serait bénéfique.

Pour Ecolo, les moyens financiers et humains doivent être renforcés pour qu'à terme les quartiers et villages disposent de structures appropriées pour l'accueil de la petite enfance.

Enfin, les accueillant-e-s à domicile subventionné-e-s doivent bénéficier d'un statut spécifique permettant d'encadrer et de protéger leur situation professionnelle d'un point de vue social et juridique.

Proposition : Garantir une dynamique pédagogique au sein des milieux d'accueil

Pour que la qualité de l'accueil de la petite enfance progresse, les milieux d'accueil doivent chacun avoir un pilotage pédagogique conséquent. Ecolo propose de généraliser les profils et compétences pédagogiques des directions et des équipes afin que cette dimension soit assurée au mieux auprès des enfants.

Proposition : Rencontrer les besoins spécifiques des parents

Horaires atypiques, reprise d'une formation ou d'un emploi en urgence, changement de rythme de travail d'un ou d'une indépendant-e, maladie d'un enfant ou d'un parent, situation personnelle et/ou familiale exceptionnelle : toutes ces situations demandent un accueil spécifique et/ou urgent.

Ecolo ne souhaite assurément pas renforcer la flexibilité du marché du travail mais entend répondre de manière adéquate aux besoins actuels des parents qui sont confrontés à la difficile conciliation entre vie familiale et professionnelle ou qui sont à la recherche d'un emploi.

Pour ce faire, Ecolo propose :

- d'organiser une offre d'accueil ponctuelle en finançant les haltes-accueil, de façon à permettre la disponibilité occasionnelle des parents à la recherche d'emploi, de répondre à leurs aspirations personnelles, de leur permettre de prendre en charge un autre membre de

[12] Le développement des « Maisons de l'enfance » est un exemple de bonnes pratiques. Il s'agit de regrouper au sein d'un même lieu différents services pour les familles. Cela permet de mutualiser les moyens, d'améliorer la mixité des publics, d'accroître les partenariats et de faciliter la vie des familles.

[13] La centralisation des inscriptions (via un guichet communal), y compris pour les milieux d'accueil privés, comme c'est prévu dans le nouveau décret flamand, permettrait aussi de rationaliser les inscriptions et de faciliter les démarches des parents.

[14] Les démarches à effectuer pour ouvrir une structure d'accueil sont, depuis cette législature, simplifiées, que ce soit – par exemple – pour obtenir les autorisations ou pour recevoir les divers subsides.

la famille ou un proche. Des projets intégrés ont été mis en place : la « Halte-accueil »[15] et le « Milieu d'accueil »[16], visant à favoriser la flexibilité de l'offre d'accueil et à rechercher des gardes pérennes pour les enfants qui disposent d'un accueil temporaire en Halte-accueil,. Ces projets doivent être développés plus largement. Mais, plus particulièrement, il semble nécessaire de rendre les moyens financiers des haltes-accueil plus structurels, sachant que ce type d'accueil, construit en lien avec les situations sociales de quartiers populaires, constitue une réponse aux besoins des familles les plus précarisées, mais pas uniquement ;

- de miser sur les structures existantes afin notamment d'articuler ces modes de garde spécifiques à des projets pédagogiques formant un tout cohérent (tant pour leurs missions existantes que pour leurs missions de haltes-accueil), dans l'objectif d'éviter des gardes strictement « économiques » ;
- de financer et de développer les services de « garde d'enfants malades à domicile » ; services qui permettent aux enfants d'être soignés à la maison et aux parents de se rendre à leurs activités ;
- d'améliorer la viabilité financière des milieux d'accueil de manière générale ;
- de travailler sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Cela consiste notamment en l'accès à l'information pour tous les parents et surtout à un accueil abordable financièrement pour les plus précarisés ;
- de travailler sur la formation des professionnels[17] et les normes d'encadrement. La formation de base et continuée des professionnels de la petite enfance doit permettre d'aller vers encore plus de qualité dans l'accueil et doit permettre des points d'attention pour l'accueil d'enfants à besoins spécifiques. Néanmoins, l'accueil de la petite enfance organisé par l'ONE doit conserver une approche universelle tout en ouvrant la possibilité à un suivi renforcé dans des situations d'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques. La participation des parents et des familles doit également être soutenue dans ces institutions.

PRIORITE 2 : ASSURER LE BIEN-ETRE DE TOUS LES ENFANTS

Proposition : Garantir le droit des enfants à être reconnus comme des personnes à part entière

Être reconnu comme personne, c'est avant tout connaître ses droits et ses responsabilités et les moyens de les faire respecter. C'est aussi s'assurer que celles et ceux qui en sont garants (adultes, institutions) assurent leurs responsabilités[18].

Pour que des droits soient respectés, il est nécessaire qu'ils soient connus, compris et pratiqués et que l'on s'adresse d'abord aux professionnels et à leurs institutions. Mais ce principe démocratique prévaut aussi pour les enfants, afin qu'ils puissent faire exercer leurs droits, les défendre et faire face à d'éventuelles injustices.

---

[15] La halte accueil est « un mode d'accueil souple s'adressant aux enfants de 2 à 3 ans pour des périodes déterminées et qui développe une approche globale de la famille avec, comme priorité, la flexibilité de la place d'accueil ».

[16] « Toute personne physique ou morale étrangère au milieu familial de vie de l'enfant qui accueille des enfants âgés de moins de six ans en externat et de manière régulière ».

[17] En ce sens, un travail visant la refonte du système de formation est en cours. La volonté étant de parvenir à un tronc commun de formation sur l'accueil de la petite enfance. Plus loin, et comme le recommande le Délégué Général aux droits de l'enfant, il est nécessaire de « former les intervenants, professionnels ou non, aux codes culturels des familles précarisées et à la justesse relationnelle que leur situation requiert : acceptation de la diversité, de la différence, reconnaissance des temps et des rythmes différents, capacités à reconnaître le possible plutôt que l'idéal abstrait, à favoriser l'ouverture des possibles, à mesurer les impacts multiples de ses propres exigences, etc. ».

[18] Selon l'article 28 de la CIDE sur le droit à l'éducation et l'article 29 sur la sensibilisation et éducation aux droits de l'enfant et aux droits de l'Homme (droits humains).

Ecolo veut, à ce sujet, que des moyens soient dégagés pour :

- informer et former sur les droits de l'enfant et la manière de les faire respecter, pour qu'ils soient connus des parents, des professionnels de l'enfance (et d'autres secteurs : accueil des étrangers, administrations, etc.). Cela passe par un langage accessible, précisant la portée de ces droits, dans le cadre de programmes de soutien à la parentalité, par la formation initiale et la formation continuée. Tous les professionnels, en contact avec les enfants ou traitant de thématiques ayant un impact sur les enfants, doivent être guidés par les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ;
- créer un climat général de respect des droits de l'enfant, auprès des enfants et des professionnels de l'enfance, par la connaissance de la CIDE et ses principes éthiques, par l'intégration de ses principes participatifs dans les milieux d'accueil, le système scolaire, etc. ;
- informer et former tous les enfants aux droits de l'enfant ; à cet égard, il est utile que la « formation, information » soit coordonnée et présente tout au long de la formation des enfants et qu'elle soit envisagée non seulement à l'école, mais aussi lors d'activités culturelles, dans les organisations de jeunesse, dans les médias … ;
- favoriser une culture de l'inclusion notamment via la formation initiale et la formation continuée des professionnels de l'enfance (puéricultrices et puériculteurs, professeurs, etc.) en les préparant aux relations avec les différents publics avec lesquels ils seront amenés à collaborer. Il faut surtout travailler la manière de gérer la diversité dans les milieux d'accueil, c'est-à-dire en ayant une politique offensive et pragmatique à cet égard. Les professionnels de l'enfance doivent pouvoir s'appuyer tout à la fois sur la pluridisciplinarité des acteurs et le travail en équipe.

Proposition : Lutter contre les facteurs de pauvreté des enfants et des familles[19]

Afin de se conformer aux articles 3 (protection, soin et bien-être de l'enfant), 18 (soutien aux parents) et 26 (bénéficier de la sécurité sociale) de la CIDE, il est urgent d'améliorer la situation et l'accès aux droits de tous les enfants en situation de pauvreté. Celle-ci a non seulement très souvent des conséquences sur leur épanouissement, sur leur santé, sur leur scolarité et leur vie sociale, mais elle met également en péril leurs perspectives d'avenir au sens large.

Pour cela, Ecolo propose notamment :

- d'assurer l'accès aux services d'accueil de la petite enfance, quel que soit le revenu des parents (cf. supra) ;
- de renforcer la politique globale de lutte contre la pauvreté, en privilégiant une approche transversale et en considérant l'ensemble des problématiques : santé, emploi, logement, énergie, crise familiale, isolement, éducation …[20] ;
- de relever les minimas sociaux pour qu'ils soient, le plus rapidement possible, supérieurs au seuil de pauvreté ;
- d'assurer, après le transfert des allocations familiales vers les entités fédérées, le bon fonctionnement du système, tel que nous le connaissons actuellement. En effet, les allocations familiales ne représentent pas un supplément « de luxe » mais une nécessité pour de nombreuses familles en situation de précarité ;
- d'accorder une attention particulière aux familles monoparentales[21], dont 35 % courent un risque de pauvreté et d'éviter les risques d'isolement de ces familles. Cela passe par la

[19] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[20] Pour des détails sur nos politiques de lutte contre la pauvreté, voir le Chapitre « Lutte contre la précarité ».

poursuite des politiques d'allocations familiales majorées, le soutien à la parentalité et le soutien des réseaux (crèches, écoles, CPAS …) ;

- de continuer à améliorer le fonctionnement du service de créances alimentaires (SECAL), service public qui a pour mission d'intervenir en cas de pensions alimentaires impayées[22] ;
- de tendre vers la gratuité effective de l'enseignement obligatoire et d'accroître la solidarité au profit des élèves défavorisés et des écoles qui les accueillent[23] ;
- de soutenir les professionnels qui travaillent dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse, des temps libres et des loisirs, dans le suivi des enfants en situation de pauvreté (mise à disposition d'outils et information sur les outils existants …) ;
- de permettre à toutes les familles d'accéder aux soins de santé[24] de proximité, en rendant les consultations chez les médecins généralistes gratuites pour les personnes à faibles revenus, en accordant automatiquement le statut OMNIO (qui garantit la gratuité ou le remboursement des soins), en soutenant les maisons médicales (qui permettent une approche médicale globale, mais aussi sociale et sociétale de la santé) et en considérant les consultations ONE et le suivi psychomédicosocial des enfants pendant leur scolarité comme un service universel (qui garantit un suivi médical préventif et un accompagnement des enfants et de leur famille) ;
- de renforcer, en collaboration avec l'ONE, les communes et les milieux médicaux régionaux, les consultations pré-natales dans un certain nombre de communes rurales touchées par la pauvreté et la précarité ;
- de poursuivre les responsables des réseaux de mendicité organisée qui se rendent coupables de traite des êtres humains, tout en assurant que les familles ne soient pas séparées et de mettre en place des programmes de prévention et d'accompagnement visant la mendicité des jeunes ou de parents mendiant en présence de leurs enfants ;
- de garantir les droits de l'enfant dans toutes les thématiques et secteurs où la coopération belge au développement est active[25].

Proposition : Lutter contre toutes les formes de discrimination infligées à des enfants ou groupes d'enfants

L'article 2 de la CIDE assure l'universalité des droits et invite les États parties « à respecter les droits […] et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ».

L'État doit également prendre « toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille. »

Si tous les enfants disposent donc des mêmes droits, certains enfants ou groupes d'enfants, tels les enfants en situation de handicap, les enfants issus de familles précarisées, les enfants d'origine

---

[21] En Belgique, une famille sur quatre est monoparentale et c'est majoritairement la mère qui assume la responsabilité de parent.
[22] Pour en savoir plus sur les propositions d'ecolo à ce sujet, voir les Chapitres « Egalité femmes – hommes » et « Justice et Prisons ».
[23] Pour en savoir plus sur les propositions d'ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Ecole ».
[24] Pour en savoir plus sur les propositions d'ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Santé ».
[25] Pour plus de détails à ce sujet, voir le Chapitre « International ».

étrangère, sont plus exposés à différentes formes de discrimination. Les politiques de l'enfance doivent avoir une attention spécifique à ces situations particulières[26].

Ecolo entend lutter contre toutes les formes de discrimination infligées aux enfants. Pour cela, il convient de :

- mieux coordonner les politiques en matière de droits de l'enfant, car les discriminations sont liées à des compétences éclatées au sein des différents niveaux institutionnels (enseignement, logement, politique migratoire, etc.)[27] Tel que mentionné précédemment, l'enfant doit être considéré comme un sujet de droits à part entière et pas seulement comme bénéficiaire de différentes politiques publiques. Les pouvoirs publics doivent mettre en place plus de transversalité dans les politiques qu'ils mènent, axer l'ensemble des politiques sur l'enfant et non plus travailler dans une perspective fragmentée ;
- tendre vers des milieux d'accueil et des écoles inclusifs, reposant sur le principe que chaque enfant porteur d'un handicap doit bénéficier d'un projet d'accueil, éducatif et scolaire individualisé[28] ; pour ce faire, outre la création de places supplémentaires, il convient également de soutenir les logiques d'intégration (milieux d'accueil, écoles, parents, partenaires) et de développer les collaborations entre les écoles ordinaires et spécialisées ;
- coordonner l'offre d'enseignement par bassin scolaire, pour qu'elle soit adaptée aux différentes situations et besoins[29] ;
- prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant lors des décisions adoptées par rapport à l'entrée, au séjour ou au retour d'un enfant migrant et/ou de ses parents, ce principe étant aujourd'hui trop largement absent des politiques migratoires, belges notamment.

Proposition : Limiter la publicité à destination des enfants

La publicité commerciale a pour objectif premier de faire vendre et d'inciter à la consommation de produits et services. Elle se trouve souvent aux antipodes de la diffusion d'une information objective qui devrait éclairer les choix des citoyens dans leur consommation. Par ailleurs, la publicité commerciale tend à faire son entrée dans les écoles, malgré l'interdiction explicite prévue par le Pacte scolaire.

Ecolo propose dès lors de réguler la publicité à destination des enfants de moins de 12 ans et de rendre effective l'interdiction de publicité dans et aux abords des écoles. Ecolo propose enfin d'interdire le placement de produits publicitaires non adaptés lors de diverses manifestations telles que foires, festivals, salons, etc.

PRIORITE 3 : DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE

L'accueil temps libre (ATL) est l'accueil d'enfants, en dehors des heures scolaires. Cela regroupe un ensemble très diversifié d'activités éducatives, culturelles, sportives, etc. mises en œuvre soit par les autorités publiques soit par des acteurs associatifs, idéalement de manière concertée.

Au-delà du fait qu'un accès généralisé à l'accueil temps libre rend effectifs plusieurs droits fondamentaux repris dans la Convention relative aux droits de l'enfant, les fonctions qu'il remplit sont multiples, à l'instar de l'accueil de la petite enfance. Ses principales fonctions sont sociales et

---

[26] Dans le cadre plus général de la lutte contre les maltraitances, voir le Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse ».
[27] A cet effet, il paraîtrait adéquat d'organiser une Conférence interministérielle à ce sujet, vu l'éclatement des compétences liées. Lorsque l'Institut National des Droits de l'Homme (INDH) sera devenu une réalité, Ecolo plaide pour que les acteurs en charge de la protection des droits de l'enfant soient associés.
[28] Article 23 de la CIDE : « Les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité »
[29] Pour en savoir plus à ce sujet, voir Chapitre « Ecole ».

éducatives grâce aux animatrices et animateurs : éveil et développement de compétences (via les jeux, le sport, la découverte de la culture, etc.), création de lien social, participation … Ce temps permet également aux parents d'exercer une activité professionnelle, de se former, de rechercher un emploi.

Ecolo est donc favorable au développement de l'accueil temps libre pour chaque enfant, étant donné ses effets positifs sur ce dernier et pour l'ensemble de la société. Une attention particulière doit être portée à l'ATL des enfants issus de milieux précarisés.

Proposition : Renforcer l'accueil temps libre collectif de proximité

La mobilisation doit être collective : de la commune aux écoles, en passant par les partenaires culturels et sportifs. Les ressources humaines et financières affectées doivent être à la mesure de l'importance de ces temps.

Ecolo plaide pour un renforcement des moyens affectés à l'accueil temps libre de proximité, et ce afin :

- d'offrir un véritable statut aux personnes qui assurent l'accueil temps libre (notamment en groupant les prestations aux différentes activités – garderies scolaires, mercredi après-midi, vacances scolaires …), pour que ces personnes obtiennent au moins un contrat de travail à mi-temps et puissent poursuivre un programme de formation[30] ;
- d'assurer un encadrement suffisant, pour que les enfants soient accueillis en toute sécurité ;
- d'augmenter l'offre d'activités et de mieux adapter les heures d'ouverture et de fermeture des activités d'accueil aux besoins des familles ;
- de rendre possible cet accueil pour toutes les familles, en veillant à ce que la participation financière soit accessible et modulée en fonction des moyens des parents ; les réductions à partir du 2e enfant d'une même famille doivent devenir effectives ;
- d'adapter l'accueil aux besoins des enfants : cette organisation nécessite à la fois un encadrement suffisant et l'utilisation de locaux et d'espaces extérieurs variés ;
- dans cette logique, d'avoir des lieux d'accueil dissociés pour que chaque âge puisse aussi avoir accès à du matériel et du temps adaptés ;
- d'assurer la coordination des activités organisées sur un même territoire (activités sportives, culturelles …) et d'organiser les déplacements vers ces activités dans l'objectif de réaliser une réelle égalité entre tous les enfants ; la transition entre l'école et l'activité devrait être organisée collectivement ;
- de renforcer l'accès et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les lieux d'accueil ;
- de diversifier et de multiplier les modes d'information vers les familles sur les possibilités d'ATL.

Proposition : Renforcer les alliances éducatives

En milieu scolaire, les temps d'accueil sont souvent découpés géographiquement et dans le temps (locaux, encadrement, objectifs …). Dans un même temps, il arrive que le partage des locaux de classe pose des problèmes entre enseignants et accueillants[31] .

---

[30] Voir également la proposition d'une formation au tronc commun « petite enfance ».

[31] Ainsi, sur le modèle des « brede scholen » néerlandaises, il convient que les nouveaux bâtiments scolaires soient pensés, dès leur conception, pour être affectés à d'autres usages en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires : cours de

Dans un objectif de bien-être et d'émancipation des enfants, une bonne coordination et la mise en place de lieux de dialogue entre ces différents acteurs sont indispensables. Ces lieux d'échanges et de coordination doivent permettre une meilleure continuité dans la journée de l'enfant[32] et faciliter la communication d'informations nécessaires. Il s'agit également de repenser plus globalement les rythmes scolaires et la place des différents acteurs dans ce cadre.

Dans ces lieux de coordination, la collaboration entre les acteurs doit être promue. L'articulation à d'autres services (accompagnement des familles, renforcement des liens sociaux, soutien à la parentalité …) doit être assurée. Les initiatives de transversalité doivent être soutenues

Proposition : Soutenir les opérateurs offrant des activités éducatives et de loisir de qualité

De façon à optimaliser « l'accueil temps libre » des enfants de 3 à 12 ans, Ecolo propose également de soutenir davantage les opérateurs partenaires au niveau local : écoles de devoirs, centres de vacances, clubs sportifs, centres culturels, organisations et mouvements de jeunesse ... Cela passe par une augmentation de leurs moyens, la formation des animateurs, un soutien aux initiatives nouvelles ou différentes. Il convient également d'assurer une offre suffisante et/ou une réelle mixité des genres dans le cadre de ces différentes activités (en précisant par exemple que les activités sont mixtes, surtout lorsqu'elles sont traditionnellement attribuées à l'un ou l'autre sexe).

Centres de vacances

En matière de centres de vacances, Ecolo veillera prioritairement à un financement suffisant prenant en compte l'évolution du nombre de journées d'animation et le développement d'initiatives visant à la qualité de l'accueil : soutien et accompagnement des pouvoirs organisateurs via l'ONE, mise à disposition d'outils pédagogiques, développement – en concertation avec le terrain – d'opérations thématiques annuelles ... De même, Ecolo propose un renforcement du soutien à la formation des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, pierre angulaire d'un accueil de qualité.

Aires de jeux

Ecolo propose également de développer un plan régional de soutien à la création d'aires de jeux adaptées aux différents stades de développement psychomoteur des enfants, permettant un accès facile et visant une mixité de publics.

Activités physiques[33]

Pour favoriser la pratique du sport par les enfants, Ecolo propose de développer une politique de soutien spécifique aux clubs sportifs locaux et de soutenir les initiatives permettant la découverte de la pratique sportive (sport de rue, sensibilisation …). Dans ce cadre, il est important de veiller à ce que la promotion du sport ne se résume pas à un sport exclusif ou aux « agora-space ». Les sports pour toutes et tous doivent être encouragés.

Activités culturelles[34]

L'accès aux cultures, aux arts et à l'expression individuelle et collective sous toutes ses formes doit être soutenu. Il faut encourager et mieux financer les opérateurs que sont les académies, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité ou les associations en milieu ouvert.

---

promotion sociale, activités extrascolaires, fêtes, etc. De même, l'intégration de services communaux (bibliothèque, équipement sportif ...) au sein des écoles permettrait de réaliser des économies d'échelle non négligeables.

[32] La question d'une utilisation rationnelle des locaux est aussi essentielle, tant pour la continuité de l'accueil que pour des questions de coûts pour la collectivité, d'occupation du territoire, etc.

[33] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de sport, voir Chapitre « Sports ».

[34] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de culture, voir Chapitre « Culture et médias ».

PRIORITE 4 : SOUTENIR LES PARENTS ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Être parent est un « métier » à la fois merveilleux, exigeant et à réinventer sans cesse. La diversification des modèles familiaux, le questionnement des rapports au sein des familles, les exigences professionnelles et sociales prenantes complexifient l'appréhension de ce rôle, qui reste fondamental pour l'évolution d'un enfant.

L'importance pour les parents d'être entendus, compris, soutenus et parfois accompagnés est dès lors primordiale tant pour l'enfant en lui-même, que pour les sociétés dans lesquelles il grandit. Soutenir les parents, c'est assurer une information et un accompagnement, lorsque souhaité et nécessaire, dès que le projet d'avoir un enfant prend forme. Il s'agit aussi d'aider chaque parent à développer ses propres ressources, à rassurer celles et ceux qui ne se sentent pas à l'aise face à ce nouveau rôle. C'est aussi permettre aux parents de se trouver face à des cadres clairs, tant dans les milieux d'accueil, qu'à l'école ou dans les lieux où ils peuvent se retrouver avec leur(s) enfant(s). C'est enfin indiquer quels sont les acteurs ou institutions qui peuvent être contactés en cas de difficulté, sans tabou.

Toute initiative publique en ce sens doit veiller à organiser un cadre professionnel, éthique et démocratique. A l'intérieur de ce cadre, l'alliance éducative entre les parents et les professionnels de l'enfance et de la parentalité doit permettre l'émancipation de chaque enfant.

Il existe aujourd'hui des lieux de rencontre et de parole. De nombreux services peuvent aider les parents, en leur facilitant l'exercice de leurs missions, en les accompagnant, en les soutenant. C'est notamment et avant tout le rôle de l'ONE, des centres PMS, des organisations d'éducation permanente, des Maisons médicales …

De plus, les lieux et moments de soutien à la parentalité doivent être reconnus comme des temps importants pour se mettre davantage à l'écoute des parents et des familles, afin de connaître leurs besoins et d'apporter des réponses à leurs questions. Les initiatives en ce sens méritent d'être soutenues. Le soutien à la parentalité devrait être inscrit de manière transversale dans les missions de l'ensemble des acteurs de l'enfance.

Enfin, pour accompagner les enfants, les jeunes et les parents en difficulté, voire en situation de rupture, Ecolo veut récréer du lien social et communautaire. Cela passe par la valorisation des ressources propres, des compétences de chacune et de chacun, avec les acteurs sociaux, scolaires, économiques, culturels et par le développement des pratiques de réseaux, où se recréent des codes communs et où se co-construisent des projets de vie.

Les aides familiales, dans un rôle revu et corrigé, peuvent jouer un rôle primordial dans les situations familiales difficiles. Il peut être préventif mais aussi significatif dans une gestion de crise à court ou à plus long terme.

Proposition : Assurer un cadre décrétal aux organismes de soutien à la parentalité

Alors que tout le monde reconnaît l'importance et l'intérêt, à court, moyen et long terme, de soutenir les parents qui en ont besoin, il n'existe actuellement pas de reconnaissance spécifique d'un « soutien à la parentalité » et, par conséquent, de soutien financier ad hoc.

Ecolo estime qu'il faut, après évaluation des projets et des initiatives existant dans ce domaine, adopter un cadre légal, en associant les secteurs concernés. Etant donné les services d'intérêt public que rendent ces acteurs, un cadre doit assurer leurs missions de manière structurelle.

Les lieux de rencontre entre parents doivent également être mieux financés et promus. Il est évident que répondre à des questions ou des angoisses le plus tôt possible permet de prévenir ou d'éviter des problèmes à mesure que l'enfant grandit.

Proposition : Faciliter les temps familiaux

Outre leurs besoins physiologiques primaires, les enfants ont besoin de stabilité, de liens, d'attachement. Les parents sont en première ligne pour donner à leur enfant la base affective nécessaire à leur développement.

L'équilibre entre vie familiale et professionnelle permet l'épanouissement de chacune et de chacun au niveau personnel, familial et professionnel.

Dans cette optique, Ecolo propose notamment :

- de garantir le soutien que représentent les allocations familiales, qui constituent une aide forfaitaire et mensuelle de soutien à la parentalité ;
- d'allonger le congé de paternité afin d'assurer la présence du papa après la naissance de son enfant et de permettre un partage des tâches entre les parents ;
- d'améliorer l'information et l'accès aux congés parentaux et, en parallèle, de permettre le développement de nouvelles formes de partage du temps de travail.

Proposition : Revaloriser le suivi post-partum

L'importance pour les parents d'être entendus, compris, soutenus et parfois accompagnés est primordiale tant pour l'enfant lui-même que pour les sociétés dans lesquelles il grandit.

Les toutes premières semaines de vie de l'enfant sont dès lors essentielles, en ce qu'elles influencent voire conditionnent le développement futur de l'enfant. C'est donc naturellement au moment de la naissance, dans les premières semaines de la vie de l'enfant, et au moment du devenir parent que le soutien à la parentalité doit démarrer.

Pour Ecolo, il est important de valoriser le suivi post-partum, que ce soit par les travailleurs médico-sociaux de l'ONE ou par les sages-femmes, d'autant plus en cas de retour précoce au domicile et de nécessité de suivi particulier. Plus particulièrement, Ecolo souhaite :

- diversifier les formes et choix d'accouchement au sein des maternités, maisons de naissance, à domicile, afin que les parents et la femme se sentent au mieux dès la naissance et dans les premières heures de vie de l'enfant ;
- assurer le libre choix des parents dans la forme d'accouchement et d'accompagnement post-partum (à domicile, autre) souhaités ;
- prolonger, contrairement à la tendance actuelle, le séjour en maternité pour les parents qui le souhaitent, afin d'assurer un suivi adéquat les premiers jours de la vie de l'enfant si les parents en éprouvent le besoin, le retour à domicile n'étant pas nécessairement une étape facile à gérer ;
- permettre aux médecins, gynécologues, sages-femmes, kiné, etc. d'accorder du temps à leurs patientes par un renforcement des équipes ;
- assurer l'accès de toutes les femmes au suivi (kiné, etc.) post-partum.

PRIORITE 5 : AMELIORER LE CADRE DE L'ADOPTION

L'adoption, c'est d'abord donner une famille à un enfant qui en est privé. C'est ensuite, pour un ou des parents, la possibilité de fonder une famille. Il s'agit souvent d'une procédure longue et parfois semée d'embûches pour l'ensemble des parties. Les autorités publiques se doivent donc de demeurer vigilantes en termes de garanties relatives à l'adoptabilité de l'enfant (éviter les trafics d'enfants par exemple) et soutenantes envers les candidats à l'adoption.

Comme dans toutes les matières qui concernent les enfants et les jeunes, il est absolument nécessaire de développer les échanges et collaborations entre les différents secteurs concernés (les autorités centrales fédérales et Communautaires, les affaires étrangères, les autorités publiques en charge de l'adoption dans les pays d'origine, les magistrats la jeunesse, les autorités communales, etc.). Il convient également de mettre en place une collaboration plus structurelle entre le secteur de l'enseignement, de la petite enfance (ONE) et celui de l'adoption, et ce, en vue d'assurer un accueil et un accompagnement adaptés et de qualité aux enfants adoptés.

Proposition : Rendre identiques les procédures d'adoption internes et internationales

Pour Ecolo, il faut calquer la procédure d'adoption interne (adoption d'enfants belges) sur celle relative à l'adoption internationale (adoption d'enfants étrangers). En effet, au niveau de l'adoption internationale, la Belgique a modifié sa législation en vue de répondre aux exigences imposées par la Convention de La Haye de 1993.

Depuis dix ans, la procédure imposée par la loi offre des garanties :

- quant à l'adoptabilité de l'enfant : éviter les trafics d'enfants en travaillant avec des autorités centrales reconnues dans les pays d'origine, contrôle des orphelinats avec qui la Belgique collabore ;
- quant à l'aptitude des candidats adoptants : obligation des candidats de passer devant le juge de la jeunesse pour évaluer leur aptitude, obligation de passer par un organisme agréé d'adoption pour concrétiser son projet d'adoption.

Au niveau de l'adoption interne d'enfants belges, la loi fédérale ne prévoit pas autant de garanties, ce qui constitue une source d'insécurité juridique tant pour les candidats, que pour les organismes d'adoption et pour les enfants abandonnés.

Ecolo propose donc, pour les candidats adoptants poursuivant une procédure d'adoption interne, la mise en place d'un jugement d'aptitude devant le tribunal de la jeunesse et la mise en place d'une procédure permettant d'évaluer l'adoptabilité juridique et psychologique de l'enfant et ce, avant tout placement dans une famille et avant le prononcé de l'adoption par le juge.

Proposition : Accélérer les procédures en cas d'abandon de l'enfant

Les procédures d'adoption peuvent prendre du temps. Entre le moment où l'enfant naît, est abandonné et celui où il est accueilli dans une nouvelle famille, les délais peuvent être longs. Or les premiers moments de vie d'un enfant sont fondamentaux. Pour éviter des troubles liés à l'abandon, il convient dès lors d'accélérer la procédure d'adoption en cas d'abandon de l'enfant.

Proposition : Allonger le congé d'adoption

Ecolo souhaite prolonger le congé d'adoption en le calquant sur le congé de maternité, à savoir de 15 semaines au minimum pour le moment[35]. En effet, le droit au congé d'adoption actuel ne permet pas de prendre en compte le parcours de vie, souvent difficile, de l'enfant avant son adoption. Nombreuses ruptures, séjours prolongés en institutions, carences affectives, nutritionnelles et sensorielles rendent l'attachement aux parents adoptants très difficile à concrétiser. Les nouveaux parents doivent être d'autant plus disponibles durant les premiers mois après l'arrivée de l'enfant.

[35] Une proposition de Directive européenne en négociations depuis plusieurs années prévoit un congé de maternité de 18 semaines, le Parlement européen s'est quant à lui exprimé en faveur d'un congé de 20 semaines.

Proposition : Réduire les coûts de la procédure d'adoption

L'ensemble de la procédure d'adoption peut parfois atteindre des montants très élevés. Il importe donc de permettre une déduction fiscale des coûts fixes, imposés par la loi et le décret (frais liés à la préparation et coûts liés à la signature d'une convention avec un organisme).

Proposition : Ouvrir le débat avec le secteur de l'aide à la jeunesse et les autorités judicaires concernant les enfants en situation d'abandon différé en aide à la jeunesse

Pour Ecolo, la situation d'enfants placés se trouvant en situation d'abandon différé en institution ou en famille d'accueil est problématique. Même s'il s'agit d'un petit nombre d'enfants et d'une solution de dernier ressort, après que toutes les mesures de soutien à la famille d'origine aient été épuisées, l'adoption simple ou plénière devrait être envisagée pour les enfants qui en ont besoin.

Il s'agirait donc pour les professionnels de l'adoption, de l'aide à la jeunesse et de la magistrature, de réfléchir ensemble aux conditions et procédures à respecter pour que la détection de ces situations soit plus systématique.

PRIORITE 6 : ASSURER LE BIEN-ETRE DES ENFANTS DE PERSONNES DETENUES

Lorsque l'on parle des enfants de personnes détenues, il est question des enfants de 0 à 3 ans qui vivent en prison avec leur maman détenue d'une part, et des enfants (0-18 ans) de parents détenus qui vivent à l'extérieur des murs de la prison (en famille, en famille d'accueil, en institution d'accueil, etc.) d'autre part.

Concernant la première catégorie, un protocole d'accord entre l'ONE, les Ministres de l'Aide à la Jeunesse, de l'Aide aux Détenus, de l'Enfance et de la Justice devrait être adopté. Ce protocole d'accord relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et à l'accompagnement des femmes enceintes en détention, est une avancée significative pour pouvoir accueillir ces enfants dans le respect maximal de leurs droits.

Proposition : Assurer le respect des droits de l'enfant au sein de la prison

Il conviendra de veiller à la mise en œuvre effective de ce protocole, à son évaluation et particulièrement de :

- garantir la mise en place d'une collaboration entre les différents acteurs concernés par une situation individuelle ;
- veiller à l'existence d'infrastructures adéquates pour l'accueil d'enfants au sein des prisons ;
- assurer la création d'unités mère-enfant au sein des nouvelles prisons ;
- permettre la mise en place d'un soutien à la parentalité pour les parents détenus et les futures mères détenues ;
- mettre en place des formations et assurer la sensibilisation des agents pénitentiaires.

Proposition : Maintenir le lien entre des parents détenus et leurs enfants

Actuellement, les services agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'occupent spécifiquement de cette mission sont trop peu nombreux. Ces asbl doivent être soutenues pour

avoir les moyens d'accomplir leurs missions au sein de toutes les prisons car les demandes affluent. Les services d'aide aux détenus dans leur ensemble sont également censés accomplir cette mission, mais force est de constater qu'il leur est difficile de la mener à bien, faute de moyens adéquats. Parce qu'Ecolo est persuadé que maintenir les liens entre parents et enfants est bénéfique pour l'ensemble des parties, une attention et un investissement s'imposent dans ce domaine.

PRIORITE 7 : AMELIORER LA PROTECTION DES ENFANTS DANS LE CADRE DE L'ASILE

Ecolo souhaite une protection particulière[36] pour les catégories les plus vulnérables de migrants, notamment les enfants.

Proposition : Prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions rendues en matière d'asile et de séjour

L'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les procédures qui le concernent, qu'il s'agisse d'un mineur étranger non accompagné ou d'un mineur venu avec sa famille.

Proposition : Interdire l'enfermement des enfants

En 2011, sous prétexte de vouloir inscrire dans la loi le principe de l'interdiction de l'enfermement des enfants, qui en pratique n'avait plus lieu depuis la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme[37], la majorité a rendu de nouveau possible la détention des enfants, en insérant dans la loi un article qui prévoit que la détention des familles avec enfants est possible dans un centre adapté. Etant donné le projet de construction d'unités pour la détention des familles autour du centre fermé Caricole, la détention des enfants mineurs avec leurs parents redevient d'actualité.

Ecolo s'oppose à toute forme de détention des familles avec enfants[38].

---

[36] Pour plus de détails sur ce thème, voir le Chapitre « Asile et Migration ».
[37] Arrêt MUSKHADZHIYEVA et autres c. BELGIQUE. (Requête n°. 41442/07). ARRÊT. STRASBOURG. 19 janvier 2010.
[38] Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interdisant la détention de mineurs dans des centres fermés, déposée par Zoé Genot le 20 janvier 2011, DOC 53 1087/001

TABLE DES MATIERES

ENFANCE
Pour le bien-être de tous les enfants

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE D'ENFANCE 2
LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO 3

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Poursuivre la création de places d'accueil de qualité, en privilégiant un accueil adapté et de proximité pour les enfants de 0 à 3 ans 4
Proposition : Poursuivre la création de places d'accueil de qualité 4
Proposition : Garantir une dynamique pédagogique au sein des milieux d'accueil 5
Proposition : Rencontrer les besoins spécifiques des parents 5

PRIORITE 2 : Assurer le bien-être de tous les enfants 6
Proposition : Garantir le droit des enfants à être reconnus comme des personnes à part entière 6
Proposition : Lutter contre les facteurs de pauvreté des enfants et des familles 7
Proposition : Lutter contre toutes les formes de discrimination infligées à des enfants ou groupes d'enfants 8
Proposition : Limiter la publicité à destination des enfants 9

PRIORITE 3 : Développer l'offre d'accueil temps libre 9
Proposition : Renforcer l'accueil temps libre collectif de proximité 10
Proposition : Renforcer les alliances éducatives 10
Proposition : Soutenir les opérateurs offrant des activités éducatives et de loisir de qualité 11
Centres de vacances 11
Aires de jeux 11
Activités physiques 11
Activités culturelles 11

PRIORITE 4 : Soutenir les parents et accompagner les familles 12
Proposition : Assurer un cadre décrétal aux organismes de soutien à la parentalité 12
Proposition : Faciliter les temps familiaux 13
Proposition : Revaloriser le suivi post-partum 13

PRIORITE 5 : Améliorer le cadre de l'adoption 13
Proposition : Rendre identiques les procédures d'adoption internes et internationales 14
Proposition : Accélérer les procédures en cas d'abandon de l'enfant 14
Proposition : Allonger le congé d'adoption 14
Proposition : Réduire les coûts de la procédure d'adoption 15
Proposition : Ouvrir le débat avec le secteur de l'aide à la jeunesse et les autorités judicaires concernant les enfants en situation d'abandon différé en aide à la jeunesse 15

PRIORITE 6 : Assurer le bien-être des enfants de personnes détenues 15
Proposition : Assurer le respect des droits de l'enfant au sein de la prison 15
Proposition : Maintenir le lien entre des parents détenus et leurs enfants 15

PRIORITE 7 : Améliorer la protection des enfants dans le cadre de l'asile 16
Proposition : Prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions rendues en matière d'asile et de séjour 16

Proposition : Interdire l'enfermement des enfants 16

Jeunesse, Education et Culture

JEUNESSE ET AIDE A LA JEUNESSE
Une société émancipatrice

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Les jeunes vivant en Belgique et en Europe font partie d'une génération innovante et créative, qui se mobilise lorsqu'elle s'indigne, qui est à la pointe en matière de connaissance des langues et de la technologie.

La tendance lourde est de croire que, pour la première fois depuis très longtemps, les perspectives futures de la jeune génération semblent moins optimistes que celles de leurs parents. Mais de manière générale, conscients des défis sociaux, économiques et environnementaux, les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas tétanisés par leur avenir et entendent y contribuer activement. C'est donc une jeunesse ouverte sur le monde et son avenir.

Dans un même temps, les politiques d'austérité mettent en péril leur inclusion socio-économique : rigueur dans les politiques éducatives, allongement du stage d'attente, taux de chômage élevé …

Pour des raisons sociales et économiques, de nombreux jeunes voient en effet leurs chances de développement personnel réduites. Dans une économie basée sur la connaissance, l'absence de qualification ou d'expérience probante conduit à l'exclusion[1]. En plus d'empêcher tout regard un minimum positif sur ce que l'on va devenir personnellement, familialement, socialement, cette exclusion sociale et économique[2] complique l'autonomisation globale du jeune. Cela a des impacts sur le logement, sur les projets de formation, sur leurs relations avec les autres personnes, etc.

Par ailleurs, les jeunes se trouvent souvent coincés entre la vision idéalisée que renvoie la publicité et l'amplification politico-médiatique de faits divers commis par des jeunes qui ne connaîtraient plus de limites. Ils ne sont pourtant pas différents des autres générations ou des autres publics. Leur différence tient plus des outils offerts par notre époque, notamment en matière de nouvelles technologiques, d'instantanéité, de mobilité, etc[3].

Cet état des lieux ne peut par ailleurs se passer du regard des adultes posé sur les jeunes et les problèmes de violence. Pourtant, notre connaissance de la délinquance des mineurs reste imparfaite. D'abord parce que les chiffres de la police ne mesurent que l'activité policière. On ne peut donc dire si la délinquance a augmenté[4]. Par contre, on peut être certain que la préoccupation de la société en la matière a augmenté et que cette inquiétude alimente le discours médiatique et

---

[1] Dans son rapport 2012, le Conseil supérieur de l'emploi (CSE) rappelait que « la moitié environ des demandeurs d'emplois n'a pas un diplôme au moins équivalent à celui du secondaire supérieur. Le problème est d'autant plus complexe que les personnes concernées cumulent généralement d'autres « handicaps » du point de vue du marché du travail. Pensons aux jeunes sortis précocement du système éducatif et ne disposant pas d'une expérience professionnelle valorisable […] ».

[2] Les moins de 25 ans représentent un tiers de l'ensemble des allocataires sociaux en Belgique, alors qu'ils n'étaient que d'un quart il y a 10 ans. En 2012, ils ont été 47 568 à se rendre auprès d'un CPAS pour bénéficier du revenu d'intégration sociale.

[3] « Baromètre de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : Les 12-24 ans face à leur vie », SONECOm, juin 2012.

[4] Par contre, on connaît les chiffres de l'Aide à la jeunesse : en 2010, 38 947 jeunes ont été en contact avec un service d'aide à la jeunesse (SAJ) ou un service de protection judiciaire (SPJ) ; 1 588 jeunes ont été en contact avec un SAJ ou un SPJ, uniquement parce qu'ils sont poursuivis du chef d'un fait qualifié infraction. C'est-à-dire que 96 % des jeunes qui sont en contact avec un service de l'aide à la jeunesse le sont parce qu'ils sont « mineurs en danger ». 4 % seulement pour des jeunes qui ont commis une infraction. Aide à la Jeunesse, Les chiffres 2010, Analyse des statistiques de l'Aide à la Jeunesse dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, Novembre 2011.

politique. Dans ce contexte, l'impression que la délinquance juvénile ne connaît pas de réponse institutionnelle et que la justice serait « laxiste » est infondée[5]. Dans le même sens, et sans faire preuve d'angélisme quant aux responsabilités individuelles, il faut rappeler que 30 % des décisions prises suite à une saisine d'un juge de la jeunesse pour un fait qualifié d'infraction concernent des jeunes qui ont fait précédemment l'objet d'une décision judiciaire comme « mineurs en danger ». Cela signifie que près d'un tiers des jeunes qui commettent des faits de délinquance ont d'abord été victimes de dysfonctionnements familiaux, de maltraitances graves ou de négligences[6]. C'est dès lors en priorité vers ces jeunes qu'il faut se tourner et agir, afin de leur offrir des conditions de vie leur permettant de grandir. Au cours de la dernière législature, Ecolo a été guidé par cette vision et a mis tout en œuvre pour soutenir les jeunes et les acteurs qui, au quotidien, travaillent avec eux.

Les réponses apportées sont multiples. Trop sans doute. A tout le moins, elles manquent de coordination. D'un point de vue institutionnel, le fractionnement des compétences et des politiques à destination des jeunes ne permettent pas de répondre de manière forte et unifiée aux enjeux de la jeunesse. Un premier pas important pour une plus grande coordination et cohérence des politiques a été franchi via la dynamique du « Plan Jeunesse » élaboré par la Ministre Ecolo en charge de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Une étape nécessaire, au vu des différentes visions politiques qui se confrontent lorsqu'il s'agit des jeunes : émancipatrice, sécuritaire, économique, etc.

L'horizon politique d'Ecolo pour la jeunesse

Quand on est jeune, on n'est pas seulement un « acteur du futur », on est déjà acteur aujourd'hui. En ce sens, Ecolo a toujours considéré les jeunes comme citoyens à part entière.

Être jeune, c'est donc expérimenter, entreprendre, créer, apprendre. Collectivement et individuellement. Tout cela, c'est vivre sa citoyenneté de manière active.

A cet égard, de nombreuses associations de jeunesse offrent le cadre et les outils qui permettent justement aux jeunes de s'émanciper et de s'épanouir. Ces associations doivent être soutenues pour le rôle qu'elles exercent, tant pour les jeunes que pour la société. Il faut aussi permettre l'éclosion de nouvelles logiques associatives et thématiques. Ecolo a été et sera encore le parti qui aidera ces logiques à émerger et à se consolider.

Par ailleurs, dans une Europe frappée par la crise socio-économique et qui semble sacrifier ce qu'elle a de plus précieux, à savoir sa jeunesse, Ecolo entend mettre en place les conditions de l'émancipation des jeunes de manière à ce qu'ils trouvent leur place dans la société : enseignement de qualité, formation solide, emploi qui offre des perspectives, accès aisé à la culture, etc[7].

Enfin, certains jeunes se retrouvent dans des situations plus difficiles que d'autres parce que, par exemple, leur milieu social ou familial est en difficulté. Là aussi, les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer pour soutenir celles et ceux qui se retrouvent le plus éloignés des conditions du bien-être personnel et sociétal.

Pour toutes ces raisons, Ecolo souhaite que les politiques menées concernent tous les jeunes et visent :

- **L'émancipation** : en tenant compte des réels besoins des jeunes, particulièrement les plus démunis ainsi que ceux qui ne sont pas déjà engagés dans une organisation ;
- **L'autonomie :**les politiques menées doivent viser à ce que les jeunes puissent s'exprimer, se réunir, s'informer, se déplacer de façon autonome ;

[5]Voir à cet effet la « Recherche relative aux décisions des juges/tribunaux de la jeunesse dans les affaires de faits qualifiés d'infraction », (INCC, Novembre 2012). Il n'y a que 5, 69 % de décisions qui demandent de ne pas prendre de mesure. Cela signifie que 95 % des cas obtiennent une réponse.
[6] Ibidem.
[7] Voir les chapitres thématiques du présent programme pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ces sujets.

- **La diversité** : afin de développer les liens sociaux et la solidarité entre les différents jeunes et au sein de la population en général. Il faut encourager la diversité à tous les niveaux (origines sociales, culturelles, âge, sexe, handicap …).

Dans ce contexte, **les lignes de force d'Ecolo** pour la jeunesse sont les suivantes :

- Faciliter la transition vers l'autonomie
- Favoriser la participation et la citoyenneté responsable, active, critique et solidaire des jeunes
- Améliorer la cohérence des politiques qui concernent les jeunes

Pour le secteur de l'aide à la jeunesse :

- Lutter contre l'exclusion par un soutien à la politique préventive en aide à la jeunesse
- Garantir une aide et un soutien adéquats aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille

Les priorités et propositions d'Ecolo pour la jeunesse

PRIORITE 1 : FACILITER LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE

La crise touche fortement la jeune génération. L'austérité des politiques belge et européenne montre à quel point elle n'est pas une solution ni un horizon mobilisateur pour tout le monde, au contraire. Temps partiels, exclusion du chômage, allongement du stage d'attente … toutes ces mesures ont des conséquences sur le bien-être de chacun, a fortiori plus encore pour celles et ceux qui démarrent dans la vie adulte.

En plus de ces politiques déconnectées et dans un contexte socio-économique marqué par un taux de chômage très important, les jeunes accèdent difficilement à l'indépendance financière et résidentielle. Pourtant, à côté des ressources que les jeunes peuvent éventuellement trouver dans leur environnement familial, diverses mesures de soutien existent, à différents niveaux de pouvoir. Il faut néanmoins constater que l'articulation du soutien des familles et des pouvoirs publics ne suffit pas toujours pour permettre à chaque jeune de réussir sa transition vers l'autonomie. Par ailleurs, le système est complexe et caractérisé par une multitude d'aides qui se juxtaposent et qu'il n'est pas toujours évident d'appréhender.

Il est dès lors nécessaire de mettre l'accent, d'une part, sur la simplification du parcours administratif d'accès aux aides et, d'autre part, sur la concertation des acteurs en présence, singulièrement des jeunes. Il s'agit d'entamer une réflexion globale sur la meilleure manière de favoriser la transition du jeune, de l'enfance à l'âge adulte.

La question de la transition ne peut plus être envisagée comme un parcours parfaitement linéaire fait d'une seule voie toute tracée. Les parcours sont de plus en plus variés et constituent autant d'opportunités de développement de compétences essentielles dans le monde d'aujourd'hui.

Proposition : Assurer l'accès à l'emploi et valoriser les compétences non formelles

En partageant le travail entre les générations : le « Plan Tandem »[8]

Pour rencontrer conjointement les enjeux d'adaptation de la carrière des travailleurs âgés, de transmission de leur expérience et d'insertion professionnelle des plus jeunes travailleurs, Ecolo

[8] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'emploi et temps de travail, voir Chapitres « Aînés et Pensions » et « Emploi et Formation professionnelle ».

propose un Plan Tandem pour l'emploi. Ce Plan vise à permettre au travailleur âgé de 55 ans ou plus (50 ans ou plus pour les fonctions plus lourdes) de diminuer son temps de travail à concurrence d'un mi-temps ou de 2/5ème temps, en étant remplacé dans le cadre d'un contrat à mi-temps par un travailleur de moins de 30 ans. Le travailleur aîné assure une mission de tutorat au sein de l'entreprise, conserve ses droits en matière de pension et perçoit un salaire équivalant à au moins 75 % de son salaire à temps plein en cas de passage à mi-temps et à au moins 80 % en cas de passage à 3/5ème temps.

Ce Plan Tandem est autofinancé grâce aux économies réalisées par la sécurité sociale vu la mise à l'emploi d'un jeune travailleur et est avantageux pour l'employeur concerné. Il est géré par les Fonds de Sécurité et d'Existence sectorielles.

Cette proposition présente le triple avantage de répondre aux besoins des jeunes (mise à l'emploi, apprentissage concret, contacts avec le « tuteur » …), le travailleur âgé (lever le pied, transmettre leur savoir, se tourner vers d'autres activités …) et l'entreprise (par la transmission de l'expérience de ses travailleurs et l'accompagnement de ses jeunes travailleurs).

En concrétisant la « garantie jeune » au niveau belge

Le Conseil de l'Europe est parvenu à un accord sur « la garantie jeune ». Ce dispositif invite les pays à mettre en place des mécanismes qui visent à ce qu'un jeune de moins de 25 ans qui tombe au chômage reçoive très vite une offre d'emploi de qualité ou une formation ad hoc. Cette politique a permis à la Belgique de recevoir d'importants fonds européens. Ces fonds doivent être utilisés dans la logique des « emplois de qualité » définie dans la partie Emploi du programme.

En améliorant l'accueil des jeunes dans le monde du travail

Ecolo propose de développer, dans le cadre de la concertation sociale, des référents « jeunes » pour l'accueil des jeunes travailleurs[9] au sein des entreprises.

Sur le modèle de la réglementation relative à la prévention et la protection au travail, Ecolo propose de développer, dans le champ de la concertation sociale, une réflexion visant à inscrire les préoccupations concernant l'accueil des jeunes travailleurs et la qualité des premières expériences professionnelles dans le cadre normatif du monde des entreprises.

Il pourrait s'agir, dans un premier temps, de rédiger, en concertation avec le secteur jeunesse et le monde du travail, une charte sur l'accueil des jeunes stagiaires, jobistes, nouveaux travailleurs, qui impacterait la culture d'entreprise. Cette charte porterait sur les objectifs sociétaux et pédagogiques des stages/jobs d'étudiants et l'accompagnement des stagiaires/jobistes/jeunes travailleurs.

Dans le cadre de cette charte, un référent serait désigné au sein de l'entreprise, qui aura du temps de travail dégagé, tant pour se former sur les aspects pédagogiques de l'accueil des jeunes stagiaires/jobistes/travailleurs que pour l'accompagnement proprement dit durant leur stage/job. Une formation continue leur serait proposée.

On valoriserait en priorité, au sein même des structures, les compétences des personnes qui ont déjà suivi une formation de type animation/coordination/pédagogique et qui pourraient être le « référent jeune » de l'entreprise.

La charte encouragerait le tutorat des jeunes qui ont été engagés dans le cadre d'une première expérience professionnelle chez l'employeur en question, ce qui favoriserait une valorisation de l'expérience et une transmission transgénérationnelle de compétences.

[9] Ces emplois devront être correctement balisés pour empêcher d'en faire des emplois précaires.

Proposition : Réduire drastiquement le nombre de jeunes vivant en situation de pauvreté en individualisant les droits sociaux

Ecolo propose d'approfondir l'individualisation des droits, en ce compris au niveau du droit au Revenu d'intégration sociale. Cette proposition vise à tenir compte de l'évolution des familles, à supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil, à la cohabitation ou à la colocation, et à permettre à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte.

En effet, alors que les cotisations sont perçues de manière individuelle, il n'en va pas de même pour l'octroi des prestations, où la notion de ménage prévaut en cas de chômage, d'allocation pour personne handicapée et de pension notamment. Dans l'absolu, cela met à mal le principe d'égalité, le plus souvent au détriment des femmes et des jeunes.

1/3 des personnes qui ont touché au moins une fois le RIS en 2012 ont moins de 25 ans. Cela s'explique notamment par l'allongement du stage d'attente. L'augmentation du nombre d'étudiants dans cette population est également préoccupante.

La non-individualisation des droits sociaux, compte tenu de la faiblesse de ces revenus, tend à rompre les solidarités familiales ou amicales, et pousse l'individu à développer des stratégies qui, selon le contexte personnel, peuvent parfois relever plus de la survie que du délit : travail au noir, domiciliation fictive, etc.

Ecolo propose la mise en place de régimes transitoires permettant, pour les situations acquises, une individualisation des droits par palier et par cohorte d'âge, avec pour priorité la suppression de la catégorie « cohabitant » dans les régimes d'allocations de chômage et d'invalidité ; un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie « isolé ». Dans cette perspective d'individualisation, la reconversion progressive du quotient conjugal sera également envisagée.

Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants

Des études sur les besoins en logements étudiants ont été menées par les Gouvernements wallon et bruxellois. Il apparait que ce sont la qualité et le prix des kots, bien plus que leur nombre[10], qui, d'une manière générale, posent problème. Par ailleurs, les étudiants sont parfois démunis face à leur propriétaire.

Pour y remédier, Ecolo propose de :

- Pérenniser le mécanisme de l'AIS « student » et de l'étendre aux communes à forte population étudiante. Cette formule répond à l'absence d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants, garantit un kot de qualité à un prix abordable et stimule l'offre ;
- Soutenir la création d'immeubles de logements publics pour étudiants, dans les programmes d'investissements des communes dans lesquelles l'inadéquation entre l'offre et la demande de logements étudiants est établie ;
- Renforcer les partenariats avec les universités et les hautes écoles et accroître les dispositifs permettant de mieux renseigner les étudiants sur la recherche d'un logement (par exemple plateforme « Brik » à Bruxelles) ;
- Soutenir toute initiative visant à développer le logement étudiant chez l'habitant dans une perspective intergénérationnelle, à l'instar par exemple de l'expérience « Un toit, deux âges ».

[10] Excepté à Namur et Louvain-la-Neuve, où une pénurie existe.

Proposition : Améliorer l'autonomie des jeunes dans l'accès au logement

Le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable s'applique aussi aux jeunes. L'offre de logement présente un rapport qualité/prix défavorable pour les demandeurs et le prix du foncier empêche le jeune d'y accéder.

Il s'agit de faciliter la prise d'indépendance des jeunes par un accès au logement sous forme de (co)location ou d'acquisition. Cet accès facilité passe par une augmentation de l'offre et par le développement de nouvelles formes d'habitat (groupé, colocation, intergénérationnel).

La colocation est l'un des axes de travail sur lequel il est le plus simple de travailler et elle doit être facilitée par une définition légale qui ne pénalise ni n'empêche la solidarité entre les colocataires via l'individualisation des droits[11].

Cette disposition doit s'accompagner d'incitants pour permettre une utilisation plus rationnelle du bâti existant et d'une campagne de communication pour sensibiliser la population aux possibilités existantes en termes de types d'habitat « alternatif » : colocation, habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.

Les questions de la salubrité et de la sécurité se posent également pour les jeunes, comme pour tous les publics précarisés. Des dispositifs d'aides financières sont à mettre en œuvre pour accéder à des logements décents.

Proposition : Faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et des modes de transports actifs

Le soutien à la mobilité durable et appropriée des jeunes dans le cadre de leurs activités collectives doit également être développé. Les mesures de gratuité des transports publics proposées par Ecolo dans le cadre scolaire doivent être élargies aux activités collectives de jeunesse. En concertation avec la SNCB, la STIB, les TEC ou De Lijn, des initiatives doivent être prises afin d'organiser une mobilité spécifique (trains spéciaux, bus spéciaux …) permettant aux jeunes de se rendre sur des lieux de fête ou d'événements jeunesse[12] et d'en revenir en toute sécurité.

Pour Ecolo, il faut aussi encourager les modules de sensibilisation et de prévention routière, basés sur une approche globale et sociale de la conduite (aspects techniques de la conduite, maîtrise du véhicule, dangers pour la santé, accidents de la route, coût global de l'auto …). Le travail préventif d'associations sur les lieux de sorties des jeunes doit également être soutenu.

En parallèle, il convient de développer le réseau de transport public ou collectif de nuit (au même tarif que celui de jour) afin d'accorder à chacun le droit à une mobilité responsable.

Ecolo propose aussi d'octroyer à chaque jeune, à l'occasion de son seizième anniversaire, un libre-parcours d'un an sur l'entièreté du réseau de transports en commun belge et ce, afin de permettre l'accès à la mobilité pour tous d'une part et de tenter, d'autre part, de changer les schémas mentaux traditionnels du « tout à la voiture ». Une initiative similaire devrait être développée au niveau européen.

Proposition : Soutenir les jeunes dans une politique de prévention à la santé

Ecolo propose depuis de nombreuses années de généraliser les modules d'éducation à la vie affective et sexuelle à l'ensemble des réseaux d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles[13].

---

[11] Voir notamment les Chapitres « Sécurité sociale » et « Lutte contre la précarité ».
[12] Mais aussi l'organisation des camps, des séjours, etc.
[13] Pour en savoir plus, voir Chapitres « Ecole », « Santé » et « LGBTQI ».

En plus des aspects affectifs, des notions de partage et de plaisir qui doivent occuper une place importante dans ces modules, ils doivent intégrer une dimension psychoaffective et biologique.

Aujourd'hui encore, trop de jeunes se retrouvent dans des situations complexes ou prennent des risques pour leur santé physique et mentale parce que les informations sont parcellaires, incomplètes. Il est essentiel que les jeunes obtiennent facilement des réponses à leurs questions sur la puberté, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles. Ces moments sont l'occasion d'aborder les grossesses précoces et leurs effets, les rapports hommes-femmes et les questions de genre, l'identité et l'orientation sexuelles, les mutilations sexuelles, les MST et le sida, les violences, la pornographie …

Cette approche doit être intégrée dans les programmes scolaires obligatoires car elle permet notamment de mener un travail indispensable en termes de prévention. La vie affective et sexuelle est avant tout une source de plaisir, de bonheur, de partage mais cela davantage lorsque l'on peut faire ses choix en connaissance de cause. L'information et l'éducation sont donc essentielles.

Proposition : Soutenir les jeunes dans l'accès à la mobilité internationale au cours de leurs études et après[14]

La mobilité des jeunes, dans le cadre de leurs études ou en dehors, représente une expérience enrichissante et une ouverture sans pareille sur le monde. Ecolo entend rendre cette mobilité accessible à chacun, quel que soit la situation économique, sociale ou familiale du jeune.

Il convient dès lors de préserver et de renforcer, au niveau européen et international, les moyens pour l'éducation non formelle et les programmes qui ciblent prioritairement les jeunes plus précaires. L'accent doit également être mis sur l'accès de ces jeunes aux différents programmes ainsi que sur leur accompagnement via le Bureau International Jeunesse, les organisations de jeunesse, les centres de jeunes, etc.

Proposition : Faciliter l'accès des jeunes à la culture

Les jeunes sont acteurs, créateurs et consommateurs de cultures. Celles-ci sont source de communication et d'identité. Pour Ecolo, il faut promouvoir une société ouverte qui suscite la créativité et l'imagination, où chacun trouve l'occasion et les moyens de s'exprimer.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Renforcer et pérenniser les initiatives associatives innovantes, systémiques, transversales et de proximité, qui permettent de proposer un accueil de qualité et adapté à des publics jeunes ;
- Prévoir un accompagnement qui permette la réalisation effective et la qualité des projets rentrés par des collectifs de jeunes « éloignés » des réalités associatives agréées ;
- Évaluer le programme culture-école en vue de le rendre plus transversal, dans une dynamique renforcée de partenariat entre acteurs de l'école et de la culture, et dans un souci de qualité des projets retenus du point de vue des partenaires ;
- Financer l'asbl « article 27 » afin d'élargir les partenariats sociaux à l'associatif jeunesse ;
- Encourager les opérateurs à développer des programmations artistiques et culturelles qui répondent aux réalités territoriales et valorisent la diversité. Ces dernières années, des initiatives visant à faire participer les publics aux œuvres ont été déployées : spectacles mêlant amateurs et professionnels, spectacles de quartier, créés par et avec les maisons de jeunes, mettant en scène des personnes handicapées, etc. Il s'agit de soutenir les artistes et associations qui militent pour la diversité sur scène et permettent de concilier ambition

[14] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en la matière voir Chapitre « Enseignement supérieur ».

artistique, diversité et participation et de soutenir les projets qui favorisent les rencontres entre générations, milieux et origines culturelles diverses.

PRIORITE 2 : FAVORISER LA PARTICIPATION ET LA CITOYENNETE RESPONSABLE, ACTIVE, CRITIQUE ET SOLIDAIRE DES JEUNES

La citoyenneté est un enjeu politique majeur. Envisagée dans la complexité du « vivre ensemble », elle renvoie inévitablement à la nécessité, pour une société qui fonctionne bien, de tenir compte de l'avis et de la créativité de chacun. D'envisager chacun, les jeunes y compris, comme acteurs.

La citoyenneté s'apprend en l'exerçant concrètement. C'est pourquoi Ecolo entend soutenir la participation des jeunes à tous les niveaux et leur implication dans toutes les questions qui les concernent.

Ceci implique nécessairement de renforcer les politiques de participation et de soutenir les acteurs associatifs qui font de la citoyenneté et de la participation des jeunes le cœur de leur mission.

Proposition : Soutenir la participation au cœur du secteur jeunesse

Les organisations de jeunesse et les centres de jeunes sont des acteurs d'une grande importance dans la vie des jeunes. Ces associations agréées mais aussi un nombre impressionnant d'autres associations sportives, culturelles, solidaires, festives … permettent aux jeunes d'être à la fois bénéficiaires, acteurs et constructeurs de l'action, ceci entre pairs et en relation avec les adultes. Ces démarches et lieux d'apprentissage méritent, aux yeux d'Ecolo, un appui public volontariste, lequel doit contribuer :

- à une meilleure visibilité des acteurs qui s'engagent au quotidien pour la jeunesse et à une clarification de leur place dans le champ institutionnel du travail de jeunesse. En effet, le travail de ces nombreuses associations est souvent trop peu visibilisé, alors que tout le monde en reconnaît l'importance ;
- à un soutien accru au développement des secteurs ;
- à une consolidation des budgets à destination des associations de jeunesse agréées, en réponse aux ambitions définies à leur égard ;
- labelliser les endroits de camps disponibles, mettre à disposition des terrains publics, renforcer et soutenir le travail de concertation avec les mouvements de jeunesse pour connaître leurs besoins et attentes et y répondre ;
- à l'émergence progressive d'une culture de travail commune, qui rende compte des valeurs et méthodes des secteurs concernés, au départ de l'ambition partagée de forger des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (des « CRACS ») – tout en étant persuadé que la vision du travail « jeunesse », de la citoyenneté et la participation ne sont pas univoques.

Dans ce cadre, Ecolo propose en particulier de :

- Augmenter le volume d'emploi permanent de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les projets associatifs « jeunesse », en assurant leur financement par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou les Régions ;
- Renforcer la cohérence entre les dispositifs d'emplois régionaux et les politiques sectorielles de jeunesse afin d'assurer la transparence dans l'octroi de ces postes régionaux ainsi que l'articulation avec les politiques sectorielles ;

- Procéder à l'évaluation du décret « Centres de Jeunes » et du décret « Organisations de Jeunesse » en vue, notamment, de réaffirmer et renforcer les valeurs et fondements politiques de l'action associative de jeunesse agréée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Garantir budgétairement l'application pleine et entière des réglementations sectorielles de jeunesse.

De plus, il convient de favoriser une meilleure articulation entre les politiques de jeunesse au niveau local et au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. A cette fin, Ecolo propose :

- D'envisager, avec les acteurs associatifs, les meilleures pratiques pour renforcer les politiques locales de jeunesse, en vue d'en renforcer l'identité et la lisibilité ;
- De renforcer la couverture territoriale des maisons de jeunes, des locales de mouvements de jeunesse et des centres d'information des jeunes ;
- De clarifier les rôles des Régions et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la politique d'hébergement des jeunes et la politique européenne des échanges internationaux de jeunes, notamment au travers du dispositif d'agrément des Centres de rencontres et d'hébergement ;
- De renforcer le secteur des organisations de jeunesse, en agréant notamment de nouvelles associations dans des thématiques novatrices tout en veillant à ne pas créer de l'associatif hyperspécialisé ;
- De valoriser les actions décentralisées et de proximité proposées par les organisations de jeunesse et les centres de jeunes, notamment à travers le dispositif particulier « OJ-CJ »[15] ainsi que les mouvements et les bourses « Plan jeunesse » ;
- Au départ de la Conférence interministérielle jeunesse, d'établir le relevé des dispositifs particuliers à promouvoir et/ou à créer afin de renforcer la lisibilité de l'action thématique des organisations de jeunesse ;
- De renforcer les moyens accordés à la formation du secteur jeunesse aux métiers de l'enfance (ATL, Centres de vacances, EDD) ;
- De renforcer le rôle de la formation dans la dynamique de projet des associations de jeunesse agréées ;
- De soutenir et veiller au développement d'initiatives des acteurs jeunesse visant une meilleure capacité d'accueil et d'animation des jeunes en difficulté issus d'un milieu populaire et des jeunes porteurs d'un handicap ;
- De renforcer les moyens mis à disposition de la rénovation et la sécurisation des infrastructures de jeunesse : l'enjeu prioritaire étant bien la sécurité des occupants des locaux ; cette rénovation doit cependant assurer l'efficacité énergétique des bâtiments en collaboration avec les Régions ;
- De renforcer l'accessibilité de ces infrastructures aux jeunes à mobilité réduite ainsi qu'aux jeunes aveugles et malvoyants ;
- De renforcer la fonction d'accompagnement pédagogique des fédérations en apportant un soutien financier et didactique aux équipes d'animation qui souhaitent impulser une culture de « plan de formation quadriennale » dans leur fonctionnement. Parallèlement, il convient d'étudier la possibilité d'instaurer, en concertation avec la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ), un programme de formation de cadre (ex : BAGIC - Brevet d'aptitude à la gestion d'institution culturelle) à l'attention des responsables pédagogiques du secteur des organisations de jeunesse.

[15] Articulation OJ, CJ et Mouvements.

Proposition : Soutenir les nouveaux modes d'engagement et d'organisation des jeunes

De nouveaux types d'organisations, portés par des jeunes, émergent autour des nouvelles solidarités, d'alternatives au schéma politique traditionnel, du développement durable, de la protection de l'environnement, de ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui, de l'occupation renouvelée de l'espace public, de la mobilité douce … Via ces associations, des projets novateurs et des expériences originales, conviviales sont suscités.

Ecolo entend soutenir ces nouvelles formes d'engagement des jeunes en améliorant leur visibilité, en valorisant les expériences existantes et en s'assurant du financement adéquat et durable de ces initiatives, dans une logique de complémentarité avec l'associatif existant.

Ecolo propose donc :

- De renforcer les moyens octroyés aux politiques qui s'adressent aux jeunes, tant dans les politiques culturelles qu'en cohésion sociale, pour la réalisation de projets collectifs et de solidarité ;
- De faire de la journée du 12 août, International Youth Day, une occasion de visibiliser toutes les initiatives de jeunesse en partenariat avec les médias.

Proposition : Favoriser la participation partout et pour tou-te-s

Envisager de façon crédible des politiques pour les enfants et les jeunes implique de bien les connaître[16] et, par conséquent, de prendre réellement en compte leur avis ou les questions qu'ils se posent. De la même manière, ces politiques doivent tenir compte d'une image détaillée des multiples dimensions que recouvre la réalité de la jeunesse. Les occasions de participer activement aux processus de prise de décision doivent être créées, consolidées et multipliées. Il en va ainsi par exemple de la participation et de la prise en compte des revendications des jeunes, dans le cadre des négociations internationales sur le climat ou de l'ONU.

De nombreux lieux de participation existent déjà : associations de jeunesse, conseils locaux de jeunes ou d'enfants, participation dans les écoles, associations de fait, etc. Ecolo souhaite continuer à soutenir le pluralisme et la richesse de ce que les jeunes mettent en place, leur apport étant essentiel dans la construction d'une société responsable et solidaire.

Les secteurs des organisations de jeunesse et des centres de jeunes agréés sont évidemment des acteurs incontournables pour mener à bien toutes ces politiques. L'associatif jeunesse est géré par et pour les jeunes. Ces associations sont des espaces collectifs d'expérimentation, de découverte, d'émancipation, de vivre-ensemble et de participation quotidienne.

Enfin, pour Ecolo, il est important de ne pas oublier que les jeunes ont le droit de se divertir, de faire la fête, de faire du sport, d'assister à des événements culturels … pour leur simple plaisir. Il faut que la jeunesse reste une période de découvertes, d'apprentissages, d'essais et d'erreurs.

---

[16] Par conséquent, il est important de disposer d'une vraie « photographie » des jeunes, de leurs situations, de leurs atouts, de leurs faiblesses, des freins qu'ils rencontrent, de leurs attentes, de leurs envies, de leurs espoirs et craintes. Du côté francophone, il existe un travail scientifique de qualité sur la prévention, l'aide à la jeunesse, etc. Toutefois, peu de réseaux de chercheurs sont soutenus pour travailler spécifiquement sur les jeunes. Il y a là un travail politique à mener par rapport au soutien à la recherche, et en particulier dans une perspective qui permette de doter le monde académique de référents pour aborder la jeunesse en lien avec les questions de citoyenneté. On citera aussi le travail important de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse (OEJAJ).

Proposition : Favoriser la participation des jeunes issus des quartiers défavorisés

De manière générale, il est démontré que l'instauration de politiques serait mieux acceptée si elle était portée et construite collectivement avec les différentes composantes de la population visées par ces politiques. Il en va de même avec les jeunes défavorisés d'un point de vue socio-économique mais également des jeunes issus de l'immigration qui fréquentent moins souvent les lieux classiques de la participation citoyenne : organisations de jeunesse, maisons de jeunes, associations citoyennes, partis politiques, etc.

La méconnaissance des structures participatives existantes est l'un des principaux obstacles empêchant la participation des jeunes. Il convient d'envisager, avec les acteurs de terrain, la meilleure manière d'organiser le travail d'information et de facilitation, spécifiquement à l'attention des jeunes issus des milieux socio-économiquement défavorisés.

Pour Ecolo, outre le fait d'assurer des conditions d'existence décentes, lesquelles influenceront la participation de ces jeunes, il convient d'évaluer les pratiques existantes ici et à l'étranger qui consistent à rapprocher les publics précaires de la décision publique et d'outiller les intervenants sociaux dans cette perspective.

Proposition : Renforcer et structurer les lieux de consultation

Le Conseil de la Jeunesse

Le Conseil de la Jeunesse a connu de nouvelles modifications statutaires pour entrer dans les conditions d'affiliation au Forum Jeunesse européen. Il conviendra d'évaluer la mise en œuvre de ces modifications afin de renforcer sa pérennité et ses moyens d'action et de lui permettre de sensibiliser de plus en plus de jeunes, quel que soient le milieu dont ils sont issus, leurs engagements, ou leur localisation. Le Conseil doit être soutenu dans sa capacité à recueillir la parole de tous les jeunes et son rôle de « poil à gratter » du monde politique[17].

Les Conseils locaux et Conseils consultatifs

Les Conseils locaux jeunesse ou des enfants, les Conseils consultatifs des jeunes, etc., qui permettent aux plus jeunes de participer à la vie de leur commune, sont souvent mis en place et structurés grâce à la (bonne) volonté des élus locaux. Ecolo estime qu'ils doivent être étendus à l'ensemble des niveaux de pouvoir et que ce développement doit absolument bénéficier d'un cadre légal démocratique et pédagogique commun balisant ce que doit ou ne doit pas être un Conseil d'avis jeunesse représentatif et efficace. Ce cadre légal doit permettre la production de résultats concrets et la prise en compte des avis émis par ces Conseils dont l'associatif jeunesse doit être un pilier.

Les consultations populaires locales

La consultation populaire au niveau local concerne les habitants d'une commune âgés de 16 ans accomplis. Ceux-ci peuvent l'organiser et/ou y participer. Cela est déjà possible et organisé en Wallonie, aux niveaux communal et provincial, ainsi qu'en Région de Bruxelles-Capitale. La 6ème Réforme de l'Etat la rend également possible au niveau régional et en Communauté germanophone, pour les matières régionales dont l'exercice lui a été transféré. Ces modalités d'organisation doivent également permettre la participation des plus de 16 ans ainsi que les consultations d'initiative populaire. Pour l'avenir, nous souhaitons que cette possibilité soit également étendue, moyennant les adaptations nécessaires, au niveau fédéral.

---

[17] Il serait également souhaitable d'envisager l'installation d'une « Maison européenne de la Jeunesse » qui serait un lieu de rassemblement des différents conseils participatifs de la jeunesse (CCOJ, CCMCJ, CJ …). Cette maison devrait permettre de meilleures synergies entre les différents conseils participatifs et améliorer la visibilité de ceux-ci ainsi que leur permettre d'avoir un lieu propre à eux.

Proposition : Permettre une éducation et un accès critique aux médias

Pour Ecolo, cette politique de l'information des jeunes passe par des mesures favorisant leur accès aux médias, ainsi que par des formations à l'utilisation et à l'analyse critique de ceux-ci. L'éducation aux médias[18], tout comme la sensibilisation à l'utilisation plus critique des nouvelles technologies, doivent pouvoir faire partie des apprentissages scolaires et être organisées et soutenues dans le champ associatif. Dans la même optique, le rôle de la RTBF en matière d'éducation aux médias doit également être renforcé, notamment en intégrant les jeunes dans des émissions généralistes sur toutes les questions qui les concernent[19].

De manière plus globale, la pérennisation du baromètre diversité sous l'angle jeunesse doit garantir une place équilibrée des jeunes dans les médias (audiovisuels et presse écrite).

Proposition : Limiter la publicité à destination des jeunes

La publicité commerciale a pour objectif premier de faire vendre et d'inciter à la consommation de produits et services. Elle se trouve souvent aux antipodes de la diffusion d'une information objective qui devrait éclairer les choix des citoyens dans leur consommation. Les jeunes sont, à l'instar de leurs parents, de plus en plus soumis aux manipulations publicitaires.

C'est pourquoi Ecolo entend :

- Réguler la publicité commerciale, notamment afin de limiter certaines publicités particulièrement violentes, dégradantes, sexistes ou mensongères ;
- Renforcer l'éducation aux médias et l'apprentissage à la lecture critique de ces messages publicitaires[20] ;
- Réguler la publicité à destination des enfants de moins de 12 ans et rendre effective l'interdiction de publicité dans et aux abords des écoles ;
- Interdire le placement de produits publicitaires non adaptés lors de diverses manifestations de types foires, festivals, salon, etc.

Proposition : Abaisser le droit de vote à 16 ans et sensibiliser les jeunes aux enjeux politiques

Ecolo juge essentiel de préparer les jeunes à l'exercice de leurs responsabilités sans parti pris et avec objectivité, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Des dispositifs de sensibilisation dans les lieux d'éducation formelle comme il en existe dans l'éducation non-formelle, doivent être développés, généralisés et institutionnalisés.

En effet, des moments spécifiques dédiés à l'approche de la citoyenneté, permettant de comprendre l'organisation institutionnelle de notre société, comme les droits et devoirs qui gèrent nos rapports à l'autre, doivent être proposés dans le cadre de l'enseignement obligatoire[21]. Avec l'aide de partenaires éducatifs extérieurs à l'école et sur base d'outils pédagogiques attractifs et appropriés, des temps de formation synthétique abordant le « pourquoi et comment voter », la notion d'intérêt général et « à quoi sert la Sécu, qui la finance, à quoi servent les impôts » devront être proposés aux jeunes à différents moments de leur cursus scolaire.

Confiant en la capacité des jeunes à comprendre les enjeux politiques, à porter haut leurs idéaux et à être conscients de leur rôle d'acteurs citoyens de la société, Ecolo propose d'abaisser le droit de vote à 16 ans. Au vu du vieillissement de la population et de la responsabilité croissante qui va

---

[18] Voir à cet effet le Chapitre « Culture et médias ».
[19] Dans cette logique, la présence du Conseil de la Jeunesse devrait être rendue plus fréquente.
[20] Pour plus de détails, voir à cet effet le Chapitre « Alimentation et Agriculture ».
[21] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'enseignement obligatoire, voir Chapitre « Ecole ».

incomber aux plus jeunes générations, les associer aux politiques qui ont un impact direct sur leur avenir et leur présent est essentiel.

Dans un vrai souci démocratique et au regard de l'émergence de lois de plus en plus liberticides qui ciblent les publics jeunes (Sanctions administratives communales dès 14 ans[22], par exemple), Ecolo considère que ces derniers ont le droit d'être réellement partie au débat.

Au niveau européen, le taux d'abstention des 18-24 ans aux élections européennes est le plus élevé de toutes les catégories d'âge. Ecolo entend soutenir le Forum Jeunesse et la Ligue des Jeunes électeurs afin de renforcer le travail d'information et de sensibilisation des jeunes. En ce sens, l'abaissement de l'âge du droit de vote pourrait conduire les plus jeunes à se sentir concernés par ces élections.

Enfin, exercer ses droits de citoyen et développer une approche critique du monde et des institutions impliquent de pouvoir disposer d'une information adaptée et de qualité sur ce qui s'y joue. Pouvoir accéder à l'information, muni d'un esprit critique, solidaire et responsable, voilà autant de conditions nécessaires à l'exercice de la démocratie par et pour les jeunes.

A cette fin, Ecolo entend mener, avec les acteurs historiques de l'information aux jeunes, une réflexion sur la manière dont les jeunes s'informent aujourd'hui, et ce dans l'objectif d'assurer une information de qualité adaptée aux nouvelles réalités (NTIC …), dans le cadre de la transition écologique et du développement durable.

Proposition : Assurer un cadre au volontariat international

Sous couvert de fondation ou d'asbl « humanitaires », des entreprises commerciales proposent (parfois à des prix exorbitants) des voyages « humanitaires ». Ces sociétés commerciales exploitent la bonne foi de jeunes qui souhaitent partir en tant que volontaires et utilisent des pratiques litigieuses qui portent gravement préjudice tant au secteur du volontariat international, qu'aux personnes qui accueillent sur place et aux jeunes eux-mêmes.

Pour Ecolo, il est nécessaire de clarifier les objectifs de chacun et d'assurer une reconnaissance du volontariat réel - c'est-à-dire qui n'a pas de but lucratif et dont l'organisation répond aux exigences de formation des CRACS. Cette reconnaissance et ce contrôle doivent se coordonner au niveau européen.

De plus, il est actuellement impossible pour un volontaire hors Union européenne d'obtenir un visa pour venir en Belgique, il doit passer par une demande de permis de travail provisoire. Ecolo souhaite qu'une dispense soit prévue pour les volontaires.

Proposition : Favoriser l'émergence de nouvelles compétences démocratiques

La participation citoyenne implique l'existence d'espaces et de lieux dans lesquels les gens peuvent émettre leur avis et être entendus dans le processus de prise de décisions qui les concernent. Au-delà de cette dimension institutionnelle, un véritable exercice de la participation citoyenne demande également de mobiliser des compétences essentielles : assurer la pluralité des points de vue, assurer une écoute de chacun, favoriser l'adhésion collective aux décisions prises, etc. Ces compétences sont mobilisées de longue date dans le travail des associations de jeunesse qui contribuent, au quotidien, au développement de compétences citoyennes auprès des jeunes générations.

Ecolo entend soutenir le développement d'une offre de formation transversale, à destination des acteurs d'éducation formelle et non-formelle, portant sur l'utilisation de nouvelles méthodes de gouvernance, de participation et de gestion de projets collectifs, à partir de l'expertise développée par les associations de jeunesse.

---

[22] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir le Chapitre « Justice et Prisons ».

Proposition : Organiser avec les jeunes le droit à la fête

Ecolo propose de concrétiser un droit à la fête pour les jeunes, en veillant au dialogue au plan local entre autorités publiques et représentants de la jeunesse et dans le respect de chacune des composantes de la communauté locale. Par cette initiative, il s'agit notamment d'assurer des conditions positives d'accueil, de sécurité et de santé dans les lieux de fêtes des jeunes : accueil de toutes et tous, existence d'espaces de repos, accès gratuit à de l'eau potable, politique préventive en matière de sécurité routière, de consommation d'alcool et de drogues …

Si l'alcool est associé à la fête et à la convivialité, il n'en demeure pas moins qu'il faut susciter la réflexion des jeunes quant à l'usage qui en est fait, les informer des risques à court, moyen et long termes d'une consommation excessive, mais aussi de les conscientiser face aux pratiques commerciales des fabricants d'alcool, en limitant la survalorisation de l'alcool dans notre société ou en interdisant la vente aux moins de 16 ans des boissons dans lesquelles la présence d'alcool est masquée (alcopops et bières « light »).

A ces aspects s'ajoutent les dimensions relatives à la mobilité et la non utilisation de la voiture sous influence d'alcool ou de drogue, en sensibilisant conducteurs et passagers aux risques encourus.

Enfin, il convient d'encourager le milieu de la fête dans le respect de chacun. Le « milieu de la nuit » (horeca, lieux culturels …) ne doit pas systématiquement être envisagé comme vecteur de nuisances (bruits, consommation d'alcool …), notamment par les autorités publiques, mais comme un acteur favorisant l'emploi, la convivialité, le développement économique et touristique et qui peut contribuer activement à la fête dans un cadre sécurisé pour les jeunes.

PRIORITE 3 : AMELIORER LA COHERENCE DES POLITIQUES QUI CONCERNENT LES JEUNES

Proposition : Pérenniser la Conférence Interministérielle Jeunesse

Ecolo souhaite que la « Conférence Interministérielle Jeunesse »[23] (CIM) mise en place par la Ministre de la Jeunesse Ecolo sous la législature 2009-2014 soit largement investie par les prochains gouvernements afin d'assurer une vraie politique transversale[24] pour les jeunes générations. Ecolo souhaite que cette CIM soit également étendue aux autres niveaux de pouvoirs (région et fédéral) afin de disposer de tous les leviers possibles pour faire avancer les priorités politiques pour les jeunes. C'est à partir de là qu'une réelle stratégie pourra naître et transcender les institutions et les niveaux de pouvoir, avec une vision forte pour les générations futures.

Proposition : Intégrer le point de vue « jeune » dans chaque loi, décret ou ordonnance

Les mesures qui touchent les jeunes dans leur quotidien ne se limitent pas aux politiques de jeunesse, d'enseignement ou de culture. Certaines dispositions économiques, d'aménagement du territoire, ou d'emploi, pour ne citer que ces exemples, peuvent singulièrement affecter les conditions de vie des jeunes. Dans une approche durable des politiques publiques, il est important que les gouvernements de chaque niveau de pouvoir anticipent les effets, sur les jeunes et les enfants, des nouvelles réglementations qu'ils adoptent, à l'instar de ce qui se fait déjà en Flandre (« kind- en jongere-effectrapport : joKER »).

---

[23] Cette conférence ministérielle doit être garantie par la ministre-présidence dans l'optique d'avoir l'ensemble des leviers pour faire de la jeunesse une priorité.
[24] La transversalité voulue ici devra toutefois assurer que les identités de chaque secteur soient préservées.

Ecolo souhaite que la mise en place d'une telle procédure soit concrétisée dans les politiques francophones, reflétant la volonté de faire des jeunes une priorité. Ce monitoring devra mettre aussi en évidence les impacts sur les jeunes défavorisés socio-économiquement et sur les risques de discrimination entre les jeunes filles et les jeunes hommes.

Proposition : Concrétiser la coordination territoriale des initiatives en faveur des jeunes

Il s'agit par là de soutenir et de structurer des alliances entre partenaires impliqués dans des actions de participation, d'accueil et d'accompagnement des jeunes sur le territoire d'une ou de plusieurs communes. L'objectif est pragmatique : il s'agit de faire le point sur les initiatives existantes sur un territoire, d'identifier des voies de meilleure coopération, le tout au bénéfice des jeunes et de leur famille et dans la logique de la liberté associative. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans la logique des alliances éducatives proposées par Ecolo autour de l'école.

Les soutiens aux projets culturels, sportifs, scolaires, éducatifs, associatifs, participatifs, aux conseils locaux de jeunesse, les mesures d'aide à la jeunesse, de promotion de la santé ou d'organisation de l'espace public, l'utilisation des infrastructures et les plans communaux de mobilité feront l'objet des travaux de ces coordinations locales de la jeunesse.

Proposition : Soutenir structurellement les projets de jeunes qui décloisonnent les secteurs

Même si chaque secteur a des spécificités et des objectifs différents, il est important que les acteurs de terrain travaillent ensemble et, par conséquent, que le monde politique donne accès à des outils communs. Par exemple, les projets « Interculturalité » ont pour objectif de permettre aux travailleurs des secteurs de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, confrontés aux enjeux de l'interculturalité, de pouvoir se lancer dans un travail de réflexion pratique, au travers d'une supervision ou d'une formation individuelle et/ou collective, et de développer des projets concrets autour de cette thématique.

Ce genre d'appel à projets transversaux doit être consolidé et élargi à d'autres domaines. Il convient toutefois de veiller à ce que ce type de projet permette un décloisonnement sur le long terme et que le fonctionnement « par projet » permette néanmoins de développer ces missions de manière structurelle.

La collaboration entre AMO, maisons de jeunes et organisations de jeunesse doit également devenir structurelle. Dans les grandes villes, et notamment à Bruxelles où les acteurs qui travaillent avec les jeunes sont francophones ou flamands, il est essentiel de développer des synergies entre ces différentes structures, et ce, quel que soit le régime linguistique duquel elles ressortissent.

En Région bruxelloise, Ecolo soutient et souhaite pérenniser l'action de la plate-forme « Het Werkt ! Ça marche ! » (HWCM) qui regroupe les travailleurs de jeunesse des deux communautés. La participation des jeunes aux politiques régionales doit être renforcée et une coopération plus grande entre les acteurs, au profit de tous les jeunes Bruxellois, quelle que soit leur langue, doit être mise en place.

Pour ce faire, nous souhaitons renforcer structurellement ces collaborations qui existent déjà aujourd'hui et ce décloisonnement des secteurs afin de pérenniser ces projets.

Les priorités et propositions d'Ecolo pour le secteur de l'aide à la jeunesse

PRIORITE 4 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION PAR UN SOUTIEN A LA POLITIQUE PREVENTIVE EN AIDE A LA JEUNESSE

Le secteur de l'aide à la jeunesse est le réceptacle de situations de discrimination ou d'exclusion qui trouvent leur source en amont, dans des problématiques scolaires, familiales, économiques, de formation ou d'emploi, de logement, etc., problèmes qui ne peuvent être résolus par les seuls acteurs de l'aide à la jeunesse.

Le décret du 4 mars 1991 tel que modifié en 2012 affirme le principe de la priorité à la prévention. Aujourd'hui, les moyens alloués à celle-ci ne suffisent pas à rencontrer les problèmes vécus par les jeunes et leurs familles. Ecolo veut continuer à investir dans une politique préventive cohérente, de proximité, avec les acteurs de terrain de l'aide à la jeunesse et en synergie avec les autres secteurs : enseignement, enfance, jeunesse, culture, sport, etc. Une politique préventive doit avoir pour objectif de s'attaquer aux causes des phénomènes d'exclusion et doit donc envisager les politiques qui concernent les jeunes de manière transversale.

Proposition : Garantir à chaque jeune l'accès aux services d'aide en milieu ouvert (AMO)

Etablies au cœur des quartiers, les AMO sont souvent le premier lieu de contact entre un jeune, une famille, une école et l'aide à la jeunesse. Ecolo veut soutenir concrètement ces acteurs de première ligne en :

- améliorant la couverture des AMO par la création de services ou l'agrément d'antennes dans les zones non couvertes ;
- augmentant les moyens alloués aux AMO par un renforcement des équipes professionnelles ;
- soutenant les AMO dans leur mission de diagnostic afin de leur permettre de contribuer à l'identification des besoins des jeunes et des familles et à l'élaboration d'actions de prévention générale.

Proposition : Permettre l'accès aux Services d'accrochage scolaire (SAS)

Les Services d'accrochage scolaire ont été créés pour améliorer l'accès de chaque jeune à un parcours scolaire ou de formation, par le biais d'un travail individualisé de mobilisation du jeune. La couverture géographique actuelle des SAS ne garantit pas cet accès pour tous les jeunes francophones.

Ecolo veut augmenter le nombre de SAS sur le territoire de la fédération Wallonie-Bruxelles en agréant un service par bassin de vie.

Proposition : Renforcer la prévention générale en Aide à la Jeunesse

La modification, en 2012, du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse en 2012 a induit une réforme importante de la prévention générale. La réforme réorganise et simplifie les missions des Conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse.

Ecolo entend concrétiser cette réforme par les actions suivantes :

- Accorder davantage de moyens (humains, soutien méthodologique) pour l'élaboration des diagnostics sociaux et la mise en œuvre des plans d'actions des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ) ;
- Augmenter de 50 % les crédits budgétaires consacrés aux actions de Prévention générale ;
- Soutenir la mise en place des plateformes de concertation entre l'aide à la jeunesse et les CPAS à l'échelle de chaque arrondissement ;
- Poursuivre le développement des alliances éducatives en structurant le travail avec d'autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en s'inspirant des mesures déjà prises (Enseignement, CPAS, ONE, etc.) ;
- Permettre aux présidents des CAAJ de se rendre davantage disponibles par l'octroi, au bénéfice du service dont il est issu, d'une subvention équivalente à 20 % de son coût salarial.

Proposition : Garantir la participation des jeunes et de leur famille aux décisions qui les concernent

Les jeunes et les familles concernés par l'aide à la jeunesse doivent, et ceci sans exception, être étroitement associés aux décisions qui les concernent. Ils doivent également bénéficier d'une aide adéquate dans leur milieu de vie[25]. L'objectif de nos propositions est de viser l'entière autonomie des familles, à cette fin, il convient de :

- Étendre l'intervention intensive en famille pour les très jeunes enfants en difficulté, visant à soutenir leurs parents et permettre dans certains cas, d'éviter le placement de l'enfant ;
- Garantir la transparence des décisions prises par les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection judiciaire (SPJ) ainsi que de l'ensemble des écrits qui concernent directement ces familles ;
- Garantir la prise en compte de la parole des jeunes et des familles (tant au niveau individuel que collectif) ;
- Soutenir les familles dans le cadre de séparations conflictuelles, afin d'éviter l'aggravation, voire la judiciarisation des situations, en développant les « espaces parents dans la séparation », en partenariat avec le Fédéral. Ces espaces permettent d'orienter sans contrainte les parents qui ne sont pas spontanément demandeurs vers un service qui pourra les sensibiliser à l'intérêt, pour leur-s enfant-s, de collaborer à une démarche visant la restauration d'une coopération parentale ;
- Travailler au maintien du lien de l'enfant avec ses parents, en cas de placement de celui-ci en famille d'accueil ou en institution ;
- Soutenir des projets de promotion de la bien-traitance et de soutien à la parentalité, en particulier pour les jeunes mamans mineures.

Proposition : Renforcer les années citoyennes

Ecolo estime que la citoyenneté doit aussi être intégrée dans les actions préventives en Aide à la Jeunesse. Les projets expérimentaux des « années citoyennes » consistent à permettre à un groupe de jeunes, encadré par un service AMO, de mener, durant une année scolaire complète, un programme d'activités citoyennes et de vivre ainsi des expériences positives qui leur permettent de mettre fin à un parcours d'échecs ou de ruptures et de se relancer dans un projet personnel. Ces jeunes sont pour la plupart âgés de 16 à 18 ans et en décrochage scolaire.

---

[25] Pour plus d'informations sur nos propositions en matière de soutien à la parentalité de manière générale, voir le Chapitre « Enfance ».

L'évaluation de ces projets a démontré la pertinence de leur pérennisation. Ceci a été réalisé sous la législature 2009-2014 à l'initiative de la Ministre Ecolo. A l'avenir, il convient d'amplifier ces projets en les développant sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en assurant une évaluation et en renforçant leurs moyens.

PRIORITE 5 : GARANTIR UNE AIDE ET UN SOUTIEN ADEQUATS AUX JEUNES EN DIFFICULTE OU EN DANGER ET A LEUR FAMILLE

Les situations prises en charge par l'aide à la jeunesse aujourd'hui et les souffrances des jeunes interrogent la société sur son mode de fonctionnement et les problèmes qu'il engendre. La complexité de ces situations nécessite une approche systémique.

Les conseillers, directeurs de l'aide à la jeunesse et magistrats de la jeunesse attirent régulièrement l'attention des responsables politiques et de l'opinion publique sur le trop grand nombre de jeunes pour lesquels une décision a été prise mais qui ne peut être exécutée dans le service adéquat, que ce soit un service de l'aide à la jeunesse, un institut médico-pédagogique, un hôpital psychiatrique, une crèche, une famille d'accueil. Les services d'aide à la jeunesse relaient régulièrement les situations des familles des jeunes qui leur sont confiés et qui sont le plus souvent extrêmement dégradées. Cette situation a pour effet d'augmenter le temps de prise en charge ou d'accompagnement du jeune, et par conséquent, de réduire les possibilités d'assurer de nouvelles prises en charge.

Outre l'absolue nécessité d'une politique préventive renforcée permettant de lutter contre les facteurs d'exclusion dont sont victimes les jeunes et les familles (cfr. priorité 4), il serait déraisonnable de négliger le constat de l'engorgement des services qui sont incapables d'assurer, avec les moyens qui sont les leurs, une prise en charge rapide des situations de danger.

En outre, les ressources permettant une prise en charge adéquate des enfants et jeunes en danger sont très inégalement réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, les jeunes sont aux prises avec des secteurs et des acteurs très différents. Ceux-ci doivent améliorer leur collaboration pour éviter que les jeunes et les familles ne soient ballotés d'un service à l'autre, voire d'un secteur à l'autre. Ces dernières années, des protocoles de collaboration (avec les CPAS, le secteur du handicap, l'ONE, l'enseignement …) ont permis d'accroître la cohérence des interventions de ces différents secteurs et d'opérationnaliser le caractère complémentaire et supplétif de l'intervention du secteur de l'aide à la jeunesse. Il convient de poursuivre et de soutenir ces dynamiques de concertation intersectorielle et de veiller à ce que l'ensemble de ces protocoles soient effectivement mis en œuvre sur le terrain.

Proposition : Adopter un plan pluriannuel de refinancement des services publics et agréés de l'aide à la jeunesse

Au sein de certains SAJ et SPJ, les délégués sont en charge d'un trop grand nombre de situations pour assurer un suivi régulier des jeunes concernés.

Par ailleurs, les délais de prises en charge par les services agréés de l'aide à la jeunesse sont trop longs et trop d'enfants ou de jeunes en danger ne peuvent recevoir l'aide nécessaire adaptée à leur situation.

Les plans de renforcement mis en œuvre ces dernières années ont permis de créer 650 prises en charge supplémentaires. Ceci représente toutefois moins de 7 % de la capacité actuelle du secteur. Ce mouvement doit être soutenu et amplifié sous la prochaine législature, afin de tendre vers un objectif de 20 % d'augmentation à l'horizon 2022. Cette augmentation de la capacité de prise en charge devra s'accompagner d'une adaptation des effectifs des services publics et des moyens octroyés aux services agréés. Il convient également de prévoir des frais de fonctionnement et des frais de prise en charge des jeunes accueillis, à percevoir par ces services agréés.

Proposition : Disposer des outils d'analyse et de pilotage du secteur de l'aide à la jeunesse en vue d'améliorer le dispositif au bénéfice des jeunes

Ces dernières années, le secteur de l'aide à la jeunesse a amélioré considérablement ses analyses sectorielles, avec, entre autres, l'objectivation des caractéristiques socioéconomiques des arrondissements, la caractérisation des jeunes pris en charge, et l'analyse de l'activité du secteur de l'aide à la jeunesse. Ces analyses ont été publiées dans différentes publications et rapports d'activités.

Elles ont fait apparaître des réalités très différentes d'un arrondissement à l'autre qui se traduisent par des pratiques différentes, tant en matière de renvoi vers les services de première ligne qu'en matière de décisions des mandants.

Pour Ecolo, il convient tout d'abord de rendre aux professionnels du secteur la maîtrise de leurs choix. Ainsi, la programmation sectorielle et le renforcement des capacités de prise en charge doivent se baser sur une analyse des besoins en fonction de la population, des conditions socioéconomiques et de l'accessibilité géographique.

Par ailleurs, la priorité de prise en charge de jeunes doit être décidée par les conseillers, directeurs et magistrats de la jeunesse, davantage que par un ordre d'inscription sur une liste d'attente.

Pour ce faire, Ecolo propose de doter le secteur de l'aide à la jeunesse d'un réel système d'informations, d'outils informatiques et d'analyses qui permettent une meilleure connaissance de l'activité sectorielle et qui permettront de piloter au mieux le secteur, au bénéfice des jeunes.

Dans cette optique, s'inspirant du renforcement de la capacité de prise en charge opérée pendant la législature 2009-2014, il convient de renforcer les capacités de prise en charge dans les arrondissements qui, à l'analyse, se montrent en retard de programmation par rapport à d'autres arrondissements.

Proposition : Garantir au jeune et à sa famille une continuité et une cohérence dans la prise en charge

Ecolo constate aujourd'hui, avec une partie du secteur, que la cohérence et la continuité de la prise en charge n'est pas assurée. En effet, un service qui accueille un jeune en difficulté ne reçoit pas toujours l'information et l'aide des services qui ont pris ce même jeune en charge précédemment. C'est le jeune qui en pâtit.

La continuité et la cohérence doivent être renforcées, via une collaboration entre travailleurs sociaux de différents services ainsi qu'avec les familles.

La réforme des Conseils d'Arrondissement (CAAJ), constitue un des éléments permettant un meilleur dialogue et dès lors une meilleure collaboration entre services du secteur.

Il convient par ailleurs :

- De renforcer la formation des directions des services agréés pour inciter les équipes à travailler dans cette voie ;
- D'améliorer le dialogue et la collaboration entre mandants et services agréés ;
- De confirmer le coup d'arrêt à la spécialisation à outrance des différents types de service de l'aide à la jeunesse.

Proposition : Soutenir les familles d'accueil et développer l'accueil familial

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 7 500 enfants sont hébergés ailleurs que chez leurs parents dans le cadre d'une prise en charge par le secteur de l'Aide à la jeunesse. Parmi eux, environ 3400 jeunes vivent en famille d'accueil. Ce sont environ 2400 familles qui, aujourd'hui, accueillent un

enfant. Et la demande de prise en charge en famille d'accueil ne cesse d'augmenter chaque année, tandis que le nombre de familles d'accueil volontaires reste insuffisant.

Il convient dès lors d'augmenter et d'améliorer l'offre en matière d'accueil familial. Cela passe par :

- La promotion et la valorisation de ce type d'accueil ;
- Un soutien des familles afin de leur faciliter la vie lorsqu'elles s'offrent à aider un enfant. Ainsi, à l'instar du congé parental, le congé d'accueil doit être accessible à toutes les familles d'accueil qui le souhaitent. Par ailleurs, le système de gestion financière des allocations familiales doit être simplifié ;
- La valorisation, le soutien et le développement du parrainage. Celui-ci consiste à accueillir de manière ponctuelle mais régulière un enfant, afin de lui apporter des ressources nouvelles et soutenantes pour son évolution.

Tout comme les familles d'accueil, il manque de « parrains » en FWB. Or, le parrainage peut venir en aide à des parents qui, à un moment de leur vie, éprouvent des difficultés. Ce type d'accueil familial permet aussi d'offrir à un enfant qui vit en institution la chance de retrouver une famille, le temps d'un week-end ou durant les vacances scolaires.

Proposition : Lutter contre la maltraitance

La nécessité d'intervenir au plus tôt dans les situations de négligence et de maltraitance est indéniable. L'accent doit être mis à la fois sur la prévention et sur l'articulation des interventions, lorsqu'il s'agit de prendre adéquatement en charge une situation de maltraitance.

Ecolo considère que :

- Les travailleuses et travailleurs de terrain (moniteurs sportifs, enseignants, éducateurs des écoles et des internats, infirmiers ONE, animateurs de mouvements de jeunesse …) doivent être formés et informés afin de pouvoir accueillir chaque jeune, mais également être capables d'identifier les signes de risques ou les symptômes de maltraitance. Leur formation doit permettre d'activer facilement le réseau mobilisable, lorsqu'ils sont confrontés à une situation de maltraitance ;
- Des actions doivent être menées afin de faire connaître, au grand public et aux enfants, les services de prévention et d'aide aux enfants victimes de maltraitance et de faciliter l'accès à ces services ;
- Le service Ecoute-Enfants, le 103, gratuit et anonyme, destiné aux enfants confrontés à une difficulté mais également aux adultes pour des situations d'enfants en difficulté ou en danger, doit être mieux connu ;
- L'articulation entre les acteurs qui prennent en charge les situations de maltraitance doit être renforcée, notamment par le biais des commissions locales de coordination de l'aide aux enfants victimes de maltraitance ;
- L'intervention intensive en famille à destination des très jeunes enfants, permettant dans certains cas, d'éviter le placement, doit être étendue.

Un protocole de collaboration intersectoriel a été conclu en 2013 et le premier plan d'actions issu de ce protocole devrait être adopté en 2014. Il convient de soutenir et renforcer cette dynamique impliquant l'ensemble des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ensemble des acteurs de première ligne (enseignants, animateurs sportifs …).

Proposition : Lutter contre les mesures de placement pour cause de pauvreté

Le secteur de l'aide à la jeunesse se trouve régulièrement confronté à des placements d'enfants ou de jeunes pour cause de situation de précarité financière des parents. Une situation intolérable qui

appelle une coordination des politiques et des mesures drastiques visant à assurer à chacun des conditions d'existences suffisantes. Il ne revient en effet pas à l'aide à la jeunesse de pallier le manque de revenus permettant de vivre décemment. Ce sont des mesures en matière d'emploi, de sécurité sociale, d'aide sociale, de logement[26] … qui doivent accompagner ces familles afin d'éviter des séparations douloureuses et de permettre à ces enfants de pouvoir continuer à vivre dans leur milieu familial.

Proposition : Poursuivre la mise en œuvre du protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS

Ce protocole balise la répartition des rôles de l'aide à la jeunesse (SAJ et SPJ) et des CPAS et les modalités de leur collaboration au bénéfice des jeunes en difficulté et de leur famille. Il permet de prendre en compte les réalités de terrain de chaque arrondissement judiciaire.

Ecolo entend :

- Soutenir les rencontres régulières entre les acteurs des deux secteurs dans le cadre des plateformes de concertation au sein des CAAJ ;
- Mettre en place des formations communes permettant une meilleure connaissance des travailleurs sociaux des deux secteurs et permettant de mettre le protocole en pratique.

Proposition : Améliorer l'articulation entre enseignement et aide à la jeunesse

Beaucoup trop de jeunes rencontrent des difficultés d'accès à l'enseignement ou ne trouvent pas d'école répondant à leurs aspirations. Les chiffres d'exclusion scolaire et de décrochage sont beaucoup trop élevés. De plus, les jeunes se retrouvent face à une multitude d'intervenants, dans l'école et hors l'école, pouvant leur proposer une orientation ou un accompagnement. Les doubles emplois en matière d'offre de service sont donc bien réels chez ces acteurs dépendant des Régions ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes sont les premières victimes de ces confusions des rôles.

Ecolo veut clarifier cette situation, à la fois en améliorant la cohérence et la visibilité des institutions au service des jeunes et de leur famille et en renforçant les collaborations entre les professionnels. L'objectif est de réduire sensiblement le décrochage scolaire et d'améliorer l'accès à l'école.

Le décret du 20 novembre 2013 organisant des politiques conjointes entre l'Enseignement et l'Aide à la jeunesse doit être mis en œuvre sans délai et doit se concrétiser en :

- Garantissant la mise en place des lieux de concertation prévus par le décret ;
- Accordant les moyens nécessaires au bon fonctionnement des facilitateurs prévus par le Décret et chargés de faciliter la transmission des informations et des bonnes pratiques ;
- Soutenant les acteurs locaux dans leurs démarches de concertation ;
- Concluant un accord de coopération avec la Région bruxelloise et la Wallonie.

Proposition : Garantir l'articulation des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale

Certains jeunes dont les problématiques se situent à la lisière des champs du handicap, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse ne trouvent pas aujourd'hui de réponse satisfaisante à leurs besoins, tant dans le cadre de prises en charge ambulatoires que résidentielles.

---

[26] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo dans ces matières, voir les Chapitres thématiques.

Même si ces questions relèvent de niveaux de pouvoir différents, il est indispensable et urgent de conclure un protocole de collaboration qui permet et balise une intervention conjointe des trois secteurs.

Proposition : Garantir la mise en œuvre du protocole de collaboration relatif aux mineurs étrangers non accompagnés

Ce protocole de collaboration, entre l'aide à la jeunesse des deux Communautés linguistiques, Fedasil et le service des tutelles, offre un cadre de travail commun aux trois secteurs concernés, permettant de garantir un accueil et une prise en charge cohérente et de qualité à tout mineur étranger non accompagné (« Mena ») présent sur le territoire. Il balise la répartition des rôles de chacun, en fonction des lois et décrets qui les régissent et les modalités de collaboration. Il instaure un point de contact « mena » permanent au sein de chaque administration (FEDASIL, Direction générale de l'aide à la jeunesse francophone et flamande) permettant de faciliter l'évaluation des situations problématiques et le cas échéant, leur prise en charge.

Ecolo entend :

- Soutenir les rencontres entres les acteurs de terrain et les administrations au sein des lieux de concertation prévus à cet effet ;
- Soutenir la mise en place des points de contacts au sein de chaque administration ;
- Soutenir les évaluations régulières du protocole.

PRIORITE 6 : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES QUI COMMETTENT DES FAITS DE DELINQUANCE

Le transfert vers les Communautés des dispositions relatives aux mineurs délinquants offre la possibilité pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'actualiser une législation déjà largement remaniée en 2006.

Le futur décret doit infléchir la lettre de la loi actuelle sans la bouleverser : il faut maintenir un équilibre entre des sanctions éducatives et une aide individualisée. Et inscrire le droit pour les victimes et pour les jeunes et leurs parents à se voir proposer systématiquement une offre restauratrice.

Comme la majorité des acteurs qui travaillent avec ces jeunes sur le terrain, Ecolo est persuadé que la réussite de la réinsertion des mineurs délinquants passe par un travail éducatif et réparateur, d'analyse du passage à l'acte et d'accompagnement.

Proposition : Diversifier les réponses aux jeunes qui ont commis une infraction, notamment l'accompagnement éducatif intensif (SAMIO)

Les juges disposent de nombreuses possibilités de réactions : il faut aujourd'hui les mettre mieux en valeur et encourager leur utilisation. Parmi celles-ci, l'accompagnement éducatif intensif des jeunes (SAMIO)[27] mis en œuvre par la Ministre Ecolo en charge de l'aide à la jeunesse, donne satisfaction et offre des perspectives encourageantes.

Ecolo propose dès lors de :

- veiller à l'utilisation optimale de l'accompagnement éducatif intensif dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

[27] Sections d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation.

- renforcer les équipes qui le mettent en œuvre, là où cela s'avère nécessaire ;
- veiller à ce que les services agréés de l'aide à la jeunesse interviennent davantage dans la prise en charge des mineurs qui commettent des faits qualifiés d'infractions ;
- encourager les juges de la jeunesse à faire appel dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles à la possibilité d'imposer des prestations d'intérêt général ;
- déployer les mesures alternatives qui ne le sont pas aujourd'hui, et d'abord la prestation positive (formation, participation à une activité organisée …) et les modules de formation et de sensibilisation aux actes commis.

Proposition : Permettre aux victimes et aux auteurs qui le souhaitent d'accéder à la médiation

La réparation est une étape importante, tant pour les victimes que pour les auteurs de faits délinquants. Les deux parties, si elles le souhaitent, doivent pouvoir participer à la réponse à y apporter. Cette réponse doit être constructive.

Pour atteindre cet objectif, Ecolo propose :

- d'améliorer la qualité de la communication vers les victimes, notamment en renforçant les collaborations des services agréés de l'aide à la jeunesse avec les services d'accueil et d'aide aux victimes ;
- de systématiser l'information sur le droit à la médiation à tous les stades de la procédure et de permettre aux participants potentiels de décider en connaissance de cause d'y aller ou non ;
- de mieux former les acteurs de l'aide à la jeunesse à cette possibilité de médiation ;
- de favoriser là où c'est nécessaire une meilleure collaboration entre les autorités judiciaires et les services agréés.

Proposition : Améliorer le dispositif des IPPJ et la cohérence de l'offre post-IPPJ

Le nombre de places en Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et en centre fermé n'a cessé d'augmenter au fil des années. Depuis les années 2000, la capacité des sections fermées a triplé. A de très nombreux moments, cette capacité n'est pas utilisée à 100 %, notamment grâce à la mise en œuvre de réponses diversifiées. Tout en constituant une réponse adéquate dans certaines situations, le placement dans une IPPJ doit rester une mesure de dernier ressort.

Ecolo propose d'améliorer la qualité du service rendu par les IPPJ et d'adapter celui-ci par les actions suivantes :

- Pour des raisons à la fois économiques et pédagogiques et sans en faire une règle rigide, il faut rapprocher les jeunes de leur lieu de vie, des autorités judiciaires qui en ont la charge et des services sociaux qui pourront ainsi mieux les encadrer et les accompagner ;
- Garantir l'harmonisation de l'action des IPPJ et de la règlementation au sein des IPPJ notamment par la concrétisation et l'évaluation de la mise en œuvre du « code des IPPJ » ;
- Garantir que chaque jeune bénéficie d'un accompagnement adéquat à l'issue d'une mesure de placement en évaluant et, au besoin, en adaptant l'offre de prise en charge post-IPPJ ;
- Viser la réinsertion scolaire du jeune en lui permettant de rejoindre dès que possible un établissement scolaire à l'extérieur de l'IPPJ afin de s'inscrire ainsi dans la logique des services d'accrochage scolaire ;

- Avant la phase de réinsertion/réintégration scolaire, permettre à tous les jeunes qui n'en disposent pas d'obtenir leur certificat d'étude de base, en assurant le respect de l'instruction obligatoire ;
- Evaluer et au besoin adapter les durées de placement prévues dans les projets pédagogiques des IPPJ.

Proposition : Améliorer le processus de décision des autorités judiciaires

Afin d'ajuster les mesures dont dispose le juge de la jeunesse à la personnalité et à la problématique du mineur et d'individualiser au maximum la décision que les autorités judiciaires prennent, Ecolo propose de :

- Répondre à la demande de nombreux juges en créant, à titre expérimental d'abord, un pool multidisciplinaire d'aide à la décision, en vue d'éclairer très rapidement le juge de la jeunesse sur la mesure à prendre ; cette équipe doit être capable de réagir dans l'heure à une demande d'investigations du juge de la jeunesse ;
- Expérimenter une « Unité d'accueil et d'orientation » en vue de disposer d'une forme de dispatching, chargé de l'examen et de l'orientation adéquate des jeunes. Cette section constituerait à l'avenir un passage obligé d'une durée maximale d'un mois pour des jeunes âgés de 16 ans au moins, pour lesquels des motifs de sécurité publique ou de sécurité personnelle imposent l'orientation dans une section fermée.

AUTRES PRIORITES POUR LE SECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Proposition : Soutenir les pratiques innovantes dans le secteur de l'aide à la jeunesse

Un budget doit être garanti en vue de soutenir des projets qui rencontrent, de manière innovante, les besoins des jeunes et familles qui ne sont pas couverts par les services existants. C'est un des moyens de faire évoluer les pratiques du secteur et notamment de rencontrer des problématiques qui se situent à la lisière de plusieurs secteurs.

Après une phase d'expérimentation, ces initiatives doivent être évaluées et, le cas échéant, essaimées auprès d'autres services ou pérennisées.

Proposition : Moderniser les infrastructures et réduire les dépenses énergétiques des services

Le secteur de l'aide à la jeunesse est caractérisé par de nombreux bâtiments très vétustes. Que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public, les performances énergétiques de ces bâtiments sont souvent très basses. Avec l'accroissement des prix de l'énergie, une part de plus en plus importante des frais de fonctionnement des services partent en fumée. Les jeunes et les travailleurs du secteur en sont les premiers affectés.

En 2013, un fonds a été créé, permettant aux services agréés de bénéficier d'avances remboursables sans intérêt pour réaliser ces investissements. Ce système doit être poursuivi.

Par ailleurs, il convient de poursuivre l'effort entamé en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments des SAJ, SPJ et IPPJ, tant au niveau de l'acquisition de nouveaux bâtiments que de leur rénovation.

Proposition : Évaluer la mise en œuvre du décret relatif à l'aide à la jeunesse

Le décret relatif à l'aide à la jeunesse a plus de 20 ans et a été largement modifié en 2012. Il est impératif d'évaluer sa mise en œuvre et d'analyser si les principes énoncés par le décret sont rencontrés. L'ensemble des acteurs concernés : services, travailleurs, jeunes et familles, devront être mis au centre de cette évaluation.

TABLE DES MATIERES

JEUNESSE ET AIDE A LA JEUNESSE

UNE SOCIETE EMANCIPATRICE

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LA JEUNESSE 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO POUR LA JEUNESSE 3

PRIORITE 1 : Faciliter la transition vers l'autonomie 3

Proposition : Assurer l'accès à l'emploi et valoriser les compétences non formelles 3

En partageant le travail entre les générations : le « Plan Tandem » 3

En concrétisant la « garantie jeune » au niveau belge 4

En améliorant l'accueil des jeunes dans le monde du travail 4

Proposition : Réduire drastiquement le nombre de jeunes vivant en situation de pauvreté en individualisant les droits sociaux 5

Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants 5

Proposition : Améliorer l'autonomie des jeunes dans l'accès au logement 6

Proposition : Faciliter et encourager l'utilisation des transports publics et des modes de transports actifs 6

Proposition : Soutenir les jeunes dans une politique de prévention à la santé 6

Proposition : Soutenir les jeunes dans l'accès à la mobilité internationale au cours de leurs études et après 7

Proposition : Faciliter l'accès des jeunes à la culture 7

PRIORITE 2 : Favoriser la participation et la citoyenneté responsable, active, critique et solidaire des jeunes 8

Proposition : Soutenir la participation au cœur du secteur jeunesse 8

Proposition : Soutenir les nouveaux modes d'engagement et d'organisation des jeunes 10

Proposition : Favoriser la participation partout et pour tou-te-s 10

Proposition : Favoriser la participation des jeunes issus des quartiers défavorisés 11

Proposition : Renforcer et structurer les lieux de consultation 11

Le Conseil de la Jeunesse 11

Les Conseils locaux et Conseils consultatifs 11

Les consultations populaires locales 11

Proposition : Permettre une éducation et un accès critique aux médias 12

Proposition : Limiter la publicité à destination des jeunes 12

Proposition : Abaisser le droit de vote à 16 ans et sensibiliser les jeunes aux enjeux politiques 12

Proposition : Assurer un cadre au volontariat international 13

Proposition : Favoriser l'émergence de nouvelles compétences démocratiques 13

Proposition : Organiser avec les jeunes le droit à la fête 14

PRIORITE 3 : Améliorer la cohérence des politiques qui concernent les jeunes 14

Proposition : Pérenniser la Conférence Interministérielle Jeunesse 14

Proposition : Intégrer le point de vue « jeune » dans chaque loi, décret ou ordonnance 14

Proposition : Concrétiser la coordination territoriale des initiatives en faveur des jeunes 15

Proposition : Soutenir structurellement les projets de jeunes qui décloisonnent les secteurs 15

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO POUR LE SECTEUR DE L'AIDE A LA JEUNESSE 16

PRIORITE 4 : Lutter contre l'exclusion par un soutien à la politique préventive en aide à la jeunesse 16
Proposition : Garantir à chaque jeune l'accès aux services d'aide en milieu ouvert (AMO) 16
Proposition : Permettre l'accès aux Services d'accrochage scolaire (SAS) 16
Proposition : Renforcer la prévention générale en Aide à la Jeunesse 16
Proposition : Garantir la participation des jeunes et de leur famille aux décisions qui les concernent 17
Proposition : Renforcer les années citoyennes 17
PRIORITE 5 : Garantir une aide et un soutien adéquats aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille 18
Proposition : Adopter un plan pluriannuel de refinancement des services publics et agréés de l'aide à la jeunesse 18
Proposition : Disposer des outils d'analyse et de pilotage du secteur de l'aide à la jeunesse en vue d'améliorer le dispositif au bénéfice des jeunes 19
Proposition : Garantir au jeune et à sa famille une continuité et une cohérence dans la prise en charge 19
Proposition : Soutenir les familles d'accueil et développer l'accueil familial 19
Proposition : Lutter contre la maltraitance 20
Proposition : Lutter contre les mesures de placement pour cause de pauvreté 20
Proposition : Poursuivre la mise en œuvre du protocole de collaboration entre l'aide à la jeunesse et les CPAS 21
Proposition : Améliorer l'articulation entre enseignement et aide à la jeunesse 21
Proposition : Garantir l'articulation des secteurs de l'aide à la jeunesse, du handicap et de la santé mentale 21
Proposition : Garantir la mise en œuvre du protocole de collaboration relatif aux mineurs étrangers non accompagnés 22
PRIORITE 6 : Améliorer la prise en charge des jeunes qui commettent des faits de délinquance 22
Proposition : Diversifier les réponses aux jeunes qui ont commis une infraction, notamment l'accompagnement éducatif intensif (SAMIO) 22
Proposition : Permettre aux victimes et aux auteurs qui le souhaitent d'accéder à la médiation 23
Proposition : Améliorer le dispositif des IPPJ et la cohérence de l'offre post-IPPJ 23
Proposition : Améliorer le processus de décision des autorités judiciaires 24
Autres priorités pour le secteur de l'aide à la jeunesse 24
Proposition : Soutenir les pratiques innovantes dans le secteur de l'aide à la jeunesse 24
Proposition : Moderniser les infrastructures et réduire les dépenses énergétiques des services 24
Proposition : Évaluer la mise en œuvre du décret relatif à l'aide à la jeunesse 25

Jeunesse, Education et Culture

ECOLE
Une école au cœur de l'émancipation et de la transition

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Miroir de la société, l'école se situe depuis plusieurs années à un carrefour. Sollicitée de toutes parts, elle remplit tant bien que mal les rôles que veulent lui confier les familles, le monde du travail, les composantes les plus diverses de la société. Investie de multiples missions et par ailleurs censée corriger tous les méfaits d'un monde à la recherche de repères, l'école est sous pression.

Et pourtant, l'école et ses acteurs ne renoncent pas à leur ambition : rendre effectives les promesses d'émancipation, inscrites au cœur du système scolaire. En Fédération Wallonie-Bruxelles, des enseignants, des directeurs, des parents se mobilisent, à leur échelle, pour pousser chaque élève au maximum de ses capacités et faire de leur école un lieu de vie convivial et citoyen. Leur action est souvent couronnée de succès. Chaque matin, des milliers d'élèves prennent le chemin de l'école ; chaque jour, des enseignants mènent à bien des projets créatifs et innovants ; chaque année, des élèves très bien formés sortent de nos écoles.

Dans un même temps, l'école reste profondément inégalitaire : l'échec scolaire et les relégations de toutes sortes frappent d'abord les élèves issus de milieux défavorisés. Notre système éducatif figure parmi les plus inégalitaires d'Europe, l'ascenseur social que représentait l'école ne joue donc plus son rôle. 30 % des jeunes quittent l'enseignement sans le moindre diplôme et chaque année, 15 % des enfants redoublent dans le secondaire.

Ces constats ne datent pas d'hier. Les politiques de promotion de la réussite animent officiellement les gouvernements depuis de longues années. Pourtant, malgré l'avalanche de réformes « pédagogiques » qui, depuis le début des années '90 jusqu'à aujourd'hui, ont touché aux objectifs et à l'organisation de l'enseignement, au contenu des apprentissages, à l'accès à l'enseignement, aux outils pédagogiques, à la formation des enseignants, l'échec scolaire, le redoublement et les mécanismes de relégation restent prégnants au sein du système éducatif.

Nombre d'enseignants, quant à eux, éprouvent un sentiment de dévalorisation de leur métier, d'une part, et de complexification de leur travail, d'autre part. Ainsi, 35 % des enseignants quittent le navire dès les premières années dans la profession.

Face à cela, depuis 2009, la « machine à décrets » a vu son rythme fortement ralentir au profit d'une stratégie essentiellement centrée sur les projets pilotes et sur le soutien à l'émergence de bonnes pratiques sur le terrain. Si Ecolo a appuyé cette évolution salutaire dans la manière de réformer le système éducatif, force est de constater que se contenter de soutenir des projets pilotes et de favoriser des bonnes pratiques est nettement insuffisant face à l'ampleur des défis qui sont les nôtres. En outre, il manque encore en Fédération Wallonie-Bruxelles une véritable culture de l'évaluation des politiques d'enseignement. Des réformes sont abandonnées, d'autres sont amplifiées ou initiées, sans que l'on ne prenne le temps de voir si ces réformes ont atteint les objectifs escomptés sur le terrain.

Résultat : en 2014, l'école francophone traverse toujours une double crise : celle de l'échec persistant d'un trop grand nombre de ses élèves, celle du malaise et de la pénurie croissante de ses enseignants.

L'horizon politique d'Ecolo en matière d'enseignement obligatoire

Pour les écologistes, l'intérêt et l'émancipation de chaque enfant doivent être au cœur de la politique scolaire. En ce sens, l'école est un levier essentiel pour changer la société en profondeur : elle est chargée d'un enjeu fondamental de transmission entre générations et de réinvention culturelle. L'école a également pour mission de contribuer à réduire les inégalités et de rendre ainsi notre société plus juste.

Cette vision de l'école replace les élèves et les enseignants au centre du jeu. En effet, ce sont ces 'habitants' des milliers de classes de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont les véritables acteurs des politiques éducatives. Une fois la porte fermée, c'est avant tout l'alchimie entre élèves et enseignants qui permettra, ou pas, d'atteindre ce fameux objectif d'excellence pour chacun. Cette conviction profonde invite le politique à penser autrement son action vis-à-vis de l'école, en n'oubliant pas d'y associer ses partenaires internes et externes parmi lesquels les parents ont évidemment une place primordiale.

Ecolo confirme plus que jamais ses ambitions pour l'école, sans pour autant faire croire qu'il suffit de décréter ou de lancer des projets pilotes pour transformer la réalité. En effet, la complexité de notre système éducatif requiert une action politique fine, déterminée, concertée et inscrite dans la durée, qui place sa confiance dans les acteurs locaux et intègre la spécificité de chaque établissement scolaire, qui est lui-même connecté à son environnement socioculturel.

Cela étant, Ecolo, à travers ce programme, s'engage résolument pour qu'advienne enfin, avec tous les partenaires de l'école, et dans l'intérêt de chaque enfant, un enseignement mieux adapté à notre société actuelle. Au travers de la mise en place d'un vrai tronc commun pluridisciplinaire et d'une approche « orientante » dès l'enseignement fondamental, la lutte contre l'échec scolaire est au cœur de nos engagements. Le souhait d'Ecolo est également de voir se mettre en place des bassins scolaires en inter-filières, inter-niveaux et inter-réseaux, dans le but de renforcer les capacités d'action des écoles au sein d'une zone géographique donnée, tout en offrant une meilleure offre scolaire aux jeunes afin de leur permettre de se construire un avenir.

Les lignes de force d'Ecolo pour l'école

Pour que l'Ecole puisse tenir ses promesses d'émancipation dans ce monde en transition, Ecolo entend soutenir une politique scolaire pour :

- Permettre à chaque jeune de développer tout son potentiel et de prendre sa place dans la société
- Soutenir les enseignants dans leur métier
- Rénover et construire des écoles pour répondre au boom démographique
- Piloter le système éducatif et différencier les politiques pour coller aux réalités des écoles et de leur bassin scolaire
- Renforcer les alliances éducatives pour faire de l'école un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et du développement durable

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : PERMETTRE A CHAQUE JEUNE DE DEVELOPPER TOUT SON POTENTIEL ET DE PRENDRE SA PLACE DANS LA SOCIETE

Les mécanismes successivement mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne parviennent toujours pas à garantir à tous les enfants l'acquisition des compétences de base, quelle que soit leur origine socioculturelle. L'échec scolaire et les relégations de toutes sortes frappent davantage les élèves défavorisés. Les résultats aux épreuves externes organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent en lumière les difficultés de certaines écoles à amener leurs élèves vers les objectifs fixés ; ces écoles sont généralement celles qui concentrent les élèves les plus fragilisés.

Sans leviers d'action pour remédier aux problèmes révélés, les évaluations externes ne feront que rendre compte d'une réalité que les enseignants connaissent déjà et qu'ils ne parviendront pas à transformer. Face à ce constat, Ecolo veut avant toute chose mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs autour de l'ambition suivante : donner à chaque jeune l'opportunité de faire un choix positif de parcours scolaire et de prendre ainsi sa place dans la société.

Proposition : Renforcer le tronc commun

La priorité aujourd'hui est à la mise en place d'un véritable tronc commun jusqu'à 14 ans. Par « véritable tronc commun », Ecolo désigne un continuum pédagogique qui, à l'image du modèle finlandais, diversifie les contenus d'apprentissage, tout en donnant à chaque élève l'opportunité d'explorer ses potentiels intellectuels, mais aussi techniques, scientifiques, artistiques et corporels avant de poser ses choix d'orientation à la fin du tronc commun. Ce n'est qu'après ce renforcement du tronc commun théoriquement existant qu'Ecolo pourra envisager l'allongement de ce tronc commun dans une seconde étape.

En ce sens, Ecolo entend :

- accorder une attention particulière aux apprentissages de base dès l'enseignement fondamental, via la généralisation de la remédiation immédiate et la détection précoce des difficultés d'apprentissage ;
- envisager l'intégration d'un cours ou de modules de « découverte des métiers » en particulier au cours des trois années de ce tronc commun ;
- mettre en place avec les acteurs de l'enseignement secondaire (en particulier les Centres PMS et les enseignants) une ou des alternatives aux attestations d'orientation restrictives qui obligent les élèves à changer de filière ou à opter pour une filière sous peine de redoublement. Plutôt que de renforcer la logique de hiérarchie entre filières avec des attestations d'orientation restrictives, il conviendrait d'accompagner les élèves dans leur choix d'orientation de manière transversale et progressive, tout au long du tronc commun (en particulier au premier degré du secondaire).
- organiser, à l'échelle de chaque bassin scolaire, un guichet unique en matière d'orientation scolaire. Ce guichet serait le fruit d'une association et d'une coordination entre tous les acteurs concernés ;
- faciliter la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, notamment par la transmission des résultats du Certificat d'Etudes de base (CEB) et d'un bilan de compétences acquises par les élèves aux enseignants du secondaire ;
- renforcer la continuité pédagogique entre la fin de l'enseignement primaire et le 1e degré secondaire. A ce titre, Ecolo souhaite profiter du renforcement de l'épreuve externe certificative à la fin du tronc commun en 2e année de l'enseignement secondaire (CE1D),

pour ouvrir une réflexion sur l'avenir du CEB et du 1e degré de l'enseignement secondaire. La piste des degrés d'observation autonome (DOA)[1] doit être examinée dans ce cadre ainsi que la mise en place de socles de compétences pour le cycle 10-14 (à l'image des socles de compétences 5-8) afin d'inciter les collaborations entre enseignants de la fin du primaire et du début du secondaire.

Proposition : Mobiliser l'enseignement qualifiant en Wallonie et à Bruxelles

Ecolo considère l'enseignement qualifiant comme un levier majeur pour la transition de nos Régions et estime que le redéploiement de l'offre et de la qualité pédagogique de cet enseignement, y compris pour sa filière en alternance, s'impose comme une priorité pour les prochaines années. En effet, le maintien et la relocalisation en Wallonie et à Bruxelles d'une activité économique innovante, porteuse de sens et d'emplois durables, nécessitent la formation de futurs professionnels et de citoyens outillés et critiques pour jouer un rôle actif dans ce redéploiement.

Or ces filières, qui s'adressent à un jeune sur deux, revêtent aujourd'hui deux visages : le visage de ces nombreuses sections qualifiantes qui débouchent sur de réels parcours de réussite, tant scolaire que professionnelle ; puis l'autre visage de filières qui restent des lieux de relégation, symboles d'une école duale qui dans ce cas ne remplit plus son rôle d'ascenseur social.

Ecolo entend mettre en œuvre cette priorité à l'échelle des bassins scolaires (IPIEQ), de manière à permettre une mobilisation des acteurs scolaires, aux côtés des acteurs socio-économiques, à l'échelle de leurs réalités territoriales. Dans cette optique, Ecolo formule 5 propositions.

- Après évaluation du fonctionnement actuel des IPIEQ, renforcer leurs moyens d'action, leur budget de fonctionnement et leur autonomie d'action. Que ce soit en matière de lien entre l'offre d'enseignement et les réalités de l'emploi au niveau du bassin mais aussi d'équipements technologiques (Centres de technologies avancées, Centres de référence et Centres de compétence), de promotion des filières qualifiantes, d'orientation, de stages en entreprise ou de transition entre enseignement qualifiant et marché de l'emploi, les bassins scolaires doivent devenir l'instance qui coordonne et co-responsabilise les acteurs locaux.
- Préciser au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles les finalités des filières qualifiantes. Dans cette optique, il convient de ne pas dissocier l'enseignement qualifiant de l'étape du cursus scolaire qui le précède. Le travail de redéploiement de l'enseignement qualifiant, pour être efficace, doit en effet être initié au sein du tronc commun qui doit valoriser tous les types de savoirs.
- Améliorer sensiblement les processus d'orientation des élèves pour que les choix positifs prennent le pas sur les logiques de relégation, notamment par la mise en place dans chaque bassin scolaire d'un guichet unique en matière d'orientation ou en rassemblant, lorsque les bâtiments le permettent, les trois filières (professionnel, technique et général) dans une même école ou implantation plutôt que de spécialiser les écoles par filières.
- Renforcer l'offre de stages en entreprise afin de faciliter la transition entre le cursus scolaire et le monde du travail. Plutôt que de laisser les enseignants de l'enseignement qualifiant frapper à toutes les portes pour trouver des lieux de stages, Ecolo propose également de réaliser par bassin scolaire un cadastre de l'offre de stages disponibles.
- Mener, en début de législature, une évaluation de la Certification par unité mise en place dans certaines sections qualifiantes afin de s'assurer que la modularisation est une piste pertinente sur le plan pédagogique, et de l'ajuster le cas échéant.

[1] Ecoles n'organisant que le 1e degré de l'enseignement secondaire et facilitant la transition entre la scolarité fondamentale et la scolarité secondaire.

Proposition : Evaluer et renforcer le décret « encadrement différencié »

Le décret organisant l'encadrement différencié des écoles (en lieu et place du décret « discrimination positive ») voté en 2009 avec le soutien d'Ecolo, vise à renforcer l'encadrement et les moyens de fonctionnement attribués aux écoles qui ont des besoins plus importants, du fait des caractéristiques de leur population scolaire.

Cette politique de différenciation vise notamment à éviter les ornières du passé : plutôt que d'apporter une solution standardisée et identique à toutes les écoles, ses modalités s'adaptent le plus finement possible aux problèmes rencontrés dans chacun des établissements. Dans un premier temps, Ecolo propose de mener une évaluation participative de cette politique mise en place depuis 2009.

Dans un second temps, Ecolo souhaite accroître la solidarité entre les écoles via l'augmentation progressive des moyens mis en commun (éventuellement au niveau du bassin scolaire) et ensuite redistribués de manière différenciée.

Enfin, Ecolo insiste pour que ces moyens humains et matériels additionnels soient mobilisés en vue d'objectifs concrets et chiffrés, liés aux spécificités de la population scolaire des établissements scolaires. Dans cette optique, Ecolo propose de charger un membre de l'équipe éducative (direction ou enseignant) de la coordination et de la mobilisation des moyens. Du temps doit explicitement être consacré à cette coordination ; il faut également mettre à disposition des écoles des équipes d'experts pluridisciplinaires (chercheurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, etc.), pour promouvoir les stratégies innovantes et la bonne utilisation des moyens supplémentaires accordés ; organiser des moments d'intervision avec d'autres équipes pédagogiques d'écoles en encadrement différencié et des acteurs extérieurs afin de partager les stratégies porteuses mises en place ; faire évaluer à intervalles réguliers par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par l'équipe éducative elle-même, afin de mesurer la pertinence des dynamiques éducatives mises en place et d'apporter les ajustements ou améliorations qui s'imposent.

Proposition : Attirer les enseignants dans les écoles qui accueillent davantage d'élèves en difficulté

La spécificité des élèves des écoles en encadrement différencié ou des écoles spécialisées demande un travail de préparation et de mise en commun plus important : le nombre d'heures prestées devant la classe doit être adapté en conséquence.

De même, les moyens supplémentaires accordés à ces écoles ne seront efficaces que si les enseignants qui y travaillent sont préparés à affronter les défis qui seront les leurs. Pour Ecolo, il convient donc de prendre des mesures pour attirer des enseignants chevronnés ou les plus innovants dans ces écoles afin d'y mettre en place des pédagogies innovantes et émancipatrices. En ce sens, le projet mis en place dans la région lilloise, consistant à proposer de manière assez concluante des pédagogies nouvelles aux élèves des écoles défavorisées ou nouvelles, pourrait servir d'inspiration à des projets d'écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Proposition : Tendre vers la gratuité effective de l'enseignement obligatoire

Si l'enseignement obligatoire est constitutionnellement gratuit, l'école coûte en réalité encore trop cher aux parents, et ce coût augmente au fur et à mesure de la scolarité. Dans un contexte de quasi-marché scolaire, les pratiques des écoles en termes de coût et leur discours en la matière sont, pour un nombre croissant de parents, déterminants dans le choix de l'école[2].

Ecolo prône une politique globale de réduction du coût de la scolarité à charge des familles, pour tendre à terme vers une gratuité totale de l'enseignement maternel et primaire et ensuite de

[2] C'est notamment ce qu'a mis en évidence la Ligue des Familles dans sa dernière étude à ce sujet.

l'enseignement secondaire. Dans cette optique, Ecolo a soutenu le décret introduisant une obligation pour les écoles de fournir aux parents un décompte périodique des frais scolaires réclamés. Mais pour réduire effectivement les frais scolaires et éviter les abus, d'autres pas bien plus ambitieux devront être posés :

- dans un premier temps, il convient d'évaluer la mise en œuvre des dispositions décrétales en matière de gratuité (notamment la distinction entre frais obligatoires et frais facultatifs prévue par le décret « Missions » ainsi que le décompte périodique récemment mis en place) et de fixer par décret des montants maximum pour les frais dits « autorisés », par catégorie de frais et de façon globale ;
- évaluer le fonctionnement de la règle des 90 %[3] pour qu'elle permette effectivement au plus grand nombre d'enfants de partir en classes de dépaysement. Ecolo plaide pour l'adoption, en concertation avec les représentants de l'enseignement, des familles et des opérateurs de classes de dépaysement, d'un décret qui en fixerait des critères de qualité pédagogique, de sécurité, de cohérence avec les contenus pédagogiques ainsi qu'un plafond de prix ;
- inciter les écoles à adopter de bonnes pratiques en matière de gratuité ayant fait leur preuve dans d'autres établissements scolaires (commandes groupées, bourses aux fournitures scolaires, etc.) ;
- veiller à la gratuité pour les enseignants des activités pédagogiques organisées dans le cadre scolaire, sans que cela ne se fasse par le biais d'un surcoût à charge des élèves et de leurs familles.

Proposition : Avancer l'âge du début de l'obligation scolaire et rendre l'inscription scolaire obligatoire dès trois ans

Lorsqu'ils entrent dans l'enseignement primaire, il arrive que des enfants soient désavantagés sur le plan scolaire parce qu'ils n'ont pas fréquenté l'enseignement maternel. Ils n'ont ainsi pas développé les aptitudes préalables nécessaires à l'apprentissage, telles que des acquisitions psychomotrices et perceptivo-motrices, des capacités socio-affectives et langagières. Les enfants acquièrent en effet, lors de leur passage par l'école maternelle, des atouts essentiels à leur future trajectoire scolaire.

Il apparait dès lors essentiel d'assurer à l'ensemble des enfants une fréquentation régulière et précoce de l'école. C'est pourquoi Ecolo préconise d'une part un abaissement progressif de l'âge de l'obligation d'inscription scolaire à 3 ans et, d'autre part, un abaissement de l'obligation de fréquentation scolaire à 5 ans. Ces dispositions doivent être accompagnées d'une sensibilisation des familles socio-économiquement précarisées à l'importance que représente une fréquentation scolaire précoce.

Proposition : Assurer à chacune et chacun la maîtrise du français[4]

La maîtrise de la langue de l'enseignement est une compétence essentielle ; parce qu'elle est la clé indispensable d'accès aux autres apprentissages et de compréhension du monde qui nous entoure, elle conditionne l'émancipation sociale, l'accès à la culture et le développement des compétences cognitives et relationnelles. Or, de nombreuses études en témoignent, cet objectif prioritaire de maîtrise de la langue française est loin d'être atteint, en particulier à Bruxelles et dans les autres grandes villes. Pour assurer à toutes et tous la maîtrise de la langue française, Ecolo propose de :

---

[3] Il s'agit du taux de participation minimum des élèves d'une même classe requis pour l'organisation des activités extérieures à l'établissement scolaire et des classes de dépaysement et de découverte. Ce taux a été modifié par voie de circulaire de 75 à 90 % à la rentrée 2006. A nouveau, une mesure aux intentions louables, mais aux effets manifestement pervers.

[4] Assurer également à chacun la maîtrise de l'allemand en Communauté germanophone.

- doter chaque école de davantage d'outils pédagogiques de qualité pour soutenir l'apprentissage du français et initier des projets de type « atelier d'écriture » dès l'enseignement fondamental ;
- attacher une importance particulière à la langue française et à l'apprentissage du « français langue étrangère » dans la formation de tous les enseignants, y compris celle des formateurs d'enseignants ;
- développer et ajuster les dispositifs d'accueil et de scolarisation des primo-arrivants (DASPA, anciennement classes-passerelles) au bénéfice des élèves primo-arrivants. Ecolo propose les mesures suivantes : autoriser les élèves à fréquenter les classes-passerelles sur une année scolaire complète (peu importe la période de l'année à laquelle ils arrivent dans l'école) ; systématiser la mise en place d'une option « français langue étrangère » dans les écoles qui accueillent des classes-passerelles ; renforcer la formation, l'autonomie et le statut des enseignants en classes-passerelles, et enfin élargir les bénéficiaires de ce dispositif en augmentant le nombre de classes-passerelles dans les grandes villes, en tenant compte prioritairement des compétences linguistiques de l'enfant et non de son pays d'origine ;
- doter les bibliothèques publiques de davantage de livres diversifiés à destination des enfants, adolescents et adolescentes ; renforcer les synergies entre les bibliothèques publiques et le monde scolaire ;
- accorder un subventionnement prioritaire aux programmes d'alphabétisation et de « français langue étrangère » dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie. Ecolo souligne particulièrement les initiatives de collaboration entre écoles et acteurs de l'alphabétisation, qui permettent aux parents de compléter leur connaissance du français et ainsi de mieux s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants[5] ;
- renforcer les moyens des écoles de devoirs et des acteurs et actrices de l'alphabétisation ;
- privilégier l'approche de la langue par le plaisir. Celui de la lecture en poursuivant et élargissant les opérations déjà initiées comme l'installation de coins-lectures dans les consultations ONE, le soutien apporté par des « grands-parents lecteurs » dans les classes maternelles, la distribution gratuite de quotidiens en sixième primaire. Et celui de l'expression orale, en développant des projets créatifs en partenariat avec les acteurs culturels et artistiques.

Proposition : Généraliser l'apprentissage précoce des langues

Pour Ecolo, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues, c'est d'abord et avant tout une ouverture sur le monde, une invitation à la découverte de la diversité culturelle. Mais il faut également admettre que la maîtrise d'une, voire de plusieurs langues étrangères, est aujourd'hui devenu un sésame à l'intégration professionnelle. Il est symptomatique de constater que les formations en langues étrangères, à côté des formations à l'utilisation des NTIC, occupent une place prépondérante dans l'offre de formation pour les demandeurs d'emploi ainsi qu'au sein de l'enseignement supérieur et de promotion sociale.

Ecolo pose le constat d'un enseignement des langues à deux vitesses et regrette que si peu ait été fait au cours de la législature écoulée en la matière. En effet, d'un côté, on trouve la grande majorité des écoles, à savoir celles qui organisent l'enseignement des langues selon le schéma classique et minimal des deux heures par semaine dès la 5e primaire en Wallonie et de trois heures hebdomadaires dès la 3e primaire et cinq heures dès la 5e primaire à Bruxelles ou dans les communes à statut spécial. De l'autre, on voit se développer de plus en plus la pratique de l'immersion linguistique qui dynamise souvent les écoles et les équipes pédagogiques. Et entre les deux, il y a bien sûr des initiatives locales, bricolées à partir de la bonne volonté des équipes

[5] Voir également nos propositions en faveur d'une société interculturelle dans le Chapitre « Vivre ensemble ».

éducatives… et des moyens mis à disposition par les pouvoirs organisateurs. Face à ces diverses situations, Ecolo a fait son choix : l'apprentissage précoce pour tous. Concrètement, il s'agit de s'engager simultanément sur plusieurs voies complémentaires :

- la généralisation des activités d'éveil aux langues dès la 3e maternelle ;
- l'introduction progressive du cours de deuxième langue obligatoire dès la première primaire dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- la simplification des parcours d'apprentissage : pour renforcer la cohérence des parcours d'apprentissage des langues, Ecolo propose de définir des priorités en matière d'apprentissage des langues par bassin, en fonction des réalités locales ;
- faire de la formation initiale et continue des enseignants un levier de l'amélioration de l'apprentissage des langues ;
- conclure un accord de coopération avec les Communautés flamande et germanophone afin de faciliter les échanges d'enseignants et d'élèves, en particulier à Bruxelles et le long des frontières linguistiques ;
- explorer la piste du renforcement des langues d'origine des élèves en permettant à des acteurs associatifs locaux de donner des cours de langue d'origine après les cours dans les établissements scolaires. Les études menées en la matière indiquent en effet qu'en renforçant la langue d'origine des élèves, on renforce leur compétence linguistique globale et on facilite leurs apprentissages dans toutes les autres matières ;
- en Région de Bruxelles-Capitale, Ecolo propose aussi que soit activée la piste des écoles bilingues français-néerlandais, à l'instar de l'expérience concluante d'écoles bilingues français-allemand menée en Communauté germanophone. Un enseignement bilingue, de la première année maternelle à la sixième année secondaire, permettrait en effet de former une génération de véritables bilingues.

Quant aux expériences d'immersion linguistique qui se développent, Ecolo entend préciser les balises dans lesquelles elles doivent se développer. Il s'agit de s'assurer de la qualité effective de l'ensemble des apprentissages au sein de cette formule, et également d'éviter que cette offre d'enseignement ne renforce la dualisation du quasi-marché scolaire, au détriment des élèves et des enseignants. Ainsi, Ecolo souhaite notamment que l'évaluation des expériences en cours et le choix d'une école de s'engager dans un projet d'immersion linguistique soient réalisés à l'échelle du bassin scolaire, c'est-à-dire qu'il s'intègre dans une vision globale de l'offre d'enseignement, sur un territoire donné, tous réseaux confondus. En outre, Ecolo engage la Fédération Wallonie-Bruxelles à intégrer, dans sa réflexion sur l'allongement de la formation initiale des enseignants, la nécessité de former les futurs enseignants francophones qui se destinent à l'enseignement en immersion en co-diplomation avec des Universités et Hautes Ecoles flamandes (comme cela se fait déjà avec succès dans certaines Hautes Ecoles).

Enfin, Ecolo ne peut accepter que les jeunes inscrits dans certaines filières qualifiantes soient privés de cours de deuxième langue, car cela participe à la difficulté de trouver un emploi, particulièrement à Bruxelles où la maîtrise du néerlandais conditionne l'accès aux emplois, même peu qualifiés. Il importe bien sûr que le contenu de ces cours de deuxième langue soit adapté à la spécificité des filières qualifiantes.

Proposition : Intégrer le support multimédia[6]

Depuis plusieurs années déjà, les enseignants et leurs manuels scolaires ont perdu le monopole de la transmission des savoirs légitimes ; ils doivent aujourd'hui composer avec les savoirs immédiats et accessibles d'un clic sur Internet. Au-delà de cet enjeu de positionnement des savoirs scolaires par rapport à ces nouvelles sources d'information, l'arrivée des nouvelles technologies de

[6] Voir également les propositions plus générales relatives aux TIC dans le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

l'information et de la communication (NTIC) dans la vie des citoyens du XXIe siècle impose un apprentissage supplémentaire au menu de l'école : la formation d'usagers autonomes et critiques, capables d'identifier et de caractériser les divers usages possibles d'internet, de trier l'information.

En outre, pour Ecolo la notion de fracture numérique ne doit pas être conçue seulement en termes d'accès au matériel informatique mais également en termes d'utilisation. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle central d'éducation aux nouvelles technologies, surtout envers les plus jeunes générations. Le public jeune est par exemple de plus en plus tenté, principalement via les réseaux sociaux, de dévoiler un certain nombre de données à caractère personnel. Or, avoir conscience de ce que l'on met à disposition sur Internet, que ces données ne disparaissent pas et qu'il existe un certain nombre de critères de confidentialité que l'on peut configurer, sont des choses qui s'apprennent. Cet apprentissage pourrait être donné dans les Espaces Publics Numériques (EPN) voire dans le cadre du cursus scolaire.

Pour ce faire, Ecolo estime qu'une attention particulière doit être accordée aux aspects suivants :

- améliorer considérablement la maintenance et le remplacement du matériel usagé. Pour ce faire, des moyens doivent être dégagés par les Régions et mutualisés entre les écoles à l'échelle de leur bassin scolaire, afin qu'elles disposent de personnel technique pour le travail de maintenance des réseaux informatiques, le développement des espaces multimédias, etc. ;
- ouvrir les « cyberécoles » sur l'extérieur, notamment via un partenariat avec les associations locales d'éducation permanente ;
- développer la formation des enseignants à l'utilisation de ces outils ;
- mettre en place un groupe de travail associant les professionnels du secteur, sur la numérisation des manuels scolaires et le développement de plates-formes numériques pédagogiques, afin que cette évolution qui peut être synonyme de développement d'outils pédagogiques innovants soit encouragée et accompagnée, (notamment en termes de formation des enseignants) ;
- promouvoir et former les enseignants à l'utilisation des logiciels libres.

Proposition : Continuer à soutenir l'enseignement spécialisé et tendre vers l'intégration scolaire

Chaque enfant en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'un projet éducatif et scolaire individualisé, qu'il soit scolarisé dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. En ce sens, Ecolo souhaite continuer à soutenir les écoles spécialisées et les équipes éducatives qui travaillent à un enseignement de qualité. En outre, Ecolo souhaite inciter davantage encore les écoles ordinaires et spécialisées à s'allier pour traiter ensemble l'accueil des enfants différents.

Ecolo constate que le décret « intégration » a permis d'augmenter le nombre d'enfants intégrés dans l'enseignement ordinaire. Si de nombreux élèves fréquentaient déjà en réalité l'enseignement ordinaire, ils bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement adapté. Mais, d'autre part, il est évident que de nombreux freins limitent encore l'intégration effective des enfants porteurs d'un handicap dans l'enseignement ordinaire : les préjugés, le coût de l'intégration, les problèmes de transports, la séparation trop importante entre l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Pour remédier à ces nombreux freins, Ecolo estime nécessaire de :

- mieux organiser la communication entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé, notamment en s'inspirant de pratiques innovantes et concluantes mises en place dans certaines écoles. Ceci afin de soutenir la logique d'intégration, non seulement auprès des acteurs scolaires, mais aussi dans les administrations, les inspections et les centres de formation ;

- introduire un principe selon lequel le Centre PMS chargé de la guidance dans l'école d'enseignement ordinaire et le Centre PMS de l'école d'enseignement spécialisé doivent être chacun autorisés à suivre, et donc à comptabiliser, un élève qui bénéficie d'un projet d'intégration. Cette comptabilisation devrait permettre de dégager du temps dans les Centres PMS pour la coordination des projets d'intégration entre les différents acteurs (scolaires ou extrascolaires) et expertises impliqués, la famille et l'enfant ainsi que de faciliter la difficile transition entre l'enseignement primaire et secondaire ;
- revoir les modalités de calcul du capital-périodes pour permettre aux écoles spécialisées de calculer leur encadrement dès le 1e septembre pour les élèves en intégration et non à la mi-octobre, ceci afin de ne pas nuire aux enfants restant dans l'enseignement spécialisé. En outre, les normes pour l'intégration dans les types 4, 6 ou 7 doivent être augmentées au moins de 4 à 6 périodes, si l'on veut soutenir l'intégration permanente totale. Enfin, il convient de mener une réflexion sur la bonne utilisation des normes. Une certaine souplesse doit permettre aux acteurs éducatifs d'être plus ou moins présents en fonction des besoins de l'enfant et des différentes étapes et paliers de sa scolarité ;
- soutenir les partenaires de l'aide à l'intégration, dont notamment les Services d'aide précoce (SAP) et les Services d'aide à l'intégration (SAI) qui ont une expertise du handicap permettant de préparer l'accueil et le projet d'intégration au sein de l'école, ordinaire ou spécialisée ; Ecolo souhaite renforcer leur capacité d'action ;
- intégrer dans la réflexion sur l'allongement de la formation initiale des enseignants la nécessité de garantir à tous les futurs enseignants une ouverture suffisante à l'enseignement spécialisé et une formation à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. Il en va de même pour la formation continue des enseignants déjà en place ;
- pour ce qui concerne les élèves de l'enseignement spécialisé de type 8 (présentant des troubles de l'apprentissage et du développement du langage) ayant fréquenté une école primaire ordinaire grâce au mécanisme de l'intégration, il conviendrait de mettre fin à la situation absurde obligeant les familles soit à demander un « changement de type » en secondaire (parce que le type 8 n'y est plus organisé), soit à abandonner le projet d'intégration en secondaire, en permettant qu'il puisse être reconduit dans le secondaire lorsque celui-ci s'avère nécessaire et bénéfique pour l'élève ;
- répondre, autrement que par l'orientation vers l'enseignement spécialisé (de type 8 en particulier), aux besoins des élèves de l'enseignement primaire en difficulté d'apprentissage. S'adressant aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage et du développement du langage, l'enseignement spécialisé de type 8 semble, en effet, davantage s'apparenter à une filière de relégation. Ecolo souhaite que l'enseignement spécialisé, et particulièrement celui de type 8, puisse se concentrer sur les élèves qui rencontrent effectivement des troubles de l'apprentissage. Parallèlement, il convient de répondre au sein de l'enseignement ordinaire aux besoins des élèves en difficulté d'apprentissage, notamment en développant davantage de remédiation immédiate et en mettant en place des stratégies éducatives pour éviter d'utiliser l'enseignement spécialisé comme enseignement de relégation. Ecolo veut travailler en ce sens avec les équipes éducatives, les acteurs extrascolaires et les Centres PMS, notamment via la formation initiale et continuée.

Enfin, une attention particulière doit être portée à la langue des signes, langue reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ecolo souhaite un renfort important, tant au niveau de la formation que de la reconnaissance des expériences d'intégration scolaire menées dans l'enseignement ordinaire.

Proposition : Evaluer le décret inscription et y apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires

Pour Ecolo, il importe que la procédure d'inscription soit garante de transparence, de simplicité et d'équité. Une analyse objective de l'adéquation entre les objectifs poursuivis par le décret voté sous cette législature et les résultats concrets du décret est donc aujourd'hui indispensable et devra être menée prioritairement par le nouveau gouvernement avant tout éventuel ajustement du décret.

Même si « bien inscrire », en toute transparence et en toute équité, est nécessaire pour commencer à réguler le quasi-marché scolaire, nombreux sont ceux qui ont rappelé, à l'occasion du débat relatif aux décrets « inscriptions » successifs, que se *contenter* d'inscrire ne suffirait pas. Pour Ecolo, il est indispensable d'accompagner sur le plan pédagogique l'augmentation progressive de la mixité sociale et académique des élèves. Ecolo emboite ainsi le pas à Bernard Delvaux[7], sociologue de l'UCL, lorsqu'il indique qu'« *il faut veiller à ce que la petite dose de mixité introduite au premier degré ne débouche rapidement sur l'exclusion des élèves les plus faibles qui se seraient introduits là où on ne les attendait pas. Pour cela, il faut donner aux enseignants les outils qui leur permettent de faire face à l'hétérogénéité : formation pratique en pédagogie différenciée, remédiations immédiates, enseignants « volants » permettant des cours à plusieurs en classe, etc. Ne pas s'en soucier serait ignorer les difficultés que la mixité génère déjà au premier degré du secondaire et la condamner instantanément aux yeux des enseignants ».* Ces outils devront être construits avec les enseignants de ces écoles et bénéficier du soutien d'acteurs extérieurs (conseillers pédagogiques, inspection, chercheurs, enseignants chevronnés). Ils devraient également s'intégrer dans le projet éducatif des établissements et viser à rencontrer des objectifs chiffrés de « maintien » des élèves défavorisés ou en difficulté scolaire dans ces écoles.

PRIORITE 2 : SOUTENIR LES ENSEIGNANTS DANS LEUR METIER

Les enseignants sont les premiers acteurs des politiques scolaires. Au cœur de la relation pédagogique, c'est d'abord leur action qui permet aux élèves d'acquérir des compétences, de s'approprier des savoirs, de développer des attitudes de citoyens critiques, solidaires et responsables. Au bout de la chaîne de l'action politique, ce sont les enseignants qui donnent vie aux réformes éducatives et à leurs objectifs ambitieux. Jusqu'au jour où se rompt le lien entre la théorie des réformes pédagogiques et la pratique du métier ; ce jour où l'enseignant a l'impression d'aller donner cours avec une valise dans chaque main : la première contenant les réformes, la seconde les réalités de sa classe[8].

C'est ce qui se passe aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles : un décalage se creuse entre les exigences officielles des autorités, d'une part, et les conditions de travail réelles, d'autre part.

Il est révélateur, par exemple, de constater que nombre d'enseignants ne savent plus s'ils sont, ou doivent être, enseignants, éducateurs, psychologues, assistants sociaux ou médiateurs familiaux. Ils se disent par ailleurs pris en sandwich entre la complexité du travail avec des élèves fort différents et les attentes immédiates des acteurs institutionnels (l'inspection, les pouvoirs organisateurs et leurs représentants, le monde politique …) ou des parents.

Les enquêtes internationales (enquête PISA) et les évaluations externes renforcent ce sentiment d'impuissance et de solitude de l'enseignant, indirectement pointé comme responsable des mauvaises performances de son école, voire de l'ensemble du système scolaire ; en attente de réponses concrètes et opérationnelles à des situations pédagogiques de plus en plus complexes, l'enseignant reçoit en écho de l'incompréhension, voire de la suspicion.

---

[7] In La Revue Nouvelle, Avril 2008 / n°4.

[8] VAN CAMPENHOUDT L. sous la dir. de, *La consultation des enseignants du secondaire*, Ministère de la Communauté française, 2004, p. 67.

Cette dévalorisation du métier d'enseignant induit un malaise grandissant et mesurable dans nos écoles : le nombre d'enseignants qui quittent prématurément l'enseignement n'a jamais été aussi important. Ce qui est particulièrement interpellant, c'est le décrochage en début de carrière : 35 % des jeunes enseignants quittent l'enseignement durant les cinq premières années de métier (et 20 % rien que la première année)[9]. A l'autre bout de la carrière, des centaines d'enseignants chevronnés mais usés rendent leur tablier chaque année. Enfin, il y a les écoles, de plus en plus nombreuses, qui ne trouvent plus de candidats disposant des titres requis pour enseigner, notamment dans les matières techniques et les cours de langue, et qui font dès lors appel à des personnes qui doivent apprendre leur nouveau métier sur le tas.

Compte tenu de tout ceci, Ecolo estime urgent de mieux soutenir celles et ceux qui sont les véritables chevilles ouvrières de notre système scolaire. Pour prolonger la métaphore issue de la Consultation des enseignants, l'enjeu est désormais que l'enseignant puisse transvaser le contenu de ses deux valises dans un seul sac à dos, qui lui laisse les mains libres pour exercer son métier ; autrement dit, qu'il trouve dans les politiques publiques, non pas une difficulté supplémentaire, mais un point d'appui concret, un facilitateur, pour amener sa classe et chacun de ses élèves à atteindre les objectifs fixés. Ecolo est convaincu que ce pari sur le professionnalisme des équipes enseignantes, le soutien à l'exercice de leur métier (notamment par la formation et la mise à disposition d'outils pédagogiques) et la dynamisation de leur carrière est la voie la plus directe pour mettre fin à la pénurie. Davantage que les mesurettes prises jusqu'ici, simples sparadraps appliqués dans l'urgence depuis quelques années.

Le portrait statistique de la pénurie, la pyramide des âges inversée et donc le renouvellement démographique nécessaire de la population enseignante imposent qu'une priorité soit accordée aux enseignants qui débutent dans leur métier, de même qu'à ceux qui enseignent dans des conditions particulièrement difficiles. Mais il s'agit aussi, pour Ecolo, d'agir sur l'ensemble de la carrière enseignante, pour qu'elle s'ajuste davantage au projet professionnel de chaque enseignant.

Proposition : Soutenir et accompagner les enseignants qui débutent

Parce que l'entrée dans le métier est un moment charnière et déterminant dans la carrière enseignante, Ecolo propose de déployer une palette de mesures qui permettra de répondre de manière ciblée aux besoins particuliers des enseignants débutants :

- mettre progressivement en place dans toutes les écoles une dynamique collective d'accueil et d'accompagnement des enseignants débutants. Ecolo propose de s'inspirer de ce qui fonctionne sur le terrain, en dégageant du temps pour des enseignants qui ont porté des projets concluants dans leur école, pour qu'ils mettent leur expertise et leur légitimité au service de la généralisation de cette dynamique dans d'autres écoles. La formation continue d'enseignants « relais » et des directions doit également constituer un levier dans l'amélioration de l'accueil et l'accompagnement des enseignants débutants.
- en lien avec la réforme de la formation initiale des enseignants et une possible formation en alternance, diminuer, sans perte de salaire, le temps de travail en classe face aux élèves pour les enseignants débutants, de sorte qu'ils entrent doucement mais sûrement dans leur nouveau métier. Le temps ainsi dégagé pourra être mis à profit, selon les besoins de chacun, pour préparer leurs cours, travailler en équipe, compléter leur formation par des modules pédagogiques lorsqu'il s'agit d'enseignants sans titres requis, … ;
- éviter, notamment par la concertation au sein de l'équipe pédagogique, que les enseignants débutants se voient attribuer les classes les plus « difficiles » ou les horaires les plus compliqués ;
- favoriser et renforcer la mutualisation des outils pédagogiques à l'intérieur de chaque établissement ou via des plates-formes internet, qui se développent spontanément depuis quelques années et témoignent de dynamiques d'entraide au sein du corps enseignant.

[9] Cahiers du Girsef, n°92, avril 2013, *Les enseignants débutants en Belgique francophone*.

Proposition : Adapter la formation initiale des enseignants à la réalité du métier

Il apparaît évident aujourd'hui que seule une formation de très haut niveau est susceptible de développer les attitudes, compétences et capacités requises pour l'exercice d'une profession aussi exigeante que la profession d'enseignant. Les études nationales et internationales ainsi que les observations des acteurs de l'enseignement convergent pour considérer la formation des enseignants comme le levier de changement le plus efficace pour amener une réforme structurelle de notre système éducatif, face aux défis de la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités. Face à l'ampleur du défi, Ecolo propose d'agir en deux temps :

- sans attendre une réforme de long terme qui ne produira ses effets que dans plusieurs années et de manière progressive, il conviendrait de prendre dès aujourd'hui des mesures relatives à la formation des formateurs, à la collaboration Hautes écoles-Universités, à la valorisation des maîtres de stage, au renforcement des stages pour les agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) et au renforcement du bagage disciplinaire pour les agrégations de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Ces mesures permettraient d'une part, de corriger les défauts des réformes précédentes unanimement critiquées par les participants à l'Evaluation participative menée par l'Université Saint-Louis et, d'autre part, de préparer la réforme de long terme.
- réformer progressivement et à l'horizon 2022 la formation initiale des enseignants, de sorte qu'ils bénéficient d'une formation en 5 ans. Dans sa réflexion, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra impérativement intégrer les balises suivantes :
    - la réforme ne pourra pas se contenter d'allonger simplement la durée des études : l'allongement de la formation doit à la fois renforcer le bagage académique de départ et permettre une immersion plus forte dans le métier, notamment par l'alternance qui permet d'éviter une transition formation-métier surprenante, voire douloureuse pour de trop nombreux enseignants ;
    - cet allongement ne peut conduire des étudiants modestes à renoncer à ces études pour des motifs financiers et doit intégrer une dimension d'aide à la réussite des étudiants, particulièrement en première année de formation ;
    - la réforme ne pourra se concrétiser que lorsque des budgets suffisants auront pu être dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
    - cette mesure devra s'accompagner d'un alignement progressif de l'ensemble des barèmes des enseignants détenteurs d'un master sur celui des détenteurs actuels d'un master/licence
    - le chantier de la réforme de la formation des enseignants ne doit pas concerner seulement les instituteurs et les régents. Il est tout aussi indispensable de revoir la formation des enseignants formés à l'université, notamment pour renforcer leur bagage didactique et leur volume de stage. Par ailleurs, il conviendrait, à l'occasion de la refonte à venir de la formation initiale, de mettre fin à la césure dépassée entre régents et licenciés dans le secondaire. La fin du tronc commun (deuxième secondaire) pourrait donc à l'avenir servir, en toute logique, de curseur entre les enseignants de l'école du tronc commun et ceux de l'après-tronc commun ;
    - la réforme devra être l'occasion d'une réflexion globale sur le métier d'enseignant, afin qu'à l'avenir il y ait davantage une conscience d'appartenir à un même corps professionnel, à une même institution. Cela passe notamment par un socle commun de compétences que les futurs enseignants devraient partager, quel que soit le niveau dans lequel ils s'apprêtent à donner cours.

Proposition : Évaluer le système de formation continue et y apporter les améliorations nécessaires

La formation en cours de carrière est aujourd'hui une réalité que se sont appropriée tous les acteurs scolaires. Pour autant, malgré de nombreuses formations de qualité dispensées en inter-réseaux, au sein des réseaux ou dans les écoles, il est évident qu'une évaluation de fond s'impose avant de prendre toute mesure d'amélioration et d'enrichissement de la formation continue. Plutôt que de jeter le bébé avec l'eau du bain, Ecolo souhaite donc évaluer, avec l'ensemble des acteurs concernés – y compris les enseignants eux-mêmes – la mise en œuvre de ce dispositif de formation en cours de carrière et son articulation avec la refonte à venir de la formation initiale. Cette évaluation devra notamment se pencher sur les éléments suivants : modules de formation orphelins, désaffection des formations disciplinaires au profit des formations plus transversales, formations suivies moins pour des raisons pédagogiques qu'organisationnelles (cf. remplacement des enseignants en formation), fonctionnement de l'Institut de formation en cours de carrière et articulation avec l'offre de formation des réseaux …

Il conviendra ensuite de procéder, sans attendre, aux ajustements nécessaires pour que le dispositif de formation continue réponde effectivement aux besoins des enseignants. La formation continue est en effet un outil indispensable qui doit soutenir les enseignants dans la complexité des situations éducatives qu'ils rencontrent. Dans cette optique, Ecolo propose les pistes suivantes :

- des modules de formation intégrés, en plus des traditionnelles formations à la journée ;
- la valorisation des formations suivies en dehors du temps scolaire ;
- des plans de formations individualisés et de long terme dont les enseignants peuvent être acteurs ;
- le développement de la formation continue comme outil d'implémentation des réformes dans les écoles et comme levier de la mise en projet collective des équipes éducatives (notamment par des formations préparant les enseignants à poser des diagnostics, à cibler des objectifs et à déterminer des priorités) ;
- une offre diversifiée et différenciée en fonction des différentes étapes de la carrière et des différentes formations des enseignants (Haute école, Université, « article 20 ») ainsi qu'en fonction des besoins des enseignants (pédagogique et didactique mais aussi sur des enjeux transversaux et la vie scolaire) ;
- davantage de formations données par des enseignants de terrain chevronnés et centrées sur des échanges collectifs relatifs à l'articulation entre difficultés et solutions pratiques, d'une part, et théorie, d'autre part ;
- un système de remplacement des enseignants en formation (stagiaires ou acteurs socioéducatifs).

Ecolo regrette que, malgré les engagements que le Gouvernement avait pris au travers de sa Déclaration de politique communautaire, la Ministre de l'enseignement n'a amorcé une réflexion qu'en fin de législature et a donc fait perdre cinq précieuses années dans ce dossier.

Proposition : Dynamiser la carrière enseignante

La carrière enseignante se caractérise par son caractère uniforme et rectiligne. Si la plupart des enseignants aiment leur métier, il n'empêche que beaucoup voudraient parfois se ressourcer dans d'autres fonctions à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, partager leur expérience acquise, expérimenter une autre profession pour revenir ensuite vers l'enseignement, découvrir un autre public scolaire, ou tout simplement rapprocher leur lieu de travail de leur domicile. De même, de nombreux enseignants disposent de ressources personnelles qui sont insuffisamment valorisées par le système actuel.

Ecolo estime que ce manque d'opportunités de mobilité n'est pas étranger au sentiment d'usure qui se répand dans le corps enseignant. Il importe donc de proposer des mesures concrètes pour dynamiser et réalimenter la carrière enseignante.

C'est ce qui amène Ecolo à mettre en débat le principe d'une carrière désormais fondée sur la rencontre du « projet professionnel » de l'enseignant avec les besoins de l'école, du PO, voire plus largement du « bassin ». Cette formule, qui est notamment pratiquée dans certains länder allemands, prévoit que, tous les cinq ans, l'enseignant couche sur papier ses souhaits professionnels pour les cinq années scolaires à venir (affectation, matières à enseigner, ressources personnelles à mettre à disposition de la communauté scolaire, formation continue, détachement pour d'autres fonctions à l'intérieur de l'école, comme le tutorat, l'animation ou la coordination pédagogique, ou éventuellement à l'extérieur de l'école : associations culturelles, activités associatives ou d'éducation permanente, …). Ces souhaits sont alors confrontés non seulement au cadastre des besoins de son école et de son pouvoir organisateur, mais également à ceux d'un groupe d'écoles plus large au sein d'un même bassin.

Cette proposition, qui s'apparente à une petite révolution pour la carrière enseignante, mais aussi pour l'organisation des écoles, nécessiterait notamment une définition commune d'un statut enseignant valable dans toutes les écoles, en lieu et place des trois statuts actuellement en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, enseignement officiel subventionné, enseignement libre subventionné) ainsi qu'une véritable politique des ressources humaines par bassin scolaire au sein des réseaux et entre ceux-ci. Elle impliquerait également de mettre en place, comme c'est déjà le cas dans de plus en plus d'écoles, des dynamiques d'évaluation formative et d'accompagnement des enseignants tout au long de leur carrière.

Ecolo défend aussi le fait qu'il faut permettre aux enseignants de diversifier et d'amplifier leur rôle dans l'école. Une manière de valoriser l'expertise accumulée par ceux-ci tout au long de leur carrière (et qui se perd malheureusement en fin de carrière) est de leur confier des responsabilités intermédiaires : responsable de l'accompagnement des enseignants débutants, responsable de projet, conseil de direction, personne-relais chargée de l'implémentation et du suivi des réformes, référent disciplinaire, « enseignant-relais », etc.

Proposition : Renforcer le travail collectif des équipes pédagogiques et leur autonomie

La valorisation de la capacité d'action des acteurs locaux va de pair avec un renforcement de la dimension collective du travail enseignant. Pour ce faire, Ecolo juge indispensable de prévoir des espaces et du temps dans l'école pour permettre aux équipes éducatives de concevoir, de nourrir et d'évaluer leur action. Pour Ecolo, le modèle de l'enseignant seul devant sa classe et seul face aux difficultés de ses élèves est non seulement dépassé mais il est aussi déstabilisant pour les enseignants qui n'ont pas la possibilité de faire appel aux compétences des uns et des autres, pour répondre aux difficultés et défis auxquels ils sont pourtant tous confrontés. Dans cette optique, Ecolo propose de :

- mettre en place des outils méthodologiques pour mieux exploiter les deux périodes dédiées à la concertation dans l'enseignement fondamental. De même, dans l'enseignement secondaire, les conseils de classe pourraient utilement favoriser les dynamiques collectives et coopératives entre enseignants ;
- veiller à ce que les travaux de rénovation et d'équipement des bâtiments scolaires intègrent cette dimension collective du travail éducatif. Il importe en effet que les enseignants trouvent dans leur école les infrastructures de réunion qui répondent à cet aspect important de leur métier ;
- mieux soutenir les innovations pédagogiques mises en place dans les écoles par les enseignants, notamment par une reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'octroi de moyens ciblés à cet effet ;

- créer un guide avec les différentes ASBL et associations qui existent et qui peuvent aider, accompagner les professeurs dans leur travail d'éducation et d'enseignement ;
- rendre possible l'innovation pédagogique en garantissant, lorsque cela s'avère nécessaire, un assouplissement des contraintes décrétales ou administratives (notamment en termes d'évaluation et de groupes-classe) ;
- Initier une recherche-action sur la question des rythmes scolaires afin de dégager des pistes concrètes permettant de coller davantage au rythme biologique des élèves.

Proposition : Rendre le métier d'enseignant attractif à des professionnels externes à l'école

La pénurie d'enseignants attire vers l'école des femmes et des hommes qui disposent d'une expérience professionnelle antérieure. L'apport de ces regards est riche et indéniable pour les élèves. Ecolo souhaite que tout soit mis en œuvre pour attirer les personnes les plus compétentes dans les écoles (particulièrement lorsqu'elles sont en encadrement différencié) et bien entendu pour les garder dans le système éducatif. Mais la tâche de ces nouveaux enseignants n'est pas facile et leur statut peu enviable. Aussi Ecolo entend-il soutenir leur intégration dans l'école. En ce sens, Ecolo propose de :

- reconnaître sur le plan barémique l'ancienneté acquise dans le(s) métier(s) antérieurs, dans la mesure où l'enseignant s'engage à combler ses éventuelles lacunes en termes de formation pédagogique ;
- développer une offre de formation continue spécifique pour ces enseignants qui ne disposent pas de titres pédagogiques afin qu'ils puissent trouver des réponses à leurs questions pédagogiques et, s'ils le souhaitent, décrocher un bachelier ou master spécifique.

Proposition : Accompagner les enseignants avant, pendant et après les crises

La Communauté française dispose depuis 2004 d'équipes mobiles qui interviennent dans les écoles, à la demande des chefs d'établissements, en cas de crise entre les acteurs scolaires (élèves, enseignants, direction, tiers). Par ailleurs, les établissements scolaires peuvent faire appel aux services des Médiateurs scolaires. A ceux-là s'ajoutent encore d'autres intervenants selon les Régions, les communes ou les acteurs associatifs qui œuvrent aux côtés des écoles. Il est essentiel, tant pour les professeurs que pour les élèves, les parents ou les directions, que ces crises soient dénouées, que des médiations et solutions soient trouvées de façon durable. Il en va autant de la difficulté, voire de la souffrance individuelle, des acteurs et de leur capacité à poursuivre leur travail après la crise, que de l'image de l'école et de la confiance dont elle pourra bénéficier par la suite.

Ecolo souhaite que, sur la base d'un cadastre des problèmes rencontrés et des réponses apportées par les dispositifs existants, les autorités publiques puissent ajuster et renforcer les capacités de prévention et d'intervention, pour coller au plus près des besoins concrets, notamment des équipes éducatives. Cette évolution prendra également en compte la nécessité de mieux coordonner l'ensemble des ressources disponibles et l'action de ces dispositifs et des Centres PMS, acteurs de première ligne aux côtés des enseignants.

PRIORITE 3 : RENOVER ET CONSTRUIRE DES ECOLES POUR REPONDRE AU BOOM DEMOGRAPHIQUE

Depuis 1986 et le plan d'économies drastiques concocté par le Gouvernement Martens-Gol, les bâtiments scolaires ont été victimes d'un désinvestissement très préjudiciable à la préservation du

patrimoine. Près de 25 ans à ce régime ont laissé les bâtiments des écoles dans un état général préoccupant. La désastreuse tentative de lancement d'un Partenariat public-privé potentiellement ruineux pour la Fédération Wallonie-Bruxelles a encore aggravé la situation en faisant perdre près de 5 ans. Par ailleurs, depuis 2010, les augmentations démographiques prévues en Wallonie et surtout à Bruxelles ont fait émerger des besoins nouveaux et urgents.

Dès lors, durant la législature 2009-2014, des investissements sans précédent ont été consentis : 1,2 milliard d'€ affectés à des rénovations et des constructions visant la création de nouvelles places (trois fois plus qu'entre 2004 et 2009). Ces efforts doivent impérativement être poursuivis lors de la prochaine législature.

Proposition : Poursuivre la politique de créations de nouvelles places à Bruxelles et en Wallonie en vue de s'adapter à l'évolution démographique

Dans le cadre du plan d'investissement exceptionnel de 640 millions d'€ dans les bâtiments scolaires décidé au cours de la législature 2009-2014 (en plus des investissements « classiques » d'entretien et de rénovation, ce qui amène le total des investissements programmés entre 2009 et 2014 à 1,2 milliard), une part importante de l'enveloppe budgétaire a été consacrée à la création de nouvelles places, aussi bien à Bruxelles qu'en Wallonie…alors que pas un € n'y avait été consacré entre 2004 et 2009. . De cette façon, plus de 15 000 places « en dur » vont être créées à Bruxelles et plus de 8000 en Wallonie grâce à des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, fin novembre 2013, sous l'impulsion d'Ecolo, un plan complémentaire de 55 millions d'€, visant la création en urgence de 13 750 places, a été lancé en complément de ces 23 000 places « en dur », pour assurer la jonction avec elles. L'effort devra donc être poursuivi mais force est de constater que le Gouvernement a été en mesure d'apporter des réponses aux besoins de court et moyen terme mais aussi de long terme. Compte tenu des besoins identifiés, l'effort doit toutefois être poursuivi avec le même entrain sous la législature 2014-2019.

Cet effort doit faire l'objet d'une évaluation permanente, afin que les créations de places s'ajustent bien aux besoins des différents bassins scolaires et que les moyens soient affectés en fonction de cette évaluation. Dès lors, un monitoring permanent (tant pour l'enseignement fondamental que secondaire) doit être mis en place. La création et l'implantation de nouvelles écoles doivent par ailleurs se faire de manière articulée avec les Régions, pour ce qui concerne les compétences d'urbanisme et d'aménagement du territoire dont elles ont la charge.

A côté de cela, il convient d'adapter les outils statistiques afin qu'ils puissent déterminer avec la précision maximale les évolutions à un horizon de 5 ans, ce qui correspond aux délais en matière de constructions scolaires.

Enfin, Ecolo entend privilégier, chaque fois que possible, une politique de valorisation maximale des infrastructures existantes via des extensions et rénovations, souvent moins onéreuses que des constructions neuves.

Proposition : Poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires en intégrant les nécessaires économies d'énergie

Le développement durable appliqué au cadre scolaire, c'est également une question d'infrastructures et de fonctionnement. L'école, c'est bien sûr un lieu d'apprentissage, mais c'est aussi le lieu de travail de milliers d'enseignants et de centaines de milliers d'élèves, à qui la Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir un environnement sain et des conditions de travail qui invitent aux échanges et à la convivialité.

Par ailleurs, il convient d'amplifier la politique en matière d'économies d'énergie, la marge de progression demeurant importante. Concrètement, cela doit se traduire par les mesures suivantes :

- la réduction du taux de TVA de 21 à 6 % pour les travaux d'économie d'énergie réalisés dans les infrastructures scolaires, une mesure prévue dans les Accords de Saint-Boniface de 2001 mais qui n'a jamais été concrétisée par le Gouvernement fédéral ;
- la finalisation totale du plan de 640 millions d'€ d'investissement lancé au cours de la législature 2009-2014 (les dossiers infrastructurels supposent en effet des délais de réalisation importants ; dès lors, la plupart des investissements seront finalisés au cours de la législature suivante) ;
- la relance d'un plan d'investissement, d'une ampleur au moins égale à celui lancé en 2010 par le Gouvernement sous l'impulsion d'Ecolo, visant à la fois la rénovation du parc existant et la création de nouvelles places à Bruxelles et en Wallonie ;
- l'imposition d'objectifs énergétiques et environnementaux ambitieux dans les cahiers des charges de marchés relatifs à des constructions nouvelles ou à de grosses rénovations ;
- la pérennisation de la politique de renforcement des synergies avec la Wallonie et la Région bruxelloise en faveur d'investissements dans des infrastructures énergétiques plus propres et plus efficaces (isolation, double vitrage, chaudières ...), notamment par la relance en Wallonie d'un nouveau programme Ureba exceptionnel[10] ;
- l'obligation pour les établissements en surconsommation énergétique qui disposent de réserves de réaliser sur Fonds propres des travaux économiseurs d'énergie. Cela permettrait de contribuer à rencontrer, pour ce qui concerne les bâtiments scolaires, l'obligation de rénovation de 3 % des bâtiments publics contenue dans une directive européenne entrée en application en 2014 ;
- le soutien aux projets menés sur le terrain par des équipes pédagogiques afin d'améliorer le bilan environnemental de leur école par une amélioration concrète et progressive des comportements de chacun-e (gestion des déchets, économies d'énergie, amélioration de la convivialité …) ;
- l'évaluation et l'amélioration, en fonction de la priorité énergétique et de l'évolution des besoins des établissements, du fonctionnement du programme de rénovation des bâtiments scolaires (Programme prioritaire de travaux) ;
- la sensibilisation des écoles et des enseignants à la problématique de la qualité de l'air ; à cet effet, les actions initiées entre 2009 et 2014 doivent être poursuivies et amplifiées ; en particulier, la problématique du radon[11] doit être systématiquement intégrée dans le cadre de nouveaux projets d'infrastructures scolaires.

Proposition : Favoriser l'ouverture des infrastructures scolaires et leur utilisation maximale

Trop souvent, les infrastructures scolaires demeurent inexploitées en dehors des heures de classe or elles pourraient être utilisées à des fins collectives, notamment dans les domaines sportif et culturel. Comme cela se pratique déjà par endroits, l'école chauffée toute la journée n'est plus déserte dès la fin des cours ou le week-end : elle est utilisée par les associations, clubs sportifs, et autres, qui en partagent dès lors les charges d'entretien. Ecolo souhaite favoriser l'ouverture des établissements sur leur quartier et ce via la création d'organes de gestion permettant une meilleure exploitation d'infrastructures souvent financées en tout ou en partie par l'argent public. Dans ce but, Ecolo propose entre autres :

---

[10] Le programme UREBA exceptionnel 2013 est destiné à soutenir certains organismes qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments, il vise les travaux d'isolation thermique des parois des bâtiments, le remplacement et l'amélioration des systèmes de chauffage et d'éclairage.

[11] Le radon est un gaz radioactif présent dans la croûte terrestre et qui, à partir du sol et de l'eau, se diffuse dans l'air et se trouve, par effet de confinement, dans des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments Les risques pour la santé liés à l'exposition au radon ont été établis à partir de nombreuses études qui font apparaître un lien avec le cancer du poumon.

- la constitution d'un cadastre des infrastructures sportives et culturelles disponibles dans les établissements scolaires, par bassin scolaire ;
- la création, par bassin scolaire, d'une instance de gestion chargée de la mise à disposition de ces infrastructures à des associations ;
- la mise en place au niveau local de mécanismes de concertation et de responsabilisation des différents usagers de ces infrastructures partagées :
- la promotion de projets financés de façon mixte par les infrastructures scolaires, sportives et culturelles, ce qui implique une mutualisation de certains moyens ;
- l'obligation, pour les infrastructures scolaires financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de pouvoir être mises à disposition des associations sportives et culturelles locales.

PRIORITE 4 : PILOTER LE SYSTEME EDUCATIF ET DIFFERENCIER LES POLITIQUES POUR COLLER AUX REALITES DES ECOLES ET DE LEUR BASSIN SCOLAIRE

Dans un contexte politique marqué par les discussions institutionnelles, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer, à juste titre, une meilleure articulation entre les mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'enseignement et les réalités des différents bassins scolaires. Parallèlement à cet enjeu institutionnel, on entend les enseignants regretter que les réformes pédagogiques et didactiques, pensées sans eux, soient peu opérationnelles car déconnectées de la réalité de terrain. A un troisième niveau, un rapport de recherche interuniversitaire[12] a conclu de manière unanime que la logique des bassins scolaires est la solution la plus praticable pour enrayer les effets pervers de notre quasi-marché scolaire (inégalités, dualisation, concurrence entre établissements et entre réseaux).

Autant de signaux différents qui convergent vers une évidence : il est temps que les autorités publiques reconnaissent que les politiques scolaires se sécrètent davantage qu'elles ne se décrètent ; qu'il n'est ni opportun ni opérationnel de construire des politiques éducatives tenues de s'appliquer de manière identique aux écoles de Saint-Josse, de Louvain-la-Neuve ou d'un village près de Stavelot, d'Arlon ou de Tournai ; qu'il s'agit aujourd'hui de centrer l'action politique sur la définition d'objectifs collectifs communs assortis d'indicateurs précis et de confier à la responsabilité des acteurs locaux et des acteurs intermédiaires le choix des modalités pour les atteindre. L'acte de confiance aux acteurs locaux et aux acteurs intermédiaires que souhaite ainsi poser Ecolo doit s'accompagner des moyens humains, matériels et pédagogiques qui leur permettent d'assumer cette autonomie et, par là, cette responsabilité.

Proposition : Passer du centralisme politique à la responsabilité collective via les bassins scolaires

Ecolo plaide pour un nouveau mode d'action publique dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles qui favorise la concertation et la coresponsabilité des acteurs pour affronter les défis communs et partagés. Il se déclinerait en trois niveaux :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu'autorité publique de régulation, chargée de :
  - la définition des missions, des objectifs précis, des socles de compétences et profils de qualification communs à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - l'accompagnement de leur mise en œuvre (ressources humaines, matérielles et pédagogiques affectées selon les besoins des populations scolaires) ;

[12] DELVAUX B., DEMEUSE M., DUPRIEZ V., FAGNANT A., GUISSET Chr., LAFONTAINE D., MARISSAL P. et MAROY Chr., *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires, juillet 2005.*

- le pilotage inter-réseau notamment via le rôle central confié à la Commission de pilotage (consultation obligatoire avant toute réforme d'envergure ; mission de monitoring permanent des réformes et de leur mise en œuvre ; benchmarking afin de s'inspirer des réformes mises en œuvre dans d'autres pays ou dans les deux autres Communautés) ;
- développer les outils de pilotage (évaluations externes, rapports d'inspection, données statistiques, indicateurs, Tabor, etc.…) et favoriser leur appropriation par les équipes éducatives. Ces nombreux outils sont autant de thermomètres qui renvoient les acteurs du système éducatif aux résultats de leur travail mais ils doivent également permettre à ces acteurs de poser un diagnostic et d'apporter des solutions pédagogiques aux difficultés rencontrées.

- des instances intermédiaires par bassin scolaire, qui agiraient en tant que :
  - lieu de rencontre entre les acteurs scolaires, sociaux, culturels, associatifs et économiques, tous connectés aux enjeux du bassin scolaire et d'emploi des écoles concernées ;
  - lieu de régulation du marché scolaire. Les instances intermédiaires seraient ainsi amenées à gérer collectivement et en inter-réseau leur offre et leur population scolaire, non plus dans une logique de concurrence, mais bien de responsabilité collective vis-à-vis d'un objectif de mixité sociale et culturelle ;
  - lieu de coopération et de solidarité inter-réseaux, inter-niveaux, inter-écoles, inter-filières, dans la rencontre des objectifs fixés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci implique une coresponsabilisation dans l'utilisation des ressources, adaptées en fonction des réalités de chaque territoire, puis de chaque école, sur la base de critères objectivés (caractéristiques de la population scolaire, taille de l'école, environnement rural ou urbain …) ainsi que l'utilisation des bassins scolaires comme outil de connaissance des réalités locales. Au départ des bassins scolaires existant déjà dans l'enseignement qualifiant (les IPIEQ, instance de pilotage de l'enseignement qualifiant) et en lien avec les bassins de vie destinés à être mis en place, à court terme en matière d'emploi notamment et à moyen terme en remplacement des provinces, Ecolo propose de mettre progressivement en place des bassins scolaires rassemblant toutes les filières et tous les niveaux d'enseignement, en proposant aux acteurs éducatifs qui les composent de mettre en œuvre des mesures qui répondent aux préoccupations et réalités de leur territoire. Dans cette optique, Ecolo regrette qu'au cours de la législature écoulée, les Ministres Simonet et Schyns ont cantonné les bassins scolaires à l'enseignement qualifiant alors que la Déclaration de politique communautaire permettait au Gouvernement de se saisir de pistes beaucoup plus ambitieuses.

- des acteurs locaux renforcés dans leur capacité d'action. Pour Ecolo, il importe que le « pas sans nous » réclamé par les enseignants à l'issue des consultations des enseignants s'ancre durablement et profondément dans la manière de conduire les politiques éducatives. Ce qui implique en particulier de valoriser la fonction pédagogique des équipes éducatives. Ecolo est convaincu que celles-ci doivent être reconnues dans leur capacité à s'approprier finement les objectifs généraux, les socles de compétences et autres réformes pédagogiques. Pour cela, il faut :
  - encourager les enseignants et leur direction à mieux occuper les espaces d'autonomie prévus mais trop peu exploités, pour élaborer collectivement leurs plans de formation, adapter les horaires et rythmes scolaires aux besoins des projets pédagogiques de l'école, de construire des alliances avec des acteurs culturels, associatifs, sociaux, économiques externes à l'école ;
  - permettre aux équipes éducatives de pouvoir disposer de moments d'échanges et d'intervision avec les enseignants d'autres écoles du même bassin scolaire ;

- renforcer les moyens d'action et la coordination entre les acteurs intermédiaires (inspection, conseillers pédagogiques, maitres de stage) et renforcer leur présence sur le terrain au côté des enseignants et des équipes éducatives.

A titre d'exemple à l'échelle bruxelloise, pour simplifier la vie des parents bruxellois confrontés à une réalité spécifique, Ecolo propose de :

- mettre en place un service d'information qui pourrait, via un site internet, un call-center, des brochures et en partenariat avec les associations qui gravitent autour du monde de l'école, informer de manière claire et efficace les familles sur l'ensemble de l'offre d'enseignement fondamental disponible à Bruxelles ;
- mettre en place une base de données de suivi en temps réel des inscriptions qui permettrait d'aiguiller les familles qui n'ont pas encore trouvé de place, en leur renseignant les écoles où il reste de la place et qui sont, dans la mesure du possible, proches de leur domicile et de leurs attentes.

Proposition : Dégager la Fédération Wallonie-Bruxelles de son rôle de pouvoir organisateur et renforcer les synergies entre réseaux d'enseignement officiels

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut continuer à exercer deux rôles à la fois : celui de régulateur et celui de pouvoir organisateur. Cette situation l'amène à être juge et partie pour toutes les écoles qu'elle organise.

Ecolo est favorable à un réseau d'enseignement officiel géré de manière autonome par un organe public et décentralisé par bassin scolaire. Aussi, Ecolo souhaite que, comme c'est le cas en Flandre depuis de nombreuses années, un organe public autonome reprenne le rôle de pouvoir organisateur pour les écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce découplage du rôle de Pouvoir organisateur et de régulateur du système éducatif n'a pas été mené à son terme au cours de cette législature, alors même que la Déclaration de politique adoptée par le Gouvernement le prévoyait noir sur blanc. Ecolo souhaite par conséquent que le prochain gouvernement s'attèle prioritairement et sans tarder à cette réforme indispensable, en particulier pour le réseau d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui doit sortir de son actuelle gestion centralisée et bureaucratique pour pouvoir disposer d'un pilotage pédagogique efficace et non politisé.

Ce découplage doit en outre être l'occasion de mettre en place une coupole rassemblant tous les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel, afin de renforcer les synergies en matière de pédagogie, d'offre d'enseignement et de ressources humaines.

Proposition : Alléger le travail administratif des chefs d'établissements et les soutenir en tant que coordinateurs d'équipes éducatives

Si l'enseignement en Fédération-Wallonie Bruxelles est parfois présenté comme un paquebot dont il n'est pas aisé de modifier le cap, Ecolo estime plutôt que le système éducatif est une flottille composée d'écoles qui, chacune à leur niveau, peuvent provoquer un changement global. Il est donc urgent de renforcer l'attractivité de cette fonction qui souffre d'une pénurie croissante, en agissant de manière structurelle sur deux leviers : l'allègement des tâches administratives et le soutien de la directrice ou du directeur dans son rôle de coordinateur d'une équipe pédagogique.

La réussite du travail en équipe repose en grande partie sur la capacité des chefs d'établissement à assumer leur rôle d'impulsion et de coordination de l'équipe éducative. Or on sait que, dans une école, la direction est régulièrement au four et au moulin. Dans l'enseignement fondamental, l'aide technique reste minime, compte tenu de l'ampleur des tâches administratives. Résultat : les directions d'écoles se retrouvent seules à devoir gérer une équipe pédagogique composée parfois de plusieurs dizaines d'enseignants, là où dans une administration ou une entreprise de taille

similaire, elles pourraient compter sur des relais intermédiaires. Ecolo entend donc alléger la tâche administrative des directions d'écoles notamment :

- En réduisant sensiblement le nombre de circulaires ministérielles qui s'amoncellent sur les bureaux des chefs d'établissements par l'arrêt de l'inflation législative (conséquence d'une hypercentralisation des politiques éducatives) et par un travail d'allègement et de coordination des règlementations et circulaires. En ce sens, la commission de simplification administrative qui rassemble l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des représentants des directeurs est susceptible, pour Ecolo, de contribuer à l'instauration progressive et continue de bonnes pratiques (cartouches informatives, délais de réponse, fusion de circulaires, moment de l'année, etc.) afin de simplifier et diminuer l'ampleur de cette charge administrative dans le chef des directions d'écoles ;
- En renforçant l'aide administrative des directions des écoles fondamentales et en poursuivant leur rattrapage barémique ;
- En aidant les directions dans leur fonction de gestion des établissements notamment via des audits et la mise à disposition d'experts par bassin scolaire permettant de réaliser des économies substantielles notamment par des achats groupés.

En outre, pour soutenir les chefs d'établissement dans leur rôle de coordination d'équipe éducative, Ecolo propose de :

- Faciliter l'entrée dans la fonction par des stages, une entrée progressive dans le métier et un accompagnement par de collègues chevronnés ;
- Rompre l'isolement des chefs d'établissement en favorisant les échanges de bonnes pratiques, la coordination et la mise en commun de moyens et de stratégies face à des défis communs. Ces rencontres entre directions d'écoles pourraient se faire en inter-réseau au sein des bassins scolaires, comme cela se fait déjà avec succès en Communauté flamande au sein des « schoolgemeenschappen» ;
- Soutenir davantage les chefs d'établissement à l'occasion de moments de crise dans leur école ou lorsque ceux-ci ont des difficultés à jouer le rôle de moteur de leur équipe pédagogique ;
- Renforcer la lettre de mission comme outil d'évaluation et d'accompagnement des directions d'école, face aux objectifs qu'elles se fixent à moyen et long terme. En parallèle, il conviendrait de renforcer l'autonomie des chefs d'établissement et leur capacité à initier des projets pédagogiques innovants ;
- Renforcer, après évaluation, l'offre de formation initiale et continuée des chefs d'établissement en répondant de manière fine aux besoins diversifiés de ceux-ci (parcours personnel, type d'école et de public scolaire). Ce renforcement devra notamment former davantage les directions d'école dans leur rôle de mise en projet collective de l'équipe éducative (établir un diagnostic, cibler des objectifs, déterminer des priorités, coordonner un travail collectif et les ressources humaines).

PRIORITE 5 : RENFORCER LES ALLIANCES EDUCATIVES POUR FAIRE DE L'ECOLE UN LIEU D'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Des observateurs attentifs de notre système éducatif ont régulièrement rappelé que l'école n'était pas toute seule. Il faut aujourd'hui ajouter que les enseignants, non plus, ne sont pas tous seuls. Ils ont besoin d'alliés pour amener chacun de leurs élèves à rencontrer les objectifs assignés par le décret « Missions ». En effet, pour combler les inégalités de départ, remédier aux difficultés d'apprentissage dès qu'elles apparaissent, éduquer à la citoyenneté, à l'environnement, aux médias, à la santé, aider à l'orientation, endiguer les comportements violents, améliorer les relations entre l'école et les parents, donner le goût du sport ou de la musique, il faut créer des « alliances

éducatives ». Ces alliances doivent se déployer à l'intérieur de l'école entre collègues enseignants, CPMS, médiateurs, éducateurs, équipes de promotion de la santé à l'école … ; comme à l'extérieur de celle-ci au sein des écoles de devoirs, des associations culturelles ou sportives, des services d'aide en milieu ouvert, des plannings familiaux, des bibliothèques, du service d'accrochage scolaire, etc.

On le voit aujourd'hui, des écoles, des services de l'Aide à la Jeunesse, des CPMS et d'autres acteurs ont adopté ce type de pratiques. Ces collaborations, fruit d'une bonne connaissance réciproque, d'échanges de bonnes pratiques, de construction de méthodes de travail pluridisciplinaires et adaptées aux réalités des jeunes, démontrent la pertinence et la réussite des « alliances éducatives », internes comme externes à l'école.

Ceci suppose un dialogue et des échanges réguliers entre les enseignants et leurs « alliés ». Aussi, Ecolo propose qu'à l'instar des dynamiques intéressantes mises en place dans les projets pilotes initiés sous cette législature, les moments de travail collectif des équipes éducatives puissent également être consacrés à cet enjeu.

Pour Ecolo, la mobilisation des acteurs scolaires et des partenaires de l'école, de leur expertise et de leur enthousiasme est la voie la plus directe pour rencontrer les ambitions de l'école. Et ces ambitions, quelles sont-elles si ce n'est la construction d'un monde plus durable et solidaire ? A l'heure où le mode de développement de nos sociétés montre ses limites écologiques, sociales et économiques, il importe de rappeler ces liens étroits entre les valeurs et les pratiques du développement durable et l'éducation. Cet effort éducatif réclamé par les Nations Unies dans le cadre de la « Décennie pour l'éducation au développement durable » doit se traduire par une véritable orientation des savoirs scolaires, qui implique un décloisonnement des savoirs et le tissage de liens très concrets entre les apprentissages et les grands enjeux sociétaux.

Proposition : Décloisonner les apprentissages et intégrer les enjeux sociétaux

Ecolo plaide pour que l'autonomie pédagogique des équipes éducatives soit mise à profit pour mieux connecter le contenu des apprentissages aux enjeux de notre société contemporaine. Plus que jamais, il importe que l'école fournisse aux élèves les clés pour comprendre et agir sur les logiques socio-économiques, technologiques, culturelles et institutionnelles qui régissent le monde dans lequel ils grandissent.

Ecolo souhaite que la confiance renouvelée aux acteurs locaux les autorise davantage qu'aujourd'hui à mener des expériences de décloisonnement inédites.

Ainsi, sur des enjeux aussi essentiels que le défi énergétique, l'interculturalité ou la surconsommation, des enseignants pourraient décider de regrouper leurs matières et de confronter leurs approches disciplinaires pour aider les élèves à construire une représentation complexe et intégrée de la réalité. En ce qui concerne plus particulièrement l'interculturalité à l'école, Ecolo est d'avis que la diversité est une réalité de plus en plus présente dans les écoles et que celle-ci appelle des mesures réfléchies. D'une part, les écoles pourraient, à l'instar des administrations et entreprises, être amenés à mettre en place une véritable politique de gestion de la diversité (tant du personnel que des élèves) qui serait intégrée au projet d'établissement ; d'autre part, les équipes éducatives des écoles qui, dans les grandes villes, concentrent une population scolaire majoritairement issue de l'immigration devraient pouvoir échanger lors de séances d'intervision les stratégies de réussites spécifiques mise en place et ayant porté leurs fruits.

Dans le même ordre d'idées, Ecolo plaide pour une initiation au fonctionnement du système démocratique, du niveau communal au niveau européen ou mondial. Pour Ecolo, cette initiation ne doit pas se faire au sein d'un cours théorique désincarné mais doit être au cœur du projet éducatif des écoles, notamment via la dynamique des Conseils citoyens et toutes les démarches de démocratisation de l'institution scolaire qui s'en inspirent.

Un moyen pour réintroduire la solidarité au sein de l'école tout en luttant contre l'échec scolaire est le soutien aux initiatives de tutorat et de parrainage au sein des établissements, des classes, entre enfants : soit entre pairs, soit entre enfants d'âges et de classes différentes.

Proposition : Instaurer des cours philosophiques pour former les citoyens du XXIe siècle

Le compartimentage actuel des élèves entre cours de religion et de morale pose problème dans la société interculturelle et citoyenne que nous appelons de nos vœux. Sur le terrain, les enseignants des cours de religion et de morale n'ont pas attendu le politique pour intégrer les enjeux de société dans leurs cours mais ils se heurtent aux limites du cadre organisationnel existant.

Pour Ecolo, ces cours dits « philosophiques » doivent favoriser le « vivre ensemble » des jeunes, quel que soit leur âge et l'école fréquentée, en les rassemblant pour traiter des questions de sens. En ce sens, il convient de les faire évoluer peu à peu vers des cours de philosophie et d'histoire des religions qui seraient construits et donnés notamment par les actuels maîtres de religion et de morale.

Un des moyens pour atteindre cet objectif à court terme, c'est-à dire sans attendre une nécessaire modification de la Constitution, est d'insérer dans la grille horaire, tant dans le primaire que le secondaire et dans tous les réseaux, un nouveau cours qui rassemble les élèves pour les initier au questionnement philosophique, pour favoriser dans leur chef une citoyenneté active et qui leur donne des clés de compréhension des différentes religions et de la morale. Cette insertion d'un nouveau cours dans une grille horaire (qui ne peut être alourdie) est possible par une diminution à raison d'une heure du volume horaire des actuels cours de religion et de morale.

Proposition : Diversifier les profils et les métiers dans l'école

Les écoles doivent, bien entendu, disposer d'un encadrement pédagogique qui permette un apprentissage optimal mais, parallèlement à cela, il s'agit également de répondre aux enseignants qui demandent à être mieux soutenus dans leur travail pédagogique, notamment par l'engagement de personnel spécialisé dans la gestion des problèmes sociaux ou psychologiques des élèves. Les premiers alliés des enseignants sont ceux qui partagent leur quotidien, à l'intérieur de l'école.

Ecolo souhaite que les acteurs locaux puissent, en fonction de leurs besoins, disposer de la souplesse et l'autonomie leur permettant de diversifier ou de renforcer l'un ou l'autre profil socio-éducatif : éducateurs, logopèdes, enseignants volants, puéricultrices et puériculteurs, psychomotriciens, assistants sociaux, psychologues, médiatrices et médiateurs, … Quand cela se révèle opportun, ces ressources humaines pourraient également être mutualisées à l'échelle du bassin.

Ecolo est attaché à la fonction essentielle remplie par les éducateurs : facilitateurs du « vivre ensemble », ils établissent des relations personnalisées avec les enfants et les adolescents, favorisant ainsi leur épanouissement socio-affectif et intellectuel. Malheureusement, il apparaît que trop souvent les éducateurs sont distraits de leur fonction initiale pour combler des manques, notamment en termes d'aide administrative. Le travail des éducateurs, complémentaire à celui des enseignants, fait partie intégrante de la démarche éducative. Ces emplois ne peuvent être détournés à d'autres fins.

Enfin, dans l'enseignement maternel, les puéricultrices et puériculteurs jouent également un rôle particulier. Or la majorité d'entre eux ne bénéficient toujours pas d'un statut organique, tandis que de nombreuses écoles n'en disposent pas du tout. Face à ce double constat, Ecolo souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles maintienne son effort en vue de la stabilisation d'un nombre de plus en plus important de puéricultrices et puériculteurs et que les postes APE dégagés soient affectés à de nouveaux engagements pour répondre aux besoins des classes maternelles qui en sont aujourd'hui privées.

Proposition : Créer de véritables partenariats écoles-familles

Il est reconnu que de bonnes relations entre l'école et la famille facilitent la scolarité des jeunes et des enfants. Pourtant, depuis plusieurs années, on entend les enseignants et les directions se plaindre qu'ils ne trouvent pas les parents où ils les attendent – les parents sont souvent décrits soit comme trop intrusifs, soit comme démissionnaires. On observe en même temps qu'un nombre important de parents tantôt sont en conflit avec l'école (recours, manque de confiance et remise en question des enseignants), tantôt, ce qui est plus grave, coupent tous les ponts avec celle-ci.

Ecolo est convaincu que le retissage de liens solides entre l'école et les familles passe par le soin apporté aux relations quotidiennes, à travers lesquelles l'école et ses enseignants reconnaissent les familles dans leur diversité de comportement et de rôle vis-à-vis de l'univers scolaire. La relation entre familles et écoles doit se concevoir comme un partenariat win-win entre ses deux acteurs qui n'ont pas le même rôle mais qui tendent tous deux vers le même objectif. Ainsi, de nombreuses pratiques relevées par ATD Quart-monde et la Ligue des familles démontrent que, mieux que les grands plans, cette attention permanente à la qualité des relations (notamment en multipliant les moments de contacts et les possibilités de participer à la vie de l'école) permet une amélioration sensible des relations entre école et familles et favorise par exemple la fréquentation effective de l'école maternelle[13], grâce à une meilleure connaissance et acceptation des fonctionnements de chacun.

Parmi ces pratiques, il faut pointer la fonction que peuvent jouer les accueillantes et accueillants extra-scolaires, qui sont souvent le contact le plus régulier entre l'école et les parents qui déposent et reprennent leurs enfants à la garderie. Pour leur permettre de jouer ce rôle de facilitateur de lien entre l'école et les familles, il importe que ces personnes soient intégrées à la dynamique de l'équipe éducative et qu'elles bénéficient de formations ad hoc.

Dans cette logique, Ecolo souhaite que, dans les écoles où des médiateurs sont présents, et où l'on rencontre proportionnellement plus de décrochage parental, leur mission soit orientée particulièrement vers l'amélioration des relations école/famille.

En matière d'exclusions scolaires, Ecolo propose par ailleurs de mener dans un premier temps une évaluation des procédures existantes et dans un second temps, en concertation avec les acteurs scolaires et extrascolaires, un travail d'amélioration des procédures pour les rendre plus simples, transparentes et équitables. Faut-il le rappeler, l'exclusion scolaire est toujours un échec, tant pour l'élève que pour l'école et les enseignants.

Enfin, Ecolo estime que les Conseils de Participation doivent davantage jouer un rôle sur le terrain des alliances entre l'école et son environnement : en plus d'être lieu de dialogue entre les représentants des enseignants, du PO, des parents et des élèves, les Conseils de Participation ont en effet été conçus pour associer également les alliés potentiels à la dynamique éducative. Pour ce faire, Ecolo juge nécessaire que soit organisée rapidement une évaluation du fonctionnement des Conseils de Participation, de manière à identifier ce qui par endroits freine ou fait obstacle, alors qu'ailleurs cette instance de démocratie locale est source de projets en tous genres.

Proposition : Soutenir et développer les synergies entre les acteurs de l'école et ceux de l'aide à la jeunesse

En plus d'un partenariat école-famille, il convient de développer un partenariat entre les professionnels de l'école et ceux de l'aide à la jeunesse, lesquels sont en première ligne pour intervenir complémentairement aux équipes éducatives. Le décret sur les politiques conjointes entre l'enseignement et l'aide à la jeunesse vise à concrétiser cette volonté de partenariat et de collaboration. Le déploiement des moyens pour appliquer ce décret devra mobiliser les énergies afin que tous les acteurs puissent se l'approprier, au bénéfice des jeunes[14].

---

[13] L'obligation scolaire débute, en effet, à l'âge de 6 ans.
[14] Voir à ce sujet également nos propositions dans le Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse ».

Proposition : Articuler l'école à son environnement

Le temps scolaire correspond rarement aux horaires professionnels des parents. Nombreux sont les élèves de l'enseignement fondamental qui fréquentent les garderies scolaires jusqu'à 18h. Nombreux aussi sont les parents qui souhaiteraient que leurs enfants puissent profiter de 2 ou 3 heures de temps libre après l'école pour, après s'être acquittés de leur travail scolaire, faire du sport, de la musique, du théâtre, aller en bibliothèque, … Ecolo défend le principe des « contrats locaux pour l'enfance » à travers lesquels, à partir d'un inventaire des besoins d'accueil et des ressources disponibles sur le territoire de la commune, parents, écoles, associations, organisations de jeunesse, clubs sportifs, construisent des réponses adaptées et des partenariats inédits pour accueillir les enfants de moins de 12 ans hors du temps scolaire.

Ecolo souhaite que cette logique des Contrats locaux pour l'enfance essaime dans l'ensemble de la scolarité obligatoire et qu'elle amène l'école à s'intégrer durablement dans son environnement. A l'image des « Brede scholen » aux Pays-Bas, Ecolo voit l'avenir de l'enseignement dans une logique plus large de partenariats éducatifs, dans lequel les rôles de chacun seraient clairement définis et où l'école assumerait une fonction centrale.

Ainsi, à côté du temps scolaire réservé aux apprentissages, les élèves de demain pourront bénéficier d'une offre cohérente et coordonnée d'activités sportives, artistiques, culturelles, associatives qui prolongent ces apprentissages[15]. L'expression « école, lieu de vie » prendra alors tout son sens, puisqu'elle deviendra le noyau d'un véritable réseau éducatif, coopératif et négocié. Cette « école articulée » pourrait être le moteur de projets d'éducation à l'environnement qui impliquent de manière complémentaire les enseignants des branches scientifiques et les Centres régionaux d'éducation à l'environnement (CRIE), le réseau Idée, ou d'autres associations d'éducation à l'environnement. De même, le lien serait ainsi facilité entre, d'une part, les acteurs de la promotion de la santé et des plannings familiaux, et, d'autre part, les modules d'animation à la vie relationnelle, affective et sexuelle qu'Ecolo souhaite généraliser et rendre obligatoire dans toutes les écoles de Fédération Wallonie-Bruxelles[16].

Proposition : Améliorer l'alimentation à l'école

Ecolo souhaite faire de l'école un partenaire privilégié pour la promotion des bonnes pratiques alimentaires, en collaboration avec les associations de parents et les acteurs de la santé. Les jeunes et les enfants passent près de 35 heures par semaine à l'école, y prennent généralement un repas (repas-tartines, repas complet ou repas de type « restauration rapide »), une - et parfois deux – collation(s) et pour certains qui restent à l'école après les cours, un goûter. Il est donc indéniable que l'alimentation prise dans le périmètre de l'école est essentielle dans le cadre de l'équilibre alimentaire. Pour Ecolo, il faut faire évoluer la restauration scolaire vers une alimentation durable. Ainsi, Ecolo entend soutenir les initiatives des acteurs locaux (offre d'une soupe ou d'un fruit à 10 heures à la place de la collation, organisation d'un goûter-tartines pour les enfants qui restent après 16 heures ...).

Si le modèle de cahier de charges (produits issus de l'agriculture biologique, équitable ou de filières courtes) des cantines scolaires diffusé par la Fédération Wallonie-Bruxelles va assurément dans le bon sens, il convient néanmoins de faciliter l'appropriation de cet outil par les écoles, en mettant à la disposition de celles-ci, au sein de chaque bassin scolaire, des conseillers-facilitateurs en alimentation durable. Cette nouvelle fonction qu'Ecolo propose[17] de créer pour accompagner les écoles sur la voie des bonnes pratiques alimentaires leur viendrait concrètement en aide pour la réalisation du cahier des charges, pour la confection de menus, pour assurer une logistique adaptée (ex : pour la réception de produits frais) et adapter le travail en cuisine …

---

[15] Voir à ce sujet également nos propositions dans le Chapitre « Enfance ».
[16] Voir à ce sujet notre proposition dans le Chapitre « Santé ».
[17] Voir à ce sujet nos propositions dans le Chapitre « Alimentation et Agriculture ».

En outre, Ecolo souhaite que les établissements scolaires soient tous équipés de fontaines à eau courante, afin d'offrir aux enfants, dans de bonnes conditions d'hygiène, une eau de qualité.

Ecolo plaide plus largement pour un « plan alimentation », établi de façon globale et concertée à l'échelle de chaque établissement. Le conseil de participation constitue le lieu adéquat pour la conception et la mise en œuvre de ce plan, qui devra impliquer tous les acteurs concernés : parents, élèves, direction, enseignants, responsables des cantines, économat, équipe de promotion de la santé à l'école (PSE), … Dans le même sens, la présence de distributeurs de sodas et de « junk food » dans les écoles devrait par ailleurs être reconsidérée, à l'issue d'un débat avec tous les acteurs de la vie scolaire.

Enfin, l'école est un acteur-clé dans la prévention de l'obésité et de la surcharge pondérale, par le biais notamment de l'intervention des professionnels de la santé dans le périmètre de l'école (PSE). Le dépistage précoce de l'obésité est indispensable pour la prise en charge rapide du surpoids par d'autres professionnels de la santé.

Proposition : Promouvoir une mobilité scolaire durable

Promouvoir une mobilité scolaire durable, c'est s'intéresser bien sûr aux modes de déplacement, mais également au volume de déplacements. A ce sujet, Ecolo réitère son attachement aux écoles de proximité, qui jouent un rôle essentiel dans le tissage de lien social dans les quartiers ou les villages. L'intérêt manifeste de ces écoles en termes de mobilité se double d'un intérêt éducatif : le jeune enfant, qui n'a pas besoin de parents taxis pour rejoindre son école, expérimente plus vite, avec plaisir et fierté, l'autonomie qui l'aidera à grandir.

En termes de modes de déplacement, Ecolo entend prioritairement encourager le recours aux modes doux (marche à pied, vélo). Il s'agit pour cela d'intensifier les politiques cycliste et piétonne à destination des élèves et des parents. Ainsi, des moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour généraliser à toutes les écoles les brevets du cycliste. De même, la pratique des rangs à pied ou à vélo ainsi que le covoiturage doivent être encouragés et mieux soutenus.

Mais il n'est pas toujours possible de se rendre à l'école à pied ou à vélo, raison pour laquelle Ecolo entend également faciliter l'usage des transports en commun. Cette importante mesure doit s'accompagner d'une politique volontaire d'augmentation de capacité des services de transports, de manière à absorber cet afflux de passagers supplémentaires, que ce soit dans les zones où aux heures de pointe l'offre est déjà saturée par la demande, ou dans les zones ou l'offre est très faible voire inexistante. La gratuité du transport public (STIB, TEC, SNCB) doit également valoir pour les activités qui se déroulent durant le temps scolaire. Pour que ces deux propositions prennent pleinement leur effet, Ecolo souhaite charger les sociétés de transport public d'une mission d'initiation et d'éducation à l'utilisation des transports en commun, comme cela se fait déjà avec succès dans certains bassins scolaires.

Plus largement, Ecolo souhaite donner leur plein régime aux Plans de déplacements scolaires (PDS) coordonnés par les communes. En Région de Bruxelles-Capitale, les PDS ont démontré par la pratique qu'ils étaient pertinents et efficaces, il convient donc de s'en inspirer pour renforcer cette dynamique en Wallonie. En outre, Ecolo souhaite renforcer les liens entre les PDS, d'une part, et les Plans communaux de mobilité (PCM) ou Plans intercommunaux de mobilité (PICM), d'autre part.

Enfin, le transport scolaire est un droit pour tous les enfants fréquentant l'enseignement spécialisé et qui n'ont pas d'autre possibilité pour se rendre à l'école : il doit être confortable et sûr ; le personnel doit être formé à la gestion des groupes d'enfants déficients ainsi qu'aux différentes formes de handicaps ; des ceintures de sécurité réglables doivent équiper tous les véhicules. Il est par ailleurs indispensable de tenir compte des différents handicaps vécus par les enfants, afin d'adapter la longueur des parcours et l'encadrement en fonction de ceux-ci. En outre, pour écourter les trajets des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé, il convient pour Ecolo d'apporter des réponses en matière d'offre scolaire et non seulement en matière de transport scolaire. En effet, la mauvaise répartition géographique des écoles de l'enseignement spécialisé selon les niveaux et les domaines considérés a une incidence très importante sur la qualité du transport scolaire. Enfin,

Ecolo veut d'urgence entamer une réflexion en bassin scolaire pour déterminer comment, lorsque l'intérêt de l'enfant le permet, ce dernier peut être intégré dans l'enseignement ordinaire, et le cas échéant, au-delà de l'intérêt de cette intégration pour son développement personnel, comment lui éviter aussi de longs déplacements.

TABLE DES MATIERES

ECOLE
Une école au cœur de l'émancipation et de la transition

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO POUR L'ECOLE 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Permettre à chaque jeune de développer tout son potentiel et de prendre sa place dans la société 3

Proposition : Renforcer le tronc commun 3
Proposition : Mobiliser l'enseignement qualifiant en Wallonie et à Bruxelles 4
Proposition : Evaluer et renforcer le décret « encadrement différencié » 5
Proposition : Attirer les enseignants dans les écoles qui accueillent davantage d'élèves en difficulté 5
Proposition : Tendre vers la gratuité effective de l'enseignement obligatoire 5
Proposition : Avancer l'âge du début de l'obligation scolaire et rendre l'inscription scolaire obligatoire dès trois ans 6
Proposition : Assurer à chacune et chacun la maîtrise du français 6
Proposition : Généraliser l'apprentissage précoce des langues 7
Proposition : Intégrer le support multimédia 8
Proposition : Continuer à soutenir l'enseignement spécialisé et tendre vers l'intégration scolaire 9
Proposition : Evaluer le décret inscription et y apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires 11

PRIORITE 2 : Soutenir les enseignants dans leur métier 11

Proposition : Soutenir et accompagner les enseignants qui débutent 12
Proposition : Adapter la formation initiale des enseignants à la réalité du métier 13
Proposition : Évaluer le système de formation continue et y apporter les améliorations nécessaires 14
Proposition : Dynamiser la carrière enseignante 14
Proposition : Renforcer le travail collectif des équipes pédagogiques et leur autonomie 15
Proposition : Rendre le métier d'enseignant attractif à des professionnels externes à l'école 16
Proposition : Accompagner les enseignants avant, pendant et après les crises 16

PRIORITE 3 : Rénover et construire des écoles pour répondre au boom démographique 16

Proposition : Poursuivre la politique de créations de nouvelles places à Bruxelles et en Wallonie en vue de s'adapter à l'évolution démographique 17
Proposition : Poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires en intégrant les nécessaires économies d'énergie 17
Proposition : Favoriser l'ouverture des infrastructures scolaires et leur utilisation maximale 18

PRIORITE 4 : Piloter le système éducatif et différencier les politiques pour coller aux réalités des écoles et de leur bassin scolaire 19

Proposition : Passer du centralisme politique à la responsabilité collective via les bassins scolaires 19
Proposition : Dégager la Fédération Wallonie-Bruxelles de son rôle de pouvoir organisateur et renforcer les synergies entre réseaux d'enseignement officiels 21
Proposition : Alléger le travail administratif des chefs d'établissements et les soutenir en tant que coordinateurs d'équipes éducatives 21

PRIORITE 5 : Renforcer les alliances éducatives pour faire de l'école un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et du développement durable 22

Proposition : Décloisonner les apprentissages et intégrer les enjeux sociétaux 23
Proposition : Instaurer des cours philosophiques pour former les citoyens du XXIe siècle 24
Proposition : Diversifier les profils et les métiers dans l'école 24
Proposition : Créer de véritables partenariats écoles-familles 25
Proposition : Soutenir et développer les synergies entre les acteurs de l'école et ceux de l'aide à la jeunesse 25
Proposition : Articuler l'école à son environnement 26
Proposition : Améliorer l'alimentation à l'école 26
Proposition : Promouvoir une mobilité scolaire durable 27

Jeunesse, Education et Culture

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Des citoyennes et des citoyens critiques

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Dans une société en transition, l'enseignement supérieur est l'objet de toutes les attentions. Il lui incombe de transmettre au plus grand nombre des savoirs et compétences nécessaires pour relever les défis du 21e siècle, tout en permettant à chacune et chacun de concrétiser son projet de vie.

L'attractivité des hautes écoles, des écoles supérieures des arts (ESA) et des universités en Fédération Wallonie – Bruxelles (FWB) ne se dément pas. Entre 2001 et 2011, la population étudiante a augmenté de près de 20 %. Plus de 2000 diplômés des formations de type court choisissent chaque année d'emprunter les passerelles vers les masters, qui mènent eux-mêmes à des formations spécialisées. Nombre d'adultes font, par ailleurs, le choix de reprendre des études après une période d'activité professionnelle. En outre, cette attractivité dépasse les frontières nationales, puisqu'un étudiant sur cinq est de nationalité étrangère. La grande ouverture de notre système permet un large accès de ces publics à l'enseignement supérieur. Nos établissements sont donc astreints à des efforts importants pour emmener vers la réussite des étudiants en nombre croissant et aux parcours variés.

Ces évolutions ont inspiré plusieurs réformes en Fédération Wallonie – Bruxelles sous la législature 2009 – 2014. Ainsi, des mesures positives ont été prises concernant la gratuité et la démocratisation (gratuité pour les bénéficiaires d'une allocation d'études, gel des droits d'inscription pour tous les étudiants, mise en ligne gratuite des supports de cours), la réforme des études de la santé qui a mis fin au numerus clausus communautaire ou encore le renforcement du système des allocations d'études.

En outre, la réforme dite du « paysage de l'enseignement supérieur » a créé de nouvelles structures de coordination rassemblant les acteurs au sein de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) et de pôles géographiques[1], concrétisant l'engagement d'Ecolo en faveur d'un accompagnement démocratique de l'évolution de l'enseignement supérieur. Elle comporte également un important volet réorganisant l'année académique, donnant davantage de souplesse aux parcours étudiants tout en préservant la structuration des cursus en années académiques.

Par ailleurs, les premières formations de masters en alternance ont été lancées à la rentrée 2011 à titre d'expérience pilote s'inscrivant dans la logique du Plan Marshall 2.vert. Pour l'heure limitée à quatre programmes en hautes écoles, cette expérience pourrait s'étendre à de nouveaux projets en cas d'évaluation positive et moyennant les balises adéquates.

Enfin, de nombreux débats ont animé le secteur durant les cinq années écoulées. Les faibles taux de réussite en première année et les contraintes pesant sur le financement des établissements sont dénoncés à juste titre par différents acteurs. La législature prochaine devra apporter les réponses adaptées à ces constats récurrents, tout en accompagnant la mise en œuvre des réformes menées depuis 2009.

---

[1] Les pôles se réunissant par ailleurs en zones académiques pour certains enjeux.

L'horizon politique d'Ecolo pour l'enseignement supérieur

Le rôle de l'enseignement supérieur dans la formation de citoyennes et de citoyens critiques et qualifiés est capital. L'accès aux savoirs et à une compréhension poussée de la réalité constitue un atout précieux pour l'émancipation individuelle et l'intégration dans une société de plus en plus complexe. La hausse du niveau de formation du plus grand nombre est indispensable au développement social, économique et culturel d'une société démocratique. Pour Ecolo, cet enjeu demeure central.

La formation dispensée dans les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les universités doit permettre d'acquérir les aptitudes et connaissances nécessaires à la réalisation de son projet de vie personnel. Dans toutes les filières, l'interdisciplinarité et la distance critique vis-à-vis du savoir doivent être visées au même titre que l'acquisition de compétences spécialisées et valorisables sur le marché de l'emploi.

Ce projet ne peut aboutir sans le concours de tous les acteurs. D'une part, la participation des membres de l'ensemble du personnel et des étudiants à la gestion du système et à la définition des orientations est indispensable. D'autre part, le dialogue doit être encouragé afin de permettre aux établissements de collaborer harmonieusement et de nouer des partenariats fructueux. Les pouvoirs publics doivent favoriser la réalisation de ces objectifs à tous les niveaux en organisant un pilotage et un financement efficaces de l'enseignement supérieur.

La poursuite de ces objectifs nécessitera de nouveaux efforts de la FWB à l'avenir. Comme ailleurs en Europe, l'accueil d'un public toujours plus large dans les formations supérieures constitue une difficulté, qui se marque notamment par des taux d'échecs élevés en première année. Cette massification met le financement de nos établissements sous pression. Pour l'avenir, Ecolo souhaite que de nouveaux moyens soient dégagés afin de créer les conditions de la réussite du plus grand nombre tout en garantissant l'excellence de notre enseignement supérieur.

Les lignes de force du projet d'Ecolo sont dès lors les suivantes :

- Favoriser la réussite
- Garantir un accès égal aux études supérieures
- Garantir un soutien public efficace à l'enseignement supérieur
- Ouvrir l'enseignement supérieur aux enjeux contemporains

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : FAVORISER LA REUSSITE

Nos hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités mènent chaque année vers la réussite une très grande proportion d'étudiants, permettant à la Belgique francophone de connaitre un taux de diplômés supérieur à la moyenne européenne[2]. L'important taux d'échec en première année de bachelier met toutefois en relief une difficulté majeure de notre système éducatif à la charnière entre la scolarité obligatoire et l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, même s'il est relativement constant depuis une trentaine d'années, l'échec en première année de bachelier n'est pas un virus saisonnier fauchant irrémédiablement une partie des cohortes étudiantes. L'idée que l'on pourrait détecter précocement cet échec et ainsi dissuader certains étudiants de s'inscrire est contraire à la vocation émancipatrice de notre système éducatif. Il n'y a pas de fatalité dans l'échec : les taux de réussite peuvent être influencés favorablement par l'investissement dans des méthodes pédagogiques innovantes, dans une orientation efficace des

[2] Regards sur l'éducation 2012 : les indicateurs de l'OCDE.

étudiants à la sortie du secondaire, dans l'encadrement en première année de bachelier ou dans le développement de programmes ouverts sur différentes disciplines.

Plusieurs efforts ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité aux études, singulièrement au cours de la législature qui s'achève et ce, grâce au soutien d'Ecolo. Cette dynamique de démocratisation de l'accès doit permettre de maintenir un taux d'accès élevé à l'enseignement supérieur (cf. priorité 2) mais doit surtout être accompagnée de mesures volontaristes visant la démocratisation de la réussite de ceux qui s'y inscrivent afin de poursuivre la perspective – engagée il y a plus d'un siècle – de l'accès de tous aux savoirs et qualifications

Proposition : Identifier et généraliser les pratiques favorisant la réussite

Au cours des dernières années, les acteurs du système éducatif ont développé de nombreuses initiatives en matière d'orientation, de remédiation et de soutien aux étudiants arrivant ou se destinant à poursuivre leur parcours au-delà de la scolarité obligatoire. Cette dynamique est stimulée par l'expertise développée sur cette matière dans les milieux académiques, qui a inspiré des expériences variées. La FWB soutient ces efforts en leur affectant des moyens spécifiques depuis plusieurs années.

L'évaluation en profondeur de ces différentes pratiques doit constituer la première étape d'une politique de la réussite dans le supérieur. Les structures participatives mises en place par la dernière réforme du secteur permettent de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique au sein d'une commission spécifique. Ecolo souhaite que cette opportunité soit saisie pour :

- partager les expériences et pratiques développées par les différents types d'enseignement supérieur ;
- identifier les méthodes ayant fourni les résultats les plus probants ;
- prendre les dispositions nécessaires (décret et budgets) à la généralisation de ces méthodes.

Proposition : Renforcer les outils d'orientation

La transition entre les études secondaires et supérieures constitue un moment particulièrement sensible en termes d'accès : le jeune décide ou non de poursuivre ses études en vertu de différents facteurs (famille, situation socioéconomique, projet personnel, perspectives d'emploi …). Il convient de s'assurer que les futurs étudiantes et étudiants disposent d'un maximum d'atouts afin d'opérer le choix d'orientation en toute clairvoyance.

Dans la plupart des cas, les établissements d'enseignement supérieur et les centres PMS proposent aux futurs étudiants un service d'information et d'orientation sur les études supérieures. De nombreux centres d'information subsidiés poursuivent également cet objectif. Par ailleurs, plusieurs collaborations entre le secondaire et le supérieur existent afin d'éclairer les futurs étudiants quant aux choix se présentant à eux, telles que les journées portes ouvertes ou les rencontres avec des enseignants du supérieur organisées dans le secondaire. Enfin, la FWB a dernièrement développé un moteur de recherche permettant de localiser l'offre d'enseignement supérieur.

L'ensemble de ces initiatives méritent d'être encouragées et intégrées dans une dynamique commune afin d'en garantir l'efficacité. Les instances de pilotage créées en fin de législature (ARES et pôles) fournissent le cadre utile pour mener ce travail. Dans cette perspective, Ecolo propose :

- de développer un service d'orientation intégré rapprochant les services actifs dans les deux niveaux d'enseignement en matière d'orientation (CPMS[3], services « guidance ») afin de

[3] Centres psycho-médico-sociaux.

stimuler les réflexions et actions communes et d'explorer de nouvelles possibilités dans le domaine;

- de développer le site web récemment mis en place afin d'y centraliser toutes les informations essentielles à une orientation éclairée (prérequis, organisation des cours, pédagogie mise en œuvre, passerelles, débouchés …).

Proposition : Développer les liens entre secondaire et supérieur

L'écart entre un enseignement secondaire basé sur des objectifs et compétences relativement clairs et un enseignement supérieur au sein duquel les objectifs sont moins définis et les compétences formelles moins identifiées constitue un autre facteur compliquant la transition entre ces deux niveaux d'enseignement. A cet égard, le développement d'une collaboration structurelle entre les acteurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur permettrait de réduire cette difficulté.

Ecolo souhaite notamment que les opportunités suivantes soient saisies :

- favoriser les rencontres entre enseignants du secondaire et du supérieur afin de leur permettre de mieux cerner leurs réalités respectives, par exemple via l'encadrement conjoint de certains travaux ou l'organisation de journées pédagogiques dédiées à cette fin ;
- initier la construction d'un véritable continuum pédagogique entre les deux niveaux afin d'assurer la cohérence entre les prérequis de l'enseignement supérieur et le niveau atteint en fin d'enseignement secondaire.

Proposition : Renforcer l'encadrement

Le mécanisme de financement de l'enseignement supérieur en enveloppe fermée conjugué à la hausse constante du nombre d'étudiants en Fédération Wallonie – Bruxelles ces dernières décennies a conduit à une baisse du taux d'encadrement dans les établissements. Les efforts ponctuels consentis par les pouvoirs publics et ceux réalisés par les établissements avec les moyens dont ils disposent sont salutaires, mais ne permettent pas d'améliorer ni même de maintenir les conditions d'enseignement.

Afin d'inverser la tendance, Ecolo défend le principe d'un financement différencié des établissements d'enseignement supérieur permettant d'orienter des moyens vers l'encadrement des publics connaissant les taux de réussite les plus faibles, et en particulier les étudiants de première génération. Ces ressources doivent être utilisées pour favoriser les méthodes et modalités d'organisation les plus propices à la réussite : travail en petits groupes, pédagogie participative, approches interdisciplinaires, séances de remédiation …

La formation pédagogique des professeurs et encadrants doit également faire l'objet d'une attention particulière. Depuis 2006, un certificat spécifique à destination des enseignants exerçant en haute école a été créé afin de renforcer l'outillage pédagogique nécessaire à leur fonction. Ecolo veut que la formation donnant accès au diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur (CAPAES) soit accessible à l'ensemble des enseignants du supérieur. En ce qui concerne plus particulièrement les universités, une réflexion doit être lancée sur la valorisation des activités d'enseignement dans la carrière du personnel scientifique et académique à un niveau égal à celui des activités de recherche.

Proposition : Favoriser la pluridisciplinarité dans les programmes de bachelier

En dehors des nécessaires apports en moyens humains, la démocratisation de la réussite dans le supérieur implique d'interroger la manière dont sont organisées les études, et en particulier dans les premières années du cursus. A cet égard, on constate que la plupart des formations organisées

dans l'enseignement supérieur s'inscrivent dans un découpage en disciplines ou en métiers. Les programmes pluridisciplinaires sont rares et se trouvent essentiellement au niveau du master. Dans certains cas, les étudiants de bachelier peuvent choisir de consacrer une partie de leur formation à des enseignements extérieurs à leur cursus ou s'inscrire dans des programmes de premier cycle donnant accès à une multiplicité de masters, mais ces possibilités sont limitées.

En début de cursus, la pluridisciplinarité représente un vrai bénéfice : elle évite à l'étudiant de se cloisonner d'emblée dans une filière déterminée. Cette dynamique permet à chacun de construire son projet d'études au fil de son parcours, sans devoir automatiquement subir l'échec ou un retour en arrière dans le cursus en cas de réorientation. Elle est également profitable aux étudiants dont le choix est déjà établi, dont la formation se trouvera enrichie par la confrontation avec des disciplines multiples.

La création de bacheliers associant plusieurs disciplines ou types d'enseignement présente donc de nombreux avantages pédagogiques et peut constituer un moyen de lutte contre l'échec précoce dans le supérieur. Ecolo souhaite que cette piste soit explorée sérieusement et que les projets s'inscrivant déjà dans cette perspective fassent l'objet d'un soutien et d'une évaluation particulière afin d'en dégager les forces et les faiblesses dans la pratique.

Proposition : Renforcer les passerelles entre filières de l'enseignement supérieur

Tout étudiant peut se réorienter ou prolonger son cursus par le biais de passerelles définies par arrêté. Ce mécanisme facilite les transitions entre les différents types et filières de l'enseignement supérieur, notamment en offrant aux étudiants du type court une possibilité d'acquérir un diplôme de master, en valorisant les compétences déjà acquises. Ce processus implique souvent le passage par une année préparatoire ou un programme complémentaire.

En dépit des efforts, le passage d'un type ou d'une filière à un(e) autre reste une démarche complexe. L'identification des compétences acquises peut parfois s'avérer ardue, tout comme celle des prérequis relatifs aux formations accessibles par cette voie. Des règles générales sont prévues, mais elles ne permettent pas d'éclaircir toutes les situations. Par ailleurs, on constate que les étudiants fréquentant l'année préparatoire constituent un public « à risque » en termes de réussite.

Ces passerelles, porteuses de décloisonnement, favorisent la démocratisation de l'accès aux diplômes. Une attention particulière doit y être apportée afin de soutenir la réussite des étudiants qui s'engagent dans cette démarche. À ce titre, Ecolo propose :

- de mieux déterminer les prérequis nécessaires pour aborder les années d'études en passerelle par une évaluation objective des compétences des étudiants au terme de chaque type de bachelier ;
- d'encourager les synergies entre les différents types d'enseignement organisant des filières liées par des passerelles, afin de garantir la continuité pédagogique des parcours étudiants ;
- de permettre aux étudiants du type court se destinant à une réorientation vers le type long d'anticiper certains cours de l'année préparatoire dans le cadre des activités de stage (« stage passerelle ») en troisième année de bachelier.

PRIORITE 2 : GARANTIR UN ACCES EGAL AUX ETUDES SUPERIEURES

Au-delà des enjeux liés à la réussite, la question de l'accessibilité financière reste cruciale en matière de démocratisation des études supérieures. Encore et toujours, le choix d'entreprendre des études implique souvent de renoncer à un revenu et de solliciter le soutien familial, ce qui occasionne une charge supplémentaire pour les ménages et implique une relative perte

d'autonomie. Dans d'autres cas, l'étudiant est contraint de travailler pour financer son projet, ce qui n'est pas sans effet sur ses chances de réussite et sa qualité de vie. Cette situation est porteuse d'inégalités, comme en témoigne la précarité dans laquelle vivent un grand nombre d'étudiants[4].

Pour Ecolo, un citoyen qui fait le choix d'étudier doit être encouragé. Les études supérieures ne peuvent être épanouissantes si elles impliquent de renoncer à son autonomie ou à sa qualité de vie. Tout doit être mis en œuvre pour réduire ces entraves, qui affectent particulièrement les moins nantis. Les efforts pour favoriser l'accès de tous les publics à l'enseignement supérieur dans des conditions optimales doivent donc se poursuivre.

Proposition : Améliorer l'efficacité du système d'allocations d'études

Afin de faciliter l'accès des étudiants socioéconomiquement défavorisés, la Fédération Wallonie – Bruxelles organise l'octroi d'allocations d'études. Ce système permet de proposer une aide à un étudiant sur cinq environ. Cette proportion reste faible : beaucoup d'étudiants en difficulté sont exclus par les critères utilisés – on pense notamment à ceux ayant connu plus d'un échec dans leur parcours académique. Par ailleurs, l'allocation ne permet pas de couvrir substantiellement les coûts directs et indirects liés aux études[5]. Ce mécanisme d'aide, bien que salutaire, reste insuffisant à plusieurs égards. Pour permettre à notre enseignement supérieur d'être accessible dans des conditions démocratiques, il est nécessaire de revaloriser ces allocations. Après avoir contribué activement aux efforts menés sous cette législature pour améliorer le système[6], Ecolo souhaite de nouvelles avancées pour l'avenir, telles que :

- la suppression du critère sanctionnant l'échec, véritable « double peine » si l'on considère le lien bien établi entre l'échec et la situation sociale de l'étudiant et le fait que les étudiants ayant échoué plusieurs fois font déjà l'objet de mesures restrictives à l'inscription ;
- l'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiaires, en revoyant les plafonds donnant accès aux allocations ;
- la revalorisation des montants des allocations en lien avec l'évolution des coûts indirectement liés aux études ;
- le renforcement du service des allocations d'études afin d'améliorer le délai de traitement des demandes et de permettre, à terme, le versement de l'allocation dès la rentrée ;
- l'actualisation de la liste des types d'études ouvrant un droit aux allocations, notamment pour y intégrer les formations de l'enseignement supérieur de promotion sociale et les études de spécialisation.

Proposition : Réformer les droits d'inscription et favoriser l'accès démocratique aux supports de cours

Depuis la rentrée académique 2010, de nouvelles mesures en faveur de la gratuité de l'enseignement supérieur sont en vigueur[7]. Ecolo a milité pour ces avancées et a suivi attentivement leur mise en œuvre.

Toutefois, de nombreux étudiants sont mal informés de l'existence de ce nouveau droit en matière de supports de cours. Ceux qui le sont doivent parfois affronter des procédures rédhibitoires pour en bénéficier. En outre, les enseignants ont parfois été soumis à des contraintes excessives

---

[4] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[5] L'allocation s'élève en moyenne à un millier d'euros, soit à peine 10 % du coût total d'une année dans le supérieur.
[6] Une réforme a permis d'étendre à l'ensemble du cursus le bénéfice de l'année « joker », préservant le droit à l'allocation après un premier échec, de mieux prendre en compte les étudiants navetteurs habitant à plus de 20 km de leur lieu d'études et d'apporter une série de précisions techniques et administratives.
[7] Les droits d'inscription ont été ramenés à zéro euro pour les étudiants boursiers, qui peuvent également bénéficier de l'impression gratuite des supports de cours obligatoires, désormais mis à disposition en ligne tout aussi gratuitement.

découlant d'une application trop stricte du décret. A l'inverse, certains établissements se sont distingués par des bonnes pratiques.

Dans la plupart des filières, l'existence de supports pédagogiques de référence est précieuse pour la réussite des étudiants. Ecolo souhaite généraliser les pratiques les plus favorables à un large accès aux supports de cours obligatoires, et plus particulièrement la mise en place d'un système de chèques permettant à l'étudiant boursier de bénéficier de la gratuité des supports de cours sans devoir avancer le montant lors de l'achat.

Par ailleurs, la récente réforme de l'enseignement supérieur appelle une harmonisation des règles en matière de droits d'inscription. Ecolo a défendu et obtenu l'allongement des délais de paiement des droits d'inscription jusqu'au mois de janvier dans tous les types d'enseignement supérieur. Pour la suite, de nouvelles avancées doivent être envisagées, telles que :

- l'extension des possibilités d'étalement du paiement des droits d'inscription tout au long de l'année académique[8] ;
- la mise en place de modalités supplémentaires de réduction du minerval, en plus de l'actuel taux intermédiaire et l'extension de la gratuité du minerval aux étudiants dont les revenus excèdent de peu les plafonds donnant droit à une allocation d'études.

Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants

La problématique du logement étudiant est d'une importance particulière en matière d'accès démocratique aux études. En effet, pour les citoyens n'ayant pas la possibilité de réaliser leur projet d'études à proximité de leur lieu de résidence, l'accès à un logement proche du lieu d'enseignement est un critère déterminant.

Des études sur les besoins en logement étudiant ont été menées par les Gouvernements wallon et bruxellois. Il apparait que ce sont la qualité et le prix des kots, bien plus que leur nombre[9], qui, d'une manière générale, posent problème. Par ailleurs, les étudiants sont parfois démunis face à leur propriétaire.

Pour y remédier, Ecolo propose[10] :

- de pérenniser le mécanisme de l'Agence immobilière sociale (AIS) « student » et l'étendre aux communes à forte population étudiante. Cette formule répond à l'absence d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants, garantit un kot de qualité à un prix abordable et stimule l'offre ;
- de soutenir la création d'immeubles de logements publics pour étudiants dans les programmes d'investissements des communes dans lesquelles l'inadéquation de l'offre et de la demande de logements étudiants est établie ;
- de renforcer les partenariats avec les universités et les hautes écoles et accroître les dispositifs permettant de mieux renseigner les étudiants sur la recherche d'un logement (par exemple, plateforme « Brik » à Bruxelles) ;
- de soutenir toute initiative visant à développer le logement étudiant chez l'habitant dans une perspective intergénérationnelle, à l'instar par exemple de l'expérience « Un toit, deux âges ».

Pour le surplus, un meilleur soutien aux établissements disposant d'un parc locatif à disposition des étudiants est à envisager, notamment pour en garantir l'accès prioritaire aux publics les moins favorisés.

---

[8] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Lutte contre la précarité ».
[9] Excepté à Namur et Louvain-la-Neuve où une pénurie existe.
[10] Voir également les propositions du Chapitre « Logement ».

Par ailleurs, de nombreux étudiants préfèrent, pour des questions de coût, partager une habitation que de louer des kots individuels. Mais à cause des réglementations en vigueur et principalement de la non-individualisation des droits, ces personnes sont pénalisées si elles se regroupent et partagent un logement. En effet, lorsque l'étudiant bénéficie d'un revenu de remplacement, d'une allocation de chômage ou d'un revenu d'intégration et qu'il est cohabitant, le montant des allocations est automatiquement revu à la baisse. Ainsi l'économie d'échelle visée par l'habitat groupé est finalement sanctionnée. Cette situation est inique et surréaliste dans un contexte où le logement abordable et décent est trop rare ; elle l'est également sur le terrain des économies d'énergie. Pour y mettre fin, Ecolo propose d'individualiser les droits sociaux[11].

Enfin, les baux actuels ne permettent pas de prendre en compte la condition des étudiants. Une réorientation en début d'année, un séjour d'études à l'étranger ou une seconde session constituent souvent des difficultés pour le kotteur. Une garantie locative égale à deux mois de loyer est également prohibitive et peu justifiée pour des locations de cette durée.

Dans le cadre du logement étudiant, il convient donc d'envisager la possibilité[12] :

- de conclure un bail pour dix mois seulement, prolongeable en cas de seconde session et de permettre la résiliation dans des délais réduits en cas de changement d'orientation en début d'année ou de départ à l'étranger par exemple ;
- d'autoriser la sous-location d'un kot ou la cession son bail en cours d'année en cas de séjour à l'étranger ;
- de limiter la garantie locative à un mois de loyer.

Proposition : Faciliter l'accès des étudiants étrangers

L'ouverture de notre système d'enseignement supérieur aux étudiants étrangers est une opportunité d'échange culturel pour les étudiants belges qui fréquentent les mêmes auditoires. Elle constitue, en outre, depuis longtemps une forme importante de coopération au développement.

Ecolo veut faciliter les démarches imposées aux étudiants étrangers hors Union européenne souhaitant s'inscrire dans un établissement en Fédération Wallonie - Bruxelles. L'amélioration des dispositifs d'équivalence des diplômes d'étudiants étrangers, visant notamment une meilleure information et une plus grande efficacité du service administratif chargé de ces équivalences, doit être mise à l'ordre du jour. Par ailleurs, Ecolo réclame la fin du prélèvement de frais de dossier dans le cadre des procédures d'inscription de ces étudiants ainsi que le renforcement des dispositifs d'accompagnement des étudiants étrangers (aide au logement, soutien linguistique, accès aux matériels et manuels scolaires, etc.).

Proposition : Faciliter l'accès des étudiants ayant des besoins spécifiques

Pour les personnes en situation de handicap, l'accès aux études supérieures se heurte à des barrières matérielles, pédagogiques, sociales, culturelles et psychologiques. Ces obstacles peuvent être réduits par des mesures d'accompagnement et d'équipement spécifiques. Beaucoup d'établissements ont développé des projets dans cette perspective. En outre, la Fédération Wallonie – Bruxelles a récemment adopté un décret soutenant ces initiatives. Ecolo souhaite que cette dynamique se poursuive afin de permettre aux étudiants à besoins spécifiques de mener à bien leur projet d'études. Les pôles récemment créés doivent permettre de mutualiser les efforts et de développer des initiatives nouvelles afin de garantir le droit de tous les étudiants à un traitement égal.

---

[11] Voir à ce sujet les Chapitres « Sécurité sociale » et « Lutte contre la précarité ».
[12] Voir à ce sujet la Proposition de loi modifiant le Code civil afin de prévoir des règles particulières pour les baux des étudiants déposée par Ecolo à la Chambre des représentants.

Proposition : Faciliter l'accès à l'enseignement des personnes insérées dans la vie active

L'intérêt pour l'enseignement supérieur de personnes insérées dans la vie active va grandissant : que ce soit pour reprendre des études abandonnées auparavant, dans l'optique de se réorienter professionnellement ou en vue d'une formation continue. Ecolo veut lever les obstacles qui freinent l'accès de ces citoyennes et citoyens à l'enseignement supérieur.

La valorisation des acquis issus d'expériences professionnelles et personnelles préalables aux études supérieures constitue un mécanisme intéressant. Elle permet de dispenser les intéressés de certains cours, mais également de valoriser une approche complète de la formation, composée à la fois d'expériences issues de la pratique et d'apprentissages engrangés dans l'enseignement. Elle est aussi particulièrement adaptée aux besoins en matière de formation continue. Or, bien qu'un système de validation des compétences et des acquis professionnels et personnels existe en FWB, force est de constater que peu d'établissements jouent réellement le jeu de l'ouverture à cette validation. Aussi, Ecolo propose une plus grande sensibilisation des établissements aux enjeux de cette validation des acquis d'expérience, ainsi qu'un renforcement des dispositions concrètes permettant d'étendre sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les offres de formations supérieures à horaire décalé doivent également être soutenues et multipliées afin de répondre aux besoins de formation continue des travailleuses et des travailleurs, avec une attention particulière pour ceux dont les horaires de travail sont irréguliers, ce qui ne leur permet parfois plus d'assister régulièrement aux cours.

PRIORITE 3 : GARANTIR UN SOUTIEN PUBLIC EFFICACE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour répondre aux très nombreuses attentes pesant sur elles (comme sur l'ensemble du système éducatif), le soutien des pouvoirs publics aux hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités est vital. Cet investissement permet à l'enseignement supérieur de réaliser des missions de première utilité pour toute la société et pour chaque individu qui la compose. C'est une dimension capitale pour le développement social, économique et culturel.

Le public étudiant s'est accru de plus de 25 pourcents ces quinze dernières années. Les contraintes pesant sur le financement de nos établissements doivent intégrer cette nouvelle donne et l'affectation des moyens doit répondre aux nombreuses nécessités. Les sensibilités de chacun doivent pouvoir se conjuguer dans des projets fédérateurs, orientés vers le développement de formations nouvelles et de services renforcés. Enfin, une attention spécifique doit être apportée aux personnels chargés de ces importantes missions.

Proposition : Mettre en œuvre la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et soutenir les dynamiques de décloisonnement

Le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie – Bruxelles se caractérise par des disparités entre les différents types d'enseignement concernant les services proposés à la communauté éducative, l'inégale répartition territoriale de l'offre ou encore le manque de stratégies concertées au sommet entre les différents acteurs. Les structures mises en place dès la prochaine rentrée dans le cadre du décret dit « paysage » permettront, pour la première fois, d'intégrer l'ensemble des acteurs dans une logique de dialogue et de coordination afin de remédier à ces faiblesses. Ecolo a soutenu cette dynamique positive. L'abolition des frontières historiques est le meilleur moyen de développer de nouveaux projets dans l'intérêt de toutes et tous et dans le respect des spécificités de chacune et chacun.

Au-delà des enjeux institutionnels tranchés sous la législature 2009-2014, il apparait opportun de mettre en place les incitants adéquats afin que l'ARES, les pôles et les zones atteignent les objectifs qui leur ont été respectivement assignés en matière de mutualisation de services et d'infrastructures, d'aide à la réussite et de pilotage de l'enseignement supérieur.

Ecolo souhaite plus particulièrement saisir les opportunités suivantes :

- le développement de nouvelles formations dans les territoires faiblement pourvus, dans le cadre de collaborations associant les établissements situés à proximité ;
- l'intégration des projets en matière d'activités préparatoires aux études, d'orientation, de remédiation et de soutien pédagogique aux enseignants et encadrants, comme détaillé dans la priorité 1 ;
- la mutualisation d'infrastructures (logement, restaurants, bibliothèques) et de services administratifs permettant d'offrir des prestations équivalentes aux étudiants et au personnel de tous les types d'enseignement ;
- la production d'indicateurs statistiques et de travaux de recherche permettant d'éclairer les diverses réalités du secteur et d'ouvrir de nouvelles perspectives, dans la continuité des travaux déjà menés ;
- l'harmonisation à la hausse des budgets sociaux, notamment afin de garantir des droits égaux à tous les étudiants, quel que soit l'établissement ou le type d'enseignement fréquenté, dans la perspective d'un statut étudiant unique.

Proposition : Améliorer le financement de l'enseignement supérieur

En Fédération Wallonie - Bruxelles, les subventions accordées par les pouvoirs publics aux institutions d'enseignement supérieur sont organisées selon un principe d'enveloppes fermées réparties au prorata du nombre d'étudiants inscrits (à l'exception des écoles supérieures des arts).

Cette formule ne permet pas de suivre la croissance du nombre d'étudiants. Ainsi, ces dernières années, malgré certains financements complémentaires, l'enseignement supérieur a ainsi subi une réduction structurelle de son financement par étudiant. En effet, le nombre d'étudiants est en constante augmentation tandis que les budgets, eux, n'augmentent pas en conséquence. Cette situation est dénoncée par la plupart des acteurs qui voient chaque année leurs conditions de travail ou d'études se détériorer.

Pour Ecolo, il ne saurait être question d'augmenter les droits d'inscription réclamés aux étudiants ni de restreindre l'accès à l'enseignement supérieur pour régler le problème. Au contraire, un nouveau mécanisme de financement doit être élaboré afin que les établissements puissent continuer à proposer des formations de qualité à tous les étudiants qu'ils accueillent. La sortie progressive de l'enveloppe fermée doit constituer l'une des priorités de la prochaine législature.

En outre, les moyens doivent être mieux orientés vers les besoins essentiels. Loin des formules liées au « rendement » (publications scientifiques, diplômes délivrés) envisagées dans certains milieux, le financement public doit rester lié au nombre d'étudiants inscrits et tenir compte du type de public accueilli afin de permettre aux établissements de viser la réussite de chacun. Pour la prochaine législature, Ecolo défendra donc :

- la sortie progressive de l'enveloppe fermée et le maintien d'un financement public de l'enseignement supérieur lié à la population étudiante accueillie par chaque établissement et tenant compte de l'évolution de celle-ci ;
- la mise en place d'un financement différencié pour les étudiants de première génération ou issus de milieux moins aisés, tel qu'envisagé par l'étude interuniversitaire commanditée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- la prise en compte spécifique des missions de recherche menées dans les hautes écoles, d'une part, et dans les écoles supérieures des arts, d'autre part ;

- le renforcement des incitants au développement de missions particulières (promotion de la réussite, mixité sociale, développement durable, coopération au développement …).

Proposition: Soutenir les carrières professionnelles des personnels

L'évolution du nombre d'étudiants du supérieur dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, les encouragements aux fusions et le plan d'harmonisation européen de l'enseignement supérieur ont entraîné une précarisation des charges, des fonctions et des statuts des personnels dans l'ensemble des institutions et niveaux d'enseignement supérieur.

Afin de soutenir la carrière et d'assurer une meilleure professionnalisation des personnels de l'enseignement supérieur, Ecolo propose :

- de garantir un traitement équitable des charges du personnel en assurant la visibilité et la transparence dans la déclaration des emplois vacants, en renforçant la cohérence entre cours à conférer et titres requis (de manière à protéger contre l'arbitraire), en luttant contre des décisions discriminantes (maintien des jeunes dans des statuts précaires, désintérêt à l'égard des quinquagénaires, promotions en l'absence de critères objectifs …) ;
- de clarifier et d'harmoniser les statuts des différentes catégories de personnels des différents types d'enseignement supérieur afin de renforcer une égalité de traitement et un passage aisé entre institutions en cours de carrière.

PRIORITE 4 : OUVRIR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX ENJEUX CONTEMPORAINS

L'enseignement supérieur n'est pas une forteresse, imperméable aux besoins de la société. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics et les institutions éducatives organisent l'offre d'enseignement supérieur, ils doivent notamment considérer les besoins des bassins socioéconomiques, des entreprises marchandes et non marchandes, du monde associatif et des services publics : ils sont, en effet, les futurs employeurs des jeunes lorsque ceux-ci seront formés.

Pour Ecolo, la participation durable de l'enseignement aux défis socioéconomiques actuels ne doit pas se faire au détriment du caractère généraliste et critique attendu de la formation dispensée en hautes écoles, écoles supérieures des arts et universités. Pour que notre enseignement contribue à la formation de citoyens capables de s'adapter aux évolutions de la société – dont le marché de l'emploi – et aussi d'y contribuer par leur potentiel créatif et critique, il convient d'éviter toute instrumentalisation de l'enseignement à des fins uniquement économiques et adéquationnistes.

Proposition : Rencontrer durablement les besoins de la société

Afin de favoriser une collaboration intelligente entre l'enseignement supérieur et la société et de baliser la présence du secteur privé dans les institutions et enjeux éducatifs, Ecolo propose :

- de garantir, à l'aide d'un suivi pédagogique adéquat, le caractère généraliste et transférable des compétences acquises en entreprise et d'éviter l'écueil adéquationniste ;
- de rendre structurelle l'expérience pilote des masters en alternance dispensés en hautes écoles, suite à l'évaluation positive réalisée par le secteur. Ces masters doivent permettre aux titulaires de bacheliers économiques ou techniques du type court de poursuivre leur cursus s'ils le souhaitent, sans se substituer ni concurrencer les formations existantes et en confrontant ces étudiants à des expériences professionnelles variées ;
- d'augmenter, à l'intérieur des partenariats avec les entreprises, les projets développés avec les acteurs d'économie sociale et les associations, de façon à permettre aux jeunes de s'immerger dans une multiplicité d'univers professionnels ;

- de développer les possibilités de masters et doctorats orientés vers la pratique professionnelle au sein des hautes écoles, de façon à favoriser le déploiement de compétences de haut niveau pour des professions enseignées par ce type d'établissement et qui permettront de répondre à certains défis actuels par exemple en matière d'énergies renouvelables, de climat, d'alimentation, de santé … ;
- d'améliorer la qualité des stages. Les stages, premières plongées dans la vie professionnelle, sont des moments essentiels pour faire le lien entre la théorie et la pratique, pour mieux connaître le futur environnement de travail et le contexte général dans lequel l'étudiant sera amené à évoluer plus tard. Encore faut-il que les moyens soient à disposition pour rendre ces stages performants et utiles. Cela passe notamment par une bonne supervision des stages d'observation et de travail et une formation spécifique des personnes chargées de superviser les stages ;
- de mettre en place, en fin de parcours, les programmes de développement de la carrière dans le secteur étudié (rédaction de CV, coaching, développement de réseau par la mise en contact des étudiants avec des professionnels du secteur, éveil au milieu professionnel, etc.) ;
- développer des projets de recherche-action qui peuvent associer des étudiants des hautes écoles, des universités mais aussi de l'enseignement qualifiant aux entreprises et services en vue d'améliorer les pratiques techniques ou sociales ou pour mieux appréhender des enjeux sociétaux.

Proposition : Organiser l'expérience internationale pour toutes les formations

Le processus européen de Bologne a grandement encouragé la mobilité étudiante, ceci à l'intérieur mais également à l'extérieur des frontières européennes, avec un objectif d'équivalence des diplômes qui n'est pas encore assez rencontré aujourd'hui.

Des moyens publics ont par ailleurs été dégagés afin de soutenir cette mobilité, mais ceux-ci sont insuffisants. Seule une minorité d'étudiants accède à l'expérience de la mobilité au cours de leur parcours. En particulier, les étudiants aux revenus moins élevés, freinés par des facteurs culturels ou financiers, tout comme les étudiants des filières non universitaires, participent peu à cette mobilité.

Enfin, au niveau des enseignants et des établissements, les nouvelles missions générées par ces expériences n'ont pas été accompagnées de moyens nouveaux. De plus, la mobilité est souvent conditionnée à un échange réciproque, si bien que seuls certains programmes jugés les « plus intéressants » au niveau universitaire sont accessibles. Les conditions matérielles ne sont donc pas immédiatement réunies pour un accroissement rapide et important de la mobilité étudiante.

Face à ces constats, Ecolo veut encourager d'autres façons d'intégrer l'aspect international dans le contenu des études. Ainsi, il importe de développer les expériences suivantes : l'organisation de regards croisés sur les matières au sein des cours et de rencontres internationales sur les campus, les possibilités d'enseignement à distance (suivre un cours d'une université étrangère par vidéoconférence) ou de réunions de travail à distance (téléconférences entre enseignants) ainsi que l'accueil d'étudiants étrangers dans nos institutions. Les formations dispensées sur notre territoire dans une langue autre que le français contribuent également à l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

Les implications des institutions d'enseignement supérieur dans des projets de coopération au développement permettent également de faire pénétrer les questions internationales dans l'enceinte universitaire, au bénéfice des enseignants, des étudiants et des partenaires du Nord comme du Sud. Pour Ecolo, ces partenariats privilégiés doivent être encouragés par une valorisation de ces activités dans la carrière académique des enseignants et l'augmentation des opportunités, pour les étudiants de la Fédération Wallonie – Bruxelles, de réaliser une partie de leurs études dans les pays partenaires.

Au niveau de la mobilité proprement dite, Ecolo propose de mettre en place une série de mesures permettant, à moyen terme, de rendre l'expérience de mobilité internationale accessible au plus grand nombre. Pour ce faire :

- les bourses doivent être adaptées au revenu réel des étudiants (à l'instar des bourses linguistiques distribuées dans le cadre du plan Marshall pour les élèves terminant leur 6e secondaire) et les quotas de bourses d'études pour étudiants aux revenus moins élevés doivent être augmentés ;
- des actions de sensibilisation des étudiants et de leurs familles doivent être organisées afin de renforcer l'intérêt pour la mobilité en cours d'études et de lever certains freins culturels allant à l'encontre de cette mobilité ;
- les bourses d'études internationales doivent être proposées pour l'ensemble des formations et filières d'enseignement, y compris l'enseignement supérieur hors universités et la promotion sociale ;
- la multiplicité des pays partenaires doit être maintenue afin de garantir la diversité culturelle des formations et lutter contre une forme de pensée dominante ; à cette fin, des quotas maximum d'attribution de bourses pour certains pays prisés (Etats-Unis, Angleterre) doivent être définis et la mobilité vers des pays émergents et en développement encouragée ;
- enfin, pour réduire l'impact environnemental des voyages réalisés dans le cadre de la mobilité internationale, des modalités de déplacement moins polluant (train, covoiturage) doivent être encouragées chaque fois que cela est possible.

Proposition : Stimuler l'attractivité des filières scientifiques

Alors que nous sommes dans un moment de transition et de transformation fondamentale de notre économie, des métiers et des modes de production et de consommation, il ressort de différentes études que les futurs étudiants cernent mal la réalité des formations et des métiers techniques et scientifiques. Ceci entraine une certaine désaffection envers ces filières et cela, malgré les nombreuses opportunités qu'elles offrent à leurs diplômés.

Pour rendre de l'attrait aux études et carrières scientifiques, une approche intégrée de l'enseignement supérieur associant les acteurs non seulement de l'enseignement mais aussi de la recherche et de l'économie dans ses différentes dimensions est nécessaire. C'est l'une des missions confiées au conseil d'orientation créé au sein de la récente ARES. Ce nouvel outil doit permettre de stimuler la réflexion autour de nouvelles initiatives valorisant l'enseignement supérieur technique et scientifique.

Les efforts en matière d'orientation doivent pleinement intégrer cette dimension. Il est important de fournir aux futurs étudiants une information claire sur les acquis nécessaires, les contenus et méthodes des formations scientifiques et techniques et les réalités des métiers auxquels elles donnent accès.

Une attention particulière doit être portée à l'approche genrée de ce travail d'orientation puisqu'on constate que les jeunes filles ne s'orientent quasiment pas vers les filières scientifiques (en dehors des filières de la santé) même si elles ont suivi avec succès un enseignement secondaire à dominante scientifique.

Proposition : Mettre en place des écoles de la santé[13]

En Fédération Wallonie – Bruxelles, la formation des médecins se heurte depuis plusieurs années au numerus clausus fédéral limitant le nombre de médecins autorisés à exercer leur métier[14]. Ce dispositif handicape l'accès et la qualité des soins de santé : des régions rurales ou précarisées sont en manque de médecins généralistes, les hôpitaux manquent de médecins spécialistes, certaines spécialisations sont en pénurie totale et certains établissements sollicitent des médecins étrangers, tandis que certains médecins installés en Wallonie ou à Bruxelles travaillent dans des conditions dangereuses pour leur santé et celle de leurs patients.

La suppression des quotas de spécialité liés à certaines spécialités en pénurie permettra peut-être une certaine amélioration, mais ne résoudra pas les difficultés rencontrées dans certains bassins. Ecolo propose de remplacer entièrement le mécanisme des quotas INAMI en développant un système décentralisé de régulation de l'offre médicale en fonction des besoins évalués et organisés par bassins de soins. L'offre doit en effet répondre à une définition locale des besoins et reposer sur une planification des installations de médecins ; en particulier, il y a lieu de favoriser les installations là où il manque de médecins et d'éviter l'arrivée de médecins là où l'offre est déjà supérieure aux besoins. Plusieurs propositions de loi ont été déposées en ce sens par Ecolo.

Ecolo considère que l'accès aux études doit demeurer libre. C'est sur l'information transmise aux étudiantes et étudiants qu'il faut miser afin de gérer au mieux l'orientation des choix d'études.

Ecolo propose de réorganiser la formation initiale des professionnels de la santé par la mise en place d'Ecoles de la santé. Il convient d'agir à la source pour développer une politique de santé globale et pluridisciplinaire, de la prévention aux soins, des soins de première ligne à l'hôpital. Il s'agit notamment d'orienter la formation des professionnels du secteur vers la santé et non plus seulement vers la médecine, de construire une formation en rapport avec le type de service à rendre à la population, de considérer que la santé est l'affaire d'une pluridisciplinarité de professionnels qui partagent leurs compétences en équipe. Il s'agit donc d'adapter le contenu et le dispositif de formation aux besoins de santé futurs. Cet enjeu est partagé par de nombreux acteurs de la santé.

L'organisation d'un tronc commun initial aux universités et hautes écoles concernées, dans le respect des projets pédagogiques propres à chacun, et de passerelles permettant des réorientations dans le même secteur donnerait une culture commune et orientée « santé » à l'ensemble des professionnels des métiers de la santé. Elle prévoira la polyvalence des premières années d'études ainsi que l'instauration de passerelles entre les différentes formations en santé, y compris avec les hautes écoles (kinésithérapie, podologie, soins infirmiers …). A la fin des années communes, dont le nombre doit être déterminé avec les universités, le choix d'une filière définitive sera plus facile et vraisemblablement plus adéquat. Ce système permettrait aussi de valoriser, à côté du curatif, les soins préventifs et palliatifs.

Le contenu des formations doit intégrer des dimensions de santé publique, de promotion de la santé et de travail pluridisciplinaire qui sont aujourd'hui quasi absentes. Les approches psychosociales doivent également être davantage développées pour rencontrer les besoins actuels.

La responsabilité sociale des milieux académiques est de contribuer à offrir des formations pour des métiers et des compétences « santé » dont la société a besoin. Ecolo souhaite que ce chantier s'ouvre dans les meilleurs délais, avec la participation et en concertation avec ces derniers.

La législature 2009 – 2014 a permis de jeter les bases de cette réforme portée par Ecolo de longue date. Les efforts en ce sens devront être poursuivis à l'avenir, en misant sur les ressources professionnelles et académiques existantes et en s'inspirant des réformes similaires menées notamment en France, en Suisse et au Canada.

---

[13] A ce sujet, voir le rapport parlementaire relatif à la réforme des études de la santé présenté en 2011 au Parlement de la Fédération Wallonie – Bruxelles.

[14] Nombre de médecins qui peuvent bénéficier du titre professionnel de médecin et de l'agrément INAMI leur permettant d'exercer la profession.

Proposition : Soutenir la formation des artistes

La qualité de la création artistique en Fédération Wallonie – Bruxelles est reconnue dans de multiples domaines. Les écoles supérieures des arts, dont l'attractivité internationale ne se dément pas, contribuent grandement à cette reconnaissance en fournissant un cadre de formation spécifique permettant à nos artistes de développer leurs aptitudes et d'obtenir des titres reconnus.

Ecolo souhaite soutenir l'enseignement artistique en tant que filière d'excellence, notamment :

- en encourageant les jeunes artistes à s'engager dans ces parcours ;
- en veillant à préserver la diversité des projets et des formations organisées ;
- en développant la collaboration entre les types d'enseignement secondaire et supérieur concernés.

Proposition : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'enseignement supérieur

Une étude publiée dans le courant de la législature 2009-2014 a mis en évidence de nettes disparités en matière de genre dans l'enseignement supérieur[15]. Si la population étudiante s'est fortement féminisée au cours de ces dernières années, ce n'est pas encore le cas des corps académiques et scientifiques qui restent très majoritairement composés d'hommes[16]. Les instances décisionnelles des universités connaissent la même situation.

Ces disparités sont le reflet des nombreuses difficultés que rencontrent encore les femmes s'engageant dans une carrière académique. Dans l'enseignement supérieur, comme dans les autres secteurs, des mesures correctrices peuvent aider à garantir une égalité de fait. Dans cette perspective, Ecolo propose :

- de garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les instances chargées des nominations du personnel académique et scientifique, ainsi que dans les différents organes de gestion des établissements d'enseignement supérieur ;
- de développer au sein de l'ARES une instance spécifique dédiée aux questions de genre dans l'enseignement supérieur et dans la recherche au niveau de la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à désigner une personne ou un service responsable en la matière et à prendre des mesures favorables à l'égalité ;
- de concrétiser le projet de création d'un master complémentaire en études de genre, en y associant l'ensemble des acteurs désireux de s'y investir.

[15] D. Meulders, S. O'Dorchai, N. Simeur (2011) Etude sur les inégalités de représentation des femmes et des hommes au sein de la population étudiante et aux différents niveaux de la carrière académique dans les universités francophones de Belgique, Bruxelles, DULBEA.

[16] A ce sujet voir également Chapitre « Recherche et innovation », « Augmenter le nombre de femmes qui font une carrière scientifique (dont académique) ».

TABLE DES MATIERES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Des citoyennes et des citoyens critiques

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 2

PRIORITE 1 : Favoriser la réussite 2

Proposition : Identifier et généraliser les pratiques favorisant la réussite 3

Proposition : Renforcer les outils d'orientation 3

Proposition : Développer les liens entre secondaire et supérieur 4

Proposition : Renforcer l'encadrement 4

Proposition : Favoriser la pluridisciplinarité dans les programmes de bachelier 4

Proposition : Renforcer les passerelles entre filières de l'enseignement supérieur 5

PRIORITE 2 : Garantir un accès égal aux études supérieures 5

Proposition : Améliorer l'efficacité du système d'allocations d'études 6

Proposition : Réformer les droits d'inscription et favoriser l'accès démocratique aux supports de cours 6

Proposition : Proposer des logements accessibles aux étudiants 7

Proposition : Faciliter l'accès des étudiants étrangers 8

Proposition : Faciliter l'accès des étudiants ayant des besoins spécifiques 8

Proposition : Faciliter l'accès à l'enseignement des personnes insérées dans la vie active 9

PRIORITE 3 : Garantir un soutien public efficace à l'enseignement supérieur 9

Proposition : Mettre en œuvre la réforme du paysage de l'enseignement supérieur et soutenir les dynamiques de décloisonnement 9

Proposition : Améliorer le financement de l'enseignement supérieur 10

Proposition: Soutenir les carrières professionnelles des personnels 11

PRIORITE 4 : Ouvrir l'enseignement supérieur aux enjeux contemporains 11

Proposition : Rencontrer durablement les besoins de la société 11

Proposition : Organiser l'expérience internationale pour toutes les formations 12

Proposition : Stimuler l'attractivité des filières scientifiques 13

Proposition : Mettre en place des écoles de la santé 14

Proposition : Soutenir la formation des artistes 15

Proposition : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'enseignement supérieur 15

Jeunesse, Education et Culture

CULTURE ET MEDIAS
Une culture de la création et de l'émancipation
Des médias libres et diversifiés

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Culture

Beaucoup se sont essayés à définir la culture. Exercice périlleux, tant celle-ci est riche et recouvre des réalités différentes et notamment : « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité ainsi que les significations qu'il donne à son existence et son développement*.[1] » Les politiques culturelles répondent en ce sens aux besoins sociaux et démocratiques des individus. Ceux-ci évoluent en fonction des mutations à l'œuvre dans la société.

Les politiques culturelles et d'éducation permanente doivent s'adapter à ces évolutions et s'adresser à l'ensemble de la population. Ce n'est pas toujours le cas : certaines parties de la population restent « des oubliés de la culture ».

Ensuite, la mondialisation a un impact immédiat sur la diversité culturelle. Elle peut amener à une multiplication des échanges, à l'amélioration de l'accès aux œuvres d'ici et d'ailleurs, à l'interculturalité. Mais on assiste aussi à la diffusion d'une culture de plus en plus homogénéisée, souvent renvoyée à la « consommation de masse ». La concentration du pouvoir économique est également très prégnante dans le secteur : c'est le modèle du « star system », où un nombre réduit d'acteurs remportent la mise.

Enfin, les évolutions numériques impactent notamment les secteurs de l'audiovisuel, du son, du livre et du cinéma et poussent à repenser les modèles économiques. Le numérique fait aujourd'hui partie intégrante des outils contemporains de la création dans tous les secteurs artistiques. Les pratiques des publics ont également changé. La numérisation et Internet offrent des opportunités immenses en termes de diffusion des œuvres, de conservation du patrimoine, pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Les politiques menées doivent accompagner la transition numérique des secteurs et, pour que chacun puisse avoir accès à ces outils, lutter contre la fracture numérique.

Dans ce contexte, les secteurs culturels et artistiques continuent de faire preuve d'une grande vivacité et de créativité. Les artistes réparent nos villes à coup d'arts plastiques, créent de nouveaux espaces de création, de nouveaux formats artistiques, réinventent la récupération. Les associations et les citoyens développent de nouveaux modèles de démocratie culturelle, des systèmes de partage, d'échange. Les initiatives fleurissent et le dynamisme ne faiblit pas.

Face à ces enjeux complexes mais prometteurs et à ce secteur sans cesse en ébullition, les politiques culturelles menées doivent être à la hauteur. Pourtant, celles-ci sont souvent reléguées

[1] Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, élaborée par un groupe international d'experts (Le Groupe de Fribourg), coordonné par Patrice Meyer Bisch.

au « second plan » en temps de crise. La crise financière a en effet mené à de fortes restrictions des budgets et a pesé sur l'emploi artistique et culturel, l'aide aux projets et la création. Une forme de dualisation de plus en plus forte émerge entre les grandes institutions et manifestations culturelles et les autres acteurs, pourtant aussi des fers de lance de la création.

Des rééquilibrages et une meilleure affectation des moyens doivent être assurés. Les politiques culturelles et d'éducation permanente en Fédération Wallonie-Bruxelles ont plus que jamais besoin d'un nouveau souffle et d'une nouvelle vision.

Médias

Les médias d'information, tant l'audiovisuel public que la presse privée, sont eux aussi soumis à de profondes mutations. La presse écrite en particulier traverse depuis plusieurs années un tsunami économique et technologique. Le secteur est soumis à une pression intense : chute des ventes des « journaux papier », concurrence des autres acteurs médiatiques sur Internet, diminution des recettes publicitaires. Les fusions, rachats et restructurations se succèdent dans le secteur, les effectifs des entreprises de presse en paient souvent le prix. Cette tendance à la concentration pèse aussi sur la diversité de l'offre d'informations et le pluralisme.

Le passage au numérique entraîne aussi la transformation des métiers journalistiques. De plus en plus, le journaliste doit pouvoir rédiger tant pour les supports papier que numériques, il doit travailler deux fois plus vite, avec la conséquence d'une réduction du temps disponible pour recouper les informations et procéder à des analyses approfondies. Ce contexte économique et technologique peut donc représenter une menace pour les conditions de travail du personnel, mais aussi pour la qualité de l'information. Or, ce sont des enjeux fondamentaux pour la démocratie. Dans le même temps, les professionnels des médias innovent : néo-journalisme, revues participatives, nouveaux formats de publication … Dans ce secteur aussi, la créativité est de mise. Un soutien très affirmé doit donc être apporté à ce secteur, pour accompagner le développement des médias du XXIe siècle.

L'horizon politique d'Ecolo pour la culture et les médias

C'est à partir de la reconnaissance du rôle de l'art dans la société, pôle indispensable à l'émulation et au dynamisme culturel, qu'il faut repenser le soutien public à la création et au travail artistique. Ecolo entend donc miser sur les artistes et sur une économie de la créativité. Si la société a une influence sur les politiques culturelles, l'inverse est également vrai. Les pratiques culturelles et artistiques, l'éducation permanente contribuent à l'émancipation des citoyens, à leur éducation, à leur participation à la vie sociale et à la diminution des inégalités.

Aussi, la culture est un droit fondamental pour chaque individu. Il est reconnu comme tel par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, en son article 27[2] : « *toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en découlent* ». En ce sens, la culture est un bien commun, une ressource renouvelable collective. Il importe dès lors de protéger la diversité culturelle et son rôle majeur dans la création et la transmission de valeurs, en mettant des limites strictes à l'emprise du marché libéralisé.

Chacun doit par ailleurs avoir accès à une information libre, diversifiée et de qualité. Le pluralisme des médias est un enjeu démocratique clé. Il est une réponse aux besoins sociaux et culturels de la société. C'est dans cette optique qu'il s'agit de repenser la politique de l'audiovisuel public et de soutien aux autres médias, en particulier en permettant un soutien au développement économique et à la transition numérique de la presse écrite.

Enfin, Ecolo entend défendre le principe d'une « politique culturelle autrement ». Le respect des principes de gouvernance, d'éthique politique et de transparence ainsi que la lutte contre le saupoudrage des moyens publics et le clientélisme, se trouvent au cœur de notre vision. Les

[2] « Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en découlent ».

politiques culturelles pouvant relever de la compétence de plusieurs niveaux de pouvoir, il s'agira de mener des actions concertées et cohérentes, de l'Europe aux communes.

Les lignes de force d'Ecolo sont dès lors les suivantes :

- Soutenir l'emploi artistique et créatif
- Susciter et défendre une culture de la création et de l'émergence
- Promouvoir une culture pour toutes et tous, facteur d'émancipation et d'éducation
- Valoriser notre patrimoine et miser sur le numérique
- Changer les pratiques politiques et revoir les soutiens publics et privés à la culture
- Garantir le pluralisme des médias et l'information de qualité
- Soutenir l'éducation aux médias et renforcer la diversité dans les médias

PRIORITE 1 : SOUTENIR L'EMPLOI ARTISTIQUE ET CREATIF

Proposition : Adopter un véritable statut pour les artistes

Afin de donner la possibilité aux artistes de créer, vivre et travailler dans des conditions décentes, le législateur doit fournir un cadre juridique clair qui prenne leur réalité professionnelle « d'intermittence » et de création en considération.

A défaut d'un véritable statut social, la loi-programme adoptée en 2002 a permis d'accorder aux artistes une protection sociale complète via le régime des travailleurs salariés. Mais depuis 2011, ce régime, visant à protéger l'intermittence, a été petit à petit démantelé par les mesures prises au niveau fédéral. En effet, en octobre 2011, l'ONEM – outrepassant ses compétences – a publié une circulaire interprétative restreignant l'accès des artistes au statut et renforçant la discrimination entre eux[3]. En janvier et février 2014, la Ministre des Affaires sociales et la Ministre du travail ont adopté de nouvelles dispositions alors que le manque d'information et de concertation avec le secteur était criant. Ces dispositions ne vont pas dans le sens d'une pérennisation du secteur artistique, bien au contraire. D'une part, les artistes devront obtenir « un visa professionnel » dont les conditions et les critères ne sont pas définis, ce qui laisse place aux divergences d'interprétation et à l'arbitraire. D'autre part, les conditions pour l'accès à la protection de l'intermittence et aux allocations de chômage sont fortement durcies, les artistes devront désormais être payés plus cher pour obtenir l'application de la règle du cachet[4] dans les mêmes conditions, les démarches administratives sont plus lourdes … Avec cette réforme, les jeunes et les techniciens sont tout simplement menacés d'exclusion du statut d'artiste !

Ecolo propose dès lors de mettre en œuvre une réforme profonde du cadre législatif encadrant le statut d'artiste qui permette :

- de mettre fin à la discrimination existant entre artistes – interprètes et artistes créateurs – et techniciens et intégrant toutes les catégories d'artistes et toutes les disciplines ;
- d'accorder une protection sociale aux artistes et techniciens, y compris les jeunes, quel que soit le type de contrat, afin de leur permettre d'exercer leurs activités professionnelles dans de bonnes conditions ;

---

[3] Depuis lors, le Tribunal du travail de Bruxelles a dénoncé l'usage incohérent que l'ONEM a fait de son pouvoir d'interprétation. Il a aussi condamné l'absence de notification au chômeur de ces décisions, ou quand il y en a, leur motivation déficiente. Le Tribunal du travail a également rappelé la protection de l'intermittence.

[4] La règle du cachet permet la prise en compte, pour l'accès au chômage des artistes de spectacle, d'un nombre de jours de travail calculés en divisant la rémunération brute perçue pendant la période de référence, par un salaire de référence artiste montant de référence pour le calcul de l'allocation chômage. A défaut, les revenus obtenus durant le trimestre précédent le calcul vont déterminer le montant de référence.

- de répondre aux réalités du travail artistique (et notamment son caractère décloisonné, transversal et intermittent) en maintenant les différentes formes de contractualisation ;
- de faciliter les procédures et simplifier les démarches administratives pour les artistes ;
- de permettre aux artistes d'exercer certaines prestations non artistiques et en particulier de formation et d'enseignement, sans risquer de perdre leurs droits.

Proposition : Mettre en place une politique globale de soutien à l'emploi artistique

L'emploi artistique et créatif dépend d'un grand nombre de compétences : en particulier, la politique culturelle (Fédération Wallonie-Bruxelles), les aides à l'emploi (Régions) et le droit du travail et la législation sociale (fédéral). Les réalités professionnelles des artistes sont complexes et se caractérisent par une multitude de spécificités : engagements contractuels souvent à court terme, grande variabilité des projets menés, relations de travail avec des partenaires qui peuvent être chaque fois différents, organisation du temps variable et modulée en fonction des projets …

De ce fait, repenser l'emploi artistique et créatif ne peut s'effectuer sans mener une réflexion globale[5], avec l'ensemble des secteurs, sur les mesures de soutien possibles à tous les niveaux institutionnels.

Ecolo propose :

- d'établir un outil pérenne de récolte et d'analyse des données sur l'emploi artistique afin de détenir un cadastre de l'activité professionnelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les Régions et l'Etat fédéral ;
- d'étudier les conditions d'emploi des artistes et des créatifs au sein des opérateurs afin d'adapter la législation et de développer des politiques d'emplois spécifiques (type de contrats, volume d'emplois artistiques et créatifs, évolution des métiers et fonctions, rémunérations des créateurs) ;
- de charger l'Observatoire des politiques culturelles d'une étude sur l'impact de la culture et du travail artistique sur le développement économique.

Des mesures de soutien à l'emploi artistique à tous les niveaux

Ecolo souhaite la mise en place de mesures visant à améliorer le nombre et la qualité des emplois artistiques :

- en encourageant l'engagement d'artistes, de créateurs et de techniciens du spectacle au sein des structures subventionnées de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les secteurs de l'audiovisuel, des arts de la scène, de la littérature et des arts plastiques. Il s'agit, pour ce faire, de préciser davantage le cahier des charges en termes de création et d'emploi artistique dans les contrats-programmes ou conventions de ces structures ;
- en dédiant des appels à projets et des bourses spécifiques aux jeunes artistes à la sortie de leur formation ;
- en renforçant et en pérennisant l'aide à la création dans les budgets culturels[6].

[5] Ecolo a déjà engagé ce travail de réflexion en organisant de nombreuses rencontres avec les artistes et les représentants du secteur, de manière à ouvrir le débat sur les pistes à envisager pour la mise en place d'une politique d'emploi artistique cohérente, la réforme du statut d'artiste, la défense de l'égalité de traitement, de l'interdisciplinarité et de la diversité culturelle.

[6] Voir également la proposition « Laisser place à la création ».

Financer de nouveaux emplois sur la base du dispositif du Maribel social

Le fonds « Maribel social » finance des nouveaux emplois dans le secteur du non-marchand. Le secteur artistique n'a actuellement pas accès à ce dispositif dans la mesure où le travail artistique ne rentre bien souvent pas dans le cadre du contrat de travail bénéficiant du financement Maribel. Or, ce secteur comprend de nombreuses structures qui auraient largement intérêt à mutualiser leurs réductions de charges sociales et patronales.

Ecolo propose dès lors la création d'un fonds Maribel propre au secteur artistique, permettant un financement adapté à la réalité professionnelle des artistes.

Proposition : Assurer un juste équilibre entre rémunération des auteurs, accès à la culture et liberté de création

Ecolo propose de créer un lieu de concertation permanente avec les opérateurs culturels concernés, les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et les pouvoirs de tutelle, sur l'enjeu des exceptions au droit d'auteur. Il s'agit d'envisager la possibilité de mettre en place des exceptions en ce qui concerne les petits opérateurs culturels (les petits lieux de diffusion ou les petites salles de concert) ou les associations qui remplissent des missions de services publics (telles que les bibliothèques ou les maisons de jeunes par exemple.) Un mécanisme de compensation adéquat devra être élaboré afin de respecter le droit des créateurs à être rémunérés.

Dans le cadre de cette concertation, Ecolo souhaite envisager la possibilité de révision des régimes législatifs européen et belge aux droits d'auteurs et aux droits voisins. Cela afin de prendre des mesures visant à protéger et à promouvoir le domaine public ainsi que la liberté de création.

Ecolo souhaite en outre :

- mettre à la disposition de tous les créateurs et auteurs des instruments de compréhension et de vulgarisation des droits d'auteurs, en collaboration avec les sociétés de gestion collective ;
- veiller à la bonne information des auteurs, notamment quant à leurs droits numériques, via le guichet d'informations culturelles[7].

La rémunération des auteurs et créateurs sur la toile

Internet et les outils numériques offrent des opportunités immenses en termes d'accès aux œuvres, aux « produits » culturels, aux archives, aux informations … Le fait que chacun puisse avoir accès à cette diversité, à ces connaissances est un enjeu démocratique fondamental, c'est une question d'égalité.

Dans le même temps, des formes de rétributions justes doivent être assurées aux auteurs et créateurs, dans ce qui devient de plus en plus un « espace public numérique culturel ». Il est impératif que l'économie numérique puisse également générer de la valeur pour la création de contenus.

Pour Ecolo, c'est en tenant compte de ces deux enjeux que doit se repenser un régime équilibré de droits d'auteurs. Et l'Internet étant « global », c'est à tout le moins au niveau de l'Union européenne que celui-ci devrait se construire.

Pour Ecolo, ce régime doit poursuivre les objectifs suivants :

- le renforcement de la contribution des acteurs du numérique (telles que les multinationales comme Google et Yahoo) et au niveau national, les câblodistributeurs et les fournisseurs d'accès à internet, au financement de la création de contenus sur base du modèle de la licence globale[8] ;

---

[7] Voir notre proposition « Garantir la participation et la transparence dans les politiques culturelles ».
[8] Voir le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

- l'association des auteurs à la distribution de leurs œuvres sur internet, avec ou sans l'aide des sociétés de gestion collective des droits d'auteurs ;
- le développement de contenus légaux et gratuits ;
- le développement des possibilités d'accords entre les auteurs et les plateformes de diffusion : chaînes de télévision et leurs sites internet, plateformes d'archives, etc. qui permettent d'ouvrir la voie à de nouveaux types de diffusion culturelle[9].

PRIORITE 2 : SUSCITER ET DEFENDRE UNE CULTURE DE LA CREATION DE L'EMERGENCE

Proposition : Laisser place à la création

Pour Ecolo, la création doit se trouver au centre des politiques culturelles : elle permet l'émulation, le dynamisme, le renouveau. Pourtant, elle reste le parent pauvre de ce secteur.

Les institutions majeures (grands théâtres, opéras …) doivent rester des lieux de productions nouvelles, de laboratoire, de mise en lumière de la création. Mais il s'agit également de soutenir les lieux alternatifs, l'émergence ou encore les petits ateliers de production. La création doit recevoir un soutien financier spécifique et structurel plus important et des dispositifs doivent être mis en place afin de permettre aux jeunes artistes et créateurs de se lancer dans une carrière professionnelle.

Ecolo propose :

- de revaloriser les budgets liés à l'aide aux projets ponctuels, à l'écriture et au développement dans les secteurs des arts de la scène, des arts plastiques, de l'audiovisuel et des lettres. Pour Ecolo, ces budgets ne doivent plus être qualifiés de dépenses « facultatives » mais doivent représenter des engagements structurels dans chaque secteur.
- de renforcer les missions de création dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs, tels que les théâtres, les centres chorégraphiques … ;
- de créer des réseaux internationaux de jeunes créateurs.

Soutenir les Arts de la Scène

Ecolo souhaite une réflexion avec le secteur des Arts de la Scène afin d'aboutir à une véritable mise à plat du paysage théâtral et du système de soutien pour :

- renforcer et pérenniser les aides à la création ;
- objectiver les critères de soutien aux opérateurs en précisant leurs missions culturelles ;
- renforcer la spécificité et la diversité de l'offre dans le paysage théâtral ;
- valoriser le secteur de la danse et de la création chorégraphique ;
- renforcer la diffusion des spectacles, notamment via le réseau de centres culturels.

Proposition : Promouvoir nos artistes et valoriser leurs œuvres

La Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles regorgent de talents de plus en plus reconnus sur la scène internationale. C'est également auprès du public belge que nos artistes doivent trouver leur place !

[9] Par exemple, les plateformes de la chaîne Arte, les projets ARROW et Europeana.

Des films belges … vus en Belgique

Le cinéma belge est un exemple de ce paradoxe : alors que les films bénéficient d'une reconnaissance remarquable à l'étranger et raflent tous les prix, le public belge francophone les connaît peu. Ecolo souhaite donc améliorer leur promotion et leur diffusion.

Ecolo propose :

- d'encourager les collaborations entre les salles de cinéma d'art et d'essai afin de diversifier l'offre de programmation et de valoriser le cinéma belge ;
- de renforcer la diffusion des films belges dans le cadre de la télévision à la demande, et de travailler en partenariat avec la RTBF pour renforcer la promotion et la diffusion des œuvres sur ses chaînes et sites ;
- de travailler à la mise à disposition numérique des films en accès légal sur internet, en offrant au public une offre abordable, variée, agréable et facile à utiliser ;
- d'encourager les initiatives et les lieux de diffusion culturelle variés de promotion du cinéma belge, notamment auprès des jeunes (tels que le Prix des lycéens du cinéma par exemple).

Soutenir les musiciens belges

Les musiciens nationaux – à l'exception de quelques stars – éprouvent parfois des difficultés à trouver leur place dans le paysage musical de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ecolo propose :

- d'apporter un soutien accru, notamment via l'aide à projet, à la culture musicale émergente et aux musiques non classiques, (notamment les projets rock, indie, hip hop, rap …) ainsi qu'à la musique électronique ;
- de rééquilibrer les aides afin de soutenir également les artistes émergents ainsi que les lieux et les festivals alternatifs ;
- de soutenir la création musicale en lien avec des œuvres pluridisciplinaires : arts de la scène, création radiophonique, bandes originales de films et documentaires ;
- d'augmenter la présence de ces artistes sur les ondes radio en augmentant la diversité de programmation et la diffusion des œuvres de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- sans interférer dans la liberté des lieux et des festivals, d'encourager à plus de diversité dans la programmation et de favoriser les événements permettant aux opérateurs de rencontrer les artistes (tels que le Festival Pro Pulse).

Soutenir les musées et valoriser les réseaux d'art contemporain

Ecolo entend soutenir le développement de l'ensemble des musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles et mieux promouvoir leurs activités auprès des publics.

Il s'agira d'encourager les collaborations entre les acteurs publics et privés afin de rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre.

En particulier, au-delà de sa spécificité théâtrale et de l'incroyable dynamisme de sa vie nocturne, Bruxelles devient un véritable pôle européen de l'art contemporain. Elle bénéficie d'un potentiel artistique phénoménal, le marché de l'art y est très présent et la capitale regorge d'artistes, de collectionneurs et d'amateurs d'arts. De plus en plus d'espaces privés d'art contemporain ont vu le jour. Mais le public belge est rarement conscient de toute cette richesse. Ecolo propose donc de faire connaître au public les galeries, centres d'arts et les lieux d'exposition.

Enfin, Ecolo propose de créer un réseau des lieux d'art contemporain rassemblant l'ensemble des opérateurs phares de l'art moderne et contemporain à Bruxelles et en Wallonie[10].

Soutenir la web-création audiovisuelle

Il y a une grande effervescence en Belgique pour la web-création, bien que les modes d'écriture et de financement en sont encore à leurs balbutiements. Il s'agit là d'un véritable enjeu créatif et économique à saisir.

Ecolo propose en ce sens :

- d'accompagner et de soutenir les avancées technologiques en matière de création et de soutenir le développement de nouveaux formats audiovisuels ;
- de favoriser la professionnalisation du secteur, notamment via des formations en écriture et de développement pour les formats numériques ;
- de renforcer les moyens du Centre du cinéma et de l'audiovisuel pour les projets de webcréation.

Proposition : Favoriser la réappropriation de l'espace public par l'art

Les arts urbains, les festivals de rue, les manifestations telles que la Nuit Blanche permettent une reconquête des espaces publics par l'art et une interaction forte entre les artistes et les publics.

Ces événements permettent en outre le développement et la découverte de pratiques culturelles émergentes. Ils sont des indicateurs forts de la vivacité du secteur culturel et des quartiers, villes et régions.

Ecolo propose :

- de soutenir ces acteurs, notamment via des aides financières, et de soutenir le développement du pôle Art du cirque et de la Rue ;
- de permettre aux artistes – de Street Art, de graffiti[11], d'intervention urbaine - d'exercer leurs arts dans une plus grande liberté, en collaboration avec les différents opérateurs de l'espace public. Dans certains quartiers, il s'agira de reconnaitre le graff comme faisant partie du patrimoine local, afin d'empêcher certaines entreprises marchandes de se l'approprier.

Ecolo souhaite également susciter la participation des artistes urbains pour renforcer la présence de l'art dans l'espace public, notamment dans le cadre de travaux publics (abris-bus, aménagement sur les abords des routes ou rails, etc.)

Proposition : Un pays de la fête et de la vie nocturne …

Pour Ecolo, il faut permettre à la culture de la nuit de se développer dans de bonnes conditions. Certains font le choix de l'interdiction ou de la restriction (par exemple, en imposant des couvre-feux ou les restrictions de licences ou d'horaire pour l'Horeca). Pourtant, ces mesures sont contreproductives et ont parfois pour effet d'une part, d'étouffer la vie nocturne et d'autre part, de déplacer la fête dans des lieux hors de tout contrôle.

Pour Ecolo, il s'agit de miser sur la sensibilisation des publics et de travailler avec les acteurs de terrain pour permettre à chacun de vivre la fête, en toute sécurité.

Ecolo propose :

---

[10] Tels que le B.P.S.22, le musée de la photographie, le Mac's – Musée des Arts contemporains dans le Hainaut, le futur Centre International d'Art et de Culture à Liège, etc.

[11] Nous ne parlons pas ici du « taggage » qui consiste à marquer les murs de signatures pour marquer un territoire mais bien du mode d'expression artistique visant à la diffusion d'un message sociétal dans l'espace public.

- de renforcer la sensibilisation et la prévention quant aux dangers de la drogue, de l'alcool, des maladies sexuellement transmissibles, de l'exposition au son amplifié. Cela passe par le soutien aux associations qui agissent sur le terrain et mènent des opérations de sensibilisation via des équipes mobiles, la mobilisation par les pairs et les actions d'information ;
- de promouvoir le label Quality nights, label « bien-être du milieu festif » à Bruxelles et en Wallonie, auprès des acteurs de l'Horeca et de la vie festive.

Dans toutes les grandes villes, Ecolo souhaite que soient mis à la disposition des populations des lieux alternatifs et des salles de concerts dans lesquels pourra se développer tout type de diffusion musicale. Ecolo vise en ce sens à renforcer le développement du réseau des salles et organisateurs de concerts de la Fédération Wallonie-Bruxelles en musiques actuelles (réseau Club Plasma).

Enfin, l'exposition accrue au son amplifié, lors de concerts ou de soirées, peut provoquer des dommages irréversibles à l'audition. Il s'agit là d'un véritable problème de santé publique.

A l'image de l'adoption de mesures par la Flandre et suite à une concertation accrue avec le secteur, Ecolo propose de fixer des normes de bruit qui n'endommagent pas l'audition et respectent les prescriptions en matière de nuisances sonores. Ces normes devront être compatibles avec les autres législations existantes pour ne pas créer de difficultés pour les opérateurs. Des dispositifs seront prévus afin d'accompagner les opérateurs pour l'installation d'équipements adaptés et d'une isolation acoustique adéquate des lieux.

PRIORITE 3 : PROMOUVOIR UNE CULTURE POUR TOUTES ET TOUS, FACTEUR D'EMANCIPATION ET D'EDUCATION[12]

Proposition : Garantir à chacun le droit d'accéder et de participer à la culture

Aujourd'hui encore, certaines catégories de personnes, en fonction de leur genre, de leur âge, de leur lieu de vie, de leur origine, de leur catégorie socioprofessionnelle ou encore de leur handicap, ne peuvent réellement bénéficier des effets des politiques culturelles. La culture étant un facteur d'émancipation, d'éducation et de cohésion sociale, il est fondamental que tous les publics puissent exercer leur « droit à la culture ».

Pour Ecolo, il s'agit d'abord de garantir l'accessibilité financière et de veiller à ce que chacune et chacun puisse franchir l'entrée de tous lieux culturels. Il s'agit également de renforcer la possibilité de participer réellement aux pratiques culturelles, artistiques et éducatives.

Ecolo propose en particulier :

- de déterminer des publics prioritaires des politiques culturelles, afin de pouvoir mieux associer certaines « populations oubliées » (telles que, notamment, les personnes âgées ou les personnes précarisées). Il convient de mener des actions visant à renforcer la démocratie culturelle, à démystifier la culture, l'art et les lieux qui lui sont consacrés. Il s'agit également de soutenir les dispositifs qui permettent d'aller à la rencontre de ces publics ;
- de renforcer les mesures qui facilitent l'accès à la culture des usagers précarisés : par des tickets d'entrée réduits mais aussi par la mise en œuvre de projets de participation culturelle. Ces dispositifs doivent être promus auprès des opérateurs culturels et des travailleurs sociaux. En ce sens, Ecolo sera attentif à l'évaluation et au renforcement de l' « Article 27 » ;

[12] Voir également le Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse », pour les politiques culturelles de jeunesse.

- de mettre en place des campagnes de promotion des mesures de gratuité auprès des publics les plus précarisés financièrement, à l'aide des partenaires de terrain. En particulier, tous les musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont désormais gratuits tous les premiers dimanches du mois – et doivent le rester. Mais cette mesure n'est pas suffisamment connue des publics visés : il s'agira donc de la promouvoir auprès des publics plus précarisés et de s'assurer que celle-ci leur bénéficie réellement ;
- de renforcer les conditions de la mobilité culturelle. Les déplacements peuvent constituer un frein important, en particulier en dehors des villes. Ecolo propose de mettre en place des systèmes de billets combinés (les pass-culture) et de s'assurer d'une meilleure coordination avec les opérateurs de transports publics afin d'assurer l'accessibilité des lieux culturels en transport en commun, y compris en soirée ;
- d'assurer l'accessibilité des lieux culturels aux personnes à mobilité réduite et de soutenir les opérations culturelles visant et associant les personnes en situation de handicap. Il importe également de soutenir les initiatives visant à proposer la traduction gestuelle des spectacles ;
- d'encourager l'organisation d'événements culturels en journée dans les théâtres, les cinémas, pour faciliter l'accès des personnes âgées[13] et leurs rencontres avec les jeunes ;
- de lutter contre la fracture numérique, pour permettre à toute personne, y compris les personnes âgées, d'avoir accès à l'information et à l'offre culturelle numérique et leur permettre de s'adapter à ce changement sociétal[14].

Proposition : Promouvoir une culture empreinte de diversité

Pour Ecolo, l'offre culturelle doit valoriser toutes les cultures et être empreinte de diversité, à l'image du territoire et de ses populations. La montée du racisme et la persistance de certains stéréotypes montrent la nécessité de renforcer les rencontres, le dialogue, le brassage culturel, la mixité. Les opérateurs culturels jouent un rôle clé pour la valorisation de cette diversité.

Ecolo propose :

- d'assurer la diversité culturelle au sein du paysage culturel et de soutenir l'expression des différentes cultures ;
- de favoriser les initiatives culturelles qui déconstruisent les stéréotypes, notamment ceux liés au genre et à l'origine. Ecolo soutient notamment la création du Musée des immigrations, permettant de valoriser les échanges interculturels et nos diversités ;
- d'encourager les opérateurs à développer des programmations artistiques et culturelles qui valorisent la diversité, en renforçant leurs missions en ce sens. Ecolo entend soutenir les artistes et les associations qui militent pour la diversité sur scène et soutenir les projets qui favorisent les rencontres entre générations, milieux sociaux et origines culturelles ;
- de soutenir les initiatives visant à faire participer les publics à la création, à la production des réalisations artistiques : spectacles mêlant amateurs et professionnels, spectacles de quartiers, créés par et avec les maisons de jeunes, les associations locales ; faisant participer les personnes handicapées …

[13] Voir également le Chapitre « Ainés et Pensions ».
[14] Voir le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

Proposition : Favoriser l'interdisciplinarité et la coopération entre les opérateurs

Décloisonner les secteurs culturels

Les opérateurs culturels et les artistes travaillent de manière de plus en plus « pluridisciplinaire », transversale. Pour pouvoir mieux s'adresser aux publics et mener des approches cohérentes, ils doivent pouvoir travailler ensemble.

Ecolo propose :

- de renforcer le soutien aux projets artistiques et aux démarches pluridisciplinaires ;
- d'encourager les décloisonnements et la coopération entre les instances d'avis, pour qu'elles puissent travailler ensemble sur des thématiques d'intérêt commun à plusieurs secteurs, tels que la numérisation ou l'accessibilité par exemple ;
- d'encourager les opérateurs à développer des projets communs, encourager les synergies et les mutualisations des moyens, ainsi que les partenariats entre les opérateurs culturels (bibliothèques, points cultures, centres d'archives, auteurs et sociétés d'auteurs, associations d'éducation permanente, etc.)

Ecolo propose également de favoriser les partenariats entre les secteurs culturels (par exemple, le socioculturel, les arts de la scène, le patrimoine) et d'autres secteurs (la santé, la justice, le social, l'Horeca …).

Enfin, Ecolo entend œuvrer à la concrétisation de l'accord de coopération culturelle conclu entre la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 7 décembre 2012. Il s'agira d'encourager les projets de coopération, d'échanges, de partage de connaissances entre les opérateurs et les artistes des deux communautés linguistiques.

A Bruxelles, Ecolo visera à renforcer la collaboration entre la Cocof et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Renforcer les liens culture – enseignement

Il est fondamental de renforcer les liens entre la culture et l'enseignement. Les études montrent en effet que les pratiques culturelles développées chez les enfants se poursuivent à l'âge adulte.

Ecolo propose :

- d'adapter le décret culture-école, adopté en 2006, afin de donner un suivi législatif aux évaluations et aux concertations menées avec le secteur ;
- au-delà des aides financières accordées par le décret, de mieux promouvoir les initiatives de partenariat entre la culture et l'école afin de créer un effet levier et de sensibiliser les enseignants à organiser les projets avec les opérateurs culturels ;
- d'étudier l'ouverture du décret à l'enseignement supérieur et à l'enseignement de promotion sociale ;
- de renforcer le soutien aux projets d'éducation culturelle et artistique et d'étendre les partenariats privilégiés entre les opérateurs culturels et les écoles ;
- de renforcer, dans le cadre de la formation initiale des enseignants, les aspects artistiques et culturels. Il s'agit également d'accorder plus d'importance à la formation pédagogique des artistes. Ecolo souhaite développer des espaces de dialogue entre enseignants, opérateurs culturels et artistes, à l'image de la plateforme enseignement initiée par la RTBF ;

- de valoriser les filières artistiques au sein de l'enseignement secondaire et supérieur et de soutenir les Ecoles supérieures des arts[15] ;
- d'impulser la création d'un programme de « classes d'arts » sur le modèle des « classes vertes » : journées ou semaines centrées autour de la visite de musées et institutions culturelles (Opéra, théâtre, Cinématek), de participation à des représentations artistiques (concert, répétition, tournage …) ;
- de renforcer les missions des opérateurs culturels vis-à-vis des écoles, telles que les matinées scolaires au sein des théâtres ou des spectacles présentés dans ou pour les écoles ;
- de renforcer les missions pédagogiques des cinémas d'arts et d'essai auprès des écoles, des CPAS … (projections thématiques, rencontres de professionnels et créateurs, ciné-club, débats, etc.).

Proposition : Miser sur l'action des centres culturels

Les centres culturels sont la pierre angulaire de la politique culturelle de proximité. Ecolo veillera à soutenir les actions des centres culturels sur l'ensemble du territoire. En vertu du nouveau décret relatif aux centres culturels adopté en 2013, ceux-ci doivent désormais développer des actions culturelles qui reposeront sur une « analyse partagée », avec les autres opérateurs culturels, des enjeux culturels, sociaux, économiques du territoire de référence.

Ecolo souhaite garantir une application effective du décret sur le terrain, dans le respect du tissu associatif et des autres opérateurs culturels et en visant à répondre aux besoins culturels et sociaux des citoyens sur le territoire. Le décret devra être suivi d'engagements budgétaires afin qu'il puisse tenir ses promesses.

Des outils pédagogiques et des formations doivent être prévus pour permettre aux secteurs de s'adapter au nouveau décret.

Ecolo propose également :

- d'assurer les liens entre les artistes et les centres culturels, notamment en redéfinissant les champs de la diffusion et de l'aide à la promotion ;
- d'accompagner les centres culturels, mais également les autres opérateurs de terrain, en particulier les maisons de jeunes, les associations d'éducation permanente, les centres d'expression et de créativité et les bibliothèques, afin de renforcer les coopérations et les partenariats ;
- de valoriser l'action des centres culturels au niveau européen, notamment en soutenant la coordination du réseau Européen (ENCC).

Proposition : Soutenir l'éducation permanente

Les associations d'éducation permanente jouent un rôle déterminant en matière d'émancipation citoyenne et culturelle et d'éducation tout au long de la vie. Les pouvoirs publics doivent reconnaître l'importance de leur action, qui renforce la société civile et est source de transformation de la société.

Ecolo propose :

- de garantir un soutien financier pérenne aux associations d'éducation permanente dans un cadre juridique clair. La reconnaissance renouvelée et renforcée des associations est une priorité pour Ecolo ;

[15] Voir le Chapitre « Enseignement supérieur ».

- de s'assurer qu'une part significative des actions et programmes d'éducation et de formation touchent directement les personnes en situation de pauvreté ou inactives, notamment en favorisant le partage d'expériences entre associations ;
- de favoriser la diversité, notamment culturelle, dans les publics de l'éducation permanente ;
- de favoriser les partenariats entre les associations afin d'améliorer l'hétérogénéité des publics et de décloisonner les priorités ;
- de promouvoir des cycles de formation pour le personnel des associations visant une meilleure connaissance des enjeux contemporains (tels que l'égalité hommes-femmes, l'immigration, la montée de l'extrême-droite, les enjeux du changement climatique, la gouvernance économique …) ;
- de valoriser également les associations d'éducation permanente actives uniquement dans les milieux ruraux.

Proposition : Reconnaitre et valoriser l'action des Centres d'expression et de créativité

Le secteur des centres d'expression et de créativité (CEC) est composé de 158 associations avec plus de 500 artistes-animateurs. Il organise des ateliers dans une centaine de disciplines et y accueille plus de 17 000 personnes. Il donne naissance à des projets d'expression citoyenne et des projets socio-artistiques. L'action du secteur des CEC se déroule à une échelle locale et permet un travail de proximité avec les citoyens. En outre, la plupart des CEC orientent leurs actions vers les personnes qui sont dans une situation plus difficile en termes d'accès à la culture et vers celles et ceux qui sont à la marge des pratiques culturelles.

Ce secteur répond donc directement à l'enjeu de participation des publics à la culture et à la création, grâce à une démarche d'éducation permanente. Pour Ecolo, il faut reconnaitre, valoriser et légitimer les pratiques de ce secteur comme étant un acteur à part entière du champ socio-culturel et de la transformation sociale.

Aussi, en 2009, les centres d'expression et de créativité ont enfin fait l'objet d'une reconnaissance avec l'adoption d'un décret encadrant et reconnaissant leur action. Pour des raisons budgétaires, la mise en œuvre du décret a été reportée. Ceci place les associations en difficulté, dans la mesure où elles ont réalisé des investissements pour entrer dans les critères du décret, sans voir leurs moyens augmentés par la suite.

Ecolo propose de mobiliser les moyens nécessaires au soutien au secteur afin de parvenir à une application effective du décret sur le terrain, d'accompagner la transition et de simplifier les démarches administratives que les associations doivent accomplir.

Proposition : Garantir les missions des bibliothèques et des Points Culture

Soutenir les bibliothèques

Réparties sur l'ensemble du territoire, les bibliothèques publiques constituent des services nécessaires à l'exercice de la démocratie. Elles permettent d'assurer une égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires et de valoriser les auteurs, en particulier les auteurs belges et les auteurs moins connus du grand public. Elles permettent également la création d'écrits à travers l'animation autour de l'écriture.

Afin de garantir leurs missions fondamentales, Ecolo propose :

- d'évaluer le décret « lecture publique » et sa mise en œuvre sur le terrain afin de l'adapter ; le cas échéant, pour simplifier son application pour les opérateurs et permettre une transition plus souple vers les nouvelles missions ;

- de valoriser le métier et la formation des bibliothécaires ; de renforcer la formation du personnel des bibliothèques à l'utilisation des nouvelles technologies, aux nouvelles techniques d'animation et à l'éducation permanente ;
- de centraliser le paiement des droits d'auteurs par les bibliothèques par le pouvoir de tutelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme c'est le cas en Flandre et dans les autres pays européens.

Redéployer les missions des « Points Culture »

Les Points Culture (anciennement : la médiathèque) sont des opérateurs visant la valorisation de la diversité culturelle et patrimoniale. Avec les nouveaux modes de consommation des œuvres culturelles (telles que le téléchargement ou l'écoute de musique en ligne), il fut nécessaire de redonner un nouveau rôle à cette institution dont le prêt était la mission initiale. Les Points Culture devront désormais mener des missions d'information sur l'offre culturelle sur le territoire et de dialogue avec les publics.

Ecolo propose en outre :

- le redéploiement des activités éducatives, notamment en ligne, et le renforcement des missions de conseil et d'éducation à la musique ;
- d'accorder une attention particulière à l'accès de toutes et tous aux services des Points Culture, notamment en garantissant le passage des discobus dans les zones rurales.

Favoriser les synergies entre les acteurs pour créer des « espaces culturels numériques »

Le travail des Points culturels doit s'intégrer avec celui des autres opérateurs culturels afin de mettre à la disposition du public une offre culturelle la plus complète possible. En particulier, les bibliothèques et les Points culture doivent travailler ensemble à la mise à disposition de leurs collections en ligne afin de développer des espaces culturels numériques.

PRIORITE 4 : VALORISER NOTRE PATRIMOINE ET MISER SUR LE NUMERIQUE

Proposition : Redynamiser les institutions scientifiques et culturelles fédérales

Les institutions scientifiques et culturelles fédérales s'inscrivent dans une perspective de rayonnement scientifique et culturel. A cet égard, l'identification, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel aux générations futures doivent impérativement constituer le cœur d'une stratégie forte de protection et de déploiement de ces institutions.

Pourtant, en dépit des défis importants à relever, les pouvoirs publics ne garantissent pas à ce secteur le soutien qu'il mérite. Les projets qui ont été mis sur la table, notamment celui de la création d'un pôle Art (rassemblant les Musées royaux des Beaux-arts, les Musées royaux d'Art et d'Histoire et l'Institut Royal du patrimoine artistique) traduisent une politique sans réelle cohérence, ne répondant pas aux enjeux du secteur.

Aussi, longtemps considérés comme n'étant pas soumis aux « forces du marché », les musées sont de plus en plus soumis à des impératifs budgétaires croissants, à l'influence grandissante du marketing et de la commercialisation de la culture. Pour Ecolo, la mission de service public doit rester au premier plan.

Ecolo propose de mettre en place une nouvelle stratégie d'ensemble qui combine les approches culturelles, urbanistiques et environnementales. Celle-ci serait élaborée en relation avec les citoyens usagers de ces institutions, les équipes de professionnels et les acteurs des milieux culturels et scientifiques.

Elle devra permettre, notamment :

- de réintégrer et redéployer l'ensemble des collections d'art moderne au sein des musées ;
- de déployer, aussi rapidement que possible, l'exposition de collections d'art contemporain dans les bâtiments existants ;
- de développer une politique concertée de numérisation des collections et du patrimoine de ces institutions ;
- de renforcer les missions éducatives et de recherche des institutions ;
- de garantir les missions de conservation du patrimoine et d'étude de l'Institut royal du patrimoine artistique.

Ecolo propose enfin que le Parlement soit associé à la réflexion, lors de l'élaboration par ces institutions de leurs plans pluriannuels de gestion et de programmation qui permettent de définir les objectifs, partenariats, missions de service public …

Proposition : Conserver et valoriser les archives

Les archives sont une ressource essentielle au fonctionnement démocratique, à l'Etat de droit et au travail de mémoire. Les archives publiques, parce qu'elles assurent l'accessibilité aux informations publiques, garantissent la transparence des décisions politiques. Or, elles sont confrontées à plusieurs défis : l'éclatement des compétences entre les différents niveaux de pouvoirs, la révolution numérique et le manque de moyens.

Afin de répondre à cet enjeu, Ecolo propose la mise en place d'une politique coordonnée entre les différents niveaux de pouvoirs en matière de sauvegarde des archives publiques, par le biais de la création d'une structure fédérale pour la gestion du patrimoine commun. Cette politique doit viser la mise en place de synergies entre les différents services d'archives fédéraux et des entités fédérées afin de gagner en efficacité et en efficience, tant sur les moyens que sur les projets communs. Il s'agit également de renforcer les collaborations avec les chercheurs et la politique scientifique.

Proposition : Mettre en place une politique de numérisation du patrimoine

Ecolo veut encourager les institutions publiques (musées, bibliothèques, centre d'archives, instituts du patrimoine), les acteurs privés et les créateurs à s'associer pour la numérisation et la valorisation du patrimoine, par la mise en œuvre d'une politique concertée. L'objectif est de mettre en ligne de l'ensemble de notre patrimoine et d'y assurer un accès démocratique à toutes et tous.

Pour Ecolo, les œuvres faisant partie du domaine public doivent être promues et préservées mais également protégées contre toutes tentatives de privatisation.

Ecolo propose en outre :

- de faire le point sur les résultats du plan PEP's (plan de préservation et d'exploitation du patrimoine) mis en œuvre en 2007 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et en envisager les perspectives d'avenir ;
- d'intégrer les initiatives européennes et internationales définissant les normes archivistiques et de numérisation du patrimoine culturel ;
- de s'associer aux projets européens visant à répertorier les œuvres orphelines (projet ARROW) ou les livres disponibles en réédition électroniques (Relire) … ;
- de travailler à la mise en place d'un portail numérique commun pour tous les centres d'archives, tant des institutions publiques que des centres d'archives privées. Il s'agira ensuite de le mettre en lien avec le portail d'accès des patrimoines numérisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Proposition : Encourager le développement du livre

Réguler le prix du livre papier et soutenir les librairies

Ecolo propose l'adoption d'une législation similaire à la loi française (la loi Lang). Celle-ci aura un double objectif. D'une part, garantir la diversité de l'offre. D'autre part, équilibrer le rapport de forces économique entre la grande distribution et les petites librairies.

En effet, les librairies ne peuvent se permettre de vendre des best-sellers à prix « cassés », comme c'est le cas dans les grandes enseignes. Or, c'est la vente de ces livres à grand tirage qui leur permet de couvrir les risques pris quand elles proposent des œuvres moins porteuses économiquement.

Ecolo propose donc de réguler le prix du livre papier en travaillant sur la limitation des diminutions des prix de vente à 10 % pour tous les livres et à 15 % pour les livres destinés à l'enseignement, à la formation, à la recherche ou aux bibliothèques[16].

A cela s'ajoute que les livres vendus en Belgique restent plus chers qu'en France (parfois jusqu'à 10 % plus cher), ceci en raison de l'ancien système de la « tabelle[17] » Il faut y mettre fin.

Encourager le développement du livre numérique

Ecolo propose :

- de soutenir la conception, la production et la mise à disposition des publics, par toute voie de diffusion de contenus textuels, audio et visuels numériques ;
- de mobiliser des moyens afin de soutenir des projets numériques innovants, recourant aux technologies les plus avancées ;
- de soutenir les éditeurs dans l'édition de livres numériques ;
- de soutenir le secteur des libraires, face à la concurrence des multinationales, en encourageant le développement d'offres couplant livres numériques et livres papier ;
- de mettre en place des incitants en matière de formation, de recherche et de développement sur les modalités de numérisation ;
- de soutenir la coordination interprofessionnelle permettant de faire travailler ensemble tous les acteurs de la chaîne du livre.

Ecolo propose en outre de prévoir un taux de TVA identique pour les livres papier et numériques. Cette législation devra être portée au niveau de l'Union européenne.

Soutenir les auteurs

Il s'agit de soutenir les auteurs et les nouveaux talents, en leur permettant de créer via l'aide au développement et à l'écriture.

Sauvegarder le patrimoine du livre

Ecolo propose de mettre en place un plan de numérisation des livres et des planches BD, en associant les détenteurs de droits (auteurs, éditeurs …), la Bibliothèque nationale de Belgique, les institutions concernées (par exemple, le Centre de la Bande Dessinée) et les pouvoirs publics. L'objectif sera d'assurer la sauvegarde et l'accès au patrimoine littéraire publié en Fédération Wallonie-Bruxelles[18].

---

[16] Cette limitation de réduction de prix de vente ne s'appliquerait plus après une certaine période, par exemple lorsque le livre est édité depuis plus de deux ans et que son dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

[17] Ceci est dû à une récupération par certains acteurs français du livre du système de la tabelle. Celui-ci empêche même les libraires belges de se fournir directement auprès des éditeurs ; les obligeant à passer par des intermédiaires et par conséquent à devoir subir une augmentation des prix.

[18] Voir également la proposition : « Laisser place à la création ».

PRIORITE 5 : CHANGER LES PRATIQUES POLITIQUES ET REVOIR LES SOUTIENS PUBLICS ET PRIVES A LA CULTURE

Proposition : Renforcer la gouvernance culturelle

La cohérence des soutiens publics à la culture et la gouvernance culturelle sont, pour Ecolo, des priorités de premier plan. Si plusieurs initiatives ont été menées en faveur d'une meilleure transparence, des cas de conflits d'intérêts, de clientélisme, de détournement de l'objet de certains subsides, de manque d'objectivation des décisions … restent encore à déplorer.

Ecolo entend s'engager dans un ambitieux plan d'action visant à garantir la gouvernance et la transparence dans toutes les décisions de politique culturelle et dans l'octroi des subsides. C'est à partir de nouvelles pratiques politiques qu'il sera possible de donner un nouveau souffle et un nouvel élan aux politiques culturelles.

Ecolo propose en particulier :

- d'adopter un décret « gouvernance culturelle » déterminant des règles communes à l'ensemble des secteurs culturels. Celles-ci concerneront : la transparence des processus décisionnels, la systématisation de l'objectivation des décisions, une publicité renforcée pour les appels à reconnaissance et à projet, des appels publics pour l'engagement des dirigeants d'opérateurs culturels et l'élaboration de critères d'évaluation ;
- de garantir la transparence et l'objectivation des décisions relatives aux subventions « facultatives » ou exceptionnelles, notamment celles de la Loterie nationale et les aides à l'équipement ;
- d'élaborer des critères clairs et objectifs en cas d'appels à projet pour des projets culturels ponctuels tels que des concours, événements artistiques ou célébrations diverses. Ceci permettra d'éviter le saupoudrage ou la mainmise politique et de garantir l'égalité entre tous les opérateurs ;
- de renforcer la transparence dans la gestion des marchés publics et des appels à projets ;
- de garantir l'indépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics et politiques et de mettre en œuvre les engagements de la charte associative ;
- de renforcer l'accompagnement des associations et opérateurs par l'administration de la culture et de simplifier les démarches administratives que ceux-ci doivent accomplir.

Proposition : Garantir la participation et la transparence dans les politiques culturelles

Réformer les instances d'avis

En Fédération Wallonie-Bruxelles, trente instances d'avis (les commissions et conseils consultatifs), représentant tous les secteurs, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles. Elles remettent des avis sur les futures législations et les politiques menées ou sur la distribution de subventions entre les acteurs du secteur. Elles jouent donc un rôle fondamental pour l'exercice d'une action publique démocratique.

Ecolo propose d'évaluer le fonctionnement des instances d'avis et de les rassembler afin d'échanger sur les meilleures pratiques.

Ecolo propose également :

- d'élaborer de nouvelles règles de composition des instances d'avis afin de garantir la représentation de la diversité culturelle : définir clairement les conflits d'intérêts, renforcer la parité et la diversité au sein des instances et limiter les cumuls des mandats ;

- d'harmoniser les procédures de décisions et de recours ;
- de s'assurer, dans chaque secteur, de l'existence de critères précis pour accompagner les instances dans leur travail d'avis.

Garantir une plus grande transparence dans la gestion des opérateurs culturels

Ecolo propose :

- d'assurer le fonctionnement démocratique des opérateurs culturels : respect de la représentation des associations (Pacte culturel), transparence des modes de fonctionnement, limitation des possibilités de majorité absolue et de conflits d'intérêts … ;
- d'élaborer des outils de gestion commune (en matière de comptabilité notamment) pour faciliter le travail des administrateurs.

Créer un guichet unique d'informations et d'accès aux lieux culturels

Ecolo propose de créer, au sein de l'administration de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un guichet unique d'informations culturelles. Il fournira aux artistes, aux créateurs et aux acteurs culturels toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. Il jouera un rôle de référent objectif sur les réglementations existantes, les mesures de soutien dans chaque secteur, le fonctionnement des institutions et il fournira des conseils administratifs et légaux pour l'introduction de dossiers.

Ecolo propose également de réaliser un cadastre de toutes les infrastructures disponibles pour renforcer l'accès de tous les artistes et acteurs culturels. Le guichet unique d'informations devra pouvoir fournir tous les renseignements utiles tels que les modalités d'accès aux lieux, les tarifs, les critères d'accessibilité et les moments de disponibilité. Ecolo souhaite aussi que soit étudiée la faisabilité d'un système de réservation des lieux en ligne, afin d'assurer l'égalité d'accès à tous les opérateurs.

Proposition : Promouvoir une meilleure affectation des subsides publics, pour réussir un véritable maillage du territoire

La culture est un pilier du développement social et économique durable et un atout pour l'attractivité d'un territoire. Aujourd'hui, les budgets culturels sont très inégalement répartis entre bassins de vie, villes et structures, trop souvent en fonction de l'histoire ou de soutiens politiques, sans qu'une action cohérente ne soit réellement construite. S'il ne s'agit pas de faire partout de tout, il faut néanmoins que les projets culturels soient ambitieux et complémentaires, pour que chacun puisse y jouer un rôle et s'y épanouir.

Ecolo souhaite repenser le soutien public à la culture de manière à ce que celui-ci réponde aux besoins et aux pratiques culturelles sur le terrain. Pour cela, il s'agit de pouvoir rééquilibrer l'affectation des moyens en fonction du maillage territorial.

Ecolo propose donc :

- d'évaluer les outils existants, tels que les Assises du développement culturel territorial et leur donner un usage et des objectifs précis ;
- de rendre transparentes les données relatives aux soutiens publics à la culture dans tous les territoires ;
- d'étudier l'offre, les besoins et les pratiques culturelles sur le territoire, en basant ces études non pas sur les circonscriptions électorales mais bien sur les bassins de vie ;
- sur base de ces constats, de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources des pouvoirs publics, d'encourager le développement de projets culturels communs et

d'élaborer des plans culturels correspondant aux territoires, en lien avec les centres culturels[19].

Pour Ecolo, les événements ponctuels tels que les capitales européennes de la culture ou les métropoles culturelles doivent être des événements participatifs, durables dans le temps et dans le choix des moyens (énergie, matériaux …). Elles doivent avoir des retombées valorisantes à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voire de la Belgique. Les événements comme Mons 2015 doivent produire des effets pérennes pour la vie culturelle et le redéploiement économique de toute une région et bénéficier à l'ensemble des secteurs et des villes partenaires.

Proposition : Garantir l'exception culturelle

Au niveau européen et international, le principe de l'exception culturelle implique d'exclure la culture et l'audiovisuel des politiques de libre échange et donc de permettre aux Etats de continuer à mener des politiques proactives de soutien à ces secteurs (soutiens financiers, quotas de diffusion, appuis aux petits producteurs, etc.).

L'exception culturelle est un élément central de la diversité culturelle et de la liberté d'expression. D'une part, elle ouvre sur le monde et donne accès à différents points de vue. D'autre part, elle permet de mettre des limites à l'emprise du marché sur la culture.

Ecolo propose :

- de continuer à exclure expressément la culture de tout accord commercial que l'Union européenne pourrait conclure avec ses partenaires et notamment avec les Etats-Unis, sans préjudice des autres limites que les écologistes entendent poser aux négociations de tels accords[20] ;
- d'inclure les plates-formes numériques dans le champ de l'exception culturelle ;
- au niveau européen, de maintenir le principe de « territorialité des aides » en matière d'audiovisuel, pour permettre aux Etats de mener des politiques de soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.

Proposition : Soutenir les industries culturelles et créatives

Les industries culturelles et créatives ont pris, ces dernières années, une importance de premier plan dans l'économie. Ce sont principalement des industries de services, souvent basées sur les nouvelles technologies, qui relèvent d'activités de production et d'échanges culturels soumises aux règles de la marchandisation. Les créatifs du secteur du design, de l'architecture, des arts plastiques, des arts de la scène, de la musique, etc. sont aujourd'hui de plus en plus recherchés par des entreprises qui n'ont de cesse de chercher de nouveaux créneaux d'innovation.

Il s'agit d'un secteur extrêmement porteur, qu'il faut aussi soutenir. Pour ce faire, Ecolo propose :

- d'assurer une meilleure coordination entre les politiques menées par les différents niveaux de pouvoirs ;
- d'évaluer le fonds d'investissement pour les entreprises culturelles (St'Art) afin de connaître le type d'entreprises et d'asbl qui en bénéficient ; de mesurer son impact sur le secteur et sur l'emploi ; et d'envisager son développement.
- de créer des espaces de rencontres entre artistes, créateurs, entreprises et financeurs.

S'il faut se réjouir de l'engouement du monde de l'entreprise pour la créativité, Ecolo entend néanmoins rester vigilant afin que le résultat ne soit pas inverse à celui escompté. En effet, si le

---

[19] Dans le cadre du décret relatifs aux centres culturels, ces derniers sont désormais chargés de réaliser une « analyse partagée du territoire », en lien avec les autres opérateurs sur le terrain pour construire leur action culturelle.
[20] Voir Chapitre « International ».

monde des entreprises de production peut ouvrir de nouvelles perspectives pour l'art et les artistes, il peut aussi mener à un appauvrissement de la créativité menée dans une « industrie du beau », parfois très formatée.

Proposition : Réformer le système du *Tax Shelter*

Un des systèmes d'aide les plus importants dans le financement de la création audiovisuelle est celui du *Tax Shelter*. Il s'agit d'un incitant fiscal qui permet aux entreprises qui investissent dans la production audiovisuelle d'obtenir en échange une exonération fiscale et de percevoir un rendement. Le système est vital pour le secteur audiovisuel : il a permis de multiplier le nombre de films produits en Belgique et a mené à la création de nombreux emplois dans les secteurs techniques de la réalisation et de la production.

Néanmoins, des dérives ont été constatées : une surenchère « spéculative » s'est mise en place quant aux rendements offerts aux investisseurs, ce qui détourne le système de son objectif initial. En d'autres termes, les profits des investisseurs et des sociétés intermédiaires ont augmenté tandis que les fonds investis dans les films ont diminué. Cela a amené à une pression d'autant plus forte sur les plus petites productions belges et les documentaires, ainsi qu'à une perte de la diversité des films produits.

Ecolo a toujours plaidé pour une réforme en profondeur du système, pour que celui-ci bénéficie à une production diversifiée et à la création d'emplois dans le secteur audiovisuel. Cette réforme, se basant sur les propositions élaborées par le secteur, est enfin annoncée pour 2014, reprenant globalement les priorités d'Ecolo, à savoir[21] :

- mettre fin aux possibilités de spéculation et d'achat de droits sur les films et fixer un pourcentage minimal de l'investissement retournant aux productions ;
- améliorer l'équilibre entre les productions soutenues afin de garantir la diversité : entre les films belges et les coproductions internationales, les documentaires, le grand reportage, le cinéma d'animation … ;
- simplifier les démarches administratives et permettre à tout producteur et créateur d'activer le système du *Tax Shelter* au bénéfice de la création audiovisuelle ;
- rendre obligatoire l'agrément des sociétés intermédiaires et mettre en place un contrôle spécialisé en collaboration avec les entités fédérées.

Lorsque les écueils auront été supprimés, il s'agira d'étudier la possibilité d'extension du système du Tax Shelter à d'autres secteurs culturels.

Proposition : Soutenir les initiatives de financement participatif

Ecolo entend favoriser le développement du système de financement participatif de projets culturels comme le *Crowfunding*. Il s'agit d'une technique de financement de projets utilisant internet comme canal de mise en relation entre les porteurs de projets et les personnes souhaitant investir dans ces projets.

Ecolo propose :

- de travailler à la mise en œuvre d'un cadre juridique et fiscal clair pour les modèles de financements participatifs afin d'en assurer le développement ;
- d'élaborer des partenariats entre les pouvoirs publics et les initiatives participatives afin d'améliorer leur visibilité.

[21] A cet égard, les acteurs du secteur ont élaboré un système de « certificats *Tax Shelter*» qui mérite toute notre attention.

PRIORITE 6 : GARANTIR LE PLURALISME DES MEDIAS ET DE L'INFORMATION DE QUALITE

Proposition : Soutenir la presse écrite et l'emploi

Le secteur de la presse écrite est soumis, plus encore depuis l'avènement numérique, à des pressions économiques intenses. Cela menace les conditions de travail des professionnels des médias et représente également un risque pour la production de contenus journalistiques de qualité et diversifiés.

Ecolo propose :

- de doubler les aides directes à la presse écrite en conditionnant strictement celles-ci au soutien à des emplois de qualité, en termes de nombre d'emplois, de type de contrat et de conditions de travail[22] ;
- d'encourager la révision à la hausse des barèmes de prestation des freelances dans tous les médias ;
- d'améliorer le statut fiscal et social du personnel des médias « freelance » (y compris les rédacteurs web et les techniciens de l'image et du son) ;
- de soutenir une formation de qualité tant initiale que continue aux métiers de l'information, en améliorant la formation aux nouveaux médias ;
- d'encourager la rédaction d'un code déontologique du web en collaboration avec le Conseil de déontologie journalistique et de renforcer la formation déontologique des journalistes ;
- de pérenniser et de renforcer les moyens du Fonds d'investigation journalistique et d'apporter un soutien financier à des organismes indépendants qui stimulent la production de projets de journalisme d'investigation ;
- de protéger les droits d'auteurs des journalistes, notamment face à la reproduction des articles dans plusieurs journaux et sur internet ;
- au niveau de l'Union européenne et au fédéral, d'œuvrer pour la mise la mise en place d'un système de compensation équitable en termes de droits d'auteurs, pour la diffusion des contenus d'information des journaux via les agrégateurs de contenus et les réseaux sociaux ;
- d'étudier la possibilité de mise en œuvre d'un mécénat de presse, sur base du modèle français « Presse et Pluralisme », qui permet aux lecteurs de devenir les partenaires de développement de certains titres de presse (périodique, en ligne, revues scientifiques) tout en bénéficiant de réduction d'impôts ;
- qu'un accord de coopération soit conclu entre les différents niveaux de pouvoirs, afin de s'assurer d'une meilleure coordination des politiques menées entre les différents niveaux de pouvoirs (aides directes à la presse, formation, réforme des statuts …). Il s'agira aussi de mettre en place un organe de concertation permanente autour du secteur de la presse, permettant de rassembler tous les acteurs (éditeurs, journalistes, diffuseurs de presse …). Ces derniers devront par ailleurs être soutenus.

[22] Ecolo a déposé une proposition de décret « renforçant les aides attribuées à la presse quotidienne, l'emploi, l'autonomie des rédactions et au pluralisme. »

Proposition : Défendre une presse pluraliste, indépendante et libre

Soutenir l'indépendance de la presse et l'autonomie des rédactions

Pour Ecolo, le contrôle d'une entreprise de presse par un actionnariat public ou privé et les pressions économiques, commerciales ou même politiques ne peuvent en aucun cas porter atteinte à la liberté de la presse, à l'autonomie rédactionnelle et au pluralisme. Pour cela, des garanties doivent être renforcées.

Ecolo propose :

- de renforcer la transparence quant à l'actionnariat des entreprises de presse. Elles doivent rendre publiques les informations relatives à celui-ci : composition, intérêts, présence d'actionnaires publics, mandats politiques … ;
- de préserver l'autonomie des rédactions par l'adoption d'un statut de rédaction, qui définit la ligne éditoriale et les objectifs rédactionnels, détermine les procédures pour les relations avec les rédactions et organise les modalités de consultation des sociétés de journalistes ;
- de renforcer la position des rédacteurs en chef et le rôle des sociétés de journalistes (ou sociétés de rédacteurs) qui doivent être consultées pour toute décision relative à la ligne éditoriale et la politique rédactionnelle.

Afin de s'assurer du respect des conditions de transparence et d'autonomie des rédactions, ces critères doivent être intégrés dans les dispositifs d'aide à la presse.

Ecolo propose en outre que des règles de concurrence spécifiques à la presse écrite soient adoptées au niveau fédéral, afin de prévenir toute fusion ou acquisition susceptible de porter atteinte à l'intérêt public et d'affecter le pluralisme.

Proposition : Mettre en place un plan de transition numérique de la presse

Ecolo souhaite travailler à l'implémentation d'un plan de développement économique et de transition numérique pour les médias. Les experts pointent clairement la nécessité de réfléchir à une nouvelle manière de créer et de faire circuler l'information sur les plateformes numériques ainsi qu'à un nouveau modèle économique pour les médias d'information. Des moyens doivent être mobilisés, à différents niveaux de pouvoir, pour répondre à l'évolution technologique et soutenir l'innovation et la créativité.

Ecolo propose :

- de créer un fonds pour le soutien au développement économique et à la transition numérique des médias d'information ;
- de consacrer une partie des aides directes à la presse écrite à la transition numérique, à la mise en place de nouvelles technologies de communication et à la formation du personnel des rédactions à ces nouvelles technologies et aux nouveaux médias ;
- d'œuvrer à une modération effective des forums de journaux et des commentaires des articles. Ecolo demande :
    - que chaque média mette en place un système d'identification des commentateurs permettant des poursuites éventuelles en cas de propos racistes ou d'incitation à la haine ;
    - que le travail de modération des forums soit assuré par des journalistes.

Proposition : Défendre la spécificité de la RTBF

Renforcer les missions de service public de la RTBF

La RTBF doit réaffirmer sa spécificité de service public : elle doit proposer une offre différenciée et de grande qualité. Pour Ecolo, une politique de service public de l'audiovisuel doit résolument miser sur la qualité de l'information, sur les missions d'éducation et de mise en valeur des talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des engagements ont été inscrits en ce sens dans le contrat de gestion de la RTBF 2013-2017, qui comprend de nouvelles missions éducatives : une plateforme de collaboration avec le secteur de l'enseignement, une émission d'éducation permanente, le sous-titrage obligatoire comme outil d'apprentissage des langues, de l'éducation aux médias … De nouveaux projets sont prévus, en matière de production propre, de dialogue et de médiation avec les publics, de mise en valeur des talents et de réduction de la publicité. Il convient de les mettre en œuvre.

Plus largement, Ecolo souhaite poursuivre les objectifs suivants :

- Miser sur les ressources humaines de la RTBF :
  - Améliorer la mobilité interne et les conditions de travail du personnel, en particulier des pigistes et permettre à ces derniers d'avoir des contrats plus stables ;
  - Valoriser les talents et le savoir faire interne de la RTBF, en particulier en termes de production et de création audiovisuelle.
- Rassembler un large public autour de programmes de qualité, portant une marque « service public ». Ces programmes répondent à des missions de service public et doivent être déclinés sur l'ensemble des chaînes, radio et sites de la RTBF :
  - miser sur la qualité de l'information, qui ne peut en aucun cas être sacrifiée aux enjeux publicitaires ou à la recherche de l'audimat ;
  - combattre les populismes et les stéréotypes (liés au genre, à l'origine, etc.) grâce à l'information des publics ;
  - renforcer la production et la co-production de documentaires, de magazines d'information et d'investigation et de grand reportage ;
  - diffuser des programmes éducatifs, d'éducation permanente et d'éducation aux médias, des programmes en lien avec l'environnement et le développement durable ;
  - renforcer la diffusion de programmes sous-titrés et en traduction gestuelle pour pouvoir viser tous les publics.
- Diversifier la programmation culturelle et promouvoir nos artistes :
  - renforcer la présence et la visibilité des artistes et des œuvres belges et européennes sur tous les supports de la RTBF ;
  - diversifier la programmation musicale radiophonique, en donnant une place plus importante à la découverte et aux artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - élargir la promotion des événements culturels de la RTBF en sortant du sponsoring lié à des contrats d'exclusivité et en ciblant tout type d'activité culturelle et tout type d'opérateur ;
  - renforcer les missions de co-production de la RTBF dans les domaines de l'audiovisuel, de la radio, des arts de la scène, de la musique …
- Diminuer la pression publicitaire sur les programmes de la RTBF et rechercher de nouveaux types de financement, en misant notamment sur une contribution plus juste et équitable des distributeurs de services (câblo-distributeurs et autres fournisseurs d'accès à la télévision)

- Miser sur l'innovation et les nouvelles technologies. La RTBF doit innover dans les aspects techniques de la transition numérique mais également dans la diffusion de nouveaux formats : web-documentaires, web-séries, programmes développés dans une optique transmédia, etc. La RTBF doit également faire évoluer son offre radiophonique afin de répondre et d'innover face aux nouveaux modes d'écoute.

Encourager la RTBF à construire des collaborations et des synergies

Ecolo propose de :

- renforcer les partenariats avec tous les secteurs de la Fédération Wallonie- Bruxelles, en particulier la presse écrite, le secteur de l'éducation, de la culture, de l'éducation aux médias, de la jeunesse et encourager les collaborations avec la VRT ;
- encourager la reprise de collaborations effectives entre les télévisions locales et la RTBF. Les deux entités de l'audiovisuel public doivent poursuivre des collaborations techniques (échange de matériel) ou opérationnelles (couverture commune d'événements) équilibrées entre elles, respectueuses de la liberté éditoriale de chacun. Le projet de portail commun doit également aboutir. Le périmètre d'activités de la RTBF et des télévisions locales doit être pensé en fonction de leur complémentarité et de la mission première des télévisions locales : la couverture de l'actualité régionale ou locale. Ecolo propose que les décrochages locaux envisagés par la RTBF ainsi que les revenus publicitaires locaux soient discutés au sein du comité de concertation, afin d'éviter toute concurrence entre les acteurs de l'audiovisuel public.

Proposition : Garantir le rôle de médias de proximité des télévisions locales

Les télévisions locales jouent un rôle important d'information de proximité et d'animation culturelle de leur région. Leurs missions de proximité, d'ancrage local et de promotion de la diversité culturelle devront être protégées.

Ecolo propose :

- de soutenir la transition numérique des télévisions locales en termes de formation du personnel aux nouveaux métiers et de développement de programmes pour internet ;
- d'encourager la création de synergies fonctionnelles entre elles avec une méthode de partenariat plus précise. Ecolo considère également que des formes de mutualisation doivent être recherchées pour faire face aux besoins en termes d'infrastructures et d'équipements, sous la stricte condition que chaque média préserve son originalité et son indépendance éditoriale. Ces mutualisations sont indispensables afin d'éviter la multiplication des dépenses de fonds publics ;
- d'assurer un meilleur contrôle des nouvelles règles relatives à la composition des organes de gestion et d'y garantir la représentation effective des secteurs associatifs et culturels (Pacte culturel).

Proposition : Diversifier l'offre radiophonique

Les radios indépendantes, associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente donnent une place importante aux communautés culturelles moins présentes dans les autres médias ainsi qu'aux publics moins visibles (femmes, catégories professionnelles moins élevées, minorités). En particulier, les radios communautaires permettent de servir de lien avec les cultures et la langue d'origine. Ecolo souhaite qu'un soutien soit prodigué à l'ensemble des radios associatives pour le rôle fondamental qu'elles jouent pour la diversité culturelle et celle de l'offre médiatique.

Ecolo propose :

- de veiller à ce qu'aucune communauté culturelle ne soit exclue du paysage radiophonique, notamment en étudiant la possibilité de pistes nouvelles, comme le développement de web radios ;
- d'accompagner les radios, y compris les plus petits opérateurs, dans le développement numérique et dans l'adaptation des studios ;
- d'encourager les collaborations entre radios à travers notamment les émissions concédées, à savoir la diffusion d'émissions produites par d'autres radios ou produites par les associations elles-mêmes ;
- de soutenir la création radiophonique.

PRIORITE 7 : SOUTENIR L'EDUCATION AUX MEDIAS ET RENFORCER LA DIVERSITE DANS LES MEDIAS

Proposition : Soutenir l'éducation aux médias

L'accès de toutes et tous à la connaissance et aux informations passe par l'éducation aux médias, qui vise à renforcer l'esprit critique et l'émancipation des individus par rapport aux messages qui leur sont adressés. Dans ce contexte de mutations des médias et de flux d'informations constants sur internet, former les citoyens, quel que soit leur âge, à utiliser ces outils est un enjeu démocratique capital.

Ecolo propose de :

- soutenir le développement du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et renforcer son autonomie ;
- garantir des moyens spécifiques à l'éducation aux nouveaux médias (internet, réseaux sociaux, télévision à la demande, télévision connectée) et au décryptage de la publicité ;
- garantir des moyens spécifiques à l'éducation aux médias également au-delà des publics scolaires, dans une optique d'éducation aux médias tout au long de la vie. Ecolo souhaite mettre en place des dispositifs qui auront un double objectif. Premièrement, permettre de faire découvrir la presse écrite auprès des publics qui y sont peu familiers. Deuxièmement, viser l'amélioration de l'insertion sociale et de la lutte contre l'isolement des personnes en situation précaire (aînés, allocataires sociaux, demandeurs d'emplois, etc.). Et ce, à l'instar des actions initiées par Ecolo envers les bénéficiaires des prêts de la Société wallonne du crédit social et dans l'enseignement (Ouvrir mon Quotidien) ;
- de rassembler les chercheurs afin d'affiner les réponses à apporter aux enjeux tels que la surinformation, les communautés virtuelles, la cyberdépendance et le cyber-harcèlement, les risques en matière de santé liés aux ondes électromagnétiques … ;
- soutenir une offre de formation en éducation aux médias et assurer l'actualisation des compétences pour toutes les personnes impliquées (enseignants, bibliothécaires, personnel des secteurs de l'éducation permanente, de la jeunesse, des aînés …).

Proposition : Renforcer la diversité dans les médias

Les médias contribuent à la construction des représentations du monde et jouent un rôle important quant à la promotion de la parité et de la diversité ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes et la stigmatisation.

Pourtant, les études menées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel montrent une sous - représentation constante de certains groupes dans les médias audiovisuels : les femmes, les

personnes d'origine étrangère et les classes plus populaires. Quant aux personnes âgées et aux personnes ayant un handicap visible, elles sont carrément exclues des écrans[23]. Un baromètre sur l'image des jeunes dans les médias a également été réalisé, qui montre que globalement, celle-ci est celle d'une « jeunesse sans parole, passive et désinvestie »[24].

La diversité est encore moins présente dans la presse écrite, qui donne la parole avant tout à des hommes blancs, de classes d'âge actives, le plus souvent des cadres ou des sportifs Les experts ou les porte-parole interviewés sont, dans 85 % des cas, des hommes. Les personnes d'origine étrangère sont le plus souvent exposées dans des rôles de victimes ou d'auteurs d'actes répréhensibles[25].

Pour Ecolo, il est impératif d'agir afin de corriger ces déséquilibres flagrants, pour que les médias soient représentatifs de la diversité.

Ecolo propose :

- de pérenniser les outils d'analyse de la diversité et de l'image des jeunes dans les médias et de mettre en place un Observatoire de la diversité au sein du Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- de créer une base de données des expertes et des experts pour diversifier les spécialistes interviewés dans les médias et la promotionner au sein des rédactions ;
- d'initier une concertation durable et un échange de bonnes pratiques entre les professionnels des médias et les acteurs de terrain qui luttent contre les discriminations :
    - créer un site internet reprenant tous les outils et les meilleures pratiques en termes de diversité et informant les journalistes sur les enjeux de la diversité ;
    - rédiger un code sur la représentation de la diversité et de l'égalité dans les médias ;
- d'engager les médias de service public :
    - à proposer une offre tenant compte de la diversité des populations de Wallonie et de Bruxelles ;
    - à proposer des programmes par et pour les jeunes ;
    - à augmenter la diffusion des émissions sous-titrées et en langue des signes ;
    - à garantir une plus grande parité chez les intervenants invités dans les diverses émissions, en particulier sur les thèmes économiques, politiques et les questions sociales.

Une meilleure représentation de la diversité dans les médias se joue aussi dans une gestion conscientisée et adéquate des ressources humaines. Des objectifs en termes de diversité du personnel doivent être établis avec les entreprises de presse, mais également avec les écoles et universités, notamment pour trouver des solutions à la sous-représentation des personnes d'origine étrangère dans les cursus des médias et au fait que de nombreuses femmes ont tendance à quitter la profession après 35 ans.

Ecolo propose :

- d'intégrer des modules de formation et de sensibilisation à la diversité et à l'égalité dans la formation initiale des journalistes ;
- de soutenir les opérations de sensibilisation à la diversité et à la parité au sein des rédactions et des médias audiovisuels.

---

[23] Baromètre de l'égalité et de la diversité dans les médias audiovisuels du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.
[24] Baromètre 2013 « Jeunes et médias ».
[25] Etude de l'Association des Journalistes professionnels.

Proposition : Mieux encadrer la publicité commerciale

La publicité commerciale a pour objectif premier de faire vendre et d'inciter à la consommation de produits et services. Elle se trouve le plus souvent aux antipodes de la diffusion d'une information objective qui devrait guider les choix des citoyens dans leur consommation. Son contrôle relève d'un enjeu transversal, et notamment environnemental, éducatif, de santé, d'égalité des chances et de lutte contre le sexisme, la surconsommation et le surendettement.

Ecolo souhaite la mise en place d'un cadre général qui permette :

- d'interdire le placement de produits (qui consiste à faire apparaitre des produits, sans que le spectateur ne le remarque, pour inciter insidieusement à la consommation) dans toutes les émissions audiovisuelles ;
- d'encadrer la publicité à destination spécifique des enfants de moins de 12 ans, ainsi que l'utilisation de l'image d'enfants en tant que prescripteurs d'achats ;
- d'interdire la publicité qui véhicule des stéréotypes pouvant mener à des comportements discriminants : sexisme, racisme, homophobie, xénophobie … ;
- d'interdire la publicité qui vante des prestataires de services étrangers qui sont moins chers par le seul fait qu'ils contournent le droit social et les normes prévues dans les conventions collectives de travail (dumping social et salarial) ou encore les normes environnementales (dumping environnemental) ;
- de préciser les conditions de l'emploi de termes publicitaires tels que « respectueux de l'environnement, écologique, vert, durable … » et ce afin de lutter contre le *greenwashing*. Cette pratique consiste à présenter abusivement comme favorables à l'environnement ou la santé, des produits qui ne le sont pas ou peu.

D'une manière structurelle, vu les limites et l'actuelle composition (de manière volontaire et majoritairement de représentants des annonceurs) du Jury d'éthique publicitaire, Ecolo propose la mise en place d'une Commission de Régulation de la publicité. Celle-ci pourrait faire suspendre toute campagne publicitaire contrevenant à certains principes, d'initiative ou sur la base de plaintes de consommateurs.

TABLE DES MATIERES

CULTURE ET MEDIAS
Une culture de la création et de l'émancipation.
Des médias libres et diversifiés.

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
Culture 1
Médias 2
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO POUR LA CULTURE ET LES MEDIAS 2
Les lignes de force d'Ecolo 3

PRIORITE 1 : Soutenir l'emploi artistique et créatif 3
Proposition : Adopter un véritable statut pour les artistes 3
Proposition : Mettre en place une politique globale de soutien à l'emploi artistique 4
Des mesures de soutien à l'emploi artistique à tous les niveaux 4
Financer de nouveaux emplois sur la base du dispositif du Maribel social 5
Proposition : Assurer un juste équilibre entre rémunération des auteurs, accès à la culture et liberté de création 5
La rémunération des auteurs et créateurs sur la toile 5

PRIORITE 2 : Susciter et défendre une culture de la création de l'émergence 6
Proposition : Laisser place à la création 6
Soutenir les Arts de la Scène 6
Proposition : Promouvoir nos artistes et valoriser leurs œuvres 6
Des films belges … vus en Belgique 7
Soutenir les musiciens belges 7
Soutenir les musées et valoriser les réseaux d'art contemporain 7
Soutenir la web-création audiovisuelle 8
Proposition : Favoriser la réappropriation de l'espace public par l'art 8
Proposition : Un pays de la fête et de la vie nocturne … 8

PRIORITE 3 : Promouvoir une culture pour toutes et tous, facteur d'émancipation et d'éducation 9
Proposition : Garantir à chacun le droit d'accéder et de participer à la culture 9
Proposition : Promouvoir une culture empreinte de diversité 10
Proposition : Favoriser l'interdisciplinarité et la coopération entre les opérateurs 11
Décloisonner les secteurs culturels 11
Renforcer les liens culture – enseignement 11
Proposition : Miser sur l'action des centres culturels 12
Proposition : Soutenir l'éducation permanente 12
Proposition : Reconnaitre et valoriser l'action des Centres d'expression et de créativité 13
Proposition : Garantir les missions des bibliothèques et des Points Culture 13
Soutenir les bibliothèques 13
Redéployer les missions des « Points Culture » 14
Favoriser les synergies entre les acteurs pour créer des « espaces culturels numériques » 14

PRIORITE 4 : Valoriser notre patrimoine et miser sur le numérique 14
Proposition : Redynamiser les institutions scientifiques et culturelles fédérales 14
Proposition : Conserver et valoriser les archives 15
Proposition : Mettre en place une politique de numérisation du patrimoine 15
Proposition : Encourager le développement du livre 16

Réguler le prix du livre papier et soutenir les librairies 16
Encourager le développement du livre numérique 16
Soutenir les auteurs 16
Sauvegarder le patrimoine du livre 16

PRIORITE 5 : Changer les pratiques politiques et revoir les soutiens publics et privés à la culture 17

Proposition : Renforcer la gouvernance culturelle 17

Proposition : Garantir la participation et la transparence dans les politiques culturelles 17

Réformer les instances d'avis 17
Garantir une plus grande transparence dans la gestion des opérateurs culturels 18
Créer un guichet unique d'informations et d'accès aux lieux culturels 18

Proposition : Promouvoir une meilleure affectation des subsides publics, pour réussir un véritable maillage du territoire 18

Proposition : Garantir l'exception culturelle 19

Proposition : Soutenir les industries culturelles et créatives 19

Proposition : Réformer le système du *Tax Shelter* 20

Proposition : Soutenir les initiatives de financement participatif 20

PRIORITE 6 : Garantir le pluralisme des médias et de l'information de qualité 21

Proposition : Soutenir la presse écrite et l'emploi 21

Proposition : Défendre une presse pluraliste, indépendante et libre 22

Soutenir l'indépendance de la presse et l'autonomie des rédactions 22

Proposition : Mettre en place un plan de transition numérique de la presse 22

Proposition : Défendre la spécificité de la RTBF 23

Renforcer les missions de service public de la RTBF 23
Encourager la RTBF à construire des collaborations et des synergies 24

Proposition : Garantir le rôle de médias de proximité des télévisions locales 24

Proposition : Diversifier l'offre radiophonique 24

PRIORITE 7 : Soutenir l'éducation aux médias et renforcer la diversité dans les médias 25

Proposition : Soutenir l'éducation aux médias 25

Proposition : Renforcer la diversité dans les médias 25

Proposition : Mieux encadrer la publicité commerciale 27

Jeunesse, Education et Culture

SPORTS
Une société active et en bonne santé

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Le sport remplit de multiples fonctions tant aux niveaux éducatif et social qu'en termes de santé publique. Il permet à celles et ceux qui le pratiquent ou qui l'encadrent de s'enraciner dans un territoire mais aussi de s'en émanciper, à travers les divers tournois et compétitions auxquels un sportif peut participer avec son club. Il occupe souvent une part importante du temps de loisirs des citoyennes et citoyens qui pratiquent régulièrement l'un ou l'autre sport[1]. Sans compter celles et ceux qui en sont des observateurs assidus. Par ailleurs, la pratique sportive génère des relations interculturelles et intergénérationnelles qui permettent de faire des rencontres et de nouvelles connaissances.

Force est de constater qu'un très grand nombre de Belges ne pratiquent pas une activité physique de manière régulière et ne s'adonnent à aucun sport, par choix ou par manque de temps, d'intérêt, de moyens, d'offre, etc.

En matière de santé, l'analyse des performances physiques de la population belge – et des jeunes en particulier – montre une dégradation de la situation. Les modes de vie de plus en plus sédentaires, des modes d'alimentation qui privilégient les produits gras, sucrés et industrialisés, sont en partie responsables de cette évolution.

A ces différents titres, la pratique sportive mérite une attention particulière des pouvoirs publics, de façon à optimaliser ses effets sur la société dans son ensemble.

Enfin, si les moyens consacrés au sport ont été préservés, on cherche en vain les lignes de cohérence des pouvoirs publics. Aucun plan concerté ne détermine les priorités, les objectifs et les méthodes. A chaque changement ministériel, les politiques sont redéfinies sans vision à long terme.

L'horizon politique d'Ecolo

Ecolo souhaite que le sport prenne une place plus importante dans notre vie et notre société, en commençant par le sport à l'école. A cette fin, un des enjeux essentiels de la politique sportive est la définition d'un plan stratégique à moyen terme. Après une large concertation, il convient de définir les missions et les objectifs de la politique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. La coopération avec l'Etat fédéral, les entités fédérées et les communes doit également être renforcée pour bénéficier des synergies les plus profitables aux sportifs, aux clubs et aux fédérations.

Pour Ecolo, dans le cadre d'une politique sportive, les dimensions suivantes doivent être privilégiées :

Le développement de la pratique sportive dès l'école

En effet, la pratique de l'activité physique à l'école comporte de nombreux avantages :

---

[1] Selon l'Eurobaromètre de la Commission européenne de 2009, 16 % des Belges pratiquent une activité sportive régulière. Cité dans le Courrier hebdomadaire du CRISP n° 2179, Les fédérations sportives, 2013, p.5.

- Elle concerne chaque enfant, quel que soit son milieu d'origine ou le rapport de sa famille au sport ;

  Elle s'inscrit dans une logique généraliste, indépendante de la compétition, ouverte à toutes les disciplines et imperméable aux tentations de spécialisation précoce ;
- Elle peut contribuer positivement aux autres apprentissages, en valorisant certaines compétences (respect des règles, notions d'éthique et esprit d'équipe, fairplay ...) et en permettant aux enfants de trouver un certain équilibre entre formation intellectuelle et développement physique ;
- Il est également important de permettre à un nombre de plus en plus important d'élèves, de retrouver la confiance en leurs capacités à produire un effort physique, tout en y trouvant du plaisir.

Le sport pour tous

En renforçant la pratique du sport par des publics moins enclins à la pratique sportive ; en développant une politique de formation des sportives et sportifs de haut niveau et en veillant à l'articulation nécessaire et à la continuité entre le sport de masse et le sport de haut niveau.

Le sport en santé

À la fois en encourageant la pratique sportive comme facteur de santé, en veillant à une bonne information du public quant à la pratique sportive et en l'encadrant, afin d'éviter les excès d'une pratique inadaptée. La pratique du sport est également favorisée par des habitudes alimentaires saines et équilibrées. D'autre part, de nombreux jeunes craignent de faire du sport parce qu'ils se sentent mal dans leur peau, notamment lorsqu'ils ou elles sont en surpoids. Sport et alimentation sont donc intimement liés dans une démarche globale de bonne santé.

Le soutien aux clubs sportifs locaux et aux associations de quartier

Il convient de les encourager à développer et à renforcer des pratiques de qualité accessibles financièrement, notamment dans leur mission de lien social et d'accueil de chacun. La qualité et la diversité de la pratique sportive doivent être assurées de façon à ce qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions d'encadrement quantitatif et qualitatif et que chacune et chacun puisse trouver l'activité sportive répondant à ses attentes et à ses spécificités.

Le sport comme acteur de changement

En engageant le mouvement sportif, de l'échelon local au niveau international, à devenir un acteur à part entière du développement durable dans ses trois dimensions : environnementale, sociale et économique.

Dans ce cadre, **les lignes de force d'Ecolo** pour le sport sont dès lors :

- Favoriser l'activité physique dès l'école
- Promouvoir et améliorer la pratique sportive de toutes et tous
- Promouvoir l'éthique sportive et la pratique du sport en santé
- Conjuguer sport de haut niveau et sport pour toutes et tous
- Doter la politique du sport d'une plus grande cohérence et d'une meilleure gouvernance
- Faire du sport un moteur du développement durable

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : FAVORISER L'ACTIVITE PHYSIQUE DES L'ECOLE

L'école, qui accueille tous les jeunes de 3 à 18 ans dans le cadre de l'enseignement obligatoire, est le lieu idéal d'initiation aux pratiques et aux comportements sains. Elle est donc amenée à jouer un rôle inégalé et inégalable d'accès à la pratique sportive et à l'activité physique. Ecolo veut renforcer ce rôle joué par l'école, en s'appuyant sur les maîtres spéciaux de psychomotricité, les professeurs d'éducation physique mais également en collaboration avec l'ADEPS, les fédérations sportives et les clubs sportifs locaux, de façon à proposer aux élèves des activités physiques et sportives diversifiées et de qualité. Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser et de financer une articulation plus grande de l'école avec des intervenants externes, par la création ou le renforcement d'alliances éducatives en matière de promotion de l'activité physique à l'école. Ces alliances doivent également être intimement liées à une politique de promotion d'une alimentation saine.

Proposition : Augmenter le temps consacré à la pratique sportive à l'école

Actuellement, le sport occupe une place relativement marginale dans le programme scolaire des élèves. Deux périodes hebdomadaires de 50 minutes lui sont en effet consacrées. Si on tient compte des déplacements et du passage au vestiaire, ce temps diminue encore de manière substantielle.

Face à ce constat et compte tenu de l'importance de l'activité physique pour l'épanouissement des enfants, Ecolo plaide pour une augmentation des heures consacrées à l'éducation physique dans le cadre scolaire. Cette augmentation doit s'intégrer dans la réflexion globale menée au niveau des rythmes scolaires et du temps passé à l'école en dehors des périodes de cours à proprement parler[2].

Pour renforcer la pratique de l'activité physique à l'école, Ecolo propose également de généraliser l'instauration de deux heures de psychomotricité pour chaque classe de maternelle et d'améliorer les conditions dans lesquelles se donnent ces périodes de psychomotricité.

Par ailleurs, Ecolo plaide pour un élargissement du champ de l'éducation physique en vue d'embrasser les thèmes de la promotion de la santé, du bien-être, de l'alimentation en vue de développer au plus vite auprès des enfants les bons réflexes santé.

Enfin, Ecolo souhaite voir se développer les rencontres interscolaires notamment à travers l'action de l'Association des fédérations francophones du sport scolaire.

Proposition : Améliorer l'équipement des écoles

L'un des obstacles à la bonne mise en œuvre des activités physiques à l'école réside bien souvent dans l'absence d'infrastructures et de matériel de qualité à disposition des écoles, notamment en milieu rural. Les infrastructures scolaires ne sont pas toujours à même d'accueillir simultanément tous les groupes d'élèves, en particulier dans l'enseignement secondaire. Si on souhaite améliorer la pratique de l'activité physique et du sport à l'école, il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à la question des infrastructures et de l'équipement.

Dans cette optique, Ecolo propose la réalisation d'un véritable cadastre des besoins des écoles en matière d'équipement ou d'accès à des équipements sportifs. Celui-ci devra être mis en relation avec le cadastre des installations sportives réalisées par les communes et intégrer une politique de coopération entre acteurs, afin de permettre la mise à disposition optimale par les communes de

[2] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Ecole ».

leurs propres infrastructures sportives, ainsi que les synergies entre réseaux d'enseignement en vue d'éviter les doublons coûteux.

Les politiques régionales d'octroi des subsides aux infrastructures sportives devront tenir compte de la manière dont les projets associent les écoles et tiennent compte des résultats du cadastre des besoins des écoles. Une attention particulière devra aussi être portée à la question de la performance énergétique des infrastructures sportives qui sont souvent de piètres exemples en la matière et pèsent dès lors lourdement sur les frais de fonctionnement.

Proposition : Favoriser les initiatives d'éveil sportif

En complément aux heures d'éducation physique proprement dites, Ecolo propose la mise en place systématique d'initiatives d'éveil sportif à l'école dès le plus jeune âge. Il s'agit ici de permettre la diversification des activités sportives proposées, de favoriser la découverte des sports, de faciliter la participation de celles et ceux qui le souhaitent aux activités des clubs sportifs et de lutter contre le décrochage sportif des adolescents. Elles peuvent prendre des formes diverses : organisation d'après-midis découvertes, pratique sportive ouverte à tous les enfants, animation de garderies et/ou de récréations sportives sous la houlette d'animateurs sportifs formés … A l'image des initiatives du type « mon club, mon école » développées sous la législature 2009-2014, ces initiatives seraient étendues et viseraient tous les élèves scolarisés.

En cohérence avec ses propositions en faveur d'une réduction du coût scolaire à charge des familles, Ecolo entend bien sûr que ces initiatives soient accessibles gratuitement lorsqu'elles sont organisées dans le temps scolaire et qu'elles concrétisent ainsi le projet pédagogique de l'établissement.

La collaboration des clubs sportifs avec les acteurs de l'accueil extrascolaire (pour les enfants de 3 à 12 ans) doit aussi pouvoir se développer au niveau des communes.

Proposition : Favoriser la mobilité douce pour les élèves

L'une des façons les plus simples de pratiquer une activité physique régulière, c'est bien sûr de se rendre, chaque fois que c'est possible, à l'école à pied ou à vélo, plutôt qu'en voiture. Pour favoriser les déplacements durables de et vers l'école, Ecolo entend intensifier les politiques cycliste et piétonne à destination des élèves et des parents lorsque la distance entre le domicile et l'école le permet. Des moyens financiers supplémentaires doivent être dégagés pour généraliser à toutes les écoles les brevets du cycliste. Le ramassage scolaire à pied ou à vélo des plus jeunes doit être soutenu et développé. Par ailleurs, les infrastructures routières proches des écoles doivent favoriser la mobilité douce et les infrastructures scolaires doivent être adaptées en conséquence. Il s'agit là d'une manière de répondre à l'exigence légitime et indispensable de sécurité sur la route. Enfin, les infrastructures scolaires doivent idéalement inclure des parkings vélo sécurisés.

PRIORITE 2 : PROMOUVOIR ET AMELIORER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUTES ET TOUS

Pratiquée dans de bonnes conditions, l'activité physique joue un rôle positif en matière de santé. Les jeunes enfants, les femmes, les populations moins favorisées ou les personnes âgées sont davantage concernés par le manque de pratique sportive. Toucher ces publics nécessite la mise en place de politiques spécifiques d'incitation au sport. En outre, le sport pour tous joue un rôle social important. Dans le secteur sportif, il existe un gisement extraordinaire d'initiatives contribuant à la cohésion sociale, à un accueil dynamique et émancipateur. Grâce à l'engagement de milliers de personnes, souvent bénévoles, et grâce à l'action de centaines de clubs, des dizaines de milliers d'enfants, de jeunes et de moins jeunes ont la possibilité de pratiquer un sport ou une activité physique de manière régulière. La motivation et la volonté de ces cadres sportifs constituent la

condition de base de l'existence d'un système sportif. Il faut pouvoir répondre aux besoins financiers des clubs sportifs, liés à l'encadrement des plus jeunes et à l'équipement nécessaire. De même, il importe de lever les barrières financières qui limitent encore l'inscription ou la participation au sein d'un club sportif ou à un stage, ou l'accès à une salle de sport qui reste parfois onéreux pour les candidats locataires.

Par ailleurs et malgré de gros efforts réalisés sur le terrain, les monitrices et moniteurs ne sont pas systématiquement formés. Il importe que ces derniers soient conseillés et informés quant aux bonnes pratiques à développer, aux bonnes techniques à enseigner ou encore aux précautions élémentaires à prendre en matière de santé, par rapport aux besoins et aux limites des enfants, des jeunes ou des adultes qu'ils encadrent. De même, le rôle des accompagnateurs (parents, délégués, dirigeants, arbitres), qui contribuent à une pratique du sport dans de bonnes conditions, doit être pris en compte via le renforcement de l'offre de formation des intervenants, vital pour une pratique sportive de qualité. Cette dernière ne peut que contribuer à la plénitude et à la stabilité de leur engagement.

Proposition : Favoriser l'activité sportive et physique destinée à des publics spécifiques

Pour Ecolo, il convient de financer de façon spécifique des programmes d'activités sportives et physiques à destination de publics ciblés. Ce type d'activités peut s'appuyer de façon préférentielle sur les structures déjà en relation avec les publics visés (centres de jeunes, organisations de jeunesse, AMO, organismes d'éducation permanente, clubs de seniors …) et mettre en œuvre, le cas échéant, des collaborations avec les clubs sportifs locaux. Le financement de ces activités devrait être conditionné à l'existence d'un projet pédagogique et d'un encadrement par du personnel qualifié, et lié à une certaine régularité des activités.

Afin de promouvoir et de favoriser la pratique sportive par toutes et tous, Ecolo propose de :

- développer, en collaboration avec les fédérations et les clubs, des campagnes d'information et d'incitation à la pratique sportive, notamment via les médias de service public à l'image d'initiatives telles que « 24h sport » existant à l'étranger qui permettent la découverte et la pratique gratuite de sports pendant 24h ;
- promouvoir une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations, quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) et, en particulier, encourager la pratique sportive autant chez les femmes/filles que chez les hommes/garçons, en veillant entre autres à une répartition équilibrée des subsides et subventions (stages ...) ;
- améliorer les conditions d'accueil sportif des enfants handicapés, promouvoir leur intégration dans les cercles sportifs chaque fois que c'est possible, et apporter un soutien financier renforcé aux fédérations encadrant la pratique sportive des personnes handicapées ;
- soutenir davantage toutes les initiatives de découverte de la psychomotricité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance ;
- développer une politique favorisant l'activité physique chez les aînées et aînés ;
- mettre en œuvre au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles des mécanismes d'aide financière à destination des publics issus des milieux socioprofessionnels défavorisés pour faciliter l'inscription dans des clubs ou des activités sportives encadrées, à l'instar de ce qui existe déjà dans le milieu culturel à travers le dispositif « article 27 » ;
- à l'instar de ce qui existe déjà dans certaines administrations du Nord du pays, étudier la possibilité de mettre en œuvre des incitants pour permettre à des travailleurs de libérer une heure par semaine pour pratiquer une activité physique : un bon moyen d'évacuer stress et autres maux ;

- inciter les établissements d'enseignement supérieur à favoriser la pratique sportive de leurs étudiants à travers des partenariats avec des acteurs spécialisés tels l'ADEPS, les fédérations ou clubs sportifs et/ou en organisant des compétitions interuniversitaires/inter-hautes écoles.

Proposition : Améliorer la formation des cadres sportifs

Pour renforcer la qualité de la pratique sportive, Ecolo propose de renforcer les fédérations sportives dans leurs missions, en leur assignant des objectifs précis en matière de soutien, d'information et de formation de leurs cadres sportifs. L'objectif est d'offrir, à chaque cadre sportif, des formations de base et continuées tenant compte des différentes compétences nécessaires pour l'encadrement sportif (compétences techniques, psychologiques, physiques) ainsi que des modules spécifiques à la discipline concernée. Il s'agit bien sûr d'apporter aux fédérations et à d'autres opérateurs les financements nécessaires à la mise en place de ces formations, permettant notamment d'engager des pédagogues et de confier à des organes indépendants l'évaluation de la mise en œuvre de ces moyens financiers. Ces formations devraient pouvoir s'élaborer au niveau des fédérations, dans le cadre de collaborations entre fédérations ou via des organismes indépendants reconnus.

De façon à augmenter la qualité de la pratique sportive, Ecolo propose ainsi de ;

- développer une politique systématique d'information des cadres sportifs et de soutenir notamment l'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) dans cette mission ;
- élargir et renforcer les missions de l'ADEPS en termes de soutien et de formation des cadres sportifs ;
- veiller particulièrement au recrutement et à la formation continue des arbitres.

Proposition : Soutenir les clubs sportifs locaux

Ecolo souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles développe une politique de soutien renforcé aux clubs sportifs locaux. Ce soutien serait basé notamment, et selon la discipline envisagée, sur le volume d'activités, la qualité de l'encadrement proposé, les projets en matière d'accueil de chacun et d'éducation à la santé. Il permettrait à la fois la prise en charge des frais d'organisation et d'équipement des clubs, avec une priorité à donner aux clubs qui accueillent des jeunes sportifs.

Ecolo propose par ailleurs, pour soutenir les clubs sportifs locaux, de :

- fournir une aide et une formation technique aux structures désireuses d'optimaliser leur gestion financière ;
- poursuivre l'amélioration du statut des bénévoles, en termes d'immunisation fiscale d'une partie de leurs défraiements et de couverture-assurance adaptée.

Pour favoriser la pratique du sport par les jeunes, Ecolo propose également de :

- favoriser la participation des clubs sportifs à l'élaboration des CLE (contrats locaux pour l'accueil de l'enfance) développés sous l'égide des communes. Leur adhésion à cette dynamique communale est une opération gagnante tant pour les clubs eux-mêmes que pour les familles ;
- encourager les pouvoirs publics locaux à la coordination de la politique sportive locale, notamment par l'organisation d'une concertation et d'une mise en réseau des différents clubs actifs sur leur territoire, par l'objectivation des subsides accordés aux différents clubs, par la mise à disposition des infrastructures nécessaires au développement de leurs projets, par la mise sur pied de centres sportifs locaux sous forme d'asbl ou de régies autonomes ;
- favoriser les synergies du monde sportif avec les écoles et les milieux d'accueil, afin de permettre la diffusion de l'information relative à l'offre sportive et d'optimaliser l'utilisation

des infrastructures scolaires en dehors du temps scolaire, au bénéfice de tous (notamment en termes de partage des charges d'entretien).

Par ailleurs, des synergies doivent également être développées entre différentes communes d'un même territoire pour assurer une gestion optimale et rationnelle, notamment en termes d'infrastructures ou d'encadrement.

Proposition : Soutenir le sport de quartier

Le sport de quartier organisé en dehors des structures traditionnelles de club est un secteur important : organisées par des structures locales, en milieu rural ou urbain, les initiatives de sport de quartier permettent à la fois de favoriser l'inclusion sociale et l'épanouissement des personnes.

Ecolo souhaite soutenir davantage les initiatives de sport de quartier par ;

- l'intégration du sport de quartier dans une politique globale du sport en Communauté française ;
- une meilleure collaboration entre entités fédérées et communes ;
- une information et une sensibilisation plus large des acteurs locaux ;
- des actions spécifiques orientées vers le public féminin et vers les parents ;
- le développement d'infrastructures et d'équipements sportifs légers, respectueux de leur environnement et ouverts à tous les types de sport, dans les zones les plus démunies.

PRIORITE 3 : PROMOUVOIR L'ETHIQUE SPORTIVE ET LA PRATIQUE DU SPORT « EN SANTE »

La pratique d'une activité physique régulière éloigne les risques liés aux maladies cardiovasculaires et au surpoids, elle a un effet bénéfique sur la santé mentale et elle permet de vivre plus longtemps en bonne santé. La pratique d'une activité physique sera d'autant plus bénéfique si elle est encadrée, mesurée et conforme aux aptitudes et aux besoins du sportif. Le sport peut en effet être à l'origine d'importants dégâts, lorsqu'il est pratiqué de manière intensive et sans encadrement adéquat.

Ecolo entend continuer à investir dans la politique de promotion de la santé dans le sport.

Par ailleurs, le sport, et en particulier le sport de compétition, laisse voir régulièrement des facettes peu reluisantes. Parallèlement au développement du sport-spectacle, certaines disciplines sportives sont rongées par le développement de comportements peu fair-play. Les scandales liés au dopage continuent de faire l'actualité et plusieurs sports sont touchés, mettant de plus en plus en cause la validité des performances et des records. Par ailleurs, des cas de tricherie et de corruption de joueuses et de joueurs montrent que l'attrait financier incite parfois des athlètes à renier l'essence même de la compétition. La logique mercantile menace ici clairement les bases du mouvement sportif.

Enfin, il arrive que les violences verbales et les attaques racistes, xénophobes, sexistes ou homophobes finissent par donner au sport une image négative, quand elles ne débouchent pas, comme dans certains pays, sur la mort de personnes. Des efforts importants doivent être menés par les pouvoirs publics en lien avec les fédérations et les clubs pour s'attaquer à ces problèmes.

Proposition : Relancer une véritable politique de promotion de la santé dans le sport

Ecolo propose d'accentuer et de systématiser les programmes de sensibilisation à la santé par le sport et dans le sport, via des initiatives adaptées aux différents publics. Une telle politique doit notamment s'appuyer sur l'extraordinaire réseau des clubs sportifs et trouver une concrétisation à l'occasion des événements sportifs (compétitions de haut niveau, mais aussi joggings, parcours VTT ouverts au grand public …). Il s'agit que les sportifs, dès le plus jeune âge, deviennent des acteurs de leur santé sensibilisés à l'importance d'une pratique encadrée et adaptée à leur âge et à leurs aptitudes mais également sensibilisés aux effets d'une bonne alimentation et aux risques et effets secondaires de la prise de certaines substances en circulation en Belgique. Les fédérations et les clubs doivent être associés à la définition de ces programmes de promotion de la santé.

En ce qui concerne les programmes de prévention du dopage, Ecolo plaide pour leur développement, en lien avec les sports les plus touchés. Ces programmes de prévention doivent se baser, loin des raisonnements manichéens qui induisent des slogans simplistes, sur une connaissance fine des mécanismes qui mènent les sportifs au dopage dans le monde du sport, et en particulier, du sport professionnel (passage de la notion de plaisir à celle de résultats nécessaires, internationalisation du sport, pression des sponsors, culture de la médicamentation, etc.).

Proposition : Assurer le suivi médical des sportifs

Afin de permettre à chacune et chacun de bénéficier au mieux de la pratique sportive choisie, un suivi médical sérieux doit être assuré via :

- l'approbation par les pouvoirs publics et l'adaptation régulière des règlements médicaux des fédérations sportives ;
- le relevé des recommandations générales et contre-indications médicales liées à la pratique des disciplines sportives qui le requièrent ;
- l'information et la sensibilisation du sportif par la distribution d'un carnet du sportif adapté à chaque discipline qui reprendrait notamment des recommandations en matière de pratique sportive, d'hygiène de vie, d'alimentation, etc. ;
- l'instauration de la gratuité de la délivrance du certificat médical requis annuellement pour l'inscription dans un club sportif.

Proposition : Intensifier et améliorer les contrôles antidopage

Ecolo propose d'intensifier et d'améliorer les contrôles antidopage :

- en augmentant progressivement les contrôles effectués ;
- en assurant un équilibre entre contrôles auprès des amateurs et contrôles auprès des professionnels ;
- en veillant au respect du décret et des sportifs lors de la procédure de contrôle (conformité du tirage au sort, des locaux, etc.) ;
- en veillant à la bonne formation des médecins contrôleurs ;
- en diversifiant les contrôles entre compétitions et entraînements afin d'en accroître l'efficacité.

Par ailleurs, en vue d'éviter à l'avenir la répétition des manquements qui ont par exemple conduit au refus d'homologation du record du monde junior du pentathlon de Nafissatou Thiam, Ecolo prône une meilleure coopération entre entités fédérées. Ecolo plaide au minimum pour l'instauration d'un secrétariat commun entre les services chargés du contrôle antidopage, afin de

s'assurer de la bonne application des législations contre le dopage, notamment à Bruxelles où l'application des décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande continue de poser problème.

Proposition : Soutenir et développer les actions de promotion de l'éthique dans le sport

Les fédérations doivent être encouragées et soutenues dans leurs efforts de formation de leurs cadres et de leurs sportifs aux questions d'éthique dans le sport. Il en va de même des actions menées par d'autres acteurs du sport, telle l'ASBL Panathlon, qui ont pour mission d'approfondir et de diffuser les valeurs du sport et du fair-play. Des budgets particuliers doivent être consacrés au développement de programmes d'action qui visent à rendre la pratique du sport plus éthique à la base, c'est-à-dire dans les clubs, auprès des jeunes sportifs. Pour Ecolo, ces programmes d'action menés dans la durée doivent être développés à côté des campagnes médiatiques qui, seules, ne permettent pas d'engranger des effets à long terme. La Fédération Wallonie - Bruxelles veillera également à soutenir et encourager le mouvement sportif à adhérer à une charte éthique qui serait signée par chaque sportive et sportif, chaque entraîneur, chaque membre des équipes d'encadrement médical et par l'ensemble des responsables.

Proposition : Renforcer la responsabilité des fédérations

Les fédérations doivent être davantage responsabilisées par rapport aux enjeux des comportements éthiques dans le sport. Le cas échéant, le décret organisant le sport en Fédération Wallonie - Bruxelles doit être renforcé dans ses dispositions relatives à la sanction des comportements et des attitudes qui vont à l'encontre de l'éthique. Les sanctions prévues envers les clubs, les sportifs et les managers doivent être dissuasives, progressives et effectivement appliquées pour éviter les risques de récidives.

PRIORITE 4 : CONJUGUER SPORT DE HAUT NIVEAU ET SPORT POUR TOUTES ET TOUS

Certains sports de haut niveau attirent chaque semaine des centaines de milliers de téléspectateurs et une multitude de sponsors privés. Ils offrent des salaires particulièrement confortables, voire parfois indécents, aux acteurs les plus renommés, que ce soit dans les sports individuels ou collectifs. Certaines dérives telles que le dopage ou la corruption entachent régulièrement la part de rêve que représentent ces sports. Plutôt que d'opposer « sport de haut niveau » et « sport pour toutes et tous », il convient de les conjuguer. Notamment en utilisant la popularité de l'un au profit du développement de l'autre.

Proposition : Promouvoir le sport pour toutes et tous via les événements sportifs majeurs

Ecolo propose que toute initiative belge d'organisation d'événements sportifs d'envergure soutenue par les pouvoirs publics comporte une attention particulière à la promotion du sport pour toutes et tous. Et ce, en veillant à une politique d'équipement durable, à l'accessibilité de ces équipements au grand public et notamment aux acteurs du sport au quotidien, ainsi qu'à l'organisation, en marge de ces événements, d'actions de sensibilisation à la santé et au sport. Il s'agit d'utiliser la popularité de ce type d'événements et de rentabiliser l'investissement public pour leur organisation au profit du sport pour tous.

Ecolo propose de systématiser la conclusion d'une charte de partenariat sportif. Celle-ci engagerait les clubs et fédérations signataires à défendre des valeurs essentielles comme le fair-play, l'antiracisme, l'ouverture, à parrainer des clubs locaux, notamment par la participation de professionnels à l'encadrement des jeunes de clubs locaux, et à promouvoir le sport pour toutes et tous. Ecolo propose aussi de renforcer les solidarités entre les sports bénéficiant de gains plus importants et les sports moins ou non rentables, avec une attention particulière pour le sport amateur et le sport pour les jeunes.

Proposition : Concentrer les moyens liés à la formation des sportifs de haut niveau

Malgré les efforts et moyens dégagés sous la dernière législature, un centre sportif de haut niveau digne de ce nom n'est toujours pas opérationnel. Ecolo continue de plaider pour une concentration des moyens consacrés à la formation des sportifs de haut niveau. C'est pourquoi Ecolo préfère envisager la création d'un seul centre, idéalement au niveau belge, qui devra permettre aux jeunes talents de trouver des lieux et des espaces de développement de leur compétence, dans un environnement sain, respectueux de leur santé. Des pôles décentralisés dépendants du centre de formation pourraient être créés en fonction de la disponibilité de certains sites ou équipements déjà existants. Il ne peut cependant être question, dans une optique de bonne gouvernance, de multiplier par trois ou quatre toute une série d'équipements, d'expertises et de services mis à disposition des sportifs.

La concentration des moyens humains et budgétaires est notamment motivée par :

- l'étroitesse du territoire qui ne justifie pas la multiplication des infrastructures pour un nombre limité de sportifs ;
- les ressources financières disponibles ;
- la nécessité de regrouper en un seul lieu des personnes-ressources les plus qualifiées et des équipements les plus performants pour assurer des prestations de haut niveau dans les domaines tel que le suivi médical (prévention, bilans médicaux réguliers, imagerie et kinésithérapie pour les soins post-traumatiques), l'accompagnement scientifique de la performance (biomécanique et physiologie : informatique appliquée au sport, ergonomie, etc.), l'information et la documentation, la sociologie du sport, l'évaluation des performances, etc. ;
- l'intérêt pour les jeunes sportifs d'échanger et de rencontrer leurs homologues d'autres disciplines.

Proposition : Permettre de conjuguer sport de haut niveau et études supérieures

Plusieurs sportifs de haut niveau désirent faire des études supérieures. Certaines universités ont mis en place des programmes destinés à concilier la pratique sportive de haut niveau et un parcours académique. Ces facilités pourraient être étendues, en concertation avec les universités, hautes écoles et établissements supérieurs artistiques, à tout l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, de nombreux sportifs ignorent encore les possibilités existantes qui s'offrent à eux en termes de poursuite d'études supérieures adaptées. Il s'agit donc également de veiller à une information ciblée à destination des fédérations, des clubs et des sportifs sur les possibilités existantes.

PRIORITE 5 : DOTER LA POLITIQUE DU SPORT D'UNE PLUS GRANDE COHERENCE ET D'UNE MEILLEURE GOUVERNANCE

Les résultats belges dans les grandes compétitions internationales alimentent régulièrement la polémique sur la qualité de notre politique sportive. C'est essentiellement la question de la cohérence des politiques qui a été visée, en particulier face à l'éclatement des compétences ministérielles. Le scénario d'une refédéralisation complète ou partielle du sport pourrait le cas échéant être envisagé. Par ailleurs, dans la politique du sport comme dans d'autres politiques, Ecolo entend poursuivre le décloisonnement intra-francophone entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Région bruxelloise ou COCOF. Il s'agit d'optimaliser les structures existantes et de mettre en œuvre ou d'améliorer les synergies, lorsqu'elles s'avèrent de nature à renforcer les différentes entités, en générant efficacité, économies d'échelle et meilleure politique. Cela passe notamment par l'adoption d'un socle commun aux accords de gouvernements, par la systématisation des concertations entre les gouvernements afin de définir des orientations politiques majeures d'intérêt commun, et par l'installation d'organes de coordination favorisant le travail en commun. Les coopérations avec les autres entités politiques du pays doivent également être encouragées, en particulier avec la Communauté flamande. Ecolo estime néanmoins que si toute avancée en matière de coordination des politiques est bonne à prendre, il faut avant tout qu'il y ait accord sur un plan stratégique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Proposition : Définir un plan stratégique de promotion du sport et de l'activité physique

Pour développer une véritable politique sportive, il est nécessaire de mettre autour d'une même table, politiques, acteurs du sport et de la promotion de l'activité physique et experts. Avec l'objectif de dresser un plan stratégique pluriannuel (à cinq ou huit ans) qui fixerait une vision commune du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, des missions, des objectifs et des moyens, assortis d'une stratégie pour rencontrer les objectifs. Cette vision doit être transversale aux politiques de la santé et de l'éducation et inclure les compétences régionales, notamment en matière d'infrastructures. Ecolo est donc favorable à une démarche ambitieuse, basée sur l'expertise des acteurs existants tels l'ADEPS ou l'AISF par exemple, appuyée par un décret, qui serait entamée dès le début de la prochaine législature et qui devrait, au terme d'un an, dégager un accord sur la vision commune du sport dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette vision devrait englober tant le sport et l'activité physique du plus grand nombre que le sport de haut niveau. Ecolo plaide pour une large participation des acteurs de terrain aux différentes étapes de ce chantier : préparation, diagnostic, définition des objectifs, pilotage et évaluation.

C'est sur la base de ce plan stratégique que seraient construits les plans particuliers tels que le plan foot lancé sous la dernière législature. Les équilibres, parfois difficiles, dans la répartition des moyens entre sport de haut niveau et sport amateur ou entre encadrement et infrastructures devraient être débattus plus largement et, en toute hypothèse, évalués régulièrement en regard des objectifs généraux fixés dans le plan stratégique.

Proposition : Conclure un accord de coopération pour le sport de haut niveau

En matière de sport de haut niveau, si la Belgique veut profiter au mieux de son vivier d'athlètes, elle doit permettre la rencontre de ses talents, par-delà la frontière linguistique. Nos performances récentes dans les sports collectifs (football, hockey, volley-ball notamment) ont montré que la réunion des meilleurs francophones et des meilleurs néerlandophones permet de réaliser des exploits.

Ecolo souhaite vivement que ces collaborations restent possibles à l'avenir et qu'elles soient facilitées. C'est pourquoi nous proposons qu'un accord de coopération relatif au développement du

sport de haut niveau soit conclu entre les entités fédérées de ce pays, voire également avec l'Etat fédéral afin de faciliter et de promouvoir :

- la rencontre et la collaboration entre les fédérations ;
- la mise en commun de certains moyens au service d'objectifs clairement définis, en lien notamment avec le COIB ;
- le partage des infrastructures de haut niveau.

PRIORITE 6 : FAIRE DU SPORT UN MOTEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le sport et son économie occupent aujourd'hui une telle place dans notre société qu'il est essentiel pour ce secteur d'intégrer les préoccupations et les objectifs du développement durable à tous les échelons du mouvement sportif. Le mouvement olympique l'a bien compris, en faisant de l'environnement la troisième dimension de l'olympisme, aux côtés du sport et de la culture. Au niveau de la sensibilisation, le sport et son infrastructure ont un rôle important à jouer.

Pour Ecolo, il s'agit donc d'engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable :

- en incluant la notion de développement durable dans les politiques et les modes de gestion du monde sportif, les activités, ses infrastructures et les manifestations sportives ;
- en créant au sein des instances fédérales et olympiques des commissions « développement durable » ;
- en veillant à la cohérence des actions du niveau local aux niveaux national et international.

Proposition : Adopter un « plan piscine durable »

La plupart de nos piscines datent des années '50 ou sont encore plus anciennes. Nombre d'entre elles sont en mauvais état ou ont déjà fermé leurs portes. Au-delà de la vétusté, les frais d'entretien et de gestion sont souvent devenus beaucoup trop élevés pour les collectivités qui les gèrent. Nos piscines consomment par ailleurs énormément d'énergie pour maintenir une eau à 24° pendant 365 jours. Au-delà des indispensables rénovations et de la mise aux normes des bâtiments, ces travaux doivent être l'occasion de développer un véritable « plan piscine durable » concerté entre communes et Régions. Celui-ci doit avoir pour ambition de s'attaquer également à la consommation d'énergie et de permettre la création de piscines publiques basse énergie.

Proposition : Encourager l'adoption d'un Agenda 21 du sport belge

Ecolo encourage, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres pays, l'adoption par le mouvement sportif, sous l'égide du COIB, d'un Agenda 21 du sport belge. Cet Agenda 21 déterminerait en concertation avec tous les acteurs du sport, du niveau local au niveau national, les objectifs que les différentes instances du mouvement sportif choisiront de mettre en application dans le cadre de plans d'actions.

Les objectifs pourraient être notamment les suivants :

- engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable ;
- combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport : renforcer le rôle du sport au service de la promotion de la santé ;
- prendre en compte la diversité des pratiques sportives traditionnelles ou régionales : faire du sport une source de richesse pour les territoires ;

- améliorer la gouvernance des organisations sportives à tous les échelons.

Proposition : Concevoir des manifestations, installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement

Afin de minimiser l'empreinte écologique de la pratique sportive, Ecolo propose notamment d'encourager le mouvement sportif et les pouvoirs publics à intégrer le développement durable dans les choix de long terme qui sont faits, notamment lors de l'accueil et de l'organisation de manifestations sportives internationales.

Il s'agit notamment de :

- inclure une dimension sociale et environnementale dans le cahier de charges de l'organisation des manifestations, de la conception et de la gestion des matériels sportifs et des installations sportives, notamment pour rencontrer l'urgence énergétique ;
- apporter un soin particulier à la localisation des équipements sportifs (accessibilité), éviter leur multiplication excessive en favorisant leur plein emploi (multifonctionnalité et mutualisation) et développer des partenariats avec les sociétés de transports publics :
- veiller à la qualité de l'intégration des installations sportives dans le territoire ;
- concevoir les installations sportives de manière à faciliter leur changement d'affectation (en priorité) ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites, notamment par le recours intensif à des matériaux recyclables ;
- organiser une mobilité spécifique liée aux événements sportifs, de façon à faciliter l'accès aux épreuves sportives en toute sécurité – tant pour les sportifs que pour les supporters – et à promouvoir les transports collectifs.

Proposition : Mieux encadrer les choix des lieux des grandes manifestations sportives

Les controverses sur l'attribution des Jeux Olympiques à des pays non respectueux des droits humains, des droits LGBTQI[3], des droits sociaux et des travailleurs ou encore des droits environnementaux (JO à Sotchi : traitement dégradant des ouvriers œuvrant pour l'organisation de la Coupe du monde de football au Qatar : expropriations et constructions d'infrastructures au détriment des populations et de l'environnement …) ont montré, si cela était encore nécessaire, que l'enjeu de l'accueil de grandes manifestations sportives dépasse de loin le cadre sportif. En particulier, l'organisation et l'accueil de grandes manifestations sportives sont régulièrement utilisés à des fins politiques. Ecolo est favorable à ce que des critères relatifs au respect des droits humains, des droits sociaux et des droits environnementaux soient mieux pris en compte dans le choix des villes et pays hôtes des Olympiades ou des grandes compétitions sportives. Ecolo souhaite que la communauté internationale, par exemple sous l'égide de l'ONU, établisse des critères auxquels devront répondre les Etats qui souhaitent promouvoir une candidature à l'organisation des Jeux Olympiques ou de manifestations sportives d'envergure. Ecolo entend enfin qu'un débat parlementaire ait lieu à chaque fois que la question se présente.

[3] Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer et intersexes. Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « LGBTQI ».

TABLE DES MATIERES

SPORTS
Une société active et en bonne santé

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 1

Le développement de la pratique sportive dès l'école 1
Le sport pour tous 2
Le sport en santé 2
Le soutien aux clubs sportifs locaux et aux associations de quartier 2
Le sport comme acteur de changement 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Favoriser l'activité physique dès l'école 3

Proposition : Augmenter le temps consacré à la pratique sportive à l'école 3
Proposition : Améliorer l'équipement des écoles 3
Proposition : Favoriser les initiatives d'éveil sportif 4
Proposition : Favoriser la mobilité douce pour les élèves 4

PRIORITE 2 : Promouvoir et améliorer la pratique sportive pour toutes et tous 4

Proposition : Favoriser l'activité sportive et physique destinée à des publics spécifiques 5
Proposition : Améliorer la formation des cadres sportifs 6
Proposition : Soutenir les clubs sportifs locaux 6
Proposition : Soutenir le sport de quartier 7

PRIORITE 3 : Promouvoir l'éthique sportive et la pratique du sport « en santé » 7

Proposition : Relancer une véritable politique de promotion de la santé dans le sport 8
Proposition : Assurer le suivi médical des sportifs 8
Proposition : Intensifier et améliorer les contrôles antidopage 8
Proposition : Soutenir et développer les actions de promotion de l'éthique dans le sport 9
Proposition : Renforcer la responsabilité des fédérations 9

PRIORITE 4 : Conjuguer sport de haut niveau et sport pour toutes et tous 9

Proposition : Promouvoir le sport pour toutes et tous via les événements sportifs majeurs 9
Proposition : Concentrer les moyens liés à la formation des sportifs de haut niveau 10
Proposition : Permettre de conjuguer sport de haut niveau et études supérieures 10

PRIORITE 5 : Doter la politique du sport d'une plus grande cohérence et d'une meilleure gouvernance 11

Proposition : Définir un plan stratégique de promotion du sport et de l'activité physique 11
Proposition : Conclure un accord de coopération pour le sport de haut niveau 11

PRIORITE 6 : Faire du sport un moteur de développement durable 12

Proposition : Adopter un « plan piscine durable » 12
Proposition : Encourager l'adoption d'un Agenda 21 du sport belge 12
Proposition : Concevoir des manifestations, installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement 13
Proposition : Mieux encadrer les choix des lieux des grandes manifestations sportives 13

Démocratie, Gouvernance, Egalités

DÉMOCRATIE ET ÉTHIQUE POLITIQUE
Une société participative, éthique et démocratique

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La démocratie exprime la reconnaissance fondamentale selon laquelle les hommes et les femmes appartiennent à une communauté humaine qui les considère comme intrinsèquement égaux.

La démocratie est confrontée à trois problématiques. Premièrement, les institutions sur lesquelles elle se base, n'intègrent pas tous les publics et principalement les personnes précarisées sur le plan économique, social ou culturel, au sein de la vie publique. Deuxièmement, ces institutions semblent parfois creuser, plus que combler, l'écart existant entre les citoyens et l'Etat. Troisièmement, la démocratie doit intégrer la complexité des enjeux et des défis auxquels notre société est confrontée, tels que les dérèglements climatiques, l'augmentation des inégalités et de la pauvreté, la crise de l'emploi, etc.

Par ailleurs, la mondialisation des enjeux et l'extension du marché induisent un déplacement du processus de décision tel qu'il provoque un déficit démocratique dans les institutions qui prennent des décisions, en particulier au niveau international. Les mécanismes de démocratie représentative laissent penser que la démocratie se réduit au droit de vote et peut faire l'économie, par exemple, de la participation citoyenne, d'un renforcement de l'éthique politique ou des mécanismes juridictionnels protégeant les droits des citoyens.

Une perte de confiance terrible dans notre démocratie

Les trop nombreuses affaires résultant de conflits d'intérêts et de la concentration de pouvoir dans les mains de quelques-uns, mises au jour il y a quelques années, ont ébranlé la confiance des citoyens dans leurs institutions. Cela contribue inévitablement à nourrir l'insécurité sociale et l'antipolitisme, lequel n'apporte aucune solution et présente de graves menaces pour la démocratie, notamment en faisant le jeu de formations politiques liberticides.

Depuis sa création, Ecolo n'a cessé de porter des propositions visant à réformer les pratiques politiques, à mettre un terme aux abus, à faire de la politique autrement, le plus souvent en faisant face à l'hostilité des partis traditionnels surtout préoccupés par la protection d'intérêts ou de privilèges et par la volonté de ralentir les réformes nécessaires.

Au cours de la législature qui s'achève, Ecolo a pu concrétiser un grand nombre d'avancées en termes de participation, de transparence, d'éthique et de renouveau politique dans le cadre des participations écologistes au sein des entités fédérées et de la VIe réforme de l'Etat. Même s'il reste un travail important pour continuer à améliorer notre démocratie, ces acquis montrent effectivement que le changement est non seulement nécessaire, mais également possible.

Parmi d'autres réalisations :

- dès 2014, 75 % des députés wallons ne pourront plus cumuler leur fonction de parlementaire avec un mandat exécutif local ;

- les indemnités supplémentaires pour des fonctions spéciales au sein des Parlements régionaux et communautaires ont été fortement diminuées (nettement moins au Parlement fédéral, malheureusement) ; les missions parlementaires à l'étranger sont aussi mieux encadrées au sein des entités fédérées ;
- le régime d'incompatibilités légales a également été renforcé en Wallonie et à Bruxelles, notamment entre un mandat exécutif local et un mandat au sein de la fonction publique ainsi qu'entre un mandat exécutif local et un mandat au sein d'un organe de gestion d'une intercommunale ;
- le fonctionnement de la démocratie locale a été amélioré : contrôle des communications des députés provinciaux, ainsi que des bourgmestres et échevins à l'approche des élections, possibilité de confier la présidence du conseil communal à un conseiller non membre du Collège, renforcement des droits des conseillers communaux, etc. ;
- le pluralisme a été renforcé au sein des journaux communaux : ouverture à toutes les formations politiques à Bruxelles ; droit à une expression de toutes les formations politiques en cas d'expression politique en Wallonie ainsi qu'à Bruxelles, si le Collège y présente ses réalisations ;
- la consultation populaire sera dorénavant possible également au niveau régional ;
- les intercommunales qui dépassent les limites d'une Région, telles que Tecteo, Sibelga ou Vivaqua, sont sorties du no man's land dans lequel elles se trouvaient, pour être désormais soumises à une législation et à une tutelle régionale ;
- le financement des partis politiques a été rendu plus transparent.

Par ailleurs, sous l'impulsion des écologistes, la VIe réforme de l'Etat a contribué à améliorer la lisibilité des scrutins électoraux :

- les candidatures simultanées sur les listes électorales pour des mandats de niveaux de pouvoir différents entre lesquels existe une incompatibilité légale sont à présent interdites ;
- un mandataire devra démissionner d'office s'il est élu à un autre mandat légalement incompatible avec son actuel mandat ;
- la durée des législatures régionale et fédérale coïncident (5 ans pour toutes).

Des avancées notables ont eu lieu grâce à l'action d'Ecolo en l'espace de cinq ans. Il faut poursuivre le travail afin d'harmoniser systématiquement vers le haut les législations régionales et fédérale en matière de démocratie et d'éthique. Le changement de pratiques doit s'ancrer dans les mentalités et être approfondi afin de développer la participation, de moderniser le système électoral, de renouveler la démocratie représentative et de réformer les pratiques politiques.

L'horizon politique d'Ecolo en matière de démocratie et d'éthique politique

Au-delà de ses priorités en matière de transition écologique et de solidarité, Ecolo porte également depuis sa création une volonté forte de faire de la politique autrement et de renouveler la démocratie. Aux yeux d'Ecolo, il est clair depuis le début qu'on ne pourra aboutir aux ruptures nécessaires et prendre en compte les implications durables des choix politiques qu'en changeant la manière de faire de la politique, en associant les citoyennes et les citoyens, en empêchant les abus et autres passe-droits, en organisant le pluralisme des institutions, en combattant les inégalités et les extrémismes, en gouvernant de façon plus transparente, en considérant l'éthique politique comme une vertu cardinale. En cohérence avec ses propositions pour la société et les institutions, Ecolo s'est aussi donné des règles éthiques très strictes, notamment en matière de limitation des rémunérations et de rétrocession, de décumul des mandats, de participation des membres et de contrôle interne, etc.

Rencontrer les grands enjeux démocratiques

Comme indiqué supra, il reste un travail important à élargir et à amplifier. Restaurer la confiance des citoyens et citoyennes dans l'Etat et rendre son fonctionnement plus efficace, plus juste et plus durable nécessite la poursuite de mesures permettant de répondre au décrochage démocratique croissant, à la mauvaise gestion des ressources publiques, à la modernisation des services publics, aux garanties d'égalité et d'équité à apporter aux citoyennes et citoyens, à la modernisation et au renouvellement des pratiques politiques. Ecolo entend ainsi donner à chaque citoyenne et citoyen un rôle central d'acteur de la vie en société.

Dans un même temps, le déficit démocratique des institutions européennes doit également être appréhendé. La construction européenne et les ambitions que nous portons pour l'Europe requièrent la mise en œuvre de réformes importantes du fonctionnement des institutions autant que des politiques européennes[1].

Les lignes de forces d'Ecolo en matière de démocratie et d'éthique politique sont les suivantes :

- Développer la participation
- Moderniser le système électoral
- Renouveler la démocratie représentative
- Réformer les pratiques politiques

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : DEVELOPPER LA PARTICIPATION

Le développement de la participation, par l'ouverture de l'espace public au plus grand nombre, apparaît essentiel dans la reconquête du système démocratique par les citoyennes et les citoyens. Offrir à chacun la possibilité de participer pleinement à la décision politique revient à prendre au sérieux l'idéal démocratique. Les critères d'une discussion « raisonnable » ne peuvent jamais être tranchés à l'avance : tout le monde peut donc y apporter ses propres ingrédients. Cette volonté repose également sur une conviction plus large : si l'extension du processus de délibération en amont de la décision augmente la légitimité de la décision, cette légitimité accrue est également de nature à renforcer la qualité et l'efficacité des politiques publiques.

Ecolo souhaite également encourager une plus grande culture de la consultation au sein de la population et des autorités publiques communales et régionales. Cela passe aussi par un meilleur accès à l'information et par une amélioration des outils de participation afin que les citoyens puissent donner leur avis et/ou participer à l'élaboration d'une décision en connaissance de cause.

Pour Ecolo, il est donc nécessaire de compléter la démocratie représentative, reposant sur la désignation de mandataires élus, par des mécanismes de participation de la population, via lesquels elle peut s'approprier le processus de décision.

Proposition : Créer un droit d'initiative législative citoyenne

Dans la perspective d'une modernisation du droit de pétition, Ecolo est favorable à la création d'un droit d'initiative législative citoyenne. Ce droit consiste en l'obligation pour le Parlement fédéral, un Parlement communautaire ou régional d'inscrire à son ordre du jour et d'examiner toute proposition

[1] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Europe ».

de loi, de décret ou d'ordonnance, ou toute proposition de résolution, soutenue par 1 % du corps électoral correspondant[2] . Les propositions en contradiction avec les droits humains, requérant une majorité parlementaire spéciale ou encore en matière fiscale seraient exclues de ce droit d'initiative.

Proposition : Asseoir et amplifier le rôle des consultations populaires[3]

Ecolo souhaite amplifier l'usage de la consultation populaire, à l'initiative des autorités publiques ou d'une frange de la population.

Acquis obtenu par les écologistes dans le cadre de la VIe Réforme de l'Etat, il sera possible dès juillet 2014 à une Région d'organiser des consultations populaires dans les matières d'intérêt exclusivement régional, tant à l'initiative de citoyens qu'à celle du Parlement. Ecolo s'engage à mettre en œuvre cette réforme dès la prochaine législature à travers l'adoption d'un décret / ordonnance organique[4].

Les consultations populaires sont par ailleurs déjà possibles au niveau local. Ecolo souhaite également améliorer le cadre législatif existant en Région de Bruxelles-Capitale en s'inspirant des améliorations adoptées dans le Code wallon de démocratie locale, sous l'impulsion d'Ecolo (notamment pour affiner les règles d'information et les mécanismes de contrôles des procédures).

Proposition : Organiser des référendums à portée décisionnelle à tous les niveaux de pouvoir

A côté de la faculté d'organiser des consultations populaires, Ecolo propose d'instituer le référendum législatif aux niveaux fédéral, communautaire et régional ainsi qu'au niveau local. Sur le plan local et régional, il s'agit de rendre possible, à côté de la consultation populaire, l'organisation de référendums sur des questions d'intérêt communal, provincial ou régional. Au niveau fédéral, il s'agit plus particulièrement de permettre la tenue d'un référendum préalable à la ratification des traités internationaux qui impliquent un transfert de souveraineté, accompagné de processus d'information complet relatif aux impacts de ces traités.

L'organisation de ces référendums devrait naturellement être entourée de conditions et modalités. Aucun référendum ne pourrait par exemple être organisé sur des propositions en contradiction avec les droits humains – ou avec les conventions internationales y afférents – requérant une majorité spéciale ou en matière fiscale. De même, tout référendum doit naturellement être accompagné d'un processus de débat public et équitable.

---

[2] Depuis le 1er avril 2012, une telle procédure existe au niveau européen, mais de façon moins automatique. Ainsi, un million de citoyens européens provenant d'au moins sept Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à la Commission européenne d'agir et d'introduire une initiative législative, une proposition législative, dans un domaine précis. La Commission peut refuser de suivre une initiative citoyenne mais elle doit alors s'en expliquer. Si elle fait une proposition, celle-ci suit ensuite la procédure législative ordinaire : c'est au Parlement européen et au Conseil de l'UE (représentant les Etats membres) de décider.

[3] La consultation populaire est un mécanisme de vote par lequel la population est invitée à marquer sa préférence entre deux ou plusieurs décisions possibles sur un sujet donné. Elle se distingue du référendum en ce que l'avis exprimé par la population n'est pas juridiquement contraignant pour le Parlement ou le Gouvernement, mais cette expression est toutefois déterminante politiquement. Le référendum est un mécanisme de vote par lequel la population indique au législateur et/ou au gouvernement dans quel sens il doit décider. Il se résume généralement à répondre par « oui » ou par « non » à une question dont l'énoncé est simplifié au maximum. En cas de référendum, la population impose son choix, qui doit obligatoirement être mis en pratique par les autorités. La consultation ou l'enquête publique est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique en lui demandant son avis dans le cadre de projets. Elle n'est pas nécessairement limitée dans les réponses possibles à donner.

[4] Afin d'anticiper cet enjeu, Ecolo a déjà déposé une telle proposition en 2009 (Doc. 33, SE 2009, Parlement wallon).

Proposition : Assurer aux citoyennes et citoyens l'accès à l'information[5]

Le développement de la participation citoyenne repose sur un pré-requis, à savoir que chacune et chacun ait un libre accès aux décisions publiques. En d'autres termes, pour être en mesure de participer à la décision publique, il faut pouvoir disposer de l'information. Le droit de consulter les actes administratifs et, en particulier, les actes préparatoires à la décision finale de l'autorité publique a beau être consacré dans la Constitution (article 32) ou dans des instruments de droit international ou européen (Convention d'Aarhus), il n'en demeure pas moins sujet à difficultés et tracasseries dans la pratique et ce, aux différents niveaux de pouvoir[6].

Par conséquent, Ecolo propose de systématiser une publicité active non seulement des actes administratifs, mais également des avis et actes préparatoires aux décisions publiques (avis du Conseil d'Etat[7] et d'autres instances de consultation, avis juridiques sollicités auprès de cabinets d'avocats[8], études et recherches commandées auprès d'universités ou de centre de recherche) et de développer les supports de la communication à cet égard. Ainsi, à titre illustratif, les projets de législation ou de réglementation des autorités fédérales, communautaires ou régionales, ainsi que l'ensemble des avis s'y rapportant, seront rendus disponibles, à partir de l'envoi au Conseil d'Etat pour avis.

Ecolo plaide aussi pour la mise en place ou le développement d'outils et de campagnes d'information à l'égard des citoyens.

Proposition : Elargir et soutenir le développement des outils participatifs

L'ouverture large du processus délibératif aux citoyennes et citoyens ainsi que la mise en œuvre d'une culture de la participation appellent de multiples outils participatifs, qui peuvent être, selon les cas, ponctuels ou récurrents, d'ampleur plus ou moins importante. Il s'agit ainsi d'ouvrir de nouvelles formes de représentation, croisant des savoirs issus de différentes expériences de terrain, expertise scientifique et représentation politique plus classique.

Dans ce cadre, Ecolo entend :

- encourager l'utilisation des budgets participatifs au niveau local, dans la foulée des avancées du Code de Démocratie locale et de la décentralisation[9] ;
- rendre plus accessibles et visibles les enquêtes publiques en matière d'environnement ou d'aménagement du territoire (réunions publiques en dehors des heures de travail, contenu de l'enquête compréhensible pour chacun, disponible tant en format papier et sur support électronique …) ;
- soutenir les pratiques de participation locale (comités de quartiers, associations d'utilisateurs …), en agissant tant au niveau du soutien que de la reconnaissance ;
- promouvoir la mise en œuvre, y compris pour les procédures déjà citées, des moyens nécessaires à la participation effective du citoyen : transparence et prévisibilité des procédures, transparence des documents, conduite des processus de participation par un tiers indépendant, motivation des actes de l'administration.

---

[5] Cette proposition a trait à la publicité active, c'est-à-dire un droit d'accès aux informations demandées en particulier par le citoyen. Pour nos propositions en matière de publicité passive (les informations que les pouvoirs publics publient d'office et à tous), voir Chapitre « Service public, Gouvernance et Fonction publique ».

[6] Voir également les Chapitres « Service public, Gouvernance et Fonction publique » ainsi que « Technologies de l'information et de la communication ».

[7] Nous avons déposé une proposition de loi à ce sujet : Proposition de loi modifiant les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, en vue de la publication des avis de la section de législation. (Doc Chambre 53K2447001)

[8] Nous avons déposé une proposition de loi à ce sujet : Proposition de loi modifiant, en ce qui concerne le secret professionnel, la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration. (Doc Chambre 53K2764001)

[9] Sous l'impulsion des écologistes, la législation reconnaît explicitement au conseil communal la possibilité de décider d'affecter une partie du budget communal, appelée budget participatif, à des projets émanant de comités de quartier ou d'associations citoyennes (CDLD - Art. L1321-3)

Plus particulièrement, Ecolo appelle à développer les conférences de citoyen-ne-s ou les panels délibératifs, tels que des panels de citoyens-usagers pour évaluer certaines politiques publiques[10], des tables rondes rassemblant experts et citoyens[11] ou encore le G1000[12]. A savoir l'instruction de dossiers par un groupe de personnes tirées au sort, dans le cadre d'une amélioration du débat public (en particulier pour ce qui concerne les questions écologiques, les débats sociétaux ou d'autres enjeux de long terme).

Enfin, Ecolo propose de créer un cadre structuré/institutionnalisé qui permette de réfléchir à des nouvelles formes de démocratie. Il s'agirait par exemple de créer une nouvelle commission (extra)parlementaire, composée pour partie de parlementaires et pour partie de citoyens, dont la mission principale serait de mener une réflexion, en coordination avec des experts, chercheurs et acteurs du terrain, sur les nouvelles formes de démocratie. Les citoyens seraient tirés au sort et renouvelés périodiquement.

Proposition : Renouveler la fonction consultative

Un grand nombre de conseils consultatifs en Belgique ont pour mission de conseiller les gouvernants des différents niveaux de pouvoir, dans une série de politiques sectorielles. Leur avis doit être pris en compte, leurs règles doivent être claires pour leurs membres, et leur fonctionnement doit échapper aux instrumentalisations particratiques. A ces fins, Ecolo propose notamment chaque fois que nécessaire de simplifier leur fonctionnement, d'élargir leur composition, de renforcer leur autonomie et leur capacité d'avis, de systématiser la publicité des avis, de plafonner les dépenses de fonctionnement et de limiter la durée des mandats dans le temps et les cumuls.

Ecolo entend également renforcer et structurer les lieux de consultation des jeunes et de la jeunesse[13].

Proposition : Renforcer le Pacte culturel

Ecolo propose d'actualiser et de renforcer l'action du Pacte culturel[14] dans le but d'élargir le pluralisme des institutions culturelles[15] :

- diversifier la composition de leurs organes, en y associant les groupements d'usagers et les professionnel-le-s de la Culture à côté des représentant-e-s des partis politiques démocratiques lorsque tel n'est pas encore le cas ;
- subordonner le financement public à des conditions de participation et d'égalité des usagers : information accessible aux acteurs culturels, protection des catégories ne s'inscrivant dans aucune des tendances philosophiques/politiques reconnues … ;
- étendre son champ d'application, notamment aux secteurs de l'enfance, de l'aide à la jeunesse … ;
- renforcer la Commission nationale permanente du Pacte culturel dans son pouvoir de contrôle et d'avis en assurant le financement de l'information concernant son action.

---

[10] Par exemple, l'évaluation de la satisfaction des usagers des transports en commun au sein d'un panel-citoyen plutôt qu'uniquement par un questionnaire.
[11] Par exemple, la table ronde organisée dans la province du Luxembourg sur la lutte contre la pauvreté rassemblant des personnes hors des circuits institutionnalisés et des acteurs publics et associatifs.
[12] À côté du G1000, d'autres initiatives existent. Par exemple, au Canada un panel délibératif et citoyen est consulté sur différents dossiers avant que ceux-ci ne soient soumis à un référendum. Les débats de ce panel sont retransmis à la télévision et sont entièrement financés par l'Etat (voir les travaux de D. Weinstock).
[13] Voir Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse » pour le développement de cette proposition.
[14] La loi relative au pacte culturel prévoit la représentation proportionnelle de tous les partis politiques démocratiques dans les instances culturelles gérées par le service public.
[15] Nous vous invitons également à lire les propositions relatives à la gouvernance dans le secteur de la culture dans le Chapitre « Culture et médias ».

Par ailleurs, Ecolo propose de moderniser la loi du pacte culturel datant de 1973 afin de clarifier la procédure[16]. Il convient notamment de prévoir une mission d'avis préalable pour la Commission du Pacte culturel, à côté de sa mission de traitement des plaintes.

PRIORITE 2 : MODERNISER LE SYSTEME ELECTORAL

Les élections conservent naturellement un rôle central dans le processus démocratique et d'arbitrage collectif au sein de la société, au travers de la désignation des représentantes et des représentants mandatés à cette fin. Il importe dès lors que les électrices et les électeurs puissent s'approprier pleinement ce temps démocratique, afin que les orientations exprimées par leurs suffrages soient correctement prises en compte et rencontrées par les politiques publiques qui sont ensuite mises en œuvre.

Pour Ecolo, il convient en conséquence de moderniser le système électoral, en améliorant la lisibilité des enjeux électoraux.

Proposition : Elargir le droit de vote et d'éligibilité

Si le droit de vote ne résume pas à lui seul la vie démocratique, il constitue l'expression la plus manifeste de l'égalité de droits dont bénéficient les citoyens. Dans ce cadre, Ecolo est favorable au maintien de l'obligation de vote.

Ecolo propose par ailleurs l'élargissement du droit de vote à tous les autres[17] niveaux de pouvoir pour les ressortissant-e-s de nationalité étrangère résidant en Belgique depuis cinq ans. Ecolo plaide également pour l'octroi aux mêmes personnes du droit d'éligibilité au niveau local, communautaire/régional et européen.

Par ailleurs, la période lors de laquelle les non Belges peuvent s'inscrire sur la liste des électeurs est courte. Ecolo propose dès lors de permettre l'inscription sur la liste des électeurs à tout moment, par une ouverture permanente de l'inscription. Cette inscription sur la liste des électeurs devrait être définitive[18].

L'inscription des étrangers sur les listes des électeurs constitue par ailleurs un enjeu démocratique et de citoyenneté important. Ecolo propose une uniformisation des procédures pour exercer son droit de vote entre les étrangers européens et non-européens[19].

Ecolo souhaite également une évaluation approfondie de la participation des étrangers européens et non européens aux dernières élections communales, afin d'améliorer les campagnes de sensibilisation et d'information à leur égard. Dans un souci d'information claire, identique et transparente, les Régions (et non les seules communes) devraient être responsables des campagnes d'information et de sensibilisation, en s'assurant du relais via les communes et les associations[20].

---

[16] Actuellement, les délais de recours devant le Conseil d'Etat sont suspendus pendant 90 jours afin de permettre à la Commission du Pacte Culturel d'émettre un avis. Ce délai est trop court pour la Commission. Il s'agirait dès lors d'allonger les délais de traitement des plaintes et de prévoir un délai pendant lequel un recours peut être introduit.

[17] Les étrangers non-européens résidant en Belgique depuis cinq ans ont déjà le droit de vote et d'éligibilité au scrutin communal. Il en va de même pour les ressortissants européens aux communales et européennes sans condition de résidence. Ecolo entend maintenir ces dispositions.

[18] Pour Ecolo, l'inscription sur la liste des électeurs est une démarche démocratique et citoyenne qui implique le droit de vote ainsi que l'obligation de vote, qu'on soit belge ou étranger. Ainsi, une fois inscrit sur une liste, un électeur étranger y resterait inscrit dans toutes les communes du Royaume, tant qu'il réside en Belgique.

[19] En effet, par exemple, les étrangers non européens doivent s'engager sur l'honneur et par écrit de respecter la Constitution et les lois belges. Obligation qui n'est pas imposée aux étrangers européens. Plus spécifiquement, Ecolo souhaite une uniformisation des différents dispositifs existant pour pouvoir voter aux communales, que l'on soit européen ou non.

[20] Il nous semble en effet qu'une responsabilité des Régions dans l'information et la sensibilisation sur le droit de vote des étrangers aux élections communales constitue la garantie d'une plus grande équité pour tous les candidats. En effet, lorsque

Dans la foulée des mesures qui ont été prises dans le cadre de la VIe réforme de l'Etat afin de faciliter le vote des Belges résidant à l'étranger[21], Ecolo soutient l'extension du droit de vote des Belges résidant à l'étranger aux élections communautaires / régionales.

Ecolo soutient également l'abaissement de l'octroi du droit de vote à 16 ans.

Enfin, Ecolo souhaite que le droit de vote soit effectivement exercé par des catégories de personnes qui en sont aujourd'hui de facto encore parfois exclues. Cela passe notamment par un accompagnement logistique pour les personnes handicapées physiques ; la préservation et l'application de leurs droits aux personnes âgées, aux personnes handicapées mentales ; la création d'une adresse de référence – ou un domicile « électoral » - pour les personnes sans-toit ; l'ouverture de bureaux de vote au sein des maisons de retraite ou institutions pour personnes handicapées[22] ; etc.

Proposition : Améliorer la lisibilité des enjeux électoraux

L'exercice du droit est tronqué lorsqu'il devient impossible pour le citoyen de situer le lien entre son vote et le résultat du scrutin : les candidats élus ne siègent pas, des candidats non élus siègent …

La lisibilité des scrutins électoraux se trouve améliorée suite à la VIe réforme de l'Etat. Ainsi, sous l'impulsion des écologistes, une ou un candidat aux élections ne peut pas être candidat simultanément sur plusieurs listes électorales pour des mandats de niveaux de pouvoir différents et entre lesquels il existe une incompatibilité légale (par exemple, sur une liste pour les élections régionales et sur une liste pour les élections fédérales). Par ailleurs, le candidat qui est mandataire lorsqu'il se porte candidat devant l'électeur et qui est élu pour un autre mandat légalement incompatible avec le mandat qu'il exerce déjà, doit d'office en démissionner.

Ecolo souhaite poursuivre l'amélioration de la lisibilité du scrutin électoral et rendre l'exercice du droit de vote plus transparent. Dans ce but, Ecolo propose de :

- dissuader davantage les transfuges[23] en y attachant deux effets de plein droit :
  - la perte de tous les mandats exécutifs ou dérivés exercés par la/le mandataire concerné-e en raison de son mandat initial, à l'instar des avancées obtenues dans le Code wallon de démocratie locale avant la législature communale 2012-2018 ;
  - l'inéligibilité de la ou du même mandataire à tout mandat exécutif ou dérivé aussi longtemps que son (ou ses) mandat(s) électif(s) en cours lors de son transfert n'a (ont) pas pris fin ;
- encourager la publicité des éventuels accords préélectoraux au niveau communal, en permettant une règle similaire à l'apparentement[24] entre les listes qui, avant les élections, déposent une déclaration officielle exprimant publiquement leur volonté de constituer ensemble une majorité.

---

la commune doit accomplir elle-même ce rôle d'information, cela revient souvent au bourgmestre ou à l'échevin en charge, qui est lui-même candidat aux élections communales.

[21] En prévoyant des critères objectifs de rattachement à une commune d'inscription ainsi que la pérennisation de l'inscription comme électeur ou en améliorant les modalités de vote et de dépouillement des votes.

[22] Des expériences de bureaux de votes situés dans des maisons de retraite ou institutions pour personnes handicapées ont démontré leur efficacité. Ces bureaux de votes – ouverts à tous les électeurs du quartier, comme tout autre bureau de vote - permettent aux habitants du quartier d'entrer dans ces lieux et d'y rencontrer les résidents. Ces derniers peuvent eux-mêmes exercer leur droit de vote, sans devoir donner de procuration. L'organisation de ces bureaux de vote doit évidemment respecter les mêmes règles de contrôle démocratique que tout autre bureau de vote.

[23] Un mandataire qui démissionne de son groupe politique avec qui il s'était présenté à l'électeur pour siéger dans un autre groupe politique ou pour siéger comme indépendant.

[24] L'apparentement est un mécanisme correctif qui, pour la répartition des sièges lors d´une élection, permet aux listes de candidats d'additionner les voix qu´elles ont recueillies dans plusieurs circonscriptions, par exemple au sein d'une même province pour les élections régionales en Wallonie. Le mode de scrutin communal actuel favorise les grandes listes. Par analogie, un apparentement entre les listes qui assument de façon transparente leur pré-accord électoral leur permettrait de bénéficier d'un même avantage en additionnant les voix qu'elles ont recueillies pour la répartition des sièges (qui seraient ensuite répartis entre elles selon leurs voix respectives).

Proposition : Garantir la transparence et l'équité du scrutin

Ecolo estime que, dans l'état actuel des technologies, seul le vote sur bulletin papier, avec dépouillement manuel par des citoyennes et des citoyens désignés à cet effet, est de nature à garantir un contrôle transparent et démocratique du scrutin. Ecolo demande dès lors le maintien – ou le rétablissement – du vote papier. De plus, aucune nouvelle modification du système de vote ou de dépouillement – par exemple, le vote papier avec dépouillement par lecture optique – ne pourrait être adoptée sans la garantie d'un contrôle aussi démocratique que celui que permet le vote papier[25]. Les Parlements wallon et bruxellois ont pris cette direction. L'Etat fédéral doit leur emboîter le pas.

Ecolo estime également nécessaire d'assurer un meilleur contrôle démocratique des opérations de transfert des urnes des bureaux de vote vers le bureau de dépouillement.

Par ailleurs, malgré les progrès accomplis, les campagnes électorales continuent de donner lieu à certains débordements préjudiciables à l'équité du scrutin. Ecolo entend ainsi consolider la législation applicable en matière de dépenses électorales et de financement des partis :

- Réduire le volume de dépenses électorales autorisées – en particulier au niveau des listes et candidat-e-s, afin que le volume global des dépenses électorales tende à se rapprocher des montants octroyés aux partis en termes de financement public ;
- Confier le contrôle des dépenses électorales à une commission indépendante qui, le cas échéant, pourra aussi émettre un avis circonstancié en amont ;
- instaurer une possibilité de recours judiciaire ou de recours à une instance tierce (notamment, par exemple, la Cour des comptes) en aval des dépenses.

Enfin, Ecolo appelle à clarifier les règles en matière d'affichage électoral public et privé :

- Organiser l'affichage électoral public par les communes sur des panneaux protégés ;
- Prévoir l'obligation de demander l'accord préalable écrit d'un particulier – qui en garde une copie - pour un affichage privé extérieur (terrain privé, jardin) ;
- Instaurer une limite de 4m² pour les affiches électorales d'un même parti dans un commerce (comme pour l'affichage public sur les panneaux communaux) ;
- Créer une instance juridictionnelle indépendante wallonne et dépolitiser l'instance juridictionnelle bruxelloise, qui traite des plaintes des particuliers et des candidats avant, pendant et après la campagne électorale.

Proposition : Renforcer la parité dans les Parlements et au sein des Gouvernements et Collèges

La parité au sein des parlements n'est pas encore atteinte et les gouvernements et organes exécutifs comptent généralement une faible présence féminine.

Plusieurs mesures ont déjà permis de renforcer une représentation plus équilibrée entre les femmes et les hommes au sein de nos assemblées. Ecolo a mis en place pour ses propres listes électorales le système de la « tirette », c'est-à-dire l'alternance entre les candidats et candidates (effectifs et suppléants) sur l'ensemble de la liste, dès 2006.

Au niveau communal, toutes les listes seront soumises à la règle de la tirette à partir de 2018. Au niveau des scrutins régionaux, les listes électorales doivent actuellement respecter une parité entre les sexes parmi l'ensemble des candidats et les deux premiers candidats ne peuvent être de même sexe. Il ne s'agit donc pas de la tirette sur l'ensemble de la liste. Afin de renforcer la parité, Ecolo

[25] Pour Ecolo, le vote électronique avec ticketing (un ticket papier remis à l'électeur après son vote réalisé de manière électronique et ensuite scanné) ne garantit pas un contrôle aussi démocratique que le vote papier.

propose que la « tirette » soit également instaurée sur toutes les listes déposées aux élections fédérales, régionales et européennes.

Enfin, Ecolo propose que les Gouvernements, Collèges communaux et provinciaux et autres organes exécutifs comptent au moins un tiers de leurs membres de chaque sexe.

Proposition : Assurer le pluralisme au sein des institutions démocratiques

Le contrôle démocratique de la gestion publique assoit la légitimité de l'action publique et l'opposition démocratique exerce à cet égard une responsabilité essentielle. Il faut toutefois constater que le système électoral comprend un certain nombre de mécanismes qui altèrent la proportionnalité de la représentation et renforcent sans motif légitime l'hégémonie de la force politique dominante.

Ecolo propose d'assurer la proportionnalité de la représentation du système électoral :

- en revoyant la taille des petites circonscriptions électorales afin d'élire au minimum 5 représentants dans chaque circonscription ;
- en uniformisant le seuil d'accès à l'apparentement à 5 % aux élections régionales et provinciales ;
- en réduisant le seuil d'éligibilité de 5 % prévu pour les élections fédérales et régionales ;
- en calculant la dévolution des mandats indirects entres les groupes représentés dans l'assemblée sur base des suffrages exprimés et non sur base des sièges attribués, afin d'éviter l'affaiblissement de la représentation proportionnelle ;
- en utilisant une clef plus proportionnelle (abandon de la clef Imperiali) aux élections communales, à l'instar de la clef déjà applicable pour les autres scrutins ;
- en assurant, au-delà de la représentation proportionnelle, une représentation minimale au sein des organes de gestion des entités dérivées (entreprises publiques, Organismes d'Intérêt Public (OIP), asbl, intercommunales …), comme cela a été établi en Wallonie pour les conseils d'administration des régies autonomes, asbl et intercommunales.

Proposition : Poursuivre la lutte démocratique contre les partis liberticides

La lutte contre les partis liberticides passe prioritairement par la qualité des politiques publiques et par le débat démocratique des idées et de la pédagogie. Une telle approche peut néanmoins être insuffisante à court terme.

Aussi, Ecolo est favorable à la formulation, à l'encontre des partis liberticides, d'un principe général constitutionnel de déchéance des droits démocratiques dérivés (financement public et dotations parlementaires, représentation au sein des organes de gestion des entités dérivées, accès aux bulletins d'information et aux tribunes électorales) et à l'extension de ce principe à l'égard de toute organisation liberticide (subvention, aide à la presse …).

Dans ce cadre, la Cour constitutionnelle détiendrait le monopole de jugement de la compatibilité des actes et du programme d'un parti ou d'une organisation avec les droits et libertés fondamentaux.

PRIORITE 3 : RENOUVELER LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

Proposition : Améliorer la démocratie parlementaire

Les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif restent profondément inégalitaires, le gouvernement demeurant, aux différents niveaux de pouvoir, au centre du système politique, alors que le parlement peine à assumer ses rôles de contrôle et d'initiative. Cette situation n'est pas sans induire de nombreux écueils pour la qualité de la démocratie et du processus de délibération.

Ecolo propose de :

- renforcer le pouvoir de proposition du parlement en facilitant la possibilité de soumettre les propositions législatives des parlementaires à l'avis du Conseil d'Etat ;
- renforcer la capacité de contrôle du parlement à l'égard du gouvernement en :
  - organisant la publicité des avis qui sont rendus au gouvernement (avis non publiés du Conseil d'Etat, évaluation de la Cour des Comptes, avis juridiques ou études universitaires …)[26] ;
  - améliorant le suivi de l'action des organismes d'intérêt public (OIP) ;
  - modernisant les règles de la comptabilité publique ;
  - offrant l'accès aux groupes parlementaires au suivi de l'exécution des crédits budgétaires.

Par ailleurs, les dispositifs de contrôle en matière de politique internationale par le parlement fédéral ont été renforcés par une triple voie : mise à disposition du Parlement de moyens humains pour examiner les propositions de directives européennes ou de conventions internationales ; présentation régulière par les membres du Gouvernement de notes politiques (en amont) et de notes d'évaluation (en aval) relatives aux dossiers dont le processus décisionnel relève d'instances européennes et internationales ; mise sur pied d'un comité permanent de contrôle de la politique étrangère. Ces dispositifs doivent néanmoins être développés[27] et n'ont par ailleurs de sens que si les élus sont présents en commission, ce qui n'est pas nécessairement le cas aujourd'hui.

Ecolo propose également de lier la rémunération de l'ensemble des parlementaires à leur travail en commission selon les modalités en vigueur au PW, au PRB et au PFWB

Suite à la VIe réforme de l'Etat, sous l'impulsion des écologistes, le rôle du Parlement fédéral a aussi été renforcé à travers l'octroi de la possibilité de rédiger d'initiative un rapport introductif à un débat de société d'une part, l'organisation de l'audition des Ministres après leur entrée en fonction, afin de présenter leur vision des défis dans leurs compétences et la manière selon laquelle ils envisagent de s'y atteler d'autre part. Ecolo propose de généraliser ces pratiques à l'ensemble des Parlements et d'élargir les auditions aux éventuels conflits d'intérêt, à l'instar des auditions des commissaires par le Parlement européen.

Ecolo souhaite renforcer les débats parlementaires, notamment lorsque survient la question de l'organisation d'événements culturels ou sportifs internationaux dans des pays qui ne respectent pas les droits humains. Il arrive en effet trop souvent que les ministres assument une position au nom de la Belgique sur la scène internationale laquelle n'a fait l'objet d'aucun débat préalable dans l'enceinte du parlement.

---

[26] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à cet égard, voir les propositions de loi Ecolo déposées au Parlement fédéral. Doc 53K2764001 et Doc 53K2447001

[27] Ecolo propose également de renforcer le contrôle démocratique avant de décider d'envoyer une éventuelle mission militaire à l'étranger. Pour plus d'informations concernant cette proposition, nous vous invitons à consulter le Chapitre « International ».

Ecolo propose également d'améliorer la publicité et l'ouverture des travaux parlementaires en assurant la diffusion des débats via internet et en expérimentant leur télédiffusion, ainsi qu'en améliorant la convivialité et les fonctionnalités des sites internet parlementaires.

Enfin, Ecolo entend systématiser la possibilité pour le Parlement de formuler des recommandations au gouvernement quant à la rédaction des contrats de gestion conclus par le gouvernement et par les entités dérivées[28].

Proposition : Améliorer la publicité des travaux des exécutifs

Sous l'impulsion des écologistes, les ordres du jour et notifications des Conseils des ministres du gouvernement fédéral sont publiés et envoyés aux parlementaires fédéraux chaque semaine. Il en sera de même en ce qui concerne le Comité de concertation.

Ecolo propose que les décisions d'utilité publique des conseils d'administration des entreprises publiques autonomes, des OIP et des organismes parastataux et qui concernent directement les citoyens soient publiées de manière lisible et compréhensible par chacune et chacun.

Ecolo propose enfin, lorsque ce n'est pas le cas, que les ordres du jour et notifications des réunions des exécutifs des entités fédérées soient rendus publics, et que les ordres du jour et procès-verbaux des réunions des collèges communaux et des conseils d'administration des intercommunales et autres entités dérivées soient rendus accessibles aux conseillers communaux.

Proposition : Renforcer la démocratie locale

Au cours de la précédente législature, Ecolo a permis des avancées majeures afin de renforcer et dépoussiérer la démocratie locale et l'organisation des pouvoirs locaux. Il convient de poursuivre le travail.

Ecolo veut revoir les rôles respectifs du conseil communal et du collège communal, pour attribuer au collège – élu en équipe – les compétences relevant de la gestion quotidienne et transformer le conseil en une réelle assemblée de débat, devant laquelle le collège est pleinement responsable. Depuis 2012, à l'impulsion des écologistes, le Conseil communal peut être présidé par une ou un conseiller communal choisi en son sein, en dehors des membres du collège. Ecolo propose d'octroyer obligatoirement la présidence du conseil communal à une ou un conseiller qui n'est ni membre du Collège ni bourgmestre empêché.

Parallèlement, Ecolo propose de retirer toute compétence d'ordre juridictionnel aux conseils et collèges provinciaux, notamment en matière de contentieux électoral.

Les droits des conseillères et des conseillers communaux (accès et coût des documents, délais de convocations des différentes instances, droit d'interroger ou d'interpeller le collège, capacité de contrôle des entités paralocales) restent encore insuffisants et doivent aussi être renforcés.

Ecolo estime par ailleurs essentiel que les communications des mandataires exécutifs locaux soient limitées et contrôlées – comme c'est le cas au niveau des Gouvernements.

Ecolo propose également une représentation équilibrée des sexes au sein du Collège communal et provincial via l'introduction d'un quota d'un tiers des membres du Collège de sexe différent.

Parallèlement, en Région bruxelloise, le président du CPAS devrait être membre du collège avec voix délibérative, comme c'est déjà le cas en Wallonie.

Ecolo a également obtenu que les bulletins d'informations et sites internet des pouvoirs locaux soient dorénavant ouverts à l'expression des tendances démocratiques de l'opposition, tel que le recommande la Commission nationale permanente du Pacte culturel. Ecolo propose d'étendre cette

[28] Une entité dérivée est une entreprise publique, une intercommunale, un Organisme d'intérêt public ou une structure assimilée. Voir nos propositions dans le Chapitre « Service public, Gouvernance et Fonction publique » en matière de contrôle démocratique des entreprises publiques, des organismes d'intérêt public et autres entités dérivées.

possibilité et d'améliorer l'information des citoyen-ne-s en imposant la mention des dates des conseils communaux et du droit d'interpellation dans le journal communal.

Ecolo souhaite par ailleurs limiter l'exercice de la fonction de bourgmestre à deux mandats consécutifs. Un système fondé exclusivement sur les voix de préférence (comme en Wallonie) est de nature à entraver le renouvellement nécessaire à la vitalité démocratique. Il doit dès lors être régulé.

Ecolo est favorable à la désignation de la ou du bourgmestre sur base d'une double légitimité, au sein du conseil communal et au sein de la population. Ecolo propose ainsi que la ou le bourgmestre soit élu par le conseil communal, parmi les élus et élues ayant obtenu le plus de voix de préférence au sein d'une des listes formant la majorité.

Tout citoyen habitant la commune peut interpeller son Collège communal sur un sujet d'intérêt local, s'il respecte les conditions liées au droit d'interpellation. Le cadre législatif du droit d'interpellation citoyenne au conseil communal a été amélioré lors de la précédente législature en Wallonie et à Bruxelles. Mais des efforts doivent encore être faits au niveau local afin de rendre efficient ce droit démocratique pour tout citoyen, dès 16 ans. De plus, afin que l'interpellation citoyenne puisse mener à un vrai débat, Ecolo propose de permettre aux groupes politiques représentés au conseil de réagir à la réponse du Collège et d'octroyer un droit de réplique au citoyen qui a interpellé le Collège. Pour Ecolo, il faut également que l'interpellation citoyenne soit largement publiée et qu'elle soit transparente (déposée par une association de fait ou un collectif, dont les membres et sources de financement doivent être aisément identifiables, etc.).

Ecolo plaide enfin pour l'instauration d'un droit d'interpellation citoyenne au niveau du conseil de police[29].

Proposition : Encadrer le lobbying politique

Les lobbys ou les groupes d'intérêt – ayant un but lucratif ou non – ont parfois mauvaise réputation. Dans certains pays[30], ils sont considérés comme des acteurs ordinaires de la vie politique dont l'action est encadrée par des procédures formelles. L'Union européenne a encouragé leur action afin de préserver le caractère ouvert des relations entre les institutions européennes et le public ainsi que pour permettre l'accès à des connaissances techniques spécifiques dans toutes sortes de secteurs. Certaines dérives ont poussé l'Union européenne à encadrer les relations entre les institutions et les lobbyistes. Ces règles concernent notamment leur accréditation, un système d'enregistrement, des répertoires, des codes de conduite ainsi que la gestion et le contrôle du respect des règles fixées[31].

Des dérives peuvent également être constatées en Belgique. Afin de garantir un caractère ouvert des relations des parlements en Belgique avec le public, et avec les groupes d'intérêt en particulier, tout en préservant l'intérêt général, Ecolo propose de transposer le cadre prévu par le Parlement européen en Belgique moyennant les adaptations requises.

Dans ce but, Ecolo propose :

- la création d'un registre public des « lobbyistes », géré par le bureau de chaque parlement. Les critères d'admission seraient définis par le bureau ;
- l'établissement d'un code de conduite, approuvé par l'assemblée concernée.

De plus, Ecolo estime qu'il faut pouvoir renforcer la traçabilité du financement et de l'expertise des groupes d'intérêts qui s'adressent tant à l'administration publique qu'aux parlements.

---

[29] Ecolo propose également de clarifier et revoir les missions et le fonctionnement du conseil de police. Voir à ce sujet le Chapitre « Sécurité, Police et Incendie ».
[30] Un cadre officiel plus ou moins développé existe en Allemagne, au Royaume-Uni aux États-Unis d'Amérique, au Canada afin d'encadrer les relations entre le Parlement et les lobbyistes. Il en va de même au niveau des Nations unies.
[31] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Europe ».

Complémentairement, Ecolo propose la rédaction d'une Charte établissant l'indépendance de l'expert consulté par une administration par rapport à cette dernière.

Proposition : Encadrer le rôle de la Conférence des Bourgmestres bruxelloise

Les dix-neuf bourgmestres bruxellois se rencontrent régulièrement pour partager leurs préoccupations et concerter leurs prises de position. Mais le rôle de la Conférence des Bourgmestres va parfois bien au-delà : consultée régulièrement par des ministres, il lui arrive également de prendre l'initiative de démarches politiques. Pourtant, au contraire d'un exécutif local, intercommunal ou régional, la Conférence ne fait l'objet d'aucun contrôle démocratique. De même, les ordres du jour et procès-verbaux des réunions de la Conférence ne font l'objet d'aucune publicité. Ecolo souhaite donc baliser le rôle et le fonctionnement de cet organe.

PRIORITE 4 : REFORMER LES PRATIQUES POLITIQUES

Le régime démocratique ne repose pas sur le seul suffrage universel, pas plus que sur les seules institutions représentatives. La légitimité du pouvoir politique procède autant de la qualité de la gouvernance publique que de la bonne utilisation des deniers publics et de l'éthique avec laquelle les mandataires et les gestionnaires publics exercent leurs responsabilités au service de l'intérêt général.

Proposition : Etendre les règles de décumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local

La problématique du cumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local – mayorat, échevinat et présidence de CPAS, voire présidence d'une intercommunale ou d'une structure assimilée – apparaît centrale dans le débat de la gouvernance publique, tant ce type de cumul pose de difficultés majeures sur plusieurs plans.

En effet, un tel cumul ne contribue pas à ce que la ou le parlementaire agisse dans l'intérêt de tous. Il suscite également des conflits d'intérêts : les parlementaires sont en charge du contrôle politique d'un gouvernement, alors que les mandataires exécutifs locaux exercent leurs fonctions au sein d'une autorité subordonnée, elle-même soumise au contrôle politique et financier du Gouvernement, soit de manière pleine et entière au niveau de la Région – tutelle et pouvoir disciplinaire –, soit de manière parcellaire, en fonction des compétences, pour ce qui concerne le Gouvernement fédéral ou communautaire. Enfin, la fonction de parlementaire constitue un travail à temps plein, rémunéré comme tel, qu'il convient d'exercer avec la disponibilité requise.

Sous l'impulsion des écologistes, le parlement wallon a instauré une incompatibilité de plein droit entre la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif au niveau local (mayorat, échevinat et présidence de CPAS) pour 75 % des parlementaires. C'est un premier pas. Ecolo propose d'imposer une incompatibilité complète (décumul) à 100 % des parlementaires, régionaux, communautaires et fédéraux. De plus, Ecolo propose d'établir également une incompatibilité de plein droit entre le mandat de parlementaire et celui de président d'une intercommunale ou d'une structure assimilée.

Enfin, Ecolo soutient la suppression du système d'empêchement ministériel, notamment pour les fonctions de bourgmestre ou d'échevine et d'échevin.

Proposition : Mettre en place une éthique de la représentation pour tous les mandataires

Ecolo entend améliorer la représentation politique en agissant au niveau des cumuls de mandats, des conflits d'intérêts, de la concentration du pouvoir et du clientélisme :

- Eriger en infraction pénale toute intervention des mandataires publics au bénéfice de dossiers individuels auprès d'une autorité judiciaire ou administrative, et violant le principe de la séparation des pouvoirs ou le principe de l'égalité des citoyennes et citoyens devant la loi, ou encore transgressant le code de déontologie applicable aux relations entre les mandataires publics et les citoyens ;
- Interdire la participation de ministres ou de parlementaires à la direction, à l'administration ou à la surveillance d'OIP, de mutualités, d'organisations syndicales, patronales, sectorielles ou d'ordres professionnels et de sociétés d'une certaine importance ;
- Renforcer les règles relatives aux missions à l'étranger du Parlement fédéral, notamment par une limitation du montant forfaitaire de l'indemnité journalière ;
- A côté de l'incompatibilité de plein droit à établir entre la fonction parlementaire et le mandat exécutif local, organiser, comme le Parlement wallon a commencé à le faire, un réel décumul des mandats dérivés, notamment en limitant à trois le nombre de mandats d'administratrice ou d'administrateur qu'une même personne peut assumer au sein d'une entité dérivée, telle qu'une entreprise publique, une intercommunale, un OIP ou une structure assimilée ;
- Réguler l'activité des réviseurs et réviseuses d'entreprises au sein des structures publiques, à l'instar des réformes wallonnes : rotation des mandats de réviseur après un terme de trois ans renouvelable une fois ; amélioration de la transparence dans l'attribution du marché et systématisation de la mise en concurrence ; renforcement des règles d'indépendance financière par la limitation du poids que des entités relevant d'une même autorité peuvent représenter dans les honoraires d'un cabinet ; incompatibilité entre l'exercice au sein d'un même pouvoir d'une activité de réviseur et d'une fonction politique par une même personne ;
- à l'instar de la Commission fédérale de déontologie et du Code fédéral de déontologie[32], adopter un code de déontologie dans des termes précis, clairs et exigeants ; ce code de déontologie ne peut être laissé à la liberté des individus mais doit être arrêté par le législateur et assorti de sanctions en cas de non-respect ;
- organiser un dispositif de présomption et de contrôle des conflits d'intérêt.

Proposition : Unifier et garantir le statut parlementaire

Une ou un parlementaire doit exercer son mandat de façon indépendante, afin d'être le représentant de tous. Afin de permettre au parlementaire de remplir cette fonction, un statut matériel du parlementaire a été adopté en 1992. Au fil du temps, les Parlements ont chacun fait évoluer le statut de leurs membres. Il existe dès lors aujourd'hui des différences entre eux. A l'instar du statut des députés européens[33] – commun à tous les parlementaires, quel que soit l'Etat membre dont ils sont issus – Ecolo plaide pour l'instauration d'un statut matériel et social unique des parlementaires. Il n'y a pas de députés à deux vitesses et les députés ont régulièrement des parcours inter-assemblées. Il est donc important que le Parlement fédéral et les Parlements des entités fédérées se concertent afin de parvenir à un statut social unique du parlementaire. Ce dernier permettrait également aux députés de retrouver une situation sociale à l'issue de leur engagement politique, sans devoir en dépendre et en toute indépendance.

Dans le cadre d'un tel statut matériel unique, Ecolo propose :

---

[32] La Commission fédérale de déontologie est compétente pour émettre des avis et des recommandations générales ainsi que des avis confidentiels à la demande des mandataires (parlementaires fédéraux, ministres, secrétaires d'Etat et top managers).

[33] Le nouveau Statut des députés européens est entré en vigueur le 14 juillet 2009. Il rend plus transparent leurs conditions de travail et introduit un salaire commun à tous, payé par le budget de l'Union européenne.

- d'harmoniser les règles de déontologie, de conflits d'intérêt et de rémunérations (indemnités et avantages divers) dans toutes les assemblées, au niveau fédéral, régional, ou communautaire à chaque fois à partir des règles les plus exigeantes ;
- plus particulièrement au niveau fédéral, d'aligner les montants des indemnités pour des fonctions spéciales au niveau des indemnités spéciales des parlements wallon, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles[34];
- d'uniformiser les aides administratives mises à disposition d'un parlementaire ;
- de réguler le montant des indemnités de départ[35].

Ecolo propose l'élaboration d'un statut social des parlementaires. Il s'agit :

- d'ouvrir le droit aux allocations de chômage aux parlementaires qui, à l'issue du versement de leurs indemnités de départ, n'auraient pas trouvé un emploi ;
- d'élargir les droits au congé politique[36] aux mandats de parlementaires fédéraux, régionaux, communautaires et européens[37] (le travailleur devenu membre de l'une de ces institutions aurait droit à la suspension complète de son contrat de travail, pendant la durée de l'exercice d'un mandat).

Proposition : Limiter les rémunérations des mandats publics

Ecolo soutient l'élaboration d'un cadastre des rétributions et avantages divers de tous les mandats publics, afin de procéder à une objectivation et à une limitation de ces rémunérations, notamment en fonction des responsabilités, des compétences et de la charge de travail et d'assurer la transparence en la matière. Ecolo souhaite par ailleurs limiter les avantages non pécuniaires liés à l'exercice de certains mandats, et en particulier encourager l'usage des transports en commun et, à défaut, de véhicules de service, au détriment des véhicules de fonction.

Sur un plan plus global, la législation prévoit actuellement un revenu maximum autorisé pour l'ensemble des rémunérations politiques, fixé à 150 % de l'indemnité parlementaire, soit de l'ordre de 180 000 € par an. Ce plafond est trop élevé, d'autant qu'il ne vise que les rémunérations liées à l'exercice de mandats ou de fonctions d'ordre politique et non celles qui sont liées à certaines fonctions spéciales ou à d'autres activités accomplies en parallèle. Ecolo veut dès lors prioritairement intégrer l'ensemble des rémunérations dans l'enveloppe soumise au plafond global de rémunérations, qu'elles soient spéciales ou ordinaires, publiques ou privées, issues ou non d'activités politiques. Ecolo entend par ailleurs réduire progressivement ce plafond de 150 % à 100 % par rapport à l'indemnité parlementaire.

---

[34] Les Parlements régionaux et communautaires ont diminué d'environ 50 % les indemnités pour fonctions spéciales, alors que le Parlement fédéral a procédé à une diminution globale de moins de 10 %.

[35] Ecolo propose comme principe général de ramener l'indemnité de départ à un mois d'indemnité par année de mandat presté. Ecolo est ouvert au débat sur les modalités spécifiques telles qu'un minimum et un maximum du montant de cette indemnité de départ.

[36] Actuellement, seuls les fonctionnaires et les enseignants ont facilement droit à un congé politique. Ecolo propose d'élargir ce droit au secteur privé.

[37] Pour permettre à chaque citoyen de faire le choix de se proposer aux suffrages et d'être élu parlementaire, il importe que ce choix s'assortisse d'une garantie de retour vers l'emploi initial à l'issue du premier mandat. Ce type de mesure permet aussi d'ouvrir plus sereinement la discussion sur le non-cumul du mandat de parlementaire avec un autre mandat public ou une autre profession. La loi du 19 juillet 1976 a institué le droit à un congé pour l'exercice d'un mandat politique. Cette loi permet aux travailleurs du secteur privé d'avoir droit à un congé politique afin de remplir leur mandat (membre d'un conseil provincial, d'un conseil communal, de la Commission communautaire commune, des Commissions communautaires française et flamande, du Parlement de la Communauté germanophone).
Ecolo souhaite étendre ce droit au congé politique aux membres de la Chambre des représentants, du Sénat, des Conseils régionaux ou de communauté et du Parlement européen. Par ailleurs, le travailleur devenu membre de l'une de ces institutions aurait droit à la suspension complète de son contrat de travail, pendant la durée de l'exercice d'un mandat. Si la suspension excède le terme d'un seul mandat, l'employeur pourra, dans un certain délai, mettre unilatéralement fin à la relation de travail.

Par ailleurs, Ecolo estime inadmissible que des mandataires puissent exercer leurs responsabilités publiques au travers de sociétés écrans, afin de percevoir leur rémunération et d'éluder ainsi l'impôt des personnes physiques. Ecolo entend dès lors interdire ces contournements par les mandataires régionaux, communautaires et locaux.

Enfin, les règles de rémunération et de rétrocessions des élus et des mandataires doivent être publiques et aisément accessibles. Une information plus complète à ce sujet :

- sera un élément d'une pression politique pour la diminution de certaines rémunérations trop élevées ;
- permettra à des citoyens de se rendre compte que beaucoup de rémunérations publiques sont d'un montant équitable.

Proposition : Parachever la réforme du financement des partis politiques et interdire le sponsoring

Dans le cadre de la VIe Réforme de l'Etat et en particulier de la réforme du Sénat, le financement des partis a été revu. Par ailleurs, notamment pour faire suite à certaines recommandations du GRECO (le Groupe d'États contre la corruption, une institution du Conseil européen)[38] , plusieurs mesures qui favorisent l'encadrement et la transparence du financement des partis politiques ont été adoptées, telles que :

- la mise en place, aux côtés des parlementaires, d'une Commission indépendante de contrôle fédérale intégrant des experts externes dans sa composition ;
- la possibilité d'infliger des sanctions qui, pour les partis, peuvent aller jusqu'à la retenue pour une durée d'un an de la dotation et, pour les candidats, peuvent conduire à la suspension ou à la déchéance du mandat ;
- la publication du bilan et du compte de résultats de l'ensemble des composantes des partis c'est-à-dire de toutes les asbl et autres entités qui gravitent autour des partis politiques.

Au-delà de ces avancées, Ecolo entend ainsi consolider la législation applicable en matière de dépenses électorales et de financement des partis (voir supra).

Si Ecolo, avec Groen, est parvenu à augmenter la transparence et le contrôle du financement des partis politiques, il n'en demeure pas moins que certaines situations, aujourd'hui mieux balisées, devraient être simplement interdites. Le sponsoring d'entreprise pour des partis politiques étant une sorte de financement privé des partis politiques, Ecolo demande son interdiction à l'instar de ce qui se fait au niveau des dons. Le financement public doit permettre aux partis politiques de préserver toute indépendance en s'interdisant tout financement privé (don ou sponsoring).

Actuellement, en cas d'infraction à la législation sur les dépenses électorales commise par un mandataire, les seules sanctions possibles à l'égard d'un parlementaire bruxellois, fédéral ou d'un conseiller communal bruxellois sont la suspension ou la révocation. À l'instar de ce qui a été fait en Wallonie, Ecolo propose d'établir une gradation des sanctions (blâme, retenue sur rémunération, etc.).

[38] Voir le rapport intitulé « Rapport d'Évaluation de la Belgique sur la Transparence du Financement des Partis Politiques. » - GRECO

TABLE DES MATIERES

DEMOCRATIE ET ETHIQUE POLITIQUE
Une société participative, éthique et démocratique

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

Une perte de confiance terrible dans notre démocratie 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE DEMOCRATIE ET D'ETHIQUE POLITIQUE 2

Rencontrer les grands enjeux démocratiques 3

LES LIGNES DE FORCES D'ECOLO EN MATIERE DE DEMOCRATIE ET D'ETHIQUE POLITIQUE SONT LES SUIVANTES : . 3

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Développer la participation 3

Proposition : Créer un droit d'initiative législative citoyenne 3

Proposition : Asseoir et amplifier le rôle des consultations populaires 4

Proposition : Organiser des référendums à portée décisionnelle à tous les niveaux de pouvoir 4

Proposition : Assurer aux citoyennes et citoyens l'accès à l'information 5

Proposition : Elargir et soutenir le développement des outils participatifs 5

Proposition : Renouveler la fonction consultative 6

Proposition : Renforcer le Pacte culturel 6

PRIORITE 2 : Moderniser le système électoral 7

Proposition : Elargir le droit de vote et d'éligibilité 7

Proposition : Améliorer la lisibilité des enjeux électoraux 8

Proposition : Garantir la transparence et l'équité du scrutin 9

Proposition : Renforcer la parité dans les Parlements et au sein des Gouvernements et Collèges 9

Proposition : Assurer le pluralisme au sein des institutions démocratiques 10

Proposition : Poursuivre la lutte démocratique contre les partis liberticides 10

PRIORITE 3 : Renouveler la démocratie représentative 11

Proposition : Améliorer la démocratie parlementaire 11

Proposition : Améliorer la publicité des travaux des exécutifs 12

Proposition : Renforcer la démocratie locale 12

Proposition : Encadrer le lobbying politique 13

Proposition : Encadrer le rôle de la Conférence des Bourgmestres bruxelloise 14

PRIORITE 4 : Réformer les pratiques politiques 14

Proposition : Etendre les règles de décumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local 14

Proposition : Mettre en place une éthique de la représentation pour tous les mandataires 14

Proposition : Unifier et garantir le statut parlementaire 15

Proposition : Limiter les rémunérations des mandats publics 16

Proposition : Parachever la réforme du financement des partis politiques et interdire le sponsoring 17

Démocratie, Gouvernance, Egalités

EGALITÉ FEMMES - HOMMES
Une affaire de femmes et d'hommes

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

L'engagement d'Ecolo pour l'égalité trouve son origine dans son combat pour la justice sociale.

Bien que nous constations de belles avancées en Belgique, les fondements de notre organisation sociale restent bien souvent ancrés dans un modèle patriarcal – c'est-à-dire un modèle où l'autorité domestique et politique est exercée par les hommes, chefs de famille. De plus, même en dehors de ce modèle, les stéréotypes et les clichés sont véhiculés – la plupart du temps sans que l'on en soit conscient – tout au long de l'éducation de chacune et de chacun. Les effets néfastes sur la position des femmes dans nos sociétés sont indéniables. Ainsi, la revendication d'Ecolo pour l'individualisation des droits est-elle emblématique d'un engagement à sortir de ce schéma « traditionnel ». En effet, s'il est admis que le droit à la sécurité sociale est un droit individuel, la pratique montre que les attributaires en général, mais les femmes en particulier eu égard à la répartition des tâches, bénéficient très inégalement de l'application de ce droit, et cela à partir de considérations sur leur mode de vie (isolés ou cohabitants) et sur leurs charges familiales.

En Belgique, malgré l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution depuis 2002 et l'adoption de la loi sur le gender mainstreaming[1] en 2007, de nombreuses inégalités de genre[2] subsistent. Des mesures politiques correctrices sont donc encore nécessaires afin de mettre effectivement fin à ces discriminations, tant à l'égard des femmes que des hommes, dans tous les champs de la vie sociale.

Ainsi, si la part des femmes qui occupent un emploi augmente, tant en Belgique qu'à l'échelle européenne, le taux d'emploi des femmes reste inférieur à celui des hommes. En 2011, en Belgique, il était de 61,5 % contre 73 %[3]. Comparé aux hommes, les femmes occupent en moyenne plus souvent des emplois de moins bonne qualité, moins bien rémunérés et n'équivalant pas à leur niveau de diplôme. Elles sont davantage confrontées aux temps partiels subis et au chômage, ainsi qu'aux interruptions de carrière, ce qui altère leur droit à la retraite, et explique en partie la situation de pauvreté dans laquelle se trouvent nombre d'entre elles[4]. L'écart salarial existe toujours en Belgique. Tous secteurs confondus, il oscillait entre 10 % (salaires horaires) et 23 % (salaires annuels) en 2010[5]. Les femmes[6] sont confrontées à un risque plus élevé de bénéficier du revenu d'intégration de longue durée. La surreprésentation des femmes âgées attire également l'attention et impose une approche de leurs besoins en termes de genre. Enfin, les femmes sont aussi sous-représentées dans les fonctions à responsabilité.

---

[1] Le gender mainstreaming est la (ré)organisation, l'amélioration, le développement et l'évaluation des processus politiques, dans le but d'incorporer une perspective genre dans toutes les politiques et à tous les niveaux, par tous les acteurs concernés par la réalisation de la politique (Conseil de l'Europe, 1998).
[2] Le terme « genre » désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes (art 3 d) Convention d'Istanbul).
[3] Rapport 2012 du Conseil supérieur de l'Emploi.
[4] 16 % des femmes sont exposées au risque de pauvreté contre 14,6 % des hommes; les familles monoparentales – majoritairement des femmes – constituent également un groupe particulièrement vulnérable puisque leur risque de pauvreté est de 36 %.
[5] IEFH, L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2013.
[6] Les femmes, mais aussi les plus de 45 ans, les personnes avec famille à charge ainsi que les citadins. SPP Intégration sociale, 27 septembre 2013.

Un sujet crucial que la société commence à appréhender est celui des violences. Des femmes sont les victimes les plus fréquentes de violences tant physiques que morales : harcèlement, violences sexuelles et domestiques, viols. En septembre 2012, la Belgique a signé le premier instrument contraignant en matière de lutte contre les violences envers les femmes : la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite « convention d'Istanbul ». Sa ratification est en cours et génèrera un certain nombre d'obligations qui peuvent déjà être anticipées.

Enfin, en matière de mobilité, ce sont les femmes qui utilisent le plus les transports en commun, y compris au sein des ménages disposant d'une voiture. Il en résulte pour certaines de devoir travailler à temps partiel pour parvenir à combiner vie professionnelle et vie familiale.

Horizon politique

L'égalité fait partie des fondements de l'écologie politique. Ecolo veut continuer à déconstruire les aprioris et les stéréotypes qui alimentent dès le plus jeune âge une vision conservatrice des rôles des femmes et des hommes et de leur place dans la société. Libérés des discriminations injustes, plus autonomes dans leurs droits et devoirs, plus conscients des différences qui fondent l'harmonie de leurs rapports, femmes et hommes seront ainsi prêts à construire une société épanouie dans ses dimensions masculine et féminine, une société réellement paritaire pour un développement durable. Ecolo met en exergue des propositions dans tous les domaines. Un partage des responsabilités entre femmes et hommes passe par une redéfinition des rôles dont le but est l'égalité et la qualité de vie de chacune et de chacun.

Les politiques publiques doivent améliorer la position et le statut des femmes et tout faire pour anticiper et éviter d'éventuels effets induits négatifs pour elles. Une stratégie spécifique et volontariste est nécessaire pour casser les mécanismes anciens et réduire le fossé entre l'égalité de droit et l'égalité de fait. Stimuler, développer et garantir la participation dans tous les processus de décision politique des femmes en particulier, et des citoyens en général, que ce soit individuellement ou au travers des associations, assure la santé de la démocratie.

L'égalité de genre est une question de justice sociale et concerne tout autant les femmes que les hommes, ces derniers étant également prisonniers des rôles que la société leur attribue. Un homme qui désire prendre une pause carrière pour s'occuper de ses enfants ou devenir puériculteur est mal jugé par notre société. L'égalité passe donc par la prise de conscience d'une situation d'inégalité d'un groupe par rapport à l'autre. Pour éviter que les inégalités se reproduisent au fil des générations, l'égalité de genre passe également par une autre approche, dès le plus jeune âge, de la maternité, à la crèche et à l'école.

De manière générale, Ecolo entend donc renforcer le gender mainstreaming des politiques publiques. C'est-à-dire l'intégration transversale de la dimension du genre et l'objectif d'égalité dans les politiques menées. Elles gagneront ainsi en cohérence, et en pertinence. Cela requiert le développement d'une série d'outils, dont le renforcement des données statistiques et d'indicateurs genrés.

Les lignes de force d'Ecolo en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont les suivantes :

- Assurer l'égalité professionnelle et salariale
- Individualiser les droits et mettre fin aux inégalités fiscales
- Mettre fin aux discriminations faites aux femmes
- Mettre fin aux violences faites aux femmes
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe et dans le monde

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ET SALARIALE

En 1966, les ouvrières de la Fabrique nationale des armes de Herstal partaient en grève pour l'obtention d'un droit : « A travail égal, salaire égal ». Depuis, des lois[7] interdisent toutes les discriminations de salaire basées sur le sexe et exigent l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Mais la réalité est autre, les écarts salariaux perdurent : les femmes gagnent 22 % de moins que les hommes.

Il existe tout d'abord une ségrégation verticale du travail. Plus on grimpe dans la hiérarchie moins on y retrouve des femmes. Ce phénomène couramment appelé le « plafond de verre » conduit à une discrimination non seulement en termes de hiérarchie mais également de salaire pour les femmes, qui ne voient pas leur expérience et leur diplôme valorisé monétairement et en termes de responsabilités de la même manière que les hommes.

De plus, les fonctions occupées par les femmes bénéficient rarement des avantages « hors salaires », (usage d'une voiture de société, chèques-cadeaux, séjours de formation, assurances hospitalisation complémentaires ou assurances groupes intéressantes …). Il ne s'agit pas là de rémunérations que les écologistes entendent nécessairement favoriser en tant que telles mais cela participe encore à l'écart entre les salaires dans une entreprise, et plus particulièrement entre les femmes et les hommes. On s'aperçoit en effet que les femmes négocient davantage de la souplesse dans leurs horaires de manière à concilier l'éducation des enfants et leur travail plutôt que des avantages matériels.

Il existe aussi une ségrégation horizontale du travail. L'emploi des femmes est concentré dans un nombre restreint de professions et de secteurs d'activités. Dans ces secteurs, on ne traite pas le travail de la même manière que dans les secteurs « masculinisés ». Cela conduit à des discriminations. En Belgique, on estime que près de 11 % du différentiel des rémunérations est explicable et justifié par les primes de nuit et les heures supplémentaires. Or, en ce qui concerne le travail de nuit, les majorations sont différentes selon les secteurs : modestes pour les infirmières, importantes pour les ouvriers de l'imprimerie. En ce qui concerne les heures supplémentaires, les secteurs féminisés évitent l'octroi de majorations par l'extension de contrats de travail à temps partiel, alors que dans les secteurs masculinisés, on attribue souvent une majoration salariale générale et permanente.

Proposition : Assurer la cohérence des politiques, pour viser l'égalité salariale

Pour combler les écarts salariaux, il faut tout d'abord faire appel à des outils d'évaluation. En 2012, une loi a été adoptée prévoyant notamment que chaque entreprise doit fournir, via le bilan social et un rapport sur la politique de rémunération, les informations aux travailleurs afin d'analyser les causes des inégalités. Un plan d'action ainsi que la désignation d'une médiatrice ou d'un médiateur sont également prévus. La loi prévoit également que les classifications de fonction des travailleurs, neutres du point de vue du genre, seront relues par un vérificateur afin d'éviter qu'elles ne soient sources d'inégalités.

Il conviendra tout d'abord de mener une évaluation de la mise en œuvre de la loi afin d'en mesurer les effets concrets.

Ecolo propose également, pour lutter contre les inégalités salariales :

---

[7] Il y a une accumulation d'engagements et de principes depuis 1975 au niveau européen. Il existe une directive, un code de conduite, des programmes d'action, des indicateurs d'inégalités de rémunération (2001). Au niveau belge, il existe une loi, des conventions collectives de travail, une classification des fonctions et le gender mainstreaming.

- de continuer à sensibiliser les entreprises et travailleurs aux problèmes d'inégalités salariales ;
- de maintenir le droit au complément de chômage pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel contraints et involontaires ;
- d'améliorer la protection accordée aux personnes les plus vulnérables sur le marché du travail (femmes migrantes, peu scolarisées, parents isolés, personnes handicapées …) via par exemple l'augmentation du salaire minimum garanti ; et en dehors du marché du travail : liaison des allocations sociales au bien-être et individualisation des droits ;
- de mettre un terme à la perte de revenu engendrée par le congé de maternité ou une interruption de carrière pour assumer les charges familiales ;
- de contribuer au renforcement des femmes qui occupent des postes importants (capacités de négociation, lutte contre les stéréotypes et les préjugés à l'égard des capacités des femmes …) afin de briser le « plafond de verre ».

Proposition : Combattre les temps partiels non choisis et la dérégulation du travail

Le temps partiel représente un quart de l'emploi total, 44 % de femmes sont concernées par ces temps partiels, contre 9 % d'hommes[8]. L'inégalité persiste dans la proportion des emplois à temps partiel non choisis, majoritairement occupés par des femmes, ce qui entraîne des conséquences inégales tant au niveau salarial qu'en termes de droits sociaux.

Ecolo privilégie le statut de travailleur à part entière et demande la mise en place d'un monitoring permanent du temps partiel et de son évolution dans les différents secteurs concernés mais également des diverses formes de contrats de travail qui coexistent.

Proposition : Partager le temps pour concilier vie professionnelle et familiale

L'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par un égal traitement dans leurs choix familiaux.

En ce qui concerne le congé de paternité à la naissance de l'enfant, Ecolo réclame un congé de paternité plus long et obligatoire, complémentairement à celui de la mère, de manière à ce que le père puisse assumer son rôle.

Le droit au congé parental vaut quant à lui pour chaque enfant de moins de 12 ans, pour les deux parents individuellement. En 2011, la proportion de pères ayant pris un congé parental, si elle était en nette progression, était encore inférieure à celle des mères : ¼ pour ¾ environ[9]. Ecolo entend donc encourager les deux parents à prendre leur congé parental, créé précisément dans l'objectif de les aider à mieux concilier leur vie privée et leur vie professionnelle, et dont il a été prouvé qu'il est bénéfique tant à la famille qu'à l'employeur.

Par ailleurs, Ecolo propose de revoir les périodes assimilées au travail dans le sens d'une meilleure prise en considération des périodes de diminution ou d'arrêt de travail, liées par exemple à une maternité ou au choix (féminin ou masculin) de s'arrêter de travailler, notamment pour partager les tâches et responsabilités dans la sphère familiale.

Ecolo propose enfin de préserver les droits sociaux des aidants proches, ces personnes qui arrêtent de travailler pour se consacrer à l'accompagnement et aux soins d'une personne dépendante de leur famille. Ce sont essentiellement les femmes qui choisissent, ou plus souvent qui sont obligées, d'interrompre leur carrière professionnelle. Il importe de ne pas les pénaliser dans leur pension et

---

[8] www.FGTB.be
[9] Chiffre avancé par le Secrétaire d'Etat aux familles. http://www.emploi.belgique.be/

dans le maintien de leurs droits sociaux[10]. Ecolo souhaite enfin que plusieurs personnes au sein de la cellule familiale se partagent ces tâches afin que chacune puisse garder, ou non, une activité professionnelle à côté.

Proposition : Garantir une pension décente aux femmes[11]

Les conséquences des parcours de vie et d'insertion professionnelle et donc les différences, notamment salariales, entres les femmes et les hommes restent perceptibles à vie, jusqu'à la construction de la pension. A titre d'exemple, dans les couples mariés bénéficiant de deux pensions, l'homme reçoit en moyenne une pension mensuelle de 948 euros et la femme une pension de 639 euros. Ces chiffres s'expliquent notamment par l'écart salarial entre les hommes et les femmes qui s'explique lui-même par le type d'emplois, de fonctions occupées et la durée des carrières.

La réforme des pensions du Gouvernement sortant s'est focalisée sur le seul allongement de la durée des carrières. Or, même si les données sur la durée de la carrière sont peu nombreuses actuellement, on constate que ces conditions de carrière sont loin d'être toujours remplies, surtout pour les femmes, souvent parce qu'elles ont interrompu leur carrière pour prendre en charge les tâches familiales et les soins aux enfants et aux aînés (voir supra). Les travailleuses – tout comme les travailleurs, mais proportionnellement moins nombreux – devront donc sensiblement allonger leur carrière pour prétendre à une pension complète.

Ecolo propose dès lors :

- d'identifier les mesures permettant de gommer les différences salariales injustifiables entre hommes et femmes et de proposer leur mise en œuvre (voir supra), de sorte que les montants de pension pro-mérités connaissent la même évolution ;
- de relever les pensions les plus basses afin que les pensionnées et pensionnés puissent vivre avec des revenus de pension au-dessus du seuil de pauvreté. Certes, l'égalité salariale durant la carrière constitue à cet égard une réponse pertinente puisque la pension légale se base sur la carrière, mais il faut agir au-delà pour que plus un seul pensionné ne soit confronté à la pauvreté.

Par ailleurs, de nombreuses discriminations existent au niveau de la pension complémentaire. La moitié des travailleurs masculins bénéficient d'une assurance-groupe contre un tiers des travailleuses. Plus le revenu du 1er pilier de pension est élevé, plus la proportion de retraités ayant accès au 2e pilier augmente. Or, seul un nombre limité de femmes retraitées appartient aux catégories de revenus les plus élevées, ce qui explique le niveau d'accès au 2e pilier généralement bas. En outre, les montants octroyés dans le cadre de ce 2e pilier sont en moyenne plus faibles pour les femmes qui en bénéficient que pour les hommes. C'est pourquoi Ecolo propose :

- de permettre l'accès au 2e pilier de pensions pour tous si celui-ci devait continuer à se développer ;
- de revoir la politique des assimilations (périodes d'inactivités professionnelles considérées dans le calcul des pensions) afin de moins pénaliser certains « choix » de vie, en réalité souvent subis, des femmes (temps partiels involontaires, exclusion de chômeurs cohabitant …) ;
- d'individualiser les droits en matière de sécurité sociale, tout en garantissant le maintien des droits acquis (voir infra).

[10] Ecolo a déposé une proposition de loi en ce sens.
[11] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de pensions, voir Chapitre « Aînés-pensions ».

Proposition : Favoriser l'entreprenariat féminin[12]

Ecolo est à l'origine de la concrétisation d'un véritable statut social pour les conjointes et conjoints aidants. Le système est entré en vigueur dans toutes ses dimensions en juillet 2005. Cependant, il reste du chemin à parcourir. Les activités indépendantes des femmes sont généralement plus restreintes (de plus petite taille et moindre ampleur), avec moins de capital et un accès plus difficile au crédit. Elles travaillent souvent seules et sont peu nombreuses à se lancer (30 %). Elles envisagent des types d'activités qui n'autorisent ni à se reposer ni à fonder ou agrandir une famille.

Pour permettre aux femmes d'entreprendre dans des conditions optimales, il faut appréhender leurs besoins et valoriser l'image de la femme chef d'entreprise dans un monde encore essentiellement masculin.

Pour Ecolo, il convient notamment :

- de soutenir les réseaux d'entrepreneures et d'encourager le mentorat, la diffusion de bonnes pratiques, l'échange d'informations et de conseils, la solidarité ;
- de sensibiliser les acteurs de la création d'entreprise (secteur bancaire, comptables …) à l'entrepreneuriat féminin ;
- d'améliorer le financement des projets d'entrepreneuriat féminin ;
- d'assurer la visibilité des travailleuses indépendantes, notamment au travers des ambassadrices de l'entrepreneuriat féminin ;
- d'adapter les horaires des milieux d'accueil de la petite enfance et de l'accueil extra-scolaire afin de tenir compte des horaires irréguliers liés à la plupart des activités indépendantes[13] ;
- de permettre la création de pépinières d'entreprises, notamment mais pas uniquement féminines, avec un encouragement fiscal pour des crèches communes ;
- d'octroyer un congé de maternité – et de paternité – de dix semaines (au lieu de six actuellement et de quinze semaines pour les salariées) avec possibilité d'engager un(e) remplaçant(e) ou un(e) aidant(e) dans leur activité professionnelle ;
- de prévoir la possibilité d'un écartement au cours de la grossesse pour certains types d'activités, vu la toxicité ou la pénibilité de certains travaux. Ceci n'est envisageable que si des remplaçant(e)s temporaires peuvent être engagé(e)s pour les aider dans leur activité professionnelle. Dans ce cas, il convient d'autoriser l'indépendante à assurer un suivi minimum de son activité tout en bénéficiant de ses indemnités de maternité : suivi comptable, suivi du traitement d'un dossier, vérification des stocks … de manière à ce que le personnel actif pour la période de maternité puisse être au minimum encadré. Il s'agit donc d'autoriser sous conditions, l'exercice d'une activité indépendante partielle ;
- de créer un fonds solidaire d'aide au remplacement pour les indépendants. Il existe actuellement en Belgique un Registre des indépendants remplaçants (base de données qui permet à l'indépendant de trouver un « indépendant-remplaçant ») mais cet outil est encore peu utilisé. Pour remédier à cette situation et soutenir les indépendants en proie aux difficultés, Ecolo propose la mise en place d'un Fond solidaire d'aide au remplacement. Cette aide vise à ce que le remplacement effectué par l' « entrepreneur remplaçant » lui assure un revenu minimum équivalent à celui du Revenu d'intégration pour les isolés. Le financement proviendrait d'une cotisation volontaire des indépendants (1,1 % des cotisations trimestrielles). Cette aide est réservée à certains cas impérieux (tels que repris par la loi du 28 avril 2010) : période d'incapacité primaire et d'invalidité, congé de maternité, soins palliatifs à un enfant ou à un partenaire, soins d'un enfant gravement malade ;

---

[12] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'indépendants, voir Chapitre « Indépendants et PME ».
[13] Voir à ce sujet nos propositions du Chapitre « Enfance ».

- de faciliter le passage du statut de salariée/salarié ou de chômeuse/chômeur à celui d'indépendante/indépendant via des garanties de revenus, le soutien aux coopératives d'activités et pépinières d'entreprises ;
- d'améliorer la législation afin de faciliter les groupements d'employeurs, lesquels facilitent la mutualisation de moyens, de travailleurs entre plusieurs indépendants ;
- de créer une cadre légal permettant la reprise d'entreprises via des coopératives de travailleurs et faciliter la constitution de coopératives de manière à permettre l'accès à des modes alternatifs et solidaires de financement, ceci correspondant souvent aux besoins des femmes entrepreneuses.

Proposition : Soutenir l'accès des femmes aux métiers durables

Au travers de l'alliance Emploi - Environnement notamment, des gisements d'emplois sont possibles dans les nouvelles filières et les métiers dits « verts »[14]. Une analyse de genre montre que la plupart des nouveaux postes se trouvent dans des secteurs scientifiques et techniques où les femmes ont été peu présentes jusqu'ici : bâtiment, isolation, énergie, chauffage, agriculture … Pour que ces métiers durables concernent également les femmes, il convient entre autres :

- de mener des campagnes de sensibilisation pour intéresser les filles aux filières scolaires techniques et scientifiques en luttant contre les stéréotypes et en encourageant les établissements scolaires à les accueillir au même titre que les garçons ;
- d'équilibrer, entre femmes et hommes, la dévolution des incitants publics aux projets basés sur des métiers durables ;
- de mettre en lumière les aspects sociaux et pédagogiques des métiers durables ;
- d'assurer un soutien aux associations qui travaillent sur le thème de l'élargissement des choix professionnels afin d'encourager les femmes à postuler à des postes habituellement occupés par des hommes et inversement ;
- de renforcer l'attrait des études et carrières scientifiques auprès des femmes.

Proposition : Rendre les gouvernements, les services publics et les entreprises privées plus paritaires

La Constitution prévoit dans son article 11 bis, une représentation des personnes de sexes différents au sein de tous les exécutifs des instances politiques. S'il s'agit d'un premier pas, la présence minimale d'une femme ou d'un homme au sein de chaque organe décisionnel est cependant encore loin de permettre une représentation équilibrée. Par ailleurs, le phénomène de « plafond de verre », c'est-à-dire le plafonnement plus rapide des carrières des femmes, a également été largement démontré.

Ecolo veut rendre la préoccupation de l'analyse de genre incontournable dans les processus de nomination et de recrutement dans le secteur public. Dans la fonction publique, le régime des mandats renouvelables après évaluation, impulsé par les écologistes, a pour objectif de permettre que soient compatibles les principes d'objectivation des compétences et de responsabilité politique dans le processus de nomination de certains hauts fonctionnaires. Dans ce cadre, l'autorité politique doit veiller à intégrer, à égalité de compétences, un équilibre en matière de genre.

Sur le plan de la composition des gouvernements et des autres organes exécutifs, il faut également constater une trop faible présence féminine. Ecolo propose qu'un nombre minimum d'un tiers de membres issus des deux sexes siègent dans l'ensemble des gouvernements et organes exécutifs

[14] Voir à ce sujet le Chapitre « Emploi et Formation professionnelle ».

pour que ceux-ci soient valablement établis. Des propositions de loi et de décrets ont été déposées à tous les niveaux de pouvoir à cet effet.

Proposition : Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action associative

Lorsque qu'une association bénéfice d'un subside d'un pouvoir public, les organes de gestion doivent être accessibles aux femmes comme aux hommes et un traitement identique en termes d'accès et de partage des ressources doit être garanti. Des exceptions peuvent être envisagées, tant à l'égard des femmes que des hommes (associations relatives à la protection des personnes comme les refuges pour femmes battues, par exemple, ou encore les abris de nuit qui ne devraient pas souffrir de la mixité). Le message et les valeurs véhiculées par l'association ne pourront être en contradiction avec le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes.

PRIORITE 2 : INDIVIDUALISER LES DROITS ET METTRE FIN AUX INEGALITES SOCIALES

Conçue à la fin de la deuxième guerre mondiale, la sécurité sociale dénote une vision historique « familialiste » qui reste prégnante dans toutes ses composantes. Cela se manifeste essentiellement par la coexistence de droits directs et de droits dérivés. En d'autres mots, chaque individu obtient des droits en fonction non seulement de sa cotisation, mais également de sa situation familiale. Ce qui cause des difficultés et conduit à des inégalités.

C'est ainsi que de nombreuses femmes bénéficient de prestations sociales sans avoir jamais cotisé. Ce sont les droits dérivés. D'autres femmes voient les prestations dont elles bénéficient diminuées, voire supprimées, par une évolution de leur situation familiale (si elles deviennent cohabitantes par exemple ou lorsqu'elles vivent une séparation ou un divorce). Une contribution égale ne donne donc pas lieu à une indemnisation égale, celle-ci se modulant en fonction de la situation du ménage de l'allocataire social.

Proposition : Individualiser les droits sociaux

Pour Ecolo, l'objectif à atteindre, c'est l'individualisation des droits sociaux. Chaque adulte paierait des cotisations sociales individuelles qui ouvriraient des droits propres, indépendamment de sa situation familiale et de l'évolution de celle-ci. Cela suppose une réforme en profondeur du système. Cette mutation doit cependant se réaliser de façon progressive, en tenant compte des droits acquis. Dans le secteur des pensions, il faut commencer par palier et par cohorte d'âges, de manière à permettre à chacun de s'adapter aux nouvelles règles.

Ecolo rejette toute extension des droits dérivés. Au contraire, Ecolo propose que la question de l'égalité de traitement entre les différents modes de vie commune soit une occasion saisie pour faire évoluer la conception « familialiste » de la sécurité sociale et pour enclencher l'application du principe de l'individualisation des droits.

Proposition : Combattre les inégalités des sexes face à l'impôt

Ecolo propose de réformer l'impôt des personnes physiques (IPP) dans la perspective d'une individualisation équivalente à celle qui est proposée pour la sécurité sociale : dans cette perspective, le quotient conjugal devra être progressivement remplacé par des droits propres en matière fiscale.

On constate aussi qu'il est très difficile d'obtenir des statistiques fiscales réparties par sexe. Or, c'est une base élémentaire pour évaluer la part contributive de chacun et de chacune en fonction de ses

revenus. Ecolo propose que soit menée une recherche sur le coût/bénéfice de la fiscalité en Belgique tenant compte du genre, que des statistiques fiscales soient disponibles avec une répartition par sexe et que l'on développe un outil pour comprendre comment et dans quelle mesure l'impôt participe à la construction ou au maintien des inégalités entre les femmes et les hommes.

Proposition : Adopter et appliquer un plan d'optimalisation du fonds des créances alimentaires

Créé en 2004, le Service de créances alimentaires (SECAL) a vu le jour au sein du Service fédéral des finances. Son objectif est de prévenir la pauvreté due au non-paiement des pensions alimentaires. En 2011, un rapport[15] mentionnait qu'au 31 décembre 2009, le SECAL avait traité 33.534 dossiers, introduits à 94 % par des femmes pour le recouvrement de créances alimentaires impayées et/ou pour des avances, sur les 150.000 dossiers potentiels.

A l'évidence, la lourdeur d'accès au SECAL reste grande. Il convient dès lors :

- de poursuivre la vulgarisation de l'information au grand public sur l'existence du SECAL, afin que chacun et chacune connaisse ses droits. Cette campagne doit se mener dans tous les lieux publics tels que les bureaux de poste, maisons communales, palais de justice … et pas seulement dans les CPAS ;
- de fournir des outils explicites aux juges, notaires, avocates et avocats qui interviennent dans les contrats de mariage, dans les procédures de divorce ou de séparation pour les communiquer à leurs clients et clientes ;
- d'appliquer une même méthode de calcul des contributions alimentaires dans tous les cours et tribunaux de la famille. Une méthode claire, unifiée et connue permettrait d'éviter de nombreux conflits entre parents ;
- d'estimer le financement nécessaire pour rencontrer les demandes et répondre aux besoins de l'ensemble des familles monoparentales concernées par des créances impayées ;
- de supprimer le plafond des revenus qui donne accès aux systèmes des avances sur créances non payées ;
- de simplifier les procédures et le fonctionnement du SECAL ainsi que des démarches pour les parties ne recevant par leur pension ;
- de rechercher une nouvelle approche des débiteurs et d'étudier les moyens de prévenir le non-paiement des pensions alimentaires ;
- de créer une banque de données fédérale pour tout jugement portant sur les pensions alimentaires, accessible si nécessaire par le SECAL ; trop souvent en effet, faute de papiers en ordre, les ayants droit ne peuvent faire valoir leurs droits ;
- de prévoir un médiateur pour aider le parent « monoparental », en cas de difficulté, à faire valoir un droit à une pension alimentaire pour les enfants ;
- de collecter et publier les données afin de connaître le nombre de créances alimentaires impayées et le nombre de débiteurs ou de familles concernés mais aussi les profils des familles, les débiteurs, le montant des pensions impayées, la durée des arriérés, les délais de retard, les voies d'évitement … Tous éléments de politiques publiques, mais qui ne sont pas connus.

Il est par ailleurs encore nécessaire d'agir sur les conséquences pratiques de l'hébergement égalitaire afin d'éviter des situations inéquitables entre les parents ou qu'un parent ne soit

[15] Le service des créances alimentaires (SECAL), un outil de lutte contre la pauvreté des femmes. Rapport publié par la Fondation Roi Baudouin : http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/05)_Pictures,_documents_and_external_sites/09)_Publications/PUB_2011_2077_SECAL.pdf

secondarisé, notamment dans les relations avec les administrations, la mutuelle, les institutions de soins, etc.

PRIORITE 3 : METTRE FIN AUX DISCRIMINATIONS FAITES AUX FEMMES

Proposition : Bannir le sexisme[16] et les stéréotypes dès le plus jeune âge

Malgré les progrès accomplis et, notamment, la participation des femmes au monde du travail, la barrière des sexes n'a pas disparu.

Les discriminations dont sont victimes les femmes, mais aussi leur déni, sont basées sur les rapports sociaux de sexe. Ce système social est également entretenu symboliquement par toute une série d'acteurs : les publicités qui mettent en scène des femmes pour des produits domestiques ; l'inégale représentation des femmes dans les émissions, reportages ou interviews politiques ou scientifiques ; la catégorisation des métiers selon le sexe ; les fabricants et magasins de jouets qui continuent à proposer des jouets qui renvoient les jeunes enfants à une distribution traditionnelle des rôles sociaux : les filles au milieu domestique (poupées, dinettes …), les garçons à la force et à la virilité (voitures, armes …)[17]. Les stéréotypes sont ainsi intégrés dès le plus jeune âge, se prolongent dans le parcours scolaire et, ensuite, dans la sphère privée et professionnelle.

Il convient donc d'adopter une série de mesures visant la déconstruction des stéréotypes sexistes[18] :

- Ecolo propose d'introduire les questions de genre et la lutte contre les stéréotypes dans la formation initiale et continuée de l'ensemble des professionnels en contact avec des enfants et des jeunes (sages-femmes, accueillantes et accueillants d'enfants, puéricultrices et puériculteurs, médecins, enseignants, éducateurs …) ;
- Lieu d'éducation, l'école devrait favoriser la déconstruction des stéréotypes et le développement égalitaire des élèves. C'est pourquoi Ecolo propose d'introduire ces matières dans la formation initiale et continuée des acteurs de l'enseignement et d'introduire de manière explicite la référence à la lutte contre le sexisme et la promotion de l'égalité de genre comme critères d'agrément des manuels et logiciels scolaires et des autres outils pédagogiques[19] ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, les stéréotypes sexistes et les préjugés sont inscrites dans le contrat de gestion RTBF 2013-2017. Cela constitue un premier pas dans la bonne direction, mais Ecolo souhaite que ces principes s'ancrent dans les médias et la publicité au quotidien ;
- Ecolo propose par ailleurs de réguler la publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans et d'encourager les messages neutres à destination des enfants (catalogues de jouets unisexes par exemple) ;
- Travailler les stéréotypes en matière d'emploi et de métiers[20] est également nécessaire afin d'encourager les femmes et les hommes à accéder à des métiers traditionnellement attribués au sexe opposé : les métiers techniques attribués aux hommes, les métiers sociaux attribués aux femmes. Cela passe par une revalorisation de certains métiers : par le soutien à des initiatives comme celle du Fonds de Formation de la construction qui a développé une cellule « construction en tout genre » afin de promouvoir ces métiers auprès

[16] Ecolo a déposé une proposition de loi « tendant à réprimer certains actes inspirés par le sexisme ».
[17] Voir par exemple le film « La domination masculine », http://www.ladominationmasculine.net
[18] A l'image de l'appel à projets lancé par le Ministre-Président de la COCOF, Christos Doulkeridis, « Il/Elle : par-delà les stéréotypes genrés ».
[19] Ecolo a déposé une proposition de décret modifiant certaines dispositions en matière d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.
[20] A l'image de la campagne « Ensemble, effaçons les clichés et bossons pour l'égalité » de la CSC en 2010 par exemple.

des femmes intéressées et de faciliter leur intégration professionnelle dans un « monde d'hommes » ; ou encore par une sensibilisation des employeurs.

Proposition : Garantir un meilleur accès aux soins de santé

Une femme sur quatre estime que son état de santé est mauvais. Stress, rythme de vie, famille qui passe avant tout le reste, manque de moyens. Le droit à la santé est un droit humain fondamental, clé de la réalisation des autres droits. Il convient d'assurer l'accès au système de santé, à l'éducation à la santé, aux services de la santé et des droits sexuels et reproductifs, particulièrement aux femmes migrantes dont la situation est aggravée par le manque de sensibilité culturelle et de compréhension de la part des intervenants.

Ecolo propose entre autres :

- d'améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes en agissant sur les horaires de travail, la réduction du temps de travail qui garantit des droits entiers à des temps de travail considérés comme partiels aujourd'hui ;
- d'améliorer l'accompagnement et le suivi pré- et postnatals des mères et des enfants[21], via une extension des consultations pré- et postnatales, surtout auprès des populations fragilisées ;
- de faciliter l'accès au dépistage du cancer (du sein, du col de l'utérus …) aux femmes défavorisées via une organisation de proximité de ces dépistages ;
- de lutter contre les messages et les images associant les produits alimentaires et la maigreur excessive. Anorexie, boulimie, surpoids traités par des régimes déséquilibrés sont autant de maladies qui touchent plus particulièrement nos jeunes filles ;
- d'adapter les politiques de lutte contre le tabagisme aux nouvelles évolutions, notamment auprès des jeunes filles qui sont plus nombreuses à fumer malgré les campagnes anti-tabac.

Les femmes sont en outre celles qui se préoccupent le plus de la santé « des autres » : parents, enfants, frère / sœur … Cette situation risque de s'aggraver avec le défi du vieillissement. Ainsi, Ecolo propose-t-il une série de mesures pour les femmes prestataires de soins et pour mettre un terme à la perte de revenu engendrée par une interruption de carrière mais aussi pour accorder un statut d'aidant proche[22].

Par ailleurs, dans la plupart des pays européens, les femmes migrantes sont affectées de manière disproportionnée par les politiques qui conditionnent l'accès aux soins (plannings familiaux, soins pré- et postnataux …) en fonction du statut légal. Les femmes sans papiers sont huit fois plus exposées au risque de grossesses non désirées, dix fois plus susceptibles de commencer les soins prénataux en retard ou encore huit fois plus exposées à la violence durant leur grossesse que les femmes ayant un statut légal[23].

Outre le fait de garantir l'égal accès aux politiques de santé, quel que soit le statut des personnes, il convient de former les prestataires de services sanitaires au dialogue interculturel et d'établir des ponts avec les organisations de femmes migrantes.

---

[21] Notamment dans le cadre de la coopération. Voir le Chapitre « Coopération au développement » pour plus d'informations quant aux propositions d'Ecolo à ce sujet.
[22] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en la matière, voir Chapitre « Santé ».
[23] European Network of Migrant Women.

Proposition : Assurer l'accès à la mobilité et renforcer la mixité dans l'espace public

Les femmes sont les plus grandes utilisatrices de l'espace public, la mobilité prend une place capitale dans leur vie. Assurer l'accès à la mobilité est une des conditions essentielles pour garantir leur insertion sociale : l'accès au lieu de travail, à la recherche d'emploi, aux services, aux loisirs, à la famille, aux relations …

L'aménagement de l'espace public joue par ailleurs un rôle considérable dans la problématique de la mobilité. La façon dont il est pensé et mis en œuvre renforce ou diminue le sentiment d'insécurité. Des espaces publics conviviaux et sécurisants peuvent donc contribuer à une meilleure mobilité des femmes mais aussi de l'ensemble de leurs usagers.

Pour Ecolo, il convient :

- d'intégrer la dimension genre dans les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ceci dès l'analyse des projets et jusqu'à leur évaluation, notamment en travaillant avec les associations de femmes ;
- d'impliquer les femmes par des méthodes actives (marches exploratoires …) dans les projets de rénovation et d'aménagement des espaces publics et de prendre en compte les analyses, les interventions collectives, les expériences de femmes ;
- de développer des indicateurs genre à utiliser lors de l'aménagement ou du réaménagement des voiries, des parkings souterrains et de l'espace public (éclairage performant de nuit, revêtement des sols, largeur des trottoirs …) ;
- d'analyser les zones provoquant un sentiment d'insécurité et de proposer des aménagements adéquats tant dans l'espace public que dans les transports en commun et arrêts de stations de bus/Métro/tram (signalétique claire, éclairage adapté …) ;
- de mener la réflexion concernant l'instauration de l'arrêt de bus à la demande durant certaines heures de la nuit et pour certaines lignes (quand la distance entre deux arrêts est conséquente ou dans un endroit reculé, dans l'obscurité …).

Proposition : Permettre le choix du nom de l'enfant[24]

En ce début de XXIe siècle, dans le contexte d'une société en pleine évolution notamment en ce qui concerne les choix de vie, il importe d'adapter le mode de transmission du nom aux enfants. L'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes presse le monde politique belge d'agir, soulignant que la Belgique viole les réglementations internationales en matière de discrimination de genre. Il recommande de modifier le Code Civil pour que les noms des deux parents soient transmis à leur enfant et ce, afin d'assurer une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il existe désormais un consensus pour supprimer cette inégalité dans notre législation relative au nom, ainsi que sur le fait que les pères et mères doivent avoir la possibilité de choisir le nom de famille de leur enfant.

Ecolo est favorable au libre choix des parents d'attribuer à leur enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms dans l'ordre choisi par eux. A partir de la seconde génération, les parents qui portent un double nom choisiraient le nom de leurs enfants parmi leurs quatre noms, afin qu'un enfant ait au maximum deux noms accolés sous la forme du double nom. L'unité du nom de famille prévaudrait : le choix effectué pour le premier enfant valant pour les autres enfants nés du même couple, afin qu'ils portent tous le même nom[25]. L'avantage de cette proposition est de pouvoir accompagner le changement de mentalité en cours, sans forcer aucun couple à le suivre. Elle permet ainsi aux dispositions du Code civil en matière de transmission

[24]. Voir également nos propositions du Chapitre « Egalité femmes – hommes ».
[25] Proposition de loi n° 53K0469

patronymique d'abandonner leurs vieux habits napoléoniens pour entrer de plain-pied dans le troisième millénaire.

Proposition : Intégrer le genre dans les budgets et les politiques publics

Pour parler d'intégration du genre dans les politiques publiques, il est indispensable de compter avec des outils et des procédures qui permettent l'identification et l'analyse de la situation des populations féminine et masculine, pour répondre à leurs besoins en ciblant l'égalité des sexes et pouvoir identifier les priorités politiques dans ce sens.

Une approche budgétaire genrée veille à ce que les femmes et les hommes, les filles et les garçons puissent bénéficier de façon équitable des ressources allouées ; elle vise à renforcer la capacité d'action des femmes.

Cela n'implique pas nécessairement d'augmenter les budgets mais de répartir autrement les recettes et les dépenses, en fonction des besoins prioritaires pour l'égalité de sexes.

Les budgets sensibles au genre améliorent aussi la démocratie, en renforçant la responsabilité des pouvoirs publics envers l'égalité entre femmes et hommes, en s'assurant que les dépenses publiques bénéficient prioritairement à celles et ceux qui en ont le plus besoin, en améliorant la transparence et la participation des femmes aux décisions budgétaires, donc politiques.

La Région de Bruxelles-Capitale a adopté une ordonnance portant intégration de la dimension de genre dans les politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (Gender mainstreaming) et la Cocof a fait de même dans le cadre d'un décret sous l'impulsion du Secrétaire d'Etat écologiste. Ces textes, très similaires à la loi fédérale de 2007, stipulent que chaque projet d'acte législatif ou règlementaire devra faire l'objet, au préalable, d'un rapport d'évaluation sur son impact sur la situation des femmes et des hommes. Une ordonnance similaire à celle de la Région bruxelloise est en préparation à la Cocom.

Ecolo souhaite que la Wallonie embraie dans le même sens, en commençant par des expériences pilotes au niveau des services régionaux. Une évaluation de la politique d'égalité de la Wallonie est également nécessaire, dans le cadre du rapportage du Plan d'action de Pékin.

Mais la loi ne doit pas se limiter à ses intentions, il importe qu'elle soit concrétisée. Or il faut bien constater que les mesures prises par le gouvernement fédéral depuis 2011 en matière de chômage, de crédits-temps, d'interruption de carrière ont des impacts spécifiques sur les femmes et que cela n'a pas été pris en compte.

Les politiques socio-économiques ont en effet une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi l'allongement de la durée des carrières, les conditions d'accès à la pension, aux crédits-temps, etc. ont un impact proportionnellement plus important sur les femmes (voir supra). Il est donc essentiel que cet impact différencié soit pris en compte afin d'assurer la cohérence des politiques : rien ne sert d'adopter des lois visant à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, si ce principe n'est pas respecté au sein des politiques sectorielles : emploi, pension, social …

PRIORITE 4 : METTRE FIN AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les agressions et viols sont de plus en plus souvent suivis de plaintes, lesquelles s'élèvent à plus de huit par jour[26]. La tolérance Zéro annoncée par les autorités n'est pas encore réalité. Les plaintes sont encore parfois minimisées par les services policiers ou juridiques qui les reçoivent. Les associations qui accueillent et soutiennent les victimes de viols et d'agressions sexuelles manquent cruellement de moyens pour faire face aux besoins, en particulier en Wallonie.

[26] Annexe au dernier Rapport Committee on the Elimination of Discrimination against Wowen (CEDAW) de Belgique.

La violence entre partenaires est la forme la plus courante de violences. En 2010, l'Institut pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes (IEFH) estimait qu'une femme sur sept a été confrontée à au moins un acte de violence commis par son (ex-)partenaire au cours des 12 derniers mois. Et dans la majorité des cas, les auteurs de ces violences sont des hommes tandis que les victimes sont des femmes, dont seulement une minorité (13,9 %) porte plainte. Les femmes sont plus souvent victimes de violences du fait d'un proche (leur partenaire intime, un membre de leur famille, un collègue …) alors que les hommes le sont le plus souvent du fait d'un inconnu.

La violence envers les femmes plonge ses racines dans l'inégalité entre les femmes et les hommes et trouve son origine dans les rôles sociaux qui sont attribués aux femmes et aux hommes. Son éradication doit être intégrée dans une action plus large d'élimination de toute discrimination entre les femmes et les hommes.

Depuis 2001, la Belgique concrétise ses engagements au travers d'un Plan d'action national[27] rassemblant les actions prioritaires destinées à combattre la violence entre (ex-)partenaires et ce, sur les plans préventif, curatif et répressif et tout en coordonnant les initiatives des différents ministres fédéraux, régionaux et communautaires. Le dernier PAN 2010-2014 a été élargi à des formes de violence telles que les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les violences liées à l'honneur. Le PAN 2014-2018 sera élargi aux violences sexuelles.

Ces actions doivent être poursuivies et renforcées à l'aide d'indicateurs de processus, de résultat et d'impact.

Proposition : Assurer la cohérence des politiques et développer la récolte de données genrées

Un ensemble de mesures sont nécessaires pour lutter efficacement contre toutes les formes de violence, avec une vision cohérente et coordonnée au niveau national. C'est le rôle du Plan d'action national. Ce dernier doit donner lieu à une véritable politique de recherche et de poursuite intégrée au niveau national afin de réduire les réticences des victimes à porter plainte pour les faits dont elles sont victimes. Le prochain PAN devrait donc intégrer le harcèlement sexuel de façon à coordonner cette politique avec la politique concernant les violences sexuelles.

Par ailleurs, la récolte et la publication de données chiffrées, les recherches et études doivent permettre d'obtenir un état des lieux régulier et des évaluations efficaces[28].

Proposition : Renforcer la prévention

La prévention des violences physique ou morale à l'égard des femmes passe par plusieurs politiques :

- Poursuivre les campagnes de prévention grand public ;
- Développer et renforcer les outils de sensibilisation à la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes, des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cursus scolaire pour tous les élèves en primaire et en secondaire ;
- Développer une approche politique, scientifique et sociologique des violences, afin de comprendre comment notre société les tolère, voire les produit et les provoque ;
- Mettre en place des politiques visant à bannir le sexisme et les stéréotypes de genre (voir supra) ;
- Soutenir les associations qui agissent en matière de prévention et sensibilisent le public ;

[27] Le dernier Plan d'action national de lutte contre la violence entre partenaires et d'autres formes de violence intrafamiliales a été conclu pour la période 2010-2014.
[28] Ecolo plaide pour la poursuite et l'élargissement de l'élaboration d'une série d'indicateurs reflétant la complexité et la diversité des situations des femmes (violence, revenu, pauvreté …) (statistiques « genrées »).

- Assurer la formation des professionnels (en ce compris les policiers et procureurs) qui doivent faire face à ces violences et les sensibiliser à l'influence que le contexte « genré » peut avoir sur eux ;
- Approfondir l'étude des situations vécues par les enfants témoins de violence conjugale et de leurs conséquences afin de mettre en œuvre les politiques adéquates.

Proposition : Développer et financer l'aide aux victimes

Pour faire face à la double victimisation des femmes en matière de violence – de la part de l'agresseur et l'impact de la procédure judiciaire sur le traumatisme de la victime, pouvant, dans certaines circonstances, provoquer un second traumatisme –, il convient de donner une réponse adaptée et coordonnée aux demandes de ces femmes.

L'ensemble des structures d'accueil des victimes (police, médecins, centres de planning, maisons d'accueil, services de secours et d'aide urgente, groupes « de parole » de victimes, aide à la jeunesse …) doivent être renforcées et coordonnées dans le cadre d'une action concertée à tous les niveaux afin d'assurer une prise en charge rapide et adéquate de la victime. Il s'agit par exemple d'éviter qu'une victime qui dépose plainte se voie invitée à rentrer chez elle ensuite – et donc aux côtés de son agresseur, faute de place dans une structure d'accueil adéquate.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs et des intervenants (justice, police, services sociaux, etc.) doivent être spécialement formés à l'accueil, au suivi et à l'accompagnement des personnes, particulièrement des femmes victimes de violences. Par exemple : prévoir une personne spécialement formée au sein de chaque commissariat.

Il convient par ailleurs d'empêcher la possibilité pour les auteurs de violences intrafamiliales qui se voient condamnés à une peine de prison de moins de trois ans, d'être placés sous surveillance électronique au domicile de la victime[29]. A l'instar de l'enquête sociale en cas de violence sexuelle à l'égard de mineurs, Ecolo propose d'introduire une enquête sociale des auteurs de violences intrafamiliales lors de leur mise sous surveillance électronique. L'enquête sociale est également nécessaire dans la préparation de la surveillance électronique. Enfin, thérapie et suivi de l'auteur de violences intrafamiliales sont indispensables dans ce cas de figure.

Proposition : Assurer un suivi adapté des auteurs de violences conjugales

Une véritable politique intégrée pour lutter contre les violences envers les femmes n'a de sens que si une politique cohérente est menée à l'encontre des auteurs de ces violences.

Il s'agit de renforcer le soutien et le financement des associations qui responsabilisent les auteurs de violence conjugale sur une base volontaire (Communauté française) et obligatoire (justice) en collaboration avec les associations qui viennent en aide aux victimes.

Enfin, il convient de développer une politique de suivi des auteurs de violences conjugales au sein des prisons, dans le cadre de la mise sous surveillance électronique et lors de la sortie. Il est fondamental que ces auteurs soient pris en charge et responsabilisés dans leurs comportements avant leur sortie de prison - cela implique évidemment de revoir les conditions de détention dans les prisons[30]. La possibilité de s'inspirer du projet-pilote « COSA[31] » en Flandre doit être envisagée. L'objectif est de développer un réseau social autour de l'auteur de violences à sa sortie de prison en vue d'éviter la récidive et d'accompagner l'éventuel retour à domicile, notamment en cas de port de bracelet électronique.

---

[29] Circulaire en matière de surveillance électronique. Avis et recommandations de l'IEFH, juillet 2013.
[30] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en la matière, voir Chapitre « Justice et prisons ».
[31] Cirkels voor Ondersteuning, Samenwerking en Aanspreekbaarheid.

Proposition : Adapter les lois pour renforcer la lutte contre la violence physique ou morale faite aux femmes

Plusieurs adaptations devraient intervenir afin de renforcer les politiques visant à lutter contre les violences à l'égard des femmes :

- Modifier la loi du 15 mai 2012 relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique, en vue d'assurer son effectivité et de remplir les exigences de la Convention d'Istanbul et de la directive sur l'ordonnance de protection européenne[32]. Il s'agit principalement de :
    - Créer une véritable protection pour la victime, qui soit complètement coordonnée avec l'ensemble des procédures existant en matière de violence conjugale ;
    - En ce qui concerne la durée de la mesure, assurer une cohérence avec les autres mesures qui concernent la famille. Par exemple, dix jours renouvelables une fois si la demande est introduite devant un juge du siège. Dans ce cas, le juge peut prolonger pour six mois et, en cas d'introduction d'une demande de divorce pour les couples mariés, jusqu'au prononcé du divorce ;
- L'interdiction d'accès à la résidence commune à un auteur de violence conjugale doit être accompagnée d'un suivi psycho-social de la victime et de l'auteur ;
- Il ne suffit pas de régler la question de l'éviction du domicile de l'auteur de violences dans l'urgence. Le droit civil belge établit depuis 2003 certaines règles à cet égard à plus long terme. Or, d'après les travailleurs de première ligne, cette loi n'est pas toujours facile à appliquer. Par ailleurs, la loi du 5 mai 2012 n'a prévu aucune articulation avec ces dispositions, à l'inverse de ce qui se fait dans d'autres pays et de ce que la Convention d'Istanbul prévoit. Il est dès lors important d'évaluer de façon approfondie la loi du 28 janvier 2003 sur l'attribution du logement familial à la victime de violences physiques du fait de son partenaire, en vue de la modifier en coordination avec les mesures énoncées ci-dessus et l'ensemble de la politique sur les violences envers les femmes ;
- Etudier les possibilités de modifier la législation pénale en vue de qualifier les agressions sexuelles comme des infractions violentes et non comme une atteinte aux bonnes mœurs ainsi que recommandé par le comité de l'ONU pour l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes. Jusqu'à présent la Belgique a toujours argumenté que c'était trop compliqué d'un point de vue légistique sans essayer de trouver une solution.

Proposition : Lutter contre le proxénétisme et la traite des êtres humains

Les écologistes sont engagés dans une lutte contre toute forme d'exploitation de la personne qui se prostitue, que ce soit dans le cadre de la traite ou du proxénétisme. Or, une partie des personnes qui se prostituent sont également victimes de violences (physique, morale, financière).

Dans ce cadre, il y a une multitude d'actions à entreprendre, à tous les niveaux pour enrayer la mécanique de la traite, de l'exploitation et de toutes les formes modernes d'esclavage.

Ecolo propose notamment de :

- mener des politiques de prévention : mesures socioéconomiques, campagnes d'information, éducation à l'égalité entre les sexes ;
- rendre plus rigoureux les contrôles des lieux où sont repérées les formes d'exploitation sexuelle et des mécanismes qui alimentent la traite ;

[32] 2011/99/EU

- mieux informer les prostituées indépendantes de leurs droits et obligations, notamment fiscales, sachant néanmoins que ce système ne touchera pas les personnes en situation illégale, qui représentent la grosse majorité des personnes prostituées ;
- soutenir les associations qui accompagnent et informent les personnes prostituées ;
- développer des campagnes d'information et de conscientisation des clients sur le système (liens avec le crime organisé, les violences, l'exploitation) dans lequel ils pourraient s'inscrire.

Proposition : Combattre les violences commises au nom de l'honneur et les mariages forcés

Les violences liées à l'honneur sont basées sur une conception stéréotypée de la famille et de traditions archaïques, qui peuvent exister dans différentes religions, communautés ou cultures. Les violences liées à l'honneur sont commises principalement à l'égard des femmes, il convient de les combattre, à l'instar de toutes les violences faites aux femmes.

Par ailleurs, les lois et pratiques matrimoniales varient énormément d'un pays à l'autre. Dans la plupart des pays en développement, entre 20 et 70 pour cent des jeunes femmes se marient avant l'âge de 18 ans et le mariage d'enfants est la principale cause mondiale des grossesses survenant avant l'âge de 15 ans. Unicef, de même que le Comité onusien d'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a invité les pays à adopter l'âge minimum de 18 ans pour le mariage des deux sexes.

S'il est difficile de recenser ces faits, lesquels se déroulent souvent à l'abri des regards, il convient :

- de renforcer l'état des connaissances de ces problématiques ;
- d'assurer une bonne coordination et coopération entre les différents secteurs : services d'aide, centres de planning familial, écoles, intervenants de première ligne, etc. ;
- de développer la sensibilisation des enseignants, médecins, gynécologues et autres intervenants de première ligne sur les risques encourus ou les situations à risque ainsi que les services d'aide ;
- de maintenir la pression sur les gouvernements lors des dialogues politiques bi- ou multilatéraux afin que l'âge minimum du mariage soit fixé à 18 ans (sans consentement parental pour les jeunes qui désirent se marier) ;
- de développer la prévention : au sein des familles principalement concernées, en lien avec le secteur associatif et en évitant toute stigmatisation de communautés ; au sein du milieu scolaire au travers des animations d'éducation à la vie affective et sexuelle ; via les parcours d'intégration ;
- d'assurer des lieux d'hébergement spécifiques adaptés et sécurisés des victimes de mariages forcés et de violences liées à l'honneur.

Proposition : Lutter contre les mutilations génitales

La loi belge condamne et sanctionne toutes les pratiques de mutilations sexuelles féminines (excision du clitoris, infibulation …) et les victimes des mutilations génitales féminines ou les enfants à risque peuvent bénéficier d'une protection (droit de la jeunesse, droit civil ou en matière d'asile). Même si les stratégies concertées portent leurs premiers fruits, en Belgique, comme dans les autres pays occidentaux qui accueillent des communautés originaires de pays qui pratiquent l'excision et autres mutilations, trop de fillettes en sont encore les victimes.

Il convient donc :

- d'améliorer la détection des mutilations génitales féminines, développer la prévention (dans les services de maternité ou dans les consultations pré- et postnatales de l'ONE par exemple) et la protection des enfants ;
- d'assurer l'information, notamment quant au contexte culturel, et la formation des intervenants sociaux et médicaux dans un cadre préventif et pour une prise en charge adéquate des victimes ;
- d'avancer dans le remboursement d'une prise en charge pluridisciplinaire par l'INAMI, avant et après la reconstruction clitoridienne. En effet, la chirurgie ne peut réparer les séquelles psychologiques des mutilations génitales féminines, un accompagnement global est nécessaire ;
- d'améliorer la situation des victimes de mutilations génitales demandeuses d'asile. En effet, la Belgique s'est engagée à protéger les femmes victimes ou menacées de mutilations génitales lors de la 57e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU sur l'élimination et la prévention de toutes les violences à l'égard des femmes et des filles. Or la pratique des instances d'asile évolue vers un durcissement dans la prise en compte d'une crainte de MGF, en particulier pour les demandeurs d'asile d'origine guinéenne. Il convient donc d'assurer une protection effective contre les MGF, notamment lorsque la crainte concerne des petites filles.

PRIORITE 5 : ASSURER L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'UNION EUROPEENNE ET DANS LE MONDE

Proposition : Adopter la « clause de l'européenne la plus favorisée »

L'Union européenne a fait évoluer la législation des Etats membres en posant les bases juridiques du principe d'égalité. Dès 1957, le Traité de Rome offrait déjà un cadre juridique, notamment dans son article 119 où était posé le principe de l'égalité de rémunération. Depuis, plusieurs directives européennes ont vu le jour concernant l'égalité de traitement dans l'accès à l'emploi, la formation, la promotion professionnelle et les conditions de travail. Certains pays font preuve de volontarisme, à l'exemple de l'Espagne, à la pointe dans le combat contre les violences entre partenaires, grâce à la loi cadre du 28 décembre 2004, et dans la lutte contre les stéréotypes par une loi interdisant la publicité sexiste. Le congé parental à la suédoise, désormais bien connu, est aussi couramment cité en exemple.

L'Union européenne s'est aussi dotée d'un Institut pour l'égalité de genre, a voté plusieurs résolutions et élaboré un plan d'action pluriannuel pour l'égalité.

Pourtant, d'une part, on assiste dans différents pays à des prises de position remettant en cause certains droits de la femme tels que le droit à l'avortement. Ces prises de position constituent un risque de recul du droit des femmes dans l'Union européenne. D'autre part, on constate de grandes disparités entre les législations nationales et les situations des femmes européennes.

Ecolo propose de relayer la proposition de Gisèle Halimi et d'harmoniser par le haut la condition des Européennes en les faisant bénéficier du droit le plus évolué et de s'aligner ainsi, dans chaque domaine, sur les clauses les plus favorables existant dans les divers pays de l'Union européenne[33]. En 2008, une étude comparative des législations des 27 pays de l'UE a fixé le bouquet législatif le plus favorable aux femmes[34].

[33] Une proposition de résolution a été déposée à la Chambre des Représentants dans ce sens.
[34] Mai 2008, Choisir la cause des femmes, Editions des femmes.

Proposition : Soutenir les femmes migrantes

Les femmes migrantes sont souvent exposées à des difficultés particulières : racisme, analphabétisme, difficultés d'accès aux formations qualifiantes, discrimination à l'école ou au travail, manque d'information pour une bonne gestion de leur santé, violences conjugales (sans papiers, sans protection), difficultés juridiques (répudiation, traite, rapts parentaux …), traditions (mutilations génitales …). L'application du droit familial du pays d'origine, imposée par le droit international, est, par ailleurs, souvent nuisible aux femmes.

Pour Ecolo, il convient :

- de maintenir une politique de « discrimination positive » à l'égard des femmes migrantes pour les aider à mieux appréhender et rencontrer ces problèmes et de les considérer comme actrices incontournables d'une société interculturelle riche et harmonieuse ; le renforcement du pouvoir économique des femmes migrantes est un élément indispensable de l'amélioration de leur situation en Belgique et en Europe ;
- de soutenir les associations de femmes migrantes qui restent les principaux interlocuteurs dès lors qu'elles mènent un travail de terrain et ont souvent un contact privilégié avec les femmes migrantes (à l'échelle du quartier, langue commune …) ;
- que la Belgique ratifie et mette rapidement en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. En effet, les femmes migrantes, dans le cadre d'un regroupement familial ou en situation irrégulière, sont particulièrement démunies face à la violence conjugale : en cas de dépôt de plainte, elles risquent l'expulsion immédiate. La Convention prévoit notamment que les femmes victimes de violence conjugale dont le statut de résidence dépend de celui de leur conjoint soient protégées contre le refoulement de sorte qu'elles puissent faire une demande indépendante de permis de séjour. Par ailleurs, en collaboration avec le Secrétariat d'État pour l'immigration, il convient d'adopter un protocole à l'attention des services de police afin que les victimes de violence qui sont sans-papiers puissent demander de l'aide sans craindre d'être dénoncées auprès des autorités de l'immigration[35] ;
- d'informer les femmes migrantes sur leurs droits et les services existants, garantir l'accès à l'information (sur le marché de l'emploi, l'accès à la santé ; etc.) notamment via des outils en plusieurs langues et en coopération avec les organisations de migrants ;
- garantir l'accès à la protection et à la justice de toutes les femmes, notamment migrantes, sans restriction et indépendamment de leur statut matrimonial et inscrire ce principe dans les textes européens et internationaux ;
- renforcer les financements européens aux organisations de femmes et de migrants en Belgique et dans les autres pays de l'UE, qui mènent notamment des projets en matière de violence sexiste et supprimer la condition de financement à des ressortissants de pays tiers résidant légalement ;
- mieux prendre en compte les besoins des personnes âgées issues de l'immigration afin qu'elles bénéficient des mêmes services que les autres aînés. Certaines femmes immigrées se trouvent en effet particulièrement isolées, surtout lorsque surviennent le décès du conjoint ou une éventuelle dégradation de leur état de santé. Elles se retrouvent sans contact avec l'extérieur, n'ayant jamais travaillé et ne maîtrisant souvent pas une des langues nationales.

[35] La loi était contre moi ", Accès des femmes migrantes à la protection contre la violence intrafamiliale en Belgique, HRW, 8 novembre 2012.

Proposition : Allier le genre et le développement durable dans les politiques de coopération

Ecolo entend renforcer l'intégration transversale de l'égalité du genre et du développement durable dans la politique de coopération belge. A cette fin, il convient :

- de veiller à ce qu'au moins une moitié des ressources additionnelles consacrées à l'aide au développement dans les années à venir ait une réelle pertinence et un impact en matière d'égalité du genre ;
- d'adopter légalement des cibles assorties d'indicateurs d'impact sexo-spécifiques et d'indicateurs qualitatifs des programmes et projets financés par la coopération ;
- de renforcer les instances d'avis sur la complète prise en compte du genre dans les politiques de coopération, pour en assurer la cohérence de manière transversale ;
- développer des programmes d'appui spécifiques au renforcement des organisations et associations de femmes, dans le Sud et dans le Nord.

Les femmes dans les pays en développement travaillent en règle générale pour des salaires très faibles – lorsqu'elles sont rémunérées – et surtout dans le secteur informel, alors même que ce sont elles qui portent une charge disproportionnée des risques financiers. Elles jouent un rôle de gestionnaires des finances des ménages, dans un contexte où les dispositifs de sécurité sociale et de protection des plus pauvres sont inexistants ou inadéquats. Elles ne disposent pas d'accès aux moyens de production sécurisés, et en particulier ont un très faible accès au foncier. Ceci limite leur reconnaissance comme actrices fondamentales de la sécurité alimentaire dans le cadre d'une agriculture familiale que la coopération belge s'est engagée à soutenir.

D'autre part, face aux nombreux courants conservateurs qui mettent en péril les droits des femmes à décider de leur vie sexuelle et reproductive, il convient de porter une attention particulière au financement des programmes visant à renforcer, dans les pays partenaires, l'éducation sexuelle, l'accès à l'information et à des moyens contraceptifs efficaces pour toutes et tous.

Proposition : Renforcer la place des femmes dans les processus décisionnels

Pour Ecolo, il convient notamment :

- de renforcer la présence des femmes dans les instances décisionnelles locales, nationales, régionales et internationales, ainsi qu'à des postes clés (Présidence de la Commission européenne, Secrétariat général de l'ONU, etc.) ;
- d'accorder un soutien spécifique et renforcé à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole des droits de la femme, adopté par l'Union africaine, qui marque un progrès remarquable dans la reconnaissance des droits des femmes et leur alignement sur les objectifs internationaux ;
- de veiller à la mise en œuvre du Plan d'action national 'Femmes, Paix et Sécurité' (2013 - 2016) sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et :
    - à son suivi avec la société civile ;
    - au renforcement par ce biais la lutte contre les violences sexuelles et contre le viol considéré comme crime de guerre ;
    - à l'élargissement de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix. En effet, l'impact de la guerre sur les femmes n'est plus à démontrer, d'où l'importance de leur participation dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;

- d'attribuer des ressources financières et humaines suffisantes aux acteurs (ONU, ONG, gouvernements, etc.) présents sur place afin d'être en mesure d'assurer un suivi (accès à la justice, réintégration dans la communauté …) et une assistance (aide médicale et psychologique …) appropriés aux victimes de violences sexuelles. Un travail d'information, de prévention et de suivi de longue haleine doit en outre être poursuivi et amplifié en vue de sensibiliser les communautés et autorités locales ainsi que les groupes armés ;
- d'assurer un suivi post-conflit car les violences, notamment sexuelles, ne s'arrêtent pas avec un accord de cessez-le-feu ou de paix ; cette tendance est du reste renforcée par le mythe que des rapports sexuels avec une femme vierge peuvent prévenir ou guérir le sida ;
- de soutenir et promouvoir le rôle de la société civile en général et des mouvements de femmes en particulier afin de renforcer la parole et l'action des femmes ;
- d'exercer une pression accrue sur les gouvernements des pays concernés par ce fléau afin qu'ils mettent fin à l'impunité dont bénéficient les responsables de tels crimes et mettent en place un système judiciaire efficace.

TABLE DES MATIERES

EGALITÉ FEMMES - HOMMES
Une affaire de femmes et d'hommes

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
HORIZON POLITIQUE 2
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SONT LES SUIVANTES : 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Assurer l'égalité professionnelle et salariale 3
Proposition : Assurer la cohérence des politiques, pour viser l'égalité salariale 3
Proposition : Combattre les temps partiels non choisis et la dérégulation du travail 4
Proposition : Partager le temps pour concilier vie professionnelle et familiale 4
Proposition : Garantir une pension décente aux femmes 5
Proposition : Favoriser l'entreprenariat féminin 6
Proposition : Soutenir l'accès des femmes aux métiers durables 7
Proposition : Rendre les gouvernements, les services publics et les entreprises privées plus paritaires 7
Proposition : Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de l'action associative 8

PRIORITE 2 : Individualiser les droits et mettre fin aux inégalités sociales 8
Proposition : Individualiser les droits sociaux 8
Proposition : Combattre les inégalités des sexes face à l'impôt 8
Proposition : Adopter et appliquer un plan d'optimalisation du fonds des créances alimentaires 9

PRIORITE 3 : Mettre fin aux discriminations faites aux femmes 10
Proposition : Bannir le sexisme et les stéréotypes dès le plus jeune âge 10
Proposition : Garantir un meilleur accès aux soins de santé 11
Proposition : Assurer l'accès à la mobilité et renforcer la mixité dans l'espace public 12
Proposition : Permettre le choix du nom de l'enfant 12
Proposition : Intégrer le genre dans les budgets et les politiques publics 13

PRIORITE 4 : Mettre fin aux violences faites aux femmes 13
Proposition : Assurer la cohérence des politiques et développer la récolte de données genrées 14
Proposition : Renforcer la prévention 14
Proposition : Développer et financer l'aide aux victimes 15
Proposition : Assurer un suivi adapté des auteurs de violences conjugales 15
Proposition : Adapter les lois pour renforcer la lutte contre la violence physique ou morale faite aux femmes 16
Proposition : Lutter contre le proxénétisme et la traite des êtres humains 16
Proposition : Combattre les violences commises au nom de l'honneur et les mariages forcés 17
Proposition : Lutter contre les mutilations génitales 17

PRIORITE 5 : Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne et dans le monde 18
Proposition : Adopter la « clause de l'européenne la plus favorisée » 18
Proposition : Soutenir les femmes migrantes 19
Proposition : Allier le genre et le développement durable dans les politiques de coopération 20
Proposition : Renforcer la place des femmes dans les processus décisionnels 20

Démocratie, Gouvernance, Egalités

VIVRE ENSEMBLE
Une société interculturelle

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Les études[1] montrent que, à niveau égal de formation, les personnes étrangères ou d'origine étrangère sont plus touchées par le chômage ou se retrouvent dans des emplois de mauvaise qualité (temps partiel, surqualification, etc.)[2]. Tout le monde s'accorde par ailleurs à dire que l'emploi est le meilleur chemin d'une intégration réussie, au bénéfice à la fois de la société d'accueil et de la personne étrangère ou d'origine étrangère. De plus, outre l'importance de l'épanouissement personnel via le travail, avoir un emploi est crucial aussi dans le cadre de la réduction de la pauvreté, de la contribution à l'économie et à la sécurité sociale et enfin à la cohésion sociale. Le regard que porte la société d'accueil sur les personnes qui arrivent est fortement influencé par le fait d'avoir un emploi ou non.

Mais il n'y a pas que dans l'accès à un emploi que les discriminations existent : logement, formations, accès à l'information, culture, etc. sont aussi des domaines où l'on constate de nombreux freins pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Les phénomènes de discriminations diverses, de stigmatisation de groupes spécifiques, peuvent avoir pour effet que les minorités ethniques, religieuses, culturelles, etc. qui se sentent exclues et/ou qui sont exclues de la société « majoritaire », ne peuvent participer pleinement à la construction d'une société émancipatrice. Le repli sur soi, sur son groupe d'appartenance première, paraît alors souvent inévitable pour certains.

Toutefois, le dynamisme des associations et de nombreuses personnes issues de l'immigration prouvent qu'il y a une véritable volonté de ne pas s'enfermer dans un rôle victimaire et de travailler pour la défense de l'égalité de droits et la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Ce travail doit être encouragé par le monde politique qui se réclame de l'antiracisme. Quasi tous les pays de l'Union européenne ont désormais des députés issus de l'extrême droite et la crise sociale et économique que nous connaissons a amplifié ce phénomène. Ces partis souvent ouvertement racistes mais aussi plusieurs partis conservateurs reprennent désormais tant les discours que les thèmes de l'extrême droite la plus dure. La propagation de ces idées, malgré des législations nationales, européennes et internationales qui visent à lutter contre le racisme, se transforment en comportements, insultes et actes violents. Dans presque tous les pays européens, le nombre de ces délits est en hausse[3].

---

[1] Voir notamment la synthèse qu'en fait l'IWEPS dans son Étude sur la « discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité », IWEPS, Janvier 2013.
[2] Pour les femmes étrangères ou d'origine étrangère (turques et marocaines principalement), le taux de chômage est encore plus élevé. Le taux des Belges « autochtones » et des Européennes était de 18 %. Dans le cas des Marocaines et des Turques le pourcentage des jeunes sans emploi atteignait 40 % (Vertommen, « Ethnical topography of the Belgian labour market. Employment, gender, age and ethnicity », ULB, KUL, FRB, 2006).
[3] « Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2012 », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2012.

L'horizon politique d'Ecolo

Ecolo réaffirme sa volonté de relever le défi de l'interculturalité[4], de reconnaitre et de valoriser la diversité des cultures et des modes de vie. Il ne s'agit pas de favoriser le développement séparé des cultures et les politiques qui y mènent. Il s'agit d'assurer la participation de chacune et de chacun à la construction de la société.

L'une des conditions essentielles à l'existence même de cette société et de la démocratie, c'est le respect par chacun et par l'État du socle que représentent la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - entre autres les libertés fondamentales et l'égalité femme-homme - et le respect du principe de la stricte séparation entre l'État et toute croyance, qu'elle soit religieuse ou non. Il faut, dans ce cadre, permettre l'organisation des cultes de manière égalitaire et sans l'influence des pays d'origine.

A l'heure où d'aucun réaffirme ses valeurs pour en exclure l'autre, il nous faut aussi réaffirmer les nôtres.

Ecolo promeut l'autonomie des individus tout en l'inscrivant résolument dans une dimension collective. L'autonomie est le pouvoir de définir ses valeurs et de choisir son mode vie. Mais nous voulons favoriser le vivre ensemble, c'est-à-dire la construction d'un monde commun, à partir des relations entre individus différents et égaux. Il n'y a pas d'individu sans société, comme il n'y a pas de société sans individus. La reconnaissance des individus dans leur singularité permet à chacun de se sentir entendu, compris dans ses complexités, ses multiples facettes et différences et, par conséquent, rend le dialogue possible et constructif.

Sur le plan collectif, cette reconnaissance recouvre une série d'aspects symboliques : accès à la prise de parole publique, représentation équilibrée des différentes composantes de la société, droit de vivre dans l'espace public sa singularité et son identité.

Une société ouverte, inclusive, où tout le monde et chacun s'enrichit des différences et des complémentarités des autres : tel est l'objectif des écologistes. Pour y parvenir, nous sommes persuadés que la rencontre et le dialogue sont les meilleurs outils. Un dialogue où toutes et tous s'accordent sur les valeurs fondamentales du vivre ensemble et de la démocratie.

Sans naïveté et conscients de l'ampleur des défis à relever, nous savons que le dialogue, la rencontre, la fraternité ne sont pas donnés. Qu'il s'agit bien souvent d'un défi à cette facilité irresponsable qui consiste à alimenter la peur de l'autre et les instincts du repli et de la méfiance. En faisant le pari de l'inclusion, nous prenons le parti de la fidélité à nos valeurs et à nos combats, le parti du courage et de la responsabilité.

Les leviers politiques pour permettre à chacun de trouver sa place dans nos sociétés et faciliter ensuite la rencontre avec l'autre sont nombreux : l'émancipation par l'éducation et l'école, l'accès à un emploi décent, l'accès au logement, le partage et l'accès à la culture, etc.[5] Ils sont la base de tout travail de lutte contre le rejet de l'autre et le repli sur soi. Tous ces aspects doivent donc être prioritaires lorsqu'il s'agit de démontrer que chacun peut trouver sa place dans notre société.

Ecolo estime que c'est aussi en favorisant la dynamique associative, riche, plurielle que le travail de reconnaissance de la diversité doit être mené. Cela demande une coordination transversale entre les divers acteurs et un financement adapté, afin que le monde associatif communautaire (et non « communautariste » !) puisse exister. Cela permet aussi d'offrir au pouvoir politique des interlocuteurs reconnus et légitimes et de faire une vraie place à l'altérité afin de créer, ensemble, un projet commun.

Travailler pour une société ouverte, inclusive, qui s'enrichit des complémentarités, cela passe aussi par un accès à l'égalité des droits pour chaque femme et homme vivant dans notre société. Le respect de l'égalité de chacun, des libertés fondamentales et de la non-discrimination sont les

---

[4] L'interculturalité étant la rencontre de plusieurs cultures. Au contraire, la multiculturalité présuppose qu'il existe plusieurs cultures mais celles-ci ne se côtoient pas automatiquement.

[5] Pour en savoir plus, voir les différents chapitres thématiques.

prérequis de toute communauté qui veut organiser le vivre ensemble de manière positive. Les différentes formes de racisme doivent donc être combattues.

Les lignes de force du projet d'Ecolo pour une société interculturelle sont les suivantes :

- Favoriser la diversité culturelle
- Lutter contre les discriminations et agir pour l'intégration
- Renforcer la lutte contre toutes les formes de racisme
- Organiser l'exercice du droit de porter un signe religieux ou philosophique et l'égalité de traitement entre les cultes et mouvements philosophiques

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : RECONNAITRE LA DIVERSITE CULTURELLE

Proposition : Favoriser la reconnaissance des associations

On peut louer la richesse associative de notre pays : de nombreuses associations se créent et par le travail qu'elles effectuent renforcent le lien social entre les citoyens. Cependant, toutes ne peuvent se reposer uniquement sur du travail bénévole. Certaines finissent donc par rentrer dans les critères qui permettent d'obtenir un subventionnement structurel (jeunesse, éducation permanente, cohésion sociale, etc.) et d'autres, volontairement ou non, ne s'insèrent pas dans ce cadre.

C'est le cas de nombreuses associations communautaires (organisant des projets inclusifs, avec les voisins, d'autres associations, etc.), qui, malgré un travail souvent reconnu, ne peuvent prétendre à aucune aide financière puisqu'elles ne se rattachent à aucun pilier traditionnel de la société belge et puisque, du côté francophone, on ne reconnaît pas encore l'organisation des « minorités » en soit.

Il convient dès lors d'envisager un recensement puis une évaluation objective de ces initiatives communautaires afin d'envisager les politiques de soutien à mener pour favoriser leur travail et l'émancipation de leurs membres.

Pour Ecolo, cette reconnaissance passe aussi par une représentativité culturelle dans les émissions radios, les centres culturels, etc. mais aussi via l'ouverture d'un musée des immigrations.

Proposition : Créer un forum de la diversité

La Flandre a, depuis plusieurs années, de manière très volontariste, organisé l'accueil des personnes étrangères et la reconnaissance des minorités de manière structurée et transversale. Le *minderhedenforum*[6] assure la communication avec les groupes cibles et leurs organisations ainsi que leur implication dans la politique des minorités. A partir de sa position indépendante, il suit la politique d'intégration flamande. Tout n'y est évidemment pas parfait mais il convient de s'en inspirer.

En effet, ces questions ne peuvent être traitées politiquement, comme cela a été trop souvent fait du côté bruxellois et wallon, par la dispersion, voire le saupoudrage des moyens ou encore la reconnaissance d'associations ethniques ou culturelles sans véritable cadre autre que la bonne volonté ou la proximité de l'autorité de tutelle.

---

[6] En accord avec le rapport de la Commission du dialogue interculturel (2005) et celui des Assises de l'interculturalité (2010) et en phase avec le mouvement antiraciste flamand. Notons qu'il existe déjà un « Forum des Migrants » mais qui s'occupe plus spécifiquement des questions liées à la migration. Il nous paraît toutefois nécessaire d'intégrer ce forum dans notre proposition de Forum de la diversité.

Ecolo est donc pour la création d'une instance semblable au *Minderhedenforum*, une coupole des associations représentantes des différentes minorités et une interface entre les différentes composantes associatives et les pouvoirs publics. C'est en structurant et en reconnaissant ces initiatives que les pouvoirs publics auront des interlocuteurs crédibles et efficaces pour envisager et affiner les différentes politiques menées avec ces publics.

Cette logique de structuration doit également permettre l'échange d'expertise, d'informations, l'identification des besoins, la création d'initiatives mélangeant des membres d'associations représentatives de minorités et d'autres associations.

Proposition : Revisiter régulièrement les questions du vivre ensemble

Ecolo souhaite la mise en place, tous les 5 ans, d'un large échange entre les différentes composantes de la société belge (société civile, syndicats, forum de la diversité …), autour des multiples questions que pose la rencontre entre différentes cultures. Cette rencontre, organisée de manière régulière, publique et transparente, aurait pour objectifs d'évaluer et d'analyser les questions interculturelles et de formuler des recommandations aux différents niveaux de pouvoir, sur le mode d'un conseil d'avis classique.

Proposition : Engager un travail de mémoire et de reconnaissance avec les anciennes colonies

La Belgique a une histoire et des liens singuliers avec plusieurs pays d'Afrique centrale. Que ce soit au niveau individuel ou institutionnel, il est encore parfois sensible d'aborder la question de la colonisation de ces pays. Or, de nombreux belges et migrants (de RDC, du Rwanda, du Burundi …) et qui vivent en Belgique, ne se sentent ni compris ni reconnus dans la manière dont est présentée l'histoire de la colonisation belge.

Ecolo propose la mise en place d'une commission d'historiens belges et africains dans l'objectif d'établir un rapport sur la période coloniale sur lequel le parlement pourra se baser pour envisager une reconnaissance du passé colonial. Ce travail de mémoire est en effet important à mener, tant pour les individus que pour les groupes, car pour construire un avenir commun, il faut oser aborder ce passé commun. Un travail historique critique sur la question coloniale doit être mené afin de permettre aux nouvelles générations de comprendre leur histoire. Ainsi, un travail transversal doit être envisagé dans les écoles – en particulier dans l'enseignement de l'histoire – les associations, les espaces culturels et les musées.

Par ailleurs, en Belgique, le patrimoine témoigne d'une histoire, de l'idéologie d'une époque et porte donc un message qui n'est pas neutre. Pour rétablir les faits historiques associés au patrimoine, les monuments doivent être accompagnés d'une explication du contexte faisant l'analyse critique du rôle de chacun durant ces périodes.

Proposition : Favoriser la rencontre et le dialogue

Les pouvoirs publics peuvent mettre en place de nombreuses politiques pour encourager le dialogue interculturel, défendre les principes fondamentaux ou intervenir, via la justice, en cas d'enfreinte à la loi. Mais la majorité des questions interculturelles se posent entre individus – à un niveau local, à l'échelle d'une entreprise, d'un groupe – et peuvent souvent se régler par le dialogue.

Pour de nombreux citoyens, la convivialité et l'échange sont des éléments qui importent dans la vie de tous les jours mais qui peuvent aussi rapidement être mis à mal à cause d'incompréhensions ou de préjugés réciproques. Un simple dialogue suffit souvent à lever les incompréhensions et à aplanir les différends. Mais encore faut-il que les conditions du dialogue soient réunies.

Ecolo souhaite donc favoriser l'émergence de médiateurs interculturels, dans les communes, les écoles, les entreprises, les lieux publics, etc. Il ne s'agit pas nécessairement de personnel supplémentaire mais de former le personnel existant. Dans le même ordre d'idée, Ecolo veut également instaurer un cadre de dialogue permettant aux acteurs locaux d'aborder sereinement les questions interculturelles. Il s'agit de faciliter la faculté des acteurs locaux d'examiner par eux-mêmes les demandes visant à prendre en compte la diversité, de les discuter, de les accepter, de trouver un compromis ou de les refuser si les conséquences pratiques qu'elles engendrent sont inacceptables ou qu'elles entrent en tension avec certains principes. Aujourd'hui, en l'absence de procédures favorisant le dialogue, ces demandes peuvent être perçues comme des revendications inappropriées, et leur refus comme une forme d'intolérance.

Dans une même logique, nous pensons que les futurs policiers[7], enseignants, avocats, assistants sociaux, etc. devraient recevoir une formation à l'interculturalité dans leur cursus respectif.

PRIORITE 2 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AGIR POUR L'INTEGRATION

L'égalité des chances est loin d'être une réalité en Belgique : aux inégalités sociales s'ajoutent une série de discriminations sur base de la supposée race, de la religion, de la culture, etc. Elles se traduisent par des difficultés d'accès à l'emploi, à un logement décent ou encore à des lieux ou moments de divertissements.

Dans le domaine de l'emploi, une personne d'origine étrangère a plus de probabilité d'être sans emploi. Notons la double discrimination vécue par les femmes d'origine étrangère dont le taux de chômage est le plus élevé.

Mais les discriminations restent difficiles à établir. Toute action de politique publique qui se veut efficace doit commencer par poser un diagnostic et se baser sur une évaluation concrète de la situation, pas sur des impressions ou des témoignages. Une vision objective de la situation fait actuellement défaut en Belgique. Il convient dès lors d'instaurer un outil de mesure de la discrimination liée à l'origine et non à la nationalité, puisque de nombreuses personnes de nationalité belge mais d'origine étrangère restent victimes de la discrimination.

Proposition : Adopter une directive en matière de discrimination

Au niveau européen, il y a actuellement une directive « race »[8] qui interdit la discrimination raciale tant dans le domaine de l'emploi que des biens et services ainsi qu'une directive emploi[9] qui interdit la discrimination sur base de l'âge, du handicap, des convictions philosophiques et religieuses et de l'orientation sexuelle.

Il n'existe donc aucune directive qui interdit explicitement la discrimination sur base de l'âge, du handicap, des convictions philosophiques et religieuses ou de l'orientation sexuelle dans le domaine des biens et services (logement, transports, banques et assurances, loisirs, HORECA …). Une directive « horizontale » devrait inclure ces formes de discriminations.

Le dispositif légal belge, qui repose sur la loi antidiscrimination du 10 mai 2007 et des décrets, couvre déjà l'interdiction de la discrimination dans les biens et services et ce pour l'ensemble des critères protégés. Il va donc plus loin que le prescrit européen. Toutefois, l'adoption d'une directive horizontale présente un intérêt pour la Belgique. En effet, cette disposition permettrait de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne en vue de faire poser des questions préjudicielles et d'obtenir des décisions de principe en cas de discrimination.

---

[7] Actuellement, les policiers peuvent, sur base volontaire et avec l'accord de leur chef, suivre une formation à la diversité. Ecolo estime qu'au moins une personne par zone de police devrait avoir suivi cette formation.
[8] 2000/43.
[9] 2000/78.

Proposition : Evaluer la loi anti-discrimination

La loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines discriminations est un outil important dans l'arsenal législatif belge. Elle interdit la discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale.

La loi prévoit une évaluation de son application et de son effectivité, laquelle n'a jamais eu lieu. Pour Ecolo, cette évaluation par des experts est nécessaire pour lutter efficacement contre les discriminations, et assurer l'adéquation du cadre légal avec la réalité de terrain.

Proposition : Développer et recourir aux statistiques relatives à l'origine culturelle

Pour mesurer ces discriminations, mettre sur pied des corrections et évaluer l'efficacité des politiques, la mise à disposition d'outils d'objectivation des discriminations est indispensable, tout en préservant les principes de confidentialité et de respect de la vie privée. Ecolo prône ainsi le recours à l'utilisation de statistiques relatives à l'origine culturelle des personnes (appelées « statistiques ethniques » ou « culturelles ») dans le domaine de l'enseignement et de l'emploi (tant à l'embauche que dans le parcours professionnel)[10].

Ecolo entend par ailleurs étendre le recours aux tests de simulation peu utilisés actuellement à cause de leur complexité (il faut deux personnes qui ont toutes les caractéristiques communes, sauf le facteur potentiellement concerné) et l'absence de structures qui ont les moyens de les réaliser.

Proposition : Construire un vrai parcours d'accueil pour les primo-arrivants

Les personnes qui arrivent aujourd'hui en Belgique sont confrontées à une complexité institutionnelle et administrative. Elles méconnaissent généralement les dispositifs sociaux, ainsi que leurs droits et leurs responsabilités. Cette situation ralentit, voire empêche, le processus d'intégration. La non-connaissance d'une des langues nationales liée aux difficultés que connaît le marché de l'emploi est un frein supplémentaire dans le parcours que doivent entreprendre les migrants.

Il existe toujours des entraves à la vie, au travail, à la participation politique pour les migrants résidant en Europe. Au sein de l'OCDE, la Belgique est l'un des pays dans lesquels les disparités sur le marché du travail entre les immigrés et les nationaux sont les plus importantes. Le taux d'emploi est inférieur à celui des Belges et le taux de chômage supérieur. Les migrants sont également surreprésentés dans les emplois dits précaires et l'emploi ouvrier. Si les problèmes d'emploi recouvrent évidemment des caractéristiques propres, spécialement en période de ralentissement économique, il apparaît comme évident que la personne qui vient d'arriver, qui ne connaît pas la langue et qui n'appréhende pas les codes liés à la vie en Belgique cumulera les obstacles avant d'obtenir un emploi, d'être autonome socialement et financièrement.

---

[10] Dans son rapport de janvier 2013 sur les discriminations, l'IWEPS recommandait cette mesure car « cette précieuse source statistique nécessite des améliorations à travers la prise en considération de variables supplémentaires, non actuellement disponibles, telles que le pays de naissance des individus, leur niveau d'éducation, le lieu d'obtention des diplômes, la durée du séjour sur le territoire belge en ce qui concerne les travailleurs immigrés et étrangers, la maîtrise des langues, la catégorie socioprofessionnelle des parents et leur lieu de naissance. Ces caractéristiques individuelles sont indispensables pour identifier les facteurs déterminants le désavantage de certains groupes sociaux sur le marché du travail et évaluer l'ampleur des discriminations à l'égard des personnes étrangères », in « Étude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité », IWEPS, Janvier 2013.

Ecolo plaide pour un vrai parcours d'accueil structuré[11] et construit sur les logiques de l'éducation permanente. Ce parcours doit être l'occasion d'une reconnaissance des migrants par la société et viser une pleine participation active des migrants au sein de celle-ci. Il ne peut être considéré comme un dispositif qui serait une réponse globale et définitive aux problématiques liées à l'accueil des migrants.

L'accueil, l'intégration au sein d'une société, est un processus long et complexe, qui nécessite volonté et moyens de toutes les parties : le migrant, les pouvoirs publics mais aussi la société dans son ensemble.

Par parcours d'accueil, nous entendons un processus interactif au cours duquel les autorités proposent aux migrants un programme spécifique individualisé leur permettant de renforcer leur autonomie, via un accompagnement individuel, des cours de langue et des cours de citoyenneté. Le tout en misant sur les pédagogies actives et l'éducation par les pairs quand cela est possible.

Pour parvenir à un parcours qui réponde réellement aux besoins tant des primo-arrivants que de la société d'accueil, Ecolo souhaite particulièrement :

- que le travail d'élaboration de ces politiques soit également construit avec les associations de migrants, qui sont riches d'une expérience en la matière ;
- que les moyens soient en adéquation avec les objectifs attendus ;
- que la dimension citoyenne et interculturelle soit au centre du dispositif ;
- éviter au maximum, au niveau de l'accès au parcours d'accueil, les discriminations liées au statut et à l'origine des migrants ;
- assurer un maximum de cohérence dans le parcours entre les trois régions - tant au niveau des public-cibles que des objectifs pédagogiques liés aux contenus).

Proposition : Favoriser l'apprentissage des langues d'origine et ouvrir ces cours à chacun

Des cours de langues d'origine (Programme LCO) existent. Ecolo souhaite explorer la piste du renforcement des langues d'origine des élèves d'origine étrangère dès lors qu'il est prouvé que cet apprentissage facilite celui des autres langues (français, néerlandais …). Le renfort des compétences linguistiques globales permettrait aussi de mieux réussir le parcours scolaire et de supprimer l'un des freins à la discrimination.

Ces cours ne doivent pas être limités aux personnes d'origine étrangère mais peuvent justement devenir des lieux de mixité.

En parallèle, Ecolo entend renforcer l'apprentissage des langues officielles de la Belgique (dont le cours de français langue étrangère FLE) auprès des primo-arrivants et de la population en général.

Proposition : Améliorer les procédures des équivalences de diplômes étrangers

Demander une équivalence de diplôme, pour chercher un emploi, poursuivre des études ou une formation est une démarche compliquée, longue et chère en Belgique francophone[12]. En sus du montant exigé pour introduire son dossier de demande (à partir de 124 €), les décisions rendues ne permettent pas toujours de comprendre comment celles-ci ont été prises.

---

[11] Selon la définition du Centre pour l'Egalité des Chances : « une politique d'accueil adéquat des primo-arrivants doit viser à ce que ceux-ci participent de manière optimale à la société dans toutes ces facettes: logement, emploi, enseignement, services, loisirs […], droit à l'expression […] ».

[12] Désormais, du côté de la Communauté flamande, la demande d'équivalence est également payante mais certaines catégories sociales en sont exemptées.

Il est donc nécessaire de diminuer le coût de cette demande, au moins pour les allocataires sociaux ou les bénéficiaires de l'assurance chômage et de rendre public les rapports d'expertise sur l'état d'enseignement sur lesquels se basent les reconnaissances ou non des équivalences. Il apparaît également essentiel que les personnes puissent obtenir des réponses rapides, transparentes, correctement justifiées et que tous les documents originaux exigés soient restitués en fin de procédure.

Enfin, il conviendrait également d'améliorer la cohérence des positions entre la Flandre et la Wallonie.

Proposition : Permettre l'accès aux emplois publics à toutes les nationalités

Ecolo souhaite également que les emplois des services publics de l'ensemble des niveaux de pouvoir soient ouverts à toutes les nationalités, y compris ceux qui sont ressortissants d'un pays non membre de l'Union européenne, comme c'est déjà le cas en Région bruxelloise, en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles (y compris dans l'enseignement), grâce au travail d'Ecolo.

Conformément au droit européen, cette ouverture s'applique aux emplois qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.

Proposition : Déployer des services publics reflétant la diversité

Ecolo considère que les pouvoirs publics doivent constituer une référence dans leur rôle d'employeur, notamment en termes d'ouverture aux diversités culturelles. Dans ce cadre, Ecolo soutient tout particulièrement :

- Le développement d'une administration diversifiée, représentative de ses usagers, par la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines qui s'inscrit dans le respect des différences et qui cherche à s'enrichir de ces différences. A l'instar de ce qui a été impulsé par les Ministres écologistes sous cette législature dans les administrations régionales wallonne et bruxelloise, et en Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo souhaite que tout service à vocation publique reflète davantage la composition plurielle de la société par la mise sur pied de plans d'actions de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité ;
- La sensibilisation, dans tous les rouages de la fonction publique, à une intégration accrue des personnes étrangères ou d'origine étrangère, tant en leur qualité d'usagers que d'acteurs des services publics.

Proposition : Évaluer et étendre le droit de vote des étrangers non européens

L'inscription des étrangers sur les listes des électeurs constitue un enjeu démocratique et de citoyenneté important. La participation des étrangers européens et non européens aux élections communales de 2012 fut faible, malgré les campagnes d'information et de sensibilisation. Une évaluation plus approfondie devrait être menée pour mieux comprendre les freins à la mobilisation.

Ecolo souhaite l'élargissement du droit de vote des étrangers résidant depuis au moins 5 ans en Belgique, aux autres niveaux de pouvoirs[13].

[13] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Démocratie et éthique politique ».

Proposition : Garantir l'égalité citoyenne pour nos ressortissants à l'étranger

Aujourd'hui, des citoyens sont incarcérés dans leur pays d'origine où leurs droits fondamentaux sont bafoués et ce, dans l'indifférence des autorités diplomatiques et consulaires belges. Des femmes belges subissent, dans leur pays d'origine, des législations familiales discriminatoires, suite à un mariage, un divorce, un héritage, une adoption sans que les autorités belges ne les assistent dans leurs démarches.

Les autorités diplomatiques et consulaires invoquent la double-nationalité de ces ressortissants pour ne pas leur porter assistance. Or, lorsque qu'un ressortissant belge – qui n'a pas de double nationalité – est inculpé et incarcéré dans un pays tiers, la Belgique intervient diplomatiquement pour assurer le respect de ses droits fondamentaux.

L'indifférence des autorités belges à l'égard de leurs propres ressortissants a provoqué chez de nombreux Belges le sentiment d'être, en fait, des citoyens de seconde zone. Pour Ecolo, la double-nationalité ne peut en aucun cas être considérée comme une semi-citoyenneté. Ecolo réaffirme donc avec force l'égalité des citoyens indépendamment de leur origine, de leur religion ou de leur conviction philosophique. Chacun doit avoir un égal accès à la jouissance des droits – y compris celle à une assistance consulaire – et des libertés. Ecolo exige des autorités diplomatiques une assistance consulaire immédiate en faveur de nos concitoyens emprisonnés au mépris de leurs droits fondamentaux.

PRIORITE 3 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE RACISME

Le racisme, c'est faire coïncider des caractéristiques générales ou spécifiques négatives à un groupe. Cela se concrétise par des traitements inégalitaires, des violences et des insultes, qui frappent des groupes entiers. Ce sont ces minorités qui sont discriminées – chacune selon des dynamiques particulières – et non de simples individus. Pour Ecolo, la reconnaissance des minorités ethnoculturelles participe de la refondation nécessaire de l'antiracisme. La promotion du vivre ensemble et de la diversité est évidemment nécessaire mais n'est pas suffisante pour faire reculer le racisme.

Ecolo a toujours lutté contre le racisme et constate que celui-ci a tendance à se développer de manière inquiétante en période de crise. Il se répand parallèlement à la croissance des inégalités dans notre société. Tous les jours, des citoyens issus de l'immigration font l'expérience de l'humiliation et du mépris par leur simple apparence. La panne de l'ascenseur social dans les quartiers populaires ajoutée à ce mépris quotidien provoque chez bon nombre de personnes un sentiment de révolte qui peut se traduire dans certains cas par une forme de repli communautaire.

La lutte contre le racisme et les discriminations ne peut être reléguée au second plan. Ecolo entend porter de front la justice sociale et la lutte contre le racisme.

Proposition : Organiser un Plan interfédéral d'actions pour lutter contre le racisme

De nombreuses recherches ainsi que les rapports du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLCR) démontrent que la discrimination raciale, le racisme, l'inégalité sur base de l'origine ou de la nationalité sont toujours des réalités et que s'y attaquer nécessite une approche concertée et coordonnée[14].

[14] Ce sont aussi les conclusions de la conférence mondiale contre le racisme de Durban en 2001 et de la Conférence d'examen de Genève en 2009, qui recommandaient aux États d'adopter un plan national de lutte contre le racisme.

C'est dans cet esprit qu'Ecolo propose l'adoption d'un Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme. La lutte contre le racisme doit être à l'agenda de l'ensemble des gouvernements et se mener en concertation avec les acteurs associatifs et de terrain.

Proposition : Soutenir l'associatif luttant contre le racisme

La dispersion des moyens et la difficulté à en obtenir ne permet pas de mener un combat critique du racisme. Une refondation de l'antiracisme ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les acteurs de la lutte contre le racisme. La lutte contre le racisme a longtemps été animée par les secteurs progressistes de la société belge. Ecolo y a contribué depuis ses débuts. Toutefois, nous pensons qu'il est aujourd'hui impératif d'inclure dans les différents dispositifs de lutte contre le racisme les personnes issues de l'immigration. Les premières victimes du racisme doivent aussi être les acteurs de leur propre émancipation. Pour faire converger toutes les forces positives, il est indispensable de dépasser la structuration associative pilarisée traditionnelle.

Proposition : Garantir la liberté d'expression, lutter contre la (cyber)haine

Ecolo refuse avec force l'idée d'une hiérarchie entre les racismes. Les différentes formes de racisme doivent être combattues de front.

Cela étant, à côté de l'antisémitisme qu'il faut, plus que jamais, continuer à combattre, s'est développée l'islamophobie (ou racisme anti-musulman). Ils s'appuient sur une parole raciste de plus en plus libérée et dangereuse pour la cohésion sociale. Outre des actions concrètes et la systématisation de l'application des lois contre le racisme et la xénophobie, il est nécessaire de soutenir les associations de proximité.

Il est néanmoins utile de rappeler que, pour Ecolo, la critique d'une religion ou de la politique d'un Etat étranger ne peut être automatiquement assimilée à du racisme. Par ailleurs, la lutte contre le racisme ne doit pas limiter le principe de la liberté d'expression.

Le phénomène de la cyber-haine se développe également[15]. S'il est difficile d'agir sur le contenu de certains sites, les responsabilités des hébergeurs, des modérateurs, etc. existent bel et bien en droit belge. Il est donc nécessaire de poursuivre les différentes campagnes de sensibilisation et d'information, notamment à leur égard, mais aussi du grand public.

PRIORITE 4 : ORGANISER L'EXERCICE DU DROIT DE PORTER UN SIGNE RELIGIEUX OU PHILOSOPHIQUE ET L'EGALITE DE TRAITEMENT ENTRE LES CULTES ET MOUVEMENTS PHILOSOPHIQUES

Proposition : Organiser l'exercice du droit de porter un signe religieux ou philosophique

La question des signes religieux ou philosophiques est particulièrement complexe et sensible. En particulier, la question du foulard islamique semble depuis quelques années cristalliser toutes les tensions et les incompréhensions liées à la différence culturelle et religieuse. Ecolo propose d'appréhender ce problème dans un esprit de respect du droit, d'ouverture et de compromis, fidèle

[15] Le CECLCR rappelle que seuls « les propos qui incitent d'autres personnes à la haine, à la violence ou à la discrimination sur base des critères protégés par la loi, constituent une infraction passible de poursuites. Les propos négationnistes sont aussi punissables par la loi ».

aux valeurs démocratiques et aux libertés fondamentales qui doivent être sans cesse réaffirmées, de manière intransigeante contre toutes les formes de radicalismes.

Ecolo s'inscrit pleinement dans les principes de liberté individuelle, de liberté religieuse et d'égalité des sexes garantis par la Constitution belge, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et les Conventions internationales, en ce qui concerne le port de signes religieux et philosophiques, et plus particulièrement le foulard. Ecolo souhaite que les personnes qui font le choix de porter un foulard ne soient plus considérées comme des personnes a priori incapables et soumises, qui devraient le retirer pour prouver leur capacité à être pleinement citoyennes responsables.

Une interdiction pure et simple n'apporterait donc pas de réponse aux difficultés posées et risquerait, au contraire, d'aboutir à une situation d'exclusion et de repli sur soi. Au-delà, elle mettrait notre pays en infraction par rapport aux textes internationaux qui protègent les droits fondamentaux. Il convient toutefois d'examiner comment organiser l'exercice de ce droit dans les contextes spécifiques de l'école et des services publics.

A l'école

L'école doit être avant tout un lieu d'inclusion et d'apprentissage de l'émancipation. Il convient par ailleurs de lutter contre toute forme de ghettoïsation. Dans ce contexte, Ecolo souhaite soutenir le libre choix de porter ou non un signe convictionnel dès lors que la ou le jeune est capable de le poser en toute liberté. La notion de « capacité de discernement » entraîne dès lors une interdiction du port d'un signe convictionnel dans l'enseignement primaire, ainsi que dans l'enseignement secondaire jusqu'à un niveau d'enseignement qu'il convient de définir collectivement, moyennant l'obligation de respecter les règles définies.

Cette autorisation n'entrave en rien le suivi du parcours scolaire. Celui-ci reste un droit et une obligation pour toutes et tous, et ce dans son intégralité. Il n'est donc pas question d'autoriser la non-fréquentation de certains cours (cours de sciences, cours d'éducation physisque), ni d'adopter des attitudes qui vont à l'encontre du vivre ensemble (refus de la mixité), ni d'autoriser la moindre attitude de prosélytisme.

Parallèlement, Ecolo condamne toute pression visant à ce qu'un jeune porte un signe philosophique ou religieux contre son gré. Tout jeune doit pouvoir dénoncer ces pressions et en être protégé. Certains services (de médiation, AMO, centres de planning familial …) disposent des capacités permettant d'instaurer le dialogue au sein d'une famille. Un des rôles de l'école est d'informer les jeunes de l'existence de tels services.

Dans la fonction publique

Ecolo ne veut pas opposer le principe de liberté religieuse à celui d'obligation de neutralité du service rendu au citoyen par un agent public. La neutralité garantit au citoyen d'être traité sans discrimination liée notamment à ses convictions idéologiques ou philosophiques.

Moyennant le respect de certaines conditions, la neutralité et l'impartialité dans la fonction publique ne sont toutefois pas incompatibles avec les principes de liberté d'expression et religieuse. Au contraire, conformément à la jurisprudence de la Convention européenne des droits de l'homme, une interdiction généralisée du port de signes religieux ou philosophiques dans la fonction publique apparaît excessive au regard des droits constitutionnels et représenterait certainement une discrimination à l'embauche supplémentaire pour des femmes qui en subissent souvent déjà trop. Il convient de justifier l'interdiction par une évaluation concrète des fonctions.

Ecolo soutient l'interdiction du port de signes convictionnels pour les métiers investis d'une fonction ou d'un rôle d'autorité pour le public ou une partie du public (police, justice, armée, enseignants …), dès lors qu'il faut assurer l'impartialité mais aussi l'apparence d'impartialité du service public, afin que les membres du personnel portant des signes convictionnels ne suscitent pas auprès du public le sentiment qu'ils n'exercent pas leur fonction de manière impartiale.

Dans les assemblées parlementaires, les conseils provinciaux, communaux et de CPAS

S'il y a bien un lieu où l'on accède grâce à ses convictions, ce sont les assemblées. Légiférer pour interdire le port de tout signe convictionnel dans une assemblée élue nous paraît donc incohérent et en contradiction avec la jurisprudence européenne en matière de libertés fondamentales.

Proposition : Atteindre une égalité de traitement entre les cultes et les mouvements philosophiques

On ne peut se référer continuellement à la neutralité de l'État sans s'assurer qu'il y a un traitement égal de celui-ci envers les cultes reconnus. Dès lors que des cultes rencontrent les attentes de la Constitution quant aux religions et philosophies, pour Ecolo, ils doivent être traités comme les autres cultes reconnus et la laïcité organisée, à égalité de droits et de devoirs.

Ecolo souhaite une réforme du système actuel de financement des cultes afin de traiter toutes les communautés confessionnelles et non confessionnelles de façon égale. En ce sens, Ecolo est favorable à une consultation anonyme réalisée tous les cinq ans ; le résultat de l'enquête établirait l'importance relative de chaque culte ou mouvement philosophique.

De même, comme cela est possible pour les différents courants chrétiens d'être reconnus de manière spécifique (culte catholique, culte orthodoxe, culte protestant, culte anglican), Ecolo souhaite évaluer la possibilité de reconnaître la diversité des autres cultes tant que ceux-ci rencontrent les conditions de la loi.

Par ailleurs, le Bouddhisme n'est toujours pas reconnu en Belgique. Ecolo souhaite que le processus visant à une reconnaissance complète soit finalisé.

Enfin, en Région bruxelloise, Ecolo a rendu possible d'être ensevelit sans cercueil et en pleine terre. Cette possibilité doit être étendue en Wallonie également.

Proposition : Développer un islam de Belgique

Ecolo souhaite la construction d'un islam de Belgique auto-organisé par les citoyens de confession musulmanes, sans ingérence ni de l'Etat ni des institutions étrangères, gouvernementales ou non. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral – par l'intermédiaire des ministres de la Justice successifs – a choisi d'encourager la sous-traitance de la gestion de l'islam aux ambassades étrangères. Il faut rompre avec cette logique dangereuse des influences externes. Les musulmans sont pour la plupart des citoyens belges, il convient de leur permettre d'organiser leur culte à partir des réalités qu'ils vivent au quotidien, c'est-à-dire celles de leur société, la société belge.

Dans le respect absolu de la neutralité de l'Etat et de la non-ingérence politique dans les affaires religieuses, des forces progressistes veulent construire un Exécutif belge des musulmans de Belgique. Cela doit se faire en assurant une représentation des femmes, des jeunes et des minorités ethnico-religieuses de l'islam, actuellement absents de la direction de l'Exécutif.

Ecolo souhaite permettre la formation d'imams en Belgique, des imams qui maitrisent une des langues nationales et qui sont au fait des réalités vécues par les croyants. A défaut, les mosquées n'auront nul autre choix que de recourir à des imams déconnectés des réalités belges.

Enfin, aujourd'hui trop peu de mosquées sont reconnues par les pouvoirs publics pour une série de raisons. En collaboration avec les associations et les personnes concernées, le cadre juridique doit être évalué et amélioré pour éviter les lenteurs administratives telles qu'elles sont connues aujourd'hui.

TABLE DES MATIERES

VIVRE ENSEMBLE
Pour une société interculturelle

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 2

Les lignes de force du projet d'Ecolo 3

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Reconnaître la diversité culturelle 3

Proposition : Favoriser la reconnaissance des associations 3

Proposition : Créer un forum de la diversité 3

Proposition : Revisiter régulièrement les questions du vivre ensemble 4

Proposition : Engager un travail de mémoire et de reconnaissance avec les anciennes colonies 4

Proposition : Favoriser la rencontre et le dialogue 4

PRIORITE 2 : Lutter contre les discriminations et agir pour l'intégration 5

Proposition : Adopter une directive en matière de discrimination 5

Proposition : Evaluer la loi anti-discrimination 6

Proposition : Développer et recourir aux statistiques relatives à l'origine culturelle 6

Proposition : Construire un vrai parcours d'accueil pour les primo-arrivants 6

Proposition : Favoriser l'apprentissage des langues d'origine et ouvrir ces cours à chacun 7

Proposition : Améliorer les procédures des équivalences de diplômes étrangers 7

Proposition : Permettre l'accès aux emplois publics à toutes les nationalités 8

Proposition : Déployer des services publics reflétant la diversité 8

Proposition : Évaluer et étendre le droit de vote des étrangers non européens 8

Proposition : Garantir l'égalité citoyenne pour nos ressortissants à l'étranger 9

PRIORITE 3 : Renforcer la lutte contre toutes les formes de racisme 9

Proposition : Organiser un Plan interfédéral d'actions pour lutter contre le racisme 9

Proposition : Soutenir l'associatif luttant contre le racisme 10

Proposition : Garantir la liberté d'expression, lutter contre la (cyber)haine 10

PRIORITE 4 : Organiser l'exercice du droit de porter un signe religieux ou philosophique et l'égalité de traitement entre les cultes et mouvements philosophiques 10

Proposition : Organiser l'exercice du droit de porter un signe religieux ou philosophique 10

A l'école 11

Dans la fonction publique 11

Dans les assemblées parlementaires, les conseils provinciaux, communaux et de CPAS 12

Proposition : Atteindre une égalité de traitement entre les cultes et les mouvements philosophiques 12

Proposition : Développer un islam de Belgique 12

Démocratie, Gouvernance, Egalités

LGBTQI
Une société inclusive des minorités d'orientations affectives, sexuelles et de genre

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La Belgique est un pays où les droits des lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queer et intersexes (LGBTQI)[1] sont en constante progression. Quand on la compare à d'autres pays européens, sa législation est l'une des plus avancées au niveau de l'égalité de droits[2]. Se marier[3] par exemple, avoir des enfants ou en adopter est devenu possible, notamment grâce à l'action des écologistes, qui ont toujours été une force motrice sur ces questions.

Pourtant les insultes, discriminations et violences homophobes semblent en augmentation[4]. Une augmentation évidemment inquiétante, dont les responsables politiques, aux différents niveaux de pouvoirs, doivent prendre la mesure afin d'apporter des réponses fortes, à court et long termes. Ces chiffres montrent aussi que tant la société que les individus reconnaissent plus facilement les violences à l'égard des personnes LGBTQI. Parce que désormais, les délits homophobes peuvent être reconnus en tant que tels et parce que, même si l'accueil et l'information dans les commissariats doivent être encore améliorés à certains égards, les victimes ont moins peur de déposer plainte, que ce soit auprès de la police ou du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLCR). Ce constat ne doit pas occulter le sentiment d'insécurité, qui semble particulièrement élevé chez les LGBTQI, et les progrès qui doivent encore être réalisés à cet égard.

Au-delà des violences et discriminations commises par des personnes à l'encontre d'autres personnes, il y a aussi la violence institutionnelle : interdiction pour les homosexuels de donner leur sang ou obligations médicales et psychologiques imposées par la loi aux personnes désireuses de changer de sexe, difficultés administratives y liées, ou encore discriminations entre parents. Si la Belgique est un des pays les plus en avance en matière d'égalité des droits, ce n'est pas pour autant qu'il ne reste plus rien à faire. Au contraire.

En 2013, le Gouvernement fédéral a lancé deux plans d'actions interfédéraux contre, respectivement les violences et les discriminations homophobes et transphobes. Si ces plans d'actions vont dans la bonne direction par les objectifs et les priorités qu'ils énoncent, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser pleinement l'égalité des droits.

Par ailleurs, les chiffres ne permettent pas d'évaluer si les différences liées à l'orientation sexuelle ou de genre sont globalement mieux acceptées aujourd'hui au sein de la population belge qu'auparavant. Cette acceptation, le phénomène de « banalisation » des personnes LGBTQI ne sera

---

[1] On utilisera l'acronyme LGBTQI car il permet d'avoir une vision politique sur l'ensemble des différentes orientations existantes.
[2] A l'exception, sans doute, des personnes transgenres.
[3] Il y a presque 1 000 mariages de couples homosexuels et lesbiens par an en Belgique depuis l'adoption de la loi permettant le mariage pour les personnes du même sexe (loi du 1e juin 2003).
[4] Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme écrivait dans son rapport « Discrimination/Diversité » de 2012 que le nombre de signalements liés à l'orientation sexuelle avait augmenté de 40 % par rapport à 2011.

possible sur le long terme que par un travail d'information et de sensibilisation, et ce, dès le plus jeune âge.

Depuis des années, Ecolo se bat pour la mise en place structurelle et généralisée de modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles. Alors que tout le monde s'accorde sur la difficulté pour les jeunes et plus particulièrement les jeunes LGBTQI de bien vivre leur sexualité, ce type de module n'est toujours pas généralisé. Les constats de plusieurs études universitaires ont pourtant relevé, dès 2003, la nécessité de sensibiliser aux questions de sexualité et d'accompagner les jeunes de plus en plus tôt. Cet accompagnement est d'autant plus nécessaire que ces mêmes études pointent chez les jeunes LGBTQI un taux de suicide supérieur à la moyenne.

Enfin, au niveau international, les violences à l'encontre des LGBTQI restent nombreuses. Dans 7 pays, l'homosexualité est condamnée de mort. Dans 78 autres, elle est passible d'une peine de prison. Le nombre de candidats réfugiés qui demandent l'asile à la Belgique pour des raisons de violences homophobes dans leur pays est en augmentation.

L'horizon politique d'Ecolo

Le combat d'Ecolo pour l'égalité des LGBTQI s'inscrit dans le combat politique pour l'égalité des droits. Parce que ce qui nous rassemble est infiniment plus fort que ce qui nous sépare, Ecolo veut mettre en œuvre toutes les politiques possibles pour que l'orientation sexuelle et la question de l'identité de genre deviennent des sujets normalisés, qui n'engendrent ni craintes, ni rejets, ni réactions violentes. Ecolo se bat pour une société apaisée, qui n'a pas peur des différences, quelles qu'elles soient.

Ecolo attire aussi l'attention sur le fait que les thématiques LGBTQI renvoient aussi à des discriminations multiples (femmes, étrangers …), qui augmentent l'exclusion. Par conséquent, c'est un travail transversal qu'il s'agit de mener, à tous les niveaux : école, associations, sport, voisinage, politiques publiques, etc. et en collaboration avec les autres minorités (visibles ou non).

Les difficultés que rencontrent les LGBTQI posent aussi plus largement la question - qui touche tout le monde – de la place de la sexualité dans nos sociétés. Si l'hypersexualisation est devenue un phénomène majeur dans notre quotidien via la publicité et les médias, le fait d'avoir une sexualité épanouie, respectueuse et où chacun est conscient de la portée de ses actes et comportements paraît fondamental : la sensibilisation et l'information jouent donc un rôle important.

Ecolo a toujours privilégié le travail sur le moyen et le long terme, estimant qu'une société ne progresse que via l'éducation et la compréhension par toutes et tous des enjeux qui les concernent. L'objectif d'Ecolo est donc de travailler sur l'information, la sensibilisation et la prévention. Grâce à des politiques fortes en ce sens, nous parviendrons à une société réellement inclusive. Toutefois, la responsabilité des pouvoirs publics est aussi de permettre un travail de sanction et de justice lorsque des comportements violents ou discriminants ont été commis.

Enfin, face au constat quotidien de la violence faite aux LGBTQI de par le monde, il est nécessaire de mener une politique volontariste au niveau de la sensibilisation des droits des LGBTQI dans les pays où des législations homophobes existent malheureusement encore.

Les lignes de force d'Ecolo sont dès lors les suivantes :

- Lutter contre les violences homophobes et les discriminations
- Développer le travail de sensibilisation de tous les publics
- Œuvrer au respect des droits des LGBTQI sur le plan international

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES HOMOPHOBES ET LES DISCRIMINATIONS

Proposition : Lutter efficacement contre les violences homophobes

Les témoignages et plaintes d'insultes et d'agressions homophobes, lesbophobes[5] et transphobes sont en augmentation. Plus inquiétant, selon le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, ce sont surtout les cas de violences homophobes, parfois extrêmes, qui augmentent. Si cette aggravation montre aussi que les victimes ont de moins en moins peur de porter plainte auprès de la police, l'amplification de ce phénomène ne peut être ignorée.

Les comportements violents ou insultants à l'encontre des LGBTQI ne sont l'apanage d'aucun public spécifique. Il y a donc un travail de sensibilisation global à mener. Comme proposé ci-dessous, Ecolo estime que des modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle peuvent conduire à mieux appréhender les différentes possibilités de relations entre les individus.

Mais cette problématique passe par un travail avec la justice et la police. Tous les comportements violents ou insultants basés sur la différence (origine, genre, religion, orientation …) doivent être effectivement poursuivis de manière forte. La circulaire commune au Collège des Procureurs généraux et aux Ministres de la Justice et de l'Intérieur va dans ce sens. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être évaluée tout comme il sera nécessaire d'analyser les causes du sentiment d'insécurité chez les populations concernées et ce qui les empêche de porter plainte afin de trouver des leviers pour agir sur ces causes.

Les sanctions doivent évidemment être proportionnées mais aussi, et c'est primordial, viser la compréhension et la réparation (travail dans des associations LGBTQI, rencontre de familles LGBTQI, etc.).

Enfin, Ecolo propose de compléter l'article 150 de la Constitution en visant également les délits de presse à caractère homophobe et sexiste notamment. Cet article prévoit que les délits de presse inspirés par le racisme ou la xénophobie puissent être renvoyés vers la cour pénale et non vers les assises.

Proposition : Lutter contre les discriminations sur base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Un travail important reste à effectuer auprès des services de police et des parquets. Il est essentiel de systématiser la sensibilisation et la formation à la diversité au sein des écoles de police au sujet de la situation des LGBTQI (accueil, traitement des plaintes, attitude vis-à-vis de collègues LGBTQI, etc.) et au cours de la carrière, dans la formation continuée des agents. Il est important que cette démarche soit menée en collaboration avec des spécialistes : monde associatif, CECLCR, associations de policiers LGBTQI. Il conviendra de veiller à la pérennisation de ces formations et de leurs mises à jour.

Ecolo insiste aussi pour que l'enregistrement des plaintes pour discriminations envers les LGBTQI soit systématisé et généralisé. Cet enregistrement doit permettre, d'une part, un traitement adéquat de la plainte, et, d'autre part, un meilleur relevé de données statistiques.

---

[5] La lesbophobie est une superposition d'homophobie et de sexisme. Il faut également lutter contre le sexisme pour diminuer les discriminations envers les lesbiennes.

Ecolo demande que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme dispose de moyens suffisants pour mener à bien ses missions, les politiques anti-discriminations. Il en va de même pour l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes dans le cadre des identités et des expressions de genres.

Dans la fonction publique régionale et communautaire, plusieurs « Plan Diversité » intégrant notamment les questions de genre ont également été initiés par des Ministres écologistes. Il est essentiel qu'ils soient bien appliqués, et ce, sur le long terme. Pour ce faire, les rôles des personnes de confiance et des conseillers en prévention doivent être confortés voire renforcés.

Proposition : Avoir une attention particulière vis-à-vis des lesbiennes

Ecolo entend être attentif à l'« invisibilité lesbienne ». Ce phénomène se marque notamment par une présence moindre dans les associations et les lieux de rencontre homosexuels, la sous-représentativité des lesbiennes dans les études ayant trait à l'homosexualité et le manque de représentations des lesbiennes dans les médias avec comme effet, entre autres, de faire obstacle à la construction identitaire aussi bien individuelle que collective.

Il convient par exemple d'avoir une attention particulière dirigée vers les lesbiennes dans les enquêtes sur les risques de transmissions des infections sexuellement transmissibles (IST) ainsi que dans les campagnes de prévention où elles sont trop souvent oubliées.

Les aspects liés à la lesbophobie (voir supra) doivent être mieux analysés et appréhendés notamment dans la formation des policiers aux violences homophobes.

Proposition : Respecter et faciliter les choix individuels en matière de changement de sexe

La loi de 2007 encadrant les changements de sexe impose de très lourdes démarches administratives et médicales aux transgenres. Ecolo a déposé des résolutions dans plusieurs assemblées demandant le suivi des principes de Yogyakarta[6].

Ecolo souhaite une modification rapide de la loi, en dialogue avec les acteurs de terrain : les règles actuelles imposent l'intervention d'une équipe multidisciplinaire, l'obligation de stérilisation et le suivi d'étapes médicalisées et lourdes très standardisées. Ecolo souhaite mettre fin à la psychiatrisation des personnes transgenres et intersexes[7]. Pour Ecolo, ce sont avant tout l'acceptation des parcours et choix individuels et la simplification des démarches administratives, à tout niveau (communal, etc.) qui doivent primer en la matière.

Dans cette logique, les démarches administratives ne doivent pas être plus compliquées pour une personne trans ou intersexe : il s'agit d'être en accord avec l'égalité de droits entre individus.

Ecolo veut également qu'un document officiel d'identification mentionnant les données personnelles juridiques et l'expression (sociale) de genre puisse être créé pour la « période de transition » (qu'elle se fasse complètement ou non) car cela peut poser des difficultés lors de contrôles d'identité (police, aéroport, etc.).

Ecolo propose, à l'image de ce qui se fait déjà dans d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suisse, de supprimer la mention du sexe sur la carte d'identité, et de manière générale sur les documents d'identité. Cette mention n'est, d'une part, pas pertinente en vue d'identifier le détenteur du document. Elle est d'autre part source de confusion et peut être source de souffrance pour les personnes dont l'expression du genre se distingue du sexe juridique.

---

[6] Principes qui concernent l'application des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

[7] L'un des problèmes majeurs des personnes intersexes est la « réassignation chirurgicale » et les traitements hormonaux forcés chez les enfants intersexes, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de choisir (ou de ne pas choisir) ce qu'ils souhaitent être. Ils n'ont pas droit à l'auto-détermination.

Les stéréotypes sexistes n'empoisonnent pas que les relations entre les hommes et les femmes mais affectent toutes les personnes dont l'identité de genre ne cadre pas avec les normes sexistes et binaires. Pour être vraiment efficaces, les politiques d'égalité doivent inclure la lutte contre les stéréotypes de genre.

Proposition : Permettre le don de sang et lutter contre les stéréotypes notamment dans le monde de la santé

Il convient avant tout de permettre aux homosexuels et aux bisexuels masculins de donner leur sang. Malgré le travail d'interpellation continu des parlementaires écolos, le don de sang des homosexuels et bisexuels masculins n'est toujours pas permis. Toute personne hétérosexuelle ou homosexuelle n'ayant pas un comportement à risque et qui remplit tous les critères sanitaires doit être autorisée à aider des malades à guérir ou à survivre, comme tout autre donneur.

Parallèlement, il s'agit aussi de modifier les « recommandations de bonnes pratiques » ou « campagnes de sensibilisation des prescripteurs » actuellement proposées aux médecins généralistes tant par l'INAMI que par la Société scientifique de Médecine générale (SSMG). Celles-ci suggèrent aujourd'hui de ne pratiquer des dépistages systématiques des IST et MST que chez les « hommes ayant des rapports homosexuels ». Le futur plan national de lutte contre le Sida se base sur des études échafaudées sur une catégorie de personnes qui n'englobe pas l'entièreté des réalités vécues par les « hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes ». Les études épidémiologiques doivent tenir compte des comportements et pratiques sexuelles à risque réels (nombre de partenaires différents, etc.) et non présumés chez une catégorie de population dite « homo » ou « bi ». Au-delà de l'aspect extrêmement stigmatisant envers ces personnes, il en va de l'efficacité d'un plan de lutte, qui devrait pouvoir efficacement toucher sa cible : toutes celles et tous ceux qui ont des pratiques sexuelles à risque.

Proposition : Permettre l'accès à la procédure de reconnaissance pour établir la filiation du coparent

Actuellement, la compagne de la mère mettant au monde un enfant par Procréation Médicalement Assistée (PMA) doit, pour exister légalement dans la vie de l'enfant, accomplir le même parcours qu'une personne qui adopte un enfant : préparation, passage par le tribunal, évaluation psychosociale, frais élevés.

Ecolo propose de permettre au coparent de reconnaître l'enfant, soit via la reconnaissance « sur le ventre » (avant la naissance), soit via une reconnaissance à la commune, comme tous les parents.

PRIORITE 2 : DEVELOPPER LE TRAVAIL DE SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS

Proposition : Améliorer le soutien au milieu associatif

Ecolo estime que le soutien au milieu associatif est primordial pour plusieurs raisons. Tout d'abord, parce qu'il permet de sensibiliser différents publics, de différentes manières notamment sur les questions de l'homosexualité et de la transsexualité. Mais il donne également l'occasion de faire un travail de prévention de terrain pour lutter contre les actes et les discriminations homophobes, lesbophobes, transphobes.

Il faut multiplier et développer les lieux de sociabilisation pour les jeunes qui se posent des questions sur leur orientation. Actuellement, ces lieux sont concentrés dans certaines grandes villes et fonctionnent avec des moyens limités.

Nous pensons également qu'il est nécessaire de soutenir efficacement les associations qui créent du lien entre plusieurs minorités et qui luttent contre les discriminations multiples.

Dans le domaine de l'associatif sportif, des campagnes de lutte contre les discriminations homophobes, lesbophobes et transphobes doivent être développées au sein et par le biais des associations sportives. Il faut aussi que les fédérations concernées prennent des sanctions fortes (rétrogradation, radiation …) à l'encontre des équipes qui refusent la compétition contre des équipes LGBTQI. Tout geste ou insulte discriminatoire faisant référence à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre pendant un événement sportif doit être combattu et puni.

Proposition : Généraliser les modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à tous les élèves

Depuis de nombreuses années, Ecolo se bat pour que des modules consacrés à l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, qui tiennent compte des différences de genres et d'orientation, soient généralisés à l'ensemble des réseaux d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela contribuerait à la sensibilisation des jeunes aux discriminations envers les LGBTQI et aiderait de nombreux jeunes en questionnement quant à leur identité et/ou orientation sexuelle[8].

Ces thématiques doivent être intégrées dans les programmes scolaires obligatoires car elles permettent également de mener un nécessaire travail de prévention des MST/IST, le nombre de cas d'infection ne diminuant malheureusement pas[9].

Il apparaît également important que les écoles développent, entretiennent et affirment une culture d'ouverture autour de l'orientation sexuelle. Les injures et violences à caractère homophobe – mal qui est sans doute sous-estimé dans l'enceinte scolaire actuellement – doivent trouver des réponses claires et pédagogiques de la part de l'ensemble du personnel éducatif.

Dans cette même logique, des projets spécifiques[10] doivent être soutenus, renforcés et développés. Des bénévoles gays, lesbiennes et bisexuel-le-s réalisent par exemple des animations dans les écoles secondaires. L'objectif est de démystifier l'homosexualité et la bisexualité et de lutter contre l'homophobie au sens large. Les intervenants, en venant témoigner, viennent aussi répondre aux questions que se posent les élèves.

Par ailleurs, les jeunes LGBTQI sont hyper représentés dans les statistiques du suicide chez les jeunes. Les actions de prévention du suicide doivent davantage tenir compte de cette réalité et des réponses adaptées doivent être proposées par les secteurs concernés, en partenariat avec l'associatif jeunesse LGBTQI.

Enfin, et de manière générale, il faut envisager une sensibilisation aux réalités de vie des LGBTQI dans les parcours de formation qualifiante de tous les acteurs de la santé et de l'éducation[11].

PRIORITE 3 : ŒUVRER AU RESPECT DU DROIT DES LGBTQI SUR LE PLAN INTERNATIONAL

Le nombre de pays où être une personne LGBTQI est passible de sanctions ou de peine de mort, de discriminations en tout genre ou de formes de torture, reste impressionnant. L'augmentation du nombre de personnes demandant l'asile en Belgique pour cause d'homophobie dans leur pays d'origine prouve à quel point le travail pour l'égalité des droits pour les LGBTQI au niveau

---

[8] Dans ce cadre, une formation spécifique des acteurs de l'EVRAS devra être mise sur pied en collaboration avec les associations LGBTQI.
[9] Sachant que ces modules doivent s'adresser à toutes et tous et non pas uniquement aux personnes LGBTQI.
[10] Comme, par exemple, le « GRIS Wallonie » (Groupe d'Intervention Scolaire).
[11] Soutien à la recherche sur les questions LGBTQI (financement d'études, de recherches, soutien aux plateformes d'échange d'information …).

international reste capital. La Déclaration universelle des droits de l'homme ne fait pas de référence explicite à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, ce qui donne lieu à des interprétations diverses en matière de droits humains et de protection des droits des personnes LGBTQI.

Les principes de Yogyakarta sur l'application internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre adopté en 2006 constituent dès lors un guide universel pour le respect des droits des LGBTQI et assurer leur protection. Ces principes sont encore trop méconnus et devraient se voir adoptés par l'ensemble des Etats afin de constituer une référence universelle en matière de droits et protections des personnes.

L'avance de la Belgique dans le domaine des droits des LGBTQI[12], par rapport à d'autres pays européens et davantage encore par rapport à d'autres régions du monde, lui donne la responsabilité de développer un travail de sensibilisation et d'exemple sur ces questions.

Dans le cadre des différents programmes de coopération au développement, Ecolo estime que, à l'instar de ce qui se fait de manière plus générale par rapport aux droits humains, la Belgique devrait proposer des actions spécifiques sur les droits des LGBTQI.

Au niveau de l'Union européenne, la Belgique doit également agir pour le respect des droits des LGBTQI au niveau des autres Etats membres et pour la reconnaissance par ceux-ci du droit belge en faveur des LGBTQI.

[12] A l'exception des discriminations vécues par les transgenres et intersexes.

TABLE DES MATIERES

LGBTQI
Une société inclusive des minorités d'orientations affectives, sexuelles et de genre

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Lutter contre les violences homophobes et les discriminations 3

Proposition : Lutter efficacement contre les violences homophobes 3

Proposition : Lutter contre les discriminations sur base de l'orientation sexuelle et l'identité de genre 3

Proposition : Avoir une attention particulière vis-à-vis des lesbiennes 4

Proposition : Respecter et faciliter les choix individuels en matière de changement de sexe 4

Proposition : Permettre le don de sang et lutter contre les stéréotypes notamment dans le monde de la santé 5

Proposition : Permettre l'accès à la procédure de reconnaissance pour établir la filiation du coparent 5

PRIORITE 2 : Développer le travail de sensibilisation de tous les publics 5

Proposition : Améliorer le soutien au milieu associatif 5

Proposition : Généraliser les modules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à tous les élèves 6

PRIORITE 3 : Œuvrer au respect du droit des LGBTQI sur le plan international 6

Démocratie, Gouvernance, Egalités

BIOÉTHIQUE
Une société ouverte et respectueuse des choix de chacune et de chacun

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Chaque jour, de nouveaux progrès scientifiques, technologiques et médicaux se font jour. S'ils sont à encourager, nous ignorons néanmoins si ces progrès s'accompagnent du progrès éthique et moral nécessaire et si ce dernier comprend des balises suffisamment solides pour pallier les risques liés à l'utilisation du vivant.

Lorsqu'il est question de bioéthique, on ne peut éviter de s'interroger sur les dérives commerciales, les conséquences sur la vie privée et la vie en société, sur l'atteinte éventuelle à la dignité humaine ou à l'environnement.

La manière dont notre société répond à ces interrogations, collectivement, politiquement, aura une influence sur les valeurs qui sont diffusées et portées en son sein. Les balises que met la société au développement de la bioéthique sont donc fondamentales. Son développement doit s'accompagner d'un véritable renforcement démocratique et d'une accessibilité de compréhension plus large.

En effet, la majorité de ces questions sont liées à des valeurs ou sensibilités qui touchent chacune et chacun au plus profond de lui-même. Toutefois, ces évolutions peuvent également susciter la méfiance à cause de leur complexité technique, scientifique ou médicale, qui rend la compréhension globale des enjeux très difficile pour les non experts. Le monde scientifique et médical a donc une responsabilité en ce sens, d'autant que l'évolution scientifique et le développement de la science sont constants. Mais la responsabilité est partagée par le monde politique qui doit assurer que ces enjeux puissent être discutés de manière compréhensible et démocratique par toutes celles et tous ceux qui le souhaitent.

L'horizon politique d'Ecolo en matière de bioéthique

Face à la diversité des trajectoires technologiques possibles, les pouvoirs publics doivent organiser le débat démocratique en prenant en compte leur pertinence dans un objectif de transition durable de nos sociétés. Certaines options technologiques doivent être renforcées lorsqu'elles permettent aux femmes et aux hommes de vivre mieux, plus durablement, plus pacifiquement et plus longtemps. D'autres doivent pouvoir être abandonnées ou reportées, en application des principes de prudence et de précaution. Par ailleurs, les discussions éthiques fondamentales doivent être abordées de manière non dogmatique.

Ecolo souhaite faire avancer certains dossiers relatifs à des questions éthiques mais aussi permettre à chaque citoyenne et chaque citoyen de mieux en comprendre les enjeux. Les avancées progressistes comme l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ou l'euthanasie doivent être renforcées et une réelle réflexion démocratique doit être menée sur des enjeux tels que la disponibilité des tests génétiques, l'impact des nanotechnologies, le droit de la mère, du père et de l'enfant en cas de naissance non désirée ou encore le droit des parents en cas d'enfant mort-né.

Les lignes de force du projet d'Ecolo en matière de bioéthique sont les suivantes :

- Aider les citoyens à comprendre les évolutions scientifiques et technologiques ainsi que leurs impacts afin de choisir, dans l'intérêt commun, les options scientifiques et technologiques qui doivent être renforcées et celles qui doivent être freinées ou stoppées
- Actualiser et renforcer la loi sur l'IVG
- Améliorer le cadre de la loi sur l'euthanasie et la formation des médecins sur la fin de vie
- Encadrer la disponibilité des tests génétiques
- Consolider les lois concernant les banques de tissus, de cellules et de cordon
- Mieux cerner les impacts des nanotechnologies sur la santé
- Renforcer l'accompagnement des futures mamans en détresse
- Faciliter le deuil des parents ayant eu un enfant mort-né
- Donner un cadre juridique clair à la gestation pour autrui

Au-delà de ces balises programmatiques, où ECOLO cherche à dégager une position de consensus après étude approfondie, analyse et débat, il convient néanmoins de rappeler qu'il est laissé à chaque élu une liberté de conscience totale sur ces questions éthiques.

Les propositions d'Ecolo

Proposition : Aider les citoyens à mieux comprendre les évolutions scientifiques et technologiques ainsi que leurs impacts

Les aspects éthiques d'une recherche doivent être explicitement examinés, dans les enceintes démocratiques adéquates. Les évolutions présentées comme techniques et donc difficilement accessibles au plus grand nombre, doivent pouvoir être explicitées, de même que leurs apports à la société.

Etant donné l'évolution constante des sciences et des technologies, il convient de régulièrement remettre les évolutions en débat afin, notamment, d'assurer que les avancées de la science aillent de pair avec la protection des droits fondamentaux de la personne. Ce débat passe par une participation éclairée des citoyennes et des citoyens, notamment via un débat public et pluraliste, tenant compte de l'état des connaissances, des courants de pensée, des systèmes de valeur, des contextes historiques et culturels et des convictions philosophiques et religieuses.

Ecolo propose la création de processus qui assurent la maîtrise démocratique de la recherche et la mise en place de balises éthiques en matière de progrès techniques. En ce sens, Ecolo entend éviter que certaines techniques soient utilisées pour des raisons de convenance personnelle ou d'intérêts financiers.

Proposition : Actualiser et renforcer la loi sur l'IVG

Pour Ecolo, l'interruption volontaire de grossesse, ultime recours pour les femmes qui en font le libre choix, est un acquis dont ces dernières disposent et qui ne peut être mis en cause. La loi du 4 avril 1990 est donc un texte fondamental pour préserver le droit de chaque femme de décider librement d'accepter ou non une grossesse non désirée.

La loi relative à l'IVG doit toutefois être actualisée en fonction des évaluations réalisées, afin notamment :

- D'interdire l'utilisation abusive du label « centre d'IVG » par des centres qui ne la pratiquent pas ;

- De consolider les moyens accordés aux plannings familiaux, aujourd'hui saturés par la demande dans l'ensemble de leurs missions ;
- De développer les moyens d'information favorisant le recours à la « pilule du lendemain » ;
- De soutenir les femmes en demande d'IVG, qui ne sont pas en ordre de mutuelle ;
- D'améliorer le recueil des données sur les raisons du choix d'avortement, sur le contexte socioéconomique de la personne et sur le nombre de semaines de la grossesse afin de pouvoir améliorer la prévention ;
- De veiller à ce que la « clause de conscience[1] », qui est un droit de chaque médecin, ne devienne pas un frein pour le droit des femmes à l'IVG ;
- Promouvoir auprès des universités francophones l'introduction d'un module de formation au planning familial et à l'IVG dans toutes les facultés de médecine, ainsi que sur les divers modes de contraception, notamment sur leur coût-efficacité.

Enfin, l'accent doit également être mis sur la prévention en matière de vie affective et sexuelle, améliorer l'accès à l'information et à la contraception, accompagner les femmes et les couples qui le souhaitent. Dans cette logique, l'une des pistes qu'Ecolo souhaite voir concrétisée urgemment est l'inscription de manière structurelle des modules d'EVRAS dans le cadre scolaire.[2]

Au niveau international, le Rapport du Comité des droits de l'homme de l'ONU (2011) a rappelé que le droit d'accès à l'avortement devait être considéré comme faisant partie des droits humains et « que les lois pénalisant et réduisant l'avortement sont des exemples par excellence d'entraves inacceptables à la réalisation des droits des femmes à la santé et doivent être éliminées ». Malheureusement, que ce soit au sein même de l'Union européenne (Pologne, Hongrie …) ou ailleurs dans le monde, il reste de trop nombreux pays où les femmes n'ont pas accès légalement à l'avortement, avec tous les risques que cela comporte (pratiques clandestines, mise en danger de la mère, difficultés familiales en cas de grossesse non désirée, de viol …). Ecolo continuera à se mobiliser sur la scène européenne et internationale pour défendre le droit à l'IVG.

Proposition : Améliorer le cadre de la loi sur l'euthanasie et mieux former les médecins à la fin de vie

Lorsque la souffrance devient insupportable, certains patients souhaitent y mettre un terme en demandant une euthanasie. En Belgique, depuis 2002, la loi a donné un cadre clair au patient et au médecin. Une euthanasie, au sens de la loi, est l'acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne, à la demande de celle-ci. La demande de la personne était un élément central lors de l'adoption du texte, elle doit le demeurer.

Depuis 10 ans, que ce soit dans les neurosciences, l'accompagnement de la fin de vie ou dans la médecine en général, les connaissances et les pratiques ont évolué. Ces évolutions demandent une adaptation du cadre légal en conséquence.

Pour Ecolo, la première adaptation concerne la possibilité de rédiger une déclaration anticipée qui atteste de la volonté personnelle de pouvoir bénéficier d'une euthanasie. Cette déclaration est actuellement valable pendant 5 ans si elle est rédigée moins de 5 ans avant le début de l'impossibilité de manifester sa volonté. Elle doit donc être renouvelée à son terme, ce qui demande des démarches administratives assez lourdes pour des personnes atteintes d'une maladie. De plus, étant donné la possibilité de se rétracter à tout moment, une telle limitation dans le temps semble inutile. Ecolo propose dès lors d'abroger le délai de 5 ans, tout en maintenant évidemment la possibilité de révocation à tout moment.

Ensuite, il sera important de débattre sereinement de la question de l'élargissement de l'euthanasie aux personnes atteintes de démence. Via le droit des patients, la personne atteinte de démence

---

[1] Actuellement, un médecin peut faire valoir sa « clause de conscience » pour refuser de pratiquer une IVG.
[2] Pour en savoir plus à ce sujet, voir Chapitre « Santé ».

peut refuser d'être soignée ou de prendre des médicaments dans le cadre d'une déclaration à durée illimitée, laquelle ne doit pas être enregistrée, mais que les médecins doivent respecter. Si elles peuvent se laisser mourir (de faim, ou autre), elles ne peuvent demander l'euthanasie. Une première piste consiste en la déclaration de demande anticipée illimitée telle que proposée ci-avant. La réflexion doit également se poursuivre pour garantir auprès des personnes démentes le droit de mourir dignement si telle est leur demande.

Enfin, l'article 14 de la loi, concernant la « clause de conscience », précise qu'aucun médecin n'est tenu de pratiquer une euthanasie et aucune autre personne n'est tenue de participer à une euthanasie. En cas de refus par le médecin consulté de pratiquer une euthanasie, ce dernier doit en informer le patient ou la patiente, préciser les raisons de son refus et communiquer le dossier médical du patient au médecin désigné par ce dernier ou par la personne de confiance. Ecolo souhaite préserver la clause de conscience tout en assurant au patient la possibilité d'avoir un médecin qui accepte d'entendre sa requête. C'est pourquoi, il apparaît nécessaire d'instaurer, pour le médecin qui refuse de pratiquer une euthanasie, l'obligation d'adresser le patient à une consœur ou un confrère. À l'heure actuelle, en effet, les patients dont le médecin traitant refuse d'accéder à une demande d'euthanasie doivent se mettre eux-mêmes en quête d'un autre médecin, ce qui est loin d'être évident pour les personnes concernées. Par ailleurs, cette clause de conscience doit rester individuelle ; il ne peut être question pour des institutions de santé d'imposer cette clause de manière collective aux médecins travaillant en son sein.

On constate que beaucoup plus de cas d'euthanasie sont déclarés en Flandre qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles (81 % en Flandre contre 19 % du côté francophone). Cette différence s'explique entre autres par le manque d'information aux médecins, l'absence de formation spécifique en faculté de médecine, une collaboration plus forte entre l'Ordre des médecins et les Universités en Flandre, ainsi qu'une application de la loi plus rigoureuse en Flandre. Ecolo propose la mise en place d'une meilleure formation à la fin de vie de manière globale pour les médecins généralistes.

Proposition : Encadrer la disponibilité des tests génétiques

A ce jour, aucune législation spécifique n'interdit ni ne réglemente la vente directe aux particuliers de tests génétiques, même par Internet. Et ce alors qu'il existe en Belgique des laboratoires agréés pour réaliser ces tests avec un encadrement bioéthique et un accompagnement personnalisé. Il convient donc d'encadrer la diffusion de tels tests et d'assurer l'information des consommateurs à leur égard. En matière de reconnaissance de filiation – qui dépasse le seul domaine médical – seuls les tests réalisés par les laboratoires agréés, avec accompagnement assurant la protection de l'enfant, le respect de la vie privée et le consentement des parties, doivent permettre de saisir les tribunaux.

Proposition : Consolider les lois concernant les banques de tissus, de cellules et de cordon

Ecolo considère que la marchandisation du vivant, en ce compris l'être humain, est par principe inacceptable et souhaite que la logique qui a présidé à l'établissement des banques de sang prévale également dans les cas suivants :

- définir le statut des cellules souches extraites du sang ombilical et inscrire ce statut dans la loi de 1994 relative au sang et aux dérivés du sang ;
- préciser dans la loi de 1986 que le prélèvement du cordon ombilical se fait dans le respect de la loi relative au prélèvement d'organes ;
- créer une banque publique du sang ombilical avec interdiction de banque privée commerciale (en tous cas, prélèvement et attribution doivent rester publics).

Proposition : Mieux cerner les impacts des nanotechnologies sur la santé

Les nanotechnologies représentent une opportunité en termes d'évolution de la recherche et de la production de biens mais soulèvent encore de nombreuses interrogations quant à leurs éventuels effets sur la santé et sur l'environnement.

De nombreux produits de consommation, déjà commercialisés, utilisent cette nouvelle technologie. Il est donc souhaitable que les autorités publiques favorisent la recherche indépendante sur les risques potentiels de cette utilisation et qu'un débat démocratique puisse avoir lieu sur base des conclusions de ces recherches.

Proposition : Mieux cerner les impacts des recherches en matière génétique sur la santé

Les progressions technologiques dans le domaine de la compréhension et de la maîtrise du vivant sont vertigineuses. A long terme, des modifications d'ADN sont envisageables. Ces modifications concerneront notamment la lutte contre certaines maladies héréditaires, mais aussi contre d'autres maladies dont celles liées au vieillissement. Ces progrès suscitent des inquiétudes mais aussi des espoirs légitimes en termes de guérison. Une meilleure étude des enjeux à ce sujet est nécessaire afin qu'un débat démocratique informé puisse avoir lieu.

Proposition : Renforcer l'accompagnement des futures mamans en détresse

Pour Ecolo, il est indispensable de trouver un équilibre entre les droits de la mère et du père et les droits de l'enfant, d'une part et de renforcer le travail préventif d'information et d'accompagnement de la future mère, d'autre part

Il existe une tendance à mettre en cause le système actuel en voulant supprimer tout lien juridique entre la mère et l'enfant. Pour Ecolo, ce système fonctionne et aucun chiffre ne permet de mettre en évidence des drames liés à l'absence de secret (abandons non accompagnés, infanticides …). On ne peut nier l'état de détresse de certaines femmes ou jeunes filles face à leur état de grossesse, mais nous pensons que c'est principalement un travail préventif d'information sur les services existant qui permettra de diminuer leur nombre et non une modification de la loi afin d'autoriser un secret total.

La recherche identitaire de l'adopté quant à sa filiation naturelle est légitime et Ecolo ne soutiendra aucune modification de la loi visant à empêcher cette recherche. De plus, Ecolo souhaite une consolidation du soutien budgétaire aux services spécialisés encadrant les mères en détresse afin de leur permettre d'accentuer le travail préventif d'information.

Proposition : Accompagner le deuil des parents ayant eu un enfant mort-né

Faire le deuil de son enfant est un long et douloureux processus. Ecolo entend moderniser et humaniser les procédures dans les cas d'enfant mort-né, car la confrontation avec des obligations légales et/ou administratives peut rendre ce processus plus difficile encore. A cette fin, l'accompagnement pour les funérailles et le retour à la maison, si les parents le souhaitent, doit être systématiquement assuré.

Le personnel des différents services concernés (services de santé, d'état civil) doit être formé de façon à accompagner humainement les parents sans que rien ne puisse leur être imposé.

Ecolo rappelle par ailleurs que ces modifications ne visent pas à mettre en cause la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

TABLE DES MATIERES

BIOETHIQUE
Une société ouverte et respectueuse des choix de chacune et de chacun

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE DE BIOETHIQUE 1
LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO 2

LES PROPOSITIONS D'ECOLO 2

Proposition : Aider les citoyens à mieux comprendre les évolutions scientifiques et technologiques ainsi que leurs impacts 2
Proposition : Actualiser et renforcer la loi sur l'IVG 2
Proposition : Améliorer le cadre de la loi sur l'euthanasie et mieux former les médecins à la fin de vie 3
Proposition : Encadrer la disponibilité des tests génétiques 4
Proposition : Consolider les lois concernant les banques de tissus, de cellules et de cordon 4
Proposition : Mieux cerner les impacts des nanotechnologies sur la santé 5
Proposition : Mieux cerner les impacts des recherches en matière génétique sur la santé 5
Proposition : Renforcer l'accompagnement des futures mamans en détresse 5
Proposition : Accompagner le deuil des parents ayant eu un enfant mort-né 5

Démocratie, Gouvernance, Egalités

SERVICE PUBLIC, GOUVERNANCE ET FONCTION PUBLIQUE

Des services publics impartiaux, efficaces et accessibles aux citoyens

Etat des lieux et analyse d'Ecolo

Etat des lieux

La démocratie repose sur les institutions représentatives et les processus participatifs, elle s'accomplit à travers une éthique politique et fonde également sa légitimité par les politiques publiques mises en œuvre pour rencontrer les besoins d'intérêt public.

Ainsi, les pouvoirs publics doivent-ils fournir, à l'ensemble de la population, les garanties et services qui assurent la vie en société dans la solidarité et l'égalité, et assurer un accès équitable aux ressources communes.

Cette action peut exiger la production directe, par les pouvoirs publics, d'un bien ou d'un service donné. Elle peut également, si cela est nécessaire, s'exercer à travers une régulation extérieure aux acteurs. En toute hypothèse, elle ne se situe pas dans un rapport marchand entre fournisseur et client mais dans une perspective d'intérêt général, de soutien et de renforcement de la solidarité.

Dans plus d'un secteur cependant, le service public ne parvient plus à assurer ses missions d'intérêt général, qu'il soit ouvert à l'appétit des marchés sous l'impulsion de la politique de la concurrence, notamment européenne, qu'il soit privatisé dans le cadre d'une politique budgétaire à court terme, ou qu'il soit asphyxié par un manque d'investissements et par la particratisation de ses ressources.

Le débat européen relatif à la reconnaissance de services d'intérêt général protégés des règles de concurrence et dont les pouvoirs publics peuvent assurer le développement est aujourd'hui bloqué par la Commission européenne. Il convient de poursuivre le combat visant à protéger des services publics essentiels comme, en tout cas et prioritairement, ceux de la santé, de l'eau ou de l'éducation des dogmes de la libre concurrence et du marché.

La participation d'Ecolo aux gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, wallon et bruxellois a permis une série de décisions sur notamment deux axes forts : d'une part, la dépolitisation de l'administration, notamment par la mise en place de procédures transparentes et impartiales d'engagement des agents contractuels là où elles n'existaient pas (profil de fonction, grille d'évaluation, jury indépendant des cabinets ministériels, etc.) pour garantir l'accès de toutes et tous et retenir le meilleur des candidats, ou encore le respect des classements des jurys pour les promotions internes ou les recrutements de hauts fonctionnaires ; d'autre part, la modernisation de l'administration par des mesures telles que la création d'une Ecole d'administration publique en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie, la professionnalisation du management, l'évaluation rigoureuse des hauts fonctionnaires, le déploiement du télétravail, l'accélération des procédures de recrutement, l'ouverture de la fonction publique à la diversité de la société, la bonne gestion écologique à tous les étages de l'administration, etc.

Une politique fédérale de mise à mal de la fonction publique

Au niveau fédéral, si Ecolo a accueilli favorablement les mesures ayant pour objectif d'améliorer la présence des femmes au sein des postes de direction de la fonction publique ainsi que la loi, inspirée d'une proposition des écologistes, instaurant un statut de "sonneur d'alarme" afin d'offrir une protection aux fonctionnaires qui veulent dénoncer des situations inacceptables, ces avancées constituent des exceptions à la politique négative du Gouvernement fédéral à l'égard de la fonction publique. En effet, la réduction des moyens humains de l'administration est devenu une finalité quasi dogmatique, au détriment de réelles réformes visant à renforcer la qualité du service public, à adapter la fonction publique et le service public aux enjeux du 21ème siècle. La démotivation des agents va croissante, ce qui se manifeste, en particulier, par le taux d'absentéisme le plus élevé[1].

L'horizon politique d'Ecolo

Ecolo réaffirme son profond attachement au service public, afin de fournir à la population un accès large, solidaire et équitable aux services qui font partie intégrante de la vie en société et dont l'accès et l'usage sont des facteurs de cohésion sociétale.

Ecolo entend dès lors améliorer et renforcer le service public, c'est-à-dire adapter le service public et la fonction publique à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général. Cette amélioration passe par une réflexion et une action sur les modes de management et de gouvernance des services publics. Elle peut s'inspirer des méthodes et des outils mis en place dans d'autres secteurs, mais à la condition qu'ils soient mis en place en cohérence avec la finalité d'intérêt général du service public. Elle se base sur un consensus social portant sur les finalités du secteur public et de l'intérêt général, mobilisant les fonctionnaires autour d'un service de qualité, largement accessible, ouvert à ses responsabilités sociales. La protection des publics vulnérables et la simplification administrative (automatisation de la reconnaissance comme bénéficiaire de droits ou les « Explorateurs de droits » par exemple) doivent être de mise.

C'est donc la capacité de servir l'intérêt général qui fonde la légitimité des services publics et de leurs travailleuses et travailleurs. Ces derniers ont aussi un important rôle d'exemple à jouer, que ce soit, par exemple, en tant qu'employeur en assurant un égal accès aux emplois publics (femmes, personnes handicapées, personnes d'origine étrangère …), ou en tant que gestionnaire de patrimoine (efficacité énergétique des bâtiments, placements éthiques, etc.).

La notion de service public doit par ailleurs être étendue à l'ensemble des services et des biens essentiels pour lesquels les pouvoirs publics doivent garantir l'accès au plus grand nombre.

A l'échelle de l'Union européenne, Ecolo porte la reconnaissance de services d'intérêt général protégés des règles de concurrence, dont les pouvoirs publics assurent le développement et la protection de services publics essentiels comme ceux de la santé ou de l'éducation. Lorsqu'une intervention privée est nécessaire et que les matières traitées l'autorisent, un régulateur fort doit être mis en place, garant de la protection des consommateurs, et notamment des publics les plus fragilisés.

Ecolo estime enfin que le service public doit être un service public impartial et efficace pour atteindre ces objectifs d'intérêt général, notamment par l'objectivation des recrutements et de toutes les décisions. Il doit fournir à l'ensemble de la population les garanties et les services qui permettent la vie en société dans la solidarité et l'égalité, et assurer ainsi un accès équitable aux ressources communes qui conditionnent l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Les lignes de force du projet d'Ecolo sont les suivantes :

- Réinvestir et redéfinir le service public

[1] Notons également que les dernières nominations des tops managers des entreprises publiques autonomes, effectuées sous le couvert d'une procédure objective confiée à un chasseur de têtes, ont été bâclées et à nouveau fortement particratiques. Elles jettent une fois de plus le discrédit sur l'indépendance et les compétences des dirigeants des administrations et entreprises publiques, sur le principe de neutralité ainsi que sur la mission d'intérêt général de ces organisations.

- Rendre le service public plus accessible au citoyen afin de garantir un service public au service du public
- Renforcer l'impartialité et l'efficacité des pouvoirs publics
- Développer une fonction publique efficace, à tous les niveaux

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : REINVESTIR ET REDEFINIR LE SERVICE PUBLIC

Ecolo veut réinvestir le service public et consolider ainsi la légitimité de son action, par la définition de ses missions et l'amélioration de son pilotage, par le renforcement de son contenu et par sa consolidation non seulement au niveau européen mais également aux niveaux fédéral et régional.

A ces derniers niveaux, Ecolo insiste pour que les pouvoirs publics fassent usage de leur faculté d'imposer des obligations de service public qui vont bien au-delà des obligations minimales définies au niveau européen.

Ecolo est ainsi favorable à la définition d'un vaste contenu du service public afin de permettre l'accès le plus large à l'ensemble des biens et services essentiels tels que notamment l'eau, l'énergie, les services sociaux et de santé, les services d'insertion professionnelle, le logement public, l'éducation, les transports en commun, les services postaux et la gestion des déchets, outre les services relevant de la fonction d'autorité de l'Etat, comme la justice ou la sécurité publique. L'ensemble de la population doit ainsi pouvoir bénéficier de services dont les pouvoirs publics assurent la continuité et la qualité des prestations, en veillant à leur gestion optimale et à leur financement.

Il appartient aux citoyens, à travers les pouvoirs publics élus démocratiquement à tous les niveaux, européen, national, régional et local, de définir ce qu'ils considèrent comme des services publics et des services d'intérêt général.

Proposition : Elargir le service public et universel

Ecolo revendique l'accessibilité aux services publics essentiels (voir supra) à chacune et chacun, et une répartition solidaire de leurs coûts. En effet, la plupart de ces services sont basés sur l'utilisation d'un réseau et se caractérisent dès lors par des frais fixes importants. La répartition de ces coûts entre les services et entre les usagers ne constitue pas une contingence technique, mais résulte d'une décision politique. En la matière, Ecolo retient le principe de la tarification progressive et solidaire pour les services publics essentiels, aboutissant à la suppression des redevances forfaitaires, à la fixation d'un prix modeste - voire même à l'octroi de la gratuité - aux premières tranches de consommation, et à leur financement par les tranches supérieures de consommation[2].

Ecolo propose :

- d'étendre à la Wallonie la règle qui, à Bruxelles, interdit de fermer les compteurs de gaz, d'électricité et d'eau, sans une décision préalable du juge de paix afin de renforcer la protection des plus démunis ;

[2] Ecolo a obtenu la tarification progressive et solidaire de l'eau et de l'électricité à Bruxelles. La Wallonie suit le mouvement en matière d'électricité. Une prochaine étape en Wallonie et à Bruxelles, serait d'élargir la tarification progressive au gaz.

- d'assurer la garantie, par les pouvoirs publics, d'accès à tout service de base qui serait offert par le marché[3] (services bancaires, par exemple), de même que son niveau de qualité ;
- de maintenir, en parallèle aux services virtuels ou en ligne, un guichet animé par une personne, auprès de laquelle tout citoyen, familiarisé ou non avec les outils informatiques, pourra trouver l'information utile[4].

Par ailleurs, une série de secteurs à impact social, économique, environnemental ou culturel ne peuvent fonctionner correctement sans une régulation technique et politique des opérateurs. Dans ce cadre, Ecolo est favorable, sous certaines conditions, à une politique de régulation, par l'intermédiaire d'une autorité indépendante qui aurait pour mission de contrôler les règles mises en place par les pouvoirs publics, telles que les prestations minimales à fournir, les conditions d'exploitation, ainsi que certains éléments relatifs à la tarification et à l'obligation de fourniture du service universel.

Enfin, dans la foulée de la reconnaissance des droits économiques et sociaux (droit à l'eau par exemple), Ecolo propose d'inscrire le principe du service public et du service universel dans la Constitution.

Proposition : Clarifier les missions de service public

Pour Ecolo, il est nécessaire de (re)définir de manière précise l'objet social et les missions de service public, ainsi que les structures de gestion et de contrôle permettant la réalisation de ces missions. Leur harmonisation doit permettre :

- de clarifier les missions d'intérêt public, dans l'intérêt public ;
- d'identifier le détenteur du capital public (entités avec capital) afin, notamment, de renforcer la transparence quant aux filiales à capital public ;
- de définir précisément les organes sociaux et les pouvoirs respectifs de la direction, du conseil de direction ou du bureau exécutif, des organes de gestion[5] et de la tutelle ;
- d'encadrer les délégations et de les soumettre régulièrement à l'évaluation de l'organe de gestion ;
- de faire une référence explicite au régulateur ;
- d'homogénéiser les statuts juridiques des différents organismes et d'insérer le développement durable - et l'obligation de sa prise en compte effective - dans l'objet social de tout service public.

A ces fins, les objectifs à atteindre par chaque service public, les conditions à respecter - notamment d'égalité, d'accessibilité, de continuité et de réduction de l'empreinte écologique -, les moyens dégagés pour ce faire et les critères de réalisation doivent également être arrêtés pour une période déterminée, de façon à en assurer la transparence et le contrôle démocratique, quel que soit le pouvoir public prestataire.

---

[3] A l'instar de ce qui a été fait en la matière concernant le service universel dans les télécommunications mobiles : Loi Télécoms du 10 juillet 2012.

[4] Une réflexion stratégique devra également être entamée afin de déterminer le canal le plus adéquat pour les différents types d'usagers et, partant, pour les différents types de transactions administratives concernées. En effet, plusieurs « profils » différents d'usagers éprouvent le besoin de faire appel à un guichet « physique ». Il faudra dès lors ajuster l'offre en guichet en fonction des besoins, des situations et des contextes des relations administratives avec les usagers.

[5] Généralement, il s'agit du conseil d'administration.

Proposition : Poser les services publics en exemple

Ecolo considère que les services publics doivent répondre à des exigences particulières de responsabilité sociale et soutient à ce titre :

- l'insertion systématique dans les marchés publics de clauses environnementales, sociales et éthiques, afin d'encourager notamment le recours aux matériaux, produits et techniques les moins « lourds » pour l'empreinte écologique et de privilégier les circuits-courts, de manière à poser les pouvoirs publics comme acteurs responsables, socialement et environnementalement, à travers la consommation publique ;
- le refus de recourir à l'intérim[6] ou à la sous-traitance dans les services publics, sauf à démontrer le respect des mêmes conditions sociales et de bien-être au travail que celles en vigueur dans les services publics considérés ;
- la réalisation par les autorités publiques, y compris au niveau de leur politique immobilière, d'objectifs de gestion environnementale, tenant notamment à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la réduction de la quantité de déchets et au recyclage, et à la mise en œuvre de plans de déplacements pour leur personnel. L'obligation d'obtenir des labels environnementaux pourrait être introduite dans les contrats de gestion, ou dans les objectifs fixés lors de l'attribution des mandats des fonctionnaires dirigeants ;
- l'utilisation de logiciels informatiques utilisant des standards ouverts, dans le but de garantir l'interopérabilité des systèmes, de sécuriser l'archivage des contenus numériques et de garantir la pérennité de l'accès électronique aux contenus numériques[7] ;
- une politique de placements éthiques, environnementaux et socialement responsables.

Par ailleurs, Ecolo considère que les pouvoirs publics doivent constituer une référence dans leur rôle d'employeur, que ce soit en termes d'harmonie des relations de travail, de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'intégration des personnes handicapées, d'ouverture aux personnes d'origine étrangère ou d'offres d'emplois publics aux travailleurs et travailleuses moins qualifiés.

Enfin, Ecolo plaide pour le développement et la poursuite d'une politique de bien-être au travail, partie intégrante de la bonne gestion des services publics et privilégiant le développement d'une culture et d'une politique du bien-être soutenues par le management au sein de l'ensemble des départements.

Proposition : Adopter une législation-cadre européenne visant à protéger et à développer les services publics

Ecolo veut l'adoption d'une législation-cadre européenne visant à protéger les services publics contre les menaces que font peser sur eux la libéralisation, la privatisation et la subordination aux règles du marché, ainsi qu'à les développer au bénéfice de l'intérêt général. L'adoption d'un cadre juridique européen est essentielle à cette fin.

Ecolo entend ainsi consacrer les services publics comme élément fondateur de la société européenne, de sa cohésion sociale et de son développement durable, et faire prévaloir l'intérêt général sur les règles de la concurrence et le profit commercial. Pour Ecolo, l'objectif des règles de la concurrence est d'améliorer la qualité de la prestation de services, le choix des consommateurs, des prix abordables et d'autres réalisations d'intérêt public, y compris le développement durable.

---

[6] La sixième réforme de l'Etat permet aux entités fédérées de recourir à l'intérim dans la fonction publique, à l'instar de la faculté existant actuellement au Fédéral. Ecolo estime qu'il ne faut pas recourir à cette faculté dans la fonction publique, quel que soit le niveau de pouvoir considéré, sans garantie quant aux conditions sociales.

[7] Pour de plus amples informations quant aux propositions d'Ecolo en la matière, voir Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

Il convient donc de s'assurer que l'intérêt général prévaut sur les règles de concurrence dans tous les cas de figure, y compris pour les services économiques. Il s'agit de garantir le droit et la capacité des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux de financer et de gérer ce type de services, dans un but de cohésion sociale et territoriale comme de protection de l'environnement et de la diversité culturelle.

A travers cette législation-cadre, Ecolo souhaite :

- réaffirmer le principe de subsidiarité[8] - lequel vise à mener les politiques au niveau de pouvoir le plus approprié pour les citoyens tout en assurant l'articulation entre les différents niveaux de décision et de responsabilité - applicable dans la définition des missions de service public ;
- garantir le financement des services publics selon la méthode choisie par le pouvoir public concerné ;
- préserver l'autonomie de l'autorité politique quant au régime de propriété ;
- établir une pleine sécurité juridique ;
- développer des services publics au niveau de l'Union européenne là où ils pourraient apporter une valeur ajoutée.

Par ailleurs, Ecolo défend l'application de ces mêmes principes pour toutes les directives sectorielles en vigueur ou en préparation.

Proposition : Lancer un large processus participatif sur l'enjeu des libéralisations des services et consolider les missions de service public

Selon le principe de subsidiarité, les autorités nationales disposent d'une réelle autonomie pour définir des obligations de service public dans une série de politiques sectorielles et en mesurer les implications financières et organisationnelles. Ces politiques sectorielles concernent entre autres les transports, l'énergie, l'eau, le logement social, l'audiovisuel, les télécommunications et les services postaux, la santé, l'éducation, etc.

Ecolo entend mettre l'enjeu de la définition des obligations de service public au cœur du débat politique belge au travers d'un large processus participatif avec l'ensemble des acteurs et organisations de la société, dont les syndicats, les fédérations professionnelles, les ONG et les usagers de ces services publics. L'objectif est de permettre, au terme de ce processus participatif, de consolider les missions de service public d'intérêt général qu'il convient de protéger de l'application des règles de la concurrence et des libéralisations.

PRIORITE 2 : GARANTIR UN SERVICE PUBLIC AU SERVICE DU PUBLIC ET PLUS ACCESSIBLE AU CITOYEN

L'autorité publique définit des procédures et établit des conditions qui peuvent souvent répondre, en elles-mêmes, à une certaine logique. Il apparaît toutefois, dans une série de situations, que, si le système a certes été conçu en fonction de l'intérêt public, il a trop souvent omis d'intégrer le point

[8] Comme dit plus haut, c'est aux citoyens, à travers les pouvoirs publics élus démocratiquement à tous les niveaux, au sein des Etats membres, de définir ce qu'ils considèrent comme des services publics et des services d'intérêt général. Le principe de subsidiarité - le niveau de pouvoir - est compatible avec le développement d'une approche commune de l'UE concernant les services d'intérêt général, consistant à élaborer des critères communs (contribution aux droits fondamentaux, satisfaction des besoins démocratiques, sociaux et culturels, contribution à la qualité de la vie et au développement durable) et des objectifs communs (accès universel, cohésion sociale et territoriale, qualité, continuité, égalité, sécurité, sûreté, droits des consommateurs et des usagers, transparence, participation démocratique des citoyens, développement durable).

de vue de l'usager. La commodité de l'administration a pu alors prendre le pas sur la facilité de l'usager, que ce soit en termes d'heures d'ouverture ou de multiplication des documents à fournir.

Au-delà, les règles à respecter, les conditions à remplir ou les documents à rassembler se sont superposés ou additionnés au fur et à mesure de l'adoption de nouvelles normes, en fonction de nouvelles finalités, sans qu'une vision d'ensemble n'ait nécessairement été dégagée et n'ait conduit aux ajustements nécessaires au niveau du droit préexistant.

Enfin, les évolutions rendues possibles par le développement des outils informatiques n'ont pas encore été mises en œuvre, loin de là, dans l'ensemble de leurs potentialités.

Ecolo entend dès lors orienter le service public au service du public et situer l'usager et le citoyen au cœur de l'appareil administratif.

Proposition : Mettre à disposition une information accessible, gratuite et compréhensible

Pour Ecolo, l'administration doit mettre à disposition une information accessible, compréhensible et gratuite car son accès est un droit et non une faveur. Son accessibilité aisée peut se faire par voie électronique, par voie écrite ou par d'autres moyens (panneaux d'affichage, supports écrits …). Elle doit être présentée de manière claire, complète et didactique.

Cette information implique une obligation de publicité active des actes administratifs[9], la définition de normes de traitement des dossiers (obligation de renvoi à l'administration compétente, possibilité de contact direct avec l'agent traitant le dossier, transmission d'un accusé de réception dans les dix jours avec information quant au délai de réponse …), comme cela se fait déjà dans plusieurs administrations, ainsi que l'évaluation du respect de ces normes sur la base d'indicateurs concrets de résultat.

L'obligation de publicité active nécessite d'assurer l'accès de toutes et tous à l'administration électronique. Bien plus que des primes pour l'achat de matériel[10], Ecolo préconise de privilégier, sur le modèle convivial et directement accessible des cybercafés, la mise à disposition d'espaces publics numériques où des ordinateurs et des personnes ressources sont disponibles. Dans ce cadre, Ecolo propose de veiller à l'accessibilité de ces espaces par tous les publics (personnes malvoyantes, rencontrant des difficultés de lecture ou ne maîtrisant pas l'outil informatique …)[11], notamment en donnant des moyens humains et financiers suffisants à ces espaces publics numériques (EPN) pour qu'ils remplissent ces fonctions de lien entre l'administration et les citoyens.

Ecolo entend aussi que, lorsqu'une information est diffusée sous format électronique, elle le soit dans le cadre de standards ouverts afin de garantir l'accès le plus large possible, quelle que soit l'interface électronique utilisée, et la pérennité de l'accès dans le temps à cette information. Enfin, chacun doit pouvoir demander la transmission de cette information sur un format papier.

Il convient également de veiller à l'application effective et concrète de la règle, existant dans toutes les législations relatives à la publicité de l'administration, selon laquelle tout document doit mentionner le nom et les coordonnées (y inclus le numéro de téléphone, l'adresse postale et électronique) de la personne de contact à même de fournir des informations complémentaires.

Proposition : Simplifier l'environnement administratif

L'immense majorité des décideurs et des citoyens sont conscients que les procédures administratives sont souvent trop complexes et surtout globalement trop lentes. Un des objectifs majeurs d'Ecolo est donc de permettre des procédures et des modes de fonctionnement

[9] Voir également nos propositions en la matière dans le Chapitre « Démocratie et éthique politique », proposition « Assurer aux citoyennes et citoyens l'accès à l'information ».
[10] Voir le plan fédéral « Internet pour tous » en 2004-2009 qui mérite d'être évalué, compte tenu des écueils rencontrés.
[11] Voir également nos propositions en la matière dans le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

aboutissant à des décisions effectives sans précipitation, mais dans des délais plus raisonnables qu'aujourd'hui. Il en va ainsi particulièrement pour les objectifs prioritaires en matière sociale, environnementale, économique et éthique, c'est-à-dire tout ce qui concerne le développement durable de la société et de nos institutions.

Ecolo propose d'amplifier la dynamique de simplification administrative :

- en coordonnant les procédures qui le requièrent ;
- en systématisant l'examen de lisibilité de tout projet de réglementation ;
- en donnant la priorité, chaque fois que c'est possible, à la simplification d'une instance ou d'une procédure existante sur la création d'une instance ou d'une procédure nouvelle ;
- en limitant les possibilités pour une institution de demander copie d'un même document à plusieurs reprises ;
- en favorisant l'échange de données et d'informations entre administrations, tout en assurant la protection de ces données lorsqu'elles revêtent un caractère personnel ;
- en généralisant le « principe de confiance » entre l'usager et l'administration, c'est-à-dire qu'il convient d'éviter à l'usager de produire toute une série de documents justificatifs au moment de l'introduction de sa demande ou de son dossier (primes, etc.), sans préjudice d'un contrôle ultérieur ;
- en instaurant, chaque fois que c'est possible et pertinent, des délais de rigueur pour les procédures mises en place. Un service au public passe en effet par des procédures simplifiées, rendues dans un délai raisonnable ;
- en consacrant dans la pratique administrative de l'ensemble des services publics, la règle de l'automaticité des droits qui permet aux citoyens de bénéficier, sans demande ni recherche préalable, des droits notamment sociaux, dont ils sont les bénéficiaires[12] ;
- en assurant l'accès des citoyennes et des citoyens aux différents types d'aides auxquels ils ont droit via la mise en place d'un « Explorateur de droits », outil qui centralise toutes les aides, primes ou allocations, en Région bruxelloise et au niveau fédéral et en renforçant le projet existant au niveau wallon. Dans le même ordre d'idées, Ecolo propose, par exemple, l'automatisation de la reconnaissance comme bénéficiaire du statut Omnio pour tous les ayants droit[13].

Ecolo entend en outre préserver l'anonymat du citoyen lorsque l'identification n'est pas nécessaire.

Enfin, Ecolo estime qu'il convient de mettre un terme à la cosmétique administrative consistant à introduire de nouvelles dénominations ne correspondant pas à un changement de réalité mais réduisant les repères des usagers.

Proposition : Rapprocher les services publics des citoyens par des guichets de première ligne et des permanences tournantes[14]

Afin d'aiguiller l'usager dans le dédale administratif et de répondre à l'écueil des administrations 'ping-pong' qui se renvoient les responsabilités, Ecolo propose d'installer des guichets de première ligne, pluridisciplinaires et communs à l'ensemble des administrations en contact direct ou indirect avec le public. Ces guichets de première ligne peuvent ensuite orienter les citoyennes et citoyens vers les services publics sectoriels plus spécialisés, lorsque cela est nécessaire. Ecolo propose également que, dans une approche croisée, les services des administrations sectorielles puissent se

[12] Voir également nos propositions en la matière dans le Chapitre « Lutte contre la précarité » proposition « Simplifier l'accès à l'aide sociale et instituer un « explorateur de droits » » notamment.
[13] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en la matière, voir Chapitres « Santé » et « Sécurité sociale ».
[14] Voir également nos propositions en la matière dans le Chapitre « Indépendants et PME ».

déplacer sur le territoire et y établir des permanences tournantes au niveau local en vue de se rapprocher des citoyens et des administrations locales.

A l'échelon local, Ecolo propose de renforcer la mission d'information aux citoyennes et citoyens sur toutes les matières qui peuvent intéresser la population au niveau de l'administration communale : guichet du service public de l'eau, du gaz et de l'électricité, services postaux ou relatifs aux transports en commun, primes environnementales, horaires des services de santé, bourses d'études, etc.

Dans la même perspective, Ecolo propose de réorganiser, en concertation avec les représentants du personnel, les heures d'ouverture des bureaux afin de rendre les services accessibles au public en tenant compte des nouvelles réalités sociales, professionnelles et familiales de la population. De plus, Ecolo propose de prévoir les ressources nécessaires pour assurer le suivi des appels téléphoniques et éviter des périodes trop longues d'attente en ligne et ce, en « internalisant » les éventuels services de call center en Belgique, sans délocalisation donc et dans le respect des clauses ou conditions sociales[15].

Enfin, Ecolo estime qu'il faut faire connaître les pratiques des « experts du vécu » auprès des services publics dans leur ensemble. Ces personnes qui ont connu ou expérimentent la pauvreté et l'exclusion peuvent, par leur présence et leur regard, améliorer activement, et de l'intérieur, l'accessibilité des services publics pour des citoyennes et citoyens vulnérables[16]. Ces pratiques devraient également être étendues à toutes les catégories d'usagers.

Proposition : Renforcer et élargir la compétence des services de médiation

Les réclamations constituent des éléments qui doivent être utilisés pour améliorer le service rendu au public. Ecolo souhaite ainsi étendre le rôle des médiatrices et médiateurs indépendants qui offrent aux citoyens une voie de recours non contentieuse contre les actes des administrations.

A l'instar de la fusion réalisée entre les services de médiation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, Ecolo propose qu'une même synergie soit mise en place pour les services publics qui relèvent du niveau fédéral et qu'un seul médiateur fédéral commun soit compétent pour les administrations mais également les entreprises publiques autonomes, telles que Belgacom par exemple.

Au niveau local, Ecolo souhaite inciter les communes et les provinces à conclure une convention avec le Médiateur commun à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin qu'il puisse également exercer sa fonction à leur égard et faire ainsi bénéficier les citoyens de ses services.

À l'instar de ce qui existe en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo propose également de créer un médiateur bruxellois, chargé de recevoir et traiter, de manière indépendante, les plaintes des citoyennes et des citoyens sur le fonctionnement des services publics établis aux niveaux régional et communal.

Enfin, Ecolo défend des conditions de saisine assouplies, l'extension du champ d'action des médiateurs aux missions de service public déléguées à des tiers, en même temps que des synergies pour créer des services de médiation communs, et leur compétence à soulever des questions préjudicielles devant les juridictions.

---

[15] Voir supra dans ce chapitre, la proposition « Poser les services publics en exemple ».

[16] Depuis 2004, les autorités belges ont lancé le projet "Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale". L'initiative consiste en l'engagement au sein d'administrations et d'institutions publiques d'"experts" ayant personnellement vécu la pauvreté. 17 administrations belges emploient aujourd'hui un total de 24 experts du vécu, qui participent activement à l'amélioration de l'accessibilité des services publics fédéraux pour les citoyennes et citoyens vulnérables. Par exemple, en occupant des fonctions d'accueil et de contact, les experts du vécu permettent d'adapter le fonctionnement des institutions à un public fragilisé. Dans certaines administrations (Selor, SPF Intérieur, SPF Economie, ONEM …), des experts du vécu occupent différentes tâches : fonctions d'observation et de conseil, lancement de projets, rédaction d'études et de rapports.

Proposition : Déployer les potentialités de l'administration en ligne

Ecolo entend que les pouvoirs publics exploitent davantage les potentialités de l'administration électronique[17] afin de diminuer sensiblement les démarches à charge de la population. Cela passe par l'enregistrement des informations déjà fournies à l'administration, l'interconnexion, entre les administrations, des informations dont elles disposent - sauf motif légitime de confidentialité -, la généralisation de la mise en ligne de formulaires intelligents (d'usage non-obligatoire pour les citoyens) qu'il est possible de retourner par voie électronique notamment en pré-remplissant ces formulaires des informations déjà connues des autorités publiques.

Dans ce cadre, Ecolo soutient l'utilisation de logiciels libres, afin de garantir notamment la transparence et la pérennité des investissements publics dans ces logiciels. Cela permettrait aussi plus facilement à d'autres autorités de réutiliser ces logiciels pour leur propre administration électronique. Il en va de même pour les « tiers » qui doivent communiquer sous format électronique avec une autorité publique. L'informatisation des données (document d'identité, carte à puces dans les transports en commun …) doit néanmoins s'accompagner de mesures strictes, notamment en matière de protection des données personnelles et des usages qui en sont faits ainsi qu'en matière d'information des droits des citoyens.

Par ailleurs, les pouvoirs publics détiennent un très grand nombre d'informations qui peuvent être intéressantes pour le grand public. Il en va ainsi de cartographies en matière d'aménagement du territoire, d'études ou de statistiques, dont un certain nombre sont déjà accessibles en ligne. Ecolo propose d'amplifier la mise à disposition du public de ces informations, en exploitant au mieux les opportunités d'Internet et ce, dans le respect de la protection de la vie privée, des droits d'auteurs ou du secret commercial.

Dans le même ordre d'idées, et à l'instar des sites de législations en ligne, Ecolo propose de développer un Moniteur des pouvoirs locaux, où chaque Région mettrait en ligne l'ensemble des réglementations provinciales et communales.

Proposition : Evaluer la qualité des prestations de service public

Ecolo entend promouvoir une évaluation transparente de la qualité générale des prestations en matière de fourniture de biens publics : qualité de l'eau ou de l'air, offre en matière d'énergie, ponctualité et qualité des transports par exemple. Cette évaluation s'impose tout particulièrement pour les situations où un opérateur extérieur est en charge du service.

Elle doit par ailleurs être claire et accessible à tous (panneaux d'affichage dans les communes, site internet de monitoring, bornes d'indication de la qualité de l'air …).

Ecolo propose également la généralisation du Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques (CAF ou Common Assessment Framework) afin de permettre l'évaluation de la qualité de toutes les prestations de service public.

PRIORITE 3 : RENFORCER L'IMPARTIALITE ET L'EFFICACITE DES POUVOIRS PUBLICS

Proposition : Objectiver toutes les décisions publiques

De trop nombreux mandataires et structures publiques considèrent que certaines citoyennes ou certains citoyens sont plus égaux que d'autres. Il s'agit de leurs « clients », c'est-à-dire les citoyens desquels ils tentent d'obtenir les suffrages en échange de services ou de promesses. Pourtant,

[17] Voir également nos propositions en la matière dans le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

chaque fois qu'un « piston » fait passer un dossier au-dessus de la pile, que ce soit pour un emploi, pour une promotion ou pour un subside, c'est le principe d'égalité entre les citoyens qui est mis à mal et, dans le même temps, l'Etat de droit et la démocratie. Dans un contexte de resserrement des budgets publics, le coût du clientélisme se fait d'autant plus durement ressentir.

Ecolo propose dès lors d'objectiver les décisions publiques par l'application de procédures transparentes et organisées, incluant chaque fois que tel n'est pas déjà le cas :

- une définition préalable des critères d'appréciation de l'autorité publique ;
- une information complète et précise des demandeuses et demandeurs potentiels ;
- une motivation rigoureuse de toute décision par rapport à ces critères ;
- une publicité adéquate a posteriori des décisions prises.

Ce processus d'objectivation s'applique notamment à l'octroi de subsides ou au recrutement du personnel dans la fonction publique.

Par ailleurs, certains organismes parapublics échappent aux procédures de recrutement objectives mises en place au niveau des administrations régionales et communautaires. Il convient dès lors de renforcer cette action d'objectivation à ce niveau, de même qu'au niveau local où une série de provinces, de communes ou d'intercommunales continuent à fonctionner selon un régime de passe-droits.

De même, si Ecolo entend implémenter la Charte associative en règles de droit contraignantes pour la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, dans leurs rapports avec les associations qui œuvrent à des missions d'intérêt général[18], Ecolo entend aussi franchir une autre étape, en élargissant l'application des principes de la Charte aux pouvoirs locaux. Ces principes doivent notamment conduire les pouvoirs publics à établir a priori des règles générales de reconnaissance des associations et de financement de leurs missions, à organiser des procédures et des critères rendus publics ou encore à publier chaque année la liste des subventions facultatives octroyées aux associations.

Par ailleurs, dans le prolongement de son action à l'égard de la désignation des réviseurs d'entreprises, le Gouvernement wallon a décidé de clarifier et d'objectiver les modalités de désignation des avocats de la Région. Ecolo souhaite élargir cette méthode transparente et impartiale à tous les niveaux de pouvoir.

De plus, si Ecolo a pu engranger des avancées en matière d'objectivation des critères permettant aux communes d'actionner le droit de tirage pour obtenir des subsides destinés à financer des travaux d'infrastructures, il reste à élargir ces règles aux politiques qui peuvent répondre à la même logique, comme celles des infrastructures sportives par exemple.

Enfin, pour continuer à lutter contre le clientélisme et garantir l'objectivité des décisions prises, il faut, à l'instar de la Commission fédérale de déontologie et du Code fédéral de déontologie[19], adopter, aux autres niveaux de pouvoir, un code de déontologie dans des termes précis, clairs et exigeants, applicables aux relations entre les mandataires publics et les citoyens[20].

Proposition : Renforcer le contrôle démocratique sur l'action des entreprises publiques autonomes fédérales

Si les dérives salariales des patrons d'entreprises publiques, en particulier ceux de la SNCB, d'Infrabel et de Belgocontrol, ont été contenues, les décisions prises par le Gouvernement fédéral

[18] Depuis (juin 2013), les trois gouvernements (W, FWB, COCOF) ont adopté en 1ère lecture l'accord de coopération qui les lie en vue de l'adoption de la Charte associative.
[19] La Commission fédérale de déontologie est compétente pour émettre des avis et des recommandations générales ainsi que des avis confidentiels à la demande des mandataires (parlementaires fédéraux, ministres et secrétaires d'Etat et top managers).
[20] Voir nos propositions figurant dans le Chapitre « Démocratie et Ethique politique ».

autorisent le maintien de salaires élevés à bpost et chez Belgacom, sans base réelle objective et sans tenir compte de comparaisons internationales. Cela autorise le maintien d'une tension salariale trop forte au sein de ces dernières entreprises, en particulier à bpost. Du reste, durant ces dernières années, les entreprises publiques ont changé de ministre de tutelle en moyenne tous les 18 mois, ce qui met à mal la continuité dans le suivi de la mise en œuvre, notamment, du contrat de gestion.

A bpost, la nécessaire prise en compte des évolutions dans le secteur postal (diminution du courrier adressé, libéralisation complète du secteur) a malheureusement conduit à une réduction de personnel, à une régression sociale du statut de bon nombre de travailleurs et à une charge de travail croissante pour tous. L'entrée en bourse de bpost a permis à l'actionnaire privé de quitter l'entreprise en engrangeant à nouveau d'importants bénéfices sur le compte de celle-ci. Plus que jamais, la présence d'un actionnaire de référence fort, en l'occurrence l'État, s'impose pour assurer la stabilité de l'entreprise et le maintien d'objectifs autres que purement boursiers, notamment en matière de service public. Il en va de même à Belgacom qui continue à évoluer dans un secteur hautement stratégique. Cette participation de l'Etat dans les entreprises publiques autonomes implique néanmoins l'existence d'un régulateur fort.

Evaluation du contrat de gestion des EPA

Les entreprises publiques autonomes fédérales (EPA), telles que la SNCB, Belgacom, bpost, Belgocontrol ou encore la Loterie nationale, ont une mission de service public. Les missions et objectifs d'une entreprise publique autonome sont fixés dans un contrat de gestion conclu avec l'autorité publique - la ou le ministre de tutelle - pour une durée déterminée. Les missions et objectifs doivent s'inscrire dans le cadre d'un service (universel) public et de la poursuite de l'intérêt général. La mise en œuvre de ce contrat de gestion doit, conformément à la loi de 1991, être présentée annuellement par le ministre de tutelle au Parlement. Malheureusement, cela n'arrive que très rarement, voire jamais.

Afin de renforcer le contrôle démocratique sur l'action des EPA, Ecolo entend que les ministres de tutelle appliquent la loi de 1991, présentent et débattent la mise en œuvre des contrats de gestion avec les parlementaires.

Par ailleurs, jusqu'à présent, les négociations concernant le contrat de gestion se déroulaient entre le gouvernement et les CEO[21] des entreprises sans que la loi ne prévoie la possibilité pour le Parlement de faire entendre sa voix. Sous l'impulsion des écologistes[22], avant la rédaction d'un nouveau contrat de gestion, le ministre de tutelle doit dorénavant présenter le bilan et l'évaluation du précédent contrat de gestion devant le Parlement ainsi que transmettre au Parlement les projets de contrat de gestion de la SNCB, de Belgacom, de bpost, de Belgocontrol ou encore de la Loterie nationale. Le parlement pourra ainsi mener un débat sur les missions de service public de ces entreprises et y associer les différentes parties prenantes (associations, comités d'usagers, syndicats, etc.).

Réalisation d'un plan d'entreprise

Ecolo propose également que chaque entreprise publique chargée de la réalisation de missions de service public soit tenue de réaliser un plan pluriannuel d'entreprise, contrôlé par les organes de gestion. Sa mise en œuvre doit également faire l'objet d'une évaluation régulière au Parlement, en référence au contrat de gestion.

---

[21] CEO est l'acronyme de l'expression anglaise chief executive officer, c'est-à-dire le directeur général ou chef de la direction pour désigner la personne qui occupe le rang le plus élevé dans l'administration d'une entreprise.

[22] Voir la proposition de loi Ecolo-Groen du 16 décembre 2010 modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie nationale (doc. 530835/001).

Nomination objective des dirigeants des EPA

Lors de la législature sortante, le gouvernement fédéral a offert un regrettable spectacle politicien lorsqu'il a fallu nommer les dirigeants de plusieurs entreprises publiques. Ecolo propose qu'à l'avenir une sélection objective soit organisée pour la désignation de tout haut dirigeant, avec une sélection opérée par le Selor. La procédure devra être organisée suffisamment à l'avance afin d'éviter que les hauts dirigeants continuent de travailler en « faisant fonction », ce qui porte préjudice à la qualité de gestion des entreprises publiques autonomes.

Limitation du salaire des dirigeants

Ecolo est favorable à la limitation des revenus des dirigeants, en plafonnant la rémunération (salaire fixe et bonus) via la définition d'une tension salariale maximale propre à chaque entreprise ou organisme, dans un cadre et sous un plafond définis par le Gouvernement. Le Gouvernement fédéral a tenté d'avancer en ce sens, mais de façon tout à fait partielle. Il convient donc de poursuivre le travail, d'une part pour appliquer le plafond de référence à l'ensemble des emplois au sein des entreprises publiques et organismes d'intérêt public et non à une partie d'entre eux, d'autre part et de façon plus générale, pour veiller à limiter la tension salariale au sein de ces entités.

Les mêmes principes doivent par ailleurs être appliqués à toutes les entreprises publiques, organismes d'intérêt public des autres niveaux de pouvoir où tel n'est pas encore le cas, ainsi qu'aux entités paralocales[23].

Interdiction du cumul des mandats

Ecolo propose également d'interdire le cumul de mandats à tous les niveaux de pouvoir pour un haut dirigeant afin d'une part, d'assurer sa pleine et entière disponibilité dans ledit mandat et d'autre part, d'éviter les possibles conflits d'intérêts.

Garanties de service public

Ecolo défend notamment une Poste, une entreprise de télécommunications et des transports[24] de service public.

Ainsi, Ecolo entend maintenir la participation majoritaire de l'Etat dans Belgacom. De manière générale, Ecolo refuse une politique visant à maximiser les bénéfices sans autre considération d'intérêt public. La politique en matière de distribution de dividendes par rapport au capital investi ne peut être conduite de façon manifestement déraisonnable, comme c'est par exemple le cas de bpost, au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail du personnel.

Pour garantir les obligations de service universel par bpost, Ecolo propose de prendre les dispositions budgétaires afin d'assurer notamment le maintien d'un vaste réseau de points de service de bpost, la distribution des pensions à domicile et la livraison des journaux et magazines[25]. Le contrat de gestion actuel prévoit 1300 points de service au minimum, avec au moins un bureau de poste par commune. Cette garantie de proximité doit perdurer, dans un objectif de cohésion sociale, de désenclavement des zones rurales et plus reculées et d'intégration des personnes à mobilité réduite.

Enfin, en ce qui concerne les droits des travailleurs, Ecolo refuse tout nivellement par le bas, au profit d'une amélioration des conditions de travail et ce, dans le respect du dialogue social. Pour Ecolo, l'obligation faite, par la loi sur la libéralisation des services postaux, aux nouveaux opérateurs de travailler avec des salariés et non des indépendants n'empêchera pas une concurrence à la baisse sur les salaires des travailleurs du secteur. C'est pourquoi Ecolo plaide pour la mise en place d'une commission paritaire dans le secteur postal afin de réguler à la hausse les conditions de

[23] Voir également les propositions du Chapitre « Démocratie et Ethique politique ».
[24] Voir les propositions en matière de rail, ainsi que les autres transports en commun dans le Chapitre « Mobilité ».
[25] Et qui permettent à bpost de s'adapter aux nouveaux besoins des citoyens, tels que l'e-commerce par exemple.

travail[26]. Le développement des statuts précaires au sein de bpost (facteurs auxiliaires), la rationalisation de la distribution (géoroute) et la disparition progressive des bureaux de poste ont été le prix démesuré payé à la privatisation par les travailleuses et travailleurs ainsi que les citoyennes et citoyens qui utilisent et ont besoin de services postaux de proximité.

Proposition : Poursuivre la réforme de la gouvernance des organismes d'intérêt public et des entités dérivées[27]

Le bon fonctionnement des organismes d'intérêt public (OIP) fait face à différentes difficultés : manque d'indépendance et de disponibilité des administrateurs, effectifs pléthoriques, opacité des procédures. Ces organismes jouent pourtant un rôle nécessaire pour l'autorité publique.

Dès lors, afin de démocratiser le fonctionnement de ces organismes, Ecolo propose, là où tel n'est pas déjà le cas :

- ˜de mettre en place un processus de vérification des règles d'incompatibilité et de conflits d'intérêts pour les administrateurs publics[28] ;
- ˜d'organiser de manière ouverte et objectivée la désignation des gestionnaires des organismes d'intérêt public ;
- ˜d'ouvrir les organes de gestion de ces organismes à un nombre déterminé d'administratrices et administrateurs indépendants et, le cas échéant, à des représentantes et représentants des usagers ;
- ˜de simplifier les structures qui font double emploi ou dont les missions pourraient être effectuées de façon plus optimale par un autre organisme, et de mieux contrôler les filiales, qui doivent être soumises aux mêmes règles d'organisation, de fonctionnement et de tutelle que les sociétés mères.

Enfin, afin de limiter le recours aux consultants onéreux, dont l'apport et l'expertise réelle sont parfois très faibles, Ecolo propose de confier à une cellule composée de personnes compétentes et issues de différents services, l'évaluation, la rédaction, la négociation et le suivi des contrats de gestion. Cette cellule fournirait un appui et une expertise au Ministre pour l'élaboration et le suivi des contrats de gestion.

Proposition : Renforcer le contrôle et la gouvernance des intercommunales et autres entités locales

Les affaires emblématiques de Dexia / Holding communal ou de Tecteo imposent la réhabilitation du contrôle par les communes des structures qu'elles créent et financent. Ecolo juge essentiel de renforcer le contrôle par les communes de ces sociétés publiques devenues trop autonomes, afin de garantir l'intérêt public et de protéger les actifs communaux.

Missions de service public

Ecolo entend protéger les missions de service public des intercommunales et autres sociétés publiques et redimensionner le phénomène des « nébuleuses » des intercommunales et des sociétés publiques dont les activités de service public se voient progressivement concurrencées par d'autres activités de type commercial.

---

[26] Celle-ci n'a toujours pas vu le jour trois ans après la libéralisation complète de la Poste.

[27] Une entité dérivée est une entreprise publique, une intercommunale, un Organisme d'intérêt public ou une structure assimilée.

[28] Voir également nos propositions dans le Chapitre « Démocratie et Ethique politique » en vue de réformer les pratiques politiques.

Limitation des cumuls

Pour contrer la concentration de pouvoirs et les risques de conflits d'intérêts, Ecolo veut étendre la législation anti-cumul aux filiales des intercommunales.

Composition des organes, contrôle démocratique, transparence des structures et des décisions et objectivation des recrutements

La taille des conseils d'administration des OIP est désormais plafonnée à quinze membres. Ecolo souhaite étendre cette limitation aux organes de gestion des structures locales.

Ecolo estime également qu'il est urgent de tirer les enseignements du dossier Dexia et de contrôler les structures trop autonomes, comme le Holding communal, en les soumettant à des règles en matière de transparence, de pluralisme démocratique, de contrôle par les conseils communaux et par la tutelle[29], etc.

Ecolo entend par ailleurs rétablir la transparence du processus décisionnel au sein de ces sociétés publiques et pour cela :

- limiter les délégations de pouvoir à des comités restreints à la pure gestion quotidienne, à l'exclusion de toute décision stratégique qui doit rester de la prérogative des conseils d'administration, et prévoir leur réexamen périodique ;
- élargir à tout mandat d'administrateur au sein d'une société publique la limitation à trois du nombre de mandats d'administrateur rémunérés que peut détenir une même personne, à l'instar de ce qui est déjà prévu pour les intercommunales ;
- réserver les conventions entre une société-mère et ses filiales à des contrats de service et de sous-traitance, sans transfert d'activité principale.

Enfin, les structures paracommunales, quelle que soit leur forme juridique (ASBL, Intercommunales, sociétés publiques ….), présentent aussi un enjeu en terme d'objectivation des recrutements à tous les niveaux, mais plus encore au top niveau, celui des gestionnaires et membres du management. La politisation des recrutements n'est en effet pas sans conséquence au niveau des compétences, de la motivation des bons candidats, de l'égalité de traitement, de la confiance du public dans le service public, du clientélisme. Il est donc prioritaire d'y mettre fin par l'organisation de procédures de recrutement objectives et impartiales.

Encadrement des rémunérations

Ecolo veut assurer la transparence et encadrer les rémunérations des dirigeants des intercommunales, à l'instar de ce que le Gouvernement a déjà réalisé au niveau des organismes d'intérêt public wallons (plafond, interdiction de rémunération via société de management, suppression des parachutes dorés, etc.).

Démocratisation du fonctionnement des intercommunales

Entités dérivées des communes, les intercommunales doivent pouvoir en adopter le fonctionnement démocratique. C'est pourquoi, au cours de la précédente législature, Ecolo a soutenu l'ouverture au public des séances des assemblées générales ainsi que l'extension de la consultation par les conseillers communaux des budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales en Wallonie[30]. Ecolo souhaite élargir ces avancées aux intercommunales bruxelloises.

Enfin, la délégation de plus en plus fréquente de missions diverses à des ASBL (para)communales diminue la possibilité d'exercer un contrôle démocratique. Ecolo propose donc, d'une part, d'élargir les missions du receveur communal[31] et du secrétaire communal[32] au contrôle des institutions

---

[29] Voir aussi nos propositions dans le Chapitre « Démocratie et Ethique politique ».
[30] Cette possibilité est donnée aux conseillers communaux, provinciaux et de CPAS des communes, provinces et CPAS associés.
[31] En Wallonie, le receveur communal s'appelle désormais le directeur financier.

paracommunales et, d'autre part, d'établir un contrat de gestion entre la commune (ou le CPAS, le cas échéant) et ses institutions dérivées, lorsque tel n'est pas déjà le cas.

Proposition : Elargir les responsabilités et moyens d'action de la Cour des comptes

La Cour des comptes est principalement chargée de contrôler la régularité de l'utilisation des deniers publics par l'Etat fédéral et les entités fédérées. La sixième réforme de l'Etat a permis d'accroître ses responsabilités et ses moyens d'action dans le cadre de la consolidation du contrôle des dépenses électorales et du financement des partis. Elle a également permis d'élargir la compétence constitutionnelle de la Cour des comptes à l'exercice de nouvelles tâches que lui confieraient les législateurs des entités fédérées. Malgré ces extensions, sa haute compétence apparaît encore sous-utilisée.

Ecolo est dès lors favorable aux évolutions suivantes :

- étendre la compétence générale de la Cour des comptes aux niveaux communal et provincial, ainsi qu'à toute entité bénéficiant directement ou indirectement de fonds publics ou dans laquelle les pouvoirs publics détiennent au moins 25 % du capital. La Cour des comptes pourrait, en tout cas, utilement compléter les contrôles et audits effectués en interne dans toute une série de sociétés publiques, constituées par les pouvoirs publics à tous les étages de la maison Belgique. En particulier, la Cour pourrait aussi participer activement à l'évaluation annuelle des contrats de gestion des entreprises publiques autonomes et des organismes d'intérêt public. Ceci permettrait d'éviter de développer des audits externes, sous-traités actuellement à des entreprises privées à des coûts souvent disproportionnés ;
- charger la Cour des comptes du contrôle de l'affectation des fonds collectés par appel à la générosité du public à l'échelle fédérale, communautaire ou régionale ;
- assurer l'intervention de la Cour des comptes dans l'évaluation démocratique des politiques publiques, ainsi que dans la prévention des conflits d'intérêts.

Parallèlement, il convient naturellement de préserver la haute qualité du travail de la Cour, en clarifiant le mode de rémunération de certaines missions[33] et en renforçant le dispositif de prévention des conflits d'intérêts au niveau de ses agents.

Proposition : Renforcer la lutte anti-fraude

La Belgique doit s'attaquer à un manque flagrant de ressources pour lutter contre la corruption (transnationale), laquelle est relativement importante[34].

Ecolo propose de renforcer les missions et méthodes de travail du Bureau d'éthique et de déontologie administrative[35] pour en revenir à un véritable comité de contrôle (qui existait jusqu'en 1998) et de le rendre compétent pour l'Etat fédéral, les entités fédérées et les pouvoirs locaux, le cas échéant par la conclusion d'un accord de coopération.

---

[32] Devenu directeur général en Région wallonne, celui-ci est notamment chargé d'un rôle de conseil juridique et est responsable de la mise en place du contrôle interne de l'administration locale.

[33] Ainsi, la sixième Réforme de l'Etat a prévu que les nouvelles missions à confier à la Cour des comptes seront à rémunérer par l'entité demanderesse sur la base de l'avis conforme de la Cour des comptes et ce pour préserver son indépendance.

[34] Rapports de l'OCDE et de Transparency International, 2013.

[35] Au sein du SPF Budget : http://www.polfed-fedpol.be/org/djf_ocrc/djf_ocrc03_fr.php . Avant d'être remplacé par le Bureau d'éthique et de déontologie administrative, le Comité supérieur de Contrôle remplissait en Belgique des missions similaires à celles de l'OLAF au niveau européen. Cet organisme a été supprimé voici quelques années après ses enquêtes dans l'affaire Agusta.

Ce Bureau interfédéral d'éthique et de déontologie administrative aurait une triple mission, similaire à celle de l'Office européen de lutte anti fraude (OLAF)[36] :

- protéger les intérêts financiers des pouvoirs publics en enquêtant sur les cas de fraude et de corruption, et sur toute autre activité illégale;
- détecter et enquêter sur les faits graves liés à l'exercice d'activités professionnelles, commis par les membres et le personnel des institutions et organes des différents pouvoirs publics belges ou sur lesquels ceux-ci exercent une tutelle, faits pouvant entraîner une procédure disciplinaire ou des poursuites pénales ;
- soutenir les institutions, et en particulier les différents gouvernements ou collèges, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation et des politiques antifraude.

Le Bureau interfédéral d'éthique et de déontologie administrative serait compétent pour l'ensemble des institutions et organes sur lesquels l'Etat, les entités fédérées, les provinces et les communes exercent une tutelle : entreprises publiques autonomes fédérales, organismes d'intérêt public, sociétés publiques, intercommunales.

Enfin, afin de protéger les fonctionnaires, Ecolo propose de créer un statut de « sonneurs d'alerte » assurant la protection du fonctionnaire qui dénonce de bonne foi des faits répréhensibles au sein de son administration, statut applicable au sein de l'ensemble des services publics, à l'instar de ce qui a été adopté au niveau de l'administration fédérale. En ce qui concerne cette dernière, Ecolo veillera à l'opérationnalisation concrète du nouveau dispositif et proposera, le cas échéant, de le simplifier. Par ailleurs, Ecolo sera attentif à une mise en place rapide des points de contact centraux.

Proposition : Evaluer les politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques ne représente pas seulement, ni même essentiellement, un outil de type managérial ou budgétaire. Elle présente également un enjeu démocratique. L'évaluation des politiques publiques doit viser les objectifs suivants :

- rendre visible l'activité gouvernementale sans pour autant céder à une technocratisation des méthodes de contrôle politique ;
- améliorer l'organisation et les contrôles des pouvoirs publics, sans en augmenter les coûts, les structures et les effectifs ;
- favoriser une expertise pluraliste ;
- accroître la participation des acteurs intéressés par les politiques publiques.

Afin de développer une véritable culture de l'évaluation démocratique des politiques publiques, Ecolo propose :

- en guise de principe fondamental, la nécessité pour le pouvoir législatif d'exercer la responsabilité de l'évaluation - en amont et en aval - des politiques publiques ;
- le renforcement, éventuellement en les coordonnant[37], des institutions autonomes qui peuvent contribuer à cette dynamique d'évaluation. Ecolo propose de les placer sous l'autorité des parlements, chargés de réguler et de garantir la qualité des évaluations et

[36] http://ec.europa.eu/anti_fraud/index_fr.htm

[37] A titre d'exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, Ecolo propose de créer un Institut bruxellois de l'évaluation, la prospective et la statistique. Une action politique efficace ne se conçoit plus sans un ajustement continu des décisions prises en fonction des effets observés, sur base d'une évaluation indépendante. L'évolution démographique soudaine a en outre révélé les lacunes bruxelloises en matière de statistiques et de prospective. C'est pourquoi nous proposons de rassembler les différents centres d'études actuellement disséminés dans les différentes institutions bruxelloises (Observatoire de l'Emploi d'Actiris, Observatoire du Logement de la SLRB, Observatoire de la Santé et du Social de la Commission communautaire commune, Service d'études de la Stib, etc.) au sein d'un institut unique et indépendant du gouvernement.

d'associer la Cour des comptes et les services de médiation à l'évaluation, pour l'expertise technique de la première ou pour la connaissance de terrain des seconds ;

- l'implication des citoyens, des usagers, des travailleuses et travailleurs ;
- la mise en place d'une procédure d'évaluation quinquennale des politiques publiques : toute législation ou toute politique, en particulier en cas d'impact sociétal ou budgétaire significatif ou en cas de degré d'incertitude élevé, devrait faire l'objet d'une évaluation, dans un délai de cinq ans, à l'initiative du parlement ou d'une de ses commissions, du gouvernement, des instances de médiation ou de 1 % du corps électoral ;
- la détermination des indicateurs au moment de l'adoption de la législation ou de la politique de manière à permettre l'établissement d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation périodique des législations et des politiques à présenter devant les parlements ;
- la systématisation des audits internes par les services publics, en amont des audits réalisés par la Cour des comptes[38].

PRIORITE 4 : DEVELOPPER UNE FONCTION PUBLIQUE EFFICACE, A TOUS LES NIVEAUX

Proposition : Inscrire la fonction publique dans une dynamique d'amélioration continue

Ecolo considère que les pouvoirs publics doivent constituer une référence dans leur rôle d'employeur, que ce soit en termes d'harmonie des relations de travail, de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'intégration des personnes handicapées, d'ouverture aux personnes d'origine étrangère ou d'offres d'emplois publics aux travailleuses et travailleurs moins qualifiés. Dans ce cadre, Ecolo soutient tout particulièrement :

- la primauté du statut sur le contrat de travail pour organiser les relations de travail, dès lors que le statut des agents leur confère une protection contre l'arbitraire et les met à l'abri des pressions, dans le but de leur permettre d'assurer la primauté de l'intérêt général, la continuité et l'impartialité du service public. Le statut organise par ailleurs les procédures devant assurer l'égal accès à l'emploi et la sélection des candidates et candidats les plus aptes, alors que le contrat permet encore trop souvent à des autorités d'agir sans aucune procédure particulière ; dès lors, le recrutement statutaire doit être privilégié, sur base d'un appel public à candidatures et après réussite d'un concours d'examen objectivé ;
- l'adaptation du statut de la fonction publique aux évolutions des exigences sociétales, afin d'améliorer son efficacité en matière de gestion du personnel[39]. Le statut ne peut être synonyme d'immobilisme ou de rigidité, sous peine de permettre à ses détracteurs de mettre en cause sa légitimité ;
- en ce qui concerne les statutaires, l'allégement des mécanismes de fin d'activité propres au secteur public afin de permettre le licenciement d'agents et agentes pour faute grave ou reconnus manifestement inaptes à l'issue d'une procédure réglementaire et contradictoire ;
- en vue de tendre vers plus d'égalité et de mobilité entre les différentes administrations, le rapprochement progressif du statut des agents des administrations fédérales, régionales et locales et, parallèlement à celui-ci, l'harmonisation des statuts locaux ;
- une révision du processus de recrutement et la possibilité de recruter, sous certaines conditions, des personnes qui ne disposent pas du titre scolaire ou académique requis, mais

[38] Voir supra les propositions relatives à la Cour des comptes.
[39] Développement du bien-être au travail, du télétravail, des formations, des évaluations, etc.

disposent d'un certificat de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'une certification de compétences acquises hors enseignement (voir infra) ;

- l'organisation d'élections sociales dans toutes les administrations, organismes et entreprises publiques, à l'instar du secteur privé et comme déjà prévu légalement pour la RTBF par exemple ;
- la modération de la tension salariale par la suppression de l'octroi de sursalaires et/ou d'avantages excessifs aux hauts fonctionnaires, qu'ils soient ou non sous mandat ;
- une politique de formation visant à renforcer, outre une éthique de l'intérêt général, l'acquisition des savoirs et savoir-faire requis pour l'exécution des missions de service public (voir infra) ;
- une politique de bien-être au travail sous tous ses aspects constituant une priorité pour tous les services publics et faisant partie intégrante de la bonne gestion de ceux-ci. A cette fin, il est essentiel de privilégier le développement d'une culture et d'une politique du bien-être au travail soutenu par le management au sein de l'ensemble des départements ;
- le développement d'une administration diversifiée qui soit un exemple visible pour les autres employeurs, en matière d'égalité des femmes et des hommes, d'emploi de personnes handicapées et d'emploi de personnes de nationalité ou d'origine étrangère ;
- la féminisation des mandataires, des fonctions d'encadrement et de direction, par l'instauration d'une représentation minimale de chaque sexe au sein de ces fonctions ;
- l'ouverture de la fonction publique aux personnes d'origine étrangère, en élargissant les dispositions prises en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles aux autres niveaux de pouvoir.

Proposition : Objectiver les recrutements

Ecolo propose de revoir le processus de recrutement des statutaires à tous les niveaux. La lenteur actuelle du processus désorganise les services, démotive le personnel, et pousse les dirigeants, trop souvent encore, à avoir recours à des contractuels, sans passer par une procédure objective. Les Gouvernements et le Selor doivent utiliser dans tous les cas des procédures assurant l'égal accès à l'emploi statutaire et la sélection des plus aptes, sur la base d'un appel public à candidatures et après réussite d'un concours objectif. Pour Ecolo, la procédure ne devrait pas durer plus de trois ou quatre mois.

Par ailleurs, Ecolo propose de permettre le recrutement, sous certaines conditions, de personnes qui ne disposent pas du titre scolaire ou académique requis, mais disposent d'un certificat « Validation des acquis de l'expérience » (VAE) ou d'une certification de compétences acquises hors enseignement. Ainsi, la fonction publique doit reconnaître les certificats délivrés hors enseignement par un opérateur public de formation professionnelle (IFAPME, FOREM, ACTIRIS) pour autant que les acquis du processus de formation rencontrent les exigences du niveau correspondant. Les détenteurs de ces certificats doivent pouvoir accéder eux aussi aux procédures de sélection.

Enfin, le recrutement des agents contractuels qui ne peut intervenir que dans certaines conditions nettement définies, doit également répondre aux conditions d'objectivité. A cet égard, les avancées obtenues par Ecolo en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles constituent une référence pour les autres niveaux de pouvoir.

Proposition : Moderniser les perspectives de carrière offertes aux agentes et agents

Dans un trop grand nombre d'institutions publiques, l'évolution de carrière est limitée à la promotion, après une dizaine d'années voire davantage, d'un petit nombre d'agentes et d'agents, le plus souvent en fonction de la seule ancienneté ou sur base politisée. La plupart sont donc

maintenus dans une position invariable durant une très longue période, quel que soit le travail accompli, les formations suivies et les compétences acquises. Un tel régime aboutit à scléroser le système et à démotiver les personnes.

Ecolo est favorable à l'organisation d'un système de carrière plane, leur permettant d'évoluer de façon dynamique en ne changeant pas de grade, mais en progressant en terme d'échelle barémique après des laps de temps déterminés. De plus, à l'instar d'un processus de recrutement plus court, Ecolo plaide pour des procédures de promotion dans la hiérarchie et vers des fonctions dirigeantes d'une durée maximum de 3 à 4 mois[40]. Il convient de soutenir une plus grande mobilité au sein de la fonction publique, en étendant et en simplifiant les possibilités de mutation et de transfert.

Un tel développement dans une carrière plane est articulé avec des exigences de formation et d'évaluation. Dans la foulée de la mise en place du Certificat public de management applicable aux mandataires en Wallonie et dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, Ecolo propose la réussite d'une épreuve de sélection pour les fonctions d'encadrement ainsi que l'acquisition d'un Brevet de direction et la réussite d'une épreuve de sélection, pour les fonctions de direction.

Proposition : Simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique

Sous cette législature, de nombreuses synergies ont été développées entre entités fédérées : service de simplification administrative commun, service de médiation commun, école d'administration publique commune, partage des réserves de recrutement, etc. Pour Ecolo, ces synergies doivent être étendues notamment pour les services informatiques, d'audit interne, de service interne de protection du travail, etc.

Il convient également de mettre sur pied un système efficace et équitable de règlement des dysfonctionnements internes à l'administration. En effet, la fonction de médiateur ne permet pas d'intervenir en amont en cas de litige entre un agent et son administration. Ecolo demande dès lors un renforcement des mécanismes de réception, de traitement et d'arbitrage des plaintes pour abus ou dysfonctionnement interne à l'administration et la mise sur pied d'un véritable département d'audit interne qui souvent n'existe que sur le papier.

Ecolo propose par ailleurs d'alléger les structures pyramidales des administrations : réduire le nombre de niveaux hiérarchiques et, par niveau, réduire le nombre de fonctions dirigeantes et assurer un meilleur taux d'occupation des fonctions d'encadrement.

A Bruxelles, l'administration de la Commission communautaire commune (COCOM) doit être intégrée au sein du Ministère ou d'OIP régionaux, comme c'est déjà le cas pour la tutelle sur les CPAS. Les services de la Commission communautaire française (COCOF) doivent également travailler en plus grande coordination avec ceux de la Région, comme Actiris et Bruxelles Formation s'y apprêtent.

Proposition : Mettre en œuvre un véritable régime de mandats à la tête de l'administration fédérale

Les fonctionnaires dirigeants exercent une responsabilité certaine dans la conduite des politiques publiques. Il convient dès lors de veiller à ce que l'administration soit pilotée par les agentes et agents les plus compétents, et à ce que l'autorité publique puisse gouverner dans une relation de confiance avec la haute fonction publique. Cette approche a été dévoyée depuis plusieurs décennies, par la nomination - quasi toujours à vie - de hauts fonctionnaires sur une base généralement partisane et parfois sans égard pour les compétences.

---

[40] Et non de plus d'un an comme c'est le cas dans certaines administrations.

Sous l'impulsion des écologistes, les administrations régionales et communautaires ont dépoussiéré et mis en place un véritable régime de mandats à leur tête.

Ecolo propose de mettre en œuvre, au fédéral, un régime de mandats, similaire à celui instauré dans les entités fédérées, par lequel le gouvernement désignerait les fonctionnaires généraux pour des mandats d'une durée limitée à la législature[41], à l'intérieur d'un pool de candidates et de candidats titulaires d'un certificat de management public délivré par l'Institut de Formation de l'Administration fédérale après un cycle de formation et ayant par ailleurs réussi un concours d'un haut niveau d'exigence.

Ecolo propose également de prévoir l'application des mandats de législature, subordonnés à l'obtention d'un certificat de management public, aux organismes d'intérêt public de tous les niveaux de pouvoir et aux autres hautes nominations comme, par exemple, les commissaires de Gouvernement, lorsque ces fonctions sont exercées en activité principale.

De plus, lors de la désignation des mandataires, les Gouvernements devront tenir compte d'une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes, via le respect d'un quota de minimum un tiers de managers de chaque sexe.

Ecolo estime enfin nécessaire d'étendre en Région bruxelloise et à l'Etat fédéral les incompatibilités entre la haute fonction publique et l'exercice d'un mandat exécutif local et d'appliquer les mêmes principes aux agents et agentes dirigeants des organismes d'intérêt public et des entreprises publiques.

Proposition : Investir dans la formation

Malgré les efforts réalisés en cette matière, la formation des agentes et agents des services publics est rarement considérée comme une politique prioritaire pour le développement du service public et est par ailleurs trop souvent orientée vers l'acquisition de savoirs strictement thématiques.

Pour Ecolo, la politique de formation doit constituer une priorité stratégique de l'administration, visant, d'une part, à créer, renforcer ou maintenir une éthique de l'intérêt général, et, d'autre part, à garantir l'acquisition et le maintien des savoirs et savoir-faire requis pour l'exécution des missions de service public, dans une dynamique d'acquisition et de renforcement de compétences intégrant savoirs théoriques, capacités technico-pratiques et aptitudes nécessaires à la production d'un bien ou d'un service dans un contexte donné.

Une action politique efficace doit également reposer sur une administration efficace. Afin de professionnaliser la fonction publique, Ecolo soutient les écoles d'administration mises en place pour concevoir, planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique de formation, comprenant la formation continue des agents et des agentes, notamment en liaison avec les exigences prévues par l'évolution en carrière plane.

C'est dans cette perspective qu'Ecolo a soutenu la création d'une Ecole d'administration commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle organise, à destination des candidats et des candidates à une fonction de direction ou à un mandat, des formations et des épreuves donnant lieu à la délivrance des brevets de direction et des brevets de management public. La certification des expériences et des compétences acquises pourra intervenir dans le même cadre, quels que soient le mode et le lieu d'acquisition de ces compétences.

A Bruxelles, l'Ecole d'administration déjà existante, l'ERAP, doit se développer fortement et devenir le lieu de formation du personnel régional, et plus uniquement celui des pouvoirs locaux.

Au niveau fédéral, l'Institut de Formation de l'Administration fédérale devrait être réformé et proposer des brevets de direction et de management après un cycle de formations.

---

[41] Un tel système vise à garantir l'implémentation cohérente de la politique du Gouvernement et à éviter que les partis traditionnels puissent recaser des personnes en cours ou en fin de législature ou tentent, à travers de telles nominations politiques, de constituer des relais ou d'entraver l'action gouvernementale des législatures qui suivront.

Ecolo entend par ailleurs que chaque agent et agente, statutaire et contractuel, se voie reconnaître un droit équivalent à celui du congé-éducation.

En ce qui concerne l'évaluation des fonctionnaires, Ecolo défend la mise en place de procédures interactives qui associent l'agent à son évaluation, se basent sur le profil de fonction et les objectifs fixés avec le management, en tenant compte des formations et des moyens mis à disposition de l'agent.

Proposition : Opérationnaliser et étendre la mobilité

La mutation d'un emploi vers un autre emploi au sein de la même administration peut rendre possible une adaptation des ressources aux besoins d'intérêt public, autant qu'elle peut permettre un meilleur épanouissement de l'agent ou de l'agente dans son travail. Il en est de même, dans une autre mesure, de la possibilité de réaliser des transferts entre administrations ou encore entre niveaux de pouvoir. Ces évolutions font cependant l'objet, le plus souvent, de procédures administratives longues et complexes ou se heurtent tout simplement à une impossibilité statutaire.

Ecolo entend fluidifier les mouvements de personnel au sein de la fonction publique, dans le double intérêt des agentes et agents et du service public, en étendant et en simplifiant les possibilités de mutation et de transfert, en ce compris entre niveaux de pouvoir (jusqu'au plan local), moyennant le respect d'un socle commun en matière d'objectivation du recrutement et de l'évolution de carrière, grâce à l'harmonisation et au rapprochement progressifs des différents statuts[42].

Proposition : Limiter les effectifs des cabinets et de la para-administration

Ecolo soutient la limitation des effectifs des cabinets ministériels[43] au personnel nécessaire à leur bon fonctionnement.

Ecolo propose d'associer davantage le pôle ministériel et le pôle administratif, notamment en développant les contacts entre chaque cabinet et l'administration, par la signature en début de chaque législature d'un protocole de collaboration. Ecolo propose également l'adoption d'une législation encadrant la gestion des cabinets ministériels. Les moyens d'un cabinet ne peuvent en aucun cas être utilisés dans le cadre du financement direct ou indirect d'un parti politique ou dans le cadre d'une campagne électorale. Les collaboratrices et les collaborateurs d'un cabinet, s'ils peuvent bénéficier d'un congé politique et s'ils doivent par ailleurs recevoir un préavis, ne peuvent pas être engagés au sein de l'administration en dehors des règles normales de recrutement.

Pour Ecolo, il importe de limiter le développement de la para-administration (agences gouvernementales, multiples organismes d'intérêt public, etc.) et de lui appliquer le cas échéant les mêmes exigences de recrutement (appel public et objectivation des compétences). De même, Ecolo demande de ne recourir à l'expertise externe que dans des conditions strictes, uniquement lorsque les ressources internes nécessaires ne sont pas disponibles et pour des tâches qui ne relèvent pas des missions structurelles de l'administration.

Dans le même cadre, il conviendra enfin d'encourager les mesures visant à responsabiliser les administrations, en leur transférant certains pouvoirs décisionnels auparavant exercés par le gouvernement ou les ministres (pouvoir de décider des recrutements et promotions sur base d'une enveloppe budgétaire préétablie et dans le respect des procédures impartiales de recrutement) et en leur conférant un rôle plus stratégique.

---

[42] La mobilité des fonctionnaires entre les différentes administrations des entités du pays est consacrée dans la loi spéciale, suite à la sixième réforme de l'Etat.

[43] Cette mesure doit également s'appliquer aux cabinets des membres des collèges provinciaux qui sont encore, à l'heure actuelle, pléthoriques eu égard aux missions exercées.

TABLE DES MATIERES

SERVICE PUBLIC, GOUVERNANCE ET FONCTION PUBLIQUE
Des services publics impartiaux, efficaces et accessibles aux citoyens

ETAT DES LIEUX ET ANALYSE D'ECOLO 1

ETAT DES LIEUX 1

Une politique fédérale de mise à mal de la fonction publique 2

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 3

PRIORITE 1 : Réinvestir et redéfinir le service public 3

Proposition : Elargir le service public et universel 3

Proposition : Clarifier les missions de service public 4

Proposition : Poser les services publics en exemple 5

Proposition : Adopter une législation-cadre européenne visant à protéger et à développer les services publics 5

Proposition : Lancer un large processus participatif sur l'enjeu des libéralisations des services et consolider les missions de service public 6

PRIORITE 2 : Garantir un service public au service du public et plus accessible au citoyen 6

Proposition : Mettre à disposition une information accessible, gratuite et compréhensible 7

Proposition : Simplifier l'environnement administratif 7

Proposition : Rapprocher les services publics des citoyens par des guichets de première ligne et des permanences tournantes 8

Proposition : Renforcer et élargir la compétence des services de médiation 9

Proposition : Déployer les potentialités de l'administration en ligne 10

Proposition : Evaluer la qualité des prestations de service public 10

PRIORITE 3 : Renforcer l'impartialité et l'efficacité des pouvoirs publics 10

Proposition : Objectiver toutes les décisions publiques 10

Proposition : Renforcer le contrôle démocratique sur l'action des entreprises publiques autonomes fédérales 11

Evaluation du contrat de gestion des EPA 12

Réalisation d'un plan d'entreprise 12

Nomination objective des dirigeants des EPA 13

Limitation du salaire des dirigeants 13

Interdiction du cumul des mandats 13

Garanties de service public 13

Proposition : Poursuivre la réforme de la gouvernance des organismes d'intérêt public et des entités dérivées 14

Proposition : Renforcer le contrôle et la gouvernance des intercommunales et autres entités locales 14

Missions de service public 14

Limitation des cumuls 15

Composition des organes, contrôle démocratique, transparence des structures et des décisions et objectivation des recrutements 15

Encadrement des rémunérations 15

Démocratisation du fonctionnement des intercommunales 15

Proposition : Elargir les responsabilités et moyens d'action de la Cour des comptes 16

Proposition : Renforcer la lutte anti-fraude 16

Proposition : Evaluer les politiques publiques 17

PRIORITE 4 : Développer une fonction publique efficace, à tous les niveaux 18

Proposition : Inscrire la fonction publique dans une dynamique d'amélioration continue 18

Proposition : Objectiver les recrutements 19
Proposition : Moderniser les perspectives de carrière offertes aux agentes et agents 19
Proposition : Simplifier l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique 20
Proposition : Mettre en œuvre un véritable régime de mandats à la tête de l'administration fédérale .. 20
Proposition : Investir dans la formation 21
Proposition : Opérationnaliser et étendre la mobilité 22
Proposition : Limiter les effectifs des cabinets et de la para-administration 22

Démocratie, Gouvernance, Egalités

INSTITUTIONNEL
Une modernisation institutionnelle au service des citoyens

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Depuis les élections fédérales de juin 2007 jusqu'à l'accord institutionnel du 11 octobre 2011, la Belgique a traversé une crise institutionnelle sans précédent. Cette crise trouve bien sûr sa source dans une diversité de causes qui précèdent le scrutin mais elle a atteint en juin 2010 une acuité sans précédent, cristallisée par une victoire historique des nationalistes flamands.

Dès juillet 2010, les écologistes ont été associés aux différentes formes de concertation et négociation mises sur pied pour sortir de l'impasse institutionnelle et aboutir au vote au Parlement fédéral de la VIème Réforme de l'Etat.

Tout au long de ces démarches, Ecolo a été animé par la volonté constante de contribuer autant que possible, en concertation permanente avec Groen, à la recherche de solutions au bénéfice de tous les habitants de notre pays. Le contexte de crise sociale, économique et écologique a encore accentué notre volonté de trouver des solutions, d'autant plus que l'absence de telles solutions conduisait à fragiliser notre pays sur la scène internationale et à renforcer les points de vue extrêmes au sein même des communautés. Ce travail est aujourd'hui accompli : le dialogue, le respect de l'autre et le volontarisme ont enfin pu triompher de l'enlisement et de la stratégie du pourrissement.

La VIème Réforme de l'Etat qui vient d'être votée met ainsi fin à la crise institutionnelle la plus longue de l'histoire du pays. Les écologistes peuvent être fiers d'avoir participé à cet important travail qui a conduit à la modernisation approfondie du système fédéral belge. Il semble opportun de faire le point sur ses traits essentiels, afin d'appréhender au mieux son contenu et ses effets déterminants pour le développement des politiques futures de l'Etat fédéral et des entités fédérées, de mesurer l'apport multiple et dense des écologistes et de comprendre les propositions que formule Ecolo en matière institutionnelle.

La VIème Réforme de l'Etat

Tout d'abord, un juste financement de la Région de Bruxelles-Capitale a été consacré, et une solution équilibrée, qui permet d'envisager une pacification communautaire durable, a été trouvée pour BHV.

Le Sénat est réformé et devient l'enceinte des entités fédérées. Bruxelles et la Communauté germanophone disposent de l'autonomie constitutive et peuvent donc à leur tour, par exemple, limiter le cumul des mandats de leurs élus. Les procédures de coopération entre entités fédérées se voient simplifiées et démocratisées, par l'introduction dans notre droit de la forme nouvelle des décrets et ordonnances conjoints.

Sur le plan des transferts de compétences, une série d'outils deviennent disponibles pour les entités fédérées. Il appartient aux Régions de se saisir de ces nouvelles politiques afin d'opérer les

réformes qu'elles jugent utiles en usant de leur autonomie nouvelle. En toute hypothèse, il s'agira de veiller à renforcer la cohérence des politiques menées.

Pour ce qui concerne les matières personnalisables comme la santé, la politique des personnes âgées ou les allocations familiales, Ecolo a été particulièrement attentif au respect de la solidarité interpersonnelle, qui implique par exemple, en matière de santé, l'égalité d'accès aux soins et le libre choix du patient. Le patient paiera le même montant pour un même produit ou une même prestation, quel que soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué. Les mécanismes essentiels de la solidarité (financement, nomenclature INAMI …) restent communs à travers la sécurité sociale fédérale.

Les allocations familiales, dont le transfert reste à nos yeux le moins porteur de sens, font heureusement l'objet d'une période de transition exceptionnelle jusqu'à la fin 2019, afin d'assurer la continuité des prestations. Des accords de coopération obligatoires devront par ailleurs assurer l'échange et la centralisation des données.

Ecolo a voulu éviter la création de sous-nationalités à Bruxelles et assurer la reconnaissance de Bruxelles comme une Région à part entière, où vit une population qui a des besoins, quelle que soit la langue de ses habitants. C'est ainsi que la Commission communautaire commune (COCOM) est compétente en matière d'allocations familiales, et ce de manière exclusive. Elle est également compétente chaque fois que les compétences impliquent, pour les personnes, des obligations ou des droits à une intervention ou une allocation[1] et bien entendu chaque fois qu'il s'agit d'institutions bicommunautaires[2]. En outre, afin d'améliorer le fonctionnement des institutions bruxelloises et en application du principe de subsidiarité, un certain nombre de compétences ont été transférées des communes vers la Région et de la Région vers les communes.

Autre avancée attendue de longue date : Bruxelles devient compétente pour le biculturel d'intérêt régional, les infrastructures communales sportives, la formation professionnelle dans le cadre des programmes de mise à l'emploi et le tourisme.

Tout en bloquant certaines demandes excessives en matières de fonction publique ou de justice, Ecolo a pu engranger sur ses fondamentaux : la mise en place du mécanisme de responsabilisation Climat, la protection du financement fédéral de la SNCB et par voie de conséquence, l'encadrement conditionné des cofinancements par les Régions, les leviers pour réformer, remplacer ou supprimer les provinces, un cadre concret pour permettre aux Régions d'organiser des consultations populaires ou encore l'installation effective d'une commission de déontologie des mandataires publics fédéraux.

Ecolo a également poussé plusieurs mesures destinées à rendre les enjeux électoraux plus transparents pour les électeurs, comme l'interdiction du cumul de candidatures à des élections simultanées dont les mandats sont incompatibles entre eux. De telles mesures devraient favoriser une meilleure lisibilité de la campagne et accroître la confiance des électeurs à l'égard des politiques. Ecolo a encore été attentif à d'autres avancées démocratiques, comme l'amélioration des conditions du droit de vote des Belges résidant à l'étranger.

Sous l'angle du financement, Ecolo se réjouit d'être parvenu à encadrer l'autonomie fiscale, à garantir la capacité de chaque entité fédérée à financer ses politiques et à répartir de manière équilibrée les charges de l'assainissement budgétaire entre les entités partenaires du pays, tout en préservant la sécurité sociale.

Santé, aide aux personnes et allocations familiales, en Wallonie et à Bruxelles – Accords de la Sainte Emilie

Dans la foulée de la VIème Réforme de l'Etat, les partenaires francophones ont élaboré un projet commun d'organisation des compétences en matière de santé, d'aide aux personnes et d'allocations

[1] APA, aide à la mobilité, impulséo …
[2] Par exemple, les maisons de repos qui à Bruxelles sont pour l'essentiel bicommunautaires.

familiales en Wallonie et à Bruxelles, en vue de faire face, de la manière la plus efficace possible, aux transferts de compétences intervenus.

Cet accord vise à organiser les compétences à partir des entités régionales, dans une perspective Wallonie-Bruxelles. Ainsi, ce projet d'organisation repose sur l'adoption d'un socle de principes communs et sur la mise en œuvre de procédures de dialogue permanent et de concertation préalable obligatoire incluant les interlocuteurs sociaux et les représentants des acteurs et usagers, afin d'assurer la convergence des politiques entre la Wallonie et Bruxelles. Ceux-ci sont au cœur de la gestion des organismes d'intérêt public (OIP) qui seront créés pour assurer la transversalité des compétences.

Il importe en effet de veiller à la cohérence entre les politiques, tout en permettant la prise en compte des réalités spécifiques de chaque entité. Il s'agit également de prendre en compte les politiques déjà exercées par la Wallonie et par Bruxelles (COCOM / COCOF), dans un cadre où, et c'est un élément essentiel, la sécurité sociale reste fédérale. Il est également nécessaire d'assurer une circulation facile pour les usagers entre les structures, services et prestataires de Wallonie et de Bruxelles[3], tenant compte des flux de personnes qui existent aujourd'hui et en garantissant la solidarité. Pour ce qui concerne la COCOM, il s'agira enfin d'affiner avec les partenaires flamands ce projet d'organisation, qui est par ailleurs ouvert aux autres entités fédérées intéressées.

L'horizon politique d'Ecolo en matière institutionnelle

ECOLO est, depuis toujours, du côté des fédéralistes, c'est-à-dire de ceux qui s'inquiètent moins de l'avenir des institutions elles-mêmes que de leur capacité à offrir aux citoyennes et aux citoyens la plus grande maîtrise de leur destin commun.

C'est dans ce cadre qu'Ecolo réaffirme son attachement à l'organisation fédérale de nos institutions et à l'Etat fédéral lui-même, au nom des valeurs de solidarité, de coopération et de respect des diversités qui les animent.

La VIème Réforme de l'Etat qui vient de se dérouler nécessitera de laisser le temps à l'Etat fédéral et aux différentes entités qui composent la Belgique d'intégrer leurs nouvelles compétences et de les exercer, le cas échéant, en développant les synergies nécessaires. Cette intégration devrait se poursuivre sur plusieurs années et mobiliser une part importante des énergies et des ressources. Dans ce contexte particulier, de nouveaux blocages institutionnels paralysant le pays pendant 541 jours ne sont pas une option.

Porteur de modernité, d'originalité et d'universalité dans ce débat essentiel pour l'avenir de la Belgique et de ses habitants, Ecolo entend cependant, avec Groen, continuer à moderniser le système fédéral.

Cette modernisation doit répondre à des objectifs précis et permettre :

- une plus-value pour le citoyen, par l'amélioration de l'efficience des politiques publiques, la rencontre des besoins des citoyens et l'amélioration de la lisibilité des institutions ;
- un renforcement du dialogue permanent entre l'Etat fédéral et les entités fédérées, ainsi qu'entre les entités fédérées ;
- un respect du droit des personnes tenant compte notamment du droit international.

Si la matière est technique, elle est surtout porteuse et garante de valeurs fondamentales aux yeux d'Ecolo. Cette modernisation ne peut se concevoir que dans le respect des principes suivants :

[3] Par exemple, quelles que soient les démarches à effectuer, un Wallon se rendant dans une maison de repos COCOF ne s'adressera qu'à l'OIP wallon (ou à sa mutuelle le cas échéant), qui réglera le dossier directement avec son homologue bruxellois. De la même manière, un Bruxellois conservera le même interlocuteur administratif, qu'il bénéficie de prestations en Wallonie (en allant dans une maison de soins psychiatriques wallonne par exemple) ou à Bruxelles.

- la solidarité interpersonnelle et la solidarité entre les entités, lesquelles requièrent la recherche de l'assiette de financement la plus large possible et un financement dans une logique de besoins ;
- la responsabilité dans la gestion publique ;
- l'égalité de traitement entre les personnes sur un même territoire ;
- l'interdépendance des entités qui s'exprime par un refus de la concurrence et par une coopération volontaire et pérenne ; la nature de ces interdépendances peut être variable suivant les entités concernées ;
- la subsidiarité, qui requiert que les politiques soient menées au niveau de pouvoir le plus approprié pour les citoyens.

Par ailleurs, Ecolo estime que le débat institutionnel nécessite un dialogue plus approfondi entre les citoyens et les institutions. Ainsi, Ecolo entend que le dialogue à renforcer, tant au niveau fédéral qu'entre toutes les entités, puisse impliquer davantage les citoyens et participer à leur information et à leur implication.

Toutefois, Ecolo n'ignore rien du paysage politique belge dans lequel il évolue et des multiples scénarii qui peuvent surgir notamment au lendemain des élections du 25 mai 2014. Dès lors, dans l'hypothèse où une discussion institutionnelle large conduirait à mettre en cause nos principes et en particulier l'existence du pays, le caractère fédéral de l'Etat ou les mécanismes de solidarité interpersonnelle ou interrégionale, Bruxelles, la Wallonie et l'entité germanophone, forts de la communauté de destin qu'elles forment ensemble, poursuivront leur projet de développement commun au bénéfice de l'ensemble de leur population, francophone, néerlandophone et germanophone, à l'intérieur du cadre institutionnel belge (hypothèse promue par Ecolo) ou en dehors.

Cette dernière hypothèse implique que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit alors repensée, notamment pour accueillir, le cas échéant, d'une part des compétences que nous serions contraints de devoir défédéraliser et d'autre part, éventuellement, d'autres compétences déjà défédéralisées.

Les lignes de force du projet d'Ecolo sont les suivantes :

- Garantir un Etat fédéral solidaire dans un fédéralisme modernisé
- Renforcer les leviers d'action de nos Régions
- Refonder la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : GARANTIR UN ETAT FEDERAL SOLIDAIRE DANS UN FEDERALISME MODERNISE

Proposition : Renforcer un Etat fédéral, efficace et moteur de la solidarité

L'Etat fédéral est appelé à conserver ses compétences, en particulier dans les matières dites régaliennes (la justice, la défense, la sécurité), en matière de sécurité sociale, de pensions, de droit du travail et de concertation sociale, etc. Il convient, d'ailleurs, de souligner que les mécanismes essentiels de la solidarité (financement, nomenclature INAMI …) restent communs à travers la sécurité sociale fédérale.

En outre, l'Etat fédéral a été renforcé dans son rôle « fédérateur », notamment sur la scène internationale : il demeure le garant des principes de la libre circulation des personnes, biens, services et capitaux et du cadre normatif de l'Union européenne. A ce titre, ses possibilités de se substituer aux entités fédérées en cas de défaillances de celles-ci ont été élargies, en particulier au regard des engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du droit européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en application de cette Convention-cadre des Nations Unies ou de l'un de ses protocoles.

Son rôle de régulateur dans les politiques financières, économiques, commerciales, etc. doit également être amplifié, à l'instar des politiques où la cohérence appelle une gestion au niveau fédéral, tel que les chemins de fer.

Proposition : Organiser l'élection d'une partie de la Chambre à partir d'une circonscription fédérale

Actuellement, les mandataires politiques fédéraux ont pris l'habitude de ne rendre compte qu'à la population qui appartient à leur propre groupe linguistique. Cette particularité de notre système fédéral crée un déficit démocratique, puisque l'action des représentants d'un groupe linguistique ne sera jamais contrôlée par les citoyens appartenant à un autre groupe linguistique. Elle empêche par ailleurs que puisse se constituer une opinion politique belge organisée, et renforce ce faisant le mouvement centrifuge que connait notre système politique.

Afin de créer un espace de débat politique fédéral et de responsabiliser une partie des élus fédéraux devant l'ensemble du pays, de Arlon à Ostende en passant par Bruxelles, Ecolo propose d'organiser l'élection d'une part significative d'élus de la Chambre des représentants sur une base fédérale, au sein d'une circonscription à l'échelle de la Belgique.

La circonscription fédérale permet d'éviter la polarisation communautaire due à des élites politiques qui ne doivent tenir compte que des électeurs de leur propre communauté linguistique. Par ailleurs, sur le plan de la légitimité démocratique, les électeurs doivent pouvoir voter pour tous les partis qui composent le gouvernement fédéral qui les gouverne[4].

Proposition : Organiser une représentation minimale garantie de la population de langue allemande au sein de la Chambre des représentants et du Parlement européen

Ecolo est favorable à la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer, à la Chambre des représentants, une représentation minimale de la population de langue allemande tout en garantissant la proportionnalité du scrutin. Un système semblable sera établi pour le Parlement européen, avec la même volonté de concilier la représentation minimale garantie et la proportionnalité du vote.

Proposition : Faciliter la coopération positive et volontariste entre les partenaires de l'Etat

Trop souvent, les mécanismes de coopération sont perçus comme des entraves à l'autonomie des entités. Ainsi, de nombreux accords de coopération, pourtant requis par la loi spéciale, demeurent en attente d'être conclus. Certes, il est désormais possible d'adopter la forme plus simple et plus démocratique des législations conjointes mais celles-ci ne sont disponibles que pour les Communautés et les Régions entre elles, sans que l'Etat fédéral puisse y prendre part.

De même, les mécanismes de concertation, comme l'association des gouvernements, sont considérés comme empreints d'un excès de formalisme.

---

[4] Voir l'ouvrage collectif « Good morning Belgium », Réflexion sur un fédéralisme revigoré, Editions Mols, 2012.

Ecolo propose d'ouvrir la formule des législations conjointes à l'Etat fédéral et, plus généralement, de simplifier les différents outils de concertation afin de favoriser concrètement l'échange d'informations et le dialogue entre les partenaires.

Proposition : Pérenniser la simultanéité des élections fédérales et des élections communautaires / régionales

Le découplage entre les élections fédérales et les élections communautaires / régionales avait pour objectif de contribuer à l'émergence d'un espace politique propre aux entités fédérées et de permettre l'appropriation de ces nouvelles institutions par la population. Or, il faut constater que cet objectif n'a pas été atteint. Lorsque presque tous les membres des gouvernements communautaires ou régionaux participent aux élections fédérales à une place éligible ou quand un vaste carrousel des responsabilités ministérielles est organisé à tous les niveaux de pouvoir après chaque échéance électorale, la clarté démocratique en souffre et la coexistence d'espaces démocratiques distincts devient illusoire. En outre, ce découplage aboutit à une campagne électorale permanente, altère fortement la capacité des gouvernants à intégrer le long terme dans leurs décisions, et alimente la logique centrifuge évoquée par ailleurs.

La VIème Réforme de l'Etat a prévu que les scrutins régionaux et fédéraux soient en tout cas couplés en 2014, en même temps que les élections européennes. Dans le même ordre d'idées, la durée de la législature fédérale a été portée à 5 ans, de sorte que la simultanéité des élections sera également favorisée au-delà de l'échéance de 2014.

Ecolo propose dès lors de pérenniser la simultanéité des élections fédérales et communautaires / régionales, en maintenant la possibilité au niveau fédéral d'une dissolution anticipée en cas de crise majeure et d'un renouvellement pour la durée restante de la législature.

Proposition : Moderniser la fonction royale

En marge de la révision du système des dotations royales, opérée lors de la VIème Réforme de l'Etat, la fonction royale est encore appelée à évoluer à l'instar du système institutionnel belge.

Ecolo valorise et respecte le rôle rassembleur du chef de l'Etat dans les moments de crise et de tension entre communautés ou lorsqu'il intervient pour soutenir fortement la démocratie, lutter contre les extrémismes et les inégalités sociales ou encore pour accompagner la formation du gouvernement fédéral.

Ecolo désire moderniser la procédure de sanctions des lois, et propose que la sanction des lois soit exercée par le Gouvernement fédéral, à l'instar de la procédure appliquée au niveau des entités fédérées, moyennant les protections linguistiques requises. La nomination et la révocation des ministres et secrétaires d'Etat relèveraient de la compétence du pouvoir législatif fédéral, également sur le même modèle que les entités fédérées. Par ailleurs, compte tenu de la création du tribunal d'application des peines en 2007, il paraît opportun de supprimer la prérogative royale de remettre ou réduire les peines prononcées par les juridictions. Dans une optique analogue de modernisation, Ecolo propose de supprimer les attributs désuets confiés au Roi, tels que conférer les titres de noblesse.

Proposition : Améliorer la transparence de la désignation des juges à la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle joue un rôle fondamental dans le système fédéral belge et l'apaisement ou à l'inverse la recrudescence des conflits communautaires (cf. le célèbre arrêt BHV). Aujourd'hui, les douze juges de la Cour sont nommés à vie par le Roi sur une liste double présentée alternativement par la Chambre des représentants et le Sénat. Cette liste est adoptée à la majorité des deux tiers

au moins des suffrages des membres présents. Toutefois, aucun échange ni débat n'est organisé entre le candidat – juge et l'assemblée qui le présente.

Dans la perspective d'apprécier leur compétence et leur qualité à cette fonction qui doit se situer au-dessus de la mêlée et des partisaneries, il est opportun que les candidats aux postes de conseillers à la Cour constitutionnelle présentent leur candidature devant les assemblées, de manière à permettre un échange de vues sur la manière dont ils perçoivent leur fonction et le fonctionnement du fédéralisme belge.

De plus, Ecolo défend une présence équilibrée des femmes et des hommes au sein de la Cour constitutionnelle. Actuellement, sur les 12 postes de magistrat de la Cour, un seul est occupé par une femme. Ecolo souhaite dès lors introduire l'obligation d'un quota minimum d'un tiers des juges de sexe différent parmi les juges de la Cour constitutionnelle.

PRIORITE 2 : RENFORCER LES LEVIERS D'ACTION DE NOS REGIONS

Proposition : Des compétences accrues et mieux dessinées

Au fil des réformes successives de notre Etat, les Régions se sont progressivement affirmées, dans l'organisation de nos institutions, comme les entités fédérées de référence. Cette primauté s'est peu à peu imposée sur la base de plusieurs réalités tangibles : un territoire sur lequel les Régions exercent des compétences qu'elles peuvent mettre en œuvre selon leurs spécificités, l'élection directe de leurs représentants, la capacité de lever l'impôt et d'ainsi disposer d'une autonomie plus grande de leur politique, la compétence d'organiser les collectivités territoriales et d'ainsi maîtriser l'organisation politique et administrative en leur sein.

Tout en restant attentif à l'espace politique et à la solidarité qui rassemblent Wallonie et Bruxelles, Ecolo a été acteur de cette évolution.

Nous entendons aujourd'hui renforcer cette réalité et les leviers d'action de nos Régions en leur confiant la gestion pleine et entière de compétences nouvelles issues de la Communauté flamande et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, Ecolo propose que la Constitution et les lois spéciales soient modifiées pour octroyer symétriquement aux trois Régions la pleine compétence sur les matières de formation professionnelle, d'aide sociale, des personnes handicapées, de santé ou encore de l'accueil et de l'intégration des immigrés ; soit les matières qui du côté francophone, sont actuellement exercées par la Commission communautaire française et la Wallonie.

De la même manière, afin de garantir une meilleure cohérence à travers l'exercice d'une même politique sur un même territoire, Ecolo propose que les trois Régions se voient symétriquement attribuer une série de compétences actuellement confiées aux Communautés : l'accueil de l'enfance, le sport, la jeunesse et l'aide à la jeunesse.

A Bruxelles, ce transfert de compétences vers la Région s'accompagne du maintien des mécanismes de protection de la minorité néerlandophone de Bruxelles.

La Communauté germanophone, quant à elle, conservera toutes ses compétences dans les matières précitées en cas d'attribution aux trois Régions.

Ecolo propose par ailleurs, de confier à la Région bruxelloise certaines compétences actuellement aux mains de l'Etat fédéral : l'enseignement bilingue et les matières biculturelles d'intérêt régional.

Proposition : Simplifier et accroître la cohérence et l'efficacité des institutions bruxelloises

L'évolution institutionnelle de notre pays a mené à un enchevêtrement d'institutions, instances et autorités. Si cette évolution, fruit de compromis difficiles, a pu préserver des relations pacifiques

entre les différentes Communautés et Régions de notre pays, elle a également induit des effets pervers.

Tout d'abord, elle a incontestablement mené à une complexification des institutions qui suscite l'incompréhension et l'éloignement du citoyen. De plus, elle aboutit à un processus décisionnel qui, dans la mise en œuvre de certaines politiques, peut s'avérer particulièrement long et fastidieux.

Un exemple particulièrement illustratif de ces écueils se rencontre au niveau des compétences exercées au sein des institutions bruxelloises, partagées entre la Région, la commission communautaire commune et les commissions communautaires linguistiques.

Ecolo plaide dès lors pour une simplification drastique de ces institutions au profit d'une meilleure lisibilité pour le citoyen et d'une plus grande efficience dans la prise de décision.

Cette simplification passe par la suppression des trois commissions communautaires (COCOM, COCOF et VGC) et leur intégration au sein de la Région bruxelloise. Le transfert des compétences de la COCOM vers la Région bruxelloise s'accompagne du maintien des mécanismes de protection de la minorité néerlandophone de Bruxelles.

Proposition : Entreprendre des réformes au sein des Régions

La multiplicité d'acteurs et le trop grand nombre d'institutions n'est plus à démontrer et peut être à la source de nombreuses dispersions et dilutions de pouvoir, de concurrences stériles et de déperdition d'énergies et de ressources.

Vecteur des sous-localismes et des baronnies, ce tissu institutionnel surabondant est particulièrement coûteux pour la collectivité et altère naturellement l'émergence d'une vision et d'une autorité régionales.

Ecolo estime ainsi indispensable d'entreprendre les réformes institutionnelles nécessaires au sein de chacune des Régions.

Au niveau de la Wallonie, il apparaît prioritaire de supprimer les provinces et de créer une circonscription wallonne.

Ainsi, dans le cadre de la VIème Réforme de l'Etat et sous l'impulsion d'Ecolo, les Régions ont obtenu les leviers constitutionnels indispensables pour poursuivre la réforme du niveau intermédiaire, entamée au niveau régional wallon sous l'actuelle législature et qui a notamment conduit au recalibrage de certaines compétences provinciales, à réduire le nombre des députés et des conseillers provinciaux d'environ un tiers sur l'ensemble des provinces, etc. Ainsi, la Constitution n'empêche plus que les provinces puissent être supprimées ou modifiées, que leur nombre puisse être modifié ou qu'elles puissent être remplacées par des collectivités supra-communales. Fort de l'autonomie complète dont disposent désormais les Régions à l'égard des provinces, Ecolo demande la suppression des actuelles provinces en Wallonie en opérant les transferts de leurs compétences vers les niveaux de pouvoir plus adéquats (Région, Communautés, communes ou Communautés de territoire). Cette réorganisation s'effectuera dans le respect de l'emploi, dans le maintien des missions d'intérêt public exercées et dans l'amélioration des services fournis aux citoyennes et citoyens[5].

Ecolo entend également favoriser l'émergence d'une vision régionale à l'échelle de la Wallonie, par la création d'une circonscription électorale couvrant l'ensemble du territoire régional et sur base de laquelle serait élue une part significative du Parlement wallon, dans le respect de la représentation proportionnelle.

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, les réformes intra-bruxelloises, entamées dans le cadre de la VIème Réforme de l'État, seront poursuivies en régionalisant la gestion et l'entretien

[5] A l'instar des transferts de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées, entre entités fédérées (Saint-Quentin) ou encore du transfert des compétences de l'ancienne Province du Brabant vers les institutions bruxelloises, il va de soi que le transfert du personnel s'articulera sur le transfert de compétences.

des grands espaces verts et des grands équipements sportifs.

De manière générale, une plus grande efficacité sera recherchée dans l'articulation des politiques de la Région bruxelloise et des communes, notamment par la mise en œuvre des lignes-forces suivantes :

- le respect du principe de subsidiarité qui consiste à mener les politiques à l'échelon où elles sont le plus efficaces pour répondre aux problèmes des Bruxellois. Les régionalisations précisées au paragraphe précédent mettent en œuvre ce principe ;
- la contractualisation des rapports entre la Région et les communes, les subsides régionaux étant conditionnés au respect par la commune des politiques sectorielles régionales ;
- la déconcentration de services régionaux ;
- la recherche d'économies d'échelle tout en préservant les indispensables services publics de proximité.

Proposition : Confier à la Région bruxelloise une compétence en matière d'enseignement bilingue à Bruxelles et en matière de projets et d'institutions bi-culturels d'intérêt régional

Les règles de répartition des compétences en matière culturelle ne sont pas adaptées au caractère bilingue de la Région bruxelloise en ce qu'elles ne permettent pas à la Région de développer des initiatives bilingues. Ces règles, conçues dans une perspective communautaire unilingue, sont ainsi en décalage tant avec la réalité institutionnelle que sociologique de la capitale. Ce cloisonnement communautaire, au sens institutionnel du terme, rend tout projet de collaboration entre acteurs culturels bruxellois des deux Communautés particulièrement difficile, alors qu'ils sont voisins, attirent un public commun et poursuivent des démarches artistiques parfois similaires.

Certes, un régime supplétif a été prévu pour les institutions ou initiatives bilingues en matière culturelle à travers la compétence résiduelle de l'Etat fédéral. Force est cependant de constater qu'il se contente de gérer les institutions scientifiques fédérales sans investir aucun autre champ de ses compétences culturelles sur le territoire bruxellois.

Face à ce constat, Ecolo propose de transférer à la Région bruxelloise les compétences culturelles bicommunautaires d'intérêt régional. Cette notion inscrite pour la première fois dans les textes de la VIème Réforme de l'Etat doit à présent être considérablement élargie pour englober notamment la compétence en matière de télévision locale bilingue ou la création de bibliothèques bilingues dans notre capitale.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance sociale, culturelle et économique du bilinguisme à Bruxelles et l'inertie coupable de l'Etat fédéral en la matière, il nous semble primordial de permettre la création d'un enseignement bilingue à Bruxelles et dès lors de confier cette compétence à la Région bruxelloise. Cette compétence spécifique s'exercerait sans préjudice de la compétence des Communautés en matière d'enseignement.

Proposition : Permettre le dépôt de listes bilingues aux élections régionales à Bruxelles

Déjà lors des élections communales de 2006, Ecolo a inclus des candidats Groen sur ses listes pour les 19 communes de la Région bruxelloise. En 2012, Ecolo et Groen ont fait un pas de plus en créant des listes véritablement communes. En effet, contrairement au niveau régional, la constitution de telles listes est possible au niveau communal. Ecolo et Groen ont donc bien entendu fait ce choix au niveau communal parce qu'ils défendent le même projet de société, parce que le dialogue et la concertation sont au cœur de nos pratiques politiques mais, d'abord et avant tout,

parce que Bruxelles est une Région au caractère bilingue et que ce bilinguisme doit se retrouver dans les structures bruxelloises.

Pour Ecolo, il convient également de donner la possibilité aux candidats aux élections régionales de former des listes bilingues, dans le respect de la représentation garantie des deux groupes linguistiques. L'objectif de la proposition est de transcender les clivages communautaires qui divisent et cloisonnent le pays et de traduire le plus concrètement possible le caractère bilingue de la Région bruxelloise.

Proposition : Ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités

En marge des acquis francophones obtenus dans le cadre de la VIème Réforme de l'Etat en termes de droits électoraux et judiciaires des Francophones des communes à statut spécial, Ecolo soutient la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités par l'Etat fédéral et par les entités fédérées, dans le prolongement de sa signature en date du 31 juillet 2001, au nom du Royaume de Belgique et en application des recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il s'agit ainsi de reconnaître et de protéger toutes les minorités identifiées comme telles au niveau fédéral, communautaire et régional.

Pour Ecolo, il faut par ailleurs en finir avec les « pesterijen » et autres tracasseries administratives qui compliquent inutilement et injustement la vie privée et professionnelle des citoyens, qu'il s'agisse d'accès au logement ou à la propriété, de recherche d'emploi ou d'inscription à l'école. Outre la ratification de la Convention-cadre et la reconnaissance de la minorité francophone de la périphérie bruxelloise, il faut appliquer les facilités linguistiques, sans en restreindre la portée, dans le respect des citoyens et dans le souci d'une simplification administrative, profitable tant pour les gens que pour les autorités elles-mêmes, et ce, qu'elles soient flamandes ou francophones.

Proposition : Faire vivre la Communauté métropolitaine

Bruxelles constitue un pôle économique social et culturel de première importance, tant à l'échelle belge qu'européenne. Comme le précise l'accord institutionnel, son influence socio-économique dépasse largement le territoire des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce sont près de 35 communes au moins, situées en Flandre et en Wallonie, qui constituent une véritable Communauté métropolitaine, l'hinterland naturel de la capitale. Ici aussi, plutôt que la défiance ou la concurrence, Ecolo plaide pour la mise en place d'une coopération étroite et sincère à l'échelle de cette zone dans des matières aussi essentielles que l'emploi, l'économie, la mobilité, l'aménagement du territoire ou l'environnement, notamment.

La VIème Réforme de l'Etat consacre pour la première fois la création de la Communauté métropolitaine de Bruxelles composée de représentants des trois Régions, des communes bruxelloises, des deux provinces de Brabant et de l'Etat fédéral. Malgré la nécessité de voir s'y développer une collaboration mutuellement bénéfique sur des matières d'importance transrégionale telles que la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers de, vers et autour de Bruxelles, les modalités concrètes de ce dialogue peinent à se dessiner. Ainsi, un accord de coopération doit encore être conclu entre les trois Régions pour fixer les modalités et l'objet de cette concertation. Or, comme l'a démontré la décision unilatérale des autorités flamandes d'élargir le tracé nord du Ring, les organes de concertation sont plus que jamais indispensables et leur mise en place urgente. De tels organes ne pourront en aucun cas se limiter aux seules dimensions économiques liées à la Communauté métropolitaine. Ils devront être conçus afin de permettre de dégager des solutions concrètes sur des enjeux de coopération essentiels et identifiés.

PRIORITE 3 : REFONDER LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Espace institutionnel d'interdépendance et de solidarité volontaire et pérenne entre les francophones de Wallonie et de Bruxelles, Ecolo propose de refonder la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans une Belgique en constante évolution institutionnelle, Ecolo estime que le rôle et les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent être revisités afin de mieux traduire les réalités d'une Belgique composée de Régions aux compétences renforcées, tout en continuant d'incarner, concrètement, ce rôle de trait d'union entre les Francophones, notamment à travers son Parlement et son Gouvernement. Ce rôle constitutionnel s'exprime particulièrement dans les compétences essentielles que sont l'enseignement et la culture.

En ce sens, il nous semble essentiel de déployer les compétences de la Fédération autour des deux piliers que constituent en tout cas l'enseignement et la culture.

Par enseignement, nous entendons bien entendu tous les types d'enseignement (fondamental, secondaire, spécial, supérieur, promotion sociale) mais également la recherche fondamentale.

Par culture, nous visons la culture au sens large (arts de la scène, lettres, arts plastiques … mais aussi audiovisuel et éducation permanente).

Ce rôle de trait d'union institutionnel doit aussi être renforcé au travers de mesures structurelles de fonctionnement. Ecolo plaide dès lors par exemple pour que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soit composé de ministres régionaux wallons et bruxellois et que le Comité ministériel restreint (ou Kern) soit constitué de ministres issus des Régions wallonne et bruxelloise.

La même logique de trait d'union et d'espace de solidarité et d'interdépendance doit prévaloir entre la Région bruxelloise et la Flandre.

PRIORITE 4 : LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Proposition : Reconnaître la Communauté germanophone comme entité à part entière du système fédéral belge

A l'instar de la Région bruxelloise, l'actuelle Communauté germanophone s'est progressivement affirmée comme une entité fédérée à l'égale des autres entités composant l'Etat belge. Aux côtés des autres entités du pays, la Communauté germanophone constitue une entité à part entière, qui exerce des compétences communautaires et des compétences régionales. Ecolo souhaite qu'elle soit reconnue comme partenaire à part entière au sein du système fédéral belge que nous voulons continuer à moderniser ; nous y serons guidés par les principes de solidarité interpersonnelle et de solidarité entre les entités, de responsabilité dans la gestion publique, d'égalité de traitement entre les personnes et de coopération volontaire et pérenne.

Proposition : Amplifier la portée du principe de subsidiarité par le transfert à la Communauté germanophone de l'exercice des compétences provinciales ainsi que de certaines compétences en matière d'aménagement du territoire & d'urbanisme et de logement[6]

La Wallonie a transféré à la Communauté germanophone l'exercice de certaines de ses compétences en matière de monuments et sites[7], d'emploi et de fouilles[8] ainsi que l'exercice de certaines de ses compétences en matière de pouvoirs subordonnés[9]. Ces transferts de l'exercice de compétences participent d'une logique de rapprochement des matières et des politiques menées au plus près des citoyens, pour autant que cela apparaisse pertinent et que cela ne mette pas à mal la cohérence des politiques des institutions compétentes, que cela n'affaiblisse pas la solidarité et que cela ne génère pas des concurrences problématiques.

Pour Ecolo, la modernisation de notre système fédéral passe par une application dynamique du principe de subsidiarité qui vise à mener les politiques au niveau de pouvoir le plus approprié pour les citoyens, tout en assurant l'articulation entre les différents niveaux de décision et de responsabilité. Partant, Ecolo partage l'objectif d'une cohérence des compétences exercées par la Communauté germanophone.

Dans la perspective d'une meilleure prise en compte de ses spécificités, notamment sur les plans culturels et linguistiques, Ecolo estime que la Communauté germanophone pourrait également se voir attribuer les compétences provinciales dans le cadre de la réforme des communautés de territoire ou, le cas échéant, en anticipation de cette réforme. Le territoire de la Région de langue allemande pourrait en effet former une communauté de territoire, dont les organes pourraient, par exemple, émaner de ceux de la Communauté germanophone[10].

Enfin, Ecolo estime que la Wallonie pourrait, selon les principes de subsidiarité et de décentralisation précités, confier à la Communauté germanophone l'exercice de certaines compétences régionales en matière d'aménagement du territoire & d'urbanisme et en matière de logement, pour les aspects des politiques qui s'y prêteraient.

Proposition : Renforcer les synergies entre la Wallonie et la Communauté germanophone

La solidarité et l'interdépendance entre Germanophones et Francophones de Wallonie se traduit dans leur capacité de mettre en œuvre, dans un dialogue d'égal à égal, des processus spécifiques destinés à mener au mieux des politiques, dans des compétences considérées, au bénéfice des populations concernées.

Il s'agit de nourrir des synergies, non seulement entre les deux entités dans les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté germanophone, mais également dans d'autres matières qui, à l'instar de celles reprises dans l'accord de coopération conclu le 26 novembre 2008,

---

[6] Remarque : Les différents transferts de compétences envisagés entre la Région wallonne et la Communauté germanophone devront faire l'objet d'un suivi en fonction de l'évolution des discussions et négociations entre le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté germanophone d'ici la fin de la législature 2009-2014. Ceci inclut la question corollaire de l'éventuel transfert de la législation sur les pouvoirs locaux qui se rapportent à ces compétences.

[7] Décret du 23 décembre 1993 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière de Monuments et Sites.

[8] Décret du 6 mai 1999 relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, des compétences de la Région wallonne en matière d'emploi et de fouilles.

[9] Décret du 27 mai 2004, relatif à l'exercice par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière de pouvoirs subordonnés, à savoir : les fabriques d'église et les établissements chargés de la gestion du temporel et des cultes reconnus ; les funérailles et sépultures ; le financement général des communes, à savoir le Fonds des communes et les travaux subsidiés ; l'organisation et l'exercice de la tutelle administrative sur les communes et les zones de police pluricommunales composées exclusivement des communes situées sur le territoire de la région de langue allemande.

[10] En s'inspirant éventuellement du modèle de l'agglomération bruxelloise dont les organes se confondent avec ceux de la Région.

encouragent les collaborations sous toutes leurs formes, et cela moyennant la mise en œuvre d'actions communes dans des domaines se prêtant à de telles synergies. Cet Accord de coopération ne donne pas un cadre restrictif aux collaborations et permet un élargissement à d'autres matières via la conclusion d'accords sectoriels.

La nouvelle forme de collaboration que constituent les décrets conjoints et les accords de coopération d'exécution devrait permettre d'intensifier les relations intergouvernementales et interparlementaires des deux entités, tout en les simplifiant.

TABLE DES MATIERES

INSTITUTIONNEL
Une modernisation institutionnelle au service des citoyens

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
LA VIEME REFORME DE L'ETAT 1
SANTE, AIDE AUX PERSONNES ET ALLOCATIONS FAMILIALES, EN WALLONIE ET A BRUXELLES – ACCORDS DE LA SAINTE EMILIE 2
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO EN MATIERE INSTITUTIONNELLE 3
LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO SONT LES SUIVANTES : 4

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Garantir un état fédéral solidaire dans un fédéralisme modernisé 4
Proposition : Renforcer un Etat fédéral, efficace et moteur de la solidarité 4
Proposition : Organiser l'élection d'une partie de la Chambre à partir d'une circonscription fédérale 5
Proposition : Organiser une représentation minimale garantie de la population de langue allemande au sein de la Chambre des représentants et du Parlement européen 5
Proposition : Faciliter la coopération positive et volontariste entre les partenaires de l'Etat 5
Proposition : Pérenniser la simultanéité des élections fédérales et des élections communautaires / régionales 6
Proposition : Moderniser la fonction royale 6
Proposition : Améliorer la transparence de la désignation des juges à la Cour constitutionnelle 6

PRIORITE 2 : Renforcer les leviers d'action de nos Régions 7
Proposition : Des compétences accrues et mieux dessinées 7
Proposition : Simplifier et accroître la cohérence et l'efficacité des institutions bruxelloises 7
Proposition : Entreprendre des réformes au sein des Régions 8
Proposition : Confier à la Région bruxelloise une compétence en matière d'enseignement bilingue à Bruxelles et en matière de projets et d'institutions bi-culturels d'intérêt régional 9
Proposition : Permettre le dépôt de listes bilingues aux élections régionales à Bruxelles 9
Proposition : Ratifier la Convention-cadre pour la protection des minorités 10
Proposition : Faire vivre la Communauté métropolitaine 10

PRIORITE 3 : Refonder la Fédération Wallonie-Bruxelles 11

PRIORITE 4 : La Communauté germanophone 11
Proposition : Reconnaître la Communauté germanophone comme entité à part entière du système fédéral belge 11
Proposition : Amplifier la portée du principe de subsidiarité par le transfert à la Communauté germanophone de l'exercice des compétences provinciales ainsi que de certaines compétences en matière d'aménagement du territoire & d'urbanisme et de logement 12
Proposition : Renforcer les synergies entre la Wallonie et la Communauté germanophone 12

Justice et Sécurité

JUSTICE ET PRISONS
Une justice accessible, garante des libertés et des droits

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

De tout temps, la société a dû faire face à la criminalité et aux violences sur les personnes. Mais l'affaiblissement du lien social et la déshumanisation croissante des rapports entre les individus rendent toujours plus difficiles le dialogue, l'échange, le règlement pacifique et constructif des conflits. L'augmentation des situations de pauvreté et de précarisation ainsi que les politiques d'exclusion (des chômeurs, demandeurs d'asile, etc.) fragilisent encore plus les équilibres sociétaux et les politiques de prévention. Etre agressé, cambriolé ou simplement vivre dans un sentiment d'insécurité ou dans la peur peut pousser les gens à la méfiance et au repli sur soi. La Justice, perçue comme le seul recours possible, fait face à des attentes énormes à son égard.

L'insuffisance des mesures préventives et de dissuasion laissent aux services de police et aux parquets une très grande responsabilité en termes de défense du droit à la sécurité. Encore faut-il que la Justice dispose des moyens d'entendre les justiciables et de rétablir l'autorité de la règle. Or, le manque de moyens et le retard dans les réformes de son organisation, entrainent encore trop souvent le sentiment de déni de justice aux yeux d'un certain nombre de citoyennes et citoyens.

Certains ressentent un sentiment d'impunité, d'autres un sentiment d'abandon et d'insécurité inacceptables. En matière civile, certaines situations conduisent parfois à envenimer des conflits qui pourraient être résolus rapidement et simplement. En matière pénale, elles peuvent donner lieu à des envies de vengeance ou à une volonté de faire justice soi-même. Ces éléments, additionnés aux coûts des procédures, découragent beaucoup de justiciables qui n'ont pas les moyens de supporter une procédure longue et incertaine. Les modes alternatifs de résolution des conflits, comme la médiation, pourraient constituer une alternative réelle mais sont, trop souvent, méconnus, peu encouragés et peu financés.

Par ailleurs, depuis les années 90, plutôt que de renforcer la justice en la rendant davantage opérationnelle, on assiste à un glissement du pouvoir judiciaire vers d'autres niveaux de pouvoir, au mépris de la sécurité juridique dont seul le pouvoir judiciaire est le garant. La justice pénale se délocalise en confiant aux communes une fonction juridictionnelle, leur permettant d'imposer des sanctions administratives communales contre des infractions mixtes[1]. Elles participent ainsi au processus de détricotage de la Justice.

[1] Les infractions mixtes sont des infractions du Code pénal (relevant du pouvoir judiciaire) pour lesquels le législateur autorise la commune à appliquer des sanctions administratives (différentes dans chaque commune). Pour Ecolo, le concept des infractions mixtes, par sa nature, est problématique au regard du principe de séparation des pouvoirs (un organe exécutif qui se voit attribuer des compétences judiciaires) et par l'absence, au niveau de l'administration communale, des garanties juridiques, prévues par le pouvoir judiciaire, au niveau de l'administration communale. Ecolo estime que le renfort du système des SAC comme tel crée un « système judiciaire light » parallèle. Retrouvez notre position sur la lutte contre les incivilités et les sanctions administratives communales plus loin dans le chapitre (voir infra).

De plus, des juridictions administratives spécialisées[2] ont été créées par les Régions de manière spontanée, en réaction à la jurisprudence du Conseil d'Etat, sans plan d'ensemble de la justice administrative. En découlent une absence de lisibilité pour le citoyen et une incidence sur l'organisation du Conseil d'Etat avec la disparition de certaines chambres, suite à la création de juridictions spécialisées.

Les dernières législatures ont permis quelques avancées mais toutes les réformes promises sont loin d'avoir abouti. Certaines d'entre elles attendent encore le financement annoncé ou leur mise en œuvre concrète. D'autres nécessitent des réformes supplémentaires pour être totalement applicables. Des réformes urgentes n'ont toujours pas abouti, telles que la résorption de l'arriéré judiciaire, le projet d'informatisation de la Justice et la fixation d'un cadre objectif et précis des membres de l'ordre judiciaire. De plus, la continuité du service dans les cours et tribunaux est mise en difficulté par le report systématique des nouvelles nominations de magistrats, par manque de moyens budgétaires.

Au lieu de conforter les acteurs dans leurs missions et d'apporter le financement minimum à celles-ci, le Gouvernement fédéral a imposé, une fois de plus, une cure d'austérité dans tous les secteurs de la Justice, mettant à mal la relation de confiance indispensable avec les organes représentatifs, suscitant la colère des acteurs de terrains et les critiques des défenseurs des droits humains.

L'horizon politique d'Ecolo

Ecolo entend rendre à la Justice son rôle de troisième pouvoir fédéral, régulateur de la vie sociale, garant des libertés et des droits de chacune et de chacun. La Justice est au cœur des attentes des citoyennes et des citoyens. Certaines de ces attentes peuvent être rencontrées par des réformes importantes de l'organisation judiciaire, d'autres par un changement des mentalités et un travail de sensibilisation des acteurs judiciaires ainsi que des femmes et hommes politiques.

Améliorer l'accès à la Justice : la Justice est souvent difficilement accessible pour une grande majorité de la population. Pour Ecolo, ni l'origine socio-économique, ni la langue, ni l'origine socioculturelle ne peuvent restreindre l'accès à la Justice. Il ne peut donc exister une justice à deux vitesses, dont la deuxième serait enclenchée par les justiciables ayant les moyens, à travers des transactions pénales.

Un meilleur accès à la justice doit s'envisager avec une politique vigoureuse en matière de prévention des procès, de réduction des procédures et de promotion de méthodes alternatives de résolution des conflits.

Résorber l'arriéré judiciaire : via un plan transversal ambitieux afin de permettre aux juges de rendre la justice dans un délai raisonnable, cela passe tant par l'informatisation de la Justice, que par la révision et la coordination du Code pénal, du Code judiciaire et du Code d'instruction criminelle, afin de rendre la durée des procédures plus rapides, que par une revalorisation et un renforcement des moyens matériels et humains de la Justice.

Assurer un rôle actif des juges : dans le respect de l'indépendance du juge et du caractère contradictoire de la procédure, Ecolo prône un rôle plus actif du juge en tant que maître du déroulement de la procédure d'un procès[3]. Ecolo attend des juges qu'ils sortent davantage de leur réserve, qu'ils s'ouvrent à l'écoute, à la complexité, s'investissent, donnent la parole, dirigent les débats.

Garantir une Justice indépendante : la Justice doit être rendue par les juges, dans le respect des garanties judiciaires et des droits de la défense, en toute indépendance et impartialité. Pour

[2] On vise par là, la juridiction administrative flamande concernant le contentieux administratif et environnemental et le projet de juridiction administrative wallonne : le Conseil du contentieux administratif wallon.

[3] Au fil du temps, le juge est devenu « actif » et « efficace » dans le déroulement des procédures afin de répondre notamment à des contraintes internationales, telles que le respect de l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, garantissant le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Mais il ne maîtrise que rarement la direction des procédures.

Ecolo, la fonction juridictionnelle des juges ne peut être transférée aux communes ou à tout autre exécutif.

Garantir une Justice prévisible : par la cohérence, la transparence et la publicité des textes de lois, construits à partir d'une vision politique à long terme et basés sur des évaluations régulières en amont et en aval. Il faut éviter toute frénésie législative, sous le coup de l'émotion et basée sur des cas exceptionnels. Aucune législation ne peut restreindre l'indépendance des acteurs judiciaires.

Assurer une Justice plus humaine : afin que les justiciables et les victimes aient un droit accru à la parole dans les procès, une participation plus active à un débat riche de sens, un rôle plus effectif dans la recherche de la solution qui, en définitive, leur sera imposée. Justice plus humaine, droit d'être écouté et entendu, accueil humain, respect de la dignité de chacun, sont des revendications fondées. Pour répondre à ces exigences, la Justice et les juges devraient se rapprocher des réalités de terrain et des justiciables.

Permettre la *class action* : afin que la justice s'adapte aux réalités de la société moderne. Les actes, qu'ils émanent des pouvoirs publics ou du secteur privé, touchent une frange de plus en plus grande de la population. De ce fait, le non-respect d'une règle légale ou la violation d'une norme de prudence peut avoir une incidence sérieuse sur la société et entraîner rapidement un dommage de masse. La class action permet aux victimes d'un dommage commun de se regrouper pour agir ensemble en Justice.

Diversifier les alternatives à l'emprisonnement : l'emprisonnement n'est qu'une des réponses aux problèmes que pose la délinquance. Or, il est encore souvent considéré comme la seule peine valable, avec les conséquences connues en matière de surpopulation carcérale et de conditions de détention inhumaines et dégradantes.

Changer d'orientation et de philosophie en matière pénale en mettant l'accent sur :

- la prévention, dont une clef importante est l'éducation au sens très large du terme, sans oublier celui de la réparation ;
- des alternatives crédibles à la détention préventive car cette « peine avant jugement » heurte de plein fouet la présomption d'innocence ; elle ne doit être maintenue que lorsqu'elle est indispensable à la sécurité de la société ;
- le sens de la peine, tant pour les victimes ou la société que pour la personne condamnée.

Loin de favoriser l'impunité, la diversification des peines permet au contraire d'adapter celles-ci non seulement à la gravité des faits commis mais aussi aux types de faits.

Redéfinir la politique pénitentiaire : la peine de prison, lorsqu'elle ne peut être évitée, doit être exécutée dans des conditions respectueuses des droits humains, s'accompagner d'un encadrement psycho-social et être mise à profit pour préparer la sortie et limiter la récidive. La question de la santé en prison constitue également un défi de taille et nécessite de repenser tout le système, notamment en trouvant une meilleure répartition de compétences entre le SPF Justice et le SPF Santé.

Les personnes internées doivent quant à elles être de toute urgence sorties des prisons pour être prises en charge dans des établissements de soins adaptés.

Coordonner le monde judiciaire et les services de police : la lutte contre l'impunité et l'insécurité nécessite une bonne articulation entre le monde judiciaire et les services de police[4] : la Justice contrôle la police et la police travaille pour la Justice. Une telle réflexion permettrait de travailler sur un taux de classement sans suite actuellement interpellant (76 % des plaintes), démotivant pour les acteurs de première ligne, souvent incompréhensible pour les victimes et créant un sentiment d'impunité parmi les délinquants.

Les lignes de forces d'Ecolo en matière de justice sont les suivantes :

---

[4] L'administration de la justice pénale doit s'envisager comme un système où les acteurs des différentes institutions interagissent : citoyens, police, parquet (éventuellement instruction), juridictions de jugement et exécution de la peine.

- Rendre la Justice accessible
- Rendre la Justice dans un délai raisonnable
- Elaborer une stratégie commune de lutte contre la délinquance juvénile entre l'Etat fédéral et les Communautés
- Mettre en place une véritable politique de lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie
- Donner un sens aux peines pour les victimes, les auteurs et la société
- Sortir les personnes internées de prison
- Lutter contre la surpopulation carcérale
- Redéfinir la politique pénitentiaire
- Développer une politique de l'exécution des peines cohérente et individualisée
- Adapter le droit familial à l'évolution de la société

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : RENDRE LA JUSTICE ACCESSIBLE

Proposition : Garantir un accès à la Justice pour toutes et tous les justiciables (aide juridique)

Pour Ecolo, il faut d'urgence rendre la Justice plus accessible aux citoyennes et citoyens. Cela passe d'abord et avant tout par une amélioration des systèmes d'aide aux justiciables (droit fondamental garanti par l'article 23 de la Constitution), y compris pour celles et ceux qui souhaitent d'abord faire appel à toutes les formes alternatives de résolution de conflits comme la médiation ou l'arbitrage. En effet, ces outils sont fondamentaux car ils permettent d'éviter des procédures longues et coûteuses et participent au mieux vivre en société.

Les services d'aide de première ligne doivent aussi être maintenus et soutenus car, étant souvent gratuits, ils jouent un rôle important au niveau de la compréhension de ses droits par le justiciable et permettent d'éviter de nombreux conflits ou de les résoudre avant qu'ils ne dégénèrent.

En matière d'aide juridique de deuxième ligne (avocats pro deo), une profonde réforme est nécessaire. Sans porter atteinte au droit des plus faibles à bénéficier de cette aide, la nomenclature des actes posés par les avocats désignés dans le cadre de l'aide juridique doit être revue et adaptée aux réalités du terrain, en concertation avec les avocats. Parallèlement, la valeur « du point » doit également être revue et fixée à un niveau décent pour les avocats qui acceptent de s'engager dans le système de l'aide juridique. Il y a aussi lieu de réduire sensiblement le délai de paiement des honoraires de ces avocats qui actuellement doivent attendre quasiment deux ans pour être payés.

Cette réforme doit, en outre, s'accompagner d'un refinancement de l'aide juridique dans son ensemble et d'une dispense de la TVA pour ces prestations.

Ecolo propose une mutualisation des frais de défense en justice qui, comme l'assurance maladie invalidité, serait universelle et se fonderait sur la solidarité. La contribution serait proportionnelle aux revenus.

Complémentairement à cette formule solidaire, une politique active de promotion des modes alternatifs de règlement des conflits doit être poursuivie et développée, par la mise en œuvre d'un mécanisme d'information formalisée et obligatoire des justiciables quant à l'existence d'alternatives crédibles à une procédure judiciaire. Cette politique de promotion auprès des justiciables doit

évidemment s'accompagner d'une politique visant à faciliter l'accès à des formations pratiques pour les acteurs qui souhaitent s'investir dans ses modes alternatifs de résolution des conflits. La sensibilisation à ces modes de règlement des conflits doit par ailleurs commencer dès la formation de base, notamment pour les juristes.

Proposition : Améliorer la prise en compte des victimes avant, pendant et après le procès

Si la réforme de 2006 fut une étape importante dans l'octroi de droits aux victimes, on constate en pratique que celles-ci se sentent encore trop souvent ignorées ou mises de côté, tant dans la phase qui précède le jugement, que durant le procès ou durant la phase d'exécution de la peine.

Face à des faits de violences graves ou aussi terribles que la perte d'un enfant ou d'un être cher, les intervenants judiciaires ou de la police ne sont malheureusement pas formés pour prendre en compte, à côté de leur travail, les aspects psychologiques de la situation et le besoin d'information et d'explication des victimes et de leurs proches. Dans l'attente de l'arrivée des services d'aide aux victimes, ceux-ci se sentent ou sont dès lors livrés à eux-mêmes et dans l'attente d'informations. Une attention particulière doit également être accordée aux victimes des accidents de la route, trop fréquents et malheureusement souvent banalisés.

Assurer des moyens aux services d'aide aux victimes à chaque étape

Pour éviter d'aggraver encore le traumatisme qu'entraîne inévitablement une telle situation, il est indispensable pour Ecolo que parmi les premières personnes à arriver sur les lieux d'un drame, il y ait toujours au moins une personne qui soit chargée (et formée dans ce but) de prendre en charge les victimes et/ou leurs proches et de répondre à leurs questions. Cette personne ferait partie des services d'aide aux victimes ou de la police, si les services d'aide aux victimes ne sont pas immédiatement disponibles.

Il est tout aussi indispensable que les services d'aide aux victimes et les services d'accueil des victimes aient les moyens d'assurer le suivi des personnes qui le souhaitent dans les semaines, voire les mois, qui suivent le drame auquel elles ont été confrontées. Dans ce but, il faut également renforcer la collaboration entre la police, le monde judiciaire et ces services, afin que ceux-ci puissent être un véritable relais d'information entre les victimes et leur famille et la Justice au sens large.

Réfléchir à la place des victimes et de leurs proches dans le cadre des procédures

Ecolo propose d'entamer une réflexion sur le déroulement pratique des audiences et sur la place physique des victimes et de leurs proches durant les procédures. Il s'agirait, par exemple, de permettre aux victimes de s'asseoir à coté de leur avocat lors d'un procès d'assises, d'éviter, très pratiquement, que la victime ou ses proches ne doivent fréquenter les mêmes toilettes ou salles d'attente que les proches de l'auteur durant les interruptions d'un procès, éviter que le ministère public et le juge ne pénètrent dans la salle d'audience ensemble ou par la même porte … Ce genre d'aménagement ne nécessite pas forcément de moyens supplémentaires et participe de l'humanisation de la Justice.

Ecolo estime également que l'article 162 du Code d'instruction criminelle, qui traite de la prise en charge des frais de procédure, en ce compris le coût de l'enquête pénale, doit être revu. En effet, tel que rédigé actuellement, il impose au juge pénal de mettre l'intégralité de ces frais à charge de la partie civile qui a mis l'instruction en mouvement lorsqu'elle ne débouche sur aucune condamnation pénale, notamment lorsque l'auteur demeure inconnu.

Or, la constitution de partie civile est la seule manière pour une victime d'avoir pleinement accès à son dossier et de pouvoir, par exemple, demander des devoirs d'enquête complémentaires. Il ne faut donc pas que celle-ci entraîne des conséquences dramatiques pour la victime qui ose franchir le pas.

C'est pourquoi, nous voulons donner un pouvoir d'appréciation au juge, qui pourra ainsi décider en fonction des circonstances de l'affaire s'il met ou non les frais de procédure à charge de la partie civile.

Ecolo propose aussi de renforcer l'implication des victimes dans les procédures de libération ou de remise en liberté d'un condamné[5]. Elle vise notamment à élargir les catégories de victimes pouvant donner un avis dans la procédure de libération et à permettre aux victimes d'être averties plus tôt de la mise en œuvre de certaines procédures.

Mettre en place une procédure de *class action*

Enfin, Ecolo propose que la Belgique complète son arsenal judiciaire par une véritable procédure de *class action*. Cette procédure, contrairement à celle envisagée par le Gouvernement, ne serait pas limitée aux consommateurs lésés mais permettrait aux victimes d'un dommage commun de se regrouper pour agir ensemble en Justice. Ces dommages peuvent aussi bien être causés par une grande catastrophe ferroviaire, que par un médicament ou une pratique commerciale illégale.

En quête d'une réparation juridique, les victimes de dommages de masse bénéficieront ainsi des avantages offerts par le groupe : compression des frais, collecte de preuves, constatations des faits, recherche du responsable, etc.

Proposition : Elargir aux associations le droit d'agir en justice

Les associations jouent un rôle essentiel dans la construction d'une démocratie représentative, dans la défense de l'environnement, des personnes les plus vulnérables et dans la prise en compte des questions de société, parce qu'elles peuvent défendre un intérêt partagé par de nombreuses personnes.

Mais à l'heure actuelle, le droit d'ester en Justice n'est reconnu qu'à quelques associations dans certains domaines particuliers (droits humains, lutte contre le racisme et la xénophobie, pratiques de commerce, actions syndicales). Chaque loi fixe elle-même les critères auxquels les associations doivent satisfaire pour accéder à la justice. Cette absence de réglementation globale entraîne un morcellement du droit et porte, par conséquent, préjudice à son unité et sa clarté.

Ecolo veut généraliser le droit d'ester en justice à toutes les associations sans but lucratif, dans les limites de leur but social, en élaborant une réglementation générale dont toutes les associations pourraient se prévaloir, pourvu qu'elles répondent à un certain nombre de conditions et moyennant certaines balises.

Deux propositions de loi ont, de ce fait, été déposées au Parlement fédéral[6]. Toutes deux visent à généraliser ce droit d'action ; l'une devant le Conseil d'Etat et l'autre devant les Cours et tribunaux.

Proposition : Réussir la réforme de l'ordre judiciaire

Après les longs travaux du groupe de travail Atomium auxquels Ecolo fut associé, la réforme de l'ordre judiciaire a enfin été votée au Parlement fédéral. Cependant, la méthodologie du groupe Atomium basée sur une concertation élargie des acteurs judiciaires, n'a pas été poursuivie lors de l'élaboration de la réforme, choix qui risque de mettre à mal la mise en œuvre et l'applicabilité aux réalités de terrain des mesures votées. Ecolo veillera à ce que la mise en œuvre de la réforme permette d'aboutir à des améliorations concrètes, tant pour le justiciable que pour les membres de

[5] Proposition de loi n° 53k2563

[6] Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en vue d'accorder aux associations le droit d'introduire une action d'intérêt collectif (DOC Chambre 53K1680) et proposition de loi modifiant les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat en vue d'accorder aux associations le droit d'introduire une action d'intérêt collectif (DOC Chambre 53K1693).

l'ordre judiciaire[7]. A cette fin, elle doit être accompagnée d'une revalorisation de la Justice notamment, par l'octroi d'enveloppes budgétaires décentes et justes aux tribunaux.

Ecolo soutient la philosophie de la réforme pour une meilleure spécialisation des magistrats tout en garantissant que les services de base au justiciable soient traités dans chaque lieu d'audience. Ecolo veillera à ce que la mise en œuvre de cette réforme maintienne une Justice proche des justiciables, notamment via la préservation des lieux d'audience et de greffe ainsi que des services de base dans chaque division[8].

Les magistrats et le personnel judiciaire sont par ailleurs soumis à des nouvelles règles de mobilité. Celles-ci devraient permettre une meilleure spécialisation des magistrats, dans le respect de la situation humaine de chaque individu. De plus, ces nouvelles règles de mobilité devront permettre de réaffecter les moyens humains (magistrats et personnel judiciaire) où ils sont le plus nécessaires. Ecolo demande également que la mesure de la charge de travail[9] aboutisse rapidement afin d'éviter que les magistrats ne soient soumis à une mobilité trop importante, faute de cadres corrects et suffisants.

Dans ce contexte, Ecolo propose une plus grande démocratisation de l'ordre judiciaire à travers un rôle accru de l'assemblée générale des magistrats dans chaque tribunal ou parquet dans la prise des décisions relatives à la mobilité des membres de l'ordre judiciaire (par exemple par une représentation au sein du comité de direction des nouveaux tribunaux) ou concernant la concentration d'affaires spécialisables dans une division. La participation des magistrats aux décisions permet de garantir une plus grande adhésion aux décisions des chefs de corps et d'éviter un maximum les risques d'une décision disciplinaire déguisée.

Les arrondissements judiciaires passent de 27 à 12 unités, au lieu de 16 comme le préconisait le groupe Atomium. Le gouvernement fédéral a donc décidé de faire épouser les frontières des provinces par les arrondissements. Ce choix politique ne tient compte ni des bassins de vie ni des réalités de terrain et du nombre de justiciables concernés[10].

Les différences entre les arrondissements seront trop importantes pour que chaque arrondissement pèse du même poids dans le futur Collège des Cours et tribunaux. Ce Collège négociera les enveloppes budgétaires qui seront allouées aux Cours et tribunaux dans le cadre de la réforme sur leur autonomie de gestion. Ecolo plaide pour que tous les arrondissements, et donc tous les justiciables, puissent être entendus au sein de ce Collège.

Ecolo soutient également l'objectif d'autonomie et de responsabilisation des tribunaux dans la gestion de leurs budgets de fonctionnement. Mais ces principes ne peuvent mener à une dilution des responsabilités des politiques vers les acteurs judiciaires qui n'ont aucune prise sur les choix budgétaires – et sur la situation budgétaire actuelle – imposés par le gouvernement.

Par ailleurs, Ecolo s'oppose à la volonté de la Ministre de la Justice et du Gouvernement fédéral de soumettre le pouvoir judiciaire à l'interférence du pouvoir exécutif. Pour Ecolo, le contrôle de l'utilisation des budgets par le pouvoir judiciaire ne peut se faire que par la Chambre ou par la Cour des Comptes (qui relève de la Chambre), mais en aucun cas par l'exécutif. Les enveloppes budgétaires octroyées aux cours et tribunaux devraient faire l'objet d'une loi budgétaire annuelle judiciaire approuvée par la Chambre.

---

[7] Pour Ecolo, il convient de postposer la date d'entrée en vigueur au 1er septembre 2014 afin de préparer sereinement la mise en œuvre et d'éviter tout faux départ d'une réforme attendue depuis trop longtemps.

[8] Les nouveaux arrondissements seront géographiquement divisés en divisions, qui devraient correspondre – en tous les cas dans un premier temps – aux anciens arrondissements. Les lieux d'audience seront organisés dans le chef-lieu de ces divisions.

[9] Voir nos propositions relatives au cadre des magistrats afin de lutter contre l'arriéré judiciaire.

[10] La taille moyenne d'un arrondissement judiciaire sera de 900 000 habitants par arrondissement. À titre de comparaison, le groupe Atomium avait fait le choix de 16 arrondissements et d'une moyenne de 600 000 habitants par arrondissement.

Proposition : Traduire le vocabulaire juridique dans un langage plus courant

Ecolo propose qu'un grand chantier de reformulation des actes soit entamé, sous l'égide du Conseil supérieur de la Justice. L'objectif est de faciliter l'accès « sémantique » à la Justice et au droit, pour permettre à un maximum de citoyennes et de citoyens de comprendre son langage, de lire ses jugements, requêtes ou citations d'huissiers. La dignité de la Justice et la sécurité juridique pourront sans aucun doute être préservées par l'utilisation de termes plus compréhensibles.

Proposition : Rendre les textes de loi lisibles et cohérents entre eux

« Nul n'est censé ignorer la loi ». Cependant, avec une moyenne annuelle de 100 lois, arrêtés royaux et circulaires publiés par le département de la Justice, personne n'est capable de suivre le rythme de cette frénésie législative. La multiplication des sources de droit (y compris régionales ou communautaires) et l'utilisation par ces sources de leur pouvoir réglementaire accentuent encore plus le mouvement, tout en bouleversant le paysage juridique. Ni les acteurs – policiers, magistrats, avocats, assistants de justice – ni les justiciables ne parviennent à rencontrer l'adage populaire dans un tel contexte. Cette situation porte atteinte à la sécurité juridique et à la prévisibilité des normes, principes fondamentaux de notre Etat de droit. Elle réduit le droit du citoyen à une maîtrise et à une connaissance minimale de la règle et alourdit la charge administrative des acteurs, obligés de suivre les différentes législations.

Dans ce contexte, Ecolo propose, à l'instar du travail effectué pour les nouveaux Code économique et Code de droit pénal social, que le Parlement entame un travail de révision, de coordination et de relecture des législations en vigueur, afin d'améliorer leur lisibilité et la cohérence entre les différents textes existants. Il s'agit d'un véritable enjeu démocratique. Ecolo propose de commencer par le Code d'instruction criminelle et le Code pénal en se basant sur le travail effectué lors du « Grand Franchimont ».

Par ailleurs, les textes de lois en matière de Justice sont de plus en plus souvent votés dans l'urgence et l'immédiateté. Pour la qualité des législations, il convient d'éviter de voter des textes sous le coup de l'émotion née de cas exceptionnels rencontrés dans la société.

Proposition : Instaurer une procédure de gestion transparente des plaintes et adopter la réforme de la procédure disciplinaire des magistrats

Les justiciables peuvent se sentir démunis ou victimes d'un déni de justice quand les décisions sont incomprises, quand certains acteurs se montrent « indélicats ». Pour concilier, expliquer ou corriger ce type de situation, Ecolo propose d'instaurer, via le Conseil supérieur de la Justice[11], une procédure de traitement des plaintes des justiciables transparente, indépendante et utile pour toutes les parties. Ecolo soutient, notamment, une réforme malheureusement avortée[12] qui prévoyait que le Conseil supérieur de la Justice reçoive et assure le suivi des plaintes des citoyens. Ces plaintes pourraient concerner le fonctionnement de l'ordre judiciaire ainsi que le comportement de ses membres (magistrats, greffiers, procureurs et substituts).

Sur le plan disciplinaire, la réforme de la procédure disciplinaire a enfin abouti. Pour Ecolo, cette nouvelle procédure devra toujours respecter et garantir l'inamovibilité et l'indépendance des juges. Par ailleurs, les nouveaux tribunaux disciplinaires devront avoir un cadre complet. En effet, la

---

[11] Le CSJ ne peut traiter actuellement que les plaintes concernant un dysfonctionnement de l'ordre judiciaire. Les plaintes individuelles ou étrangères au fonctionnement de l'ordre judiciaire sont en augmentation. Le CSJ doit alors se déclarer incompétent et laisser le justiciable seul et démuni continuer une autre procédure pour que sa plainte soit traitée. « Il est indispensable que les plaintes des citoyens soient orientées le plus rapidement possible vers l'instance compétente pour qu'elles puissent y être traitées » (rapport annuel 2006 du CSJ, p. 92)

[12] La proposition de loi votée en mars 2010 est devenue caduque suite aux élections de juin 2010. Malheureusement, la majorité fédérale n'en a pas fait une priorité et quatre ans plus tard, la réforme n'a toujours pas vu le jour.

charge de travail de ces tribunaux devra être évaluée en fonction d'un nouveau contexte dans l'ordre judiciaire, qui encourage une plus grande mobilité des magistrats et du personnel judiciaire[13].

Enfin, la procédure d'évaluation des magistrats est un échec et doit donc être réformée en profondeur. Elle ne permet en effet pas de faire la distinction entre les améliorations possibles utiles, celles qui sont nécessaires, voire (selon les cas) indispensables et les manquements aux devoirs de la charge[14]. Par ailleurs, la procédure d'évaluation des chefs de corps, qui gardent un rôle essentiel dans la nouvelle procédure disciplinaire, déclarée inconstitutionnelle par la Cour Constitutionnelle en 2010, n'a toujours pas été réformée. Afin d'assurer la plus grande légitimité et le leadership des chefs de corps – bientôt managers aussi – Ecolo plaide pour la révision rapide de cette procédure.

Proposition : Intégrer le préjudice environnemental dans le droit civil

Notre droit actuel ne permet pas de réparer efficacement les préjudices causés à l'environnement. En effet, les tribunaux ne peuvent dans la plupart des cas que s'appuyer sur le droit commun de la responsabilité civile. Le problème est que ce dernier nécessite de démontrer la faute, le dommage et un lien de causalité.

A l'image de ce qui s'est fait dans d'autres pays[15], Ecolo souhaite que le principe de préjudice environnemental soit introduit dans notre code civil. Ce principe permet à toute personne physique ou morale (association ou collectivité locale notamment) de demander réparation de dégâts purement environnementaux, indépendamment des dommages matériels et/ou d'un préjudice moral, et cela même quand le dommage n'a pas de caractère « personnel » (préjudice objectif).

Ce principe est complémentaire du principe pollueur-payeur adopté par l'OCDE en 1972, qui figure dans l'Acte unique européen signé en 1986.

PRIORITE 2 : RENDRE LA JUSTICE DANS UN DELAI RAISONNABLE

Une société dans laquelle la décision judiciaire - la sanction ou la constatation de l'innocence - est le fruit d'un processus qui dure des années, est une société qui ne garantit pas une justice équitable. Souvent, après toutes ces années, la réparation du dommage n'est plus possible, l'amendement de l'auteur n'est plus envisageable, le sentiment d'impunité chez les auteurs présumés et d'insécurité parmi les victimes et les citoyens est établi. Lorsque des actes d'agression sont commis, l'autorité publique doit apporter une réponse rapide, juste et proportionnée. L'amélioration des délais des procédures doit être rencontrée, par une série de mesures convergentes.

Proposition : Mettre en place une véritable informatisation de la Justice

Plusieurs années après les échecs des projets Phoenix et Chéops, il est urgent de mettre en œuvre un projet ambitieux d'informatisation des procédures et des services devant aboutir de façon complète, unifiée, performante et adaptée aux réalités du terrain.

Il doit notamment conduire à poursuivre les travaux de numérisation des dossiers, à généraliser l'usage de la correspondance électronique (incluant l'envoi et le dépôt d'actes de procédure et de pièces), la consultation à distance des dossiers de procédure civile et pénale (en ce compris les

---

[13] Les recours contre les sanctions disciplinaires déguisées, telles qu'une décision de mutation, seront déposés devant ces nouveaux tribunaux disciplinaires.

[14] Ecolo a plaidé lors des débats sur la réforme de la procédure disciplinaire, pour l'élaboration de dispositions plus détaillées que l'actuel article 404 du Code Judiciaire. Le « Guide pour les magistrats : principes, valeurs et qualités » rédigé d'initiative par le Conseil Supérieur de la Justice et le Conseil consultatif de la magistrature est un premier pas, mais Ecolo plaide pour une révision des dispositions légales.
http://www.csj.be/sites/5023.b.fedimbo.belgium.be/files/press_publications/o0023f.pdf

[15] En Allemagne, au Royaume ou en France (de manière plus limitée).

dossiers répressifs), le tout avec les garanties de confidentialité, de sécurité et d'authentification indispensables au fonctionnement judiciaire.

Proposition : Revaloriser la Justice par des moyens humains et budgétaires

Pour Ecolo, une Justice rapide, juste et proportionnée ne peut se faire dans un contexte de mesures linéaires de restrictions budgétaires. Des restrictions ont été imposées aux cours et tribunaux par le Gouvernement fédéral sortant, mettant à mal la continuité du fonctionnement des tribunaux et la lutte contre l'arriéré judiciaire. Citons l'épisode de la circulaire 154 et le retard volontaire dans les nominations de nouveaux magistrats, le paiement tardif des experts judiciaires ou encore la suppression de 6 % du budget des maisons de Justice. La Justice souffre par ailleurs d'un arriéré de moyens et de réformes. Ecolo plaide pour une revalorisation du monde judiciaire, tant en termes de moyens humains que financiers.

L'arriéré judiciaire de l'arrondissement de Bruxelles – et de la Cour d'appel, en particulier – est choquant, notamment au regard des garanties d'un procès équitable dans un délai raisonnable. Dans ce contexte, la fixation d'un cadre des membres de l'ordre judiciaire (magistrats, greffe et personnel judiciaire) des cours et tribunaux de Bruxelles dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat – à laquelle Ecolo a participé – est une avancée et un espoir pour les justiciables bruxellois d'être jugés dans un délai raisonnable.

Pour Ecolo, il est donc urgent de faire aboutir la mesure de la charge de travail dans tous les arrondissements, afin d'adapter les cadres des cours et tribunaux de manière objective et transparente aux résultats de cette mesure. Par ailleurs, les cadres de magistrats, mais aussi de greffiers et du personnel judiciaire, doivent être complets et les remplacements doivent être assurés sans report, au risque de mettre en péril les efforts de lutte contre l'arriéré judiciaire.

Proposition : Adapter les procédures génératrices de pertes de temps

Beaucoup de procédures inutiles pourraient être évitées en adaptant certaines procédures du code judiciaire. Pour autant que les droits des parties et de la défense soient équitablement respectés, Ecolo propose de donner une valeur probante aux actes simplifiés qui favorisent l'exécution des mesures non contestées ou la conciliation, sans intervention du juge.

Notre système judiciaire ne parvient pas toujours à « absorber » toutes les affaires qui lui sont soumises. Dans certains cas de grandes affaires – souvent financières ou de fraude fiscale – on constate que les acteurs judiciaires ne sont pas outillés pour apporter une réponse judiciaire dans un délai raisonnable. Ecolo propose d'entamer une large réflexion sur les procédures judiciaires et extrajudiciaires afin de déterminer la procédure et la réponse de l'Etat la plus adéquate afin de faire respecter les lois par tous. L'exemple de la procédure « Una via »[16] en matière de fraude fiscale est une bonne piste, qui mérite une plus large réflexion.

PRIORITE 3 : ELABORER UNE STRATEGIE COMMUNE DE LUTTRE CONTRE LA DELINQUANCE JUVENILE[17] ENTRE L'ETAT FEDERAL ET LES COMMUNAUTES

Depuis les lois de réformes institutionnelles de 1980, l'Etat fédéral et les Communautés se trouvaient dans un état de dépendance mutuelle en ce qui concerne la justice des mineurs ayant

[16] La loi du 20 septembre 2012 instaure le principe « Una via » dans le cadre de la poursuite des infractions à la législation fiscale et majorant les amendes pénales fiscales. Ce principe fait le choix d'une seule voie, c'est-à-dire qu'un dossier de fraude fiscale doit être traité soit par la voie administrative soit par la voie pénale. Pour retrouver nos propositions en matière de fraude fiscale, voir la priorité 11 de ce Chapitre et le Chapitre « Régulation bancaire et financière ».

[17] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo au sujet de l'aide à la jeunesse, voir Chapitre « Jeunesse et Aide à la Jeunesse ».

commis un fait qualifié infraction, puisque, d'un côté, le fédéral était compétent pour déterminer les mesures qui pouvaient être prises par un juge de la jeunesse à l'égard des mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction, alors que les Communautés étaient compétentes pour mettre en œuvre ces mesures.

Les Communautés étaient donc chargées de mettre en œuvre des décisions de justice prises sur base d'une loi qu'elles n'avaient pas le pouvoir de modifier.

La 6e réforme de l'Etat vient modifier cela, en transférant aux Communautés et à la Commission communautaire commune à Bruxelles le soin d'édicter les mesures pouvant être prises par un juge à l'égard de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction.

Pour Ecolo, de manière à mettre en place une stratégie commune de lutte contre la délinquance entre l'Etat fédéral et les Communautés, il est urgent d'optimaliser ce transfert au sein d'un accord de coopération qui balisera concrètement ce qui relèvera des Communautés et du fédéral. Dans ce même but, ce transfert devra faire l'objet d'une évaluation régulière.

Il y aura lieu également de renforcer la concertation entre les juges et les Communautés sur ce que devra contenir la future législation communautaire, notamment en termes de contenu des mesures qui seront à disposition des juges en réaction à la délinquance d'un jeune, ceux-ci restant dépendants des moyens mis à leur disposition par les Communautés[18].

PRIORITE 4 : METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE RACISME, LE SEXISME ET L'HOMOPHOBIE

Le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie[19] ne s'expriment pas uniquement sous leur forme la plus visible (violences physiques, passage à tabac, viol et même au meurtre). Au quotidien, ils se traduisent aussi par des réactions, conscientes ou non, de rejet, d'exclusion (injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlements, dédain, refus de service, dégradations de biens et discriminations). Ils se manifestent dans tous les domaines de la vie privée et publique.

Malgré l'arsenal anti-discrimination dont dispose la Belgique à tous les niveaux de pouvoir, les préjugés persistent et l'homophobie, le sexisme et le racisme perdurent. Pire encore, il arrive qu'ils tuent.

Proposition : Assurer la prévention et la formation des acteurs de première ligne

Pour être efficace, la lutte contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et l'homophobie ne peut se limiter à une pénalisation de ces actes. Elle doit aussi passer par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention, notamment dans les écoles.

Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et à l'identité de genre est indispensable.

Il est également indispensable de sensibiliser et de former le personnel policier, de secours et les acteurs du monde judiciaire qui peuvent être confrontés à ces problématiques dans leur travail.

Proposition : Rendre les poursuites effectives

Ecolo souhaite que la circulaire (col13/2013) qui impose aux parquets de faire de la lutte contre ces comportements une de leurs priorités fasse l'objet d'une évaluation régulière. De manière générale,

[18] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo concernant les jeunes, voir Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse »
[19] Ecolo développe d'autres propositions dans le Chapitre « Vivre ensemble ».

la collecte des statistiques annuelles sur les enquêtes, les poursuites et les sanctions infligées devrait être systématisée et publiée.

Ecolo propose par ailleurs d'inscrire le sexisme en tant que tel dans la législation anti-discrimination et de reconnaître les notions d'identité et d'expression de genre.[20] Outre le fait d'inscrire le sexisme en tant que tel dans la législation anti-discrimination, cette proposition y intègre également la notion d'identité et d'expression de genre.

PRIORITE 5 : DONNER UN SENS AUX PEINES POUR LES VICTIMES, LES AUTEURS ET LA SOCIETE

Dans notre système judiciaire, la peine doit avoir un sens pour toutes les parties concernées. Elle doit permettre à la victime de se sentir comprise et considérée et à l'auteur des faits de prendre conscience du tort causé. Elle doit également être cohérente à l'égard des règles de vivre ensemble que la société est chargée de protéger.

L'évolution de nos sociétés, dans un contexte d'inflation pénale et de surpopulation pénitentiaire, nous invite d'autant plus à reposer la question du sens de la peine et à évaluer sa diversification.

Proposition : Diversifier les sanctions pénales

A côté de la peine de prison et de l'amende, de nombreuses alternatives ont été créées depuis quelques années et elles peuvent régulièrement se révéler mieux adaptées pour certains types de délits, notamment lorsque les personnes intéressées sont capables de responsabilisation et souhaitent une réhabilitation. Elles sont cependant sous-utilisées.

Afin d'encourager le recours à ces alternatives, il est indispensable de renforcer leur crédibilité et leur effectivité, et de les renforcer d'une dimension de « réparation » à l'égard des victimes ou de leurs proches et de la société dans son ensemble. Comme la prison, ces peines alternatives doivent également faire l'objet d'évaluations régulières, pour en mesurer la pertinence et les effets (notamment à l'égard de la récidive) mais aussi pour vérifier que les objectifs qui ont présidé à leur mise en place sont réellement atteints. Ces objectifs sont non seulement la sanction-rétribution mais aussi l'éducation et la réparation.

Ecolo propose de continuer à diversifier les sanctions pénales et à développer une justice plus réparatrice au moyen, par exemple, de l'injonction professionnelle (obligation de moyens et non de résultats), l'obligation de rendre service à la communauté, l'obligation de prendre part à des projets de réinsertion sociale, la participation à des missions sociales en Belgique …

Ecolo propose en outre que la peine de confiscation devienne une peine autonome. Elle est en effet susceptible d'avoir un effet dissuasif important, particulièrement pour des infractions fiscales ou économiques. Pour Ecolo, il convient néanmoins de rester attentifs, particulièrement dans ces matières, à ce que le développement de peines alternatives n'ait pas comme conséquence d'aboutir à une véritable justice de classe, comme c'est le cas actuellement avec la Transaction pénale[21]. Celle-ci prévoit en effet, qu'une personne qui a les moyens de payer peut échapper, pour certaines infractions, à la condamnation.

La mise en place d'une justice plus réparatrice pose aussi la question de l'inscription de certaines de ces sanctions au casier judiciaire.

---

[20] Ecolo a déposé une proposition de loi à ce sujet. Propositions n° S. 5-447 et n° 53k0433.
[21] Propositions n° S. 5-1809 et n° 53k2437

Proposition : La surveillance électronique comme véritable alternative à la détention

Introduite en 1998 dans notre pays, la surveillance électronique est de plus en plus souvent utilisée. Jusqu'il y a peu, cette forme de surveillance n'était chez nous qu'une modalité d'exécution d'une peine de prison. Récemment, ce système a été étendu à deux nouvelles catégories de personnes. Une version simplifiée de la surveillance électronique, la détention à domicile (ou surveillance électronique par reconnaissance vocale), est désormais d'application pour les personnes condamnées à une peine de moins de 8 mois de prison et le bracelet GPS pourra être utilisé à la place de la détention préventive.

Au vu des avancées technologiques et de l'extension de ce mode de contrôle, il est nécessaire aux yeux d'Ecolo d'en évaluer les différentes modalités et les effets, avant d'en poursuivre l'extension. Il est, par ailleurs, tout aussi important d'organiser un débat, notamment quant à la capacité de la surveillance électronique à se substituer à l'incarcération.

Par ailleurs, si le recours à la surveillance électronique, en lieu et place d'une détention, semble avoir un impact positif sur la non-récidive et permet de ne pas couper la personne de tout lien social, familial et professionnel, elle ne convient pas à toutes les situations (exemple : violence conjugale, pédophilie avec des victimes vivant dans le voisinage) et nécessite, quelle qu'en soit sa forme, une prise en charge psychosociale.

Il faut également garantir que la surveillance électronique ne soit pas une alternative à la probation, une peine de sursis ou une remise en liberté pure et simple, mais une véritable alternative à la détention. Enfin, l'implication des sociétés privées doit être strictement limitée à une intervention technique. Ces problèmes d'immixtion des sociétés privées dans le processus de surveillance resteront d'actualité malgré le transfert du Centre national de Surveillance électronique aux Communautés.

PRIORITE 6 : SORTIR LES PERSONNES INTERNEES DE PRISON

Le cas des personnes internées, enfermées dans les prisons, est un des scandales de notre système judiciaire. Il existe en Belgique trois types de lieux d'internement : les établissements de défense sociale proprement dits (en Belgique francophone), dépendant directement du ministère de la Justice (SPF Justice), certains hôpitaux psychiatriques (publics ou privés) qui acceptent des internés au titre de la loi de défense sociale et les annexes psychiatriques des prisons. Ces dernières, créées en 1921 comme lieu de mise en observation, se sont progressivement transformées en lieu d'internement provisoire, dans l'attente d'un transfert de l'interné vers un établissement de défense sociale, puis en lieu d'internement de longue durée, en raison notamment de la constante saturation des Etablissements de défense sociale (EDS).

Ces annexes psychiatriques qui sont les lieux les plus surpeuplés des prisons, sont des espaces conçus en vue de l'enfermement de délinquants et non du traitement de personnes atteintes de maladies mentales. Elles ne sont pas adaptées aux soins psychiatriques et aucune thérapie ne peut y être sérieusement mise en œuvre. Ce sont, en fait, de véritables parkings pour ces personnes en attente d'un transfert vers un établissement spécialisé. Cette situation a déjà valu à la Belgique plusieurs condamnations par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pour Ecolo, les personnes internées doivent d'urgence quitter les annexes des prisons et prendre place dans les circuits de soins traditionnels, car il s'agit de personnes malades qui ont besoin de soins.

La loi dite « de défense sociale » prévoit que le juge d'instruction peut demander, pour un justiciable qui a commis un délit, une expertise psychiatrique. Sur base de cette expertise, si le juge estime que la personne était bien responsable de ses actes, la procédure suit son cours et elle est jugée. Dans le cas contraire, la personne n'est pas jugée et elle est internée pour une période

indéterminée durant laquelle elle recevra les soins nécessaires à sa réhabilitation. Sa libération, provisoire ou définitive, n'interviendra que lorsqu'elle sera jugée apte à retrouver sa liberté par la Commission de défense sociale. En théorie, ce système a le mérite de ne pas envoyer en prison des personnes qui auraient commis des délits dans des épisodes de délire par exemple et de leur procurer les soins nécessaires. Mais il pose aussi de nombreux problèmes.

Le premier est le manque de place dans les EDS (établissements de défense sociale) ; de nombreux « internés » sont alors placés dans les annexes psychiatriques des prisons dont le cadre n'est pas du tout adapté. Mais le placement en EDS est aussi trop souvent un cul-de-sac : de nombreuses personnes y croupissent depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui a altéré leur santé mentale au point qu'une sortie n'est plus envisageable, alors qu'au départ le délit était mineur. Les nouvelles politiques d'intervention mises en place sont insuffisantes pour véritablement désengorger le système. Le second problème est le manque de place dans les circuits de soins traditionnels (hôpitaux, habitations protégées, institutions spécialisées pour handicapés, suivi ambulatoire …).

Du côté des prisons, de nombreux détenus jugés responsables souffrent de réels problèmes de santé mentale, sans recevoir les soins adéquats. De ce fait, des détenus sont condamnés puis libérés « à fond de peine » sans qu'aucun suivi psycho-social n'ait été effectué et sans que l'on ait une quelconque garantie d'absence de récidive.

Sur le fond, cette loi pose donc question parce que la vision de la Justice est binaire (on est responsable ou on ne l'est pas), ce qui ne correspond pas souvent à la réalité psychologique ou psychiatrique. La responsabilité d'une personne qui a commis un délit est relative, et le fait de ne pas reconnaître un minimum de responsabilité n'aide pas la personne à se réhabiliter. On se souvient aussi des récentes polémiques qui ont surgi entre les experts sur cette question de la responsabilité dans des procès très médiatisés, en Belgique comme ailleurs en Europe où un système analogue existe.

On peut aussi se poser la question de l'opportunité de l'internement pour des personnes qui ont commis des délits mineurs et ne représentent pas à priori un danger pour la société, alors qu'un des objectifs principal de cette loi est de la protéger.

Ecolo propose donc d'ouvrir un débat très large sur cette question, y compris sur l'esprit de la loi. L'Etat doit se donner les moyens d'apporter à tous les citoyens qui présentent des problèmes de santé mentale, qu'ils soient en prison, internés ou en liberté les soins de santé que leur état requiert.

PRIORITE 7 : LUTTER CONTRE LA SURPOPULATION CARCERALE

Les causes de la surpopulation carcérale sont diverses et connues. Parmi celles-ci on retrouve un recours trop fréquent à la détention préventive, l'allongement et le cumul des peines, le recours moindre et de plus en plus tardif à la libération conditionnelle ainsi que la présence en prison de personnes dont l'état psychiatrique nécessite une prise en charge dans des structures de soin.

S'attaquer à ces causes demande du courage car cela implique de déconstruire les causes réelles de l'échec des prisons. Jusqu'à présent, les gouvernements successifs ont préféré choisir la solution de facilité en construisant toujours plus de prisons, c'est-à-dire en perpétuant un système qui ne fonctionne pas, en évitant de se poser les bonnes questions.

Proposition : Garantir à la détention préventive un usage exceptionnel

Actuellement, les détenus préventifs représentent 35 % de la population carcérale. Or, la détention préventive devrait rester l'exception et ne peut être utilisée comme un moyen de pression ou une anticipation de la peine. Son impact sur la population carcérale est d'autant plus important qu'elle influe également sur le taux de la peine prononcée par le juge du fond. Son impact sur la surpopulation ne se limite donc pas au nombre de prévenus.

Pour Ecolo, il faut, en concertation avec les juges et juridictions d'instruction :

- développer et investir dans les mesures alternatives à la détention afin de les rendre efficaces et crédibles ;
- limiter la détention préventive aux cas les plus graves (crimes et délits contre les personnes ; organisations criminelles ; etc.).

Ecolo propose également de développer la convocation par procès-verbal pour les flagrants délits. Il s'agit d'un document que le procureur du Roi remet directement à la personne et qui remplace la citation : elle mentionne les faits reprochés ainsi que le lieu, la date et l'heure de l'audience. Cette procédure, moins coûteuse que la citation par huissier de justice est encore trop peu utilisée, notamment à l'égard des personnes sans domicile ou sans papier, alors qu'il s'agit d'une alternative efficace au mandat d'arrêt.

Proposition : Appliquer et élargir la loi « Salduz »

La « réforme Salduz » permet à la personne privée de liberté d'être assistée de son avocat lors du premier interrogatoire. Pour Ecolo, il convient :

- D'assurer sa mise en œuvre et son financement ;
- De l'adapter à l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle ainsi qu'à la directive européenne relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et au droit de communiquer après l'arrestation[22] ;
- Après une évaluation, d'améliorer et d'élargir la loi, afin de permettre à tous les acteurs de travailler dans des délais rapides et d'éviter la prolongation de la garde à vue ;
- De permettre une réelle concertation entre l'avocat et son client ainsi qu'un rôle plus actif de l'avocat lors des interrogatoires ;
- De permettre l'assistance de l'avocat pour toute personne suspectée (même non détenue) ainsi que pour les victimes qui le souhaitent ;
- De prévoir l'enregistrement audio-visuel des interrogatoires.

PRIORITE 8 : REDEFINIR LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Dans notre société, la peine de prison est encore trop souvent perçue comme la seule véritable sanction. Mais son unique fonction à l'heure actuelle est d'écarter de la société, pour un temps, une personne qui représente un danger (plus ou moins grand) pour le reste de la population. Dans la plupart des cas, cet écartement n'est que temporaire, une fois la peine effectuée, la personne devra en effet retrouver une place dans la société.

Il est permis de douter que le fait d'enfermer une personne dans une cellule exiguë et surpeuplée, dans des conditions de vie dégradantes, sans un minimum d'encadrement, de suivi psychologique et d'aide à la réinsertion, l'aidera à s'amender et à retrouver sans encombre une place dans la société. Ce sont pourtant les objectifs de la loi Dupont votée en 2005 mais dont la plupart des dispositions ne sont toujours pas entrées en vigueur faute de volonté politique. Améliorer la politique pénitentiaire présente pourtant un véritable intérêt pour la société.

[22] COM 2011_326

Proposition : Revaloriser la fonction d'agent pénitentiaire et améliorer les conditions de travail

Ecolo propose de développer une ambitieuse politique de formation du personnel pénitentiaire qui tienne davantage compte des réalités du terrain, afin que ce dernier soit aussi pleinement reconnu dans son rôle. La fonction d'agent pénitentiaire doit en effet être une profession à part entière car au-delà de ses fonctions de surveillance, l'agent doit aussi avoir un sens social, une écoute, de la patience et de la psychologie. S'il ne doit pas assurer les fonctions de l'assistant social et/ou du psychologue, il est néanmoins le relais entre ces personnes et le détenu, étant en 1e ligne. Ce sont donc des qualités qui doivent faire partie des critères de sélection lors de l'engagement.

La revalorisation de la fonction (qui ne peut se faire au détriment des autres catégories de travailleurs de la prison) passe aussi par une amélioration des conditions de travail des agents pénitentiaires tant au niveau humain que matériel. Dans ce but, Ecolo propose de travailler en concertation avec les agents pénitentiaires afin que leurs demandes soient entendues, que la réalisation de ces demandes fasse l'objet de conventions négociées avec les directions des établissements pénitentiaires et la/le Ministre de la Justice. Des conventions répondant aux attentes des travailleurs et qui doivent ainsi permettre d'éviter d'en arriver à des grèves qui privent les détenus de la réalisation de certains besoins fondamentaux.

Proposition : Améliorer l'organisation de la vie en prison conformément à la loi de 2005 sur le statut juridique interne

Les prisons belges sont des marmites à pression, du fait de la surpopulation carcérale, des conditions de vie en prison et de l'absence de vision sur leur rôle dans la reconstruction des individus, au-delà de l'accomplissement normal et légitime de la peine à laquelle ils ont été condamnés.

Dans l'intérêt de la société, Ecolo propose donc de réformer l'organisation de la vie en prison et de veiller à un statut correct des personnes détenues, première étape de leur réinsertion dans la société :

- Mettre en œuvre la loi sur le statut juridique des personnes détenues, votée en 2005 et la compléter de dispositions relatives à l'organisation du régime pénitentiaire (intervention de chaque actrice et acteur et collaboration entre administration centrale, prisons, services sociaux et services psycho-médicaux). Les rares dispositions déjà en vigueur doivent aussi être évaluées ;
- Améliorer les conditions de détention, lutter contre la précarisation et développer la vie sociale à l'intérieur de la prison. En effet, la promiscuité, la difficulté à assurer ses besoins vitaux et la réduction des contacts sociaux conduisent à plus de désocialisation, d'autant plus que les peines s'allongent. Dans l'attente de solutions plus structurelles, les mécanismes de solidarité entre détenus mis en place dans certains établissements (comme les caisses d'entraide) méritent d'être soutenus et encouragés ;
- Instaurer une collaboration efficace entre le fédéral et les entités fédérées, afin de renforcer la politique de l'encadrement socio-éducatif des détenues et des détenus, d'accès à des formations, à l'enseignement ou à un travail. Tout cela participe à la réduction des risques de récidive en préparant mieux la personne à la réinsertion ;
- Adapter les infrastructures : à taille humaine, facilitant les déplacements sécurisés des détenus et des agents pénitentiaires et qui ne sont pas surpeuplées. Une saine gestion de la problématique au sein de la Régie des bâtiments est donc cruciale. En effet, on ne peut faire un travail sérieux de réinsertion que dans de petites structures. Plutôt que de créer des places supplémentaires au sein des grosses structures déjà existantes, il serait dès lors plus intéressant de remplacer nos prisons actuelles par des unités plus petites ne dépassant

pas une capacité de 150 détenus. Le projet pilote[23] « De huizen » proposé à la prison d'Audenarde sur le principe des maisons de détention va dans ce sens et mériterait d'être étendu à d'autres prisons ;

- Séparer les détenus nécessitant des mesures de sécurité importantes des autres. Parallèlement, il faut développer, pour les détenus peu dangereux, des structures semi-ouvertes (comme cela existe déjà à Marneffe) ou ouvertes, à l'image de ce qui se fait dans les pays scandinaves (la prison norvégienne de Bastøy, par exemple) ;
- Maintenir la gestion des prisons dans les fonctions régaliennes de l'Etat et ne pas les sous-traiter à des firmes privées, davantage guidées par le profit et la rentabilité que par la volonté de limiter la récidive. Même une privatisation limitée de certains services dans la prison, comme cela se passe dans nos nouvelles prisons, n'est pas acceptable.

Proposition : Renforcer la concertation entre les SPF en matière de santé et de sécurité sociale

Dans les prisons belges, l'accès aux soins de santé ou au travail est de la compétence du Service public fédéral de la Justice. Le détenu est donc entièrement pris en charge par l'administration pénitentiaire et ne bénéficie plus de la sécurité sociale ou de la mutuelle.

En matière de soins de santé, ce type d'organisation pose de nombreux problèmes dont la question de l'indépendance des soignants par rapport à la prison.

Si le transfert pur et simple des soins de santé en prison de la Justice vers la Santé publique n'est pas souhaitable – notamment en raison de la répartition des compétences dans ce domaine entre le fédéral et les Communautés – d'autres pistes intermédiaires sont envisageables.

- Une recommandation du Conseil de l'Europe préconise que le ministère de la Santé devrait avoir une responsabilité plus étendue dans des domaines tels que l'évaluation de l'hygiène, l'appréciation de l'adéquation des soins de santé, leur organisation dans les établissements pénitentiaires, les différents ministères concernés devant avoir une politique de santé concertée et intégrée ;
- Placer directement le service de santé pénitentiaire sous l'autorité du SPF Justice plutôt que sous celle du directeur général des établissements pénitentiaires ;
- Envisager une réforme du système de sécurité sociale pour les personnes détenues et sous surveillance électronique afin de faciliter le contrat de travail comme condition de reclassement. En matière de santé, ces derniers devraient également bénéficier de soins de santé pris en charge par le système des soins de santé, comme tout assuré social.

Proposition : Améliorer les soins de santé en prison et apporter une réponse adéquate aux usagers de drogues[24]

Si en théorie, la détention n'implique pas, par rapport à l'extérieur, de différence dans l'accessibilité ni dans la qualité des soins, la réalité de terrain est tout autre. L'accès aux soins est difficile pour les détenus : consultations éclair (il est question de deux minutes par consultation) et suspicion systématique de simulation font que les détenus ne font plus appel aux médecins ou le font trop tard. Le manque de personnel oblige les infirmiers à se faire aider par les surveillants pour des tâches pour lesquelles ils ne sont pas formés. Parfois il n'y a pas de permanence le week-end.

---

[23] Ce projet fait suite à un Etude intitulée « Vers une approche pénitentiaire durable » et lancé sous l'égide de la Ligue des Droits de l'Homme. Ses instigateurs ont pour objectif de faire évoluer le concept actuel de détention et d'exécution des peines en Belgique vers un système carcéral différencié et de proximité.

[24] Pour une approche plus complète de la problématique de la consommation de drogue, voir Chapitre « Santé ».

Les installations sanitaires sont vétustes et insuffisantes, les équipements médicaux dépassés. Les traitements à long terme ne sont pas entamés lorsque le détenu est en préventive ou condamné à une peine courte. Le droit pour le patient de choisir librement son médecin et l'obligation pour le médecin d'obtenir le consentement éclairé de son patient n'existent pas.

Les programmes de prévention sont quant à eux complètement absents des programmes de santé de l'administration pénitentiaire et ils sont laissés à l'initiative et à la responsabilité de quelques ASBL extérieures.

Pour Ecolo, il convient de développer et de généraliser des programmes de prévention tout en ayant une vision globale de ceux-ci, notamment dans les domaines de l'alimentation ou de l'hygiène.

En ce qui concerne les drogues, l'ensemble des personnes qui ont un problème d'assuétude ou qui pourraient en développer un, doivent être prises en charge et suivies systématiquement par des services spécialisés.

La réduction des risques est un autre aspect indissociable de la problématique des drogues et de la toxicomanie. En effet, les prisons sont des lieux qui concentrent des taux importants de cas de VIH ou d'hépatites virales. Le risque élevé de contamination en prison s'explique notamment par le fait que le partage du matériel d'injection y est une pratique courante. Une politique de réduction des risques efficace et adaptée au milieu pénitentiaire doit être mise en place.

Le suivi à mettre en place doit également avoir pour but de prévoir une continuité des soins pour les détenus entrant et sortant de prison, comme cela existe déjà dans d'autres pays européens.

Proposition : Prendre en compte la situation des enfants de personnes détenues

Quand une femme incarcérée a un enfant très jeune ou accouche en prison, l'enfant de moins de trois ans peut rester aux côtés de sa mère dans l'univers carcéral. Le principe sous-jacent à cet « accueil » est de permettre la création – ou d'éviter la rupture – du lien d'attachement entre la mère et son bébé.

Il est fondamental de déterminer les conditions de vie optimales dans l'intérêt des jeunes enfants[25].

Actuellement, en Belgique, les établissements pour femmes ne disposent pas d'une unité spécifique pour accueillir les femmes enceintes et les mères avec un nourrisson. Certains ont été « aménagés » en conséquence et quelques rares cellules ont été aménagées pour accueillir une mère et son enfant. Peu de choses sont faites par contre pour favoriser les contacts entre ces enfants et leur père. Ces améliorations des infrastructures existantes sont difficiles et restent nettement insuffisantes au regard des besoins fondamentaux des enfants amenés à séjourner en prison.

L'accueil des nourrissons en détention a lieu sans cadre de référence, sans un protocole de collaboration commun à toutes les entités compétentes et sans projet d'accueil spécifique. Il existe pourtant un guide des bonnes pratiques, des recommandations européennes et des expériences qui ont fait leurs preuves.

Pour Ecolo, il convient dès lors de :

- Créer des maisons mère-enfant en régime (semi)-ouvert. Ces maisons, bâtiments distincts de la prison, seraient exclusivement réservées aux mères accompagnées de leurs enfants en bas âge ;
- Garantir les conditions d'accueil nécessaires au bien-être de l'enfant dans les prisons fermées ;

[25] Conformément à l'article 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'article 93 des Règles de la Havane.

- Assurer une collaboration entre les différents acteurs concernés par une situation individuelle, un soutien à la parentalité pour les parents détenus et les futures mères détenues, des formations et une sensibilisation des agents pénitentiaires ;
- Organiser, par convention, des responsabilités partagées et un financement mixte de l'accueil de l'enfant en détention entre les secteurs de l'enfance, le secteur pénitentiaire et le secteur associatif subventionné et agréé ;
- Encourager le recours aux alternatives à la détention préventive lorsque l'inculpée est enceinte ou qu'elle a des enfants en bas âge ;
- Permettre à la mère de disposer prioritairement de permissions de sortie, afin de participer activement aux contacts que peut avoir son enfant avec l'extérieur (examens médicaux, visites de crèches, visites familiales) ;
- Prévoir, dans chaque établissement pénitentiaire, qu'un espace et des infrastructures soient aménagés pour accueillir les enfants qui viennent visiter un de leurs parents, et permettre aux familles de se retrouver, y compris lorsque les deux parents sont détenus.

PRIORITE 9 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE L'EXECUTION DES PEINES COHERENTE ET INDIVIDUALISEE

Proposition : Définir des règles claires et sensibiliser les magistrats

Pour Ecolo, il est indispensable de mettre en place une politique d'exécution des peines claire et cohérente. Cela passe par des lois et non des circulaires ministérielles tenues secrètes pour certaines et communiquées aux magistrats. De même, la concertation entre les différents niveaux de pouvoir doit être maintenue et renforcée.

Pour que le système soit cohérent, il est tout aussi important de former les magistrats à l'exécution des peines. Il est aberrant que les magistrats qui siègent au tribunal d'application des peines reçoivent une formation spécifique obligatoire, alors que les magistrats envoyant les personnes en prison ne reçoivent aucune formation particulière.

Ecolo propose donc que les magistrats du siège et du parquet, dans le cadre de leur formation continue, bénéficient de formations en pénologie, criminologie et de visites d'établissements pénitentiaires.

Proposition : Garantir un fonctionnement efficace des Tribunaux d'Application des Peines (TAP)

Ecolo demande une évaluation du fonctionnement des tribunaux d'application des peines (TAP) afin de l'optimaliser. Cette optimisation permettrait entre autres de confier aux Juges d'application des peines la compétence d'exécuter les peines de moins de 3 ans.

Moyennant des moyens supplémentaires et le règlement de la question de la surpopulation, le juge d'application des peines devrait également être compétent pour se prononcer sur les sorties et congés courts ou exceptionnels, les interruptions de l'exécution de la peine et les libérations provisoires, qui restent jusqu'à présent de la compétence de l'exécutif. A défaut, cette compétence exercée par la direction des prisons devrait être régulée par un texte légal (et non plus une circulaire, comme c'est le cas actuellement).

Pour permettre au Tribunal d'application des peines de pouvoir se positionner dans un délai correct, notamment sur l'opportunité d'une libération conditionnelle, il faut que les dossiers des personnes détenues soient prêts lors de leur comparution. C'est le service psycho-social des prisons qui rédige les avis sur l'opportunité d'octroyer une libération conditionnelle ou une autre mesure (bracelet

électronique …). Or, ce service est en sous-effectif et a encore vu ses moyens réduits par le gouvernement sortant. Il convient donc de lui assurer les moyens de son action.

Enfin, Ecolo préconise que les TAP soient également reconnus compétents en matière de défense sociale et que, dans ce cadre, un psychiatre ou un psychologue remplace l'assesseur spécialisé en matière pénitentiaire et qu'une chambre spéciale soit consacrée à cette matière.

Proposition : Préparer l'après peine ou la sortie de prison

Beaucoup de détenus, surtout les plus démunis et les plus faiblement scolarisés, éprouvent des difficultés à se réinsérer dans la société. Certains doivent affronter la perte des relations familiales, de l'emploi et du logement. Pour d'autres, la descente aux enfers suit des chemins connus, dont le plus classique est une absence de ressources (et l'impossibilité de trouver du travail sans certificat de bonne vie et mœurs), donc de logement, d'adresse fixe et d'aide du CPAS … La seule issue est alors parfois le retour vers les milieux où ils ont commis les délits qui les ont conduits en prison.

Il existe, dans la loi Dupont de 2005 qui régit les règles de vie en prison, d'importantes dispositions pour préparer l'après-peine et la sortie de prison : chaque détenu, dès son entrée en prison, prépare sa réinsertion, notamment par la mise en place d'un plan de détention. Ces dispositions ne sont malheureusement toujours pas en vigueur à l'heure actuelle.

On constate au contraire que les détenus sont livrés à eux-mêmes. Les services psycho-sociaux ne peuvent plus exercer leurs fonctions d'assistants sociaux, étant principalement absorbés par les missions d'expertise. Les missions d'aide retombent dès lors sur les services d'aide aux justiciables dépendants des Communautés, qui sont sous-financés. Il existe à l'heure actuelle dans les prisons d'Ittre, Nivelles ou Andenne une liste d'attente de 2 ans pour pouvoir rencontrer un psychologue.

Les possibilités de travail en prison sont très limitées et l'accès au travail est encore trop souvent considéré comme une faveur qui peut être retirée à tout moment. Conformément à la loi de 2005, le travail en prison est un droit. Pour que ce droit soit effectif, l'offre de travail doit être élargie et doit s'accompagner des droits sociaux dont jouissent tous les travailleurs.

Ecolo propose donc de faire rapidement entrer en vigueur le plan de détention, qui permettra au détenu d'être prêt pour sa réinsertion, que ce soit à la fin de sa peine ou en vue d'une éventuelle libération conditionnelle[26].

Dans le même but, il faut conclure des accords de coopérations efficaces entre le fédéral et les entités fédérées pour que les entités fédérées puissent proposer des formations qualifiantes intéressantes et beaucoup plus diversifiées que ce qui existe actuellement.

Proposition : Mieux soutenir les Maisons de Justice et les services spécialisés

Les moyens financiers et humains des Maisons de Justice doivent être renforcés car elles sont indispensables à l'émancipation du secteur « parajudiciaire » par rapport à ses autorités mandantes (magistrats, commissions et établissements pénitentiaires). Ecolo demande en outre à ce que les services privés spécialisés bénéficient également de plus de moyens, notamment en personnel, pour pouvoir assurer au quotidien le suivi des justiciables toujours plus nombreux qui leur sont envoyés. Si l'objectif final de la peine est la réparation, envers la victime et la société, on ne peut tolérer que les services qui y participent fonctionnent en projets pilotes à durée déterminée ou avec des budgets dérisoires qui ne leur permettent plus de fournir un travail de qualité. Un meilleur financement doit pouvoir améliorer le travail de relations entre le détenu et la société, mais aussi les possibilités d'alternatives à la détention dans une vision d'insertion sociale réussie.

Suite à la sixième réforme de l'Etat, les maisons de justice ne dépendront plus de l'Etat fédéral mais des Communautés. Ce transfert de compétences aura immanquablement des conséquences sur leur mode de fonctionnement et leurs missions.

---

[26] Cela permettrait aussi une meilleure prise en considération de l'indemnisation des victimes, le cas échéant.

Dans le cadre de ce transfert, une réflexion sur leur articulation avec les services d'aide aux justiciables, aux victimes et aux détenus devra être lancée afin de mettre sur pied une organisation optimale, tant pour les victimes que pour les (ex-)détenus.
Il faudra aussi mettre sur pied rapidement un système informatique parajudiciaire commun aux entités compétentes, pour assurer les échanges d'informations fondamentales dans ce domaine.

Enfin, en Région bruxelloise, il faudra également être attentif à ce que, au minimum, l'harmonisation des modes de fonctionnement et des concertations soit poursuivie.

PRIORITE 10 : ADAPTER LE DROIT FAMILIAL A L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Proposition : Mettre en place le Tribunal de la famille et de la jeunesse

Ecolo se réjouit de voir enfin aboutir la réforme visant à créer un Tribunal de la famille regroupant toutes les compétences en matière familiale, et formant une section du Tribunal de 1e instance. Ce Tribunal sera compétent pour tous les litiges liés à une séparation, pour que la totalité de la procédure puisse être traitée par un même tribunal, afin de réduire le morcellement, la lenteur et le coût des séparations.

De même, les problématiques de protection de la jeunesse étant la plupart du temps liées à des questions de parentalité, les questions relatives à la loi de 1965 et au décret de 1991 seront également réglées par ce tribunal, tout comme la procédure d'adoption.

Si en Région bruxelloise, les magistrats n'ont pas attendu le vote de la loi pour créer une section « famille jeunesse » au sein du tribunal de 1e instance, la réforme devra encore être mise en œuvre dans les autres arrondissements judiciaires pour être effective au plus tard à la rentrée judiciaire 2014.

Pour Ecolo, la mise en place de ce tribunal, attendu depuis plus de trente ans, ne peut souffrir de restrictions budgétaires.

Proposition : Encourager la médiation familiale

Pour Ecolo, à côté des chambres de médiation du Tribunal de la famille, il convient de mettre en place des structures de médiation pouvant intervenir avant que le litige n'arrive devant les tribunaux, ce qui permettrait d'éviter des procédures longues, coûteuses et portant souvent négativement atteinte aux relations personnelles. Il convient notamment de financer correctement l'intervention des médiateurs dans le cadre de l'assistance judiciaire.

Proposition : Régler les conséquences pratiques de l'hébergement alterné[27]

Les modifications législatives nécessaires auxquelles Ecolo a activement participé, concernant l'objectivation du calcul des créances alimentaires et l'hébergement alterné des enfants en cas de séparation des parents, ne sont pas encore toutes appliquées. Elles doivent par ailleurs être complétées pour éviter des situations inéquitables entre les parents.

Ecolo propose :

- de combler les vides existants dans les législations concernées, comme celles relatives à la déduction fiscale de frais de garde ou encore les allocations familiales de l'enfant né d'une nouvelle union ;

[27]Voir également nos propositions du Chapitre « Egalité femmes – hommes »

- d'évaluer la jurisprudence depuis l'adoption de ces lois et des degrés de satisfaction des parents, afin de modifier ce qui doit l'être ou d'inviter les magistrats à respecter l'esprit de ces lois ;
- de continuer à améliorer le fonctionnement du Service de créances alimentaires (SECAL), service public, intégré au SPF Finances, qui a pour mission d'intervenir en cas de pensions alimentaires impayées, notamment en versant des avances mensuelles au créancier d'aliments[28].

Proposition : Permettre le choix du nom de l'enfant[29]

En ce début de XXIe siècle, dans le contexte d'une société en pleine évolution, notamment en ce qui concerne les choix de vie, il importe d'adapter le mode de transmission du nom aux enfants. L'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes presse le monde politique belge d'agir, soulignant que la Belgique viole les réglementations internationales en matière de discrimination de genre. Il recommande de modifier le Code Civil pour que les noms des deux parents soient transmis à leur enfant et ce, afin d'assurer une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il existe désormais un consensus pour supprimer cette inégalité dans notre législation relative au nom, ainsi que sur le fait que les pères et mères doivent avoir la possibilité de choisir le nom de famille de leur enfant.

Ecolo est favorable au libre choix des parents d'attribuer à leur enfant soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les deux noms dans l'ordre choisi par eux. A partir de la seconde génération, les parents qui portent un double nom choisiraient le nom de leurs enfants parmi leurs quatre noms, afin qu'un enfant ait au maximum deux noms accolés sous la forme du double nom. L'unité du nom de famille prévaudrait : le choix effectué pour le premier enfant valant pour les autres enfants nés du même couple, afin qu'ils portent tous le même nom[30]. L'avantage de cette proposition est de pouvoir accompagner le changement de mentalité en cours, sans forcer aucun couple à le suivre. Elle permet ainsi aux dispositions du Code civil en matière de transmission patronymique d'abandonner leurs vieux habits napoléoniens pour entrer de plain-pied dans le troisième millénaire.

PRIORITE 11 : LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE

Ecolo propose de faire de la lutte contre la fraude fiscale une véritable priorité et de se donner les moyens financiers, humains et juridiques de la mettre en œuvre.

La procédure « Una Via[31] » ne pourra garantir les résultats escomptés qu'à la condition d'être effectivement utilisée sur le terrain et d'être associée à des mesures structurelles déjà recommandées, en conclusion de la Commission d'enquête fédérale sur la grande fraude fiscale, initiée notamment par Ecolo.

Il en va ainsi de :

- la création d'un comité de contrôle des services intervenant dans le cadre de la lutte contre les différentes fraudes (Comité F) ;
- l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à certains agents de l'ISI ;
- l'octroi du pouvoir de perquisition et de saisie à l'administration fiscale, sous contrôle d'un juge ;

---

[28] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo à ce sujet, voir Chapitre « Egalité femmes – hommes ».
[29]. Voir également nos propositions du Chapitre « Egalité femmes – hommes ».
[30] Proposition de loi n° 53K0469
[31] La procédure « una via » prévoit une collaboration entre le SPF Finances et le parquet afin de choisir la voie la plus rapide et la plus efficace, judiciaire ou administrative.

- le recrutement d'un nombre suffisant d'assistants fiscaux directement attachés comme experts au parquet ou à un juge d'instruction ;
- la création d'un service « auditorat fiscal » auprès de la Cour d'appel et regroupant les magistrats spécialisés du parquet ;
- l'introduction dans le code pénal d'un régime de sanctions pour les intermédiaires et conseillers qui collaboreraient à des montages fiscaux frauduleux.

Dans ce cadre, Ecolo réclame également une révision de la législation relative à la transaction en matière pénale. En effet, la législation adoptée sous la législature sortante conduit à une véritable justice de classe, permettant à des personnes ou sociétés suspectées de fraude financière de s'en tirer à trop bon compte. Il est nécessaire de réviser la loi.

D'une façon générale, la lutte contre la fraude fiscale doit constituer une priorité au niveau judiciaire et policier, notamment dans le cadre du Plan National de Sécurité. Cela passe également par l'octroi de moyens financiers, humains et juridiques suffisants.

L'ensemble de ces mesures doit enfin faire l'objet d'un suivi régulier, notamment via la Cour des Comptes et un rapportage au Parlement.

TABLE DES MATIERES

JUSTICE ET PRISONS
Une justice accessible, garante des libertés et des droits

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 2
LES LIGNES DE FORCES D'ECOLO EN MATIERE DE JUSTICE 3

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Rendre la justice accessible 4
Proposition : Garantir un accès à la Justice pour toutes et tous les justiciables (aide juridique) 4
Proposition : Améliorer la prise en compte des victimes avant, pendant et après le procès 5
Assurer des moyens aux services d'aide aux victimes à chaque étape 5
Réfléchir à la place des victimes et de leurs proches dans le cadre des procédures 5
Mettre en place une procédure de *class action* 6
Proposition : Elargir aux associations le droit d'agir en justice 6
Proposition : Réussir la réforme de l'ordre judiciaire 6
Proposition : Traduire le vocabulaire juridique dans un langage plus courant 8
Proposition : Rendre les textes de loi lisibles et cohérents entre eux 8
Proposition : Instaurer une procédure de gestion transparente des plaintes et adopter la réforme de la procédure disciplinaire des magistrats 8
Proposition : Intégrer le préjudice environnemental dans le droit civil 9

PRIORITE 2 : Rendre la justice dans un délai raisonnable 9
Proposition : Mettre en place une véritable informatisation de la Justice 9
Proposition : Revaloriser la Justice par des moyens humains et budgétaires 10
Proposition : Adapter les procédures génératrices de pertes de temps 10

PRIORITE 3 : Elaborer une stratégie commune de luttre contre la délinquance juvenile entre l'Etat fédéral et les Communautés 10

PRIORITE 4 : Mettre en place une véritable politique de lutte contre le racisme, le sexisme et l'homophobie 11
Proposition : Assurer la prévention et la formation des acteurs de première ligne 11
Proposition : Rendre les poursuites effectives 11

PRIORITE 5 : Donner un sens aux peines pour les victimes, les auteurs et la société 12
Proposition : Diversifier les sanctions pénales 12
Proposition : La surveillance électronique comme véritable alternative à la détention 13

PRIORITE 6 : Sortir les personnes internées de prison 13

PRIORITE 7 : Lutter contre la surpopulation carcérale 14
Proposition : Garantir à la détention préventive un usage exceptionnel 14
Proposition : Appliquer et élargir la loi « Salduz » 15

PRIORITE 8 : Redéfinir la politique pénitentiaire 15
Proposition : Revaloriser la fonction d'agent pénitentiaire et améliorer les conditions de travail 16
Proposition : Améliorer l'organisation de la vie en prison conformément à la loi de 2005 sur le statut juridique interne 16
Proposition : Renforcer la concertation entre les SPF en matière de santé et de sécurité sociale 17

Proposition : Améliorer les soins de santé en prison et apporter une réponse adéquate aux usagers de drogues 17
Proposition : Prendre en compte la situation des enfants de personnes détenues..... 18
PRIORITE 9 : Développer une politique de l'exécution des peines cohérente et individualisée. 19
Proposition : Définir des règles claires et sensibiliser les magistrats 19
Proposition : Garantir un fonctionnement efficace des Tribunaux d'Application des Peines (TAP) 19
Proposition : Préparer l'après peine ou la sortie de prison 20
Proposition : Mieux soutenir les Maisons de Justice et les services spécialisés 20
PRIORITE 10 : Adapter le droit familial à l'évolution de la société 21
Proposition : Mettre en place le Tribunal de la famille et de la jeunesse 21
Proposition : Encourager la médiation familiale 21
Proposition : Régler les conséquences pratiques de l'hébergement alterné 21
Proposition : Permettre le choix du nom de l'enfant 22
PRIORITE 11 : Lutter contre la fraude fiscale 22

Justice et Sécurité

SÉCURITÉ, POLICE ET INCENDIE
Une amélioration du contrat social

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

La sécurité et le sentiment d'insécurité

Pour les écologistes, vivre dans un climat de sécurité est un droit absolu. Chacun doit pouvoir vivre et se déplacer sans craindre pour son intégrité physique ou morale.

D'une part, le sentiment d'insécurité se nourrit de différents éléments : la situation économique, sociale[1], environnementale ou sanitaire, l'insécurité routière, des phénomènes de délinquance, le terrorisme, les immeubles abandonnés, le vandalisme … Ces éléments créent, ensemble, un climat global d'incertitude, d'angoisse diffuse, qui pousse les citoyennes et citoyens à de la méfiance, voire au repli sur soi. Toutefois, la Belgique connaît une évolution positive, le sentiment d'insécurité est en baisse depuis près de dix ans[2].

D'autre part, en Belgique, même si l'on observe des variations importantes dans les types d'infractions et de délits commis, la criminalité globale reste stable[3]. Les enquêtes réalisées sur les problèmes d'insécurité, démontrent que c'est spontanément l'insécurité liée au trafic automobile qui est le plus souvent citée en premier lieu, suivie de la conduite agressive dans la circulation et des objets divers qui traînent dans la rue. En milieu urbain, le vandalisme et les trafics en tous genres (véhicules, stupéfiants …), contribuent au sentiment d'insécurité. Au quotidien, c'est souvent l'insécurité liée à des faits commis à l'égard de personnes et de biens (faits de cambriolages dans les habitations ou de vols de voitures, incivilités, violences intrafamiliales) qui est mise en avant, notamment dans les médias, et qui inquiète. On constate donc que les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la délinquance, mais embrassent une large palette de phénomènes, auxquels il convient d'apporter une réponse adaptée. La lutte contre toute forme d'insécurité implique la surveillance et la sanction qui sont nécessaires mais elles ne peuvent être les seules réponses à apporter. Dans tous les cas, la construction de la confiance réciproque et la protection des droits fondamentaux doivent également rester une priorité.

Les services de police

En 1998, la mise sur pied de la police intégrée a fortement modifié l'organisation de la police au niveau local, surtout dans les zones de police pluricommunales. Si cette réforme a eu des effets positifs, d'autres se font encore attendre, notamment en ce qui concerne la « police de proximité ». Elle permet pourtant un contact direct avec le citoyen.

Pour faire face aux difficultés et carences des services de police, une série de dispositifs complémentaires sont peu à peu apparus, depuis le début des années 90, comme les contrats de sécurité et de prévention. Dans le même temps, la police locale se voit de plus en plus chargée de missions judiciaires, ce qui la pousse à délaisser le travail de proximité. Une série de tâches relevant

---

[1] Affaiblissement du réseau social et isolement.
[2] Moniteur de Sécurité - http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/2008_2009/monitor2008_2009_fr.php
[3] Statistiques policières de criminalité
http://www.polfedfedpol.be/crim/crim_statistieken/2010_trim3/pdf/nationaal/rapport_2010_trim3_nat_belgique_fr.pdf

habituellement de la fonction de police ont été transférées à ces acteurs souvent locaux et à des acteurs privés : contrôle du stationnement, gardiennage, surveillance d'événements publics … La police locale est alors remplacée par de « nouveaux uniformes »[4] : les agents de prévention, les agents constatateurs, les agents de sécurité privée, etc. Ces évolutions demandent des politiques adaptées en matière de formation, de statut, de cohérence et de coordination afin d'assurer l'efficacité des politiques de sécurité.

Les policiers sont souvent débordés par des tâches administratives, qui pourraient être exercées par des membres civils de la police. Une série de politiques se font attendre : la simplification administrative des procédures judiciaires et policières, l'amélioration de la formation des officiers …

La réforme « Salduz », qui permet à la personne privée de liberté d'être assistée de son avocat lors du premier interrogatoire, a également eu des conséquences au niveau de l'organisation du travail des services de police ainsi que dans leurs relations avec les avocats. Il conviendrait d'aller plus loin dans cette réforme afin d'en améliorer la portée[5].

Les sanctions administratives communales

Parallèlement, la justice pénale se délocalise en confiant aux communes une fonction juridictionnelle avec l'imposition des sanctions administratives communales contre des infractions mixtes[6]. Les polices locales se retrouvent de plus en plus sous l'autorité des exécutifs locaux et non plus du pouvoir judiciaire. En plus d'une mise en péril des missions de police de proximité de la police locale, la justice pénale et la protection de la jeunesse sont progressivement détricotées, sans les garanties attachées au droit à un procès équitable.

Les services d'incendie

Les pouvoirs publics organisent également la réponse à d'autres problèmes de sécurité, via les services d'incendie. Ces services attendent depuis sept ans une réforme qui a du mal à se traduire sur le terrain ainsi que les moyens adéquats pour assurer la sécurité des citoyens et des pompiers en opération. Le financement de cette réforme devra passer par des voies alternatives aux dotations communales, provinciales et fédérales. Des pistes, telles que le recours au financement par les firmes d'assurance sans répercussion sur les consommateurs, existent et doivent être mises en œuvre afin de soulager les finances de communes déjà mises à rude épreuve par la réforme des polices et d'autres charges imposées par le fédéral. Le financement fédéral de la réforme des services d'incendie doit être un objectif de la prochaine législature. La neutralité budgétaire de la réforme pour les communes doit être garantie.

La sécurité à Bruxelles après la sixième Réforme de l'Etat

Suite à la sixième réforme de l'Etat, la Région de Bruxelles-Capitale exercera de nouvelles compétences en matière de sécurité afin de renforcer la coordination de la sécurité et améliorer l'organisation des services de sécurité sur son territoire. La réforme devrait, selon Ecolo, également permettre une meilleure articulation entre les priorités en matière de sécurité et celles de la Justice, ainsi qu'entre les priorités régionales et communales.

---

[4] Sybille Smeets, « Nouveaux uniformes et Etat social actif : vers une recomposition du champ de la sécurité en Belgique ? », Thèse de doctorat à l'ULB en 2006.

[5] Voir Chapitre « Justice et Prisons ».

[6] Les infractions mixtes sont des infractions du Code pénal (relevant du pouvoir judiciaire) pour lesquels le législateur autorise la commune à appliquer des sanctions administratives communales (différentes dans chaque commune). Pour Ecolo, le concept des infractions mixtes, par sa nature, est problématique au regard du principe de séparation des pouvoirs (un organe exécutif qui se voit attribuer des compétences judiciaires) et par l'absence, au niveau de l'administration communale, des garanties juridiques, prévues par le pouvoir judiciaire. Ecolo estime que le renfort du système des sanctions administratives communales crée un système judiciaire parallèle, moins protecteur des droits de la défense et des garanties procédurales.

La lutte contre le terrorisme

Du point de vue de l'évolution du phénomène terroriste, les attentats du 11 septembre 2001 au Etats-Unis ont provoqué une onde de choc qui s'est reflétée dans les diverses législations liées à la sécurité dans le monde. Les Etats européens, sous pression de leur allié américain, se sont dotés de législations de plus en plus restrictives pour les libertés fondamentales des citoyens, au nom de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Cette évolution législative particulièrement inquiétante s'est accompagnée d'une remarquable évolution technique des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La combinaison de ces deux phénomènes a provoqué l'émergence d'une forme de surveillance électronique généralisée, mise en place par les services de renseignement et de sécurité anglo-saxons, avec les dérives que l'on connaît dans l'affaire PRISM de mise sous écoute de la plupart des conversations électroniques, y compris celles de dirigeants alliés. Cette surveillance généralisée a pour objectif affiché de lutter contre la violence extrême et le crime organisé mais joue aussi un rôle dans l'espionnage politique et économique par les Etats-Unis de leurs alliés, y compris européens.

L'horizon politique d'Ecolo

L'amélioration du contrat social et la prévention

La mission des pouvoirs publics est de garantir la sécurité de tous les citoyennes et citoyens. Si la sécurité passe inévitablement par une police de proximité efficace, elle nécessite aussi de mener des politiques qui offrent à chacune et chacun une sécurité d'existence, un cadre de vie sécurisant et la possibilité d'avoir une place dans la société.

Pour ce faire, Ecolo propose d'améliorer le contrat social, le vivre ensemble, par l'amélioration de la prévention de l'insécurité. Il s'agit de travailler sur la dissuasion de commettre une infraction, sur l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement du territoire ainsi que sur les causes de la délinquance. La question de la prévention situationnelle et sociale doit être vue comme un ensemble d'actions permettant de prévenir le passage à l'acte délictueux et, plus largement, de lutter contre le risque d'exclusion sociale. Ecolo prône une politique intégrée de la prévention, dans le respect des spécificités et des approches de chacun des acteurs[7], lesquels sont complémentaires et œuvrent à une amélioration du contrat social[8].

Une politique de sécurité réfléchie et coordonnée avec le monde judiciaire

Pour Ecolo, les problèmes de sécurité (ou d'insécurité) ne doivent donc pas recevoir prioritairement une réponse sécuritaire, mais bien globale. Une réponse aux problèmes et au sentiment d'insécurité qui est exclusivement sécuritaire menace la démocratie et l'Etat de droit. Les diverses formes d'insécurité méritent des réponses adaptées.

Ainsi Ecolo adhère au concept de « sécurité intégrée » qui tend à davantage de cohérence dans la politique de sécurité, notamment par son élargissement à d'autres domaines et acteurs en dehors des secteurs « traditionnels » de la police et de la justice.
Ces réponses demandent notamment une coordination entre les politiques de prévention, une politique criminelle ou de sécurité définie par les instances politiques, des moyens pour les services de police et une articulation étroite entre la police et le judiciaire[9]. Une articulation qui doit notamment permettre de travailler sur un taux de classement sans suite actuellement interpellant (76 % des plaintes), démotivant pour les acteurs de première ligne, souvent incompréhensible pour les victimes et créant un sentiment d'impunité parmi les délinquants.

---

[7] Tant la police que de nombreux autres acteurs ont un rôle primordial à jouer : l'enseignement, la culture, l'insertion économique, le secteur associatif en particulier socioculturel, l'aménagement du territoire …

[8] Ecolo vise l'amélioration de la sécurité de chacun à travers différentes propositions programmatiques proposées dans plusieurs chapitres du programme électoral. Toutes ces propositions ne sont donc pas reprises dans le présent chapitre.

[9] L'administration de la justice pénale doit s'envisager comme un système où les acteurs des différentes institutions interagissent : citoyens, police, parquet (éventuellement instruction), juridictions de jugement et exécution de la peine.

Une police de proximité

Ecolo souhaite un modèle de police « de proximité », c'est-à-dire une police orientée vers la communauté, partant des besoins de la population et de leurs sentiments objectifs et subjectifs d'insécurité. Une police à l'écoute des citoyens, qui appréhende les problèmes et trouve avec elle des solutions ; qui tente d'identifier les causes et les facteurs déclencheurs de conflit ou de criminalité ; qui développe des actions proactives spécifiques (encadrée par des normes) à l'échelle des quartiers, en réseau avec des partenaires. Ecolo réaffirme également son choix pour une police publique, efficace et garante de l'ordre public.

Une lutte contre le terrorisme, respectueuse des droits des citoyens

Ecolo estime que la surveillance généralisée des conversations et communications électroniques (voir *supra*) est une évolution inacceptable dans le chef des services de renseignements. Au-delà de protestations politiques, de pressions économiques à l'égard des Gouvernements qui pratiquent une telle surveillance (via la suspension des négociations du traité de libre-échange transatlantique avec les Etats-Unis par exemple) et de la mise en place de stratégies de protection numérique, Ecolo plaide pour que les services de renseignements belges et européens ne fassent pas ce choix politique et se concentrent sur des méthodes plus efficientes visant à mettre sur écoute les personnes suspectes en fonction des priorités et des analyses qu'ils ont définies.

De manière générale, la protection des données personnelles est essentielle – que ce soit dans les contacts avec les services de police et judiciaires, dans le cadre de l'usage de caméras de surveillance ou de l'exercice des fonctions de détective privé, dans le domaine de la sécurité privée.

Un service incendie efficace et au service de toutes et tous

Pour Ecolo, la sécurité de chacune et chacun est un droit pour tout citoyen qu'il vive en ville ou en milieu rural. Ainsi, chaque personne doit recevoir l'aide adéquate de la part des services de secours la plus rapide possible. Cet accès à des services de secours efficaces ne peut pas être entravé par des limites communales ou un manque de moyens. L'Etat fédéral se doit d'être garant de ce droit et ne peut se décharger de sa responsabilité sur les communes. Pour Ecolo, cette responsabilité implique une véritable intervention et/ou créativité pour assurer le financement de la réforme des services de secours. Un service incendie efficace a besoin d'effectifs suffisants pour partir en intervention. Le métier de pompier doit être valorisé et le statut amélioré.

Les lignes de force du projet d'Ecolo sont les suivantes :

- Améliorer le contrat social
- Apporter des réponses adaptées aux différentes formes d'insécurité
- Opter pour une véritable police de proximité, au cœur de la société
- Réussir la réforme de la sécurité civile, pour la protection de toutes et tous
- Apporter à la menace terroriste une réponse lucide et respectueuse des libertés et des droits fondamentaux

Priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : AMELIORER LE CONTRAT SOCIAL

Combattre l'insécurité, c'est d'abord empêcher qu'elle se produise. Pour cela, il existe divers types de prévention relevant d'acteurs différents.

La prévention, c'est notamment la dissuasion. Ainsi, une plus grande présence policière dans les rues (avec des assignations précises de missions, définies après analyse de la situation dans les

quartiers et en concertation avec le terrain) peut permettre d'empêcher certaines personnes de passer à l'acte.

La prévention passe également par une réflexion de l'aménagement du territoire, par exemple via l'éclairage dans les rues et aux abords des parcs.

La prévention, c'est aussi tenter de remédier aux causes de la délinquance, de s'attaquer à ses racines profondes : éducation, culture, réduction des inégalités, emploi et logement, aménagement du territoire, stimulation et régulation des activités économiques dans l'intérêt collectif. C'est pourquoi dans les débats qui portent sur les moyens de l'Etat, les écologistes considèrent qu'il faut privilégier les choix qui améliorent la qualité de la vie en société. Ecolo entend ramener le sens de la collectivité et de la solidarité au centre des débats et des décisions[10].

Dans ce cadre, les politiques régionales et communautaires doivent également mener une action concertée, orientée vers la réparation du lien social, en s'appuyant entre autres sur une action coordonnée des services locaux, acteurs et associations locales, services communaux et CPAS.

Enfin, un véritable partenariat entre acteurs concernés par la sécurité, donc aussi et surtout avec les citoyens, est nécessaire.

Proposition : Veiller au bien-être et à un cadre de vie de qualité

Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage …) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive …), permet de se sentir bien dans son quartier, rassure, donne l'envie de participer à son entretien et ouvre un cercle vertueux qui profite à chacun. La rénovation urbaine et l'amélioration du cadre de vie doivent être soutenues, dans des interventions coordonnées. Pour Ecolo, une commune où chacun se sent en sécurité, c'est avant tout une commune où chacun a sa place. Cela passe par le développement de la vie associative, sportive et culturelle de façon globale, par l'occupation positive de l'espace public et sa réappropriation par les citoyens : fêtes de voisinage ou de quartier, manifestations positives ou artistiques sur la voie publique, opérations de verdurisation ou de nettoyage commune habitants-pouvoirs publics …

En outre, un ensemble de politiques doivent être menées simultanément : assurer la sécurité d'existence de chacun (emploi, revenus, logement …), soutenir les politiques de cohésion sociale (animations, maisons de quartier …) et de « sport pour tous » (tournoi de foot inter-quartiers …).

Proposition : Mieux coordonner et soutenir les dispositifs de prévention

Des politiques de prévention ont été mises en place à tous les niveaux de pouvoir, mobilisant parfois des moyens importants, mais sans réelle coordination entre elles. La confusion s'est créée entre les politiques de prévention situationnelle (sécurité des personnes) et de prévention sociale ainsi qu'entre les politiques de prévention et de cohésion sociale. Cela engendre une dispersion de l'action éducative, voire une compétition entre services, à la recherche d'une « clientèle ». Lorsque des dispositifs de prévention existent, il convient donc :

- d'assurer une coordination et une concertation accrues entre elles ainsi qu'entre les communes, les entités fédérées et l'Etat fédéral ;
- de clarifier les missions et le financement des politiques de prévention et de celles qui relèvent de la cohésion sociale ;
- d'accentuer la collaboration entre les différents acteurs et actrices de terrain (dans le respect de leur déontologie) ;
- d'assurer une plus grande participation des bénéficiaires et des intervenants de terrain dans la définition des objectifs des contrats de prévention ;

[10] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo dans ces matières, voir les Chapitres thématiques.

- d'améliorer l'efficience des politiques de prévention par leur éventuelle restructuration et d'accentuer les aspects sociaux et préventifs dans les projets des politiques de prévention. Une architecture institutionnelle plus claire devrait permettre à chacune de ces politiques de remplir leurs objectifs ;
- d'inscrire les projets dans la durée ;
- d'harmoniser et de coordonner les pratiques des services communaux de prévention et de sécurité en s'inspirant des expériences réussies ;
- d'évaluer la mise en œuvre des contrats de sécurité dont l'évolution est positive dans plusieurs villes et entamer un travail de réflexion sur la philosophie qui les sous-tend ;
- de préserver les moyens attribués par le fonds « sommets européens » dans les quartiers bruxellois, dont l'utilisation adéquate permet de contribuer à la sécurité au sens large ;
- de former les acteurs de la politique de prévention et de stabiliser, par des moyens complémentaires, les actrices et acteurs sociaux dans leur fonction et leur statut.

Proposition : Apporter des réponses ciblées à des besoins spécifiques

Pour Ecolo, une commune où chacune et chacun se sent en sécurité, c'est avant tout une commune où chacune et chacun a sa place. Ecolo développe plusieurs propositions programmatiques dans le chapitre relatif à la Jeunesse afin de donner une place aux mineurs ainsi qu'aux jeunes délinquants dans les politiques de prévention, de cohésion sociale et de sécurité.

Par ailleurs, Ecolo propose d'agir vis-à-vis des petits commerçants en améliorant les mesures de « technoprévention » et en multipliant l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance …). Par exemple, Ecolo propose de faciliter l'accès, en le préfinançant, au système « Télé Police », permettant ainsi aux commerces d'être reliés à un commissariat en cas d'incident.

Il convient enfin d'assurer l'accès à des services de sécurisation et à des formations préventives aux usagers des transports en commun, aux commerçants, aux personnes âgées, etc.

PRIORITE 2 : APPORTER DES REPONSES ADAPTEES AUX DIFFERENTES FORMES D'INSECURITE

Pour Ecolo, l'autorité publique doit prévenir et limiter les risques de délinquance mais aussi agir directement face aux atteintes aux personnes et aux biens, pour combattre les sentiments d'impunité et d'insécurité. En outre, lorsque des actes d'agression sont néanmoins commis, il importe d'apporter une réponse rapide, juste et proportionnée. Ecolo plaide pour une réponse adaptée aux différentes formes d'insécurité, une réponse qui prévient le plus possible la récidive et privilégie la réparation. Une réponse qui prend en compte le statut de la victime et qui propose, à l'auteur, des alternatives à l'enfermement comme sanction ultime[11].

[11] Le Chapitre « Justice et Prisons » développe nos propositions en matière de diversité des sanctions, de la place de la victime et du sens de la peine.

Proposition : Assurer la sécurité des personnes, avec une attention particulière pour les femmes[12]

Lutter contre les violences faites aux femmes, le sexisme, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'homophobie affichés ou inconscients est un moteur de changement de la société qui doit être assumé par les hommes et les femmes pour aboutir et faire avancer tous les domaines dans lesquels l'égalité effective tarde à se réaliser. Dans cette perspective, parquet et police doivent faire de la lutte contre ces comportements une de leurs priorités, afin que les discriminations quelles qu'elles soient ne restent pas impunies. Une évaluation régulière de l'application de la circulaire[13] adoptée en 2013 devra être menée.

Ecolo propose d'apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes :

- en soutenant les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec un focus particulier vers les publics précarisés et d'origine immigrée, moins à même de trouver l'information quant à leurs droits en la matière ;
- en soutenant les associations qui proposent aux femmes des cours d'auto-défense, de gestion des conflits, des marches exploratoires ;
- en formant davantage les intervenants sociaux et le personnel de police aux questions des violences familiales et conjugales ;
- en multipliant l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet ;
- en améliorant l'éclairage des quartiers d'habitation et des voies d'accès au centre-ville ;
- en renforçant la sécurité dans les transports publics notamment par des aménagements ad hoc et un renfort de personnel et/ou de policiers lorsque nécessaire;
- en insérant la lutte contre les violences familiales et conjugales dans tous les plans zonaux de sécurité.

Enfin, dans le domaine de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux personnes et, plus particulièrement, la lutte contre les discriminations, Ecolo encourage une véritable coordination des acteurs et des dispositifs.

Proposition : Lutter contre la criminalité organisée et la fraude fiscale[14]

La lutte contre la criminalité organisée (marchands de sommeil, traite des êtres humains, etc.) et contre la criminalité financière (fraude fiscale, blanchiment d'argent, etc.), doit être renforcée.

Il s'agit :

- d'assurer les moyens et de coordonner les différents services spécialisés qui luttent contre ces formes de délinquances lourdes ;
- d'envisager et de réformer les dispositifs utiles pour rendre possibles les actions judiciaires ;
- d'assurer la saisie et la confiscation systématique des biens et avoirs provenant d'activités criminelles[15].

---

[12] Ecolo propose de mettre en place une véritable politique de lutte contre le sexisme et l'homophobie à travers la prévention et la formation des acteurs de première ligne (notamment dans le suivi des viols et des violences contre les femmes) et mettre la priorité des poursuites des parquets sur les phénomènes de sexisme et d'homophobie. Voir Chapitres « Justice et Prisons » et « Egalité femmes-hommes ».

[13] COL 13/2013 du 17 juin 2013 du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur et du Collège des Procureurs Généraux relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discrimination et de délits de la haine (en ce compris les discriminations fondées sur le sexe).

[14] Retrouvez nos propositions en matière de lutte contre la fraude fiscale dans les Chapitres « Fiscalité » et « Justice et Prisons ».

La lutte contre la criminalité, quelle qu'elle soit, ne peut toutefois entamer la protection des données personnelles des victimes et des contrevenants. Il convient donc d'assurer cette protection dans le cadre de la gestion des données et des banques de données.

Plus particulièrement, Ecolo propose de faire de la lutte contre la fraude fiscale une véritable priorité et de se donner les moyens financiers, humains et juridiques de la mettre en œuvre.

La procédure « Una Via »[16] ne pourra garantir les résultats escomptés qu'à la condition d'être effectivement utilisée sur le terrain et d'être associée à des mesures structurelles déjà recommandées, en conclusion de la Commission d'enquête fédérale sur la grande fraude fiscale, initiée notamment par Ecolo.

Il en va ainsi de:

- la création d'un comité de contrôle des services intervenant dans le cadre de la lutte contre les différentes fraudes (Comité F) ;
- l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à certains agents de l'ISI ;
- l'octroi du pouvoir de perquisition et de saisie à l'administration fiscale, sous contrôle d'un juge ;
- le recrutement d'un nombre suffisant d'assistants fiscaux directement attachés comme experts au parquet ou à un juge d'instruction ;
- la création d'un service « auditorat fiscal » auprès de la Cour d'appel et regroupant les magistrats spécialisés du parquet ;
- l'introduction dans le code pénal d'un régime de sanctions pour les intermédiaires et conseillers qui collaboreraient à des montages fiscaux frauduleux.

Dans ce cadre, Ecolo réclame également une révision de la législation relative à la transaction en matière pénale. En effet, la législation adoptée sous la législature sortante conduit à une véritable justice de classe, permettant à des personnes ou sociétés suspectées de fraude financière de s'en tirer à trop bon compte. Il est nécessaire de réviser la loi, de telle façon que :

- une transaction ne soit plus possible une fois que l'affaire est portée devant la juridiction de jugement ;
- un contrôle par le juge de fond reste possible ;
- des montants de pénalité soient indiqués dans la loi ;
- que la publicité de ces accords soit assurée et qu'ils figurent au casier judiciaire des intéressés.

D'une façon générale, la lutte contre la fraude fiscale doit constituer une priorité au niveau judiciaire et policier, notamment dans le cadre du Plan National de Sécurité. Cela passe également par l'octroi de moyens financiers, humains et juridiques suffisants.

L'ensemble de ces mesures doit enfin faire l'objet d'un suivi régulier, notamment via la Cour des Comptes et d'un rapportage au Parlement.

Proposition : Améliorer le vivre ensemble par la lutte contre les incivilités

La lutte contre les « incivilités » comme les tags, les dépôts clandestins, le vandalisme, etc. est de nature à garantir le contrat social et à améliorer le vivre ensemble. L'accent doit être mis à la fois sur la prévention, par exemple, en créant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des

---

[15] Voir Chapitre « Justice et Prisons ».
[16] La procédure « una via » prévoit une collaboration entre le SPF Finances et le parquet afin de choisir la voie la plus rapide et la plus efficace, judiciaire ou administrative.

infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation, etc. et sur la sanction, via des fonctionnaires constatateurs et sanctionnateurs notamment.

Les sanctions administratives communales (SAC) font partie de la politique de sécurité d'une commune. Elles doivent néanmoins être un ultime recours. Pour Ecolo, les communes doivent privilégier la réparation via la médiation et la prestation citoyenne en premier lieu. Les SAC doivent toujours être prévisibles et appliquées dans le respect des libertés fondamentales et des garanties et droits de la défense de la personne concernée. Mais les SAC ne devraient pas pallier les faiblesses du système judiciaire. Il ne revient en effet pas aux communes de porter la facture du fédéral. Par ailleurs, l'exercice de compétences du pouvoir judiciaire par l'exécutif communal porte atteinte à la séparation des pouvoirs et aux garanties du procès équitable.

Lutter efficacement contre les incivilités implique donc :

- de renforcer le système judiciaire plutôt que de transférer un pouvoir de juge aux communes ;
- d'articuler et de faire collaborer efficacement le monde judiciaire et les services de police ;
- de déterminer l'action de la police par la politique des poursuites, définie par le parquet compétent ;
- de permettre au système judiciaire et de la protection de la jeunesse d'assurer le suivi des sanctions imposées par un financement adéquat.

En outre, la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales stigmatise les jeunes et les exclut d'une politique du vivre ensemble dans la commune. Le système des SAC envers les mineurs est inefficace (appliqué à 1 ou 2 % aux mineurs d'âge) et n'a pas de portée pédagogique de responsabilisation du mineur étant donné que ce sont les parents qui devront payer l'amende. Ecolo s'oppose donc à l'abaissement de l'âge minimum pour imposer une sanction à un mineur[17].

Enfin, la lutte contre les incivilités ne justifie pas la diminution des garanties de notre Etat de droit. C'est pourquoi Ecolo refuse que le Code pénal et les libertés fondamentales soient contournés en augmentant l'étendue des infractions mixtes, en abaissant l'âge minimum à 14 ans pour punir un mineur ou en limitant le droit d'aller et venir d'une personne en lui interdisant l'accès à un lieu public. Ecolo propose dès lors une évaluation et une refonte de la loi sur les sanctions administratives communales[18].

Proposition : Assurer la sécurité routière

La route tue encore trop souvent. De plus, la sécurité routière - ou plus exactement l'insécurité routière - peut constituer un facteur important du sentiment d'insécurité. Les usagers dits faibles (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants, cyclistes, piétons) sont les plus exposés. Les investissements qui sont consacrés à la voiture[19] restent incomparablement supérieurs à ceux consentis aux modes actifs et aux transports en commun. La sécurité routière doit permettre une cohabitation sûre entre les différents usagers, faibles et automobiles. Afin d'assurer et d'améliorer la sécurité de chacune et chacun sur les routes et à leurs abords, Ecolo propose de prendre systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire et de tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers.

Pour Ecolo, la sécurité des usagers faibles doit faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, Ecolo propose :

---

[17] Pour nos autres propositions à l'égard des jeunes, voir Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse ».

[18] Ecolo soutient le volet éducatif et réparateur de la protection de la jeunesse, lequel est développé plus avant dans le Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse ».

[19] Voies rapides, bétonnage des rives autrefois consacrées aux piétons, invasion des parkings en centre-ville ou dans les villages (au lieu de prévoir des parkings de dissuasion à l'extérieur des villes avec un service efficace de transports en commun), réticence à l'aménagement des voies piétonnes …

- d'assurer la réfection des trottoirs dégradés et d'être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles (stationnement sur les trottoirs ou sur les passages pour piétons) ;
- de multiplier les pistes cyclables, en concluant des accords entre communes limitrophes, de généraliser la mise à disposition des chemins de halage à l'attention des cyclistes ;
- de repérer les zones les plus dangereuses et d'accroître le nombre de zones 30, de casse-vitesse clairement signalés, de rétrécisseurs de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, en concertation avec les acteurs concernés, notamment les exploitants agricoles en zone rurale ;
- de renforcer la prévention et la répression de comportements dangereux : vitesse excessive, conduite sous influence d'alcool ou de drogues, arrêt ou stationnement dangereux, etc. ;
- d'assurer une meilleure articulation et coordination entre les différents acteurs du monde judiciaire et de la police. Le taux de classement sans suite des infractions de roulage est plus qu'interpellant. Les parquets sont débordés. Ils ne parviennent plus à assurer le suivi des transactions contestées ou n'y accordent qu'une priorité faible. Un sentiment d'impunité se développe et le nombre de multirécidivistes augmente. Pour Ecolo, les parquets doivent (re)faire des infractions de roulage une priorité et il convient de leur en donner les moyens.

Enfin, Ecolo appelle à la mise en œuvre des accords de coopération transfrontalière en matière de police. Plus particulièrement, Ecolo encourage les accords de coopération transfrontalière afin de lutter contre les excès de vitesse d'automobilistes avec une plaque étrangère afin de permettre aux autorités belges de les poursuivre.

Proposition : Lutter contre les infractions environnementales

La poursuite des infractions environnementales ne fait plus partie des 10 priorités du Plan national de Sécurité 2012-2015. Ecolo propose de la réintroduire et de l'accompagner d'une véritable politique de lutte contre la criminalité environnementale, notamment, via :

- la mise en place d'équipes de police formées à la législation environnementale au sein de chaque zone de police ;
- le développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté ;
- l'information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises ;
- une meilleure collaboration avec les services de protection de la nature et des forêts.

Par ailleurs, notre droit actuel ne permet pas de réparer efficacement les préjudices causés à l'environnement. Ecolo plaide pour l'inscription du principe de préjudice écologique dans le Code civil[20].

Proposition : Limiter et encadrer strictement la détention d'armes à feu

Les criminologues et associations s'accordent pour dire que le nombre d'armes à feu en circulation dans une société détermine statistiquement le niveau de violence par balle, a fortiori quand ces armes sont dans le milieu familial. L'actualité l'illustre trop souvent quand de simples conflits de voisinage, disputes familiales ou situations de désespoir basculent dans le drame à cause de la présence d'une arme à feu. Depuis plusieurs années, la loi sur les armes a fait l'objet de nombreuses modifications mais reste insatisfaisante.

Pour Ecolo, il convient de :

---

[20] Ce principe est complémentaire au principe pollueur-payeur adopté par l'OCDE en 1972, qui figure dans l'Acte unique européen signé en 1986. Voir Chapitre « Justice et Prisons » pour en savoir plus.

- mettre en place une véritable politique de lutte contre le trafic d'armes ;
- limiter strictement la détention d'armes à feu aux personnes qui justifient d'un motif légitime réel (chasseurs, tireurs sportifs, professionnels). Une fois le motif légitime disparu, l'arme doit être consignée auprès d'une autorité ou désactivée de manière irréversible ;
- diminuer la charge administrative des contrôles de détention d'armes à feu ;
- mieux encadrer les publicités des foires de vente d'armes.

Proposition : Lutter contre la cybercriminalité

A l'heure des nouvelles technologies, la lutte contre la cybercriminalité[21] (réseaux d'images et vidéos pédopornographiques, e-mails de phishing[22], etc.) doit faire l'objet d'une nouvelle attention de la part des autorités policières et judiciaires.

Il convient à cette fin de :

- former et sensibiliser les membres des parquets à cette forme de criminalité du XXIe siècle ;
- accorder une attention spécifique aux cyberhate crimes (crimes de haine sur Internet). Une circulaire[23], adoptée en 2013, y fait référence. C'est un timide début. Ecolo demandera une évaluation de son application et de la sensibilisation des magistrats à la lutte contre la cybercriminalité et à la cyberhate ;
- renforcer la Computer Crime Unit au sein de la police fédérale. La cybercriminalité est une forme de criminalité particulière qui nécessite une formation et une spécialisation des fonctionnaires de police ;
- améliorer les campagnes d'information et de sensibilisation au sujet des risques d'usurpation d'identité ainsi que sur les recours possibles.

Pour Ecolo, la lutte contre la cybercriminalité doit rester une compétence de la police fédérale et mérite un renforcement des moyens humains et financiers mis à sa disposition.

Proposition : Développer une approche globale en matière de drogues

En matière de toxicomanie[24], Ecolo entend limiter et prévenir au maximum la consommation problématique de produits psychotropes.

Il convient de :

- développer une approche globale centrée avant tout sur des objectifs de protection de la santé, de prévention, de réduction des risques et de lutte contre les assuétudes ;
- renforcer la répression contre les trafics, les dealers, le trafic des êtres humains et le blanchiment d'argent ainsi que de démanteler complètement les réseaux du trafic de drogues, au niveau belge, européen et international, dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée. Dans ce but, Ecolo appelle à une meilleure coopération policière afin de lutter contre ces trafics de grande ampleur.

---

[21] Le présent chapitre n'aborde que les crimes et délits sur la toile. Nos propositions concernant la cybercriminalité internationale et industrielle se trouvent dans le Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

[22] Le phishing est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — banque, administration, etc. — afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc.

[23] COL 13/2013 du 17 juin 2013 du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur et du Collège des Procureurs Généraux relative à la politique de recherche et de poursuite en matière de discrimination et de délits de la haine (en ce compris les discriminations fondées sur le sexe).

[24] Voir également nos propositions du Chapitre « Santé » et du Chapitre « Justice et Prisons ».

PRIORITE 3 : OPTER POUR UNE VERITABLE POLICE DE PROXIMITE, AU CŒUR DE LA SOCIETE

La réforme des polices (police intégrée à deux niveaux, local et fédéral) avait, entre autres, pour objectif une présence policière accrue dans les rues, au service direct de la population, en diminuant notamment la charge de travail administratif des agentes et des agents.

L'évaluation des 10 ans de la réforme des polices a livré un constat négatif : elle a abouti à une police plus coûteuse, moins bien formée, dont une trop grande partie du temps reste occupée par du travail administratif. La réforme a mis à charge des zones de plus en plus de missions très lourdes en réduisant fortement les moyens et les effectifs de la réserve générale de la police (surveillance des gares, police des autoroutes, encadrement d'événements imprévus et des manifestations). La diminution des budgets publics a affaibli cette mission fondamentale de l'Etat. La réserve générale n'est plus en mesure de répondre aux besoins et de venir en soutien à la police. La prochaine réforme d'optimalisation de la police fédérale ne peut mettre à mal la philosophie d'une police de proximité, à travers un nouveau transfert de missions vers la police locale.

Sur le terrain, chaos, démotivation et colère du personnel de police sont réels.

Dans un même temps, au motif de combler les manquements, une privatisation croissante de la sécurité se développe : gardiennage lors d'évènements publics, personnel de surveillance, centrales de sécurité, convoyage de fonds, etc. Or pour Ecolo, pour des questions de déontologie, d'éthique et d'efficacité, l'Etat doit garder le monopole des missions de sécurité des personnes et de l'ordre public.

Proposition : Mettre en place une vraie police de proximité

Ecolo propose de renforcer la mise en place d'une police de proximité, orientée vers la communauté, intégrant les besoins de la population et de leurs sentiments d'insécurité, objectifs et subjectifs, et qui soit active à l'échelle des quartiers[25]. Dans cet esprit, Ecolo propose de multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), d'assurer une présence policière dans les villages et les quartiers (notamment les quartiers avec des problématiques spécifiques : noyau commercial, lieux générateurs de nuisances tels que les dancings …) dans de larges plages horaires. Des Partenariats locaux de Prévention pour les Indépendants (PLP-I) dans les quartiers commerçants peuvent également être développés où cela se justifie. Enfin, Ecolo encourage l'organisation de la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » …).

Dans la même logique, si des efforts ont été consentis ces dernières années par l'engagement d'assistantes et assistants sociaux, il convient d'encore améliorer l'accueil du public dans les commissariats, en particulier des personnes fragilisées ou ayant subi une agression physique et/ou sexuelle, et ce notamment via la formation, qui devrait porter une attention particulière aux diverses situations familiales, à la question de la violence conjugale et familiale, du sexisme, du racisme, de l'homophobie, etc. Par ailleurs, il convient d'insérer la lutte contre les violences familiales et conjugales dans tous les plans zonaux de sécurité.

Ecolo propose de s'engager prudemment dans le concept de « Community policing »[26], notamment en privilégiant la mise en place d'équipes transversales et déspécialisées, qui effectuent un véritable travail de quartier (médiation de voisinage, lutte contre le tapage nocturne, information sur les

---

[25] Un tel modèle a été mis sur pied avec succès dans la zone de Bruxelles-Nord (Evere/Schaerbeek/ Saint-Josse) où des structures « Koban » sont ouvertes dans les quartiers commerçants, du nom de petits postes de police au Japon dont les missions sont comparables à une « police de proximité » omniprésente dans la ville.

[26] Politique de terrain d'une police orientée vers la communauté qui développe des partenariats avec cette communauté et qui s'oppose aux réponses techniques, ultra-sécuritaires et stigmatisantes comme l'usage du Taser (pistolet électrique), l'installation de « mosquitos » ou l'instauration de couvre-feux.

consignes de sécurité en cas de départ en vacances, gravures de vélos, motos, remorques et voitures). Il faut cependant être conscient que les membres des équipes restent juridiquement tenus de communiquer les crimes et délits dont ils ont connaissance. Les équipes de « Community policing » peuvent s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les différentes composantes de la société (services communaux ou sociaux, familles, associations, écoles …), dans la mesure où les citoyens et travailleurs concernés sont avertis des conséquences de leur collaboration et sont volontaires (ou dans des cas très spécifiques et restrictifs obligés par une disposition légale). Les domaines d'action sont notamment la prévention de conflits, la circulation de l'information, voire l'établissement d'un diagnostic en matière de sécurité (par exemple à travers la mise sur pied de marches exploratoires[27]). Ecolo propose dès lors de prévoir un cadre légal adapté à ces partenariats en « Community policing », notamment pour permettre l'échange de certaines informations dans le respect de la protection de la vie privée.

La réforme pour une optimalisation de l'organisation de la police fédérale a pour objectif louable d'améliorer et de rationaliser l'organisation de la police fédérale, via une décentralisation vers les arrondissements judiciaires. Cette réforme ne peut charger encore plus la police locale de missions historiquement assignées à la police fédérale, au risque de mettre à mal la police de proximité et d'alourdir encore la facture pour les communes. A l'heure actuelle, la police locale est déjà trop souvent détournée de son travail de terrain par des tâches qui relèvent normalement de la police fédérale (encadrement des manifestations, surveillance des stades, remplacement des gardiens de prisons en grève …). Ecolo propose de favoriser un renfort de la réserve générale, en appui ponctuel aux services de la police locale de proximité au service de la population.

Enfin, la police locale se trouve souvent accaparée par des tâches administratives, alors qu'il y a une attente de la population pour une présence policière sur le terrain. Pour ce faire, Ecolo plaide pour réduire les charges et obligations administratives des services de police. La simplification administrative des procédures judiciaires et policières est un chantier à prendre urgemment à bras le corps. Cela pourrait passer, par exemple, par l'intégration entre les systèmes informatiques de la police et de la justice et, ainsi, limiter la perte de temps liée à un double encodage des dossiers par la police et le parquet. Une telle intégration des services informatiques pourrait également améliorer la lisibilité des statistiques policières et du parquet, souvent différentes dans certains domaines. Toutefois, cette intégration doit aller de pair avec un respect garanti de la protection des données des justiciables : toutes les données non anonymisées ne doivent pas être partagées ni circuler entre tous les services et autorités.

Proposition : Pour un usage ponctuel et encadré des caméras de surveillance

Pour Ecolo, l'installation de caméras doit être prévue uniquement de manière ponctuelle et bien encadrée. Une évaluation de l'usage des caméras doit être effectuée et l'installation de nouvelles caméras de surveillance doit s'envisager dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique …). Les progrès informatiques rendent en effet possible, de manière de plus en plus efficace, la détection automatisée des mouvements et situations révélateurs de risques d'accidents, d'infractions, ce qui permet ensuite des interventions préventives, répressives, ou d'aide aux victimes. Leur usage doit être encadré : protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance, etc. En tout état de cause, au regard du coût des caméras de surveillance (moyens humains et matériels), Ecolo privilégie la présence sur le terrain de policiers et d'agents de quartiers – plus efficaces comme mesure préventive – à l'usage de caméras.

[27] Marche organisée avec les citoyens en vue de parcourir une rue, un quartier, un espace prédéfini en y relevant les différents problèmes rencontrés et ainsi leur apporter collectivement des solutions.

Proposition : Recruter et compléter les cadres des services de police

La réforme des polices s'est basée sur la « norme KUL »[28] afin de fixer des cadres théoriques des services de polices. Mais ce cadre théorique se base sur des paramètres datant de 1998 et n'ont pas été mis à jour depuis. Par ailleurs, la norme KUL n'ayant pas intégré certains critères tels que les heures supplémentaires ou le type de criminalité, elle se révèle insuffisante. Le cadre n'est pas non plus toujours rempli, entre autres dans les grandes villes. En outre, les spécificités de certaines zones urbaines n'ont apparemment pas été prises en compte ; c'est le cas des communes frontalières qui mènent des actions communes avec les policiers d'autres pays ou des communes accueillant un grand nombre de navetteurs ou d'étudiants, ce qui engendre des frais supplémentaires pour les communes.

Il est donc nécessaire que le financement fédéral de cette réforme des polices soit corrigé sur base de nouveaux critères objectifs. Ecolo propose de s'engager dans la révision de la norme KUL, en concertation avec les services de police, sur base de nouveaux critères objectifs et précis correspondant aux réalités et spécificités des zones urbaines, rurales et transfrontalières.

Par ailleurs, peu de zones ont un cadre de policiers effectif complet. Les zones rencontrent des problèmes différents en fonction de leur spécificité : commune rurale, commune transfrontalière, grande ville. Bien que la situation d'un manque d'effectif soit problématique dans toutes les grandes villes, les zones de police bruxelloises et du Hainaut sont en sous-effectif criant : environ 500 policiers manquent sur un cadre d'un peu plus de 5 600 agents à Bruxelles (soit près de 8 %) et environ 700 policiers manquent sur un cadre d'un peu plus de 4 200 agents dans le Hainaut (soit près de 15 %). Un effort de recrutement y est donc particulièrement nécessaire. 400 agents de police supplémentaires ont été annoncés pour les zones bruxelloises, Ecolo veillera au suivi de cet engagement. L'effort de recrutement doit être accompagné de mesures complémentaires, en matière d'information et de promotion du métier de policier à Bruxelles, d'assouplissement des exigences linguistiques et de soutien financier à leur établissement durable à Bruxelles.

Ecolo encourage également l'initiative de certaines zones de police d'engager des civils (ou CaLog[29]) pour remplir les tâches administratives ou l'accueil. En outre, les modalités d'engagement des CaLog, au sein des zones devraient être assouplies, notamment afin de permettre le recrutement de personnes en reprise d'emploi sous « article 60 ».

Proposition : Renforcer les effectifs à Bruxelles et le recrutement de policiers bruxellois

A côté d'un renfort dans le recrutement des policiers, il est important de veiller à renforcer les effectifs des services de police afin de garantir une bonne connaissance des réalités du terrain et de la population de la zone de police.

La situation dans les zones bruxelloises mérite une attention particulière. En effet, seuls 7,45 % des policiers de la Région Bruxelloise sont des Bruxellois. Cette situation s'explique essentiellement par les exigences linguistiques et de formation auxquelles trop peu de candidats bruxellois répondent, mais elle n'est pas sans conséquence sur la connaissance et le contact avec le terrain, ainsi que sur une trop forte mobilité des effectifs. Il est nécessaire que le nombre de Bruxellois au sein des zones de police de la capitale augmente. En effet, des agents issus des différents quartiers de Bruxelles auraient une relation privilégiée avec les habitants, améliorant ainsi le contact, l'action policière et réduisant le sentiment d'insécurité.

Pour Ecolo, le Gouvernement bruxellois doit donc élaborer ses propres politiques en matière de recrutement des policiers à Bruxelles et de formation continuée de ses agents. Ecolo propose

[28] La norme KUL est une clef de répartition financière permettant de calculer, suite à l'analyse d'une série de critères, le montant des subventions versées par le fédéral aux Communes afin de participer au financement des zones de police.
[29] CaLog = Personnel du cadre administratif et logistique.

également que chaque policier suive une formation continue dans l'école de police attachée à sa zone de police afin d'assurer leur sensibilisation aux questions de sécurité spécifiques à leur zone.

Proposition : Assurer le recrutement de femmes et la diversité dans les services de police

S'il est important que les effectifs des services de police correspondent aux réalités de terrain de la zone, il est également essentiel que les femmes en particulier et la diversité de la population en général soient correctement représentées au sein des services de police du pays. Ecolo propose de mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation à destination de publics spécifiques, tels que les femmes et la population d'origine étrangère, qui sont actuellement sous-représentés au sein de la police.

Proposition : Lutter contre les violences policières et à l'égard des policiers

L'actualité met régulièrement en lumière des faits de violence policière. La police doit être garante de l'ordre public et doit inspirer la confiance au sein de la population. Par ailleurs, les policiers sont régulièrement confrontés à des actes de violence, à des drames familiaux et sociaux, au stress, à des a priori négatifs liés à leur fonction. Un soutien psychologique organisé peut s'avérer utile dans certaines situations, ainsi qu'une revalorisation de l'image de la police. En outre, la formation et la sélection des policiers doivent être améliorées afin de leur permettre de faire face aux situations de stress et de violence, de gérer les conflits, d'être sensibilisés au sexisme, au racisme et à l'homophobie, d'évacuer le stress lié à leur fonction.

Ecolo propose d'évaluer et de moderniser le fonctionnement du Comité P, de préciser et clarifier ses missions et son rôle, de garantir l'indépendance de ses enquêtes et de renforcer son contrôle démocratique et politique. Pour Ecolo, la procédure de plaintes des victimes de violences policières doit être améliorée afin d'apporter une réponse claire, rapide et motivée. Le Comité P doit reprendre en charge les enquêtes internes, lorsqu'il y a une plainte pour violence policière[30]. Pour Ecolo, le Comité P doit également procéder à des audits des zones lorsque plusieurs plaintes sont adressées contre des policiers de cette zone.

Ecolo propose également de permettre à tous les groupes politiques reconnus au parlement fédéral de faire partie du Comité de suivi du Comité P, dans le respect des règles de confidentialité et de huis clos.

Enfin, Ecolo soutient les propositions visant à améliorer l'identification des policiers en toute circonstance[31]. Lorsque la plaquette nominative peut devenir un frein à l'exercice de ses fonctions ou à sa propre sécurité, le policier doit pouvoir la remplacer par un numéro d'identification[32] mais cela doit rester l'exception : effacer totalement le nom du policier de l'uniforme risque en réalité d'aboutir à un effet totalement contraire avec la déshumanisation et déresponsabilisation, ce qui est en contradiction avec le principe de police de proximité.

---

[30] Renvoyer la charge de l'enquête à des policiers des mêmes zones que leurs collègues mis en cause ne correspond pas à la volonté du législateur qui a créé le Comité P. Ces policiers ne sont pas assez indépendants de leurs confrères qui vivent des situations difficiles. Aujourd'hui, vu l'attitude du Comité P, la seule solution pour qu'une plainte aboutisse est de porter plainte au civil. Mais cela allonge et alourdit la procédure.

[31] Actuellement, tout policier en intervention doit s'identifier au moyen de sa carte de légitimation et d'un brassard (porté par au moins un des policiers en civils en intervention) ou d'une plaquette nominative (dont le port est obligatoire sur l'uniforme). Certaines exceptions sont prévues, telles que, par exemple, les unités spéciales ou la réserve générale en intervention de maintien de l'ordre public (ex : manifestation).

[32] Par exemple, lors des manifestations, inscrire en grand dans le dos des policiers en uniformes, leur numéro d'identification, comme c'est le cas à Londres et Berlin.

Proposition : Associer les entités fédérées à l'élaboration des priorités de la politique criminelle[33] et de sécurité intégrée

Le Gouvernement fédéral établit tous les cinq ans un plan national de sécurité établissant les priorités de la police[34]. Le degré de priorité détermine le type de réponse que l'autorité donne aux différentes formes de criminalité. Les parquets sont, quant à eux, compétents pour déterminer la politique de recherche et de poursuites dans leur arrondissement[35]. Le Ministre et le Collège des Procureurs Généraux ont toujours la possibilité d'arrêter des directives contraignantes.

Suite à la VIe réforme de l'Etat, les entités fédérées seront impliquées, via un accord de coopération, dans l'élaboration des directives contraignantes, coordonnées au niveau fédéral.

Pour Ecolo la coordination fédérale et cet accord de coopération devront en tout état de cause préserver l'indépendance des magistrats et une Justice fédérale.

A côté du plan national de sécurité, Ecolo soutient l'élaboration d'une « note cadre de sécurité intégrée ». Une telle note permettrait de tendre vers davantage de cohérence dans la politique de sécurité, notamment par son élargissement à d'autres domaines et acteurs en dehors des secteurs « traditionnels » de la police et de la justice. Par ce biais, on tend vers une société plus sûre qui assure un équilibre entre, d'une part, les libertés et chances de développement de chaque citoyenne et citoyen et, d'autre part, une protection optimale de l'intégrité de ces citoyennes et citoyens et de la société.

Ecolo souhaite enfin prévoir une base légale contraignante pour cette « note cadre de sécurité intégrée », établissant la vision et les missions prioritaires du gouvernement fédéral et dans laquelle devrait s'insérer le plan national de sécurité. Les entités fédérées devront être associées, dans les limites de leurs compétences, à la rédaction d'une telle note cadre. Ecolo souhaite, dès lors, que la « note cadre de sécurité intégrée » soit rapidement établie par le prochain gouvernement afin de permettre la rédaction du futur plan national de sécurité et des autres documents établissant les priorités en matière de sécurité.

Proposition : Définir de façon démocratique les priorités de la police

Au niveau local, pour que la police soit gardienne de la démocratie et elle-même démocratique, il est indispensable de définir les priorités des missions policières de manière démocratique au sein des conseils zonaux de police et d'assurer la transparence de leurs activités.

Ecolo propose :

- d'inciter les conseils de police à créer des espaces de rencontre avec les citoyens, les associations, les représentants et représentantes de la police et du conseil communal, pour être à l'écoute de ce qui se passe dans la commune (sécurité routière, mobilité, conflits, criminalité, aménagement du territoire …), pour « dresser une carte de l'insécurité », élaborer des propositions et informer la population ;
- de revoir les missions et le rôle du conseil de police afin de faire du conseil de police le lieu de discussion de la politique de sécurité et policière locale ;
- d'assurer la publicité du conseil de police ;
- de clarifier les missions et le rôle du conseil de police par rapport au conseil communal. Dans les zones pluricommunales, le conseil de police doit exercer une fonction politique, qui vise la cohérence entre les communes d'une même zone et qui dépasse la seule organisation de celle-ci. Ecolo plaide également pour une harmonisation de la valeur des jetons de présence entre le conseil communal et le conseil de police ;

---

[33] La politique criminelle est l'ensemble des mesures, à caractère pénal ou non, tendant à assurer la protection de la société contre la criminalité, à aménager le sort des délinquants et à garantir le droit des victimes.
[34] Le Plan National de Sécurité vaut pour la période 2012-2015 : http://www.polfed-fedpol.be/org/org_pns_fr.php
[35] Les matières dans lesquelles les infractions sont prioritairement recherchées et la suite qui est donnée aux plaintes.

- de généraliser le droit d'interpellation citoyenne dans les conseils de police, à l'instar de ce qui se fait dans les conseils communaux ;
- de systématiser les règlements d'ordre intérieur, définissant les modalités d'interpellation, d'information, de communication … de chaque conseil de police ;
- d'évaluer régulièrement les politiques de sécurité et en matière de police mises en place, afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés. Les autorités communales doivent également assurer la communication et la publicité de ces évaluations.

Proposition : Assurer une police coordonnée au niveau régional à Bruxelles

La VIe réforme de l'Etat a pourvu la Région de Bruxelles-Capitale de nouvelles compétences en matière de sécurité et d'organisation de la police. Ainsi, le Ministre-Président sera responsable du maintien de l'ordre public au sein de la Région et il coordonnera les politiques de sécurité à Bruxelles, sur base, notamment, du nouveau plan global régional de sécurité. Ecolo plaide pour que le nouveau plan global de sécurité intègre une meilleure articulation entre les priorités en matière de sécurité et celle de la Justice.

Pour une police efficace et coordonnée sur le territoire de Bruxelles, à travers le niveau communal des six zones et le niveau régional, Ecolo plaide pour la coordination des priorités policières des six zones au niveau régional, pour la mutualisation des services administratifs et le recours à la centrale d'achat pour l'acquisition de matériel par les six zones. La coordination des services de police et des politiques de sécurité devra répondre aux spécificités liées au statut de multi-capitale de la Région.

Dans le cadre des missions de coordination de la sécurité sous la tutelle du Ministre-Président, il faut par ailleurs confier à ces services de police partagés et mutualisés des missions d'intérêt régional. Il peut s'agir, par exemple, de la sécurité des grandes gares, de la gestion d'événements imprévus ou encore de missions découlant du statut de multi-capitale de la Région, comme la sécurité des institutions internationales et de leurs sommets ou l'encadrement des grands évènements sportifs et de manifestations. Lors de ces missions, ces services « régionaux » de police seront constitués d'agents de la réserve générale - laquelle devra être renforcée à cet effet - et d'agents détachés des zones[36].

Proposition : Fixer des règles déontologiques claires, applicables à tous les acteurs de la sécurité

Le contrôle de la police doit porter sur l'efficacité, la déontologie et les options politiques en matière de sécurité. Dans ce cadre, il est important de permettre à tout agent qui constaterait des abus de pouvoir, des faits de discriminations ou de racisme dans le cadre de son travail de dénoncer les faits auprès d'une personne de confiance.

Ecolo s'oppose en outre à la privatisation de la sécurité et à la démultiplication des surveillances par des agents de prévention et de sécurité, à la sécurité privée, aux détectives privés, etc. sans code de déontologie, sans contrôle de leurs actions et sans définition de missions claires et surtout délimitées.

Ecolo s'oppose par ailleurs à un transfert de nouvelles missions publiques de la police vers les agents de gardiennage et de sécurité privés. Pour Ecolo, la prolifération de nouveaux gardiens de l'ordre public qui exercent de plus en plus des missions de la police renforce une image de police répressive, éloignée des gens. Ecolo réaffirme son choix pour une police publique, efficace et garante de l'ordre public.

---

[36] Le détachement de ces agents des zones ne pourra pas diminuer le cadre effectif des zones.

Ecolo propose d'activer le statut et de parfaire la formation des stewards urbains, des agents de prévention et de sécurité (APS), gardiens et gardiennes de parc, etc., « figures d'autorité douce » comme les définit la Fondation Roi Baudouin. Ils apportent une présence en rue, recréent le lien social dans les quartiers, favorisent la réinsertion sociale de demandeurs d'emploi et remplissent des tâches qui ne doivent alors plus être rencontrées par la police de terrain. Il importe néanmoins de clarifier les rôles et missions de chacune et chacun, lesquels sont complémentaires, car un gardien de la paix ne doit pas faire le métier d'un policier et vice versa.

PRIORITE 4 : REUSSIR LE REFORME DE LA SECURITE CIVILE, POUR LA PROTECTION DE TOUTES ET TOUS

Les catastrophes de Ghislenghien, Liège, Wetteren ou Godinne soulignent l'importance d'investir dans les services d'incendie et de secours. Elles ont mis en évidence, souvent de façon tragique, la nécessité d'une réforme en profondeur de ces services, afin d'assurer la sécurité des citoyens, ainsi que des délais d'intervention raccourcis et uniformisés.

La réforme de la sécurité civile a été votée en 2007, mais celle-ci n'a toujours pas été mise en œuvre dans son intégralité. Les bourgmestres sont prêts à définir les meilleures conditions de mise en œuvre mais n'ont jamais reçu les moyens budgétaires nécessaires pour ce faire. A ce jour, dans certaines zones, les effectifs sont très variables entre les services incendie : le chiffre minimum légal de pompiers n'est pas toujours atteint et certains services ne comptent aucun pompier professionnel[37]. Le statut des volontaires est déterminé par les bourgmestres et varie donc jusque dans les salaires.

A Bruxelles, le SIAMU doit être reconnu comme une zone de secours. Le rôle central de la capitale du pays et de son service incendie doit également être reconnu.

Proposition : Augmenter et garantir le financement fédéral de la sécurité civile

Depuis 2007, les exercices budgétaires successifs n'ont pas dégagé de moyens suffisants pour la mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile[38]. L'engagement minimaliste du gouvernement fédéral ne permet pas aux communes de financer seules cette réforme. Toutes paient en outre, déjà, le prix de la réforme des services de police et ne peuvent donc appuyer la réforme sans assurance budgétaire.

Pour Ecolo, le financement fédéral de la réforme des services d'incendie reste donc une priorité. La neutralité budgétaire de la réforme pour les communes doit être garantie. Le financement annuel des services d'incendie, à charge des pouvoirs publics, doit tendre vers une répartition 50/50 entre l'Etat fédéral et les pouvoirs locaux. Dans un contexte budgétaire restreint, Ecolo propose qu'une partie de ce financement soit garanti par une contribution du secteur des assurances sans impact sur les consommateurs. Ecolo soutient également un renforcement des synergies entre la protection civile et la sécurité civile. Il convient d'explorer la possibilité d'une fusion des deux services, tel que proposé par certains acteurs.

En ce qui concerne le service d'incendie de Bruxelles[39] (SIAMU), Ecolo plaide pour une reconnaissance du SIAMU en tant que zone de secours spécifique. Une telle reconnaissance s'accompagnerait d'un mécanisme financier équivalent à la dotation fédérale mise en place pour l'ensemble des zones de secours, tenant compte du rôle important joué par le SIAMU comme

---

[37] Un projet de statut unique pour les pompiers volontaires est à l'examen. Les négociations n'ont pas permis d'aboutir à un accord au moment de la publication de notre programme.

[38] Le budget 2014 prévoit un budget annuel de 52 millions € aux services de secours, alors que les acteurs du terrain en réclament entre 70 et 200 millions.

[39] Le SIAMU couvre le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, soit les 19 communes de Bruxelles. Le SIAMU est aujourd'hui le plus grand service incendie du pays et est le seul à ne pas être considéré comme une zone de secours.

service incendie de la capitale belge et européenne. Pour Ecolo, l'Etat fédéral doit également financer la sécurité des Bruxelloises et des Bruxellois, sans toucher au financement octroyé aux autres zones de secours. La dotation fédérale globale doit donc être augmentée d'une dotation fédérale prévue pour le SIAMU.

De manière générale, les interventions du SIAMU hors de la Région (près de 10 % de ses interventions) ou celles effectuées par une zone dans une autre zone, pourront être facturées aux communes ou zones qui en bénéficient.

Proposition : Améliorer la qualité des services de secours

Cinq ans après l'adoption de la réforme des services incendie, des efforts doivent encore être faits afin d'améliorer la qualité des services et d'assurer la sécurité des citoyennes, des citoyens et des pompiers. Aujourd'hui, les services de secours doivent trop souvent partir en intervention avec une équipe incomplète par manque de personnel. Tout en attendant les renforts, ces pompiers ne peuvent remplir leur mission correctement et se mettent encore plus en danger. Dans ce contexte, Ecolo appelle à un renforcement des équipes d'intervention des services de secours. Par ailleurs, pour Ecolo, il faut assurer des effectifs de personnel suffisant pour remplir les missions d'ambulance des pompiers ainsi que des centrales 112.

L'amélioration de la qualité des services passe également par :

- l'amélioration ou l'organisation de formations pratiques à l'attention des corps de pompiers (formation de base et continue, avec crédit d'heures) ;
- la réforme des écoles du feu et l'uniformisation des programmes de formation dispensés par les écoles du feu ;
- l'amélioration de l'organisation du retour d'expérience visant à formuler des recommandations en fonction de l'analyse des actions sur le terrain ;
- l'organisation d'un accompagnement psychologique et d'un accompagnement spécifique de fin de carrière ;
- la présence d'au moins 20 % de pompiers professionnels, dont le chef de corps, dans chaque zone ;
- la mise à jour des normes de l'arrêté royal de 1967, afin de prendre en compte l'évolution des risques industriels, naturels, militaires et domestiques ;
- la création d'un bureau de prévention par zone et le renforcement des formations en prévention des pompiers, telle que la remise d'avis de permis de bâtir pour des industries ;
- la résorption de l'arriéré dans les visites de prévention ;
- le renforcement de la formation pour les interventions sur les sites SEVESO, des sites nucléaires ou des panneaux photovoltaïques ;
- un renouvellement régulier du matériel, lequel est aujourd'hui parfois insuffisant et vétuste, et des synergies avec la Protection civile au niveau de l'usage du matériel.

Enfin, la qualité des services incendie passe aussi par l'amélioration du statut des pompiers professionnels, la consolidation et l'amélioration du statut spécifique des pompiers volontaires et une revalorisation barémique – soutenue financièrement par le fédéral – de tous les pompiers.

Proposition : Dépasser les résistances locales pour une meilleure efficacité d'intervention

Pour Ecolo, l'objectif d'une sécurité et d'une protection identiques pour tous, dans les 12 minutes et partout, est réalisable, pour autant que l'on accepte de transférer les responsabilités des communes

vers les zones de secours, ce qui n'empêchera pas l'implication fédérale. Les zones de secours doivent être installées et les commandants de zone doivent être désignés rapidement.

Malheureusement, certaines résistances locales persistent dans la mise en œuvre de la réforme, face à cette perte de responsabilité et de pouvoir décisionnel. Ces résistances ne peuvent pourtant mettre à mal la nécessité d'un service de qualité à la population, ni la définition des zones selon des critères objectifs. Par ailleurs, pour Ecolo, les communes d'une même zone doivent à terme être sur un pied d'égalité dans le processus de décision : une commune = une voix. Ecolo propose également une mutualisation des investissements effectués dans la zone de secours.

Proposition : Donner la priorité au renforcement de la sécurité industrielle et nucléaire

Bien des accidents auraient certainement pu être évités ou leurs conséquences amenuisées par une politique plus systématique de prévention des risques industriels en général, par une meilleure coordination des plans d'urgence et par une meilleure connaissance des canalisations en tout genre qui foisonnent dans les sous-sols ou des trajets effectués par des transports dangereux. En outre, l'installation de plus en plus de panneaux photovoltaïques sur des sites industriels et privés augmente le risque d'électrocution des services incendie lors de leurs interventions.

La priorité doit donc être donnée à la prévention des risques industriels et nucléaires, en dressant un cadastre des sous-sols et des panneaux photovoltaïques, par l'organisation régulière d'exercices 'catastrophe', par des contacts plus étroits entre entreprises et services de secours, par une formation spécifique des services d'incendie, par un équipement adapté, par une meilleure information des populations, par une coordination optimale des institutions et autorités dans le cadre de la planification d'urgence (notamment en zone frontalière), et avec une attention particulière au risque nucléaire et SEVESO ainsi qu'à la sécurité des transports dangereux.

PRIORITE 5 : APPORTER A LA MENACE TERRORISTE UNE REPONSE LUCIDE ET RESPECTUEUSE DES LIBERTES ET DES DROITS FONDAMENTAUX

A la suite des attentats du 11 septembre 2001, une batterie de réglementations internationales et nationales a vu le jour. A l'instar des Etats-Unis ou d'autres pays de l'Union européenne, la Belgique s'est dotée ces dernières années de législations visant à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Pour Ecolo, si les autorités publiques doivent être capables de protéger la population de toute forme de violence, la lutte contre le terrorisme et la criminalité ne peut toutefois mettre en péril les droits fondamentaux, comme le respect de la vie privée, la liberté d'expression et d'association. Or nous assistons depuis une dizaine d'années à deux glissements dangereux pour le respect de ces droits.

Tout d'abord, plusieurs affaires pénales ou policières récentes (actions militantes d'ONG, anti-OGM …) ont illustré les dérives sécuritaires auxquelles peuvent mener les législations prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Ensuite, l'affaire Snowden a mis en lumière des pratiques et méthodes de certains services de renseignements, américains en particulier. D'une technique de surveillance classique, parfois déjà très intrusive, qui visait à collecter les faits et gestes de quelques suspects durant une période déterminée au nom de la sécurité, ces services secrets sont passés à une surveillance électronique généralisée de tous les usagers des moyens de communication. En collectant absolument toutes les données échangées sur les réseaux mondiaux, de présumé innocent, chaque citoyen devient présumé coupable. Ces techniques dites du « Big Data » permettent ainsi de mettre en cause la vie privée et parfois d'entraver la liberté d'un individu non plus sur base d'indices factuels, mais en fonction de profils statistiques définis par un logiciel. Ecolo dénonce cette dérive rendue possible

par l'accumulation (en Belgique et ailleurs) des bases de données trop larges et accessibles à un trop grand nombre d'intervenants[40].

Proposition : Evaluer la loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes et du 18 février 2013 relative à l'incitation au terrorisme

Si la protection contre le terrorisme doit faire partie de l'arsenal juridique, les lois dites « antiterroristes » doivent être évaluées et revues pour éviter les abus déjà constatés et assurer le respect absolu de la présomption d'innocence et des droits fondamentaux garantis par la Constitution, tels que la liberté d'expression et d'association.

Les définitions données aux concepts d'infraction terroriste, d'appartenance à un groupe terroriste, ou d'aide à la commission d'une infraction terroriste sont trop vagues et permettent d'incriminer un éventail extrêmement large de personnes et d'associations.

La nouvelle loi adoptée en 2013, qui ajoute la notion d'incitation directe et indirecte à commettre une infraction terroriste ajoute une dose d'imprécisions supplémentaire. Pour Ecolo, le rôle du Parquet fédéral doit être revu et soumis à un contrôle démocratique qui respecte son indépendance, par exemple en associant le Parquet du Procureur du Roi ou le Parquet général normalement compétent. Enfin, Ecolo plaide pour une évaluation globale des lois de 2003 et de 2013.

Proposition : Baliser les méthodes particulières de recherche et l'utilisation des données personnelles

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la loi sur les Méthodes Particulières de Recherche (MPR) des services de police et la loi sur les Méthodes de Recueil de Données (MRD) par les services de renseignement et de sécurité (la Sûreté de l'Etat et le Service Général de Renseignement et de la Sécurité militaire) permettent de soumettre les personnes soupçonnées d'appartenir à une organisation terroriste à des méthodes de surveillance intrusives, mettant à mal le respect de la vie privée : mise sur écoute, surveillance « discrète », écoute directe, interception et ouverture de courriers électroniques …

Si l'on ne peut contester à la police et aux services de renseignement et de sécurité la nécessité de disposer de certains moyens pour mener à bien leurs missions, Ecolo demande que de meilleurs garde-fous soient prévus afin de prévenir toute atteinte aux libertés et droits fondamentaux.

La Belgique a transposé la directive européenne sur la conservation de données. Désormais, les fournisseurs de services internet et téléphoniques doivent conserver les « données du trafic » de leurs clients pendant un an. Le but est de garder toutes ces données disponibles en cas d'enquête sur le crime organisé, ou sur le terrorisme. L'affaire du *hacking* de Belgacom a démontré l'extrême vulnérabilité de ces bases de données.

C'est la raison pour laquelle, outre l'évaluation de cette loi, Ecolo propose une diminution de la durée de rétention des données à 6 mois, ainsi qu'une limitation stricte du nombre de personnes et autorités qui peuvent y avoir accès.

Proposition : Renforcer les pouvoirs des instances de contrôle

A côté des balises et des garde-fous aux méthodes utilisées par la police et les services de renseignement et de sécurité afin de prévenir toute atteinte aux libertés et droits fondamentaux, Ecolo estime qu'il faut également renforcer leur contrôle.

---

[40] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Technologies de l'information et de la communication ».

Le Comité R est chargé de contrôler les services de renseignement et de sécurité. Afin de renforcer le contrôle démocratique sur ces services, à l'instar de la proposition à l'égard du Comité P (voir supra), Ecolo propose de permettre à tous les groupes politiques reconnus au parlement fédéral de faire partie du Comité de suivi du Comité R, dans le respect des règles de confidentialité et de huis clos.

Par ailleurs, Ecolo propose de renforcer le rôle et les pouvoirs de la Commission pour la protection de la vie privée. Il s'agit de renforcer son indépendance à l'égard du politique et des services de renseignement et de sécurité. De plus, Ecolo propose de lui octroyer un pouvoir coercitif afin de faire respecter les législations en matière de protection de la vie privée par toutes et tous, en ce compris les autorités.

TABLE DES MATIERES

SÉCURITÉ, POLICE ET INCENDIE
Une amélioration du contrat social

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
- La sécurité et le sentiment d'insécurité 1
- Les services de police 1
- Les sanctions administratives communales 2
- Les services d'incendie 2
- La sécurité à Bruxelles après la sixième Réforme de l'Etat 2
- La lutte contre le terrorisme 3

L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO 3
- L'amélioration du contrat social et la prévention 3
- Une politique de sécurité réfléchie et coordonnée avec le monde judiciaire 3
- Une police de proximité 4
- Une lutte contre le terrorisme, respectueuse des droits des citoyens 4
- Un service incendie efficace et au service de toutes et tous 4

LES LIGNES DE FORCE DU PROJET D'ECOLO 4

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Améliorer le contrat social 4
- Proposition : Veiller au bien-être et à un cadre de vie de qualité 5
- Proposition : Mieux coordonner et soutenir les dispositifs de prévention 5
- Proposition : Apporter des réponses ciblées à des besoins spécifiques 6

PRIORITE 2 : Apporter des réponses adaptées aux différentes formes d'insécurité 6
- Proposition : Assurer la sécurité des personnes, avec une attention particulière pour les femmes 7
- Proposition : Lutter contre la criminalité organisée et la fraude fiscale 7
- Proposition : Améliorer le vivre ensemble par la lutte contre les incivilités 8
- Proposition : Assurer la sécurité routière 9
- Proposition : Lutter contre les infractions environnementales 10
- Proposition : Limiter et encadrer strictement la détention d'armes à feu 10
- Proposition : Lutter contre la cybercriminalité 11
- Proposition : Développer une approche globale en matière de drogues 11

PRIORITE 3 : Opter pour une véritable police de proximité, au cœur de la société 12
- Proposition : Mettre en place une vraie police de proximité 12
- Proposition : Pour un usage ponctuel et encadré des caméras de surveillance 13
- Proposition : Recruter et compléter les cadres des services de police 14
- Proposition : Renforcer les effectifs à Bruxelles et le recrutement de policiers bruxellois 14
- Proposition : Assurer le recrutement de femmes et la diversité dans les services de police 15
- Proposition : Lutter contre les violences policières et à l'égard des policiers 15
- Proposition : Associer les entités fédérées à l'élaboration des priorités de la politique criminelle et de sécurité intégrée 16
- Proposition : Définir de façon démocratique les priorités de la police 16
- Proposition : Assurer une police coordonnée au niveau régional à Bruxelles 17
- Proposition : Fixer des règles déontologiques claires, applicables à tous les acteurs de la sécurité 17

PRIORITE 4 : Réussir le réforme de la sécurité civile, pour la protection de toutes et tous 18
- Proposition : Augmenter et garantir le financement fédéral de la sécurité civile 18

Proposition : Améliorer la qualité des services de secours 19
Proposition : Dépasser les résistances locales pour une meilleure efficacité d'intervention 19
Proposition : Donner la priorité au renforcement de la sécurité industrielle et nucléaire 20
PRIORITE 5 : Apporter à la menace terroriste une réponse lucide et respectueuse des libertés et des droits fondamentaux 20
Proposition : Evaluer la loi du 19 décembre 2003 relative aux infractions terroristes et du 18 février 2013 relative à l'incitation au terrorisme 21
Proposition : Baliser les méthodes particulières de recherche et l'utilisation des données personnelles 21
Proposition : Renforcer les pouvoirs des instances de contrôle 21

Relations internationales

EUROPE
Une Europe fédérale, démocratique et solidaire

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Le projet d'Union européenne s'est bâti sur de formidables espoirs de solidarité, d'unification politique et économique. L'Union a contribué à la paix et à la stabilité de tout un continent, et s'est progressivement ouverte à de nouveaux Etats.

Mais le projet européen traverse de grosses turbulences ces dernières années. Ses aspects démocratiques et le principe de subsidiarité ont été largement négligés, tant il a été considéré depuis deux décennies que, face à la mondialisation, la dérégulation était l'option principale, l'économie financière et les profits à court terme prenant le pas sur l'économie réelle. Les confrontations et les concurrences entre Etats souverains reprennent de la vigueur dans tous les domaines, à commencer par l'économie.

Les intérêts et calendriers nationaux deviennent les uniques boussoles d'une Union qui ne croit plus trop en elle, et peine de plus en plus à convaincre ses citoyens. La crise économique et financière a achevé d'assécher la démocratie parlementaire européenne et a permis le passage en force de remèdes aussi injustes que totalement inefficaces, aggravant un peu plus la situation et contribuant à l'apparition de nouvelles fractures entre le centre et la périphérie de l'Union européenne. Qu'ils soient ou non directement affectés, cette situation suscite chez les citoyens européens de la désapprobation et du mécontentement ; l'euroscepticisme croissant ne transparaît d'ailleurs que trop clairement dans les eurobaromètres et dans le résultat des urnes.

Ainsi, les Européens ressentent l'épuisement de cette société et de son modèle ainsi que l'impasse dans laquelle il mène.

Les institutions européennes et la dynamique politique issues du Traité de Lisbonne n'en ont pas tiré le profit possible pour animer et transformer le projet européen.

L'horizon européen d'Ecolo

Face à ce tableau assez sombre d'une Union européenne en mal de légitimité, il est urgent de (re)bâtir un projet européen fondé sur la justice sociale, la justice environnementale et l'intérêt commun des Européens. Par delà ses frontières, l'Europe doit être le fer de lance d'une gouvernance mondiale et de la coopération internationale, en assumant ses responsabilités dans la dégradation des conditions économiques, sociales et écologiques des pays du Sud.

Cela requiert de revisiter le mode de fonctionnement de l'Europe et de ses institutions ainsi que l'articulation entre les niveaux de pouvoir, avec des leviers politiques adéquats pour infléchir les décisions, en commençant par les décisions budgétaires.

L'Union européenne n'est donc pas un simple espace économique, une grande barque tantôt soumise à la manœuvre d'une technocratie distante, tantôt placée sous la tutelle de l'un ou l'autre Chef d'Etat cherchant à imposer son modèle ou ses priorités. Elle ne peut plus être ce qu'elle est devenue : un espace fragmenté de concurrence économique et fiscale entre Etats rétifs à la solidarité, incapables de définir plus équitablement leurs relations commerciales communes avec le

reste du monde et qui se disputent les investisseurs, les avantages et les exceptions de toutes sortes. Elle ne peut plus, comme une forteresse, se verrouiller de l'intérieur, se spécialiser seulement dans l'humanitaire et briller par son absence dans les grands dossiers de politique étrangère. Face aux crises globales du XXIe siècle et contre l'internationale de la finance, Ecolo veut constituer une internationale des citoyens, une reconstruction par le peuple européen. C'est une double course de vitesse qui est engagée face à ces dérèglements et à la montée du national-populisme.

Ce chapitre du programme 2014 n'aborde les questions européennes qu'à partir de l'angle institutionnel. Les aspects liés au contenu même des politiques sectorielles sont traités dans les chapitres spécifiques. Ils ne sont mentionnés ici que pour rappel. Néanmoins, certaines propositions du chapitre traitent du fond de différents domaines politiques, lorsqu'il s'agit de matières exclusivement européennes (cadre financier pluriannuel, politique commerciale, réformes institutionnelles et démocratiques) ou lorsqu'elles sont indissociables des propositions de fond, comme certains éléments de la gouvernance européenne (gouvernance économique et de la zone euro, gouvernance environnementale et climatique, défense et politique extérieure de l'Union, représentation dans les institutions internationales).

Les lignes de force d'Ecolo

- Renforcer la démocratie européenne : légitimité, transparence, participation et monitoring démocratique ;
- Mettre la gouvernance économique au service de l'économie réelle et de la transition écologique ;
- Re-légitimer le budget pluriannuel et tracer la voie d'un budget fédéral européen ;
- Adopter un nouveau Pacte social européen ;
- Respecter les clauses sociales et environnementales à l'échelle de l'Europe et du monde ;
- Assurer une voix à l'Union européenne sur la scène internationale.

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : RENFORCER LA DEMOCRATIE EUROPEENNE : LEGITIMITE, TRANSPARENCE, PARTICIPATION ET MONITORING DEMOCRATIQUE

Pour une Union politique

Proposition : Créer une circonscription électorale européenne

Le maintien des circonscriptions électorales au niveau national ne permet pas l'existence d'un débat démocratique à l'échelle supranationale, ni l'émergence d'une classe politique européenne. Des enjeux nationaux ou régionaux viennent trop souvent occulter les enjeux européens, ce qui contribue à déconnecter le citoyen des prises de décision au niveau de l'Union. Afin d'accentuer la légitimité du Parlement Européen et de faciliter l'émergence de débats sur les enjeux véritablement européens lors des campagnes électorales, Ecolo préconise la mise en place, à côté des autres circonscriptions nationales, d'une circonscription électorale européenne pour une partie de l'hémicycle.

Proposition : Repenser les modes de désignation, de composition et de contrôle de la Commission européenne

Ecolo soutient l'annonce, par chaque groupe du Parlement européen du nom d'un candidat à la présidence de la Commission européenne, en son sein, avant les élections européennes et que, le jour du scrutin, les électeurs puissent, sur un bulletin séparé, marquer leur préférence parmi les candidats présentés par les partis européens pour occuper le poste de président. Par ailleurs, pour la désignation des Commissaires européens, Ecolo préconise la mise en place d'une nouvelle procédure par laquelle les États membres, via leurs parlements nationaux respectifs, seraient appelés à proposer une liste de deux candidats, un homme et une femme, au poste de membre de la Commission. Cette procédure devrait permettre de renforcer le caractère démocratique du processus de désignation et d'augmenter la proportion de femmes au sein de la Commission. La liste doit être composée de personnes dont l'intégrité et la compétence sont incontestables et qui sont animées de la volonté de s'investir dans le projet européen.

Le Traité confie au Président élu de la Commission le soin de décider de l'organisation interne de cette dernière, notamment en ce qui concerne la définition et l'attribution des différents portefeuilles. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux compétences et aux affinités des différents candidats. Par ailleurs, Ecolo propose qu'un Commissaire soit spécifiquement en charge de la protection des consommateurs et un autre des restructurations (qui est un domaine en quelque sorte en « déshérence », étant donné qu'il se situe aux croisements des politiques d'emploi, d'industrie, de concurrence et de marché intérieur) et du contrôle (de la taille) des entreprises multinationales[1]. Alors que, aujourd'hui, le Parlement ne peut qu'approuver ou rejeter la Commission en bloc, une réforme des Traités devrait permettre d'écarter individuellement un candidat Commissaire.

Proposition : Evoluer vers une Commission plus restreinte

Depuis la création de la Commission européenne, la pratique a voulu que chaque Etat membre y envoie comme Commissaire l'un de ses ressortissants. Cela va à l'encontre de l'esprit du Traité qui veut que l'Exécutif européen soit indépendant des pays. Si cela pouvait avoir une certaine logique il y a 20 ans lorsque l'Union européenne comptait un nombre réduit d'Etats membres, cette logique a disparu au fur et à mesure des élargissements. Ainsi, aujourd'hui, certains Commissaires sont responsables d'un portefeuille dérisoire.

Ecolo entend dès lors réduire le nombre de Commissaires, quitte à ce qu'ils soient secondés de sous-Commissaires ou Commissaires adjoints lorsque leur domaine de compétence est vaste, tout en s'assurant que ces postes ne soient pas exclusivement réservés à des représentants des pays les plus peuplés ou des pays fondateurs. Une telle réforme devrait permettre de gagner en cohérence et en efficacité.

Pour une Union démocratique et des politiques responsables

Proposition : Renforcer le rôle des assemblées parlementaires et le contrôle démocratique

Les gouvernements belges sont amenés, en fonction des compétences fédérales, communautaires et régionales, à légiférer en tant que membres du Conseil des ministres, co-législateur de l'Union Européenne. Les règles belges en la matière prévoient que les positions défendues par les ministres belges sont coordonnées par la Direction Générale Europe du SPF Affaires Etrangères. Les positions sont ainsi adoptées au consensus sur base de notes préparées par les cabinets, l'administration et la représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE.

---

[1] Voir à ce sujet le Chapitre « Transition écologique ».

Le Parlement fédéral, et a fortiori les autres assemblées, ne sont informés que de manière assez parcellaire des positions négociées par les Gouvernements. Par ailleurs, de nombreuses positions défendues par la Belgique au Conseil ne font guère l'objet d'un intérêt et d'un examen parlementaire. A titre d'exemple, seulement 2 % des questions posées au Gouvernement ont trait aux activités de l'UE alors que 50 % de la législation votée par les parlements nationaux proviennent de décisions prises au niveau européen.

C'est pourquoi Ecolo entend systématiser le contrôle démocratique des Exécutifs au sein du Conseil et renforcer les capacités d'analyse et d'évaluation dont disposent les assemblées.

Pour ce faire, il convient de :

- redynamiser les Comités d'avis chargé des Questions européennes des différents parlements ;
- consacrer une journée par mois aux questions et interpellations sur les dossiers liés à l'Union européenne dans les parlements des entités fédérées et au Parlement fédéral ;
- développer des liens et des échanges entre parlementaires nationaux dans le cadre de la procédure prévue dans le Traité qui leur donne un droit de regard très tôt sur les propositions législatives de la Commission européenne et qui peut conduire à revoir ou abandonner ces propositions ;
- encourager les différents parlements à faire un meilleur usage du mécanisme d'alerte précoce[2] ;
- veiller à ce que les ministres fédéraux et régionaux qui représentent la Belgique au Conseil des Ministres passent systématiquement devant la commission compétente du Parlement fédéral (auxquels des parlementaires régionaux seront associés le cas échéant) et que les échanges permettent d'identifier les points prioritaires pour les parlementaires que les ministres en question défendront ; après la réunion du Conseil, les Ministres feront rapport à la commission parlementaire ;
- assurer, au sein du Parlement fédéral, un débat relatif aux programmes nationaux de réforme et aux programmes de stabilité, avant leur envoi à la Commission européenne pour la fin avril de chaque année ;
- revoir les règles internes (élaboration de la position belge) et la durée des rotations des ministres régionaux au Conseil de l'UE pour permettre une position belge claire, la mettant en position de négociation, et un réel investissement des ministres dans la dynamique du Conseil ;
- développer le parlementarisme en associant, en amont des décisions et avec une vraie capacité à infléchir les décisions, les parlementaires nationaux et/ou régionaux au Parlement européen.

Proposition : Auditionner les fonctionnaires de la Commission européenne en charge du suivi de la Belgique

Dans cet esprit, Ecolo demande l'audition systématique au Parlement fédéral des fonctionnaires de la Commission européenne en charge de l'élaboration des propositions de recommandations adressées à notre pays. Cette audition doit se dérouler en présence des Ministres de l'Emploi et de l'Economie, avant que ceux-ci n'aillent exposer la position de la Belgique aux autres membres du Conseil.

[2] Le mécanisme d'alerte précoce a été introduit dans le Traité de Lisbonne pour permettre aux Parlements nationaux d'attirer l'attention de la Commission dont émanent les diverses propositions législatives sur un problème majeur (d'ordre constitutionnel par exemple) ; s'ils sont un certain nombre, ils peuvent amener la Commission à revoir sa proposition.

Proposition : Garantir la multidisciplinarité des fonctionnaires chargés des recommandations aux Etats membres

Ecolo soutient l'idée que les fonctionnaires en charge de l'élaboration des recommandations européennes qui sont adressées aux Etats membres doivent au préalable avoir servi dans deux autres directions générales (DG). Cette proposition a pour effet de garantir que ces fonctionnaires ont suffisamment d'expérience. Leur passage dans différentes DG est censé leur avoir fourni l'opportunité d'acquérir et d'étoffer leurs connaissances et leur permettre d'intégrer une certaine multidisciplinarité dans l'élaboration des recommandations qui, jusqu'ici, sont souvent frappées du sceau du dogmatisme.

Proposition : Eviter les conflits d'intérêts des Commissaires et des parlementaires

Ecolo entend s'assurer que les anciens commissaires européens, qui ont été sous les feux de la rampe et au sommet de la hiérarchie décisionnelle, ont assuré leur mandat de manière impartiale et de bonne foi, que leurs perspectives de reconversion n'ont pas interféré avec leurs décisions lorsqu'ils siégeaient à la Commission et qu'ils ne tirent pas exagérément profit de leurs carnets d'adresse et de leur influence à des fins d'enrichissement personnel.

C'est pourquoi Ecolo propose que, jusque 3 ans après leur départ de l'Exécutif européen, les anciens Commissaires présentent chaque année, devant la commission compétente du Parlement européen, la teneur de leurs activités ayant pu être source de conflits d'intérêts au cours des mois écoulés. Si les eurodéputés devaient conclure que ces règles éthiques n'ont pas été respectées, les personnes concernées perdraient les droits sociaux liés à l'occupation du poste de Commissaire.

Complémentairement, il s'agit d'adopter un règlement permettant d'exclure les anciens commissaires des organes décisionnels des entreprises et d'exclure ces entreprises de la participation à des programmes européens et/ou de leur retirer le bénéfice des fonds européens.

La Commission en fonction devrait diffuser une information en ligne quant aux réunions entre les Commissaires ou leurs représentants officiels et les lobbyistes.

Au delà de l'obligation existante pour les parlementaires européens de rentrer une déclaration d'intérêts et de mandats et d'observer le code de déontologie concernant les cadeaux, les voyages et invitations par des tiers, Ecolo est favorable à ce que les rapporteurs au PE publient dans leur rapport une « legislative footprint » (« empreinte législative ») indiquant les lobbyistes rencontrés. Ecolo demande aussi qu'ils ne puissent rencontrer dans l'enceinte parlementaire que ceux qui sont inscrits au registre de transparence.

Proposition : Renforcer les règles, l'éthique et la transparence des lobbys et de leur activité

Le registre de transparence actuel doit devenir obligatoire pour les différentes catégories de lobbyistes. Il doit devenir plus précis dans les informations qu'il contient quant aux sources de financement des organisations qui y sont inscrites, aux mandants pour les cabinets d'avocats et aux montants et moyens en personnel consacrés pour l'activité de lobbying.

Proposition : Garantir le respect des valeurs fondamentales dans les Etats membres

Le Traité instaure une procédure qui peut conduire à l'adoption de sanctions à l'encontre d'un Etat membre qui violerait les valeurs fondamentales de l'Union. Elle n'a toutefois jamais été activée jusqu'à ce jour, malgré certaines violations graves et caractérisées des valeurs fondamentales, comme cela fut notamment le cas en Hongrie récemment. L'arrivée d'un parti ouvertement néonazi

au Parlement grec et les sondages favorables à l'extrême-droite en France doivent nous inciter à davantage de vigilance. C'est pourquoi Ecolo et les Verts européens insisteront auprès du Gouvernement belge et des autorités européennes sur la nécessité de déclencher cette procédure si les événements futurs l'exigeaient.

Pour une Union citoyenne et participative

Proposition : Développer des outils de participation directe

Le traité de Lisbonne a révolutionné la participation directe en instituant l'Initiative citoyenne européenne. Elle permet à un million de citoyens qui proviennent d'au moins sept Etats membres de proposer à la Commission un projet de règlement ou de directive. Il revient ensuite à la Commission de justifier ce qu'elle entend faire de ce texte.

Les premières initiatives ont démontré qu'une démocratie directe est possible et souhaitable. En effet, des initiatives ont été déposées pour reconnaitre l'eau et son assainissement comme des droits humains. Au regard du travail de qualité qui a été fourni, la Commission a anticipé et modifié d'elle-même sa proposition législative. Ecolo plaide pour que la Commission poursuive sur sa lancée et explore les modalités de soutien à toute action émanant de la société civile et visant à mobiliser autour d'une initiative citoyenne.

Mais les initiatives citoyennes ne doivent pas être les seuls instruments de démocratie directe pour impliquer les citoyens dans la prise de décision européenne et, a fortiori, dans le processus d'intégration de l'UE.

A ce titre, Ecolo propose de :

- Systématiser les Agoras du Parlement européen, sous la forme de panels citoyens délibératifs.

  A titre d'exemple, comme ce fut le cas en 2011 durant l'année de lutte contre la pauvreté, en novembre 2013, le Parlement, grâce à l'appui du Groupe des Verts européens, a accueilli pendant deux jours deux jeunes de chaque pays de l'Union afin de discuter des défis auxquels fait face le marché de l'emploi européen. Ces participants ont été invités à partager leurs expériences, à échanger leurs idées et à soumettre aux responsables politiques européens des recommandations visant à lutter contre le chômage des jeunes. Ces conférences de consensus sont des instruments nécessaires pour rendre aux citoyens la place qu'ils méritent dans la machine européenne ;

- Créer une « wiki-citoyenneté européenne » comme moyen d'apprivoiser, de s'approprier et de construire un espace public européen. Plus concrètement, il s'agirait d'un nouveau site internet, un wiki-web, espace coopératif d'informations et de débats aux mains des citoyens. Le Parlement pourrait soutenir l'initiative, non sur les contenus mais via les supports, entre autres pour la traduction. Dans le futur, les Wikis pourraient constituer un moyen de suivre les politiques et de les évaluer. En outre, cet outil permettrait aux mandataires européens de rester connectés à la réalité des citoyens.

- Encourager tous les dispositifs de concertation et de mobilisation transnationale (citoyenne et de la société civile organisée), entre autres via les réseaux sociaux, afin de peser sur les décisions prises au sein des institutions européennes.

- Pouvoir organiser des consultations populaires à l'échelon européen, au sein de l'ensemble des Etats membres, à la même date, soit à l'initiative de l'Union, soit par initiative populaire.

Proposition : Développer les dimensions politiques et sociales de la citoyenneté européenne

L'introduction de la citoyenneté européenne dans le Traité de Maastricht a doté les Européens résidant en Belgique d'une série de droits politiques, au premier rang desquels le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales. Cette citoyenneté européenne a, par ailleurs, permis d'étendre l'accès à certains droits de protection sociale (au revenu d'intégration sociale, par exemple) à tous les citoyens européens résidant en Belgique alors qu'ils étaient, avant cela, réservés aux seuls travailleurs européens résidant sur notre territoire. Cette construction demeure fragile, comme en témoignent les nombreux retraits de titre de séjours des citoyens européens accusés de constituer une charge déraisonnable pour le système d'aide sociale belge. A côté de ces dimensions politiques, Ecolo encourage l'approfondissement des dimensions sociales de la citoyenneté, dans la mesure où elles incarnent les valeurs de communauté et de solidarité qui fondent la vision écologiste du projet européen.

Proposition : Réunir une convention publique en vue de la modification des Traités

Les avancées du Traité de Lisbonne peuvent pour la plupart être attribuées au travail de la Convention européenne, qui en a jeté les fondements. La convocation d'une convention, qui rassemble des membres des parlements nationaux et du Parlement européen, des représentants des gouvernements et de la Commission européenne, est désormais une procédure établie pour modifier un Traité.

Il convient toutefois de ne pas oublier que la première Convention européenne a lancé ses travaux en 2003 avec la grande ambition de s'ouvrir au grand public et à la société civile. Elle a malheureusement été minée par le manque de débat public et d'implication des populations avant et pendant ses travaux ainsi que par la Conférence intergouvernementale qui a suivi et a réduit à néant une partie des innovations décidées par la Convention.

Les écologistes européens s'engagent à impliquer les citoyens et la société civile dans la prochaine phase de réformes de l'UE qui s'annonce imminente et à promouvoir en temps opportun un véritable débat à l'échelon européen.

Il convient en outre de tisser les alliances nécessaires pour changer le système de révision des Traités, en soumettant les réformes au verdict d'un référendum européen, en supprimant le droit de veto accordé aux Etats individuels et en étendant les droits de ratification au Parlement européen.

Proposition : Poursuivre un ancrage convivial des institutions européennes dans la communauté urbaine bruxelloise

De nombreux citoyens européens aspirent légitimement à découvrir les lieux où se prennent les décisions importantes qui régissent leur vie de tous les jours. Ecolo propose que toutes les institutions européennes ouvrent désormais leurs espaces aux citoyens dans des conditions de sécurité évaluées à leur juste mesure. Le Parlementarium et la future Maison de l'Histoire de l'Europe sont les ébauches de circuits touristiques historiques et démocratiques.

Proposition : Faire participer l'UE au financement de sa capitale

Dans un souci d'équité et de responsabilité, Ecolo propose que l'UE participe directement au financement de sa capitale, Bruxelles, dans la mesure où les institutions européennes et leur personnel bénéficient d'une série d'avantages, en termes de fiscalité ou de jouissance des biens

collectifs (infrastructures telles que les écoles, les routes, les transports en commun, les espaces publics, etc.), sans y contribuer de la même manière que les Bruxellois.

Proposition : Renforcer l'information et la concertation lors d'extensions immobilières des institutions européennes

Les concertations formelles avec les instances locales et régionales lors d'extensions immobilières ne doivent pas faire oublier la nécessité d'une information/concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : associations de quartier, comités d'habitants, commerçants, télévisions et médias régionaux, etc.

Pour Ecolo, il faut poursuivre le désenclavement physique mais aussi culturel des institutions européennes, en soutenant toutes les activités permettant la rencontre entre les habitants de Bruxelles et les institutions européennes ainsi que ceux qui y travaillent, dans toute leur diversité, dans et au-delà du quartier européen.

Pour une Union européenne transparente

Proposition : Rendre le registre de la transparence obligatoire et plus efficace

En juin 2011, la Commission Européenne et le Parlement Européen ont lancé ensemble le registre de transparence, afin d'avoir un aperçu plus précis des activités des lobbys à Bruxelles. Les citoyens sont en effet en droit d'attendre que le processus de consultation des acteurs de la société civile se déroule dans la transparence et le respect de la législation et de l'éthique, en évitant les pressions excessives et l'accès illégitime ou privilégié aux informations ou aux décideurs politiques.

Le Groupe des Verts au Parlement européen a activement participé à l'élaboration et à la mise en place politique de ce registre.

Pour Ecolo, il est impératif de continuer à améliorer ce registre afin de le rendre obligatoire et de donner des suites concrètes au travail du groupe chargé, en 2013, de superviser sa révision.

Proposition : Soutenir activement la démocratie de monitoring

Tout en conservant une stricte indépendance, les associations telles que, entre autres, Vote Watch, Alter EU, Transparency International, doivent être soutenues dans leur mission d'observation et de mise en lumière d'informations ciblées en direction des citoyens et des médias.

Proposition : Auditer la procédure de recrutement des futurs fonctionnaires européens

L'EPSO est à l'Union européenne ce que le Selor est à la Belgique fédérale : l'organe de recrutement qui organise les examens et sélectionne les candidats à un emploi de fonctionnaire européen.

La première vague d'examens se compose de plusieurs tests, dont l'un d'entre eux est constitué de questions ouvertes dont l'évaluation appelle une certaine dose de subjectivité de la part des examinateurs. Les candidats ne passent au tour suivant que s'ils réalisent des bonnes performances à chacun de ces tests. Par conséquent, si les réponses ouvertes des candidats ne sont pas jugées conformes au modèle tel qu'actuellement attendu par les institutions européennes, les candidats échouent à la sélection. Pour Ecolo, cela signifie que, d'entrée de jeu, le processus de recrutement risque de conduire à un écrémage et à la pensée unique des institutions européennes. Ainsi, si en

Belgique l'une des questions au cœur de la fonction publique est celle de la dépolitisation, au niveau européen, l'enjeu est de « dédogmatiser » les institutions.

Ecolo propose donc un audit de l'EPSO afin d'objectiver la situation et d'envisager des solutions pour enlever les œillères des institutions européennes.

Pour une Union européenne solidaire et efficace

Proposition : Permettre aux Etats membres d'avancer vers un destin fédéral

Les traités européens prévoient, depuis 1996, la possibilité pour les Etats membres qui le souhaitent, d'avancer plus loin sur le chemin de l'intégration et cela alors même que d'autres Etats expriment des réticences. Il s'agit du mécanisme de coopération renforcée[3].

Il s'agit donc d'un mécanisme intéressant mais qui doit être encadré pour ne pas fragiliser le destin commun européen et ouvrir la voie à une Europe à la carte, qui créerait de nouvelles fractures dans une Union européenne déjà mise à rude épreuve.

C'est pourquoi Ecolo propose de :

- Mettre en place des aménagements institutionnels pour ne pas bloquer les Etats membres qui souhaitent poursuivre l'objectif d'une intégration fédérale et leur accorder des mécanismes et organes de discussion propres ;
- S'assurer qu'en aucune façon les Etats qui souhaitent rejoindre une coopération renforcée en cours ne se voient empêchés de le faire ;
- Faire en sorte que les institutions européennes veillent à ce que les coopérations renforcées n'affectent pas les droits, obligations et intérêts des Etats membres qui n'y participent pas, au nom de la solidarité européenne.

Proposition : Promouvoir la méthode communautaire pour que l'intérêt commun soit plus que la somme des intérêts nationaux[4]

Il est important, en ces temps de crise politique, que les acquis européens et l'esprit des Pères fondateurs ne soient pas détricotés au profit des intérêts purement nationaux. Il est simple d'observer la façon dont la mise en œuvre de la gouvernance économique européenne s'est faite à l'encontre des méthodes de gouvernement traditionnelles (soit la méthode communautaire) pour favoriser les diktats de quelques-uns et non l'intérêt européen.

C'est pourquoi Ecolo demande notamment que les mécanismes de la gouvernance économique quittent la voie de l'intergouvernemental pour retrouver le chemin vertueux de l'intérêt commun et de l'esprit communautaire. Par ailleurs, un tel déplacement de l'intergouvernemental vers le communautaire permettrait de renouer avec un réel contrôle parlementaire.

---

[3] C'est par exemple par cet instrument que la proposition de taxe sur les transactions financières (TTF) a été soutenue par 11 Etats sur les 28 et est dès lors entrée en vigueur au 1e janvier 2014.

[4] La méthode communautaire désigne le processus de décision dans lequel la Commission et le Parlement européen jouent un rôle-clé, ce qui permet de garantir que les Etats membres seront traités sur pied d'égalité, quels que soient leur taille démographique ou leur poids économique et que les règles du Traité seront d'application ; a contrario, la méthode intergouvernementale désigne le processus de décision par lequel un ensemble (plus ou moins important) d'Etat membres s'accorde sur la finalité et les modalités d'un projet ; puisque celles-ci sont définies en dehors des règles du Traité, elles sont moins transparentes, voire opaques et moins démocratiques, puisque le Parlement européen qui représente les citoyen(ne)s européen(ne)s n'est en aucune sorte impliqué. Le contrôle parlementaire national est également dans ce cas de figure moins efficace.

Proposition : Activer les clauses « passerelles » pour une Europe plus efficace et démocratique

Ecolo plaidera pour l'utilisation des clauses dites « passerelles » du Traité de Lisbonne et dont le nom s'explique par la possibilité de modifier avec souplesse la prise de décision dans les domaines où l'unanimité et/ou l'absence d'implication formelle du Parlement européen sont toujours la règle (comme la fiscalité, la politique étrangère ou certaines politiques d'emploi). Ces clauses passerelles permettent, suite à un accord des chefs d'Etat et de gouvernement et sans attendre un changement des Traités, de faire basculer ces domaines dans le champ de ceux où la majorité qualifiée et le rôle de co-législateur du Parlement européen sont l'unique règle. De la sorte, les clauses passerelles sont des instruments de flexibilité qui font évoluer l'Europe vers davantage d'efficacité et de démocratie.

Proposition : Réussir les élargissements de l'Union européenne

Ecolo est favorable à l'admission des pays des Balkans et de la Turquie au sein de l'Union européenne. A ce titre, Ecolo a soutenu et s'est réjoui de l'adhésion de la Croatie en juillet 2013.

Cette admission est conditionnée au respect des critères dits de « Copenhague ». Ecolo insiste en particulier sur le respect des droits humains, des droits des minorités, des libertés publiques, dont la liberté de la presse, de la justice et de l'impartialité de l'état de droit. Ainsi, la situation de Chypre doit-elle être réglée préalablement à l'entrée de la Turquie dans l'Union.

Par ailleurs, il faut noter que la Serbie, la Macédoine, le Monténégro et l'Islande sont actuellement candidats à l'adhésion à l'Union européenne. S'il est fort probable que ces pays adhèrent dans la décennie à venir, il est important que ces futurs élargissements renforcent l'Union, sans la détricoter et que les gouvernements nationaux prennent leurs responsabilités.

Un accompagnement financier et solidaire important doit être proposé afin de réussir au mieux l'intégration des nouveaux et futurs membres et d'éviter des déséquilibres au sein même de l'Union. En ce sens, la tendance actuelle de diminuer la contribution des Gouvernements nationaux est insensée. C'est pourquoi un budget européen augmenté et nourri de ressources propres est indispensable au bon fonctionnement de l'UE et à la réalisation de ses objectifs.

Par ailleurs, pour que ces élargissements se passent le mieux possible, il est important que l'opinion publique y soit préparée par les gouvernements nationaux et cela sans tabous ni clichés.

Enfin, tout nouvel élargissement doit tenir compte des capacités institutionnelles de l'UE à faire face à l'arrivée de nouveaux membres de manière à ne pas nuire à la prise de décision.

PRIORITE 2 : METTRE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE AU SERVICE DE L'ECONOMIE REELLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La législature a été marquée par la crise de la dette souveraine. Celle-ci fut d'une telle gravité que l'unité de la zone euro et l'existence de la monnaie unique ont été mises en danger. Plus d'une vingtaine de Conseils européens de la « dernière chance » se sont succédés, avec l'objectif de sortir l'UE des ornières une bonne fois pour toutes. Mais, par manque de vision de moyen terme, d'ambition et de courage à court terme et à cause de la divergence des intérêts nationaux, des cycles électoraux anachroniques des « grands » pays, aucun accord crédible et convaincant n'a pu être forgé, tant pour les marchés financiers que pour les citoyens et entreprises européens. Quant aux réelles avancées, elles ont failli à se concrétiser ou lorsque l'on est passé des mots à l'action, cette dernière est restée timide. Il en a été ainsi de la taxe sur les transactions financières, de l'union bancaire ou de la mutualisation d'une partie des dettes publiques.

La seule chose qui a été menée avec une réelle logique, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à sa mise en œuvre, tient dans la politique d'austérité qui a été conduite avec une obstination aussi inébranlable que contreproductive, comme l'a finalement reconnu le Fonds monétaire international. Faire converger les politiques économiques et budgétaires des Etats membres est cependant une nécessité, mais l'angle et les règles choisis pour concevoir cette convergence sont hautement contestables.

Proposition : Consacrer la triple convergence budgétaire, sociale et environnementale

La gouvernance économique européenne doit être réformée en vue de mettre la convergence et l'assainissement budgétaire au service des objectifs sociaux et environnementaux dans le court, moyen et long terme et de sortir ainsi des politiques dont le seul horizon est l'équilibre budgétaire.

Cela nécessite :

- De revoir de fond en comble les règles actuelles de la gouvernance économique ;
- D'aménager les indicateurs pris pour référence (en y ajoutant les inégalités sociales, le taux de chômage, la productivité des ressources et du capital) ainsi que les procédures de surveillance des Etats ;
- D'intégrer à ces mesures connues sous le nom de six-pack et de two-pack des mécanismes contra-cycliques, c'est-à-dire des mesures qui permettront d'éviter que l'austérité menée n'amplifie la crise et ne complique le retour à une situation socio-économique saine. Cela passe par exemple par la possibilité pour les Etats membres d'exempter du calcul des déficits publics une partie des investissements publics orientés vers la transition écologique, en particulier en cas de retournement de la conjoncture économique ;
- De créer une cellule interdépartementale de la transition écologique, adossée à la direction générale Affaires générales de la Commission européenne, pour veiller au respect de l'équilibre de cette triple convergence. Le Président de la Commission devra faire rapport au Parlement européen à ce sujet dans son discours sur l'Etat de l'Union.

Proposition : Mener des réformes structurelles en phase avec la transition écologique de l'économie

Le concept de « réformes structurelles » agit comme un épouvantail car y sont généralement associées la flexibilisation du marché du travail, la privatisation au moins partielle de la sécurité sociale, voire le durcissement des conditions d'éligibilité à des revenus de remplacement, et les licenciements dans les services publics.

Néanmoins, pour Ecolo, la transition écologique de l'économie sous-tend la réalisation de réformes structurelles qui prennent une autre orientation : smart grid[5], énergie renouvelable, meilleure gestion des ressources, soutien des travailleurs sur le marché du travail en leur donnant accès à des formations et à des revenus de remplacement adéquats, etc. Ce type de réformes doit être encouragé. Des analyses d'impact soumises à consultation auprès des parties intéressées doivent contribuer à mettre en valeur la conformité des réformes avec les objectifs poursuivis en matière d'emploi, de lutte contre la pauvreté, d'éducation/formation, d'innovation et d'énergie/climat.

[5] Un réseau intelligent est un réseau électrique capable d'intégrer selon un bon rapport coût-efficacité les comportements et actions de tous les utilisateurs qui y sont raccordés – producteurs, consommateurs, et utilisateurs à la fois producteurs et consommateurs – afin de mettre en place des systèmes économiquement efficients et durables, présentant des pertes faibles et des niveaux élevés de sûreté ainsi que de qualité et de sécurité d'approvisionnement. (Définition de la Commission européenne).

Les conditionnalités mises à l'intervention financière du mécanisme européen de stabilité, de même que les recommandations adressées par l'UE aux différents Etats membres, doivent également tenir compte de cette définition des réformes structurelles.

Proposition : Renforcer le rôle du Parlement européen dans la définition des priorités socio-économiques de l'UE

Depuis quelques années, un processus dit de « Semestre européen » a été lancé afin de synchroniser les cycles des décisions budgétaires et économiques des niveaux national et européen, à des fins de coordination et de maximisation des synergies. Le Semestre européen qui s'étend de janvier à juin (le second semestre étant celui de la mise en œuvre) est lancé à l'occasion de la publication par la Commission européenne d'un document appelé « Examen annuel pour la croissance ». Celui-ci contient les priorités socio-économiques qui prévaudront pour le reste de l'année et à l'égard desquelles les Etats membres seront jugés. Ces derniers recevront le cas échéant des recommandations qui donneront également lieu à des bulletins, dont le non-respect dans les pays en proie à d'importantes difficultés économiques pourrait conduire à des sanctions politiques et financières.

Pour Ecolo, ces priorités doivent faire l'objet d'un travail d'amendements et d'un vote au Parlement européen afin de garantir la légitimité du processus.

Proposition : Systématiser les auditions, avec les partenaires sociaux nationaux, en amont des grands événements socio-économiques

Corollairement, Ecolo propose que des auditions systématiques soient organisées avec les partenaires sociaux en présence du Premier ministre, avant tout événement majeur en matière de politique économique et sociale, en particulier avant le Conseil européen de printemps où les orientations pour les mois à suivre sont fixées et avant que les programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité soient présentés par le gouvernement à la Commission. Le Parlement européen doit lui aussi systématiser les auditions des partenaires sociaux européens en relation avec la clause sociale horizontale (article 11 du Traité).

Proposition : Procéder à un audit de la dette publique

Pour Ecolo, l'audit de la dette a pour objectif de déterminer les différents montants qui la composent, afin de soustraire du calcul des critères du Pacte de stabilité et de croissance et dans les procédures qui en découlent[6], la partie de la dette liée à des politiques conjoncturelles ou au sauvetage des banques par les collectivités.

Proposition : Consolider la solidarité financière au sein de la zone euro

Ecolo soutient l'idée que des mécanismes de solidarité financière entre les Etats membres de la zone Euro soient envisagés, conçus et mis en œuvre, afin d'éviter que ces Etats ne s'enlisent dans un marasme économique et financier et que la facture s'alourdisse pour les contribuables européens, en raison d'une action trop lente, trop tardive et modeste. Ces mécanismes devront être transparents, basés sur des critères objectifs, notamment en termes de justice sociale et d'efficacité économique pour pouvoir ainsi contribuer à la cohésion de l'union monétaire.

[6] Ce qui est déjà possible mais de manière implicite et partielle via le règlement sur les déficits excessifs.

Proposition : Mutualiser progressivement la dette souveraine des Etats membres

Les « Euro-obligations »[7] doivent enfin être mises en place. Elles sont un des moyens de mutualiser les dettes souveraines et de permettre aux Etats de la zone Euro de se financer à moindre coût.

Une agence européenne devrait être chargée de l'émission d'« eurobills »[8] pour satisfaire les besoins de financement de courte durée des tous les États européens. Ces derniers assumeraient une garantie conjointe et solidaire pour ces titres. La mise en place des « eurobills » pourrait se faire rapidement et sans modification des traités.

Dans le même ordre d'idées, Ecolo propose la mise en place d'un « fonds de rédemption » afin de mutualiser temporairement (25 ans) une partie de la dette publique dans le temps, et seulement pour la partie au-delà du seuil de 60 % du PIB. En raison de la garantie que donneraient les pays participants, dont des pays notés AAA comme l'Allemagne, le fonds doit être capable d'emprunter de l'argent sur les marchés financiers à des taux nettement inférieurs à ceux payés actuellement par les pays en difficulté financière.

En contrepartie des bénéfices qui en découleraient, les États seraient toujours contraints de faire preuve de discipline budgétaire telle que développée ci-dessus. La seule annonce de la création d'un tel outil, et pour autant qu'elle soit ferme, crédible et irrévocable, pourrait immédiatement entraîner une diminution des taux.

Proposition : Lancer des « project bonds » pour financer des investissements mobilisateurs pour les acteurs de l'économie réelle et de la transition écologique

En 2012 a démarré une expérience pilote de project bonds chapeautée par la Banque européenne d'Investissement. Ces project bonds désignent les obligations qui sont émises pour financer un projet particulier, en l'occurrence des infrastructures de transport, énergétiques et le réseau à haut débit.

A travers eux, des investissements privés sont mobilisés pour financer des projets qui, de par leur envergure, resteraient sur le côté, faute d'un tel financement. En échange, les investisseurs se voient rémunérés d'un rendement prédéterminé.

L'expérience doit se poursuivre en élargissant le type et la taille des projets concernés : afin d'aider certaines régions ou pays, des project bonds européens pourraient concerner des projets locaux. Les projets retenus doivent être validés par la cellule de la transition écologique qu'Ecolo propose de créer par ailleurs (voir supra).

---

[7] En novembre 2011, la Commission européenne a examiné trois types d'eurobonds ou euro-obligations. Ce terme fait référence aux titres financiers qui pourraient être émis conjointement par les pays de la zone euro afin de se financer à moindre coût, en profitant d'une part d'un marché plus liquide (car plus large) que celui que leurs propres obligations nationales leur ouvrent et d'autre part, de taux d'intérêt dans l'ensemble plus avantageux. Les eurobonds peuvent soit remplacer entièrement l'émission d'obligations d'États nationaux, soit être utilisés en parallèle (la « nouvelle » dette). Complémentairement, Ecolo souhaite la mutualisation de la dette de maturité inférieure à un an. Les différents types d'eurobonds examinés se distinguent par l'étendue de la garantie donnée, et le degré de substitution de la dette nationale. Selon le degré d'ambition voulu, une modification du Traité pourrait s'avérer nécessaire ; ce sera en effet le cas si leur introduction s'accompagne d'une garantie conjointe et solidaire, ce qui impliquerait une protection maximale.

[8] Les eurobills sont, dans le jargon européen, des titres de la dette d'une maturité courte ; ils financent donc de la dette de court terme. Le volume des eurobills émis pour chaque État ne devrait jamais dépasser les 10 % du PIB. La proposition vise notamment à créer un marché très liquide pour les banques, qui peuvent rencontrer des difficultés pour se conformer aux règles sur les fonds propres (Bâle III). En outre, elle permet aux États en difficulté financière de se refinancer, en partie, à des taux plus avantageux qu'aujourd'hui.

Proposition : Rendre le Mécanisme européen de stabilité (MES) plus transparent et mieux contrôlé

Le Mécanisme européen de stabilité qui a été créé comme instrument permanent est issu d'un processus intergouvernemental duquel le Parlement européen est totalement exclu. C'est pourquoi Ecolo propose d'intégrer le MES dans l'acquis communautaire, pour qu'il soit soumis à une obligation de rendre des comptes devant le Parlement, conformément à l'engagement pris par l'Eurogroupe (rassemblant les ministres des finances de la zone euro). Des réunions conjointes avec les parlements nationaux et le Parlement européen doivent accroître le processus démocratique, étant entendu que, in fine, les parlements nationaux ont une prérogative budgétaire.

Le Ministre des Finances qui y siège pour la Belgique doit également se prêter à une discussion avec la commission des finances du Parlement fédéral avant et après chaque réunion du conseil d'administration du MES, pour rendre compte des décisions prises (et de leur impact financier pour la Belgique) et de l'évolution de la situation dans les pays concernés, non seulement sur le plan budgétaire mais aussi sur les plans social et environnemental.

Proposition : Donner une licence bancaire au MES pour alléger les coûts de financement des Etats en difficultés

Le Mécanisme européen de stabilité doit se voir délivrer une licence bancaire de manière à accéder directement à la Banque centrale européenne et faire bénéficier les pays en difficultés dans lesquels il intervient de conditions de financement préférentielles, sensiblement meilleures que les taux du marché. Il est inacceptable que les Etats - et leurs populations - paient le prix fort de la crise alors qu'au moment le plus critique de celle-ci, la Banque centrale européenne mettait sous perfusion les banques privées (avec des possibilités de financement de maximum 1 % ce qui correspondait, en fait, à un taux négatif étant donné le niveau de l'inflation).

Par ailleurs, il conviendrait que le MES puisse, conformément à des accords européens antérieurs, intervenir pour recapitaliser les banques présentant des signes de difficultés sérieuses pour autant que des conditions strictes soient posées afin d'éviter des problèmes d'alea moral[9].

Proposition : Démanteler la troika[10] et, dans l'intervalle, la soumettre au contrôle démocratique du Parlement européen

Avant de demander le soutien du Fonds Monétaire International pour secourir un pays en sérieuses difficultés financières, Ecolo propose que la Commission demande un mandat auprès du Parlement européen - les eurodéputés ayant au préalable voté sur la pertinence de faire appel au FMI – et du Conseil qui balisera les contours de l'intervention de la troïka.

De la même manière que le MES, la troïka doit également rendre des comptes au Parlement européen. La Banque Centrale Européenne qui en fait partie ne peut se retrancher derrière l'indépendance que lui garantit le Traité ou derrière l'argument que la transparence fragiliserait le pays en exposant ses faiblesses auprès des marchés financiers, pour échapper à ses responsabilités, quitte à ce que les travaux en commission parlementaire se déroulent à huis clos. Son rôle devrait être repensé de sorte qu'elle n'intervienne plus qu'en tant qu'observateur – et non négociateur –, qu'elle ne s'ingère pas dans des domaines qui ne ressorte pas de ses compétences comme le marché du travail par exemple. La Banque Européenne d'Investissement doit être

---

[9] Par aléa moral, on entend ici la situation qui pourrait se produire parce que les banques obtiendraient la garantie qu'elles seront secourues en cas de problèmes sérieux, ce qui pourrait les encourager à prendre des risques démesurés et alller à l'encontre des mesures prises pour assainir et reréguler le secteur.

[10] Dans le contexte de la crise économique en Europe, la troïka désigne le groupement d'experts issus de la Commission européenne, de la Banque Centrale Européenne et du Fonds Monétaire International. La troïka oriente les réformes structurelles qu'elle veut que les Etats membres en quête d'aides financières implémentent et sur base de leurs évaluations, le Conseil des Ministres libérera progressivement les aides convenues.

impliquée de manière à contrebalancer les réformes et mesures nationales par un plan d'investissements concerté favorisant la sortie de crise. L'Agence Européenne des Droits Fondamentaux doit monitorer les interventions pour éviter que les recommandations de la troika n'empiètent pas sur les dispositions de la Charte des Droits Fondamentaux et la Charte européenne des Droits Sociaux. Les partenaires sociaux doivent être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'ajustement et le Conseil des Ministres de l'Emploi doivent également avoir voix au chapitre.

Proposition : Instaurer un contrôle temporaire des capitaux en cas de (menaces de) tempêtes financières

Afin de protéger les pays en difficultés d'un retrait soudain et massif de capitaux qui causerait une détérioration significative de leur balance des paiements, l'UE doit veiller à donner corps à l'article 64 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE. Celui-ci prévoit que le Conseil « à l'unanimité et après consultation du Parlement européen, peut adopter des mesures qui constituent un recul dans le droit de l'Union en ce qui concerne la libéralisation des mouvements de capitaux à destination ou en provenance de pays tiers ». Autrement dit, un contrôle de libre circulation des capitaux peut être temporairement rétabli.

Proposition : Instaurer la majorité qualifiée pour la politique fiscale

En dépit des effets transfrontaliers évidents des politiques fiscales nationales (comme le dumping fiscal), la fiscalité est l'une des dernières matières à rester subordonnée à la règle de l'unanimité, donc de l'immobilisme.

Dans le cadre de la réforme des Traités, Ecolo propose que les politiques fiscales se règlent à la majorité qualifiée et que le principe de la progressivité de l'impôt soit reconnu explicitement. Cela facilitera aussi la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale. Des législations devront être adoptées pour fixer un taux d'imposition minimum des entreprises.

Proposition : Elargir le mandat de la Banque Centrale Européenne

Depuis sa création, la Banque Centrale Européenne s'est vu confier la mission de maintenir un taux d'inflation en adéquation avec la stabilité des prix, c'est-à-dire proche de 2 % par an. Il convient d'élargir le mandat de la BCE pour que, dans sa détermination des taux d'intérêt et ses décisions de recourir aux instruments qui lui sont disponibles, elle prenne en compte la création d'emplois.

A l'image de ce qui se pratique en Belgique où les partenaires sociaux sont présents dans le Conseil de régence de la Banque Nationale de Belgique, des représentants des partenaires sociaux européens devraient siéger dans le Conseil général de la Banque dans le cadre de ses fonctions consultatives (établissement des rapports annuels). Les partenaires sociaux jouent en effet un rôle déterminant dans la politique salariale, souvent présentée comme un élément important de l'inflation ou dans les ajustements qui sont opérés.

Proposition : Donner un siège à la zone euro dans les institutions financières internationales

Alors que l'euro est devenu, en quelques années à peine, une monnaie de réserve et que sa crédibilité est bien établie, la gestion politique de la devise européenne est plus que lacunaire. Contrairement à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) où l'UE est un acteur majeur et incontournable, les pays de la zone euro pèsent peu au FMI ou à la Banque Mondiale. Cela s'explique par le fait que la politique commerciale relève d'une compétence des Communautés européennes et que c'est uniquement la Commission qui défend le mandat défini par les Etats membres. En ce qui concerne les questions monétaires, chaque pays se cramponne à son siège, en

contradiction avec des engagements qui remontent à 1974 (Déclaration de Copenhague, bien avant l'euro) et à 1998 (à l'occasion d'un Conseil européen) et ont été répétés fréquemment. Le Traité de Lisbonne s'est attaqué à cette déficience en prévoyant une représentation unifiée dans les institutions financières internationales, afin d'établir une « diplomatie de l'euro » pour éviter que les ajustements des grands déséquilibres mondiaux portent essentiellement sur l'euro mais cette possibilité est restée lettre morte jusqu'à présent.

Proposition : Rendre les formules « G » transparentes

Ecolo reste opposé à toute instance de décisions et d'impulsions politiques (internationales) qui souffre d'un manque de légitimité démocratique, surtout lorsque, comme c'est le cas avec les réunions internationales des grandes puissances sous les formats G7, G8 et G20, elles prennent le dessus sur le multilatéralisme onusien. Ces réunions de grandes puissances sont, de plus, caractérisées par une opacité certaine et, d'un point de vue européen, elles créent de facto deux classes d'Etats membres : ceux qui ont accès à ces réunions et les autres. Ecolo demande que ;

- ces réunions se déroulent en présence des organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et lorsque cela est approprié, d'autres organisations représentatives et légitimes ;
- les participants européens à ces réunions se présentent devant le Parlement européen afin de faire rapport sur les conclusions de ces sommets et les implications pour l'Europe et les évaluent à l'aune des résolutions adoptées par les eurodéputés, en association avec des représentants des parlements nationaux en temps utile avant ces réunions.

PRIORITE 3 : RE-LEGITIMER LE BUDGET PLURIANNUEL ET TRACER LA VOIE D'UN BUDGET FEDERAL EUROPEEN

Proposition : Réformer le cadre financier pluriannuel adopté en 2013

Le budget annuel de l'UE s'inscrit dans un cadre pluriannuel fixant les montants maximaux (plafonds) pour chaque grande catégorie de dépenses[11] pour une période de 7 ans, ainsi que les flexibilités possibles entre les catégories. L'assemblée du Parlement européen qui sera issue des élections européennes de mai 2014 et la nouvelle Commission dont le mandat débutera à la fin de l'année 2014, devraient être en mesure de procéder à une révision du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020.

Pour Ecolo, l'adoption de ce cadre doit s'accompagner :

- D'un renforcement des montants financiers
- D'une révision en profondeur du cadre et d'indispensables réorientations afin de permettre au budget européen de jouer un rôle de catalyseur d'investissements nationaux, de soutenir la transition écologique et juste de l'économie, tout en fournissant à l'Europe les moyens de ses ambitions (dépenses de fonctionnement, rôle sur la scène mondiale notamment aides publiques au développement) ;
- D'une réduction de la durée du cadre afin de l'aligner sur les mandats de cinq ans du Parlement et la Commission européenne ;

[11] Ces rubriques sont les suivantes : Compétitivité pour la croissance et l'emploi (incluant recherche, innovation, éducation, politiques sociales et fonds de cohésion) ; Préservation et gestion des ressources naturelles (PAC, pêche, développement rural et environnement) ; Citoyenneté, liberté, sécurité et justice ; Union Européenne comme acteur mondial (l'action extérieure de l'Union hors le Fond européen de développement) ; Administration (frais de fonctionnement des institutions soit environ 5 % du budget).

- D'une clause de rendez-vous, de manière à ajuster à mi-parcours les enveloppes budgétaires en tenant compte (de l'évolution réelle) des besoins des différents postes à financer, sans que cela ne perturbe les grands équilibres du cadre financier.

Proposition : Financer le budget européen principalement à partir de ressources propres pour un réel budget fédéral européen

Le budget européen est prisonnier des budgets, et donc des intérêts, nationaux. La négociation du cadre financier pluriannuel au Conseil Européen en 2013 ainsi que son résultat en sont une triste illustration. Aujourd'hui, plus de 85 % du budget annuel de l'Union Européenne soit environ 140 milliards est alimenté uniquement par des financements assimilés à des contributions nationales[12], et que beaucoup d'États membres cherchent à minimiser. Cet état de fait a donné naissance, chez les contributeurs nets, à une attitude résumée par l'expression « I want my money back », qui met à mal la raison d'être d'un budget commun et remet en cause le principe de solidarité pourtant fondateur de l'Union. Les ressources propres actuelles sont composées d'une partie des droits de douane et de quelques droits spécifiques sur les produits agricoles, d'un pourcentage uniforme appliqué à l'assiette de la TVA et au RNB[13].

Pour Ecolo, de nouvelles ressources propres sont possibles et nécessaires[14] pour sortir du carcan étatique, favoriser une logique communautaire et une montée en puissance et responsabilité du Parlement : un pourcentage des revenus provenant de la future TFF (taxe sur les transactions financières), une révision en profondeur de la perception TVA voire une contribution CO2 dans le cadre du marché du carbone.

Il importe donc de réformer en profondeur le système des ressources propres, afin que celles-ci redeviennent la principale source de financement. Elles devraient ainsi progressivement remplacer la contribution fondée sur la richesse du pays (laquelle est à l'origine des comptes d'apothicaires entre Etats membres et du principe corolaire de « juste retour ») comme source principale du budget. A cette fin, une réforme devrait réduire à un maximum de 40 % la part dans le budget de l'Union des contributions fondées sur le revenu national brut (RNB) et mettre fin à tous les actuels rabais et autres mécanismes de correction, pour donner corps progressivement à un budget fédéral européen.

Proposition : Assurer la bonne gestion et la transparence du budget européen

Exiger des Etats membres qu'ils paient à temps leur contribution au budget européen

Le budget européen ne peut être en déficit. Dès lors, il y a un grand risque que, si les Etats membres ne respectent pas leur engagement et paient avec retard leur contribution, le financement structurel de l'UE soit mis à mal créant ainsi une dette préjudiciable pour l'ensemble des acteurs qui sont en attente d'un financement européen.

Pour Ecolo, sur le plan comptable, « crédit d'engagement » doit rimer avec « crédit de paiement ».

---

[12] Ces contributions sont fondées sur des agrégats statistiques dérivés du revenu national brut (RNB) et sur la TVA. Elles n'apparaissent donc pas de façon claire dans les budgets nationaux.

[13] Des trois ressources actuelles, seuls les droits de douane sont un véritable impôt communautaire de plus en plus mineur (14 % du budget) tandis que les recettes TVA et RNB qui représentent 84 % du financement, sont simplement prélevées sur les recettes fiscales des Etats membres, après détours de calculs assez complexes. De l'ambition initiale d'un budget commun, il ne reste pas grand-chose puisque rien en effet ne différencie le financement actuel d'un système de simples contributions nationales. Au total, les ressources propres actuelles sont ainsi qualifiées uniquement parce qu'elles financent le budget européen.

[14] La Commission Européenne a déposé un paquet législatif sur les nouvelles ressources propres en juin 2011, comprenant une simplification et légère modification des pourcentages prélevés sur la TVA, une TFF sur les échanges d'action et d'obligations et produits dérivés avec un taux de 0,1% dont 2/3 du produit seraient affectés au budget européen, ainsi que la réduction du droit de perception des ressources propres traditionnelles.

Assurer la transparence des décisions budgétaires

De manière à assurer la pleine information des citoyens et un contrôle parlementaire adéquat, toutes les dépenses et les recettes résultant de décisions prises par les institutions européennes ou en leur nom, y compris les opérations de prêt, d'emprunt et de garantie, doivent être résumées, sur base annuelle, dans un document annexé au projet de budget. Une vue générale des conséquences financières et budgétaires des activités de l'Union serait ainsi possible.

Garantir la prévisibilité financière des projets

Par ailleurs, dans un esprit de bonne gestion des deniers publics, Ecolo propose d'introduire une procédure visant à enrayer les dérapages des coûts afférents à la réalisation de grands projets européens comme les infrastructures énergétiques (ITER), spatiales (GMES), etc. Ainsi, si les dernières projections faisaient apparaître que les coûts finaux dépasseraient de plus de 25 % les coûts initialement budgétés, le Parlement européen en tant qu'autorité budgétaire devrait tenir un débat pour déterminer s'il est judicieux d'achever ledit projet et, le cas échéant, de fixer des conditions.

Proposition : Offrir une seule et même implantation au Parlement européen

Ecolo est résolument en faveur d'une implantation unique du Parlement Européen à Bruxelles. Cette décision de bon sens doit mettre fin à une transhumance parlementaire tout aussi néfaste pour l'environnement que pour l'efficacité, l'image, la visibilité et le budget de l'institution démocratique européenne.

En effet, à l'heure actuelle, le Parlement européen est éclaté entre trois lieux de travail : Strasbourg pour les sessions plénières, Bruxelles pour les réunions des Commissions, des groupes politiques et les 'mini-sessions' et enfin Luxembourg pour une grande partie des services administratifs. Les corollaires en sont un manque d'efficacité et des coûts financiers et environnementaux énormes, estimés respectivement à 180 millions d'€ et 19 000 tonnes de CO2.

PRIORITE 4 : ADOPTER UN NOUVEAU PACTE SOCIAL EUROPEEN

Les choix hautement contestables posés en matière de gouvernance économique et budgétaire bouleversent les politiques sociales nationales et européennes, même si ces dernières ne sont pas, en l'état actuel des traités, directement des compétences de l'UE.

Pour Ecolo, au Parlement européen ainsi qu'au Conseil des ministres, il convient néanmoins de poursuivre les travaux, qu'il s'agisse de directives à transposer, de règlements ou de recommandations en matière de :

- lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- égalité hommes femmes ;
- amélioration de la santé des citoyens :
- protection de la santé des travailleurs
- encadrement de l'environnement de travail ;
- soutien aux services publics et d'intérêt général ;
- qualité des logements ;
- tarification écologique et solidaire de l'énergie et efficience énergétique.

Un certain nombre de ces champs de bataille font l'objet de propositions spécifiques dans les chapitres sectoriels de ce programme.

Le dialogue social européen est quant à lui tombé en panne. La Commission n'a tenté ni de le réanimer, ni de prendre le relais via son droit d'initiative, en déposant des propositions législatives au Conseil et au Parlement européen. Les garde-fous et procédures existantes n'ont qu'une portée déclamatoire ; il convient de les activer afin de restaurer le modèle social et assurer de réels contrepoids au rouleau compresseur des choix en politiques en matière économique et budgétaire.

Proposition : Rétablir le dialogue social européen

Surmonter l'échec du dialogue social

En cas d'échec du dialogue social, du fait par exemple de l'intransigeance d'une partie à entamer les discussions sur une future proposition de directive sociale, et à la condition que l'une des parties soit demandeuse, Ecolo propose qu'un simple vote de la commission de l'emploi du Parlement européen soit nécessaire pour que la Commission soit tenue de prendre le relais et de déposer une proposition devant le Parlement européen et le Conseil.

Permettre la négociation collective transnationale

Etant donné que la négociation collective est un pilier de notre modèle social européen, Ecolo soutient la création d'un cadre légal optionnel pour la négociation collective transnationale, pour les entreprises multinationales actives dans différents pays de l'Union européenne. Cet instrument doit être conçu de manière à éviter que, par ce biais, il soit porté atteinte aux conventions collectives nationales ou à des accords d'entreprise nationaux. Concrètement, les principes de la clause la plus favorable et de la clause de non-régression doivent être au cœur du dispositif.

Proposition : Se doter d'un CNT européen

Pour surmonter les difficultés d'interprétation des accords convenus entre les partenaires sociaux européens et que leurs homologues nationaux se sont réappropriés, Ecolo propose la création d'un secrétariat permanent du dialogue social européen intersectoriel. Ce secrétariat ferait office de commission d'experts des partenaires sociaux qui, sans empêcher un recours aux cours et tribunaux, tenterait de concilier les différentes interprétations, et veillerait à la mise œuvre et au suivi des accords, qu'ils soient du type directive ou autonome.

Proposition : Créer un organisme européen de règlement extrajudiciaire des conflits sociaux

Ecolo propose la mise en place d'un organisme européen de règlement extrajudiciaire des conflits en matière de droit du travail, afin de développer et de mettre en œuvre une solution viable, avec la participation des parties au contrat. Cet organisme européen interviendrait à la demande des partenaires sociaux européens, sur une base volontaire et au cas par cas, pour résoudre des conflits de façon extrajudiciaire, en précisant notamment l'esprit des directives « emploi » en cause.

Proposition : Annexer au Traité de Lisbonne une clause de progrès social et de développement durable

Un protocole social annexé au Traité et sa traduction par une législation contraignante transversale est indispensable pour garantir l'efficacité réelle de l'article 9 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)[15] qui crée une clause de non-régression sociale. Cette clause permettrait

[15] L'article 9 du TFUE constitue déjà un garde-fou contre certaines politiques : « dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'Union prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine ». Sa portée n'en demeure pas moins dérisoire dans les faits.

d'orienter les décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'objectif du protocole serait de clarifier les relations existant entre les droits sociaux fondamentaux et les libertés liées au marché unique.

Ainsi, les organisations représentatives et légitimes de la société civile d'un pays pourraient se tourner vers la Commission, lorsqu'elles estiment qu'une politique nationale viole cette clause. La Commission serait tenue d'examiner la situation et, le cas échéant, d'enjoindre l'Etat concerné à restaurer la situation. Si, le cas échéant, il n'obtempère pas, des sanctions financières ou politiques pourraient être prévues.

Comme Ecolo le propose dans le domaine social, l'idée d'une clause de non-régression « développement durable » doit être portée à partir de l'article 11 du TFUE. Le/la Commissaire en charge du Climat, nommé(e) Vice-Président(e) de la Commission, aura en charge d'en assurer le respect, en lien avec les Commissaires en charge de l'Emploi, des questions sociales et de l'Economie.

Proposition : Assortir toutes les propositions législatives et tous les plans d'action d'une fiche « clauses horizontales »

Toutes les nouvelles propositions législatives et tous les nouveaux plans d'action doivent être systématiquement accompagnés d'une fiche « clauses horizontales » qui analyse, succinctement et si possible de manière chiffrée, les impacts attendus des propositions en matière d'égalité hommes-femmes, de protection sociale, d'éducation, de santé humaine, de non-discrimination, de développement durable, et de protection des consommateurs.[16] Cette démarche doit permettre aux législateurs européens, ainsi qu'aux organisations intéressées et aux citoyens, de mieux évaluer la portée et les conséquences des nouveaux textes proposés.

Dans le cadre de la réforme des Traités, cette fiche doit faire l'objet d'une analyse par un Comité Economique et Social renforcé, lequel disposera d'un délai de 3 mois pour la valider ou la contester en motivant dûment ses conclusions. La Commission devra revoir sa proposition, le cas échéant, ou informer le Comité, le Parlement européen, le Conseil et le Comité des Régions des raisons pour lesquelles elle maintiendrait son analyse intacte.

PRIORITE 5 : RESPECTER LES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES A L'ECHELLE DE L'EUROPE ET DU MONDE

Proposition : Instaurer des droits de douanes sociaux et environnementaux à l'échelle de l'Union européenne

Pour protéger notre économie et prémunir nos travailleurs des effets d'un marché mondial dérégulé, et conformément aux possibilités ouvertes par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de l'Union européenne (UE), Ecolo propose l'instauration de droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen à l'égard des biens et services produits dans des conditions sociales et environnementales problématiques au sein des pays émergents. Il s'agit là d'un levier puissant que l'Union européenne peut et doit utiliser pour contribuer au relèvement des normes sociales et environnementales applicables dans ces pays et les rendre comparables à ce que l'UE s'impose. Au-delà, c'est une piste intéressante en vue de la sortie de crise, de la relocalisation de l'économie, et de la réduction des besoins en transport et des émissions de CO2. L'instauration de tels droits de douane sociaux et environnementaux constituerait donc une plus-value évidente sur les terrains à la fois économique, social et environnemental … à l'inverse des

[16] Conformément aux dispositions d'application générale du Traité telles qu'elles figurent aux articles 8 à 12 du Traité sur le Fonctionnement du l'Union européenne.

politiques d'austérité menées par les États membres dont les effets économiques et sociaux sont dramatiques.

Concrètement, les normes sociales fondamentales (telles que la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé ou des enfants, l'égalité salariale homme-femme, etc.) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes environnementales découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, du Protocole de Kyoto de 1997 et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 1992, doivent constituer autant de références utiles pour réguler les échanges commerciaux avec les pays hors Europe et autant d'incitants pour ceux-ci à améliorer le bien-être de leur population. Ainsi, par le biais du dispositif proposé, ces normes constitueront autant de motivations, pour les pays en relation commerciale avec l'UE, à améliorer leurs performances sociales et environnementales et elles récompenseront leurs efforts en la matière.

A contrario, ce dispositif pénalisera les pays qui tirent une partie de leur avantage compétitif sur le non-respect de ces normes sociales ou environnementales ou sur une politique agressive de taux de change telle que leur devise est maintenue à un niveau artificiellement bas. Les recettes fiscales perçues par l'Union européenne à titre de prélèvement de ces droits de douane seront principalement affectées au renforcement de la solidarité avec les pays du Sud et à la lutte contre le dérèglement climatique. Elles contribueront à la fois à rencontrer ces objectifs essentiels et au redéploiement de l'économie européenne.

En aucun cas, il ne s'agit d'instaurer un protectionnisme aveugle. L'objectif poursuivi vise à lutter contre le dumping social et environnemental qui, tout en portant préjudice à la compétitivité de nos entreprises, bafoue les droits des travailleurs et épuise les ressources de certains pays qui exportent vers l'Europe. Le respect de ces normes doit orienter l'économie mondiale sur le chemin du développement durable et permettre, entre autres, le développement du commerce local, le soutien aux circuits courts et l'emploi peu délocalisable.

Proposition : Intégrer le respect des normes internationales sociales et environnementales dans les accords commerciaux

Les écologistes veilleront à ce qu'une clause contraignante sur le respect des normes des Nations Unies, de l'OIT et de l'Union elle-même en matière de droit du travail et de droit environnemental, en ce compris les accords environnementaux multilatéraux, soit inscrite dans toutes les conventions d'investissement et dans tous les accords commerciaux signés par l'Union européenne. Elle doit être accompagnée de mesures destinées à vérifier la bonne mise en œuvre de ces principes à l'échelle de l'Union.

PRIORITE 6 : ASSURER UNE VOIX A L'UNION EUROPEENNE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

Proposition : Renforcer l'Union pour la Méditerranée

Cette nouvelle association d'Etats regroupe des pays méditerranéens mais ne possède pas encore les ressources humaines et budgétaires pour se renforcer et devenir crédible. Elle est aujourd'hui doublée d'un forum parlementaire qui pourrait devenir un espace de diplomatie et de coopération parlementaire précieux, vu les transitions démocratiques en cours.

Alternative aux seuls accords commerciaux qui sont rarement à l'avantage de l'économie locale, ce formidable forum pourrait permettre de traiter de questions environnementales, sociales et d'un développement économique durable.

Pour ce faire, des actions concrètes de terrain doivent pouvoir être menées, lesquelles nécessitent davantage de ressources budgétaires.

Proposition : Rendre plus équitables les accords commerciaux négociés par l'UE avec les pays en développement

Depuis 2003, l'Union européenne s'est lancée dans un nouveau cycle commercial avec les pays en développement dans le cadre des accords de Cotonou. Or ces accords se concentrent principalement sur la suppression des barrières commerciales entre ces pays et les Etats membres de l'UE au détriment de l'environnement, entraînant une exploitation intensive des sols et des ressources. Cette logique libérale est lourde de conséquences environnementales mais également sociales dans ces pays.

Ainsi, l'Union européenne pourrait devenir un bouclier contre la mondialisation dérégulée et non l'un de ses agents, en réduisant l'asymétrie des accords de libéralisation pour se concentrer sur les véritables causes de la pauvreté des pays en développement.

Proposition : Rendre plus transparentes les négociations d'accords signés avec des pays-tiers

La négociation d'accords entre l'Union européenne (et/ou les Etats membres) avec un pays tiers se déroule sous la direction de la Commission européenne, après accord des Etats membres réunis au Conseil des ministres. Le Parlement européen n'entre en scène que lors de la ratification de ces accords.

Les négociations secrètes dans le cadre du Traité ACTA et les révélations du contenu du mandat sur l'accord de libéralisation entre l'Union européenne et les Etats-Unis ont démontré que ce procédé était non démocratique et nuisait aux droits fondamentaux des citoyens européens.

C'est pourquoi Ecolo demande que le Parlement européen soit associé dès la rédaction du mandat de négociation par les ministres nationaux, afin de s'assurer que l'intérêt commun et les intérêts des citoyens européens soient protégés.

Ecolo et les Verts européens continueront de soutenir, auprès du Gouvernement belge et de la Commission européenne, l'imposition d'un moratoire pour les négociations actuellement en cours sur l'Accord commercial et de libre échange transatlantique tant que le Gouvernement des Etats-Unis n'aura pas fait toute la lumière sur les écoutes électroniques illégales dont les institutions et citoyens européens semblent faire actuellement l'objet. Pour la poursuite des négociations, Ecolo souhaite voir la Commission suivre des balises très strictes tout au long de ce processus, comme le respect des normes sociales et environnementales, la protection des services publics, celle des consommateurs, des données à caractère personnel, la sauvegarde d'une vision agricole européenne ou encore l'exception culturelle européenne. Toute forme de régression dans ces domaines ou dans les réformes visant à reréguler le système financier sous prétexte de convergence réglementaire entre les Etats-Unis et l'Europe serait inacceptable.

Proposition : Défendre les droits humains dans le monde

L'Union européenne ne peut pas être une Union de droit si elle ne contribue pas au respect des droits fondamentaux dans son action extérieure.

Cela suppose de :

- Ne pas reconnaître des élections qui ont été qualifiées d'irrégulières par les missions d'observation électorale ;

- Conditionner la signature d'accords commerciaux ou de partenariat économique à la prohibition du travail des enfants, aux règles de travail définies par l'Organisation Internationale du Travail, à la prohibition de la peine de mort … ;
- Organiser une conférence internationale sur le respect des données personnelles et de la vie privée des citoyens du monde.

Proposition : Assurer la représentation de l'UE au sein de l'ONU[17]

L'Organisation des Nations-Unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre Mondiale, par les grands vainqueurs de la Guerre. La structure actuelle ne répond ni aux défis du monde moderne, ni aux nouveaux équilibres régionaux. Une réforme est ainsi nécessaire pour donner toutes les chances à l'ONU de remplir aux mieux ses missions telles que définies dans sa Charte. Une révision du mode de fonctionnement de l'Organisation est dès lors indispensable, réforme dont l'Union européenne se doit d'être le fer de lance au niveau international et d'y obtenir une voix à part entière.

Dans ce cadre, Ecolo propose notamment de :

- modifier la composition du Conseil de Sécurité afin d'assurer une plus grande représentativité à l'échelle de la planète, en se fondant sur une représentation des ensembles régionaux. L'Union européenne serait dès lors membre du Conseil de sécurité à la place de certains de ses Etats membres ;
- dans l'intervalle, de mettre en place une période transitoire où le droit de véto dont bénéficient le Royaume-Uni et la France serait exercé par l'Union européenne, avant sa suppression.

Proposition : Rendre l'Union européenne plus indépendante de l'OTAN[18]

L'Europe de la défense s'est construite depuis les débuts de la Guerre froide autour de la structure de l'OTAN, sous le contrôle des Etats-Unis. Dans un souci de cohérence mais également dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires, il devient indispensable de mettre sur pied une défense européenne en intégrant les différents contingents nationaux dans une structure commune.

Cette nouvelle structure renforcerait ainsi la position européenne sur la scène internationale en permettant à l'Union d'envoyer des forces de maintien de la paix dans le cadre d'opérations de sécurité civile en dehors du cadre de l'OTAN.

L'UE doit pouvoir également se donner les moyens d'activer plus facilement, en cas de besoin, ses forces d'intervention rapide.

---

[17] Voir Chapitre « International ».
[18] Voir Chapitre « International ».

TABLE DES MATIERES

EUROPE
Une Europe fédérale, démocratique et solidaire

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
L'HORIZON EUROPEEN D'ECOLO 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 2

PRIORITE 1 : Renforcer la démocratie européenne : légitimité, transparence, participation et monitoring démocratique 2

POUR UNE UNION POLITIQUE 2
Proposition : Créer une circonscription électorale européenne 2
Proposition : Repenser les modes de désignation, de composition et de contrôle de la Commission européenne 3
Proposition : Evoluer vers une Commission plus restreinte 3

POUR UNE UNION DEMOCRATIQUE ET DES POLITIQUES RESPONSABLES 3
Proposition : Renforcer le rôle des assemblées parlementaires et le contrôle démocratique 3
Proposition : Auditionner les fonctionnaires de la Commission européenne en charge du suivi de la Belgique 4
Proposition : Garantir la multidisciplinarité des fonctionnaires chargés des recommandations aux Etats membres 5
Proposition : Eviter les conflits d'intérêts des Commissaires et des parlementaires 5
Proposition : Renforcer les règles, l'éthique et la transparence des lobbys et de leur activité 5
Proposition : Garantir le respect des valeurs fondamentales dans les Etats membres 5

POUR UNE UNION CITOYENNE ET PARTICIPATIVE 6
Proposition : Développer des outils de participation directe 6
Proposition : Développer les dimensions politiques et sociales de la citoyenneté européenne 7
Proposition : Réunir une convention publique en vue de la modification des Traités 7
Proposition : Poursuivre un ancrage convivial des institutions européennes dans la communauté urbaine bruxelloise 7
Proposition : Faire participer l'UE au financement de sa capitale 7
Proposition : Renforcer l'information et la concertation lors d'extensions immobilières des institutions européennes 8

POUR UNE UNION EUROPEENNE TRANSPARENTE 8
Proposition : Rendre le registre de la transparence obligatoire et plus efficace 8
Proposition : Soutenir activement la démocratie de monitoring 8
Proposition : Auditer la procédure de recrutement des futurs fonctionnaires européens 8

POUR UNE UNION EUROPEENNE SOLIDAIRE ET EFFICACE 9
Proposition : Permettre aux Etats membres d'avancer vers un destin fédéral 9
Proposition : Promouvoir la méthode communautaire pour que l'intérêt commun soit plus que la somme des intérêts nationaux 9
Proposition : Activer les clauses « passerelles » pour une Europe plus efficace et démocratique 10
Proposition : Réussir les élargissements de l'Union européenne 10

PRIORITE 2 : Mettre la gouvernance économique au service de l'économie réelle et de la transition écologique 10
Proposition : Consacrer la triple convergence budgétaire, sociale et environnementale 11
Proposition : Mener des réformes structurelles en phase avec la transition écologique de l'économie 11

Proposition : Renforcer le rôle du Parlement européen dans la définition des priorités socio-économiques de l'UE 12
Proposition : Systématiser les auditions, avec les partenaires sociaux nationaux, en amont des grands événements socio-économiques 12
Proposition : Procéder à un audit de la dette publique 12
Proposition : Consolider la solidarité financière au sein de la zone euro 12
Proposition : Mutualiser progressivement la dette souveraine des Etats membres 13
Proposition : Lancer des « project bonds » pour financer des investissements mobilisateurs pour les acteurs de l'économie réelle et de la transition écologique 13
Proposition : Rendre le Mécanisme européen de stabilité (MES) plus transparent et mieux contrôlé 14
Proposition : Donner une licence bancaire au MES pour alléger les coûts de financement des Etats en difficultés 14
Proposition : Démanteler la troïka et, dans l'intervalle, la soumettre au contrôle démocratique du Parlement européen 14
Proposition : Instaurer un contrôle temporaire des capitaux en cas de (menaces de) tempêtes financières 15
Proposition : Instaurer la majorité qualifiée pour la politique fiscale 15
Proposition : Elargir le mandat de la Banque Centrale Européenne 15
Proposition : Donner un siège à la zone euro dans les institutions financières internationales 15
Proposition : Rendre les formules « G » transparentes 16
PRIORITE 3 : Re-légitimer le budget pluriannuel et tracer la voie d'un budget fédéral européen 16
Proposition : Réformer le cadre financier pluriannuel adopté en 2013 16
Proposition : Financer le budget européen principalement à partir de ressources propres pour un réel budget fédéral européen 17
Proposition : Assurer la bonne gestion et la transparence du budget européen 17
Exiger des Etats membres qu'ils paient à temps leur contribution au budget européen 17
Assurer la transparence des décisions budgétaires 18
Garantir la prévisibilité financière des projets 18
Proposition : Offrir une seule et même implantation au Parlement européen 18
PRIORITE 4 : Adopter un nouveau pacte social européen 18
Proposition : Rétablir le dialogue social européen 19
Surmonter l'échec du dialogue social 19
Permettre la négociation collective transnationale 19
Proposition : Se doter d'un CNT européen 19
Proposition : Créer un organisme européen de règlement extrajudiciaire des conflits sociaux 19
Proposition : Annexer au Traité de Lisbonne une clause de progrès social et de développement durable 19
Proposition : Assortir toutes les propositions législatives et tous les plans d'action d'une fiche « clauses horizontales » 20
PRIORITE 5 : Respecter les clauses sociales et environnementales à l'échelle de l'Europe et du monde 20
Proposition : Instaurer des droits de douanes sociaux et environnementaux à l'échelle de l'Union européenne 20
Proposition : Intégrer le respect des normes internationales sociales et environnementales dans les accords commerciaux 21
PRIORITE 6 : Assurer une voix à l'Union européenne sur la scène internationale 21
Proposition : Renforcer l'Union pour la Méditerranée 21
Proposition : Rendre plus équitables les accords commerciaux négociés par l'UE avec les pays en développement 22
Proposition : Rendre plus transparentes les négociations d'accords signés avec des pays-tiers 22
Proposition : Défendre les droits humains dans le monde 22

Proposition : Assurer la représentation de l'UE au sein de l'ONU 23
Proposition : Rendre l'Union européenne plus indépendante de l'OTAN 23

Relations internationales

INTERNATIONAL

Des mondes convergents, autour de la solidarité et du développement durable

Etat des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Depuis le début de ce siècle, le monde a connu de nombreuses mutations et un double basculement est survenu au sein des relations internationales. D'une part, de plus en plus d'États concourent à l'ordre international et intègrent les instances de décision, comme le passage du G8 au G20 en atteste. D'autre part, ce renversement du système unipolaire s'est réalisé autour d'une petite minorité contrôlant l'ensemble des rouages économiques et tentant d'imposer à la marche du monde une allure néolibérale, alors que les inégalités s'accroissent. De ces évolutions est née la conviction que l'ordre politique tel qu'il s'est constitué ne parvient plus à faire face aux problèmes sociaux les plus graves et qu'il convient de rétablir des formes d'expression démocratiques. Les contestations et les revendications sociales, tant dans les pays de la rive sud de la Méditerranée que dans les États industrialisés comme le Brésil, la Turquie, l'Espagne, la Grèce, la France ou encore la Belgique, témoignent aujourd'hui de la volonté des différentes sociétés civiles de mettre en place un autre modèle économique, social et politique plus égalitaire, plus social, plus solidaire et plus démocratique.

Les rapports de force ne sont donc plus les mêmes, de nouveaux acteurs ont pris ou repris leur place sur la scène mondiale, tels que la Chine, la Russie, le Brésil, l'Afrique du Sud …

Horizon politique

L'avènement d'un monde au sein duquel les équilibres entre grands ensembles se réopèrent est donc une opportunité à saisir. Il s'agit de proposer une nouvelle structure internationale basée sur le respect de la paix et du droit, tout en facilitant le dialogue entre les acteurs internationaux.

Les défis à venir sont importants et obligeront tous les acteurs à faire œuvre commune. La croissance démographique en Asie et en Afrique va bouleverser les grands équilibres mondiaux. Le recul de la pauvreté et l'essor des classes moyennes modifieront en profondeur les réalités sociales, notamment dans les pays émergents. Les inégalités, au sein des Etats et entre eux, augmenteront encore, tandis que les engagements armés changent de nature, baissant en intensité mais prenant des formes différentes. Enfin, les enjeux énergétiques et d'accès aux ressources, confrontées de plus en plus à la réalité de leur épuisement, influenceront fortement les relations internationales. Il s'agira donc de faire mieux avec moins, en insistant sur la solidarité, la durabilité, la santé et la protection de nos écosystèmes.

Face à ces évolutions et aux enjeux naissants, il est nécessaire de mettre en œuvre les instruments et outils indispensables à un développement plus équitable socialement de sorte que toutes les composantes des sociétés puissent en bénéficier. Il s'agit d'assurer les droits sociaux, politiques, environnementaux et économiques des citoyens et d'engager la planète sur la voie de la transition écologique. À ces impératifs doivent se joindre un engagement ferme et sérieux pour redonner du sens aux droits humains (droits de l'homme), en tant que devoir collectif, notamment autour de la

protection des droits des femmes et des minorités. Un nouveau pacifisme doit voir le jour, ancré dans un effort absolu pour éviter que les causes de guerres ne germent. Il s'agit, in fine, de préparer l'avenir pour mieux répondre à ses défis.

Les lignes de force d'Ecolo pour la transition écologique internationale

- Renouveler l'architecture internationale
- Développer une gouvernance mondiale juste, durable et démocratique
- Prévenir les conflits et promouvoir la paix
- Développer une politique extérieure balisée, éthique et responsable

Priorités et propositions politiques

PRIORITE 1 : RENOUVELER L'ARCHITECTURE INTERNATIONALE

L'émergence de nouveaux acteurs internationaux implique de repenser la structure internationale et de leur donner une place à part entière au sein des instances et organes de décisions.

Les institutions internationales sont de plus en plus paralysées par un héritage historique ne correspondant plus à la réalité mondiale et par des intérêts économiques problématiques. Au-delà de la difficulté à gérer les rapports de pouvoir dans un monde devenu multipolaire, l'essor de ces nouveaux acteurs constitue donc une opportunité sur le plan des rééquilibrages internationaux et d'une plus grande égalité entre les acteurs en présence. Dans ce concert international, la Belgique peut et doit jouer un rôle central dans ce processus de rééquilibrage.

Proposition : Réformer l'ONU

Tout d'abord, pour permettre à l'ONU de remplir les missions qui lui sont conférées par sa Charte fondatrice, un financement conséquent et garanti, c'est-à-dire pouvant résister aux pressions politiques conjoncturelles et aux lobbies, doit lui être attribué.

De plus, Ecolo estime qu'une révision de son mode de fonctionnement est indispensable. Pour ce faire, il convient de :

- renforcer le rôle de l'ONU en matière de désarmement, de « sécurité humaine » et de prévention civile des conflits afin d'empêcher les interventions militaires et armées, autant que faire se peut ;
- œuvrer à la suppression du droit de veto des Etats membres du Conseil de sécurité. Ce droit doit être remplacé par une procédure de vote à la majorité qualifiée. Dans une période intermédiaire, il est cependant envisageable que le droit de veto dont bénéficient la Grande-Bretagne et la France soit exercé par l'Union européenne ;
- supprimer la distinction entre membres permanents et membres non-permanents et élargir le Conseil de sécurité à de nouveaux Etats afin d'assurer une meilleure représentativité à l'échelle de la planète, notamment dans le sens d'une représentation des ensembles régionaux (comme l'Union européenne et l'Union africaine) ;
- envisager la création à terme d'une assemblée parlementaire des Nations Unies afin de renforcer la nature démocratique, la responsabilité démocratique et la transparence de la gouvernance mondiale et de permettre une plus large participation des citoyens aux activités des Nations Unies. Le processus de création de cette assemblée doit associer les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ;

- faire jouer un rôle accru à la société civile au sein de l'ONU, en fonction de son expertise à la fois en amont (connaissance du terrain, détection des conflits/problèmes …) et en aval (aide à l'élaboration de solutions) ;
- améliorer la transparence des décisions. Il faut, par exemple, que les discussions et les débats entre les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité fassent l'objet de comptes rendus écrits et publics. De même, un droit de la défense doit se constituer via l'obligation pour le Conseil de Sécurité d'auditionner des Etats susceptibles de faire l'objet de sanctions ;
- renforcer la présence des femmes aux postes de décisions et la prise en compte de l'impact de la guerre sur les femmes et les enfants et partant, l'importance de la participation de celles-ci dans tous les aspects des opérations de maintien de la paix et des négociations des accords de paix ;
- améliorer la formation et l'encadrement des soldats (pour éviter des phénomènes aussi inacceptables que des viols commis par des Casques bleus par exemple). La participation de troupes des pays occidentaux doit, par ailleurs, être poursuivie et défendue par la Belgique au sein de l'ONU.

Proposition : Mettre en place une Organisation mondiale de l'environnement[1]

Ecolo propose la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement, dont la mission serait d'aider les pays et sociétés dans leur transition vers une ère post-énergie fossile et uranium et dans leur maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Cette institution encouragerait le développement et la diffusion des énergies renouvelables, des technologies d'efficacité énergétique et des technologies pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les pays membres. Cette Organisation serait également chargée de préserver la biodiversité et d'améliorer l'état de l'environnement (qualité de l'air, de l'eau, des sols) afin d'améliorer la santé de chacun des citoyens de notre planète. Elle serait dotée de pouvoirs contraignants et de capacités de sanctions et reprendrait les prérogatives du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds pour l'Environnement Mondial. L'organisation serait enfin l'institution-relais de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.

PRIORITE 2 : DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE MONDIALE JUSTE, DURABLE ET DEMOCRATIQUE

Bien que la proportion des personnes vivant dans une extrême pauvreté se soit réduite au cours des 20 dernières années et que l'espérance de vie ait augmenté, la période récente a vu les inégalités exploser dans les pays du Sud et se renforcer dans ceux du Nord.

Pour Ecolo, il est primordial de réorienter l'architecture financière internationale en faveur d'un développement durable et de soumettre les accords de partenariats commerciaux et d'investissements à des critères sociaux et environnementaux contraignants.

Par ailleurs, le commerce équitable représente une action qui doit guider les échanges commerciaux avec les différents partenaires tant au Nord qu'au Sud.

La Belgique doit ainsi jouer un rôle moteur dans les négociations internationales, telle que la Conférence des Parties sur le climat COP 20 en 2015, en visant à limiter le réchauffement climatique à + 2°c par rapport à la période préindustrielle et à prévoir les conséquences du réchauffement climatique sur les populations.

---

[1] Pour en savoir plus sur cette proposition et les propositions d'Ecolo en matière d'énergie, voir Chapitre « Energie et Climat ».

Proposition : Refonder l'architecture financière internationale et réformer les institutions internationales de financement du développement

Les institutions économiques internationales sont en crise. Ayant échoué à anticiper la crise économique et à y répondre efficacement, elles posent de profondes interrogations quant à leur légitimité. Le Fonds monétaire international et toutes les institutions sœurs comme la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, les directoires autoproclamés comme le G8 et le G20 ont mené et mènent des politiques qui mettent à genoux les peuples. Des politiques d'austérité dont l'effet pour les pays et les populations concernées peut être comparé aux politiques d'ajustements structurels imposés aux pays du Sud et dont les effets furent dévastateurs.

Cette situation exige un profond changement de leurs finalités et modes d'organisation ainsi qu'une transparence accrue et un mode de fonctionnement plus démocratique. Le système de gouvernance économique[2] doit être également géré par un ensemble d'institutions régionales placées sous l'égide du Conseil économique et social de l'ONU, qui doit lui-même être modernisé.

Réforme du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale

Décrédibilisé tant au Sud qu'au Nord, le Fonds monétaire international (FMI) doit être profondément réformé et devrait désormais se focaliser sur la régulation financière (stabilité monétaire, lutte contre la spéculation, contrôle des mouvements de capitaux …) et surveillance des déséquilibres de l'économie mondiale, afin de prévenir les crises.

La réforme du FMI passe notamment par :

- le renforcement du contrôle politique et de la représentation des Etats du Sud, par la représentation des blocs régionaux par exemple. Le pouvoir de décision y est actuellement proportionnel à la contribution financière des Etats ;
- la prise en compte des droits humains, de l'environnement et des valeurs sociales dans les politiques menées par l'institution et le retour à un de ses fondamentaux : le « maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel » et le « développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique » (article 1, alinéa 2 de ses statuts)
- l'attribution d'une place accrue à la société civile dans la définition des orientations politiques tout en veillant à ce qu'elle ne soit pas instrumentalisée par les institutions financières internationales (IFI).

De même, pour Ecolo, la Banque mondiale doit :

- se recentrer sur le financement de biens publics essentiels, dont les biens publics mondiaux, en offrant des taux d'intérêts bas et ce, tout en s'assurant que les programmes et projets financés soient respectueux des normes sociales, environnementales et des droits humains fondamentaux dans les pays bénéficiaires.
- évoluer vers des modes de fonctionnement plus démocratiques et davantage de transparence. Au niveau belge et à court terme, Ecolo demande que les représentants belges au FMI et à la BM fassent rapport de leur activité deux fois par an devant le Parlement et des représentants de la société civile avant les sommets de printemps et d'automne des institutions financières internationales.

Par ailleurs, la Belgique doit conditionner le versement de ses contributions au FMI et à la Banque mondiale à la nécessaire démocratisation de ces institutions internationales et à la suppression des conditionnalités économiques qu'elle impose aujourd'hui aux pays en développement en échange de leur assistance financière.

---

[2] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de régulation économique et financière, voir Chapitre « Régulation bancaire et financière ».

Plus globalement, Ecolo propose la mise en place d'une commission au sein du Parlement fédéral, chargée, d'une part, de suivre l'ensemble des engagements internationaux pris par la Belgique (traités, négociations commerciales internationales …) et, d'autre part, d'organiser les débats en amont de l'expression des positions de la Belgique au sein de ces institutions. Les entités fédérées, qui sont de plus en plus impliquées dans la définition de la position belge dans les négociations internationales, doivent également être associées.

Réforme de l'Organisation mondiale du commerce

Affaibli par une décennie de paralysie des négociations du « cycle de Doha », le système commercial multilatéral doit être profondément repensé et réformé. Au cœur de ces enjeux, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doit sortir de sa paralysie et s'engager vers une meilleure gestion et une réforme de ses objectifs, au service de la transition écologique, du travail décent et des droits humains fondamentaux. Il convient dès lors :

- de revoir les statuts de l'OMC, qui sont contraires à l'objectif de développement durable et incompatibles avec les engagements multinationaux relatifs aux droits humains et sociaux et à la protection de l'environnement ;
- d'intégrer l'OMC dans l'ONU en tant qu'institution spécialisée, de façon à en subordonner l'activité aux traités et conventions conclus dans le cadre des Nations Unies. Concrètement, cela signifie entre autres la subordination des accords économiques à portée internationale aux principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et aux accords internationaux en matière de santé et de protection de l'environnement ;
- de renforcer la transparence et le contrôle démocratique de l'institution ; d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de règlement des différends au sein de l'OMC et d'améliorer le processus de prise de décision interne à l'OMC, entre autres par le rétablissement du principe selon lequel toutes les délégations ont accès à l'ensemble des négociations.

Proposition : Refonder la politique commerciale belge et européenne et engager les accords économiques à respecter des critères sociaux, environnementaux et de droits humains

Le commerce et la promotion des investissements constituent l'un des principaux volets de la politique internationale belge, mais aussi l'un de ceux qui a les conséquences les plus directes sur les populations. Afin que ces politiques commerciales et d'investissement soient au service du développement durable au niveau planétaire, il convient de les subordonner au strict respect des normes sociales et environnementales, ainsi que, plus généralement, au respect des prescriptions de la Déclaration universelle des droits humains.

Dès lors, pour Ecolo, il s'agit de renégocier les accords de libre-échange et les règles de l'OMC afin de lutter contre les dumpings et de promouvoir les intégrations régionales[3]. Il s'agit également de renégocier les Accords bilatéraux d'investissements (ABI) entre la Belgique et des pays tiers, afin qu'ils soient plus équilibrés en faveur des pays du Sud, qu'ils contiennent un mécanisme effectif et contraignant de contrôle de la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales et du respect des droits humains et qu'ils préservent la liberté des Etats parties de légiférer et de réglementer (notamment au sujet de l'expropriation pour cause d'utilité publique)[4].

Ecolo exige par ailleurs la transparence des pratiques des entreprises belges quant à leurs investissements dans les pays du Sud, leurs exploitations et leurs sous-traitants. A titre d'exemple, les ressources des pays du Sud comme les terres, le bois, les minerais, les cultures … doivent être

[3] Les ensembles régionaux permettent d'atteindre une masse critique dans le cadre des négociations internationales et favorisent les circuits « moyens et courts ».

[4] Bien que ces accords soient devenus une compétence de l'Union européenne depuis le Traité de Lisbonne, les Etats membres conservent le droit de négocier de nouveaux accords ou de renégocier d'anciens ABI si la Commission n'a pas pris en charge la négociation d'un ABI européen avec un pays donné.

préservées. En ce sens, Ecolo propose de rendre contraignant le respect, par les entreprises transnationales et leurs filiales, des normes sociales et environnementales, telles que les directives volontaires sur la gouvernance foncière (2012) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les conventions de l'Organisation internationale du travail en matière de travail décent.

En conformité avec ces objectifs, les gouvernements fédéral et régionaux doivent définir un mandat à la Commission européenne qui réponde à ces préoccupations.

Enfin, dans le cadre des accords de libre-échange issus de l'accord de Cotonou, il convient d'avancer vers un accord post-Cotonou conforme aux principes et objectifs de la transition écologique et du développement durable. En effet, les actuelles relations, basées sur une exploitation des ressources naturelles du Sud, ne permettront pas de favoriser l'émergence d'une transition écologique aussi bien dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud.

Proposition : Garantir le travail décent

L'Organisation internationale du travail (OIT) est chargée de rassembler les différents acteurs internationaux en vue de promouvoir le travail décent. Elle doit également être l'institution incontournable qui assure que le respect des droits des travailleurs soit inscrit au sein de tous les accords internationaux et qui agisse auprès l'ensemble des institutions et acteurs internationaux concernés.

Il s'agit, pour Ecolo, de promouvoir le respect universel d'un revenu décent couvrant au minimum les besoins fondamentaux des travailleurs et de leur famille. Il est donc nécessaire de créer, protéger et maintenir des emplois décents, mis à mal par les politiques d'austérité et de compétitivité, tant au Nord qu'au Sud, et par la quasi inexistence ou la faiblesse de mécanismes d'évaluation et de suivi efficaces.

Il convient :

- d'intégrer le travail décent, ses cibles et indicateurs, dans le rapport annuel obligatoire de la coopération belge au développement que le Gouvernement présente au Parlement belge ;
- de veiller à ce que les objectifs de travail décent soient bien présents au sein des objectifs internationaux qui poursuivront l'effort des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- de manière générale, de veiller au respect des objectifs de travail décent dans toute politique menée par la Belgique au sein des organisations internationales ;
- de mettre fin à toutes les discriminations à l'emploi, de veiller au respect des libertés syndicales et des droits de tous les travailleurs et travailleuses, notamment migrants, issus du secteur informel ou encore agricole[5] ;
- de lutter contre le travail des enfants tant au Nord qu'au Sud et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur scolarisation.

Proposition : Développer un accord au niveau mondial en matière de gouvernance climatique

Aujourd'hui, les pays qui ont un objectif chiffré sous le protocole de Kyoto produisent moins de 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc indispensable que tous les pays industrialisés, en commençant par les Etats-Unis, et tous les pays avec une économie émergente soient impliqués dans les futurs accords, tout en tenant compte des capacités d'action différenciées des différentes régions du monde, afin d'aboutir à un réel accord mondial en matière de gouvernance climatique.

[5] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'emploi, voir Chapitre « Emploi et formation professionnelle ».

L'objectif commun doit être le respect des trajectoires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre visant à limiter l'augmentation de température à maximum 2°C, tout en tenant compte des responsabilités et moyens de chacun[6].

Dans ce contexte, Ecolo propose comme base de négociations internationales :

- de déterminer, dans l'immédiat, pour les pays émergents des objectifs de réduction « relatifs » (en termes d'efficacité énergétique par secteur par exemple) ou de stabilisation des émissions absolues ;
- de développer des mécanismes de solidarité internationale, dans un souci d'équité et sous peine de voir monter une pression forte de la part des pays victimes des bouleversements climatiques ;
- de développer en parallèle des stratégies d'adaptation aux bouleversements climatiques en cours et attendus ;
- de transférer sans attendre vers les pays émergents, et surtout les pays les plus pauvres, les connaissances et les technologies les plus performantes en matière de production d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'adaptation au réchauffement planétaire ;
- de négocier un partenariat entre l'Union européenne, la Chine et l'Inde, voire le Brésil, (partenariat technologique, échange de droit d'émission par exemple), qui devrait contribuer à faciliter un accord multilatéral international ;
- de réformer et d'améliorer les outils internationaux (mécanismes de développement propre)[7] en matière de lutte contre les bouleversements climatiques. Le budget consacré à ces outils ne peut pas être comptabilisé dans les budgets de la coopération au développement.

Proposition : Protéger les civils et les réfugiés

Dans une perspective de prévention, il s'agit de s'attaquer en amont aux causes qui provoquent les guerres, les conflits et l'instabilité démocratique. Un facteur souvent sous-estimé est la situation des minorités présentes dans de nombreux endroits du globe. Ces minorités, dont l'existence est parfois totalement méconnue du grand public, voire du monde politique, font l'objet de discriminations culturelles, sociales, politiques ou économiques importantes et se trouvent souvent niées dans leur identité. La reconnaissance des minorités dans leur droit à l'existence et à la dignité est primordiale en vue notamment de favoriser un environnement interculturel. La reconnaissance, le dialogue et la participation à tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle, combinées à une coopération régionale renforcée, revêtent une importance essentielle dans la prévention des conflits ethniques ou raciaux.

Protéger et promouvoir les droits des femmes[8]

Trop souvent encore, les droits des femmes ne sont pas assurés, voire même pas reconnus, et sont bafoués dans différentes régions du monde. Ainsi, les femmes sont plus exposées que les hommes à la pauvreté et à la précarité. Mais nombre d'entre elles subissent des violences inqualifiables, allant de leur éviction des processus démocratiques au recours au viol en tant qu'arme de guerre. Or, les violences faites aux femmes ne sont pas des problèmes individuels, mais bel et bien une question de société à prendre à bras le corps. Il est ainsi indispensable de garantir l'égale participation des femmes aux processus décisionnels et leur inclusion dans le développement économique et social de leurs régions.

---

[6] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de gouvernance climatique, voir Chapitre « Energie et climat ».
[7] Les mécanismes de développement propres concernent, dans le cadre du protocole de Kyoto, le financement de projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays sans objectif chiffrés, par les pays ayant un objectif chiffré de réduction des émissions.
[8] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Egalité femmes – hommes ».

D'autre part, face aux nombreux courants conservateurs qui mettent en péril les droits des femmes à décider de leur vie sexuelle et reproductive, il convient de porter une attention particulière au financement des programmes visant à renforcer, dans les pays partenaires, l'éducation sexuelle, l'accès à l'information et à des moyens contraceptifs efficaces pour toutes et tous et l'effectivité des droits reproductifs et sexuels.

Par ailleurs, la résolution 1820 des Nations Unies exige des parties à un conflit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin aux viols et autres actes de violence sexuelle envers des civils, ainsi qu'à l'impunité dont bénéficient les responsables. Ces dispositions doivent être assorties de mécanismes de suivi efficace et contraignant et doivent être couplées à d'autres politiques telles que la réhabilitation de l'Etat de droit, des services de santé et de l'enseignement.

Pour Ecolo, il convient notamment :

- de renforcer la présence des femmes dans les instances décisionnelles locales, nationales, régionales et internationales, ainsi qu'à des postes clés (présidence de la Commission européenne, Secrétariat général de l'ONU, etc.) ;
- d'élargir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 des Nations Unies. En effet, l'impact de la guerre sur les femmes n'est plus à démontrer, d'où l'importance de leur participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
- d'attribuer des ressources financières et humaines suffisantes aux acteurs (ONU, ONG, gouvernements, etc.) présents sur place afin d'être en mesure d'assurer un suivi (accès à la justice, réintégration dans la communauté …) et une assistance (aide médicale et psychologique …) appropriés aux victimes de violences sexuelles. Un travail d'information, de prévention et de suivi de longue haleine doit en outre être poursuivi et amplifié en vue de sensibiliser les communautés et autorités locales ainsi que les groupes armés ;
- d'assurer un suivi post-conflit car les violences sexuelles ne s'arrêtent pas avec un accord de cessez-le-feu ou de paix ; cette tendance est du reste renforcée par le mythe que des rapports sexuels avec une femme vierge peuvent prévenir ou guérir le sida ;
- d'exercer une pression accrue sur les gouvernements des pays concernés par les violences sexuelles utilisées comme armes de guerre, afin qu'ils mettent fin à l'impunité dont bénéficient les responsables de tels crimes et mettent en place un système judiciaire efficace ;
- de soutenir et de promouvoir le rôle de la société civile en général et des mouvements de femmes en particulier.

La Belgique doit, en outre, s'engager dans un plaidoyer international pour encourager la ratification et la mise en œuvre du protocole des droits de la femme, adopté par l'Union africaine, qui marque une étape importante dans la reconnaissance des droits des femmes et leur alignement sur les objectifs internationaux.

Définir le statut des réfugiés climatiques

L'impact des changements climatiques se fait sentir en de nombreux endroits du globe et touche au 1e rang les plus vulnérables et les populations du Sud. D'importants déplacements (internes et internationaux) de populations ont déjà eu lieu et risquent de s'accroître dans les années à venir. Dans ce contexte, il est donc indispensable de reconnaître un statut spécifique aux réfugiés climatiques au niveau national et international.

De plus, pour Ecolo :

- la Belgique devra plaider pour la création d'un fonds international, dont la contribution pourrait être déterminée sur la base du principe de responsabilité des pays dans le phénomène du dérèglement climatique. Les moyens ainsi dégagés devront entre autres permettre la réinstallation des personnes déplacées et assurer des moyens de subsistance suffisants ;

- une reconnaissance nationale, voire régionale, n'étant pas suffisante, une structure (agence au sein des Nations Unies, intégration au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ou autre) doit être mise en place au niveau mondial ;
- il convient d'élargir les critères de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés à la dégradation de l'environnement et au réchauffement climatique ;
- la Belgique doit s'engager en faveur des dix principes de Nansen qui reflètent les conclusions de la Conférence de Nansen sur le changement climatique et les déplacements de population au XXIe siècle. Ces principes contiennent un large ensemble de recommandations pour « guider les réponses à certains des défis urgents et complexes liés au déplacement dans le contexte du changement climatique et d'autres risques environnementaux ».

Proposition : Annuler la dette des pays en développement et prévenir l'endettement insoutenable

L'opération d'allègement de la dette de la République démocratique du Congo (RDC) de 463 millions € en 2011 a entraîné une réduction conséquente du stock des créances détenues par la Belgique vis-à-vis des pays moins avancés. Dans les années à venir, la Belgique opèrera encore un allègement de même envergure envers le Soudan.

Les dettes du Soudan (830,86 millions €), du Zimbabwe (82,28 millions €), de la Corée du Nord (53,30 millions €), du Togo (23,97 millions €) et du Myanmar (20,83 millions €) concentreront l'essentiel des créances restantes envers les Pays les Moins Avancés (PMA). Les dettes agrégées des autres PMA pèsent, quant à elles, autant que celle du Zimbabwe (89,03 millions €)[9].

Afin de poursuivre l'effort d'allègement, Ecolo propose l'institution d'un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement des prêts accordés par la Belgique avant le 1e janvier 2009 aux PMA, aux Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et aux autres pays en développement présentant un déficit courant substantiel. Ecolo souhaite également la création d'un fonds de compensation de l'Office national du Ducroire (OND) ainsi que l'institution d'un comité d'experts ad hoc chargé d'élaborer, d'une part une charte belge des prêts responsables et, d'autre part, des rapports d'audit, pays par pays, des créances détenues par la Belgique vis-à-vis des pays en développement. Parallèlement, Ecolo plaide pour la reconnaissance des concepts de dette illégitime et odieuse ainsi que de dette écologique[10].

Dans le même sens, il faut renforcer la coopération avec les États qui sont en plein processus de recouvrement des avoirs frauduleusement acquis, cas de la Tunisie et de l'Égypte, en mettant à leur disposition les informations, l'expérience et l'expertise judicaires et les outils techniques.

Proposition : Envisager la promotion de biens communs mondiaux

Le concept de biens communs est un concept novateur. Ni biens privés, échangés sur le marché et ne répondant qu'à une logique de profit individuel, ni biens publics, produits par l'Etat. Ils pourraient exister par la volonté de communautés qui s'organisent pour gérer collectivement une ressource afin d'en garantir la pérennité parfois avec l'appui de l'Etat.

---

[9] A savoir, Bangladesh (2,92), Gambie (0,6), Kenya (12,21), Malawi (2,6), Mali (8,2), Népal (10,35), Niger (9,1), Congo (13,63), République Démocratique du Congo (0,4), Guinée (2,43 + 2,46), Guinée-Bissau (11,83), Bénin (7,20), Tanzanie (5,1).

[10] Par dette illégitime, il s'agit d'entendre une dette dont l'utilisation des fonds ne profite pas à la population dans une situation où le rapport de forces est en faveur du créditeur, profitant de conditions abusives et ayant connaissance du caractère illégitime de la créance. Une dette odieuse est une dette contractée par un régime despotique et/ou dictatorial en vue de consolider son pouvoir et de satisfaire ses intérêts, les créanciers connaissant la destination des fonds prêtés. Une dette écologique est une dette accumulée par les pays industrialisés envers les pays en développement et caractérisée par un pillage des ressources et par des dommages causés à l'environnement, provenant des pays industrialisés.

Il s'agit donc de mettre en place les mécanismes nécessaires à leur reconnaissance, à leur promotion et à leur protection. Il s'agit pour les pouvoirs publics d'encourager cette gestion par les citoyens organisés de ce qui les concerne le plus, dans une logique participative et démocratique, en tirant parti de ce que les pouvoirs publics, la société civile et le marché ont à offrir de meilleur. Car du fait de la crise écologique, sociale et économique, nombre de ces biens communs sont en danger.

Ainsi, la situation en Arctique est préoccupante : le recul des glaces dû à la fonte de la banquise est de plus en plus important suite au réchauffement climatique. Cette zone constitue de plus en plus un objet de convoitise étant donné les zones de passage qui se dégagent entre la Russie et le nord des États-Unis et de l'Europe. En 2011, la Belgique s'est engagée à promouvoir le renforcement de la gouvernance internationale en Arctique par un protocole international demandant un moratoire sur l'exploitation des ressources minérales. Cela se justifie pleinement au vu des risques de toute forme d'exploitation et de navigation dans un milieu marin extrêmement sensible. Celui-ci devra tenir compte des droits et besoins des populations indigènes et des Nations de la région. Il confirmera la valeur de « patrimoine de l'humanité » de la zone arctique et mettra un terme à l'appropriation des eaux internationales. Il s'agira, pour Ecolo, de veiller à la mise en place de ce protocole et des instruments nécessaires à sa mise en œuvre.

À l'instar des traités internationaux, Ecolo considère que les fonds marins internationaux constituent également un patrimoine commun de l'humanité. Dès lors, il devra être primordial d'assurer leur gestion dans la coopération et non dans la compétition, dans le respect de toutes les formes de vie conformément à un objectif d'intérêt général, en particulier en pensant aux générations futures.

Enfin, pour Ecolo il est indispensable d'engager des mesures en faveur de la protection et de l'accès à tous à l'eau. Bien commun de l'Humanité, le droit à l'eau doit être garanti pour toutes et tous, aujourd'hui et à l'avenir. Ce droit a été reconnu par les Nations unies (résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 28 juillet 2010) et ce, notamment grâce aux mouvements sociaux. Il s'agit de refuser toute forme de marchandisation de cet élément essentiel à la vie. Les délégations de service public, les partenariats public-privé (PPP), les autorisations de pompage à des fins commerciales, les choix technologiques … ne garantissent pas l'indispensable contrôle public et démocratique de la gestion de l'eau. La privatisation de l'eau et de ses services n'est pas compatible avec le fait qu'elle est un bien indispensable à la vie. Pour Ecolo, il s'agit dès lors, à l'échelon international, de rendre impossible le fait que l'eau ne devienne un bien marchand, de « travailler » l'eau comme patrimoine universel (approche transfrontière, action à l'échelle européenne et en faveur de la solidarité internationale), de faire en sorte que l'eau soit gérée autour d'une approche participative et autour de son usage social et de créer, pour y parvenir, des institutions transparentes et collaboratrices, non segmentées.

PRIORITE 3 : PREVENIR LES CONFLITS ET PROMOUVOIR LA PAIX

Pour les écologistes, les politiques de paix, de sécurité et de défense belges et européennes ne peuvent être dissociées des autres instruments de l'action extérieure que sont la coopération au développement ou les politiques commerciales. S'il existe des menaces dures comme le terrorisme et les guerres, des menaces plus indirectes comme la faim, les épidémies, les tensions ethniques, les changements climatiques, les inégalités économiques, les violations des droits des femmes et des enfants … provoquent autant, si pas plus, de victimes que les premières[11].

Face à l'émergence de conflits, il est nécessaire de mettre en place les moyens nécessaires de prévention et de promotion de la paix. Il s'agit également de réaffirmer que le recours à la force pour régler les conflits ne peut être que le tout dernier recours. Ainsi, pour Ecolo, trois idées principales sont donc à promouvoir :

[11] Koffi Annan, Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, Nations-Unies, 20 mars 2005.

- le principe de la non-violence dans la résolution des conflits ;
- l'engagement vers un effort absolu pour éviter que les causes de guerres ne germent ;
- la conception d'un régime de paix par le droit, fondé sur le respect des engagements internationaux.

La réalisation concrète de ces principes passe par :

- une transversalité et une cohérence des politiques : des traités établissant des « facilités » d'échanges commerciaux bi- ou multilatéraux (ABI ou APE, actuellement très inégalitaires), aux autres politiques communautaires en matière d'environnement, d'énergie, de développement, d'agriculture, de pêche et de droits humains, etc. il importe que la cohérence soit de mise et que les impératifs démocratiques, sociaux, environnementaux et de maintien de la paix soient respectés. Les politiques extérieures, de défense et de sécurité ne peuvent donc être déconnectées des autres politiques ;
- un encadrement des moyens coercitifs utilisés dans le cadre des relations extérieures, l'amélioration du processus de décision tant au niveau belge qu'au niveau international, la dénucléarisation ;
- un renforcement de la justice internationale et de la lutte contre l'impunité, en envisageant les moyens permettant de sanctionner les acteurs non étatiques ne respectant pas le droit international en vigueur.

Enfin, une telle réflexion ne peut qu'attirer l'attention sur les tendances européennes actuelles en matière de sécurité et de défense. L'Union européenne comme acteur « global » doit se distinguer des objectifs américains en la matière et développer une position indépendante où l'accent doit être mis sur une force civile, la diplomatie - parfois préventive - et la prévention de conflits.

Proposition : Engager une réforme de l'OTAN

L'OTAN s'est progressivement attribué de nouvelles missions qui ne figurent pas dans son Traité fondateur. Ce glissement pernicieux s'est déroulé sans assentiment ni contrôle démocratique puisque ces changements majeurs n'ont, par exemple, jamais fait l'objet d'une ratification par le Parlement belge. L'adoption du nouveau concept stratégique de l'OTAN en 2010 répondait à la nécessité de restaurer l'image de l'organisation sur la scène internationale et d'être plus efficace en Afghanistan. Mais l'échec de l'OTAN dans ce pays a démontré l'impasse du recours à la seule force militaire et l'inefficacité des plans de reconstruction.

En outre, l'affirmation de l'OTAN, selon laquelle la stabilité et la fiabilité des approvisionnements énergétiques sont d'une importance capitale, pose de nombreuses questions quant aux objectifs de l'alliance et à sa volonté d'influence bien au-delà des frontières de l'Europe. Pour Ecolo, ce passage d'une alliance purement défensive à une alliance de plus en plus offensive doit être combattu et mis en échec.

Pour Ecolo, toute intervention dans le cadre de l'OTAN ou par l'un de ses membres doit rester subordonnée à l'ONU.

Comme membre fondateur et pays hôte des institutions de l'Union européenne et de l'OTAN, la Belgique a la légitimité et la capacité (décision à l'unanimité) de jouer un rôle moteur dans la redéfinition de la doctrine de l'OTAN, en particulier sur la question nucléaire.

Enfin, l'action de l'OTAN ne peut avoir lieu que dans le respect de la Charte signée en 1949 instaurant un système de défense commune subordonnée au respect des principes des Nations Unies. En particulier son article 6 stipulant que « le présent traité n'affecte pas (…) la responsabilité primordiale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale ». Pour Ecolo, l'Union européenne comme force civile devrait devenir le lieu principal de décision politique, toujours avec l'aval du Conseil de sécurité des Nations Unies en cas de décision d'intervention militaire. Dans une telle configuration, pour Ecolo, une dissolution progressive de l'OTAN semble envisageable.

Proposition : Développer une politique européenne de sécurité intégrée[12]

Pour Ecolo, il est primordial de plaider pour des solutions pacifiques et négociées par une diplomatie collective, de préférence européenne, qui parlerait d'une seule voix. Les tendances de l'OTAN vers un renforcement du volet politique et vers un instrument militaire calqué sur la stratégie américaine doivent diminuer, tandis que ce rôle politique reviendrait à l'Union européenne.

Le Gouvernement belge doit donc avant tout défendre une Europe envisagée comme une puissance civile. Contrairement à la situation qui prévalait dans le passé, les instruments militaires ne constituent plus l'élément central de la sécurité nationale. Le rôle des outils civils et politiques de gestion de crise ne cesse de gagner en importance. Ecolo est favorable à une « politique européenne de sécurité intégrée » qui rassemble tous les instruments de politique étrangère et de sécurité mis à la disposition des États européens.

Concrètement, la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) doit tendre au renforcement de la coopération multilatérale et des institutions internationales telles que les Nations Unies. L'autonomie décisionnelle par rapport à l'OTAN, doit être clairement affirmée et mise en pratique, à l'encontre de ceux qui espèrent voir la PSDC évoluer, à long terme, vers une politique européenne de défense dotée, avant tout, d'une forte composante militaire.

Une politique de défense européenne doit également permettre la réalisation d'économies d'échelle en matière de dépenses militaires et une efficacité accrue via une spécialisation des armées nationales (*polling and sharing*). Dans cette configuration, la Défense belge pourrait focaliser son action là où son expertise est la plus utile et déjà reconnue : déminage, peace-keeping, sauvetage en mer, catastrophes naturelles, formation d'armées étrangères.

Le désarmement doit constituer l'une des clés fondamentales de toute politique de sécurité commune. En ce sens, Ecolo propose de mettre en place des normes européennes contraignantes pour bannir les exportations directes et indirectes d'armes lourdes et légères aux régions en crise. En attendant ces normes, la Belgique doit respecter le Code de Conduite européen et les Gouvernements fédéral et régionaux doivent transmettre à leurs Parlements un rapport circonstancié, plus complet (destinataire final, classement par classe d'arme …) et plus fréquent à propos des licences d'exportation d'armes octroyées.

De plus, l'Agence européenne de défense, créée en juillet 2004, ne doit pas se transformer en un complexe militaro-industriel européen soumis au lobby très intense de l'industrie de l'armement. Il convient que les mandataires politiques gardent la maîtrise sur cette institution et sur les instruments militaires technologiques qu'elle souhaite voir développer.

Enfin, le recours à la force militaire, en dernier ressort, doit systématiquement faire l'objet d'une étude d'impact préalable, notamment par rapport aux alternatives non militaires existantes. Il faut éviter un travers : qu'une politique européenne de sécurité et de défense commune devienne une reproduction de la politique de l'OTAN.

Proposition : Lutter contre la prolifération nucléaire et engager le désarmement nucléaire mondial

Pour Ecolo, le Gouvernement fédéral doit exercer une pression maximale pour mettre fin à cette course aux armements devenue aussi ruineuse que sans fondements géostratégiques. La Belgique doit faire savoir à ses partenaires qu'elle ne souhaite plus être le pays hôte d'armes nucléaires tactiques. Le lieu de stockage connu est la base militaire de Kleine Brogel.

Un des rendez-vous important dans cette optique de désarmement nucléaire sera la prochaine Conférence des Parties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015. La Belgique devra insister sur la mise en œuvre des 64 actions en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaire de la déclaration finale de 2010, en insistant notamment sur une action et

[12] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de politique européenne, voir Chapitre « Europe ».

une position communes de l'Union européenne pour le respect de l'article VI du TNP visant le désarmement nucléaire et le renforcement du système multilatéral de non-prolifération, de son contrôle et de son évaluation.

Enfin, la Belgique doit soutenir les initiatives et négociations en vue de mettre en place des zones exemptes d'armes nucléaires dans les différentes régions du monde, comme au Moyen-Orient.

Proposition : Encadrer l'utilisation des moyens coercitifs

Pour Ecolo, il convient d'encadrer l'utilisation des moyens coercitifs et d'insister sur leur diversification via une règle d'échelonnement et de gradation dans laquelle le recours à la force ne peut se faire qu'en ultime recours. Parallèlement, Ecolo propose d'assurer un suivi des interventions en cours et de mettre en place un mécanisme de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre du recours à la force autorisé tant au point de vue international qu'au niveau belge.

Par ailleurs, dans le cadre d'interventions à l'étranger, il est primordial de rééquilibrer la prévention, l'action et la reconstruction et de favoriser les mesures non coercitives. La responsabilité de protéger ne se limite pas aux seules mesures coercitives et non-coercitives. Elle doit s'incarner dans l'aide au développement, le renforcement des capacités des organisations régionales, le soutien aux acteurs de la société civile ou le soutien à la formation des personnels policiers et militaires.

Enfin, en cas de recours à la force, pour Ecolo, la Belgique doit s'engager à respecter et faire appliquer certains critères stricts, notamment auprès de ses alliés, tels que :

- le mandat du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- l'interdiction de certains types d'armes telles que les armes de destruction massive (nucléaire ou non), les armes chimiques, les armes biologiques, les armes à sous-munitions ou les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri ;
- la limitation de l'armement au plus bas niveau possible ;
- l'institutionnalisation de l'objection de conscience ;
- le contrôle démocratique. Il n'existe que dans certains Etats-membres. Ecolo demande donc sa généralisation, y compris en Belgique. Les parlements nationaux doivent émettre un avis conforme et, pour les missions UE, c'est le Parlement européen.

Concrètement, l'article 167 de la Constitution doit être modifié pour :

- confier au Parlement toute décision relative à la mise en œuvre des forces militaires, dans le cadre de maintien ou de rétablissement de la paix, à une majorité spécialement qualifiée, selon des modalités à déterminer Le Parlement devra notamment évaluer la légalité de l'intervention sur le plan international, l'opportunité de celle-ci au regard de ses objectifs et la présence d'un plan de reconstruction et de transition organisant l'après-guerre. Le Parlement fixera la durée au terme de laquelle une prolongation sera conditionnée à un nouvel assentiment parlementaire ;
- permettre au Parlement d'être en mesure de donner son accord préalable à tout engagement des forces armées, à l'exception des cas où la sécurité et l'intégrité physique de ressortissants belges et européens nécessitent une intervention en urgence, qui implique l'envoi de militaires dans des délais extrêmement courts (de 24 à 48 heures).

Proposition : Renforcer le contrôle du commerce des armes

La Belgique occupe une place importante dans le commerce international des armements conventionnels. Pour la période 2008-2012, selon le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), la Belgique occupait le 19e rang dans le classement des principaux exportateurs d'armes et quelques industries belges, FN Herstal en Wallonie ou Barco en Flandre par exemple,

sont actuellement en position de leader sur les marchés mondiaux pour certains types d'armes et de technologies associées.

Au niveau wallon, le décret « armes », qui réforme la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes, a permis une grande avancée dans le domaine du contrôle démocratique et éthique du commerce des armes par la Wallonie. Cependant, il reste encore des approfondissements à mettre en place. Ainsi, au niveau régional, il s'agira de :

- veiller à la mise en place d'une évaluation du décret ;
- assurer la promotion au niveau de l'Union Européenne et au niveau international du mécanisme d'interdiction préalable de production[13] ;
- veiller à mettre en place un système de sanctions en cas de non-respect des clauses de non-revente par l'État acheteur.

La Belgique doit également avoir une parole forte en faveur de l'application rigoureuse du traité international sur le commerce des armes et sur l'extension de son champ d'application notamment dans le domaine du double usage.

Proposition : Définir et encadrer les cyberarmes[14]

Les évolutions technologiques font de notre planète un ensemble de plus en plus complexe et fragile. Les connaissances scientifiques progressent rapidement. Ceci s'exprime notamment dans le domaine des armes. La conséquence en est que l'usage de la violence avec des conséquences létales massives, jusqu'à des risques menaçant l'ensemble de l'humanité, est de plus en plus diversifié.

Concrètement, il s'agit pour Ecolo de définir ce qu'est une cyberarme, de développer des moyens de surveillance des stocks de cyberarmes, d'instaurer des éléments de restrictions volontaires sur leur usage, de refuser leur emploi en première frappe, de dégager des limites éthiques en terme de Recherche et Développement quant aux potentielles cyberarmes et de développer, en lien avec l'administration et les partenaires concernés, tant privés que publics, les outils nécessaires à la recherche des vulnérabilités dans l'infrastructure informatique. Ces différentes mesures doivent être encouragées tant au niveau belge qu'européen.

Proposition : Soutenir les États des Printemps arabes dans leur marche vers la démocratie

Depuis décembre 2010 et l'immolation de Mohamed Bouazizi[15], la Tunisie, suivie par plusieurs États du Maghreb et du Moyen-Orient, se sont engagés dans des révoltes réclamant la démocratie et la justice sociale, couronnée par la chute de plusieurs dictateurs et la mise en place de processus destinés à favoriser le passage de ces États vers des régimes pluralistes et démocratiques. Porteur de nombreux espoirs, le Printemps arabe est pourtant entré dans une phase critique, avec la remise en cause, parfois violente, des institutions chargées d'assurer ces transitions. Les violences armées ont ainsi secoués ces États fragiles, quand elles n'ont pas plongés d'autres dans les affres de la guerre civile.

---

[13] La Wallonie a inclus, dans son décret encadrant les procédures d'octroi de licences d'exportation d'armes, pour les destinations sensibles, un dispositif visant à interdire toute production d'arme avant octroi de la licence liée. Ceci, afin d'accroître, d'une part, la sécurité juridique et commerciale pour l'entreprise, qui ne peut engager de dépenses importantes dans une production qui risquerait ensuite de ne pas être autorisée à l'exportation et devrait être détruite et, d'autre part, d'empêcher tout chantage à l'emploi visant à faire plier l'autorité régionale par rapport à une destination sensible. Pour Ecolo, il serait nécessaire de plaider pour une généralisation de ce système tant au niveau européen qu'international.

[14] Par cyberarme, il faut entendre un code informatique utilisé ou conçu afin de menacer ou de causer des dommages physiques, fonctionnels ou psychologiques à des structures, des systèmes ou des êtres vivants.

[15] Jeune vendeur ambulant tunisien, Mohamed Bouazizi s'est immolé le 17 décembre 2010 à Sidi-Bouzid. Son décès est à l'origine des émeutes qui ont déclenché la Révolution de Jasmin en Tunisie et la fin du régime de Ben Ali en place depuis novembre 1987.

C'est donc un processus long dans lequel la Belgique et l'Union Européenne doivent s'engager. Après l'aveu d'impuissance européenne dans le conflit syrien, il est impératif que l'Union puisse, dans la lumière comme en coulisse, jouer le rôle qu'on attend d'elle dans cette lente marche vers une transition démocratique engagée dans cette partie du monde.

Enfin, la Belgique et l'Union européenne doivent soutenir les processus d'intégration et de coopération régionale renforcée en Afrique du Nord.

Pour Ecolo :

- Au-delà de l'indispensable condamnation des violences, des tueries massives et de la confiscation des pouvoirs exercée par les militaires, la Belgique et l'Europe doivent contribuer à faire toute la clarté et ce de la manière la plus impartiale possible, sur les responsabilités dans les exactions et violences commises par les diverses parties qui se confrontent, tant en Syrie qu'en Egypte, en Tunisie et en Libye ;
- Les initiatives qui œuvrent à la reconstruction, au dialogue et au respect des communautés doivent être activement soutenues. Les prémices de la négociation doivent avoir lieu dans le respect des pluralismes caractéristiques du monde arabe. Il est donc nécessaire de mettre sur pied un dialogue incluant des représentants de la société civile pour rechercher, avec les élus, la composition et les modalités de gouvernements capables d'apaiser, d'unifier et de gouverner le pays ;
- La Belgique et l'Europe doivent favoriser l'approche régionale dans le pourtour méditerranéen, autour de principes respectueux de l'autonomie économique et sociale de la région. Cette approche axée sur la coopération entre les États du pourtour méditerranéen requiert également une relation étroite avec les acteurs régionaux comme l'Union africaine et la Ligue arabe, mais aussi d'associer aux moments opportuns les voisins influents et concurrents ;
- La Belgique et l'Europe doivent faire primer les droits humains et le développement durable sur le commerce et s'engager dans la signature d'accords économiques limitant les impacts négatifs potentiels et constituant un soutien externe au progrès social, politique, économique et environnemental des États de la région. Ce progrès social doit donner les moyens aux jeunes, aux femmes et aux minorités d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi ainsi qu'aux ressources de base ;
- La mobilisation massive des peuples de la rive sud de la Méditerranée, notamment les femmes et les jeunes, démontre que désormais l'un des partenaires incontournables de l'Union européenne doit être la société civile. Ecolo prône la promotion et le développement de projets entre sociétés civiles euro-méditerranéennes en favorisant la participation des jeunes et des femmes, tant au Nord qu'au Sud, comme acteurs immanquables des processus de démocratisation et de paix. Dans ce sens, Ecolo confère au dialogue, à l'éducation et à la culture un rôle central dans nos politiques extérieures.

Proposition : Relancer le processus de paix au Moyen-Orient

Une paix durable ne peut advenir au Proche-Orient tant que le gouvernement israélien reste sourd aux résolutions de l'ONU ainsi qu'aux recommandations de l'UE, poursuit la colonisation des territoires occupés,et les discriminations au sein de sa propre population en n'en respectant pas les minorités. Les USA et l'Union européenne doivent, d'autre part, assurer une cohérence entre leurs paroles et leurs actes dans les relations avec l'Etat israélien.

La reconnaissance en 2012, par l'Assemblée générale de l'ONU, de la Palestine en tant qu'État observateur non-membre constitue une étape importante. Elle donne notamment aux Palestiniens accès aux agences de l'ONU et aux instruments des traités internationaux, tels que la Cour pénale internationale. Cependant, cette reconnaissance n'est qu'une étape dans la résolution du conflit israélo-palestinien.

Ecolo fonde son appréciation du conflit israélo-palestinien sur les résolutions de l'ONU. D'une part, Ecolo partage la revendication palestinienne, s'appuyant sur la légalité internationale, d'établir un Etat palestinien sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 par Israël. D'autre part, il convient de soutenir le droit d'Israël à exister en tant qu'Etat souverain.

Enfin, Ecolo soutient le droit au retour des réfugiés palestiniens ou leur juste indemnisation, comme prévu par la résolution 194 des Nations Unies.

Il convient en outre :

- de prendre des initiatives pour exiger et rappeler l'exigence de l'arrêt sans condition de la colonisation de peuplement en Cisjordanie (Jérusalem-Est incluse) et du retrait de l'armée israélienne. Il y avait 100 000 colons en Cisjordanie en 1993 ; il y en a plus de 350 000 20 ans plus tard, auxquels il faut ajouter les 200 000 colons à Jérusalem-Est ;
- d'exiger la levée du blocus de la bande de Gaza ;
- d'assurer le démantèlement du mur de séparation, conformément à l'avis du 9 juillet 2004 de la Cour internationale de justice ;
- d'exiger un arrêt immédiat des tirs de roquette et des actes de terrorisme de la part des groupes armés palestiniens ;
- d'encourager l'Etat palestinien à ratifier le traité de Rome afin de permettre à la Cour pénale internationale d'enquêter sur les violations commises sur le territoire palestinien ;
- de déployer une force internationale d'observation et d'interposition dans les territoires occupés ;
- de suspendre l'Accord d'association UE-Israël et d'instaurer un embargo sur les armes s'intégrant dans un embargo généralisé à l'ensemble du Moyen-Orient ;
- de plaider pour l'adhésion d'Israël au Traité de Non-prolifération Nucléaire (TNP) ;
- d'assurer un retour, dans les plus brefs délais, à la méthode de financement antérieure au mécanisme international temporaire de l'Union européenne et de la communauté internationale pour financer l'Autorité palestinienne ;
- de mettre fin à l'impunité de l'Etat d'Israël quant aux violations des droits humains dont il se rend coupable envers le peuple palestinien et envers une partie de ses ressortissants et de soutenir la demande du Tribunal Russel pour la Palestine, faite à la Cour pénale internationale, d'enquêter sur les crimes israéliens ;
- de demander des indemnisations à l'Etat israélien pour la destruction des infrastructures financées par la coopération belge et européenne dans les territoires palestiniens.

Pour Ecolo, le Gouvernement belge doit également renforcer l'identification des biens issus des colonies, via une traçabilité efficiente, appliquer un embargo sur ces produits conformément aux décisions de l'UE en juillet 2013, interdire les investissements directs et indirects cautionnant les colonies dans les Territoires Palestiniens occupés et décourager et pénaliser toutes les initiatives (économiques, académiques ou culturelles) impliquées dans la colonisation des territoires palestiniens. En attendant, Ecolo soutiendra les mouvements citoyens en faveur d'un boycott sur les produits issus des colonies.

Les gouvernements doivent favoriser les initiatives qui promeuvent la coopération, le dialogue et la paix et pénaliser et décourager toutes les initiatives cautionnant la colonisation des Territoires palestiniens, qu'elles soient économiques, académiques ou culturelles.

Enfin, dans le même sens, selon Ecolo, le Gouvernement fédéral doit :

- plaider pour une stricte application de la feuille de route adoptée en juillet 2013 par l'UE sur l'exclusion des territoires occupés des accords de coopération UE-Israël ;

- exiger l'arrêt des pratiques abusives des détentions administratives perpétrées par l'État israélien sur les Palestiniens, déjà condamnées à maintes reprises par la communauté internationale ;
- exiger d'Israël qu'il respecte le droit international dans le traitement des prisonniers palestiniens et l'arrêt des déplacements des populations, notamment les Bédouins.

Le Gouvernement belge doit également reconnaître immédiatement l'Etat de Palestine.

Proposition : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une paix durable dans l'Afrique des Grands Lacs

Le processus électoral de 2011, autour des élections présidentielles et législatives, était destiné à consolider la jeune démocratie congolaise et à réconcilier les différentes communautés autour d'un projet commun. Malheureusement, les désordres multiformes du cycle électoral et la résurgence de la violence armée à l'Est du pays ont malmené l'unité nationale et fait replonger le Congo dans les affres des conflits tant politiques que militaires. L'émergence de mouvements armés tels que le M23, occupant un vaste territoire au Nord-Kivu, a longtemps démontré autant la faiblesse de l'armée régulière congolaise que l'impuissance des troupes onusiennes de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à endiguer les luttes armées et à installer une paix durable. À ces violences armées se sont ajoutés le pillage des ressources des régions touchées par ces conflits et l'entremise de puissances étrangères en tirant bénéfice, dans une situation où doivent survivre des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, confrontées à une crise humanitaire sans précédent dans la région. Ces situations de conflits exposent davantage les femmes, les enfants et les jeunes à des violences multiformes.

La défaite du M23, en novembre 2013, a représenté un pas important dans le retour vers la paix. Cependant, de nombreux autres groupes armés continuent à sévir dans la région des Grands Lacs. De plus, leur neutralisation ne permet pas encore de faire place à la justice. Les anciens rebelles sont laissés pour compte tandis que leurs anciens chefs bénéficient d'un régime d'impunité inacceptable.

Dans ce contexte, Ecolo estime que le Gouvernement belge doit :

- engager une politique plus volontariste et ambitieuse pour la stabilisation du Congo, en exerçant des pressions fermes et objectives sur les autorités congolaises autant que sur les autres pays impliqués dans les conflits en cours ;
- aider à la formation d'une armée congolaise digne de ce nom, respectueuse des droits humains et en particulier des femmes encore souvent victimes des exactions des forces armées régulières congolaises, et veiller à la rémunération des militaires pour éviter les pillages ;
- être proactif dans le domaine du maintien de la paix civile à travers la médiation des conflits locaux et régionaux. La « diplomatie de terrain » doit être renforcée par la création d'antennes dynamiques à l'intérieur du pays, et particulièrement dans les zones de conflit de l'Est du pays, pour stimuler les efforts déployés par des initiatives locales (ONG, Eglises, administrations locales) en matière de rétablissement de la paix civile ;
- à plus long terme, contribuer à mettre fin à l'impunité et à l'arbitraire ainsi qu'à la lutte contre les pillages des ressources naturelles. De manière générale, la diplomatie belge ne doit pas considérer l'Etat uniquement sous l'angle de son fonctionnement « administratif » mais également sous l'angle des exigences du respect des droits humains et de la lutte contre l'impunité. C'est en ce sens qu'il convient de relancer les mandats d'arrêt internationaux à l'encontre des chefs de guerre qui ont fait l'objet d'une accusation explicite de la Cour pénale internationale et de poursuivre les responsables d'exactions, d'où qu'ils viennent ;

- travailler à la poursuite et au soutien du processus de paix au Burundi et au Rwanda afin de créer les conditions favorables à l'intégration politique de toutes les parties en présence de manière à sécuriser le pays et à améliorer les conditions de vie des Burundais et des Rwandais ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une politique de développement durable en République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi (notamment au travers de la politique belge de coopération au développement). En effet, l'exploitation anarchique, et souvent illégale, des nombreuses richesses naturelles de la région et l'absence criante de politique environnementale durant les années d'instabilité ont provoqué des dommages importants. Par exemple, la pollution du fleuve Congo et le déboisement anarchique à l'Est du pays constituent de véritables catastrophes ayant des répercussions sur la biodiversité mais aussi sur la santé des Congolais (hygiène, nourriture …) et sur le climat de façon générale (les forêts congolaises constituant l'un des puits à carbone les plus importants à l'échelle planétaire). Le Parc national des Virunga doit être protégé de toute exploitation pétrolifère. ECOLO demande que la Belgique, comme l'Union européenne, renforce la pression sur les entreprises pétrolières et sur le Gouvernement congolais pour assurer cette protection. La Belgique doit soutenir des programmes de valorisation durable des ressources naturelles au profit des populations locales.

Enfin, il s'agit de soutenir les processus électoraux qui permettront de renforcer l'assise de l'État mais également de rendre responsables les autorités locales envers la population. Le gouvernement congolais doit ainsi respecter l'agenda électoral et s'engager à organiser des élections législatives mais aussi locales et provinciales avant la fin 2016. De même, la Belgique doit être prête à répondre à toute demande d'assistance provenant du Burundi, dans le cadre des élections de 2015, afin de permettre au pays de poursuivre son processus démocratique.

Proposition : Rester attentif aux « crises oubliées »

De nombreux conflits, crises, violations des droits humains ont tendance à être oubliés : Soudan, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Sud-Soudan, Sahara Occidental, Libéria, Guinée, Birmanie, Tibet, Sri Lanka, Mali, Niger, Haut Karabakh, Transnistrie, Ouighours, Haïti, Guatemala, Bolivie, Colombie, Honduras … ne faisant pas, ou plus, l'objet d'un tapage médiatique ou de l'attention des décideurs politiques. Absence d'intérêts stratégiques, souci de préserver de bonnes relations diplomatiques ou coût des interventions sont souvent à la base de ce désintérêt. Or, de nombreuses situations sont alarmantes et risquent à leur tour d'être source d'instabilité et de conflits à venir, d'où l'importance de ne pas marginaliser ces situations et les populations concernées. Dans ces cas de figure, le droit à l'autodétermination et le respect des mandats de l'ONU sont des impératifs.

Il convient également de reconnaître et de soutenir le rôle primordial des ONG et de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes. Dans ces dizaines de conflits ignorés dont les principales victimes sont des civils, elles restent présentes et portent assistance aux personnes subissant au quotidien la faim et les maladies.

PRIORITE 4 : VERS UNE POLITIQUE EXTERIEURE BALISEE, ETHIQUE ET RESPONSABLE

Toutes les propositions développées ci-avant doivent se faire dans le cadre d'une politique extérieure renouvelée et développant une approche fondée sur des valeurs communes plutôt que sur des intérêts économiques privés. Il s'agit, pour Ecolo, d'engager la Belgique et ses composantes diplomatiques et internationales dans la défense des droits humains civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, autour d'échanges économiques équitables, avec une aide accrue au développement et une politique étrangère et de défense fondée sur le droit international et le droit des populations.

Au niveau régional, il est important pour Ecolo de prévoir des indicateurs de résultat et d'évaluation en développement durable des exportations régionales soutenues aussi bien par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) que par Brussels Invest & Export. Il est également nécessaire d'orienter l'action de ces agences, dans le cadre du soutien à l'exportation et de la promotion des investissements, vers des Etats respectueux des droits humains et de clauses et normes sociales et environnementales ou s'inscrivant dans un processus visant à se rapprocher de ces normes.

Ces différents objectifs, ainsi que l'orientation de la coopération au développement belge[16], doivent permettre d'inscrire des logiques d'alliance emploi-environnement dans les projets soutenus en partenariat avec le Sud, afin qu'ils soient bénéfiques aux populations locales socialement et environne mentalement.

Enfin, pour Ecolo, il s'agit de développer des synergies étroites avec les ambassades des autres États membres et les Délégations de l'Union européenne, à la fois sur les plans politique, opérationnel et administratif (mise en commun des ressources, regroupement dans un même lieu).

[16] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de coopération au développement, voir Chapitre « Coopération au développement ».

TABLE DES MATIERES

INTERNATIONAL
Des mondes convergents, autour de la solidarité et du développement durable

ETAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
HORIZON POLITIQUE 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE INTERNATIONALE 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS POLITIQUES 2

PRIORITE 1 : Renouveler l'architecture internationale 2
Proposition : Réformer l'ONU 2
Proposition : Mettre en place une Organisation mondiale de l'environnement 3
PRIORITE 2 : Développer une gouvernance mondiale juste, durable et démocratique 3
Proposition : Refonder l'architecture financière internationale et réformer les institutions internationales de financement du développement 4
Réforme du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale 4
Réforme de l'Organisation mondiale du commerce 5
Proposition : Refonder la politique commerciale belge et européenne et engager les accords économiques à respecter des critères sociaux, environnementaux et de droits humains 5
Proposition : Garantir le travail décent 6
Proposition : Développer un accord au niveau mondial en matière de gouvernance climatique 6
Proposition : Protéger les civils et les réfugiés 7
Protéger et promouvoir les droits des femmes 7
Définir le statut des réfugiés climatiques 8
Proposition : Annuler la dette des pays en développement et prévenir l'endettement insoutenable 9
Proposition : Envisager la promotion de biens communs mondiaux 9
PRIORITE 3 : Prévenir les conflits et promouvoir la paix 10
Proposition : Engager une réforme de l'OTAN 11
Proposition : Développer une politique européenne de sécurité intégrée 12
Proposition : Lutter contre la prolifération nucléaire et engager le désarmement nucléaire mondial 12
Proposition : Encadrer l'utilisation des moyens coercitifs 13
Proposition : Renforcer le contrôle du commerce des armes 13
Proposition : Définir et encadrer les cyberarmes 14
Proposition : Soutenir les États des Printemps arabes dans leur marche vers la démocratie 14
Proposition : Relancer le processus de paix au Moyen-Orient 15
Proposition : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une paix durable dans l'Afrique des Grands Lacs 17
Proposition : Rester attentif aux « crises oubliées » 18
PRIORITE 4 : Vers une politique extérieure balisée, éthique et responsable 18

Relations internationales

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
Des politiques de coopération cohérentes et efficaces

État des lieux et horizon politique

Etat des lieux

Depuis le début de ce siècle, avec l'émergence d'un monde plus complexe et différencié, où les fractures Nord-Sud semblent être devenues plus floues, les principaux repères Nord-Sud se sont brouillés. De nouveaux acteurs sont apparus, entraînant avec eux de nouvelles appellations, parmi lesquelles « pays émergents » et « BRICs »[1] sont les plus utilisés. Avec ces nouveaux acteurs et avec les crises climatiques, économiques et sociales en cours, de nouveaux rapports internationaux se sont engagés, au sein desquels les principes et instruments traditionnels de coopération au développement et d'organisation internationale sont de moins en moins adaptés.

Par ailleurs, si, à l'échelle planétaire, la pauvreté a globalement reculé au cours des vingt dernières années, les inégalités, elles, n'ont pas cessé d'augmenter. La croissance a essentiellement profité aux élites, tandis qu'une importante partie de la population continue de vivre sous le seuil de pauvreté (fixé à 60 % du revenu médian). L'extrême pauvreté quitte également les campagnes pour devenir un phénomène urbain. Dans les pays qui se sont enrichis, l'éventuel recul de l'extrême pauvreté est à attribuer aux politiques et aux budgets nationaux davantage qu'à l'aide étrangère. L'allégement des dettes et les préférences commerciales ont démontré leur incapacité à réduire les inégalités tandis qu'elles ont accru les tensions et concurrences entre des pays ou populations déjà fragiles, aussi bien dans l'exploitation de leurs ressources que dans la mobilisation de leurs travailleurs.

Horizon politique

La coopération au développement et sa conception actuelle doivent être profondément questionnées. Quels sont les objectifs de la coopération au développement dans cette période de crises et de recentrage géopolitique ? La loi cadre sur la coopération définit le « développement humain durable » comme objectif général de la coopération belge au développement. Pour Ecolo, la coopération belge a pour but de contribuer à l'accès de tous aux droits fondamentaux, à une meilleure distribution des richesses et à une amélioration de la qualité de vie dans les pays partenaires. Elle doit également contribuer à la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes nourriciers. Enfin, elle a un rôle de soutien aux processus d'évolution vers plus de démocratie, en lien avec la société civile locale, et au rôle redistributif et régulateur des Etats.

Afin d'assurer la cohérence avec d'autres politiques, la coopération belge doit être couplée à une réorganisation de la gouvernance économique et financière internationale qui, encore aujourd'hui, s'avère être un facteur de déstabilisation par une ouverture forcée des marchés, par une exploitation abusive des ressources et par des mesures antisociales et anti-environnementales.

---

[1] Brésil, Russie, Inde, Chine and Afrique du Sud

Pour Ecolo, il convient également de maintenir la spécificité de la coopération comme outil de solidarité internationale et de réduction des inégalités. Elle ne peut être au service des seuls intérêts belges soumis aux impératifs de la politique étrangère en matière économique.[2]

Ecolo plaide aussi pour qu'au sein des programmes de coopération, les autorités locales soient reconnues comme acteurs à part entière de la coopération au développement. En effet, bien que les gouvernements centraux continuent à rester les acteurs principaux dans la fourniture de services publics de base, les partenaires locaux sont porteurs d'une légitimité importante, permettant en cela de promouvoir la démocratie participative. Leur reconnaitre une place comme acteur du développement est à ce titre, essentiel. Ils sont, de plus, des acteurs clés dans la transition écologique.

Les lignes de force d'Ecolo

- Assurer la qualité et l'efficacité de la coopération belge
- Consolider les budgets de la coopération
- Renforcer l'évaluation et le contrôle parlementaire des politiques de coopération et la cohérence des politiques en faveur du développement
- Réaffirmer et renforcer le rôle des acteurs non gouvernementaux et des acteurs locaux

Priorités et propositions d'Ecolo en matière de coopération au développement

PRIORITE 1 : ASSURER LA QUALITE ET L'EFFICACITE DE LA COOPERATION BELGE ET CONSOLIDER LES BUDGETS

Proposition : Garantir une aide au service des populations

La loi relative à la coopération belge au développement votée début 2013, constitue une avancée en ce qu'elle procure un cadre au sein duquel les acteurs peuvent se positionner et définit des priorités thématiques et transversales. Par contre cette loi met exagérément l'accent sur les investissements privés et l'ouverture au commerce international, malgré un objectif affiché de « croissance durable ». Cette approche n'apporte pas les garanties nécessaires à un modèle de développement juste, soutenable et au service des populations. Pour Ecolo, l'aide belge, tout comme l'aide européenne, doit se concentrer sur les besoins et les services essentiels pour les populations, comme l'accès à l'alimentation, à l'eau potable, à l'éducation et à la santé. Cette concrétisation passe notamment par le maintien de l'objectif de consacrer 15 % de l'aide publique au développement au soutien à l'agriculture, en priorisant l'agriculture paysanne et la mise en œuvre des principes de l'agro-écologie. Les évaluations de l'aide pointent régulièrement la courte périodicité des programmes. Il faut donc renforcer les projets de moyen et long termes qui permettent un meilleur suivi et une plus grande efficacité.

Proposition : Réaffirmer le caractère fédéral de la coopération

Ecolo réaffirme le caractère fédéral de la coopération au développement afin d'éviter le morcellement des moyens et de renforcer l'efficacité, l'harmonisation et la réduction des coûts de

[2] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière d'architecture financière internationale, voir Chapitre « International ».

transaction de l'aide. Cette approche n'est cependant pas incompatible avec un effort complémentaire et coordonné des entités fédérées et des pouvoirs locaux dans le cadre de leurs compétences respectives. Ainsi, la coopération décentralisée au niveau communal, initiée par les écologistes sous la législature 1999-2003 a permis des échanges durables entre communes du Nord et du Sud.

Proposition : Consolider les budgets de la coopération au développement

Le budget de la coopération a été sévèrement réduit en 2012 suite à un gel des dépenses, ce qui dans les faits a signifié une réduction de 400 millions d'euros sur un total de deux milliards. En 2013, le budget de la coopération a encore subi des coupes successives.

Or, les gouvernements de l'UE se sont formellement engagés à porter l'aide au développement à 0,7 % du RNB de l'UE en 2015. La Belgique s'était quant à elle légalement[3] engagée à mobiliser 0,7 % de ses richesses en aide au développement dès 2010. Force est de constater que les montants mobilisés depuis ont diminué, passant de 0,63 % en 2010 à 0,5 % en 2013. Pour remettre ce mécanisme en route, Ecolo propose d'adopter une trajectoire crédible pour atteindre cet objectif. Ecolo entend qu'au-delà de cet engagement national, la Belgique plaide auprès de ses partenaires européens et dans les instances multilatérales pour l'effectivité de ces 0,7 %, puis pour leur évolution à la hausse. Ce montant ne devra pas être atteint par le gonflement artificiel des chiffres de l'aide ou par des budgets qui, en fait, ne correspondent à aucun nouveau transfert de ressources vers les pays en développement, comme par exemple le rapatriement volontaire des demandeurs d'asile ou l'accueil d'étudiants issus de ces pays.

Afin de soutenir ces objectifs financiers, Ecolo propose de mettre en place des droits de douane sociaux et environnementaux à l'échelle de l'UE et d'affecter une grande partie des recettes à la solidarité internationale. De même, Ecolo propose de prélever une contribution internationale sur les billets d'avion et d'utiliser une partie du bénéfice pour le financement de l'aide au développement.

Le nombre de pays partenaires de la coopération belge a été réduit à un maximum de 18. Ecolo veillera à ce que le choix des partenaires respecte les critères fixés par la loi, et en particulier le degré de pauvreté et de fragilité du pays.

Parmi ces pays, certains deviennent de moins en moins dépendants des flux de la coopération, tandis que pour d'autres ces flux constituent une grande partie du PIB. Ecolo souhaite une concentration de l'aide sur les pays les moins avancés, au sein desquels la Belgique peut apporter l'aide la plus efficace et la plus utile pour les populations.

Proposition : Assurer un contrôle efficace de l'utilisation des aides

Ecolo veut que la Belgique mène une politique plus volontariste envers les pays partenaires en cas de participation à un conflit, de non-respect des droits humains et de corruption. Ceci nécessite un contrôle effectif de l'affectation des aides attribuées, or celui-ci est aujourd'hui lacunaire. Pour Ecolo l'aide belge doit faire l'objet d'un contrôle strict, surtout dans des pays largement corrompus[4].

---

[3] Loi de 2002.

[4] Différents instruments, comme les rapports de Transparency International, aident à établir ces contrôles.

PRIORITE 2 : RENFORCER L'EVALUATION ET LE CONTROLE PARLEMENTAIRE DES POLITIQUES DE COOPERATION ET LA COHERENCE DES POLITIQUES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT

Pour Ecolo, les décisions stratégiques en matière de coopération devraient être soumises à l'approbation du parlement et faire l'objet d'un débat parlementaire public. Par ailleurs, l'ensemble des politiques menées dans les autres secteurs ne doit pas être en contradiction avec les objectifs de la coopération. Elles doivent donc faire l'objet d'une analyse dans ce sens.

Proposition : Renforcer la cohérence des politiques

La réalisation des objectifs de développement « humain et durable » que porte la coopération belge ne dépend pas seulement de l'aide, mais également de décisions prises par les gouvernements dans un grand nombre de politiques sectorielles ou macro-économiques, telles que le commerce, l'agriculture, les finances, les migrations, les dettes, la sécurité, la vente d'armes, le droit intellectuel, etc. Certaines décisions politiques, comme les barrières tarifaires et non tarifaires, les subsides agricoles ou encore les accords bilatéraux de commerce et d'investissement sont parfois en contradiction flagrante avec les objectifs de développement humain et durable.

La nouvelle loi cadre précise dans son article 31 : « Afin d'assurer la cohérence des politiques belges en faveur du développement conformément aux articles 2, 16°, et 8, sont soumis à un examen préalable de leur impact sur le développement les avant-projets de loi, les projets d'arrêté royal et les propositions de décision soumises à l'approbation du Conseil de ministres ».

Cette analyse d'impact doit être mise en œuvre sans délai, systématiquement et de façon assez large pour inclure réellement les politiques nommées ci-dessus.

Par ailleurs, la loi doit être amendée afin de mettre fin à la pratique des aides liées, à savoir la conditionnalité de l'aide à la conclusion de contrats avec des entreprises belges. Cette pratique est malsaine sur son principe, et met en péril la souveraineté des Etats et la possibilité pour les acteurs privés comme publics de choisir de façon autonome leurs relations économiques et commerciales.

Enfin, en matière d'évaluation et de contrôle parlementaire, pour Ecolo :

- les décisions stratégiques en matière de coopération devraient faire l'objet d'un débat parlementaire public.
- les moyens et l'indépendance de l'évaluateur spécial sont essentiels pour que sa mission soit mieux connue et son efficacité amplifiée. Au-delà du rapport au parlement, son rapport devrait être communiqué plus largement.

Proposition : Réformer les institutions en charge de la coopération

La répartition des rôles entre la Direction générale du Développement (DGD) et la Coopération technique belge (CTB) doit être clarifiée, sous peine de perte d'efficacité et de confusion. Il est regrettable que le gouvernement ait tant tardé à renouveler le contrat de gestion de la CTB et, de ce fait, ait laissé l'institution dans le brouillard pendant plus de deux ans.

Un nouveau contrat de gestion doit attribuer à la CTB les missions opérationnelles dans les pays partenaires et laisser les aspects stratégiques de la coopération à la DGD.

Proposition : Réformer la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO)

Ecolo estime que l'aide à l'investissement privé peut avoir un rôle positif dans la coopération au développement pour autant que le choix des initiatives soutenues soit cohérent avec la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Or les pratiques largement dénoncées de BIO[5] sont peu durables et peu cohérentes avec les objectifs et les principes de la coopération belge.

Pour Ecolo, le nouveau contrat de gestion entre BIO et l'Etat belge doit prévoir :

- une stricte cohérence avec les objectifs et principes de la loi cadre sur la coopération ;
- une concentration des investissements sur les TPE et PME des pays aidés et dans les secteurs prioritaires de la coopération ;
- un retrait des investissements réalisés dans des projets qui ne correspondent pas aux critères de pertinence, tels que le non-respect des principes de travail décent ou de non respect de critères environnementaux ;
- un retrait des paradis fiscaux et centres offshore et le recours à des banques publiques de développement.

PRIORITE 3 : REAFFIRMER ET RENFORCER LE ROLE DES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

La loi récemment modifiée prévoit les mécanismes de reconnaissance des acteurs de la coopération indirecte et le mode d'activation des subventions. Ecolo soutient le rôle des acteurs non gouvernementaux (ONG, syndicats, mutuelles …) dans la coopération dans la mesure où, par le travail de terrain, il est vecteur de citoyenneté active et un stimulant pour la constitution d'une société civile dans les pays partenaires. Il est important de garantir leur autonomie. Le rôle de ces acteurs dans l'éducation au développement en Belgique est également déterminant.

Ecolo considère également comme déterminantes les dynamiques de réseautage mondial de la société civile, de plaidoyer national et international, de campagnes de mobilisation en Belgique et dans les pays du Nord, d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale et de travail de recherche afin de mettre au jour les mécanismes au Nord qui contribuent aux situations intolérables dans le Sud.

Proposition : Assurer l'autonomie de la coopération bilatérale indirecte

La coopération indirecte belge se caractérise par une diversité d'acteurs : aux côtés des ONG, les universités, les pouvoirs locaux, les syndicats, des institutions scientifiques et des associations spécialisées bénéficient de subsides publics pour mener des programmes de coopération au développement. Chaque acteur doit pouvoir agir en fonction de sa spécificité et de sa vocation propre. Autonomie et diversité sont en effet des atouts de l'aide indirecte, dans la complémentarité des programmes.

Des efforts doivent néanmoins être réalisés pour renforcer encore la pertinence, la qualité, l'efficience et la complémentarité de ces programmes, afin qu'ils s'inscrivent résolument dans une perspective commune et cohérente de développement durable. Au lieu de forcer les acteurs indirects à s'aligner sur les secteurs et pays de concentration de la coopération bilatérale directe, il

[5] BIO est la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement. Elle a pour mission de favoriser la mise en place d'un secteur privé fort dans les pays en développement et émergents.

y a lieu de mettre en place des pratiques qui améliorent la coordination et l'échange d'informations entre acteurs de la coopération directe et indirecte (des points de contact et mécanismes de concertation, par exemple).

La Belgique doit également faire pression au niveau européen pour que cette nouvelle approche soit considérée comme un des enjeux de la réforme et de l'efficacité de l'aide et que le niveau local devienne un secteur prioritaire de la coopération. Par ailleurs, Ecolo entend promouvoir, au niveau communal belge, de nouvelles formes de coopération décentralisée, dans le cadre de partenariats concrets et pratiques avec des collectivités locales du Sud.

Proposition : Renforcer le soutien accordé aux femmes[6]

Les droits des femmes sont bafoués dans les différentes régions du monde. Ainsi, les femmes sont plus exposées que les hommes à la pauvreté et à la précarité. Nombre d'entre elles subissent des violences morales et physiques inqualifiables, allant de la contraception forcée par leur employeur, au viol en tant qu'arme de guerre[7]. Elles sont encore trop souvent exclues de certains processus démocratiques, de l'accès à l'éducation, ne jouissent pas des droits et libertés fondamentaux.

Elles jouent un rôle primordial dans le fonctionnement économique, social et démocratique de nos sociétés et dans les pays du Sud. Leur participation aux processus décisionnels et leur inclusion dans le développement économique et social des régions dont elles proviennent doivent donc être garantis.

En dépit des nombreuses déclarations d'intention faisant de l'égalité de genre une dimension incontournable de toute politique de développement humain, on constate une tendance marquée à la dilution du principe de l'égalité de genre dans les politiques de coopération au développement. Comme l'affirme la contribution « Women's Consultation on Financing for Development », les femmes dans les pays en développement travaillent surtout dans le secteur informel et, en règle générale, pour des salaires très faibles – lorsqu'elles sont rémunérées – alors même que les dispositifs de sécurité sociale et de protection des plus pauvres sont inexistants ou inadéquats. Dans ce contexte, Ecolo entend faire de l'intégration transversale de l'égalité de genre dans la politique de coopération belge une de ses priorités. Une étape importante est de veiller à ce qu'au moins une moitié des ressources additionnelles consacrées à l'aide au développement dans les années à venir ait une pertinence et impact réels en matière d'égalité de genre. Dans la même optique, il s'agira d'intégrer au sein des politiques de coopération, des moyens de vérification appropriés afin de mesurer l'intégration effective et transversale de cette égalité notamment par la systématisation des indicateurs d'impact sexo-spécifiques et des indicateurs qualitatifs des programmes et projets financés par la coopération.

D'autre part, face aux nombreux courants conservateurs qui mettent en péril les droits des femmes à décider de leur vie sexuelle et reproductive, il convient de porter une attention particulière au financement des programmes visant à renforcer dans les pays partenaires l'éducation sexuelle, l'accès à l'information, à des moyens contraceptifs efficaces pour toutes et tous et au droit des femmes à disposer de leur corps.

Par ailleurs, le rôle des femmes dans l'agriculture, et particulièrement pour assurer la survie de leur famille, est essentiel dans les pays du Sud et doit donc être valorisé.

Enfin, la Belgique doit en outre accorder un soutien spécifique et renforcé à la ratification et à la mise en œuvre du protocole des droits de la femme, adopté par l'Union africaine, qui marque un progrès remarquable dans la reconnaissance des droits des femmes et leur alignement sur les objectifs internationaux.

---

[6] Pour en savoir plus, voir Chapitre « Egalité femmes-hommes ».
[7] Voir Chapitre « International ».

Proposition : Renforcer le soutien à la coopération universitaire

La coopération entre les universités occidentales et celles du Sud est fondamentale en termes de renforcement des capacités de développement des pays partenaires, pour la plupart des PMA (pays les moins avancés) et en termes de coopération scientifique entre la Belgique et les pays extra-européens. Qu'il s'agisse de bourses pour les étudiants, de soutiens aux infrastructures universitaires, de projets de recherche menés en commun ou d'échanges d'enseignants, tous ces programmes ont pour objectif de soutenir les pays du Sud dans les défis liés aux ressources de base et à la gouvernance démocratique. Ces mesures doivent également permettre aux pays du Nord de mieux comprendre les réalités du Sud.

Le soutien à des programmes et projets de recherche internationaux conjoints (via UNESCO, PNUE, et CE notamment), ou dans le cadre de coopérations bilatérales, permet ainsi de renforcer, sur le long terme, les capacités et les coopérations scientifiques et est un des moyens de rencontrer les engagements belges pris au niveau international (au niveau de la coopération au développement, le l'éducation, de la biodiversité et du réchauffement climatique entre autres).

Pour Ecolo, le Gouvernement fédéral doit libérer les fonds disponibles et assurer la coordination des activités dans ce domaine, lesquelles doivent être poursuivies et intensifiées.

Proposition : Faciliter l'intégration des membres des diasporas habitant en Belgique dans les programmes de coopération au développement

Les montants transférés par les membres des diasporas à leur pays d'origine dépassent les montants de la coopération au développement. Cette réalité résulte en partie d'un manque de confiance dans les programmes de coopération au développement développés par les Etats (aide inadaptée, absence de suivi …). L'intégration dans les discussions et dans les processus de suivi de membres des communautés pourrait rendre confiance et améliorer la qualité de la coopération.

TABLE DES MATIERES

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
Des politiques de coopération cohérentes et efficaces

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ETAT DES LIEUX 1
HORIZON POLITIQUE 1
LES LIGNES DE FORCE D'ECOLO 2

PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO EN MATIERE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT 2

PRIORITE 1 : Assurer la qualité et l'efficacité de la coopération belge et consolider les budgets 2
Proposition : Garantir une aide au service des populations 2
Proposition : Réaffirmer le caractère fédéral de la coopération 2
Proposition : Consolider les budgets de la coopération au développement 3
Proposition : Assurer un contrôle efficace de l'utilisation des aides 3

PRIORITE 2 : Renforcer l'évaluation et le contrôle parlementaire des politiques de coopération et la cohérence des politiques en faveur du développement 4
Proposition : Renforcer la cohérence des politiques 4
Proposition : Réformer les institutions en charge de la coopération 4
Proposition : Réformer la Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO) 5

PRIORITE 3 : Réaffirmer et renforcer le rôle des acteurs non gouvernementaux 5
Proposition : Assurer l'autonomie de la coopération bilatérale indirecte 5
Proposition : Renforcer le soutien accordé aux femmes 6
Proposition : Renforcer le soutien à la coopération universitaire 7
Proposition : Faciliter l'intégration des membres des diasporas habitant en Belgique dans les programmes de coopération au développement 7

Relations internationales

ASILE et MIGRATION
Une société respectueuse des droits humains, interculturelle et solidaire

« Des gens émigrent aujourd'hui pour des raisons identiques à celles qui ont incité des dizaines de millions d'Européens à quitter autrefois vos rivages. Ils fuient la guerre ou l'oppression, ou bien partent à la recherche d'une vie meilleure sur une terre nouvelle. Ceux qui sont contraints d'abandonner leur foyer - les réfugiés qui fuient pour trouver la sécurité - relèvent de notre responsabilité collective sur le plan juridique et sur le plan moral. (…)

Les immigrants sont une partie de la solution et non une partie du problème. Ils ne doivent pas devenir les boucs émissaires des divers malaises de notre société (…) »

Koffi ANNAN, ancien Secrétaire général de l'ONU.

État des lieux et horizon politique

État des lieux en Belgique

Depuis la fin des années 70 et l'accentuation de la crise, en 2008, le retour à une stabilité économique et sociale reste difficile. C'est dans ce contexte que les demandeurs d'asile, et plus largement les étrangers, sont devenus les boucs émissaires idéaux d'une société en crise. Partant de là, on se trouve face à une montée de la xénophobie et du repli identitaire. Le discours politique dominant, d'une « Belgique confrontée à un afflux incontrôlable et incontrôlé de demandeurs d'asile, illustré par une crise de l'accueil », a eu des conséquences négatives sur la politique en matière d'asile et de migrations.

La saturation du réseau d'accueil a résulté davantage d'une modification de la procédure d'asile que d'un réel afflux de réfugiés[1]. En effet, avant la réforme de la procédure d'asile en 2006 et de la loi accueil en 2007, la réglementation faisait en sorte que les personnes restaient moins longtemps dans les centres d'accueil[2]. La modification de la procédure et de la loi sur l'accueil ayant pour effet de prévoir l'hébergement des demandeurs d'asile en structure d'accueil durant toute la procédure, y compris durant les éventuels recours, il était prévisible qu'un engorgement du réseau d'accueil allait rapidement avoir lieu, d'autant plus que plusieurs centres d'accueil avaient été fermés en 2006.

Cette campagne à l'égard des demandeurs d'asile et des étrangers en général a eu un effet dévastateur du fait de la restriction au maximum des droits des étrangers et des demandeurs d'asile et de la priorité mise sur le retour volontaire et forcé. Ces politiques s'illustrent particulièrement par :

---

[1] Article de la Ligue des Droits de l'Homme et du Service Droit des jeunes : http://www.liguedh.be/2010/1024-politique-dasile-en-belgique--une-opinion-publique-manipulee

[2] La procédure d'asile était divisée en deux étapes : l'examen de la recevabilité de la demande d'asile et l'examen au fond de celle-ci. Lorsque la demande était déclarée recevable, le demandeur avait le droit de quitter le centre pour vivre de manière autonome avec une aide financière d'un CPAS. Depuis la réforme de la procédure d'asile et de la l'accueil (2006-2007), la distinction entre les deux phases de la procédure d'asile a été supprimée et l'hébergement du demandeur a lieu en structure d'accueil durant toute la procédure, y compris durant les éventuels recours. Par conséquent, les demandeurs d'asile n'ont pas d'autre choix que de rester en centre d'accueil durant une période beaucoup plus longue.

- Une limitation de l'accès à la procédure d'asile via la liste des pays qualifiés de « pays sûrs » et par le durcissement des conditions pour introduire des demandes multiples (2e, 3e demande …) ;
- Une restriction, voire la suppression du droit à l'aide sociale pour certaines catégories de personnes ;
- Un durcissement du droit au regroupement familial ;
- Une réforme de la procédure d'acquisition et d'attribution de la nationalité belge qui la rend beaucoup plus difficile d'accès ;
- Un traitement inhumain des demandes de régularisation médicale ;
- Des régularisations humanitaires rares et arbitraires ;
- Une augmentation du budget prévu pour les expulsions[3].

Dans l'Union européenne

Depuis 2 000, l'Union européenne se caractérise par une politique migratoire extrêmement sécuritaire.

C'est ainsi que l'on a assisté un peu partout dans l'Union européenne et au sein des pays frontaliers – sous la pression de cette dernière - à la création et à l'extension des centres fermés pour personnes en situation irrégulière, à l'augmentation des mesures d'expulsion, aux restrictions dans l'octroi du droit d'asile, à la mise en place d'une coopération policière accrue au niveau européen (accords de Schengen, systèmes SIS, VIS, Eurodac, FRONTEX, adoption d'une directive « retour »). Cette politique très dure pour les migrants non désirés est assortie d'une politique migratoire accueillante pour les migrants « choisis », matérialisée par la directive « carte bleue »[4].

Du seul point de vue de ses objectifs, cette politique de l'UE est un échec, car elle n'aboutit pas à la diminution des flux migratoires, au contraire, elle renforce l'immigration clandestine et l'emprise des réseaux de la traite des êtres humains. Elle aboutit à de trop nombreuses catastrophes en terme de vies humaines sacrifiées[5], ainsi que l'actualité nous le rappelle cruellement avec les naufrages de bateaux de migrants. Si le nombre exact est inconnu, le nombre de morts en Méditerranée entre 1989 et 2013 est évalué à pas moins de 19 000 personnes.

A l'occasion de l'interception de migrants aux frontières de l'Europe, des violations des droits humains sont régulièrement commises. La Cour Européenne des droits de l'homme a ainsi condamné l'Italie le 23 février 2011 pour avoir intercepté des migrants et demandeurs d'asile africains en haute mer et les avoir remis aux autorités libyennes de Khadafi[6].

L'horizon politique d'Ecolo : une société respectueuse des droits humains, interculturelle et solidaire

Ecolo veut, en synergie avec les écologistes des autres Etats membres de l'UE et du Parlement européen, une autre politique migratoire nationale et européenne.

Sur le plan européen, Ecolo est favorable à l'élaboration d'une politique migratoire et d'asile commune qui harmonise les législations nationales vers le haut, en termes d'humanité et de dignité

---

[3] Sous le gouvernement Di Rupo, le budget pour les expulsions est passé de 6 695 000 d'€ (2010) à 8 070 000 € en 2012. Les expulsions par vol sécurisé sont en effet de plus en plus fréquentes, or elles sont très coûteuses.

[4] La directive « carte bleue » vise les travailleurs hautement qualifiés. Le but est de faciliter l'arrivée dans l'UE des cerveaux au détriment des pays d'origine qui vont perdre ces travailleurs qu'ils ont formés. La directive n'explique aucunement les efforts faits ou à faire, ou les dialogues engagés pour les compensations prévues pour les pays d'origine qui perdent leurs travailleurs qualifiés.

[5] http://www.migreurop.org/article2025.html; http://www.hrw.org/reports/2011/09/21/eu-s-dirty-hands-0

[6] Affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie : http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-109230#{%22itemid%22:[%22001-109230%22]}

humaine, en prenant comme référence les normes et les pratiques les plus protectrices des droits des migrants et demandeurs d'asile.

Ecolo dénonce les agissements des instances européennes telles que Frontex[7] qui pratique régulièrement le refoulement de réfugiés vers des pays où leur sécurité et leur vie sont menacées ainsi que les accords de réadmission conclus par la Belgique, le Benelux, ou l'Union européenne et des Etats qui violent régulièrement les droits humains.

Ecolo considère que l'Europe doit aborder les questions migratoires à partir d'une approche qui :

- assure une solidarité active entre Nord et Sud et entre Ouest et Est, ainsi qu'une consolidation des droits fondamentaux et sociaux des individus ;
- sorte de cette logique où presque tout circule dans ce monde globalisé - capitaux, informations, certains biens et services, cadres internationaux, sauf les êtres humains devenant ainsi la seule exception au principe du « libre échange » généralisé.

Ecolo demande que la question de la libre circulation des personnes soit considérée au même titre que celle relative à la liberté de circulation des biens.

Par ailleurs, Ecolo insiste sur le fait qu'une immigration choisie par un pays exclusivement en fonction de ses propres besoins économiques est une autre forme de pillage des pays en voie de développement.

Au niveau belge, aux discours populistes et xénophobes à l'égard des étrangers, Ecolo oppose des alternatives aux pratiques et législations existantes. Des études menées en France et en Belgique sur les effets économiques de l'immigration invitent à une attitude clairement positive à l'égard de l'immigration. Une étude sur l'effet d'une régularisation des sans papiers en Belgique a révélé que l'impact de l'immigration sur le PIB par habitant et sur les finances publiques est plutôt bénéfique. L'immigration augmente le revenu de l'ensemble de la population locale[8]. En France, une étude plus précise sur l'effet de l'immigration estime l'apport des immigrés à une douzaine de milliards d'€ par an[9].

Dans ce cadre, les **lignes de force du projet d'Ecolo** sont les suivantes :

- Décriminaliser la politique migratoire
- Favoriser la mobilité des migrants
- Améliorer la qualité de la procédure d'asile
- Améliorer les procédures de séjour et les voies de recours
- Améliorer l'accueil des étrangers et l'aide médicale urgente aux personnes en situation irrégulière
- Assouplir les conditions d'octroi de la nationalité belge

Il s'agit de l'Agence européenne pour le contrôle des frontières. Pour plus d'information, nous vous renvoyons au site de Migreurop : http://www.migreurop.org/ et à la campagne de sensibilisation que cette ONG a initiée avec d'autres associations http://www.frontexit.org/fr/ [7]

[8] David de la Croix, Frédéric Docquier, Bruno Van der Linden, Effets économiques d'une régularisation des sans papiers en Belgique, Regards économiques, septembre 2009, numéro 72 (http://sites.uclouvain.be/econ/Regards/Archives/RE072.pdf)

[9] Université de Lille - "The fiscal impact of immigration in France: a generational accounting approach", The World Economy.

Les priorités et propositions d'Ecolo

PRIORITE 1 : DECRIMINALISER LA POLITIQUE MIGRATOIRE

« Les mouvements migratoires actuels, qu'ils soient économiques ou politiques, sont d'abord la conséquence des désordres du monde, des inégalités, de l'absence de justice et de démocratie sur la planète »[10].

L'UE doit reconnaître sa part de responsabilité dans ces déséquilibres et réorienter ses politiques afin de réduire les inégalités. En conséquence, elle devra adapter ses politiques commerciales, internationales et de coopération[11] afin de contribuer véritablement au développement des pays d'origine des migrants. L'UE doit par ailleurs être reconnue comme terre d'asile et d'accueil de ces migrants[12] et cesser de faire de la coopération un chantage : elle doit notamment cesser d'imposer des conditions de réadmission des ressortissants des pays du Sud dans le cadre des accords de partenariat économique. A l'intérieur de l'UE, la Belgique doit œuvrer en ce sens.

Proposition : Assurer le respect des droits des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne

Frontex, l'Agence européenne de contrôle des frontières extérieures de l'Union, dotée d'un véritable arsenal militaire (hélicoptères, bateaux, etc.), mène une véritable guerre aux migrants. Elle coordonne les actions entre les policiers des Etats membres et prête une aide déterminante en termes de logistique et de formation, afin d'intercepter les migrants qui tentent de pénétrer à l'intérieur des frontières de l'Union. A l'occasion de ces interceptions en mer et aux frontières terrestres, de nombreuses violations des droits humains sont commises. En effet, les migrants sont refoulés, sans qu'ils aient la possibilité de demander l'asile, vers des pays où les droits humains ne sont pas toujours respectés. Frontex jouit d'une grande autonomie d'action, sans qu'un réel contrôle soit exercé sur ses activités.

Ecolo rejoint les revendications de la campagne « Frontexit »[13] pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne et demande :

- la transparence sur les mandats, les responsabilités et les actions de Frontex ;
- la suspension des activités de l'agence identifiées comme contraires aux droits humains ;
- l'annulation du règlement créant l'agence Frontex, s'il est démontré que le mandat de l'agence est incompatible avec le respect des droits fondamentaux.

En ce sens, tel que développé ci-après, Ecolo est résolument en faveur d'une politique européenne de visa positive permettant la mobilité des migrants et d'une politique qui assure le respect du droit d'asile, contrairement à la politique de refoulement menée aujourd'hui.

---

[10] Ni subie, ni choisie, 75 propositions pour une politique d'immigration lucide et réfléchie, Causes Communes 51/janvier-février 2007, p. 5.
[11] Voir à ce sujet nos propositions des Chapitres « International » et « Coopération au développement ».
[12] Le HCR estime que seulement 1 % des réfugiés sont accueillis par les pays occidentaux. 99% des personnes fuyant la guerre ou la famine trouvent refuge dans le Sud.
[13] http://www.frontexit.org

Proposition : Opérer un contrôle sur Frontex et dénoncer les accords de réadmission

La Belgique doit assurer un contrôle régulier des activités de Frontex. Les Ministre de l'Intérieur et Secrétaire d'Etat à la politique d'asile et de migration doivent rendre compte devant le Parlement des opérations menées par Frontex auxquelles la Belgique participe.

Par ailleurs, Ecolo s'oppose à ce que la Belgique négocie et conclue des accords de réadmission des personnes en situation irrégulière, sans s'inquiéter des conséquences souvent désastreuses en termes de droits humains. Certains de ces accords prévoient le refoulement de ces migrants vers des pays où leurs droits élémentaires ne sont pas toujours assurés. Par exemple, l'accord de réadmission conclu entre le Benelux et le Kosovo est de nature à faciliter l'expulsion de membres de minorités – dont les Roms – persécutés et privés de droits au Kosovo[14].

Proposition : Décriminaliser le séjour illégal

Le séjour illégal est une infraction pénale en Belgique. Or, des décisions de la Cour européenne des droits humains ou de la Cour de justice de l'union européenne invitent à une dépénalisation du séjour illégal[15]. Ecolo propose dès lors de supprimer dans la loi l'infraction pénale que constitue le séjour illégal.

Par ailleurs, Ecolo encourage la Belgique, dans ses relations avec ses partenaires, notamment l'Algérie et le Maroc, à plaider pour une dépénalisation de l'émigration clandestine. Des Marocains, des Tunisiens[16] et des Algériens ont été incarcérés dans leur pays pour tentative de sortie irrégulière du territoire. Il n'existe a priori pas de jurisprudence ou de rapports démontrant l'incarcération au retour, mais le fait que les lois marocaine, tunisienne et algérienne prévoient cette pénalisation, justifie la crainte de ces migrants d'être incarcérés au retour.

Or, la pénalisation de l'émigration clandestine viole le droit international et le droit européen (protocole 4 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme - CEDH). Dès lors, Ecolo demande à l'UE de ne pas appuyer de telles violations comme cela a été le cas à maintes reprises. Cette pénalisation ayant été votée par l'Algérie et le Maroc sous la pression de l'UE, il est tout à fait possible pour l'UE de faire machine arrière, surtout au moment où le Maroc annonce une grande réforme de sa politique migratoire.

Proposition : Supprimer les centres fermés

Les centres fermés n'ont pas existé de tous temps. Ils ont été conçus durant les années 90 sous le Ministre de l'Intérieur Vande Lanotte. Depuis, ils sont devenus un élément clef des politiques sécuritaires.

Ces centres n'ont pas leur place dans une démocratie digne de ce nom. Ils assimilent certains à des criminels et portent gravement atteinte à la liberté individuelle de personnes n'ayant pas nécessairement commis de crime ou délit et ne représentant pas un risque pour l'ordre public, uniquement en raison de leur statut administratif. Ecolo plaide pour la suppression totale de ces centres et soutient toute démarche allant dans le sens d'une interdiction des mesures d'enfermement :

- la non-détention de demandeurs d'asile en centres fermés ;

---

[14] Cfr Intervention d'Ecolo au Sénat dans le cadre de la discussion sur le Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas (les États du Benelux) et la République du Kosovo relatif à la reprise et à la réadmission des personnes en situation irrégulière (Accord de reprise et de réadmission) et au Protocole d'application, faits à Bruxelles le 12 mai 2011 (Doc. 5-2144).

[15] CJUE, 28 avril 2011, El Dridi, aff. C-61/11 – ADL du 29 avril 2011 ; CJUE, Gr. Ch., 6 décembre 2011, A. Achughbabian c/ Préfet du Val de Marne, aff. C329/11, ADL du 7 décembre 2011).

[16] Voir notamment les travaux du GADEM1 au Maroc http://www.gadem-asso.org

- la non-détention des personnes malades.

Des études officielles et indépendantes mettent par ailleurs en évidence le coût d'une telle politique, et surtout le fait que la prolongation de la détention n'a pas d'incidence sur les taux de retour qui restent sensiblement du même ordre, que la détention ait lieu pendant dix jours ou pendant de longs mois.

On peut dès lors en conclure que la tendance à prolonger la durée de détention traduit la volonté de décourager les candidats à l'immigration et de rassurer un certain électorat inquiet.

La durée de ces détentions est particulièrement problématique car les placements en centre fermé peuvent être prolongés et durer cinq mois, voire plus dans certaines circonstances. Ecolo propose, à défaut d'obtenir cette fermeture des centres fermés, de limiter à un mois la durée de la détention dans ces centres. Ce délai pourrait être prolongé à une seule reprise pour une durée de quinze jours si l'Office des étrangers peut démontrer avoir entrepris, avec la diligence requise, des démarches en vue de rendre effectif l'éloignement du territoire. Cette décision de prolongation de la détention devrait automatiquement faire l'objet d'un contrôle par la Chambre du Conseil compétente, en vue de contrôler que les conditions d'éloignement sont effectivement réunies.

Proposition : Restreindre les conditions dans lesquelles peut être délivrée une décision d'interdiction d'entrée

Actuellement, une personne recevant un ordre de quitter le territoire (OQT) peut également recevoir une décision d'interdiction d'entrée sur le territoire belge de trois, voire cinq ans en cas de fraude ou d'atteinte à l'ordre public.

Un étranger qui reçoit un OQT et retourne dans son pays d'origine ne pourra ainsi plus effectuer des séjours temporaires en Belgique, dans le cadre de visa, pour visiter sa famille et ses amis. Cette ingérence dans la vie privée et familiale des étrangers est injustifiable.

La durée de l'interdiction d'entrée est souvent portée à son maximum, alors même que l'Office des étrangers doit tenir compte des circonstances propres à chaque étranger (vie familiale, perspectives professionnelles …). Seul un recours en annulation est possible contre ces décisions.

Ecolo propose de supprimer la possibilité pour les autorités belges de délivrer une telle interdiction d'entrée, sauf en cas d'atteintes graves à l'ordre public. Ecolo souhaite imposer une exigence de motivation renforcée à l'égard de ces décisions. Dans ce cadre, l'étranger doit pouvoir être entendu par l'Office des étrangers en présence, s'il le souhaite, de son avocat, pour faire valoir les éléments relatifs à sa vie privée, familiale, professionnelle ou sociale.

PRIORITE 2 : FAVORISER LA MOBILITE DES MIGRANTS

Proposition : Faciliter l'accès des étudiants étrangers non européens

L'accès des étudiants étrangers non européens aux études dans notre pays constitue depuis longtemps une forme importante d'aide au développement. C'est aussi une politique d'ouverture et d'échange culturel pour les étudiants belges qui fréquentent les mêmes auditoires.

Il importe d'améliorer les dispositifs d'équivalence des diplômes d'étudiants étrangers, visant notamment une meilleure information et une plus grande efficacité du service administratif chargé de ces équivalences.

Par ailleurs, Ecolo souhaite mettre en œuvre des stratégies pour encourager les étudiants étrangers à mettre leurs connaissances et expériences au profit d'un développement de leur pays d'origine. Les étrangers ayant étudié en Belgique doivent se voir octroyer un statut légal leur permettant d'y

revenir régulièrement. Ceci permettrait de maintenir un lien solide entre le pays d'études et le pays d'origine et d'encourager de réels échanges de savoirs, d'informations et d'expériences[17].

Proposition : Refonder la politique des visas sur la liberté de circulation des êtres humains

La délivrance du visa devrait être conditionnée uniquement à la vérification de la non-dangerosité du demandeur pour l'ordre public ou la sécurité nationale.

Une telle souplesse en matière de délivrance de visas peut contribuer à mettre un terme à un effet paradoxal d'une politique trop rigide : l'incitation à la clandestinité, la dissuasion au retour dans le pays d'origine, le renforcement des filières. Il suffit de connaître les difficultés[18] d'obtention d'un visa d'accès à un pays européen pour comprendre que nombre de ceux qui l'ont obtenu y restent après l'expiration du visa, par crainte de ne plus pouvoir revenir[19].

De nombreux artistes, professionnels, commerçants, personnels d'ONG, ont vécu l'expérience de manquer l'exposition, la réunion, la conférence, la rencontre à laquelle ils devaient participe,r à cause du refus de délivrance d'un visa, les raisons de ce refus étant généralement obscures.

La liberté de circulation deviendrait ainsi la règle et la restriction l'exception.

Proposition : Mettre fin aux décisions de refoulement à l'entrée sur le territoire

Lors de l'arrivée sur le territoire belge, des personnes peuvent se voir refuser l'entrée sur le territoire belge, alors qu'elles bénéficient d'un titre de voyage parfaitement valable (visa …). La loi accorde aux autorités chargées du contrôle aux frontières un grand pouvoir pour examiner les conditions d'entrée sur le territoire. Cela mène parfois à des décisions arbitraires, où des personnes arrivées légalement sur le territoire et ayant prouvé leur intention de quitter le territoire à la fin de leur séjour se voient refuser l'entrée et sont détenues en vue d'être refoulées.

Par conséquent, Ecolo propose qu'en l'absence de risque sérieux d'atteinte grave à l'ordre public, l'entrée sur le territoire soit toujours permise pour des personnes ayant des documents et un titre de voyage valables.

Proposition : Protéger les droits des migrants, les intérêts des pays d'origine, ainsi que ceux de la société d'accueil

Les modèles migratoires existants[20] sont généralement utilitaristes, au profit presque exclusif du pays qui ouvre ses portes. Ainsi, ces États pratiquent une gestion sélective de l'immigration : les

---

[17] L'expérience montre qu'un grand nombre d'étudiants étrangers ne retournent plus dans leur pays d'origine une fois leurs études terminées, en raison de la perte de leur droit de séjour en Belgique, tellement difficile à recouvrer.

[18] Les demandeurs de visa court séjour sont confrontés à des files d'attente, à des refus incompréhensibles, à l'arbitraire le plus complet, et à l'absence de voies de recours efficaces.

[19] Mehdi Lahlou, professeur d'économie à l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (Insea) de l'Université de Rabat, et spécialiste des questions liées aux migrations et développement, explique que « la généralisation des visas dans les pays d'accueil a ajouté à l'attrait qu'exerce l'Europe le sentiment qu'elle serait devenue « interdite », (…) a grandement contribué à l'accroissement des mouvements effectués dans la clandestinité, et a pu transformer des mouvements humains qui se produisaient dans les deux sens, en fixation définitive dans certains pays européens par crainte de ne plus pouvoir y revenir ». Mehdi Lahlou, Migration irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne : évolutions récentes, Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes, financé par la Commission européenne.

[20] Aux USA, le visa de travail le plus fréquent ("H1-B-Visa") est délivré aux personnes en possession d'un diplôme universitaire ou de qualifications comparables. Il existe aussi des visas spéciaux pour les travailleurs moins qualifiés ou certaines professions (ouvriers agricoles, enseignants …). Au Canada, à côté de l'immigration temporaire liée à un permis de travail temporaire qui concerne 90 000 personnes qui entrent chaque année dans le pays, il existe une possibilité d'immigration permanente dont la sélection se fait par un système de points. Concrètement, ont plus de chances les

« cerveaux » ou les immigrés ayant telle ou telle qualification professionnelle spécifique sont les bienvenus dans le pays d'accueil.

De manière générale, le phénomène migratoire est perçu par Ecolo comme positif, notamment d'un point de vue social, culturel, économique et environnemental. Cela n'empêche qu'il pose des problèmes de fond auxquels des solutions durables et justes doivent être apportées.

Différents intérêts en présence doivent être ménagés :

- l'intérêt de l'Etat dont sont issus les migrants, particulièrement dans les pays les moins avancés : des conventions entre l'UE et les pays d'origine ainsi que des réglementations européennes pourraient fixer des normes pour déterminer des conditions, des critères, des limitations et établir un système éventuel de compensation équitable pour le pays d'origine ; une limitation des « fuites de cerveaux » est légitime et même souhaitable ;
- l'intérêt des migrants qui, d'une part, peuvent souhaiter une vie meilleure mais qui d'autre part, sont souvent exploités car l'appel à la main-d'œuvre étrangère concerne également des migrants peu ou pas qualifiés pour des emplois dont l'apparente pénurie de main-d'œuvre masque parfois des mauvaises conditions de travail ;
- l'intérêt économique, social et culturel de la société de destination des migrants ; avant de crier trop vite à la pénurie de travailleurs, il est nécessaire de prévoir une obligation de concertation syndicale pour vérifier si des efforts suffisants ont été engagés pour améliorer les conditions de travail et de salaires et pour lutter contre les discriminations à l'embauche.

Actuellement, l'Union européenne développe le concept de « migration circulaire » qui devrait faciliter la circulation des ressortissants de pays tiers entre ces pays et l'Union européenne. Ces dispositifs permettraient de réduire la pénurie de main-d'œuvre dans l'UE, d'endiguer le phénomène d'immigration clandestine et de faire bénéficier les pays d'origine des retombées positives de l'émigration. Si le concept est attractif, la « migration circulaire » ne concerne finalement qu'un nombre très limité d'individus. Cependant, la « migration circulaire » tend à valoriser les droits économiques au détriment de droits individuels et sociaux : le « migrant circulaire » ne peut avoir de vie privée et familiale décente, il vit entre deux ou plusieurs pays sans s'installer[21]. La « migration circulaire » apparaît davantage comme un système basé sur la non-installation du migrant.

Pour Ecolo, il faut être prudent face à ce nouveau concept. En effet, on constate que les accords de mobilité pourraient à terme accroitre la dérèglementation du travail, puisque la migration serait dépendante de la valeur que le migrant pourrait apporter à l'entreprise. Dans ce contexte, les droits individuels et sociaux apparaissent moins prioritaires.

Les conventions internationales devraient par ailleurs être ratifiées, comme la Convention internationale des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille[22], et intégrées dans les lois nationales, de même que les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et notamment les conventions 143 et 97.

Enfin, il est urgent d'entendre l'appel de l'OMS et d'intégrer les principes du code pratique mondial pour le recrutement international de personnel de santé, afin notamment d'éviter la fuite – via nos

---

étrangers qui ont un profil économiquement intéressant : l'immigrant commercial (investisseur, chef d'entreprise, ou indépendant, qui doit dans tous les cas fournir la preuve de connaissances et d'une expérience approfondies dans le domaine des affaires et investir une certaine somme d'argent au Canada) et le "travailleur qualifié" (qui combine des compétences fondées sur la formation, l'expérience, la connaissance du français ou de l'anglais, des facultés d'adaptation et d'autres facteurs). En Australie, alors que la législation prévoit trois courants principaux d'immigration - l'arrivée de personnes qualifiées et/ou expérimentées professionnellement, le regroupement familial, l'immigration humanitaire -, l'arrivée de personnes qualifiées est prioritaire depuis 1997. En 2006, sur 130 000 visas disponibles, 97 500 visas étaient prévus pour l'immigration qualifiée.

[21] Delphine Perrin, juriste et chercheuse associée à l'Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman (Irenam), Université d'Aix-Marseille.

[22] Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1990, cette Convention consacre un certain nombre de droits fondamentaux afin que soit respectée la dignité des migrants, avec ou sans papiers, reconnaissant « la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leur famille ». Alors qu'elle est enfin entrée en vigueur en 2003, aucun des Etats membres de l'Union européenne ne l'a encore ratifiée.

politiques de « pénuries organisées » -, des prestataires de soins de leur pays d'origine[23] tout en encourageant une coopération dans la formation continuée et l'échange de bonnes pratiques, dans un souci de tirer vers le haut la qualité des soins dans les pays concernés.

PRIORITÉ 3 : AMELIORER LA QUALITE DE LA PROCEDURE D'ASILE

Proposition : Supprimer la liste dite des « pays sûrs »

Une liste de pays considérés, souvent à tort, comme sûrs, a été établie en 2012. Les ressortissants de ces pays sont présumés ne pas avoir de craintes réelles en cas de retour. Leur procédure est dès lors accélérée, la charge de la preuve est alourdie et le recours au Conseil du contentieux des étrangers qui leur est ouvert en cas de décision de refus n'est pas suspensif de l'ordre de quitter le territoire. Il n'existe pas de liste de ces pays au niveau européen.

Actuellement les pays considérés comme sûrs par les autorités belges sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine et l'Inde. Or, à titre d'exemples, l'accueil de 140 Kosovars en 2011 en raison des persécutions ou la présence de forces européennes – dont la Belgique - dans les Balkans montrent que ces pays sont encore fragiles et connaissent des tensions ethniques importantes.

Cette liste de pays a été élaborée sur base de rapports – non publics - établis par le Commissariat Général aux réfugiés et aux Apatrides, et ensuite soumis au SPF affaires étrangères sans jamais avoir été présentés et discutés au Parlement fédéral.

Cette liste a ensuite été imposée au CGRA par le Gouvernement et le Secrétaire d'Etat à l'asile et la migration, malgré de nombreux rapports internationaux qui témoignent du fait que la plupart de ces pays ne sont pas stables. L'exemple le plus parlant est le Kosovo où les troupes belges sont présentes … pour stabiliser ce pays et contenir des tensions ethniques encore bien réelles.

Ecolo est pour la suppression pure et simple du principe de la liste des pays sûrs inscrit dans la loi.

Dans l'attente de cette suppression, une transparence dans l'élaboration par le CGRA de ces rapports doit être de mise, via un débat parlementaire quant à leur contenu et leur publication sur le site internet du CGRA.

Proposition : Réformer en profondeur le système Dublin II

En juin 2013, le Parlement européen adoptait le nouveau paquet Asile qui comprend Eurodac, le règlement Dublin II, la directive sur les procédures et la directive sur les conditions d'accueil des réfugiés.

Ecolo regrette que l'architecture générale du système, foncièrement injuste à l'égard des demandeurs d'asile et des États membres situés aux frontières de l'Union, soit conservée. Le règlement « Dublin II » impose des critères qui déterminent quel État membre est responsable de l'examen de la demande d'asile, sans tenir compte des conséquences problématiques que cela peut entraîner. Ce système est injuste, coûteux et inefficace. En effet, il entraîne la séparation de familles (il n'est tenu compte que des liens entre conjoints ou parents et enfants), des résultats aléatoires voire problématiques pour l'obtention d'une protection, et repose sur la fausse idée selon laquelle tous les États membres de l'Union européenne respectent de la même manière les droits des demandeurs d'asile. Alors que la Grèce est l'exemple flagrant de la défaillance du Règlement Dublin II, il reste le pilier central du Régime d'asile européen commun (RAEC). Même si ce vote de juin 2013 a permis quelques avancées, notamment en ce qui concerne les garanties procédurales, celles-ci restent faibles.

---

[23] Ecolo a déposé une proposition de résolution en ce sens Doc. 53 0511/001.

Ecolo s'inquiète particulièrement de l'article 28 sur le « placement en rétention aux fins de transfert ». Si le texte stipule qu'une personne ne peut être placée en rétention au seul motif qu'elle fait l'objet d'une procédure Dublin, la rétention resterait possible en cas de « risque non négligeable de fuite ». Dans la pratique, ce risque est laissé à l'appréciation des États membres. De même, aucun mécanisme contraignant des transferts n'est prévu.

Les problèmes que posent ces questions sur le terrain appellent les autorités belges et l'UE à s'en préoccuper davantage. Dans le cadre de leurs démarches, les demandeurs d'asile doivent bénéficier d'un traitement digne et acceptable.

Ecolo souhaite une révision en profondeur de ce règlement Dublin II, de manière à permettre une liberté de choix du pays d'accueil par le demandeur d'asile et l'instauration d'une solidarité financière et logistique entre les Etats européens, en fonction du nombre de demandeurs d'asile accueillis.

En attendant que cette réforme ait lieu, Ecolo demande une plus grande transparence de l'Office des étrangers (OE), lorsqu'il s'agit de déterminer l'Etat responsable du traitement de la demande d'asile : le demandeur devrait être avisé d'une demande de reprise faite par l'OE à l'Etat européen qu'il estime être responsable de l'examen de la demande.

Proposition : Améliorer le respect des droits de la défense et garantir le caractère équitable de la procédure

Ecolo propose l'adoption d'une réglementation qui améliore les droits de la défense des demandeurs d'asile et leur assure une procédure équitable.

Cette réglementation doit prévoir :

- l'assistance d'un avocat à toutes les phases de la procédure à l'Office des étrangers et au CGRA, y compris lorsqu'il s'agit de déterminer l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile (sur base du règlement Dublin II) et d'examiner la prise en considération d'une nouvelle demande d'asile ;
- d'adapter le questionnaire dit « Dublin » afin de demander expressément aux demandeurs d'asile s'ils possèdent la preuve des éléments qu'ils invoquent ;
- l'accès au dossier administratif pour le demandeur d'asile et son avocat, avant que le CGRA ne prenne sa décision ;
- l'accès aux informations du Centre de documentation du CGRA (le Cedoca) pour le demandeur d'asile et son avocat ;
- une attention particulière aux personnes vulnérables : enfants, femmes, personnes handicapées, victimes de traumatismes, etc. ;
- des formations du personnel du CGRA et de l'Office des étrangers sur l'interculturalité et la nécessité de développer des réflexions interculturelles, ethno-psychologiques et anthropologiques dans la gestion des auditions des demandeurs d'asile. Cette dimension manque cruellement aujourd'hui ;
- le maintien de l'unité familiale : le statut de réfugié doit être reconnu aux membres de la famille du réfugié avec qui il forme une cellule familiale, même si les membres de la famille ne remplissent pas les conditions pour être reconnus sur une base individuelle (Art.23 Directive qualification) ;
- de rendre effectif le principe selon lequel la charge de la preuve est partagée entre le demandeur d'asile et le CGRA et que le doute doit bénéficier au demandeur d'asile : si la tâche d'établir les faits pertinents doit être menée conjointement par le demandeur et l'examinateur, le doute doit profiter au demandeur. La motivation de la décision devra permettre de savoir pourquoi, le cas échéant, le doute n'a pas profité au demandeur ;

- l'obligation pour le Commissariat général de justifier les raisons pour lesquelles il considère qu'un document qui émane d'une autorité étrangère ne peut pas être pris en considération ou est un faux ;
- la reconnaissance du principe que la nationalité du demandeur est prouvée par son passeport jusqu'à preuve du contraire ;
- l'obligation pour les instances d'asile de prendre en considération le contenu des certificats médicaux et rapports psychologiques déposés, à moins de remettre en question leur contenu par une autre expertise médico-psychologique ;
- le développement d'une véritable Cellule psychologique au CGRA qui pourrait entendre les demandeurs d'asile en souffrance psychologique. Cette équipe, basée au CGRA mais indépendante, serait multidisciplinaire (comprenant des ethno-psychologues, anthropologues, des experts en inter-culturalité, etc.) et serait accessible sur demande des fonctionnaires du CGRA, mais aussi sur demande du demandeur d'asile ou de son avocat ;
- l'enregistrement des auditions au CGRA et à l'Office des Etrangers.

Par ailleurs, Ecolo propose :

- un suivi et un soutien aux officiers de protection du CGRA qui traitent les demandes d'asile étant donné la confrontation de ces derniers à des récits de vie et d'exil parfois très éprouvants ;
- une politique de gestion des ressources humaines au CGRA qui tienne compte de la difficulté que représente la fonction d'officier de protection : des mesures préventives pour éviter des situations de burn out ou de démotivation, la possibilité de varier les tâches au travail, d'effectuer des formations variées, etc. ;
- de replacer le demandeur d'asile au centre des préoccupations du CGRA et dans le traitement des demandes d'asile. Trop souvent les demandeurs d'asile sont réduits à un numéro, un chiffre à traiter par le CGRA au détriment d'une instruction de qualité– et par conséquent avec le risque de refoulement du refugié injustement débouté.

Proposition : Permettre un meilleur traitement des demandes d'asile multiples

Depuis septembre 2013, lorsqu'un demandeur d'asile introduit une deuxième, troisième ou quatrième demande d'asile, c'est-à-dire une demande d'asile multiple, un filtre est opéré par le CGRA. Ce dernier, sur base d'un questionnaire complété à l'Office des étrangers après une première audition du demandeur, évalue si les nouveaux éléments présentés apparaissent comme augmentant de manière significative la probabilité que le demandeur puisse prétendre à la reconnaissance du statut de réfugié ou à la protection subsidiaire.

Le demandeur n'a pas l'occasion de s'expliquer sur ce qui pourrait être considéré comme des contradictions ou des éléments non crédibles. Seul un contrôle de légalité a lieu devant le Conseil du contentieux des étrangers, dans le cadre d'un recours en annulation. Ce recours n'est pas suspensif.

Cette nouvelle disposition de la loi est l'application d'une directive européenne 2005/85/CE. Néanmoins, pour Ecolo, cette modification de la loi va trop loin s'agissant des demandes d'asile multiples. Si, selon la Ministre de l'asile et l'immigration, seules 3,5 % des demandes d'asile multiples peuvent mener à une reconnaissance du statut de réfugié ou à la protection subsidiaire, il convient de continuer à protéger les droits de la défense du demandeur d'asile dans le cadre de ces demandes. Cela est particulièrement nécessaire pour les secondes demandes d'asile, pour lesquelles le demandeur aura eu l'occasion d'obtenir des nouveaux documents de son pays et d'ainsi pallier les lacunes soulevées lors de sa première demande. Ces lacunes s'expliquent souvent par une méconnaissance des demandeurs d'asile de la nécessité sur les preuves à apporter pour

étayer leur crainte. Plusieurs semaines voire mois sont parfois nécessaires pour pouvoir réunir ces documents.

Par conséquent, Ecolo propose de supprimer le filtre opéré par le CGRA, s'agissant des secondes demandes d'asile.

S'agissant des demandes ultérieures, Ecolo suggère que le filtre exercé par le CGRA soit assoupli de manière telle que seuls les dossiers pour lesquels il n'existe manifestement pas d'éléments permettant de prendre une décision différente de celle prise antérieurement pourront faire l'objet d'un refus de prise en considération par le CGRA.

Proposition : Renforcer les exigences en matière de motivation des décisions rendues par les instances d'asile

Outre les propositions en vue d'améliorer les droits de la défense des demandeurs d'asile et d'assurer une procédure équitable (voir supra), Ecolo formule également des exigences en matière de motivation des décisions rendues par les instances d'asile.

Pour Ecolo, toute décision rendue en matière d'asile doit systématiquement se prononcer sur les éléments suivants :

- Le risque en cas de retour dans le pays dont le candidat réfugié a la nationalité, ou, en cas d'apatridie, dans le pays de résidence habituelle ;
- L'élément subjectif (la crainte) et l'élément objectif (la situation du pays) qui entoure la crainte de persécution du demandeur d'asile ;
- La situation générale sur le plan sécuritaire du pays du demandeur d'asile (un pays en guerre peut être un élément suffisant pour accorder un statut de protection subsidiaire sans qu'il soit nécessaire pour le demandeur d'établir de manière individuelle le risque d'atteinte grave) ;
- La prise en considération de l'intérêt de l'enfant lorsqu'il s'agit de familles avec enfants ainsi que la situation de la femme dans les pays où ses droits humains et socio-économiques sont notoirement violés ;
- Les raisons pour lesquelles les propos du demandeur d'asile n'ont pas été jugés suffisamment crédibles et spontanés ;
- Les raisons pour lesquelles il n'est pas tenu compte des éléments fournis par le demandeur d'asile concernant la situation générale dans son pays d'origine et qui font état de persécutions semblables à celles subies par le demandeur d'asile.

Proposition : Mettre en place des missions systématiques dans les pays d'origine composées d'experts indépendants

Il importe que les informations sur les pays d'origine soient recueillies de la manière la plus impartiale possible, afin que le CGRA base ses décisions sur des données objectives. Or, pour certains pays, il semble que cela ne soit pas le cas. En effet, à ce jour, le CGRA mène lui-même les missions dans ces pays afin d'établir les rapports sur base desquels il prendra ensuite ses décisions. Le CGRA est donc juge et partie.

Ainsi par exemple, certaines conclusions du rapport de 2011 sur la Guinée, issu de la mission menée par le CGRA dans ce pays, sont en contradiction avec d'autres sources importantes, dont des sources officielles : le rapport de mission du CGRA stipule qu'il n'y a plus de risques en matière de mutilations génitales en Guinée, alors que le Ministère de la santé guinéen sort en même temps

un plan d'action contre les MGF, estimant le risque encore élevé[24]. Un second exemple concerne le rapport élaboré par le CGRA qui a conduit à la conclusion que le Kosovo est un pays sûr : ce rapport ne tient par exemple pas compte des déclarations de l'ombudsman qui explique que les minorités sont persécutées et que le gouvernement ne donne pas de suite à ses recommandations[25].

Dès lors, il est important que des missions indépendantes (composées par exemple de chercheurs universitaires, indépendants des instances d'asile) soient organisées dans certains pays sensibles, afin qu'un rapport objectif puisse éclairer l'analyse des agents traitants du CGRA.

Proposition : Prévoir dans la loi un contrôle du CGRA par la Chambre des Représentants

Le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA) est une autorité administrative indépendante qui jouit d'une autonomie de décision pour reconnaître ou refuser la qualité de réfugié, ainsi que pour accorder le statut de protection subsidiaire. Le CGRA est, actuellement, la seule instance d'asile dotée d'une véritable compétence d'instruction.

Le seul contrôle actuel des décisions du CGRA se fait par voie de recours devant le Conseil du Contentieux des étrangers (CCE). Le Parlement n'est, quant à lui, tenu informé des activités du CGRA que par la simple transmission du rapport que lui fait annuellement le Commissaire général.

Ecolo souhaite compléter le contrôle du CGRA, en offrant la possibilité au Parlement d'exercer un examen proportionné des activités du CGRA, sans pour autant porter atteinte à l'indispensable indépendance dont jouit ce dernier pour prendre ses décisions et au contrôle qu'exerce le Conseil du Contentieux des étrangers (CCE). La proposition de loi[26] déposée par Ecolo veut introduire la faculté pour la Chambre des représentants et le Sénat, après chaque rapport annuel du CGRA, d'interroger le Commissaire général aux Réfugiés et aux Apatrides sur le contenu de son rapport ainsi que sur tout autre aspect général des positions, avis, activités et fonctionnement du CGRA.

Proposition : Accorder une admission au séjour et un recours suspensif à tous les demandeurs d'asile

Actuellement, tous les demandeurs d'asile ne bénéficient pas de ce droit : ceux qui font l'objet d'une décision de refus de prise en considération d'une nouvelle demande d'asile (annexe 13 quater), ceux qui reçoivent une décision au motif que la Belgique n'est pas responsable de leur demande d'asile (annexe 26 quater), les demandeurs d'asile ressortissants de l'UE (les Roms de Roumanie par exemple), ainsi que les personnes originaires d'un pays considéré comme sûr bénéficient d'un droit de recours qui ne suspend pas l'ordre de quitter le territoire qui leur a été remis.

Ecolo entend en finir avec ce traitement discriminatoire : tous les demandeurs d'asile devraient être admis au séjour temporaire dès le début de la procédure d'asile et avoir accès à un recours suspensif et de plein contentieux dans tous les cas de décision négative. Lorsqu'un recours est intenté auprès du Conseil d'Etat contre la décision du CCE et que ce recours est jugé admissible, l'exécution de la décision du CCE doit être suspendue, de manière telle que le demandeur d'asile doit pouvoir continuer à bénéficier d'une aide matérielle et voir son séjour provisoire prolongé.

---

[24] Cfr le rapport du Ministère des affaires sociales guinéen, intitulé « La volonté politique au centre de l'action pour atteindre la tolérance zéro aux mutilations génitales féminines » nous apprend « la baisse de la proportion des filles de moins de 20 ans excisées s'effectuant dans une infinie lenteur : 89,3% en 2005 contre 96,6% en 1999. Ces statistiques interpellent les décideurs politiques non seulement en tant que réalités socioculturelles mais aussi et surtout en tant que traductions des opinions populaires ».

[25] http://balkans.courriers.info/article23212.html

[26] Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers et prévoyant un contrôle des Chambres sur le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides, déposée le 8 septembre 2010 Doc.53 0101/001.

Proposition : Reconnaître un statut spécifique pour les réfugiés climatiques au niveau national et international

De 2 000 à 2050, 250 millions de personnes auront migré à cause de phénomènes directement induits par les dérèglements climatiques (inondations, sécheresses, pénuries d'eau et d'aliments, maladies émergentes …), et dont la pollution émanant du Nord de la planète est un des principaux responsables.

La situation de ces réfugiés n'est pas explicitement couverte par les instruments internationaux de protection existants, ni par la législation belge. Ecolo préconise dès lors la création d'une protection spécifique pour cette catégorie de réfugiés climatiques.

Proposition : Activer la possibilité offerte par la directive 2001/22/CE qui prévoit d'accorder le séjour temporaire en cas d'afflux massif de réfugiés

L'actualité de la guerre civile en Syrie rend cruciale la nécessité pour l'Union européenne d'accorder une protection immédiate et temporaire à des personnes qui fuient massivement leur pays en raison notamment d'une guerre, de violences ou de violations des droits humains et d'assurer un équilibre entre les efforts à réaliser par les États membres pour les accueillir.

Cette directive a été adoptée en 2001 suite à la guerre au Kosovo de 1999 et a permis d'accueillir un grand nombre de Kosovars au sein de l'Union européenne.

Elle n'a pas été appliquée à d'autres catégories de personnes depuis lors. Les Etats membres de l'Union devraient demander qu'elle soit appliquée aux ressortissants syriens qui fuient massivement les conflits.

PRIORITE 4 : AMELIORER LES PROCEDURES DE SEJOUR ET LES VOIES DE RECOURS

Proposition : Améliorer la procédure de régularisation médicale

Pour garantir l'indépendance des médecins de l'Office des étrangers, Ecolo préconise une convention obligatoire que l'Office des étrangers devra signer avec eux afin de garantir leur indépendance.

Ecolo propose également d'instaurer une procédure de régularisation médicale équitable et contradictoire. L'objectif est d'améliorer les droits des demandeurs de régularisation, et d'imposer des délais stricts pour le traitement des demandes :

- L'obligation de démontrer son identité ne doit pas, à l'instar de l'article 9 bis, être d'application au demandeur de régularisation médicale ;
- La décision rendue sur la recevabilité doit intervenir dans les quarante jours de l'introduction de la demande. A défaut, la demande sera d'office considérée comme recevable ;
- Une audition du demandeur, accompagné le cas échéant de son avocat, d'un interprète, de son médecin, et d'une personne de confiance, doit être prévue dans tous les cas où l'Office des étrangers entend prendre une décision négative, sauf dans les cas de refus technique (absence de certificat médical de maximum trois mois, absence de document d'identité ou de justification de l'impossibilité de l'établir) ;
- Le demandeur, son avocat et/ou son médecin doivent avoir accès au dossier administratif de la partie adverse et aux documents sur lequel il s'appuie, notamment les sources relatives à la disponibilité et à l'accessibilité des soins dans les pays d'origine, avant une prise de décision négative ;

- La décision rendue au fond doit intervenir dans un délai de 4 mois suivant l'audition en recevabilité ;
- Le recours en annulation auprès du CCE contre les décisions déclarant recevable mais non fondée une demande de régularisation médicale doit être suspensif de plein droit.

Ecolo propose enfin de supprimer le filtre médical au niveau de la recevabilité pour ces demandes.

Proposition : Inscrire dans une loi des critères clairs et permanents de régularisation

Il aura fallu plus d'un an au gouvernement (à dater de la déclaration gouvernementale du 18 mars 2008) pour dégager des critères de régularisation dans une « instruction » gouvernementale de juillet 2009, instruction qui a finalement été annulée début décembre 2010 par le Conseil d'Etat, au motif que la détermination de ces critères de régularisation est de la compétence du législateur et non du gouvernement. Les personnes qui se sont vues délivrer une décision négative au terme de l'examen de leur demande n'ont dès lors pu invoquer, dans le cadre d'un recours, le respect des critères prévus par l'instruction gouvernementale.

Pour Ecolo, la procédure de régularisation doit reposer sur 5 critères permanents, inscrits dans la loi, et une procédure devant une commission indépendante composée de trois membres (un magistrat, un avocat et d'un représentant d'une ONG reconnue exerçant ses activités dans le domaine des droits humains). Les critères proposés par Ecolo sont les suivants :

- La procédure d'asile longue de 3 ans (en ce compris la durée de la procédure au Conseil d'Etat) ;
- L'impossibilité de retourner dans le pays d'origine ;
- Le fait d'être gravement malade ou handicapé ;
- Le fait d'avoir des attaches sociales durables dans le pays[27] ou avoir des circonstances humanitaires à faire valoir ;
- Le fait de disposer d'un projet de contribution socio-économique en Belgique.

Proposition : Assouplir les conditions en matière de regroupement familial

A l'exception des ressortissants de l'UE, les étrangers établis en Belgique et les Belges ne peuvent être rejoints par leur famille que s'ils ont des sources suffisantes équivalentes à au moins 120 % du Revenu d'intégration sociale (RIS) avec famille à charge, soit au moins 1 256,98 € nets par mois. Cette exigence, qui n'est pas imposée aux européens, représente une discrimination pour les Belges puisque le traitement qui leur est imposé est moins favorable.

Les personnes ayant un statut d'indépendant, les salariés sous contrat à durée déterminée de moins d'un an, les intérimaires, les personnes engagées dans le cadre de l'art.60 de la loi organique des CPAS, les invalides, les pensionnés, et les personnes qui viennent d'être licenciées ne parviennent presque plus à faire venir leur famille, leurs moyens de subsistance n'étant pas considérés comme stables ou suffisants. Cette politique restrictive oublie à quel point la famille du migrant est un élément important pour une intégration digne et humaine en Belgique.

Ecolo entend faire cesser les discriminations entre personnes sur base de leur nationalité : les conditions du droit au regroupement familial doivent être les mêmes pour tous, que l'on soit ressortissant de l'UE, que l'on soit belge ou étranger établi en Belgique.

---

[27] Les attaches sociales durables sont présumées lorsque la personne réside en Belgique depuis 5 ans, pour les isolés, et 4 ans, lorsqu'il s'agit de familles avec enfants scolarisés. A côté de cette proposition de loi relative à la régularisation de certaines catégories d'étrangers, Ecolo a déposé une autre proposition de loi qui concerne plus spécifiquement les enfants et les jeunes arrivés mineurs en Belgique et qui y sont intégrés. Dans cette proposition de loi, la scolarité en Belgique est un critère de régularisation.

Ecolo propose dès lors que les conditions du regroupement familial des différentes catégories de personnes soient alignées sur les conditions du regroupement des ressortissants de l'UE établis en Belgique.

Dans le cadre de cet alignement, il faut permettre l'introduction d'une demande de regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers autorisé au séjour illimité en Belgique, depuis la Belgique, sans qu'il ne doive être démontré des circonstances exceptionnelles ou qu'il faille être en séjour légal.

Ecolo propose de supprimer l'exigence de devoir disposer d'un passeport national pour le parent ou l'adoptant d'un enfant belge qui souhaite introduire une demande de regroupement familial.

Proposition : Régulariser le séjour des enfants et des jeunes (accompagnés ou non) qui sont arrivés mineurs en Belgique et qui y sont intégrés

L'opinion publique a été, à plusieurs reprises, choquée d'entendre que des jeunes et des enfants, scolarisés en Belgique depuis plusieurs années, se voient refuser le droit de séjour, et que des jeunes originaires d'un pays en guerre et pour vers lequel le SPF Affaires étrangères déconseille les voyages, y soient rapatriés. Ecolo propose donc de régulariser leur séjour[28] ainsi que celui du/des parent-s lorsque l'enfant est mineur.

Proposition : Améliorer la procédure au Conseil du contentieux des étrangers

Ecolo souhaite simplifier la procédure au Conseil de contentieux des étrangers (CCE), conserver ce qui fonctionne bien actuellement et reprendre ce qui fonctionnait bien dans l'ancienne procédure à la Commission permanente de Recours des Réfugiés. Concrètement, Ecolo propose :

- Une procédure moins rigide (formaliste) et la possibilité de déposer de nouveaux éléments ;
- En matière d'asile, l'obligation pour le CCE de motiver sa décision si celle-ci s'écarte d'un avis de l'UNHCR[29];
- L'accessibilité du CEDOCA[30] par le CCE qui recouvrira également la possibilité d'instruire la demande ;
- Une compétence de réformation pour le CCE – c'est-à-dire la possibilité de prendre une décision au fond - dans toutes les matières (et pas seulement pour l'asile) ;
- Une publication rapide des décisions du CCE sur son site web avec un moteur de recherche performant. Les chiffres et statistiques du taux de décisions d'octroi ou de refus en matière d'asile et d'annulation devront être publiés sur le site par pays d'origine et par rôle linguistique ;
- Une obligation au CCE de se réunir régulièrement en Assemblée générale réunissant les juges francophones et néerlandophones afin de trancher sur une position commune quant à des questions d'asile ou de séjour. L'UNHCR sera systématiquement invité lors de ses AG et il pourra donner des avis sur les points qui concernent l'asile ;
- Une réduction des droits de rôles (actuellement fixés à 175 € par décisions) et la perception d'un seul droit de rôle par famille ;
- Un renforcement des moyens en termes de personnel du CCE pour un traitement plus rapide des recours en annulation.

---

[28] Proposition de loi, complétant la Loi sur les étrangers afin d'accorder une meilleure protection aux enfants du 13 décembre 2012. Voir Chambre des représentants, DOC 53 2567/001 - http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/53/2567/53K2567001.pdf
[29] Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies.s
[30] Centre de documentation communautaire des 3 instances d'asile.

Proposition : Améliorer le contrôle de la détention administrative

La Chambre du conseil est compétente pour contrôler la légalité de la détention administrative, mais l'introduction d'une requête à la Chambre du conseil n'a pas pour effet de suspendre la mesure d'expulsion.

Il serait dès lors opportun d'inscrire dans la loi :

- que la Chambre du conseil est également compétente pour contrôler l'opportunité et la proportionnalité de la détention ;
- que lorsque la Chambre du conseil est saisie, l'expulsion est suspendue dans l'attente de la décision.

PRIORITE 5 : AMELIORER L'ACCUEIL DES ETRANGERS ET L'AIDE MEDICALE URGENTE AUX PERSONNES EN SITUATION IRREGULIERE

Proposition : Restaurer le droit à l'aide sociale pour les catégories de personnes qui en ont été privées

Un demandeur d'asile débouté, qui introduit une nouvelle demande d'asile parce qu'il a de nouveaux éléments de preuve, n'a plus le droit de séjourner dans un centre d'accueil géré par Fedasil[31], tant que l'administration n'a pas encore rendu de décision positive sur la prise en considération ou non de sa nouvelle demande d'asile. Le droit à l'aide sociale n'existe plus pour les demandeurs d'asile en procédure au Conseil d'Etat et a été supprimé pour les ressortissants de l'Union européenne. Enfin, les familles avec enfants mineurs illégaux ont toujours un droit théorique à l'accueil, mais en pratique, elles ont le choix entre se retrouver sans domicile fixe ou se rendre dans le centre d'Holsbeek (centre de retour).

Pour Ecolo, ce n'est pas en privant les personnes de leurs droits que l'on apporte de réelles solutions. Seules des procédures menées dans des délais rapides (en ce compris les voies de recours) permettent d'éviter qu'une personne passe des années en structure d'accueil.

Ecolo propose dès lors de restaurer :

- Le droit à l'accueil pour tous les demandeurs d'asile, y compris lorsqu'ils sont en recours au Conseil d'Etat contre une décision du CCE, ou lorsqu'ils ont été déboutés d'une demande et qu'ayant des éléments nouveaux à faire valoir, ils introduisent une nouvelle demande ;
- Le droit à l'aide sociale et le droit à l'aide médicale urgente pour les ressortissants de l'Union européenne.

Proposition : Prévoir un droit à l'aide matérielle durant l'examen d'une demande de régularisation médicale (art. 9 ter)

Les chiffres en matière de régularisation médicale n'ont jamais été aussi bas. En 2012, sur 14 027 demandes médicales analysées, seules 319 ont été déclarées fondées (2,27 %)[32], alors qu'en 2011, sur 11 137 dossiers médicaux examinés, 629 ont donné lieu à l'octroi d'un titre de séjour (5,65 %), soit plus du double[33].

Cette baisse n'est malheureusement pas liée à une diminution des demandes : seuls les étrangers en phase terminale d'une maladie, et qui ne peuvent plus se déplacer, obtiennent une

[31] Agence Fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.
[32] Question orale en Commission de l'Intérieur le 19/02/2013, CRIV 53 COM 669, p.46 à 50.
[33] Rapport d'activité 2011 de l'Office des étrangers p. 71 (www.dofi.fgov.be).

régularisation. Les autres sont refusés (personne atteinte du sida qui se voit refuser un suivi en Belgique pour une trithérapie au motif qu'elle n'était pas encore mourante ; personne à moitié aveugle en raison d'un diabète insulinodépendant … Les exemples sont nombreux).

Une personne gravement malade ne peut se soigner correctement si elle n'a pas de quoi se nourrir et se loger.

Ecolo propose dès lors d'accorder un droit à l'accueil pour tous les demandeurs de régularisation médicale (sur base de l'article 9 ter de la loi du 15 décembre 1980) dès l'introduction de leur demande.

PRIORITE 6 : AMELIORER LA PROTECTION DES CATEGORIES VULNERABLES

Ecolo souhaite une protection particulière pour les catégories les plus vulnérables de migrants, que sont les femmes, les mineurs, qu'ils soient accompagnés ou non, les personnes handicapées, les victimes de la traite des êtres humains, et les personnes traumatisées.

Proposition : Prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions rendues en matière d'asile et de séjour

L'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les procédures qui le concernent, qu'il s'agisse d'un mineur étranger non accompagné[34] ou d'un mineur venu avec sa famille.

L'accueil des familles en séjour illégal ne doit en aucun cas être conditionné à un éventuel engagement de la partie à retourner dans le pays d'origine. L'accueil doit se faire dans un centre permettant notamment de continuer la scolarité entamée par les enfants, dans la langue d'enseignement qu'il suit.

Proposition : Interdire l'enfermement des enfants

En 2011, sous prétexte de vouloir inscrire dans la loi le principe de l'interdiction de l'enfermement des enfants, qui en pratique n'avait plus lieu depuis la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme[35], la majorité a rendu de nouveau possible la détention des enfants, en insérant dans la loi un article qui prévoit que la détention des familles avec enfants est possible dans un centre adapté. Etant donné le projet de construction d'unités pour la détention des familles autour du centre fermé Caricole, la détention des enfants mineurs avec leurs parents redevient d'actualité.

Ecolo s'oppose à toute forme de détention des familles avec enfants[36].

Proposition : Protéger les femmes victimes de violences familiales[37]

Les personnes victimes de violences familiales, majoritairement des femmes, doivent être efficacement protégées, via différentes adaptations légales. Ecolo propose dès lors d'accorder :

---

[34] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de mineurs non accompagnés, voir Chapitre « Jeunesse et Aide à la jeunesse ».
[35] Arrêt MUSKHADZHIYEVA et autres c. BELGIQUE. (Requête n o. 41442/07). ARRÊT. STRASBOURG. 19 janvier 2010.
[36] Proposition de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, interdisant la détention de mineurs dans des centres fermés du 20 janvier 2011, DOC 53 1087/001.
[37] Pour en savoir plus sur les propositions d'Ecolo en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, voir Chapitre « Égalité femmes – hommes ».

- Un accueil d'urgence dans un centre Fedasil pour les personnes victimes de violences familiales et sexuelles, quelle que soit leur situation administrative ;
- Un séjour temporaire de 6 mois lorsqu'une plainte pour faits de violence est introduite à la police, laquelle doit en transmettre copie à l'Office des étrangers. Le séjour de 6 mois est renouvelé à deux reprises lorsque les preuves des faits de violences sont admises. Ce séjour temporaire a pour but de permettre à la femme de se reconstruire, de retrouver une stabilité, d'exercer ses droits à se constituer partie civile contre l'auteur des violences jusqu'à sa condamnation, d'effectuer une formation professionnelle. Au terme des 18 mois, l'octroi d'un séjour temporaire si elle a des possibilités d'emploi et n'est plus au CPAS, renouvelable si les conditions continuent à être réunies. Et après trois ans de séjour limité, l'octroi d'un séjour illimité ;
- Un droit à être entendu en cas de séparation familiale, signalée à l'administration communale. Dans ce cas, l'Office des étrangers demande à l'administration communale du lieu de résidence des parties de convoquer les intéressés séparément, afin de les entendre (sur d'éventuelles maltraitances) avant d'examiner s'il convient de retirer le droit de séjour ;
- La suppression de l'exigence de revenus stables, suffisants et réguliers pour le maintien du titre de séjour obtenu par un regroupement familial, lorsque la personne a fait l'objet de violences conjugales ;
- Le droit au travail (via un permis de travail C) et à l'aide sociale durant la période sous attestation d'immatriculation, de l'intéressé(e). La personne doit également avoir droit à l'aide sociale du CPAS pour lui permettre de retrouver un équilibre, de survivre et d'entamer une formation professionnelle ;
- Une compétence de plein contentieux au Conseil du Contentieux des étrangers (et non pas uniquement un contrôle de légalité des décisions de l'Office des étrangers) qui devrait avoir la possibilité de réexaminer les faits, ce qui permettrait aux victimes de violences conjugales qui n'ont pas pu en faire état à l'Office des étrangers avant que la décision de retrait soit prise, d'en faire état et de déposer des preuves dans le cadre d'un recours au CCE ;
- Une facilitation de la possibilité d'être régularisée par le travail pour les personnes qui sont sous annexe 35[38] pendant leur recours au Conseil du Contentieux des étrangers et qui ont un emploi stable qui leur permet de ne pas être à charge des pouvoirs publics. Cela nécessite un assouplissement de l'octroi des permis de travail B par une dispense de l'examen du marché de l'emploi (compétence régionale). Elles devraient également recevoir une information sur la procédure à suivre et sur les formations pour les métiers en pénurie. Lorsqu'une demande de permis B est en cours et que la procédure au CCE prend fin, l'annexe 35 devrait être prorogée jusqu'à ce qu'une décision soit prise par l'administration de la Région concernée.

PRIORITE 7 : ASSOUPLIR LES CONDITIONS D'OCTROI DE LA NATIONALITE BELGE

Ecolo avait obtenu sous le gouvernement Arc-en-ciel (1999-2003) une suppression des coûts de procédure, une suppression de l'enquête d'intégration et la possibilité de demander la naturalisation après 3 ans de séjour en Belgique. Aujourd'hui, le coût de la procédure est réintroduit, ainsi que l'examen de l'intégration, de la connaissance écrite d'une langue nationale, et d'un critère économique pour bénéficier de la voie « rapide » qui permet d'obtenir la nationalité belge après 5

[38] L'annexe 35 est un document spécial de séjour délivré au demandeur d'asile qui a introduit un recours en réformation au Conseil du contentieux des étrangers contre une décision négative du CGRA, et à l'étranger qui a introduit un recours contre une décision négative rendue par l'Office des étrangers, pendant toute la durée de l'examen.

années de séjour en Belgique[39]. Celles et ceux qui ne remplissent pas ce critère économique doivent attendre 10 ans de séjour légal en Belgique et un séjour ininterrompu à la date d'introduction de la demande, outre la connaissance de la langue.

La nationalité étant de nature à accélérer l'intégration des ressortissants étrangers en Belgique, Ecolo propose de supprimer les obstacles qui rendent l'acquisition de celle-ci difficile aux personnes moins favorisées socialement :

- Suppression de l'obligation de payer 150 € pour introduire sa demande (coût de la procédure) ;
- Suppression du critère économique actuel (les 468 jours de travail au cours des 5 années dernières années) pour demander la nationalité belge après 5 ans de séjour car ce critère est discriminatoire par rapport à certaines catégories de la population, les premières victimes de cette condition étant les personnes qui n'ont pas d'emploi, celles qui travaillent à temps partiel, les femmes au foyer, les peu — ou pas — scolarisés, les intérimaires ;
- Adaptation du critère social actuel. Ecolo propose de supprimer cette exigence dans la mesure où elle crée des situations discriminatoires, selon que les personnes aient pu suivre un parcours d'intégration ou pas. A défaut, un test permettant de rencontrer ce critère social doit impérativement être organisé uniformément en Wallonie, en Flandre et en Région bruxelloise ;
- Allègement de la connaissance d'une langue nationale à sa connaissance orale, afin d'éviter que les personnes peu ou pas alphabétisées ne soient exclues de la possibilité d'obtenir la nationalité belge ;

Enfin, un enfant mineur ne peut jamais perdre sa nationalité en raison de la perte de celle-ci par son parent ou adoptant.

[39] Ce critère économique consiste dans le fait d'avoir travaillé au moins 468 jours au cours des 5 années dernières années. Celles et ceux qui ne remplissent pas ce critère économique doivent attendre 10 ans de séjour légal en Belgique et un séjour ininterrompu à la date d'introduction de la demande, outre la connaissance de la langue.

TABLE DES MATIERES

ASILE ET MIGRATION
Une société respectueuse des droits humains, interculturelle et solidaire

ÉTAT DES LIEUX ET HORIZON POLITIQUE 1

ÉTAT DES LIEUX EN BELGIQUE 1
DANS L'UNION EUROPEENNE 2
L'HORIZON POLITIQUE D'ECOLO : UNE SOCIETE RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS, INTERCULTURELLE ET SOLIDAIRE 2

LES PRIORITES ET PROPOSITIONS D'ECOLO 4

PRIORITE 1 : Décriminaliser la politique migratoire 4
Proposition : Assurer le respect des droits des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne 4
Proposition : Opérer un contrôle sur Frontex et dénoncer les accords de réadmission 5
Proposition : Décriminaliser le séjour illégal 5
Proposition : Supprimer les centres fermés 5
Proposition : Restreindre les conditions dans lesquelles peut être délivrée une décision d'interdiction d'entrée 6

PRIORITE 2 : Favoriser la mobilité des migrants 6
Proposition : Faciliter l'accès des étudiants étrangers non européens 6
Proposition : Refonder la politique des visas sur la liberté de circulation des êtres humains 7
Proposition : Mettre fin aux décisions de refoulement à l'entrée sur le territoire 7
Proposition : Protéger les droits des migrants, les intérêts des pays d'origine, ainsi que ceux de la société d'accueil 7

PRIORITÉ 3 : Améliorer la qualité de la procédure d'asile 9
Proposition : Supprimer la liste dite des « pays sûrs » 9
Proposition : Réformer en profondeur le système Dublin II 9
Proposition : Améliorer le respect des droits de la défense et garantir le caractère équitable de la procédure 10
Proposition : Permettre un meilleur traitement des demandes d'asile multiples 11
Proposition : Renforcer les exigences en matière de motivation des décisions rendues par les instances d'asile 12
Proposition : Mettre en place des missions systématiques dans les pays d'origine composées d'experts indépendants 12
Proposition : Prévoir dans la loi un contrôle du CGRA par la Chambre des Représentants 13
Proposition : Accorder une admission au séjour et un recours suspensif à tous les demandeurs d'asile 13
Proposition : Reconnaître un statut spécifique pour les réfugiés climatiques au niveau national et international 14
Proposition : Activer la possibilité offerte par la directive 2001/22/CE qui prévoit d'accorder le séjour temporaire en cas d'afflux massif de réfugiés 14

PRIORITE 4 : Améliorer les procédures de séjour et les voies de recours 14
Proposition : Améliorer la procédure de régularisation médicale 14
Proposition : Inscrire dans une loi des critères clairs et permanents de régularisation 15
Proposition : Assouplir les conditions en matière de regroupement familial 15
Proposition : Régulariser le séjour des enfants et des jeunes (accompagnés ou non) qui sont arrivés mineurs en Belgique et qui y sont intégrés 16
Proposition : Améliorer la procédure au Conseil du contentieux des étrangers 16

Proposition : Améliorer le contrôle de la détention administrative 17
PRIORITE 5 : Améliorer l'accueil des étrangers et l'aide médicale urgente aux personnes en situation irrégulière 17
Proposition : Restaurer le droit à l'aide sociale pour les catégories de personnes qui en ont été privées 17
Proposition : Prévoir un droit à l'aide matérielle durant l'examen d'une demande de régularisation médicale (art. 9 ter) 17
PRIORITE 6 : Améliorer la protection des catégories vulnérables 18
Proposition : Prendre en considération l'intérêt de l'enfant dans toutes les décisions rendues en matière d'asile et de séjour 18
Proposition : Interdire l'enfermement des enfants 18
Proposition : Protéger les femmes victimes de violences familiales 18
PRIORITE 7 : Assouplir les conditions d'octroi de la nationalité belge 19